This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

Fr 18.7

Bound
NOV 18 1899

Harvard College Library.

FROM THE BEQUEST OF

CHARLES SUMNER, LL.D.,
OF BOSTON.

(Class of 1830.)

"For books relating to Politics and Fine Arts."

16 Feb.—6 May, 1899

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

# REVUE

DES

# QUESTIONS HISTORIQUES

T. LXV. 1er JANVIER 1899.



Digitized by Google

Digitized by Google

# REVUE

DES

# QUESTIONS HISTORIQUES

---

**TRENTE-TROISIÈME ANNÉE**

---

NOUVELLE SÉRIE. — TOME XXI

(LXV^e DE LA COLLECTION)

---

PARIS

BUREAUX DE LA REVUE

5, RUE SAINT-SIMON, 5

1899

Digitized by Google

VIII H3
469-18

1899, Feb. 16 – May 6,
Sumner fund.

Digitized by Google

Title page

HARVARD COLLEGE LIBRARY
FEB 18 1899
CAMBRIDGE, MASS.

# REVUE
DES
# QUESTIONS HISTORIQUES

TRENTE-TROISIÈME ANNÉE

129e LIVRAISON

1er JANVIER 1899

PARIS
BUREAUX DE LA REVUE
5, RUE SAINT-SIMON, 5
1899

Digitized by Google

## LIVRAISON DU 1er JANVIER 1899


Pages

I. — L'ÉPISCOPAT DE SAINT BASILE, par **M. Paul Allard**. 5

II. — LES DÉBUTS DU MONACHISME A CONSTANTINOPLE, par le **R. P. Pargoire**, des Augustins de l'Assomption. 67

III. — L'UNIVERSITÉ DE PARIS ET L'HUMANISME AU DÉBUT DU XVIe SIÈCLE. — JÉROME ALÉANDRE, par **M. l'abbé J. Paquier** (*suite et fin*) . . . . . 144

IV. — LE MARÉCHAL DE BELLE-ISLE PENDANT LA GUERRE DE LA SUCCESSION D'AUTRICHE, D'APRÈS LES LETTRES AU COMTE DE LABASÈQUE, MINISTRE A LA COUR DE TRÈVES (1741-1743), par **M. le vicomte de Boislecomte** . . . . . 186

V. — MÉLANGES : PHILON LE JUIF, D'APRÈS UN LIVRE RÉCENT, par **M. l'abbé Louis Saltet** . . . . . 214

NAPOLÉON ET SA FAMILLE, D'APRÈS LES TRAVAUX DE M. FRÉDÉRIC MASSON, par **M. Geoffroy de Grandmaison** . . . . . 227

VI. — POLÉMIQUE : NOUVELLES REMARQUES SUR LES HOMÉLIES ATTRIBUÉES A SAINT ÉLOI, par **Dom Fr. Plaine**, O. S. B. — RÉPONSE, par **M. l'abbé Vacandard** . . . . . 235

VII. — COURRIER ALLEMAND, par **M. S. Brükke** . . . . . 256

VIII. — COURRIER ANGLAIS, par **M. Alfred Spont** . . . . . 270

IX. — LETTRE AU DIRECTEUR DE LA *REVUE*, par **M. le Dr V. Ermoni** . . . . . 285

X. — CHRONIQUE, par **MM. Marius Sepet et Eugène Ledos**. 286

XI. — REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES, par **M. Albert Isnard** . . . . . 310

XII. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE. . . . . 329


Digitized by Google

# L'ÉPISCOPAT DE SAINT BASILE

HARVARD COLLEGE LIBRARY
FEB 16 1899

## I. — L'ÉLECTION

Après une belle et laborieuse jeunesse, passée successivement aux universités de Césarée et d'Athènes, puis dans la solitude monastique d'Annesi, enfin aux côtés de l'évêque de Césarée, Eusèbe, qu'il assista pendant cinq ans dans l'administration de son diocèse et le gouvernement de son clergé [1], saint Basile, à l'âge de quarante et un ans, vit tout à coup s'ouvrir devant son zèle une carrière qu'il n'avait pas prévue peut-être, mais à laquelle il était tout préparé.

Eusèbe mourut vers le milieu de 370. Une grave question se posa : le choix de son successeur. Césarée n'était pas seulement la métropole ecclésiastique de la Cappadoce : la juridiction de son évêque parait s'être étendue sur cinquante suffragants, répartis dans onze provinces, qui comprenaient plus de la moitié de l'Asie Mineure [2]. Dans l'état présent de l'Église et de l'empire, en face de l'arianisme triomphant, devant un souverain comme Valens, ennemi déclaré de l'orthodoxie, l'élection d'un prélat aussi considérable dépassait l'importance d'une affaire locale. Les ambitieux convoitaient un des plus grands sièges de l'Orient ; les hérétiques, soutenus par toutes les influences officielles, espéraient y placer un des leurs ; les vrais catholiques tournèrent les yeux vers Basile, en qui se réunissaient la science, l'orthodoxie, l'éloquence, l'indomptable énergie, l'esprit de gouvernement. Basile lui-même sentait trop la gravité de la situation pour se dérober par excès de modestie à un devoir évident. Il crut bien faire en appelant à Césarée son

[1] Voir *Revue des questions historiques*, juillet 1898, p. 5-52.
[2] Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. IX, p. 102.

Digitized by Google

intime ami Grégoire de Nazianze, de qui il attendait, dans la crise décisive qu'il voyait venir, conseil et appui.

Mais Grégoire avait une de ces âmes délicates à l'excès, facilement ombrageuses, qui répugnent à servir toute ambition, même la plus sainte et la plus légitime. Pour l'attirer, Basile crut pouvoir user d'un subterfuge. Il écrivit à son ami que, gravement malade, il désirait le voir. Sa santé toujours en péril lui permettait de parler ainsi, sans blesser matériellement la vérité. Mais Grégoire, en route vers Césarée, rencontra des évêques de la Cappadoce, qui s'y rendaient pour participer à l'élection. Il comprit alors dans quel dessein Basile l'avait mandé. Craignant, dit-il, les mauvaises langues, et s'imaginant que la tyrannie et la brigue auraient plus de part au choix du futur métropolitain que le suffrage des hommes droits et pieux, il « mit la proue en arrière » et rentra chez lui, non sans adresser à Basile une lettre d'amical reproche [1].

Heureusement vivait encore à Nazianze un vieil évêque qui n'avait pas de ces scrupules, plutôt homme d'action qu'homme de pensée, mais voyant toujours droit et agissant de même. C'était le père de Grégoire, entré tard du paganisme dans l'Église, et promu des fonctions civiles à l'épiscopat : j'ai raconté ailleurs son rôle lors de l'élection du précédent métropolitain [2]. La partie saine du clergé et du peuple désirait vivement sa venue ; la faction opposée à Basile, où se trouvaient beaucoup d'évêques, qui multipliaient les réunions préparatoires et les conciliabules, la redoutait : de ce côté, tout en lui écrivant pour l'inviter à venir, on le faisait d'un ton où perçait le désir que l'invitation ne fût pas acceptée. Le vieux Grégoire, malade, presque impotent, différait le voyage. Il envoya plusieurs lettres, en se servant de son fils comme secrétaire. Une première fut adressée aux habitants de Césarée, « prêtres, moines, magistrats, sénateurs, peuple. » S'intitulant « le petit pasteur d'un petit troupeau, le dernier des ministres du Seigneur, » l'évêque de Nazianze recommandait, avec l'autorité de sa vertu et de son âge, le seul candidat à ses yeux désirable ou même possible,

[1] Saint Grégoire de Nazianze, *Ep.* 40.
[2] Voir *Revue des questions historiques*, juillet 1898, p. 38.

Digitized by Google

Basile [1]. Une autre lettre eut pour destinataire un des plus saints prélats du temps, défenseur intrépide de l'orthodoxie contre les ariens, Eusèbe de Samosate : bien que celui-ci ne fût pas au nombre des électeurs pour le siège de Césarée, puisqu'il résidait en Commagène, Grégoire le suppliait de venir user de son influence en faveur de Basile, ce qu'Eusèbe n'hésita pas à faire [2]. Enfin, Grégoire écrivit aux évêques du parti adverse une lettre énergique, leur disant qu'il se rendrait à leur appel, mais seulement s'ils se décidaient à choisir Basile, et réfutant les objections que l'on répandait dans le peuple pour empêcher son élection : « Basile est sans doute d'une santé frêle ; mais c'est un docteur de la foi, non un athlète qu'il nous faut [3]. » On avait affaire, cependant, à un fort parti. Les représentants des pouvoirs publics y cabalaient de concert avec les derniers du peuple [4]. L'influence et le tact d'Eusèbe de Samosate, en rendant courage aux orthodoxes, n'eussent peut-être pas suffi à assurer le succès de leur candidat. Le vénérable évêque de Nazianze prit une résolution héroïque. Au risque de mourir en route, il quitta son lit pour monter en litière, et partit pour Césarée. Son fils raconte que l'effort lui rendit la vigueur, et que, redevenu jeune d'énergie et presque de corps, il mit dans la balance le poids de son autorité, et décida de l'élection. Ce fut lui qui consacra de ses mains et intronisa le nouvel évêque [5].

L'élévation de Basile fit éclater les sentiments les plus divers : allégresse des orthodoxes, et de la majorité du peuple de Césarée ; applaudissement du vétéran des luttes pour la foi, saint Athanase [6] ; joie discrète et profonde du plus cher ami de Basile, Grégoire de Nazianze, qui, par un excès de délicatesse, hésita longtemps à venir féliciter le nouvel élu, et refusa les dignités que celui-ci lui offrait [7] ; dépit de Valens à la vue de la puissante digue élevée contre le flot montant de l'arianisme.

Mais une pénible épreuve attendait Basile dès le début de son épiscopat. L'opposition faite à son nom se prolongea après qu'il

[1] Saint Grégoire de Nazianze, *Ep.* 41.
[2] Id., *Ep.* 42, 44.
[3] Id., *Ep.* 43.
[4] Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio XLIII*, 37.
[5] Id., *Oratio XVIII*, 36 ; *XLIII*, 29.
[6] Saint Athanase, *Ad Pallad.* ; *ad Joann. et Ant.*
[7] Saint Grégoire de Nazianze, *Ep.* 45, 46 ; *Oratio XLIII*, 29.

Digitized by Google

eut été élu. Un sentiment d'envie, d'ambition blessée, anima contre lui beaucoup de ses suffragants. Ceux-ci avaient déjà manifesté leur humeur par des traits malins décochés au vénérable et doux évêque de Nazianze [1]. Ils cherchèrent toutes les occasions de montrer à Basile que s'il était devenu leur supérieur, c'était bien malgré eux. Aucun de ses desseins n'obtenait leur approbation. Toutes ses avances étaient dédaigneusement repoussées. Négligeait-il d'inviter quelqu'un de ces opposants à une fête de son Église, à une commémoration de martyr? ils se plaignaient avec amertume. Envoyait-il une invitation? ils refusaient de venir. Un jour, le bruit de sa mort se répandit dans la province : ils accoururent avec empressement à Césarée, où Basile les accueillit par de sévères paroles. En sa présence, ils promettaient de s'amender. Rentrés dans leurs diocèses, ils reprenaient leur opposition. Basile eut même la douleur de voir un proche parent se mêler à eux. On ne sait pour quel motif un de ses oncles, évêque aussi en Cappadoce, rompit avec lui. L'affaire fut envenimée par une maladroite démarche d'un des frères de Basile, Grégoire, le futur évêque de Nysse, et la rupture eût sans doute longtemps duré, si Basile, oubliant sa dignité de métropolitain, ne s'était décidé à écrire le premier à son oncle une lettre affectueuse. Avec d'autres, la réconciliation fut moins facile. Il faudra à Basile plusieurs années de patience, de douceur, de charité, pour ramener peu à peu à lui ces esprits dévoyés, et faire enfin tenir à des adversaires conquis par sa vertu le propos que rapporte saint Grégoire de Nazianze : « Qui s'oppose à Basile s'oppose à Dieu [2]. »

## II. — La persécution arienne

Basile occupait depuis un an le siège de Césarée, quand les événements vinrent justifier la sagesse de ceux qui l'y avaient élevé.

La persécution contre les catholiques était dans son plein. Valens, récemment baptisé par un prélat arien, tenait ses promesses en essayant d'implanter partout l'hérésie. Devant cette

[1] Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio XVIII*, 36.
[2] Saint Basile, *Ep.* 48, 58, 59, 60, 98, 141, 282; saint Grégoire de Nazianze, *Oratio XLIII*, 40.

Digitized by Google

affaire principale s'effaçaient tous les intérêts de l'État. Magistrats, généraux, soldats, y étaient employés. Les excès commis sous Constance furent vite dépassés. On imaginerait difficilement scène plus horrible que le martyre de quatre-vingts ecclésiastiques de Constantinople, abandonnés en pleine mer sur un navire auquel les bourreaux mirent le feu. Dans toutes les villes où passaient l'empereur et sa suite, les catholiques subissaient d'affreux traitements. Grégoire de Nazianze montre les églises livrées aux hérétiques, aux païens et aux juifs, l'orgie portée jusque sur l'autel et dans la chaire sacrée, des vierges outragées, des fidèles livrés aux bêtes, des évêques déchirés avec des ongles de fer, le sang chrétien inondant les pavés des sanctuaires. Au milieu de ces scènes d'horreur, Valens traversa la Bithynie. En Galatie, il rencontra moins de résistance, et fit par conséquent moins de victimes. Couvert du sang d'une de ces provinces, fort des apostasies obtenues dans l'autre, il s'avançait maintenant vers la Cappadoce [1].

Basile l'y attendait de pied ferme. Mais il n'eut pas tout de suite à se défendre contre les promesses et les menaces de l'empereur. Avant celui-ci, divers personnages arrivèrent à Césarée et s'efforcèrent d'amener le métropolitain à un compromis. Ce furent d'abord quelques évêques ariens, conduits par un prélat galate, le vieil Evippius, littérateur renommé, avec qui Basile avait jadis entretenu des relations d'amitié. Sa seule réponse à leurs avances fut de les séparer de sa communion [2]. Mais il fut bientôt assailli par des dignitaires ou des employés de la cour, magistrats, chambellans, eunuques. A tous il opposa la même résistance. Saint Grégoire de Nazianze, qui peut-être y assista, qui en tout cas put en entendre le récit de la bouche même de Basile, a laissé une sorte de procès-verbal de son entretien avec le plus redoutable de ces adversaires, Domitius Modestus, préfet du prétoire, le même qui avait fait brûler en pleine mer quatre-vingts prêtres de Constantinople. Celui-ci avait reçu, comme Valens, le baptême de la main d'un prêtre arien : il respirait tout le fanatisme de la secte. Quand Basile fut amené devant lui,

[1] Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio XXXIII*, 3, 4; *XLII*, 22; *XLIII*, 46; saint Grégoire de Nysse, *Contra Eunomium*, I; Socrate, *Hist. eccl.*, IV, 15; Sozomène, VI, 13; Théodoret, IV, 19, 21.

[2] Saint Basile, *Ep.* 68, 128, 244, 251.

Digitized by Google

sans même lui donner, comme le voulait l'usage, son titre d'évêque, il l'apostropha grossièrement en ces termes :

« Quelle raison as-tu donc, toi, de t'opposer audacieusement à un si grand empereur, et, seul entre tous, de lui désobéir ?

« — Que veulent dire ces paroles ? répondit Basile. De quelle audace et de quelle désobéissance parles-tu ? Je ne comprends pas.

« — Tu ne suis pas la religion de l'empereur, alors que tous les autres ont été soumis ou domptés.

« — Mon empereur, à moi, me le défend ; je ne puis adorer aucune créature, ayant été créé de Dieu et destiné à participer à la nature divine.

« — Et nous, que te paraissons-nous donc ? ne sommes-nous rien, nous qui te commandons ? Eh quoi ! tu ne considères pas comme un honneur de te joindre à nous, et d'entrer dans notre compagnie ?

« — Vous êtes de hauts magistrats, des hommes illustres, je ne songe pas à le nier ; mais vous n'êtes pas supérieurs à Dieu. Il me serait, certes, très honorable de devenir votre ami ; mais vous êtes aussi des créatures de Dieu, et vous avez pour égaux bien d'autres hommes, qui nous sont soumis. Car ce n'est pas la dignité des personnes, mais leur foi, qui honore le christianisme. »

Le préfet se leva alors en colère de son siège :

« Quoi ! s'écria-t-il, tu ne crains pas mon pouvoir ?

« — Pourquoi craindrais-je ? que peut-il m'arriver ? que puis-je avoir à souffrir ?

« — Ce que tu souffriras ? quelqu'un des châtiments que j'ai le pouvoir d'infliger.

« — Lequel ? fais-toi comprendre.

« — La confiscation, l'exil, la torture, la mort.

« — Fais-moi d'autres menaces. Aucune de celles-ci ne me touche.

« — Comment ?

« — Parce que la confiscation ne peut atteindre celui qui n'a rien, à moins que tu n'aies envie de ses vêtements usés et de quelques livres, qui font toute ma richesse. L'exil ne m'effraie pas davantage : je n'appartiens à aucun lieu : cette terre où je

Digitized by Google

suis n'est pas mienne; en quelque pays que je sois mené, j'y serai chez moi. Pour mieux dire, je sais que toute la terre est à Dieu, et je me considère partout comme un étranger et un pèlerin. Quant aux tourments, ils ne m'importent guère : mon corps est si frêle, que le premier coup l'abattra. La mort me sera un bienfait : elle m'enverra plus vite à Dieu, pour qui je vis, que je sers, pour qui je suis déjà à demi mort, et vers qui j'ai hâte d'aller.

« — Personne jusqu'à ce jour, — dit le magistrat stupéfait, — ne m'a parlé avec une telle liberté.

« — C'est que peut-être, — répondit Basile, — n'as-tu jamais rencontré un évêque. Tout autre t'eût parlé et résisté comme moi. En toutes choses, ô préfet, nous sommes doux, paisibles, et nous nous considérons comme les derniers des hommes, ainsi que le commande notre loi. Contre personne, je ne dis pas contre un si grand empereur, mais pas même contre un plébéien, un homme de basse condition, nous ne nous élevons avec arrogance. Mais quand notre Dieu est en cause, alors nous ne considérons plus rien, et nous ne voyons que lui seul. Le feu, le glaive, les bêtes, les ongles qui déchirent la chair, nous font plus envie que terreur. Accable-nous donc d'injures, menace, fais ce que tu voudras, use de tout ton pouvoir. Mais que l'empereur le sache bien : tu ne pourras nous vaincre et nous soumettre à tes doctrines impies, quand même tu nous annoncerais des supplices encore plus atroces que ceux-ci [1]. »

Saint Grégoire de Nysse, qui résume avec moins de détails cet entretien, ajoute que le préfet, subitement radouci, changea de ton.

« Tu devrais, — dit-il à Basile, — être bien aise de recevoir l'empereur dans ton église, et de le compter au nombre de tes fidèles. Que faudrait-il, pour obtenir cette faveur? presque rien : ôter du symbole le mot *consubstantiel* [2]. »

Beaucoup de personnes avaient déjà conseillé à Basile de faire provisoirement cette concession de forme, afin de détourner l'orage qui s'amassait sur sa tête [3]. Mais lui, avec son habituelle fermeté :

[1] Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio XLIII*, 48-51.
[2] Saint Grégoire de Nysse, *Contra Eunomium*, I.
[3] *Ibid.*

Digitized by Google

« Je souhaiterais beaucoup, répondit-il, de voir l'empereur dans la véritable Église, parce que je désire son salut et celui de tous les hommes. Mais je suis si éloigné d'ôter ou d'ajouter quelque chose au symbole de la foi, que je n'oserais pas seulement y changer l'ordre des paroles [1]. »

Pendant ce colloque, la nuit était venue. On raconte que le préfet invita Basile à réfléchir jusqu'au lendemain, et à lui donner alors sa réponse. « Je serai demain ce que je suis aujourd'hui, » répondit l'évêque, et, dans sa soif de martyre, il ajouta : « Je souhaite que toi non plus tu n'aies pas, demain, changé de sentiments à mon égard [2]. »

Tel était l'état des choses au moment où Valens fit son entrée dans la capitale de la Cappadoce. Il était doublement irrité contre les catholiques de Césarée. Il se souvenait de l'échec de la tentative faite quatre ans plus tôt contre leur foi, et il n'oubliait pas la part que Basile, alors simple prêtre, avait eue à cet échec [3]. La résistance que ses agents venaient de rencontrer de nouveau portait au comble sa colère. Pour lui plaire, ceux-ci se crurent obligés à exercer une nouvelle pression sur l'évêque. Les gens de la suite de l'empereur s'en mêlèrent. Un fonctionnaire, originaire d'Illyrie, et dont le rang n'est pas clairement indiqué, se crut le droit d'interroger Basile, en présence de nombreux officiers [4]. Modestus, dont la colère s'était rallumée, fit de nouveau comparaître l'évêque; mais cette fois il s'était entouré de tout l'appareil de la justice : il siégeait dans son cabinet, séparé de la salle d'audience réservée au public par un voile, qu'on levait ordinairement pour le prononcé de la sentence; autour de lui était rangé tout l'*officium*, appariteurs, hérauts, licteurs. Malheureusement, personne ne nous a transmis les paroles échangées dans cette nouvelle audience, à laquelle apparemment Grégoire de Nazianze n'assistait pas, et dont Grégoire de Nysse se borne à décrire la solennité terrifiante. Ce dernier résume d'un mot l'attitude de son frère : « Le généreux athlète dépassa encore, dans cette seconde épreuve, la gloire qu'il avait acquise dans le premier combat. »

[1] Saint Grégoire de Nysse, *Contra Eunomium*, I.
[2] Rufin, *Hist. eccl.*, II, 9.
[3] Voir *Revue des questions historiques*, juillet 1898, p. 45.
[4] Saint Grégoire de Nysse, *Contra Eunomium*, I.

Digitized by Google

Découragé, le préfet du prétoire vint faire son rapport à Valens. « Seigneur, dit-il, nous sommes vaincus par cet évêque. Il est supérieur à toutes les menaces, ne se laisse ébranler par aucun discours, et demeure insensible aux flatteries. Il faut nous attaquer à de plus faibles. De lui l'on n'obtient rien : une seule voie reste ouverte, la violence [1]. » Valens recula devant cette extrémité. Moins brutal que ses serviteurs, il ne pouvait s'empêcher de ressentir de l'admiration pour tant de courage. Quelque apaisement se fit dans son esprit. « Le fer se laisse amollir par le feu, » dit saint Grégoire de Nazianze, qui ajoute : « Mais il ne cesse pas pour cela d'être du fer. » Valens se demanda par quel moyen, sans abandonner ses propres opinions, il parviendrait à se concilier Basile. L'approche d'une des grandes solennités de l'Église parut lui en donner l'occasion.

C'était le jour de l'Épiphanie (6 janvier 372). Le peuple était assemblé dans la principale église de Césarée : l'office se célébrait avec cette régularité et cette pompe que Basile avait établies [2]. Valens, suivi de sa cour, entra dans la basilique et se plaça parmi les fidèles. Il écouta d'abord avec admiration le chant alterné des psaumes, où les voix de tous les assistants, divisés en deux chœurs, se répondaient, dit saint Grégoire, avec un bruit de tonnerre. Puis ses regards se portèrent vers l'autel, situé au fond de l'abside. Là, suivant l'usage antique, Basile était debout, faisant face au peuple : tout le clergé se tenait autour de lui. Sans paraître s'apercevoir de la présence de l'empereur, il continua le saint sacrifice, « le corps, les yeux, l'esprit aussi immobiles que s'il n'y eût eu rien de nouveau, droit comme une colonne et attaché pour ainsi dire à Dieu et à l'autel. » C'était, dit saint Grégoire, un spectacle angélique plutôt qu'humain. Accoutumé aux attentions complaisantes des prélats de cour, Valens n'avait rien vu de semblable. Aussi, quand le moment fut venu d'apporter à la sainte table les dons que chacun avait préparés, l'empereur se sentit troublé. Personne ne se présentait pour recevoir son offrande, parce qu'on ne savait si Basile l'accepterait : il se mit à trembler tellement, que si l'un des

[1] Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio XLIII*, 51.
[2] Voir *Revue des questions historiques*, juillet 1898, p. 46.

Digitized by Google

ministres de l'autel n'avait avancé la main pour le soutenir, il serait tombé à terre [1].

Basile, cependant, paraît avoir reçu le présent de Valens. Il eût pu le refuser, à l'exemple du pape Libère repoussant celui de Constance. Valens, baptisé par des hérétiques, et faisant profession d'hérésie, n'avait aucun droit à être compté parmi les fidèles. Mais Basile était aussi conciliant qu'intrépide; il n'eût pas voulu éteindre par un refus blessant la première étincelle de bonne volonté qu'il apercevait chez son ennemi. Là se bornèrent ses concessions : il ne donna pas la communion à l'empereur.

Les deux adversaires demeurèrent quelque temps ainsi, dans un état, si l'on peut dire, de paix armée. Bientôt, cependant, la haine persévérante des ariens l'emporta de nouveau dans les conseils de Valens. On obtint de lui l'exil de l'évêque de Césarée. L'heure du départ fut fixée; il devait avoir lieu de nuit, à cause de l'amour que le peuple portait à Basile. Déjà la voiture était attelée; les ennemis du confesseur de la foi, prévenus, laissaient éclater leur joie; les catholiques pleuraient; quelques amis fidèles, comme Grégoire de Nazianze, se tenaient prêts à suivre le voyageur. Soudain, une nouvelle se répand : le fils de l'empereur est malade, on désespère de sa vie! Valens avait un fils unique, né en 366, et surnommé Galate, parce qu'il était venu au monde pendant un séjour de l'empereur en Galatie. Une fièvre pernicieuse venait de l'atteindre à Césarée : les médecins, mandés en grande hâte, paraissaient désespérer de la guérison. « Le malheur abat et humilie les rois, » dit Grégoire : il touche surtout le cœur des mères. L'impératrice Doumina supplia son mari de recourir aux prières de Basile. « L'enfant a été frappé, disait-elle, à cause de la manière injuste dont celui-ci est traité. » Dans l'excès de son inquiétude, Valens consentit à tout. Aussitôt contre-ordre est donné : deux officiers de la maison militaire de l'empereur, Térence et Arinthée, accourent chez Basile, au moment où celui-ci allait partir pour l'exil. Ils le conjurent, au nom de Valens et de l'impératrice, de venir sans retard au palais prier sur l'enfant malade. Basile y consent, mais sous la condition que l'enfant, qui n'était pas encore baptisé, recevrait

[1] Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio XLIII*, 52.

Digitized by Google

le baptême des mains d'un prêtre orthodoxe, et serait instruit dans la foi catholique. A son arrivée, le petit prince se trouva mieux. On le crut guéri. Mais, dès que Basile eut quitté le palais, les ariens reprirent le dessus. Cédant à leurs conseils, Valens fit baptiser son fils par l'un d'eux. Presque aussitôt l'enfant mourut. « Tous les assistants, tous les témoins de ce malheur, dit Grégoire de Nazianze, demeurèrent persuadés qu'il eût été sauvé » si Valens n'avait manqué à sa promesse [1].

Cependant les ariens avaient regagné leur ascendant sur l'esprit du souverain. Ils pressèrent celui-ci d'ordonner de nouveau l'exil de l'évêque. Valens finit par céder. Mais il ne le fit pas sans trouble. La mort de Galate l'avait frappé de terreur. Malgré son attachement à l'hérésie, il n'était pas éloigné de voir dans cette mort une punition divine [2]. Aussi, au moment de signer l'ordre de bannissement, sa main tremblait si fort qu'une première plume, puis une seconde, se brisèrent sans qu'il pût tracer son nom. Une troisième fois, il tenta encore d'écrire, et le roseau se rompit de nouveau. Alors, croyant à un miracle, et s'inclinant devant la volonté de la Providence, il déchira, plein d'émotion, la sentence d'exil [3].

Une sorte d'attrait, mêlé de terreur, ramenait malgré lui Valens vers Basile. Il voulut le revoir à l'église. Il y revint, s'assit de nouveau parmi les fidèles, entendit l'instruction, fit son offrande. Puis, l'office terminé, il fut introduit dans le sanctuaire, où Basile, assis, l'attendait. Là, abrité par le voile qui, dans les anciennes basiliques, séparait l'autel de la nef, il put s'entretenir longuement avec le saint docteur. Plusieurs personnes de la suite impériale étaient présentes; Grégoire de Nazianze assistait aussi à l'entretien. « Avec quelle sagesse, dit celui-ci, Basile parlait à l'empereur! C'était bien la parole de Dieu qui sortait de sa bouche [4]. » C'était bien aussi, parfois, la parole de l'homme du monde, accoutumé à remettre, d'un mot piquant, chacun à sa place. Parmi les assistants à ce col-

[1] Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio XLIII*, 54; saint Ephrem (dans Cotelier, *Mon. Eccl. graecae*, t. III, p. 63); Socrate, IV, 26; Sozomène, VI, 16; Théodoret, IV, 16.
[2] Rufin, *Hist. eccl.*, II, 9.
[3] Saint Éphrem (Cotelier, t. III, p. 65); Théodoret, IV, 16.
[4] Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio XLIII*, 53.

Digitized by Google

loque à la fois solennel et intime était un important fonctionnaire de la cour, surintendant des cuisines impériales, qui portait assez ridiculement le grand nom de Démosthène. Celui-ci, ayant voulu se mêler à l'entretien et fait une objection, commit un solécisme. « Quoi! dit en riant Basile, Démosthène ne sait pas le grec! » et comme le grossier personnage s'emportait, il le renvoya à ses viandes et à ses sauces. Valens sortit de l'entretien en laissant à Basile une large aumône pour ses fondations charitables [1].

« A partir de ce moment, ajoute saint Grégoire, Valens se sentit mieux disposé envers Basile et son Église. Les rigueurs s'apaisèrent, comme des flots qui ont rencontré un obstacle [2]. » Il s'agit là d'un apaisement tout relatif, car, jusqu'à la fin de son règne, c'est-à-dire pendant cinq ans encore, Valens ne cessera de persécuter les catholiques. Cependant, il ne recommencera la persécution qu'après avoir quitté Césarée. Les Églises de la Syrie, de la Mésopotamie, de la Palestine, de l'Égypte, de tout l'Orient romain, souffrirent alors cruellement; mais le souvenir de Basile protégea la Cappadoce. « Je suis, écrivait-il lui-même quelques années plus tard, comme un rocher contre lequel les vagues de l'hérésie ne cessent de se briser, et qui abrite derrière lui tout le rivage; ou plutôt, ajoute-t-il avec humilité, je ressemble à cette chose infime, vile et petite entre toutes, le grain de sable, que la volonté du Tout-Puissant a posé comme limite aux colères de l'immense Océan [3]. »

## III. — Les affaires de la Cappadoce

Presque dans le même temps où Basile eut à livrer ces grands combats pour la foi, des affaires d'un autre ordre n'avaient cessé de l'occuper. A peine était-il devenu évêque de Césarée que ses concitoyens l'appelèrent à leur secours, dans une crise qui bouleversait toute la Cappadoce.

Valens, dans le courant de 371, venait de diviser celle-ci en deux provinces. C'était, en ce moment, la tendance des empereurs, en Occident comme en Orient : Valentinien crée en Gaule

[1] Saint Grégoire de Nysse, *Contra Eunomium*, I; Théodoret, IV, 16.
[2] Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio XLIII*, 53.
[3] Saint Basile, *Ep.* 203, 1.

Digitized by Google

une seconde Narbonnaise ; probablement la Palestine et d'autres provinces d'Asie furent scindées vers cette époque. Ces remaniements ne pouvaient avoir, au point de vue politique, aucun intérêt ; il est probable qu'une pensée fiscale guidait seule, en ceci, les souverains, et que toute augmentation du nombre des provinces se traduisait pour leurs habitants en une aggravation des charges publiques. D'autres mesures arbitraires en étaient aussi la conséquence : comme dans le système fiscal de l'empire romain la curie des villes, c'est-à-dire la réunion de leurs principaux habitants, était responsable de la levée de l'impôt, il arrivait que si la ville érigée en métropole d'une circonscription nouvellement créée ne contenait pas de citoyens assez riches pour former une curie solvable, on enlevait sans façon de quelque autre cité une partie de ses curiales, que l'on transplantait, malgré leurs protestations et au préjudice de tous leurs intérêts, dans le nouveau chef-lieu. C'est au moins ce qui se passa à Césarée, quand la Cappadoce eut été partagée en deux provinces, et qu'on voulut faire du bourg presque inconnu de Podande la capitale improvisée de la seconde Cappadoce.

Dans leur désolation, les habitants de Césarée se tournèrent vers Basile. L'empereur était alors à Constantinople, se préparant à son voyage d'Asie : ils supplièrent l'évêque d'aller le trouver, et de lui demander le retrait d'une mesure qui ruinait et découronnait leur ville. Basile s'excusa sur sa santé, qui ne lui permettait pas d'entreprendre le voyage, et aussi sur les soins de son gouvernement ecclésiastique, qui aurait à souffrir d'une longue absence ; peut-être aussi ce qu'il savait des dispositions de Valens, qui venait de persécuter les catholiques de Constantinople pour les punir d'avoir élu un évêque orthodoxe, lui faisait-il craindre de n'être pas en faveur près du souverain. Mais ses relations, dès lors très étendues, lui permettaient aisément de charger de la cause de Césarée des personnages mieux vus à la cour. Il écrivit à Martinianus, qui tenait le premier rang parmi les habitants de la Cappadoce, et avait libre accès près de l'empereur : qu'il se présente lui-même à Valens, et lui parle avec la liberté à laquelle lui donnent droit son âge et ses services ; ou, si la vieillesse l'empêche de se rendre à la cour, qu'au moins il appuie par une lettre la requête de ses compatriotes. Un haut fonctionnaire, Aburgius, né à Césarée même, et



Digitized by Google

qui jusqu'à ce jour, comme le lui rappelle Basile, n'a eu qu'à se louer de la fortune, ou plutôt de la Providence, est également intéressé à leur sort. Enfin Basile s'efforce de mettre en mouvement le maître des offices, Sophrone, originaire aussi de la Cappadoce, et le supplie « de prendre en main la cause de la cité, qui se jette à ses genoux. »

Les lettres de Basile contiennent d'abord les arguments que le bon sens pouvait opposer à toute pensée de subdivision des provinces. De tels changements, loin de fortifier l'empire, en diminueront plutôt la vigueur, par la destruction de son organisme traditionnel. « Si l'on coupe en deux un bœuf ou un cheval, on n'aura pas deux bœufs ou deux chevaux ; mais on aura tué son cheval ou son bœuf. Ce n'est pas le nombre des provinces, c'est leur existence même qui importe [1]. » Surtout Basile insiste sur la ruine et la désolation de Césarée. Il semble que le décret qui partageait la province avait été accompagné tout de suite d'une augmentation d'impôts ; car les rues, dit-il, ne retentissent que des cris des agents du fisc et des plaintes des contribuables, que l'on est obligé de battre pour les faire payer [2]. Leur voix éveille seule les échos des portiques abandonnés par la foule. Sans ce bruit, on se croirait dans un désert. Les gymnases sont fermés; la nuit, on n'éclaire plus les rues. Des grands, des riches, des magistrats, une partie s'est enfuie, emmenant femmes, enfants, serviteurs, afin d'éviter l'émigration forcée à Podande ; les autres y ont déjà été traînés comme des captifs ; un tiers à peine des curiales habite encore Césarée. Le départ de tant de grands, les colonnes de la cité, a amené l'écroulement universel. Des maisons vides, plus de commerce sur le marché, plus de conversations ou de discours au forum, à peine de rares passants dans les rues : on dirait une ville détruite par un tremblement de terre ou par une inondation [3].

On ne sait si les mandataires de l'évêque et du peuple de Césarée firent valoir avec zèle ces arguments ; mais ils ne purent empêcher le morcellement de la province. Une seule modification fut vraisemblablement apportée au projet primitif : Tyane semble avoir été substituée, comme métropole de la seconde

[1] Saint Basile, *Ep.* 74, 2.
[2] *Ibid.*, 3.
[3] *Ibid.*, et *Ep.* 75, 76.

Digitized by Google

Cappadoce, au bourg de Podande, ce qui peut-être permit le rapatriement de quelques-uns au moins des curiales de Césarée, puisque Tyane, ville importante, devait déjà posséder une bourgeoisie riche, suffisante pour répondre de l'impôt.

Mais du choix de Tyane allait naître, pour Basile, une nouvelle épreuve. Cette ville avait alors un évêque appelé Anthime, jadis en bon accord avec son supérieur de Césarée, car il avait signé en même temps que lui une lettre adressée aux prélats de l'Occident. Mais Anthime, bien que fort avancé en âge, était tout ensemble ambitieux et cupide. Il vit dans la promotion de Tyane au rang de capitale une occasion d'augmenter l'importance de son siège. Il imagina d'en faire la métropole religieuse en même temps que civile de la seconde Cappadoce, et de revendiquer comme suffragants tous les évêchés, jusque-là relevant de Césarée, qui se trouvaient dans cette partie détachée de l'ancienne province. Comme conséquence, il prétendit mettre la main sur ceux des biens et des revenus du siège métropolitain qui étaient répartis dans les limites du nouveau territoire. C'était agir contrairement à tout droit. Comme le rappellera, quelques années plus tard, le pape Innocent Ier, « l'Église de Dieu ne doit pas suivre les changements opérés par la politique, et adopter les divisions ou les honneurs que les souverains ont cru devoir établir dans leur intérêt [1]. » Mais la passion fait facilement litière des principes.

Anthime trouva des alliés. Parmi les évêques suffragants de Césarée, qui résidaient dans la nouvelle province, tous n'étaient pas encore réconciliés avec Basile. Un grand nombre restaient envieux de son élévation, jaloux de sa supériorité, et se plaisaient même à jeter des doutes sur son orthodoxie, pourtant assez glorieusement prouvée. C'est environ un an après le décret impérial scindant la province, et apparemment quand Valens eut quitté Césarée, que se manifestèrent les prétentions d'Anthime. Aussitôt beaucoup des adversaires plus ou moins cachés de Basile jetèrent le masque, et s'attachèrent à son rival. Ils se considérèrent comme faisant partie de son synode, répondirent à ses convocations, repoussèrent celles de Basile. Comme l'écrit celui-ci, « dès que la partie de la province où ils habitaient reçut

[1] Innocent Ier, *Ep.* à Alexandre d'Antioche.

Digitized by Google

un autre nom, ils s'estimèrent d'un autre pays, d'une autre race, et n'eurent plus de rapports avec nous. » A ces dissidents de parti pris se joignit la foule de ceux que charme la nouveauté, et qui se tournent d'instinct vers le soleil levant. Avec l'aide de tout ce monde, Anthime se prépara à lui-même sa province ecclésiastique, séduisant les uns, au besoin déplaçant d'autorité les autres [1].

Anthime fit plus encore : il se conduisit en vrai brigand. Le monastère de Saint-Oreste, bâti sur une des pentes du Taurus, devait à l'Église de Césarée un tribut en argent et en nature. Basile, voulant, en face des prétentions de ses adversaires, affirmer son droit, résolut d'aller en personne percevoir ces redevances. Grégoire, en fidèle ami, l'accompagna. Comme ils revenaient, ramenant un troupeau, et suivis d'une caravane de mules, ils furent assaillis, dans un défilé de la montagne, par une troupe d'hommes armés, que dirigeait Anthime en personne. « Je ne permettrai pas de payer tribut aux hérétiques, » s'écriait celui-ci, joignant à la violence l'injure la plus cruelle et la plus imméritée, et cachant sa cupidité sous le faux prétexte de l'intérêt des âmes et d'un zèle jaloux pour l'orthodoxie. Il fallut employer la force pour se frayer un passage : des hommes aussi pacifiques que Basile et Grégoire furent obligés de prendre part au combat. Il semble qu'une partie des mules resta aux mains des assaillants [2]. On s'étonnera peut-être de l'ardeur mise par Basile, ce pauvre volontaire, qui ne possédait en propre que ses habits et ses livres, à défendre des biens temporels. Il faut se souvenir qu'il ne pouvait en conscience y renoncer, puisque ces biens n'étaient dans ses mains qu'un dépôt. Et l'on ne doit pas oublier qu'à cette époque, où il n'y avait pas de budget des cultes, les Églises, avec leur personnel considérable de prêtres, de clercs, de veuves, de vierges, d'orphelins et de pauvres, ne pouvaient subsister que du revenu de leurs immeubles. Nous verrons bientôt l'immensité des fondations charitables entreprises par Basile : à elles seules elles suffiraient à le justifier de s'être montré le gardien scrupuleux du patrimoine ecclésiastique.

[1] Saint Basile, *Ep.* 98, 2; saint Grégoire de Nazianze, *Oratio XLIII*, 58.
[2] Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio XLIII*, 58; *Ep.* 48; *Poemata de se ipso*, XI, 451-453.

Digitized by Google

Ce qui préoccupait Basile, ce n'était pas seulement la diminution des revenus de son Église, c'était encore l'amoindrissement du siège de Césarée par suite de la défection de beaucoup de suffragants. Il résolut d'accroître, dans la partie de la Cappadoce qui lui restait, le nombre des évêchés. Cette résolution n'était pas inspirée par une puérile vanité, qui était bien éloignée de l'esprit de Basile ; mais, comme les canons des conciles obligeaient les suffragants à se réunir, à des époques périodiques et assez rapprochées, autour du métropolitain de la province, il importait, et pour la dignité du siège, et pour la bonne direction des affaires, que son synode ne fût pas trop réduit. La multiplication des évêchés, dans la partie de la province qui garde le nom de première Cappadoce, eut, selon saint Grégoire, de grands avantages, et pour le bien des âmes, dont elle rapprocha les pasteurs, et pour la conciliation future, dont elle prépara les voies [1]. Cette mesure opportune fit cependant une victime, qui fut Grégoire lui-même.

Parmi les localités qu'Anthime disputait à la juridiction de Basile était le bourg de Sasimes. Bien qu'assez distant de Césarée, il paraît avoir eu pour l'Église de cette ville une importance particulière, à cause de sa situation au confluent de plusieurs routes par lesquelles passaient les convois d'animaux ou de denrées qui, de divers côtés, lui étaient envoyés en tribut [2]. Basile comprit Sasimes parmi les évêchés nouveaux qu'il érigea, et ne crut pas trop présumer de l'amitié de Grégoire en l'appelant à en occuper le siège, dont les circonstances faisaient comme une sorte de point stratégique.

Quand il prit cette détermination, à laquelle rien n'avait préparé Grégoire, Basile ne se doutait pas du coup qu'il portait à son ami. Peu s'en fallut que l'étroite liaison qui l'unissait à l'ancien compagnon de ses études, au cher confident de ses pensées, n'en fût rompue. Pour comprendre la peine que ressentit Grégoire, il faut savoir que ce soudain appel à l'épiscopat était pour lui la brusque fin d'un rêve longtemps caressé. Grégoire, qui préférait à tout la contemplation et la solitude, qui même n'avait naguère reçu la prêtrise que par obéissance pour son

[1] Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio XLIII*, 59.
[2] Saint Grégoire de Nazianze, *Ep.* 48.

Digitized by Google

père, et presque malgré lui, avait formé le dessein d'embrasser la vie monastique après la mort de ses parents. Voyant Basile, qui savait cela, qui avait approuvé ce dessein, n'en pas tenir compte, et le jeter d'autorité dans une voie nouvelle, contraire à tous ses goûts, Grégoire ne put retenir ses plaintes. Il fut amer jusqu'à l'injustice. Il se crut sacrifié à un intérêt étranger, « emporté par une volonté qui entraîne tout comme un torrent. » Le choix du lieu lui fut particulièrement pénible. A l'en croire, Sasimes est un bourg étroit, sans eaux courantes, sans verdure, traversé par trois routes poudreuses, vulgaire, bruyant, plein de voitures, de chevaux, de voyageurs, d'agents du fisc, ayant une population pauvre et flottante. L'envoyer là, comme une sentinelle avancée, condamnée à une lutte perpétuelle avec Anthime, n'était-ce pas un crime de lèse-amitié? « Il apprenait enfin à ne plus se fier à un ami, et à mettre sa confiance en Dieu seul. » Le ressentiment, sans doute, ne durera pas, et dans l'âme loyale de Grégoire, la première amitié pour Basile reviendra bientôt, aussi franche, aussi dévouée, aussi tendre que jamais. Cependant de la blessure il restera toujours un point douloureux. Dix ans plus tard, quand, jouissant enfin de la retraite tant désirée, Grégoire écrira le poème de sa vie, il ne pourra toucher à ce souvenir sans que le flot comprimé de l'ancienne amertume jaillisse de nouveau [1].

Grégoire consentit, cependant, à recevoir la consécration épiscopale. L'ascendant qu'avaient sur lui le vieil évêque de Nazianze et Basile triompha de ses résistances. Il inclina la tête sous l'onction sainte, tout en protestant dans son cœur contre ce qu'il estimait une atteinte à sa liberté. Les discours qu'il prononça dans cette occasion solennelle sont curieux à lire. On y trouve un mélange de sentiments contraires. Prêchant à Nazianze, peu de jours après avoir été consacré, devant son père et Basile : « Ce que tu voulais est arrivé, dit-il à ce dernier; tu m'as maintenant en ta dépendance; tu as vaincu celui qui ne devait pas céder.... Je n'ai pas été persuadé, mais contraint [2]. » La vertu de Basile est telle, cependant, qu'à ces reproches à

[1] Saint Grégoire de Nazianze, *Ep.* 48; *Poemata de se ipso*, XI, 386-485; *Oratio XLIII*, 59.
[2] Id., *Oratio IX*, 4, 5.

Digitized by Google

peine voilés le nouvel évêque ne peut s'empêcher de joindre de justes louanges : « Enseigne-moi, s'écrie-t-il, à imiter ta charité pour ton troupeau, ton soin, ton attention, ta sollicitude, tes veilles, la subordination de ton corps à l'esprit, le zèle qui te fait pâlir au service des âmes, le soin avec lequel tu as tempéré ta vivacité de cœur, ta sérénité et ta mansuétude (exemple rare entre tous) dans le maniement des affaires, les combats que tu as livrés pour tes ouailles, les victoires que, par la grâce du Christ, tu as remportées [1] ! »

Un autre Grégoire, cependant, le frère de Basile, récemment nommé évêque de Nysse, était arrivé à Nazianze pour consoler et encourager le nouveau prélat. On peut se demander si la démarche était opportune ; Grégoire de Nysse, qui avait en toutes choses les intentions les plus pures, se trompa quelquefois par excès de zèle [2]. Grégoire de Nazianze, prêchant devant lui, ne put s'empêcher de faire un parallèle entre les deux frères, et de mettre en pendant la compassion de l'un et ce qui lui paraissait être l'humeur impérieuse de l'autre [3]. Bientôt, cependant, un nouvel incident se produisit. La passion de la solitude fut un instant la plus forte : se dérobant à ses nouveaux devoirs, Grégoire s'enfuit au désert ou se réfugia dans quelque maison de retraite. Son père et Basile eurent beaucoup de peine à le décider au retour. Il revint cependant à Nazianze; dans un discours mélancolique, il y pleura son repos perdu. « Je désirais, dit-il, laisser à d'autres les travaux et les honneurs, les combats et les victoires; je voulais me créer une vie de méditation et de paix, traverser sur une petite barque un étroit océan, me bâtir modestement une petite maison pour l'éternité [4]. » Mais, ajoute-t-il, « l'amitié, d'une part, de l'autre les cheveux blancs de mon père l'ont emporté; cette vieillesse qui touche presque au port, et cette amitié qui est riche en Dieu et qui enrichit les autres de ses dons [5] ! » Aussi, conclut le pieux orateur, « j'abjure désormais toute colère, je regarde d'un œil calme la main qui m'a fait violence, et je souris à l'Esprit; ma poitrine haletante

[1] Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio IX*, 5.
[2] Voir saint Basile, *Ep.* 58, 100, 215.
[3] Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio XI*, 3.
[4] Id., *Oratio X*, 1.
[5] *Ibid.*, 2.

Digitized by Google

s'apaise, la raison revient; l'amitié, cette flamme qui était assoupie et presque éteinte, se rallume et revit [1]. »

Je regrette d'être obligé d'interrompre ces citations; rien autant que ces trois discours ne fait comprendre l'âme délicate, hésitante, prompte à s'éloigner et à revenir, l'âme sainte et douloureuse de Grégoire de Nazianze. Peut-être n'est-il pas de meilleure explication de la conduite de Basile, qui se sentait obligé de suppléer par une volonté ferme à l'indécision de son pieux ami. Accoutumé à tout regarder d'un point de vue supérieur, il ne songea peut-être pas assez à la disproportion qu'il y avait entre le petit siège de Sasimes et le mérite de Grégoire. Ou s'il y songea, ce fut pour dire que « le nouvel évêque ne tirerait aucun lustre de sa résidence, mais au contraire illustrerait celle-ci; car il est d'un homme vraiment grand de n'être pas seulement prêt aux grandes choses, mais de grandir par ses talents celles qui semblent infimes [2]. » Si même Basile manqua en quelque chose aux ménagements que l'extrême sensibilité de son ami eût demandés, ou si Grégoire, de son côté, se froissa ou se découragea avec excès, nous contemplerons d'un œil ému la passagère imperfection mêlée à de si hautes vertus, et nous remercierons Dieu de nous laisser voir en ses saints quelque reste d'humaine faiblesse. Ajoutons, cependant, que l'approbation donnée sans réserves par le vénérable évêque de Nazianze à la conduite de Basile semble propre à disculper celui-ci de tout reproche.

Les événements se chargèrent, du reste, de tirer d'embarras le nouvel évêque de Sasimes. Il était encore à Nazianze, peu pressé de prendre possession de son siège, quand Anthime, accompagné de quelques-uns de ses suffragants, se rendit dans cette ville. Le prétexte du voyage était une visite au vieux Grégoire; le but véritable, profiter du mécontentement du fils pour attirer celui-ci à son parti, et s'en faire reconnaître comme métropolitain. A toutes ses avances, Grégoire répondit par un refus formel : Anthime, dépité, le quitta en raillant ce qu'il appelait son « Basilisme. » Une lettre d'Anthime vint bientôt après inviter Grégoire à son synode : ce fut le même refus. Anthime,

[1] Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio X*, 2.
[2] Saint Basile, *Ep.* 98.

Digitized by Google

alors, écrivit qu'il venait de s'emparer « des marais de Sasimes, » malgré les protestations et les défenses de Grégoire [1]. Celui-ci fut probablement heureux de cette occasion de céder à la force : ne pouvant reconquérir à main armée sa ville épiscopale, il demeura à Nazianze, où il accepta d'aider son père comme coadjuteur. Il n'était point allé à Sasimes, et n'avait fait dans cette Église aucun acte de juridiction [2].

Un accord, sur lequel nous n'avons pas de détails, se fit peu après entre Anthime et saint Basile. On possède une lettre de celui-ci, adressée au sénat de Tyanes et pleine des sentiments les plus conciliants. Saint Basile paraît avoir eu une conférence avec les évêques de la seconde Cappadoce. Il est probable que l'amour de la paix lui fit abandonner beaucoup de ses droits, et tolérer l'état de choses créé par les usurpations d'Anthime [3].

## IV. — L'administration épiscopale

Il nous faut maintenant voir saint Basile dans l'exercice de sa charge épiscopale et dans l'administration intérieure de son Église.

On se souvient que la confiance de son prédécesseur l'avait chargé, simple prêtre, de réformes à faire dans la liturgie comme dans la discipline [4]. Basile, en prenant possession du siège de Césarée, trouvait donc accomplie déjà une partie de son œuvre. Aussi ne remarquons-nous pas que, dans la suite, il ait eu beaucoup à innover. Son clergé, pris en masse, paraît avoir été exemplaire. L'évêque d'une grande ville, voulant se choisir un successeur, ne trouve rien de mieux que de s'adresser à Basile et de lui demander un de ses prêtres; Basile n'a pas à chercher longtemps pour désigner, dans le corps sacerdotal de Césarée, un homme de mœurs graves, savant en droit canonique, d'une foi non moins éclairée que solide, d'une austérité presque excessive, pauvre par choix et par vertu [5]. Cet amour de la pauvreté lui est commun avec ses confrères. Malgré les

[1] Saint Grégoire de Nazianze, *Ep.* 50.
[2] Id., *Poemata de se ipso*, XI, 495-525.
[3] Saint Basile, *Ep.* 97, 98, 122.
[4] Voir *Revue des questions historiques*, juillet 1898, p. 46.
[5] Saint Basile, *Ep.* 81.

Digitized by Google

lois qui permettaient alors aux clercs de faire le commerce, et leur accordaient même dans ce cas (au moins jusqu'au règne de Valentinien et de Valens) l'exemption de la patente, les prêtres soumis à la juridiction de Basile s'en abstiennent généralement [1]. Sans traitement, sans revenus, quelquefois plusieurs ensemble, ils vivent, à l'exemple de saint Paul, du travail de leurs mains. Ils s'adonnent de préférence à des métiers sédentaires, qui ne les obligent pas à de fréquentes absences et n'entravent pas le ministère paroissial [2]. Lors de la persécution de Julien, on n'a signalé aucune apostasie dans le clergé de Césarée : un de ses membres a même eu la gloire d'être torturé sous les yeux de l'empereur : sans en prendre de l'orgueil, le confesseur de la foi gagne sa vie au métier de copiste, et trouve encore le moyen de prélever sur ses modestes gains de quoi faire l'aumône. Basile entoure de respect et d'affection ce vétéran du sacerdoce [3]. Le seul privilège temporel qu'il réclame pour ses prêtres, comme pour ses moines, c'est l'exemption d'impôts. On a de lui, sur ce sujet, une lettre au préfet du prétoire Modestus. Peut-être s'étonnera-t-on du langage confiant de cette lettre, adressée à l'arrogant magistrat dont nous avons rapporté le dialogue avec Basile. Mais Grégoire de Nazianze raconte qu'à la fin du séjour de Valens à Césarée, Modestus, tombé gravement malade, avait eu recours aux prières de Basile, et leur attribuait sa guérison [4]. Des rapports affectueux s'étaient dès lors établis entre le fonctionnaire reconnaissant et l'évêque, toujours prêt à oublier les injures reçues. Basile en profita pour intercéder en faveur des ministres de son Église, que des répartiteurs trop zélés avaient inscrits parmi les contribuables : ce qu'il demande, ce n'est pas la radiation individuelle de chacun d'eux, mais l'exemption en masse de tous; non une faveur passagère, mais la reconnaissance d'un principe [5]. La même immunité doit être accordée aux moines qui « vivent conformément à leur profession, n'ont ni argent ni corps; leur argent, ils le distribuent aux pauvres; leur corps, ils l'exténuent de jeûnes et de prières;

[1] *Ep.* 198.
[2] *Ibid.*
[3] Palladius, *Hist. Laus.*, 113.
[4] Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio XLIII*, 55.
[5] Saint Basile, *Ep.* 104.

Digitized by Google

et ils travaillent au bien public, puisque leur manière de vivre apaise la colère de Dieu [1]. »

Saint Basile n'avait pas de peine à maintenir autour de lui, par l'autorité et par l'exemple, les mœurs édifiantes de son clergé. Sur les prêtres, diacres ou clercs établis hors de Césarée, dans les villes ou les campagnes de sa juridiction, il exerçait une exacte surveillance. On le voit jusqu'à la fin de sa vie, malgré la faiblesse de sa santé, visiter les paroisses de son diocèse [2], même celles qui étaient situées dans les montagnes [3]. Son attention à retrancher tout scandale est extrême : un prêtre de la campagne, âgé de soixante-dix ans, ayant cru pouvoir, malgré les canons de Nicée, garder une femme dans sa maison, Basile l'oblige à la renvoyer, non qu'il craigne de ce vieillard un manquement à la vertu, mais parce que la discipline doit être observée, et qu'il n'est pas permis, par un mauvais exemple, de donner à d'autres occasion de pécher [4].

Si Basile poursuivait ainsi jusqu'à l'apparence du mal, il obligeait ceux qui dépendaient de lui à faire de même, et travaillait à leur communiquer son énergie. Les rapts étaient fréquents en Cappadoce. Basile apprend qu'une jeune fille de la campagne a été enlevée, que le ravisseur a eu des complices, que la victime a trouvé asile dans un village voisin, et que les habitants se sont même armés pour empêcher qu'on ne la reprenne. Il rend responsable de ce fait le prêtre de la paroisse où elle demeurait, et lui reproche dans les termes les plus sévères sa mollesse, « son absence d'indignation. » Il devra réparer sa faute en ramenant, coûte que coûte, la fille à ses parents. Quant au ravisseur, à ses complices, et à toute leur famille, ils seront excommuniés, et le village où la jeune fille a été recueillie sera mis en interdit [5].

Pas plus que le scandale ou la mollesse, les excentricités religieuses ne trouvaient grâce devant lui. Le diacre Glycère avait été attaché à l'une des églises du diocèse, pour en aider le desservant. D'esprit chimérique, de manières séduisantes, il se fit

[1] *Ep.* 284.
[2] *Ep.* 206, 237.
[3] *Ep.* 283.
[4] *Ep.* 55.
[5] *Ep.* 270.

Digitized by Google

promptement une clientèle de jeunes filles, qu'il dirigea dans les voies d'une piété plus bizarre que solide. Il affectait des airs arrogants, avait adopté un costume de supérieur ou de « patriarche, » se laissait combler de petits cadeaux. Ni les avertissements du prêtre de la paroisse, vieillard vénérable, ni ceux du chorévêque, ni ceux de Basile lui-même, n'étaient écoutés. Craignant, cependant, des réprimandes plus sévères, il prit la fuite, un soir, suivi des jeunes filles qui s'étaient attachées à lui. Quelques jeunes gens les accompagnaient. On ne dit pas qu'aucun scandale de mœurs se soit produit : le silence de Basile à cet égard est une preuve du contraire. Mais cette troupe qui parcourait les campagnes en chantant des hymnes et, semble-t-il, en dansant, et traversait même ainsi, au milieu des rires de la populace, la foule assemblée un jour de marché, causait aux vrais chrétiens une surprise mêlée d'indignation. Les parents dont les filles avaient été enlevées couraient à leur poursuite, les suppliaient de revenir, n'obtenaient le plus souvent de ces exaltées et de leur chef que des refus dédaigneux. Glycère et sa suite se réfugièrent enfin près d'un évêque de Cappadoce, appelé Grégoire [1]. Celui-ci, les croyant sans doute injustement persécutés, ne découvrant d'ailleurs rien d'immoral dans leur conduite, consentit à les prendre sous sa protection. Basile écrivit alors à Grégoire, lui exposa les faits, et lui demanda de rapatrier Glycère et ses compagnes, ou au moins celles-ci, au cas où Glycère refuserait de revenir. Pourvu que les fugitifs se présentent porteurs d'une lettre de l'évêque, la faute sera pardonnée ; mais, en cas de désobéissance, Glycère sera destitué de toute fonction ecclésiastique. Il envoya une autre lettre à ce dernier, paternelle et sévère tout ensemble. « Ta conduite, lui dit-il, a couvert d'opprobre tout l'ordre monastique, » ce qui montre que cet aventurier avait eu la prétention d'instituer un nouveau genre de vie religieuse ; il lui réitère la promesse de pardon, s'il manifeste un repentir sincère : « autrement, avec tes cantiques et ta belle robe, tu perdras Dieu, et conduiras à l'abime les vierges que tu as entraînées. » Une troisième lettre de Basile, adressée à l'évêque Grégoire, fait part

[1] Ce nom est si fréquent à cette époque, que rien n'oblige à y reconnaître, comme l'ont voulu quelques-uns, soit Grégoire de Nazianze, soit Grégoire de Nysse.

Digitized by Google

de son étonnement de n'avoir encore rien obtenu. On ne sait comment se termina cette affaire : le dossier qui en est resté met bien en lumière le bon sens, la fermeté et la douceur de Basile [1].

Celui-ci ne faisait pas seulement porter sa vigilance sur les membres de son clergé : il veillait aussi à réprimer toute faute ou toute négligence des chorévêques, sorte de coadjuteurs établis dans les districts de campagne pour y exercer certaines fonctions épiscopales. Les canons leur donnaient un droit de surveillance sur les prêtres et les diacres : on vient de voir Glycère averti par le chorévêque de qui dépendait la paroisse où il servait. Ils avaient de plus le pouvoir d'ordonner les ministres inférieurs, c'est-à-dire des clercs au-dessous des diacres. Mais il paraît que des abus s'étaient quelquefois glissés dans ces ordinations. Bien des gens, à cette époque, comme on le verra aussi au moyen âge, entraient dans la cléricature, non pour exercer des fonctions ecclésiastiques, mais pour se soustraire soit à la justice civile, soit à certaines charges fiscales, soit au service militaire. Des chorévêques, oublieux de leur devoir, avaient consenti, à prix d'argent, à ordonner ainsi des sujets incapables ou indignes. Basile adressa à tous ceux de sa circonscription une lettre circulaire très énergique. Il condamne les pasteurs qui « vendent les choses spirituelles, » et « font un marché de l'église, où ils ont le dépôt du corps et du sang du Christ. » S'ils persistent « à imiter ainsi Judas, » ils seront déposés [2].

Un autre abus, moins criminel sans doute que la simonie, mais cependant assez grave, s'était aussi introduit. Des chorévêques complaisants admettaient sans examen les aspirants à la cléricature et négligaient d'en donner avis à l'évêque, comme ils y étaient obligés. Souvent même ils laissaient les prêtres ou les diacres de leur circonscription choisir ces ministres inférieurs. Il arrivait ainsi que les petites villes ou les villages se remplissaient de clercs, parmi lesquels il était impossible de trouver un homme en état d'être appelé au service des autels.

[1] Saint Basile, *Ep.* 169, 170, 171. — Sur l'histoire de Glycère, voir une curieuse dissertation de Ramsay, à la suite de son livre *The Church and the roman Empire*, 1894.
[2] *Ep.* 53.

Digitized by Google

Basile envoya à ses chorévêques une nouvelle circulaire pour remettre en vigueur les canons. Il est probable que l'abus qu'il se proposait de corriger était fort ancien, car il déclare que les clercs admis directement par les prêtres depuis la première indiction, c'est-à-dire depuis l'an 358, seront déposés et remis au rang des laïques, sauf à pouvoir, s'ils le méritent, être choisis de nouveau, après mûr examen, par les chorévêques [1].

Cette vigilance de Basile n'impliquait, vis-à-vis de ses subordonnés, ni dédain ni dureté. Une lettre adressée par lui à l'un de ses chorévêques, Timothée, en qui il avait à reprendre quelque immixtion indiscrète ou excessive dans les affaires temporelles et dans la politique, montre de quelle affection, de quels égards, de quel vrai respect étaient mêlées ses admonitions pastorales [2]. Une autre lettre laisse voir le soin avec lequel il choisissait ces coadjuteurs, attentif à écarter toute considération humaine, et attendant de la prière plus que de tout autre moyen les lumières propres à guider son choix [3].

La renommée de saint Basile était assez grande pour que, malgré les dissidences profondes qui les séparaient, l'empereur ait eu recours à lui pour rétablir la paix religieuse dans une province où l'épiscopat était affaibli par de longues dissensions. C'est probablement avant de quitter Césarée, en 372, que Valens l'envoya en Arménie, avec mission de pourvoir aux sièges vacants. Bien que contrarié par la défection d'un auxiliaire sur lequel il avait compté, Basile paraît avoir réussi dans cette œuvre difficile. Son zèle, sa prudence, suppléèrent au peu de connaissance qu'il avait des hommes et des lieux, à son ignorance même de la langue et des coutumes du pays. Il parvint à rétablir la concorde entre les évêques ; il les réveilla de leur indifférence ; il leur fit même accepter un ensemble de règles disciplinaires, en vue de réprimer des désordres de mœurs particuliers à l'Arménie. Il eut, entre autres succès, la joie de laver un prélat arménien, Cyrille, de calomnies répandues contre lui, et de nommer à l'Église de Satales, demeurée sans pasteur, un évêque excellent [4]. La paix religieuse eût été pour longtemps

[1] *Ep.* 54.
[2] *Ep.* 291.
[3] *Ep.* 290.
[4] *Ep.* 99, 102, 103.

Digitized by Google

rétablie en Arménie, si les intrigues d'Anthime n'y avaient trop vite ramené la division.

L'histoire d'une autre élection épiscopale, à laquelle furent mêlés saint Basile et saint Grégoire de Nazianze, mérite d'être racontée, car elle montre la brèche chaque jour plus large faite par l'esprit de l'Évangile dans l'inhumaine institution de l'esclavage. Les canons en vigueur au IVe siècle interdisaient d'élever un esclave au sacerdoce ou à l'épiscopat, sans le consentement de son maître, manifesté par l'affranchissement préalable. Quelquefois l'intérêt des âmes déterminait à passer outre, dans des circonstances que l'on eût pu croire exceptionnelles, si saint Jérôme ne nous assurait que le clergé de son temps comptait beaucoup d'esclaves [1]. Un jour, les habitants d'un petit bourg de Cappadoce, perdu dans une contrée déserte, et depuis longtemps privé d'évêque, élurent d'un commun accord, et malgré ses protestations, un pieux esclave, appartenant à la matrone Simplicia. Ils l'amenèrent à Basile et à Grégoire, les suppliant de lui donner la consécration épiscopale. Ceux-ci, touchés des larmes de ces braves gens, cédèrent à leur désir, sans attendre le consentement de Simplicia. Elle ne paraît pas avoir revendiqué l'esclave du vivant de Basile (à moins que la lettre 115 de celui-ci ne soit considérée comme une réponse à une revendication de cette nature). Mais, après la mort de l'évêque de Césarée, elle menacera Grégoire d'un procès, ce qui donnera à celui-ci l'occasion d'écrire une fort belle lettre, où il offre à Simplicia de lui payer la valeur de l'esclave, mais la supplie d'avoir égard à la mémoire de Basile, de respecter « la liberté de la grâce, » et « de ne pas contrister l'Esprit-Saint en soumettant aux tribunaux civils un litige de cette nature [2]. »

Les évêques jouissaient, à cette époque, d'une certaine juridiction temporelle. Non seulement ils exerçaient le rôle d'arbitre envers les chrétiens qui préféraient leur sentence à celle des tribunaux ordinaires, mais encore ils connaissaient des délits commis au préjudice des églises et dans l'enceinte des lieux consacrés au culte. Quand il avait à juger quelque infraction de ce genre, le vieux Grégoire de Nazianze s'entourait quelquefois

[1] Saint Jérôme, *Ep.* 82, *ad Theophilum.*
[2] Saint Grégoire de Nazianze, *Ep.* 79.

Digitized by Google

de l'appareil de la torture; puis, quand le coupable, tout tremblant, était couché à terre, dépouillé de ses vêtements, il se contentait de lui tirer l'oreille ou de lui donner une légère tape, avec une admonition paternelle [1]. Basile n'avait pas de ces façons de vieillard; mais il tenait à l'exercice de son droit. Il savait que la juridiction épiscopale avait le moyen, qui manquait à la juridiction civile, de tempérer la justice par la miséricorde. Un jour, des voleurs pillèrent, dans une église de son diocèse, le vestiaire des pauvres. Ils furent arrêtés par les gardiens du sanctuaire. Un greffier du tribunal civil estima que ceux-ci avaient usurpé sur ses fonctions, et qu'à lui seul appartenaient l'arrestation et la garde de ces voleurs. Autant pour défendre le droit épiscopal que pour dégager la responsabilité de ce fonctionnaire, Basile lui écrivit, affirmant son privilège de juger les délits commis dans une église, et d'en soustraire la connaissance aux juges civils. Il revendiqua ensuite les vêtements dérobés, dont le greffier avait déjà dressé l'inventaire, et distribua les uns aux pauvres, remit les autres dans le vestiaire pour les distributions futures. Quant aux pillards, il leur fit une sévère réprimande, espérant, dit-il, les rendre meilleurs et amener leur conversion. « Car ce que ne font pas les châtiments corporels infligés par les tribunaux, nous savons que souvent l'accomplit la crainte des terribles jugements de Dieu. » Basile autorisa, du reste, le greffier à faire de toutes ces choses rapport au magistrat, sûr que celui-ci, dont il connaissait le caractère intègre, approuverait cette façon d'agir [2].

A cette époque, où les troubles civils étaient fréquents et où les citoyens restaient souvent exposés aux caprices de fonctionnaires sans surveillance et sans contrôle, les conciles avaient fait un devoir aux évêques d'intervenir en faveur des petits, des faibles, des gens injustement accusés, de toutes les victimes de l'arbitraire ou de la tyrannie. Saint Basile y donna toute son activité. Une partie de sa correspondance est consacrée à cet objet charitable. Il met en mouvement, pour l'atteindre, ses amis les plus haut placés, préfets du prétoire, maitres des offices, magistrats, gouverneurs. C'est dans ce but qu'il cultive

[1] Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio XVIII*, 25.
[2] Saint Basile, *Ep.* 286.

Digitized by Google

avec soin leur amitié. « De même, dit-il, que ceux qui marchent au soleil sont, qu'ils le veuillent ou non, accompagnés de leur ombre; de même les rapports entretenus avec les grands sont toujours suivis de quelque chose, qui est le soulagement des malheureux [1]. » Nombreuses sont ses lettres demandant des exemptions ou des remises d'impôts, de charges, de redevances, en faveur soit de pauvres gens, soit même de bourgs ou de villes [2]. Si quelqu'un est l'objet de soupçons ou de poursuites injustes, aussitôt Basile écrit pour le défendre [3]. Les vices de la fiscalité romaine ne cessent de le préoccuper : en même temps qu'il réclame contre l'inscription dans la curie d'un enfant de quatre ans, qu'il demande qu'un de ses protégés soit libéré de l'office de répartiteur, qu'il condamne comme immoral le serment que les percepteurs exigeaient des paysans, il exhorte un ancien magistrat à sacrifier son amour du repos au bien public, en acceptant un emploi fiscal dans un canton où les contribuables étaient opprimés [4]. Connaissant les abus de la justice officielle, il presse un de ses amis de se laisser nommer arbitre entre deux plaideurs, afin de les dispenser de recourir aux tribunaux [5]. Un maître est-il irrité contre des esclaves coupables? Basile le supplie de pardonner [6]. Un païen est-il mécontent de la conversion de son fils? Basile l'invite à faire fléchir l'autorité paternelle devant les droits de la conscience [7]. Des voyageurs sont-ils venus de loin, pour ramener dans leur pays le corps d'un parent mort en Cappadoce? il sollicite pour eux la faveur de la poste impériale [8]. Le manque de communications aggrave-t-il la famine qui sévissait dans la province? il écrit directement à l'empereur pour demander la construction d'un pont [9]. Il n'est pas une misère, méritée ou imméritée, il n'est pas un intérêt, grand ou petit, public ou privé, qui n'ait Basile pour avocat.

Il s'y dévoua quelquefois au péril même de sa liberté et de sa

[1] *Ep.* 84.
[2] *Ep.* 83, 84, 85, 88, 110, 303, 308, 309, 311, 312, 313.
[3] *Ep.* 96, 107, 108, 109, 111, 147, 148, 149, 177, 178, 179, 180, 273, 274, 275, 280, 315, 316, 318, 319.
[4] *Ep.* 84, 85, 281, 299.
[5] *Ep.* 307.
[6] *Ep.* 73.
[7] *Ep.* 276.
[8] *Ep.* 306.
[9] *Ep.* 305.



Digitized by Google

vie. Une veuve de haute naissance était demandée en mariage par un assesseur du préfet du Pont. Elle résistait à ses poursuites. L'assesseur menaça de l'enlever. La veuve se réfugia dans l'église de Césarée, près de l'autel et de la table sainte. L'évêque vint au secours de la suppliante, en lui donnant asile dans sa maison. Le préfet se déclara pour son subordonné. « Il faut m'obéir, s'écria-t-il, et les chrétiens doivent faire céder leurs lois à ma volonté. » Sur son ordre, on fouilla la demeure épiscopale. Ses envoyés firent des recherches jusque dans la chambre de Basile. C'était adresser une odieuse injure à l'homme, selon l'expression de saint Grégoire, « le plus étranger à toute concupiscence, qui vivait dans la compagnie des anges, et sur lequel une femme n'eût même osé lever les yeux. » Irrité de ne rien trouver, le préfet, qui s'était rendu à Césarée, manda Basile au tribunal, comme s'il eût commis un rapt. Celui-ci comparut avec son calme ordinaire, mêlé de ce dédain ironique qui tant de fois démonta ses adversaires. « Enlevez-lui son manteau, » commanda le magistrat furieux. « Je déposerai même ma tunique, si tu le veux, » dit Basile. « Je vais te faire déchirer avec des ongles de fer, » continua le préfet. « Ce traitement, repartit Basile, sera peut-être salutaire à mon foie, qui me fait en ce moment beaucoup souffrir. » Pendant que ces propos s'échangeaient, la cité était en émoi. Le peuple sortait en foule des maisons. On eût dit, selon la remarque de Grégoire, un essaim d'abeilles, chassé hors des ruches par le feu. Les gens de tout âge, de toute condition, se rassemblaient. Parmi eux, on voyait au premier rang les ouvriers des manufactures impériales, armuriers et tisserands. Les uns brandissaient les outils de leur profession, d'autres avaient en main des pierres, des bâtons, jusqu'à des torches allumées; les femmes s'armaient de leurs fuseaux. Ce peuple, qui adorait Basile, s'avançait furieux vers le tribunal. Au bruit de l'émeute, le préfet pâlit. Tout à l'heure si arrogant, il se fit petit, humble, suppliant, tandis que Basile, aussi calme dans le triomphe que dans l'épreuve, du geste écartait les flots du peuple et protégeait la retraite de son juge [1].

L'attachement des habitants de Césarée à la foi orthodoxe, dont ils voyaient en Basile l'un des plus intrépides champions,

[1] Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio XLIII*, 56-57.

Digitized by Google

était sans doute pour beaucoup dans cette popularité; mais l'amour témoigné par le saint évêque aux malades et aux pauvres dut contribuer aussi, pour une grande part, à lui gagner le cœur du peuple. Nul peut-être, depuis les premiers temps du christianisme, n'avait fondé d'aussi nombreuses et d'aussi puissantes institutions charitables. Si l'empereur Julien eût vécu quelques années de plus, l'impatience qu'il ressentait en comparant l'admirable institution de l'assistance publique chez les chrétiens et son absence presque complète dans la société païenne aurait trouvé pour s'exprimer des accents encore plus vifs [1]. Ce ne sont pas seulement des établissements isolés, c'est, autant qu'il est possible de l'entrevoir, tout un ensemble de secours qu'a prévu l'esprit créateur de Basile. Au premier degré sont les asiles locaux. Dans chaque circonscription administrée au spirituel par un chorévêque est une « maison de pauvres, » sorte de petit hospice desservant les divers villages qui composent la circonscription [2]. Au centre du diocèse, à Césarée, s'élève un grand établissement, ou plutôt toute une ville de la charité, où chaque maladie, chaque misère a son compartiment, sa demeure, ses soins particuliers, et vers laquelle affluent les malheureux pour qui la charité privée et l'assistance locale se sont trouvées insuffisantes.

Un établissement de ce genre suppose une foule de dépendances. Basile fut peu à peu amené à y concentrer presque toutes les formes de l'activité humaine. L'église occupait la place principale et la plus en vue. Autour d'elle se groupaient la maison de l'évêque, qui avait voulu demeurer près de ses malades et de ses pauvres; puis les bâtiments destinés aux divers ordres du clergé, et aménagés de manière à offrir une large hospitalité : des appartements y étaient réservés au gouverneur de la province. Venaient ensuite les hôtelleries des voyageurs et des pèlerins, l'hospice des vieillards, l'hôpital des malades : les lépreux avaient un quartier spécial, auquel Valens, lors de son passage à Césarée, avait affecté le revenu de plusieurs immeubles. On voyait encore les logements des médecins, des infirmiers, des gens de service; puis les écuries, étables, bâti-

[1] Julien, *Ep.* 49; *Fragm. d'une lettre à un pontife*, 3, 14.
[2] Saint Basile, *Ep.* 142, 143.

Digitized by Google

ments accessoires. Cette immense agglomération exigeait aussi beaucoup d'ouvriers, soit pour les constructions, soit pour l'entretien. Tous les métiers y étaient représentés : c'était, du reste, l'usage antique : on sait que les grandes exploitations agricoles, les importantes *villae*, se suffisaient ordinairement à elles-mêmes, sans presque rien tirer du travail du dehors. A l'entour des bâtiments hospitaliers se déployèrent des ateliers de toute sorte : même les ateliers d'art n'avaient pas été oubliés : Basile savait que les choses utiles ont, elles aussi, besoin d'être belles. Il n'y a pas à presser beaucoup certains mots de sa lettre au gouverneur Élie, pour ajouter que des écoles d'arts et métiers, réservées aux orphelins entretenus par l'Église, faisaient probablement partie de cet immense ensemble.

La calomnie, qui suit toujours les grandes entreprises, ne pouvait manquer de noircir les desseins de Basile et d'incriminer ses intentions. On effraya le gouverneur. On lui dénonça dans l'évêque un rival, et dans les constructions dédiées à la charité une seconde Césarée, destinée à éclipser la première. Basile n'eut pas de peine à se justifier devant le magistrat, et à lui faire apercevoir tout l'éclat que ses fondations feraient jaillir sur la ville, sur la province, sur le gouverneur lui-même. A ceux, d'ailleurs, qui l'accusaient d'arrogance et de faste, il eût suffi, dit saint Grégoire de Nazianze, de le montrer au milieu de ses malades et de ses pauvres. Il laissait à d'autres les tables somptueuses, les riches vêtements, les élégants équipages : son luxe était d'être parmi ses lépreux et de coller ses lèvres sur leurs plaies saignantes [1].

## V. — Les amitiés et les épreuves

Saint Basile eut d'illustres amis. On sait de quelle affection l'entoura Grégoire de Nazianze. Si quelques nuages passèrent parfois sur leur amitié, celle-ci reparaissait bientôt plus radieuse et plus vive : après la mort de Basile, Grégoire se constituera le gardien de sa mémoire, le panégyriste de ses vertus. Pour nous qui les étudions de loin, la liaison des deux anciens condisciples

[1] Saint Basile, *Ep.* 94, 150; saint Grégoire de Nazianze, *Oratio XLIII*, 63, 64; Théodoret, IV, 16.

Digitized by Google

met en relief non seulement la conformité de leurs pensées, mais plus encore peut-être la différence de leurs natures. Il semble que, malgré les heurts passagers causés par elle, cette différence même les attirait. Un autre, parmi les plus chers amis de Basile, paraît au contraire avoir été porté vers lui par la ressemblance de leur caractère et de leur destinée. C'est un personnage célèbre dans l'histoire ecclésiastique du IVe siècle, Eusèbe, évêque de Samosate dans la Commagène.

Plus âgé que Basile, Eusèbe était déjà évêque quand celui-ci habitait encore le couvent d'Annesi. Il avait passé, dans la première phase de la persécution arienne, par les épreuves que Basile traversa à son tour dans la seconde. Et, vis-à-vis de Constance, il s'était montré l'homme de fer que sera Basile vis-à-vis de Valens. Quand Constance, pour plaire aux ariens, voulut le contraindre à livrer le procès-verbal de la consécration de Mélèce comme évêque d'Antioche : « Je n'y consentirai, dit-il, que sur l'ordre de l'assemblée d'évêques qui me l'a remis en dépôt; » et comme le mandataire de l'empereur le menaçait de lui faire couper une main s'il persistait dans son refus : « Je perdrais les deux mains, répondit Eusèbe, plutôt que de rendre un document qui contient une démonstration manifeste de l'impiété des ariens [1]. » C'est probablement dans un voyage entrepris en Phénicie et en Palestine pour encourager les orthodoxes qu'il fit la connaissance de Basile [2]. La liaison se forma vite, si les lettres 27 et 31 de celui-ci sont antérieures à son épiscopat, comme l'ont pensé les éditeurs bénédictins. Elles témoignent de la confiance de Basile dans les prières d'Eusèbe, auxquelles il attribue la guérison d'une grave maladie. On se souvient des efforts d'Eusèbe pour triompher des opposants à l'élection épiscopale de Basile. Lors du voyage qu'il fit dans ce but à Césarée, on vit, dit saint Grégoire de Nazianze, « la vieillesse se ranimer, les maladies cesser, les grabataires sauter du lit, les infirmes redevenir forts : » qu'il faille entendre à la lettre ces paroles, ou les prendre pour des métaphores, il n'en reste pas moins que soit dans l'ordre physique, soit dans l'ordre moral, le passage d'Eusèbe à travers la capitale de la Cappadoce opéra des

[1] Théodoret, *Hist. eccl.*, II, 32.
[2] *Ibid.*, IV, 13.

Digitized by Google

merveilles. Dans tout le cours de son épiscopat, Basile ne laisse passer aucune occasion de consulter Eusèbe, de l'inviter, de l'aller voir. Il lui donne rendez-vous en Arménie, le supplie de venir à Césarée, va le trouver à Samosate [1]. A ses tentatives pour appeler les Églises d'Occident au secours de celles d'Orient, il associe Eusèbe : ensemble ils signent les lettres écrites dans ce but [2]. Quand Eusèbe, en 374, fut envoyé en exil, dans des circonstances qui le montrent jouissant à Samosate d'une popularité égale à celle qui entourait Basile à Césarée [3], celui-ci, et aussi Grégoire de Nazianze, ne cessent de correspondre avec l'exilé, et de le tenir en communication avec ses diocésains : une des épitres les plus pathétiques de Basile est pour les exhorter à demeurer fidèles au pasteur légitime [4].

Il faut lire les lettres adressées par lui à Eusèbe, en diverses époques de sa vie, pour se rendre compte de leur affection réciproque, et aussi de la nuance particulière de respect qu'y mêle Basile. Il le considère comme un directeur de conscience, l'appui de sa faiblesse, la lumière de ses doutes. Ce grand homme, à qui la supériorité est si naturelle, et qui parle à tous avec une autorité presque involontaire, se fait petit devant Eusèbe. Une lettre d'Eusèbe est pour lui « ce qu'est au navigateur battu par la tempête la vue du phare annonçant la terre prochaine. » Si Eusèbe peut venir à Césarée, Basile « ne se croira pas complètement exclu des dons de Dieu. » Basile a été malade : « Je n'ai jamais tant souffert de mes maux, écrit-il, qu'en songeant qu'ils m'ont empêché d'aller jouir de ta présence et de tes entretiens. De quelle joie j'ai été privé, je le sais par expérience, bien que je n'aie pu, l'année dernière, goûter du bout du doigt le miel très doux de votre Église.... Mais j'avais, cette fois, de puissants motifs de te désirer : j'avais beaucoup à apprendre de toi. On peut trouver un parfait ami ; mais on ne rencontrera personne capable de conseiller avec l'admirable prudence et l'expérience consommée que tu as acquises au service de l'Église. » « Que la puissante main de Dieu, écrit-il encore, te conserve entre tous les hommes, généreux gardien de la foi, vigilant défenseur des

[1] Saint Basile, *Ep.* 95, 98, 100, 105, 127, 145.
[2] *Ep.* 92, 120.
[3] Théodoret, IV, 13.
[4] Saint Grégoire de Nazianze, *Ep.* 30 ; saint Basile, *Ep.* 168, 219, 229, 237, 239.

Digitized by Google

Eglises ! Puisse Dieu me juger digne de jouir de ta présence, et de m'entretenir avec toi avant de mourir, pour le bien de mon âme [1] ! »

La dernière lettre, peut-être, qu'ait écrite Basile est adressée à Eusèbe. Malade, exténué, se sentant près de sa fin, le saint évêque de Césarée se réjouit à la pensée de la prochaine rentrée de son ami à Samosate. « Plaise, si je dois vivre encore, au Dieu tout-puissant de m'accorder ce spectacle si désirable, ou sinon à moi, au moins à tant d'autres qui souhaitent ton retour dans l'intérêt de leur salut ! Car je me persuade que le moment viendra où le Dieu de miséricorde, se laissant toucher par les larmes que versent pour toi toutes les Églises, te rendra sain et sauf à ceux qui le prient nuit et jour [2]. » Gratien venait en effet de remplacer Valens, et de rétablir la liberté religieuse. Basile verra seulement l'aurore de ce jour réparateur. Eusèbe lui survivra de quelques mois, pour tomber presque martyr, frappé par une arienne fanatique. Ses fidèles avaient été si profondément pénétrés par lui de l'esprit évangélique, qu'ils demandèrent aux magistrats grâce pour ses meurtriers [3].

Entre tous les amis de Basile, un des plus attachants est l'évêque d'Iconium, Amphiloque. Ici, les relations ne sont plus les mêmes qu'avec Eusèbe. Basile est de beaucoup l'aîné d'Amphiloque, et c'est en disciple qu'il le traite. Mais on voit tout de suite que le disciple est digne du maître par « l'ardeur et la sincérité du zèle, la gravité et la discrétion des mœurs [4], » et l'on ne s'étonne pas que Basile ait dédié « à cette tête chérie, précieuse entre toutes, frère Amphiloque, » son traité du Saint-Esprit.

Cousin germain de saint Grégoire de Nazianze, Amphiloque appartenait, comme celui-ci et comme Basile, à l'une de ces vieilles familles cappadociennes qui semblaient héréditairement vouées au barreau et même, selon le mot de Grégoire, « aux Grâces et aux Muses, » c'est-à-dire aux belles-lettres. Son père était un avocat de Diocésarée [5]. Amphiloque choisit pour son éloquence

[1] Saint Basile, *Ep.* 100, 136, 138.
[2] *Ep.* 268.
[3] Théodoret, V, 4.
[4] Saint Basile, *De Spiritu sancto*, 1.
[5] Ville peut-être identique à Nazianze.

Digitized by Google

un plus grand théâtre. Il s'établit à Constantinople. Mais là, jeune et inexpérimenté, il eut le tort de mettre sa confiance dans un aventurier, et de se laisser compromettre dans une fâcheuse affaire d'argent. Grégoire de Nazianze dut employer pour l'en tirer tout le crédit qu'il avait près de quelques puissants personnages, — entre autres le célèbre sophiste païen Themistius, — auxquels il représenta que son parent avait péché par légèreté, sans que la probité ou l'honneur fussent en cause [1]. Découragé par cet incident, Amphiloque revint en Cappadoce. Il s'y retira dans sa terre d'Ozizala, soignant son père, qui touchait à la vieillesse, et passant le temps en méditations religieuses. On a quelques lettres spirituelles et gaies, que Grégoire lui écrivit à cette époque [2]. Basile, qui connaissait le jeune reclus, et avait deviné sa valeur, encore mûrie par l'épreuve, conçut le dessein de l'attirer tout à fait à Dieu. Bientôt une lettre arriva à Ozizala, écrite en apparence par un ami d'Amphiloque, nommé Héraclide, mais en réalité dictée par Basile. Cet Héraclide était aussi un transfuge du barreau, qui faisait à ce moment une retraite près de l'évêque de Césarée, dans le bâtiment de l'hôpital affecté aux hôtes. « Nous autres, lui fit-on écrire, longtemps habitués au forum, nous ne savons ni nous contenter de peu de paroles, ni nous défendre contre les vaines pensées. Nous nous laissons entraîner par l'orgueil, et nous ne renonçons point aisément à avoir grande opinion de nous-mêmes. Contre ces tendances, il nous faut un maître puissant et expérimenté. » Il continue en vantant les leçons de l'évêque, et en les ramenant toutes à ceci : renoncer aux avantages, aux richesses, aux vanités du monde. Mais les leçons ne suffisent pas : pour apprendre à vivre en chrétien, il faut l'exemple de tous les jours. C'est là ce qu'il engage Amphiloque à venir chercher à Césarée. Que celui-ci demande congé à son vieux père, et qu'il se hâte vers l'hôpital : là, il trouvera l'évêque, la vie commune, un continuel entretien. « Nous aurons toujours des rochers et des cavernes où nous retirer; mais nous ne trouverons pas toujours, à notre portée, le secours d'un homme. » Il y aurait faute à n'en pas profiter [3].

Amphiloque ne résista pas à une invitation aussi ingénieuse

[1] Saint Grégoire de Nazianze, *Ep.* 22-24.
[2] Id., *Ep.* 25, 26, 27.
[3] Saint Basile, *Ep.* 150.

Digitized by Google

et aussi persuasive. Ses progrès près de Basile furent rapides. Il paraît cependant avoir essayé de se soustraire, lui aussi, au fardeau du sacerdoce, et avoir, pendant quelque temps, pris la fuite. Mais « les filets de la grâce le ramenerent. » Son père, cependant, souffrait de son absence. Il se plaignit à Grégoire, lui attribuant une part de responsabilité dans ce qu'il appelait l'abandon d'Amphiloque. Grégoire, à ce moment en deuil du vieil évêque de Nazianze, n'eut pas de peine à montrer qu'il n'était pour rien dans la résolution de son jeune parent : par une lettre un peu obscure, mais où semble percer quelque amertume, il rejette tout sur un ami commun, dont lui aussi, dit-il, souffrit naguère semblable violence [1]. Cela paraît bien désigner Basile, si ferme à saisir et à garder ceux qu'il avait une fois jugés capables de servir l'Église. Quelques mois plus tard mourut l'évêque d'Iconium, en Pisidie. Ses diocésains, ne trouvant parmi eux personne qu'ils jugeassent capables de les gouverner, se tournèrent vers Basile, comme tant d'autres l'avaient fait déjà, pour lui demander un pasteur. Basile, qui, loin de chercher à dominer, éprouvait du scrupule à se mêler ainsi « d'ordinations étrangères, » prit conseil d'Eusèbe de Samosate [2]. On n'a pas la réponse de celui-ci, — pas plus qu'aucune de ses lettres, qui eussent été si intéressantes pour l'histoire de ce temps, — mais il est probable qu'il encouragea son ami à rendre le service attendu par les gens d'Iconium. Basile désigna alors Amphiloque.

Pendant les cinq années que vécut encore Basile, il fut en relations constantes avec le nouvel évêque. Sous sa direction, celui-ci régla les affaires ecclésiastiques de l'Isaurie, de la Lycaonie et de la Lycie [3]. Il vint souvent à Césarée. Son arrivée y était une fête pour le peuple, qui regardait Amphiloque comme un enfant d'adoption [4]. La solennité du martyr Eupsyque, à laquelle Basile conviait toujours beaucoup de prélats, n'eut pas d'assistant plus empressé que lui. Il se plaisait à descendre alors à l'établissement hospitalier, où s'étaient passés les jours décisifs de sa jeunesse [5]. Avec une simplicité touchante, Amphiloque consultait

[1] Saint Grégoire de Nazianze, *Ep.* 63.
[2] Saint Basile, *Ep.* 138.
[3] *Ep.* 190, 200, 218.
[4] *Ep.* 186.
[5] *Ibid.*

Digitized by Google

sans cesse Basile. Sur toutes les questions de discipline qui embarrassaient son inexpérience, il lui demandait des solutions : de là les trois lettres canoniques de celui-ci, qui donnent des détails si curieux sur les cas de conscience qui se posaient devant les évêques de ce temps [1]. Avec la même simplicité, Amphiloque avertissait Basile des calomnies répandues contre lui. C'est ainsi qu'il fit savoir à l'évêque de Césarée que des malveillants ou des sots mettaient en doute sa foi en la divinité du Saint-Esprit, et lui donna l'occasion d'écrire le traité dont nous avons déjà parlé et dont nous parlerons plus longuement ailleurs. Quand Basile se sentait tout à fait affaibli par la maladie, au point de ne pouvoir même se faire porter en voiture à quelque sanctuaire de martyr, c'est à Amphiloque qu'il avait recours; à son tour, il lui demandait conseil et le chargeait de le suppléer [2]. Le ton de ses lettres à ce fils spirituel, chaque jour plus aimé, a quelque chose à la fois de respectueux et de paternel : le langage garde la réserve habituelle à Basile; mais on devine les épanchements qui devaient remplir leurs entretiens. « Si j'avais toujours des messagers pour les porter, lui écrit-il, je ferais des lettres que je t'adresse un journal de ma vie. C'est pour moi une grande consolation de te parler de mes affaires, qui t'intéressent à l'égal des tiennes propres [3]. »

A côté de ces anciens et intimes amis de Basile, on aimerait à connaître les nombreux serviteurs de Dieu que sa renommée de sainteté et de science attira près de lui, qui s'en retournèrent charmés et conservèrent de leur rapide entrevue un fidèle souvenir. Je rappellerai seulement l'un d'eux, le célèbre lyrique syriaque, saint Éphrem [4].

Il a raconté lui-même, dans son poétique langage, sa visite à Basile [5].

« Le Seigneur eut pitié de moi, un jour que je me trouvais dans une ville. J'entendis sa voix qui m'appelait : « Lève-toi, Éphrem, et mange des pensées. » Je lui dis, plein d'anxiété : « Et où donc, Seigneur, en mangerai-je? » Il me répondit :

[1] *Ep.* 188, 199, 219.
[2] *Ep.* 200, 201, 202.
[3] *Ep.* 231.
[4] Saint Grégoire de Nysse, *De vita S. patris Ephrem Syri*, 17.
[5] *Monumenta Ecclesiae graecae*, t. III, p. 58.

Digitized by Google

« Voici que dans ma maison un vase royal te fournira la nourriture. » Saisi d'étonnement, je me levai et me rendis au temple du Très-Haut. Et quand je fus entré dans le vestibule et eus regardé par l'ouverture de la porte, je vis ce vase d'élection dans le sanctuaire, exposé à l'admiration de son troupeau, orné et enrichi de paroles majestueuses, et les yeux de tout le peuple appliqués à le contempler. Je vis tout le temple animé de cet esprit. Je vis cette charité tendre et compatissante qu'il témoignait particulièrement aux veuves et aux orphelins. Je vis les torrents et les fleuves de larmes que répandait ce saint pasteur, en faisant monter ses prières jusqu'au ciel. Je vis cette Église qu'il aimait si tendrement, qu'il avait si magnifiquement ornée, qu'il avait établie dans un ordre si merveilleux. Je vis couler de sa bouche la doctrine de saint Paul, la loi de l'Évangile, la crainte religieuse de nos mystères. Je vis enfin cette sainte assemblée tout éclatante des divines splendeurs de la grâce. »

Éphrem raconte qu'après l'office Basile le fit venir, et lui dit par interprète (car le pieux pèlerin ne parlait que le syriaque) : « Es-tu cet Éphrem qui s'est soumis d'une manière si admirable au joug du salut? — Je suis, répondit-il, cet Éphrem qui marche si mal dans la carrière du salut. » Basile s'approcha : les deux saints s'embrassèrent. Puis ils eurent un entretien qu'Éphrem compare à « une table couverte non de mets périssables, mais de vérités éternelles. » Ému de la sagesse de Basile : « Père, lui dit Éphrem, défends-moi contre la paresse et l'inertie; dirige-moi dans la voie droite; perce la pierre de mon cœur. Le Dieu des esprits m'a jeté à toi, afin que tu prennes soin de mon âme. » Éphrem parle en termes généraux des conversations qui suivirent : il rapporte particulièrement que Basile lui raconta l'histoire, si célèbre en Cappadoce, des quarante martyrs de Sébaste. Sozomène dit que Basile, de son côté, admira l'érudition du diacre syrien [1] : il semble y faire allusion en deux passages de ses discours sur l'*Hexaemeron* et de son livre sur le Saint-Esprit [2].

L'amitié eut une grande place dans la vie de Basile. Elle lui fut souvent une consolation et un soutien. Mais elle fut cause aussi

[1] Sozomène, III, 16.
[2] Saint Basile, *Hexaemeron*, II, 6; *De Spiritu sancto*, 29.

Digitized by Google

pour lui de vives douleurs. Ses rapports avec Eustathe de Sébaste amenèrent une des épreuves les plus pénibles qu'il ait traversées.

Cappadocien comme Basile, mais son aîné d'un grand nombre d'années, Eustathe, évêque de Sébaste dans le Pont, est un des caractères les plus singuliers du IVe siècle. D'une grande austérité de mœurs, d'une vertu sans défaillance, charitable aux pauvres, un des premiers propagateurs de la vie monastique en Asie, il avait gagné par tous ces traits le cœur de Basile, qui le reçut naguère dans son monastère des bords de l'Iris, visita en sa compagnie diverses communautés, et reconnaissait en lui « quelque chose de plus qu'humain [1]. » Mais Eustathe avait en même temps un esprit incapable de se fixer, « vrai nuage emporté çà et là par tout vent qui souffle [2]. » Ayant eu le malheur d'être, dans sa jeunesse, l'élève d'Arius, on l'avait vu passer par toutes les nuances doctrinales, tantôt voisin de l'erreur de cet hérésiarque, tantôt rapproché de la vérité proclamée au concile de Nicée. Des innombrables formulaires que firent éclore les controverses de l'époque, il n'en est pour ainsi dire pas un qui n'ait été signé par lui. Adepte et transfuge de tous les partis, il demeure un personnage énigmatique, ondoyant, insaisissable, qui a successivement usé toutes les affections et encouru toutes les haines. Aussi fidèle dans les unes qu'incapable des autres, Basile persista longtemps à se faire le répondant d'Eustathe. Dans sa droiture, il ne pouvait admettre qu'un homme, dont il jugeait la vertu inébranlable, pût varier en doctrine. L'ascète lui cachait le docteur suspect et le croyant douteux. Aussi interprétait-il dans un sens orthodoxe toutes les démarches d'Eustathe, continuant à frayer avec lui quand d'autres s'en détournaient, et lui demandant des gages de fidélité à l'Église, moins pour se rassurer lui-même qu'en vue de ramener l'opinion des évêques catholiques vers un ami qu'il pensait méconnu.

A ceux-ci il rappelait d'abord un principe qu'il tenait de saint Athanase, le plus glorieux champion du Verbe divin : si quelqu'un a renoncé à la doctrine d'Arius, et confessé la foi définie à Nicée, il faut l'admettre sans hésiter [3]. Or Eustathe, à Rome,

[1] *Ep.* 212, 2.
[2] *Ep.* 244, 9.
[3] *Ep.* 204.

Digitized by Google

en 366, devant le pape Libère, avait affirmé sa croyance aux définitions de Nicée; en 367, son orthodoxie, après une affirmation semblable, avait été reconnue au concile de Tyane. Elle devait donc être présumée jusqu'à preuve du contraire. Mais le zèle de Basile allait plus loin. Invité, en 372, par Théodote, évêque de Nicopolis et métropolitain de la Petite-Arménie, à venir célébrer une fête de son Église, il s'arrêta en route, à Sébaste, en vue d'obtenir de nouvelles preuves de l'orthodoxie d'Eustathe. Après une discussion de deux jours avec celui-ci, on tomba d'accord sur tous les points, et Basile n'eut plus qu'à courir à l'église remercier Dieu. Dans la joie désintéressée de son cœur, il écrivit alors à Théodote pour lui demander de rédiger lui-même un écrit que souscrirait Eustathe. Mais Théodote, dont la défiance était incurable, refusa de le faire, et témoigna même à Basile le peu de désir qu'il avait maintenant de recevoir sa visite. Basile revint, tout triste, à Césarée. Un an après, il eut occasion de rencontrer Théodote. Celui-ci lui reprocha vivement son entrevue de l'année précédente avec Eustathe, qui, dit-il, niait maintenant avoir fait aucun accord avec Basile. Ce dernier fut stupéfait. « Comment Eustathe, s'écria-t-il, que j'ai connu ennemi de tout mensonge, au point d'en avoir horreur même dans les choses les plus légères, oserait-il trahir la vérité dans une affaire d'une telle importance? J'irai le voir, je lui proposerai un symbole de la vraie foi, et s'il le souscrit, je demeurerai dans sa communion; s'il refuse, je me séparerai de lui à mon tour. » Rassuré par ces paroles, Théodote invita Basile à venir le visiter à Nicopolis. Mais à peine celui-ci fut-il arrivé, que, repris de ses défiances, son hôte le reçut avec une froideur injurieuse, l'accabla de reproches outrageants, refusa de l'aider, comme il l'avait promis, dans sa mission d'Arménie : Basile partit désolé [1].

Aucun découragement ne pouvait refroidir la charité de Basile, comme aucune injure ne pouvait lasser sa patience. A ses yeux, le premier devoir était « de tout faire pour ne pas s'aliéner ceux dont la foi est imparfaite, mais au contraire de prendre soin d'eux, selon les antiques lois de la charité, leur apportant toute consolation avec des entrailles de miséricorde, et leur pro-

[1] Saint Basile, *Ep.* 99.

Digitized by Google

posant la foi des Pères pour les amener à l'union [1]. » Il parvint, l'année suivante, à faire signer à Eustathe une profession de foi complètement orthodoxe. Oublieux des mauvais procédés de Théodote, il s'empressa de lui communiquer cette pièce, qui devait réhabiliter l'évêque de Sébaste [2]. Mais, par une étrange aberration d'esprit, ce fut ce moment même que choisit celui-ci pour rompre avec Basile. Malgré ses promesses, il refusa de se rendre à un synode que Basile avait convoqué. Il lui écrivit pour repousser sa communion, et commença à le déchirer en public comme en particulier, l'accusant d'orgueil, lui imputant des opinions hérétiques sur le Saint-Esprit. Ne gardant aucune mesure, il répandit dans toutes les provinces d'Orient un pamphlet contre Basile; et enfin, dans le but de le faire passer pour apollinariste, il alla jusqu'à exhumer une lettre écrite par Basile à l'hérésiarque Apollinaire, lettre de pure courtoisie, datant de l'époque où l'un et l'autre étaient laïques, et où les opinions d'Apollinaire étaient irréprochables. En ce temps de controverses incessantes, les orthodoxes, souvent trompés, se sentaient obligés de veiller avec le soin le plus scrupuleux sur leurs relations, et d'être d'une réserve extrême quant aux opinions et aux personnes; aussi une publication de cette nature, aggravée par un texte tronqué ou falsifié, devait-elle, dans la pensée de ses ennemis, compromettre Basile aux yeux des gens superficiels et le faire passer pour fauteur d'un hérétique [3].

Cette indigne conduite dissipa enfin les illusions de Basile. Il demeura, comme il le dit, « muet, frappé de stupeur, pensant à la profondeur de dissimulation d'Eustathe, et à la manière dont celui-ci s'était de tout temps insinué dans sa confiance. » Il se souvint alors qu'Eustathe avait eu Arius pour maître; se rappelant un proverbe populaire : « L'Éthiopien, dit-il, ne peut changer la couleur de sa peau, ni la panthère effacer les taches de son poil. » Cependant son âme fut ébranlée, comme le sont les âmes droites au spectacle de l'injustice : « J'avais le cœur serré, la langue hésitante, la main sans force, le courage défaillant; j'ai été sur le point de haïr le genre humain, de le juger incapable d'affection, à la pensée de cet homme qui s'était gardé pur de

[1] *Ep.* 128.
[2] *Ep.* 125, 130.
[3] *Ep.* 130, 131, 224, 244.

Digitized by Google

l'enfance à la vieillesse et qui, pour des motifs insignifiants, s'emportait jusqu'à oublier ce qu'il savait de moi pour prêter l'oreille aux plus viles calomnies. Que n'avais-je pas le droit de penser des autres hommes, avec qui je n'avais pas échangé tant de gages d'amitié et qui ne m'avaient pas donné tant de preuves de vertu [1] ? » Mais Basile n'était pas de ceux qui, en face des plus cruelles épreuves, s'abattent ou s'irritent. « Prie pour moi, écrivait-il à Théodote, afin que le Seigneur me fasse la grâce d'éviter la colère, de garder la charité, qui est modérée et sans enflure. Vois comme ceux qui en manquent sortent des bornes de l'humanité et agissent mal, osant des choses dont les âges précédents n'ont pas d'exemple [2]. »

Saint Basile donna alors d'admirables preuves de patience. Pendant trois ans, il souffrit en silence « la flagellation de la calomnie, » se contentant « de prendre Dieu à témoin de son innocence. » *Jesus autem tacebat.* C'est seulement quand il craignit que ce silence ne devint une occasion de scandale qu'il se décida à le rompre par une lettre justificative envoyée à tous les moines de son diocèse [3]. Vinrent ensuite une lettre d'explications, touchante dans son humilité, écrite aux évêques d'un district du Pont [4] ; une autre aux habitants de Néocésarée, qu'il avait vus avec tristesse depuis plusieurs années s'éloigner de lui, attaché à eux et à leur ville par tant de souvenirs d'enfance [5]. Il eut la consolation de ramener à sa communion les évêques du Pont, mais ne put, même en invoquant la mémoire vénérée de sa sainte aïeule Macrine, triompher des préventions de ses anciens concitoyens de Néocésarée. Les événements, cependant, se chargèrent de le justifier, car il vit son infidèle ami Eustathe s'enfoncer de plus en plus dans l'erreur, faire chaque année un nouveau pas hors de la vérité catholique et finir, vers 375 ou 376, par rechercher ouvertement la communion des ariens [6]. La Providence réservait à la mémoire de Basile une revanche meilleure, en faisant, après la mort ou la déposition d'Eustathe, en 380,

[1] Saint Basile, *Ép.* 130.
[2] *Ep.* 244.
[3] *Ep.* 226.
[4] *Ep.* 203.
[5] *Ep.* 126, 204, 207, 210.
[6] *Ep.* 237, 257, 263.

Digitized by Google

monter sur le siège de Sébaste Pierre, le plus jeune frère du saint évêque de Césarée.

## VI. — Les rapports avec l'Occident

On a dit que les épreuves de Basile se confondent avec celles de l'Orient chrétien. Cette « sollicitude de toutes les Églises, » dont parle saint Paul, il la porte partout : elle est de moitié dans les affections ou les déceptions de sa vie. Rien ne le fait mieux voir que ses efforts pour appeler au secours des chrétiens orientaux, divisés entre eux et persécutés par Valens, les Églises occidentales, qui jouissaient de la paix sous le règne de Valentinien Ier.

Dans la première phase de la persécution arienne, au temps de Constance, les Églises de l'Orient avaient reçu de celles de l'Occident un chaleureux appui. Le pape Jules Ier, son successeur Libère, donnèrent asile aux orthodoxes proscrits. Expulsé d'Alexandrie, saint Athanase vint « soumettre sa cause » à l'Église de Rome. Le pape condamna ses adversaires, « leur déniant, au nom de la discipline ecclésiastique, le droit de rien décider sans l'approbation du pontife romain [1]. » Athanase passa trois ans à l'ombre de la chaire de saint Pierre. Vers le même temps s'y réfugièrent des évêques et des prêtres de Thrace, Célésyrie, Phénicie, Palestine, Égypte, déposés par les ariens ; le pape, devant lequel ils portèrent aussi leur cause, « en vertu de la prérogative de l'Église romaine, les renvoya en Orient, munis de lettres les rétablissant sur leurs sièges et condamnant ceux qui les en avaient chassés [2]. »

En proie, sous Valens, à une persécution plus atroce encore, les Églises orientales tournèrent de nouveau leurs yeux vers le siège de Rome et vers les évêques d'Italie et des Gaules, qui, à son exemple, « avaient gardé intact et inviolable le dépôt de la foi reçu des apôtres [3]. » Elles leur demandèrent de les défendre contre les hérétiques, et, en même temps, de faire cesser leurs divisions intérieures. La principale était le schisme qui, depuis

[1] Socrate, *Hist. eccl.*, II, 17; Sozomène, *Hist. eccl.*, III, 10. Cf. saint Athanase, *Apol.*, II.
[2] Socrate, II, 15 ; Sozomène, III, 8.
[3] Saint Basile, *Ep.* 243, 3.

Digitized by Google

plusieurs années, divisait l'Église d'Antioche. Il était d'autant plus douloureux que les deux évêques entre lesquels se partageait l'obédience des catholiques étaient l'un et l'autre de fermes défenseurs de l'orthodoxie et des hommes d'une éminente vertu : l'un, Mélèce, exilé pour la foi par Valens, avait les sympathies des Églises asiatiques et comptait parmi les meilleurs amis de saint Basile; l'autre, Paulin, épargné par les persécuteurs « à cause de sa grande piété [1], » était favorablement vu en Égypte, en Orient et à Rome.

Dès 371, Basile informa Mélèce de son intention d'envoyer le diacre Dorothée à Rome. Les catholiques de la cour de Valens, avec lesquels il entretient des relations, renoncent à rien obtenir et s'estiment heureux que la persécution ne soit pas encore plus violente. Il faut solliciter une intervention des évêques d'Occident. Basile communique à Mélèce le mémoire qu'il se propose de remettre à son messager et prie Mélèce de munir, de son côté, celui-ci de lettres et d'instructions [2]. En même temps, il écrit à saint Athanase, lui demandant de couvrir cette mission de sa grande autorité [3].

Basile compte que l'illustre docteur alexandrin, si puissant dans la ville éternelle, voudra bien y accréditer le diacre Dorothée. Celui-ci devra supplier le pape Damase d'envoyer en Orient, non les délégués d'un synode, ce qui pourrait offrir des difficultés, mais ses représentants personnels. On priera le pape de choisir des hommes doux et fermes, sachant parler, capables de ramener les égarés. Parmi les pièces qu'on leur demandera d'apporter seront les actes de ce qui a été fait en Occident pour casser les décisions hérétiques du concile de Rimini, et aussi une sentence de condamnation des erreurs de Marcel d'Ancyre, qui n'ont pas encore été condamnées à Rome. Un des buts de leur mission sera de faire cesser le schisme qui désole l'Église d'Antioche. Mais aux qualités morales nécessaires pour accomplir cette œuvre multiple de pacification religieuse, les envoyés de Damase devront joindre l'endurance physique nécessaire pour supporter les fatigues d'un long voyage; celui-ci devra être

[1] Socrate, *Hist. eccl.*, IV, 2.
[2] Saint Basile, *Ep.* 68.
[3] *Ep.* 66.



Digitized by Google

fait par mer, afin de leur permettre d'arriver sans bruit et de surprendre les adversaires de la paix [1].

« Autant que me le laisse voir mon peu de connaissance des choses, écrit Basile, je crois que nos Églises n'ont pas d'autre moyen de salut. Si les Occidentaux veulent montrer pour nous autant de zèle qu'ils en mettent à éteindre chez eux l'hérésie, peut-être quelque bien en résultera-t-il, car l'empereur redoutera leur nombre, leur unanimité, et les peuples les suivront [2]. »

Il est facile de retrouver dans cette épître à saint Athanase les grandes lignes du mémoire rédigé pour être soumis au pape. La lettre dont il fut accompagné est longue et pathétique, pleine à la fois de respect et de confiance pour le successeur de saint Pierre.

Basile expose d'abord à Damase les misères religieuses de l'Orient, « c'est-à-dire des contrées qui s'étendent de l'Illyrie à l'Égypte. » On y attend avec ardeur les effets de la pitié du pape. Aux jours passés, la charité romaine a, bien des fois déjà, secouru les Orientaux. Un siècle plus tôt, le pape saint Denys a envoyé d'abondantes aumônes à l'Église de Césarée, dévastée par les Barbares; ses lettres ont consolé les fidèles et ses offrandes ont racheté de nombreux captifs. Aujourd'hui, c'est des âmes qu'il s'agit! Ce sont les captifs de l'hérésie qu'il faut délivrer! Les chrétiens de l'Orient se sentent déjà réjouis et fortifiés à la pensée que Damase va les assister. Qu'il veuille bien leur envoyer des hommes capables de concilier les dissidents, de rétablir l'union entre les Églises, ou du moins de l'éclairer sur leur situation, en lui faisant connaître les auteurs des troubles et ceux qu'il doit recevoir dans sa communion [3].

A son arrivée à Rome, Dorothée paraît avoir trouvé réuni un concile d'évêques d'Italie, de Gaule et d'Illyrie [4]. Il revint, l'année suivante, en Orient, accompagné d'un délégué des Occidentaux, le diacre milanais Sabinus. Tous deux étaient porteurs d'une lettre synodale des évêques, adressée à saint Athanase. Celui-ci s'empressa de la communiquer à saint Basile. On

[1] *Ep.* 66.
[2] *Ibid.*
[3] *Ep.* 70.
[4] Théodoret, *Hist. eccl.*, II, 17.

Digitized by Google

n'en a pas le texte et l'on n'en peut guère deviner la teneur. On sait seulement qu'elle contenait une profession de foi et qu'elle y joignait de chaleureuses assurances de sympathie.

Saint Basile se chargea de remercier ses collègues de l'Occident. « Vos paroles, leur écrit-il, ont ramené un peu de sourire dans mon âme. » Mais il leur demande de venir en aide de façon plus efficace aux Orientaux. Chez ceux-ci, « tout s'affaisse. » A la place des pasteurs chassés, les loups s'introduisent dans la bergerie. « Les vieillards pleurent, en comparant le présent au passé; les jeunes gens sont plus malheureux encore, car, n'ayant pas connu celui-ci, ils s'accoutument au présent. » Partout, les dogmes anciens sont méprisés ; on oublie les traditions; les inventions des novateurs font loi; « il n'y a plus de théologiens, mais seulement d'habiles arrangeurs de mots. » Puissent les vraies doctrines sur la Trinité sainte être enfin rétablies par les soins de ceux « auxquels le Seigneur a donné à la fois la vérité et la liberté [1] ! »

Outre la lettre collective, les envoyés étaient porteurs de plusieurs lettres particulières, dont une adressée à saint Basile par Valérien, évêque d'Aquilée. A ce prélat pieux et savant, dont la ville épiscopale avait abrité pendant plusieurs années une colonie d'exégètes où saint Jérôme tenait le premier rang, Basile répondit avec effusion. « Nous avons une grande soif d'amour, ô frère très vénéré! » s'écrie-t-il. C'est une vive joie pour lui de savoir les Occidentaux indissolublement unis dans la vérité et libres de l'annoncer sans entraves. En Orient, la partie saine de la population, encore attachée à la croyance des aïeux, se décourage et se fatigue. Si le monde est destiné à durer encore, c'est de l'Occident, de ses enseignements, de ses prières, de ses exemples, que viendra, pour les Orientaux, le réveil de la foi [2].

Cependant, si touchant qu'il fût, cet échange de sympathies demeurait sans résultat. Basile et ses amis attendaient du pape et des prélats d'Occident une aide plus pratique, tout en ne pouvant peut-être leur en indiquer très clairement les moyens. Il fut décidé qu'en réponse à la lettre des évêques occidentaux une épître collective des principaux prélats orthodoxes de

[1] Saint Basile, *Ep.* 90.
[2] *Ep.* 91.

Digitized by Google

l'Orient serait portée par le diacre Sabinus, afin de bien marquer l'union des esprits sur toutes les questions déjà résolues, et de rappeler celles qui attendaient encore une solution. Mélèce, alors banni pour la troisième fois, fut chargé de la rédiger.

Dans cette lettre, qui porte les signatures de trente-deux évêques, parmi lesquels Eusèbe de Samosate, Basile, Grégoire de Nysse, Grégoire de Nazianze, on se plaint doucement de n'avoir pas obtenu encore le secours attendu. Mais les vénérables signataires espèrent que l'intervention des Églises d'Occident deviendra plus active, quand tout y sera mieux connu. Suit un tableau très sombre de l'état religieux de l'Orient. Ce que les évêques réunis demandent maintenant à leurs collègues, ce n'est plus d'envoyer un petit nombre de délégués, mais de venir sans retard, nombreux, en synode, les visiter. « A la valeur personnelle des envoyés se joindra ainsi le poids et l'autorité que donne le nombre, et l'on pourra rétablir la foi définie à Nicée, poursuivre l'hérésie, remettre la paix dans les Églises, amener à la concorde ceux qui, au fond, pensent de même. » Ces derniers mots font allusion au schisme d'Antioche. La lettre y revient plus loin, en termes tout à fait explicites. « Ce qui est le plus digne de pitié, c'est que la partie saine du peuple est divisée contre elle-même. Nous ressemblons aux habitants de Jérusalem, qui, sous Vespasien, étaient à la fois assiégés au dehors et en proie à la sédition au dedans. Nous aussi, nous avons à nous défendre des hérétiques, et nous sommes réduits à une extrême faiblesse par une autre guerre, où les belligérants sont des orthodoxes. » La lettre se termine par une adhésion pleine et entière à la profession de foi contenue dans la lettre synodale des Occidentaux [1].

Cependant, malgré la bonne volonté réciproque, les affaires n'avançaient pas. L'année 373 paraît s'être passée en négociations, dont l'agent principal est un prêtre latin, Sanctissime. Il avait apporté un mémoire ou formulaire, répondant à la lettre collective des Orientaux. Basile se déclare prêt à souscrire cette pièce, que Sanctissime, dont le zèle est infatigable, soumettra à la signature d'autres prélats, et rapportera en Occident. Sur la

[1] *Ep.* 92.

Digitized by Google

demande d'Eusèbe de Samosate, Basile écrit encore à Mélèce, pour le prier de composer une nouvelle lettre, destinée à y être jointe [1]. Cette lettre est probablement celle qui a le numéro 242 dans la correspondance de saint Basile. Discrètement, Mélèce se plaint encore du peu de secours reçu. « Nous avons souvent espéré en vous au temps de nos épreuves, frères très vénérés; puis, déçus dans nos espérances, nous avons dit avec le psalmiste : J'ai attendu qui compatirait, et nul n'est venu; qui me consolerait, et je n'ai trouvé personne. » Vient ensuite le tableau, déjà tracé bien des fois, de la désolation des Églises orientales. « Le comble des maux, le voici : le peuple, abandonnant les maisons de prières, se réunit dans les solitudes. Lamentable spectacle! Femmes, enfants, vieillards, infirmes, sous la pluie, la neige, le vent, parmi les glaces de l'hiver ou les feux de l'été, demeurent au dehors, refusant de participer à la communion des ariens. » Ce trait se présente naturellement sous la plume d'un évêque d'Antioche : après le premier exil de Mélèce, ses fidèles s'assemblaient dans des cavernes pour ne pas communiquer avec l'arien Euzoius [2]. Du reste, la lettre est écrite dans les termes les plus généraux : probablement était-elle accompagnée d'un mémoire, entrant dans le détail des questions à traiter.

Basile avait manifesté l'intention de ne pas écrire [3] : cependant, le zèle l'emporta, et lui inspira une nouvelle lettre « aux évêques d'Italie et de Gaule. » Malgré la monotonie de telles citations, il est impossible de ne pas reproduire ici la description très précise qu'il donne des maux causés par la persécution arienne. « Les pasteurs sont chassés, les troupeaux dispersés, et, ce qui est plus triste, le peuple refuse aux victimes le nom de martyrs, parce que les persécuteurs se parent eux-mêmes de celui de chrétiens. On ne punit plus sévèrement qu'un crime : la fidélité aux traditions paternelles. Ceux qui en sont coupables sont expulsés de leur patrie et relégués dans les déserts.... Tandis qu'aucun scélérat n'est condamné sans preuves, il suffit de la plus légère calomnie pour faire prononcer la condamnation d'un évêque, et l'envoyer au supplice. Quelques-uns sont

[1] *Ep.* 120.
[2] Socrate, *Hist. eccl.*, IV, 2.
[3] Saint Basile, *Ep.* 129.

Digitized by Google

enlevés de nuit, conduits dans les pays lointains, sans avoir été confrontés avec leurs accusateurs et avoir même comparu devant un tribunal.... Les prêtres, les diacres s'enfuient; le clergé se dépeuple.... Les jours de fête sont changés en jours de deuil : il n'y a plus d'assemblées de chrétiens, plus de prédicateurs, plus de veillées pieuses, plus de joies spirituelles. Les maisons de prières sont fermées ; les autels restent sans sacrifices [1].... Les enfants sont élevés dans des doctrines impies.... On enseigne une Trinité mutilée, où le Fils ne participe pas à la nature divine, où le Saint-Esprit est une créature.... Les âmes des ignorants s'habituent à ces blasphèmes.... Par les baptêmes, par l'hospitalité envers les voyageurs, par la visite des malades, par les consolations prodiguées aux malheureux, par l'administration des sacrements, les hérétiques s'insinuent dans le peuple ; le mal fait de tels progrès que, si on ne se hâte de l'arrêter, il deviendra inutile de rendre la liberté aux catholiques : beaucoup, séduits par une longue erreur, ne reviendront plus à la vérité [2]. »

Saint Basile craint que la contagion de ce mal ne s'étende. « L'hérésie est une bête dévorante : on peut redouter qu'après avoir fait sa pâture de nos Églises, elle ne se glisse ensuite jusqu'aux vôtres, plus saines et mieux préservées [3]. » Certes, pour arrêter cette contagion, les moyens spirituels sont préférables à tous les autres Mais une expérience récente a montré qu'ils sont parfois moins efficaces et surtout moins rapides qu'on n'eût espéré d'abord. Basile a maintenant la pensée d'une intervention de nature différente. Ce qui fait en Orient la force de l'hérésie, c'est qu'elle a su gagner à sa cause le pouvoir impérial. Le souverain qui règne en Occident s'est, au contraire, montré soucieux de garantir à ses sujets la paix religieuse. Mais il a toujours évité de s'engager à fond, et de se faire le champion déclaré de l'orthodoxie. « Ceci est l'affaire des évêques, » répondit un jour Valentinien à quelqu'un qui lui demandait de prendre parti dans les querelles religieuses [4]. Si l'on peut obtenir qu'il sorte d'une réserve à bon droit jugée excessive, et le toucher de pitié pour les catholiques orientaux, ceux-ci, assu-

[1] *Ep.* 243, 2.
[2] *Ibid.*, 4.
[3] *Ibid.*, 3.
[4] Sozomène, *Hist. eccl.*, VII, 7.

Digitized by Google

rément, seront sauvés. Valentinien est tout-puissant sur son frère Valens, qui lui doit le trône. A cette œuvre Basile convie maintenant les évêques. « Ce que nous demandons surtout, leur écrit-il, c'est que, par les soins de votre piété, le trouble de nos affaires soit porté à la connaissance de l'empereur qui gouverne la partie du globe où vous habitez [1]. »

Cet appel ne parvint pas tout de suite à ceux à qui il était adressé. Le mémoire de Mélèce, pour lequel Sanctissime recueillait avec zèle des signatures, la correspondance des évêques, et en particulier la lettre de Basile, devaient être portés en Occident par le prêtre Dorothée (probablement distinct du diacre de ce nom). Mais le voyage de celui-ci paraît avoir subi d'assez longs retards, dus à l'hiver et aux brigands qui infestaient tout le pays, de la Cappadoce à Constantinople. Il fut un instant question de lui adjoindre Grégoire de Nysse, sans doute pour donner plus d'éclat à sa mission. Basile ne fut pas de cet avis : la douceur et la simplicité de son frère, peu accoutumé aux usages des cours, ne lui paraissaient point propres à traiter avec « un homme assis sur un trône sublime, d'où il entend à peine ceux qui d'en bas lui disent la vérité [2]. » Ce langage, par lequel est évidemment désigné le pape Damase, surprend après la lettre si cordiale de 371 : c'est le premier symptôme d'un malentendu qui dura quelque temps, et eut surtout pour cause la manière différente d'apprécier les affaires d'Antioche [3]. Probablement aussi Basile s'irritait de la lenteur avec laquelle, à Rome, étaient étudiées les questions si multiples de doctrines et de personnes, qui se rattachaient à la pacification religieuse de l'Orient. Celle-ci, cependant, fit tout à coup un pas considérable, auquel les lettres enfin portées en Occident par Dorothée ne furent probablement pas étrangères.

Quand cet envoyé des Orientaux revint en Asie, en 375, un concile venait d'être tenu en Illyrie, où l'empereur Valérien résidait alors. L'arianisme y avait été condamné une fois de plus. Les Pères avaient, en même temps, obtenu de Valentinien l'envoi en Asie d'un rescrit, dont Théodoret nous a conservé le texte [4].

[1] Saint Basile, *Ep.* 243, 1.
[2] *Ep.* 215.
[3] *Ep.* 214, 216, 263.
[4] Théodoret, *Hist. eccl.*, IV, 8-9.

Digitized by Google

Cet acte interdit aux hérétiques de se prévaloir des sentiments des princes pour répandre leurs erreurs; il leur défend d'exercer aucune persécution « contre ceux qui servent Dieu mieux qu'eux et ont une foi plus pure; » il rend aux catholiques une entière liberté. C'est la répudiation formelle de la politique de Valens, consignée dans un document législatif auquel Valens fut obligé d'apposer sa signature à côté de celle de son frère.

Malheureusement le rescrit obtenu, contre toute attente, du libéralisme indifférent de Valentinien n'eut pas le temps de produire ses fruits. Valentinien mourut avant la fin de 375, laissant à Valens le champ libre en Orient. La persécution continua, d'autant plus violente, peut-être, que les ariens avaient pu la croire un moment arrêtée. La Cappadoce même, que l'ascendant personnel de Basile avait préservée depuis ses entrevues mémorables avec Valens, fut de nouveau en proie aux hérétiques.

A la tête de ceux-ci était le vicaire de la province, Démosthène. Si ce personnage est le même que l'ancien intendant des cuisines, avec qui Basile eut jadis un piquant colloque, on peut croire qu'il fut heureux de donner enfin libre cours à ses rancunes. Nous le voyons assembler à Ancyre, puis à Nysse, des conciliabules d'ariens; envoyer des soldats arrêter, sous une inculpation mensongère, saint Grégoire de Nysse, qui n'eut que le temps de s'enfuir et de se cacher; astreindre, malgré leurs privilèges, tous les clercs de Césarée aux obligations de la curie; imposer les mêmes charges à ceux de Sébaste, qui demeuraient en communion avec Basile. On parlait ouvertement de la réunion d'un concile où serait déposé celui-ci. Sur plusieurs sièges épiscopaux de la province étaient intronisés de force des hérétiques, parfois des gens tarés, comme celui qui fut mis par les ariens à la place de Grégoire de Nysse. Les violences les plus graves étaient exercées contre les prêtres, les instituteurs orthodoxes, par « les dépositaires de l'autorité impériale : » un fidèle qui refusait de communiquer avec un évêque intrus fut tellement maltraité, qu'il mourut de ses blessures. La persécution, qui en beaucoup de provinces n'avait pas cessé, se réveillait ainsi dans celles mêmes où elle avait paru assoupie [1].

[1] Saint Basile, *Ep.* 225, 226, 231, 237, 239, 244, 248, 250, 251.

Digitized by Google

Saint Basile l'a décrite dans deux lettres de 376, adressées à ses amis Amphiloque et Eusèbe de Samosate. L'une d'elles se termine par des plaintes très dures de « l'arrogance » des Occidentaux. Toujours affligé de les voir prendre parti pour Paulin contre Mélèce, Basile leur applique le vers mis par Homère dans la bouche de Diomède : « Mieux valait ne pas le prier : c'est un homme orgueilleux [1]. » On n'a pas de documents sur le fait précis qui fut l'occasion de ces reproches. A bon droit l'on s'étonnera de leur vivacité. Mais il faut se souvenir qu'ils se rencontrent dans une lettre toute confidentielle, écrite à un intime ami. Dans l'un des moments les plus cruels de sa vie, ayant vu l'échec de ses plus chères espérances, sentant la persécution se rallumer de toutes parts, atteindre ses amis et ses proches, le saint évêque laisse s'épancher son âme, sans mesurer l'expression de paroles qui n'étaient pas destinées à la publicité.

Basile marque, à la fin de cette lettre, l'intention d'écrire au « chef du chœur, » c'est-à-dire probablement à Damase, « en dehors des formes officielles, » et sans entrer dans le détail des affaires, afin d'avertir par lui les Occidentaux de la faute qu'ils commettent en manquant d'égards envers des hommes éprouvés par la tentation, et en paraissant insulter à leur malheur. Mais il ne semble pas avoir donné suite à ce projet, formé sous le coup d'une émotion passagère. On le voit, au contraire, adresser non à saint Damase, mais « aux Occidentaux » en général, soit vers la fin de 376, soit l'année suivante, une longue lettre, d'un ton affectueux et conciliant.

Il y expose que l'hérésie arienne a cessé d'être le plus grand danger pour les âmes, tant elle est maintenant démasquée; mais il leur demande d'avertir, avec l'autorité qui leur appartient, les Églises d'Orient, et de signaler à la défiance de celles-ci les erreurs plus subtiles et plus récentes propagées par Eustathe de Sébaste et par Apollinaire. Il les prie ensuite, en termes très modérés, de se prononcer sur le cas de Paulin d'Antioche, qui, en plus de l'irrégularité présumée de son élection, aurait partagé ou toléré les erreurs attribuées à Marcel d'Ancyre.

Cette lettre est une réponse à une missive apportée d'Occident par les infatigables Dorothée et Sanctissime, et qui paraît

[1] *Ep.* 239, 2.

Digitized by Google

avoir, par son langage tout empreint d'affection et de pitié, calmé la peine ressentie avec excès par Basile. « Quoique nos blessures, écrit-il, soient aussi vives, cependant nous sommes un peu consolés en pensant que des médecins sont prêts, si les circonstances s'y montrent favorables, à porter un remède rapide à nos maux. C'est pourquoi nous vous saluons encore par ces chers messagers, et nous vous exhortons, si le Seigneur vous donne quelque moyen de nous visiter, à le faire sans retard. Visiter les infirmes est une des plus grandes œuvres de miséricorde. Que si le bon Dieu, sage directeur de nos vies, réserve ce bienfait à un autre temps, au moins écrivez-nous tout ce qu'il vous est possible d'écrire pour consoler les affligés et relever ceux qui sont brisés. Nombreuses sont les brisures de l'Église, et nous en avons une grande affliction : nous n'attendons pas d'autre secours que celui que le Seigneur nous enverra par vous, qui l'adorez avec une telle sincérité [1]. »

On pourrait aisément montrer la cordialité des rapports établis, désormais, entre saint Basile et ses collègues occidentaux. Écrivant à des évêques égyptiens, confesseurs de la foi, qui lui paraissaient avoir reçu trop facilement dans leur communion des disciples de Marcel d'Ancyre, Basile leur dit qu'ils auraient dû, avant de le faire, s'assurer si tel était l'avis des évêques d'Occident [2]. Ailleurs il se plaint, dans une lettre adressée au successeur de saint Athanase, Pierre d'Alexandrie, alors réfugié à Rome, d'un propos tenu par celui-ci contre ses amis Eusèbe et Mélèce : il le fait avec une extrême courtoisie, et, ayant à nommer Damase, il l'appelle « l'évêque très vénéré [3]. » Grande est sa joie de l'élection de saint Ambroise au siège de Milan : il a deviné l'avenir de ce grand homme : l'astre de l'Église d'Orient salue, avant de s'éteindre, la nouvelle lumière qui se lève sur celle d'Occident.

Saint Ambroise avait écrit à Basile pour lui demander l'autorisation de transférer à Milan les restes de son prédécesseur Denys, mort exilé pour la foi en Cappadoce, vers 359. Basile accorda volontiers la concession demandée : dans sa réponse à Ambroise, il fait l'éloge des ecclésiastiques milanais chargés de

[1] *Ep.* 263.
[2] *Ep.* 265, 3.
[3] *Ep.* 266, 2.

Digitized by Google

ramener le précieux dépôt, loue la modestie de leur maintien, la gravité de leurs mœurs, les paroles persuasives qu'ils employèrent pour vaincre la résistance des prêtres, des diacres, des fidèles qui hésitaient à laisser ouvrir le tombeau vénéré du confesseur de la foi. Ceux qui avaient naguère été les hôtes de l'exilé, et qui l'y avaient déposé de leurs mains, tinrent à l'en tirer eux-mêmes, et pleurèrent comme si l'on avait emporté les reliques de leur père et de leur patron [1]. Basile n'a garde de manquer une aussi excellente occasion de dire à Ambroise tout ce qu'il y a de providentiel dans le choix inattendu qui l'éleva, malgré ses résistances, sur l'un des plus grands sièges de l'Occident.

« Dieu choisit, dans tous les temps, ceux qui lui plaisent. Il a pris un berger pour le placer à la tête de son peuple ; il a mis son esprit dans le chevrier Amos, pour en faire un prophète. Maintenant, dans une ville royale, il prend le gouverneur de toute une province, aussi élevé par l'âme que par la naissance et les richesses, remarquable entre tous par la splendeur de l'éloquence, et lui confie le troupeau du Christ. Va donc, homme de Dieu ! Ce n'est pas des hommes que tu as reçu et que tu as appris l'Évangile du Christ ; c'est le Seigneur lui-même qui t'a tiré des rangs des juges de la terre pour t'asseoir dans la chaire des apôtres. Livre le bon combat. Guéris les maladies du peuple, si quelqu'un s'y trouve infesté de la contagion arienne. Renouvelle les anciens sentiers des Pères, et aie soin de fortifier, par la fréquence de nos relations, cette amitié mutuelle dont tu as jeté le fondement. Ainsi nous pourrons être voisins par l'esprit, bien que de longues distances nous séparent sur cette terre [2]. »

Voisins par l'esprit, ils le furent, ces deux grands hommes qui s'étaient devinés sans se connaître. Il y a plus que des similitudes de pensées, il y a des traces visibles de l'influence de Basile dans les écrits et les discours de saint Ambroise. Mais, plus heureux que Basile, Ambroise pourra employer efficacement à l'amélioration des rapports de l'Église et de l'État ces grandes qualités de gouvernement qu'il avait en commun avec lui.

[1] *Ep.* 197, 2.
[2] *Ep.* 197, 1.

Digitized by Google

## VII. — Les dernières années

La fin de la vie de saint Basile fut marquée par une grande joie. Lui qui, humblement, attribuait à ses péchés le démenti jusque-là donné par les événements à toutes ses espérances [1], les vit enfin s'accomplir. Quand il mourut, les catholiques jouissaient partout de la paix. La tyrannie exercée depuis quarante-sept ans par les ariens était brisée.

Refoulés par les Huns, qui, pour la première fois, apparaissent dans l'histoire, les Goths des rives du Danube avaient obtenu de Valens, en 376, la permission de passer le fleuve pour s'établir comme vassaux dans l'Empire. Mais la mauvaise foi de quelques officiers romains les mécontenta : prenant l'offensive, ils inondèrent la Thrace, pendant que d'autres Goths, qui servaient comme auxiliaires dans la garnison d'Andrinople, faisaient défection et allaient rejoindre leurs compatriotes. Valens, alarmé, demanda du secours à son neveu Gratien, qui avait succédé en Occident à Valentinien.

En 377, une bataille sanglante fut livrée à Salices, entre les Goths et les Romains, commandés par un ami de Basile [2], le comte Trajan. La victoire demeura indécise. Valens, qui résidait à Antioche, se décida à quitter cette ville. Il se rendit à Constantinople, où le peuple, inquiet des progrès de l'invasion, le reçut assez mal. Valens déchargea sa colère sur Trajan, coupable de n'avoir pas été victorieux, et lui ôta son commandement. On raconte que Trajan osa lui répondre : « Ce n'est pas moi, seigneur, qui ai été vaincu. C'est toi-même qui as donné la victoire aux Barbares et qui leur as procuré le secours de Dieu en t'armant contre lui. Parce que tu lui as fait la guerre, il s'est mis du côté de tes ennemis. Ne te souviens-tu pas de ceux que tu as chassés des églises, et de ceux que tu en as rendus les maîtres ? » D'autres généraux, dont l'un, Victor, était encore un ami de saint Basile [3], approuvèrent ces paroles [4]. Sans se laisser émouvoir, Valens donna le commandement de

[1] *Ep.* 266.
[2] Saint Basile, *Ep.* 148, 149.
[3] *Ep.* 152, 153.
[4] Théodoret, *Hist. eccl.*, IV, 30.

Digitized by Google

l'armée au comte Sébastien, qui, bien que professant le manichéisme, avait été l'un des agents les plus cruels de la persécution, et, vingt ans plus tôt, avait accablé les catholiques de mauvais traitements lors de l'élévation de l'évêque intrus Georges en remplacement de saint Athanase sur le siège d'Alexandrie [1]. Quelques succès partiels donnèrent courage à l'empereur. Sans attendre l'arrivée de Gratien, retardé par des combats victorieux contre les Alemans, il se porta, en 378, vers Andrinople, autour de laquelle s'était concentrée l'armée des Goths. Dans la bataille livrée le 9 août sous les murs de cette ville, les Romains furent entièrement défaits. Leurs meilleurs généraux périrent, parmi lesquels Trajan, dont nous avons rapporté l'énergique réponse. Valens fut grièvement blessé. On raconte qu'il fut transporté à la hâte dans une cabane et que des soldats goths y mirent le feu, sans savoir qui elle contenait [2].

La fin tragique de Valens ne mit pas l'Empire en péril : l'invasion vint se briser contre la jeune vaillance de Gratien, et bientôt contre la science militaire de Théodose. Mais, avant qu'une politique aussi sage que désintéressée ait appelé celui-ci au partage du pouvoir impérial, la paix religieuse était déjà rétablie. Dans les derniers mois du règne de Valens, distrait par la guerre, la persécution avait à peu près partout cessé d'elle-même. Pierre d'Alexandrie était revenu dans sa ville épiscopale, porteur de lettres du pape Damase qui confirmaient son élection : le peuple chassa l'évêque intrus que les ariens avaient intronisé à sa place [3]. A Constantinople, les catholiques, opprimés depuis trente-huit ans par la faction arienne, et réduits à un petit nombre, attendirent la mort de Valens pour relever la tête : ils entamèrent, à la fin de 378, des négociations avec Grégoire de Nazianze, pour que celui-ci vînt prendre soin de leur Église, et la relever de ses ruines : la réponse favorable qu'il fit à leurs instances fut concertée avec saint Basile [4]. La plupart des exilés rentrèrent seulement vers cette époque,

[1] Saint Athanase, *De fuga*, 6.
[2] Ammien Marcellin, XXXI, 4-13.
[3] Socrate, *Hist. eccl.*, IV, 35; Sozomène, *Hist. eccl.*, VI, 29.
[4] Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio XLIII*, 2; cf. Tillemont, *Mémoires*, t. IX, p. 707, note XXIII, sur saint Grégoire.

Digitized by Google

quand Gratien eut promulgué une loi rendant pleine liberté aux orthodoxes et frappant les plus dangereux des hérétiques [1]. Basile eut alors la joie, tant désirée, d'apprendre le retour à Samosate de son cher Eusèbe, après un exil rempli de dangers dans la Thrace ravagée par la guerre [2].

Quand ces heureuses nouvelles lui parvinrent, le saint évêque de Césarée était déjà sur son lit de mort. Bien qu'âgé seulement de quarante-neuf ans, le travail, le jeûne, la maladie, les épreuves, avaient fait de lui un vieillard. Il se sentait près de sa fin. Ses derniers jours se passèrent à donner aux meilleurs de ses disciples des instructions suprêmes, dans lesquelles il montra sa lucidité et sa vigueur accoutumées. Puis, comme quelques-uns n'avaient pas reçu les ordres du diaconat ou de la prêtrise, il eut encore la force de les leur conférer. Cependant la connaissance de son état s'était répandue dans Césarée, où il était si populaire. Toute la ville assiégea bientôt la demeure épiscopale. On pleurait, on priait : chacun eût volontiers retranché de ses jours pour ajouter à ceux de l'agonisant. « Il y en avait, nous dit-on, que la pensée de sa mort prochaine rendait comme fous. » Le saint parlait encore à ceux qui l'entouraient. Il leur rappelait les doctrines qu'il avait prêchées toute sa vie ; il les exhortait à devenir meilleurs. Enfin, sa voix s'éteignit, et murmurant, dans un dernier souffle, les paroles du psaume : « Seigneur, je remets mon âme entre vos mains, » il expira [3] le 1er janvier 379 [4].

Ses funérailles, présidées par Grégoire de Nysse, furent un triomphe. Des membres du clergé portaient à découvert le corps de Basile : tout le peuple se pressait alentour; les uns cherchaient à toucher une frange de ses vêtements, d'autres à poser la main sur son cercueil : il y en avait qui s'efforçaient, au passage, d'être atteints par son ombre, ou qui baisaient le sol que les porteurs avaient foulé. La foule précédant ou suivant la sainte dépouille remplissait successivement les rues, les places, les portiques de la cité ; tous les étages des maisons étaient garnis de spectateurs. La douleur publique éclatait si fort, que

[1] Socrate, V, 2; Sozomène, VII, 1.
[2] Saint Basile, *Ep.* 268.
[3] Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio XLIII*, 78-79.
[4] Sur la date de la mort de saint Basile, voir Rauschen, *Jahrbücher des christlichen Kirche unter dem Kaiser Theodosius dem Grossen*, 1897, p. 476.

Digitized by Google

les gémissements empêchaient d'entendre les chants liturgiques. Tous marchaient confondus dans le même deuil : étrangers, païens, juifs, pleuraient comme les catholiques. L'empressement fut si grand, qu'il y eut des personnes écrasées : mais telle était l'exaltation du sentiment populaire, qu'on ne les plaignait pas, les jugeant heureuses de mourir avec Basile. C'est à grand'peine qu'on put enfin arracher aux mains qui ne cessaient de le saisir le cercueil du saint, et le descendre dans le caveau funéraire des évêques de Césarée [1].

Saint Grégoire de Nazianze, retenu par la maladie, ne put être présent à la mort et aux funérailles de son ami. On sait qu'il fit de lui, en 381, une magnifique oraison funèbre. C'est la source la plus précieuse et la plus abondante pour la biographie de saint Basile. Grégoire de Nazianze ne borna pas à ce discours l'honneur dû à une chère mémoire. Il lui consacra une longue épitaphe en vers, dans laquelle, après avoir éloquemment célébré le docteur et l'évêque, il revient, avec une grâce tout attique, sur les souvenirs de leur commune jeunesse : « Oh ! les entretiens ! oh ! la demeure de notre amitié ! oh ! la belle Athènes ! oh ! l'antique familiarité d'une vie vraiment divine [2] ! » Mais plus touchante que toute autre parole, parce qu'on n'y sent point d'apprêt, est la lettre qu'il écrit à saint Grégoire de Nysse, aussitôt après avoir reçu la nouvelle de la mort de son frère :

« Il était donc réservé à ma triste vie d'apprendre la mort de Basile, le départ de cette sainte âme, maintenant présente devant Dieu, ce qui était le sujet de sa méditation continuelle ! Entre tant d'autres causes de regret, j'ai celui d'avoir, par la grave et dangereuse maladie dont je suis présentement atteint, été privé d'embrasser sa sainte dépouille, de m'entretenir avec toi de notre douleur commune, et d'apporter des consolations à nos amis. Mais ce que peut être la solitude de cette Église, dépouillée de sa gloire, privée de sa couronne, on ne saurait ni le dire ni le faire entendre, à ceux-là au moins qui ont un peu d'âme. Toi-même, bien qu'entouré d'amis et d'encouragements, il me semble que tu ne peux avoir d'autre consolation que son souvenir et la pensée du grand exemple que l'un et l'autre vous

[1] Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio XLIII*, 80.
[2] Saint Grégoire de Nazianze, *Epitaph.* 119.

Digitized by Google

avez donné à tous, tant par votre modération dans la prospérité que par votre patience dans le malheur. Car, en vérité, en ceci consiste toute la philosophie, rester modéré quand on est heureux, supporter avec honneur l'infortune. Voilà ce que j'ai voulu t'écrire. Mais moi, qui écris ainsi, quand et comment me consolerai-je jamais ? Une seule chose le pourra faire, ta société, tes entretiens, que ce bienheureux nous a légués, afin que regardant ses vertus en toi, comme dans un beau et clair miroir, nous croyions le posséder encore [1]. »

Saint Grégoire de Nysse garde, lui aussi, pour son frère un véritable culte. A l'un des anniversaires de sa mort, il prononça une longue oraison funèbre, où l'histoire peut recueillir de précieux détails. Grégoire de Nysse était très attentif à conserver les souvenirs de famille : à ce point de vue, son discours sur son frère et sa Vie de sa sœur Macrine ont une valeur particulière. Dans ce dernier écrit, il raconte qu'étant allé, neuf ou dix mois après la mort de Basile, visiter cette sœur [2], il la trouva malade, couchée par terre, dans sa cellule, sur une planche recouverte d'un sac, la tête appuyée contre un morceau de bois en guise d'oreiller. La sainte religieuse leva les mains au ciel et rendit grâces à Dieu, puis tous deux causèrent : ils ne s'étaient pas vus depuis huit ans. Quand la conversation eut amené le nom de Basile, le visage de Grégoire se contracta : de grosses larmes coulèrent de ses yeux. Macrine, plus ferme, ne pleura point : elle passa en revue la carrière de Basile, fit remarquer les grandes leçons qu'un chrétien en pouvait tirer, y montra visible la providence de Dieu, et parla de la vie future comme une personne qui y touchait déjà [3].

Macrine mourut peu de jours après ; mais Grégoire de Nysse et son frère Pierre de Sébaste vécurent assez pour voir le culte public de Basile établi dans l'Église. Tout l'Orient s'accoutuma vite à célébrer par des réunions pieuses et des panégyriques l'anniversaire de sa mort, coïncidant avec la fête de la Circoncision. On possède deux des discours prononcés à cette date, celui de saint Grégoire de Nysse, dont nous avons parlé, et un autre attribué, plus ou moins exactement à saint Amphi-

[1] Saint Grégoire de Nazianze, *Ep.* 76.
[2] Sur sainte Macrine, voir *Revue des questions historiques*, juillet 1898, p. 16.
[3] Saint Grégoire de Nysse, *De vita S. Macrinae.*

Digitized by Google

loque. L'Église d'Orient a continué à faire, le 1er janvier, la fête de saint Basile : depuis le IXe siècle, on trouve la commémoration de sa mort marquée à cette date dans les martyrologes latins ; mais sa fête, dès cette époque, se célébrait en Occident le 14 juin, comme on l'y célèbre encore de nos jours [1].

On aimerait à se représenter l'aspect extérieur de saint Basile. Un manuscrit anonyme de la Bibliothèque vaticane, reproduit par Baronius, le dépeint comme grand, maigre, sec, le teint pâle, le regard pensif, les tempes un peu creuses, la tête à demi chauve, portant toute sa barbe [2]. Quelle que soit la valeur historique de ce portrait, il concorde sur plus d'un point avec la description donnée par saint Grégoire de Nazianze. Celui-ci dit de même que Basile était pâle, avec une longue barbe. Il ajoute que, dans la vie ordinaire, ce grand orateur était lent à parler. Ce n'est pas qu'il montrât ou éprouvât du dédain pour ses interlocuteurs ; mais il était habituellement absorbé dans ses pensées [3]. Basile donne humblement de cette lenteur une autre explication : il l'attribue à une lourdeur et à une gaucherie de Cappadocien [4]. Le plus probable, c'est que Basile était extrêmement timide. Un de ses ennemis, l'hérétique Eunome, dit qu'il tressaillait et changeait de couleur si quelqu'un entrait dans la chambre où il s'enfermait pour travailler [5]. Philostorge ajoute que la timidité d'esprit lui faisait éviter les discussions publiques [6]. Basile semble avoir été de ces hommes qui montrent un courage intrépide quand ils se sentent moralement obligés d'agir, mais ne se décident pas sans un devoir impérieux à sortir de la retraite qui fait leurs délices. Cette grande réserve ne provenait pas, chez lui, d'une âme portée à la tristesse : ses lettres ont de l'enjouement, avec le sel le plus fin, et un sentiment très vif des beautés de la nature. Grégoire de Nazianze dit qu'il n'était pas ennemi de la plaisanterie. Mais le trait caractéristique de sa personne morale comme de sa personne physique était la constante possession de soi-même, se traduisant au dehors par un

[1] Voir la Vie de saint Basile, XL, 3, dans l'édition bénédictine (Migne, *Patr. Gr.*, t. XXIX, col. CLXI), et Tillemont, *Mémoires*, t. IX, p. 278 et 680.
[2] Baronius, *Ann. eccl.*, ad ann. 378.
[3] Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio XLIII*, 77.
[4] Saint Basile, *Ep.* 48.
[5] Saint Grégoire de Nysse, *Adv. Eunomium*, I.
[6] Philostorge, *Hist. eccl.*, IV, 12.



Digitized by Google

calme inaltérable, une politesse mesurée. Il était de ceux à qui il suffit d'un sourire pour marquer l'approbation et qui blâment par leur silence. Saint Grégoire de Nazianze ajoute que beaucoup, parmi ses contemporains, s'efforçaient de copier ses allures, son langage, ses manières, les moindres particularités de sa démarche et de son costume : la maladresse même des imitations, qui témoignaient de la popularité de Basile, faisait ressortir le naturel et la distinction du modèle [1].

PAUL ALLARD.

[1] Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio XLIII*, 77.

Digitized by Google

# LES DÉBUTS DU MONACHISME

## A CONSTANTINOPLE

Le monachisme, on le sait, continue toujours à nous dérober, au moins en partie, ses origines et ses progrès. Qui pourrait se flatter de l'avoir surpris en son premier berceau, de l'avoir suivi pas à pas dans ses développements successifs? L'étudier à Constantinople, de 330 à 450, est une besogne considérablement ingrate.

De prime abord, on ne le croirait pas; il n'est rien pourtant de plus vrai. Les ténèbres qui planaient sur les déserts d'Égypte se dissipent à la lumière des documents coptes; le brouillard qui flottait sur les rives de l'Euphrate s'évanouit au rayonnement des manuscrits syriaques: pour la capitale, rien de pareil. Les auteurs byzantins sont les seuls à nous en parler. Et comment le font-ils? Presque toujours d'une manière incidente et sans le moindre esprit de critique. S'il suffit d'un hagiographe comme Cyrille de Scythopolis pour nous rendre à peu près familières deux ou trois générations de moines palestiniens, c'est dans une foule d'auteurs, trop souvent tardifs, qu'il faut péniblement glaner de quoi reconstituer à grands traits le premier chapitre de la vie religieuse à Constantinople.

Cette pénurie presque absolue de pièces contemporaines est mal compensée par le grand nombre de renseignements que fournissent les écrivains postérieurs. Ceux-ci subissent trop l'influence du milieu où ils vivent. Pour eux, la nouvelle Rome a définitivement remplacé l'ancienne à la tête du monde; ils lui veulent toutes les gloires, ils lui veulent surtout des origines chrétiennes aussi nobles que faire se peut. Et tous, d'un commun accord, travaillent à reporter plus avant dans l'antiquité

Digitized by Google

les commencements de leur chère Église constantinopolitaine. Sur le terrain de la hiérarchie, ces efforts aboutissent, avec le pseudo-Dorothée de Tyr, à la confection du fameux catalogue épiscopal, où l'un des douze, André le Protoclite, tient le premier rang, catalogue apocryphe s'il en fut, mais toujours vénéré comme lettre d'Évangile par les successeurs de Photius. Sur le terrain du monachisme, cette tendance prend des proportions telles que la ville de Constantin nous est représentée, dès sa fondation, comme une ruche de vierges et de cénobites.

Pauvreté des sources contemporaines, esprit tendancieux des données postérieures, tels sont, pour le redire en un mot, les deux obstacles qui s'opposent à l'examen du monachisme primitif de Constantinople. Cette étude cependant ne saurait manquer d'intéresser l'histoire. Qu'il me soit permis, sinon de l'approfondir, du moins de l'esquisser en ces quelques pages.

## I. — Avant Constantin

Avant d'élever une construction sérieuse, il convient de préparer l'emplacement; avant de jeter à Constantinople les bases des monastères vraiment historiques, commençons par déblayer le terrain.

La vie religieuse précéda-t-elle Constantin sur les rives du Bosphore? Que l'antique Byzance ait possédé, comme tant d'autres villes, ses *monazontes* et ses *parthenae*, il n'y a rien là de probable, rien non plus d'impossible. Mais la question porte sur un autre point et peut se formuler plus exactement en ces termes : Byzance vit-elle, avant Constantin, un monastère s'élever dans ses murs?

Un auteur récent, M. l'abbé Marin, l'a pensé dans son ouvrage sur les *Moines de Constantinople*. Ce livre, destiné à rendre de si grands services, débute ainsi : « Vers le milieu du IIIe siècle, avant l'époque où naquit sur les bords du Nil le premier et le plus illustre propagateur de la vie érémitique, Antoine le Grand, dont les vertus et les leçons devaient peupler d'anachorètes les solitudes de l'Égypte, un monastère s'élevait déjà, au témoignage des deux Nicéphore, dans l'antique Byzance, sur la colline abrupte du Pétrion. L'évêque Castinus l'avait fondé vers 240,

Digitized by Google

la première année de son épiscopat, et dédié à sainte Euphémie, la grande et très illustre martyre de Chalcédoine [1].... »

Cette phrase me paraît de tous points malheureuse. Les deux Nicéphore, auxquels elle en appelle, ne parlent ni l'un ni l'autre d'un monastère. Dans le premier, il s'agit d'un εὐκτήριον [2]; dans le second, d'un νεώς et d'un τέμενος [3]. Les deux mots νεώς et τέμενος désignent tout simplement un temple; ils s'appliquent à tout édifice du culte, païen ou chrétien, quelles que soient d'ailleurs ses dimensions. Le terme d'εὐκτήριον, au contraire, — et l'on doit en dire autant de son correspondant : εὐκτήριος οἶκος, — entraîne le plus souvent avec lui une idée de petitesse. Malgré l'expression μεγίστου εὐκτηρίου de Sozomène [4], dans le fait comme par l'étymologie, il correspond exactement au mot français *oratoire*.

Rien de plus instructif à cet égard que la vie de saint Hypace [5]. Hypace habite une localité qui possède simultanément deux églises, l'une, très petite, située au milieu des cellules religieuses, l'autre, fort grande, dédiée aux saints apôtres Pierre et Paul. L'hagiographe veut-il désigner celle-ci? il écrit μαρτύριον ou ἀποστολεῖον, ou bien même il emploie une périphrase. Veut-il désigner celle-là? il écrit simplement εὐκτήριον, sans ajouter la moindre indication plus précise. En agirait-il de la sorte si le terme d'εὐκτήριον pouvait s'appliquer également aux grands édifices du culte?

Ceci d'ailleurs importe peu à notre sujet. Le tort de M. l'abbé Marin est d'avoir traduit le terme grec par *maison de prière*, avec le sens de *couvent*, de *monastère*. Jamais εὐκτήριον n'a signifié *maison religieuse*. Dans sa *Constantinopolis christiana*, du Cange le définit ainsi : « Oratoria, seu εὐκτήρια, proprie appellantur aedes sacrae privatae, quae nec usui publico, ut sunt catholicae, nec ad monasterii usum excitatae erant [6]. » Je me garderais bien d'affirmer que cette définition est exacte, surtout dans sa dernière partie ; je dirai même que je lui préfère, et de

[1] E. Marin, *Les Moines de Constantinople*. Paris, 1897, p. 3.
[2] Niceph. Patr., *Chronogr. brevis*. Migne, *P. G.*, t. C, col. 1044 *c*.
[3] Niceph. Call., *Hist. Eccl.*, VIII, 6. Migne, *P. G.*, t. CXLVI, col. 29 *b*.
[4] Sozom., *Hist. Eccl.*, II, 3. Migne, *P. G.*, t. LXVII, col. 940 *b*.
[5] Callinici, *De Vita S. Hypatii* lib. ediderunt seminarii philolog. Bonnensis sodales. Lipsiae, 1895, *passim*.
[6] L. III, éd. de Venise, p. 3 *a*.

Digitized by Google

beaucoup, l'explication plus brève insérée dans le *Glossaire*. Là du Cange écrit : « Εὐκτήριον : aedes sacra, oratorium [1] ; » et tel est bien le vrai sens du mot. Celui de monastère ne lui convient d'aucune façon.

On ne saurait en douter après avoir lu, ne serait-ce qu'en passant, les auteurs grecs ou byzantins. Désire-t-on deux ou trois exemples, empruntés à Callinique ? Cet hagiographe, qui écrivait de 447 à 450, à deux pas de Constantinople, est un des rares flambeaux allumés au seuil du monachisme byzantin. J'ai déjà fait appel à son petit ouvrage ; j'aurai souvent à le citer. Au moment où son héros, saint Hypace, arrive à Rufinianes, il nous dépeint, en quelques mots, la demeure du saint. D'après sa description [2], le monastère comprend, en dehors d'un jardin, une cour intérieure autour de laquelle sont disposés des cellules et un εὐκτήριος οἶκος. N'est-ce pas une preuve que l'εὐκτήριος οἶκος est une partie du monastère et non pas le monastère lui-même ? Hypace s'installe avec ses deux compagnons dans une des cellules, mais c'est dans l'εὐκτήριον qu'ils font tous les trois leurs prières. N'est-ce pas une preuve que l'εὐκτήριον est la chapelle du monastère et non pas le monastère lui-même ? Callinique, d'ailleurs, indique expressément cette distinction, lorsqu'il fait ensevelir son illustre higoumène ἐν τῷ σεπτῷ εὐκτηρίῳ τοῦ αὐτοῦ μονασταρίου [3], c'est-à-dire dans l'oratoire de la communauté. Si l'on suivait le sens adopté par M. l'abbé Marin, il faudrait traduire : *dans le monastère du monastère.*

Ce qui précède, — sans l'appuyer sur une foule d'autres textes qu'il serait facile d'accumuler, si pareille démonstration n'était superflue, — ce qui précède m'autorise à dire que jamais Castinus n'a bâti de maison religieuse au Pétrion. Je crois même ne pas manquer de prudence en lui déniant la paternité de l'église Sainte-Euphémie, qui s'éleva, plusieurs siècles durant, dans ce quartier de Constantinople. Pour agir, il faut exister : Castinus a-t-il réellement vécu ? Son nom, qui se transforme parfois en celui de Cestenus et de Constantin, se recommande mal à l'indulgence de la critique. Il n'apparait qu'en des catalogues tardifs, qu'en des chroniques non moins tardives, toujours,

[1] *Sub verbo.*
[2] P. 19.
[3] *Op. cit.*, p. 106.

Digitized by Google

presque toujours flanqué de la même phrase en guise de notice. C'est assez dire que l'infortuné prélat porte avec lui tous les caractères d'un personnage mythique.

Il y a plus. Même en fermant les yeux sur le côté tout à fait problématique de son existence, Castinus se trouve en fort mauvaise posture vis-à-vis de la chronologie. Ceux qui l'ont introduit ou qui le maintiennent sur la scène de l'histoire assignent comme point de départ à son épiscopat une date septuple qui flotte tout à son aise entre les années 230 et 269 [1]. De ces deux points extrêmes, le dernier ne s'accorde guère, il faut l'avouer, avec les catalogues patriarcaux qui réclament généralement près de soixante-dix ans d'intervalle entre l'avènement de Castinus et celui de saint Métrophane. Acceptons-le cependant pour ce qu'il vaut. Castinus, ainsi rajeuni, en sera-t-il plus à même de bâtir une chapelle à sainte Euphémie ? Euphémie subit le martyre en 307, d'autres disent en 304, d'autres en 311. Victime de Dioclétien, de Galère ou de Maximin, peu importe ; elle appartient toujours par sa mort au commencement du IVe siècle, et par suite elle ne saurait avoir été honorée au Pétrion une demi-douzaine de lustres auparavant. Elle confessa le Christ, dit-on, dans la première fleur de sa jeunesse. A ce compte, vers 240, tandis qu'on élevait, d'après *les Moines de Constantinople*, un édifice en l'honneur de sainte Euphémie, les père et mère de cette Euphémie, Psilophron et Théodorésiane, étaient encore eux-mêmes à naître fort probablement.

Ainsi l'oratoire du Pétrion n'est pas aussi ancien qu'on veut bien le dire. Je ne répéterai pas, à la suite des *Patria* [2] et de Codinus [3], qu'il eut Anastase Ier (491-518) pour fondateur, puisque l'histoire [4] le mentionne sous le règne de Théodose le Grand (379-395) ; mais je ne saurais non plus l'admettre avant 310.

Plusieurs fois restaurée, l'église Sainte-Euphémie du Pétrion survécut jusqu'au milieu du xe siècle. Soixante ans plus tôt il s'y trouvait joint un couvent de religieuses, où les filles de Basile Ier (867-886) et la femme de Léon VI (886-912) se virent forcées de prendre le voile. Le fondateur de ce couvent serait,

[1] M. Γεδεών · Πατριαρχικοὶ πίνακες. Constantinople, 1890, p. 102 et 103.
[2] Anonyme, *Origines de Constantinople*. Migne, *P. G.*, t. CXXII, col. 1244 *b*.
[3] G. Codinus, *De Aedificiis*. Migne, *P. G.*, t. CLVII, col. 572 *c*.
[4] Théod. le Lecteur, *Hist. Eccl.*, II. Migne, *P. G.*, t. LXXXVI, col. 213 *a*.

Digitized by Google

au dire des *Origines* [1] et de Codinus [2], l'empereur Basile en personne. Qu'on l'admette ou non, nous n'en sommes pas moins à plusieurs siècles de Castinus, fort autorisés à dire que jamais cloître n'encombra le Pétrion au IIIe siècle.

## II. — Sous Constantin

Si l'on en croit certains auteurs grecs, Constantinople devrait à son impérial fondateur la meilleure partie de ses monuments religieux, de ses églises, aussi bien que de ses couvents. On peut douter à bon droit qu'il en soit vraiment ainsi, et des contradicteurs s'élèveront contre la phrase de M. l'abbé Marin qui dit : « Depuis la fondation de la ville jusqu'à la mort de Constantin, 337, en moins de sept années, quinze monastères, dont les noms sont arrivés jusqu'à nous, avaient été bâtis [3]. »

Ces monastères d'une antiquité si vénérable sont énumérés dans les premières pages des *Moines de Constantinople*. Tout compte fait, ils se réduisent aux quatorze suivants :

A) 1. M. des saints martyrs Mocius, Acace, Agathonice et Ménas.
2. M. Saint-Michel Archange, à l'Anaple.
3. M. Saint-Diomède, martyr.
4. M. Sainte-Euphémie de l'Hippodrome.

B) 5. M. de Bethléem.
6. M. de Gastria.
7. M. des saints martyrs Carpus et Babylas.
8. M. Saint-Théodore εἰς τὰ Κλαυδίου.
9. M. Saint-Romain.
10. M. de Psamathia.

C) 11. M. des Pélamides.
12. M. de Callistrate.
13. M. de Florentius.
14. M. des Abrahamites ou de l'Ἀχειροποίητος.

Ils forment trois groupes distincts, suivant qu'ils sont l'œuvre de l'empereur, de sa mère ou de simples particuliers. Sans regarder si le dernier de la liste est bien dans le groupe qui lui

[1] Migne, *P. G.*, t. CXXII, col. 1249 *b*.
[2] Migne, *P. G.*, t. CLVII, col. 605 *a*.
[3] *Op. cit.*, p. 8.

Digitized by Google

convient, je demande la permission de les passer rapidement en revue et de jeter un coup d'œil sur leurs assises. A cet examen, on constatera peut-être qu'ils reposent pour la plupart sur des bases ruineuses, et qu'il suffit de souffler sur plusieurs d'entre eux pour les démolir de fond en comble, tout au moins pour les déplacer tantôt de quelques années, tantôt de quelques siècles.

A) *Monastères de Constantin.*

1. *Monastère des saints martyrs Mocius, Acace, Agathonice et Ménas.* — Aucune église, aucune maison religieuse n'a jamais été placée à Constantinople sous la commune invocation de ces quatre saints. Pour trouver des monuments élevés en leur honneur, il faut les prendre séparément.

*a) Saint Acace.* — L'édifice ou plutôt les deux édifices consacrés à la mémoire de saint Acace, martyr, se rattachent, dit-on, au nom des bâtisseurs les plus fameux : Constantin le Grand, Justinien et Basile Ier. Il en est fait de fréquentes mentions dans l'histoire byzantine, depuis le règne de Constance jusqu'au XIIIe siècle ; mais, à aucune époque de leur existence, ils ne sont présentés avec le caractère de maison religieuse. Du Cange a réuni les principaux textes qui les concernent [1] : on y trouve les noms d'oratoire, de martyrium, de temple, d'église, jamais celui de monastère.

*b) Saint Agathonice.* — Un examen de même nature, fait sous le nom de saint Agathonice [2], conduit absolument au même résultat. Ici comme là, nul auteur ne parle de couvent.

*c) Saint Ménas.* — Il faut en dire autant, si l'on se reporte au nom de saint Ménas [3]. La ville possédait une église, et peut-être aussi une chapelle, affectées au culte du saint martyr; elle ne possédait pas autre chose. Vers 425, l'archimandrite Alexandre établit quelque temps ses religieux aux environs, mais l'on ne sait comment s'appela son cloître éphémère.

*d) Saint Mocius.* — Les reliques de Mocius trouvèrent de bonne heure, à Constantinople, une église pour les contenir, une église vaste et fameuse qui dut, paraît-il, comme tant d'autres, ses

[1] *Constantinopolis christiana*, l. IV, p. 80.
[2] *Id.*, l. IV, p. 81.
[3] *Id.*, l. IV, p. 88.

Digitized by Google

splendeurs successives au triumvirat des grands constructeurs couronnés : Constantin Ier, Justinien Ier, Basile Ier [1]. Elle s'élevait au Xérolophos, près de la citerne mocienne qui existe encore aujourd'hui sous le nom turc de Tchoukour-Bostan. Un jour, des moines vinrent s'abriter à l'ombre de ses murailles, mais ce jour ne brilla pas avant la dynastie macédonienne, c'est-à-dire assez tard après Constantin.

Le monastère des saints martyrs Mocius, Acace, Agathonice et Ménas est donc à retrancher du groupe constantinien.

2. *Monastère Saint-Michel Archange, à l'Anaple.* — Appliqué au Bosphore, le mot Ἀνάπλους revêt plusieurs acceptions. Sans les énumérer toutes, il me suffira de dire qu'il désigne, chez les auteurs byzantins, tantôt la côte européenne du canal et tantôt une localité de cette côte. C'est dans le premier sens qu'il faut le prendre lorsqu'il s'agit du monastère Saint-Michel. Ce monastère, je le montre ailleurs [2], est unique, quel que soit le nom sous lequel les auteurs en parlent, et son emplacement doit être cherché au bord de la baie de Sosthène, à la moderne Sténia.

Il apparaît fort tard dans l'histoire. Basile Ier, préoccupé d'expier le meurtre de son prédécesseur Michel III l'Ivrogne, s'efforça, durant un règne brillant, de multiplier les preuves de sa dévotion vis-à-vis de l'archange Michel. Il rebâtit magnifiquement le sanctuaire sosthénien [3], dont Malalas raconte un peu naïvement l'origine légendaire [4], mais dont il atteste, du moins, l'existence en 515, sous le règne du premier Anastase [5]. Le restaurateur macédonien plaça-t-il des moines auprès de l'église renouvelée par lui? Il serait conforme à ses habitudes bien connues d'en avoir agi de la sorte, mais on ne saurait l'affirmer, à défaut de tout document. Quoi qu'il en soit, le monastère existe sous Basile II le Bulgaroctone, qui lui octroie un Typikon [6]. Jean Mavropus, évêque d'Euchaïta, tourne quelques ïambes à l'occasion des

[1] *Const. christ.*, l. IV, p. 89.
[2] Ce travail paraîtra prochainement dans l'*Annuaire de l'Institut archéologique russe* de Constantinople.
[3] Theoph. Contin., *Vie de Basile le Macédonien*, l. V, n° 94. Migne, *P. G.*, t. CIX, col. 357 *a*.
[4] Malalas, *Chronograph.*, l. IV. Migne, *P. G.*, t. XCVII, col. 160 *b*.
[5] Id., l. XVI, col. 596 *c*, 600 *b*.
[6] Nicet. Akominatos, *De Isaacio Angelo*, I, 6. Migne, *P. G.*, t. CXXXIX, col. 736 *a*.

Digitized by Google

bienfaits dont il est comblé par Constantin IX Monomaque et les deux impératrices Zoé et Théodora [1]. Le patriarche démissionnaire Joseph y est envoyé en exil [2], et son successeur, Jean Veccos, y passe quelques mois de convalescence [3]. Michel VIII Paléologue le range sous la juridiction du patriarche Alexandre d'Alexandrie [4], mais Alexandre de Constantinople, soutenu par Andronic II, ne tarde pas à y rétablir l'autorité du trône œcuménique [5]. En juillet 1337, il reçoit comme supérieur Ignace Calothète [6], puis il tombe silencieusement pour ne plus se relever.

Telle est, en résumé, l'histoire du monastère sosthénien de l'Anaple. Il a fleuri dans le moyen âge, et sa fondation n'a rien de commun avec celle du Michaëlion, bâti par Constantin le Grand. Le monastère Saint-Michel Archange, à l'Anaple, n'est pas un monastère constantinien.

3. *Monastère Saint-Diomède.* -- Bâti à l'extrémité sud de la ville et près de la mer, dans le quartier appelé aujourd'hui Yédi-Koulé, Saint-Diomède donna son nom à la célèbre prison byzantine dont les sinistres cachots du château des Sept-Tours perpétuent jusqu'ici le souvenir, comme ils en gardent à peu de chose près l'emplacement. Saint Martin, pontife de la vieille Rome, fut jeté dans cette geôle, et son passage permet de considérer ce coin de terre comme un lieu de pèlerinage. Les vertus du moine y précédèrent-elles l'héroïsme du pape martyr?

Si l'on en croit Codinus [7] et le tardif Anonyme [8] dont il suit trop fidèlement les traces, l'église Saint-Diomède remonterait aux premières années de Constantinople. Des religieux vivaient à son ombre sous le règne de Basile Ier [9]. En était-il de même quelques années plus tôt, lorsque ce même Basile arriva mourant

[1] Epigr. 79. Migne, *P. G.*, t. CXX, col. 1157 *a*.
[2] G. Pachymère, *De Michaele Palaeologo*, V, 22, 28. Migne, *P. G.*, t. CXLIII, col. 853 *b*, 869 *a*. — Nicéph. Grégoras, *Hist. Romaïque*, V, 2. Migne, *P. G.*, t. CXLVIII, col. 264 *c*.
[3] G. Pachymère, *op. cit.*, V, 28, col. 869 *a*, 872 *a*.
[4] G. Pachymère, *De Andronico Pal.*, III, 5. Migne, *P. G.*, t. CXLIV, col. 223 *b*, 224 *a*.
[5] Id., VII, 8, col. 636 *b*.
[6] Miklosich et Müller, *Acta et diplomata gr. Medii Aevi*, t. I, p. 168.
[7] *De Aedificiis Const.* Migne, *P. G.*, t. CLVII, col. 581 *b*.
[8] *De Antiquit. Const.* Migne, *P. G.*, t. CXXII, col. 1221 *d*.
[9] Theoph. Cont., *V, Basilius Macedo*, n° 73. Migne, *P. G.*, t. CIX, col. 332 *d*.

Digitized by Google

de fatigue et de faim dans la capitale? Son historien semble l'indiquer [1]; mais Zonaras [2], après Siméon Magister [3] et Georges le Moine [4], déclare le contraire fort expressément. Ceux-ci parlent d'une église *catholique*, c'est-à-dire paroissiale, et celui-là dit en toutes lettres : « Ce n'était pas encore une chapelle de moines. » Par suite Basile se présente à nous comme le fondateur probable de ce monastère Saint-Diomède, qui fleurit au moyen âge et où le « très saint Athanase » remplissait les fonctions d'higoumène en 1086 [5]. Libre d'ailleurs à qui le voudra de récuser comme erronés les témoignages de Siméon Magister, de Georges le Moine et de Zonaras : il n'en restera pas moins que le couvent de Saint-Diomède ne fait pas son apparition dans l'histoire avant 850.

Je pourrais m'en tenir à cette conclusion qui nous laisse très loin de Constantin. Pour me rapprocher de lui autant que possible, pour faire preuve de bonne volonté, je ne craindrai pas de réduire en un seul, au point de vue du site, sinon du temps, deux monastères que du Cange, et tout le monde après lui, a regardés comme distincts. Leur unification résulte d'un simple rapprochement. D'une part Malalas [6] et Théophane [7] mentionnent un certain lieu nommé Jérusalem qu'ils identifient avec Saint-Diomède. D'autre part, au milieu des souscriptions monastiques de 518 et de 536 figurent celles de Marc et de Pierre, qui s'intitulent l'un et l'autre higoumènes de Jérusalem. Il suit de là que l'empereur Basile Ier, s'il installa vraiment des moines à Saint-Diomède, ne fit que rétablir un état de choses préexistant. Il suit de là que, sous un nom différent, le monastère Saint-Diomède peut se flatter d'être antérieur à Justinien. Peut-il revendiquer aussi facilement une origine constantinienne? Aucun texte ne l'y autorise et beaucoup le lui interdisent fort expressément. Désireux de ne pas me répéter à chaque ligne, j'apporterai leur témoignage après que nos quatorze monastères auront été chacun l'objet d'un examen particulier. En parcourant

[1] Theoph. Cont., *V, Basilius Macedo*, n° 9. Migne, *P. G.*, t. CIX, col. 237 *d*.
[2] *Annal.*, XVI, 6. Migne, *P. G.*, t. CXXXV, col. 32 *b*.
[3] *Annal. Michael et Theodora*. Migne, *P. G.*, t. CIX, col. 717 *b*.
[4] *Vitae recent. imp.*, n° 9. Migne, *P. G.*, t. CIX, col. 881 *a*.
[5] *Alex. Comneni Novellae, Const.* XXII. Migne, *P. G.*, t. CXXVII, col. 973 *d*.
[6] *Chronographie*, l. XVIII. Migne, *P. G.*, t. XCVII, col. 697 *a* et 712 *b*.
[7] *Chronographie*. Migne, *P. G.*, t. CVIII, col. 517 *b*.

Digitized by Google

ces preuves plus générales, on se convaincra sans trop de peine, j'aime à le croire, que Saint-Diomède, au moins comme couvent, n'a rien à voir avec Constantin.

4. *Monastère Sainte-Euphémie de l'Hippodrome.* — La même conclusion s'impose, et pour les mêmes raisons, à propos de Sainte-Euphémie de l'Hippodrome. Mentionnée presque à toutes les pages de l'histoire byzantine, attribuée à Constantin par Codinus, désaffectée sous la persécution de Copronyme, relevée aux frais de l'impératrice Irène, cette église n'a peut-être jamais eu de moines à ses côtés. Est-ce d'elle que parle Constantin Porphyrogénète au xe siècle [1]? On ne le saurait dire. Est-ce d'elle qu'il s'agit dans la signature de l'higoumène Dioscore en 536? M. Gédéon, l'auteur de l'*Héortologe de Constantinople*, ne le pense pas : à ses yeux, ce Dioscore appartient à Chalcédoine [2]. Du Cange le déclare, au contraire, supérieur du monastère olybrien et successeur du prêtre Basilisque, abbé de Sainte-Euphémie d'Olybrius en 518 [3]. Que l'on suive du Cange ou M. Gédéon, l'on se trouve également réduit à laisser de côté la maison de l'Hippodrome. Peu importe d'ailleurs que cette maison fût un centre de vie religieuse au vie siècle. Il suffit ici de faire observer que, jusqu'à cette date, elle apparait dans les auteurs avec le seul titre d'église. Comme pour Saint-Diomède, des preuves positives viendront montrer en leur temps que le monastère euphémien de l'Hippodrome, si monastère il y a eu, doit forcément se placer après Théodose le Grand.

Somme toute, des quatre couvents attribués à la munificence de Constantin, il n'en reste pas un qui puisse présenter un titre sérieux à une aussi respectable antiquité. Voyons si les fondations portées au compte de sainte Hélène seront plus heureuses.

B) *Monastères de sainte Hélène.*

Et d'abord, une remarque relative à tout le groupe hélénien. Sainte Hélène, dont la vie est si peu connue, n'a pas trouvé non plus un seul auteur assez complaisant pour nous transmettre la

[1] *De Caeremoniis.* Éd. de Bonn., p. 648.
[2] Βυζαντινὸν Ἑορτολόγιον dans l'Ἑλληνικὸς Φιλολογικὸς Σύλλογος de Constantinople, XXVI, p. 266.
[3] *Const. christ.*, l. IV, p. 101.

Digitized by Google

date exacte de sa mort. Elle ne paraît pas cependant avoir prolongé ses jours au delà de 328, car Valeria Constantia, qui disparut de ce monde en 330 au plus tard, lui survécut assez pour consoler Constantin dans son deuil. Ainsi couchée dans la tombe, la pieuse impératrice n'eut guère la faculté de travailler à l'embellissement de Constantinople. On nous dit que de 330 à 337, elle construisit sept monastères dans la nouvelle capitale ; mais comment l'aurait-elle fait, si, comme tout le monde l'affirme, elle avait déjà cessé de vivre le 4 novembre 328, au jour où son fils inaugura la transformation de Byzance en posant solennellement la première pierre du mur occidental [1] ?

Pour avoir quelque relation avec sainte Hélène, les couvents en question devraient, de deux choses l'une, ou remonter aux années qui précèdent la fondation de Constantinople, ou passer pour des œuvres posthumes de l'impératrice, pour des travaux accomplis après elle en exécution de ses dernières volontés.

La première de ces hypothèses est invraisemblable. Au moment du concile de Nicée, en 325, Constantin n'avait pas encore jeté les yeux sur Byzance, et son esprit, flottant de Nicomédie aux ruines de Troie, ne savait encore où fixer la nouvelle Rome. Le savait-il davantage quelques mois plus tard, lorsque sa mère partit pour la Palestine? Occupée à Jérusalem jusqu'en 327, tout entière à son fécond pèlerinage, Hélène fut tout à fait hors d'état d'entreprendre à Byzance, durant les derniers mois de sa vie, tous les grands travaux qu'on lui prête. De plus, même reportés à cette date extrême, les travaux d'Hélène auraient précédé ceux de Constantin, et rien n'autorise à croire que l'impératrice ait ainsi pris les devants sur les décisions de son fils. Quant aux années antérieures à 325, aucun motif ne pouvait encore déterminer Hélène à couvrir de monastères une cité à laquelle sa fortune présente et son histoire passée étaient loin de faire une place à part. Pour quels moines d'ailleurs aurait-elle construit? La vie religieuse avait-elle fleuri à Byzance de préférence aux autres villes de la Thrace et de l'Asie Mineure?

La seconde hypothèse, absolument gratuite, ne mérite même pas d'être discutée. Imaginée après coup pour justifier les assertions de gens qui ont laissé les siècles s'accumuler entre leur

[1] Pour ces dates, cf. Goyau, *Chronologie de l'empire romain*, p. 416 et 417.

Digitized by Google

plume et les événements, c'est à ces assertions mêmes qu'elle se heurte dès le premier pas. Lisez les auteurs d'où elles sont extraites, parcourez leurs œuvres, feuilletez-les, et vous serez tout de suite convaincu, à n'en pas douter, que, pour eux, la mère de Constantin vivait en chair et en os lorsque s'élevèrent les constructions qu'ils lui attribuent. Un exemple : en revenant de Palestine, écrit l'Anonyme [1], Hélène pénétra dans Constantinople par la porte de Psamathia ; elle fit empoter sans retard quantité de plantes arrachées aux lieux saints, et logea dans le monastère, auquel ces vases de fleurs valurent le nom de Gastria. Cette entrée en ville est-elle un détail qui puisse facilement se reporter après la mort de la sainte? Est-il plus facile de remettre après la mort de la sainte la construction de la cellule qui se trouva prête à la recevoir dès son retour de Jérusalem?

Par ailleurs, si les monastères héléniens n'étaient sortis que du testament d'Hélène, ses héritiers, Constantin et les trois Césars, en auraient endossé tout le mérite devant l'histoire. Pour que le moyen âge en ait fait honneur à l'Augusta, il a fallu qu'on leur ait fabriqué dans le cours des siècles un extrait de naissance complètement faux.

Voici, du reste, les seuls témoignages en faveur de leur origine hélénienne.

5. *Monastère de Bethléem.* — Le monastère de Bethléem, inconnu aux auteurs sérieux, ne serait nommé que par les *Origines de Constantinople* [2], si l'inévitable Codinus [3] n'avait scrupuleusement copié ces *Origines*. Était-ce vraiment la peine de les reproduire si fidèlement? Ont-elles assez de valeur pour imposer leur dire?

M. Th. Preger, qui en prépare une édition critique, y voit une compilation rédigée vers l'an 1000 [4]. Il s'y rencontre, à vrai dire, des matériaux sensiblement plus anciens ; mais ces matériaux, pour si vieux qu'on les suppose, n'en restent pas moins fort postérieurs à l'époque de Constantin, et c'est là une première circonstance en leur défaveur. Joignez-y que leurs assertions relatives à la transformation de Byzance sont fréquemment

[1] *De Antiq. Const.* Migne, *P. G.*, t. CXXII, col. 1272 *b*.
[2] *De Antiq. Const.* Migne, *P. G.*, t. CXXII, col. 1272 *b*.
[3] *De Aedif. Const.* Migne, *P. G.*, t. CLVII, col. 548 *b*.
[4] *Beiträge zur Textgeschichte der* Πάτρια Κωνσταντινουπόλεως. Munich, 1895.

Digitized by Google

en contradiction avec elles-mêmes ou avec les données les plus sûres de l'histoire, et vous ne les accepterez qu'avec une extrême défiance.

De quelque nom qu'on les appelle, *Origines de Constantinople*, *Antiquités de Constantinople*, *Patria de Constantinople*, ces lignes anonymes ne devraient jamais faire loi lorsqu'il s'agit des IVe, Ve et VIe siècles. Du Cange, qui s'appuie trop souvent sur elles et sur Codinus, est obligé à plusieurs reprises de jeter par-dessus bord leurs affirmations. « Risum tenete, » dit-il une fois en les citant [1]. Ailleurs il écrit : « Patet error Graeculi ἐν Πατρίοις seu in Originibus CP ineditis [2]. » Et ailleurs : « Si qua fides Originibus CP ineditis et Codino [3]. » Et ailleurs : « Ita ut vix ulla videatur fides praestanda Graeculis istis inferioris aevi [4]. » Il aurait pu répéter ces phrases, ou d'autres semblables, plus souvent qu'il ne l'a fait, car les cas ne sont pas rares où la critique est en droit de parler avec la sévérité de M. Gédéon : « Les données des paradoxologues touchant l'église Sainte-Thècle, dit quelque part ce byzantinologue, sont écrites uniquement à l'usage des gens crédules, pour ne rien dire de plus; elles sont inadmissibles pour quiconque n'a pas encore la cervelle déséquilibrée [5]. » Et dans le grec de M. Gédéon, les deux termes de « paradoxologue » et de « paradoxographe » désignent toujours l'auteur des *Origines* et ses plagiaires.

Skarlatos Byzantios, qui n'a jamais passé pour un démolisseur des traditions antiques ou pour un critique des plus éclairés, Skarlatos Byzantios remarque lui-même avec étonnement que les principaux édifices religieux de Constantinople sont presque tous portés à l'actif de Constantin le Grand. « Codinus, dit-il, attribue au premier empereur chrétien la construction de presque toutes les églises qu'il énumère, sans même réfléchir qu'un règne de cent ans ne suffirait pas à bâtir un nombre si prodigieux de monuments [6]. » La phrase est sensée. Ce qu'elle reproche à Codinus atteint directement l'Anonyme, dont l'ou-

[1] *Const. christ.*, l. IV, p. 60 *a*.
[2] *Op. cit.*, p. 108 *a*.
[3] *Op. cit.*, p. 109 *b*.
[4] *Op. cit.*, p. 71 *d*.
[5] Βυζαντ. Ἑορτολ. dans l'Ἑλλ. Φιλ. Σύλλογος, XXVI, p. 268.
[6] Κωνσταντινούπολις, I, p. 122.

Digitized by Google

vrage de Codinus n'est, à peu de chose près, qu'une copie ; ce qu'elle affirme des églises convient encore mieux aux monastères. Elle concorde à merveille avec la réflexion de du Cange : « Neque tamen ipso sui initio tot aedibus sacris coruscavit urbs Constantinopolitana, siquidem vetus auctor Descriptionis Urbis, qui sub Honorio vixisse creditur, quatuordecim tantum sua aetate ecclesias habuisse testatur [1]. » Comment, après cela, accorder la moindre confiance à l'auteur de nos *Patria?*

Une phrase anonyme, écrite à quelques siècles des événements et dans un ouvrage où les erreurs fourmillent, telle est donc la pierre angulaire sur laquelle repose le couvent hélénien de Bethléem. Il est à craindre qu'il ne croule pitoyablement au premier choc des textes autorisés et des faits certains.

6. *Monastère de Gastria.* — Au xv^e siècle, Haïr-Eddin, porte-drapeau de Mahomet II, se fit enterrer, à Psamathia, dans une église qui s'appela dès lors Sandjakdar Djami, c'est-à-dire mosquée du porte-étendard. Cette église est celle du monastère qui nous occupe en ce moment.

Le monastère de Gastria doit son nom à sainte Hélène, déclare l'auteur des *Origines* [2]. Il a sainte Hélène pour fondatrice, écrit Codinus [3]. Peu convaincu, j'ouvre les continuateurs de Théophane et j'apprends, par l'histoire de Théophile (829-842), que Théoctiste, mère de l'impératrice Théodora, habitait, dans Constantinople, une maison achetée au patrice Nicétas, et que cette maison s'élevait sur l'emplacement occupé depuis par le couvent de Gastria [4]. Je feuillette ces mêmes continuateurs et je lis, dans le biographe de Michel III, que, sous Basile I^er le Macédonien, les cinq filles de Théophile et de Théodora furent enfermées à Gastria dans le couvent de leur grand'mère [5]. Que faut-il de plus pour conclure que la maison du patrice Nicétas, acquise par la pieuse Théoctiste, fut transformée par elle en couvent de femmes? pour conclure que la maison religieuse de Gastria s'ouvrit cinq siècles après la mort de sainte Hélène?

Siméon Magister dit la chose fort expressément. Il substitue,

[1] *Const. christ.*, l. III, p. 2.
[2] Migne, *P. G.*, t. CXXII, col. 1272 *b*.
[3] Migne, *P. G.*, t. CLVII, col. 548 *b-c*.
[4] Theoph. Cont., III, 5. Migne, *P. G.*, t. CIX, col. 104 *b*.
[5] Id., IV, 22, col. 189 *a*.



Digitized by Google

je l'avoue, Euphrosyne, seconde femme de Michel II le Bègue, à Théoctiste, mère de Théodora, mais par ailleurs son récit confirme pleinement la biographie de Théophile. « Euphrosyne, dit-il, était religieuse dans son monastère de Gastria. C'était sa maison, elle l'avait achetée du patrice Nicétas et transformée en couvent de femmes sous le nom de Gastria [1]. » On ne peut rien désirer de plus clair.

Dans une phrase qui leur est commune, Léon le Grammairien [2] et Joël [3] font de Gastria, eux aussi, le couvent d'Euphrosyne. Georges le Moine parle de même [4]. Zonaras se prononce par contre en faveur de Théoctiste [5], et Cedrenus semble faire de même, puisqu'il affirme d'une part que les princesses, filles de Théophile, furent enfermées à Gastria dans le couvent de leur aïeule [6], et que d'autre part il place près de Gastria la maison de Théoctiste et non celle d'Euphrosyne [7].

Quoi qu'il en soit, la discussion se borne à ces deux femmes, belles-mères toutes deux, quoique à un titre différent, de l'empereur Théophile [8]. On peut se prononcer pour celle-ci ou pour celle-là. Une chose absolument sûre, c'est que la fondatrice de Gastria, vivant au IXe siècle, se refuse à passer pour cette sainte Hélène qui mourut en 328 et construisit tant de maisons religieuses à Constantinople de 330 à 337.

7. *Monastère des saints Carpus et Babylas.* — Il existait dans le quartier hélénien de Psamathia un martyrium des saints Carpus et Babylas, où les dévots de Constantinople se rendaient en pèlerinage le 13 octobre, au jour de leur fête. L'auteur des *Origines* [9] et son fidèle Codinus [10] y ajoutent un monastère fondé et richement doté par la mère de Constantin. Ils vont même jusqu'à le décrire, jusqu'à déclarer qu'il fut construit sur le mo-

[1] *Annal. in Theophilum*, 6. Migne, *P. G.*, t. CIX, col. 689 *b*. — Cf. *id.*, col. 685 *d*.
[2] Léon le Gramm. *In Theoph.* Éd. de Venise, p. 358 *c*.
[3] *Chronograph.* Migne, *P. G.*, t. CXXXIX, col. 276 *b*.
[4] *Vita recent. imp.* Migne, *P. G.*, t. CIX, col. 852 *b*.
[5] *Annal.*, XV, 26. Migne, *P. G.*, t. CXXXIV, col. 1397 *b*.
[6] *Hist. compendium.* Migne, *P. G.*, t. CXXI, col. 1045 *c*.
[7] *Hist. compendium.* Éd. de Venise, p. 405 *c*.
[8] Euphrosyne est présentée par les auteurs tantôt comme la mère, tantôt comme la marâtre de Théophile. Cf. du Cange, *Familiae Augustae.* Éd. de Venise, p. 112.
[9] Migne, *P. G.*, t. CXXII, col. 1265 *b*.
[10] Migne, *P. G.*, t. CLVII, col. 577 *c*.

Digitized by Google

dèle du Saint-Sépulcre. Que des marbres variés et splendides y aient brillé, à un moment donné, comme dans l'édifice de Jérusalem, je veux bien le croire; mais je ne vois pas comment cela remonterait à sainte Hélène. La pieuse impératrice ne fit guère que jeter les fondements de ses constructions hiérosolymitaines. Lorsqu'elle mourut en 328, sept ans avant la dédicace de l'Anastasis, cette basilique n'avait encore dans aucune de ses parties les marbres précieux sur lesquels l'architecte constantinopolitain prit modèle pour construire Saints-Carpus et Babylas. Il y a donc tout lieu de croire que les données des *Patria* et de Codinus touchant l'antiquité du monastère sont fortement à côté de la vérité.

8. *Monastère Saint-Théodore* εἰς τὰ Κλαυδίου. — En 518, Constantinople possédait un monastère Saint-Théodore, dont l'archimandrite avait nom Christinus; en 536, elle en possédait trois dont les higoumènes, Marc, Jean et Rhodon, se prononcèrent avec le patriarche Ménas contre les monophysites. Faut-il identifier une de ces trois maisons avec Saint-Théodore εἰς τὰ Κλαυδίου?

Saint-Théodore de Claudius ne figure pas souvent dans l'histoire byzantine. L'Anonyme [1] et Codinus [2] le mentionnent en termes identiques : ni l'un ni l'autre ne met le lecteur en présence d'un monastère. C'est d'une église qu'il s'agit dans leur phrase, d'une église que rien n'autorise à transformer en couvent, et dont on aimerait bien voir l'origine hélénienne affirmée par d'autres auteurs.

Le quartier de Claudius, au témoignage même des *Patria*, tira son nom d'un questeur qui vécut sous Basilisque. Il serait difficile de prouver que l'église Saint-Théodore y fût déjà debout à cette époque. Elle existait par contre au moyen âge, et M. Mordtmann n'a peut-être pas tort de l'identifier avec le Saint-Théodore qui subsiste encore aujourd'hui près d'Yéni-Kapou [3].

9. *Monastère Saint-Romain.* — Les Latins, on ne l'ignore pas, eurent d'une manière à peu près constante leurs églises particulières à Constantinople. Ils y eurent aussi leurs couvents. Ces cloîtres occidentaux, appelés monastères des Romains, figurent

[1] Migne, *P. G.*, t. CXXII, col. 1264 *b*.
[2] Migne, *P. G.*, t. CLVII, col. 548 *c*.
[3] *Esquisse topographique de Constantinople.* Lille, 1892, p. 59.

Digitized by Google

avec honneur dans la liste que les souscriptions conciliaires de 536 nous ont conservée ; mais ils n'ont rien de commun avec le martyr saint Romain. L'un d'entre eux représenterait plutôt la maison religieuse fondée par le patrice Hœmon, si l'on pouvait affirmer que cette fondation est vraiment contemporaine de Léon Ier [1].

C'est au martyr saint Romain qu'une église était dédiée près du moderne Top-Kapou. Je dis église. L'Anonyme [2] et son plagiaire [3] font bravement remonter cet édifice jusqu'à l'impératrice Hélène ; mais, comme toujours, ils s'abstiennent avec un soin jaloux d'appuyer leurs affirmations sur la moindre preuve. Ils ont, du moins, le mérite de ne pas employer le mot de μονή, et cela supprime, dans la Constantinople du IVe siècle, un monastère de plus.

10. *Monastère de Psamathia.* — Une partie de Stamboul s'appelle encore aujourd'hui Psamathia. Comme le faubourg de Nicomédie que mentionne Socrate [4], ce quartier de Constantinople tire son nom du rivage sablonneux sur lequel s'allongent ses maisons. L'imagination grecque n'a pas manqué de lui trouver des raisons beaucoup plus merveilleuses de s'appeler ainsi, mais il est difficile de s'arrêter à ces étymologies fantaisistes, surtout lorsqu'on a remarqué la dénomination de Koum-Kapou, porte du sable, donnée par les Turcs à l'un des quartiers voisins.

A Psamathia, sur les bords de la Propontide, non loin du vaste enclos où vivaient les Studites, Léon VI le Sage construisit de toutes pièces, vers 890, le couvent des Saints-Anargyres, Cosme et Damien, pour servir de résidence, avant son pontificat comme après sa mort, au saint moine Euthyme, qui devait gouverner l'Église de Constantinople de 906 à 911. C'est à cette construction de Léon VI que l'histoire fait allusion lorsqu'elle mentionne le monastère de Psamathia [5].

[1] Anonyme, col. 1265 *c.* et Codin., col. 596 *b.*
[2] Col. 1272 *d.*
[3] Col. 577 *b.*
[4] *Hist. Eccl.*, I, 27. Migne, *P. G.*, t. LXVII, col. 154 *b.*
[5] *Vita Euthymii*, édit. de C. de Boor, Berlin, 1888, V, 10, 19, 22; VI, 11; VIII, 21; XIV, 10, 11; XXI, 11; XXII, 6, 13; XXIII, 1, 11, p. 15, 17, 19, 27, 50, 72, 74, 75, 76 et 78. — Leo Gramm., *Chronog.* Migne, *P. G.*, t. CVIII, col. 1120 *a.* — Simeon Mag., *Alexander*, n° 1; Migne, *P. G.*, t. CIX, col. 777 *b.* — Georges Moine, *ibid.*, col. 933 *a.*

Digitized by Google

Il ne faut pas la confondre avec la maison religieuse de Psomatheus. Celle-ci, assignée comme lieu de retraite à je ne sais plus quelle veuve [1], était peuplée de femmes. Du Cange penche à l'identifier avec Gastria [2]. Si l'on accepte l'identification, il n'y a pas lieu d'en parler davantage ; si on la rejette, il suffit de faire observer que personne au monde ne lui donne sainte Hélène comme fondatrice.

D'un côté comme de l'autre, le couvent de femmes mentionné par le Porphyrogénète n'a rien de commun, sauf peut-être le voisinage, avec le monastère de Psamathia, et celui-ci, le seul qui nous intéresse pour le moment, n'est pas antérieur, on vient de le voir, à l'avènement de Léon VI. Il faut donc l'effacer de la liste.

En résumé, des six couvents héléniens ou soi-disant tels, il en est deux qui n'ont peut-être jamais cessé d'être de simples églises, et trois qui n'ont rien en dehors des *Patria* pour appuyer leur prétention. Quant au dernier, on en jeta les fondements cinq cent soixante ans après la mort de sainte Hélène.

### C) *Monastères de simples particuliers.*

Les contemporains de Constantin et de sa mère ne semblent pas avoir montré, quoi qu'on en dise, un zèle bien grand à doter Constantinople de maisons religieuses. Sur les quatorze réunies par M. l'abbé Marin dans sa liste, quatre seulement prétendent rattacher leur origine à l'initiative privée des premiers habitants de la grande ville. Sans rechercher si la dernière ne serait pas mieux placée dans le groupe constantinien proprement dit, examinons tout de suite la légitimité de leurs titres.

11. *Monastère des Pélamides.* — L'Anonyme des *Origines* nous déclare que « le philosophe Léon éleva la Pélamide au temps de Constantin le Grand [3]. » Pour une fois, Codinus oublie de le copier ; il écrit : « Dans le monastère de Pélamide se trouvait une statue de marbre qu'éleva Théophile, au temps de Constantin le Porphyrogénète [4]. » Si l'on remarque la grande ressemblance qui

[1] Const. Porphyrog., *De administrando Imp.*, XLIII. Migne, *P. G.*, t. CXIII, col. 341 *b*.
[2] *Const. christ.*, l. IV, p. 112.
[3] Migne, *P. G.*, t. CXXII, col. 1280 *a*.
[4] Migne, *P. G.*, t. CLVII, col. 600 *a*.

Digitized by Google

existe entre ἀνήγειρε Λέων ὁ φιλόσοφος ἐν τοῖς χρόνοις Κωνσταντίνου τοῦ μεγάλου, phrase de l'Anonyme, et ἀνήγειρε Θεόφιλος ἐν τοῖς χρόνοις Κωνσταντίνου τοῦ Πορφυρογεννήτου, phrase de Codinus, l'on se persuadera que les deux auteurs ne sont pas aussi indépendants l'un de l'autre qu'il paraîtrait au premier abord, et l'on se demandera quel est celui des deux qui se rapproche le plus de la vérité.

En dehors de nos deux paradoxographes, les écrivains de Byzance sont tous muets à l'endroit de l'édifice qui nous occupe, muets comme les poissons qui donnèrent leur nom à tout le quartier. On sait, en effet, que le faubourg maritime des Pélamides fut appelé de la sorte à cause des thons — πηλαμίδες, forme fautive mais fréquente de πηλαμύδες — qui s'y laissaient pêcher en abondance. Un ou deux chroniqueurs le mentionnent à propos de Jean Tsimiscès (969-976), et c'est tout. Codinus seul y connaît un monastère ; l'Anonyme seul attribue ce monastère au règne de Constantin. Heureux l'Anonyme, s'il rencontre un esprit assez bénévole pour admettre son témoignage sans hésitation !

12. *Monastère de Callistrate.* — Le monastère de Callistrate est moins ignoré des historiens. Ce n'est pas que ses destinées aient brillé d'un éclat bien vif. Il lui a suffi de renfermer dans ses murs l'astrologue Paul, qui prédit l'empire à Léonce (695-698) et à Philippique (711-713), pour figurer en deux ou trois ouvrages dérivés l'un de l'autre [1]. Théophane le mentionne pourtant dans une circonstance plus glorieuse : c'est lorsqu'il nous le mondre détruit de fond en comble sous la persécution iconoclaste de Constantin Copronyme en 767 [2]. Par suite de ce texte, l'on est fixé depuis longtemps sur l'année qui vit la ruine du monastère; il n'en va pas de même, hélas! pour la date de sa fondation.

Une longue phrase anonyme [3], reproduite syllabe pour syllabe dans le *De Aedificiis* de Codinus [4], attribue le couvent de

[1] *Niceph. Patr. Breviarium.* Migne, *P. G.*, t. C, col. 937 *b*. — Théophane, *Chronogr.* Migne, *P. G.*, t. CVIII, col. 749 *a*. — Cedrenus, *Hist. compend.* Migne, *P. G.*, t. CXXI, col. 848 *b* et 860 *b*.
[2] *Chronographie.* Migne, *P. G.*, t. CVIII, col. 893 *a*.
[3] Banduri, *Imp. Orient.* Éd. de Venise, I, p. 113 *b*.
[4] Migne, t. CLVII, col. 600 *b*.

Digitized by Google

Callistrate à un Romain de ce nom qui vint se fixer sur les rives du Bosphore avec Constantin. On serait très heureux qu'il en fût ainsi, mais on ne peut vraiment pas dissimuler combien la source précitée laisse défiant.

Glycas [1], je le sais, inscrit Callistrate parmi les douze sénateurs établis par Constantin dans sa nouvelle capitale, et les Ménées [2] le maintiennent à ce tableau d'honneur. Mais c'est là précisément ce qui me porte le plus à douter.

Les Ménées, en effet, renferment en eux-mêmes leur propre réfutation. Non contents d'allonger la liste de Glycas, non contents de nommer, à une exception près, ses douze personnages et d'en ajouter quatre autres, les Ménées déclarent que ces collaborateurs du premier empereur chrétien ont tous imposé leur nom à quelque édifice religieux de la ville impériale. Pareille affirmation ne laisse pas que de surprendre un peu. Sans doute presque tous les noms mis en avant sont réellement restés attachés à quelque quartier, à quelque monument de Constantinople; mais, si l'on y regarde tant soit peu de près, on s'aperçoit vite que ces constructions et leurs constructeurs se refusent pour la plupart à remonter jusqu'au règne de Constantin.

Tout d'abord, considérée en elle-même, l'histoire des douze sénateurs, telle que la racontent les Byzantins, est une sornette à dormir debout, digne de prendre rang parmi les contes des mille et une nuits. Le lecteur se la rappelle-t-il?

Constantin, désireux de transplanter la noblesse romaine sur les bords de la Propontide, imagine un petit stratagème. Il appelle d'Italie douze illustres personnages, les débarrasse de l'anneau qu'ils portent au doigt et les envoie batailler sur la frontière perse. Tandis qu'ils se mesurent avec les barbares, le rusé fondateur de Constantinople ne perd pas son temps. Il expédie à Rome des gens chargés de prendre le plan de leurs maisons et d'attirer leurs familles en Orient. Les messagers se présentent aux douze palais sénatoriaux, ils y parlent au nom du maître absent dont ils montrent l'anneau; tout le monde s'incline, et l'exode a lieu. Dans les murs de la nouvelle Rome, l'empereur construit en toute hâte des immeubles absolument

[1] Migne, *P. G.*, t. CLVIII, col. 468 *d*.
[2] Dans le synaxaire de saint Zotique, au 31 décembre.

Digitized by Google

semblables à ceux dont les familles émigrées viennent de quitter les splendeurs. Il les y installe en personne. Quelques mois plus tard, à l'issue de la guerre, les douze sénateurs passent à Constantinople. Ils y trouvent tout ce qu'ils ont laissé sur les rives du Tibre, palais, esclaves, femmes, enfants. A cette vue, ils ne pensent même pas à contrecarrer les désirs d'un prince qui fait si bien les choses et qui ménage à ses amis des surprises si douces. Ils se fixent tous et de bon cœur dans la naissante capitale.

Telle est l'histoire. Elle est charmante, n'est-ce-pas? Est-elle aussi vraisemblable ? Après l'avoir lue, tout porte à dire avec du Cange : « Quae de duodecim senatorum romanorum nominibus ac familiis nugantur Graeculi inferioris aevi, vix fidem merentur, etsi complures senatores cum Constantino Roma Byzantium migrasse in confesso sit [1]. »

L'histoire des susdits personnages présente un autre défaut assez grave : ses héros changent trop facilement de nom. J'en ai deux listes sous les yeux ; celle-ci dit blanc quand celle-là dit noir. En les énumérant, Glycas et les Ménées tirent d'un côté, l'Anonyme [2] et Codinus [3] tirent de l'autre. Au lecteur d'en juger :

| | ANONYME | CODINUS | GLYCAS | MÉNÉES |
|---|---|---|---|---|
| 1. | Adam. | Adam. | Olybrius. | Olymbrius. |
| 2. | Protasius. | Protasius. | Verus. | Verus. |
| 3. | Philoxène. | Philoxène. | Urbicius. | Urbicius. |
| 4. | Scombrus. | Scolymbrus. | Callistrate. | Callistrate. |
| 5. | Probus. | Probus. | Zotique. | Zotique. |
| 6. | Domninus. | Domninus. | Eugène. | |
| 7. | Darius. | Darius. | Studius. | Studius. |
| 8. | Maurus. | Maurus. | Maurianus. | Marianus. |
| 9. | Rhodanus. | Rhodanus. | Florentius. | Florentius. |
| 10. | Salluste. | Salluste. | Sévère. | Sévère. |
| 11. | Modeste. | Modeste. | Isidore. | Isidore. |
| 12. | Euboulos. | Euboulos. | Euboulos. | Euboulos. |

Les Ménées, qui oublient Eugène, le remplacent largement en inscrivant un quatuor de plus : Paulin, Anthime, Sampson et un

[1] *Const. christ.*, l. II, p. 90 *a*.
[2] Migne, *P. G.*, t. CXXII, col. 1193 *c*.
[3] Migne, *P. G.*, t. CLVII, col. 464 *b*.

Digitized by Google

autre dont ils donnent seulement le titre. Les Ménées, il est vrai, n'entendent pas dresser la liste des douze sénateurs. Plusieurs même de ceux qu'ils nomment figurent parmi les sept personnages préposés, dit-on, par Constantin à la construction de la capitale et qui seraient, d'après l'Anonyme [1] et son plagiaire [2], Euphrate, Urbicius, Olybrius, Isidore, Eustorge, Michel et Honortasius ou Honorisius.

Cet accord partiel entre des auteurs également tardifs qui ont exploité le même fonds de légendes ne suffit pas à racheter l'abondance des contradictions auxquelles Callistrate et ses compagnons se heurtent à chaque pas, dès qu'ils prétendent se concentrer autour de Constantin. Voici quelques exemples significatifs.

Les Ménées veulent que l'Olybrius éponyme soit un personnage du IVe siècle. Le seul monument constantinopolitain décoré de ce nom est une église Sainte-Euphémie, dont une demi-douzaine de textes attribuent la paternité au magister qui ceignit en 472 la couronne impériale d'Occident [3]. A moins de vivre les années de Mathusalem, un homme qui règne dans la seconde moitié du Ve siècle ne risque pas d'avoir bâti beaucoup de monuments dans la première moitié du IVe.

Les Ménées mentionnent au même titre un certain Vérus. Qui jamais a rencontré quelque chose d'approchant dans l'onomastique des édifices de Constantinople ?

Eugène se présente dans la topographie de la capitale comme l'éponyme d'une église dédiée à la Théotokos [4]. Cela est vrai, mais cette église sortit de la transformation que fit subir à sa demeure un patrice contemporain de Théodose le Grand. Codinus lui-même l'avoue [5], et la tendance de Codinus à constantiniser toutes choses est assez connue pour qu'on lui épargne le reproche de rajeunir les monuments de sa ville bien-aimée.

Studius ne réserve pas aux Ménées de non moins amères surprises. Cet homme, on le sait, appartient au Ve siècle. C'est bien après le concile de Chalcédoine qu'il fonda le fameux monastère

[1] *Op. cit.*, col. 1191 *c*.
[2] *Op. cit.*, col. 461 *a*.
[3] Du Cange, *op. cit.*, l. IV, p. 101.
[4] Ibid., p. 59.
[5] *Op. cit.*, col. 552 *c*.

Digitized by Google

de Saint-Jean-Baptiste, destiné à se dresser plus tard en face de l'Iconoclasme. Ici, qu'il l'ait cherché ou non, l'Anonyme s'est rencontré avec la vérité en assignant les débuts de ce cloître au règne de Léon Ier [1], et Codinus, pour une fois, ne s'est pas trompé en transcrivant la date de son prédécesseur [2]. Du reste, je me hâte de le dire, les textes ne manquent pas, en dehors de l'Anonyme et de Codinus, qui placent vers 463 le berceau des Studites. Les premiers d'entre eux étaient des Acémètes. Comme les Acémètes remontent tout au plus à 430, il leur était difficile, on l'avouera, de peupler un couvent quelque quatre-vingt-dix ans plus tôt. Ainsi, malgré l'affirmation des Ménées, le Studius dont un monument de Contantinople conserva le nom n'a rien à démêler avec Constantin.

Sévère se trouve vis-à-vis de ce prince dans la même situation. En laissant de côté le bain de Zeuxippe, qui appartient à la Byzance primitive [3], on ne rencontre à Constantinople qu'un seul édifice désigné sous le nom de Sévère. C'est un hospice de vieillards, dont le fondateur, si l'on en croit l'Anonyme [4] et Codinus [5], l'un et l'autre peu suspects de moderniser, jouissait d'un grand crédit auprès de l'empereur Constant II (641-668). Les Ménées, on le voit, risquent fort d'avoir commis une petite confusion.

Ils sont encore moins heureux, si possible, avec Isidore et Euboulos. Celui-ci, contemporain de Justin le Thrace [6], appartient à la première moitié du VIe siècle. Celui-là, frère d'Euboulos [7], se rattache à la même époque. Ses prétentions sur l'église Saint-Thryphon, que d'autres mettent à l'actif de Justin Ier ou de Justinien le Grand [8], concourent également à le placer dans le voisinage de ces deux empereurs. L'Anonyme et Codinus, chez qui je puise ces renseignements, se prononcent ailleurs pour l'existence d'un Isidore et d'un Euboulos sous Constantin. Ceci ne laisse pas que de surprendre un peu. Il semble à tout

[1] *Op. cit.*, col. 1221 *d*.
[2] *Op. cit.*, col. 581 *c*.
[3] Du Cange, *op. cit.*, l. I, p. 74.
[4] *Op. cit.*, col. 1249 *a*.
[5] *Op. cit.*, col. 585 *c*.
[6] Anonyme, *op. cit.*, col. 1229 *c*. — Codinus, *op. cit.*, col. 580 *a*.
[7] Anonyme, *ibid.* — Codinus, *ibid.*
[8] Du Cange, *op. cit.*, l. IV, p. 97.

Digitized by Google

le moins singulier que la capitale ait possédé deux fois, à deux siècles d'intervalle, deux hommes cités par les auteurs en des circonstances analogues et doués d'un même goût pour les constructions. Les deux frères ne seraient-ils pas les victimes d'un dédoublement injustifié? L'Anonyme et Codinus ne se contrediraient-ils pas une fois de plus? Quoi qu'il en soit, les Ménées, qui font entrer les noms d'Isidore et d'Euboulos dans la topographie de Constantinople dès le IVe siècle, ont à se défendre contre l'Anonyme et Codinus qui, en dépit du dédoublement, ne leur ouvrent pas la porte, comme éponymes, avant 510.

Pour ce qui est de Paulin, les Ménées ont contre eux quantité d'auteurs, car les auteurs, d'un commun accord, font de Paulin le contemporain de Théodose II [1]. L'église des Saints-Anargyres Cosme et Damien fut son œuvre, ainsi que le monastère qui garda son nom [2]. Les Ménées sont les seuls qui l'aient vu collaborer avec Constantin à la fondation de la nouvelle Rome.

Anthime serait un mot inconnu dans la topographie de la ville sans le temple élevé par Justinien au martyr de ce nom [3]. Faut-il supposer que les Ménées ont en vue Anthemius au lieu d'Anthimus? Peut-être; mais ce changement ne les met pas en meilleure situation vis-à-vis de la chronologie. La villa d'Anthémius, dont son propriétaire fit un hospice et près de laquelle il construisit l'Apostolaeum de Saint-Thomas [4], servit à désigner, durant plusieurs siècles, cette partie encore mal identifiée de la banlieue asiatique où le César Alexis Moseles, beau-fils de Théophile (820-842), devait un jour élever son couvent [5]. Malheureusement, l'Anthemius en question est, comme l'indiquent force textes, celui qui s'assit au Ve siècle (467-472) sur le trône d'Occident. Il lui était difficile, apparemment, de travailler dès 330 aux côtés de Constantin.

Que dire de Sampson, le saint hôtelier? Sa maison charitable, située entre Sainte-Irène et Sainte-Sophie, devint la proie des flammes le 17 janvier 532, lors de la révolte appelée Nika. Res-

[1] Du Cange, *op. cit.*, l. IV, p. 127.
[2] Codinus, *op. cit.*, col. 592 *b*.
[3] Procop., *De Aedificiis*, I, 6.
[4] Du Cange, *op. cit.*, l. IV, p. 80.
[5] Du Cange, *op. cit.*, l. IV, p. 106.

Digitized by Google

taurée par Justinien, elle brûla de nouveau en 563, mais elle fut relevée une fois encore [1]. Son premier fondateur semble avoir fleuri sous les règnes de Justin Ier et de son neveu. Les Ménées, du moins, affirment fort expressément qu'il fut ordonné prêtre par Ménas, c'est-à-dire de 536 à 552, et qu'il fit un miracle en faveur de Justinien [2]. S'il en est ainsi, comment les Ménées peuvent-ils, dans un autre synaxaire, placer en 330 l'arrivée de Sampson à Constantinople? Pauvres Ménées! les occasions ne manquent pas de leur appliquer la phrase qu'une des inconséquences familières à Codinus arrache quelque part à du Cange : « Sic sibi non constant Graeculi scriptores infimi aevi [3]. » A vrai dire, une contradiction de plus ou de moins n'est point faite pour surprendre dans ce genre de littérature; mais il est des méprises qu'il fait toujours bon relever lorsqu'il s'agit de mettre à nu le peu de valeur de certains écrits.

Sans plus de retard, je reviens à Callistrate. Le catalogue où Callistrate est inscrit se heurte à de telles difficultés, l'histoire dont il est un des héros accuse un caractère si légendaire qu'on ne saurait, en bonne critique, l'accepter aveuglément. Sans doute, il serait insensé de recourir à tout propos au principe *Ab uno disce omnes;* mais un pareil procédé, même en histoire, est parfois utile et permis. Si Olybrius, Eugène, Studius, Sévère, Isidore, Euboulos, Paulin, Anthime et Sampson, désignés comme constructeurs éponymes de monuments constantinopolitains, n'appartiennent pas au IVe siècle, ainsi que le voudraient les Ménées, ne convient-il pas de penser que Callistrate, inséré dans la même liste par les mêmes Ménées, court grand risque d'être postérieur, lui aussi, à Constantin?

Je prie le lecteur de ne pas exiger pour le moment une preuve plus rigoureuse, et d'attendre les preuves générales réservées pour couronner l'examen des quatorze monastères.

13. *Monastère de Florentius.* — A la fin du IVe, au commencement du Ve siècle, un certain Florentius convertit, en mourant, sa demeure en hospice [4]. Est-ce de cette fondation qu'il s'agit ici? Comme aucun autre monument ne porte à Constantinople le

[1] Du Cange, *op. cit.*, l. IV, p. 114.
[2] Synaxaire de saint Sampson, 27 juin.
[3] *Op. cit.*, l. II, p. 131.
[4] Anonyme, *op. cit.*, col. 1265 *c*. — Codinus, *op. cit.*, col. 585 *b*.

Digitized by Google

nom de Florentius, on pourait le croire, et cependant la vérité n'est point là.

Au lieu de Florentius, la phrase anonyme transcrite par le *De Aedificiis* [1] donne, dans plusieurs manuscrits, le nom de Florus. De plus, elle raconte du monastère de Florentius un événement que d'autres écrivains, Théophane [2] et Georges Hamartole [3] par exemple, attribuent au monastère de Florus. Dans ces conditions, l'identification de Florentius avec Florus semble s'imposer.

A l'endroit de cet homme, l'histoire — l'histoire sérieuse — garde un silence profond. Glycas et les Ménées l'inscrivent à côté de Callistrate; l'Anonyme [4] et Codinus en font le propre frère de Callistrate. Tout ce qui a été dit du monastère de ce dernier s'applique par conséquent au monastère de celui-là : tous les doutes soulevés contre l'un enveloppent l'autre. Il n'y a donc pas lieu pour nous de nous attarder davantage ici.

Un mot cependant. Dans la phrase anonyme que s'est appropriée Codinus, il est dit ceci : « La maison de Callistrate et celle de Florentius devinrent monastères au temps de Constantin le Grand; quatre cent vingt-huit ans plus tard, Paul IV, démissionnaire du trône œcuménique, entrait dans le couvent de Florentius. » Ces lignes présentent une difficulté. Paul IV s'enferma dans le cloître le 31 août 784. Si de cette date vous retranchez les quatre cent vingt-huit ans indiqués, vous arrivez à l'année 356, et l'année 356 ne correspond pas, que je sache, au règne du grand Constantin. Quelle confiance peut-on conserver à des auteurs qui accumulent ainsi les contradictions, sans même s'en douter?

14. *Monastère des Abrahamites.* — Les historiens mentionnent à plusieurs reprises le couvent de Saint-Abraham, le couvent des Abrahamites, le couvent de l'Ἀχειροποίητος; rien n'est moins facile, malheureusement, que de savoir ce qu'ils entendent par là. Un Bollandiste, le P. Henri Matagne, s'est efforcé de pénétrer leurs ténèbres [5].

[1] Codinus, *op. cit.*, col. 600 *b*.
[2] *Chronographie.* Migne, *P. G.*, t. CVIII, col. 921 *b*.
[3] *Chronique.* Migne, *P. G.*, t. CX, col. 960 *b*.
[4] Banduri, *Imp. Orient.*, I, 112.
[5] *Acta sanctorum*, 12 octob., p. 758.

Digitized by Google

Pour lui, Constantinople possédait deux maisons différentes, mais de nom à peu près semblable. L'une, sise en dehors des murs, remontait à Constantin : c'est le monastère Saint-Abraham ; l'autre, située à l'intérieur de la ville, avait pour fondateur un Abraham du VIe siècle : c'est le monastère des Abrahamites. Avec le temps, ce dernier couvent disparut, et son nom passa, vers le Xe siècle, au monastère Saint-Abraham, qui s'appelait également de l'Ἀχειροποίητος à cause de l'image miraculeuse conservée dans son église.

Telle est l'opinion du Bollandiste.

Un premier point absolument certain, c'est que les deux expressions, monastère de l'Ἀχειροποίητος et monastère des Abrahamites, désignent, au Xe siècle, un seul et même établissement suburbain, très rapproché de la porte Dorée. Le continuateur de Constantin Porphyrogénète [1] et Léon Diacre [2] le prouvent surabondamment.

Un second point non moins bien établi, c'est que l'Anonyme [3] et Codinus [4] attribuent l'Ἀχειροποίητος à Constantin le Grand. L'Anonyme va même jusqu'à nous donner la raison de sa construction : d'après lui, l'empereur l'aurait élevé au profit du moine Abraham.

Un troisième point tout aussi indiscutable, c'est que le *De Caeremoniis*, Léon Diacre, l'Anonyme et Codinus entendent désigner un monastère unique et qu'ils ne soupçonnent même pas la possibilité d'un dédoublement.

En dehors de cela, rien de sûr.

Aux yeux du P. Matagne, le fondateur des Abrahamites mentionné dans le *Pré spirituel* [5] ne peut s'identifier avec l'Abraham déjà canonisé et patron d'une maison religieuse en 518. Par suite, le monastère de Saint-Abraham signalé à cette date par la signature de son higoumène [6] doit nécessairement se distinguer du monastère des Abrahamites.

Je n'oserais dire que ce raisonnement soit concluant.

[1] *De Caeremoniis*. Éd. de Bonn, p. 438, 499 et 501.
[2] *Hist.*, III, Migne, *P. G.*, t. CXVII, col. 729 *b*.
[3] *Op. cit.*, col. 1273 *d*.
[4] *Op. cit.*, col. 592 *b*.
[5] C. 97. Migne, *P. G.*, t. LXXXVII, pars III, col. 2956 *c*.
[6] Labbe, *Coll. Concil.*, V, col. 174.

Digitized by Google

Et tout d'abord, une remarque. En 536, Alexandre signe : ἀρχιμανδρίτης μονῆς τοῦ ἐν ἁγίοις Ἀβραμίου. Mais est-il bien vrai que le supérieur de 518, Antoine ou Antonin, emploie la même expression? D'après Mansi, il s'intitule simplement ἀρχιμανδρίτης μονῆς τοῦ Ἀβραμίου. Le titre de saint n'entre point dans la formule. N'est-ce pas un indice qui permet de rajeunir Saint-Abraham?

L'espace qui sépare les deux homonymes et défend d'en faire une seule et même personne s'en trouve sensiblement rétréci. Il en devient même si facile à combler qu'on peut tenter l'opération.

Le *Pré spirituel*, je le sais, n'est pas antérieur à la fin du vi^e siècle; mais, en revanche, les histoires qu'il raconte ne prétendent pas toutes à passer pour des nouvelles de la dernière heure. Le P. Matagne l'a remarqué pour celle où figure le père des Abrahamites. Moschus déclare en toutes lettres l'avoir apprise de Jean Pyrrhus, qui la tenait lui-même d'Étienne le Moabite, lequel habitait Saint-Théodose, tandis qu'Abraham vivait à Jérusalem. Il y a là de quoi glisser nombre d'années entre la présence de ce dernier dans la ville sainte et la rédaction du *Pré spirituel*.

Que Moschus ait connu son histoire une trentaine d'années avant de l'écrire; que Jean Pyrrhus, à son tour, la lui ait racontée une trentaine d'années après l'avoir apprise d'Étienne le Moabite, que celui-ci enfin l'ait narrée quelque trente ans après l'événement, cela nous reporte tout de suite au début du siècle. Et cette hypothèse de quatre-vingt-dix ans remplis par la tradition de trois moines palestiniens ne doit pas surprendre. Ne sait-on pas qu'en ce pays-là les jeûneurs les plus austères se permettaient souvent de vivre des vies interminables? Saint Cyriaque, né en 448, fournissait encore des renseignements hagiographiques à Cyrille de Scythopolis entre les années 546 et 556; saint Jean le Silentiaire, né en 454, sanctifiait encore sa retraite en 557. Un seul de ces hommes aurait suffi à nouer le fil de traditions presque séculaires : quoi d'invraisemblable à prétendre que trois de leurs imitateurs, venant l'un après l'autre, aient pu garder durant près d'un siècle la mémoire d'un événement?

Ce n'est pas cent ans d'ailleurs, ni même quatre-vingt-dix, ni même à la rigueur quatre-vingts qu'il nous faut. Supposons en

Digitized by Google

effet qu'Abraham soit parti de Constantinople pour Jérusalem vers 515; qu'il soit mort vers 529, après avoir passé, par exemple, dix ou onze ans dans son couvent palestinien des Byzantins et trois ou quatre sur le siège métropolitain d'Éphèse [1], il s'ensuivra que la composition du *Pré spirituel* pourra n'avoir suivi que de soixante-quinze ans l'événement où le fondateur des Abrahamites joua son rôle. Trois moines qui se relaient sont facilement à même de conserver une tradition pendant trois quarts de siècle.

Le pontificat d'Abraham se placerait ainsi aux années qui précèdent immédiatement 530. Le siège d'Éphèse est libre jusqu'à cette date. Si Lequien semble y asseoir Hypatius dès le règne de Justin Ier [2], c'est une méprise de sa part, car l'histoire ne commence à mentionner Hypatius qu'à propos du second voyage de saint Sabas à Constantinople, et ce voyage se rapporte au mois d'avril 531. Il serait même de 532, si l'on en croyait ce qui est affirmé, au prix d'une contradiction, dans tel autre passage de l'*Oriens christianus* [3].

Il n'y a donc rien de bien solide, en fin de compte, dans l'argument sur lequel se base le P. Matagne pour établir une distinction entre le monastère de Saint-Abraham et celui des Abrahamites. Cette distinction pourtant, je ne la nie point; je me contente de la contester. Je pense d'autant moins à la proscrire qu'elle peut invoquer en sa faveur un témoignage auquel le Bollandiste n'a point songé, je veux dire la vie de sainte Matrone. Cette Vie mentionne, à propos de faits contemporains de l'empereur Marcien, un certain Acace qui gouvernait « le monastère du théophore Abraham [4]. » Si le renseignement est exact, l'identification entre la maison de Saint-Abraham et celle des Abrahamites devient à tout jamais insoutenable, au moins

[1] Moschus mentionne deux Abraham. L'Abraham fondateur du monastère des Abrahamites à Constantinople et de celui des Byzantins à Jérusalem, puis archevêque d'Éphèse (cap. XCVII, Migne, *P. G.*, t. LXXXVII, pars III, col. 2956 *c*), ne peut se confondre avec l'Abraham second higoumène de la Nouvelle Église à Jérusalem, vers 550, et fondateur du monastère qui portait son nom sur le mont des Oliviers (cap. LXVIII, col. 2917 *c* et cap. CLXXXVII, col. 3064 *d*). L'auteur du *Pré spirituel* leur donne un *curriculum vitae* différent et de plus il désigne leurs fondations hiérosolymitaines sous des noms distincts : ici (cap. XL, col. 2892 *c*), il parlera de Basile, prêtre du monastère des Byzantins; là (cap. CLXXXVII, col. 3064 *d*), de Jean de Cyzique, higoumène du monastère d'Abraham.

[2] *Oriens christianus*, I, 681 *b*.

[3] III, p. 191.

[4] Siméon Métaphraste. Migne, *P. G.*, t. CXVI, col. 928 *b*.

Digitized by Google

pour la première période de leur existence; mais est-il exact? Si Métaphraste nous disait à quelle source il a puisé, nous saurions peut-être à quoi nous en tenir. Sa Matrone, enfermée dans un couvent d'Émèse, y assiste en 433 à l'invention du chef de saint Jean-Baptiste, à l'invention de ce précieux chef caché depuis les temps d'Hérodiade et transféré cependant à Constantinople dès 390. Sa Matrone est mère de famille et catholique, mais elle porte le même nom qu'une vierge macédonienne dont les destinées se trouvent étroitement liées, sous Valens et Théodose, à la translation de la même relique de saint Jean-Baptiste. Sa Matrone s'habille en homme et prend à son compte une partie de ces faits dérivés d'une source commune que l'hagiographie orientale applique généreusement à près d'une douzaine de femmes transformées en moines. Ce sont là de mauvais sons de cloche. Leur écho se prolonge dans la phrase de Tillemont : « Je ne croy pas que cette Vie puisse faire aucune autorité [1]. » Ils ne permettent pas, toutefois, de rejeter en bloc la biographie tout entière. Si l'on ne peut dire : « Le monastère de Saint-Abraham existait vers le milieu du v^e siècle, puisque la Vie de sainte Matrone l'affirme, » l'on ne peut dire davantage : « Le renseignement de cette Vie touchant le monastère Saint-Abraham est certainement erroné. » Somme toute, même de ce côté, il n'est pas sûr que la maison de Saint-Abraham se distingue de celle des Abrahamites.

A défaut d'autre chose, le texte de Métaphraste nous fournit du moins l'expression τῆς εἰς τρίτον μονῆς, qui, régulière ou non, semble contenir une indication topographique. Les deux mots εἰς τρίτον désigneraient la troisième région de la ville, s'il fallait y voir le correspondant de ἐν τῷ τρίτῳ; mais la présence de l'accusatif oblige plutôt à les entendre dans un autre sens et à les traduire : « au troisième mille. » Compté du milliaire d'or, le troisième mille correspond aux environs de la Porte Dorée. Cet emplacement est précisément celui de l'Ἀχειροποίητος ou monastère des Abrahamites dans le *De Caeremoniis* et Léon Diacre. C'est également celui du monastère d'Abraham dans la Vie de saint Euthyme [2].

[1] *Hist. Eccl.*, XVI, 56.
[2] *Vita Euthymii*, éd. de Boor, VI, 20, p. 17.



Digitized by Google

Ainsi donc, si la Vie de sainte Matrone constituait un document indiscutable, on devrait affirmer, après le P. Matagne, que le nom d'Abrahamites est passé avec le temps aux religieux de Saint-Abraham; mais, encore une fois, quelle est au juste la valeur de cette Vie?

Il serait par ailleurs téméraire d'ajouter que ce transfert de nom eut lieu vers le xe siècle, car, si l'on veut distinguer les Abrahamites vivant à cette époque de ceux qui parurent sous Justinien, rien du moins n'autorise à les séparer de ceux que l'histoire mentionne au ixe et même au viiie siècle.

Pour le ixe siècle, je fais allusion aux héroïques victimes de l'empereur Théophile (829-842). Ces hommes, qui souffrirent l'exil et la mort plutôt que de souscrire à la proscription des saintes images, étaient en effet des Abrahamites [1].

Pour le viiie, je m'en réfère à la vie de sainte Anne-Euphémien. Anne compte parmi ces femmes déguisées en moines imberbes dont je parlais tout à l'heure. Pour elle, au jugement des Bollandistes, on a mis largement à contribution le lieu commun des faux eunuques, et voilà pourquoi je n'apporte pas sans une certaine hésitation le synaxaire que les Grecs lui consacrent [2]. A prendre ce synaxaire pour base, le monastère des Abrahamites aurait été construit de 785 à 787 : pas avant, puisque l'emplacement fut donné par le patriache Taraise et que Taraise monta sur le trône patriarcal le 25 décembre 784; pas après, puisque Siméon, higoumène des Abrahamites, figure parmi les signataires du deuxième concile de Nicée et que le deuxième concile de Nicée tint sa dernière session en novembre 787. Est-ce une erreur des Ménées? est-ce d'une reconstruction qu'il s'agit? Le texte du synaxaire n'est ni assez clair ni assez explicite pour se prononcer.

Ceci d'ailleurs est d'un moindre intérêt pour nous. Il nous importe davantage d'examiner les rapports de Constantin le Grand avec le monastère ou les monastères qui nous occupent.

Pour qui n'a aucune confiance dans le texte emprunté à la vie de sainte Matrone ni dans l'argument basé par le P. Matagne sur le passage du *Pré spirituel*, pour qui, en un mot, n'admet pas le dédoublement, ils est évident qu'en le faisant

[1] Theoph. Cont., III, *Theophilus*, 11. Migne, *P. G.*, t. CIX, col. 116 *a*.
[2] Ménées, 29 octobre.

Digitized by Google

fonder avant 337, on octroie au monastère unique cent quatre-vingts ans d'existence auxquels il n'a aucun droit. Il n'y a aucun droit, car, dans l'espèce, le témoignage de Jean Moschus s'impose de préférence à celui de ses tardifs contradicteurs.

Pour qui accepte, au contraire, le dédoublement, il est clair que l'on fait erreur en plaçant le couvent des Abrahamites aux premières années de Constantinople; mais il reste encore à chercher, dans cette hypothèse, à quelle date remonte l'autre maison religieuse, la maison dite non des Abrahamites, mais de Saint-Abraham.

Ici, comme toujours, nous trouvons devant nous l'inévitable Anonyme [1], l'inévitable Codinus [2]. L'Ἀχειροποίητος, disent-ils, est l'œuvre de Constantin le Grand. Sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, leur témoignage est identique et isolé.

L'Ἀχειροποίητος dont ils parlent est l'édifice qu'ils avaient sous leurs yeux, celui de la Porte Dorée, celui que le biographe de saint Euthyme nomme couvent d'Abraham et que les autres auteurs appellent monastère des Abrahamites. C'est de ce même édifice que parle à son tour le synaxaire de sainte Anne Euphémien, puisque, d'une part, ce synaxaire ne date pas d'une époque antérieure, et que, d'autre part, il s'exprime ainsi : .... τόπον ἐρείπιον, τὸν νῦν ἡ μονὴ τῶν Ἀβρααμιτῶν λεγόμενον. De tout cela, il résulte que les Ménées contredisent formellement l'Anonyme et Codinus. Pour ceux-ci l'Ἀχειροποίητος fut bâti par Constantin. Pour ceux-là, le monastère des Abrahamites, qui s'identifie avec l'Ἀχειροποίητος, fut élevé sous le patriarche Taraise. La contradiction saute aux yeux. Les Ménées, certes, ne jouissent pas d'une grande valeur historique, mais ils en ont tout de même autant que les deux paradoxographes.

Ces derniers donnent l'Ἀχειροποίητος comme constantinien. Leur affirmation est faite pour surprendre. A-t-on jamais rencontré auteur qui signale à Constantinople, dès le IVe siècle, une image *non manu facta* de la sainte Vierge? Gretser [3], sur la foi de je ne sais qui, en met une aux mains d'Héraclius, mais, à la vérité, les icônes de cette sorte n'apparaissent que plus tard dans l'histoire byzantine.

[1] *Op. cit.*, col. 1273 *d*.
[2] *Op. cit.*, col. 592 *b*.
[3] *De Imaginibus non manu factis*, c. XV.

Digitized by Google

J'entends les images *non manu factae* de la Théotokos. Celle des Abrahamites, la seule qui nous intéresse, représentait en effet la Vierge. Grégoire le dit en termes explicites dans sa *Vie de saint Basile le Jeune* [1], et je m'étonne que Papebroch [2], l'annotateur du passage en question, ait voulu y reconnaître l'icône de Kamulium qui, s'il faut lui attribuer les deux miracles opérés sous Tibère et Héraclius, reproduisait les traits du Sauveur [3].

L'image vénérée près de la Porte Dorée se présente comme la plus ancienne des Ἀχειροποίητοι de la Vierge. Celle d'Hyrtakium, — aujourd'hui Artaki, au diocèse de Cyzique, — se fait connaître pour la première fois en 1328, à propos d'un pèlerinage d'Andronic III [4]. En dehors de ces deux images, on ne peut certifier l'existence d'aucune autre semblable, car il n'est pas sûr, en dépit de leur nom, que les deux églises mentionnées par du Cange [5] en possédaient une; elles pouvaient n'avoir qu'une copie.

L'Anonyme et Codinus ont mauvaise grâce après cela à venir nous présenter une église de l'Ἀχειροποίητος au IVe siècle. Si Constantinople eût connu sitôt une image de cette nature, une image assez vénérée pour obtenir une église de Constantin, l'histoire byzantine ne serait assurément pas restée si longtemps muette à son endroit.

En résumé, l'assertion de l'Anonyme et de Codinus a toutes les vraisemblances contre elle. La construction qu'ils attribuent à Constantin personnellement et dont M. l'abbé Marin fait simplement une fondation contemporaine de son règne, cette construction-là ne paraît pas devoir être maintenue aux débuts de Constantinople.

### D) *Preuves générales contre l'existence de ces monastères.*

Avec le couvent des Abrahamites se termine la série des quatorze monastères dont il fallait vérifier l'extrait de naissance. L'examen trop souvent aride, trop souvent pénible, de chacun d'eux, n'a conduit à des conclusions que pour quelques-uns.

[1] *Acta Sanctorum*, martii, t. III. Appendice, p. 21 *d*.
[2] *Acta Sanctorum*, martii, t. III, p. 667 *b*.
[3] Gretser, *op.* et *loc. cit.*
[4] J. Cantacuzène, *Hist.*, II, 5. Migne, *P. G.*, t. CLIII, col. 440 *a*.
[5] *Const. christ.*, l. IV, p. 56.

Digitized by Google

Pour quelques autres, il s'est terminé à la phrase suivante : « L'Anonyme et Codinus, deux auteurs tardifs, peu dignes de foi et plagiaires l'un de l'autre, sont les seuls à constantiniser tel ou tel établissement. » Il est temps de justifier d'une manière plus complète les défiances exprimées contre ces deux auteurs et de corroborer en bloc les résultats acquis en détail dans les pages qui précèdent. J'ai hâte d'alléguer de nouveaux témoignages, d'apporter des preuves plus convaincantes, plus à même de montrer où est la vérité.

Voici, pour commencer, un texte extrait du petit ouvrage où le moine Callinique raconte la vie de son maître saint Hypace. Cette biographie, je l'ai déjà dit, est une pièce capitale pour les débuts du monachisme constantinopolitain. Écrite entre 447 et 450, sans le moindre esprit tendancieux, elle mérite de s'imposer à l'attention. Pour ce qui nous occupe en ce moment, son témoignage est aussi clair que témoignage peut l'être.

L'auteur se trouve amené à dépeindre la situation religieuse de la Phrygie telle qu'elle était en 384, à l'heure où le jeune Hypace quitta ce pays. Arrivé au bout de sa description, l'auteur ajoute : « Ἀλλ' οὔτε ἐν τῇ φαιδρᾷ Κωνσταντίνου πόλει ὑπῆρχον τότε μοναστήρια, εἰ μὴ μόνον τὸ τοῦ μεγάλου Ἰσαακίου [1]. » En bon français, cela veut dire que, cinq ans après l'avènement de Théodose Ier, Constantinople possédait un seul et unique monastère.

Callinique se confirme lui-même en ne signalant que vingt-deux ans plus tard la floraison des maisons religieuses de la capitale. Après avoir conduit son récit jusqu'à des événements qui se rapportent à 406, il ajoute : C'est alors, du vivant d'Isaac et grâce à l'impulsion imprimée par lui, que les monastères surgissent. Ils surgissent nombreux soit à l'intérieur, soit à l'extérieur de la ville, les uns dans son voisinage immédiat, les autres à une certaine distance. Quelques-uns renferment jusqu'à cinquante et cent moines occupés à louer le Seigneur. Isaac les visite et se comporte à leur égard comme un père envers ses enfants [2].

Ces lignes montrent assez et à quelle date et par le fait de qui la vie religieuse envahit tout à coup Constantinople et s'y

[1] P. 8.
[2] P. 23.

Digitized by Google

développe pour ainsi dire instantanément. J'admets sans doute que des essais plus ou moins heureux y précédèrent l'action décisive du moine Isaac; mais tentés sous des princes ariens et, semble-t-il, uniquement par des hérétiques, ces essais, dont j'aurai du reste à reparler, ne produisirent aucun durable résultat. Pas un d'ailleurs ne se rapporte au règne de Constantin.

Le texte de Callinique, étant donnée son incontestable autorité, suffit à renverser de fond en comble les dires de tous ses contradicteurs, cela du moins aux yeux de qui pèse la valeur des documents et ne compte pas leur nombre. Ce n'est pas à dire pourtant que son affirmation reste sans écho. Une autre Vie, celle de saint Isaac, parle absolument dans le même sens.

La *Vie de saint Isaac*, je l'avoue sans détours, ne compte pas, comme la précédente, au nombre de ces pièces privilégiées qui remontent au lendemain même des événements et dont, par suite, le seul témoignage entraine l'assentiment du lecteur. Elle a cependant l'avantage d'avoir devancé, et de beaucoup, tel synaxaire des Ménées, telle page de l'Anonyme ou de Codinus. A ce titre, il serait injuste de ne pas l'admettre à prendre la parole en ce débat. Voici donc ce qu'elle nous dit:

En 378, au moment où Valens, en guerre avec les Goths, partait pour cette campagne de Thrace où l'attendait une mort si affreuse, Isaac bondit au-devant de lui et, prenant son cheval par la bride, lui annonça les vengeances du ciel prêtes à le frapper s'il ne rendait justice aux catholiques. L'empereur méprisa sa menace. C'est que le prophète, en sa qualité de moine, portait un costume étrange et vil, et qu'il n'y avait pas encore trace de moines à Constantinople : οὐ γὰρ ἦν τότε ἐνταῦθα ἴχνος μοναχοῦ [1].

Assurément Valens connaissait la classe des ascètes. Il avait eu l'occasion d'en apercevoir en Syrie, autour d'Antioche [2]; il avait même édicté, en 373 et 376, des lois sévères contre eux [3]; mais il était persuadé que leur maudite engeance n'avait pas du moins envahi sa capitale. S'il avait supposé leur présence à Constantinople, la vue d'Isaac aurait pu lui inspirer quelque pensée salutaire. « Cet homme, aurait-il dit, cet homme à la

[1] *Acta Sanctorum*, maii, t. VII, p. 246 *c*.
[2] Theod. Cyr., *Hist. Eccl.*, IV, 26. Cf. *ibid.*, IV, 11.
[3] Tillemont, *Hist. Eccl.*, VIII, p. 808.

Digitized by Google

mise négligée est sans doute un moine ; Dieu me l'envoie peut-être ; » et il aurait prêté plus d'attention à ses paroles. Pénétré de la conviction contraire, il se dit : « C'est un homme du peuple, c'est un homme de rien, c'est un fou ; » et il continua sa marche en avant dans la direction d'Andrinople.

Tel est, si je ne me trompe, le sens à donner à la réflexion de l'hagiographe. Peut-être aussi vaut-il mieux l'expliquer en disant que saint Isaac ne portait pas un costume complètement semblable à celui des moines syriens. Quand bien même aucune de ces deux explications ne conviendrait, quand bien même l'hagiographe se tromperait sur la cause du mépris impassible affecté par le prince arien, son affirmation resterait entière : il n'y avait pas de moines à Constantinople en 378.

Une seconde phrase presque identique se lit un peu plus loin dans la même Vie de saint Isaac. Elle se rapporte à une autre circonstance. Le règne de Théodose a commencé. Isaac, jusque-là solitaire, devient le père d'une famille religieuse. Son biographe a soin de faire observer que ce groupement de disciples comble une lacune dans la capitale. Il écrit une seconde fois : οὐ γὰρ ἦν ἐνταῦθα ἴχνος μοναχοῦ [1], imitant de nouveau une expression de saint Jean Chrysostome, relative au temps des apôtres : οὐδὲ γὰρ ἴχνος τότε μονάζοντος ἦν [2].

Ainsi répétée à deux reprises et par un moine du couvent qui reconnaissait Isaac pour son fondateur, cette affirmation se présente à nous comme l'écho de la tradition jalousement gardée qui assurait à ce couvent la première place à Constantinople au point de vue de l'ancienneté. Par là cette phrase n'est peut-être pas dépourvue de toute valeur. En dépit des erreurs commises par le biographe au cours de son écrit, elle a pour elle l'autorité d'une tradition qui n'aurait osé s'affirmer en face de monastères rivaux, si tous ne l'avaient tenue pour vraie. Elle prouve donc que la ville de Constantin ne possédait pas encore de couvents en 378, ou, si elle en avait possédé auparavant, qu'elle n'en possédait plus.

La maison religieuse établie par saint Isaac ne conserva pas le nom de son fondateur. Après la mort de ce dernier, elle eut

[1] *Acta Sanctorum*, maii, VII, p. 252 *b*.
[2] *In Epist. ad Hebr.*, c. XI, hom. XXV, Migne, *P. G.*, t. LXIII, col. 177.

Digitized by Google

à sa tête un homme fameux dans les fastes monastiques, et, de son nom, elle s'appela *Monastère de Dalmate*. Qui dit monastère de Dalmate dit le monastère le plus ancien de Constantinople.

Des textes empruntés à trois époques différentes lui décernent ce titre glorieux. On se rappelle sans doute le passage de Callinique cité ci-dessus : il date du v^e siècle et affirme que le couvent d'Isaac était le seul de la capitale en 384. S'il était le seul à ce moment, c'est, dirait M. de la Palisse, que tous les autres mentionnés dans la suite vinrent après lui.

Théophane, de son côté, appelle notre monastère le premier des cloîtres byzantins [1]. Veut-il dire le premier en date ou le premier en dignité? Les deux acceptions n'ôteraient rien à la vérité de l'affirmation, et de là naît précisément l'embarras de les préférer l'une à l'autre.

Zonaras, lui du moins, n'emploie pas de terme équivoque. Le couvent de Dalmate, écrit-il, est vieux; c'est le plus ancien des monastères de Constantinople [2]. Zonaras, inutile de le rappeler, composait ses *Annales* au commencement du XIII^e siècle : son langage, si opposé dans la circonstance à celui de l'Anonyme et de Codinus, prouve qu'il surnageait encore quelques débris de vérité parmi les croyances trop souvent légendaires du moyen âge. Il indique en tous cas quelle était la maison religieuse que la tradition s'obstinait encore à considérer comme le premier foyer du monachisme byzantin. Cette maison, placée de la sorte à la tête de toutes les autres, remonte, nous le savons, au règne de Théodose I^er, et pas avant. Force nous est en conséquence de reporter en deçà l'origine de tous les établissements religieux que l'histoire nous montre debout aux siècles suivants.

Une épigramme tournée par saint Théodore Studite en l'honneur de saint Dius semble donner, en sa personne, un rival à saint Isaac. Le quatrième et dernier ïambique de la petite pièce est ainsi conçu : Πρῶτος μοναστῶν ποιμὴν ἀρχεῖς ἀξίως [3]. M. Gédéon l'a rencontré dans ses lectures, et tout de suite il en a conclu : « Saint Dius fonda le premier monastère d'hommes de Constantinople [4]. »

[1] *Chronographie*. Migne, *P. G.*, t. CVIII, col. 893 *a*.
[2] *Annal.*, XV, 8; Migne, *P. G.*, t. CXXXIV, col. 1340 *b*.
[3] Migne, *P. G.*, t. XCIX, col. 1801 *a*.
[4] Βυζαντ. Ἑορτολ. dans l'Ἑλλ. Φιλ. Σύλλογος, XXVI, 230.

Digitized by Google

Ainsi entendue dans un sens étroit, ainsi prise au pied de la lettre, l'assertion du Studite cadre mal avec ce que d'autres affirment de saint Isaac; mais, à bien juger les choses, elle corrobore pleinement, au lieu de l'infirmer, la thèse défendue dans ces lignes.

Isaac et Dius vécurent à la même époque. Le monastère de celui-ci est toujours nommé dans les listes officielles après le monastère de celui-là. Quoi d'étonnant si, dans un vers qui ne vise en rien à l'exactitude rigoureuse, Théodore décerne le premier rang au second de ces deux contemporains? Le Studite est un poète, médiocre si l'on veut, mais enfin un poète; il ne se croit pas tenu à la même précision qu'un historien. On ne saurait le blâmer outre mesure de placer à la tête du monachisme byzantin un homme qui se trouva réellement mêlé au premier essor de cette institution dans la capitale et dont la maison religieuse avait le pas sur les autres, celle de Dalmate exceptée.

Ces explications, qui me semblent de nature à supprimer toute apparence de contradiction entre saint Théodore Studite et les autres sources, permettent du même coup d'apporter ce petit vers ïambique comme un nouveau *confirmatur* des affirmations émises par les biographes de saint Hypace et de saint Isaac. Les deux biographes assignent à la fin du IVe siècle les vrais débuts du monachisme de Constantinople; Théodore parle comme eux. Théodore, on le comprendra, n'aurait pas, même en usant de toutes les licences permises, donné Dius pour le premier pasteur des moines de la capitale, si des couvents se fussent élevés dès 337 à tous les coins de rue de la ville.

Est-il besoin d'autres preuves pour conclure à la fausseté des renseignements fournis par l'Anonyme et Codinus? Après ce qui précède, je me crois permis de dire que les monastères soi-disant constantiniens n'existaient pas encore en 385.

On me répondra : « Ils n'existaient plus peut-être; mais rien ne les empêche d'avoir fleuri entre les années 330 et 380. » C'est une objection; il faut y répondre.

Je commence par résumer la situation. Deux auteurs venus tard et copiés l'un de l'autre affirment la fondation de certains cloîtres sous Constantin le Grand. Un écrit pour ainsi dire contemporain et d'autres documents déclarent ne rien connaître de semblable dans la Constantinople de 380. Un siècle et demi plus

Digitized by Google

tard, sous Justinien, les querelles religieuses fournissent par deux fois aux supérieurs des communautés de la capitale l'occasion d'apposer leur nom au bas de pièces officielles. Si tous ne signent pas en 518, tous du moins le font, à ce qu'il semble, en 536. Chose remarquable! des quatorze monastères discutés, les listes synodales en contiennent deux seulement, celui des Abrahamites, si on l'identifie avec Saint-Abraham, et celui de Saint-Diomède, si on l'identifie avec Jérusalem. Plusieurs de ces maisons figurent au contraire de ci et de là dans les auteurs postérieurs et à propos d'événements postérieurs. Telle est la situation.

Au premier coup d'œil, les destinées de ces couvents offrent quelque chose d'étrange. Constantinople les voit fonder vers 330, mais elle ne les possède pas en 380; elle ne les a non plus ni en 518 ni en 536, mais elle est fière de les compter dans ses murs ou dans sa banlieue durant les siècles suivants. Est-il possible de croire à tant de ruines opérées si vite et réparées si tard? Est-il possible d'admettre à pareil intervalle tant de concordance entre les destructions et les restaurations? L'on bâtit sous Constantin des cloîtres que tout le monde ignore à l'avènement de Théodose et sous le règne de Justinien, et ces cloîtres, on les retrouve en pleine activité sous Léonce l'Usurpateur, sous Philippique Bardanès, sous la régente Irène, sous Basile Ier le Macédonien, sous Basile II le Bulgaroctone. N'est-ce pas merveilleux?

Beaucoup prendront la liberté sans doute de trouver ces résurrections aussi inutiles qu'invraisemblables. On les admettrait volontiers si les auteurs sérieux attestaient les fondations inscrites aux années de Constantin ; mais comment s'y résigner pour le seul bon plaisir de l'Anonyme et de Codinus?

Contre l'Anonyme et Codinus se dresse d'ailleurs tout un ensemble de faits des plus significatifs. Tel un détail relatif au monastère du Chêne, dont Rufin jeta les fondements vers 393. Lorsque le fier Aquitain voulut des religieux pour desservir son église des Saints-Apôtres et monter la garde auprès de son tombeau, ce n'est pas à Constantinople qu'il les demanda ni aux environs, mais bien à l'Égypte Supposez que les rives du Bosphore avaient des monastères constitués depuis trois quarts de siècle, que les saines traditions de la vie monastique s'y étaient implantées depuis Constantin, et vous ne comprenez plus pour-

Digitized by Google

quoi Rufin dirigea ses regards vers les bords du Nil et s'en alla puiser dans un réservoir si lointain.

Ce détail considéré tout seul ne constitue pas, à coup sûr, une démonstration de première valeur. C'est un indice pourtant, un indice qu'il fallait relever, car, mis à côté des arguments déjà réunis ou qui restent encore à grouper, il forme avec eux un faisceau auquel il serait injuste peut-être de ne pas reconnaître une certaine force probante.

Les événements de 379-380 fournissent un autre indice de même nature. A cette date saint Grégoire de Nazianze lutte à Constantinople contre l'arianisme triomphant. Où prêche-t-il? Dans une basilique? Dans une chapelle? Point; il n'a, pour abriter ses rares fidèles, qu'une salle ordinaire hâtivement transformée en lieu de réunion. A part ce modeste refuge, le catholicisme ne possède pas le moindre oratoire à Constantinople. Et cette situation ne date pas que d'hier: elle existait déjà aux premiers jours de Valens, qui ne chassa l'orthodoxie d'aucune église, par la seule raison que l'orthodoxie n'avait aucune église à sa disposition [1]; elle existait déjà sous le règne de Constance [2] et sous le patriarcat de Macédonius [3]; elle existait depuis quarante ans [4].

Cela nous oblige à dire que la ville de Constantinople ne renfermait aucun monastère orthodoxe dès 340. Tout monastère ayant plutôt deux églises qu'une, l'existence d'un seul aurait entraîné pour les catholiques la possession d'un oratoire plus ou moins grand. Ainsi donc, vers 340, ou les cloîtres constantiniens étaient passés à l'arianisme, ou ils n'existaient plus, ou ils n'avaient jamais existé. Il faut choisir entre ces trois extrémités.

Personne, très certainement, ne croira que des fondations échelonnées en nombre considérable de 330 à 337 aient toutes disparu dès avant 340; j'écarte donc la deuxième hypothèse. Restent les deux autres: entre les deux je n'hésite pas à choisir la dernière. Voici pourquoi.

Comme les moines de tous les siècles, ceux du IVe se mêlèrent

[1] Sozomène, *Hist. Eccl.*, VI, 9. Migne, *P. G.*, t. LXVII, col. 1316 *c*.
[2] Ibid.
[3] Sozomène, *op. cit.*, IV, 20, col. 1176 *a*.
[4] Sozomène, *op. cit.*, VII, 5, col. 1425 *c*. — Marcell. Comes. *Chron. Grat. V* et *Theod. cons.*

Digitized by Google

fort activement, soit dans un sens, soit dans l'autre, aux querelles théologiques de leur temps. D'une façon générale ils prirent en main la cause de l'orthodoxie et luttèrent vaillamment pour elle. Sozomène leur attribue la meilleure part des victoires remportées contre Arius[1] et les Apollinaire[2]. Les hôtes des monastères constantiniens n'avaient aucune raison de ne pas imiter leurs frères d'Égypte, de Palestine, de Syrie et d'ailleurs. Pourquoi supposer qu'ils se désintéressèrent de la lutte? Pourquoi surtout supposer qu'ils acceptèrent tous jusqu'au dernier les doctrines de l'hérésiarque alexandrin, et qu'ils les acceptèrent sans la moindre résistance, sans la moindre objection ?

Si tant de maisons religieuses avaient existé, une au moins se serait dressée contre l'erreur triomphante pour lui disputer le terrain et lui barrer le chemin. Quelque moine, quelque archimandrite aurait pris fait et cause pour la vraie foi, et son nom, recueilli par l'histoire ou le martyrologe, serait parvenu jusqu'à nous. Rien de tel n'a eu lieu. Des écrits nous restent qui relatent la marche des événements durant cette période troublée : pas un ne mentionne, à l'occasion des luttes ariennes, une seule des maisons religieuses que le tardif Anonyme et son naïf plagiaire veulent absolument bâtir sous Constantin. Les occasions pourtant ne manquaient pas de se distinguer au personnel de ces monastères. Si rien n'est sorti, malgré les circonstances favorables, de tant de cloîtres, c'est peut-être que ces cloîtres n'existaient pas.

Ainsi comprend-on que le docteur de Nazianze n'ait point trouvé d'oratoire catholique lors de son arrivée dans la grande ville; que les orthodoxes de la capitale soient restés depuis 340 sans un seul lieu de réunion; que pas un moine, avant saint Isaac, n'ait lutté à Constantinople contre l'hérésie.

Un jour s'est présenté dans la Constantinople du IVe siècle où tout moine catholique enfermé dans ses murs fût devenu un martyr. Sans parler ici des persécutions qui souillèrent le règne de Constance et que le patriarche Macédonius rendit cruelles au point de mécontenter son impérial complice, on connaît assurément l'ambassade catholique envoyée de Byzance auprès de

[1] Sozomène, *op. cit.*, III, 13, col. 1068 *b-c*.
[2] Sozomène, *op. cit.*, VI, 27, col. 1369 *a-b*.

Digitized by Google

Valens, alors de résidence à Nicomédie. Le prince, on se le rappelle, accueillit fort mal ces représentants des orthodoxes. Des marins transformés en bourreaux les jetèrent sur un vieux navire qu'ils livrèrent aux flammes en plein golfe d'Astacène. L'épave embrasée alla s'échouer à Dakibiza avec les restes calcinés des soixante-douze ou quatre-vingts confesseurs de la foi.

La communauté catholique de Constantinople avait réuni dans cette ambassade tout ce qu'elle comptait de plus influent ou de plus vertueux. Chose remarquable ! il ne s'y trouva pas un seul moine. On peut consulter saint Grégoire de Nazianze [1], Socrate [2], Sozomène [3], Théodoret de Cyr [4], les Ménées [5], on n'y verra nommés que des prêtres et des clercs. Tel synaxaire ajoutera bien des laïques; mais de moines, point. En serait-il ainsi, je le demande, si Constantinople avait eu des religieux attachés à la foi de Nicée? Et Constantinople en aurait eu au moins un, si l'orthodoxe Hélène et ses orthodoxes contemporains avaient fondé les cellules qu'on leur attribue, car il est impossible, comme je le disais tout à l'heure, de supposer que tant de couvents catholiques aient passé à l'hérésie d'un commun accord, sans rompre une lance pour la vérité.

Tout comme cette absence de moines au jour du martyre, le silence de certains ouvrages est d'un mauvais augure pour les prétendues fondations du IVe siècle. L'érection d'une quinzaine de monastères — et M. l'abbé Marin, en disant : « Quinze monastères, dont les noms sont parvenus jusqu'à nous, » semble faire entendre que nombre d'autres furent sans doute bâtis dont l'histoire a perdu le souvenir, — l'érection d'une quinzaine de monastères, accomplie en l'espace de sept ans et dans une seule ville, constitue un phénomène assez rare, surtout dans la première moitié du IVe siècle, pour laisser des traces durables.

Ces traces, on aimerait les rencontrer dans les Ménées d'abord, dans l'histoire ensuite : dans les Ménées, puisqu'ils cataloguent les saints et que tout grand mouvement de vie religieuse enfante des saints ; dans l'histoire, puisqu'elle recueille à la même épo-

[1] *Oratio ad Arianos*, XXXIII. Migne, *P. G.*, t. XXXVI, col. 220 *a*.
[2] *Hist. Eccl.*, IV, 16. Migne, *P. G.*, t. LXVII, col. 500 *b*.
[3] *Hist. Eccl.*, VI, 14. Migne, *P. G.*, t. LXVII, col. 1328 *d*.
[4] *Hist. Eccl.*, IV, 21. Migne, *P. G.*, t. LXXXII, col. 1181 *c*.
[5] 5 septembre.

Digitized by Google

que les gloires monastiques des autres pays. Ici, quelques développements ne seront pas superflus.

Parmi les monastères authentiquement anciens de Constantinople, les plus importants ont tous, ou peu s'en faut, leurs fondateurs inscrits dans quelque page des livres liturgiques. Isaac s'y lit avec Dalmate et Faustus, Alexandre avec Marcel, Dius avec Studius, Hypace avec Auxence. Mais tous ces hommes sans exception appartiennent, au moins par leur mort, au v^e siècle; aucun ne se donne pour le contemporain de Constantin. Des contemporains de Constantin, il s'en trouve, et beaucoup, dans les Ménées. Malheureusement, dès qu'on parcourt leur synaxaire, on s'aperçoit qu'ils ne se rattachent en rien à ce grand mouvement de fondations que l'on prétend placer à Constantinople entre les années 330 et 337.

Si je passe aux historiens proprement dits, je constate qu'ils ignorent, eux aussi, les moines introduits à Constantinople sous Constantin. Tel d'entre eux, pourtant, est homme à ne rien ignorer et à ne rien taire des choses monastiques de la capitale : j'ai nommé Sozomène. Sozomène revient par trois fois, dans son *Histoire*, sur les principaux représentants de la vie religieuse, et il en parle par trois fois *ex professo*. Dans la partie de son ouvrage relative au temps de Constantin, il écrit : « Ce sont les moines surtout qui illustrèrent l'Église [1], » et cette phrase lui sert à introduire plusieurs chapitres. Ailleurs, il ajoute : « Puisque j'ai nommé les moines, je m'en vais dire un mot de ceux d'entre eux qui se firent un nom sous Constance [2]. » Et ailleurs, parmi les événements du règne de Valens : « Puisque j'ai mentionné les moines, je m'en vais énumérer tous ceux que je pourrai [3]. »

Au livre I^er, il consacre tout d'abord un chapitre aux pratiques et aux origines de la vie religieuse ; puis il parle de saint Antoine, de saint Paul le Simple et de saint Ammon, solitaires d'Égypte, auxquels il joint un certain Eutychianos, ermite de l'Olympe Bithynien.

Au livre III, après avoir passé en revue les ascètes d'Égypte [4],

[1] *Hist. Eccl.*, I, 12. Migne, *P. G.*, t. LXVII, col. 889 *c*.
[2] *Op. cit.*, III, 13, col. 1068 *c*.
[3] *Op. cit.*, VI, 28, col. 1369 *c*.
[4] *Op. cit.*, col. 1068 *c*.

Digitized by Google

de Palestine [1] et de Syrie [2], et s'être arrêté sur Eustathe de Sébaste, l'introducteur du monachisme dans l'Arménie, la Paphlagonie et le Pont [3], l'historien déclare ceci : « Quant à la Thrace, à l'Illyrie et à ce qu'on nomme l'Europe, il n'y a pas de couvents; il s'y trouve cependant quelques moines isolés. » Et il apporte à l'appui l'histoire d'un saint Martin, dans lequel on reconnait tant bien que mal notre grand évêque de Tours [4]. Constantinople est assise aux confins de la Thrace. L'occasion était belle, assurément, de lui réserver une page ou deux. Sozomène s'en abstient; il saute de la Paphlagonie dans la Pannonie. N'est-ce pas un aveu formel que rien ne méritait de l'arrêter entre deux?

Au livre VI, l'Égypte se présente d'abord avec le peuple élu de ses fameuses solitudes [5], puis la Palestine [6], puis la Syrie [7]. Le pays des Galates se présente aussi, accompagné de la Cappadoce et des contrées limitrophes, mais il n'est pas sûr de lui-même, et ses moines, peu semblables par leur genre de vie à ceux des provinces méridionales, ne fournissent que deux noms à la postérité [8]. Le nord va-t-il se relever par les gloires monastiques de Constantinople? Point du tout; Constantinople n'est pas même nommée. Ici encore, le silence fait autour d'elle constitue un argument négatif de première valeur.

Inutile, je crois, de mettre en avant de nouvelles preuves. Je conclus. Les fondations monastiques de Constantinople attribuées aux sept dernières années de Constantin doivent être reportées à une date beaucoup plus tardive. Parmi les monastères nommés par M. l'abbé Marin, deux seulement, celui des Abrahamites et celui de Saint-Diomède, peuvent revendiquer en toute justice une origine antérieure à 518, et encore faut-il pour cela qu'on accepte leur identification avec les maisons Saint-Abraham et Jérusalem.

Il ne s'agit ici, bien entendu, que des monastères d'hommes. Pour les couvents de vierges, on ne saurait préciser autant. Ces

[1] *Op. cit.*, col. 1076 *b*.
[2] *Op. cit.*, col. 1077 *b*.
[3] *Op. cit.*, col. 1077 *c*.
[4] *Op. cit.*, col. 1081 *a*.
[5] *Op. cit.*, col. 1369 *c*.
[6] *Op. cit.*, col. 1389 *c*.
[7] *Op. cit.*, col. 1392 *d*.
[8] *Op. cit.*, col. 1396 *d*.

Digitized by Google

couvents nous sont, en effet, beaucoup moins connus. Leurs supérieures n'eurent à signer, comme de juste, ni la supplique au pape Hormisdas, ni les actes synodaux de 536, et c'est précisément par ces différentes souscriptions, on ne l'ignore pas, que nous sont parvenus sur le monachisme de Constantinople nos renseignements les meilleurs.

### III. — De la mort de Constantin a l'avènement de Théodose

Pour montrer que les fondations inscrites au règne de Constantin ne sont pas de cette époque, il a fallu parler, dans les pages précédentes, du mouvement qui se produisit sous Théodose le Grand, et passer complètement sous silence la période intermédiaire. J'y reviens en ce moment, et j'y reviens d'autant plus volontiers que là se rencontrent les premiers essais tentés par le monachisme pour s'introduire à Byzance.

Avant de leur consacrer quelques mots, je dois répéter que pas une des maisons religieuses dont Constantinople eut plus tard à s'enorgueillir ne remonte à ce laps de quarante-deux années. M. l'abbé Marin, je le sais, y place la fondation du monastère de Zoticus; mais ce monastère est absolument inconnu des byzantinologues, et personne jusqu'ici ne l'a signalé. De fait, Zotique n'a rien de commun avec un fondateur de monastère. Une phrase anonyme [1], copiée mot pour mot dans le *De Aedificiis* de Codinus [2], déclare qu'il procura le vivre et le couvert τοῖς ἐν τῷ Κυρίῳ ἀδελφοῖς; mais si l'on se reporte aux Ménées [3], où se retrouve cette même expression, on voit tout de suite qu'elle désigne non des moines, mais des lépreux. Les victimes de la lèpre et les orphelins, tels sont les clients que notre saint personnage couvrit de sa protection, soit durant sa vie, soit après sa mort. Lorsque Justin II et sa femme construisent une léproserie, ils lui donnent le nom de saint Zotique [4]; lorsqu'ils élèvent l'orphelinat Saint-Paul [5], ils veulent que cette maison ait un culte spé-

[1] Banduri, *Imp. Orient.* Éd. de Venise, I, p. 112.
[2] Migne, *P. G.*, t. CLVII, col. 568 *b*.
[3] Synaxaire de saint Zotique, le 31 décembre.
[4] Codinus, *op. cit.*, col. 568 *a* et 597 *b*.
[5] Ibid.

Digitized by Google

cial pour saint Zotique. Les personnes pieuses de Constantinople s'y réunissent, le 31 décembre, pour le fêter, et lui, ce grand secoureur des misères humaines, en reçoit le surnom d'Orphanotrophe [1]. Rien n'autorise, on le voit, à prendre Zotique pour un moine, encore moins pour le fondateur d'une maison religieuse. La mention de son monastère vient un peu tard à la fin du XIXe siècle.

Isaac, le contemporain de Théodose, n'est cependant pas le premier moine qui ait mis les pieds à Byzance. Socrate y signale, peu après le concile de Nicée, la présence d'Eutychianos et d'Auxanon, deux Novatiens venus du mont Olympe, où ils menaient la vie solitaire [2]. Ces deux ermites, véritables monazontes de la campagne, préparaient sans le savoir l'éclosion des nombreux couvents qui devaient un jour s'épanouir sur tous les sommets, dans toutes les gorges de la Bithynie méridionale. Ils passèrent près de la Corne d'Or quelques jours à peine, juste le temps d'arracher à Constantin la grâce d'un condamné. On ne saurait voir en eux des moines de Constantinople.

Les premiers moines de la capitale, les premiers dont l'existence compte parmi les faits bien avérés, sont des hérétiques attachés au patriarche Macédonius. Macédonius, dit Sozomène [3], trouva un appui dans les nombreux monastères qu'il avait fondés à Constantinople. Ces couvents d'hommes et de femmes furent établis, au dire de Socrate [4], avec le concours de Marathonius, alors diacre, plus tard évêque de Nicomédie. Sozomène connaît, lui aussi, les attaches monastiques de ce Marathonius; il parle de lui à plusieurs reprises. Dans un passage [5], il nous le montre préposé aux hospices et aux monastères des deux sexes; dans un autre [6], il nous résume toute sa carrière. Avant la consécration épiscopale, cette carrière a la capitale comme unique théâtre. Le futur acolyte de Macédonius y débute par un emploi fiscal auprès du préfet du prétoire. Enrichi dans cette charge, il sort de l'administration, devient diacre et reçoit la

[1] Gédéon : Βυζ. Ἑορτολ. dans l'Ἑλλ. Φιλ. Σύλλογος, XXVI, p. 311.
[2] *Hist. Eccl.*, I, 13. Migne, *P. G.*, t. LXVII, col. 108 *b*. — Cf. Soz., *Hist. Eccl.*, I, 14; Migne, *P. G.*, t. LXVII, col. 904 *b*.
[3] *Hist. Eccl.*, IV, 2, col. 1113 *b*.
[4] *Op. cit.*, II, 38, col. 324 *b*.
[5] *Op. cit.*, IV, 20, col. 1173 *a*.
[6] *Op. cit.*, IV, 27, col. 1200 *c*.



Digitized by Google

haute surveillance des établissements charitables destinés à secourir les malades et les pauvres. Peu après, lorsque les instances d'Eustathe de Sébaste l'ont conduit à la vie religieuse, il établit un monastère qui perpétue seul à Constantinople les doctrines pneumatomaques.

Des hérétiques, tels sont donc les premiers religieux et les premières religieuses que l'histoire signale à Constantinople. Le nombre de leurs maisons n'est peut-être pas aussi grand que Sozomène veut bien le dire. On n'en regrette pas moins que ni lui ni Socrate n'aient songé à nous transmettre les noms de ces diverses fondations macédoniennes. Les deux historiens en parlent l'un et l'autre par ouï-dire et, sauf pour le cloître de Marathonius, comme de choses qui ont cessé d'exister.

C'est que les étroites relations de ces monastères avec l'hérésie ne réussirent pas à les sauver d'une ruine précoce. Elles contribuèrent plutôt à devancer leur chute. Fondées pour soutenir l'erreur et ne vivant que pour l'erreur, ces maisons devaient presque nécessairement disparaître lorsque le pouvoir civil et religieux cesserait de les patronner, à plus forte raison lorsqu'il se prononcerait contre elles. Les tracasseries de Julien suffirent à les anéantir. On les avait sans doute dotées avec les dépouilles des temples : mises par l'Apostat en demeure de rendre aux ministres du culte païen les locaux et les biens qu'ils avaient possédés, elles se trouvèrent du jour au lendemain dans la situation la plus précaire, et leurs membres, mal affermis contre l'épreuve, se soucièrent fort peu de souffrir pour la cause mauvaise qu'ils avaient eu avantage à défendre jusque-là. Ils se dispersèrent. Voilà pourquoi la ville de Constantin n'avait pas de monastères au temps de Valens.

Le couvent particulier de Marathonius dut subir lui-même une éclipse. Sozomène déclare qu'il subsistait encore au moment où il écrivait, et qu'il subsistait ainsi depuis sa fondation [1]. Cela se concilie mal avec ce que nous disent Callinique et le biographe de saint Isaac touchant le nombre des monastères constantinopolitains au lendemain de l'avènement de Théodose. Il faut supposer, malgré l'affirmation de Sozomène, qu'à cette époque la maison de Marathonius resta quelque temps fermée, ou tout

[1] *Op. cit.*, IV, 27, col. 1200 *c*.

Digitized by Google

au moins qu'elle tomba dans un tel état de décadence qu'elle ne méritait plus de compter. Peut-être aussi, à cause de son caractère franchement hérétique, les catholiques refusaient-ils de voir en elle un véritable couvent.

Jusqu'où d'ailleurs les disciples du patriarche hérétique et de l'hérétique évêque de Nicomédie pratiquaient-ils la vie religieuse? Pour si grande que fût leur bonne foi, pour si complète que fût leur régularité, Dieu ne pouvait les accepter pour les pères du monachisme byzantin. Sa Providence fit bien les choses. Les lois persécutrices de Julien détruisirent tout ce qui existait. La bonne volonté de Jovien n'eut pas assez de temps devant elle pour susciter le moindre mouvement. Quant à Valens, il n'était pas homme à prendre en main la cause des moines. Ces derniers luttaient dans tout l'empire, et presque à l'unanimité, contre l'hérésie arienne qu'il protégeait, lui, très ouvertement. Son rêve était de les annihiler, et pour cela de les confiner dans la solitude, loin des villes et des centres chrétiens. On connait sans doute les paroles qu'il échangea du haut du portique impérial avec saint Aphraate, accouru lutter pour l'orthodoxie dans les murs d'Antioche : « Où vas-tu, dis-moi? — Prier pour votre empire. — Il fallait rester dans ta demeure, tu devais prier chez toi, conformément aux règles de la vie monastique. — Prince, vous parlez bien ; je devais agir de la sorte et je l'ai fait jusqu'ici, tandis que les ouailles du Sauveur jouissaient de la paix. Aujourd'hui que le calme a disparu et que le danger presse, l'heure est venue de tout mettre en œuvre pour les préserver, pour les sauver [1].... » Beaucoup, sinon par leurs paroles, du moins par leurs actes, tenaient à Valens le langage d'Aphraate, et l'autocrate arien ne savait plus comment s'y prendre pour les tenir éloignés des cités populeuses et des chaires épiscopales, où sa tyrannie installait des loups déguisés en pasteurs. Il résolut alors de leur porter la guerre en plein désert : le sang coula sous le glaive de la soldatesque dans les retraites les plus silencieuses de la Syrie; les mystérieuses profondeurs de Nitrie ne furent même pas épargnées. Tel était Valens, telle sa conduite vis-à-vis des moines. On ne pouvait s'attendre, dans ces conditions, à le voir en établir à Constantinople.

[1] Theod. Cyr., *Hist. Eccl.*, IV, 23. Migne, *P. G.*, t. LXXXII, col. 1185.

Digitized by Google

Que Valens, prince chrétien, ait employé la violence contre les religieux, cela surprend ; qu'il les ait astreints au service militaire et à l'acceptation des charges municipales qui pesaient alors d'un poids si lourd sur les citoyens, cela ne surprend guère; qu'il ait cherché tous les moyens de les tenir à l'écart, cela ne surprend pas du tout. C'est que, dans certaines provinces du sud et plus spécialement en Syrie, les successeurs des premiers ermites s'immisçaient beaucoup trop dans les affaires de ce monde, où souvent ils apportaient, sous prétexte d'un plus grand zèle, une plus grande confusion. Théodose, dont on sait les bienveillances pour le christianisme, Théodose lui-même leur enjoignit un jour, de par une loi [1], de vivre uniquement dans les solitudes. Si moins de vingt mois plus tard, en 392, il abrogea cette constitution par une constitution nouvelle [2], on n'en doit pas moins supposer que des abus sérieux lui avaient inspiré sa première décision.

Le monastère Saint-Jean-Baptiste de Valens, inutile de l'ajouter, n'avait donc rien de commun, au point de vue de son origine, avec le prince dont il portait le nom au VIe siècle [3].

J'ai dit tout à l'heure que la persécution de Julien suffit à renverser les couvents macédoniens. Plus haut, je disais que la ville aurait encore possédé sous Valens quelque moine catholique, si le monachisme y avait pénétré dès Constantin et surtout par les soins d'une princesse orthodoxe comme sainte Hélène. Il y a là, pensera-t-on, une contradiction manifeste, ou du moins une indéniable partialité, car si les fondations hérétiques disparurent sous Julien, les fondations catholiques devaient également disparaître à la même date. A cette difficulté, la réponse n'est pas impossible.

S'ils avaient existé, s'ils avaient eu à subir les mesures vexatoires de l'Apostat, les couvents orthodoxes, forts de leur bon droit, n'auraient pas manqué de lui opposer une résistance plus vive que des monastères hérétiques désormais privés de tout secours de la terre et du ciel. Ils auraient cependant succombé d'une manière ou de l'autre; je le reconnais et n'ai jamais pré-

[1] Gust. Hänel, *Codices Greg.*, *Hermog.*, *Theodosianus*. Bonn, 1842, t. VI, p. 106.
[2] *Ibid.*, p. 108.
[3] Marin, *op. cit.*, p. 11 et 12.

Digitized by Google

tendu le nier. Mais en cédant à l'orage, mais en fermant les portes de cellules aimées, tous leurs moines ne seraient pas allés chercher un refuge bien loin. Quelques-uns auraient tenu à honneur de vivre encore à Constantinople, et la communauté catholique aurait pu compter au moins un religieux parmi les députés qu'elle envoyait à Valens.

On peut, à coup sûr, en dire autant de la dispersion des moines macédoniens, et dès lors supposer la présence de quelques-uns d'entre eux dans les murs de la capitale à l'heure même où le biographe de saint Isaac nous déclare : οὐκ ἦν ἐνταῦθα ἴχνος μοναχοῦ. Rien ne s'y oppose, pourvu que l'on ne prenne pas l'expression de l'hagiographe au pied de la lettre et qu'on la considère comme une manière énergique d'affirmer ce que l'ouvrage de Callinique exprime en d'autres termes : « Il n'y avait pas alors de monastère dans la ville de Constantin. »

Somme toute, si on laisse de côté les établissements charitables pour s'en tenir aux seuls monastères proprement dits, les fondations de Macédonius et de Marathonius ne furent qu'une tentative infructueuse, qu'un essai prématuré, éphémère, infécond, sans influence aucune sur le monachisme byzantin, sans résultat d'aucune sorte sur la naissance des grandes maisons religieuses qui devaient subsister à Constantinople des siècles durant, et faire de cette ville la rivale heureuse des solitudes les plus renommées.

## IV. — Sous Théodose et sa dynastie

Avec Théodose Ier s'ouvre pour Constantinople l'ère des couvents historiques. Les vrais commencements du monachisme byzantin, du monachisme durable, coïncident avec le règne de ce prince. Ceux-là n'en seront point surpris qui savent, autant qu'on peut le savoir aujourd'hui, en quel pays l'ascétisme chrétien se montre pour la première fois et comment il s'est propagé de là dans le monde. Lorsqu'on a, tant bien que mal, suivi du regard sa marche conquérante à travers les différentes zones de l'empire romain, l'on s'étonnerait de le voir définitivement établi sur les rives du Bosphore avant les dernières années du IVe siècle.

Née, comme institution particulière, dans les déserts de l'Égypte, la vie monacale déborde en premier lieu sur la Palestine

Digitized by Google

et sur la Syrie. De bonne heure la Cappadoce et les provinces environnantes deviennent pour elle un champ favorable et fécond. Avec Euthyme, Théoctiste, Théodose, Sabas et vingt autres, il en descendra les plus illustres anachorètes et les cénobites les plus renommés, dont les alentours de Jérusalem admireront au v^e siècle les miracles et les vertus [1].

Ces migrations vers le sud s'expliquent aisément. L'attraction mystérieuse exercée par les Saints Lieux est dès lors très grande. De plus, à la vie du moine, telle qu'elle est comprise au début, il faut des conditions climatériques toutes spéciales. Les grands froids qui sévissent une bonne partie de l'année sur les plateaux de l'Asie Mineure ne lui conviennent pas. Son idéal consiste à calquer, autant que possible, les faits et gestes d'un Antoine ou d'un Pacôme. Et comment les calquer sous un ciel qui ne rappelle en rien le ciel sous lequel les modèles ont vécu, dans une contrée qui diffère tant de la contrée où ils ont fleuri, au milieu d'une végétation qui ressemble si peu à la végétation qui les entourait ?

Tous pourtant ne raisonnent pas de la sorte. Des novateurs fort sensés ont remarqué depuis longtemps déjà que le fond de la vie parfaite peut très bien subsister en dehors de certaines formes accidentelles uniquement imposées par les circonstances. Ils ont introduit des pratiques particulières, et nombre de leurs compatriotes ont répondu à leur vocation sans avoir à s'expatrier. Léonce, plus tard évêque d'Ancyre, et Prapidius, recteur de la Basiliade à Césarée, se croient d'excellents religieux sans imiter servilement l'exemple des premiers ermites.

A l'époque où ils fleurissent, un peu après saint Basile, le Pont cache un nombre de moines beaucoup plus considérable que la Cappadoce. Là, comme en Arménie, où le fameux Eustathe vient de mourir, l'action de cet évêque, indiscret dans son zèle, n'a pas laissé de porter des fruits. Bien que le concile de Gangres ait jeté depuis longtemps l'anathème à ses excès, il s'est trouvé des chrétiens par centaines pour écouter sa voix, pour s'engager après lui dans le chemin de la perfection. Le Pont et l'Arménie s'offrent ainsi comme des centres fort actifs de

[1] Sur les moines de Palestine, cf. S. Vailhé, *Les Premiers monastères de la Palestine*, dans le *Bessarione*, III, p. 39, 209, 334 ; IV, 193. *Le Monastère de Saint-Théoctiste*, dans la *Revue de l'Orient chrétien*, III, p. 58.

Digitized by Google

vie monastique. Ils passent même, à ce point de vue, avant la patrie de saint Basile.

Les autres provinces de l'empire ne sont pas aussi privilégiées. Elles possèdent toutes, il est vrai, quelques ermites semés de ci et de là ; mais quelques-unes arrivent à la fin du IVe siècle sans connaître pratiquement ce qu'est un monastère. Il est temps pour elles d'emprunter à leurs sœurs plus riches une part du trésor qui leur manque. Constantinople et ses environs sont au nombre des contrées qui tendent la main. Ses relations par mer avec Alexandrie, relations fréquentes et directes, étaient de nature, semble-t-il, à la satisfaire sans passer par des intermédiaires et sans attendre si longtemps. Le triomphe de l'arianisme ne lui a pas laissé les moyens de mettre cet avantage à profit et la voici, après des essais malheureux, qui réclame de tous côtés des moines catholiques. L'Orient, l'Égypte et l'Arménie lui consentent volontiers cette aumône. Leurs enfants vont accomplir dans la capitale, pour le triomphe du bien, ce que Macédonius y a tenté pour asseoir le règne du mal, et leur œuvre durera autant de siècles que celle de ces deux hérétiques a duré d'années. Isaac, qui fonde en 382 sous les murs de Constantin, est un ermite d'origine syrienne. Les moines que Rufin établit au Chêne proviennent des bords du Nil. Jonas, qui bâtit en Thrace le couvent d'Halmyrissos, est un compatriote d'Eustathe.

Comme on le voit, c'est de tous les points où elle a jeté de profondes racines que la vie religieuse converge à Constantinople ; mais elle y converge tardivement. Elle n'a pas voulu s'y rendre plus tôt, alors que, toute jeune et toute faible, elle craignait encore le bruit des villes et le voisinage des grands. Au lieu de s'y transporter d'un bond au gré des Pneumatomaques, elle a préféré suivre une marche régulière et ne s'étendre que de proche en proche. Le ciel d'Alexandrie et d'Antioche convenait seul à son tempérament primitif. Si elle a fait effort pour s'acclimater sans retard autour de Sébaste et auprès de Césarée, c'est que les chrétiens du pays avaient, comme Callinique l'affirme des Arméniens [1], un esprit naturellement plus religieux. Rien, au contraire, ne la poussait à s'établir si vite dans les autres provinces du nord.

[1] *Op. cit.*, p. 11.

Digitized by Google

A nous d'étudier son installation sur les rives de la Corne d'Or. Il est malaisé, même en prêtant un œil attentif à sa venue, d'en consigner tous les détails ; on peut du moins en retracer les grandes lignes. Pour ce faire, le mieux est encore de présenter en quelques pages l'histoire des principaux fondateurs et des fondations les plus importantes.

En général, les maisons religieuses de Constantinople taisent complètement les faits et gestes de leur début, et le manque absolu de renseignements demande que l'on garde provisoirement le silence à leur endroit. Seuls les monastères de Dalmate, de Rufinianes et des Acémètes se présentent à nous avec la première page de leurs annales à peu près conservée. C'est par eux, par l'examen de leurs origines, qu'il faut de toute nécessité se faire une idée de l'ensemble.

Les établissements de Dalmate, de Rufinianes et des Acémètes sont tous les trois des monastères d'hommes. Il serait important, pour compléter le tableau, de mettre à leur suite, sous les yeux du lecteur, un couvent de femmes ; mais la chose est pour le moment difficile. Aucun des cloîtres féminins parus dans la période qui nous intéresse n'est assez connu, pas même celui de Sainte-Olympiade, malgré les nombreuses lettres de saint Jean Chrysostome à l'illustre veuve et les pièces publiées naguère dans les *Analecta Bollandiana* [1].

### A. *Monastère de Dalmate.*

L'occasion s'est offerte déjà de mentionner la maison de Dalmate et de montrer son origine. M. l'abbé Marin, on s'en étonnera, ne l'a point cataloguée parmi celles qui virent le jour sous le règne de Constantin. Autant et plus que certaines autres pourtant elle a droit à cette haute antiquité. Codinus ne l'attribue-t-il pas au patrice Dalmatios [2] ? L'Anonyme ne déclare-t-il pas que ce Dalmatios est le neveu de Constantin le Grand [3] ? Flavius Julius Dalmatus, neveu de Constantin, fut tué sous les yeux de son cousin Constance en 337 ou, au plus tard, en 338. On voit d'ici l'antiquité du monastère construit à ses frais. Mais,

[1] XV, 400, et XVI, 40.
[2] *Op. cit.*, col. 609 *a*.
[3] *Op. cit.*, col. 1265 *d*.

Digitized by Google

hélas ! le malheureux patrice, l'infortuné César, pour lui donner son vrai titre, n'a rien bâti de pareil. Il faut le dire avec Banduri : « Quod ait scriptor noster, monasterium Dalmati aedificatum fuisse a Dalmato patricio, Constantini Magni ex fratre nepote, nugae sunt ac naniae ; siquidem Dalmatus ille, a quo monasterium nomen accepit, sub Theodosio juniore florebat, qui una cum Fausto filio, sancti Isaacii consuetudine usus ac colloquiis persuasus, in monasterio, quod de ejus nomine postmodum appellatum fuit, se inclusit [1]. »

Isaac, Dalmate et Faustus, telle est donc la trinité de saints qui se trouve à la base de notre couvent.

Isaac est un Syrien. Son audace en face de Valens, sa prophétie relative à la mort du prince, le rendent célèbre dans la capitale où il vient de se fixer. Dès 382, les disciples accourent à ses côtés ; leur nombre nécessite bientôt l'érection d'un monastère, qui est encore le seul de Constantinople en 384 [2].

Pourquoi M. l'abbé Marin écrit-il : « Saint Grégoire de Nazianze fit construire, dans la ville impériale passée tout entière à l'arianisme, l'église catholique et le monastère d'Anastasie [3] ? » Pourquoi dit-il, à propos de saint Jean Chrysostome : « Il reçut, dans le monastère de l'Anastasie, le diacre Cassien....; il y donna asile et protection à des moines d'Alexandrie, les Grands-Frères.... [4] ? » Parler de la sorte, c'est donner à saint Isaac un devancier qu'il n'a pas. De fait, l'Anastasie de saint Grégoire ne fut jamais qu'une église destinée aux fidèles : plusieurs vers du saint docteur le prouvent surabondamment [5], sans parler d'autres documents très explicites, comme, par exemple, la dernière Vie de saint Marcien [6]. L'Anastasie, ou plus exactement peut-être le temple dédié à sainte Anastasie, martyre [7], était encore une simple église sous l'épiscopat de Chrysostome. J'ignore sur quoi l'on s'appuie pour affirmer que l'auteur des Collations y a vécu : Cassien, du moins, ne le dit pas lorsqu'il parle de son séjour à

[1] *Imp. Orient.* Éd. de Venise, II, p. 513.
[2] Callinique, *op. c.*, p. 8.
[3] *Op. cit.*, p. 12.
[4] *Op. cit.*, p. 14.
[5] Migne, *P. G.*, t. XXXVII, col. 1103, 1254 et seq.
[6] Papadopoulo-Kérameus : Ἀνάλεκτα Ἱεροσολυμιτικῆς Σταχυολογίας. Pétersbourg, 1897, t. IV, p. 261.
[7] Papadopoulo-Kérameus, *op. cit.*, p. 260 et 261.

Digitized by Google

Constantinople [1]. Quant aux Grands-Frères, ils furent hébergés dans les dépendances de l'église, mais ces dépendances ne constituaient pas un couvent. La preuve en est dans le terme même de μοναί, employé au pluriel dans la phrase où Palladius nous renseigne sur la résidence des proscrits. Il écrit : Δοὺς αὐτοῖς ἐν τῇ Ἀναστασίᾳ καλουμένῃ ἐκκλησίᾳ μονὰς πρὸς τὴν ἀνάπαυσιν [2], et par là il montre assez qu'il conserve à μονή son acception plus ancienne et très répandue de *logement*, de logement pour voyageur ou pour étranger; le traduire autrement serait un contresens. Pour rencontrer à Constantinople la mention d'un monastère dédié sinon à l'Anastasie, du moins à l'Anastasis, il faut attendre l'élection du patriarche Théodote en 1151 [3], et la fondation de Georges Acropolite vers 1261. Le couvent de 381-382 n'a donc rien à craindre de ce côté pour sa priorité.

Dalmate et Faustus, son fils, comptent parmi les premiers disciples d'Isaac, parmi les premiers hôtes de son cloître. Tandis qu'ils y vivent dans une retraite absolue, leur supérieur se prodigue au dehors. Il pousse avec un zèle enflammé à la fondation de maisons religieuses pareilles à la sienne. Ces maisons une fois établies, il les visite fréquemment, soit pour implanter chez elles les vraies traditions, soit pour exciter leurs membres à la vertu. Son action va si loin que saint Jean Chrysostome en ressent de l'ombrage.

Chrysostome est un ami sincère des moines. Il a partagé lui-même leur genre de vie dans les montagnes voisines de sa ville natale; il a souvent leur éloge à la bouche dans ses homélies. Mais s'il les admire, mais s'il veut leur développement [4], il est, par contre, infiniment jaloux de son autorité. Il a de plus sur la vie religieuse des idées bien arrêtées. Que ses adeptes vivent tranquilles au fond de leurs couvents, et il leur fournira le nécessaire [5]. Qu'ils obéissent au désir de leur évêque, lorsque celui-ci, désireux de ne pas tenir davantage la lumière sous le boisseau, voudra les appeler aux ordres sacrés; qu'ils n'aillent

[1] *De Incarnatione*, VII, 31.
[2] Palladius, *Dial. de Vita S. Joannis Chrysost.*, VII. Migne, *P. G.*, t. XLVII, col. 25.
[3] Ephrem, vers 10173 et 10174. Migne, *P. G.*, t. CXLIII, col. 372 *b*.
[4] Callinique, *op. cit.*, p. 23.
[5] Sozomène, *Hist. Eccl.*, VIII, 9. Migne, *P. G.*, t. LXVII, col. 1540 *b*.

Digitized by Google

pas lui mordre le doigt [1], lorsqu'il voudra leur imposer les mains, et il n'aura pour eux que des éloges [2]. Mais s'ils entendent, n'étant ni diacres ni prêtres, quitter leurs cellules et courir les rues, gare à eux [3]! Cette menace est nécessaire par un temps où l'ascétisme se transporte de la campagne dans les cités, par un temps où les religieux affluent dans les villes, non pour y constituer des maisons régulières, mais pour y vivre en gyrovagues, se mêlant de tout, quémandant partout.

Sans partager ces excès ni les approuver, Isaac nourrit sur le rôle du moine des idées peu conformes à celles de Chrysostome. Celui-ci vise par-dessus tout à ne point laisser relâcher les liens de la hiérarchie; celui-là se laisse emporter par son zèle sur tous les théâtres où le bien des âmes est à procurer. Avec de pareilles divergences de vues, ces deux hommes, animés des meilleures intentions, en viennent à combattre l'un contre l'autre en deux camps rivaux.

Ici, on l'a peut-être remarqué, j'identifie saint Isaac, le fondateur du monastère de Dalmate, avec le moine Isaac que Palladius [4] et Sozomène [5] rangent parmi les antijohannites les plus acharnés. Cette identification, je me hâte d'en avertir, n'est pas certaine; elle est fort probable pourtant. C'est, de part et d'autre, d'un Isaac qu'il s'agit, et d'un Isaac syrien, et d'un Isaac chef de moines. Dans le portrait du second, légèrement noirci peut-être par Palladius, il est peu de traits qui ne puissent convenir à la fougue de caractère qui semble avoir caractérisé le premier. Les saints ne sont pas saints dans tous leurs actes. Qu'un homme, vertueux d'ailleurs, ait cru travailler à la gloire de Dieu en s'employant à ruiner l'évêque Jean, et en s'y employant avec une activité fébrile, cela ne doit pas nous surprendre outre mesure. Épiphane est sur les autels, et son dernier voyage de Chypre à Constantinople n'avait pas précisément pour but d'affermir Chrysostome sur le siège épiscopal de la capitale. Attique est sur les autels, et rien de sa part, ni ses longues intrigues [6],

[1] Callinique, *op. cit.*, p. 24.
[2] Callinique, *ibid.*
[3] Sozomène, *l. c.*
[4] *Dial. de Vita S. J. Chrys.*, VI et VIII. Migne, *P. G.*, t. XLVII, col. 21 et 29
[5] *Hist. Eccl.*, *loc. prox. cit.*
[6] Palladius, *op. cit.*, XI. Migne, *P. G.*, t. XLVII, col. 37.

Digitized by Google

ni sa déposition devant les complices de Théophile [1], ne visait à blanchir Chrysostome. Maruthas est sur les autels, et sa lourde chaussure de missionnaire persan n'aurait pas écrasé le pied de Cyrinus à Chalcédoine, s'il avait compté en 403 parmi les partisans de Chrysostome [2]. Cyrille est sur les autels, et sa présence au conciliabule du Chêne, présidé par son oncle, ne permet guère de le ranger dès lors au nombre des amis de Chrysostome. Pourquoi saint Isaac n'aurait-il pu faire comme saint Épiphane de Salamine, comme saint Attique de Constantinople, comme saint Maruthas de Tigrite, comme saint Cyrille d'Alexandrie?

On me dispensera de m'étendre sur les autres détails d'une existence que deux biographes peu dignes de foi sont les seuls à nous raconter. Le seul point qui mériterait encore de nous retenir autour d'Isaac serait la date de sa mort. On la place généralement en 383. Pour montrer avec textes à l'appui combien cette date est fausse, il faudrait excéder les bornes de cet article et ouvrir une parenthèse trop grande. Qu'il suffise donc de noter ceci : les données fournies par Callinique [3] montrent Isaac encore vivant après 404, et telle Vie de saint Dalmate [4] oblige à le conserver sur la terre encore plus tard.

Après saint Isaac, Dalmate, son disciple et successeur, s'impose à notre attention. Parler de celui-ci, c'est compléter les quelques lignes consacrées à celui-là, car l'histoire de ces deux hommes se compénètre durant de longues années. Malgré tout cependant, ils ont chacun leur personnalité distincte, et je ne sais trop vraiment ce qu'ils pensent au ciel de se voir identifiés, dans tel calendrier, sous le nom jusqu'ici inconnu d' « Isaac le Dalmate. »

Dalmatos ou Dalmatios tire son origine de l'Orient. Officier de la garde, il est obligé de tenir garnison dans la capitale. Il y vit avec sa femme, une Orientale comme lui, et avec ses deux enfants, un garçon appelé Faustus et une fillette dont l'histoire n'a pas conservé le nom. Jeune encore et bon catholique, il

[1] Photius, *Biblioth. codex* 59. Éd. Bekker, Berlin, 1824, p. 19.

[2] Bien que Maruthas fût « dans le barathre, » saint Jean Chrysostome exilé l'estimait beaucoup, comme l'atteste une de ses lettres à Olympiade (Migne. *P. G.*, t. LII, col. 618).

[3] *Op. cit.*, p. 23. Cf. p. 114.

[4] Banduri, *Imp. Orient.* Édit de Venise, II, p. 515 *c*, *e* et 516 *a*.

Digitized by Google

rêve sans doute d'un avenir brillant sous un prince comme Théodose. Soudain la vue d'Isaac jette dans son cœur les désirs d'une perfection plus haute. Il prêche longuement sa femme, une femme excellente, mais qui ne veut pas se laisser persuader. A la fin tout s'arrange : l'épouse comblée de biens se retire avec sa fille au foyer paternel ; le mari, libre de toutes chaînes, entre avec son fils dans le monastère.

Cet événement se réfère à l'année 383. Il est nécessairement postérieur au 14 novembre 380, car Dalmate fait la connaissance d'Isaac en accompagnant Théodose auprès de lui [1], et c'est le 14, sinon le 24 novembre 380, que Théodose entre à Constantinople pour la première fois. Il est nécessairement postérieur à juillet 381, car à cette époque Isaac est encore un ermite sans disciples, auquel va suffire la chétive cellule que Saturnin s'apprête à bâtir. On doit le placer en 383. Les deux Vies du saint affirment, en effet, que Dalmate se trouvait enfermé dans son monastère depuis quarante-huit ans [2], lorsque les intérêts de l'orthodoxie le forcèrent, en 431, à prendre le chemin du palais impérial. 431 moins 48 donnent 383.

Mais que fait le jeune officier au lendemain de sa prise d'habit? Sa femme et sa fille n'ont pas tout emporté avec elles en Orient : une fortune considérable lui reste. Il l'emploie sans doute à bâtir de nombreuses cellules autour du modeste ermitage élevé pour Isaac en 381, durant le dernier semestre de l'année. Il la distribue aussi en aumônes à la porte du couvent. Tous les pauvres de la ville et des environs entendent parler de ses largesses ; tous, en se rencontrant, se disent les uns aux autres : « Allons au seigneur Dalmate. » Le nom du bienfaiteur mille fois répété s'imprime dans les mémoires, et le monastère d'Isaac devient dès lors ce qu'il sera toujours, le monastère de Dalmate [3].

Ce n'est pas que le nouveau moine coure après le bruit. Entré dans le cloître, il y reste obstinément silencieux et caché, tout entier à la prière et au travail de la perfection. Autant son maître affronte le siècle et se dépense au dehors, autant lui réserve ses forces pour l'intérieur. A la mort d'Isaac, alors que,

[1] Gédéon : Βυζ. Ἑορτολ. dans l'Ἑλλ. Φιλ. Σύλλογος, XXVI, p. 241.
[2] Banduri, *Imp. Orient.*, II, p. 517 *d.* — Gédéon, *op. cit.*, p. 243.
[3] Banduri, *op. cit.*, p. 515.

Digitized by Google

choisi pour le remplacer à la tête de son monastère, il semble tout désigné pour continuer également ses œuvres extérieures et devenir le chef agissant du monachisme constantinopolitain, il ne veut absolument point se départir de son genre de vie et il continue à ne jamais franchir le seuil de son monastère. Un mouvement sismique, une calamité quelconque, viennent-ils jeter la capitale dans l'épouvante et réunir la population tout entière dans une de ces « litanies » solennelles qui sont destinées à détourner la colère du ciel, Dalmate s'abstiendra d'y prendre part, et si l'empereur, accouru en personne dans le monastère, multiplie ses efforts pour l'y attirer, l'empereur se heurtera aux multiples refus du saint [1].

En 431 cependant, les rues de la capitale aperçoivent Dalmate. C'est pour la première fois depuis bientôt un demi-siècle. Il a fallu, pour le déterminer, une lettre suppliante du IIIe concile. Les Pères convoqués à Éphèse sont les victimes des machinations ourdies par Nestorius et ses amis; la vérité se trouve impuissante à se frayer un chemin jusqu'au trône de Théodose II. L'archimandrite reclus mettra-t-il cette fois son amour de la retraite au-dessus des intérêts les plus graves de la catholicité? Il se décide à la démarche que l'on sollicite de lui. A sa voix, higoumènes et moines de Constantinople s'ébranlent; Dalmate se met à leur tête et les conduit, au chant des psaumes, jusque sous les fenêtres du palais. On devine ce que ressentit de trouble et d'impression, à la vue d'une manifestation si grandiose, le prince faible et religieux qu'était le fils d'Arcadius. Une audience fut accordée, le véritable état des choses fut dévoilé, la procession monacale reprit sa marche à travers la ville, dans la direction de l'église Saint-Mocius, et l'hérésie qui, jusque-là, paraissait triomphante, ne cessa plus dès lors de perdre chaque jour du terrain.

J'ai dit un mot de la correspondance échangée à cette occasion entre le concile d'Éphèse et l'archimandrite Dalmate; je n'en parlerai pas davantage. Telle qu'elle nous est parvenue, interpolée ou non, une des lettres du synode confère au monastère fondé par Isaac un droit perpétuel de prééminence et de suprématie sur toutes les autres maisons religieuses de la capi-

[1] Banduri, *op. cit.*, p. 518.

Digitized by Google

tale. C'est là une question très importante et dont l'étude, pour être sérieuse, réclamerait de trop longs développements. Mieux vaut s'en abstenir pour le moment.

Avant comme après le concile et malgré la rigueur de sa claustration, Dalmate est le vrai père et le vrai chef des moines de Constantinople. Le biographe de son contemporain saint Hypace lui reconnait cette qualité [1]. D'autres monuments attestent la grande influence qu'il exerce dans tout l'empire. Épiphane, archidiacre d'Alexandrie, demande qu'on le fasse intervenir auprès de Théodose pour obtenir que le nom de Nestorius soit définitivement retranché de tous les diptyques. Le patriarche Proclus parle de lui avec les plus grands éloges dans une lettre adressée à Jean d'Antioche.

Cette pièce est la dernière qui mentionne Dalmate vivant. Comme elle date, d'après Tillemont, de l'année 437, elle permet de reporter la mort de l'illustre archimandrite aux environs de 440. Ce que l'on sait d'une manière certaine, c'est qu'il s'éteignit sous le patriarcat de Proclus (434-447) et quelques années avant saint Hypace († 446).

Il s'éteignit dans son monastère. L'*Oriens christianus* énumère un Dalmate, moine, parmi les prélats qui furent élevés, dans la première moitié du v^e siècle, sur le siège épiscopal de Cyzique [2]. M. Gédéon s'est aperçu de la chose, et, vite, dans un passage relatif à l'archimandrite constantinopolitain, il a imprimé la petite note que voici : « Le Quien s'est trop pressé d'écrire que Dalmate devint métropolite de Cyzique [3]. » N'est-ce pas M. Gédéon qui n'a pas assez réfléchi avant d'écrire la note en question? Le Quien n'identifie nullement Dalmate, évêque de Cyzique, avec Dalmate, archimandrite de Constantinople ; il dit simplement qu'un moine nommé Dalmate fut appelé, vers 426, à gouverner l'Église de Cyzique, et s'il le dit, c'est que tel ou tel auteur byzantin a dû l'écrire avant lui. Il ne donne aucune référence, il est vrai, mais on peut y suppléer. Que M. Gédéon veuille bien se reporter à la *Chronographie* de Théophane [4] et il y trouvera, en grec, la phrase dont l'*Oriens christianus* ne pré-

[1] Callinique, *op. cit.*, p. 39.
[2] T. I, col. 752.
[3] *Op. cit.*, p. 240.
[4] Migne, *P. G.*, t. CVIII, col. 233 c.

Digitized by Google

sente guère que la traduction latine. La seule variante à noter, c'est que le nom du prélat, écrit Dalmatios dans telle édition, devient Dalmatinos dans telle autre.

Dalmate, l'archimandrite, eut Faustus, son fils, pour successeur. L'Église grecque fait mémoire de Faustus ainsi que d'Isaac le 3 août, en la fête de saint Dalmate; mais tandis qu'Isaac est également honoré le 30 mai, Faustus, lui, ne figure à aucune autre date dans les calendriers liturgiques. Il n'y a pas lieu de s'en étonner : sa vie n'a jamais été bien connue ni son nom jamais populaire. Évagre le nomme une fois à propos du IVe concile : « Faustus et d'autres moines, dit-il, supplièrent l'empereur de jeter un voile sur les errements de la gent monastique antérieurs au synode [1]. » En dehors de ce renseignement, l'histoire est muette sur le fils de saint Dalmate.

Parmi les supérieurs qui dirigèrent son monastère dans la suite des siècles, on connait les suivants : Alexandre, qui signe en 518 ; Marianus, qui prend part au synode de 536; Timothée, qui meurt vers 560; Anthime, qui fleurit sous les dernières années de Justinien ; saint Hilarion le Jeune, qui souffre pour les Images et meurt après leur triomphe, en 845 ou 846.

A cette époque tardive, le couvent de Dalmate reste encore officiellement le premier de Constantinople peut-être, mais l'influence véritable est passée ailleurs. Au commencement du VIe siècle, Macédonius II, accusé de complaisance trop prononcée à l'égard de l'empereur Anastase, s'est vu dans l'obligation d'aller excuser sa conduite par-devant les moines de Dalmate [2] : ce n'est plus à cette barre que se présenterait, au moment des luttes iconoclastes, tout patriarche réduit à plaider la cause de son orthodoxie ; il irait plutôt chez les Studites. C'est que, depuis les jours de saint Isaac, son monastère a traversé des heures mauvaises : Constantin Copronyme n'a pas même craint de le transformer en caserne [3]. Les soldats, il est vrai, n'ont fait que passer et les moines sont revenus ; mais, en dépit des vertus de saint Hilarion, leur higoumène, ils n'ont pas réussi et ils ne réussiront jamais à rétablir leur maison dans sa première splendeur.

[1] *Hist. Eccl.*, l. II. Compend. Act. Conc. Chal. Migne, *P. G.*, t. LXXXVI, col. 2581 *d*.
[2] Théophane, *Chronographie;* Migne, *P. G.*, t. CVIII, col. 364 *b*.
[3] Théophane, *op. cit.*, col. 893 *a*.

Digitized by Google

B) *Monastère de Rufinianes.*

Après le couvent fondé par Isaac, il faudrait consacrer un mot à celui de saint Dius. On ne possède malheureusement aucun détail relatif à ses débuts : mieux vaut porter nos pas ailleurs, au *proasteion* du Chêne, par exemple.

Le faubourg chalcédonien du Chêne s'est fait une place peu glorieuse dans l'histoire ecclésiastique, en donnant l'hospitalité aux prélats qui déposèrent saint Jean Chrysostome en 403. Sa position, fort discutée jusqu'ici, est une de celles qui se laissent indiquer avec le plus de précision et dont on n'a plus le droit de douter. Quant à son histoire, elle se confond presque tout entière avec celle du palais, de l'église et de la maison religieuse bâtis par Rufin. Du Cange l'a résumée très sommairement à propos du château de Chalcédoine [1], qui n'a rien à démêler avec le faubourg. Il lui a de plus consacré quelque chose comme deux lignes parmi les couvents de la banlieue [2]. Rien de prolixe, on l'avouera, pour un monastère sur lequel il serait aisé d'écrire aujourd'hui tout un long travail. Qu'il suffise ici de rappeler brièvement tout ce qui touche aux débuts du monachisme constantinopolitain dans les fastes du Chêne ou de Rufinianes.

Saint Isaac a donné le branle, Théodose encourage ses initiatives, tout le monde favorise la construction des monastères. La mode est là ; il s'agit tout ensemble de plaire à Dieu et de plaire au prince : dévots et courtisans rivalisent d'ardeur. Que ne doit point faire en ces conjonctures un homme qui se prépare au baptême et qui désire se maintenir dans la faveur impériale? Frère de sainte Silvie la pèlerine et ministre rempli de ruse gasconne, Rufin sait fermer pour un instant l'oreille à la voix de son avarice, et là, tout près, sur la côte de Bithynie, dans ce faubourg du Chêne qui va recevoir du coup le nom de Rufinianes, à côté du palais destiné aux villégiatures du ministre, à côté de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul, où le plus riche des tombeaux attend son dernier sommeil, un quadrilatère s'élève, un quadrilatère de cellules qui ouvrent leurs portes toutes neuves à la vie priante et retirée du religieux.

[1] *Const. christ.*, l. IV, p. 122.
[2] *Ibid.*, p. 129.



Digitized by Google

Pour le peupler, Rufin veut de vrais moines, des moines pliés à la pratique de leur règle et pénétrés des meilleures traditions. Il ne saurait les trouver à Constantinople, où le monachisme est né d'hier. Il les demande à l'Égypte ; l'Égypte répond à ses désirs ; le couvent du Chêne est fondé.

La protection du tout-puissant ministre semble lui promettre de glorieuses destinées. A l'avenir de réaliser les espérances que l'on conçoit durant les fêtes de l'inauguration, le jour où Rufin se plonge dans les eaux du baptême. L'avenir, hélas ! ne les réalisera pas. Le 27 novembre 395, vingt ou trente mois après l'achèvement des travaux, le fondateur de Rufinianes tombe victime des haines qu'il a dès longtemps amassées contre lui. Aussitôt ses protégés reprennent le chemin d'Alexandrie, et leur couvent reste abandonné à toutes les intempéries des saisons.

Celui que la Providence destine à le relever et à lui procurer une existence moins éphémère s'exerce à ce moment même à la vie religieuse sous la conduite de Jonas. Jonas est un Arménien que le hasard des enrôlements militaires a conduit sur les rives du Bosphore. Un jour, en 386, il obtient son congé du petit Auguste Arcadius, et, sans plus de retard, il se retire en Thrace, au village d'Halmyrissos, où des paysans lui construisent un ermitage. Qu'on ne s'étonne pas de voir cet humble soldat rêver ainsi de la vie religieuse. Constantinople, sans doute, ne lui a pas donné cette vocation, car Isaac et ses disciples sont encore très probablement les seuls moines bien établis à Constantinople ; mais il en a vu beaucoup là-bas, dans sa lointaine patrie, autour de Sébaste, et il sait par leurs leçons et par leurs exemples comment le chrétien peut mener dès ici-bas la vie des anges. Toute son ambition est de les imiter [1].

Hypace, âgé de vingt ans, devient un de ses premiers disciples. Né en Phrygie, il a quitté sa terre natale dès 384, en quête d'un monastère fervent, et il s'est dirigé vers l'ouest ; mais les monastères, fervents ou non, sont encore chose à peu près inconnue aux environs de la capitale, et le jeune homme est obligé d'attendre plus de vingt mois l'occasion favorable qui le met en relation avec Jonas. Reçu parmi les disciples de ce dernier, il prend part à la construction du monastère que nécessite

[1] Callinique, *op. cit.*, p. 10 et 11.

Digitized by Google

l'affluence des postulants, puis il s'y livre durant de longues années à la pratique de la vertu.

Sur la fin du siècle, une visite de son vieux père et des affaires de famille l'entraînent à Constantinople. Il s'y fixe dans un faubourg, où il vit en parfait religieux jusqu'au jour de son installation à Rufinianes.

Le v^e siècle commence. Trois ou quatre hivers ont passé, depuis le départ des Égyptiens, sur leurs cellules désertes : pour si neuves qu'elles fussent en 397, elles ont pris maintenant toutes les apparences d'une ruine. Hypace les trouve assez délabrées pour lui tenir lieu de la caverne qu'il cherche. Il s'y arrête, et ses deux compagnons, Timothée et Moschion, s'y arrêtent comme lui.

Tandis qu'Halmyrissos prospère avec ses quatre-vingts religieux, Rufinianes commence à recevoir quelques postulants. On y rencontre dès 403 une petite communauté. Le conciliabule antijohannite se réunit en dehors d'elle ; mais, à la mort d'Ammonios, l'un des Longs-Frères, elle obtient de lui rendre les derniers honneurs et de l'ensevelir dans son oratoire particulier.

Ce n'est encore là pourtant qu'un monastère en formation, où l'on ne sait d'une manière précise à qui obéir. Timothée ne veut pas commander lui-même, mais il ne veut pas davantage laisser le commandement entre les mains d'Hypace. Toujours humble et doux, celui-ci reprend vers 405 le chemin d'Halmyrissos. Lui parti, ses compagnons ne tardent pas à comprendre ce qu'ils ont perdu. Ils profitent, en 406, d'un voyage de Jonas dans la capitale pour obtenir qu'il leur renvoie saint Hypace. Au retour du fugitif, ils reconnaissent tous son autorité, et dès lors s'ouvre pour lui cet higouménat de quarante années qui ne doit prendre fin qu'au mois de juin 446.

Il n'y a pas lieu de raconter ici tous les événements de ces années fécondes. Hypace nous y apparaîtrait le plus souvent comme un autre saint Dalmate plus heureux de garder la cellule que de s'agiter au dehors ; mais quelquefois aussi nous le verrions sortir de son calme ordinaire et revêtir pour un intérêt supérieur le zèle actif d'un saint Isaac. Ordonné prêtre par Philothée de Chalcédoine, il va chaque dimanche célébrer à la basilique des saints apôtres Pierre et Paul. Sommé par Monaxios de lui rendre ses quatre esclaves devenus religieux, il court chez

Digitized by Google

lui et le ramène à des sentiments plus chrétiens. Témoin des persécutions infligées à l'archimandrite Alexandre, il le recueille dans son monastère en dépit des menaces épiscopales. Informé de l'élévation de Nestorius au siège de Constantinople, il annonce, avant que le nouveau prélat arrive d'Antioche, au bout de combien de temps il fera fausse route dans la foi. Averti de ses premières prédications hérétiques, il ne tolère pas davantage la présence de son nom sur les diptyques de l'église des saints apôtres, et cela malgré les ordres contraires de l'évêque Eulalios. Prévenu du prochain rétablissement de certains jeux olympiques au théâtre de Chalcédoine, il supplie le même prélat de s'y opposer, et comme celui-ci refuse d'agir auprès de Léonce, préfet de Constantinople, unique organisateur de cette fête toute païenne, il projette, de concert avec les higoumènes des environs, une manifestation monacale dont la seule annonce amène le préfet à rester dans son palais, de l'autre côté du Bosphore, sous le prétexte, déjà familier aux hommes publics, d'une indisposition subite.

Le dimanche 30 juin 446, lorsqu'il descend dans la tombe, Hypace occupe le premier rang parmi les moines de Constantinople. A la mort de saint Dalmate, sa dignité est passée officiellement à Faustus, mais c'est le supérieur de Rufinianes que tous considèrent comme leur père. Son grand âge, son éminente sainteté, lui assurent cette place à part. L'estime de tous lui est également acquise à la cour. Les trois sœurs de Théodose II menacent un jour de forcer la porte de son couvent, s'il ne consent lui-même à venir auprès d'elles dans le palais rufinien. Théodose II, non content de le visiter, se fait un devoir de lui adresser des lettres fréquentes.

Au lendemain du IVe concile œcuménique, le monastère de Rufinianes offrait l'hospitalité au grand solitaire saint Auxence. Saint Sabas, le roi des anachorètes palestiniens, y passait un hiver en 512, lors de son premier voyage à Constantinople. Un saint Jean très inconnu y vivait, on ne sait à quelle date, soit avant, soit après le passage des barbares, qui portèrent le fer et le feu sous les murs de Chalcédoine au premier quart du VIe et du VIIe siècle. Aucun document ne dit si les ruines ainsi amoncelées sous Justinien et sous Héraclius trouvèrent de bonne heure un restaurateur. Théophylacte mérita ce titre vers 950.

Digitized by Google

Qu'il réparât le mal accompli par les invasions ou simplement les injures des siècles postérieurs, ce patriarche hippomane n'en reconstruisit pas moins les cellules de Rufinianes, et, grâce à lui, des moines continuèrent longtemps encore à vivre sur le tombeau de saint Hypace. L'histoire, qui n'a pas conservé la date de leur disparition, les mentionne pour la dernière fois en 1236.

Mais nous voici très loin du v^e siècle et des origines du monachisme byzantin. Nous y revenons avec Alexandre, l'instituteur du *Laus perennis* et le premier archimandrite des moines qui allaient s'appeler Acémètes.

### C. *Monastère des Acémètes.*

Alexandre voit le jour au milieu du IV^e siècle, probablement dans une des îles qui ceignent la côte asiatique, de Ténédos à Rhodes. A Constantinople, où il se rend jeune encore, l'étude et le service de l'État occupent les années de son adolescence et de sa jeunesse. La plus grande partie de sa vie se passe aux environs d'Antioche ou sur les frontières orientales de l'empire, tantôt dans le calme, pour lui relatif, des pratiques monacales, tantôt dans la féconde agitation de l'apostolat. Sous Théodose II, son humeur inquiète le ramène à Constantinople. Là-bas, dans la Syrie comme entre les deux fleuves, il n'a rien trouvé qui satisfît pleinement son idéal de perfection, rien qui répondît complètement à sa manière d'entendre l'Évangile et ses conseils. Ici, dans la capitale, il compte mener à bonne fin la réforme dont une exégèse étroite et peu éclairée lui a déjà inspiré de jeter les fondements.

Il arrive escorté de Syriens gagnés à ses idées, et s'établit avec eux près de l'église Saint-Ménas. Dans ce quartier général, les rangs de ses disciples ne tardent pas à grossir. « Priez sans cesse, » a dit le Sauveur; « priez sans cesse, » répète Alexandre, et les moines ignorants désertent leurs communautés respectives pour se rendre à ses côtés, heureux de tendre ainsi vers une perfection plus haute et de fuir, au sein d'une prière ininterrompue, les distractions du travail. Un beau jour, il se trouve à la tête de cent, peut-être même de trois cents moines.

Digitized by Google

Aussitôt Constantinople s'émeut. Les grands ne veulent pas d'un novateur qui trouble les facilités de leur vie par ses critiques parfois excessives; les archimandrites ne veulent pas d'un collègue qui dépeuple leurs couvents et sème l'inquiétude dans les esprits; l'autorité ecclésiastique ne veut pas d'un homme dont les doctrines outrées rappellent de si près celles des Euchites. Tout le monde conspire à chasser l'importun.

Le pays d'où il vient est précisément celui où les Euchites ont pris naissance, et c'est même pour cela que ces hérétiques sont plus connus sous le nom syriaque de Messaliens. On ne l'ignore pas dans la capitale. Plusieurs évêques, réunis en synode, somment Alexandre de comparaître à leur barre : Alexandre est entendu, jugé, condamné. A quelle date assigner ce fâcheux événement? L'histoire ne le dit pas d'une manière positive, mais toutes les vraisemblances indiquent l'année 426. En 426, Théodote d'Antioche est de passage à Constantinople, et ce Théodote a jadis expulsé de sa ville patriarcale l'archimandrite brouillon. En 426, le sacre de Sisinnius attire à Constantinople de nombreux prélats, et ces prélats écrivent à l'épiscopat de Pamphylie une lettre sévère contre les Messaliens [1]. Ne seraient-ils pas les membres du tribunal qui frappa le novateur?

Aussitôt la sentence portée, les persécutions redoublent contre Alexandre. Les disciples qu'il s'est faits à Constantinople reçoivent l'ordre de réintégrer leurs anciens monastères. Ses premiers compagnons sont réduits à reprendre avec lui le chemin de la Syrie. Ils font leur première halte à une heure de Chalcédoine, dans la basilique des saints Pierre et Paul. L'évêque se fâche. Il suppose peut-être que le proscrit veut donner à tous ses moines le temps de le rejoindre, et, dans un moment de colère doublée d'un accès de servilité, il envoie la populace de sa ville jeter les fugitifs hors de l'Apostolæum.

Les malheureux sont battus sans pitié. Leur maître, plus spécialement roué de coups, n'a plus la force de se tenir sur ses jambes et de faire un pas. On est obligé de le porter. C'est ainsi qu'il atteint, au bout de quelques minutes, le couvent de Rufinianes. Saint Hypace est là, debout sur le seuil de son monastère. Il arrête les persécutés au passage et les force à chercher

[1] *Photii Biblioth. cod.* 52. Éd. Bekker, Berlin, 1824, p. 13.

Digitized by Google

un refuge chez lui. L'évêque en est informé et ne se tient plus de fureur. Après un message conçu en termes impérieux et rempli de menaces, mais resté sans résultat, il envoie de nouveau une foule de gens avec ordre de chasser tout ensemble saint Hypace et son hôte. Les chasser n'est point chose facile : les paysans de l'endroit aiment leur higoumène à la folie, ils brûlent de tomber à bras raccourci sur les envoyés de l'évêque. « Un mot, disent-ils, et nous vous débarrassons de tout ce monde-là. — Laissez faire, mes enfants, répond le saint abbé ; Dieu arrangera les choses. » Et de fait, voici un officier qui arrive au galop de la villa impériale. « Un homme qui écrive, clame-t-il, et du papier ! Donnez-moi vos noms ; la basilissa veut savoir quels sont les individus qui molestent ainsi les serviteurs de Dieu. » Il n'en faut pas davantage : c'est à qui, dans cette foule, s'éclipsera le premier ; c'est à qui se cachera le visage pour n'être pas reconnu. En moins d'une seconde les abords du monastère sont déblayés.

Inutile d'ajouter que l'évêque laisse pour le quart d'heure Rufinianes en repos ; il ne lui vient nulle envie d'entrer en lutte avec la puissante Augusta. Celle-ci, d'ailleurs, que ce soit Pulchérie ou sa belle-sœur, ne souffrirait pas une seconde attaque ; par son ordre, un piquet de soldats monte la garde auprès du monastère et y restera tout le temps voulu. L'archimandrite a donc les mains libres : il refait ses hôtes, soigne leurs blessures et les garde jusqu'à guérison complète.

Entre temps, l'intervention d'Hypace et la protection de la basilissa ont créé un courant de sympathies en faveur du persécuté. Alexandre rétabli n'a plus à continuer sa route vers l'Orient. S'il n'entre pas de nouveau à Constantinople, s'il ne se fixe pas aux portes mêmes de Chalcédoine, il peut du moins s'établir à Gomon, sur les bords de la mer Noire, tout au nord du Bosphore. C'est là qu'il termine, quelque temps après, une vie très vertueuse, mais trop agitée pour être offerte en exemple ou à l'admiration.

L'Église elle-même semble en avoir jugé de la sorte : elle n'a jamais décerné de culte public à l'archimandrite Alexandre. « C'est pourquoi, dirai-je avec Tillemont, je ne sçay si Bollandus a eu assez de raison de luy donner absolument le titre de saint, contre la profession qu'il fait souvent de ne le donner qu'à

Digitized by Google

ceux qui sont honorez publiquement dans l'Église. Et il avoit encore d'autres raisons de ne le point faire [1]. »

Pour sa part, saint Nil n'a jamais pensé à le canoniser. Lorsqu'il veut nommer les deux chefs de l'hérésie messalienne, il place au premier rang Adelphe de Mésopotamie, mais il réserve le second à « cet Alexandre qui a quelque temps troublé Constantinople [2]. » La condamnation synodale portée contre lui, son expulsion de la capitale, le grand nombre de ses ennemis, ne sont point de nature non plus à faire considérer comme apocryphes les traits de mauvais caractère consignés dans sa Vie. Par ailleurs, bien des considérations, et l'amitié de saint Hypace en premier lieu, parlent très haut en sa faveur. Il ne faut pas oublier, quel qu'ait été en certaines circonstances le mobile des vocations suscitées par lui, que l'Église lui doit plusieurs générations d'Acémètes fervents, et par-dessus tout l'illustre religieux que fut saint Marcel. Dans le synaxaire de ce dernier, Alexandre apparait avec le titre de saint; dans sa Vie, les vertus du maître sont l'objet des plus grands éloges. A défaut de culte public accepté par l'autorité ecclésiastique, les religieux de Gomon vénérèrent les restes de leur père comme des reliques; ils les transportèrent avec eux lorsqu'il leur fallut se rapprocher de Constantinople, et partout, dans le second comme dans le premier site du monastère, il se produisit des miracles éclatants.

Telle fut, d'après les anciens documents [3], l'action d'Alexandre dans la capitale et aux environs. Qui désirerait connaître plus en détail la première partie de sa carrière trouverait de nombreux renseignements dans les Bollandistes [4] et surtout dans Tillemont [5]. Il suffisait d'exposer ici les seules années de sa vie écoulées aux rives du Bosphore.

Mais quelle est au juste la nouvelle discipline introduite par

[1] *Hist. Eccl.*, XII, 491. Trois ouvrages liturgiques slaves mentionnent pourtant le moine Alexandre, soit au 23 février, soit au 3 juillet. Un d'eux l'appelle fondateur des Acémètes. Un autre lui consacre, en guise de synaxaire, une notice qui met le comble à ses inexactitudes en creusant le tombeau d'Alexandre dans la Phénicie. Cf. J. Martinov, *Annus ecclesiasticus graeco-slavicus*. Bruxellis, 1863, p. 78.

[2] *De volunt. paupertate*, XXI. Migne, *P. G.*, t. LXXIX, col. 997 *a*.

[3] *Vit. S. Alexandri*, *Acta SS.* januarii, II, 300. — *Vit. S. Marcelli*. Migne, *P. G.*, t. CXVI, col. 715. — Callinique, *op. cit.*, p. 82-84.

[4] *L. c.*

[5] *Hist. Eccl.*, XII, 390.

Digitized by Google

lui dans les pratiques monacales? Ses efforts semblent avoir porté de préférence sur une observance plus stricte de la pauvreté volontaire et sur une réalisation plus complète de la prière continuelle. Son biographe nous fournit, relativement à ce dernier point, une foule de renseignements incompréhensibles et contradictoires. Ce n'est pas chez lui d'ailleurs que l'on peut s'initier à la manière de vivre particulière aux Acémètes. Pour l'étudier telle qu'elle fut, il faut attendre que l'expérience de quelques années et le sens plus rassis des archimandrites Jean et Marcel aient laissé tomber en désuétude ce que la réaction de leur maître contenait d'impraticable et d'exagéré.

J'ai nommé Jean; c'est lui qui hérita d'Alexandre. Son administration ne fut pas de longue durée; mais un événement la signala dont les conséquences ne peuvent échapper à quiconque n'ignore ni la topographie du Bosphore, ni jusqu'où s'étend la zone que la capitale a toujours enveloppée dans sa vie et son mouvement. Perdu à l'extrémité du canal, sur les rives mal exposées de la mer Noire, Gomon se trouvait, pour ainsi dire, au bout du monde. Jean s'aperçut de son isolement. Qu'il prévit ou non les destinées futures de sa famille religieuse, il résolut de lui procurer une résidence où les relations avec l'extérieur fussent plus faciles, et c'est par là surtout qu'il permit aux siens de se jeter un jour dans les querelles théologiques de leur temps et d'y jouer leur rôle. S'il les avait tenus confinés à Gomon, le nom des Acémètes n'aurait jamais brillé d'un si vif éclat.

La générosité d'un certain Philothéos ouvrit aux disciples d'Alexandre l'asile que rêvait pour eux leur supérieur. C'était un site gracieux du Moyen-Bosphore, un charmant petit coin de la rive asiatique. En face, la baie de Sosthène échancrait la côte d'Europe, exprès, semblait-il, pour offrir à l'église de l'archange Michel le miroir de ses eaux mollement endormies. Plus ombreuse et plus solitaire, la propriété de Philothéos promettait le calme des jours et la fraîcheur des nuits. Son nom même annonçait la paix : elle s'appelait Irénæon.

Jean s'y établit avec les restes mortels de son prédécesseur et tous les membres de sa communauté. La prière continuelle y commença dès le premier jour, et tandis que les échos de Gomon redevenaient à jamais silencieux, ceux de l'Irénæon apprirent à

Digitized by Google

répéter le murmure ininterrompu de la psalmodie. Ainsi débuta le monastère des Acémètes.

On connaît son emplacement exact : il est marqué par les ruines que renferme encore aujourd'hui le domaine de S. E. Munif-pacha à Tchiboukli. Comme il fait bon s'y rendre, après quinze siècles écoulés, soit pour écouter un instant le bruit des offices lointains, soit pour redire quelques-uns des psaumes si familiers aux moines disparus ! La grande ombre de l'higoumène Marcel paraît encore s'y dresser de toute sa hauteur.

Marcel a vécu ici une longue carrière, en communion avec les plus saints personnages de son temps, à la tête de religieux désormais acceptés de l'Église. Par son influence et sa vertu, il a pris le pas sur les deux premiers directeurs de son institut. Beaucoup l'en ont regardé comme le père. Si le nom de Jean a souffert de l'oubli au point de se transformer en Jacques dans un synaxaire des Ménées [1], celui de Marcel, au contraire, s'est imposé si fort à la mémoire de la postérité, que tel auteur n'a pas craint de lui attribuer toute l'œuvre même de ses devanciers [2].

C'est que, pour dire vrai, la meilleure part lui revient de cette œuvre. S'il ne l'a point conçue, s'il ne l'a même pas inaugurée, il est du moins le premier qui lui ait mis au front l'auréole d'une sainteté universellement reconnue, et qui lui ait valu de paraître pure de tout soupçon d'hérésie aux yeux jusque-là mal impressionnés de l'Église. Alexandre était mort discuté ; Jean n'avait pas eu la durée ; Marcel, lui, ne devait s'éteindre qu'après quarante ans environ d'higouménat. Rien d'étonnant que sa vertu ait mis à profit de si longues années pour faire une institution pleinement catholique d'une institution à demi messalienne dans son origine.

Arrêtons-nous quelques secondes parmi les religieux de Marcel et voyons leur genre de vie. Il se distingue à première vue des pratiques en usage dans les autres couvents. Là, tout le temps ravi aux nécessités corporelles est partagé entre la prière et le travail ; ici, la prière seule constitue la grande occupation du moine. Entre deux soleils, chaque frère passe au chœur en

[1] Synaxaire de saint Marcel, 29 décembre.
[2] Nicéph. Call., *Hist. Eccl.*, XV, 23. Migne, *P. G.*, t. CXLVII, col. 68 *b*.

Digitized by Google

deux ou trois fois huit heures complètes. La communauté, divisée en trois groupes, s'y succède sans interruption. Pas un instant du jour, pas un instant de la nuit où les accents du psautier ne montent vers le ciel. C'est le *laus perennis* qui règne.

Le *laus perennis*, voilà peut-être la seule chose qui demeure des réformes tentées par Alexandre. Ses disciples se conforment pour tout le reste aux pratiques suivies ailleurs. Leur pauvreté toutefois semble plus austère, au moins dans les débuts. Avec le temps, elle revêtira sans doute les formes communes. Un jour viendra, dans tous les cas, où les essaims monastiques demandés à saint Marcel lui-même s'accommoderont fort bien de maisons richement dotées, comme celle de Studius, par exemple.

La prière seule, ai-je dit, constitue la grande occupation de l'Acémète. Il ne faut pas en conclure qu'il laisse le travail absolument de côté. La croisade prêchée par Alexandre contre les œuvres manuelles a soulevé trop de critiques pour que ses disciples, une fois passée la première effervescence de la réaction, ne se hâtent pas de rentrer plus ou moins dans les voies ordinaires. Ils connaissent les paroles sévères de saint Nil : « N'ouvrons pas la porte à la paresse, ne cachons pas notre répugnance pour le travail sous le prétexte de prier sans interruption. A des jeunes gens, à des hommes dans la force de l'âge, chez lesquels la vie est exubérante, il faut des fatigues qui les matent, des labeurs pénibles qui les domptent. Leur supprimer toute besogne, c'est lâcher la bride à leurs passions, c'est leur donner des loisirs pour se livrer à des pensées étrangères. Un beau jour, avec ce régime, leur prétendue prière s'envole au vent et tout est perdu [1]. » Ces reproches, venus du Sinaï et qui visent directement leur père, ne peuvent laisser les disciples d'Alexandre complètement indifférents. Ils en font leur profit, et le travail, sans être mis chez eux sur le même pied que la prière, n'en pénètre pas moins dans les espaces de temps laissés libres entre les offices.

Au *laus perennis*, à cette caractéristique de leur règle, les ascètes de l'Irénæon doivent le nom qu'ils s'apprêtent à rendre célèbre. On les appelle *Acémètes*, c'est-à-dire *hommes sans sommeil*. Non pas qu'ils se refusent, comme on l'a dit, le repos ab-

[1] *De voluntaria paupertate*, l. c.

Digitized by Google

solument nécessaire ; mais il est toujours des gens qui veillent dans leurs murs, toujours une bonne partie de la communauté qui se trouve sur pied, et cela suffit à justifier l'appellation. Cette appellation se fait jour sous le gouvernement de l'higoumène Jean. C'est de par sa volonté que l'établissement fondé à l'Irénæon s'intitule monastère des Acémètes.

Revenons à son histoire. Sous le supériorat de saint Marcel, cette histoire se confond avec celle de l'illustre higoumène. Sa maison tout entière participe alors au renom de sainteté que les vertus et les miracles ont acquis à son chef. De partout l'on s'adresse à elle, lorsqu'il s'agit d'établir de nouveaux couvents. A l'appel des uns et des autres, les Acémètes se dispersent aux quatre coins du ciel, apportant partout avec eux, sinon leur règle dans toute sa rigidité, du moins un principe de régularité plus grande et de ferveur plus soutenue. C'est par douzaines, si l'on en croit les biographes d'Alexandre et de Marcel, que les fondateurs de cloîtres réclament leur concours. Ces fondateurs, on aimerait fort à les connaître ; mais personne encore n'a daigné nous léguer leurs noms. Studius est le seul que les auteurs anciens n'aient pas oublié de nous signaler.

De Studius je ne dois rien dire. Son monastère, fondé en 463, échappe aux limites de cet article par la date même de sa fondation. Voici d'ailleurs saint Jean le Calybite qui sollicite notre curiosité. Ce personnage occupe dans l'hagiographie grecque la même place que saint Alexis dans l'hagiographie latine, une place nébuleuse et mal affermie. Si les deux noms ne cachent pas une seule et même existence, le saint de Constantinople semble tenir l'avantage sur le saint de Rome, car on s'accorde plus facilement à reconnaître qu'il a réellement vécu. A quelle date ? Peut-être sous le règne de Théodose II et l'higouménat de saint Marcel, mais rien n'est moins sûr [1]. Quoi qu'il en soit, tous ceux qui parlent de lui, ses deux biographes [2], Nicéphore Calliste [3] et les Ménées [4], le conduisent prendre l'habit au monastère des Acémètes.

Un jour, à ce monastère des Acémètes, le richissime Phare-

[1] Cf. Tillemont, *Hist. Eccl.*, XVI, 56, contre les *Acta SS.*
[2] *Acta Sanctorum*, januarii II, 313.
[3] *Hist. Eccl.*, XV, 23. Migne, *P. G.*, t. CXLVII, col. 68 *b*.
[4] 15 janvier.

Digitized by Google

trios apporta sa fortune, sa personne et ses enfants. La famille entière se fit religieuse ; son or servit à bâtir une église plus vaste, plus en rapport avec le nombre des moines et le but spécialement liturgique de l'institut. Son or servit également à réparer les anciennes bâtisses de Philothéos, à construire de nouvelles cellules pour les frères, une hôtellerie pour les étrangers, un hôpital pour les malades. Ainsi remis à neuf et agrandi, le couvent de Marcel offrait toutes sortes de facilités à la vie régulière : ses moines, dont rien ne venait gêner la ferveur, attiraient sur eux l'attention du monde entier. Les reliques du saint martyr Ursinique reposaient au milieu d'eux.

Le Syrien Sergius se rendait à leur établissement pour une simple visite, lorsqu'on lui montra de sa barque la colonne de saint Daniel debout sur la rive européenne du Bosphore. Sergius comptait, comme Daniel lui-même, parmi les disciples du grand Siméon. Il venait de recueillir son dernier soupir et il apportait une de ses reliques à Constantinople. Pour lui, cette rencontre d'un nouveau Stylite répara la perte qu'il avait faite en Siméon : il choisit Daniel pour maître spirituel et vécut désormais à ses côtés. Ceci avait lieu vers 460.

Depuis quelques années déjà, un autre Syrien s'était occupé de Marcel. Théodoret de Cyr, c'est de lui qu'il s'agit, aurait pu le connaître au mois d'août 431, lorsqu'il vint plaider à Chalcédoine contre saint Cyrille et le concile d'Éphèse, si la mauvaise cause qu'il défendait alors n'avait éloigné de lui tous les moines de la capitale et des environs. Accusé plus tard d'une manière peut-être injuste, il trouva dans le supérieur des Acémètes un puissant avocat, et l'on conserve encore deux lettres qu'il prit soin de lui adresser [1].

Le nom d'un Marcel figure, avec le titre de prêtre, parmi les signatures monastiques apposées en 448 à la condamnation d'Eutychès, et en 451 à la requête contre Eutychès. Il paraît difficile, bien qu'on ne relate nulle part son ordination sacerdotale, de ne pas penser ici à l'archimandrite des Acémètes.

Celui-ci joue son rôle principal aux dernières années de sa carrière, alors que les vétérans de la vie monastique, les Dalmate et les Hypace, ont quitté la scène. Constantinople lui doit

[1] Lettres 141 et 142. Migne, *P. G.*, t. LXXXIII, col. 1365.

Digitized by Google

l'arrêt de l'incendie qui menace de la dévorer le 2 septembre 465. L'Église et l'empire lui doivent d'échapper à la famille arienne d'Aspar. Ardabur, consul en 447 et chef de cette maison, éprouve pour commencer que le couvent des Acémètes est un de ces lieux dont on ne saurait forcer l'entrée pour s'y venger d'un malheureux. En 468, Léon Ier, en quête d'un successeur, jette les yeux sur Fl. Patrice qu'il a, neuf ans auparavant, honoré des faisceaux consulaires. Patrice, fils d'Aspar et petit-fils d'Ardabur, professe l'arianisme comme tous les siens. A la nouvelle de son élévation prochaine, la capitale s'agite. Marcel dirige le mouvement. Il se rend au palais escorté des foules catholiques, et, séance tenante, obtient de l'empereur que la dignité de César ne sera pas conférée à son candidat avant que celui-ci rompe avec l'hérésie. Il prédit peu après la ruine complète de cette famille intrigante, et la prophétie ne se réalise que trop dès 471.

A cette dernière date, Pierre Foulon, chassé du siège d'Antioche, qu'il avait usurpé, venait chercher un refuge dans le monastère des Acémètes [1]. On s'explique difficilement la bienveillance des moines à son égard. Avant d'exercer les fonctions sacerdotales dans l'église Sainte-Bassa, martyre, à Chalcédoine [2], et de partir pour la capitale de la Syrie, il avait passé quelques années dans leurs rangs [3]. C'est par là sans doute qu'il faut excuser l'accueil dont il fut l'objet de leur part : ces moines, qui l'avaient chassé une première fois de chez eux, le croyaient revenu à de meilleurs sentiments et dégoûté pour toujours des grandeurs humaines. Ils eurent lieu de regretter leur indulgence le jour où la faveur impériale permit à Pierre de quitter sa retraite [4] et de courir exciter de nouveaux troubles dans l'Église.

Leur rôle est plus beau durant le schisme acacien. L'archimandrite Cyrille, successeur peut-être immédiat de saint Marcel, s'y montre le défenseur le plus convaincu du Saint-Siège. C'est lui qui dès la première heure, en 483, dirige la résistance contre le patriarche révolté, lui qui écrit au pape, lui qui envoie ses

[1] Théoph., *Chronograph.* Migne, *P. G.*, t. CVIII, col. 301 *b*.
[2] Théodore lecteur, I. Migne, *P. G.*, t. LXXXVI, col. 176 *a*.
[3] Alexandri Monachi, *Laudatio in Apost. Barnabam.* Migne, *P. G.*, t. LXXXVII, pars III, col. 4099 *c*, *d*.
[4] Id., col. 180 *b*.

Digitized by Google

moines à Rome [1]. Si l'on en croyait Zacharie le Rhéteur et Libérat diacre, quelques-uns des siens auraient poussé l'audace jusqu'à notifier publiquement au prélat la sentence d'excommunication portée contre lui, mais ici Zacharie et Libérat se trompent, et, d'après des sources plus sûres [2], tout l'honneur de cet acte audacieux revient au monastère de Saint-Dius.

En dehors de Cyrille, nous connaissons parmi les Acémètes : le moine Siméon, qui fit le voyage de Rome pour éclairer saint Simplicius ou plutôt saint Félix II [3]; l'archimandrite Evethius, qui signe parmi les dignitaires religieux en 518; le moine Jean, qui monte sur le siège patriarcal de Jérusalem à la mort de Macaire, vers 574 [4]. Le synode tenu en 536 sous le patriarche Ménas mentionne également le monastère des Acémètes, et l'on sait que sa bibliothèque possédait, rangées cinquante par cinquante, les deux mille lettres de saint Isidore de Péluse [5].

Tels sont, résumés en quelques pages et sans entrer dans le détail des querelles origénistes, les fastes d'une maison très illustre en son temps, mais dont le bon renom ne tarda pas à s'évanouir. Elle survécut de longs siècles à l'époque de son influence. Maxime, nommé patriarche de Constantinople le 3 juin 1215, alors que la cour grecque était à Nicée, Maxime avait rempli, avant l'occupation latine, les fonctions d'higoumène des Acémètes [6]. L'histoire du monastère s'arrête sur le nom de ce prélat mal famé [7] : on préférerait, pour terminer, un personnage qui rappelât davantage les vertus de saint Marcel.

J. Pargoire,
*Des Augustins de l'Assomption.*

[1] Evagre, *Hist. Eccl.*, III, 18-21. Migne, *P. G.*, t. LXXXVI, col. 2636 *b*, 2637 *b*, *c*, 2640 *a*.

[2] Basile de Cilicie, cité par Nicéph. Call., *Hist. Eccl.*, XVI, 17. Migne, *P. G.*, t. CXLVII, col. 152 *a*. — Théophane, *Chronogr.* Migne, *P. G.*, t. CVIII, col. 324 *b*.

[3] Evagre, *Hist. Eccl.*, III, 21. Migne, *P. G.*, t. LXXXVI, col. 2640 *a*.

[4] *Ibid.*, V, 16, col. 2825 *a*.

[5] *Synodicon adv. tragoediam Irenaei*. Migne, *P. G.*, t. LXXXIV, col. 587 *b*.

[6] *Catalogues patriarcaux*, dans Banduri, *Imp. Orient.*, I, p. 170 *b*, 177 *b* et 182 *a*.

[7] Georges Acropolite. Migne, *P. G.*, t. CXL, col. 1033 *b*.

Digitized by Google

# L'UNIVERSITÉ DE PARIS ET L'HUMANISME

## AU DÉBUT DU XVIe SIÈCLE

## JÉRÔME ALÉANDRE

*(Suite et fin.)*

### § V. — Le Concile de Pise

(1512-1513)

La confiance qu'inspirait Aléandre faillit le mêler inopinément aux luttes religieuses et politiques de l'époque ; la part qu'il prit au concile de Pise forme un épisode curieux de son séjour à Paris [1].

On sait quelle avait été l'origine de cette assemblée. Après s'être allié à la France contre Venise, Jules II avait fait soudainement volte-face : son plan n'était pas de détruire Venise, mais d'affermir le pouvoir temporel de la papauté et de chasser d'Italie tous les *Barbares*. Venise humiliée et soumise, il l'avait reçue en grâce ; avec elle, Ferdinand et Henri VIII, il s'était, peu après, ligué contre la France.

[1] Ce qui se rapporte spécialement à Aléandre dans cette étude est tiré surtout du ms. Vat. lat. 3914, fos 1-61, et de la lettre à Érasme déjà citée (*Mélanges.... de l'École française de Rome*, XV, 355-363). Pour le concile lui-même voir *Promotiones et Progressus Sacrosancti Pisani Concilii moderni indicti et inchoati anno Domini 1511* : œuvre de Zacharius Ferrerius, ou *Zaccaria Ferreri*, abbé de *Subasio*, près Assise. Sine loco et anno. (Bibl. nationale de Paris, B. 356.) Comme cette édition n'est pas foliée, nous renverrons plutôt à la suivante, qui la reproduit en entier :

*Promotiones et Progressus Sacrosancti Concilii Pisani*, dans *Acta primi Concilii Pisani...., 1409 ; item Constitutiones.... Concilii Pisani II, 1511.* (Lutetiae Parisiorum, 1612.) L. Sandret, *le Concile de Pise*, dans la *Revue des questions historiques*, t. XXXIV (1er oct. 1883), p. 425-456 ; enfin, Rinaldi, Mansi, Labbe, etc.

Digitized by Google

Louis XII ne se borna pas à attaquer le pape par les armes temporelles. Le 15 septembre 1510, il se faisait reconnaître par le clergé français, réuni à Tours, le droit de combattre Jules II et de tenir pour nulles ses censures [1]. Quelques jours après, il s'entendait avec l'ambassadeur de Maximilien, Matthieu Lang, pour la réunion d'un concile [2]. Au jour de son élection, Jules II avait fait le serment d'en convoquer un dans l'espace de deux ans [3]. A la fin de 1510, l'empereur et le roi le sommaient de tenir sa promesse [4]. Naturellement, cette démarche n'avait aucun résultat; mais, sur les entrefaites, cinq cardinaux venaient à point se séparer du pape [5]; sur le refus de Jules II, ils convoquaient le concile de concert avec Maximilien et Louis XII : le 1er septembre 1511, il devait se réunir à Pise (16 mai 1511). Le 1er novembre, après deux mois de retard, il s'ouvrait solennellement dans cette ville; le 5, le 7 et le 12, il y tenait ses trois premières sessions [6].

Mais Jules II ne restait pas inactif. De son côté, il s'empressa de convoquer un concile à Latran pour le 19 avril 1512 (18 juillet 1511) [7]; puis il dégrada les cardinaux schismatiques, jeta l'interdit sur Pise [8] et la république de Florence, à laquelle cette ville appartenait, et travailla à faire comprendre que sa cause était celle de l'Église et de l'Italie. En même temps, des théologiens prenaient la plume pour sa défense. Au mois de septembre 1511, un anachorète de Vallombreuse écrivait « pour le concile de Latran contre le conventicule de Pise [9]; » au mois de novembre, Thomas de Vio, plus connu sous le nom de Cajétan, publiait son traité « de la comparaison de l'autorité du pape et du concile

[1] Rinaldi, Mansi, *Ann. eccl.*, XI, p. 555; *Promotiones*.... (1612), p. 65.
[2] Rinaldi XI, p. 556.
[3] Item, XI, 420; 569-573. *Promotiones*.... (1612), p. 1-20.
[4] *Promotiones*.... (1612), p. VII.
[5] *Documenti e studi di storia patria per le provincie di Romagna* (Bologna, 1886, in-8), I, p. 197, 281, etc. (Journal de Paris de Grassis).
[6] *Promotiones*...., p. 20-106. — Le Glay, *Négoc. dipl. entre la France et l'Autriche* (1845). I, 445-448.
[7] Cocquelines, *Bullarium Romanum*, t. III, p. III, p. 325, n° 33; Harduin, *Concil.*, IX, 1584 (*Sacrosanctae*....).
[8] Rinaldi, XI, 582-587. Gregorovius, *Geschichte der Stadt Rom* (2e éd., 1874), VIII, 83.
[9] *Oratio Angeli Anachoritae Vallisumbrosae pro concilio Lateranensi contra conventiculum Pisanum*. 6 id. sept. 1511. Bibl. nat. Paris, B. 3165. Panzer, *Ann. typ.*, VIII, p. 337, § 173, n° 1. Rinaldi, XI, 586.



Digitized by Google

ou de l'Église [1]. » L'opinion, en Italie surtout, commençait à se séparer du concile. La ville de Pise ne tardait pas à lui devenir hostile, et, le 7 décembre, il se transférait à Milan, où, du 4 janvier au 21 avril 1512, il tenait ses cinq dernières sessions [2].

Dès l'origine, l'Université de Paris avait envoyé ses *orateurs* au concile : deux pour la faculté de théologie et un pour chacune des trois autres [3]. Au commencement de 1512, celui de la faculté des arts, Simon Jaquet, principal du collège de Navarre, demanda son rappel. Le 4 février, « d'un consentement unanime, toutes les nations de l'Université élurent à sa place le très illustre Jérôme Aléandre de la Motta, homme d'une grande doctrine et d'excellentes mœurs, maître ès arts, poète lauréat, comte du sacré palais et professeur public de trois langues à Paris [4]. »

Mais, trois jours après, Aléandre refusait la mission qu'on voulait lui confier : « Il a exprimé ses remerciements à sa mère la faculté des arts : il était disposé à ne reculer pour elle devant aucunes fatigues; mais sa santé, l'utilité pour l'Université de continuer son enseignement et surtout les grandes discordes qu'il voyait entre les chrétiens l'avaient décidé à prier de l'excuser. » On insista, mais en vain : il persista dans son refus [5].

A Paris même, il devait cependant bientôt avoir à s'occuper encore du concile. Le livre de Cajétan avait rallié des partisans sinon à la personne de Jules II, du moins à l'autorité pontificale, qui y était exaltée. Déjà, il est vrai, Zaccaria Ferreri [6] et

[1] *Auctoritas Papae et Concilii sive Ecclesiae comparata.* Romae, per Marcellum Silber, alias Franck, a. MDXI, die XIX m. nov. Le nom de l'auteur se lit en tête de l'épitre dédicatoire. Bibl. nat. Paris, Inv. Réserve F. 1895. Panzer, *Ann. typ.*, VII, p. 563, n° 535; VI, p. 372, n° 222; VIII, p. 250, n° 42.

[2] *Promotiones....*, p. 106-206.

[3] Paris, Bibl. nation. *Nouv. acquis. lat.* 1782 (*Conclusions de la faculté de théologie, 3 novembre 1505-25 nov. 1533*), f. 20 v° (1er août 1511) : délibération de la faculté de théologie pour l'argent à donner à son envoyé).

[4] Vat. 3914, f. 7 v°. « Nos Gerardus Regnault fidem facimus.... Actum Parisiis apud Sanctum Julianum Pauperem 1511, pridie non. febr.

[5] Vat. 3914, f. 8 r°. « Nos Gerardus.... Actum in Collegio magistri Gervasi christiani 1511, 7° id. feb.

[6] *Apologia Sacri Pisani Concilii moderni*, 27 sept. 1511. Bibl. nat. Paris, B. 356. Reproduit dans Melch. Goldast. *Monarchiae S. Rom. Imperii* (Francfort, 1621, in-fol., III p. 1653-1665; et *Promotiones....* (1612 : voir ci-dessus), p. 1-52 (numérot. à part).

Digitized by Google

le jurisconsulte milanais Philippe Decius [1] avaient écrit en faveur du concile. Mais c'était l'Université de Paris qui était encore en Europe la plus haute autorité théologique : le 10 janvier 1512, les Pères de Milan lui envoyèrent le livre de Cajétan pour en obtenir la condamnation, et, le 19 février, le roi appuya leur demande [2]. Quelques semaines après, l'Université nomma des délégués pour examiner l'affaire ; dans une lettre à Érasme, Aléandre raconte le choix qu'on a fait de lui et décrit l'aspect des réunions. « Il y a trois jours, dit-il, on m'a élu pour qu'au nom des philosophes j'examine, avec les théologiens et les jurisconsultes, un petit livre envoyé par le synode de Pise. Nous avons de fréquentes réunions : quelle ostentation, Seigneur Dieu ! quels combats, quel faste de langage, quels mots épouvantables, quel bruit de paroles sans aucun sens ! Les yeux fermés, j'avale toutes ces pilules, je n'avance d'un pas, je ne puis bouger, et nous voilà embourbés dans Pise ! Ce n'est pas que dans notre Université il n'y ait des hommes fort honorables par leur science et par leur vie, théologiens, jurisconsultes et médecins; j'en trouve aussi parmi ceux à qui l'examen de ce livre a été confié. Mais, quoique ceux-là sachent mêler l'utile à l'agréable, ils ne peuvent m'empêcher d'entendre chaque fois des choses qui me soulèvent le cœur [3]. »

[1] Goldast, *op. cit.*, III, 1667-1676; *Promotiones....* (1612), p. 69 et suiv. Dans les mêmes recueils se trouve à la suite une seconde consultation de Decius, du commencement de 1512.

[2] Rinaldi, XI, 611. *Promotiones....*, p. 155, 156.

[3] J. Paquier, *Érasme et Aléandre* (*Mélanges....*, XV (1895), p. 358. — Du Boulay (VI, 50, 51) et Crévier (V, 80, 81) disent que l'Université se réunit en avril, et de nouveau le 12 mai. Mais ni l'un ni l'autre ne semblent avoir sur ce point des notions très précises. Comment admettre, en particulier, que l'Université « ne reçut qu'au mois d'avril, » pour la discuter le 12 mai (Crévier, V, 80), une lettre donnée à Blois le 19 février ? Nous croyons donc pouvoir maintenir la date *fin de février 1512*, que nous avons assignée à la lettre d'Aléandre (*Mélanges....*, p. 358).

Le recueil des *Conclusions de la faculté de théologie*, récemment découvert (Paris, Bibl. nat. *Nouv. acquis. lat.* 1782), confirme ces suppositions. On y lit au f. 24.v° : « Anno praedicto (1512) die sabbati XXIIII° aprilis fuit sacra theologiae facultas congregata apud Sanctum Maturinum ad audiendum relationem deputatorum magistrorum nostrorum qui fuerunt deputati super codice fratris Thomae de Vio ; qua relatione facta, fuit conclusum quod distribuerentur articuli sive propositiones malesonantes omnibus magistris nostris expensis facultatis. » Il ressort de ce texte que, le 24 avril, avait déjà eu lieu la nomination des délégués choisis pour examiner le livre de Cajétan, ainsi que les premières séances de ces délégués.

Digitized by Google

Avant de condamner officiellement le livre de Cajétan, l'Université confia à l'un de ses jeunes docteurs, Jacques Almain, le soin de le réfuter [1]. La même année, Cajétan répondait à cette réfutation [2], et la querelle en restait là.

Déjà, lorsque ce dernier livre parut, le concile avait cessé d'exister. Le 21 avril, il avait suspendu Jules II : ce fut sa dernière session. Quelques-uns de ses membres essayèrent ensuite, mais en vain, de le continuer à Lyon [3]. De son côté, le 20 mars 1512, Jules II en était arrivé à enlever la couronne de France à Louis XII, « fils d'iniquité et d'ingratitude, » pour la donner au roi d'Angleterre, Henri VIII [4]. Le 3 mai suivant, il tenait la première session du concile de Latran.

Pour Aléandre, il agit prudemment en refusant d'aller à Pise. La mission qu'on voulait lui confier était plus épineuse qu'honorable : elle l'aurait compromis auprès de la cour de Rome et de ses compatriotes, et ne lui aurait attiré que des ennuis. Il dut se féliciter de son refus, lorsque, trois mois après, il put entendre lire la lettre pleine de tristesse que les délégués de l'Université écrivaient de Milan à leurs collègues de Paris : « Avec l'Apôtre, ils pouvaient dire en toute vérité : « Combats au dehors, craintes « au dedans, » et avec le Psalmiste : « A cause de toi, Seigneur, « chaque jour est pour nous un jour de mort ; nous sommes « comme des brebis destinées au sacrifice. » Depuis le premier moment de la légation que nous remplissons ici pour le Christ et pour l'Université, nous n'avons pas été un seul instant exempts de péril, et nous n'avons que trop connu les travaux, les difficultés et les angoisses qu'énumère l'Apôtre en parlant de lui-même [5]. »

[1] *Libellus de auctoritate Ecclesiae.....* a Jacobo Almain. Parrhisiis, Joh. Granion.... 1512. Paris, Bibl. nat. F. 1892. Panzer, *Ann. typ.*, VII, p. 569, n° 587.

[2] *Apologia tractatus de comparata auct. Papae et Concilii.* Romae, XXIX nov. 1512. Panzer, *Ann. typ.*, VIII, p. 254, n° 56. Réédité chez Quentel à Cologne, en 1514, avec le précédent.

[3] Mansi, dans Rinaldi, XI, 587. *Promotiones.....*, p. 165.

[4] Voir le bref publié par A. Ferrajoli, dans *Archivio della Soc. Rom. di storia patria*, XIX, 1896, 426-441.

[5] Vat. 3914, f. 5 v°-7 : « Si vos delectat.... » (21 avril 1512). Du Boulay (VI, 50-51) dit que, le 12 mai, l'Université se réunit pour lire la lettre du 10 janvier, par laquelle ses délégués à Pise lui dénonçaient le livre de Cajétan. Il est beaucoup plus vraisemblable que le 12 mai, ce n'est pas de la lettre du 10 janvier, mais de celle du 21 avril que l'Université prit connaissance. — Comme signataires de la lettre du 10 janvier, du Boulay donne Geoffroy

Digitized by Google

L'examen même du livre de Cajétan traina en longueur et se continuait encore alors que le concile essayait de se survivre à Lyon. Au commencement de 1513, la faculté de théologie tenait de nombreuses séances au sujet du concile de Pise [1]; elle y discutait sur l'envoi de lettres au roi, à la reine et à l'évêque de Paris, pour les amener « à procurer la paix et l'union dans l'Église et le royaume de France, et les exhorter à ne pas trop se confier dans le concile réuni à Lyon. » Dans la séance du 15 janvier, on parla de s'excuser, auprès du roi, « de la lenteur que l'on avait mise à poursuivre la réfutation du livre de Vio, réfutation que l'on était en train de faire. » Le 15 mars, la même faculté concluait de différer cette réfutation jusqu'après Pâques : on la continuerait ensuite [2]. »

Quelques jours après cette décision, Aléandre devenait recteur de l'Université; pendant les trois mois de sa charge, il dut avoir beaucoup à s'occuper de cette affaire : dans la préface de Plutarque, Josse Bade le félicite de l'habileté qu'il y montra.

Dans ces négociations, Aléandre préluda au rôle de défenseur de Rome, où il devait s'illustrer plus tard. Vingt-deux ans après, il dira dans une lettre à Paul III : « Je servais le siège apostolique lorsque j'étais recteur de l'Université de Paris : le roi très chrétien nous ayant confié le soin de discuter l'autorité du concile de Pise, je fus celui qui contribua le plus à l'abattre et à le faire dissoudre [3]. »

## § VI. — Aléandre auteur et éditeur

(30 avril 1509 — 1513)

A Paris et à Orléans, Aléandre ne se borna pas à enseigner : il composa et surtout il édita un grand nombre d'ouvrages clas-

Boussard, Guillaume Duchêne, Martial Galicier et Simon Jaquet. Boussard ne figure pas parmi les signataires de la lettre du 21 avril. C'était lui, en effet, qui avait apporté à Paris le livre de Cajétan (Du Boulay, VI, 50) : apparemment n'était-il pas retourné.

[1] Paris, Bibl. nation. *Nouv. acquis. lat.* 1782, f. 25 r°-v° (4, 5, 10, 12, 13, 15 janvier 1512).

[2] Item, f. 28 v°.

[3] A. Mai. *Spicilegium Romanum* (Romae, 1839, in-8), II, 240 (1535). Friedensburg, *ouv. cité*, III, p. 31.

Digitized by Google

siques, qui firent faire en France un pas considérable aux nouvelles études.

Le premier livre grec imprimé, la *Grammaire* de Constantin Lascaris, avait paru à Milan en 1476 [1]. Comme on l'a vu plus haut, il faut descendre jusqu'à 1507 pour trouver des livres grecs imprimés en France : le 12 août de cette année, François Tissard publiait chez Gilles de Gourmont le *Liber Gnomagyricus*, ou collection de sentences tirées d'auteurs grecs. Jusqu'au 29 janvier 1509, il publiait chez le même éditeur quatre ou cinq autres ouvrages grecs, ainsi qu'une grammaire hébraïque, le premier ouvrage en cette langue qui ait été imprimé en France [2].

Pour la typographie comme pour l'enseignement de ces langues, Aléandre recueillit l'héritage de Tissard. En hébreu, il se borna à publier l'alphabet; mais, par lui-même ou par ses élèves, il donna au moins quinze éditions grecques, dont plusieurs eurent des rééditions. Dans sa lettre à Alde Manuce, il parle avec un certain mépris de ces « lettres grecques faites à Paris et qu'il ne croit ni belles ni bonnes [3]. » Il commença donc à s'approvisionner à Venise; mais il ne tarda pas à avoir recours à Gilles de Gourmont, et, le 30 avril 1509, il faisait paraître chez lui les trois opuscules de Plutarque sur *la Vertu et le Vice*, *la Fortune*, et *la Manière dont les enfants doivent étudier les poètes*. Dans la préface, Aléandre expliquait la nécessité de cette édition et donnait en même temps comme le programme de ce qu'il voulait faire à l'avenir : « Lorsque je voulus professer publiquement les langues dans cette illustre Académie, que chacun, me semblait-il, non seulement me le demandait, mais m'en suppliait, je vis que rien ne m'était plus défavorable que le manque de livres, et surtout le manque de livres grecs et hébreux. Pour les livres hébreux, rares partout, ils le sont extraordinairement en France ; à part ceux que j'ai pour mes études et que j'ai recueillis çà et là à force de peine et d'argent, on en trouverait, je crois, à peine deux ou trois dans Paris : encore sont-ils venus d'ailleurs. Leurs possesseurs les estiment à très haut prix : toutefois, ils ont été mis fort aimablement à ma disposi-

[1] A. Firmin-Didot, *Alde Manuce* (1876), p. 35 et suiv.
[2] H. Omont, *Essai....* (*ouv. cité*) (1891), p. 5, 6. Geiger (*Vierteljahrschrift für Kultur u. Lit. der Renaissance*, II (1887), p. 189-228.
[3] Plus haut, § II.

Digitized by Google

tion par quelques hommes de cette ville, qui possèdent l'hébreu d'une manière peu ordinaire, sans que je voie qui ait pu le leur apprendre. Je crois trouver la cause de cette pénurie dans ce fait que depuis longtemps les Juifs n'habitent plus ce pays : les docteurs en cette langue faisant défaut, les manuscrits eux-mêmes ont peu à peu disparu.

« A la vérité, l'on trouve en Italie d'excellents livres grecs, et de la plus belle typographie; mais les dépenses considérables d'impression et de transport rendent ces livres assez rares et fort chers; bien loin de suffire aux milliers d'étudiants qui sont à Paris, ils peuvent à peine contenter trois ou quatre amoureux des lettres grecques; puis les fît-on venir en plus grand nombre, on ne trouverait peut-être pas plus d'acheteurs qu'aujourd'hui; le malheur veut que d'ordinaire ceux qui sont les plus portés à l'étude n'ont pas une fortune qui réponde à la grandeur de leurs talents et de leurs aspirations; par contre, chez ceux qui peuvent se procurer des livres et tout ce qui est nécessaire pour étudier, souvent le talent fait défaut, ou cette sainte passion qui nous pousse tous, pour peu que nous soyons hommes, à nous intéresser aux belles-lettres. Ainsi donc, j'ai cru m'occuper utilement en prenant quelques extraits des meilleurs auteurs grecs (pour l'hébreu les caractères manquent encore [1]), et en les faisant imprimer avec les caractères qui se trouvent déjà dans cette ville; ces caractères, il est vrai, ne sont pas très choisis, mais vu les circonstances, nous espérons pourtant qu'ils seront de quelque utilité. Ce que j'ai fait pour ces trois opuscules de Plutarque, que je vais enseigner en latin, je le ferai aussi, avec l'aide du Créateur, pour Homère, Euripide, Aristophane, Théocrite, Thucydide, Xénophon, Démosthène, Isocrate, Platon, Aristote, Hippocrate, Galien, Ptolémée, Nicomaque, Aristide, Lucien, Philostrate, Libanius, Basile, Grégoire de Nazianze, Jean Chrysostome, Damascène, et pour tout ce qui nous a été conservé de théologiens, de philosophes, de médecins, de mathématiciens, d'orateurs, d'historiens et de poètes. Aussitôt que

[1] Cette affirmation est trop absolue. La grammaire hébraïque de Tissard contient un nombre assez considérable de mots écrits en caractères hébraïques (Paris, Bibl. nat. Inv. Réserve X, 1574). Probablement, toutefois, ces caractères n'étaient pas en nombre suffisant pour imprimer un ouvrage entier en hébreu, et c'est sans doute ce que voulait dire Aléandre.

Digitized by Google

de chacun de ces auteurs quelque chose aura été imprimé, nous l'enseignerons, pour notre utilité comme pour celle de nos auditeurs, mêlant toujours le grec au latin. Cicéron, l'honneur immortel du Latium, se glorifiait d'en agir ainsi : son exemple nous dispense d'apporter d'autre raison de notre méthode : nous ne saurions imiter un plus beau modèle.

« Je veux avertir aussi que je ne me suis pas préoccupé extraordinairement de choisir ce que je publie aujourd'hui, et que je ne veux pas le faire davantage à l'avenir. J'estime excellent tout ce qui nous est resté des anciens. Du reste, il faut aussi tenir compte des imprimeurs, qui ne s'inquiètent guère que du gain, et ne sont pas toujours disposés à imprimer ce qu'on leur propose. »

Ainsi donc, par l'impression de ces ouvrages, Aléandre rendra service à la France, et non seulement à la France, mais « à l'Allemagne, à l'Angleterre, à l'Espagne, qui envoient tous les jours à Paris d'innombrables étudiants, comme au plus grand marché littéraire du monde. Du reste, ajoute-t-il, si mes désirs ne m'abusent, j'ose affirmer que, sous peu, l'on verra s'imprimer en France un grand nombre de livres, non seulement en grec, mais en hébreu. Ce bagage littéraire, que l'on se procurera à bas prix, et nos leçons sur les auteurs permettront à qui le voudra de se promener à l'aise à travers les langues grecque et hébraïque, à travers le syriaque et le chaldéen, voisins de l'hébreu [1]. »

Comme on le voit, le programme d'Aléandre était aussi vaste que les littératures antiques. En mai 1509, il le continuait en donnant deux discours d'Isocrate, le *Discours à Nicoclès* sur la royauté, et le *Discours à Démonique* sur l'éducation ; l'année suivante, en publiant un *Alphabet grec et hébreu* et des *Opuscules* de Lucien [2].

Pendant son séjour à Orléans, Aléandre se préoccupa de trouver à Paris un helléniste capable de surveiller des publications en langue grecque. Il crut l'avoir rencontré en Celse-Hugues Descousu [3], qui devait acquérir un nom comme jurisconsulte. Il

[1] H. Omont, *ouv. cité*, p. 54-57.
[2] Item, p. 25-26.
[3] Les recueils bibliographiques distinguent ce personnage du jurisconsulte Descousu (Moréri, IV, 119-120 ; *Biographie générale* (Hœfer), XIII, 792.

Digitized by Google

lui écrivit en grec, avec prière de lui répondre dans la même langue, afin de voir ce dont il était capable [1]. Apparemment avait-il en vue une édition de Théocrite [2], l'un de ses auteurs préférés. Mais cette tentative ne devait pas avoir de suites.

Revenu à Paris, Aléandre s'occupa de rééditer le lexique grec de Craston. Désireux de fournir le plus tôt possible à ses compatriotes tous les éléments nécessaires à l'étude du grec, Tissard avait terminé son *Liber gnomagyricus* par une trentaine d'onomatopées qui expriment en grec le sifflement ou le cri de divers animaux. En réalité, au commencement du XVIe siècle, l'étudiant français n'avait aucun dictionnaire grec à sa portée. Depuis longtemps, au contraire, l'Italie avait celui de Craston. En 1480, la première édition en paraissait à Milan ; il y en eut un grand nombre d'autres en Italie à la fin du XVe siècle ou au commencement du suivant [3]. En 1497, Alde Manuce en avait fait paraître une édition avec addition d'un index ou vocabulaire latin-grec abrégé [4]. A l'époque où Aléandre était à Paris, c'était là le seul lexique qui eût encore paru. On devait le reproduire plus ou moins pendant de longues années encore, et il devait garder sa vogue jusqu'à Henri Estienne [5].

La réédition entreprise par Aléandre dura toute l'année 1512 ; comme il l'explique lui-même dans sa préface, il y fut aidé par six de ses élèves, Michel Hummelberg, Jean Bodin, Michel Boudri, Jean Conel, Charles Brachet et Yves Chevillat. Dans la même préface, il parle de la difficulté de se procurer à Paris de bonnes éditions grecques, et des grands obstacles qu'il a dû surmonter pour mener l'impression du lexique à bonne fin [6].

H. Omont ne croit pas à ce dédoublement (*ouv. cité*, 1891, p. 12). Son opinion paraît la plus probable. Comme le jurisconsulte, l'helléniste avait étudié en Italie (plus loin, § VII). Comme lui, il était de Chalon ; il avait les mêmes prénoms ; bref, il n'y eut vraisemblablement qu'un Descousu, jurisconsulte et helléniste à la fois.

[1] Munich, ms. lat. 4007, f. 4 v° (25 mars 1511). A. Horawitz, qui a publié la lettre latine à Hummelberg, a laissé la lettre grecque qui l'explique (*Michael Hummelberg*, p. 27, n° 3).

[2] A. Horawitz, *M. Hummelberg*, p. 26, 27.

[3] Schoell, *Hist. de la litt. grecque* (Paris, 1823-1825, 8 vol in-8), VII, 345-347.

[4] Renouard, *Annales de l'imprimerie des Alde* (1834), p. 13.

[5] R. Copley Cristie, *Étienne Dolet*, trad. Stryienski (Paris, 1886, in-8), ch. XI et XII ; A. Horawitz, *Michael Hummelberg* (Berlin, Calvary, 1875, in-8), p. 5, 16 et suiv.

[6] H. Omont, *Essai....*, p. 7-11, 59-60.

Digitized by Google

Dans l'intervalle, Aléandre avait entrepris une réédition de la *Grammaire grecque* de Chrysoloras. La maladie l'empêcha d'achever lui-même ce travail; mais, au mois de juillet, l'œuvre paraissait avec le concours de François Vatable. Dans la lettre dédicatoire à Barthélemy d'Auriac, on lit un pompeux éloge d'Aléandre : « Désireux de mettre à la disposition des étudiants des livres grecs à bon marché, il avait entrepris la réédition de cette grammaire, devenue extrêmement rare; mais, par un excès de labeur, il avait altéré sa santé et il avait prié Vatable de mettre la dernière main à cette édition [1]. »

La même année, Aléandre faisait paraître, sous le nom de *Gnomologie*, une réédition modifiée du *Liber Gnomagyricus* de Tissard, les *Sentences des Philosophes*, de nouveaux *Opuscules* de Plutarque et le premier livre de la *Grammaire* de Théodore Gaza [2].

Vers le même temps, probablement au commencement de 1513, il publiait ses *Tables* grecques ou abrégé de la grammaire de Théodore Gaza [3]. A cette époque, les grammaires manquaient aussi bien que les dictionnaires. Le *Liber Gnomagyricus* de Tissard contenait l'alphabet et une demi-page de latin avec ce titre : « Règles de la prononciation du grec. » Trois mois et demi après, Tissard éditait chez Gourmont la Grammaire de Chrysoloras. Bientôt Chrysoloras trouva dans Théodore Gaza un rival redoutable. Gourmont en donnait deux éditions en 1512 et en 1515; Panzer en signale cinq autres jusqu'à 1535. Mais ces ouvrages avaient de graves défauts : composés par des Grecs, ils ne se mettaient pas au point de vue d'étrangers apprenant leur langue. Du reste, on y chercherait vainement l'ordre, la méthode et les qualités de proportion que nous demandons à un ouvrage de ce genre.

Dans sa préface, Aléandre expliquait le but de son petit opus-

[1] H. Omont, *ouv. cité*, p. 27.

[2] H. Omont, *ouv. cité*, p. 31 et suiv. Pour l'attribution à Aléandre de l'édition de Th. Gaza, voir même ouvrage, p. 70.

[3] M. Omont (p. 12) a reporté la première édition de cette grammaire aux environs de 1515. Mais d'après ce que dit Aléandre dans la préface (p. 70), on voit qu'il était revenu depuis peu d'Orléans, et qu'il enseignait encore. Ces mots ont donc été écrits vers 1512; ils ne peuvent du moins l'avoir été après 1513. Mais d'après les indications très précises de M. Omont, les éditions dont il parle ne remontent pas au delà de 1515. Il faut en conclure qu'il y a eu de cette grammaire une édition antérieure. C'est apparemment celle-là que possède le *Bristish Museum* (621, G. 40(3) et que le catalogue donne comme de 1513.

Digitized by Google

cule : « Ceux qui veulent apprendre les lettres grecques n'ont pas tous de grands loisirs à y consacrer. Comme je sais votre désir de les apprendre, j'ai cru que le profit et l'honneur auraient tous deux leur place dans la composition de ces tables, où vous trouverez un tableau fidèle des lettres grecques. J'en avais eu la première idée à Orléans, cette terre si fertile en savants; depuis lors, je les ai revues pendant les heures que j'ai pu arracher à mes occupations, et je les ai ramenées au plan de la grammaire de Théodore Gaza, que je vous enseignerai prochainement. J'aurais pu, il est vrai, occuper ces heures à des travaux plus élevés et qui m'auraient procuré plus de gloire; mais j'ai pensé que je devais mettre le bien public avant mon utilité privée. Quelle que soit la valeur de cet opuscule, veuillez donc, mes chers auditeurs, le recevoir avec la même bienveillance que je vous l'offre. Ayez pour certain qu'il n'y a personne de talents si ordinaires, de profession si opposée, de naissance si élevée, d'occupations si absorbantes, personne qui, au moyen de mes *Tables*, ne puisse faire de rapides progrès dans les lettres grecques [1]. »

Ces *Tables* furent la dernière des publications grecques d'Aléandre; mais, les années suivantes, plusieurs de ces publications furent rééditées. Vers 1515, Gourmont donnait de nouveau son *Alphabet grec et hébreu* et le premier livre de Théodore Gaza; en 1517, la *Grammaire* de Chrysoloras. Vers le même temps, il reproduisait trois fois les *Tables*. En 1515 et en 1517, Schürer les imprimait à Strasbourg. En 1514, il est vrai, Gourmont avait édité la *Grammaire* d'Urbain Bolzani de Bellune; en 1530 et 1531, Nicolas Clénard donnait ses *Institutions* et ses *Méditations grecques*, destinées à un succès extraordinaire. Mais ni l'ouvrage d'Urbain, ni même ceux de Clénard ne devaient faire oublier l'opuscule d'Aléandre. En 1518 et en 1523, il était réédité à Louvain par Martinus; en 1520, à Schlettstadt; en 1524 et en 1527, à Cologne, par Quentell; on en trouve, ailleurs, d'autres éditions jusqu'à 1546. Dans sa *Méthode pour l'instruction des enfants* (1523), Vivès recommandait les « tables érudites » d'Aléandre [2]. Ces *Tables* furent l'un des ouvrages

[1] H. Omont, *ouv. cité*, p. 70.
[2] *De ratione studii puerilis*, dans Jo. Lod. Vivis *Opera* (Basileae, 1555, in-fol.), I, p. 11.

Digitized by Google

pédagogiques les plus en vogue dans la première moitié du XVIe siècle [1].

Lorsque Aléandre cessa d'éditer du grec, ses élèves étaient déjà assez formés par ses leçons pour être en mesure de l'entreprendre à leur tour. En 1513, Celse-Hugues Descousu donnait les *Idylles* de Théocrite, et Charles Brachet, les *Dialogues* de Lucien; deux ans après, Otmar Nachtgall publiait les mêmes *Dialogues* à Strasbourg [2]. Au résumé, depuis la disparition de Tissard jusqu'à 1514, c'est à peine si un seul ouvrage grec, la *Grammaire* de Bolzani, paraît avoir été publié à Paris sans le concours d'Aléandre ou de ses disciples.

Les années suivantes jusqu'à 1520, rien ne fut publié en hébreu, à Paris; cette année-là, Agostino Giustiniani édita chez Gourmont la *Grammaire* du rabbin Moyse Kimhi; ce fut même le premier ouvrage exclusivement hébreu imprimé en France. Les éditions grecques suivirent la marche de l'enseignement de cette langue; leur nombre diminua au lieu de s'accroître; il fallut attendre la fondation du Collège de France et l'arrivée des Estienne pour que la typographie grecque reprit chez nous l'essor qu'Aléandre lui avait donné.

Jusqu'aujourd'hui, l'on n'a mis en relief, dans le professorat d'Aléandre à Paris, que son enseignement du grec et les éditions qu'il fit en cette langue. Pourtant, comme il l'annonçait dans la préface des *Opuscules* de Plutarque, il mêla toujours le latin au grec, et la langue de Cicéron l'occupa presque autant que celle de Démosthène. On a déjà vu plus haut quel fut l'éclat de son enseignement du latin. En outre, pendant son séjour en France, il participa au moins à sept éditions d'auteurs latins. Là encore, son rôle fut donc considérable.

La première de ces éditions paraît avoir été celle des *Sylves* de Stace [3]. L'épître dédicatoire en est adressée « au jeune et

[1] Outre H. Omont, voir Maittaire, *Annales typographici*, II, 274-275, 657 (éd. de Strasbourg, Schürer, 1515; Quentell, Cologne, 1524). Panzer, *Ann. typ.*, VI, p. 75, n° 401 (Schürer, 1515); VIII, p. 291, n° 17 (éd. de 1520, Laz. Schürer à Schlettstadt). Rebitté, *G. Budé* (1846), p. 9-16; Buisson, *Répertoire des ouvrages pédagogiques du XVIe siècle* (1886), *British Museum*, *Catalogue*, 12923, A. 4 (1520, in-8); 1067, m. 23 (1523, in-4); 12923, A. 6 (1532, in-8); 12923, A. 5 (1546, in-8).

[2] H. Omont, *Essai....*, p. 33, 63.

[3] British Museum, 11388, d. 6 (2); Göttingen, Bibliothèque de l'Université, 8, A. lat. 4000.

Digitized by Google

très illustre Louis de Bourbon de Vendôme. » Le 1er juillet 1517, ce personnage devait devenir cardinal; dès le mois d'avril 1510, il était évêque de Laon [1]. Comme rien dans la lettre n'indique qu'Aléandre s'adresse à un évêque, cette épître a dû précéder l'élévation de Louis de Bourbon à l'épiscopat; elle se place donc vraisemblablement en 1509, ou dans les premiers mois de 1510. On y lit que, sur la demande des imprimeurs, Aléandre a cherché un prince à qui dédier les *Sylves*. La richesse, l'amour des lettres et de l'étude, la noblesse du sang, tout lui a désigné Louis de Bourbon. C'est sous sa protection que cette édition va paraître; c'est sous sa protection aussi qu'Aléandre veut commencer à enseigner cet auteur. Toutes les œuvres de Stace sont excellentes ; pourtant, tandis que l'*Achilléide* est inachevée et la *Thébaïde* trop tourmentée à force de travail, les *Sylves* seules sont d'une facture à la fois parfaite et facile : c'est l'œuvre où Stace a condensé tout son génie poétique. Aussi, après les divers poèmes de Virgile, les *Sylves* sont-elles l'œuvre qui devrait le plus se trouver entre les mains des jeunes gens. Les poèmes de Virgile sont propres à former un esprit dans l'enfance et qui a encore besoin de lait; les *Sylves* rendent plus robustes des cœurs de jeunes gens; Virgile est le pain dont on ne saurait jamais se passer; les *Sylves* rappellent la variété des mets et se joignent à Virgile le plus heureusement du monde. Parmi les jeunes gens de talent et bien doués pour la poésie, plus d'un s'est arrêté en chemin pour ne s'être pas essayé d'abord dans des petits poèmes de ce genre. Ce n'est pas ainsi qu'agissaient les anciens : avant de chanter la guerre, Homère s'amusait aux combats des rats et des grenouilles; avant d'aborder les grands sujets, Virgile « pleurait un moucheron, » selon le mot de Martial. Enfin, non seulement les *Sylves* possèdent l'élégance et la variété, mais elles ne contiennent rien que de chaste, de pieux et de conforme aux bonnes mœurs.

Le 13 janvier 1510, Aléandre écrivait la préface des *Œuvres de Salluste*, qui ne devaient paraître chez Josse Bade que trois ans après [2]. En avril 1509, Alde Manuce avait édité Sal-

[1] Ciaconius, *Vitae Pont. et Card.* (1677), III, 386; P. Anselme, I, 327; II, 114. Gams, *Series Episcoporum*. Né le 2 janvier 1493, mort le 11 mars 1557.

[2] Dresde, Bibliothèque royale; Lit. Rom. B. 3647. Sur cette édition voir A. Horawitz, *Analekten zur Geschichte des Humanismus in Schwaben*, 1512-

Digitized by Google

luste [1]; vraisemblablement, Aléandre avait coopéré à préparer cette édition : ce fut elle qu'il prit comme fondement de la sienne. L'épître dédicatoire est adressée à François Poncher. Après l'éloge de François et d'Étienne Poncher, Aléandre dit qu'il est très difficile de se procurer en France l'édition « de son cher Alde; » mais François Poncher n'a pas voulu souffrir que Salluste ne fût pas à la portée de tout le monde. Il a confié à Aléandre le soin de l'éditer. Aléandre a comparé l'édition aldine avec un manuscrit « d'une vénérable antiquité » que lui a communiqué Paul-Émile, et il a donné à Josse Bade l'exemplaire ainsi revu. Par cette publication, il espère être agréable aux hommes d'étude, et plus encore aux hommes de cour, qui, de la sorte, pourront lire « le prince de l'histoire romaine. »

En 1511, Aléandre éditait les *Camaldulenses Quaestiones* ou *Disputationes*.

Le 27 mars, il écrivait d'Orléans, à ce sujet, à Michel Hummelberg : « J'ai revisé de nouveau les *Quaestiones Camaldulenses;* il n'y manque vraiment rien de ce qui est utile pour le sens [2]. » Bientôt après, cet ouvrage paraissait chez Jean Petit, avec cette préface d'Hummelberg : « Vous avez dans ce volume, lecteur très studieux, les quatre livres des *Quaestiones Camaldulenses*, du Florentin Cristoforo Landini. De plus, le grec, qui manquait dans toutes les éditions parues jusqu'à ce jour, tant en Italie qu'en Allemagne, a été rétabli au moyen des plus habiles conjectures, et traduit en latin par Jérôme Aléandre de la Motta, l'interprète vrai, authentique et très fidèle des langues et des sciences [3]. »

Dès 1510, Aléandre pensait à l'édition d'*Ausone*, l'un des auteurs, comme on l'a vu, les plus populaires à la Renaissance. Mais, le 15 septembre, il écrivait de Paris à Michel Hummelberg : « Pour Ausone, il n'y a rien de fait; on s'en occupera sérieuse-

*1518*, dans *Sitzungsberichte der Wiener Akad.* Ph. Hist. Kl. T. LXXXVI (1877), p. 258 : Badius Ascensius à Michel Hummelberg, 10 oct. 1513; Panzer, *Ann. typ.*, VIII, p. 4, n° 630; Schweiger, *Handbuch der classischen Bibliographie* (Leipzig, 1834), II, 870; Graesse, *Trésor de livres rares ou précieux*, VI, 237.

[1] Renouard, *ouv. cité*, p. 57.

[2] A. Horawitz, *Michael Hummelberg* (1875), p. 27.

[3] Ch. Landini Florentini *Camaldulensium disputationum Opus....* Bibl. nat. Paris, Inv. Réserve Z. 1061. Panzer, *Ann. typ.*, VII, p. 554, n° 462.

Sur l'influence de cet ouvrage, voir A. Lefranc, *Le Platonisme.... à la Renaissance*, dans *Revue d'histoire littéraire de la France*, janv. 1896, p. 6.

Digitized by Google

ment lorsque Badius sera ici; mais il est maintenant en Flandre [1]. »

Ausone paraissait, en 1511, chez Josse Bade, par les soins de Michel Hummelberg. Celui-ci disait dans une courte préface : « Nous ne saurions nier que dans tous les manuscrits d'Ausone ne se rencontrent de nombreuses erreurs, demandant un correcteur de marque. Jérôme Aléandre, homme au-dessus de tout éloge, qui, malheureusement, était occupé ailleurs pendant l'impression de cet ouvrage, se réserve de les élucider en public [2]. »

Comme on l'a vu, en effet, Aléandre, aussitôt son retour à Paris, fit ses cours publics sur Ausone, et ce fut l'occasion de ses plus grands triomphes. Il composa, sur cet auteur, quatre livres de Commentaires qui ne nous sont pas parvenus. Mais, d'après les explications de son enseignement, Josse Bade faisait paraître, le 1er octobre 1513, une nouvelle édition d'Ausone, avec cette préface : « Jeunesse studieuse, tu es redevable de beaucoup à Jérôme Aléandre, homme, comme tu le sais, extrêmement docte : c'est lui qui, le premier, a refait au Bordelais Ausone, à ce poète si gracieux, non seulement le nez, les ongles, les cheveux et autres parties exposées à se gâter, mais la tête elle-même et les pieds, et une grande partie du reste du corps rongée par la dent du temps, par l'incurie et l'injuste abandon des siècles. Bientôt, tu devras encore davantage à Aléandre, je veux dire lorsqu'il enfantera ce qu'il a conçu et qu'il travaille à mener à terme, ces abondants commentaires sur les ténèbres d'Ausone. En attendant, tu témoigneras aussi ta gratitude à Homedeus : il a réuni avec soin les annotations écrites d'Aléandre, son enseignement oral, et les heureuses trouvailles qu'il a faites lui-même, afin de te fourniir un texte aussi correct que possible [3]. »

[1] Munich, ms. lat. 4007, f. 3 r°. Voir plus haut, § II.

[2] « Ausonii Paeonii.... » Paris, *Bib. Institut*, Q. 86. Voir aussi Teufel, *Geschichte der Römischen Litteratur* (4e éd.), p. 991. A. Horawitz, *Michael Hummelberg* (1875), p. 16, 38; *Analekten zur Geschichte des Humanismus in Schwaben* (1512-1518), dans *Sitzungsberichte d. Wiener Akad.* Ph. Hist. Klasse, t. LXXXVI (1877), p. 234. — L'historien de M. Hummelberg, A. Horawitz, ne savait rien de cette édition, ni de celle de 1513-1517. Voir *M. Hummelberg*, p. 16.

[3] Cette préface, comme nous l'avons dit, est des calendes d'octobre 1513. A la fin, le volume est daté des ides de juillet 1517 (Paris, Bibl. nat. Inv. Réserve m Y c, 609).

Digitized by Google

Au commencement de 1512, Aléandre donnait, chez Gilles de Gourmont, le traité de Cicéron, *sur la Divination*. Il le fit précéder d'une épître dédicatoire à Guillaume Cop : « Il y a beaucoup d'œuvres de Cicéron, le premier représentant de la langue latine, qui n'ont pas encore été imprimées en France; si je ne me trompe, personne, jusqu'aujourd'hui, ne l'a publiquement enseigné dans cette ville. A la demande de mes auditeurs, je me suis imposé cette tâche, et pour ce, j'ai commencé par faire imprimer les livres *sur la Divination;* mais je supplie que l'on ne m'attribue pas les erreurs ordinaires aux imprimeurs, comme je me souviens d'en avoir déjà fait la remarque [1]. »

Peu après, Aléandre publiait quatre *Discours de Cicéron;* ce dut être sa dernière publication latine. A la vérité, nous n'avons pu trouver nulle part trace de cette édition, ni dans les recueils bibliographiques [2], ni dans les nombreuses bibliothèques où nous nous sommes adressé [3]. On ne saurait pourtant douter de l'existence de cette édition; en effet, on lit dans une minute autographe d'Aléandre, qui paraît être un cours d'ouverture de vers 1512 [4] : « Récemment, j'ai eu soin de faire imprimer les quatre discours de Cicéron que je vous enseigne. Les trois premiers de mon petit livre sont les plus longs, et, en même temps, au jugement des anciens, les meilleurs de Cicéron; le quatrième s'y est adjoint de droit, et presque de force, puisqu'il a été prononcé en faveur du poète Archias et qu'il renferme l'éloge de la poésie, pour laquelle je connais le penchant de la plupart d'entre vous. J'ai pris ces quatre discours en pensant à Quintilien, que nous allons bientôt expliquer. Je ne voulais pas vous voir arriver à cette explication le cerveau vide, sans avoir lu auparavant quelques discours de Cicéron, ceux-là surtout dont Quintilien admire la grâce et l'énergie, et qu'il cite le plus fréquemment dans ses *Institutions*. De la sorte, vous compren-

[1] Paris, Bibl. nat. Inv. Réserve p. Z. 344. Bristish Museum, 832, e. 51 (3).

[2] Conr. Gesner, *Bibliotheca universalis*, avec supplément (Tiguri, 1545-1555), 4 vol. in-fol. ; G. Draudius, *Bibliographia classica* (Francfort, 1625), 1 vol. in-4 ; Maittaire, *Annales typographici* (1719-1789), 6 vol. in-4; Panzer, *Annales typographici* (1792-1803), 11 vol. in-4; *General Catalogue of the British Museum Library; Catalogue* de la Bibl. nat. de Paris, t. II (encore inédit, mais que l'on a bien voulu nous communiquer pour ce qui concerne Aléandre); etc.

[3] Les diverses bibliothèques de Paris, Bruxelles, Bâle, Strasbourg, Bonn, Münster, Göttingen, Dresde, Munich, etc.

[4] Ms. Vat. lat. 3913, f. 2 v°.

Digitized by Google

drez mieux Quintilien, et non seulement ces quatre discours de Cicéron, mais tous ceux du même auteur. »

Aléandre explique ensuite qu'il a fait imprimer ces quatre discours pour les étudiants peu fortunés : ceux qui voudront un plus gros volume pourront se le procurer ailleurs. Du reste, « il connaît le soin de Guillaume, l'imprimeur, qui a déjà donné les *Sylves* de Stace; il pense donc que ces quatre discours sont d'une bonne impression. Toutefois, ajoute-t-il, peut-être dans le cours de notre enseignement, nous arrive-t-il de faire au texte quelques changements, de corriger les leçons fautives, d'enlever les interpolations; vous saurez que tout cela vient de nous-même et de notre propre travail : nous ne voulons jamais cesser de feuilleter les manuscrits anciens pour peu qu'ils soient à notre portée, et de corriger les fautes des livres imprimés. En vue de la commune utilité de ceux qui étudient, nous l'aurions fait pour cet ouvrage au cours même de l'impression, si nous n'en avions été empêché par nos leçons publiques et privées, et par quelques autres occupations. »

En 1509, dans la préface des *Opuscules* de Plutarque, Aléandre parlait de l'imprimerie comme d'un don venu du ciel [1]. Trois ans après, en tête des œuvres de saint Cyprien, Rembolt publiait de lui des hendécasyllabes phaleuciens en l'honneur de cet art [2]. Enfin, en 1521, dans le décret de Worms, il semblait comme à regret publier une « loi d'imprimerie pour empêcher les maux qui naissaient du mauvais usage d'un art si louable [3]. » Par les publications qu'Aléandre fit à Paris, on voit qu'il ne se borna pas à une vaine admiration : il est un de ceux qui ont le mieux mérité du nouvel art dans la première moitié du XVIe siècle; une partie des éloges qu'il lui donnait lui revenaient à lui-même.

Lorsque Aléandre arriva en France, les études classiques y étaient en retard sur l'Italie de plus d'un demi-siècle. Tout y

[1] H. Omont, *ouv. cité* (1891), p. 56.

[2] Beatissimi Cecilii Cypriani Carthaginensium presulis, oratoris verbique divini preconis eloquentissimi *Opera hinc inde excerpta*. — Anno Domini MCXII, die vero XIII. novembris. — Panzer, *Annales typ.*, VII, p. 560, n° 512.

[3] Caroli Quinti.... *Edictum imperiale*.... Sine loco et anno (Louvain, 19-26 juin 1521). Paris, Bibliot. nation. Invent. Réserve F. 2203.



Digitized by Google

était à faire ou à peu près, alors qu'au delà des monts tout était presque fait et que déjà la Renaissance y touchait à sa fin. Il fallait donc faire beaucoup et vite, et Aléandre y réussit merveilleusement ; il est étonnant ce que, malgré les guerres et la peste, malgré ses longues et douloureuses maladies, ce jeune étranger parvint à réaliser dans l'espace de cinq ans. Cela, du reste, convenait à la fois aussi bien à sa nature qu'à la situation : toute sa vie, ce fut chez lui une tendance à faire rapidement, et par là même un besoin de s'assimiler, de classer plutôt que de créer. Peut-être même est-ce son séjour à Paris qui contribua le plus à développer chez lui cette disposition.

Les travaux d'Aléandre en France eurent donc avant tout un caractère de vulgarisation : Aléandre se borna à propager chez nous ce qu'il avait trouvé à Venise et à Padoue. Cela est vrai de son enseignement : en 1509, il commence par les *Opuscules* de Plutarque : l'année précédente, il les avait déjà lui-même enseignés à Venise [1] ; pour la plupart des autres auteurs qu'il expliqua, il est à supposer aussi qu'il les avait étudiés en Italie. Mais ce caractère se remarque mieux encore dans les éditions qu'il donna ; lui-même disait dans sa première préface qu'il voulait acclimater chez nous les éditions italiennes [2] ; il les reproduisit, en effet, et particulièrement les éditions aldines.

La première publication grecque d'Aléandre, les *Opuscules* de Plutarque, est prise tout entière de l'édition des soixante-douze *Opuscules* de cet auteur qu'Alde avait donnée au mois de mars de la même année [3], et à la préparation de laquelle Aléandre avait autrefois participé. La même édition aldine fournissait à Aléandre le texte de trois autres *Opuscules*, qu'il donnait trois ans après [4]. Les deux discours d'Isocrate lui furent fournis par l'édition de cet auteur que Chalcondyle avait donnée à Milan en

[1] T. Brieger, *Aleander und Luther*, *1521* (Gotha, 1884, in-8), p. 52.

[2] Voir plus haut, p. 151.

[3] Renouard, *ouv. cité*, p. 55. On peut comparer ces deux éditions à la bibliothèque Mazarine (Paris). (Plutarque d'Alde : 3647 ; Plutarque d'Aléandre, 14331 (2); et à la Bib. de l'Arsenal (Plutarque d'Alde, S. A. 1586, Plutarque d'Aléandre, S. A. 2074). Les trois opuscules de l'édition d'Aléandre sont les 9e (p. 87), 8e (p. 85) et 2e (p. 13) de l'édition aldine.

[4] Bibl. Mazarine, *Opuscules* d'Aléandre, 10487 (6) (Omont, *ouv. cité* (1891), n° XV). Ces opuscules sont les 6e (p. 75), 7e (p. 81) et 14e (p. 143) de l'édition aldine.

Digitized by Google

1493 [1], les Opuscules de Lucien par celle d'Alde Manuce en 1503 [2], la Gnomologie par le *Liber Gnomagyricus* de Tissard, ou plutôt par l'édition des *Idylles* de Théocrite, que Tissard lui-même avait reproduite en partie [3]. Dans leurs éditions de Théocrite et de Lucien, Descousu et Brachet imitaient le maître et reproduisaient, eux aussi, les éditions d'Alde [4]. Enfin, les Grammaires de Chrysoloras et de Gaza n'étaient, comme le titre l'indique, que la reproduction d'ouvrages antérieurs [5].

Quatre éditions grecques, toutefois, appartiennent plus spécialement à Aléandre et peuvent être rangées parmi ses œuvres propres : c'est l'*Alphabet hébreu et grec*, le *Lexique grec-latin*, les *Sentences des Philosophes* et les *Tables*.

L'*Alphabet* est une compilation de lettres, d'abréviations et de prières usuelles : très utile pour l'époque, elle paraîtrait aujourd'hui presque enfantine. Les *Sentences des Philosophes* offrent une réunion de textes d'une bien plus grande étendue ; on y trouve en outre quelques éléments de grammaire grecque, premiers linéaments des *Tables*, et des prières usuelles. Les *Tables* sont vraiment l'œuvre d'Aléandre ; c'est la première grammaire grecque composée par un Occidental qui ait été publiée en France. Elles donnent d'abord l'alphabet grec avec les divers groupements des lettres ; suivent des remarques assez étendues sur la prononciation, les esprits, les accents et les syllabes. Dans une dernière page sont énumérées les parties du discours. En réalité, cette petite grammaire ne comprend guère que ce que nous appelons aujourd'hui la *Phonétique*. C'était moins un résumé de Gaza qu'un préliminaire à cet auteur, préliminaire du reste fort court, puisqu'il ne comprend que quatre feuillets [6].

La principale édition grecque d'Aléandre est la réédition du

[1] Sans titre. F. A. ii : Πλουτάρχου βίος Ἰσοκράτους (Paris, Bibl. de l'Arsenal, A. 1123 B. L.).

[2] Renouard, *ouv. cité*, p. 39.

[3] Omont, *ouv. cité* (1891), p. 5, 11, 27.

[4] Renouard, *ouv. cité*, p. 5 (Théocrite, 1495) ; 39 (Lucien, 1503).

[5] Chrysoloras avait été édité à Venise en 1484, à Florence et à Vicence en 1491, etc. H. Omont, *Catalogues.... d'Alde Manuce* (Paris, 1892, in-fol.), p. 5. Théodore Gaza avait été imprimé pour la première fois en 1495, chez Alde. Legrand, *Bibliogr. hellénique* (Paris, 1885, in-8), I, p. XLI ; Renouard, *ouv. cité*, p. 4.

[6] Nous avons comparé les trois éditions suivantes : Théodore Gaza, livre Ier (Omont, *ouv. cité*, n° XVI, p. 32), Bibl. nat. Inv. Rés. X, 1402. — Théodore Gaza, livres I-IV (Θεοδώρου Γραμματικῆς βίβλια δ', Venise, Alde, 1525). Bibl. nat. Inv. X, 6659. — Aléandre, *Tables* (Omont, n° III, p. 13). Bibl. nat. Inv. Rés. X + 57 (2).

Digitized by Google

*Lexique* de Craston. Aléandre prit pour base de son édition celle d'Alde Manuce, de 1497 [1] : toute la première partie, c'est-à-dire le Lexique grec-latin, est identique [2]. Mais les pages suivantes, qui indiquent les mots changeant de sens suivant la place de l'accent, ont déjà chez Aléandre quelques explications préliminaires que l'on ne trouve pas chez Alde [3]. Dans la suite, les différences sont bien plus nombreuses que les ressemblances : l'édition aldine ne contient qu'une faible partie de ce que renferme l'autre. De plus, le repertoire général alphabétique *latin-grec* qui termine l'ouvrage est bien plus riche de mots latins chez Aléandre que chez Alde, et il contient non seulement des mots, mais aussi des locutions latines. Enfin, à côté du mot latin, on trouve uniquement chez le premier le renvoi aux folios et aux lignes du lexique où ce mot est cité ; l'usage de ces renvois est d'autant plus difficile que, dans le lexique, feuilles ni lignes ne sont numérotées : à chaque fois, c'est donc un petit calcul à faire pour les trouver. Chez Aléandre, au contraire, outre les renvois au lexique grec, on trouve à côté du mot latin les mots grecs correspondants, ce qui fait de ce répertoire un véritable lexique latin-grec. Aléandre avait donc le droit de dire dans sa préface : « Si l'on examine ce Vocabulaire avec soin, on verra que soit par la disposition, soit par l'abondance des matières, soit par la pagination, qui a été introduite, il l'emporte sur tous ceux qui ont paru jusqu'à ce jour [4]. »

Aussi était-ce le Lexique d'Aléandre qui devait être la base des éditions futures : celle de Nicolas Bérauld, chez Pierre Vidoue, en 1521, ne lui apporta que fort peu de changements. Le principal consiste dans l'adjonction de l'opuscule grec de Jean le Grammairien [5] sur les *différences des langues*, c'est-à-dire sur les divers dialectes grecs.

[1] Nous avons comparé les trois éditions suivantes : édition d'Alde, 1497 (voir le titre dans Renouard, *ouv. cité*). Bibl. nat. Paris, Inv. Rés. X, 41. — Édition d'Aléandre (Omont, *ouv. cité*, n° XIII). Bibl. nat. Inv. Rés. X, 544. — Édition de Nicolas Bérauld (Dictionarium graecum.... Lutetiae MDXXI). Bibl. nat. Inv. X. 162. — La Bibliothèque nationale ne possédant pas l'édition de Bâle, 1519 (Panzer, *Ann. typ.*, VI, p. 215, n° 308), nous n'avons pu comparer cette édition aux trois autres.

[2] Alde, f. 1-171 ; Aléandre, p. 1-455.

[3] Alde, f. 171 v°-181 ; Aléandre, p. 456-469.

[4] H. Omont, *ouv. cité*, p. 60.

[5] Fabricius, *Bibliotheca graeca*, VI, 196.

Digitized by Google

Pour plusieurs de ses éditions latines, Aléandre fut encore un vulgarisateur. Les *Sylves* de Stace semblent une reproduction de l'édition qu'Alde Manuce avait donnée en 1502 [1]; les deux livres de la *Divination* sont identiques au texte des *Œuvres philosophiques de Cicéron* que Josse Bade avait imprimées en 1511 [2]. Nous n'avons pu voir les quatre discours de Cicéron, mais, à la manière dont Aléandre en parle, on sent assez que ce ne fut qu'une réimpression à l'usage des petites bourses. Ces discours n'avaient sans doute aucun titre général, il est même probable que, comme les deux discours d'Isocrate, ils n'avaient ni introduction, ni épître dédicatoire, ni rien qui indiquât la part qu'Aléandre y avait prise.

Pourtant, moins pressé que pour le grec, Aléandre fit pour plusieurs éditions latines œuvre personnelle. Dans le cours d'ouverture où il est question des quatre discours de Cicéron, on a vu qu'il parlait de son zèle à feuilleter les manuscrits, et à procurer des auteurs anciens les meilleures éditions possible. Pour Salluste, il suivit en général l'édition aldine [3]: les deux titres sont identiques; dans les discours et les lettres, le texte diffère très peu de celui d'Alde. Toutefois, Aléandre dit dans sa préface que, pour cette édition, il consulta un manuscrit que lui communiqua Paul Émile. « Si quelqu'un, ajoute-t-il, compare les autres impressions de Salluste à celle de Badius, il trouvera sans aucun doute que ce très grave auteur, naguère nouvel Hippolyte aux membres épars, est, lui aussi, devenu Virbius par la puissance divine, comme autrefois les membres du héros par la puissance de Diane. »

Dans les *Camaldulenses disputationes*, dit Hummelberg dans la préface, Aléandre a ajouté le grec et l'a traduit en latin. En effet, les éditions précédentes se bornaient à donner les mots grecs en caractères latins, ou même d'ordinaire les supprimaient complètement, ce qui rendait inintelligibles les passages où ils se trouvaient [4]. L'édition de 1511, au contraire, donne

[1] Renouard, *ouv. cité*, p. 35 : *Statii Papinii Sylvarum libri quinque....* (mense augusto, 1502).

[2] *Opera M. T. Ciceronis philosophica*, f. 110 v°-131 r° (Bibl. nat. Paris, Inv. X, 906). Cette édition reproduisait elle-même celle de Milan, chez Alex. Minutianus, Ciceronis *Opera*, 4 vol. in-fol. (1498-1499). Deschamps, *Essai bibliographique sur Cicéron* (Paris, 1863, in-8), p. 50.

[3] Renouard, *ouv. cité*, p. 57 (mense aprili 1509).

[4] Par exemple, dans l'édition décrite par Hain (*Repertorium bibliographicum*)

Digitized by Google

constamment le grec ; à côté, si le sens est assez facile à saisir, Aléandre se borne à répéter le mot en caractères latins ; s'il est long et difficile pour l'ensemble des lecteurs, il le traduit en entier [1].

Pour l'édition d'Ausone enfin, Michel Hummelberg, dans sa préface de 1511, parle des fautes nombreuses que renferment les manuscrits de cet auteur. Lui ou Aléandre durent, en effet, en avoir un ou plusieurs à leur disposition. Sur la foi d'un vieux manuscrit, lit-on au feuillet 40, Aléandre a rendu à Ausone le poème des Roses, faussement jusque-là attribué à Virgile [2]. Dans son ensemble, cette édition est bien supérieure à celle de Thadaeus Ugoletus, de Venise, qui l'avait immédiatement précédée : la disposition en est meilleure et les corrections assez nombreuses.

Plus tard, comme on l'a vu, Aléandre étudia spécialement Ausone : dans l'édition qu'il en donna lui-même en 1513, il fit de nouvelles corrections, d'après le sens ; elles sont nombreuses, particulièrement dans le poème sur la Moselle [3] et, d'ordinaire, faites avec bonheur.

Ce fut la dernière édition d'Aléandre. Deux mois après la date de la préface, il entrait définitivement chez Étienne Poncher. Dans son passage à Paris, Ausone est l'auteur qu'il a le plus étudié ; celui qui lui valut les plus beaux triomphes et dont il a laissé la meilleure édition.

A Paris, Aléandre avait composé de plus des œuvres restées manuscrites. Quelques-unes se sont perdues, et particulièrement

sous le n° 9851. Paris, Bibl. nat. Inv. Réserve Z. 316 (sine loco et anno), on lit : f. 2 r°, lig. 13 : « Telos, » en caractères latins; f. 18 r°, lig. 28 : « Nam in suis : id est ratis opinionibus.... » Ici l'édition de 1511 met (f. 19 r°, lig. 14) : « Nam in suis χυρίαις δόξαις cyriaaes doxaaes, id est ratis opinionibus....; » — f. 33 v°, lig. 29, le mot ποιεῖν est laissé en blanc, etc.

[1] Par ex., f. 41 v° : Τὴν ψυχὴν ἀγάθωνα....

[2] Ausonii Rosae quas properam (perperam) Maroni adscriptas Hieronymus Aleander ex fide vetusti codicis auctori adseruit. — Ver erat....

[3] Nous avons comparé les trois éditions suivantes :

1° F. 1 r° : Opera Ausonii nuper reperta. — F. 2 r° : Thadaeus Ugoletus Lazaro Cassolae medico celeberrino S. « Decreveram, eruditissime Lazare.... » *A la fin* : Impressum Venetiis, anno MCCCCCI, die XXX octobris, in-8. — Paris, Bibl. nat. Inv. Rés. p Y c 894. Voir aussi Panzer, *Ann. typ.*, VIII, p. 346, n° 72.

2° Ausonii Paeonii. .. 1511. Paris, Bibl. de l'Institut, Q. 86.

3° D. Ausonii Paeonii.... 1517. Paris, Bibl. nat. Inv. Rés. m Y c 609.

Digitized by Google

les quatre livres de Commentaires sur Ausone dont parle Josse Bade [1], et auxquels Aléandre fait lui-même des renvois [2]. Toutefois, nous possédons encore de lui une série d'exercices scolaires qui remontent évidemment à cette époque [3], et deux recueils de notes qui semblent en être également [4]. Les exercices scolaires consistent en descriptions de villes et de pays, la plupart situés en France; dans les marges se lisent des annotations d'Aléandre, du genre de celles que les professeurs mettent encore de nos jours. Il faut sans doute y voir une imitation du « Catalogue des villes remarquables, » d'Ausone [5]. La description de Paris est particulièrement soignée [6] : on y trouve tout un éloge de la ville et surtout de son Université : Le climat est salubre, le sol fertile; la partie qui regarde la Belgique est trois fois aussi grande que les deux autres réunies et elle est de beaucoup la plus opulente; dans la Cité est l'église Notre-Dame et la sainte chapelle; du côté de la Gaule, l'Université, la mère des arts libéraux, la nourrice des grands hommes, et qui, à ses gloires passées, joint aujourd'hui celle d'enseigner les belles-lettres : « Que si, dans toutes ces perturbations qui, depuis trop longtemps, hélas! bouleversent l'Italie, la mère des beaux-arts, que si, dans le péril toujours menaçant des infidèles, l'on peut garder quelque espoir de paix et de tranquillité, il me semble que cet espoir ne peut se réaliser nulle part ailleurs qu'à Paris. »

Les deux recueils de notes d'Aléandre qui remontent à son séjour à Paris sont divisés en deux parties. La première, beaucoup plus courte [7], comprend quelques remarques sur des matières religieuses, des points d'exégèse et d'histoire de l'Église. Dès lors, Aléandre lit l'Écriture sainte, saint Augustin, saint Jérôme. Dans l'exégèse, il fait surtout de la critique historique et verbale. Çà et là se trouve quelque remarque mélancolique : à propos de Rufin, il note de quelles faibles circonstances peut

[1] Préface d'Ausone, 1513-1517.
[2] Rome, Bibl. Chigi, ms. R. II. 49, f. 17 v°; Vat. lat. 3926, f. 137 r°, etc.
[3] Ms. Vat. lat. 3922, f. 189-206.
[4] Chigi, R. II, 49, Vat. lat. 3926 — 1er recueil (marqué de la lettre B) : Ch., R. II. 49, f. 1-2; 1'-12'; Vat. 3926, f. 169-170; 121-131; 2e recueil (lettre E) : Ch., R. II. 49, f. 2-8; 12'-30'; Vat. 3926, f. 131-153; 170-176.
[5] Édition de 1513- 1517 (voir plus haut, f. 91 v° et seq.).
[6] Ms. Vat. lat. 3922, f. 195-200.
[7] Chigi, ms. R. II. 49, f. 1-8.

Digitized by Google

dépendre la renommée : n'eût été son différend avec saint Jérôme, peut-être, au lieu de descendre jusqu'à saint Grégoire, eût-on fait de lui le quatrième Père de l'Église latine.

La seconde partie [1] comprend surtout des remarques sur les auteurs anciens : Aléandre lit Hésiode, Démosthène, Lucien, Strabon, Porphyre, Julien, Salluste, Quintilien, Martial, Tacite, mais plus encore Théocrite, Plutarque, Cicéron, Tite-Live, Pline et Ausone ; il connait les travaux contemporains, cite Béroalde l'Ancien, Budé, Érasme et Reuchlin. Certaines pages de ces notes furent sans doute des préparations de cours et passèrent plus tard dans le lexique latin-grec. Aucune expression exclamative, mais des remarques philologiques et historiques où la valeur des mots est pesée et comparée. Aléandre est pour ainsi dire de notre époque : en lisant ces recueils, on croirait assister à tel cours de la Sorbonne ou du Collège de France.

Çà et là, ces notes prennent un caractère plus personnel. Aléandre s'intéresse à tout : il a lu dans Pline que seule l'étoile de Vénus était assez brillante pour produire l'ombre par l'interception de ses rayons. « Mais, ajoute-t-il, les 26, 27, 28 et 29 septembre 1513, au collège de la Marche, j'ai observé que l'étoile de Jupiter avait la même puissance, et je l'ai fait remarquer à plusieurs. » Ailleurs, telle et telle citation semble refléter l'état d'âme d'Aléandre lui-même. Avec ceux qui aiment la vérité toute nue, il ne paraît pas avoir prisé l'art oratoire : « L'art de l'orateur, écrit-il après saint Jérôme, est de dire des choses vraisemblables plutôt que des choses vraies. » Et, dans l'exil d'Aristide, il note combien l'éloquence peut l'emporter sur la vertu.

## § VII. — Amis et disciples d'Aléandre

Pendant les quelques années de son enseignement, Aléandre se fit de nombreux amis. Naturellement, le jeune humaniste fréquenta peu les tenants de l'ancienne Sorbonne, Noël Béda et les siens. Deux ou trois fois même, il parle avec grand dédain « de cette très scolastique académie, » « de ces mots vides de sens qui lui soulèvent le cœur [2]. » Ce n'est pas toutefois l'un des

[1] Chigi, f. 1'-30'.
[2] Ci-dessus, lettres à Bonomo et à Érasme.

Digitized by Google

côtés les moins remarquables de ces années, qu'il soit parvenu à ne froisser personne. Le brillant humaniste reste cinq ans à l'Université sans qu'une seule voix s'élève jamais contre lui.

En 1521, on voit même par les lettres d'Aléandre qu'il était resté dans les meilleurs termes avec les docteurs de la faculté de théologie. A la diète de Worms, les partisans de Luther disaient bien haut qu'à part de légères restrictions, l'Université de Paris avait approuvé sa doctrine. Pour éclairer les docteurs et leur éviter toute décision fâcheuse, Aléandre leur envoie les livres de l'hérésiarque, leur écrit le bruit qui court, et les exhorte à condamner promptement Luther, afin de couper court au scandale [1].

Le 15 avril suivant, l'Université rendait sa sentence, défavorable au novateur [2]. Pourtant, elle se taisait sur les points touchant l'autorité du pape. De nouveau, Aléandre songe à agir sur les docteurs de Paris : il repassera par la France; il leur parlera, et il espère obtenir d'eux qu'ils refassent leur condamnation dans un sens plus favorable à la papauté [3].

On peut donc dire qu'Aléandre jouit à Paris d'une faveur universelle. La part principale en revenait à cette amabilité « par laquelle, lui dit Josse Bade, tu t'es attaché tous les académiciens [4]; » à « ces mœurs très douces, » que ses luttes contre les protestants ont plus tard fait méconnaître, mais qu'en 1521 Aloisi Marliano vantait encore dans une lettre à Érasme [5]. Son habileté fit le reste. Il visa à ne heurter personne, à rester sur le terrain de l'antiquité classique : cette habileté lui faisait décliner la mission qu'on voulait lui confier auprès du concile de Pise; sans doute encore est-ce la prudence qui le fit se tenir à l'écart dans l'affaire de Reuchlin. Lui qui sait l'hébreu au point

[1] Balan, *Monumenta Ref. Luth.* (Ratisbonne, 1884, in-8), 213. Brieger, *Aleander und Luther, 1521*, 188-189.

[2] DETERMINATIO THEOLOGIÆ | facultatis Parisien. super doctrina Lutheriana | hactenus per eam visa. — *Marque typographique de Josse Bade.* — Venundatur in officina Ascensiana sub | cautione ad calcem explicanda. — In-4; 16 feuillets non numérotés. Signatures aii-bv (Paris, Bibl. de la Société de l'Hist. du Prot.); d'Argentré, *Collectio Judiciorum* (Parisiis, in-fol.), II (1728), p. I-IV; Id. Le Plat, *Monumentorum ad historiam Concilii Tridentini.... amplissima Collectio* (Louvain, 1781-1782, 2 vol. in-4), II, 98-114.

[3] Balan, 201, Brieger, 237; 257-258.

[4] Préface de Plutarque, 1514. « Ingenuitas et obsequendi studium. »

[5] D. Erasmi *Opera omnia* (1703-1706), III, 636 D. (7 avril 1521).

Digitized by Google

de passer pour juif, lui qui lit les œuvres de Reuchlin [1], lui enfin qui prie Michel Hummelberg, l'un des plus chauds partisans de Reuchlin [2], de le saluer de sa part [3], ni maintenant à Paris [4] ni plus tard à Rome, on ne le voit se mêler à cette retentissante querelle.

Par contre, il se lia avec presque tout ce que la France avait alors de partisans de la Renaissance. On a déjà vu ses relations avec Paul Émile et celles qu'il noua à Orléans; plus tard, il sera question d'Étienne Poncher [5]; à ceux-là il faut ajouter Guillaume Budé, Lefèvre d'Étaples, Guillaume Cop, Germain Brice, Cyprien Benet, Gilles de Gourmont, Josse Bade, et plusieurs autres.

Celui qui, le premier, accueillit Aléandre à Paris, parait avoir été Guillaume Budé [6]. Le *restaurateur des études grecques en France* était déjà célèbre [7]. Né en 1467, Budé avait déjà publié plusieurs ouvrages en 1508 : âgé de plus de quarante ans et quoique, dès lors, au jugement de Lascaris, il occupât le premier rang parmi les hellénistes français, il n'hésita pas à se mettre sous la direction du jeune Aléandre.

Avec Guillaume Budé, Lefèvre d'Étaples tenait alors la tête du mouvement humaniste [8]. Lefèvre est une des plus belles intelligences qu'ait possédées la France à cette époque. Il tient à la philosophie par son culte pour Platon et surtout par le renouveau qu'il donna aux doctrines d'Aristote, à l'exégèse et à la

[1] Chigi, R. II. 49, f. 10 r°.

[2] Voir à la fin de ce chapitre les ouvrages sur M. Hummelberg, et L. Geiger, *Joh. Reuchlin* (Leipzig, 1871, in-8), p. 156, 331, 368.

[3] A. Horawitz, *M. Hummelberg*, p. 34.

[4] Longues délibérations de la faculté de théologie à ce sujet. Paris, Bibl. nat. Nouv. acquis. lat. 1782, f. 35 et suiv. (1er mai 1514, etc.).

[5] Dans la *Biographie* d'Aléandre.

[6] Voir plus haut, lettre à Alde Manuce, § II.

[7] Rebitté, *Guillaume Budé* (Paris, 1846, in-8). E. de Budé, *Vie de Guillaume Budé* (Paris, 1884, in-24). Mais cette *Vie* n'a point fait oublier la précédente.

[8] K. H. Graf, *Jacobus Faber Stapulensis*, dans *Zeitschrift für die historische Theologie*, 1852, p. 3-86 ; 165-237; *Revue historique*, XII (1880), p. 123; A. Horawitz, *Briefwechsel des B. Rhenanus* (1886), p. 12, 37, 41, 151, etc., et les autres publications d'Horawitz sur Hummelberg et Rhenanus. *Société de l'histoire du protestantisme français. Bulletin historique et littéraire*. T. XLI (1892). 57-92; 122-130; t. XLIII (1894), p. 57-59; 449-460. Douen et Weiss : divers articles sur Lefèvre; A. Laune, *Lefèvre d'Etaples et la traduction française de la Bible*. dans *Revue de l'Histoire des religions*, juillet 1895, p 56-72; A. Lefranc, *Le Platonisme....*, dans *Revue d'hist. litt. de la France*, janv. 1896, p. 4, 5; E. Rodocanachi, *Renée de France, duchesse de Ferrare* (Paris, Ollendorff, 1896, in-8).

Digitized by Google

théologie par ses explications nouvelles de l'Écriture sainte, à l'histoire de l'Église par ses projets de réforme et par sa traduction de la Bible, contemporaine de celle de Luther.

Aléandre entra vite en relations avec Lefèvre : au début, il paraît même avoir suivi ses leçons [1]. « Saluez surtout Lefèvre, pour qui j'ai la plus grande estime et la plus grande affection, » écrit-il à Hummelberg le 27 mars 1511 [2].

Plus tard, Lefèvre tournera aux nouvelles doctrines; en 1521, il rompt avec les catholiques [3]; dix ans plus tard, il est contraint de s'exiler à Nérac en Gascogne. Dans une lettre de cette époque à Jean-Baptiste Sanga, Aléandre parlera de lui en termes sympathiques [4] : « J'avais reçu l'ordre du pape, et moi-même j'avais le désir de chercher, si je le rencontrais quelque part, à l'adoucir et à le ramener. Car, au fond, ses erreurs sont peu de chose, bien qu'au début la nouveauté les ait fait paraître grandes. C'était alors chose inouïe que de changer la moindre syllabe et même de corriger un texte altéré par la faute des copistes dans l'ancienne version dont se sert l'Église. Mais aujourd'hui qu'il s'agit de tout autre chose que de traduction, il semble qu'une version nouvelle où ne se trouve introduite nulle mauvaise doctrine est une affaire de minime importance. »

Après avoir indiqué d'une manière si lumineuse la raison pour laquelle tant d'humanistes passèrent à la Réforme, chassés qu'ils étaient de l'Église catholique par des esprits étroits, Aléandre conseille la douceur : il faudrait essayer d'obtenir de Lefèvre la rétractation de quelques articles, comme le fit saint Augustin, et il termine par ces paroles : « Vous ne trouverez pas inopportune ni rebutante l'entreprise que je vous propose, car nos saints d'autrefois remuaient l'Orient et l'Occident pour regagner un homme savant, et nous sommes à une époque où il faut savoir au besoin mourir pour le Christ. »

Guillaume Cop, médecin du roi, traducteur d'Hippocrate et de Galien, était un partisan enthousiaste des nouvelles études [5].

[1] A. Lefranc, *Le Collège de France*, p. 29-33.
[2] A. Horawitz, *M. Hummelberg* (1875), p. 28.
[3] *Revue hist.*, XII (1880), p. 123.
[4] Laemmer, *Monumenta Vaticana* (Fribourg, 1861, in-8), p. 95; Herminjard, *Correspondance des réformateurs dans les pays de langue française*, II (Paris-Genève, 1868, in-8), p. 386-388.
[5] Voir *La Correspondance d'Érasme;* E. Böcking, *Ulrici Hutteni Opera ;*

Digitized by Google

Dans la lettre dédicatoire à Germain de Ganay, en tête de sa traduction des *Préceptes salutaires* de Paul d'Égine [1], il raconte qu'il avait autrefois commencé le grec en Allemagne sous Mithridate et Conrad Celtès; il en continua l'étude à Paris avec Jean Lascaris et Érasme; mais à cause de leur départ précipité pour l'Italie, il n'eût rien fait de sérieux, si bientôt, pendant une année entière, il n'eût suivi les leçons de grec de Jérôme Aléandre, savant possédant à fond le latin, le grec, l'hébreu et le chaldéen.

L'année suivante, Aléandre dédiait à Cop l'édition du traité *de la Divination :* « c'était à la munificence de Cop qu'il devait de vivre encore à Paris; c'était lui qui, par de longues exhortations, l'avait amené à y rester et à y enseigner encore. Aléandre était heureux de lui dédier un livre sur l'astrologie et la divination, à lui, prince des astrologues, médecin plein de science et d'habileté, et possédant à fond le grec, le latin et tous les genres de doctrine. »

Nous avons d'Aléandre une longue préface à l'*Incendie de la Cordelière*, de Germain Brice [2]. Aléandre avait déjà connu Ger-

*Supplementum* (Lipsiae, 1870), II, 438; A. Horawitz, *Analekten zur Geschichte der Reformation und des Humanismus in Schwaben*, dans *Sitzungsberichte der W. Ak.* Ph. Hist. Kl. T. LXXXIX (1878), p. 106, où, du reste, il se trompe en le confondant avec Copis; A. Horawitz, *Briefwechsel des B. Rhenanus* (1886), p. 41.

[1] Pauli Aeginetae *praecepta salubria Guilielmo Copo Basileiensi interprete.* Parisiis, ex officina libraria Henrici Stephani, a. Ch. Salv. MDX, 4ª Aprilis (1511). Bibl. nat. Paris, TH. cq. 14.

[2] F. 1 r°. CHORDIGERAE NAVIS | CONFLAGRATIO. — *Marque typographique de Josse Bade.* — Ab Ascensio impressa : cum gratia et privilegio regio ne alius triennio proximo sub ditione regia imprimat. — F. 2 r°. Hieronymus Aleander Mottensis Germano Bri | xio Archidiacono Albiensi et Francorum reginae a | secretis S. P. D. « Mirari non satis poteram.... Lutetiae Parhisiorum MDXII, 4° kalendas Januarias. » — F. 3 r°. « Augustissimae Francorum Reginae Britonumque Duci Annae | Germanus Brixius Altissiodorensis Felicitatem. « Ingens illa animi tui.... Blesis, x kal. nov. MDXII. » F. 5 et suiv. GERMANI BRIXII ALTISSIO | DORENSIS HERVEUS SIVE CHOR | DIGERA FLAGRANS (*350 hex.*). — Hervei Cenotaphium (5 distiques).

*A la fin* : Ex aedibus Ascensianis, ad idus Januarias, M | DXIII ad calculum Romanum. Cautumque est | privilegio regio ne quis praeter Ascensium in toto | regno Franciae imprimere triennio proximo | attentet. — Petit in-4. 12 feuillets non numérotés. Bibl. nat. Paris, Inv. réserve, pYc, 1254; mYc, 68, 671. Le premier de ces trois exemplaires ne contient que la lettre d'Aléandre à Germain Brice, et celle de Brice à Anne de Bretagne.

Sur l'incendie de *Marie la Cordelière*, et le présent ouvrage de Germain Brice, voir Bajot et Poirré, *Annales maritimes et coloniales*, déc. 1844, 2e partie (sciences et arts), p. 993-1073 (A. Jal); 1845, t. I, sect. I, p. 717-730 (A. Jal).

Digitized by Google

main Brice à Venise, où celui-ci accompagnait Jean Lascaris dans son ambassade. Dès lors, lui dit-il, je ne pouvais me lasser d'admirer la souplesse de ton intelligence et l'étendue de ton érudition, aussi bien en grec qu'en latin ; tu l'emportais non seulement sur tes compatriotes français, mais sur les Italiens eux-mêmes, et non sur les moindres d'entre eux. Mais aujourd'hui, après avoir lu ton poème sur l'*Incendie de la Cordelière*, je me suis pris à faire les réflexions suivantes : « Eh! pauvres mortels que nous sommes! nous nous plaignons que le génie s'en va, et nous rendons notre époque responsable de notre propre apathie! Quoi de plus grandiose que ce poème, de plus élégant et de plus achevé? » Si Germain Brice continue, ajoute Aléandre, il ne surpassera peut-être pas Virgile et Cicéron, puisque, ainsi qu'Achille, il faut toujours les mettre hors de pair, mais il se placera à un rang élevé parmi les auteurs anciens; la plupart des écrivains n'ont réussi que dans un genre ou dans l'autre : Brice est d'autant plus grand qu'il excelle à la fois en prose et en vers. Ç'a été un grand acte de sagesse d'Anne de Bretagne de le prendre comme secrétaire et de le combler de faveurs, d'autant qu'il est non seulement un grand écrivain, mais le plus habile des hommes dans la gestion des affaires.

Aléandre eut des relations très amicales avec les deux imprimeurs Josse Bade et Gilles de Gourmont. On sait qu'à la Renaissance, plusieurs imprimeurs furent au premier rang des hommes de lettres, et que les plus célèbres humanistes ne dédaignèrent pas de se faire correcteurs d'*épreuves*. Sans avoir laissé dans l'histoire des lettres un nom comparable à celui d'Alde Manuce et de Henri Estienne, Josse Bade et Gilles de Gourmont furent pourtant des esprits très cultivés. Les préfaces dont ils ont fait précéder un certain nombre des ouvrages qu'ils ont édités suffiraient à le prouver [1].

Le combat fut livré le 11 août 1512, entre le navire français *la Cordelière* et le navire anglais *la Régente*. Le capitaine du navire français se nommait Hervé de Portzmoguer, celui de l'anglais sir Thomas Knevet.

[1] Sur Gilles de Gourmont, voir L. Dorez, *Une lettre de Gilles de Gourmont à Girolamo Aleandro (1531)*, dans *Revue des Bibliothèques*, juin-juillet 1898, et les ouvrages cités par M. L. Dorez; Ph. Renouard, *Imprimeurs parisiens* (Paris, Claudin, 1898, in-12), p. 158; sur Josse Bade, Schmidt, *Histoire litt. d'Alsace*, I, 314; *Biographie nationale de Belgique*, I, 610; A. Horawitz, *Briefwechsel des B. Rhenanus* (1886), p. 36, 39, 59, 594, etc.; Ph. Renouard, *ouv. cité* (1898), p. 11-13.

Digitized by Google

On a déjà vu quel éloge Josse Bade faisait d'Aléandre dans sa préface d'Ausone. Le 1er décembre 1514, il lui dédiait l'édition des *Vies parallèles* de Plutarque : « Trois causes principales, disait-il, poussent à faire une dédicace : faire l'éloge de quelqu'un et mériter sa faveur, mettre l'œuvre sous une protection et en dire du bien, ou parler du travail de l'auteur de l'édition. » Toutes ces raisons à la fois, dit Josse Bade, le poussaient à dédier son œuvre à Aléandre : peut-être toutefois ne l'eût-il pas osé si la bonté d'Aléandre, égale à sa science, ne lui avait fait croire que ce modeste présent serait accepté avec bienveillance.

Pour Gourmont, il semble avoir eu pour Aléandre une affection et une admiration qui allaient jusqu'au culte. En 1516, il cherche à voir Aléandre, parti pour Liège, où il est devenu chancelier de la Marck; en 1531, en recevant une lettre de l'helléniste devenu nonce auprès de Charles-Quint, « il se trouve tout en pleurs et larmes, » n'ayant jamais osé penser qu'il fût « sy longuement en la noble mémoyre » d'Aléandre [1].

Le dominicain aragonais Cyprien Benet entra très avant dans l'intimité d'Aléandre. La vie de Cyprien est mal connue : les historiens de l'ordre de Saint-Dominique perdent sa trace vers 1522, et croient que dès 1509, il avait quitté définitivement Paris [2]; en réalité, il vivait certainement encore en 1531, époque où, avec Gilles de Gourmont, on le voit s'occuper d'un neveu d'Aléandre venu à Paris pour ses études [3].

De très bonne heure, Aléandre entra en relations avec Cyprien. Lorsqu'il est à Orléans, il lui écrit au sujet d'une édition de Théocrite qu'il semble alors avoir eu l'idée d'entreprendre [4]. Dès lors, Cyprien était son homme de confiance, son intermédiaire à Paris [5]. Il le restera à l'avenir, et de tous ceux qu'Aléandre connut en France, ce sera lui avec qui il conservera les relations les plus suivies et les plus prolongées [6].

[1] L. Dorez, *art. cité*, p. 7, dans *Revue des Bibliothèques*, juin-juillet 1898.
[2] Quétif et Échard, II, 49, 50.
[3] L. Dorez, *art. cité*, p. 7, dans *Revue des Bibliothèques*, juin-juillet 1898.
[4] A. Horawitz, *Michael Hummelberg*, p. 27.
[5] H. Omont, *Journal*, p. 20.
[6] J. Paquier, *Érasme et Aléandre*, p. 26, dans *Mélanges...*, XV, p. 372. Voir aussi sur ces relations : J. Paquier, *J. Aléandre et Liège*, p. 19, 147. A. Horawitz, dans *Sitzungsberichte der Wiener Akad.* T. LXXXVI (1877), p. 260 (26 mars 1514).

Digitized by Google

En 1521, Aléandre obtenait pour lui de Léon X, avec le droit de posséder des bénéfices, l'expectative d'un monastère et d'une cure [1].

Par d'autres passages des écrits d'Aléandre, ou de ceux du temps, nous voyons qu'alors il connut aussi Fausto Andrelini [2], Pierre Manuce [3], Louis Ber [4], qui reparaîtra avec Aléandre dans les luttes contre la Réforme, Joachim Egellius [5], de Ravensbourg, ami de Michel Hummelberg, peut-être aussi Jean Sapidus de Schlettstadt [6], le dominicain Guillaume Petit, plus tard évêque de Troyes et confesseur de François Ier [7], Louis Vivès, venu à Paris en 1509 [8], et qui, après la diète de Worms (1521), s'unira à lui contre Luther [9], le jurisconsulte François Médulla, qui devait lui faciliter son entrée chez la Marck [10], Josse Clichtoue, l'élève de Lefèvre, et comme lui professeur à l'Université de Paris [11]; Michel Boudet, aumônier de Claude de France sous Louis XII, et plus tard évêque de Langres [12], enfin Celse-Hugues Descousu, qui, en 1513, s'intitule « professeur de langues grecque et hébraïque à Paris. » Naguère, Aléandre et Descousu s'étaient connus à Padoue. A vrai dire, Aléandre ne semble guère se le rappeler, à la manière dont, en 1511, il parle de lui à Hummelberg, et dont il lui écrit à lui-même [13]. Mais dans la

[1] Bologne, Univ. Ms. 954 III, f. 123-129. Bref de Léon X, 13 juin 1521 : « Religionis zelus. »

[2] A. Horawitz, *M. Hummelberg*, p. 27.

[3] *Item*, p. 26, 27.

[4] *Item*, p. 27; H. Omont, *Journal*, p. 39.

[5] A. Horawitz, *ouv. cité*, p. 27.

[6] *Item*, p. 27, et les autres ouvrages de Horawitz.

[7] Ms. Vat. lat. 8075, f. 26 r°. Sur Petit, voir Herminjard, *ouv. cité*, I, p. 16, 44, 78; III, 111, 161. A. Lefranc, *ouv. cité*, p. 47, etc.

[8] Fr. Kayser, *L. Vivès, 1492-1540*, dans *Historisches Jahrbuch*, XV (1894), p. 307-353.

[9] Ms. Vat. 6199, f. 32, Vivès à Aléandre, 17 déc. 1522.

[10] Ms. Vat. 8075, f. 232 v° (ci-dessus, § II, lettre à Bonomo); H. Omont, *Journal*, p. 26; J. Paquier, *J. Aléandre et la Principauté de Liège* (1896), p. 33, 37, etc. Nous n'avons du reste pu trouver aucun renseignement sur ce Médulla dont Aléandre dit à Bonomo : « Qui apud invictissimum Caesarem pro christianissimo Rege oratorem gesturus se confert. » Le savant historien de Louis XII, M. de Maulde la Clavière, que nous remercions de ce renseignement, nous a dit que Médulla n'a jamais figuré parmi les vrais ambassadeurs de Louis XII.

[11] Clerval, *De Judoci Clichtovei vita et scriptis* (Paris, 1894, in-8), p. 18; Herminjard, *Correspondance des Réformateurs*, II, p. 386.

[12] J. Paquier, *J. Aléandre et Liège*, p 170.

[13] A. Horawitz, *M. Hummelberg*, p. 27; Munich, *Bibl. roy.*, ms. lat. 4007 f. 3 r°.

Digitized by Google

suite, les rapports devinrent plus amicaux; en 1513, Descousu dédiait à Aléandre son édition des *Idylles* de Théocrite [1].

Outre ces amis, hommes de son âge ou plus âgés que lui, et dont plusieurs, par amour des nouvelles études, suivirent ses leçons, Aléandre eut ses élèves proprement dits, étudiants qui s'attachèrent à lui et se mirent sous sa direction.

A la fin du moyen âge, les collèges étaient tout à l'Université de Paris : ils avaient peu à peu supplanté les écoles de la rue du Fouarre : l'enseignement de la faculté des arts y était presque tout entier renfermé. En arrivant, l'étudiant entrait dans un collège et s'attachait à un maître qui le réclamait lorsque le prévôt le mettait en prison. Les relations entre les maîtres et les étudiants étaient plus intimes qu'elles ne le sont aujourd'hui, même dans les internats, entre professeurs et élèves [2].

Dans ses notes, Aléandre nous a conservé les noms d'un grand nombre de ses élèves. Homme pratique en même temps qu'homme de lettres, obligé de vivre de sa profession, il écrivait soigneusement dans son *carnet* les comptes de chacun d'eux [3]; une autre liste du même genre se trouve dans le manuscrit Vatican 3913 [4]. Dans ses préfaces et dans ses lettres, il parle aussi de plusieurs d'entre eux. La plupart de ces noms sont aujourd'hui inconnus et n'offrent aucun intérêt; parmi eux, quelques-uns émergent, soit par la notoriété qu'ont acquise plus tard ceux qui les portaient, soit par les relations amicales qu'ils eurent avec Aléandre.

Adrien Amerot, de Soissons, devient professeur de grec à Louvain aussitôt après son départ de Paris. Le 17 mai 1515, il écrit à son ancien professeur, pour lui témoigner sa gratitude et lui demander quelques éclaircissements sur le troisième livre de Théodore Gaza [5].

[1] H. Omont, *Essai....* (1891), p. 61.
[2] Thurot, *ouv. cité*, p. 38, etc.; Rashdall, *ouv. cité*, I, 478 et suiv.
[3] H. Omont, *Journal....*, p. 21.
[4] F. 18 v° : 15 novembris (*sic*). Piron (?), Braconier, Jamin, Servais, Jehan Simon, Antoine, Warnier, Jehan de Teu (?), Henry, Lambiert.
[5] Vat. 6199, f. 37 r°, orig. — Adrien Amaury ou Amerot, dit aussi Quennevelle. Sur Adrien Amerot : D. Erasmi *Opera omnia*, III, 24 sept. 1521; F. Nève, *Mémoire hist. et litt. sur le collège des Trois Langues à l'Univ. de Louvain* (Bruxelles, 1856, in-8), p. 207-210 : Reusens, *Documents rel. à l'hist. de l'Univ. de Louvain*, dans *Analectes pour.... l'histoire eccl. de la Belgique*, série 2,

Digitized by Google

Parmi les hellénistes anglais de l'époque se remarque Richard Croke, qui devait enseigner le grec à Leipzig et à Cambridge [1]. En 1512, il suivait les leçons d'Aléandre, lorsque les bruits de guerre entre la France et l'Angleterre le firent regagner son pays. Aléandre le recommandait à Érasme, et faisait de lui le plus bel éloge [2].

Barthélemy d'Auriac a traversé presque toute la France pour venir entendre les leçons d'Aléandre [3]. Du Dauphiné, Guillaume Farel arrive à Paris vers 1509; vraisemblablement, lui aussi, suit-il ces leçons [4].

La même année y arrive Otmar Nachtgall ou Luscinius : il apprend le latin de Fausto Andrelini et le grec de Jérôme Aléandre. Plus tard, il va enseigner à Strasbourg, à Louvain, à Padoue, à Vienne et dans d'autres villes encore; à Strasbourg, il publie les *Dialogues* de Lucien avec la traduction latine en regard; dans la préface il se recommande de son précepteur, « le très illustre Aléandre de la Motta [5]. »

Nicolas Clénard n'a pas entendu Aléandre, mais il a été formé au grec par ses ouvrages et par un de ses disciples qu'il a eu comme professeur à Louvain. Ce professeur, apparemment Luscinius, parlait souvent d'Aléandre et de sa maxime : « Fais le bien et ne crains personne. » Le 26 décembre 1536, Clénard écrit à Aléandre, d'Évora en Portugal; il lui rappelle ces souvenirs, lui dit que lui aussi est devenu professeur d'hébreu et de grec, et que Latomus l'a encouragé dans cette voie. Depuis deux ans, il est chez l'archidiacre d'Évora; on y parle souvent d'Aléandre. Un peintre, Nicolas Cantaranus, a fait le portrait de Clénard, autour il a écrit la maxime : « Fais le bien et ne crains personne. » Ensuite, le bon Clénard se hasarde à demander un service : parce qu'il est marié, on lui refuse tout bénéfice, et il faut qu'il soit pauvre [6].

t. IV, p. 362, t. VI, p. 50, 53. Reusens dit que « a puero in Belgio educatus fuit, » ce qui n'est pas exact, comme on le voit ici.

[1] Voir *Dictionary of national biography*, XIII, 119-121.

[2] J. Paquier, *Érasme et Aléandre*, p. 10, dans *Mélanges*...., XV, 356.

[3] H. Omont, *Essai*.... (1891), p. 58.

[4] Herminjard, *Correspondance des Réformateurs*, I, 179.

[5] H. Omont, *Essai*...., p. 63. — Sur Nachtgall, voir Schmidt, *Histoire littéraire d'Alsace*, II, p. 174-210.

[6] Ms. Vat. lat. 6199, f. 70, 71, orig. Sur Nicolas Clénard (1495-1542), voir *Bibliographie nat. de Belgique*, IV, p. 163-171 (F. Nève).



Digitized by Google

Lorsque Aléandre est à Liège, ses anciens élèves de Paris se souviennent de lui et de son enseignement. Le 3 mars 1516, l'un d'eux, Théobald Pigenat, profite d'un voyage de Gourmont à Liège [1] pour lui écrire; il lui témoigne sa reconnaissance et supplie Aléandre de vouloir bien lui envoyer les notes littéraires qu'il lui a promises [2].

Georges Rieker ou Rikier a été l'élève d'Aléandre à Paris, et plus tard il l'a reçu chez lui à Worms. Par une lettre qu'Aléandre lui écrit d'Anvers (14 juillet 1521), on voit qu'il s'occupait alors à obtenir pour Rikier quelque faveur de Rome [3]. Plus tard, en 1541, le cardinal Aléandre écrit aussi pour lui à l'évêque de Feltre, Thomas Campeggio. Le 19 janvier, Rikier l'en remercie avec effusion : il ne sait comment exprimer sa reconnaissance à un si grand homme d'avoir daigné se souvenir de lui [4].

Louis Ruzé vient d'Orléans à Paris au mois d'août 1512, pour suivre les leçons d'Aléandre. Plus tard, il sera l'un des principaux hellénistes français du XVIe siècle [5].

Vatable s'illustrera plus tard par ses publications en hébreu et son professorat au Collège de France. En 1512, il remerciait la Providence d'avoir envoyé à la France Jérôme Aléandre, qui, « par son enseignement, travaillait à la splendeur de ce pays [6]. »

En 1516, Gérard de Verceil est à Milan, où, avec Jean Lascaris, il travaille au progrès des nouvelles études [7]. L'année précédente, il avait corrigé l'édition latine de Plutarque, publiée chez Josse Bade : il rendait tout l'honneur de son travail à Aléandre, qui lui avait enseigné le grec et le latin [8].

Enfin, plus encore que ceux-là, se remarquent à des titres divers, parmi les élèves d'Aléandre, Charles Brachet, Claude de Brillac, Wolfgang de Bavière et Michel Hummelberg.

Charles Brachet, « mon meilleur et mon plus cher élève, »

[1] Gourmont avait une maison de librairie à Louvain. Ph. Renouard, *Imprimeurs parisiens* (Paris, 1898, in-12), p. 158.
[2] Ms. Vat. 6199, f. 36, orig.
[3] Vat. lat. 8075, f. 97 r°.
[4] Florence, *Archivio di Stato. Mss. Cerviniani*, filza IV, n° 106 (Th. Campeggio à Aléandre : 29 déc. 1540, orig.); n° 109 (Rikier à Al., Worms, 19 janv. 1541, orig.).
[5] Rebitté, *G. Budé* (1846), p. 49-74.
[6] H. Omont, *Essai....*, p. 58.
[7] Ms. Vat. 6199, f. 36, orig. (Theobaldus Pigenatus à Aléandre, 3 mars [1516]).
[8] Préface de Plutarque, ci-dessus, 1er oct. 1898, p. 394.

Digitized by Google

avait, à Orléans déjà, suivi les leçons d'Aléandre. Il vint avec lui à Paris, et, en 1513, il y édita les *Dialogues* de Lucien. Dans la préface, il parlait avec reconnaissance de son « précepteur Aléandre, homme que ses talents mettaient hors de pair [1]. » Le 27 juillet 1513, il dut partir pour étudier le droit. Le mois suivant, Aléandre lui envoyait une traduction littérale du troisième chant de l'Iliade, « afin que loin de lui, Brachet, par son moyen, pût profiter encore [2]. »

A Orléans, Aléandre avait eu comme élève Claude de Brillac, neveu de Christophe de Brillac, évêque de cette ville. Le 23 juin 1511, Christophe le lui envoyait à Paris [3]. Les relations devinrent, sans doute, assez vite familières entre le maître et l'élève; au mois d'août de l'année suivante, Aléandre écrivait à l'évêque pour lui demander de se souvenir de lui dans la distribution de bénéfices devenus vacants ; de la sorte, l'évêque favoriserait un homme usé par l'étude, et il lui laisserait des loisirs pour prier Dieu et écrire à la louange de la famille de Brillac [4].

Christophe dut se montrer généreux; quelques mois après, le 18 novembre, Aléandre dédiait à Claude sa *Gnomologie* [5] : « Claude, y lisait-on, était l'enfant gâté de la fortune : il avait la richesse, la santé, la beauté, la jeunesse, les aptitudes les plus variées, une famille d'où était sortie, comme du cheval de Troie, toute une phalange d'hommes illustres. Parmi eux se font remarquer l'évêque d'Orléans, son oncle paternel, et l'évêque de Tulle, son oncle maternel. »

L'élève d'Aléandre le plus illustre par la naissance fut le prince Wolfgang de Bavière, frère du duc Frédéric de Bavière et du comte Louis, électeur palatin. Il fut deux années entières son auditeur assidu [6]. En 1512, Aléandre lui dédiait son *Lexique latin-grec* : S'il laissait passer la moindre occasion, disait-il, de manifester sa déférence pour Wolfgang, on pourrait, à juste titre, le taxer d'ingratitude, « cette source de tous les vices. »

[1] H. Omont, *Essai....*, p. 62.
[2] H. Omont, *Journal....*, p. 20-22.
[3] H. Omont, *Journal....*, p. 22. *Essai....*, p. 28; Bibl. nat. Paris, Inv. Réserve, X, 57 (4), f. 2 v°.
[4] Vat. 8075, f. 221 r°, copie.
[5] Voir ci-dessus, § VI (Bibl. nat. Paris, Inv. Rés., X, 57 (4),) f. 2 v°.
[6] T. Brieger, *Aleander und Luther, 1521* (Gotha, 1884, in-8), p. 26. Item Vat. lat. 8075, f. 128 r° (Venise, 29 août 1533, Aléandre à ? Léonard Eck).

Digitized by Google

Après avoir longuement développé cette idée par des exemples tirés des lettres profanes et sacrées, il dit que les imprimeurs et les étudiants l'ont prié de placer en tête de ce lexique une lettre dédicatoire à quelque prince. De suite, Aléandre a pensé à Wolfgang, « qui consacre aux belles-lettres ses jours et ses nuits et qui est son auditeur assidu, le matin avant l'aurore aux leçons de grec, comme le soir aussitôt après le repas, aux leçons de latin. » De même que le prince, les hommes de sa suite, Félix et Phénix Heymenhoff, son précepteur, Jacques Simler, se donnent tout entiers aux lettres; c'est, entre le maître et eux, la plus noble des émulations. Un habitant de Gadès vint à Rome pour voir Tite-Live; Aléandre est plus fortuné encore : de sa lointaine patrie, Wolfgang est venu à Paris, non seulement pour le voir, mais pour vivre avec lui et pour recevoir son enseignement. Parmi les nombreux auditeurs de France, d'Allemagne et de tous pays qui se pressent devant sa chaire, Wolfgang brille « comme la lune parmi les feux moindres de la nuit [1]. »

Le 27 août 1531, Beatus Rhenanus écrivait à Jean Hervagius, que, pour lui, il avait eu comme professeur de grec ce « pauvre Hermonyme, plus habile à tirer de l'argent qu'à enseigner, » « plus apte, dit-il ailleurs, à être cocher que professeur [2]. » « Mais, ajoute-t-il, lorsque je fus retourné dans ma patrie, mon cher Michel Hummelberg a trouvé des docteurs plus érudits et plus bienveillants : François Tissard d'abord, puis Jérôme Aléandre de la Motta; ce dernier lui fit faire de rapides progrès dans les lettres grecques et le prit, en outre, en grande affection, tant à cause de son heureux caractère que de son application aux langues. »

Michel Hummelberg est, en effet, l'un des élèves qu'Aléandre affectionna le plus, celui qui parait avoir eu avec lui la plus nombreuse correspondance [3]. Toute sa vie, il s'occupa surtout

[1] Lettre dédicatoire du Lexique grec-latin de 1512, f. 2 r°-5 r°. (Bibl. nat. Paris, Inv. Rés., X, 544).

[2] A. Horawitz, *Briefwechsel des B. Rhenanus*, p. 340, 405. Rhenanus eut le temps de connaître Tissard à Paris, mais il en partit vers 1507, avant l'arrivée d'Aléandre. A. Horawitz, *Beatus Rhenanus, Eine Biographie* (Wien, 1872, in-8), 13-18 (Extrait de *Sitzungsberichte der Wiener Akad.* Ph. Hist. Kl. T. LXX). Gust. Knod, *Zur Biographie u. Bibliographie des Beatus Rhenanus*, dans *Centralblatt für Bibliothekwesen*, II (1885), p. 254.

[3] Munich, ms. latin 4007, f. 3 r°. A. à H. (15 sept. 1510; grecque); A. Horawitz, *Michael Hummelberg* (Berlin, Calvary, 1875, in-8), p. 26-50 : 6 lettres, du

Digitized by Google

de philologie : c'est celui des élèves d'Aléandre qui s'assimila le mieux la tournure de l'enseignement du maître.

Né à Ravensbourg en Souabe (1487), Michel Hummelberg vint à Paris vers 1508 pour ses études, et il y resta jusqu'aux environs de 1511. Il retournait alors dans son pays, mais, en 1514, il se rendait à Rome pour un procès, très heureux de cette occasion de visiter l'Italie. Il demeurait à Rome deux ans au moins et retournait alors à Ravensbourg, où il mourait subitement onze ans après (19 mai 1527). Il avait composé une *Grammaire grecque* que Rhenanus éditait à Bâle, en 1533. Michel Hummelberg avait un frère nommé Gabriel, médecin distingué, qui habitait aussi Ravensbourg et qui lui survécut de plusieurs années [1].

Déjà, l'on a vu la lettre grecque qu'Aléandre envoya de Paris à Michel Hummelberg en 1510 [2]. Lorsque, l'année suivante, il était à Orléans, Michel était revenu à Paris ; avec l'aide d'Aléandre, il y éditait Ausone et Cristoforo Landini. Dans les deux préfaces, il parlait de son professeur avec une enthousiaste admiration [3]. D'Orléans, Aléandre lui écrivit trois lettres ; à chaque fois, avec de plus en plus d'insistance, il lui manifestait son désir d'aller enseigner en Allemagne ; dans la dernière, il faisait un magnifique éloge du noble attrait des Allemands pour les choses de l'esprit.

Hummelberg ne resta pas inactif. Il en écrivit à Henri Bebel, l'humaniste de Tubingue ; mais Bebel répondit qu'il n'y avait rien à tenter ni à Tubingue ni à Stuttgard [4], et Aléandre resta à Paris.

Cependant, sa santé le faisait de plus en plus souffrir, et les

8 mars 1511 au 31 oct. 1512 ; — A. Horawitz, *Analekten zur Geschichte des Humanismus in Schwaben, 1512-1518*, dans *Sitzungsberichte der Wiener Akad.* Ph. Hist. Klasse. T. LXXXVI (1877), p. 248-260 ; 3 lettres, 1er août 1513, 10 octobre 1513 et 26 mars 1514 ; — Ms. Vat. latin 6199, f. 34 r°, orig. 7 avril 1516, H. à A. ; — A. Horawitz, *Analekten zur Geschichte der Reformation u. des Humanismus in Schwaben*, dans *Sitzungsberichte W. Akad.* Ph. Hist. Kl. T. LXXXIX, (1878), p. 106, 124 : 2 lettres d'A. à H., 5 avril 1518, 21 juillet 1519 ; la première est reproduite dans J. Paquier, *J. Aléandre et la Principauté de Liège* (1896), p. 188 ; — Munich, ms. lat. 4007, f. 108 r°, H., à A., 13 avril 1519.

[1] *Allgemeine deutsche Biographie ;* A. Horawitz, *Briefwechsel des Beatus Rhenanus* (1886), passim, et autres publications antérieures de Horawitz ; Ms. Vat. lat. 8075, f. 122 r° : A. à Gab. Hum. (Rome, 21 juillet 1519).

[2] Ci-dessus, § II.

[3] Ci-dessus, § VI.

[4] A. Horawitz, *M. Hummelberg*, p. 43, 44.

Digitized by Google

médecins ne pouvaient rien pour lui. Il finit par se demander s'il n'était pas victime de quelque mauvais sort, et si l'art des devins ne pourrait pas éclaircir le mystère. C'était, chez lui, une habitude d'employer le grec, l'hébreu ou le chaldéen pour les choses qu'il éprouvait une certaine honte à rendre. Ici, il écrit en grec à son ami : « J'entends dire que, dans vos parages, se trouve un abbé qui dévoile les choses secrètes avec une grande précision [1]; le plus tôt possible, je vous en prie, consultez-le sur le mal qui me fait souffrir. Si ce Révérend Père ne peut rien dire de certain, allez chez quelque devin ou devineresse du pays. » Dans sa réponse, Hummelberg essaie de le consoler : devins et devineresses ont été chassés de Souabe comme des êtres malfaisants; il ne faut pas que, dans ses souffrances, Aléandre s'illusionne et croie pouvoir attendre du soulagement de cette sorte de gens. Son mal ne vient pas d'où il pense, mais d'avoir depuis longtemps trop usé des médecins et des médecines; ces poisons ont pu lui aiguiser l'intelligence et la mémoire, mais ils lui ont usé l'organisme.

La correspondance continua plusieurs années encore. Ici, Hummelberg félicite Aléandre de son rectorat; là, il lui parle de discussions littéraires entre Henri Bebel et Georges Simler [2]; ailleurs, de la querelle de Reuchlin et des discussions qu'elle occasionne à Rome [3]. Le 10 octobre 1513, Aléandre lui parle de ses occupations, de ses soucis et de ses maladies, et il se recommande à ses prières.

Au milieu de 1516, les deux amis se rencontrent à Rome [4], mais Hummelberg retourne bientôt en Allemagne. Deux ans après, Aléandre lui écrit qu'il se fixe à Rome, l'année suivante, qu'il veut lui procurer un canonicat à Liège; en même temps, il s'offre à Gabriel Hummelberg pour lui être utile à Rome [5].

Mais, à ce moment même, toute trace de correspondance disparaît! En 1517, Martin Luther avait affiché ses thèses à Wittenberg, et, le 27 juillet 1520 [6], Aléandre devait se rendre en

[1] Il veut parler de Trithème.
[2] 1er août 1513, 26 mars 1514.
[3] 7 avril 1516.
[4] *Sitzungsberichte W. Ak.* Ph. Hist. Kl. T. LXXXV (1877), p. 160 (16 sept. 1516).
[5] 5 avril 1518, 21 juillet 1519.
[6] Arch. Vat. *Arm.*, LXIV, t. XVII, f. 1.

Digitized by Google

Allemagne pour le combattre. Quelques mois après, au milieu des luttes d'Aléandre à Worms, Michel écrira à Beatus Rhenanus : « Quel objet de risée est devenu ce pauvre Aléandre, autrefois mon ami [1] ! » Sans devenir luthérien [2], Hummelberg s'est trouvé jeté dans le camp opposé au nonce : depuis lors, le professeur et l'élève ne se sont plus écrit.

## § VIII. — Les successeurs d'Aléandre

(1514 — 1530)

L'enseignement d'Aléandre fit faire un grand pas aux nouvelles études. Mais cet enseignement eût-il encore été plus brillant, cinq années étaient trop peu pour déraciner les vieilles méthodes : lui parti, la cause de l'humanisme fut de nouveau compromise. Pendant toute la première moitié du XVIe siècle, l'Université ne changea presque rien au plan d'études que lui avait légué le moyen âge expirant. Le 5 août 1517, Glaréan écrivait à Érasme : « Les innombrables cohortes de sophistes empêchent tout progrès. Dans une séance, on n'en voulait pas peu à Adam de n'avoir pas mangé de poires au lieu de pommes [3]. » L'année suivante, Valentin Tschudi parlait à Zwingli des efforts de voix des théologiens, et des injures qu'ils se prodiguaient entre eux ; il comparait leur enseignement à Écho, son vain et sans consistance [4]. Vers 1505, Marot perdait son temps à Paris : dans la suite, les plaintes de Vivès, de Ramus, de Muret et de beaucoup d'autres prouvent que les écoliers le perdirent longtemps encore [5].

Aucun des principaux disciples d'Aléandre ne semble alors avoir pensé à prendre sa succession et à contre-balancer ainsi l'ancien état de choses. Pour le latin, il est vrai, on trouve tou-

[1] A. Horawitz, *Briefwechsel des Beatus Rhenanus*, p. 274, 12 avril 1521, Hum. à Rhen.

[2] A. Horawitz, *Sitzungsberichte W. Ak.* Ph. Hist. Kl. T. LXXXV (1877), p. 126 ; T. LXXXIX (1878), p. 100.

[3] Erasmi *Opera* (1703-1706, éd. Clericus), III, 1721 ; Herminjard, *Correspondance des Réformateurs*, I, 31 ; Rebitté, *Guillaume Budé ;* A. Lefranc, *Le Collège de France*, chap. II et suiv.

[4] Schuler et Schultess, *Zwingli Opera* (Zurich, 1828-1842), VII, 44 ; Herminjard, *ouv. cité*, I, 38.

[5] J. L. Vivis *Opera omnia* (Valence, 1782-1790, 8 vol. in-4, éd. Gr. Majansius). T. VI, *De Causis corruptarum artium* (1531), cap. VII et seq. (p. 86).

Digitized by Google

jours quelques hommes remarquables : Paul Émile, qui, en 1517, publie les quatre premiers livres de son *Histoire de France;* Quinziano Stoa [1], venu en France dans les dernières années de Louis XII. Peu après, l'avènement de François Ier et la victoire de Marignan étaient pour l'humanisme deux gages de triomphe. Pourtant, on ne revit pas de sitôt les deux mille auditeurs se pressant aux leçons d'Ausone, et le grec et l'hébreu tombèrent plus encore que le latin. Les années suivantes, on trouve bien à Paris quelques professeurs qui viennent enseigner ces deux langues, Jacques Musurus de Rhodes [2], Chéradame et Glaréan pour le grec, Agostino Giustiniani pour l'hébreu ; mais ces professeurs disparaissent bientôt, et leur enseignement laisse peu de traces. En réalité, vers 1520, c'est Noël Béda et le parti rétrograde qui l'emportent. La Sorbonne et l'Université ne cessent de dénoncer le grec comme la langue des hérésies, et si Berquin est brûlé en 1529, c'est moins comme hérétique que comme adversaire des vieilles méthodes [3].

Nombreux pourtant étaient les partisans des nouvelles études. C'étaient Étienne Poncher, évêque de Paris; Guillaume Petit, confesseur du roi; Guillaume Cop, son médecin; François Dumoulin de Rochefort, son ancien précepteur; les du Bellay, Nicolas Bérauld, Jacques Colin, enfin et surtout Guillaume Budé, que l'on retrouve sans cesse auprès du roi pour lui rappeler ses promesses. En 1517 et 1518, ils travaillent à faire venir Érasme à Paris. Le projet ayant échoué, ils songent à Jean Lascaris, qui apparaît un instant en France appelé par François Ier. Mais, bientôt, la Réforme naissante, les guerres et la captivité du roi détournent ailleurs les attentions et réduisent au silence les partisans des belles-lettres. Aussi, au mois d'août 1530, la Faculté des arts en venait-elle à constater avec tristesse que, par les subtilités de sa dialectique, « l'Université de Paris était devenue la risée des nations étrangères [4]. »

De toute part, cependant, l'esprit nouveau assiégeait les vieilles méthodes ; à défaut de maîtres distingués, l'on avait du

[1] Flamini, *ouv. cité*, p. 210 et suiv.
[2] H. Omont, *Essai....*, p. 13.
[3] Pierre Caron, *Noël Béda*, dans *Positions des thèses des élèves de l'École des chartes* (promotion de 1898), p. 29-33.
[4] Du Boulay, *ouv. cité*, VI, 227.

Digitized by Google

moins la lecture des œuvres antiques, des œuvres latines surtout, dont les éditions se succèdèrent alors à Paris avec rapidité [1]. En 1529, enfin, la préface des Commentaires de Budé sur la langue grecque entraînait la volonté toujours indécise de François Ier [2]. L'année suivante, au mois de mars, des *lecteurs royaux* commençaient à enseigner à Paris le grec et l'hébreu, et le latin suivait quatre ans après : le *Collège de France* était fondé.

La plupart de ceux qui avaient favorisé l'entreprise étaient des amis d'Aléandre ; Budé, à qui revenait surtout l'honneur de la victoire, Vatable, le principal *lecteur* d'hébreu dans le nouveau collège, avaient été ses élèves : de loin, il put applaudir à l'œuvre naissante comme à la sienne propre.

Dans la longue période d'essais qui avait précédé, de tous les humanistes qui avaient paru en France, il avait été celui dont l'enseignement avait eu le plus d'éclat, dont les leçons et les travaux avaient laissé la trace la plus durable et les résultats les plus féconds.

L'abbé J. Paquier.

[1] Rebitté, *ouv. cité*, p. 91. Panzer, *Annales Typogr.*
[2] *Commentarii linguae graecae*, Gulielmo Budaeo.... auctore, in-fol. (Jodocus Badius, 1529).

Digitized by Google

# LE MARÉCHAL DE BELLE-ISLE

## PENDANT LA GUERRE DE LA SUCCESSION D'AUTRICHE

### D'APRÈS LES LETTRES ÉCRITES AU COMTE DE LABASÈQUE

MINISTRE A LA COUR DE TRÈVES

(1741-1743)

On sait avec quelle ardeur inquiète le maréchal de Belle-Isle engagea le cardinal Fleury et la cour de France à soutenir la candidature de l'électeur de Bavière Charles-Albert à la succession de l'empereur Charles VI (1740). Dans la difficile campagne diplomatique et militaire qu'on allait entreprendre, le maréchal devait tenir le premier rôle, tout en agissant sur les cours électorales par l'intermédiaire de nos représentants attitrés. Parmi eux se trouvait un de ses anciens compagnons d'armes, M. de Labasèque [1], maréchal de camp et gouverneur de la citadelle de Lille, ministre à la cour de Trèves.

[1] Alard-Albert Imbert, comte de Labasèque, né à Lille en 1683, mort gouverneur de la citadelle de cette ville en 1755. Mousquetaire en 1700, capitaine de cavalerie en 1701, lieutenant-colonel en 1705, mestre de camp en 1709, brigadier en 1719, maréchal de camp en 1738, ministre à la cour de Trèves en 1740, lieutenant général en 1748. Combat dans les Flandres avec le comte de Horn, en Allemagne près Landau ; commande la région de Laloen (Nord et Pas-de-Calais actuels) ; fait dans Fontaine-Cavalerie les campagnes de 1710 et 1711 avec le duc d'Harcourt ; passé au régiment de Tarnau, combat à Denain et assiste à plusieurs sièges ; remplit en 1713 les fonctions de maréchal des logis dans l'armée du duc de Broglie sous Landau ; investi du même emploi en 1730, sous les ordres du prince de Tingry, fait les campagnes de 1734 et 1735 sous les ordres du comte de Belle-Isle, reçoit le gouvernement du Hundsruck (triangle entre la Moselle et le Rhin) jusqu'à la paix de Vienne en 1736 ; demeure attaché au maréchal de Belle-Isle à Metz jusqu'en 1740. Envoyé en mission à Coblentz de 1740 à 1743, prend ensuite part à la campagne des Flandres et reçoit le gouvernement de Menin, reprend en 1748 le gouvernement de la citadelle de Lille dans lequel il mourut en 1755. Une plaque de marbre,

Digitized by Google

Il nous importait particulièrement de gagner l'électeur de Trèves, François-Georges de Schœnborn-Puccheim, personnage considérable par son autorité à la diète, ses belles alliances autrichiennes et par la situation même de son électorat près de nos frontières, au confluent de la Moselle et du Rhin. Nous devions nous assurer sur son territoire la fourniture et le transport des approvisionnements destinés à nos troupes, ménager le passage des forces dirigées sur la haute Autriche, enfin surveiller les mouvements qui pourraient se produire du côté du Luxembourg et autres États voisins. M. de Labasèque s'acquitta de cette tâche à la grande satisfaction de ses chefs, ainsi qu'en témoigne son *registre de commission*, ou recueil des correspondances échangées soit avec M. Amelot, soit avec le maréchal de Belle-Isle [1].

Ces dernières, écrites de diplomate à diplomate et de soldat à soldat, nous ont paru présenter un intérêt plus spécial. Elles nous exposent d'abord en grand détail la trame extrêmement laborieuse ourdie pendant deux années à Coblentz pour gagner le plus roué et le plus inabordable des électeurs, se dérobant dans sa forteresse d'Ehrenbreitstein, et ne cédant en définitive qu'à la pression des événements et à la marche de nos armées.

Mais, négligeant les intrigues politiques exposées dans la correspondance entretenue avec le ministre Amelot, nous suivrons dans les lettres mêmes du maréchal le récit de sa vie agitée et le développement des faits militaires. Nous pénétrerons ses idées, ses impressions à l'heure des événements, nous admirerons son incroyable activité de corps et d'esprit, les élans, les illusions de sa nature généreuse et ambitieuse, et surtout cette invincible énergie qui lui a permis d'écrire en toute vérité que « le courage de l'esprit avait poussé sa machine au delà de ses forces. »

placée dans la chapelle de la citadelle et brisée par la Révolution, rappelait ses loyaux services pendant cinquante-cinq années consacrées au service de l'État.

[1] *Registre concernant la commission de M. de Labasèque, maréchal de camp employé dans les évêchés, gouverneur de la citadelle de Lille en qualité de ministre du Roy près S. A. E^te de Trèves à Coblence, commençant le 10 de février 1741.* Ce manuscrit se trouve entre mes mains à titre de famille, et comme petit-fils d'une Boucquel de Beauval, fille elle-même d'une Labasèque.

Digitized by Google

Le registre de correspondances du comte de Labasèque s'ouvre sur une lettre écrite par le maréchal de Belle-Isle au sujet de son arrivée et de sa réception à Coblentz. Nous la donnons pour montrer quel souci avait le gouverneur de Metz d'obtenir des cours étrangères tous les honneurs dus à sa qualité et le cérémonial observé par l'électeur de Trèves, jaloux de n'en point trop faire.

Le maréchal écrit de Metz le 10 mars 1741 :

Quoique je voye bien que l'électeur de Trèves se fait un point d'honneur de ne pas recevoir la loi de l'électeur de Mayence, il convient pourtant que je sois assuré qu'il ne fera pas moins dans une occasion où il s'agit de marquer son respect pour le Roy et la considération en la personne de son ministre.... Je dois vous observer sur ce qui concerne les honneurs que doivent rendre les troupes, les corps de garde, etc...., que quoique je sois sans caractère d'ambassadeur, si j'allais comme simple particulier rendre visite à l'électeur de Trèves, avec seule qualité de gouverneur de cette province, jointe à la dignité de maréchal de France, je ne suis pas en doute que l'électeur ne me fît tirer le canon et rendre tous les honneurs militaires, puisque lorsque M. de Walis, qui n'était que général d'artillerie et gouverneur de Luxembourg, projeta de me venir rendre visite à Metz, en 1728, j'eus ordre de la Cour de lui faire tirer le canon, etc., etc. Tous ces honneurs me seraient donnés à Luxembourg par le gouverneur de la reine de Hongrie, si j'y allais demain...., et comme il est absolument nécessaire que je sois assuré de tout ce qui doit être fait avant que j'arrive, je prends le parti de vous dépêcher ce courrier.... qui me trouvera endeça de Trèves, mardy 14 du présent mois, jour auquel je compte partir d'icy pour aller coucher ledit mardy 14 à Trèves; j'irai le 15 à Kayserch ou à Pollich, suivant que j'aurai trouvé les chemins, et j'espère arriver le 15 à Coblentz de bonne heure. Si vous pouvez venir audevant de moy, endeça du lieu où je serai reçu par les carrosses et les officiers de l'électeur, j'en serais fort aise, car vous sentez bien qu'il est nécessaire que je puisse avoir avec vous une heure d'entretien avant de voir personne....

*P. S.* Vous direz à l'électeur que je mène avec moi le chevalier de Belle-Isle [1], mon frère, et que j'aurai l'honneur de le lui présenter. Je vous envoie par excès de précaution copie du cérémonial qui doit être observé pour moi à Mayence.

[1] Le chevalier de Belle-Isle, lieutenant général, homme de moyens, mais caractère plus froid que son frère, le remplaça dans ses absences fréquentes de Francfort. Général distingué, il se fit tuer en 1747 au col d'Exilles.

Digitized by Google

Sans doute pour ne pas se compromettre aux yeux du parti autrichien, le craintif électeur n'accorda au maréchal ni les honneurs du tambour ni ceux du canon, tout en lui assurant, dit le manuscrit, « les honneurs les plus distingués. » C'est ainsi que M. de Labasèque fut solennellement conduit à la rencontre du maréchal dans un carrosse de l'électeur attelé de six chevaux et suivi de deux courriers. Le baron de Haguen, envoyé spécial, fit au maréchal les compliments de son maître en le priant de venir descendre au palais du Dhal. Après une halte à Pollich, on arriva à Coblentz le 16 mars, à quatre heures : « Les gardes prirent partout les armes, mais le tambour ne battit point.... Nous passâmes le Rhin, dit Labasèque, sur un pont volant, et nous allâmes sans nous arrêter au palais du Dhal, descendre au grand escalier, où M. le maréchal de Belle-Isle fut reçu par M. le baron de Wilbergh, maréchal de la cour, qui avait avec lui quelques chambellans et gentilshommes. L'on passa le long de la longue galerie où les gardes du corps étaient sous les armes, et à la porte du premier antichambre, M. le baron de Biersem, grand chambellan, avec plusieurs grands officiers de la cour, chambellans et gentilshommes lui fit un compliment et le conduisit avec tout le cortège à la porte du cabinet de l'électeur, dont les deux battants s'ouvrirent l'instant d'après. L'électeur en sortit et fit quelques pas en avant et entra avec M. le maréchal dans le cabinet d'audience, où il y avait deux fauteuils vis-à-vis l'un de l'autre, où ils s'assirent. »

On a lu ailleurs le curieux récit de cette première entrevue, reproduit d'après les dépêches adressées à Versailles [1]; nous laisserons donc le maréchal aux cérémonies de sa réception, à ses visites, à ses voyages faits les jours suivants entre Coblentz et Bonn, puis à Francfort, siège de la prochaine diète, et nous le retrouverons auprès de Frédéric II, qui négociait en combattant l'Autrichien.

En effet, le roi de Prusse, levant le masque, avait envahi la Silésie dès la fin de l'année 1740. Vainqueur des Autrichiens à Molwitz (mai 1741), il dressait déjà ses tentes devant Brieg-sur-l'Oder, où le maréchal le rejoignit pour obtenir un engagement positif en faveur du duc de Bavière. Frédéric, après s'être dé-

*Frédéric II et Marie-Thérèse*, par le duc de Broglie, t. I, p. 280.

Digitized by Google

robé selon sa coutume, finit par accepter les bases d'un arrangement formulé dans le traité secret du 5 juin. Sincère ou non, ce traité devenait pour le moment l'utile corollaire de celui de Nymphenbourg, récemment signé entre la France et l'Espagne pour soutenir le même électeur Charles-Albert.

Belle-Isle, très fêté comme diplomate au camp de Brieg, dévorait son impatience de soldat en écrivant le 30 mai 1741 :

Il est assez singulier de voir dans une armée campée sur un champ de bataille et faisant un siège, un maréchal de France simple spectateur de ce qui s'y passe, sans ouvrir la bouche pour donner le moindre conseil ni aller voir les tranchées. C'est pourtant la conduite que je suis obligé de tenir, vu le caractère dont je suis revêtu et l'esprit d'impartialité que je dois avoir entre les Prussiens et les Autrichiens....

Il ajoute :

M. de Neuperg a été bien battu, ayant fait un fort beau projet et l'ayant conduit heureusement jusqu'au moment de l'action ; il a fait alors des fautes, selon le récit qui en a été fait, qui ont occasionné cette perte. Après un combat de quatre heures, où sa cavalerie a été victorieuse, il n'a pu résister au feu de l'infanterie prussienne et s'est retiré derrrière la Neiss. Il a perdu 8,000 hommes, tant tués que blessés ou faits prisonniers. Le roi de Prusse fait depuis le siège de Brieg qui est une affaire de quatre ou cinq jours....

Le 6 juin, le maréchal, toujours en tournée, donne de Dresde des nouvelles de sa mission :

J'ai laissé le roi de Prusse dans la résolution, lorsque le siège de Brieg serait fini, d'aller de nouveau chercher M. de Neuperg qui est campé sous la ville de Neisse, pour le forcer à un nouveau combat, ou à quitter la partie et à se renfermer dans les défilés de la Moravie. Je pars pour le moment à Leipsik trouver le roi de Pologne ; je compte n'y séjourner qu'un jour et gagner Munich.

Enfin, le maréchal a terminé sa tournée en Silésie et en Saxe ; il se retrouve à Francfort, où il s'agite pour convaincre les électeurs que l'union doit se faire sur le nom du duc de Bavière, et que de cette union doit résulter le bien de l'empire, la paix universelle et le salut des petits États.

Il se rend à Versailles, le 4 juillet, pour rendre compte de sa

Digitized by Google

mission, et regagne Francfort, le 1er août, pour veiller au passage de nos troupes dans les électorats.

Je dois vous informer, écrit-il à Labasèque, que l'électeur de Bavière ayant requis Sa Majesté de Luy accorder le secours stipulé par plusieurs traités antérieurs à la Pragmatique Sanction, Sa Majesté n'a pu se dispenser d'y satisfaire suivant la teneur de ses engagements, et comme l'Électeur a dû demander le passage desdites troupes auxiliaires aux différents princes et seigneurs sur les terres de qui ces troupes doivent passer, selon les règles et constitutions de l'Empire, Sa Majesté a donné des ordres pour que tous les fourrages, pailles et bois soient payés de gré à gré argent comptant; et afin que la discipline la plus exacte soit encore observée, ces troupes ne marcheront pas en corps d'armée, mais en détail et par brigade, vivant au moyen de leur solde. La tête de ces troupes passera le Rhin le 15, pour se rendre sur différentes colonnes en Bavière, où elles seront conduites par M. le marquis de Leuville, ancien lieutenant-général, et plusieurs autres officiers généraux à proportion.

En même temps, une armée se réunit sur la Meuse, sous les ordres du maréchal de Maillebois, « pour se porter où le besoin des affaires et les circonstances le demanderont. »

Le maréchal annonce, le 17 août, que le roi de Prusse s'est emparé de Breslau, « et qu'il a cru devoir prendre cette précaution, tant pour avoir une place forte dans ses derrières qui fût à lui que pour y établir ses magasins, et les mettre en sûreté lorsqu'il marchera en avant. »

Le 21 août, le maréchal assure « .... que l'armée qui s'assemble sur la Meuse entre en Westphalie, sur la réquisition des électeurs palatins et de Cologne, ce dernier craignant les menaces du roi d'Angleterre.... La Suède a déclaré la guerre à la Russie...., la reine de Hongrie est de plus en plus isolée.... »

Du reste, c'est, d'après toutes les lettres, un concert de louanges sur la sagesse et la discipline de nos troupes, « qui surprend tous les lieux où elles passent, n'y ayant pas eu encore le plus léger désordre; il en arrive des relations de toutes parts, et les peuples sont bien étonnés de voir cette différence entre nos troupes et les autrichiennes lorsqu'elles traversaient leur pays. »

Cette admirable tenue de notre armée, due aux mesures énergiques et intelligentes prises par le maréchal, contrastera avec

Digitized by Google

celle des troupes anglo-hanovriennes et autrichiennes dans la suite de cette campagne.

Le 27 septembre, le maréchal annonce « que le Roy d'Angleterre a écrit de sa main une lettre à l'électeur de Bavière, dans laquelle il lui demande son amitié, et déclare qu'il ne se mêlera en rien des affaires de la reine de Hongrie. » Cette assurance, qui entretient Belle-Isle dans ses illusions, devait recevoir un prochain démenti.

Le 5 octobre, le maréchal écrit encore : « .... Jusqu'ici, il n'y a pas eu d'ennemis à combattre, parce qu'à mesure que l'électeur s'avance, les Autrichiens se jettent du côté de Vienne. Vous aurez appris que ce prince s'était emparé sans coup férir de Lintz, la seule ville de la haute Autriche qui pût exiger quelques façons; depuis, il s'est rendu maître du poste d'Enns et doit être actuellement à Yps, dans la basse Autriche, et à dix lieues de Vienne tout au plus. La consternation est générale et inexprimable dans cette ville et dans tout le pays. L'électeur de Bavière a été reçu partout avec l'acclamation des peuples.... »

## II.

C'était l'heure d'aller de l'avant et d'en finir par un grand coup frappé au cœur même du pays; toutefois l'électeur hésite : mal servi par l'honnête mais incapable maréchal de Tœrring, il va abandonner la marche sur Vienne pour envahir la Bohême, en combinant cet effort avec celui des Prussiens en Moravie. Du reste, le maréchal nous apprend que nous sommes assurés du concours des forces saxonnes. Il écrit le 11 octobre : « .... Je dois vous apprendre que l'électeur de Saxe a fait un traité avec l'électeur de Bavière, en conséquence duquel 20,000 Saxons vont entrer en Bohême. J'ai rangé icy, avec le général de cette nation, les opérations qu'ils y doivent faire.... »

Le 22 octobre, le maréchal confirme cette nouvelle : « .... Les Saxons seront en Bohême dans peu de jours, de même que les armées française et bavaroise.... La peur d'être coupé ayant saisi M. de Neuperg, lui a fait prendre le party de laisser au Roy de Prusse toute la liberté de faire le siège de Neisse, et il a pris le chemin de la Moravie.... » Le 29, il ajoute encore : « .... Ce prince a mis 22 escadrons et quelques bataillons à sa poursuite....,

Digitized by Google

tous les jours son arrière-garde est chargée, ce qui ralentit beaucoup sa marche et lui fait perdre une partie de ses équipages. Le Roy de Prusse a envoyé sous les ordres du prince Léopold dix bataillons et quarante escadrons pour entrer en Bohême, bloquer la ville de Glatz, se répandre jusqu'à la tête de l'Elbe et s'y mettre en cantonnement jusqu'à ce que les Français, les Bavarois et les Saxons soient entrés assez en force dans ce royaume pour pouvoir s'y étendre davantage. Pendant ce temps, le Roy de Prusse, avec le reste de son infanterie, fait le siège de Neisse, où la tranchée est ouverte le 18.... »

Le maréchal annonce, le 31, « .... qu'un détachement de l'armée de l'Électeur, commandé par M. de Mortaigne, a été jusqu'à quatre lieues de Vienne, y a battu un gros détachement de Rasciens, a pris huit officiers et fait une centaine de prisonniers; il a ensuite enlevé des otages, enlevés quasi aux portes de Vienne. Le maréchal de Tœrring a passé le Danube à Krems pour entrer en Bohême avec toute l'armée bavaroise. Les Français y sont entrés par Matthausen; l'armée de M. de Gassion, qui a marché par le Haut-Palatinat, s'est rendue maîtresse de Pilsen le 27, et va continuer sa marche sur Prague. Elle y sera jointe à sa gauche par l'armée de Saxe et à sa droite par celle que conduit l'Électeur.... » Une lettre du 3 novembre ajoute « .... que M. du Brocard s'est rendu maître de Budweiss, où l'on a trouvé des magasins considérables, et que l'armée de l'Électeur entre en Bohême de ce côté.... »

Le maréchal quitte Francfort le 11 novembre, abandonnant pour un instant les intrigues inouïes qu'entraîne l'élection prochaine de l'Empereur, mais sa présence est, d'après lui-même, « indispensable à l'armée. » Il écrit de Leipsik, le 16 novembre : « .... Je pars demain pour aller voir le Roy de Pologne à Lubersbourg, et aller joindre tout de suite l'armée de Saxe qui m'escortera jusqu'à ce que je joigne devant Prague celle de France que commande M. le marquis de Gassion.... Ma santé aurait plus besoin de repos que de tout ce que je vais avoir à faire.... »

Le 29 novembre, le maréchal peut annoncer à M. de Labasèque le beau fait d'armes de la prise de Prague, où s'illustrèrent le comte de Saxe et Chevert. On verra qu'il y réclame aussi sa part. Voici sa lettre, écrite de Dresde.



Digitized by Google

Je ne saurais trop tost vous faire part, Monsieur, de la prise de Prague qui a été emportée cette nuit par les troupes du Roy.

La continuation des douleurs que mon rhumatisme me fait sentir me forçant de m'arrêter icy, j'avais pris le party d'envoyer depuis quatre jours mon frère près de l'Électeur, pour déterminer les moyens de mettre le projet de la surprise de cette ville à exécution, et prendre les plus justes mesures et les précautions les plus solides pour ne pas manquer un coup qui devenait d'autant plus important, que toutes les nouvelles que l'on avait des ennemis se réunissaient avec les apparences pour qu'ils se portassent de préférence au secours de cette ville.

Il y a eu trois attaques différentes, deux par les troupes du Roy et la troisième par les Saxons.

Ç'a été par la partie attaquée par les troupes françaises, sous les ordres de M. le comte de Saxe, lieutenant-général, et de M. le marquis de Mirepoix, maréchal de camp, que nous sommes entrés dans la ville même par escalade.

Ces troupes ont pris de suite la ville vieille et passé le pont pour se rendre maîtres également de l'autre ville appelée en allemand Kleinseyten, où M. le comte Ogilvy, lieutenant-général des troupes de la Reine de Hongrie, qui y commandait, a été pris à discrétion, ainsi que toute la garnison. Les Saxons avaient également forcé par escalade le côté de leur attaque et étaient déjà sur les remparts lorsque les troupes françaises arrivaient par l'intérieur pour leur en ouvrir les portes.

Ce qu'il y a de plus admirable dans l'exécution des ordres donnés pour cette entreprise, c'est que quoiqu'elle se soit faite à deux heures après minuit, personne n'a quitté ses rangs et qu'il n'y a pas eu le moindre pillage ni désordre, n'y ayant pas eu une pièce de 4 sols de prise, ce qui devait bien servir à confirmer l'extrême discipline des troupes du Roy et la pureté des intentions de Sa Majesté [1]. Quoiqu'il y ait eu un feu très vif de la part de la garnison et de la bourgeoisie dans le moment de l'escalade, l'on n'y a fait qu'une perte très médiocre. Les Saxons y ont perdu un officier général et un ingénieur.

[1] La ville de Prague tint à honorer le vainqueur des ménagements vraiment rares gardés dans l'exaltation même de la victoire. On lit dans la vie du maréchal de Saxe : « Les ordres que donna le comte de Saxe pour prévenir le désordre furent si bien exécutés, que les trois quarts des habitants n'apprirent que le matin en se levant qu'ils avaient passé sous une autre domination; les magistrats de la ville firent présent au comte de Saxe d'un diamant de 40,000 écus : ils avaient fait graver sur le chaton de ce diamant : « Que la ville de Prague lui offrait cette marque de reconnaissance de la bonne police qu'il avait tenue la nuit qu'elle avait été prise. »

Digitized by Google

La conséquence de prendre subséquemment à une semblable conquête des partis solides et combinés avec ceux de l'ennemy me détermine à me rendre demain comme je le pourrai dans Prague, pour y être à portée de donner de plus près mes conseils à l'Électeur. Je n'ay pas le loisir de vous en dire davantage.

Je vous embrasse de tout mon cœur.

Au milieu de ses graves préoccupations militaires, le maréchal continue sa correspondance diplomatique avec M. de Labasèque, et le presse dans sa campagne en faveur de l'Électeur de Bavière. Il donne encore de ses nouvelles dans une lettre du 3 décembre, datée de Prague :

Je suis, dit-il, arrivé icy le 29, n'ayant consulté que le besoin où on était de ma présence. Je n'y serais jamais parvenu sans le secours de la litière du Roy de Pologne que ce prince a bien voulu me prêter. J'ai cependant souffert en chemin des douleurs excessives de mon rhumatisme qui, jusqu'à présent, ne me permet pas de marcher. Ma poitrine est toujours dans le même état d'épuisement et je ne puis guère espérer qu'elle se rétablisse, étant forcé de fatiguer depuis le matin jusqu'au soir; mais enfin j'irai tant que je pourray.

Depuis le détail que je vous ay envové de la prise de cette ville, il ne s'est rien passé de bien intéressant. L'armée ennemie était cette nuit à dix lieues de Prague, et elle a commencé à se retirer du côté de la Moravie. Le Grand-Duc, comme vous le voyez, semble ne s'être mis à la tête de cette armée que pour venir être le témoin de tout ce qui s'est passé; après quoy, il ne lui a resté d'autre ressource que de décamper....

*P. S.* Le Grand-Duc est venu avec 50 mille hommes voir prendre Prague dont il n'était qu'à 8 lieues, il n'a point repris la haute Autriche, qui avait été très mal à propos exposée ainsi que la Bavière, et sur le mouvement que j'ai fait faire à l'armée en marchant en avant audelà de la Moldau, il a décampé et regagné le chemin de la Moravie. Cette manœuvre achève de perdre son crédit et sa réputation, et il lui déserte 3 à 400 hommes par jour. Jugez de ce que l'on doit attendre à présent à la cour de Vienne.

M. de Labasèque ne peut se défendre de témoigner au maréchal les légitimes préoccupations que lui inspire la hardiesse de notre marche sur la Moravie.

Marchera-t-on, sans se reposer, à la conquête de la Moravie? Je serais inquiet de tant de succès en avant, si promptement mis à exécution, si vous n'étiez pas sur les lieux pour assurer les précautions

Digitized by Google

nécessaires à la sûreté des communications que vous devez conserver sur vos derrières. Pardonnez-moi, Monseigneur, mes petites réflexions, vous comprenez bien que j'ai souvent devant les yeux la carte du pays où vous travaillez.

Mais le maréchal voit tout en beau ; il écrit encore de Prague, le 9 décembre :

Mes dernières lettres vous auront appris le détail de la prise de Prague ; le désordre et la précipitation avec lesquels le Grand-Duc et son armée se retirent ; on amène tous les jours ici un grand nombre de déserteurs qui m'assurent que leur armée n'a ni prêt ni pain, et que sans les houzards qui voltigent autour du camp, la moitié de leurs camarades déserterait, et depuis peu de temps que je suis ici il en est arrivé plus de 2,000.

Le prince Léopold d'Anhalt, qui commande l'armée prussienne qui est en Bohême, est venu passer icy deux jours pour concerter avec moy les opérations que doivent faire 25 escadrons que le Roy de Prusse laisse à ma disposition, et qui vont se porter dans les montagnes de Moravie dès qu'ils seront joints par de gros détachements saxons et français. Enfin, l'ennemi ne sait où donner de la tête, se trouvant harcelé de tous côtés. M. de Mortaigne vient de leur enlever, après une légère résistance, le poste de Pisek, qui est très important, et nous ne les laisserons pas tranquilles dans les autres qu'ils occupent encore.

Avant-hier, l'Électeur de Bavière s'est fait proclamer Roy de Bohême. Les places publiques et les rues étaient remplies d'une multitude immense de peuple qui, lors de la proclamation faite par les hérauts d'armes, accompagnés de gardes, faisait retentir toute la ville de mille cris de joie.

Ma santé va un peu mieux, mais mon rhumatisme ne me permet pas de sortir de mon appartement....

Le 13 décembre, le maréchal, après s'être plaint encore de sa santé, ajoute :

Je suis très aise que vous ayez fait part à l'Électeur des nouvelles que je vous ai envoyées de ce pays-cy, nos affaires y sont dans le meilleur train du monde.

Le Grand-Duc, après avoir pris le party de se retirer avec un tel désordre et une telle précipitation qu'on eût dit que c'était une vraie fuite, est allé à Vienne et a laissé son armée pour ainsi dire à l'abandon. Le nombre des déserteurs qui en vient tous les jours est excessif ; on en a amené icy plus de 6,000 qui crient tous qu'ils manquaient

Digitized by Google

de pain, et que la moitié de leurs camarades déserterait sans les houzards qui voltigent autour du camp.

J'ay fait marcher un détachement considérable sur le haut de la Moldau, qui leur a déjà pris deux postes importants, qui ont été médiocrement défendus et dans lesquels on a fait plusieurs prisonniers.

M. de Polastron, qui a passé la Zazawa [1], avec un pareil détachement, pousse toujours l'ennemi qui fuit, et va être joint par les 25 escadrons que le Roy de Prusse met à ma disposition.... Ces troupes seront mêlées encore de Saxons, et vont enlever encore aux Autrichiens les quartiers qu'ils s'étaient proposé de prendre dans la Bohême.

M. de Blondel, ministre de France à la cour électorale de Cologne, remplaçant momentanément le maréchal à la diète de Francfort, transmet à M. de Labasèque l'extrait suivant d'une lettre du maréchal, datée de Prague, 15 décembre 1741 :

.... Le prince Léopold d'Anhalt ayant eu ordre du Roy de Prusse d'assembler ses troupes pour passer l'Elbe et se joindre à l'armée de Bavière, fit attaquer le 13 le quartier de Pardubitz que le prince de Lobkowitz avait fait occuper par le régiment de dragons de Barthiany, lesquels, à la vue des Prussiens, se retirèrent avec précipitation et pertes de quelques hommes et d'une partie de leurs bagages. Les Prussiens continuent leur marche sur Chrudin où ils joindront les colonnes françaises, bavaroises et saxonnes, pour continuer à chasser les Autrichiens du reste de leurs quartiers [2].

Suivent les nouvelles déjà connues de la prise de Pisek, de la marche sur la Moldau, de la prise du château de Frauenberg, qui donne un poste sur la Moldau et un beau débouché dont il y a lieu de croire que notre général fera bon usage.... Toute l'armée n'aspire qu'à marcher à l'ennemi qui fuit de toutes parts.

M. de Labasèque, apprenant la prochaine élection du roi des Romains, le 24 janvier, conclut au retour du maréchal. Mais, prévoyant d'autre part une campagne d'hiver, il ajoute, dans sa réponse à M. de Blondel : « Je ne savais pas qu'il (Belle-Isle) eût proposé et demandé un maréchal de France pour commander les troupes en son absence, d'autant plus que la besogne essentielle étant finie, nos lieutenants généraux auraient pu y suffire.

[1] Affluent de la rive droite de la Moldau au-dessus de Prague.
[2] En Bohême, sur les confins de la Moravie.

Digitized by Google

Apparemment qu'il a jugé qu'il fallait un caractère supérieur pour maintenir la concorde. »

Le 16 décembre, le maréchal donne de ses nouvelles, et reprenant le détail de ses opérations sur la haute Moldau et de la marche de M. de Polastron, renforcé des escadrons prussiens, ajoute que « M. le maréchal de Schwerin, qui commande les Prussiens qui sont dans la Haute-Silésie, vient aussi de marcher pour pénétrer par Troppau dans la province de Moravie. »

Le 21 décembre, il annonce formellement sa résolution de quitter son commandement et de demander un successeur à la cour de Versailles. A grands traits, il trace le tableau de la bonne situation où il laisse les affaires militaires.

Je dois vous informer, Monsieur, que m'étant trouvé arrêté à Dresde par une maladie qui provenait d'un grand épuisement, j'ai cru qu'il était de mon devoir d'écrire à M. le Cardinal pour lui exposer ma situation, et qu'elle ne m'empêcherait pas cependant de rejoindre l'armée sans un rhumatisme dont j'étais attaqué qui, en me rendant perclus du côté droit, m'ôtait la liberté de pouvoir monter à cheval, sans que je puisse prévoir le moment où j'en serais délivré; que je priais Son Éminence d'ordonner en conséquence ce qu'elle jugerait à propos; qu'en attendant, je me ferais transporter à l'armée dès que je pourrais supporter la litière, et que j'y demeurerais jusqu'à ce que le Roy voulût bien me faire savoir ses ordres. Sur cela, M. le Cardinal a cru devoir envoyer M. le maréchal de Broglie qui est arrivé icy avant-hier. Depuis qu'il y est, je l'ai mis au fait des affaires, et je lui ai communiqué tous les arrangements. Je serai encore deux ou trois jours icy pour achever de lui donner des éclaircissements, après quoi la besogne ne sera pas considérable, puisque j'étais déjà parvenu à faire mettre en mouvement les Prussiens pour éteindre toute croyance de prétendu accommodement, armistice ou convention, entre le Roy de Prusse et la Cour de Vienne;

Que M. le maréchal de Schwerin doit entrer aujourd'huy, sur trois colonnes, par la haute Silésie en Moravie; que la colonne de droite marchant par Hoff, Sternberg et Neustadt, ira s'appuyer à Landscroon où doit être la gauche des quartiers du prince Léopold dont je parlerai cy-après, que sa colonne du centre doit s'avancer jusqu'à Olmutz, et celle de gauche à Freyberg dans le comté de Teschen;

Que les mêmes Prussiens, sous la conduite du corps que commande M. le prince Léopold d'Anhalt, ont, suivant que je l'avais réglé, passé l'Elbe à Pardubitz avec 10 bataillons et 25 escadrons; qu'ils ont déjà chassé les Autrichiens d'une partie des quartiers qu'ils tenaient dans

Digitized by Google

le cercle de Chrudin, et qu'ils voulaient se porter jusques sous les montagnes de Moravie et boucher le défilé de Zittau;

Que les Saxons, que j'avais enfin mis d'accord avec les Prussiens, marchaient avec vingt bataillons et vingt-six escadrons, pour se mettre à côté des Prussiens et border également les montagnes de la Moravie jusqu'à Teutschbrodt, et qu'ils avaient pareillement fait reculer tous les quartiers des ennemis qui étaient sur le chemin;

Que M. de Polastron, que j'avais détaché avec 10,000 hommes, a pareillement chassé tous les ennemis qui étaient entre la Zazawa et la Lohnitz audelà de cette rivière;

Que j'avais envoyé M. d'Aubigné sur le haut de la Moldau avec 28 bataillons et 40 escadrons qui, après avoir forcé l'ennemi à passer de l'autre côté de la Moldau, va leur faire évacuer le peu de quartiers qu'ils occupent en Bohême entre la Lohnitz et le Danube, et qui se trouvent cependant les plus importants, parce qu'ils coupent notre communication avec la haute Autriche, qu'il avait actuellement l'artillerie et les munitions nécessaires, et que si ma sciatique m'avait permis de monter à cheval, j'y eusse été en personne pour ne pas laisser aux ennemis de quartiers en Bohême.

Voilà la position où je laisse les affaires à M. le maréchal de Broglie, avec les plans et arrangements faits pour que toutes les troupes y jouissent d'un quartier d'hiver propre à les rétablir sans rien tirer du Trésor royal, de même que pour la formation des magasins, car les troupes seront nourries tout l'hiver en pain, viande et fourrages aux dépens du pays....

Je pars le 27 pour Francfort, où je compte être les premiers jours de janvier.....

Le 30 décembre, le maréchal de Belle-Isle écrit encore d'Herspruch, près Nuremberg :

J'ai quitté cette ville (Prague), après avoir déterminé le maréchal de Broglie à aller rejoindre le corps que commande M. le comte d'Aubigné, sur le haut de la Moldau, pour chasser les ennemis de quelques postes qui leur restent vers le Danube, et qui coupent nos communications avec la haute Autriche; j'attends d'un moment à l'autre des nouvelles de ce qui s'y sera fait....

Ainsi, tout en comptant sur les mesures qu'il a prises et sur l'action du maréchal de Broglie, Belle-Isle garde de si sérieuses préoccupations sur le maintien ou sur le rétablissement de nos communications qu'il eût voulu pouvoir les assurer en personne. Malheureusement cette lourde tâche incomba aux seuls Bava-

Digitized by Google

rois de Tœrring. Ni les instances du comte de Ségur, enfermé dans Linz, ni les lettres pressantes du duc de Belle-Isle, n'avaient pu décider le vieux maréchal de Broglie à se compromettre avec des troupes épuisées ; il voulait l'action d'ensemble ou nulle action. Bientôt, du reste, il allait avoir assez à faire à Pisek.

Quoi qu'il en soit, le maréchal de Belle-Isle ne doutait pas du succès final, grâce aux mesures qu'il avait prises en Bohême, dût-on même sacrifier pour un moment les forces compromises sur le haut Danube. Il comptait, il est vrai, sur la fidélité du roi de Prusse et sur l'épuisement d'une nation qui allait retrouver son énergie sous l'impulsion d'une reine héroïque, et courir au combat au cri de *Mourons pour notre roi Marie-Thérèse !*

## III.

Le roi de Prusse affectait pour le moment un grand empressement à répondre à l'appel du maréchal et à concourir à l'action d'ensemble, mais il le comprenait à sa façon, c'est-à-dire en se réservant le commandement. C'est ce que dit clairement le maréchal, dans sa lettre du 23 janvier 1742 à M. de Labasèque :

.... Sur ce que, dit-il, j'avais représenté au Roy de Prusse sur la situation délicate où se trouvait l'Électeur de Bavière par rapport à la haute Autriche et à la Bavière, où M. de Khevenhuller a jeté quelques housards, ce prince m'a dépêché un courrier par lequel il me fait l'honneur de m'écrire qu'il quitte sa cour et va de suite au secours de l'Électeur; qu'il passe par Dresde pour engager le Roy de Pologne à joindre les Saxons à ses troupes et de lui demander de lui en confier le commandement, afin que se mettant à la tête de toutes ses troupes réunies, auxquelles se joindront les Français que commande M. de Polastron, il chasse d'abord les Autrichiens de la Moravie, pour les poursuivre ensuite vivement, tandis que le maréchal de Broglie agira de son côté. J'ai reçu la lettre du Roy de Prusse le 19; ce jour-là même il doit arriver à Dresde, de façon qu'à l'heure qu'il est il doit être arrivé en Moravie.

La lettre suivante, datée de Francfort le 24 janvier 1742, à six heures du soir, annonce la proclamation de l'électeur Charles-Albert comme roi des Romains. Elle mérite d'être transcrite :

Conformément à la Bulle d'or, dit le maréchal, je sortis de Francfort hier, avec les ambassadeurs et ministres étrangers, j'y rentre

Digitized by Google

dans ce moment et je ne diffère pas à vous écrire pour vous donner la nouvelle de l'élection d'un Roy des Romains, dans la personne de l'Électeur de Bavière. Sa proclamation a été faite aujourd'huy à midy, au bruit d'une triple décharge du canon de tous les remparts et au son de toutes les cloches, avec l'acclamation du peuple : *Vivat Carolus Septimus!* Jamais diète ne s'est passée avec autant de tranquillité et moins de contradiction....

Il semble que le maréchal, cédant à l'entraînement de sa nature enthousiaste, se complaise dans ce qu'il considère comme son œuvre ; mais il doit malheureusement en rabattre du côté des opérations militaires. Il ne se décourage pourtant pas des nouvelles inquiétantes qu'il nous donne du théâtre de la guerre. Du milieu des fêtes, son activité veut tout prévoir.

Vous avez déjà appris, écrit-il, que le maréchal de Terring s'était laissé battre près de Scharding. La perte, à la vérité, n'a pas été considérable, puisqu'il n'y a perdu que 300 hommes, mais cet événement nous a privés de l'unique ressource qui nous restait dans la haute Autriche, et la ville de Linz a été obligée de se rendre par capitulation [1], pour éviter aux troupes d'y être brûlées : les ennemis ayant mis le feu à toutes les maisons des fauxbourgs qui, se trouvant contigus aux retranchements qu'on y avait faits, ont obligé M. de Ségur à capituler. Il en est sorti avec tous les honneurs de la guerre, emmenant même avec lui son canon, mais il a été obligé de subir la condition fâcheuse de retourner en France, et de ne pouvoir servir d'un an contre la Reine de Hongrie. Cet événement ouvre la Bavière aux ennemis; mais les dispositions que va faire le Roy de Prusse, à qui j'ai marqué le plan qui me paraissait le meilleur et le plus convenable dans les circonstances présentes, sont tout aussi dommageables à la Reine de Hongrie que celle dont le but est de dégager Linz, et j'ai pris le moyen pour remplacer aussitôt qu'il se pourra le vide que nous causent ces troupes.

Le 5 février, le maréchal poursuit :

A présent que je vous ai informé de tout ce qui s'est passé dans la haute Autriche, je ne manquerai pas de vous faire part de tout ce qui se passera du côté des Alliés. Le Roy de Prusse doit avoir attaqué hier Iglau, pour se rabattre ensuite sur sa droite, avec ses troupes au nombre de 20 mille hommes, 18,000 Saxons, et le corps de 4 à 5 mille

[1] Voir, sur la défense et la prise de Linz, le beau livre du comte de Ségur : *Le Maréchal de Ségur* (Plon, 1895).

Digitized by Google

hommes que commande M. de Polastron, tandis que M. de Broglie tombera avec toute son armée sur les quartiers que les ennemis tiennent sur la rive droite de la Moldau.

Il ajoute, le 11 février :

Dès que le Roy a été informé de la prise de Linz, il a résolu d'envoyer en Bavière une seconde armée, et les ordres ont été donnés en France aux troupes qui y sont destinées de se tenir prêtes à marcher.

Entre temps, Charles-Albert est couronné empereur à Francfort par son frère l'électeur de Cologne, sous le nom de Charles VII.

M. de Labasèque, séduit par l'optimisme de son chef, adopte ses vues et ses espérances :

Je fais des vœux, dit-il, pour que S. M. Impériale puisse incessamment se rendre à Ingolstatt à la tête d'une nouvelle armée composée de France, de l'Empire et de nos alliés pour marcher, et suivre la rive gauche du Danube jusqu'à Vienne, se joindre à un point de rencontre avec l'armée du maréchal de Broglie et celle du Roi de Prusse, ce qui me paraît plus essentiel pour finir que d'employer une armée à chasser les housards autrichiens qui ont pillé la Bavière (et où M. le maréchal de Tœrring pourra nonobstant agir avec des troupes et milices bavaroises), malheur qui ne serait pas arrivé si l'on avait suivi vos avis que je tiens par écrit.

Le 21 février, le maréchal annonce qu'il part pour Versailles, « .... afin de constater les arrangements pour les opérations militaires, » laissant son frère « qui est chargé par le Roy de suivre toutes les affaires et d'entretenir sa correspondance avec toute l'Europe ; » puis il ajoute :

Je n'ai rien de nouveau à vous apprendre de l'expédition du Roy de Prusse. Ce prince a dû commencer ses opérations le 12; les alarmes ont redoublé à Vienne à son approche, et le Roy de Prusse m'a fait l'honneur de m'écrire que M. le Grand-Duc venait de lui envoyer M. Fischner, l'un de ses plus intimes et affidés, mais qu'il l'a congédié avec hauteur sans vouloir l'écouter et en lui disant que si la Reine de Hongrie voulait la paix, c'était à ses alliés et non à lui qu'il fallait s'adresser.

Je compte que les 40 bataillons et 30 escadrons que le Roy envoie en Bavière commenceront à passer le Rhin le 23. L'on me mande que

Digitized by Google

l'ordre avait été expédié à M. de Khevenhuller de rapprocher son armée du côté de la basse Autriche.

On voit quel langage Frédéric II tenait à cette date; mieux encore, il appuie ses paroles par des actes. Il avance hardiment, comme nous l'apprend le chevalier de Belle-Isle dans une lettre du 27 février :

Les succès du Roy de Prusse ont, dit-il, jeté l'épouvante dans Vienne. Ce prince occupe avec les Saxons Znaïm et Nikolsbourg. Il y a déjà passé la Taya et est dans la basse Autriche, ce qui a forcé les ennemis qui avaient déjà évacué Iglau à vider aussi Neuhauss. Ils quittent même Budweiss pour se rapprocher de Vienne, ce qui rend M. le maréchal de Broglie fort supérieur aux ennemis qui restent en Bohême.

Le 1er mars, le même chevalier de Belle-Isle rapporte que la neige et le dégel arrêtent les Prussiens et que Khevenhuller rassemble 18,000 hommes en basse Autriche.

Frédéric n'en pousse pas moins de gros détachements qui redoublent les alarmes de la reine de Hongrie au point de lui faire penser à gagner la Styrie.

Cependant le maréchal a obtenu une éclatante récompense de ses peines et de ses succès ; il écrit de Versailles, le 15 mars, à M. de Labasèque :

Je compte trop sur votre amitié pour ne pas être persuadé que vous ne partagerez pas toute ma satisfaction sur l'honneur que le Roy vient de me faire, en érigeant aujourd'hui en duché ma terre de Gisors. Les circonstances et tous les mauvais propos que tenaient icy mes envieux sans rime ni raison, rendent cette faveur encore plus flatteuse, plus intéressante pour moy....

Sur le Danube, « nos troupes grossissent considérablement, ainsi que l'apprennent les dépêches communiquées à M. de Labasèque; M. le duc d'Harcourt, avec la 1re division d'infanterie, est à Ingolstatt.... L'on mande de Ratisbonne que les ennemis ont été obligés de lever le siége de Straubing, qu'ils ont perdu 600 hommes, etc. »

Tout semble donc faire présager une brillante offensive à l'heure où le duc de Belle-Isle vient rejoindre son poste à Francfort, le 4 mai 1742, et donner une impulsion nouvelle aux armées alliées. Du reste, le roi de Prusse paraît n'avoir jamais été plus ardent à nous seconder.

Digitized by Google

Le manuscrit signale ici la victoire de Czaslau :

Le Roy de Prusse a remporté une victoire sur l'armée autrichienne, commandée par le prince Charles de Lorraine. Ce combat qui s'est fait en Bohême à Chotuzitz, près de Czaslau, commença à huit heures du matin et fut des plus rudes. Plus de 6,000 hommes d'infanterie autrichienne furent taillés en pièces. La déroute a été générale. Le Roy de Prusse s'y est distingué, s'étant trouvé partout. Il est resté maître du champ de bataille et a pris 18 pièces de canon.

Le maréchal, arrivé à Prague le 21, par Amberg et Pilsen, rejoignit le duc de Broglie le 23, à Protivin, sur la haute Moldau [1]. Réunis, ils remportèrent la victoire de Sahay, mentionnée en ces termes dans le manuscrit de Labasèque :

Le 26 mai 1742, MM. les maréchaux de Broglie et de Belle-Isle remportèrent une victoire sur le prince de Lobkowitz. Ce prince avait passé la Moldau le 16 pour investir Frauenberg en Bohême, devant lequel il avait ouvert la tranchée le 17, et c'est où les Français, réunis en corps, lui livrèrent la bataille qui commença à 5 heures après midy et a duré jusqu'à la nuit close. La cavalerie autrichienne surtout fut battue à plate couture par les carabiniers et les dragons.

Pour obtenir l'effort suprême, le duc de Belle-Isle court au roi de Prusse, au roi de Pologne. Le premier réclame quelque repos pour ses troupes, le second attend des recrues, atermoiements que le prince Charles mettra à profit pour rejoindre le prince de Lobkowitz, nous refouler sur Prague et nous écraser. Le maréchal était cependant assuré de leur concours, à en croire la lettre écrite de Prague, le 5 juin : « .... Je suis actuellement, disait-il, occupé à prendre des arrangements avec nos alliés pour les opérations de cette campagne et je viens de laisser le Roy de Prusse dans la ferme résolution d'agir dans le plus parfait concert et vigueur. »

Presque au lendemain de cette rencontre (le 11 juin), le roi de Prusse, trahissant ses alliés, faisait sa paix particulière à Breslau !

[1] Leurs pouvoirs pour commander l'un l'armée de Bohême, l'autre celle de Bavière, étaient en date du 1er mai. Les démêlés des deux maréchaux sont restés célèbres : nous en voyons les traces dans les lettres du duc de Belle-Isle.

Digitized by Google

## IV.

M. de Blondel, remplaçant à Francfort le duc de Belle-Isle, annonce en termes émus à M. de Labasèque la défection du roi de Prusse :

C'est avec une extrême douleur, Monsieur, que je dois vous apprendre le procédé inouï du Roy de Prusse qui, dans un moment aussi affreux que celui de notre retraite sous Prague, se sépare des alliés, les abandonne et a signé sa paix particulière avec la Reine de Hongrie, dont nous ignorons les conditions et s'il y a stipulé quelque chose pour les alliés, à quoi il n'y a pas apparence ni vraisemblance, ayant mandé tout sèchement à M. le maréchal de Belle-Isle que sa paix était faite et qu'il s'en allait, en donnant pour prétexte verbal, par la personne qu'il a envoyée, qu'il voyait qu'il n'y avait pas d'autre remède pour lui, afin de se tirer d'affaire, que de faire la paix, puisqu'après la retraite de M. de Broglie le mal était sans remède. Je ne m'étendrai pas sur les commentaires qu'il y a à faire sur cet événement, dont nos troupes ont eu une telle indignation, qu'elles veulent réparer par leur courage la perte d'un infidèle allié.... Il paraît que les Saxons ne se laissent pas intimider et veulent rester fermes et fidèles à l'alliance... L'armée du prince Charles est à deux lieues de Prague.

Une nouvelle déception se préparait de ce côté, car, d'après l'historien du maréchal de Saxe, la paix des Saxons, signée seulement en septembre, était déjà entendue en juillet, époque à laquelle ils reprenaient la route de leur pays.

On peut juger de l'impression produite sur le maréchal de Belle-Isle par une semblable nouvelle : « Votre lettre du 24, écrit-il à M. de Labasèque, me porte au cœur! L'événement du Roy de Prusse est effroyable. Dieu veuille nous donner un retour aussi heureux que celui-là est fatal! » La désillusion commence, mais l'énergie du maréchal ne l'abandonnera pas. Cependant, les forces réunies du prince Charles et du prince de Lobkowitz, représentant environ 50,000 hommes, avaient refoulé sur la Moldau les 12,000 hommes du maréchal de Broglie, qui réussit par des prodiges de valeur et de discipline à gagner Prague, le 13 juin, sans être sérieusement entamé. Le maréchal de Belle-Isle l'y avait rejoint le 16, avec pleins pouvoirs de traiter de la capitulation.

Digitized by Google

Il eut en conséquence, le 2 juillet, une longue conférence avec le maréchal de Kœnigsek au camp des Autrichiens. Cette conférence resta sans résultat, en raison des exigences de ces derniers, qui entendaient traiter notre armée en vaincue. On se prépara donc à la résistance, résistance héroïque, lutte quotidienne avec toutes les difficultés imaginables, mais qui permit au maréchal de Maillebois, alors campé en Westphalie, de s'avancer en Allemagne, ce qui décida l'ennemi à lever le siège dans le milieu du mois de septembre.

Dans une lettre écrite de Prague même, le 12 octobre 1742, le maréchal de Bellé-Isle expose à Labasèque les glorieuses péripéties du siège soutenu dans cette ville :

Ayant éprouvé la régularité avec laquelle j'ay entretenu par le passé votre correspondance, vous n'aurez pas été surpris, Monsieur, de la voir cesser de ma part. Les circonstances des affaires de Bohême vous y auront préparé, et les nouvelles publiques vous auront appris le blocus que les ennemis ont établi devant Prague, dans lequel je me suis trouvé renfermé, de même que M. le maréchal de Broglie qui y avait conduit l'armée et qui en a toujours conservé le commandement. Je ne me suis occupé, pendant qu'il a duré, qu'à mettre cette place en état de défense. Elle avait été tellement négligée depuis si longtemps, et elle est foncièrement si mauvaise qu'il y a eu beaucoup de choses à y faire, et les dispositions que je voyais chaque jour faire aux ennemis pour les préparatifs d'un siège ne m'ont pas laissé douter qu'ils auraient la témérité de l'entreprendre, enflés par leurs prospérités et enhardis par les manœuvres timides que l'on avait fait faire à l'armée. Toutes ces réflexions m'ont déterminé à faire travailler à tous les fronts de cette ville escaladable et remplie d'habitants qui, de volonté ou de fait, étaient d'intelligence avec les ennemis, qui enfin se sont déterminés à ouvrir la tranchée la nuit du 12 au 13 d'aoust.

Je suis trop accoutumé aux relations autrichiennes pour croire que vous ayez été informé par celles qui ont été publiées des circonstances du siège; j'ay été trop occupé pour en pouvoir faire un journal; je ne doute pas qu'il en paraisse dans peu quelqu'un, que quelqu'officier de l'armée aura eu le loisir de faire. Vous y verrez que, dès que l'ennemi a eu déterminé son attaque, j'ai fait faire des ouvrages pour marcher en tranchées sur luy et éloigner ses approches, ce qui a eu un tel effet, qu'après un mois de tranchée ouverte l'ennemi n'avait pas encore perfectionné sa deuxième parallèle, et qu'à proprement parler il n'était guère plus avancé que le premier jour, quoiqu'ils

Digitized by Google

aient eu 42 jours de gros canon, et 18 mortiers qui ont tiré avec la plus grande vivacité pendant 14 jours.

Les détails infinis dans lesquels il m'a fallu entrer pour tous ces travaux, et le mouvement continuel dans lequel il m'a fallu être, joint aux douleurs de ma sciatique qui se sont réveillées au commencement du siège, qui ont été telles que ne pouvant soutenir le carrosse ny le cheval, m'ont obligé à me faire porter, ont tellement altéré ma santé, que j'ai un besoin indispensable de repos pour travailler à la rétablir. Je vais m'en occuper présentement que voilà la fin du siège.

Je ne vous manderai rien aujourd'hui sur la marche de M. le maréchal de Maillebois. M. le Grand-Duc est allé audevant de luy pour la retarder et l'embarrasser, et comme rien ne presse M. de Maillebois d'arriver à la hauteur de Prague plus tôt que plus tard pour y faire sa jonction avec l'armée de M. le maréchal de Broglie, puisque nous ne sommes plus pressés, il achèvera sa marche avec les précautions convenables, tant pour la faire avec sûreté que pour ne pas fatiguer ses troupes jusqu'à ce que rejointes elles acquièrent une supériorité décidée.

Une lettre de Prague, datée du 25 octobre, continue à exposer la situation militaire :

Vous avez su, dit-il, que notre communication était établie avec la Saxe. Depuis, les nouvelles politiques vous auront sans doute appris les mesures que l'on prend actuellement en France pour la marche de 30,000 hommes de milices que Sa Majesté envoie pour compléter les armées d'Allemagne. Je vous apprends aussi que M. le maréchal de Broglie part après demain pour aller prendre le commandement de l'armée de M. le maréchal de Maillebois, et je demeure chargé du commandement de celle-cy. Je vais dans le moment prendre toutes les mesures nécessaires pour tirer de notre situation tout le parti qu'il sera possible. Je viens même de donner des ordres pour remonter la cavalerie, ce qui par les moyens dont je me sers ne sera pas si difficile qu'on l'avait imaginé. Mais ce qui m'attriste véritablement, c'est le triste état de ma santé, qui est si délabrée que je crains qu'elle ne m'empêche d'agir cet hiver comme je le souhaiterais, et je suis actuellement dans mon lit où la fièvre me retient ainsi que la douleur de mon rhumatisme.

On reçoit ensuite des nouvelles par M. de Blondel. Le corps de M. de Lobkowitz avait passé la Moldau le 8 novembre. Le maréchal de Broglie avait quitté Prague le 27 octobre, après avoir eu une conférence avec le duc de Belle-Isle sur le moyen

Digitized by Google

d'effectuer la jonction des deux armées, ou de dégager Prague, en attaquant Passau et en attirant sur le bas Danube et sur l'Inn toutes les forces du grand-duc. Le maréchal de Broglie passe à Nuremberg le 11 et rejoint le maréchal de Maillebois à Dingelsing le 21. Le 27, il recevait une lettre du marquis de Breteuil, qui, jugeant impossible de pénétrer en Bohême avec une armée épuisée, lui prescrivait de tenter une diversion dans la haute Autriche pour dégager l'armée de Prague. En même temps le ministre mandait au duc de Belle-Isle, assiégé dans Prague, de faire ses dispositions pour revenir en France. Avec une résolution admirable, et en dépit d'obstacles de toute nature, le maréchal entreprit alors cette fameuse retraite qui illustra son nom et honora les armées françaises. Il en expose les péripéties dans une lettre envoyée d'Égra le 30 décembre.

Je reçois icy, écrit-il, votre lettre du 31 octobre, avec l'état des cantonnements que les troupes anglaises se proposaient d'occuper en Flandre, dont je vous remercie. Il faut convenir que depuis huit mois notre commerce est un peu interrompu. M. le maréchal de Broglie m'a remis le commandement de l'armée de Bohême, le 27 octobre, n'ayant affaire qu'à 3 ou 4,000 housards, Croates ou Pandours, et par conséquent libre d'exécuter tout ce que je lui avais conseillé de faire depuis six semaines, mais je n'ai pas joui longtemps de cette liberté, car le prince de Lobkowitz est arrivé à portée de Prague, le 2 novembre, avec 13 régiments d'infanterie, huit de cuirassiers ou de dragons, des housards et des Croates, ce qui, joint à ce qui m'environnait déjà, a formé un corps de 20,000 hommes. J'ai été obligé de replier tous mes quartiers et d'abandonner ma communication avec la Saxe. J'avais mis à profit les six jours de liberté, ayant remonté 2,000 cavaliers dragons ou housards dans ce petit espace de temps, ce qui m'a mis en état de tenir campagne, de faire des fourrages et d'avancer des subsistances. M. de Broglie, n'ayant vécu qu'au jour la journée, n'avait laissé de fourrage que pour deux jours, et de vivres, pain et viande que jusqu'à la fin de novembre, je me suis formé des attelages d'artillerie et de caissons pour les vivres.

L'ordre du Roy était que je profitasse de la première diversion que ferait en ma faveur M. le maréchal de Broglie, dès qu'il aurait pris le commandement de l'armée du Danube, pour ramener icy l'armée de Prague. J'ai donc travaillé de manière à pouvoir me mettre en état de pouvoir marcher d'un moment à l'autre, et que si par des contretemps cette retraite devenait impossible, que je pusse subsister toute l'armée dans Prague jusqu'au printemps, afin de donner tout le loisir

Digitized by Google

à la cour par la négociation, et aux armées par des coups de vigueur, de nous dégager du mauvais pas où l'on a à deux reprises enfermé l'armée. Cependant, tout le mois de novembre s'est passé sans activité ni nerfs de notre part. J'ai enfin reçu deux lettres consécutives de M. de Breteuil, qui m'a mandé que l'intention du Roy était que je fisse l'impossible pour sauver son armée; qu'on en connaissait toutes les difficultés, mais que je ne devais plus compter sur aucune diversion ny de secours étrangers, que je ne devais tirer de ressources que de mon propre fonds, avec des compliments, etc.

Imaginez-vous, Monsieur, ce que c'est que de sortir une armée par deux portes d'une ville aussi immense que Prague avec 5 à 6,000 chevaux d'équipages, des caissons et du pain pour douze jours, 30 pièces de canon et tout l'attirail, et toute la poudre et les balles, outils, etc., y ayant autant d'espions sur mes démarches que d'habitants. Le prince Lobkowitz n'ayant d'autre objet que de m'affamer d'une part, et de m'empêcher de rejoindre nos autres armées et places de l'autre, et ce qu'il y a de pis me trouvant actuellement perclus de mon maudit rhumatisme et dans l'impossibilité absolue de monter à cheval.

Voïant néanmoins que tout était perdu, que cette armée dont le fonds est de 50 bataillons et de 89 escadrons se trouvait réduite à l'extrémité par la disette générale de toutes les choses nécessaires à la vie et forcée, par conséquent, de subir une capitulation humiliante et honteuse à jamais pour la nation, j'ai mis en œuvre toutes les ruses, précautions et industries dont je puis être capable, et je suis arrivé à sortir de Prague comme si j'allais faire une expédition, et ay dérobé vingt-quatre heures pleines au prince de Lobkowitz qui n'était qu'à cinq lieues de moy. J'ai percé ses quartiers et ai traversé dix lieues de plaine ayant, avec tous les aria dont je viens de vous parler, pour toutes troupes, 11,000 hommes de pied et 3,250 chevaux; M. de Lobkowitz ayant 8,000 chevaux et 10 à 12,000 hommes d'infanterie. J'ai d'abord fait une telle diligence que je suis arrivé aux défilés avant qu'il ait pu m'atteindre; et ce qui a achevé le succès de mon entreprise est que j'avais caché le chemin que j'avais résolu de prendre. Car, en effet, il m'attendait et avait fait occuper tous les défilés et rompu tous les ponts des deux chemins ordinaires, dont l'un va passer la rivière d'Égra à Carslbad et de là à Ellenbogen, etc., et l'autre plus à gauche, va par Rakowitz et tombe à côté de Pilsen et de là sur Égra.

Mes deux premières marches ont semblé prendre ce second chemin, mais j'en ai pris un qui perce entre les deux autres, où je n'ai trouvé que les obstacles naturels, et je suis enfin arrivé le douzième jour icy sans échec, quoique j'aye été continuellement harcelé de housards en



Digitized by Google

tête et en queue et sur mes flancs. Je n'ai perdu que ce qui n'a pu supporter la fatigue et la rigueur du froid qui ont été l'un et l'autre audessus de toutes expressions; je crois même qu'il y a peu d'exemples qu'une armée française ait essuié rien de pareil. Je compte qu'à vue de païs il a péri 7 à 800 hommes morts dans les neiges ou restés sans force de pouvoir suivre, et depuis deux jours que je suis icy en voilà plus de 500 que l'on porte à l'hôpital avec des pieds et des membres gelés. Il a fallu marcher autant de nuit que de jour, et comme le froid et la fatigue ont été communs, les officiers généraux et autres n'ont pas été plus épargnés. Les plus heureux sont ceux qui sont quittes pour de gros rhumes. Je suis du nombre avec la fièvre qui ne m'a pas quitté depuis six jours, ce qui joint à mes autres infirmités et à l'état d'épuisement excessif où je suis de longue main, m'a totalement mis à bout.

*Le courage de l'esprit a poussé ma machine audelà de ses forces*, et je me trouve bien récompensé par le succès d'une entreprise la plus difficile et la plus périlleuse, et vu toutes les circonstances, la plus importante pour le service du Roy et le bien de la cause commune. Je n'ay été entamé nulle part, je n'ai laissé que ce qui est mort ou n'a pu me suivre, j'ai brûlé les voitures des vivres et des munitions à mesure qu'elles ont brisé, en faisant distribuer les charges; mais mes 30 pièces de canon sont icy ainsi que tous les corps de l'armée. Je les laisse icy reposer quelques jours, après quoi je vais m'allonger dans le Palatinat pour porter ma droite vers le Danube, où j'attendrai les ordres du Roy en réponse au courrier que j'ai dépêché à la Cour pour apprendre mon arrivée.

Le party que vient de prendre M. de Broglie de séparer son armée dans des cantonnements en Bavière fait voir que j'avais bien fait de ne pas différer, car bien loin de retirer des troupes de M. de Lobkowitz pour fortifier l'armée du prince Charles, la séparation que vient de faire M. de Broglie l'eût mis en état de renforcer le blocus de Prague, et eût rendu ma sortie physiquement impossible.

Je dois vous ajouter que pour assurer le secret de mon départ, faciliter ma première marche et pourvoir en même temps à la conservation d'un nombre infini de malades qui étaient à Prague dans mes hôpitaux, j'y ai laissé une garnison composée de tout ce qu'il y avait de convalescens, de malingres et de malades qui n'auraient pas pu supporter les fatigues de la marche, avec instructions à celuy que j'y ai laissé pour y commander de ce qu'il y avait à faire pour obtenir la meilleure capitulation qu'il lui serait possible [1]. Huit ou dix jours après mon départ, c'est ce qui a été exécuté. J'apprends par un officier

[1] Il s'agit ici de Chevert.

Digitized by Google

qu'il vient de me dépêcher qu'il a capitulé le 26, et obtenu tous les honneurs de la guerre; qu'il sera conduit icy avec tout ce qui sera capable de marcher aux frais de la Reine de Hongrie jusqu'à cette place.

Voilà un détail sommaire de l'opération que je viens d'exécuter, à quoi j'ajouterais mille autres particularités si j'en avais le loisir [1].

*P. S.* Je vous écrirai plus au long, mon cher Labasèque, et vous enverrai une relation plus détaillée de ma marche, vous en serez étonné. Je crois pouvoir dire qu'il ne s'est jamais exécuté une opération militaire avec armée plus difficile et plus périlleuse et qui doive faire plus d'honneur à la nation. Mais ma santé est à bout et j'ai un besoin indispensable de long repos. Je compte que d'icy un mois il me sera permis d'aller en France; je passerai par Francfort où je vous donnerai rendez-vous, ayant grande envie de vous embrasser....

Infatigable au milieu de tant d'épreuves, le maréchal se préoccupe de l'attitude de l'électeur de Trèves, toujours balancé entre tant d'influences contraires, vis-à-vis des troupes anglo-hanovriennes, autrichiennes et hessoises massées sur ses frontières. Il écrit d'Amberg à M. de Labasèque, le 21 janvier 1743 :

Je vous remercie de tout ce que vous me dites au sujet de ma retraite de Prague et sur ma santé. Elle est un peu rétablie depuis mon retour icy, mais je souffre toujours de ma sciatique. Je vois par les détails que vous me faites part, que l'Électeur de Trèves paraît tranquille malgré le voisinage des troupes étrangères qui bordent ses États. Je suis, en effet, bien persuadé qu'il a trop de prudence et de sagesse pour leur permettre ou ne pas leur disputer l'entrée de son électorat, dont ce serait la ruine inévitable puisqu'il ne pourrait manquer de devenir dans peu le théâtre de la guerre. L'armée que je ramène en France ne tarderait pas à y être et y arriverait aussi tôt qu'eux. Personne ne peut mieux que vous représenter à l'Électeur les maux qu'il y aurait à craindre.

J'ai déjà mis mes premières divisions en marche selon les ordres ultérieurs que j'ai reçus de la Cour, et je compte m'y mettre moi-même le 31, et arriver à Francfort le 6 ou le 7. J'y serai certainement le 8 et le 9, et s'il survenait quelque changement dans mon itinéraire, je vous en informerai d'avance.... Vous faites très bien de travailler à pacifier tous les esprits, car leur mésintelligence ne peut que nuire à la cause commune.

[1] Cette lettre a été également écrite dans presque toute sa teneur au maréchal de Seckendorff, commandant en chef les armées de Charles VII.

Digitized by Google

Voilà enfin la garnison de Prague arrivée sans échec dans mes quartiers. J'étais informé que le prince de Lobkowitz, très piqué des lettres désobligeantes que je sais qu'il avait reçues de sa Cour, par rapport à ma sortie et à la capitulation de Prague, voulait décharger sa mauvaise humeur sur cette garnison, en tâchant de l'écorner dans sa route d'Égra icy. Mais par les précautions que j'ai prises et les dispositions que j'ai faites, il en a été quitte pour la peine sans oser rien tenter.

Le Roy laisse en Bavjère, aux ordres de M. le maréchal de Broglie, soixante et treize bataillons et cent escadrons qui, avec les recrues et remontes auxquelles on travaille, feront soixante-quatre mille hommes. Sa Majesté a de plus pris les mesures et donné les sommes nécessaires pour que l'Empereur eût à lui ou à sa solde quarante mille hommes, ce qui en tout composera une armée de plus de cent mille hommes, avec quoy vous voyez qu'il sera aisé de reprendre notre supériorité si l'on veut faire de la bonne besogne.

On voit que le moral du maréchal ne fléchit pas plus que sa confiance au succès de nos armes si durement mises à l'épreuve. Malheureusement, l'Angleterre s'était franchement déclarée contre nous. De concert avec elle, le duc de Lorraine allait nous refouler sur l'Alsace, malgré les efforts de Noailles et de Broglie. Le maréchal de Belle-Isle continue à agir diplomatiquement sur les électeurs, fortement pressés par la présence des troupes ennemies. Il va se rendre quelques jours à Metz, le 22 février, afin de « prendre certains arrangements pour lesquels il faut qu'il soit instruit de tout. »

De Metz, toujours souffrant, il se retire sur Versailles, d'où il écrit à M. de Labasèque le 3 mars : « Je suis arrivé icy, j'ai eu deux conférences avec le Roy, l'une en présence de M. Amelot sur les affaires politiques, et l'autre sur les militaires, en présence de M. d'Argenson. Je suis revenu icy hier pour terminer ce qui regarde ces dernières, après quoy je vais me mettre dans les remèdes pour rétablir ma santé et tâcher de guérir de ma sciatique dont la durée me met hors d'état d'être à la tête d'une armée la campagne prochaine, à mon grand regret.... »

Le 19 mars, le maréchal confirme son éloignement définitif de Francfort et la nécessité où le réduit sa santé de résilier son commandement militaire.

Il devait cependant revoir l'Allemagne à la fin de l'année sui-

Digitized by Google

vante pour négocier une alliance entre la cour de Munich et celle de Berlin. C'est dans ce voyage qu'il fut enlevé sur la frontière de Hanovre et emmené prisonnier en Angleterre.

En 1747, il reparaissait à la tête d'une armée quand il s'agit de refouler, presque sans moyens, les Autrichiens qui envahissaient la Provence. Il s'y montra, comme ailleurs, l'organisateur, l'énergique soldat que la France savait pouvoir retrouver dans les cas difficiles et même dans des situations désespérées.

Vicomte DE BOISLECOMTE.

---

Digitized by Google

# MÉLANGES

## I.

## PHILON LE JUIF

### A PROPOS D'UN LIVRE RÉCENT[1]

Le but de ce travail, qui a obtenu le prix du concours Victor Cousin en 1896, et qui est imprimé depuis peu de mois, est clairement indiqué dans la préface. « Donner un précis dense, net et, si possible, commode de la philosophie de Philon, » était un sûr moyen d'intéresser tous ceux qui suivent avec quelque attention les progrès de l'histoire des idées soit philosophiques, soit religieuses. Les travaux sur Philon ne manquent pas et l'auteur les caractérise rapidement dans une excellente bibliographie. Mais c'est précisément cette abondance de matériaux, leur âge différent et leur diversité d'origine qui rendent toute étude sur Philon extrêmement laborieuse. Dire ce qu'on peut savoir de certain, aujourd'hui, sur la philosophie judéo-alexandrine, en attendant l'édition définitive promise par l'Académie de Berlin, était rendre un vrai service au public français, qui ne dispose d'aucun ouvrage complet sur ce sujet.

Dans l'introduction, l'auteur s'attache à mettre en relief l'importance et le véritable caractère de la philosophie judéo-alexandrine. Elle n'est pas une rencontre purement accidentelle de deux courants philosophiques issus l'un de la Judée, l'autre de la Grèce : elle a une bien autre portée. La pensée juive et la pensée grecque se cherchaient en quelque sorte, et leur pente naturelle, une nécessité logique, de-

[1] *Philon le Juif. Essai sur l'École juive d'Alexandrie*, par Édouard Herriot. Paris, Hachette, 1898, in-8.

Digitized by Google

vaient les amener à se rencontrer et à se mêler. Sans doute, il y a très loin du naturalisme de la première philosophie grecque au Dieu transcendant de la religion juive. Mais des deux côtés une évolution a eu lieu qui, « par des mouvements parallèles et de sens contraire, avait effacé les différences primitives entre la théologie juive et la philosophie grecque et les avait préparées à s'unir. » C'est par la théorie *des intermédiaires divins* que les deux courants intellectuels parviendront à se joindre.

La théologie juive, en marquant fortement la transcendance de Dieu par rapport au monde, avait mis entre le Créateur parfait et la créature imparfaite « un intervalle qu'il semblait impossible de combler.... Dans la Bible, nous assistons à un travail lentement fécond dont le résultat est de réaliser les intermédiaires possibles. » D'abord se forme la doctrine des manifestations visibles de Dieu. Dieu est invisible, et pourtant il se manifeste à son peuple. Comment? Par les Élohim, l'Esprit de Dieu, le Dieu de la vision, la Beauté de Dieu opposée à sa Face. Mais bientôt à ces exemples concrets des apparitions de Dieu se substitue « une synthèse, » la Sagesse de Dieu, qui, souvent personnifiée, est conçue tantôt comme inséparable, tantôt comme distincte de Dieu. Alors « une transformation essentielle s'est produite dans le dogme judaïque. Entre Dieu et le monde, ces deux termes irréductibles, un terme intermédiaire est apparu : la Sagesse, qui supprime l'intervalle et rend possible la communication. »

Un mouvement inverse s'était produit dans l'histoire de la pensée grecque. Le naturalisme primitif, qui voyait le principe des choses dans un élément matériel, l'air ou l'eau, s'épure bientôt et fait enfin place à la conception de l'Idée. C'est, comme terme de cette évolution, la philosophie de Platon avec sa hiérarchie du monde sensible, des idées et du Bien. « Les Idées ont plus d'un point de ressemblance avec les intermédiaires divins qui, dans la théologie hébraïque, se réuniront bientôt sous les traits de la Sagesse. »

Voilà une théorie qui ouvre des perspectives séduisantes à une étude sur la philosophie de Philon. Il n'en fallait pas moins, sans doute, pour amener M. Herriot à se départir pour une fois de ses habitudes d'enquête personnelle, qui lui ont si souvent porté bonheur dans son livre, et voilà comment il a emprunté, sans l'éprouver suffisamment, peut-être, la thèse admise couramment par les historiens de la philosophie. Les défauts d'un système peuvent disparaître dans une exposition d'ensemble qui ne suggère à l'esprit aucun examen détaillé. Mais ici le système est à la base même de l'œuvre, dont il soutient et détermine les lignes principales. Aussi le lecteur se demande-t-il avec inquiétude quelle en est la solidité et si la régu-

Digitized by Google

larité de façade ainsi obtenue ne l'est pas au prix de quelque alignement artificiel.

Force est bien de dire d'abord que l'exposé du système et l'application qu'on en fait à la théologie hébraïque paraissent confus, faute d'une rigueur suffisante dans le discernement des éléments philosophiques et historiques qu'il embrasse. En bonne philosophie, le problème des manifestations sensibles du Dieu *invisible*, et celui des rapports du monde sensible avec le Dieu *transcendant* sont tout à fait distincts l'un de l'autre. La solution du premier problème, qui est élémentaire, ne fait rien à celle du second, qui est un des plus graves et des plus obscurs de la philosophie, si c'est celui qui met en question les rapports du fini et de l'infini. Un même énoncé ne saurait donc, sans confusion, contenir les données de ces deux problèmes. Par suite, en bonne exégèse, les solutions proposées par l'Écriture doivent être séparées avec soin et utilisées chacune pour la question à laquelle elles ont été destinées. Cependant, ici, il n'est pas fait de différence entre les deux problèmes, et la solution du premier conduit à celle du second de la manière la plus simple : « La *Genèse*, l'*Exode*, les *Juges* nous donnent des exemples concrets de l'apparition de ces Puissances (visibles) de Dieu. Le livre de *Job* et les *Proverbes* nous les montrent réunies dans une synthèse qui est la Sagesse de Dieu. A ce moment, une transformation essentielle s'est produite dans le dogme judaïque. Entre Dieu et le monde, ces deux termes irréductibles, un terme intermédiaire est apparu : la Sagesse, qui supprime l'intervalle et rend possible la communication. »

Nous voici déjà en défiance à l'égard du système, à cause de l'exposé et de l'application qui en sont faits. Cette défiance est-elle justifiée? Pour faire des rapports du monde et de Dieu, du fini et de l'infini, l'idée fixe de la théologie juive pendant de longs siècles, et pour assigner comme terme à ces efforts la théorie de la Sagesse, il ne saurait suffire de quelques versets séparés de leur contexte. Il faudrait montrer d'abord que ce problème subtil de théodicée s'est réellement posé devant la pensée juive, incapable de spéculation abstraite et dont les préoccupations étaient surtout religieuses et morales. Il faudrait montrer en second lieu que l'idée de la Sagesse prétend donner la solution de ce problème. M. Herriot ne l'a pas fait.

Devant cette absence de preuves, et en nous réservant de donner les nôtres plus bas, nous dirons : si certains courants d'idées de la Bible et de Platon ont fini par se rencontrer et par se mêler dans l'œuvre de Philon, c'est qu'on les a détournés : leur orientation était différente. Les circonstances et les hommes ont eu plus de part que la convergence des systèmes à la genèse de la philosophie judéo-alexandrine. Ainsi comprise, elle se présente à nous dans une

Digitized by Google

perspective moins harmonieuse : la réalité et ses disparates y sont introduites; mais, en même temps, les éléments juifs et grecs qui la composent conservent leur physionomie propre, et si le mélange qui en résulte paraît plus hétérogène, c'est qu'on ne les a pas préalablement dénaturés. Ce n'est pas pour le plaisir de discuter une théorie que nous présentons ces remarques. Il y va du caractère de la philosophie de Philon, comme de celui de la doctrine juive. Un aperçu de cette importance serait mieux placé à la conclusion de l'ouvrage qu'à l'introduction. Pour le justifier ou le critiquer, il faut en appeler aux textes et aux faits : c'est le corps de l'ouvrage. Il comprend quatre livres : le judéo-alexandrinisme avant Philon ; la vie de Philon, classement de ses traités; exposition et enfin examen de la philosophie de Philon.

Avant Alexandre, nous avons bien peu de renseignements sur les rapports des Juifs et des Grecs. Les cinq vers de Chœrilos de Samos et du polygraphe Cléarque de Soli ont surtout un intérêt de curiosité. C'est Alexandre qui mit les deux peuples définitivement en contact. Après le siège de Tyr, Alexandre, un instant irrité contre les Juifs, qui avaient refusé de le suivre, et revenu à des dispositions plus bienveillantes, permet aux Juifs de vivre selon leurs lois et de s'enrôler dans ses troupes, en y servant selon leurs mœurs.

En Judée, depuis Alexandre jusqu'à Philon, « nous assistons à un perpétuel effort de l'hellénisme pour réduire le judaïsme. L'histoire nous le montre n'arrivant pas à fonder une institution durable qui fût la consécration de son influence. S'il a eu, d'autre part, dans d'autres milieux que le milieu politique, une action plus efficace, l'étude de la littérature philosophique et religieuse devra nous l'apprendre. »

Il s'agit de l'*Ecclésiaste* et de l'*Ecclésiastique*.

Il faut louer ici M. Herriot de l'indépendance et de la décision de sa critique : il ne s'arrête pas aux exagérations des savants qui, s'occupant du judéo-alexandrinisme, en voient des traces partout. Aux yeux de M. Herriot, l'influence grecque sur l'*Ecclésiaste* est encore à démontrer. Il en dit autant de l'*Ecclésiastique*. Dans ce livre, c'est surtout l'idée de la Sagesse qui est à considérer. Elle est purement juive, et est arrivée maintenant à son complet développement, sans aucun secours de la philosophie grecque. La Sagesse, conçue comme un intermédiaire divin, révèle la tendance qui poussera le judaïsme à s'unir à la philosophie grecque, qui a une théorie des intermédiaires divins plus complète. Pour ces motifs, l'*Ecclésiastique* n'intéresse que l'histoire de la préparation juive de la philosophie alexandrine.

Digitized by Google

De Judée passons à Alexandrie. Les Juifs n'écrivent plus seulement dans les livres sacrés : c'est que parmi eux le mouvement des idées s'est singulièrement fortifié et étendu, au contact de l'hellénisme.

La lettre d'Aristée, écrite en grec par un Juif, raconte l'origine de la version des Septante. « Si certains détails (de la lettre) sont inventés, le fond n'a pu l'être. » Or elle montre très clairement le souci des Juifs alexandrins de présenter la religion juive d'une manière accommodée aux préjugés grecs. On peut la placer vers l'an 200.

Aristée avait dû se borner à des généralités. Aristobule entre dans les détails. De son œuvre, écrite entre 170 et 150, nous avons deux fragments conservés par Eusèbe (*Præp. Evang.*, VIII, 10, et XIII, 12). Ces deux fragments donnent l'idée d'une explication synthétique de la loi de Moïse, explication faite à l'aide de l'allégorie, avec le souci de rattacher au judaïsme les auteurs païens. C'est bien assez pour voir en Artistobule « le premier type complet du philosophe judéo-alexandrin. »

Dans le livre de la *Sagesse*, suivant M. Herriot, « la fusion de l'esprit hellénique et de l'esprit juif est tout à fait accomplie. » L'auteur de la *Sagesse* connaît bien la langue et la philosophie grecques. Il se sert de l'allégorie. Enfin, comme l'indique le titre du livre, il fait une grande place à la Sagesse. Ici revient la théorie des intermédiaires de Dieu. « Le judéo-alexandrinisme non seulement est né, mais a grandi, et du mélange de la religion mosaïque avec les croyances grecques s'est formée une philosophie, nous n'osons pas dire un système, qui tend à réaliser de plus en plus les intermédiaires entre le monde et Dieu. C'est dans la *Sagesse* du pseudo-Salomon que cette philosophie, pour la première fois, prend conscience d'elle-même » (p. 102). M. Herriot y trouve « les intermédiaires divins groupés sous l'unité d'un même nom général » (p. 98). Or ce même nom général, c'est celui de la Sagesse, qui « de l'*Ecclésiastique* à Philon ne fera pas un progrès » (p. 42).

Ainsi donc, nous sommes amenés à considérer comme une philosophie et un système les noms différents par lesquels le pseudo-Salomon désigne la Sagesse ; encore parmi ces noms en est-il qui expriment des idées qu'on ne saurait assimiler à elle : la Justice, la Providence, la Compassion, la Pitié. On trouvera que c'est bien peu comme résultat du mélange de la religion mosaïque avec les croyances grecques. La tendance à créer des intermédiaires divins, qui, d'abord peu sensible dans la Bible, devait, en se développant, conduire le judaïsme dans les voies de l'hellénisme, on s'attendrait à la voir s'accuser et se fortifier de plus en plus dans les livres saints d'époque plus récente. Mais non, jusqu'à Philon, il faut constater que cette

Digitized by Google

tendance n'aboutit pas, que le juif palestinien de l'*Ecclésiastique*, fermé à toute culture grecque, n'a rien à envier, en fait de théologie, à l'auteur de la *Sagesse*, son compatriote, qui a veillé sur les philosophes et les poètes païens. On se demande alors si une pareille tendance est bien réelle, si on ne l'a pas prêtée gratuitement aux écrits hébreux.

Toutefois, la critique précédente montre simplement que le système proposé a quelque défaut. L'étude détaillée de la notion biblique de la Sagesse le révélera. Elle apparaît d'abord dans un livre dont le moindre souci, tout le monde en conviendra, est de chercher les intermédiaires de Dieu. Job appelle un tête-à-tête divin avec une insistance et un réalisme qui ne semblent pas pouvoir être dépassés. La conséquence de ses prières est une apparition de Dieu si immédiate et si familière, que la secousse éprouvée par Job est encore ressentie par nous aujourd'hui. Et ces sentiments et ces images coïncideraient avec le commencement de scrupules métaphysiques sur les rapports de Dieu et du monde ! C'est inadmissible.

Mais il y a plus. La Sagesse ne semble apparaître dans le livre de *Job* que pour creuser davantage encore l'intervalle entre le Créateur et la créature. Si cela est exact, jamais notion n'aura été aussi détournée de son sens. C'est le problème du mal qui s'agite dans le livre de *Job*. Ce saint homme est relativement juste et, cependant, Dieu le frappe à coups redoublés, et, nouvelle souffrance, Job ignore la cause de ses malheurs. Il veut la connaître, il veut parler à Dieu. A ces impatiences, à cet oubli momentané de la grandeur divine, qu'oppose-t-on? Ses interlocuteurs, Job lui-même quand il échappe à sa souffrance, Dieu enfin, pour amener l'acte de foi au mystère insondable et le justifier par toute la distance qui sépare le Créateur de la créature, ont recours à l'opposition de la sagesse humaine et de la Sagesse divine : de là les descriptions merveilleuses qui en sont faites. Dieu se rapproche, sa Sagesse est rejetée dans l'infini.

En résumé, dans *Job*, la Sagesse, loin d'être un intermédiaire divin, exprime avant tout la transcendance de Dieu et du gouvernement divin. C'est là une idée dont Dieu avait voulu pénétrer l'âme de son peuple. Ce qui distinguait le juif des autres hommes, c'était la croyance à la Sagesse de Dieu.

Dans les *livres sapientiaux* la notion de la Sagesse est enrichie, mais les développements même les plus inattendus sont toujours dans la ligne du livre de Job. C'est ainsi que la Sagesse est identifiée avec le gouvernement théocratique d'Israël. Comment croire qu'un Juif, du temps de Job et même après, ait pu employer la notion d'intermédiaire divin pour exprimer ce qu'il y a de plus personnel et de plus direct dans le rôle de Jéhovah vis-à-vis de son

Digitized by Google

peuple? N'était-ce pas la rupture du pacte si explicitement immédiat qui est à la base même de la religion mosaïque? C'est donc que la Sagesse et le Dieu transcendant d'Israël coexistaient sans se contredire.

Il ne suffit pas de voir des personnifications divines dans les *livres sapientiaux* pour en faire, sans plus d'examen, des intermédiaires divins. Ces personnifications, d'où viennent-elles? Quel est leur caractère? Comme elles ont une origine bien constatée, si elles restent conformes à leur sens primitif, il faut le leur laisser et ne pas les en détourner. Or l'idée de la transcendance de la Sagesse de Dieu est développée dans l'*Ecclésiastique* et la *Sagesse* tout à fait suivant la donnée du livre de *Job* [1].

On peut faire la contre-épreuve, analyser les éléments qui entrent dans la notion des intermédiaires divins, et montrer qu'ils ne se trouvent pas dans la Sagesse. Les intermédiaires divins répondent au souci philosophique de mettre hors de Dieu et d'expliquer l'origine du mal, et d'éloigner de lui le soin du monde, d'écarter certaines responsabilités. La Sagesse répond-elle à ces préoccupations? Mais elle serait l'intermédiaire général, tant elle prend tout à sa charge! Elle rend même Dieu inutile. L'origine du bien, elle la revendique comme sa propriété absolue. Quant à la responsabilité du mal, elle l'accepte tout entière, mais en se réclamant de la transcendance de Dieu et en refusant toute explication, d'une manière qui aggrave le problème au lieu de le résoudre. D'ailleurs, ici, on peut appeler Philon en témoignagne. Il fut si peu satisfait de la Sagesse comme intermédiaire de Dieu qu'il en chercha d'autres, combien différents! Pour résoudre le problème du mal, il a recours aux Puissances divines, *qu'il rend responsables du mal à cause de leur imperfection:* « le père de toutes choses a réservé, dans la création, une part de travail aux Puissances qui lui sont soumises, sans leur donner cependant la science nécessaire pour cet ouvrage. » La distance de la Bible à Philon, de la Sagesse aux intermédiaires, est là tout entière.

Le terme de ces recherches est bien que la Sagesse n'a rien à voir avec les préoccupations métaphysiques d'où sortiront plus tard les intermédiaires divins. Si cette personnification doit être prise à la lettre, il faut l'interpréter autrement. Il a fallu la fausser pour la faire entrer dans un système comme celui de Philon. A ce prix la Sagesse et les λόγοι furent mêlés, mais pas assez complètement, nous le verrons, pour dissimuler leur répugnance réciproque. Ainsi considérée, la théorie des intermédiaires divins devient la création et non l'idée mère ou le noyau de la philosophie judéo-alexandrine; c'est

[1] Cf. *Job*, xv, 7 et 8, et xxviii, 23 et 27; *Prov.*, viii; *Eccles.*, xxiv.

Digitized by Google

une surcharge faite après coup et non une pierre d'attente mise, dès longtemps, entre le judaïsme et l'hellénisme. A la place d'une nécessité logique, au point de départ de ce qui nous reste de la philosophie des Juifs hellénistes, il faut mettre l'initiative, on dirait presque la fantaisie de Philon.

Philon est né, entre l'an 30 et l'an 10, d'une des premières familles juives d'Alexandrie. Il admire le pays d'Égypte, mais il en déteste les habitants, surtout les Alexandrins qui, sous les moindres prétextes, suscitaient des troubles et pillaient les Juifs. Pour la Grèce, il a la plus vive admiration ; « il se croit presque un Athénien, mais il est Juif par-dessus tout. » Lui aussi, il a fait son pèlerinage à Jérusalem. Philosophe et homme public à la fois, il dirigea, déjà avancé en âge, l'ambassade envoyée à Caligula par la colonie juive qu'accablait de vexations le gouverneur Flaccus. La grandeur d'âme du philosophe et son attachement aux coutumes juives parurent avec éclat dans ces graves circonstances. Depuis ce moment, les renseignements certains font défaut, et, pour résoudre la question si intéressante des rapports de Philon avec le christianisme, nous manquons de toute donnée.

Il n'en est pas de même pour le classement de ses œuvres. La critique qu'a faite M. Herriot des classifications de Schürer et de M. Massebieau est personnelle. Il tire parti pour le mieux des indications diverses données par Philon sur la distribution de son œuvre, et écarte toute vue *à priori* et le souci de prêter au philosophe un plan plus complet et plus logique que le sien propre. Il est difficile de ne pas admettre chez Philon une première manière grecque et presque païenne. Platon y est « grand ; » Xénophane, « un homme divin ; » il y est parlé de plusieurs philosophes *divi homines ac velut verus quidam proprieque sacer cœtus*, et du Nil « très saint. » C'est là un point de départ à retenir. *Les Questions et solutions* sur la *Genèse* et une partie de l'*Exode* se rattachent bien à ce premier groupe. « Elles sont moins abstraites, moins théoriques que ne le sera plus tard son explication du Décalogue. Il y cite encore volontiers les philosophes et Homère ; son goût de jeunesse pour la mythologie y paraît en plus d'un endroit. » Le *Commentaire allégorique de la Genèse* était déjà reconstitué par M. Massebieau. Mais ici, grâce à deux textes heureusement remarqués, c'est Philon lui-même qui donne le fil conducteur, qui sert de plus pour le grand ouvrage sur l'*Exposition théorique de la loi*. Ici d'ailleurs, les points de repère sont très rapprochés ; habilement utilisés, ils conduisent à une certitude complète [1]. Ainsi sont

[1] Peut-être trouvera-t-on que le texte qui ouvre le *De decem oraculis* ne

Digitized by Google

classés les cinquante-huit traités que comprend la plus récente éd tion. Ils ont bien souffert du temps, pas assez cependant pour nou empêcher d'en reconstituer la méthode et les idées principales.

Toute cette philosophie dépend des deux propositions suivantes « la vérité est contenue dans les livres saints, mais ils doivent êtr interprétés par l'allégorie. » De plus, « philosopher, ce n'est pas autr chose qu'étudier avec précision l'Être, son divin Logos et le mond sensible, » c'est-à-dire : la métaphysique prime tout.

Les sens évidents et faciles ne sont pas les seuls de l'Écriture, i faut en venir aux explications figurées.... Les oracles divins sont, pou ainsi dire, des ombres de corps, et les sens figurés qui y sont contenu en puissance renferment la vérité.... Au lieu des mots et des termes il faut considérer l'esprit. » D'ordinaire l'Écriture dit une chose pou en faire entendre une autre plus cachée et plus importante, qu'il fau découvrir. De là une application systématique de l'allégorie, et d l'allégorie seule, qu'il semble impossible de pousser plus loin. Mai cet effort même est impuissant. « Il vient un moment où Philon es obligé de demander l'aide de Dieu. » Cet appel à Dieu, cet élan hor de la nature humaine, c'est l'extase, *un transport divin et inspire celui qui fait les prophètes*. La pratique de l'extase est le couronne ment du mysticisme, qui comprend les initiations et les mystères.

Parmi les idées de Philon, « la théorie de Dieu, dans son œuvre n'a rien de bien original ; elle est seulement l'expression la plus nette la plus forte, et, si l'on peut ainsi dire, la plus rationnelle du dogm judaïque sur Dieu. »

Le monde sensible a été créé, mais il est impérissable. De même qu'un architecte conçoit son plan avant de l'exécuter sur le ter rain, Dieu, pour construire cette grande ville qu'est le monde, a eu son plan : le monde intelligible. Avant la création du ciel, de la terre de l'air et du vide véritables, il y a eu celle du ciel invisible, de la terre invisible, etc. L'homme est créé à l'image de Dieu parce que son entendement a quelque ressemblance avec la raison divine, la faculté de s'élever des êtres sensibles aux êtres intelligibles et de retrouver le plan de Dieu. C'est là toute une théorie de la connaissance à la quelle nous aurons à revenir, tant elle est centrale dans l'œuvre de Philon.

Enfin la théorie du Logos couronne toute cette métaphysique. L'exposé qui en est fait par M. Herriot s'appuie sur deux textes très caractéristiques et, grâce à une discussion qui est un modèle d'analyse

permet guère de placer la *Vie de Moïse* au centre de *l'Exposition de la Loi* Il semble bien que ce soit un ouvrage détaché.

Digitized by Google

et de synthèse, éclaircit autant qu'elle peut l'être cette conception à la fois confuse et subtile [1]. Le Logos est le lieu des esprits, comme l'espace est le lieu des corps, d'où il suit qu'il y a une multitude de λόγοι et qu'on peut à volonté en augmenter le nombre; c'est comme une chaîne d'abstractions tendue de la terre au ciel et dont les anneaux sont tantôt juifs et tantôt grecs. La Sagesse y occupe une place quelconque. La préoccupation de mettre Dieu en rapport avec le monde, de l'extérioriser, si l'on peut ainsi parler, y est évidente.

La psychologie et la morale de Philon n'ont qu'une importance secondaire; on peut les négliger ici.

Examiner la philosophie ainsi exposée, c'est étudier sa dépendance de la Bible, des philosophes grecs et enfin son originalité propre. La thèse fondamentale de M. Herriot, la convergence des deux courants grecs et juifs, reçoit ici une expression définitive : il veut déterminer la contribution de chacun d'eux à la philosophie judéo-alexandrine.

Philon a sans doute admis le canon palestinien, de beaucoup le plus suivi de son temps. Dans sa manière d'étudier la Bible, il ne se borne pas à étudier d'abord les endroits clairs, pour en venir ensuite aux difficultés, suivant le conseil des interprètes; il explique le texte à la suite, ne reculant que très rarement devant les difficultés. Son herméneutique, faite d'après le texte grec seulement, est fantaisiste et se place en dehors des circonstances réelles au milieu desquelles écrivaient les auteurs inspirés. De l'Écriture ainsi utilisée Philon a retenu surtout les notions métaphysiques de Dieu, de la Création et du Logos. Pour cette dernière, M. Herriot rappelle seulement la thèse qu'il a soutenue dans son introduction. Il convient d'ailleurs que le Logos philonien ne marque pas un développement véritable de la notion de la Sagesse, mais plutôt une corruption, à cause de l'introduction d'éléments grecs. L'orthodoxie du philosophe juif n'est cependant pas à soupçonner, car sa morale pratique et rituelle est toute mosaïque : « Ce serait une nouvelle preuve, si la preuve était encore nécessaire, de l'orthodoxie de Philon et de cette vérité, qu'ayant voulu joindre le judaïsme et l'hellénisme, Philon ne s'est pas placé entre cette théologie et cette philosophie. Il s'est établi résolument au centre du judaïsme, et c'est de là qu'il a cherché à attirer, pour les faire entrer dans son œuvre, les idées des philosophes de la Grèce. »

Parmi eux, il est surtout redevable à Platon. La hiérarchie des idées devait plaire à qui se préoccupait surtout des intermédiaires

[1] A relever seulement une distraction de l'auteur, qui semble se déjuger sur un point très important : l'origine de la matière, d'après notre philosophe.

Digitized by Google

divins. La dialectique platonicienne est à la base de l'explication de la *Genèse*. Elle a fourni beaucoup à la théorie du Logos. La psychologie et la morale platoniciennes ont été aussi utilisées. En résumé, Philon a aimé vivement Platon et s'est intimement pénétré de sa doctrine.

Mais il n'a rien inventé. Son originalité est bien peu marquée. « La vérité pour lui n'est pas à trouver ; elle est trouvée, il s'agit simplement de la démontrer. Chez lui, déjà, la philosophie est la servante de la théologie. C'est le règne de la scolastique qui commence. » Telle qu'elle est, cette philosophie a agi et a rendu aux idées qu'elle défend un éminent service, grâce au talent de l'écrivain. « Les éloges ne lui ont pas manqué. Malgré ces témoignages, nous serons plus réservé. Nous regretterons que Philon n'ait pas échappé au reproche d'incohérence, que son influence soit plus considérable que sa doctrine n'est sûre, et qu'enfin sa philosophie ne supporte pas toujours l'épreuve d'un examen logique et détaillé. »

Après sa thèse sur la préparation juive de la philosophie de Philon, M. Herriot n'était plus tout à fait libre dans les deux dernières parties de son étude. Elles étaient commandées par l'idée maîtresse du livre. Il est clair qu'il ne fallait pas trop souligner l'influence grecque, car que devenait alors la contribution juive ? Cependant, comme son information est étendue et de première main, elle donne déjà certains éléments d'appréciation et de contrôle.

Le rapprochement de deux textes cités dans l'ouvrage (p. 213 et 222) est décisif à cet égard. L'un, tiré du traité *De incorruptibilitate mundi*, contient l'explication d'un texte du *Timée* relatif à la hiérarchie des dieux; l'autre, qui se trouve dans le *De migratione Abrahami*, parle de l'agencement du monde d'après Moïse. Ce sont des passages qui, pour la pensée, sont parallèles. Il n'y a qu'un nom de changé : les dieux intermédiaires deviennent les puissances invisibles; le démiurge est dans les deux passages. Or le premier texte est dans un ouvrage de la manière grecque de Philon, le second se rattache au cœur même de son œuvre. Les deux rapprochés nous montrent la persistance de l'influence platonicienne sur Philon, dans la question si importante des intermédiaires de Dieu. Étant donné que l'origine juive en est plus que problématique, l'origine grecque en devient ici tout à fait manifeste. On ne s'étonne plus que dans la théorie du Logos la Sagesse et d'autres notions de l'Écriture obtiennent une place de second rang : Philon se fait un devoir de s'autoriser de la Bible, même lorsqu'il s'en éloigne le plus.

Sa théorie de la connaissance reproduit fidèlement Platon; par suite, sa méthode de recherche est la dialectique platonicienne. Des

Digitized by Google

conséquences très importantes en découlent immédiatement. Philon se croit toujours dans la Caverne. Les Puissances sont en quelque sorte des ombres de Dieu; les oracles divins sont des ombres de corps. Mais voici la vraie connaissance. « Lorsque l'âme, située pour ainsi dire en plein midi, est illuminée de Dieu, » la vision des Puissances disparaît : il n'y a que Dieu. C'est l'extase, qui nous met en rapport avec le divin. Et enfin pour l'Écriture, « quand au lieu des mots et des termes on considère l'esprit, » on a la connaissance de la vérité intelligible. C'est l'allégorie qui nous fait passer de l'ombre à la réalité. Comment prouverait-on que l'allégorie « est le produit logique du génie juif ? » C'est une assertion qui paraît bien plutôt imposée par le système adopté que suggérée par les textes et les faits.

Peut-on dire maintenant que Philon est juif avant tout ? Ne serait-ce pas plutôt quec et Alexandrin, dont le cœur était juif et l'esprit grec, a été amené à faire une œuvre dont la *matière* est juive et la *forme* grecque, ce qui n'est pas autre chose qu'une tentative de rajeunissement du judaïsme par l'hellénisme ? Ses intentions étaient bonnes, et cependant son œuvre est une déformation de la Bible et de sa doctrine. Il est bien moins le théologien envahissant et dangereux pour la philosophie qu'on représente, qu'un apologiste peu sûr et dangereux surtout pour la théologie qu'il prétend servir. La raideur biblique s'harmonise mal avec cette souplesse hellénique. Les Palestiniens ont dû avoir cette œuvre en horreur, s'ils l'ont connue. Quant aux juifs hellénistes, on n'a pas le droit de leur prêter, sans autres preuves, la philosophie de Philon. Qui dira jusqu'à quel point ils l'ont acceptée ? Nos renseignements sur les idées du milieu judéo-alexandrin sont trop incomplets. Les chrétiens, qui n'avaient pas les mêmes motifs de plainte, trouvèrent à prendre dans Philon, où ils espéraient retrouver la tradition juive bien justifiée. Ils y trouvèrent autre chose : la gnose et l'arianisme sont nés à Alexandrie.

Au fond, cette philosophie ne s'explique pas seulement par les tendances personnelles de Philon et par ses sympathies pour la Grèce. Toutes les influences s'exerçaient et se combinaient dans ce milieu étrange d'Alexandrie, même celles de l'Orient, et la philosophie des Juifs hellénistes ne paraît qu'une phase particulière du syncrétisme à outrance qui est la caractéristique de cette période de décadence. La notion du Dieu transcendant de la Bible est plutôt affaiblie chez Philon. Le rapport du fini à l'infini, que le monothéisme si clair de la Judée montrait être insaisissable à l'homme et qu'il négligeait instinctivement de poursuivre, Philon a eu l'illusion de pouvoir le déterminer. Il n'y a pas d'autre cause à l'indécision et au vague de sa théorie du Logos : il a beau accumuler les abstractions d'origine



Digitized by Google

juive et grecque, après son effort, il se trouve toujours entre deu termes hétérogènes à unir.

Mais tout cela plaisait au goût du temps. D'où venaient ce souc d'animer et de personnifier les attributs divins ou les notions abstrai tes de la théodicée, ce goût pour une science magique des nom divins? On trouve l'un et l'autre alors, à des degrés divers, chez tou les peuples et dans toutes les doctrines comprises dans le rayon d'in fluence du centre de l'Orient hellénique. Le départ qu'on ferait de l contribution de chaque peuple à un mouvement si prononcé aur toujours quelque chose d'arbitraire, faute d'une information complète Un point seulement est hors de doute : la stérilité irrémédiabl dont étaient frappées les races juxtaposées à Alexandrie. Pour toutes la période de jeunesse et de production était passée; elles ne vivaien que de souvenirs; la spontanéité de leur génie national leur devenai étrangère. Au lieu d'avoir l'intelligence vive et profonde des symbole qu'elles avaient d'abord animés, elles n'en voyaient que le dehors, e comme l'activité intellectuelle restait très grande, qu'il fallait pro duire du nouveau sans avoir la ressource d'inventer, il ne restait qu celle de subtiliser sans fin dans les domaines où la fantaisie n trouve pas de barrières. Le goût pour la magie et pour la mystique la rencontre de toutes les mythologies, venaient encore alimenter ces spéculations métaphysiques : à ce moment tous les mélanges, toutes les confusions étaient possibles.

Ce mal avait commencé déjà à l'époque de Philon. Il y eut alors dans ce milieu malsain d'Alexandrie, pour le judaïsme, comme plus tard pour le christianisme, une sorte d'empoisonnement : la gnose qui, juive ou chrétienne, est faite d'extase et de syncrétisme, deux moyens de connaître employés et recommandés par Philon. Entre une conception biblique très pure, celle de la Sagesse, encore plus facile à fausser que les mythes de Platon, et certaines idées grecques, il était forcé qu'il apparût des analogies superficielles à ceux qui, pour des motifs différents, voulaient les rapprocher à tout prix.

L'abbé Louis Saltet.

---

Digitized by Google

## II.

# NAPOLÉON ET SA FAMILLE

Chacun connaît les travaux historiques de M. Frédéric Masson. Je ne parle pas ici de ses intéressantes publications au sujet du cardinal de Bernis, de ses laborieuses recherches sur le ministère des affaires étrangères, de ses substantielles monographies sur les diplomates de la Révolution, mais de ses études sur Napoléon Ier. Dans cette mine de l'histoire contemporaine si amplement exploitée depuis dix ans, nul n'a suivi un plus riche filon. Je ne voudrais pas manquer à la courtoisie et, plus encore, je craindrais d'offenser la justice en oubliant tant d'écrivains qui, sur l'Empereur, nous ont donné nombre de livres qui resteront; mais il est permis de dire que M. Masson garde un rang privilégié, a pris une place spéciale : il a par lui-même prodigieusement fouillé, il s'assimile les recherches d'autrui avec un art supérieur qui ne permet pas du premier coup d'œil de distinguer ce qui lui est propre, et sa manière de mettre les documents en œuvre lui donne un droit de conquête, lors même qu'il n'aurait pas entièrement celui de la possession. Une valeur littéraire de premier ordre met en relief ses moindres pages, enfin son esprit est soutenu, guidé, illuminé par son enthousiasme pour son héros. Sa passion même, tout exclusive, augmente son sens historique et accroît l'acuité de son œil exercé.

Il ne fallait pas moins que ces qualités d'ordre divers pour appuyer le labeur immense qu'il s'est assigné. Il reprend en sous-œuvre tout ce qui a été écrit de Napoléon : les rayons des bibliothèques craquent sous le poids des volumes, les cartons des archives se gonflent de documents, les tiroirs des particuliers se vident des papiers de famille, les autographes passent dans les ventes publiques *quasi folium universi,* — M. Masson a lu, compulsé, ouvert, acheté tout ce qui se peut lire, communiquer, prêter ou vendre, et il se met en campagne sans autre souci que de plier sous le poids du butin.

Ces richesses, en effet, sont embarrassantes et elles ont fourni le prétexte du vrai reproche dont son labeur est susceptible : il a aiguillé en même temps vers quatre ou cinq buts. Le lecteur en est un peu

Digitized by Google

dérouté. L'auteur pouvait-il, surchargé de détails, éviter ce défaut ? Je ne le crois guère; mais il reste qu'il ne s'en est pas assez défendu. Il lui faut des volumes et des volumes pour y verser le trop-plein de ses pêches si fructueuses; aussi bien, il a tendu ses filets au coin de nombreux barrages, il sent qu'ils craquent, il ne veut pas laisser rompre les mailles, il tire vivement à lui et jette sur le sable, encore tout frétillants, les poissons de toutes couleurs, de toutes formes et de tous poids. Ses « viviers » ont des noms divers : *Napoléon et les femmes; — Napoléon chez lui; — Napoléon inconnu; — Les Cavaliers de Napoléon; — Napoléon et sa famille.*

Tous ces sujets, brillamment amorcés, quand seront-ils finis ? L'homme, dans son intimité, dans sa maison, dans sa jeunesse, dans sa vie domestique, dans ses organisations militaires, sort peu à peu de l'ombre, mais le voile de nuages n'est pas déchiré complètement, du moins pour l'heure présente.

Parlons des deux tomes qui constituent la plus récente série; il y en aura trois ou quatre certainement, car M. Masson, récusant, avec modestie, la prétention de raconter par le menu l'existence de chacun des dix-huit personnages (hommes et femmes) qui ont constitué la famille napoléonienne, a cependant accumulé sur eux tant de choses qu'il n'a pu, avec un millier de pages, mener le récit qui le concerne au delà du jour du sacre [1]. Il ne veut étudier que la famille seule, « en son groupement autour de l'Empereur, avec les sentiments qu'elle lui inspire, la conduite qu'elle tient à son égard, les décisions auxquelles elle l'oblige. » — Il le fait avec une science psychologique profonde. Il pose le principe d'où son analyse va déduire toutes les conséquences, et si la mode littéraire, comme aux beaux jours de Louis-Philippe, était aux « sous-titres, » il aurait écrit : « Histoire d'une famille corse, » ou : « Les mœurs insulaires sur le continent. »

Il les a vus, ces Bonapartes, tels que les voyait un contemporain des plus sagaces : « d'une trempe peu commune; leurs qualités et leurs défauts, leurs vertus et leurs vices sortent des proportions ordinaires et ont une physionomie qui leur est propre. Ce qui les distingue surtout, c'est l'obstination dans la volonté, c'est l'inflexibilité dans les résolutions [2]. »

C'est une tribu qui se pousse, c'est un *clan* qui s'associe, se soutient et n'envisage que le succès de sa race. « Solidarité entière des membres de la famille; toute idée de justice, toute notion de bien général subordonnée à l'intérêt ou à l'avancement de la

[1] Frédéric Masson : *Napoléon et sa famille*. T. Ier, 1769-1802; t. II, 1802-1805. Librairie Ollendorff, 1897-1898.

[2] *Histoire de mon temps*, par le chancelier Pasquier, t. I, p. 400.

Digitized by Google

famille. » Ainsi parle M. Masson, et encore une fois, il fait écho au chancelier Pasquier : « Dans cette étonnante race, les engagements les plus sacrés, les affections les plus vives s'évanouissaient aussitôt que les combinaisons de la politique paraissaient les conseiller [1]. »

Dès 1792, tous les personnages sont en place pour leur rôle, comme groupés par un régisseur de théâtre consommé. Napoléon, intelligent et à l'affût de la première occasion, aux aguets de la renommée, déférent pour l'aîné de la race, Joseph, qui reste paresseux et digne; paternel pour Louis, déjà bizarre et farouche; en rivalité avec Lucien, agité, ambitieux et jaloux.

C'est ce dernier qui, en France, par un de ces coups de tête dont sa carrière est remplie, compromet en Corse tous les siens; ils sont obligés de fuir à Marseille, où la misère la plus étroite les attend, s'ils sortent de leur île la vie sauve. On sait comment les premiers succès de Bonaparte à Toulon jettent dans les mains grandes ouvertes de la famille un peu de ce nerf de la guerre qui lui manquait entièrement; l'année suivante, le coup d'audace de vendémiaire augmentant son influence, son crédit augmente en proportion leurs emplois et leur bien-être. C'est sur lui, ce jeune vainqueur de vingt-six ans, que repose la sécurité de la nation et aussi la sécurité de sa mère, de ses frères : « La famille ne manque de rien : je lui fais passer argent, assignats, etc. » Il écrit cela à Joseph, vingt autres lettres le répètent, chaque mois les largesses continuent, et ce ne sont pas des bagatelles : « J'ai envoyé à la famille cinquante ou soixante mille francs. Elle est abondamment pourvue de tout » (11 janvier 1796). Le *clan* reçoit des deux mains, et, chose la plus extraordinaire, trouve le don si naturel qu'il ne songe pas même à remercier le donateur. Napoléon travaille pour le bien commun. N'est-ce pas son devoir ?

Aussi, qu'une de ses actions soit suffisamment personnelle pour ne plus profiter à l'intérêt général, la « famille » s'étonne, s'indigne, s'insurge : le mariage avec Joséphine dérange le *clan*, introduit un élément étranger, disparate, tous les Bonapartes bondissent, Madame Letizia en tête, et dès la première heure, vouent aux Beauharnais cette haine qui ne devait jamais désarmer. Napoléon s'en inquiète peu de temps, car les événements l'emportent : il mène cette prestigieuse campagne d'Italie de 1797. Après la victoire, il réunit tout aussitôt les siens autour de lui, dans le plus riant paysage, au milieu d'une terre de prospérité, dans ce château de Mombello, cadre qu'il choisit pour tenir sa première cour, « en cette aurore où se lève son astre de gloire. » De là, tous s'échappent et s'envolent sur le monde pour accomplir

[1] *Histoire de mon temps*, t. I, p. 403.

Digitized by Google

leurs destinées, déjà tous pleinement ingrats. Napoléon estime ses frères « égaux, sinon supérieurs à qui que ce soit; il a l'air de penser que la grandeur qu'il leur prête est un auxiliaire pour ses desseins. » Eux, ils reçoivent l'argent, mais ils attendent des places, tant leur esprit à tous est coulé dans le même moule : ils ne doutent de rien, ils prétendent à tout. « Ces petits Corses qui, six années auparavant, débarquaient à Toulon en si mince équipage, sont maintenant de grands seigneurs possédant hôtels à Paris et châteaux dans les environs. » Les finances de la France deviennent leur bourse commune, et cela est si vrai que, lorsque Napoléon part pour l'Égypte et qu'il laisse entre les mains de Joseph, l'*aîné*, trois millions [1], à peine est-il en mer, que les siens traitent ce dépôt comme une succession ouverte et s'attribuent, selon les mérites respectifs, les portions d'héritage !

Quand revient en France ce *de cujus* plein de vie, ils ont d'abord un mouvement de surprise et d'inquiétude; puis ils l'entourent pour le servir et s'en servir. Au 18 brumaire, Lucien joue un rôle décisif, sa présence d'esprit sauve la situation, mais le sentiment de son importance augmente sa suffisance, comme son aigreur s'accroît d'avoir été forcé de faire dévier en coup de main militaire (au profit du général Napoléon) ce qu'il prétendait être une manœuvre parlementaire, dont devait bénéficier le tribun Lucien. Dès lors, il adopte cette attitude morose, dénigrante et hargneuse, par laquelle il s'efforce de mettre en parallèle l'homme pacifique dont il prend le masque contre le soldat, le prétorien, l'*imperator* qu'est Napoléon : Gracchus contre César. Il nous présente ainsi l'une des plus curieuses figures de la famille.

Au reste, sans se perdre dans ces nuances, pour les Bonapartes, la curée continue : « Ils regardent que ce qui leur vient par le Premier Consul leur est dû; ils n'ont pas le moindre goût de se reconnaître ses obligés, pas la moindre idée de rapporter à lui ce qu'ils deviennent. Qu'on ne les pousse point; ils diraient qu'ils se sont faits d'eux-mêmes. Cela est très italien. » — « D'ailleurs, nul étonnement du conte de fées où ils se meuvent. »

Après Marengo, les dernières barrières tombent. Pour Napoléon lui-même, ayant la claire vue des choses, il comprend que la réalité efface le rêve : « Il se croit vraiment le chef de l'État, il se croit définitivement tel; il joint le commandement militaire à la magistrature

[1] A Sainte-Hélène, Napoléon, précisant sa fortune de cette époque (1797), accuse 300,000 francs. Mais, très loyalement, M. Masson (t. I, p. 211) prouve, chiffres en mains, qu'il faut dire trois millions : « Il s'est trompé d'un zéro, » conclut-il. Si on n'était tenu au sérieux vis-à-vis d'un si grand homme, on évoquerait le souvenir d'une comédie de Labiche, où « le cadre cache le zéro. »

Digitized by Google

civile; devant son esprit disparaissent et s'effacent toutes les entraves légales, acceptées jusque-là. Parti pour l'armée de réserve en habit de l'Institut, au retour de Marengo il préside le Conseil d'État en uniforme de général. Cela ne dit-il pas tout [1] ? » Ses frères montent encore un degré de l'échelle sociale ; Joseph signe les traités officiels, et il aimerait modestement faire croire que ce coup de plume, ratification des coups d'épée de son « cadet, » peut être mis en parallèle. Lucien est ambassadeur en Espagne ; il a accepté ce poste, mais il ne manque pas de le remplir comme un parent de roi en visite chez d'autres princes, visite lucrative au reste, car au retour, en diamants, en bijoux, en argent, en tableaux, et en terres, il rapporte.... cinquante millions ! Souvenir doré ! Ses sœurs se marient, sont dotées, et l'une d'elles, Pauline, par son époux, devient un temps « reine » de Saint-Domingue. Soyons justes, c'était à l'heure de la guerre et au milieu de la fièvre jaune : le général Leclerc y meurt et sa femme, tête folle et cœur ardent, montre une énergie dont il convient de la louer sans arrière-pensée. Caroline semble d'abord moins bien partagée avec Murat. (Rien à dire alors d'Élisa, mariée à l'insignifiant Bacciochi. « Mariée trop tôt, » celle-là, aux jours de pénurie, à Marseille !) Caroline, la plus intelligente de toutes, d'une ambition qui touche à la perversité, taille à Murat un rôle qu'il s'efforce de remplir. Ce ménage est des plus intéressants à étudier. Le futur roi « Joachim, » dès la première heure de sa vie publique, est bien le sabreur intrépide, le cavalier à panaches, outrecuidant et ami de la rapine que l'on retrouve à tous les carrefours de la vie de l'Empereur. Tel je l'ai vu en Espagne, en 1808, brutal, colère, vaniteux, retors et sot, tel M. Masson le dépeint en Italie, dès 1801, acceptant des cadeaux de toutes mains, exigeant des pourboires de cent mille écus, rançonnant d'un million le Saint-Père, auquel sa visite (c'est lui qui a l'impudence de l'écrire, et peut-être le croit-il) « donne de la considération et de l'aplomb ! »

La « position » s'affirmant, chacun veut en maintenir la sécurité et l'avenir. Tous les efforts sont dirigés vers l'*hérédité*. Joséphine, que le manque d'enfants effraie pour la stabilité de sa situation d'épouse, déploie une habile persévérance à écarter l'acceptation d'un système qui la condamne, tout au moins lui donne un rôle faux, ambigu et qui conduit au divorce. — Les Bonapartes, au contraire, arguent de cette stérilité pour se rendre nécessaires et se glisser au premier rang. Rien n'est curieux comme cette campagne, qui dure quatre années avec les alternatives les plus diverses. Par une anomalie étrange, la folie de ces parvenus, c'est de s'appuyer sur le principe héréditaire,

[1] Frédéric Masson, t. I, p. 345.

Digitized by Google

eux qui n'ont rien fait pour en mériter les bénéfices, eux, collatéraux inconnus du chef électif d'un gouvernement républicain. — Et par une contradiction plus bizarre encore, ce sont les révolutionnaires, parfois des régicides, qui les aident dans cette adaptation moderne du régime monarchique.

Napoléon pensa trancher la difficulté par « l'adoption, » prenant parmi les siens, mais de son choix, un successeur. Et ce fut sur son troisième frère, Louis, que son regard se fixa. Joséphine manœuvra alors pour avoir Louis de son côté; c'est de là que naquit la pensée du mariage avec Hortense, pensée qu'elle suivit avec une constance adroite durant tout l'été de 1801, et qu'elle réalisa, vaille que vaille, à l'automne. Mais la déception suivit de près le contentement. Louis, malade de corps, ombrageux d'esprit, ne pouvait sérieusement être choisi par le Premier Consul; la France n'aurait pas accepté une aussi criante plaisanterie.

La lutte continua âpre, violente, souterraine et perfide. Au fond, Napoléon était de tous le moins pressé de trancher la difficulté; un successeur désigné paraissait l'amoindrir lui-même; il se trouvait tout à coup les mains liées; il voulait le premier rang et le posséder seul; c'était se créer un rival, et peut-être un rival pressé, que de dire son nom. Chacun joua double jeu : les frères prétendant établir l'hérédité avec toutes ses conséquences habituelles; Napoléon, impressionné par l'esprit de famille, acceptant l'idée pour autant qu'elle ne l'amoindrissait pas, fatigué au reste de ces réclamations sans cesse élevées, de cette insatiable avidité, de cette ingratitude ostentatoire; il proclama un beau matin, par un sénatus-consulte (18 mai 1804), leurs avantages sans reconnaître leurs droits : ils devenaient bien ses héritiers possibles, mais après ses enfants, même « adoptifs, » et lui se réservait le choix éventuel du régent! C'était se garder deux fois à carreau. Napoléon avait gagné la partie! Son trône était assuré contre la déshérence, sa volonté ne reconnaissait pas d'entraves; son autorité ne subissait pas de compétiteur.

Mis au pied du mur, Joseph, l'homme au « droit d'aînesse, » fit bonne mine à mauvais jeu; nouvel Ésaü, il accepta du nouveau Jacob les lentilles, — dans un plat d'or : la dignité de grand Électeur, le palais du Luxembourg, un traitement de 1,333,333 fr., la sénatorerie, un régiment, un million d'argent sonnant, le titre de prince et le « Monseigneur. » — Élisa, Pauline, Caroline, devenues « Altesses impériales, » grâce à l'évanouissement habile de cette dernière, auront des chambellans et des dames d'honneur; on peut monter dans les voitures du sacre!

M. Masson quitte ses héros au moment précis où le cortège se forme. La toile du prochain volume se lèvera sur l'Empire.

Digitized by Google

J'estime que ce long travail est le meilleur que l'auteur nous ait encore donné. Que de pages à marquer d'une croix blanche, d'une forme littéraire délicate, au tour vif, enjoué, spirituel, mordant et imagé ! Quel joli portrait moral de Joséphine (t. I, p. 324) ! Comme cette nature insaisissable est bien devinée, bien fixée, et combien, de cette ondoyante créole, la figure nous est retracée autrement vivante que la pâle et morne silhouette qu'ébauchait dernièrement M. Georges Duruy. — Sur Joseph, vingt passages sont à retenir : la description de l'achat et du train de Mortefontaine (t. I, p. 249); sa vie, sa société sous le Consulat (t. II, p. 183) ; sa carrière militaire, inventée de toutes pièces par Napoléon (p. 378). Et Lucien, combien sa nature hargneuse est mise savamment en relief; et Madame Mère, et les trois sœurs : Élisa, Pauline, Caroline, avec leurs défauts, leurs qualités, leur grâce et leur dissemblance. Le récit du mariage de « Paulette » avec le prince Borghèse est un petit chef-d'œuvre. Le soir où M. Frédéric Masson nous en fit la lecture à la Société d'histoire diplomatique, nous étions tous sous le charme ; l'impression ne faiblit pas en relisant ces pages d'un ton si galamment français. C'est que l'auteur excelle à décrire les types de femmes, leur caractère complexe, leur nature captivante, leur faiblesse et leur force.

Il n'y a pas que des tableaux gracieux pour nous séduire, il est des déductions historiques du plus vif intérêt : les prélimaires du 18 brumaire sont pénétrés, analysés, éclaircis; le rôle de Joséphine vis-à-vis des émigrés; le sentiment avaricieux du paysan pour la révolution qui lui a donné de la « terre; » le besoin de la paix en 1801, sont retracés en des lignes faites pour rester. Elles resteront aussi, courtes mais décisives, les deux ou trois pages sur la mort du duc d'Enghien (t. II, p. 329). Les responsabilités demeurent établies par le simple extrait des gratifications de la grande cassette pour l'an XII, et la liste des « gratifiés » nous dit tout : Réal et Murat ne s'en relèveront pas.

Il n'y a pas non plus que des compliments béats à faire à l'auteur; sa franchise ne s'y plairait guère. J'espère ne pas être accusé de poursuivre un procès de tendance, et ce sont des tendances pourtant que je condamnerai. C'est ce dédain affecté pour les choses de l'Église qui me choque.

Quand il s'agit d'un fait, la loyauté historique de M. Masson n'hésite pas à rectifier l'erreur, dût-elle laver la calomnie qui s'attachait à un membre du clergé ou à une institution catholique; j'en veux pour exemple la justice qu'il rend au gouvernement pontifical dans l'affaire du général Duphot, machinée, exploitée par les révolutionnaires italiens, soudoyée, envenimée par Joseph (t. I, p. 216); — mais combien il aime prêter des calculs, des petitesses, des ridicules surtout à tout ce qui touche l'Église ! Plus d'une de ses pages rappelle

Digitized by Google

les pochades de Vibert par leur couleur endiablée, leur coloris ardent leur méchanceté savante; mais qu'il y prenne garde, on se lasse de ces éternels « cardinaux » du peintre, les gens de goût ne sourient plus, et la troupe des derniers prud'hommes de 1830 y trouve seule quelque élément d'un gros rire.

Je n'insisterai pas, et je dirai toute ma pensée : puisque M. Masson écrit des livres absolument bons, pourquoi, en corrigeant ces écarts, ne nous donnerait-il pas désormais des livres tout à fait excellents ?

GEOFFROY DE GRANDMAISON.

---

Digitized by Google

# POLÉMIQUE

## NOUVELLES REMARQUES

### SUR LES HOMÉLIES ATTRIBUÉES A SAINT ÉLOI

M. l'abbé Vacandard nous a paru aller bien loin en prétendant que les homélies dites de saint Éloi étaient, en réalité, postérieures à Alcuin et même à Remi d'Auxerre [1], ce qui les rejetterait à la fin du IXe siècle et leur enlèverait toute autorité en théologie comme en histoire, au grand dommage de l'Apologétique, pour ne rien dire des renseignements précieux que le droit canon et la liturgie peuvent y puiser. C'est pourquoi nous croyons à propos de soumettre à cet égard quelques observations au savant auteur. Nous n'avons pas l'intention d'établir l'authenticité même desdites homélies. Tout notre but est de prouver, après MM. Roth, Hauck et Malnory, qu'elles sont antérieures à Alcuin et probablement contemporaines du saint évêque de Noyon [2], ce qui suffit pour leur mériter autorité. Nos premières remarques auront pour objet la fête de la Purification et la date de son introduction dans les Gaules. M. Vacandard en a fait son argument le plus solide en apparence, mais en apparence seulement.

§ I. — *L'homélie deuxième de saint Éloi et la fête de la Purification de la sainte Vierge.*

« Nous n'oserions dire, affirme M. Vacandard, que saint Éloi a em-
« prunté à Bède son explication de la fête de la Purification. Mais ce
« qui paraît incontestable, si l'on compare les deux ouvrages, c'est
« que le texte de l'homélie est postérieur à celui du *De temporum ra-*

[1] *Revue des questions historiques*, t. LXIII, p. 469-480 (octobre 1898).
[2] Rothe, *Geschichte der Predigt*, p. 176; Hauck, *Kirchengeschichte Deutschland*, p. 288; Malnory, *Vie de saint Césaire d'Arles*, p. 196, note.

Digitized by Google

« *tione* [1]. Dans la pensée de Bède, en effet, la fête de la Purificatio
« est locale, c'est une fête des Romains et de Rome. Il ne dit pas, o
« ne laisse pas supposer qu'elle soit célébrée en Angleterre ou e
« Gaule [2]. »

Nous avons le regret de ne pouvoir partager ici l'opinion de l'au teur. Rien ne prouve, à notre jugement, que l'auteur de l'homélie a rien emprunté au vénérable Bède. Il a puisé plutôt dans une lett du pape Gélase, qui est relative à l'extinction de l'antique fê païenne des Lupercales [3]. Quant à Bède, il n'a jamais donné à e tendre que, de son temps, la fête du 2 février fût locale et particuliè à Rome. Que M. Vacandard veuille bien relire avec plus d'attentio le texte du docteur anglais, qu'il a mis lui-même sous les yeux d lecteur [4], et il reconnaîtra sans peine qu'il n'a pas rendu pleine justi à l'auteur. Au besoin, s'il lui restait quelque doute, nous le re verrions au texte suivant d'une homélie pleinement authentique d même auteur. Ici Bède, s'adressant aux fidèles qu'il avait sous l yeux et qui n'étaient pas des Romains, leur dit en toute assurance « La solennité d'aujourd'hui, celle du 2 février, a pour but d'honore « par des hommages convenables, les mystères qui ont signalé « quarantième jour après la naissance du Sauveur [5]. » Par cons quent, impossible de se le dissimuler : à cette date du VIIIe siècle, fête du 2 février s'étendait bel et bien à toute l'Angleterre, et M. V candard ne saurait plus prétendre le contraire et en conclure que l'a teur de l'homélie qui nous occupe est postérieur au vénérable Bèd L'honorable abbé rouennais est-il plus fondé à affirmer, apr M. l'abbé Duchesne, « que les pays du rite gallican ne connurent p « la fête du 2 février avant l'époque carolingienne et l'adoption de « liturgie romaine [6] ? » Il le croit si fermement, appuyé sur son doc critique, qu'il n'a pas jugé à propos de fournir les preuves de s assertion. Telle n'est pas précisément l'opinion de celui qui signe c lignes. Il a tant de fois trouvé en défaut l'auteur des *Origines d culte chrétien* [7], qu'il ne saurait le croire sur parole dans la questi présente. Ou plutôt nous sommes disposé à croire que M. l'abbé D chesne s'est rétracté indirectement lui-même dans son édition d

[1] *Patrologie latine*, t. XC, p. 351.
[2] *Revue des questions historiques*, p. 478 et 479.
[3] On la trouvera dans la *Patrologie latine*, t. LIX, p. 110-116.
[4] *Revue des questions historiques*, p. 478.
[5] « Solemnitatem hodiernae celebritatis, quam quadragesimo nativitatis d minicae die, debitis veneramur officiis. » Bedae *Homiliae*, liber primus, X *Patrologie latine*, p. XCIV, p. 79.
[6] *Revue des questions historiques*, p. 479.
[7] Voir nos Essais sur le *Canon de la Messe*, sur l'*Authenticité du Sacrame taire Gélasien*, etc.

Digitized by Google

*Martyrologe hiéronymien*, qui est postérieur aux *Origines du culte chrétien*. Il y reconnaît, en effet, que l'un des plus anciens manuscrits de ce Martyrologe, le *Codex Wissemburgensis*, n'est qu'un apographe d'un manuscrit de Fontenelle, en Normandie, dont la rédaction remonte à la première moitié du VIIIe siècle [1], c'est-à-dire plus haut que la *réapparition* dans les Gaules de la liturgie romaine [2]. Or, ce *Codex Wissemburgensis* mentionne en premier lieu, le 2 février : *Purificatio Sanctae Mariae* [3], ce qui suppose une fête universellement reçue, au moins dans les Gaules.

Dans tous les cas, quand même cette conclusion que nous en tirons serait sujette à caution, nous avons une homélie du bienheureux Ambroise Autpert, qui remonte à la même époque ou à peu près, et ne laisse rien à désirer pour la clarté de l'expression. Ce vénérable personnage était né dans les Gaules et y avait passé la meilleure partie de sa vie, lorsqu'il quitta le sol natal en 754 par le désir d'une vie plus parfaite, et se retira dans le midi de l'Italie. Il y mourut abbé de Saint-Vincent de Vulturne, le 19 juillet 777 ou 778. Il est honoré d'un culte public en divers lieux. L'homélie dont nous avons à nous occuper est bien l'ouvrage de cet auteur et non celui de son homonyme, abbé du Mont-Cassin, qui vécut au siècle suivant, car Paul Diacre l'a insérée dans son Homiliaire au 2 février [4]. Or, au jugement d'Ambroise Autpert, la solennité de la Purification n'est pas inférieure à celles de Noël, de la Circoncision et de l'Épiphanie [5], ce qui donne à penser qu'elle ne datait pas d'hier.

« A la vérité, ajoute-t-il, cette fête est méconnue par quelques per-
« sonnes, mais la plupart des fidèles la regardent comme une des
« plus mémorables du cycle ecclésiastique. La chose est surtout
« vraie dans la ville qui a la primauté de l'Église, parce qu'elle est le
« siège du premier pasteur [6]. » On a peine à croire que l'abbé de Saint-Vincent eût tenu ce langage en parlant d'une fête qui ne lui eût

[1] V. T. II novembris, introductio, p. XXI.

[2] Nous nous servons à dessein de cette expression : *réapparition*, parce que de fait la Liturgie romaine a fait loi primitivement dans les Gaules. La Liturgie gallicane primitive n'en fut longtemps qu'une ramification. Nous l'avons prouvé en plus d'une circonstance, et nous nous proposons de le prouver de nouveau prochainement plus au long.

[3] T. II novembris, p. 16.

[4] *Homiliae de Tempore*, LVI, *Patrologie latine*, t. XCV, p. 1200.

On ne fait que l'indiquer en renvoyant pour le texte au t. LXXXIX, p. 1291.

[5] *Patrologie latine*, t. LXXXIX, p. 1291. Paul Diacre paraît avoir connu personnellement Ambroise Autpert. V. *Historia Longobardorum*, VI, 60.

[6] « Hujus diei solemnitas, sicut a quibusdam ignoratur, sic a multis prae ceteris anni honoratior habetur, maxime autem in loco, quo primatum Ecclesia catholica in primo pastore sortita est. » — *Ibidem*.

Digitized by Google

pas été chère dès son enfance et qu'il n'eût connue que tout récemment, depuis son passage en Italie.

Enfin, ce qui prouve encore mieux, si nous ne nous trompons, que la fête du 2 février était connue dans *plusieurs pays du rite gallican*, sinon dans toute la Gaule, assez longtemps avant l'époque carlovingienne, c'est que saint Boniface de Mayence l'a insérée, vers 740, dans ses statuts ecclésiastiques, comme fête de précepte [1]; car, on le sait assez, l'autorité de Boniface s'exerçait, pour une partie, sur des pays qui étaient soumis aux rois francs et n'avaient d'autre liturgie, avant 760, que la liturgie gallicane. On sait semblablement qu'une fête ne devient pas ordinairement de précepte à dater du jour de son institution. Ce n'est qu'après un essai plus ou moins long qu'on en vient là. Par conséquent, rien n'empêche de penser que la fête en question ne se célébrât déjà du vivant de saint Éloi, dans le nord de la Gaule et à Noyon. M. l'abbé Vacandard n'est donc pas fondé à prétendre que la seconde homélie de saint Éloi est certainement postérieure aux premières années de l'époque carolingienne, par cela seul qu'elle a pour objet la fête de la Purification. Son argument principal perd ainsi toute sa force. Les autres arguments de l'auteur ne sont guère, ce nous semble, que des assertions gratuites qu'on peut retourner à volonté contre celui qui les met en avant. Le lecteur va en juger par l'énumération qui suit :

### § II. — *De quelques assertions de M. l'abbé Vacandard.*

L'auteur des homélies attribuées à saint Éloi n'est qu'un plagiaire à plus d'un égard. M. l'abbé Vacandard a pu le constater avec d'autant plus de facilité [2], que cet auteur cite parfois ses sources [3]. Seulement, saint Jérôme, Cassiodore, saint Isidore et d'autres encore avaient parfois rempli le rôle de plagiaires avant saint Éloi. Notre orateur avait donc eu des devanciers, et il a eu des successeurs. Par conséquent, il ne faudrait pas croire trop à la légère que les textes analogues qui se trouvent à la fois chez cet auteur et chez Alcuin ou Remi d'Auxerre constituent un plagiat imputable à l'écrivain qui porte à tort ou à raison le nom de saint Éloi, car Alcuin et Remi sont eux-mêmes des plagiaires, et même des plagiaires sans pudeur, comme tous leurs contemporains. A notre jugement, les raisons apportées par le critique pour faire retomber ici la faute du plagiat sur notre orateur plutôt que sur Alcuin ou Remi sont absolument sans va-

[1] « In Purificatione S. Mariae, quarto nonas februarii, diem unum. » *Concilia*, editio Mansi, t. VIII (Venise, 1729), p. 132.
[2] *Revue des questions historiques*, p. 472.
[3] *Patrologie latine*, t. LXXXIX, p. 631 et ailleurs.

Digitized by Google

leur [1], et d'autant moins acceptables que le Père le plus récent cité par cet auteur est saint Grégoire le Grand [2], ce qui donne à penser qu'il n'était pas très éloigné de son temps, tandis qu'Alcuin et Remi d'Auxerre empruntent beaucoup au vénérable Bède ou à des écrivains encore postérieurs, ce qui permet de penser qu'ils ont pu semblablement emprunter à saint Éloi ou à l'auteur qui porte son nom.

En second lieu, est-il prouvé que l'expression *condignam satisfactionem agere* n'existait pas avant le milieu du IXe siècle? M. Lea l'a affirmé dans son *Histoire de la confession auriculaire* [3]. Mais l'érudition ecclésiastique de M. Lea est parfois en retard de trois siècles, à cause des préjugés protestants qui lui cachent la vérité, et on s'étonne de voir M. l'abbé Vacandard emboîter le pas après lui [4]. Le fait est que le qualificatif *condignus* et l'adverbe correspondant *condigne* appartiennent bel et bien au latin classique. Plaute, Aulu-Gelle et d'autres, à leur exemple, les ont employés. Quelle nécessité avait donc l'auteur des homélies dites de saint Éloi d'attendre le milieu du IXe siècle et l'apparition des Capitulaires de Benoît le Lévite pour les puiser dans cet écrit? N'aurait-il pu les inventer de lui-même quand Plaute et les autres écrivains qui s'en sont servis avant lui auraient manqué? Le fait est que cette expression lui était, ce semble, des plus familières, car, non content de l'employer à propos de la pénitence et de la satisfaction, dans le même sens que Benoît le Lévite [5], il y revient dans plusieurs autres circonstances où il n'est nullement question de pénitence et de satisfaction. « Pour nous, dit-il, nous avons « célébré dimanche l'entrée du Seigneur à Jérusalem, sinon d'une ma- « nière digne d'un si grand mystère, au moins avec les rites qui « étaient prescrits [6]. » Ailleurs, il se contente de manifester le désir de pouvoir parler dignement (*affari condigne*) des mystères du jeudi saint [7]. En troisième et dernier lieu, les expressions *Domina nostra*, entendue de la sainte Vierge, et *Sanctissimus Pater Benedictus* appartiennent-elles plutôt au IXe siècle qu'au VIIe ou au VIIIe? M. Vacandard se prononce pour l'affirmative, mais sans en fournir aucune

[1] *Revue des questions historiques*, p. 472-478.
[2] *Patrologie latine*, tome cité, p. 641.
[3] *A history of auricular confession*. Londres, 1896, t. I, p. 127-128.
[4] *Revue des questions historiques*, p. 479. La chose paraît d'autant plus surprenante que M. Vacandard réfute très habilement cet ouvrage dans la *Revue du Clergé français*.
[5] « Qui ex vobis talibus sceleribus involuti fuerint, et per confessionem ac poenitentiam, nequaquam condignam satisfactionem egerint. » Homil. IV, lieu cité, p. 609, et plus bas, p. 610 : « Si condignam Deo poenitentiam obtulistis. »
[6] « Quod nos, etsi non condigne, debitis tamen votis, celebravimus die dominico. » — *Homilia XIV*, tome cité, p. 644, dernières lignes.
[7] *Homélie quatrième*, début, lieu cité, p. 607.

Digitized by Google

preuve en sa faveur [1]. C'est le cas d'appliquer l'adage : *Quod gratis asseritur, gratis negatur*. Nous le faisons avec d'autant plus d'assurance pour l'expression *Domina nostra*, que saint Isidore de Séville affirme à diverses reprises, dans ses écrits, que le mot araméen *Maria* a pour correspondant latin *Domina*. De plus, l'hymne de Fortunat, *O gloriosa Domina*, a pu être connue de saint Éloi. Quant à l'expression *Pater N....*, elle a pu passer d'Orient en Occident au VIIe ou au VIIIe siècle, car on sait que de bonne heure les Orientaux donnèrent le nom de PATER aux écrivains ecclésiastiques qui brillaient d'un éclat particulier de sainteté [2]. Nous n'insisterons pas, car nous croyons en avoir assez dit pour établir que M. Vacandard n'a pas prouvé solidement la thèse qu'il avait en vue. Mais ce n'est pas tout encore. Nous avons découvert nous-même, dans les homélies attribuées à saint Éloi, certains traits, principalement liturgiques, qui paraissent des plus significatifs, car ils nous reportent plus haut, ce semble, que le IXe et même que le VIIIe siècle. Il en ressort, par conséquent, que ces homélies appartiennent en propre, sinon au saint lui-même, du moins à un évêque de son temps [3]. C'est par là que nous terminerons ce petit essai de rectification.

### § III. — *Le* Natale calicis, *les trois Messes du Jeudi saint, etc.*

« Les homélies publiées sous le nom de saint Éloi, » nous dit M. Vacandard, « sont au nombre de dix-sept;.... mais, sauf trois, « toutes ont été prononcées le jeudi saint, le jour de la Cène, que l'au- « teur appelle *Natale calicis* [4]. » C'est cette expression : *Natale calicis* [5], qui nous paraît en premier lieu des plus significatives et appartenir à une très haute antiquité. Le fait est qu'elle est inconnue à l'Église orientale et que nos recherches pour en trouver d'autres exemples en Occident n'ont abouti qu'à celui du calendrier, à la fois profane et religieux, de Polemeus Silvius, qui fut rédigé à Rome au milieu du Ve siècle [6]. On la chercherait vainement chez les liturgistes et les martyrologistes des IXe et Xe siècles. Notre conviction, c'est qu'elle n'a été employée qu'à l'époque où l'Église romaine célébrait

[1] *Revue des questions historiques*, p 472 et 479.

[2] Nous voulons dire que les expressions *Sancti Patris nostri Basilii scripta* et autres analogues étaient en usage chez les Orientaux dès les Ve et VIe siècles.

[3] Cet auteur répète cinq ou six fois qu'il était honoré de la dignité épiscopale. Lieu cité, p. 610, 639, 652, etc.

[4] *Revue des questions historiques*, p. 472.

[5] *Homilia* X, p. 628.

[6] Nono kalendas aprilis : *Natale calicis;* le calendrier se trouve dans les *Acta Sanctorum*, t. VII de juin, p. 180.

Digitized by Google

trois messes en ce saint jour ; car alors on pouvait appeler indifféremment ce jour *Dies poenitentium*, à cause de la réconciliation des pénitents, qui avait sa messe particulière; *Dies chrismatis*, à cause de la bénédiction des saintes huiles, en faveur de laquelle on célébrait une seconde messe; enfin, *Natale calicis*, à cause de l'institution de l'Eucharistie, qui devenait l'objet d'une troisième messe.

Tel était l'état des choses au v^e siècle, à l'époque où fut rédigé ledit calendrier de Polemeus Silvius. La chose ressort avec évidence du Sacramentaire gélasien [1], dont nous avons établi dans une autre circonstance l'authenticité substantielle [2]. Mais il y a lieu de croire que saint Grégoire le Grand supprima ce rite des trois messes et ne conserva plus que celle d'aujourd'hui. Au moins tous les manuscrits et les auteurs, en particulier Amalaire, le donnent à supposer [3]. Seulement, le Sacramentaire grégorien ne fut introduit dans les Gaules que dans la seconde moitié du VIII^e siècle, tandis que le Sacramentaire gélasien y avait été reçu lors de son apparition à la fin du v^e siècle, comme il ressort des emprunts nombreux que lui ont faits les plus anciens livres de la liturgie gallicane [4]. Par conséquent, du vivant de saint Éloi, les rites et les usages autorisés par le Sacramentaire de saint Gélase devaient continuer à faire loi dans les Gaules. Rien donc d'étonnant que ce saint, ou son contemporain, ait donné à ce jour le nom de *Natale calicis*, dans une homélie qui roulait principalement sur l'institution de la divine Eucharistie [5]. Rien d'étonnant non plus que, sans nous dire nulle part explicitement qu'on célébrait trois messes en ce saint jour, il l'affirme cependant équivalemment, car il nous déclare en toutes lettres qu'on y chantait tantôt l'évangile *Ante diem festum Paschae*, qui est resté celui de l'institution de l'Eucharistie [6], tantôt celui de la parabole du pasteur qui court après la brebis perdue, pour la messe de la réconciliation des pénitents [7]. Celui des parfums répandus par Madeleine six jours avant la Pâque n'est signalé que vaguement, en tant qu'il appartient à la messe du

[1] *Gelasian Sacramentary*, édition Wilson (Oxford, 1894), p. 63-74.

[2] *Science catholique*, août et septembre 1895.

[3] Amalaire (*De Ecclesiasticis officiis*, I, 12. *Patrologie latine*, t. CV. p. 1023) suit toujours pas à pas le Sacramentaire grégorien. Or il ne mentionne qu'une messe pour le jeudi saint.

[4] Nous avons fourni la preuve de ce fait dans notre étude déjà citée sur l'authenticité du Sacramentaire gélasien. Cette manière diverse d'agir vient de ce qu'au v^e siècle nos pères ne songeaient pas encore à rejeter le canon romain de la messe et à se donner une Liturgie différente de la Liturgie romaine, tandis qu'on y songeait au commencement du VII^e.

[5] *Homélie dixième*, p. 628, 629 et 630.

[6] *Homélie quatorzième*. Audivit modo fraternitas vestra : ante diem festum Paschae sciens Jesus, etc., lieu cité, p. 644 et p. 607.

[7] *Homélie quinzième*, lieu cité, p. 646 et ailleurs.



Digitized by Google

chrême [1], et nous n'oserions en rien conclure si ce passage était isolé. Mais comme il fait corps avec ceux qui nous parlent des deux évangiles déjà mentionnés et que, dans l'antiquité, on ne chantait jamais qu'un évangile à la même messe [2], il est clair qu'on y célébrait au moins deux messes le jeudi saint : celle des pénitents et celle de l'institution du sacrement de l'autel. Dès lors, rien n'autorise plus à prétendre qu'on avait supprimé celle du saint chrême.

Nous pourrions encore faire remarquer que, dans les jours de notre orateur, le jeudi saint, bien que *jour de jeûne* [3], n'en était pas moins un jour d'allégresse et de fête [4], ce qui prouve que, sous ce nouveau rapport, les rites différaient du tout au tout de ce qu'ils sont de nos jours et de ce qu'ils étaient déjà au IXe siècle, ce qui prouve qu'ils se rapprochaient notablement à l'opposite de ce qu'ils étaient dans les jours de saint Gélase [5].

De même, au point de vue de la théologie et du droit canon, il y aurait maintes remarques analogues à présenter à M. Vacandard. Mais nous ne voulons pas abuser plus longtemps de la patience du lecteur. Il nous suffit d'avoir établi, en dernier lieu, que, considérées simplement sous le côté liturgique, les homélies attribuées à saint Éloi remontent sans nul doute plus haut que le IXe siècle, et ne manquent ni d'intérêt ni d'autorité. Nous avions, d'ailleurs, prouvé précédemment que les arguments de M. Vacandard laissaient quelque peu à désirer sous le rapport de la solidité. Nous dirons, pour conclure, que sa thèse nous paraît devoir être rejetée à la fois comme erronée et comme portant préjudice en plus d'une manière aux intérêts de la science ecclésiastique.

DOM FRANÇOIS PLAINE, O. S. B.

[1] *Homélie huitième*, lieu cité, p. 683.

[2] Nous voulons dire que l'usage d'avoir un second évangile à la fin de la messe, relativement récent, ne saurait nous être opposé ici comme susceptible d'infirmer notre argument et de le rendre sans valeur.

[3] *Homélie huitième*, p. 625.

[4] Desiderabilis dies Coenae Dominicae recolitur. Homélie quatrième, *initio*, p. 607. Ut in hac tanta celebritate festivum habere possitis consortium. *Même Homélie*, p. 612.

[5] Voir le *Sacramentaire gélasien*, lieu cité plus haut.

Digitized by Google

# RÉPONSE AUX REMARQUES DE DOM PLAINE

Les *Nouvelles remarques sur les Homélies attribuées à saint Éloi* appellent une réponse. Nous commencerons par bien préciser la question. Les conclusions indiquées à la fin de notre Mémoire en supposaient quelques autres. Voici quels étaient le sens et le développement de notre thèse. Saint Éloi n'est pas l'auteur des Homélies qui lui sont attribuées. Ces Homélies une fois démarquées, il faut en chercher l'auteur. Or, les idées qu'elles renferment sont-elles de tout point conformes à celles qui régnaient au VIIe siècle, et les idées qui préoccupaient le VIIe siècle y trouvent-elles leur expression? Assurément non. On n'y trouve notamment aucune allusion à l'idolâtrie et aux superstitions qui étaient encore la plaie de cette époque. La méthode de l'auteur est aussi à remarquer. Il procède par emprunts; c'est un plagiaire; telle homélie, par exemple, est pour ainsi dire composée de centons. Mais, parmi les textes ainsi alignés, tirés pour la plupart des Pères de l'Église, il en est qu'on retrouve dans Bède, dans Alcuin, dans Remi d'Auxerre. Aussitôt la pensée naît que le plagiaire a pillé Remi d'Auxerre, Alcuin et Bède. Dire que ce sont ces derniers qui sont tributaires de notre sermonnaire ne nous paraissait guère vraisemblable, surtout en ce qui concerne Bède. Conclusion : l'auteur des Homélies est postérieur à Remi d'Auxerre (le dernier en date de ceux qu'il a pillés), ou du moins son contemporain.

Dans le cours de notre exposé, nous avons apporté des arguments de valeur diverse. Les principaux allaient à démontrer que saint Éloi n'était pas l'auteur des Homélies. Cette démonstration faite, il nous semblait que notre conclusion serait assez facilement admise. Nous nous trompions, paraît-il. Nos arguments ne valent rien ; on les démolit l'un après l'autre (pas tous cependant, et il est bon de remarquer qu'on a laissé de côté ceux que nous estimons les plus forts). Bref, notre thèse n'est pas soutenable, et l'on nous prouve, clair comme le jour, « que ces Homélies appartiennent en propre, sinon au saint lui-même, du moins à un évêque de son temps. »

∴

Pour le détail des preuves, « voyons ce que c'est, » comme s'exprimait Bossuet. Nous avons dit qu'on ne saurait légitimement « attribuer à saint Éloi la deuxième Homélie, » qui regarde la fête de

Digitized by Google

la Purification. Et après en avoir donné une raison que nous croyons sérieuse, nous avons subsidiairement invoqué l'autorité de M. Duchesne, qui déclare que « les pays de rite gallican ne connurent pas cette fête avant l'adoption de la liturgie romaine, » c'est-à-dire, ajoutions-nous, avant l'époque carolingienne. Or, on nous reproche tout à la fois d'avoir « cru » trop facilement « sur parole » M. Duchesne, et de fixer à l'époque carolingienne l'introduction en Gaule de la fête de la Purification. Nous avouons que les arguments par lesquels on prétend nous réfuter n'ont fait qu'affermir notre conviction.

Et d'abord, nous continuons à estimer justes les assertions de M. Duchesne. Voici ce qu'il dit : « Les quatre fêtes (de la sainte Vierge, y compris la Purification) sont marquées dans le sacramentaire gélasien du commencement du VIIIe siècle. Elles étaient donc entrées, dès le VIIe siècle, dans l'usage romain. Il est sûr qu'elles n'existaient pas encore (à Rome) au temps de saint Grégoire. Non seulement il n'en parle jamais, mais ce qui est tout à fait concluant, c'est que ces fêtes étaient encore inconnues de l'Église anglo-saxonne au commencement du VIIIe siècle. Ces quatre fêtes sont, pour l'Occident, d'importation byzantine. Elles furent d'abord introduites à Rome; les pays de rite gallican ne les connurent pas avant l'adoption de la liturgie romaine. Elles ne figurent ni dans la recension auxerroise du martyrologe hiéronymien, ni dans les livres de la liturgie gallicane [1]. » Dom Plaine est « disposé à croire que M. l'abbé Duchesne s'est rétracté indirectement lui-même dans son édition du *Martyrologe hiéronymien*, qui est postérieure aux *Origines*. » Nous verrons tout à l'heure ce qu'il faut penser de cette prétendue rétractation.

Quand nous avons ajouté à notre citation du texte de M. Duchesne : « Avant l'adoption de la liturgie romaine, » ce commentaire : *c'est-à-dire avant l'époque carolingienne*, ce n'était pas sans intention. Nous pensions à Carloman et à Pépin, et nous avions précisément en vue les statuts ecclésiastiques de saint Boniface de Mayence, qui mentionnent la fête de la Purification [2]. Or, voici que l'auteur des *Remarques* nous allègue ce texte rédigé, dit-il, « vers 760, » pour

[1] *Origines du culte chrétien*. Paris, 1889, p. 261-262, et notes. M. Duchesne a indiqué plus explicitement son opinion sur le Sacramentaire gélasien, p. 119-127. En ce qui regarde l'introduction à Rome des quatre fêtes de la sainte Vierge (y compris la fête de la Purification), il déclare qu'elles sont « postérieures à saint Grégoire († 604) et antérieures au pape Sergius » (687-701). *Ibid.*, p. 124. Cf. sur les manuscrits du Sacramentaire gélasien, M. Lejay, *Chronique de littérature religieuse*, dans *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, t. II, p. 277-278.

[2] Cf. Migne, *Patrol. lat.*, t. LXXXIX, col. 824.

Digitized by Google

nous prouver que la fête de la Purification était connue dans *plusieurs pays du rite gallican* (c'est lui qui souligne) *assez longtemps avant l'époque carlovingienne* (c'est nous qui soulignons). Vraiment, il y a là une erreur de plume ou une distraction singulière. Est-ce par hasard que, en 760, nous étions encore sous le régime des Mérovingiens? Mais Pépin, qui gouvernait depuis 741, était roi en titre depuis 752. Pépin n'était-il donc pas un Carolingien[1]?

Allons plus loin. Est-ce que dom Plaine serait de ceux qui croient encore que c'est Charlemagne qui a substitué la liturgie romaine à la liturgie gallicane? Il y a beau temps que M. Duchesne a démontré (encore M. Duchesne) que l'initiative de cette réforme était due à Pépin. Et comme on n'est pas obligé « de croire M. Duchesne sur parole, » nous reproduisons la preuve qu'il en fournit. C'est un décret du roi Pépin. Ce décret est perdu; mais il se trouve mentionné dans l'*Admonitio generalis* publiée par Charlemagne en 789. On y lit, en effet (cap. LXXX) : « *Omni clero.* — Ut cantum romanum pleniter discant et ordinabiliter per nocturnale vel gradale officium peragatur, secundum quod beatae memoriae *genitor noster Pippinus rex decertavit ut fieret, quando Gallicanum tulit*, ob unanimitatem Apostolicae Sedis et sanctae Dei Ecclesiae pacificam concordiam[2]. » Cette réforme ne s'accomplit sans doute pas d'un seul coup. Charlemagne et Louis le Pieux y donnèrent aussi leurs soins. Mais, du moins, c'est à Pépin que revient l'honneur de l'avoir entreprise. Or, il mourut en 768. Il y a donc quelque chance que les statuts de saint Boniface soient peu éloignés du temps où la liturgie romaine fut introduite en Gaule. Et l'on ne voit pas comment la fête de la Purification, mentionnée par ces statuts, remonterait nécessairement jusqu'à saint Éloi. Tant que dom Plaine ne nous aura pas fourni la preuve du contraire, nous nous en tiendrons à l'opinion de M. Duchesne, à savoir que « les pays de rit gallican ne connurent pas les fêtes de la sainte Vierge (y compris la Purification) avant l'adoption de la liturgie romaine. »

L'argument tiré contre nous de l'Homélie d'Ambroise Autbert est-il

[1] Comme Boniface mourut vers 755, nous nous demandons, en corrigeant les épreuves de notre article, si la date 760, indiquée deux fois dans le texte de dom Plaine que nous avons sous les yeux, n'est pas une coquille d'imprimeur, que l'auteur aura corrigée en donnant son « bon à tirer. » Notre argumentation perdrait alors quelque peu de sa force. Mais la thèse de dom Plaine n'en serait guère meilleure. En fixant les statuts en 743, comme le fait Migne, leur date serait encore très rapprochée du règne de Pépin (neuf ans), et postérieure de plus de quatre-vingts ans à l'épiscopat de saint Eloi. A cette époque, il est vrai, c'était encore un Mérovingien qui régnait, mais Pépin, le futur roi carolingien, exerçait déjà le pouvoir.

[2] Mon. Germ., *Leges*, Sect. II, t. I, part. 1, éd. Borétius, p. 61. Cf. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, p. 97.

Digitized by Google

plus convaincant? Autbert passa plus de vingt années en Italie; il y trouva établie la fête de la Purification, qui avait ses adversaires, mais qui était particulièrement solennisée à Rome. Autbert en fait la remarque; et, sous prétexte que le vénérable personnage était né en Gaule, dont Plaine écrit : « On a peine à croire que l'abbé de Saint-Vincent (de Vulturne) eût tenu ce langage en parlant d'une fête qui ne lui eût pas été chère dès son enfance, » en d'autres termes, qu'il n'eût pas connue en Gaule. A cet égard, nous sommes de plus facile croyance que dom Plaine. Nous croyons sans peine, mais sans peine, qu'Ambroise Autbert a pu parler *con amore*, en Italie, après vingt ans peut-être de séjour en Italie, d'une fête qu'il n'eût connue qu'en Italie. Simple affaire d'appréciation ou de disposition d'esprit, sans doute.

C'est ainsi que nous n'apprécions pas davantage comme dom Plaine la prétendue rétractation de M. Duchesne. Quand M. Duchesne disait que les fêtes de la sainte Vierge n'avaient pas été introduites en Gaule « avant l'adoption de la liturgie romaine, » il n'entendait pas écarter le témoignage des statuts de saint Boniface. L'auteur des *Remarques* conviendra lui-même que la région à laquelle s'appliquaient les statuts n'était qu'une minime portion de la Gaule franque. Sous le bénéfice de cette observation, que vient faire ici la remarque sur le *Codex Wissemburgensis* du martyrologe hiéronymien ? Ce *Codex* procède d'un texte de Fontenelle, et en voici la genèse : le texte de Fontenelle (qui ne mentionne pas la fête de la Purification; *notons ce point*) émigra en Hasbanie vers le milieu du VIIIe siècle (*notons encore ce point*) et donna naissance au *Codex Trajectensis*, qui fut introduit vers la fin du VIIIe siècle dans l'abbaye de Wissembourg. Et c'est ce *Codex* de la seconde moitié du VIIIe siècle, peut-être de la fin, qui contient la mention de la fête du 2 février [1]. Mais, à cette date, les statuts de saint Boniface étaient en vigueur dans la même région ou la région avoisinante. Il n'y a donc rien là qui soit de nature à nous étonner, ni qui étonne sans doute M. Duchesne. Ce qui est vraiment étonnant, c'est la conclusion de dom Plaine. « Cela suppose, dit-il, une fête universellement reçue, au moins dans les Gaules. » Eh quoi! parce qu'une fête était célébrée à Maëstricht, il s'ensuit qu'elle « était universellement reçue, au moins dans les Gaules! » J'avoue que cette sorte d'induction à outrance, cette intrépidité de généralisation, passent tout à fait mon entendement. Et quand elles se-

[1] « Itaque textus quem Fontanellensem dicimus, circa medium VIII seculi ex illo monasterio migravit, moxque in Hasbania ortum dedit codici Trajectensi, qui ipse circa finem seculi VIII in abbatiam Wissemburgensem illatus est, » etc. *Acta SS.* Novemb., t. II, p. XXI. Voir, sur tout ceci, *Ibid.*, p. XX-XXI, et p. 16.

Digitized by Google

raient justes, par quel nouveau tour de force dom Plaine parviendrait-il à établir qu'un usage constaté seulement sur la fin du VIIIe siècle était déjà en vigueur du temps de saint Éloi, mort en 659?

L'auteur des *Nouvelles Remarques* nous ménage bien d'autres surprises. Nous avions donné à entendre, « sans oser l'affirmer, » que l'explication de l'origine de la fête du 2 février, indiquée par le pseudo-Éloi, procédait d'un texte du vénérable Bède. Nous ajoutions que, « dans la pensée de Bède, la Purification était une fête locale (non universalisée), une fête des Romains et de Rome. » Dom Plaine nous invite à relire Bède, que nous n'avons pas compris, et il veut bien nous apprendre qu'Éloi ou son pseudonyme « a puisé plutôt dans une lettre du pape Gélase, qui est relative à l'extinction de l'antique fête païenne des Lupercales. » Nous allons faire le lecteur juge de cette appréciation. Voici ce qu'écrivait Bède : « Secundum mensem dicavit Numa *Februo, id est Plutoni, qui lustrationum potens credebatur; lustrarique eo mense civitatem necesse erat, quo statuit ut sacrificia Diis Manibus solverentur. Sed hanc lustrandi consuetudinem bene mutavit christiana religio*, cum in mense eodem, die sanctae Mariae, plebs universa cum sacerdotibus ac ministris, hymnos modulando, devota *per ecclesias perque congrua Urbis loca praecedit*, datosque a Pontifice *cereos in manibus gestant ardentes*, et augescente bona consuetudine, idipsum in caeteris quoque ejusdem beatae matris et perpetuae virginis festivitatem agere didicit, non *utique in lustrationem terrestris imperii quinquennem*, sed *in perennem coelestis regni memoriam* [1]. » Traitant le même sujet, le pseudo-Éloi s'exprime ainsi : « Quia *consuetudo est ecclesiastica ut hac die gestantes manibus lumina*, missarum solemnia celebremus, breviter dicendum est quae sint hujus rei exordia. Cum Romani totius mundi potirentur dominio...., per tria quinquennia solutionem census indixerunt fieri.... Unumquodque autem quinquennium vocabatur lustrum, eo quod ipso expleto censuque soluto, *in unum conveniente populo Romano, sacrificium celebraretur, et cum cereis ac lampadibus Urbs Roma lustraretur ob honorem infernalium Deorum et praecipue Februi, id est Plutonis, qui dominus inferni dicebatur*, a quo et mensis Februarius vocabulum sortitur.... *Nunc igitur vanae superstitionis errorem pulchrae christiana devotio ad veram convertit fidei religionem*, cum jam non *post quinquennium* nec ut olim circa finem mensis februarii, *una lustratur civitas Roma ob honorem Februi*, qui *falso lustrationum.... potens* putabatur, et deus infernorum, et

[1] *De temporum ratione*, cap. XII, dans Migne, t. XC, p. 351. Le pseudo-Alcuin reproduit ce texte mot à mot dans le *Liber de divinis officiis*, cap. VII, dans Migne, t. CI, col. 1181.

Digitized by Google

ob dignitatem ejus quae (?) jam cessavit terreni Romanorum imperii, sed per singulos annos circa initium ejusdem mensis, *universa Dei civitas, sancta videlicet Ecclesia* illustratur, fidei lumen, quod filiorum suorum fulget in cordibus, designans cereorum lumine quod eorumdem gestatur manibus in honorem Domini Nostri Jesu Christi[1].»

On ne peut méconnaître que ces deux textes n'expriment les mêmes idées. Est-il trop hardi de prétendre que l'un dérive de l'autre? En tout cas, cela n'a rien que de très probable. Et, dans cette hypothèse, Bède dépend-il du pseudo-Éloi, ou inversement? Pour nous, la réponse ne souffre pas de doute. C'est le pseudo-Éloi qui dérive de Bède. Nous persistons à croire que Bède décrit une fête uniquement romaine; l'*universa plebs* est la population romaine; les *per ecclesias perque congrua Urbis loca* sont les églises et les autres endroits de la ville de Rome. Le pseudo-Éloi, au contraire, fait clairement entendre que toute l'Église, *consuetudo ecclesiastica, universa Dei civitas, sancta videlicet Ecclesia*, célèbre la fête de la Purification. Telle est la raison pour laquelle nous croyons son homélie postérieure au récit de Bède.

Mais Éloi « a puisé dans Gélase, nous répond dom Plaine, et non dans Bède, » et comme référence, il nous indique une épître où Gélase condamne les Lupercales [2]. Cette fois, il nous semble bien que l'auteur des *Remarques* risque d'abuser ses lecteurs. Il nous est impossible de reproduire ici une lettre qui remplit plus de six colonnes de Migne. Mais ce que nous pouvons affirmer, c'est que le lecteur qui voudra bien s'y reporter n'y trouvera pas un mot qui ait trait à la fête de la Purification ni aux lustrations quinquennales. Et alors?...

Dom Plaine croit nous embarrasser par l'Homélie de Bède sur la Purification. Comment Bède aurait-il pu donner à entendre que la fête du 2 février fût une fête spécialement romaine s'il la célébrait lui-même en Angleterre? L'explication est très simple. L'Homélie serait postérieure au traité *De temporum ratione*. Pourquoi Bède, qui savait ce qui se passait à Rome, n'aurait-il pas introduit dans son abbaye la fête de la Purification? En cela, il aurait agi comme saint Boniface fit sur les bords du Rhin. De la sorte, tout s'explique, et M. Duchesne se trouve toujours avoir raison : il n'y a pas trace des fêtes de la sainte Vierge (y compris la Purification) avant le VIIIe siècle dans l'Église anglo-saxonne.

Ce qui n'est pas moins indubitable, c'est que la fête du 2 février est, pour la Gaule, de provenance romaine. Et Rome ne la connut qu'au VIIe siècle. Est-il bien démontré qu'elle la célébrât au temps de

[1] *Homilia IIa*, dans Migne, t. LXXXVII, col. 602.
[2] Dans Migne, t. LIX, col. 110-116.

Digitized by Google

Clovis II ? Que saint Éloi la lui ait dès lors empruntée, c'est donc une hypothèse greffée sur une autre hypothèse. Décidément, nous nous en tenons aux documents. Il n'y a pas un document qui signale la fête de la Purification en Gaule avant l'adoption de la liturgie romaine, c'est-à-dire avant saint Boniface et Pépin [1].

*
* *

Tout le nœud de la question d'authenticité des Homélies attribuées à saint Éloi consistait, pour Edme Aubertin, pour Labbe et pour les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, dans le plagiat manifeste, qui est comme la manière caractéristique de l'auteur. L'auteur a-t-il pillé Alcuin et Remi d'Auxerre, ou inversement Remi d'Auxerre et Alcuin ont-ils pillé le pseudo-Éloi ? Aux yeux de ces critiques, c'est l'auteur des *Homélies* qui est le plagiaire. Nous avons longuement développé les raisons qui nous faisaient partager cet avis. Nous n'y reviendrons pas. Mais il paraît que ces raisons « sont absolument sans valeur et d'autant moins acceptables que le Père le plus récent cité par cet auteur est saint Grégoire le Grand, *ce qui donne à penser* qu'il n'était pas très éloigné de son temps, tandis qu'Alcuin et Remi d'Auxerre empruntent beaucoup au vénérable Bède ou à des écrivains encore postérieurs, *ce qui permet de penser* qu'ils ont pu semblablement emprunter à saint Éloi ou à l'auteur qui porte son nom. »

Évidemment ils ont pu faire des emprunts aux Homélies, à la condition qu'elles eussent existé avant eux. Mais c'est cette existence même qui n'est pas démontrée. Si vous admettez qu'elles ne sont pas de saint Éloi (et vous paraissez disposé à l'admettre), à quelle époque remontent-elles, ainsi démarquées ? Elles doivent être voisines du temps de saint Grégoire, dites-vous, parce que c'est le dernier Père qu'elles citent. La belle raison ! Quel autre pape voudriez-vous

[1] Dom Plaine écrit : « On sait qu'une fête ne devient pas ordinairement de précepte à dater du jour de son institution. Ce n'est qu'après un essai plus ou moins long qu'on en vient là. » Cela est bientôt dit, mais à qui fera-t-il croire que Boniface et Pépin aient attendu, avant d'imposer la liturgie romaine, fêtes comprises, que les églises en aient fait « un essai plus ou moins long? » « Rien n'empêche, ajoute-t-il, de penser que la fête en question ne se célébrât déjà du vivant de saint Éloi, dans le nord de la Gaule et à Noyon. » Mais il faut plus que cela, d'après l'auteur de l'Homélie. La fête de la Purification était déjà de son temps une fête consacrée par l'usage. « Vocabulum, fratres, solemnitatis hodiernae, a vobis *consuete* Purificatio sanctae Mariae » (*loc. cit.*, col. 597). Mieux encore, on la célébrait dans toute l'Église, et non seulement « dans le nord et à Noyon : » *consuetudo ecclesiastica, universa Dei civitas, sancta videlicet ecclesia* (*Ibid.*, col. 602). Il faut donc en prendre son parti, la fête de la Purification était une fête universelle dès le temps de saint Éloi ; seulement, jusqu'à l'époque carolingienne les documents liturgiques et historiques ont oublié de la mentionner. Nous laissons à qui de droit la responsabilité d'une telle conclusion.

Digitized by Google

qu'elles eussent cité ? Benoît le Lévite a-t-il cité un autre Père plu récent, à propos de la Pénitence [1] ? Et Benoît est pourtant bien de l moitié du IXe siècle. Du reste, si l'auteur des Homélies n'a pas cit de pape plus récent que saint Grégoire, en revanche il a pillé d'autre auteurs, et de ce nombre, je le répète, il faut, selon toute vraisem blance, compter Bède [2]. Nous arrivons ainsi à l'époque carolingienne

Certaines locutions de l'auteur des Homélies, « satisfaction con digne, » « Notre Dame, » « Pater Benedictus, » remontent-elles a VIIe siècle ? Sur ce point, qu'on veuille bien se donner la peine d nous relire. L'auteur des *Remarques* nous semble avoir passé à côt de la question. Il ne s'agit pas de savoir si le mot *condigne* est cla sique. Le pseudo-Éloi n'a sûrement pas été le chercher dans Plaut ni dans Aulu-Gelle. Nous avons simplement indiqué un rapproche ment à faire entre son langage et celui de Benoît le Lévite. Pareill ment, nous avons signalé le mot « Notre-Dame » appliqué à la saint Vierge comme une singularité qui ne s'explique guère du temps d saint Éloi. On nous répond par les *Étymologies* de saint Isidor († 646), que saint Éloi n'a vraisemblablement pas connues. Et d reste, ce n'est pas le mot *Domina*, étymologie de *Maria*, qui nou étonne, c'est la locution *Domina nostra*, « Notre Dame, » dont nou ne connaissons pas d'exemple à l'époque mérovingienne. De même « le *Pater Benedictus* a pu passer d'Orient en Occident au VIIe si cle, » mais ce passage reste pour nous, et pour d'autres sans doute, l'état de possibilité, mais non de vraisemblance historique. Quoi qu' en soit, ce n'est pas sur ces locutions que nous avons fondé not opinion touchant la date des Homélies attribuées à saint Éloi. Le remarques qu'elles nous ont suggérées ne venaient qu'à l'appui d'au tres arguments selon nous plus décisifs.

* * *

J'arrive à la « découverte » dont se félicite dom Plaine, ou, pou mieux dire, à ses découvertes, car il en a fait plusieurs. Il a découve d'abord que « l'expression *Natale calicis*, » employée par l'auteur de Homélies, « appartenait à la plus haute antiquité, qu'on la trouve bie dans le calendrier de Polemeus Silvius, qui fut rédigé à Rome a milieu du Ve siècle, » mais « qu'on la chercherait vainement chez le liturgistes et les martyrologistes des IXe et Xe siècles. » Il a découve en outre, dans nos *Homélies*, qu'on célébrait trois messes en Gau à l'époque où elles furent prononcées ; et comme « il y a lieu de su

[1] Cf. *Benedicti Capitularium collectio*, lib. I, cap. CXVI-CXXII, ap. Mign t. XCVII, col. 715-719.

[2] Ou peut-être son copiste, le pseudo-Alcuin, *Liber de divinis officiis*, lo cit.

Digitized by Google

poser » que ces trois messes, d'origine gélasienne, ont été supprimées par le grégorien, au plus tard à la fin du VIIIe siècle, il en résulte que les Homélies remontent au VIIIe siècle, ou même au temps de saint Éloi.

Je ne saisis pas très bien la raison de cette conclusion finale; mais en la supposant rigoureusement logique, il faudrait au moins, pour l'admettre, qu'elle fût tirée de prémisses reconnues exactes. Or c'est, avant tout, cette exactitude des prémisses que je ne reconnais pas.

J'interroge les documents, et je demande à mon savant contradicteur où il a vu que l'auteur des *Homélies* signalât trois messes le jeudi saint. Cela résulte, dit-il, des trois évangiles qu'on y lisait. Autre question : y lisait-on trois évangiles? Il n'en est pas bien sûr lui-même. Le troisième évangile serait celui des parfums répandus, en tant qu'il appartient à la messe du chrême. Mais nous lui ferons remarquer qu'en Gaule, au temps de saint Germain de Paris, la bénédiction des huiles se faisait le dimanche des Rameaux [1]. A quelle époque la cérémonie fut-elle transférée au jeudi saint? Et quand elle y fut transférée, était elle dépendante d'une messe spéciale? Voilà des questions qu'il faudrait d'abord éclaircir avant d'en rien conclure. En tout cas, il n'y a pas trace d'évangile ni de messe du chrême dans nos Homélies. Messe et évangile, dom Plaine les a découverts ou plutôt les a inventés, *invenit*, pour le besoin de sa cause [2].

Et le second évangile, quel est-il? « C'est celui de la parabole du pasteur qui court après la brebis perdue, pour la messe de la réconciliation des pénitents, » distincte de la messe de la Cène. Je recours à l'endroit indiqué par dom Plaine et voici ce que j'y lis : « Fratres, sicut audistis post evangelicam lectionem, admonitus venio ad oves quae erraverunt de grege mihi commisso [3]. » Ce que je traduis ainsi : « Mes frères, comme vous venez de l'entendre après la leçon évangélique, invité à venir auprès des brebis égarées du troupeau qui m'a été confié, j'y viens. » Qu'est-ce à dire? Après l'évangile (on n'indique pas lequel) le diacre invitait l'évêque à réconcilier les pénitents. Tous les Sacramentaires contiennent la formule de cette adjuration solennelle [4], et l'évêque s'adressait alors à ses brebis égarées pour les faire

[1] Cf. Duchesne, *Les Origines du culte chrétien*, p. 308, fol. et note 2.

[2] Il rénvoie à l'Homélie VIII, p. 623. On y lit : « Eadem denique die, proinde sanctum Chrisma conficitur, quia *ante biduum Paschae* Maria caput Domini ac pedes unguento perfudisse perhibetur. » Et c'est tout.

[3] *Homilia XV*, col. 646.

[4] « Adest, o venerabilis pontifex, tempus acceptum, etc. » Cf. Duchesne, *Les Origines du culte*, p. 424, et les *Ordines*, par exemple l'*Ordo VIII*, de Martène, *de Antiquis Ecclesiae ritibus*, lib. I, cap. VI, art. 7, Rotomagi, 1700, p. 69.

Digitized by Google

rentrer au bercail. Rien ne prouve, dans ce texte, qu'on ait lu la parabole de la brebis perdue.

Cette parabole eût-elle été réellement lue au début de la cérémonie de la réconciliation, je ne crois pas qu'il faille en conclure que cette lecture était attachée à une messe spéciale. Qui ne connaît la scène décrite dans un passage où Tertullien représente le pape Calliste procédant à la réconciliation d'un pécheur repentant : « Tu introduis dans l'église l'adultère pénitent, qui vient supplier l'assemblée des fidèles; le voilà, vêtu d'un cilice, couvert de cendres, dans un appareil lugubre et propre à exciter l'épouvante. Il se prosterne au milieu de l'assistance, devant les veuves, devant les prêtres; il saisit la frange de leurs habits; il baise la trace de leurs pas; il les prend par les genoux. Pendant ce temps-là, tu harangues le peuple, tu excites la pitié publique sur le triste sort du suppliant. Bon pasteur, benoît pape, tu racontes la parabole de la brebis perdue pour qu'on te ramène ta bique égarée; tu promets qu'elle ne s'échappera plus de la bergerie[1], » etc. Dans cette caricature de la réconciliation des pénitents, on voit bien que la cérémonie comprenait un récit de la parabole de la brebis perdue. Mais on ne voit pas que ce récit nécessitât une messe spéciale. Pourquoi en aurait-il été autrement au temps de l'auteur des Homélies?

Bref, l'existence des trois messes du jeudi saint est encore à découvrir dans les Homélies attribuées à saint Éloi.

Du reste, le *Natale calicis*, cette autre découverte, n'a rien à voir avec la précédente, bien que dom Plaine prétende l'y rattacher. Cette locution, usitée de bonne heure, a survécu à l'époque mérovingienne, et même aux temps carolingiens. Pour s'en convaincre, l'auteur des *Remarques*, au lieu de se renfermer « chez les liturgistes et les martyrologistes, » n'avait qu'à consulter du Cange. De tous les exemples qui y sont cités nous n'en retiendrons qu'un seul, emprunté à Ratramne de Corbie, mort en 868. *Natalem calicis similiter ut diem dominicum solemnem habere debemus, in quo sacrificium Dominici corporis et divini sanguinis ab ipso Domino celebrationis sumpsit initium*[2]. Cela suffit pour prouver que l'auteur des Homélies pouvait tenir le même langage dans la seconde moitié du IXe siècle. Et cela est non seulement possible, mais cela est un fait. Voici ce qui nous a amené à cette conclusion :

[1] *De Pudicitia*, cap. XIII. Cf. Duchesne (*Origines du culte*, p. 429), à qui nous avons emprunté la traduction de ce passage.

[2] *Ratramni* Corbeiensis monachi, *Contra Græcorum opposita*, lib. IV, cap. III, dans le *Spicilegium* de d'Achery, édit. in-4. Parisiis, 1657, t. II, p. 120. M. l'abbé Lejay nous avait signalé ce texte, en nous renvoyant à du Cange. Il nous a mis sur une très bonne piste, comme on va le voir tout à l'heure. Nous tenons à l'en remercier publiquement.

Digitized by Google

Nous lisons dans la dixième Homélie : « Hac die toto orbe Chrisma conficitur ad abluendam totius mundi culpam. Poenitentibus per indulgentiam subvenitur, discordes ad concordiam hodie redeunt, pacificantur irati judices et jam latronibus parcunt; patescunt carceres in toto orbe, dant indulgentiam principes criminosis, servis malis indulgent domini [1]. » Ce passage nous avait particulièrement frappé à la première lecture. M. Léopold Delisle, à qui nous l'avions soumis, a bien voulu nous répondre qu'il ne le croyait pas applicable au temps de saint Éloi. Toutefois nous l'avions négligé dans les arguments que contient notre premier Mémoire. Mais aujourd'hui nous en savons l'origine. Il se trouve mot à mot dans Ratramne, à la suite de la phrase sur le *Natalem calicis* [2].

Or, la dixième Homélie n'est guère qu'un commentaire du *Natalem calicis* et du passage en question. La première idée qui vient à l'esprit n'est-elle pas que, pour composer cette Homélie, d'ailleurs très courte, le pseudo-Éloi n'a fait que développer les idées empruntées à Ratramne ?

Dom Plaine nous dira au contraire que, comme Alcuin et Remi d'Auxerre, c'est Ratramne qui a pillé les Homélies. Mais il faut renoncer à cette explication. Ratramne cite ses sources, et ces sources viennent de loin; ce sont les *Gesta Silvestri papae*, composés, nous dit-il, par Eusèbe, évêque de Césarée [3].

Dans ces conditions, il nous reste à choisir entre deux hypothèses : ou bien l'auteur des Homélies a copié dès le VIIe siècle les *Gesta Silvestri*, ou bien il n'a connu l'ouvrage et, en particulier, le passage dont il donne le commentaire, que par Ratramne de Corbie. Dom Plaine adoptera sans doute la première conclusion. On ne peut élever contre elle aucune raison d'impossibilité proprement dite. Grégoire de Tours signale, dès la seconde moitié du VIe siècle, une *Vie de saint Silvestre* qui n'est vraisemblablement autre que les *Gesta* [4]. Un contemporain de saint Éloi a donc pu également la connaître et l'utiliser. Mais nous restons ici dans le domaine du possible. La seconde hypothèse n'offre-t-elle pas plus de probabilité ? Notons que le texte de la dixième Homélie et celui de Ratramne sont à peu près superposables, comme on dit aujourd'hui. Cette coïncidence est-elle l'effet du pur hasard ? Comment deux auteurs, à deux siècles de distance, sont-ils allés chercher, dans un ouvrage de longue haleine, précisément le

[1] *Loc. cit.*, col. 629.
[2] *Contra Graecorum opposita*, lib. IV, cap. III, loc. cit.
[3] *Ratramni* Corbeiensis monachi *Contra Græcorum opposita*, lib. IV, cap. III, dans *Spicilegium* d'Achéry, éd. in-4, Paris, 1657, t. II, p. 120.
[4] *Histor. Franc.*, lib. II, cap. XXXI. Sur les origines et la diffusion des *Gesta Silvestri*, voir Duchesne, *Liber Pontificalis*, Introduction, p. CIX-CXVI.

Digitized by Google

même passage? Le choix de ce passage s'imposait à Ratramne. Il y trouvait une justification de la doctrine catholique et de la discipline romaine, qu'il avait à défendre contre les attaques des Grecs. Le texte une fois mis en lumière, on comprend que l'auteur de nos Homélies, qui était en quête de thèmes à développer, l'ait utilisé, soit qu'il l'ait copié dans Ratramne même, soit qu'il ait consulté directement les *Gesta*, devenus célèbres par la controverse avec les Grecs [1].

Dès lors il n'y a plus de difficulté à admettre que le pseudo-Éloi ait puisé dans Alcuin mort en 804. Reste la question de Remi d'Auxerre. J'avoue que je n'ai plus le courage de la débattre. Quand on a la preuve que, sur les quatre colonnes qui composent la quinzième Homélie, trois sont communes, d'une part au pseudo-Éloi, et d'autre part à Remi d'Auxerre et à Césaire d'Arles, on est bien près de croire que l'auteur de l'Homélie, qui a sûrement pillé Césaire d'Arles, est également plagiaire de Remi d'Auxerre [2].

*
* *

Concluons. Pas une des *Remarques* de dom Plaine ne tient debout; notre thèse est donc sauve : l'auteur des Homélies attribuées à saint Éloi n'est pas saint Éloi lui-même, ni un évêque du VIIe siècle. On ne trouve dans son œuvre rien de ce qui caractérise proprement cette époque. En revanche, il est aisé de le suivre à la trace de ses plagiats. Il n'a pas seulement mis à contribution, comme le prétend dom Plaine, saint Grégoire le Grand et ses devanciers, papes ou docteurs de l'Église, il s'inspire encore de Bède, d'Alcuin, de Ratramne et même, osons le dire, de Remi d'Auxerre, tous auteurs qu'il imite ou copie servilement. Les environs de l'an 900, mettons 875 si l'on veut, forment par conséquent un *terminus a quo* au delà duquel on ne saurait remonter. Nous n'interdisons à personne d'assigner au pseudo-Éloi une époque plus basse encore [3].

[1] Le pape Nicolas avait alors invité les évêques de France à réfuter les Grecs. Cf. Jaffé, *Regesta Roman. Pontif.*, n° 2879, lettre datée du 23 octobre 867.

[2] Cf. notre *Mémoire* dans *Revue*, livraison d'octobre 1898, p. 473, note 4, et p. 478. Pour la comparaison entre Césaire et notre auteur, voir le sermon 258, dans *Appendix* aux sermons de saint Augustin, et *Homilia XV*, dans Migne, t. LXXXVII, col. 647-649. Pour bien apprécier la valeur de notre argumentation, qu'on ne perde pas de vue ce point incontestable : le pseudo-Éloi est un plagiaire de profession; la sixième Homélie est un plagiat d'un bout à l'autre, la dixième pareillement, la onzième pareillement; de la huitième et de la quinzième peu d'alinéas appartiennent en propre à l'auteur. Peut-être dirions-nous la même chose du reste de l'œuvre, si notre érudition était plus étendue.

[3] Une étude plus approfondie du texte, et une étude directe des manuscrits, faites par un érudit de profession, conduiraient sans doute à une conclusion précise, qui ne serait pas sans intérêt. Qui sait si....? Mais nous n'osons exprimer ici le soupçon qui hante notre esprit.

Digitized by Google

Est-il vrai que cette conclusion doive, comme le craint dom Plaine, « porter préjudice en plus d'une manière aux intérêts de la science ecclésiastique ? » Nous ne le pensons pas. Préoccupé d'apologétique, l'auteur des *Nouvelles remarques* a fait intervenir dans le débat des considérations qui auraient dû y rester tout à fait étrangères. L'œuvre de la critique, telle que nous l'entendons et telle qu'elle est par définition, n'est pas de donner raison quand même à toute sorte d'apologistes, mais d'assigner à chaque document historique sa valeur propre. Aux apologistes d'utiliser les documents, une fois vérifiés et pour ainsi dire cotés. Tant pis pour l'apologétique imprudente, qui emploie, même de la meilleure foi du monde, des documents dont le caractère apocryphe ou douteux sera inévitablement révélé un jour ou l'autre. Quant à l'Église, que dom Plaine se rassure, elle n'a besoin, ni souci, que de la vérité.

E. VACANDARD.

---

Digitized by Google

# COURRIER ALLEMAND

## I. — HISTOIRE D'ALLEMAGNE

*Seizième siècle.* — P. KALKOFF [1] donne une traduction des documents anglais, italiens et espagnols qui se rapportent à la diète de Worms, en 1521, et il nous raconte le voyage d'Albert Dürer [2] en Flandre, cette même année; le retour précipité du peintre en Allemagne, sans séjourner à Anvers, comme il en avait l'intention, s'expliquerait par la crainte d'être persécuté. On ne peut, malheureusement, recommander le travail hâtif et sommaire de A. HAUSRATH [3] sur la diète de Worms : le style est d'un journaliste, plein de fougue et de lyrisme, qui méconnaît de très importantes publications, notamment celles qui ont été faites en France et en Italie; les documents sont traités sans le respect voulu. Cette légèreté de touche pourra plaire à certains; mais elle déplaît à l'historien scrupuleux. On ne peut donc ratifier le sous-titre ambitieux : Contribution à l'histoire de la Réforme.

La biographie de Zwingli, écrite par R. STAHELIN [4], est aussi impartiale que possible. L'auteur est maître de son sujet, et il s'inspire des écrits des deux camps. Il traite de l'organisation de l'Église à Zurich, de 1525 à 1527, et il étudie ensuite la théologie du réformateur.

Pour l'histoire de la contre-réforme, signalons tout d'abord le tome II des lettres et actes du bienheureux P. Canisius, dû à OTTO BRUNSBERGER [5]. Le tome Ier comprenait la période 1541-1556, avec

[1] *Briefe, Depeschen und Berichte über Luther vom Wormser Reichstage 1521* (Aus dem englischen, italienischen und spanischen übersetzt). Halle, Niemeyer, in-8 de VIII-95 p. (t. XV, 2e partie des *Schriften des Vereins für Reformationsgeschichte*).

[2] *Zur Lebensgeschichte Albrecht Dürer's.* Berlin, Spemann, gr. in-8 de 21 p.

[3] *Aleander und Luther auf dem Reichstage zu Worms.* Berlin, Grote, in-8 de 392 p.

[4] *Huldreich Zwingli. Sein Leben und Wirken nach den Quellen dargestellt*, t. II, 1re partie : *Ausbau und Kampf.* Bâle, Schwabe, gr. in-8 de 288 p.

[5] *Beati Petri Canisii, S. J., epistulae et acta*, t. II, 1556-1560. Fribourg-en-Brisgau, Herder, in-8 de LXI-950 p.

Digitized by Google

214 pièces ; celui-ci va de 1556 à 1560, avec 283 pièces, dont 160 émanant de Canisius et 123 à lui adressées. Dans le nombre, 180 étaient absolument inédites, ou connues par de simples fragments. Comme Canisius a vécu jusqu'en 1597, on voit que la publication de sa correspondance aura un grand développement.

Martin Brenner (1548-1616), évêque de Seckau, dirigea la lutte contre les luthériens en Styrie: son biographe, Léopold Schuster [1], a été peut-être gêné par la quantité de matériaux qu'il a réunis à Gratz, à Vienne et à Seckau; mais il faut lui savoir gré d'avoir écrit la monographie d'une province autrichienne à une époque très troublée. En appendice sont les instructions du nonce comte de Portia (1592).

G. Wolf [2] se propose d'étudier en quatre volumes l'histoire d'Allemagne au temps de la contre-réforme, après Droysen et Moritz Ritter. Depuis la guerre de Smalkalde jusqu'à l'arrivée de Gustave-Adolphe, c'est-à-dire jusqu'au jour où le cours des événements est réglé, non plus par les partis qui se divisent l'empire, mais bien par les puissances étrangères, l'histoire d'Allemagne est partagée en deux périodes par la mort de Maximilien II. Les faits se groupent autour de ces deux idées : la réorganisation territoriale de l'Allemagne et la réorganisation de l'Église catholique. L'auteur distingue la période des compromis et la période du catholicisme offensif. Ce premier volume examine le fonctionnement de la constitution de l'empire et l'état de l'Église catholique avant le concile de Trente; il se termine par un tableau de l'Église évangélique à la mort de Luther.

On sait que les instituts prussien et autrichien de Rome se sont partagé le soin de publier les nonciatures d'Allemagne : le premier s'est réservé les années 1533-1559 et 1572-1585 ; le second, les années 1560-1572. S. Steinherz [3] publie le premier volume de cette dernière période, soit 111 documents *in extenso*, avec 262 extraits. L'ouvrage, présenté par le professeur Sickel, a une bonne préface et une excellente table.

Max Lossen [4] avait écrit, dès 1882, une histoire de la guerre de Cologne (succession de l'archevêché), 1582-1586; mais les travaux se sont multipliés depuis cette époque, au point qu'il a fallu, pour ainsi dire, refondre cette histoire. L'auteur fait profession d'impartialité, et

[1] *Fürstbischof von Seckau, Martin Brenner. Ein Charakterbild aus der steierischen Reformationsgeschichte.* Gratz, Moser, in-8 de xvi-910 p.

[2] *Deutsche Geschichte im Zeitalter der Gegenreformation*, t. I, 1re partie. Berlin, Seehagen, in-8 de 272 p.

[3] *Nuntiaturberichte aus Deutschland, 1560-1572*, nebst ergänzenden Actenstücken, t. I : *Die Nuntien Hosius und Delfino, 1560-1561.* Vienne, Gerold, in-8 de cvii-452 p.

[4] *Geschichte des Kölnischen Krieges, 1582-1586.* Münich, Franz, in-8 de xvi-693 p.



Digitized by Google

il est certain qu'il y a peu d'époques où cette vertu soit plus méritoire que la fin agitée du XVIe siècle.

WALTER GOETZ [1] continue les publications de A. von Druffel jusqu'à l'année 1586 (710 documents), et il y ajoute (p. 888) l'histoire de la Ligue de Landsberg jusqu'à 1598. Ce volume est moins développé que les précédents, parce que cette époque a été déjà bien étudiée et que la commission historique de Munich avait hâte de relier les travaux d'A. von Druffel à ceux de F. Stieve sur Guillaume V. Ceux de Druffel (*Beiträge zur Reichsgeschichte*) comprennent quatre volumes : 1546-1551, 1552, 1546-1552, 1535-1555. L'autre série (M. Ritter et F. Stieve) a pour titre : *Briefe und Acten zur Geschichte des 30 jährigen Krieges*, et comprend six volumes : la fondation de l'Union, 1598-1608 ; l'union et Henri IV, 1607-1609 ; la guerre de la succession de Juliers ; la politique de la Bavière, 1591-1607 (en deux parties) ; de la diète de 1608 jusqu'à la fondation de la Ligue. Ces deux séries sont publiées par la commission historique de l'Académie des sciences de Munich.

*Dix-septième siècle.* — Fils du duc de Bavière Ferdinand, qui mourut en 1608, élevé par les jésuites à Ingolstadt et à Rome, François-Guillaume, comte de Wartenberg, fut appelé à Cologne, en 1621, par son oncle l'Électeur, comme ministre et homme de confiance, et il se consacra dès lors au succès de la Ligue catholique dans le nord-ouest de l'Allemagne. Comme ministre de l'Électeur de Cologne, il correspond avec Spinola, Slawata, le comte Anholt et le président du conseil secret de l'Électeur de Bavière, le comte Jean de Hohenzollern. En 1627, il fut appelé à l'évêché d'Osnabrück, mais il continua de correspondre avec l'archevêque de Cologne, et il parla de tout, sans réticence : affaires de l'empire et de la Ligue, négociations avec Bruxelles et Paris, affaires des évêchés d'Hildesheim, de Minden, d'Osnabrück, etc. Cet intéressant travail, dû à H. FORST [2], forme le tome LXVIII des publications des archives prussiennes.

H. VON EGLOFFSTEIN [3] a une idée de la politique bavaroise, à la veille du traité de Westphalie, bien différente de celle que M. Jacob a exprimée dans sa *Conquête de l'Alsace par les Français*, examinée dans notre dernier courrier : ce ne sont pas tant ses intérêts territo-

[1] *Beiträge zur Geschichte Herzog Albrechts V und des Landsberger Bundes, 1556-1598 (Briefe und Acten zur Geschichte des 16 Jahrhunderts mit besonderer Rücksicht auf Bayerns Fürstenhaus)*, t. V. Münich, Rieger, in-8 de XI-946 p.

[2] *Politische Correspondenz des Grafen Franz Wilhelm von Wartenberg, Bischofs von Osnabrück, aus den Jahren 1621-1631*. Leipzig, Hirzel, in-8 de XXXVIII 640 p.

[3] *Baierns Friedenspolitik von 1645-1647. Ein Beitrag zur Geschichte der westfälischen Friedensverhandlungen*. Leipzig, Hirzel, in-8 de VII-192 p.

Digitized by Google

riaux qui ont poussé Maximilien de Bavière à prendre une attitude hostile à l'Empereur, que la déplorable situation militaire et la conviction que la paix ne pouvait être rétablie dans l'empire que par la réconciliation des deux couronnes, et que seulement alors on pourrait repousser les prétentions protestantes. Jacob soutient que la politique de l'Électeur a des mobiles purement égoïstes: il le démontre à l'aide des dépêches des envoyés français et par l'ordre qui leur fut donné, le 26 mai 1646, de renoncer à Brisach. Il est fâcheux que H. von Egloffstein s'arrête au traité conclu par la Bavière avec les deux belligérants, le 14 mars 1657. Il a utilisé les archives secrètes de Munich, ainsi que les papiers de Trautmansdorf, conservés à Vienne.

Le professeur Hans Prutz [1] a compulsé la correspondance des ministres français à Berlin, de 1669 à 1688, qui contient bien du nouveau. Rébenac nous a laissé une triste peinture de la cour électorale et un portrait peu flatteur du vieux Frédéric-Guillaume, hésitant et facile à influencer. On regrette que, ayant à nous parler des subsides régulièrement payés par la France à l'Électeur, l'auteur n'ait pas songé à utiliser les actes de la caisse du ministère de la guerre prussien.

On ne connaissait guère, jusqu'à présent, le rôle de la diplomatie pontificale dans les années qui ont précédé la guerre de la Ligue d'Augsbourg que par la publication de H. Prutz : *Die Kölner Wahl und Frankreichs Friedensbruch, 1688* (1890) ; mais on ne soupçonnait pas les efforts considérables d'Innocent XI pour prévenir la rupture entre la France et l'Allemagne ; les nonces Buonvisi et Ranuzzi s'entremirent avec zèle auprès de l'empereur Léopold et de Louis XIV pour faire triompher la cause de la paix. Mais Max Immich [2] ne s'est pas contenté de la correspondance officielle des deux prélats ; il a encore consulté les lettres du cardinal Cybo aux deux ambassadeurs, les lettres échangées entre Buonvisi et Ranuzzi, la correspondance de l'Électeur palatin Philippe-Guillaume avec le Saint-Siège et ses agents, avec Léopold et son chancelier Stratmann, le comte Maximilien de Stahremberg, l'Électeur de Brandebourg, et, en outre, les rapports du cardinal Pio, des ministres impériaux Lobkowitz et Seilern, des négociateurs brandebourgeois à Heidelberg et à Paris, la correspondance de Louis XIV avec le cardinal d'Estrées, etc. Deux cent quatre-vingts documents sont donnés *in extenso* ou en analyse ; ils ont été empruntés aux archives du Vatican, de Paris (Affaires étrangères), de Carlsruhe, de Münich, de Vienne, de

[1] *Aus des Grossen Kurfürsten letzten Jahren ; zur Geschichte seines Hauses und Hofes, seiner Regierung und Politik.* Berlin, Reimer, in-8 de xii-410 p.

[2] *Zur Vorgeschichte des Orleans'schen Krieges. Nuntiaturberichte aus Wien und Paris, 1685-1688.* Heidelberg. Winter, in-8 de xxiv-388 p.

Digitized by Google

Berlin, de Bologne et de Modène. Ils éclairent les deux grandes questions du moment : la succession palatine et les efforts de Louis XIV pour transformer en une paix perpétuelle la trêve de 1684. Deux beaux portraits des cardinaux Buonvisi et Ranuzzi, et une excellente table des matières augmentent la valeur de l'ouvrage.

*Dix-huitième siècle.* — Le général-major VON LANDMANN [1] remarque avec raison que, jusqu'à ces dernières années, la littérature de la guerre de la Succession d'Espagne était déplorablement pauvre et qu'il était bien difficile de se faire une idée exacte des évènements : chose d'autant plus à regretter que, malgré deux siècles écoulés, en dépit des changements et des révolutions, les opérations militaires de 1703 et 1704 sont encore aujourd'hui d'un enseignement précieux. On trouve en appendice les lettres (écrites en français) de l'Électeur Max-Emmanuel de Bavière à Louis XIV et à l'envoyé bavarois à Paris, après les deux batailles de Hochstädt.

*Dix-neuvième siècle.* — Le chevalier Frédéric-Léopold de Schroetter, président et ministre de la Prusse occidentale et orientale, vit ses provinces ruinées, en 1807, par l'armée russe, indisciplinée et mal conduite, qui vivait sur le pays. La monographie du Dr GOTTLIEB KRAUSE [2], consacrée à ce collaborateur peu connu de l'œuvre de la régénération prussienne, est un intéressant tableau de vie provinciale.

Le Dr UDO GOEDE [3] donne un fidèle aperçu de la politique prussienne, à l'époque où l'Autriche commençait à soupirer après une guerre de libération et où les meneurs du mouvement de 1813 en Prusse s'efforçaient de faire participer leur pays au combat. Mais Frédéric-Guillaume III est partagé entre la crainte de Napoléon et le désir de voir sonner l'heure de la revanche ; il règle sa conduite sur celle de la Russie ; il désire que la Prusse ne disparaisse pas de la carte et végète jusqu'au jour où elle pourra combattre aux côtés du tsar et de l'Autriche.

Le Dr F. LUCKWALDT [4] étudie la politique de Metternich avant l'entrée de l'Autriche dans la coalition de 1813 : le chancelier y appa-

[1] *Die Kriegsführung des Kurfürsten Max Emanuel von Bayern in den Jahren 1703 und 1704.* Münich, Beck, in-8 de VI-92 p.

[2] *Der preussische Provinzialminister Freiherr von Schroetter und sein Antheil an der Steinschen Reformgesetzgebung* (1re partie). Königsberg, Hartung, in-8 de 79 p.

[3] *Preussens Stellung zur Kriegsfrage im Jahre 1809. Ein Beitrag zur Geschichte der preussischen Politik vom Erfurter Kongress, September 1808, bis zum Schönbrunner Frieden, Oktober 1809.* Hanovre, Hahn, in-8 de VII-162 p.

[4] *Oesterreich und die Anfänge des Befreiungskrieges, von 1813, vom Abschluss der Allianz mit Frankreich bis zum Eintritt in die Coalition.* Berlin, Ebering, in-8 de XVI-402 p.

Digitized by Google

rait tel qu'il est : foncièrement Autrichien et aussi peu Allemand que possible. On trouve dans cet ouvrage les négociations du prince Cariatti pour le compte de Murat, la note de Narbonne, du 7 avril, avec le plan du partage de la Prusse, le *résumé de la situation actuelle des affaires* (4 juin), de la main de Gentz, etc.

A. Pfister [1] donne une suite à son volume intitulé *Du camp de la Ligue du Rhin*, et il montre les débuts de la nationalité allemande. En même temps il décrit la campagne de 1814, où il ne nous apprend du nouveau que sur la politique du Wurtemberg, grâce à la correspondance du roi Frédéric avec ses plénipotentiaires, le général von Neuffer et Wintzingerode, et avec le comte Linden, à Vienne. Bernhardi et Pertz ont prétendu que le roi Frédéric était un partisan dévoué de Napoléon ; les documents le montrent unissant ses troupes à celles des Russes et des Autrichiens, quoiqu'il détestât ces derniers. Ce petit souverain était ambitieux : il avait essayé le rôle de protecteur de la Ligue du Rhin ; il devait demander avec insistance la frontière des Vosges pour s'agrandir aux dépens de Bade, dominer le Haut-Rhin et l'Allemagne du sud ; il devait aussi s'opposer aux idées unitaires. Quand la paix fut conclue entre la Bavière et le Wurtemberg, ce fut sur le pied de la souveraineté mutuelle, pleine et entière.

Le professeur W. Œchsli [2], tout en condamnant la duplicité de Metternich dans la conduite des négociations que durent engager les Alliés en 1813 pour traverser la Suisse, a été trop sévère pour Berne ; il s'est attiré une réponse de W. F. von Mülinen (*Zum Sturz der Mediation im Bern*), qui lave Berne du soupçon d'avoir trahi ses compatriotes, et y voit bien plutôt la victime d'intrigues souterraines.

On n'avait point écrit l'histoire de la première tentative de créer une flotte allemande, en 1848, pour lutter contre le Danemark : « L'œuvre portait en soi, depuis sa naissance, un germe de mort, a dit, en 1856, le conseiller de marine A. Jordan ; elle eut une enfance maladive, qui manqua non seulement des soins maternels, mais aussi de ceux du médecin, qui aurait régularisé la circulation du sang dans un corps débile. » Le prince Adalbert de Prusse joua un grand rôle dans l'organisation de cette marine, avec Duckwitz et Bromny. Le capitaine de frégate autrichien Bourguignon envoya un rapport intéressant à son gouvernement, mars 1850 (chap. II). La plupart des États contribuables cherchèrent à ne pas payer leur quote-part (chap. III).

[1] *Aus dem Lager der Verbündeten 1814 und 1815*. Stuttgard, Deutsche Verlagsanstalt, in-8 de XII-480 p.

[2] *Die Verbündeten und die schweizerische Neutralität im Jahre 1813*. Zürich, Schulthess, in-8 de 46 p.

Digitized by Google

Dans l'été de 1849, le roi Ernest-Auguste de Saxe, le Hanovre, Hambourg et la Prusse convoitent la flotte; l'Autriche voudrait se l'approprier pour le siège de Venise (chap. IV). La question de l'hivernage, 1849-1850, est traitée ensuite; puis vient le chapitre VI : la flotte sous le contrôle de la commission de la diète centrale. Les négociations commencent pour le licenciement de la flotte, et montrent la discorde des confédérés (chap. VII-VIII) : Schwarzenberg et Bismarck se combattent à outrance; le Hanovre lutte contre la Prusse; le roi de Wurtemberg déclare que « la flotte serait toujours trop petite pour pouvoir avoir la moindre importance, et qu'elle n'était désirée que par les marchands, qui étaient partout de mauvais sujets. » En appendice de ce très curieux mémoire, le Dr Max Bär [1] donne une liste des officiers de marine (1er mai 1850), avec des lettres de Bismarck, Wentzel, Bethmer, Manteuffel, Bromny, Duckwitz et Smidt.

La rivalité austro-prussienne, de 1859 à 1866, est habilement décrite par H. Friedjung [2], à qui on a seulement reproché de n'avoir pas suffisamment insisté sur les négociations franco-italiennes et sur les tentatives de soulever la Hongrie.

A. Huber [3] publia la deuxième partie de l'ouvrage posthume d'Ignace Beidtel sur l'histoire constitutionnelle de l'Autriche, de 1792 à 1848; c'est plutôt une dissertation philosophique qu'un ouvrage d'histoire. On trouve à la suite un aperçu de la politique ecclésiastique autrichienne, de 1848 à 1861.

*Biographie et mémoires.* — Le défunt prince Bismarck a inspiré bien des publications, mais de valeur fort inégale. Ainsi le *Portefeuille* de Bismarck, qui est entr'ouvert par H. von Poschinger [4], aurait pu rester hermétiquement clos, sans grand dommage pour l'histoire. L'auteur a une facilité malheureuse de plume, et il entasse volume sur volume; mais quantité n'est pas qualité. La correspondance qu'il nous offre, 1869-1882, manque d'intérêt; elle ne se compose guère que d'expéditions faites par les subordonnés du chancelier, et traite de questions secondaires. Que nous importent les remerciements pour envoi de livres, les télégrammes stéréotypés, en réponse à des félicitations d'anniversaire? Que nous importe la conversation de M. de Bismarck avec M. Ritzhaupt sur le monopole des tabacs? Tout n'est cependant pas à dédaigner dans ce fatras : par

[1] *Die deutsche Flotte von 1848-1852.* Leipzig, Hirzel, in-8 de IV-331 p.

[2] *Der Kampf um die Vorherschaft in Deutschland, 1859-1866*, t. II. Stuttgard, Cotta, in-8 de XVI-606 p.

[3] *Geschichte der österreichischen Staatsverfassung, 1740-1848*, t. II. Insprück, Wagner, IV-493 p.

[4] *Bismarck-Portefeuille*, 2 vol. Stuttgard, Deutsche Verlagsanstalt, in-8 de 201, 198 p.

Digitized by Google

exemple, les communications du ministre d'Anhalt, Sintenis, sur l'année 1866, les compilations de Rudolf Lindau (1878 et 1884), les comptes rendus des conférences entre le chancelier et les hommes d'État ou généraux français pendant la guerre de 1870-1871 ; l'auteur connaît bien la bibliographie française.

Le même auteur consacre un quatrième volume aux rapports de Bismarck et du Conseil fédéral, 1878-1881 [1]. Après de courtes notices biographiques sur les membres du Conseil et d'insignifiants articles de journaux, vient un résumé des travaux de l'assemblée. On ne trouve aucun extrait de correspondance dans ce volume, qui peut être suivi de plusieurs autres, sans profit pour la postérité.

Le petit essai sans prétention d'E. Heydt [2] est, au contraire, à recommander, d'autant qu'il est abondamment illustré, et qu'il contient 288 gravures, dont 72 représentant le prince (y compris les caricatures); on regrette seulement qu'elles ne soient pas toujours à la place qui leur conviendrait. — On lira également avec fruit l'amusante et instructive brochure de C. von Tiedemann [3], qui a été pendant de longues années sous les ordres immédiats de Bismarck.

Les vertus militaires de l'archiduc Albert, le vainqueur de Custozza, sont chantées par son panégyriste, C. von Duncker [4] ; mais ses talents politiques sont négligés, parce qu'ils sont moins brillants et qu'ils ne prêtent pas à la même mise en scène. Il est fâcheux que l'on n'apprenne rien d'inédit sur la mission du prince à Berlin, en 1859, et sur le projet franco-autrichien dirigé contre la Prusse, en 1870.

A l'occasion du soixante-dixième anniversaire du roi de Saxe, un certain nombre d'écrivains se sont réunis pour composer un livre, sous la direction de J. Kürschmer [5]. Voici quelques-uns des collaborateurs : F. von Kœppen, la maison de Wettin ; von Schiff, le roi Albert ; Max Dittrich, le roi Albert comme soldat et l'armée saxonne; V. Müller, le roi Albert comme régent. La troisième partie est intitulée « la Saxe sous le roi Albert, » et on y voit étudier tour à tour l'agriculture, l'industrie, le commerce, la vie municipale, les écoles, la littérature, l'art, tout, en un mot, et autre chose encore. Une pareille œuvre est forcément incohérente ; mais elle est destinée au grand public, et l'historien doit être indulgent ; il le sera aisément,

[1] *Fürst Bismarck und der Bundesrath*. T. IV : *Der Bundesrath des Deutschen Reiches, 1878-1881*. Ibid., in-8 de x-402 p.

[2] *Bismarck*, mit 14 Kunstbeilagen und 288 authentischen Abbildungen. Bielefeld, Belhagen, in-8 de 193 p. (T. IV des *Monographies d'histoire universelle*).

[3] *Persönliche Erinnerungen an dem Fürsten Bismarck*. Leipzig, Hirzel, in-8 de IV-52 p.

[4] *Feldmarschall Erzherzog Albrecht*. Vienne, Tempsky, in-8 de x-330 p.

[5] *König Albert und Sachsenland*. Berlin, Schwarz, in-4 de XIV-334 p.

Digitized by Google

s'il parcourt la très curieuse série des trois cent deux illustrations qui parent ce volume de circonstance. — La petite monographie du docteur CONRAD STURMHŒFEL [1] se lit aussi avec plaisir, sans prétendre non plus à nous instruire.

Le général de cavalerie de Versen, mort en 1893, n'a pas joué un rôle militaire éclatant; il a plutôt laissé le souvenir d'un bon administrateur et d'un homme de bien; le chevalier VON WERTHERN [2] a utilisé sa correspondance pour esquisser son portrait. Aujourd'hui que le nouvel empire allemand est devenu une puissance maritime de premier ordre, il est intéressant de lire la conclusion d'un rapport que Versen rédigea, en mars 1870, sur l'émigration allemande et les moyens de la protéger : « Le maintien du prestige acquis par l'Allemagne en 1866 exige que, partout où il y a une station navale anglaise, française ou italienne, il y ait un navire de guerre allemand. »

La série des « Hommes du jour, » publiée sous la direction de G. Dierks, vient de s'enrichir (t. VI) de la biographie d'un parlementaire, Max von Forckenbeck, président de la Chambre des députés et du Reichstag. Il manque malheureusement la série des lettres adressées par Forckenbeck à l'empereur Guillaume, pendant la crise de 1874 ; elles furent brûlées par ordre impérial. Mais M. PHILIPPSON [3] a utilisé la correspondance de son personnage avec sa femme et des politiques, tels que Rickert, Hoverbeck, etc.

Les souvenirs de GUSTAVE VON DIENST [4], qui a beaucoup connu Guillaume Ier, sont précieux ; ceux qu'il consacre aux journées de mars 1848 [5], dont il a été témoin, à Berlin, comme étudiant, ne sont pas moins intéressants, car une lettre du ministre Bodelschwingh à Fallenstein détruit une légende (qui apparaît encore dans les mémoires du prince Kraft Hohenlohe) sur la retraite hors de la capitale des troupes victorieuses. Deux lettres du prince de Prusse semblent prouver que le gouvernement avait depuis longtemps l'intention de fonder le régime constitutionnel.

*Histoire locale et provinciale.* — Le tome IX des négociations et des résolutions du *Landtag* de Bohême [6] (1595-1599) est un répertoire

[1] *König Albert von Sachsen.* Leipzig, Voigtländer, in-8 de 124 p.

[2] *General von Versen. Ein militärisches Zeit- und Lebensbild.* Aus hinterlassenen Briefen und Aufzeichnungen zusammengestellt. Berlin, Mittler, in-8 de IV-254 p.

[3] *Max von Forckenbeck.* Dresde, Reissner, in-8 de VII-393 p.

[4] *Meine Erinnerungen an Kaiser Wilhelm den Grossen.* Berlin, Mittler, in-8 de 49 p.

[5] *Meine Erlebnisse im Jahre 1848 und die Stellung des Staatsministers von Bodelschwingh vor und an dem 18 März 1848.* Ibid., in-8 de 79 p.

[6] *Die Böhmischen Landtagsverhandlungen und Landtagsbeschlüsse vom*

Digitized by Google

encyclopédique qui embrasse tout ce qui peut intéresser l'historien : délibérations sur les finances et la guerre, discussion des droits royaux sur la chasse et les forêts, navigation de l'Elbe, questions de frontière, envoi d'une ambassade en Pologne pour une alliance contre les Turcs, protestation des États contre le choix de l'évêque de Breslau, négociations des archiducs Maximilien et Mathias avec l'empereur Rodolphe II pour la succession au trône, etc.

M. von Hassell [1] a entrepris une volumineuse histoire du Hanovre, de 1813 à nos jours. Il est assez curieux de noter que l'accès des archives royales du Hanovre lui a été refusé, probablement parce que l'on craignait un pamphlet ; l'on doit être rassuré maintenant, car l'ouvrage est écrit dans un pur esprit *guelfe*, et il faut espérer que le deuxième volume sera enrichi de la lecture des papiers officiels. Les archives de plusieurs familles, notamment celles du ministre Schele, ont fourni d'abondants matériaux. L'ouvrage de F. Thimme sur l'histoire intérieure de l'électorat de Hanovre (2 vol., 1895), ne semble pas avoir été utilisé. — La constitution et l'administration du Hanovre sont étudiées par E. von Meier [2]. Jusqu'à présent, on ne connaissait guère que les institutions de la Prusse et du Brandebourg pour le XVII^e, le XVIII^e et le début du XIX^e siècle. La commission historique de Saxe annonce un travail analogue. Il faut donc savoir un gré infini à E. von Meier d'avoir longuement et minutieusement examiné les vieilles institutions du Hanovre, si particulières à cause de l'union personnelle avec l'Angleterre. Il ne s'est pas contenté de ce qui est imprimé ; il a fouillé les archives du pays.

Parmi les monographies de villes, signalons : Hambourg, par H. Hübbe [3] ; Münster, par R. Krumbholtz [4] ; Juliers, par le professeur J. Kuhl [5].

*Alsace.* — J. Janssen a consacré sa vie entière à son admirable *Histoire du peuple allemand* (8 vol.), et, en mourant, il a désiré voir son œuvre continuée par l'éminent professeur L. Pastor : ses dispositions testamentaires permettront de publier des éclaircissements et des suppléments. D'une part, on examinera dans le détail

*Jahre 1526 an bis auf die Neuzeit.* T. IX, 1595-1599. Prague, Königl. Böhm. Landesausschuss, in-8 de IV-812 p.

[1] *Geschichte des Königreichs Hannover.* 1^re partie : 1813-1848. Brême, Heinsius, in-8 de XXXI-658 p.

[2] *Hannoversche Verfassungs- und Verwaltungsgeschichte, 1680-1866.* T. I : *Die Verfassungsgeschichte.* Leipzig, Duncker, in-8 de X-556 p.

[3] *Beiträge zur Geschichte der Stadt Hamburg und seiner Umgegend.* Hambourg, Meissner, in-8 de VIII-136 p.

[4] *Die Gewerbe der Stadt Münster bis zum Jahre 1661.* Leipzig, Hirzel, in-8 de XXII-559 p.

[5] *Geschichte der Stadt Jülich*, t. IV. Juliers, Fischer, in-8 de VIII-358 p.

Digitized by Google

des questions qui n'ont pu être qu'effleurées dans le travail d'ensemble ; d'autre part, on étudiera tout spécialement l'introduction du protestantisme dans les diverses provinces allemandes, et on écrira la biographie des champions de l'Église catholique en Allemagne aux XVIe et XVIIe siècles. Le docteur Paulus a écrit « la fin de Luther » (VIII-100 p.) ; aujourd'hui le docteur J. KNEPPER [1] étudie l'humanisme alsacien au XVIe siècle et son loyalisme impérial. Les auteurs étudiés sont Jacob Wimpheling, né en 1450, dont les œuvres datées sont comprises entre les années 1493 et 1515, Thomas Wolf (1508), Muling Adelphus (1513), Thomas Murner, Jérôme Gebwiler (1519-1536), Séb. Brant (1495-1538), Beatus Rhenanus, Jacob Spiegel (1519-1538), J. Hug (1504). Quatre chapitres sont consacrés aux œuvres de ces littérateurs (p. 1-128) ; puis viennent des chapitres plus généraux : l'idée impériale théorique, le Saint-Empire allemand, l'empire universel (*imperium mundi*) ; pape et empereur (p. 128-186). Wimpheling a une polémique intéressante avec Robert Gaguin au sujet du renvoi de Marguerite d'Autriche en Allemagne et du mariage de Charles VIII avec Anne de Bretagne, en 1491 (p. 27-28). Brant est également très monté contre les Français, auxquels il veut reprendre la Bourgogne ; il exalte Maximilien et ses projets de croisade contre les Turcs (p. 101-105).

Nul n'était plus désigné que R. REUSS [2], bibliothécaire de Strasbourg, pour composer une historiographie alsacienne : il s'est pendant de longues années efforcé de reconstituer la bibliothèque de la ville, incendiée en 1870, et il nous offre aujourd'hui le résultat de ses recherches sur les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. — Comme études de détail, nous signalerons les travaux de S. VON JAKUBOWSKI [3] et du docteur EIMER [4].

## II. — HISTOIRE ÉTRANGÈRE

*France.* — E. WERTHEIMER [5] a trouvé dans les archives d'Autriche des renseignements très neufs sur la colonie remuante des Français

[1] *Nationales Gedanke und Kaiseridee bei den elsässischen Humanisten. Ein Beitrag zur Geschichte des Deutschthums und der politischen Ideen im Reichslande.* Fribourg-en-Brisgau, Herder, in-8 de XV-210 p.

[2] *De scriptoribus rerum Alsaticarum historicis inde a primordiis ad saeculi XVIII exitum.* Strasbourg, Bull, in-8 de XII-350 p.

[3] *Beziehungen zwischen Strassburg, Zürich und Bern im 17 Jahrhunderte.* Strasbourg, Heitz, in-8 de 182 p.

[4] *Die politischen Verhältnisse und Bewegungen in Strassburg im Elsass im Jahre 1789.* Strasbourg, Heitz, in-8 de VI-183 p.

[5] *Die Verbannten der ersten Kaiserreichs. Louis Bonaparte, Jérôme und Katharina von Westfalen. Elise Baciochi, Caroline Murat, Fouché, Savary, Maret.* Leipzig, Duncker, in-8 de XIX-310 p.

Digitized by Google

exilés à Vienne et sur la surveillance étroite de Metternich et de son ministre de police, le comte Sedlinitzky. Les rapports du commissaire Teplitz sur l'ex-roi de Hollande, Louis Bonaparte, méritaient d'être imprimés; Jérôme apparaît un peu écervelé. Nous savons, d'après Kolowrath, comment Fouché a évité l'arrestation en 1815, et comment il a comploté contre le duc de Richelieu avec Vitrolles et les ultras. Le rapport de Savary sur la mort du duc d'Enghien est également précieux.

Le grand ouvrage de F. Hœnig[1] sur les opérations militaires qui eurent lieu autour d'Orléans pendant l'automne de 1870 est arrivé à son terme : le sixième volume traite de l'évacuation de la ville par les Français et de la formation d'une nouvelle armée sur la rive gauche de la Loire par le général Chanzy (4-6 décembre 1870). On trouve dans ces pages nombre de portraits de généraux ou d'officiers d'état-major allemands, dont les commandements n'avaient pas toujours été judicieusement choisis; quant au prince Frédéric-Charles, il semble plus prévoyant qu'audacieux.

Le général de cavalerie comte Wartensleben-Carow[2], après nous avoir donné récemment ses souvenirs sur la guerre de 1866, publie aujourd'hui la correspondance qu'il entretint avec sa femme pendant la guerre de 1870, où il servit tour à tour sous les ordres immédiats de Steinmetz, de Frédéric-Charles et de Manteuffel. Quand il y a des lacunes dans la série des lettres, il y supplée par des extraits de journaux de route.

Le général A. von Holleben[3], qui était attaché à la première division d'infanterie allemande, à Saint-Denis, pendant la Commune, a composé un récit attachant de ces tristes journées avec ses propres souvenirs et ceux d'autres officiers de son arme.

*Angleterre.* — A. Zimmermann[4], déjà connu par ses travaux sur la colonisation portugaise, donne un tableau d'ensemble de la colonisation anglaise : 1° en Amérique; 2° dans les Indes Occidentales; 3° dans les Indes Orientales. C'est le premier livre en langue allemande qui traite sérieusement cette importante question.

[1] *Die entscheidenden Tage von Orléans im Herbst 1870.* 4e partie : *Die Räumung von Orléans durch die Franzosen und die Neuformation der Loire-Armee.* Berlin, Mittler, in-8 de xii-372 p. (T. VI et dernier du *Volkskrieg an der Loire im Herbst 1870*).

[2] *Feldzugsbriefe.* Berlin, Mittler, in-8 de viii-233 p.

[3] *Die Pariser Commune 1871 unter den Augen der deutschen Truppen* (avec un plan colorié de Paris au 40.000e). Berlin, Mittler, in-8 de vi-306 p.

[4] *Die Colonialpolitik Grossbritanniens.* 1re partie : *Von den Anfängen bis zum Abfall der Vereinigten Staaten.* Berlin, Mittler, in-8 de xv-870 p. (T. II de la série : *Die Europäischen Colonien*).

Digitized by Google

*Italie.* — Le docteur P. DARMSTÄDTER [1] étudie l'émancipation des mainmortables en Savoie, en Suisse et en Lorraine. Le duc Emmanuel-Philibert fit une tentative timide en 1561 pour faciliter la libération des *taillables;* ce fut Charles-Emmanuel III (1730-1773) qui reprit et mena son œuvre à bien : le décret du 19 décembre 1771 supprima la *taillabilité réelle*, le paysan posséda en toute propriété, le bourgeois put acquérir à son gré. Les cantons forestiers de la Suisse ont atteint à la liberté politique sous l'influence des idées démocratiques des XIIe et XIIIe siècles ; il n'en est pas de même de Berne, Zürich et Fribourg, qui attendirent jusqu'au XVIe siècle. On trouve encore dans la Lorraine française, au XVIIIe siècle, les droits de *forfuyance* et de *formariage*, mais c'est dans la Lorraine allemande, et surtout dans la région de la Sarre, que règne la mainmorte. C'est le duc Léopold qui fit la révolution agraire, mais, imbu des traditions aristocratiques de la cour de Vienne, il ne prit pas des mesures radicales comme le duc de Savoie ; la monarchie française ne fit rien et laissa à la Révolution le soin de libérer définitivement les mainmortables.

Le professeur A. J. NÜRNBERGER [2] étudie la période si agitée du pontificat de Pie IX pendant les quatre années 1847-1850.

*Pays-Bas.* — Marguerite de Parme, sœur de Philippe II, qui a toujours été traitée avec sympathie par les historiens, sort très diminuée de la lecture du travail de F. RACHFAHL [3], basé sur les documents des archives de Bruxelles, notamment sur les dépêches secrètes de la gouvernante et la correspondance inédite de Granvelle. Elle est dominée par son intérêt personnel ; elle est frivole, vaniteuse et dévorée d'ambition. « La fermeté de caractère qu'on lui a prêtée n'est qu'une fable ; elle a été malheureusement le jouet de ses conseillers et de ses favoris.... C'étaient des mobiles mesquins qui la menaient. » Le *fiasco* était inévitable, quand on voit Marguerite subordonner les intérêts vitaux qui lui sont confiés au maintien d'une garnison espagnole à Plaisance et travailler avec acharnement à la chute de Granvelle.

*Pologne.* — Signalons la traduction allemande du travail de V. KA-

[1] *Die Befreiung der Leibeigene in Savoyen, der Schweiz und Lothringen.* Strasbourg, Trübner, in-8 de x-265 p. (Fascicule XVII des *Abhandlungen aus dem staatswissenschaftlichen Seminar zu Strassburg.*)

[2] *Papstthum und Kirchenstaat.* T. II. *Reform, Revolution und Restauration unter Pius IX (1847-1850).* Mayence, Kirchheim, in-8 de XII-416 p.

[3] *Margaretha von Parma, Statthalterin der Niederlande (1559-1567).* Münich, Oldenbourg, in-8 de VI-276 p. (T. V de l'*Historische Bibliothek*, publ. par l'*Historische Zeitschrift*).

Digitized by Google

LINKA [1] sur la diète polonaise (1788-1791) ; le tome III comprend les deux dernières années, jusqu'au 3 mai 1791.

*Hollande.* — Pour la première fois, nous connaissons l'histoire du commerce hollandais au Japon, au XVII^e siècle, grâce à J. NACHOD [2]. La factorerie de Hirado fut fondée en 1609, mais les Hollandais ne firent que peu de profits jusqu'à 1628, à cause de l'opposition sourde des indigènes. Après l'interdiction du commerce, qui dura de 1628 à 1632, à cause de difficultés à Formose, il y eut une ère de prospérité, où les importations montèrent à six millions de florins. Puis, brusquement, la factorerie fut rasée, et les traitants internés dans l'île Deshima, devant Nangasaki. Il y eut cependant une seconde période florissante, de 1652 à 1671. Les deux cent six dernières pages de ce volume sont occupées par des pièces justificatives tirées des archives de La Haye.

S. BRÜKKE.

[1] *Der vierjährige polnische Reichstag 1788-1791.* T. II. Berlin, Mittler, in-8 de XII-761 p.

[2] *Die Beziehungen zwischen der Niederländischen ostindischen Kompagnie zu Japan im 17 Jahrhundert.* Leipzig, Friese, in-8 de XXXIV-654 p.

Digitized by Google

# COURRIER ANGLAIS

## I. — HISTOIRE D'ANGLETERRE

*Calendars.* — Les volumes XVI et XVII des Actes du Conseil Privé[1] nous mènent d'avril 1588 à juillet 1589 ; ils ne nous apprennent rien de bien nouveau sur la grosse affaire du moment, l'invasion espagnole, et l'on ne peut s'empêcher d'y trouver un peu de monotonie. Relevons cependant la situation misérable des garnisons anglaises dans les Pays-Bas, l'invitation aux « églises étrangères » (*the churches of the strangers*) d'envoyer cinq cents hommes au secours de Berg-op-Zoom, et les importantes instructions données au gouverneur de Flessingue, sir Robert Sidney; ainsi que le désir d'Élisabeth de rappeler lord Essex, qui s'était joint furtivement à l'expédition de Portugal, et ses efforts pour tirer le meilleur parti possible des prises.

Le volume de lettres patentes[2], qui va de 1313 à 1317, nous renseigne sur les expéditions d'Écosse, de Galles et d'Irlande; mais l'essentiel est déjà connu. On notera un certain nombre de confirmations de chartes antérieures ; c'est ainsi qu'un privilège des bourgeois de Christchurch remonte au roi Étienne (milieu du XIIe siècle). L'index n'a pas moins de six cent quarante colonnes, c'est un immense et louable effort ; mais un critique n'a-t-il pas raison de réclamer la séparation en deux, une table des matières, et une table des noms de personnes et de lieux ?

Une des matières les plus intéressantes contenues dans les lettres patentes de 1461-1467[3] est le chapitre des actes de piraterie. Le 1er juillet 1461, par exemple, John Hevy et Denis Leyn, Irlandais, obtiennent une commission pour informer contre Thomas Mathen, maître de la balingère *Truge*, qui les a dépouillés, près de Winchelsea; par contre, Martin de Sarre, de Saint-Jean-de-Luz, après avoir dé-

[1] *Acts of the Privy Council*, t. XVI et XVII. London, Stationery office.
[2] *Calendar of Patent Rolls, 1313-1317*. Ibid.
[3] *Calendar of Patent Rolls, 1461-1467*. In-8 de 732 p. Ibid.

Digitized by Google

barqué du vin à Sandwich, est abordé à son retour, près des Dunes, par des Anglais, et sa cargaison de drap saisie. De grands armements se firent cette année-là contre la France et l'Écosse : les comtés de Suffolk, Essex et Hertford furent priés de fournir six vaisseaux montés par sept cents hommes de guerre et payés pour une demi-année à l'exemple des gens d'York et de Scarborough; l'île de Wight et Southampton se mirent en garde contre une invasion française. On trouvera des actes de piraterie notamment pages 65, 68, 101, 201-203, 230-233, 347-349, 452, 553; ils sont curieux au double point de vue du droit international et des origines des Cours d'amirauté. On relève encore un grand nombre de confirmations de vieilles chartes. Le travail et l'index sont de R. Fowler.

Les deux volumes publiés en collaboration par W. H. Bliss et C. Johnson [1] s'éclairent mutuellement. Il faut avoir les bulles sous les yeux pour savoir jusqu'où satisfaction a été accordée au pétitionnaire. Le catalogue des lettres renvoie toujours aux pétitions; il n'y a d'exceptions qu'autant que le Pape agit *proprio motu*. Ce catalogue comprend les années 1342-1362, soit les pontificats de Clément VI et d'Innocent VI. On y voit les efforts du Saint-Siège pour réconcilier la France et l'Angleterre : la mission de deux cardinaux, avec cinquante-cinq bulles contenant les pouvoirs les plus étendus (31 oct. 1345); et celle de Raymond Pelegrini, en 1353. Le grand nombre de licences accordées pour le choix d'un confesseur prouve l'importance de la peste de 1347-1348. Le volume de Pétitions commence en 1342; il s'arrête, pour l'Angleterre, à l'année 1378, pour l'Écosse, à l'année 1419, car il comprend les papes d'Avignon, reconnus dans ce pays. Deux mentions sont intéressantes : une pétition du 26 décembre 1362 pour accorder une prébende à John de Wyclif, et une demande de bénéfices pour William de Wykeham.

On peut rapprocher le nouveau volume tiré des archives de Venise par H. F. Brown [2] de celui de J. S. Corbett qui a été signalé dans le *Courrier* précédent. Il est longuement question, dans les deux publications, de Francis Drake et de ses belles croisières de 1585-1586 et de 1587. Quant à la prise de Cadix par Essex, elle secoua le flegme de Philippe II, qui avait résisté à la victoire de Lépante, comme à la disparition de l'Armada. Il se leva de son fauteuil, malgré sa goutte, et, saisissant un candélabre, il dit au nonce qu'il l'engagerait pour se venger de l'affront que venait de lui faire Élisabeth; le prince, son fils, fit demander par Cristoforo de Mora la permission

[1] *Calendar of entries in the Papal registers relating to Great Britain and Ireland. Papal letters*, t. III. — *Petitions to the Pope*, t. Ier. London, Stationery office.

[2] *Calendar of state papers. Venice*, t. IV, *1592-1603*. Ibid.

Digitized by Google

d'aller à Cadix, mais le roi refusa. A côté des dépêches vénitiennes de Madrid, il faut citer celles de Constantinople, qui montrent le développement du commerce anglais, et les vains efforts d'Élisabeth pour décider le Sultan à envoyer une flotte contre l'Epagne. Une ambassade permanente fut créée par la reine en Turquie et de riches présents adressés au Sultan [1].

Les inventaires des archives du Trésor (1557-1728) ne comprenaient jusqu'à présent que les papiers du Conseil (*Treasury board*); le cadre vient de s'élargir, et le nouveau volume de W. A. Shaw [2] comprend, en outre, les minutes du Trésor, les mandements (*warrants*) du roi et du lord chambellan, etc. Cet essai est louable, mais il faudra sans doute se restreindre à l'avenir, car ce volume de sept cents pages ne couvre que deux années, 1729-1730, à une époque où la vie politique est peu active. Combien de tomes faudrait-il donc pour atteindre 1890, année où le chancelier de l'Échiquier assuma les fonctions du Conseil? Ce Conseil se réunissait, semble-t-il, tous les deux jours, il avait les attributions les plus variées : l'approvisionnement d'eau de Londres et l'usage de l'huile dans les ménages, la police des grands chemins, les captifs du Maroc, on trouve tout cela, et mille autres choses encore dans ces comptes. Le garde du sceau privé recevait à cette époque quatre livres sterling par jour au lieu des treize plats de viande de l'ancien temps.

*Historical manuscripts commission.* — Les collections du duc de Somerset, du marquis d'Ailesbury et de sir T. Puleston, inventoriées par W. Page [3], contiennent, outre les documents locaux et généalogiques, bien des choses d'un intérêt général. A la fin du xvi^e siècle, l'Angleterre était constamment sous le coup d'une invasion espagnole. De 1586 à 1588, et encore après la destruction de l'invincible Armada, de 1596 à 1599, le Devonshire fut toujours en armes (p. 2-6, 8-50); en juillet-août 1599, on craignit un débarquement à Plymouth ou à Torbay, et des bateaux pêcheurs furent envoyés en éclaireurs vers les côtes de France. Une dernière alerte eut lieu en Irlande, en 1601 (p. 53-54). Un siècle plus tard, l'Angleterre se vengea de ces incursions espagnoles en prenant Gibraltar (p. 113-119). Ce fut Charles, sixième duc de Somerset, qui présida au départ de la flotte de sir George Rooke pour soutenir la cause de l'archiduc Charles, appelé « roi d'Es-

[1] La *Hakluyt Society* a imprimé, il y a six ans, le récit de Dallam, qui accompagna l'orgue destiné au Grand Seigneur.

[2] *Calendar of treasury books and papers, 1729-1730.* London, Stationery office.

[3] *The mss. of the duke of Somerset, the marquis of Ailesbury, and the Rev. Sir T. H. C. Puleston.* In-8 de 401 p. Ibid.

Digitized by Google

pagne. » L'escadre partit en janvier 1704, malgré le manque d'hommes et de vivres ; mais une tempête la ramena sur Plymouth pour se radouber, et elle en repartit le 12 février, avec 7,000 soldats anglais et 3,000 hollandais. — Quant à l'histoire intérieure, on remarquera d'amusants détails sur la vénalité des élections parlementaires au début du XVIIIe siècle, avant le vote du bill de septennalité (p. 189, 206). En 1705, deux candidats briguaient les suffrages à Marlborough : le duc de Somerset pour les whigs, le marquis d'Ailesbury pour les torys ; les agents étaient Roger Williams pour le premier, Charles Beecher pour le second. Les votes furent exigés par la violence ou provoqués par le pot-de-vin. Pour l'élection du maire, en 1712, le duc offrit à un bourgeois une pension viagère de 20 livres sterling et une place de portier ; il promit à un autre de faire élever son fils et de lui trouver une position confortable lorsqu'il serait en âge. La même corruption se trouve à Bedwin : les électeurs y touchent 6 livres par tête, sous prétexte d'acheter de la laine pour leurs femmes, à 20 shillings la livre. Nicolas Pollexfen, candidat whig, paie le vote 5 livres, et comme le bourg a droit à deux représentants, il cherche un compagnon de sa nuance : un M. Withers ne peut aller au delà de 4 livres ; il est remercié et remplacé par sir George Byng, qui monte jusqu'à 7 livres. La veille du vote, le bruit se répand que seize bourgeois soutiendront les candidats torys ; on s'empresse de les enfermer toute la nuit chez eux. Les deux whigs furent nommés ; mais Byng ayant opté pour Plymouth, où il avait été également élu, le marquis d'Ailesbury le remplaça, non sans avoir dépensé 200 livres. — Relevons encore des documents qui intéresseront les historiens de l'art : le catalogue de la vente de sir Peter Lely, en 1682 (p. 179-183), avec la description du tableau, le prix de vente et le nom de l'acquéreur ; ainsi que la vente de M. Graham, en 1711 (p. 204-206).

*Royal historical Society.* — T. GRAVES LAW[1] publie des documents instructifs au sujet des dissensions du clergé catholique en Angleterre, de 1597 à 1602. Il y avait, à cette époque, 340 à 350 prêtres séculiers et 15 jésuites, dont les noms suivent : les PP. Garnet, Weston, Holtby, Lister, Jones, Bennet, Gerard, Oldcome, Stanney, Couling, Collins, Walpole, Percy, Banks et Blunt. Les prêtres accusaient les jésuites de chercher à les maintenir dans une subordination déshonorante et d'attenter à leur indépendance. Pour apaiser cette discorde, Clément VIII institua en Angleterre un archiprêtre, George Blackwell, qui devait prendre l'avis du supérieur des Pères.

[1] *The Archpriest controversy ; Documents relating to the dissensions of the Roman catholic clergy, 1597-1602*, t. II. London, Longmans, in-8 de XXXI-262 p.



Digitized by Google

Cette clause envenima le débat, au lieu de l'apaiser, et les prêtres séculiers soupçonnèrent Blackwell d'être la créature, le jouet du P. Parsons, qui luttait depuis 1581 pour implanter la Société de Jésus en Angleterre : il avait publié sa conférence sur la Succession, son mémoire pour la Réforme, en 1593, et en 1598 il proposait au pape de placer l'infante d'Espagne sur le trône d'Élisabeth avec un cardinal pour conseiller. Trente-trois prêtres signèrent un appel au Saint-Père, en 1600; deux ans après, n'ayant pas obtenu satisfaction, ils députèrent à Rome John Mush, Thomas Bluet, Ant. Champney et John Cecil, pour réclamer le régime épiscopal, après avoir adressé un long mémorandum à leur archiprêtre, en juillet-août 1601 (p. 152-177). Les délégués séjournèrent à Rome du 14 février au 28 octobre 1602. Le récit de leur séjour (p. 45-151) a été très probablement soumis à l'ambassadeur français Philippe de Béthune, qui, dès le 21 février 1602, pria les *appelants* de lui remettre copie de toutes les pièces de la cause qu'ils allaient plaider (p. 45), ainsi que de ne rien dire, en public ou en particulier, contre la reine ou le gouvernement d'Angleterre. C'est dans les pétitions du 6 mars 1602 que l'on trouvera les *desiderata* du clergé catholique anglais (p. 103). En octobre, Clément VIII abrogea la malencontreuse clause de 1598. Mais cette décision souveraine ne mit pas un terme aux rivalités : Blackwell lui-même demanda, en octobre 1603, le rappel du bref d'octobre 1602; il fut remplacé, le 1er février 1608, par Birkhead, qui continua, quoiqu'avec plus de mollesse, la politique de son prédécesseur. Enfin, dans une audience du 24 mai 1609, accordée au docteur Richard Smith, le pape maintint absolument son bref de 1602, et le cardinal Bianchetti fut chargé de notifier sa décision à l'archiprêtre. Ainsi se termina ce conflit, qui avait duré onze ans (1598-1609).

Le tome XII des *Transactions* de la Société contient : Marston-Moor, par C. H. Firth; l'étude de l'histoire de la marine anglaise, par J. K. Laughton et H. Hall; l'entrevue de Marlborough et de Charles XII à Altranstadt (1707), par A. Stamp; la ferme des shérifs (au XIIe siècle), par G. Turner; le commerce florentin des laines au moyen âge, par miss E. Dixon; le voyage de Cecilia, princesse de Suède, à la cour d'Élisabeth, par miss M. Morison.

*Scottish history Society.* — John Murray, de Broughton, secrétaire particulier de Charles-Édouard pendant la campagne de Culloden, a laissé le triste renom d'un Judas : arrêté le 28 juin 1746, il dénonça les principaux partisans du prétendant, sir John Hynde-Cotton, sir Watkin Wynn, etc., et, l'année suivante, son témoignage envoya lord Lovat à l'échafaud. Il porta aussi une monstrueuse accusation contre son homonyme, lord George Murray, qui, d'après lui, ne se serait joint au Stuart que pour le livrer à ses ennemis. Tel est le tral-

Digitized by Google

tre que R. FITZROY BELL[1] s'efforce de réhabiliter. Trois semaines après Culloden, Murray avait eu l'occasion de s'évader avec le duc de Perth et d'autres sur une frégate française ; par poltronnerie, il n'en profita pas, et préféra se jeter dans la gueule du lion, certain à l'avance d'acheter son salut par de bonnes révélations. Qu'advint-il aussi du trésor de 35 à 40,000 louis d'or apporté par un capitaine français ? On sait qu'il enterra près du Loch Arkaig 27,000 louis ; mais les mémoires apologétiques ne disent pas qu'il enfouit, quelque temps après, à Glenlyon, 3,500 louis et 351 guinées, avec une paire de pistolets incrustés d'or qui lui avaient été donnés par le prince ; il faut consulter à ce sujet un compte dressé par l'intéressé lui-même, et publié par Robert Chambers dans son *Histoire de la rébellion* (1847).

*Huguenot Society.* — Cette Société vient de publier le tome V et dernier des registres de l'église wallonne de Cantorbéry[2]. Les baptêmes vont du 2 juillet 1581 au 10 septembre 1837 ; les mariages, du 24 juillet 1590 au 5 octobre 1747 ; les décès, du 27 juin 1581 au 27 octobre 1715. La même Société donne une histoire très complète de cette église par F. W. CROSS[3]. Les origines en sont sujettes à controverse : le baron de Schickler, et M. Cross à sa suite, attribuent la fondation de la première église de langue française à Jean Utenhove (qui était cependant né à Gand), en 1549, en compagnie de La Rivière, qui aurait été le premier pasteur, Pollanus, Bucer et Fagius. Ces deux auteurs s'appuient sur deux lettres, l'une de Pierre Martyr à Utenhove (15 janvier 1549), l'autre d'Utenhove à Fagius (Cantorbéry, 20 novembre 1548). Mais, d'une part, Utenhove et ses compagnons quittèrent Cantorbéry au printemps de 1549 ; de l'autre, La Rivière est ministre de l'église française de Londres, le 24 juin 1550 (dans Threadneedle street). Ce qu'il y a de plus certain, c'est qu'un certain nombre de Wallons, mélangés de Flamands, s'établirent à Sandwich, par licence royale du 6 juillet 1561, tandis qu'une vingtaine de huguenots débarquaient à Rye, dans l'hiver 1568-1569, pour s'établir ensuite à Winchelsea. Les deux congrégations de langue française furent réunies à Cantorbéry en 1576, et les Flamands, transportés à Colchester. Les Wallons obtinrent l'usage de la crypte ouest de la cathédrale (crypte de saint Ernulf). Hector Hamon, premier ministre des Français, fut remplacé par Antoine Lescaillet en 1576. Il y eut une période de discorde entre Wallons et huguenots, de 1638 à 1662. Ce fut après la révocation de l'édit de Nantes que l'église française de Cantorbéry connut sa plus grande prospérité.

[1] *Memorials of John Murray of Broughton.*

[2] R. HOVENDEN. *The registers of the walloon or stranger's church in Canterbury.*

[3] *The story of the walloon and huguenot church at Canterbury.*

Digitized by Google

*English historical review* (année 1898). — Nous diviserons les matières en histoire anglaise et histoire étrangère, en suivant l'ordre chronologique. Avant la conquête, nous relevons des articles sur les origines du royaume de Wessex (H. Haworth, p. 667), sur la date de la mort d'Alfred le Grand (W. H. Stevenson, p. 71), sur Hasting, le fameux *viking* de la fin du IXe siècle (Wil. C. Abbott, p. 439), enfin sur l'hommage rendu à Edgar par huit rois, en y comprenant celui d'Écosse, en 973 (Stevenson, p. 505). F. Baring tire d'ingénieuses déductions du Domesday, soit sur l'insurrection d'Oxford, soit sur l'itinéraire du Conquérant (p. 17, 295) ; J. H. Round rectifie les chiffres des impôts levés par Henri III en 1224 et 1237 (p. 78) ; J. A. Twenlow signale un manuscrit de la Bibliothèque nationale (fr. 5577), qui n'est qu'un *Year-book* d'Édouard II et d'Édouard III (p. 78) ; G. M. Trevelyan a trouvé dans le manuscrit Stowe 1047, du British Museum, un récit de l'insurrection de 1381, copié, vers 1590, dans une chronique anonyme qui était conservée à cette époque à l'abbaye Sainte-Marie d'York, détruite en 1644 (p. 509) ; A. F. Pollard étudie les rapports anglo-écossais sous Édouard VI (p. 464); J. Gairdner discute sur la mort d'Amy Robsart, en 1560 (p. 83) ; C. H. Firth édite un itinéraire du prince Rupert, du 5 septembre 1642 au 4 juillet 1646 (p. 729). et dévoile les dessous du « cabinet noir » dirigé par le maître des postes, Thurloe, vers 1655 (p. 527) ; J. Tanner poursuit l'étude de l'administration de la marine, de 1673 à 1679 (p. 26) ; enfin J. F. Chance dresse une sorte d'inventaire sommaire des papiers de Jean de Robethon, conseiller hanovrien qui suivit George Ier en Angleterre et joua auprès de son maître un rôle officieux considérable jusqu'à 1719; une partie de cette collection, très importante pour la diplomatie du temps, est au British Museum (manuscrits Stowe, 222-232); le reste est à Hanovre, soit dans la bibliothèque municipale, soit dans celle de la Société historique de Basse-Saxe. Cet inventaire (p. 55) est complété par une série de corrections que le même auteur apporte à la publication de J. Macpherson, *Original papers* (p. 538).

Pour l'histoire étrangère, signalons deux articles très curieux de J. G. Alger sur les nouvelles catholiques de Paris, 1702-1789 (p. 323), et sur la colonie anglaise de Paris, 1792-1793 (p. 672) ; une lettre inédite du général Beaulieu sur l'affaire de Valeggio, 30 mai 1796 (p. 741) ; la conduite de Nelson à Naples, en 1799 (F. Badham, p. 261) ; la Bosnie avant la conquête turque (W. Miller, p. 643) ; les Cosaques au début du XVIIe siècle (H. Havelock, p. 242).

*Histoire par règnes.* — Les années d'anarchie qui s'écoulent entre l'extinction de la descendance mâle de Guillaume le Conquérant et l'avènement de Henri d'Anjou ont été étudiées, en 1892, par J.-H. Round dans son beau livre sur Geoffroy de Mandeville (créé

Digitized by Google

comte d'Essex par Étienne de Blois, en 1440); mais son point de vue est peut-être trop strictement anglais. Aussi le Dr O. Rössler [1] a-t-il repris le sujet, en l'élargissant et en le rattachant aux influences extérieures, qui sont indéniables. Le second mariage de Mathilde avec Geoffroy d'Anjou, beaucoup plus jeune qu'elle, est non moins politique que son premier avec l'empereur Henri V : elle voulut compenser l'effet du mariage que le roi Louis VII ménagea entre Guillaume de Normandie avec sa belle-sœur, et de l'élévation de Guillaume au titre de comte de Flandre.

« La révolte de 1381 n'a pas été, comme la Jacquerie française de 1358, un bref soulèvement de paysans affamés et misérables rendus furieux par les ravages de la classe guerrière. Elle a agité presque toute l'Angleterre pendant de longs mois; elle a eu des causes profondes, lointaines et variées. » C'est par ces mots que débute la remarquable introduction, si méthodique et si nette, mise par C. Petit-Dutaillis en tête de l'étude de feu A. Réville [2] sur le soulèvement dans les comtés de Hertford, de Norfolk et de Suffolk. C. Petit a mis en œuvre les notes laissées par son ami, et il a utilisé les publications faites au cours des trois ou quatre dernières années, par exemple les pages (déjà signalées dans un précédent courrier) de F. W. Maitland dans l'*English historical Review*. Rien ne manque : pièces justificatives (p. 175), table des références (p. 297), table des noms de personnes et de lieux (p. 303), table des matières (p. 339). C'est un tableau très vivant de la situation économique et sociale de l'Angleterre au XIVe siècle. Toutes les classes inférieures sont passées en revue : vilains ou serfs (p. XIX), paysans libres, artisans et marchands (p. XLI). Après les causes économiques (p. XIX-XLVIII) de la rébellion, C. Petit recherche les causes sociales (p. XLIX) et politiques (p. LII), sans oublier le mouvement littéraire et théologique (p. LXV). La révolte est étudiée à fond (p. LXIX-CXI) : dans les comtés du sud-est (p. LXIX-XCVIII), du nord (p. XCIX), du centre (p. CVI) et du sud-ouest (p. CVIII). Après la répression (p. CXII-CXXV), on se demande quelles ont été les conséquences pratiques de ce soulèvement, qui a été plus étendu qu'on ne le pense généralement, et l'on s'aperçoit qu'il n'y a rien eu de changé dans la situation des classes agricoles et ouvrières, contrairement à l'opinion de Rogers et autres historiens anglais, qui montrent un âge d'or succédant à la mort de Wat Tyler. Il n'en reste pas moins vrai que les événements de juin 1381 sont « un

[1] *Kaiserin Mathilde, Mutter Heinrichs von Anjou, und das Zeitalter der Anarchie in England.* Berlin, Ebering, in-8 de XV-444 p.

[2] *Le soulèvement des travailleurs d'Angleterre en 1381.* Études et documents publiés, avec une introduction historique, par C. Petit-Dutaillis. Paris, Picard, in-8 de CXXXVI-346 p.

Digitized by Google

fait révélateur, l'expression *spontanée* de l'état moral et des besoins sociaux du peuple anglais à la fin du XIVe siècle. »

De même que le bouleversement éphémère de 1381, la révolution puritaine de 1649-1658, quoique plus longue et plus brillante, n'a presque point laissé de traces dans l'histoire. C'est un phénomène né de circonstances fortuites, sans antécédents appréciables, et en dehors de toute influence étrangère. Le Long Parlement n'a pas emprunté son presbytérianisme à la tradition d'Élisabeth ou aux modèles qu'il eût pu trouver en Écosse, en Hollande, chez les huguenots de France; il est arrivé à sa formule petit à petit, sans idée préconçue. Le système financier du Parlement est de même origine indigène et accidentelle : il fallut modifier le vieux régime de l'Échiquier, où l'Exécutif dépendait des seuls revenus héréditaires de la Couronne, et créer un régime de ressources parlementaires, comme l'excise, parce que Charles avait emmené avec lui à Oxford tout le personnel de l'Échiquier, hostile aux révoltés. Le presbytérianisme fut oublié sans retour à la Restauration. Le nouveau régime financier fut plus heureux, car il donna naissance, en 1667, au régime moderne du Trésor, qui contrôla, puis remplaça l'antique Échiquier. Quant aux idées politiques, elles ne dérivent pas de la Réforme, et elles n'ont pas survécu à la Restauration; malgré tout le talent de G. P. Gooch [1], on ne peut admettre la filiation qu'il établit : 1649, 1688, Locke, Rousseau, 1789, socialisme contemporain. Pourquoi élargir un sujet qui est d'un intérêt palpitant, et ne pas imiter la prudence de S. R. Gardiner, qui se borne à raconter, magistralement, il est vrai?

Les batailles de Preston-Pans (21 septembre 1745) et de Culloden sont décrites avec précision dans les papiers du lieutenant-colonel Whitefoord, édités par W. Hewins [2] : liste des armées ennemies (p. 56-57), compte des blessés et des prisonniers (p. 59), plans stratégiques (p. 75-77), rien n'y manque. Whitefoord, fait prisonnier après une belle défense dans la première affaire, fut sauvé de la mort par Alexander Stewart, d'Invernahyle, et, en retour, il s'efforça d'obtenir le pardon de Stewart, après Culloden; le duc de Cumberland refusa, mais, Whitefoord offrant sa démission, il consentit à donner l'ordre d'épargner la famille et la propriété de l'Écossais. Ces relations chevaleresques ont inspiré à Walter Scott une des belles scènes de Waverley, l'assaut de courtoisie de Bradwardine et de Talbot. Caleb

[1] *The history of english democratic ideas in the seventeenth century.* Cambridge, University press.

[2] *The Whitefoord papers, being the correspondence and other manuscripts of colonel Charles Whitefoord and Caleb Whitefoord, from 1739-1810.* Oxford, Clarendon press, in-8 de XXIX-292 p.

Digitized by Google

Whitefoord, fils du colonel, fut intimement lié avec Franklin, qui le remerciait (Philadelphie, 9 décembre 1762) de ses compliments au sujet du mariage de son fils. Cette amitié lui valut d'être envoyé à Paris, en avril 1782, avec Richard Oswald, pour traiter avec les ministres des États-Unis d'Amérique. Caleb demeura treize mois à Paris, et plusieurs documents se rapportent à cette négociation (p. 182-183, 187-190, 190-195, 210-211); on y relève ce mot d'un Anglais, à un dîner chez le comte d'Estaing : « Le vin de Champagne était le meilleur des vins de France, cela ressemblait à la nation, il avait de la force et de l'esprit. » A citer encore des lettres écrites à Caleb Whitefoord par T. Coutts (Paris, 27 oct., 24 nov., 1788, 2 mars 1789, p. 205-207).

L'auteur anonyme de *Souvenirs et ressouvenirs* [1] a connu personnellement la plupart des grands personnages contemporains, et il a sans doute appris de la bouche de son père des anecdotes qui remontent au début du siècle. La société anglaise, de 1789 à 1830, est loin de donner l'exemple des vertus privées ou publiques : le prince de Galles est fort peu *gentleman;* le duc de Cambridge, frère du roi, a pour spécialité d'interrompre à tout propos le pasteur officiant par des remarques saugrenues. Il fallut la renaissance religieuse de 1830 pour épurer cette grossièreté des mœurs, qui a déjà été dépeinte dans les Mémoires de Charles Greville. Sur les hommes de son temps, l'auteur abonde en traits amusants et sans méchanceté : Disraëli, Gladstone, le cardinal Manning. Dans un moment d'abandon, par exemple, Disraëli déclarait à Matthew Arnold : « Cela est vrai, je suis un flatteur. Il est utile de l'être. Chacun aime la flatterie, et si vous approchez les rois, il faut l'empiler avec une truelle. Mon secret, c'est de ne jamais contredire et de ne jamais nier. »

*Biographie.* — Sébastien Cabot a été très justement appelé par H. Harrisse un intrigant et un traître; le travail de C. Raymond Beazley [2] confirme cette opinion. Il a essayé de se tailler une réputation aux dépens de son père, et il a été un serviteur déloyal des souverains auxquels il devait obéissance. Il est bien probable qu'il n'a pas accompagné son père, Jean Cabot, dans ses deux voyages de 1497-1498; car il doit être né à Venise, en 1490, et être venu en Angleterre quatre ans après, et il ne faut pas s'en rapporter à ses dires contradictoires : tantôt il prétend être né à Bristol, tantôt à Venise; en 1535, il se déclarait âgé de cinquante ans et au delà. Il fut au service de l'Espagne, de 1512 à 1547, puis revint en Angleterre comme

[1] *Collections and recollections.* London, Smith Elder.
[2] *Builders of Greater Britain; John and Sebastian Cabot.* London, Fisher Unwin.

Digitized by Google

Grand Pilote : le 15 novembre 1553, il dénonçait à Charles-Quint un soi-disant complot anglais contre le Pérou. Autre trait bien peu à sa louange : successeur d'Amerigo Vespucci, il essaya de dépouiller la veuve de ce grand homme des 10,000 maravédis de pension qu'il devait lui payer sur ses 125,000 fr. d'appointements. — Des documents nouveaux trouvés dans les archives du chapitre de Westminster prouvent que Jean Cabot revint à Bristol entre son premier et son second voyage; mais on ignore toujours la terre qu'il découvrit en 1497, entre Cap-Breton et le Labrador.

A. J. Mason [1] a refait à nouveau la biographie de l'archevêque Cranmer, qui avait été compilée, il y a soixante-cinq ans, par Le Bas; mais, s'il a exalté son héros comme théologien, il a eu tort de négliger des mémoires généalogiques sur sa famille, publiés par M. Chester Water [2]. Ce volume est le seizième de la collection *Leaders of religion.*

*Inde.* — L'histoire de la longue rivalité anglo-hollandaise dans la mer des Indes est encore peu connue. Pendant tout le XVIe siècle, Portugais et Espagnols sont seuls à exploiter ces régions lointaines; la route du Cap était presque inconnue des Anglais et des Hollandais. Mais la marine espagnole se perdit sur les côtes d'Angleterre et d'Irlande, en 1588, tandis que Jean Huygen van Lischoten révélait à ses compatriotes, en 1595, les richesses des Indes-Orientales, où il venait de séjourner treize ans. Dès 1597, Cornelius Houtman arrive aux Indes avec deux vaisseaux; mais l'un est détruit par les Portugais près de Malacca, et l'autre se perd sur la côte de Pégou. En 1598, les Hollandais occupent Maurice, et, en 1602, ils arrivent à Ceylan. Ils eurent le tort d'élever le prix du poivre de trois à huit shillings la livre, et, le 22 septembre 1599, le lord-maire de Londres, assisté de ses aldermen et des principaux négociants de la Cité, décida que les Anglais s'aventureraient dans les eaux de l'Inde à leurs propres risques; d'où la formation de la Compagnie des Indes-Orientales (31 décembre 1600). Quand les Portugais eurent disparu de la scène, Anglais et Hollandais restèrent seuls en présence; les péripéties du conflit sont habilement décrites par Alex. Rea [3], d'après les archives de Bombay et de Madras.

Sir Henry Lawrence [4] a joué un rôle prépondérant dans les guerres

[1] *Leaders of religion. Thomas Cranmer.* London, Methuen.

[2] *Genealogical memoirs of the kindred families of Thomas Cranmer, archbishop of Canterbury.*

[3] *Monumental remains of the Dutch East India Company in the presidency of Madras.* Madras, Government press. (New Imperial series of the archeological survey of India.)

[4] Mac Leod Innes. *Sir Henry Lawrence, the pacificator.* Oxford. Clarendon press.

Digitized by Google

contre les Sikhs (1845-1849) : il était opposé à l'annexion du Pendjab, mais il dut s'incliner devant la volonté de lord Dalhousie. Son administration à Lahore fut une œuvre d'humanité ; avec ses collaborateurs, M. Mansel, Edwardes, Reynell Taylor et Nicholson, il fit ce que Mountstuart Elphinstone avait fait dans le Dekkan, et Napier sur l'Indus. En 1857, il s'efforça de contenir la révolte qui éclata le 3 mai, et c'est grâce à lui que la garnison de Lucknow put résister victorieusement aux rebelles.

Cette révolte des cipayes est un thème inépuisable : c'est ainsi que, après tous les travaux déjà mentionnés, J. W. SHERER [1], à cette époque magistrat et receveur de Futtehpore-Hussowa (à vingt-cinq milles de Cawnpore, sur la route d'Allahabad), vient de réimprimer les souvenirs personnels qu'il avait communiqués au colonel Maude pour ses *Memories of the mutiny*. Mais on ne connaissait guère, jusqu'à présent, d'autres récits indigènes [2] de la révolte que ceux contenus dans le Livre Bleu consacré aux interrogatoires de la Cour martiale qui jugea le roi de Delhi, notamment le journal de Chuni-Lal (11-20 mai 1857). On nous donne aujourd'hui deux narrations nouvelles, écrites vingt ans au moins après les événements, par Jeewan-Lal et Mainodin-Hassan-Khan, alors que les auteurs, entrés au service du gouvernement indien, avaient tout intérêt à mitiger l'animosité de leurs souvenirs. Le second, par exemple, prétend qu'il a protégé la vie de plusieurs Européens ; pourquoi donc a-t-il fui en Arabie pour y séjourner plusieurs années? Le journal de Jeewan va du 11 mai au 14 septembre 1857. Les deux auteurs s'accordent à représenter le roi de Delhi comme faible, vieilli et mené par une poignée d'agitateurs.

*Histoire locale.* — Le Comité historique (*County history committee*) de Northumberland [3] vient de publier deux volumes sur Hexham, le siège de Saint-Wilfrid, que le chanoine Raine avait déjà étudié, il y a une trentaine d'années, dans la *Surtees Society*. Les tomes I et II de la Société de Northumberland avaient trait au comté de Bamburgh. — La ville de Glasgow s'intéresse à son passé; nous avons parlé des travaux de M. Renwick sur le XVIe siècle; nous signalerons aujourd'hui ceux de W. INNES ADDISON [4], sur les gradués de l'Université, 1727-1897, suite de la liste publiée par Cosmo Innes, en 1854 (1451-

[1] *Daily life during the Indian mutiny*. London, Sonnenschein.

[2] *Two native narratives of the mutiny in Delhi*, traduits par C. T. Metcalfe. London, Constable.

[3] ALLEN B. HINDS et J. CRAWFORD HODGSON. *A history of Northumberland*. T. III et IV : *Hexhamshire*. Newcastle upon Tyne, Reid.

[4] *A roll of the graduates of the University of Glasgow, 1727-1897*. Glasgow, Mac Lehose.

Digitized by Google

1727), et de G. Eyre Todd[1] sur la cathédrale : le chœur actuel et la crypte sont l'œuvre de l'évêque Bondington (1281-1258); la nef est du siècle suivant; la maison du chapitre et le clocher, du xv^e siècle. — J. Venn[2], suivant l'exemple du professeur Mayor, pour le collège de Saint-Jean, écrit l'histoire du collège fondé à Cambridge par Edmond Gonville et restauré, au xvi^e siècle, par le docteur Caius. — Fallait-il consacrer deux gros volumes à l'histoire de Northampton[3]? La tentative est louable, mais les matériaux semblent bien maigres, à l'exception du « Liber custumarum. » En effet, les archives de la ville ont été réunies, en 1553, à l'église de la Toussaint, et le 29 septembre 1675, un incendie, activé par un fort vent d'ouest, consuma plus de la moitié de la ville, dont l'église en question. Ce fut un désastre national, car les villes et universités voisines souscrivirent pour la reconstruction des maisons brûlées : Cité de Londres, 5,000 livres sterling; Oxford, 450; Cambridge, 286; Coventry, 200; Manchester, 155; Birmingham, 67.

Une collection, intitulée *College Histories* nous vaut des volumes de W. Holden Hutton[4], d'Andrew Clark[5] et de H. P. Stokes[6]. — La *Wills Record Society* donne un excellent recueil de documents sur les deux principales paroisses de la ville de Salisbury[7], et on se félicite que les comptes de fabrique y aient mieux échappé qu'ailleurs à la destruction, quoique même là on ne retrouve plus aujourd'hui les originaux sur lesquels MM. Hatcher et Benson ont pris des notes (1820-1840), quand ils collaboraient au grand travail de Ric. Colt Hoare sur le Wiltshire. En général, cette série de documents ne dépasse pas 1600; c'est très rare qu'ils remontent à Henry VII. — J. H. Leslie[8] a consacré une monographie au fort Landguard qui a été bâti par Henry VIII, ainsi que les châteaux de Deal et de Walmer dans le comté de Kent. Landguard fut vainement attaqué, le 20 juillet 1667, par deux mille Hollandais, débarqués à Felixstowe; les descendants de Darell, qui défendit la place, conservent encore une des échelles prises sur l'ennemi.

[1] *The book of Glasgow cathedral; a history and description.* Glasgow, Morison.

[2] *Biographical history of Gonville and Caius college.* T. I. *1349-1713.* Cambridge, University press.

[3] C. A. Markam et J. C. Cox. *The records of the borough of Northampton.* 2 vol. publ. par ordre de la municipalité.

[4] *Saint John Baptist college.* London, Robinson.

[5] *The history of Lincoln college.* Ibid.

[6] *Corpus Christi, Cambridge.* Ibid. — Add. W. Rouse, *A history of Rugby school.* London, Duckworth; C. J. Durand et E. C. Ozanne. *Elizabeth college register.* Guernesey, Clarke.

[7] *Churchwarden's accounts of St Edmund's and St Thomas, Sarum, 1443-1702.* Salisbury, Bennett.

[8] *The history of Landguard fort, in Suffolk.* London, Eyre and Spottiswoode.

Digitized by Google

On a longtemps cru que l'organisation de la cathédrale de Lincoln avait été copiée sur celle de la cathédrale de Rouen; la destruction de celle-ci par le feu en 1200 a enlevé les moyens de vérifier cette assertion. H. BRADSHAW [1] a examiné la constitution des grandes églises normandes, et il a trouvé que c'était Bayeux, et non pas Rouen, qui avait servi de modèle à Lincoln, ainsi qu'à York et à Salisbury (1090-1091), d'où sont dérivées Londres, Chichester, Wells, Exeter, Hereford et Lichfield. La charte de Guillaume II à Lincoln est d'une authenticité douteuse, et elle doit dater de janvier 1091, et non de septembre 1090. H. Bradshaw est mort en 1887, après avoir réuni des notes pendant six ans; son ami, C. Wordsworth, a tiré de cette masse indigeste de matériaux trois énormes volumes, dont le premier est consacré au Livre noir du chapitre de Lincoln (XIVe siècle). La seconde partie, divisée en deux tomes, comprend les coutumes, antérieures au XIVe siècle, non seulement de Lincoln, mais encore de Salisbury, Lichfield, Hereford et York.

Il est fâcheux que les deux volumes de documents du colonel J. ALLARDYCE [2] sur les révoltes de 1715 et 1745 en Écosse soient aussi insuffisamment annotés, car on eût pu y trouver matière à un travail aussi intéressant que celui d'Andrew Lang (*Highlands of Scotland in 1750*). Mais la source la plus importante pour l'histoire de la Haute-Écosse, ce sont les *Lettres du nord de l'Écosse*, publiées en 1754 par Edward Burt.

G. HENNESSY [3] a remis au point le répertoire des curés et recteurs des paroisses de Londres, publié sous la reine Anne par Newcourt; pour donner une idée de son labeur, disons seulement qu'il a fait soixante-dix mille extraits des Lettres Patentes au Record Office. — Les origines du *Lincoln's Inn* sont fort obscures, et le nom même de Lincoln ne se comprend guère, puisque ce lieu appartenait primitivement, partie à l'évêque de Chichester, partie à l'hôpital de Saint-Gilles. Les étudiants en droit de Lincoln trouvaient le temps de se distraire en dévastant leur garenne à coups de flèche, en jouant aux dés et aux cartes ou en soufflant dans de larges trompes. Les combats à poing fermé ou à la dague étaient communs. « Le Nowell » était l'occasion d'une cérémonie imposante : un roi était nommé, avec ses grands officiers; de même le jour des Innocents

[1] *Statutes of Lincoln cathedral.* 3 vol. in-8, de 1,770 p. Cambridge, University press.

[2] *Historical papers relating to the Jacobite period.* 2 vol. Aberdeen, New Spalding Club.

[3] *Novum repertorium ecclesiasticum parochiale Londinense, or London diocesan clergy succession from the earliest times to the year 1898.* London, Sonnenschein.

Digitized by Google

et à la Purification. Le texte est de M. BAILDEN, et la préface de D. WALKER [1].

## II. — HISTOIRE ÉTRANGÈRE

*États-Unis.* — W. E. BURGHARDT DU BOIS [2], professeur à l'Université Wilberforce, ajoute une contribution nouvelle à l'histoire de la traite africaine aux États-Unis. Quand la Géorgie fut fondée, le général Oglethorpe était fortement opposé au trafic des nègres, et il suppliait les colons d'importer plutôt des blancs. Mais, de 1735 à 1749, les colons protestèrent contre cette vue, affirmant qu'« il était clair comme le jour que les noirs étaient aussi indispensables à la mise en culture de la Géorgie que la hache, la houe ou autres ustensiles. » — KATE MASON ROWLAND [3] étudie la vie de Charles Carroll, un des signataires de la Déclaration d'indépendance. Catholique et parlant couramment le français, il fut chargé de gagner les Franco-Canadiens à la cause américaine; mais il échoua, car le clergé catholique ne crut pouvoir vivre à l'aise sous un régime républicain et protestant. — Dans le second volume de sa compilation (1689-1783), A. BUSHNELL HART [4] s'efforce d'être impartial, comme le professeur Coit Tyler dans sa *Littérature américaine* et son *Histoire littéraire de la Révolution;* mais, malgré eux, ces deux auteurs ne font pas la part assez large aux loyalistes, qui repoussaient la rupture des liens coloniaux avec l'Angleterre et qui formaient peut-être la majorité. — Stonewall Jackson, qui a joué un grand rôle dans la guerre de sécession, vient d'être étudié par le lieutenant-colonel G. HENDERSON [5].

Un épisode inconnu de l'histoire coloniale est raconté par S. H. COBB [6] : l'émigration d'un certain nombre d'habitants du Palatinat en Amérique après le ravage de leur patrie par les troupes de Louis XIV. — W. G. SMITH [7] a composé la biographie de son père, le général Kilby Smith, avec plus de piété filiale que de compétence historique.

ALFRED SPONT.

[1] *The Records of Lincoln's Inn : Black books.* T. I, *1422-1586.* Privately printed.

[2] *The suppression of the African slave trade in the United States of America, 1638-1870.* London, Longmans.

[3] *The life of Charles Carroll of Carrollton, 1732-1832.* London, Putnam.

[4] *American history told by contemporaries.* London, Macmillan.

[5] *Stonewall Jackson and the american civil war.* London, Longmans. 2 vol.

[6] *The story of the Palatines.* London, Putnam.

[7] *The life and letters of Thomas Kilby Smith, brevet major general, United States volunteers.* London, Putnam.

Digitized by Google

# LETTRE AU DIRECTEUR DE LA « REVUE »

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Dans mon article sur l'*Histoire du baptême* (*Revue des questions historiques*, octobre 1898), à la page 315, j'ai commis une erreur que la loyauté me fait un devoir de rectifier. J'ai fait dire à saint Grégoire qu'il était nécessaire d'éloigner les baptistères des monastères *à cause de l'insolence des moines*. Malheureusement, étant en voyage pendant les vacances, je n'ai pu ni revoir ni collationner mes épreuves sur les sources, ni constater surtout que le texte de Gratien, au lieu de *insolentias*, a *molestias*. Les paroles de saint Grégoire doivent être interprétées de la manière suivante : *parce que cela dérangerait les moines*, ou : *à cause des inconvénients qui en résulteraient pour les moines*.

Je vous prie, Monsieur le Directeur, d'agréer l'assurance de mes religieux sentiments en Notre-Seigneur.

V. ERMONI.

Digitized by Google

# CHRONIQUE

SOMMAIRE : I. La « crise » de l'enseignement secondaire. — La liberté de l'enseignement. — Beyrouth, la ville française. — Le livre de M. Alfred Fouillée : *Les Études classiques et la Démocratie*. — L'Université et les « politiciens. » — La culture du sentiment esthétique et l'étude du latin. L'étude du grec. — La culture du sentiment critique et les abus de l'érudition. — La culture du sentiment national. Le moyen âge. L'ancienne langue et l'ancienne littérature françaises. — La culture scientifique. — Une utopie. La culture philosophique et sociologique dans l'Université. — La culture pratique. Les langues vivantes. — L'enseignement classique et l'enseignement pratique. L'enseignement et le baccalauréat « modernes. » — Les besoins nouveaux. Manifestes de l'école utilitaire. — II. Séances publiques annuelles de l'Institut et de l'Académie des inscriptions. — Académie des inscriptions : Communications du R. P. Delattre, de MM. Chabot, L. Delisle (procès-verbaux de la Faculté de théologie de Paris, de 1505 à 1533), Clermont-Ganneau, Blancard (le roi René intime), Oppert, Thiers, E. Eude, Babelon, Rouvier, E. Müntz, Gauckler, H. Omont, Huguet, Heuzey, Foucart (nécropole d'Éleusis), Dissard, de Manteyer, Viollet (la commune au moyen âge), Fabia. — Académie des sciences morales. Lectures de MM. G. Monod, Luchaire, Mabilleau. — Prix et concours. — École d'Indo-Chine. — Manifestation Kurth. — Institut catholique de Toulouse. — Revues et livres nouveaux. — Nécrologie : Alfons Huber, Adolfo de Castro.

## I.

Nous avons, dans notre dernière *chronique*, rapporté l'avis de notre savant collaborateur M. l'abbé Allain sur la bonne méthode à suivre dans l'enseignement secondaire, du moins dans l'enseignement secondaire ecclésiastique. Nous ne croyons pas inutile, dans les circonstances présentes, de nous étendre ici quelque peu aujourd'hui sur ce grave sujet de l'enseignement secondaire, maintenant très discuté selon des points de vue divers et souvent opposés. Le mot de « crise » a même été récemment prononcé à ce propos, et non par le premier venu, mais bien par le président de la commission élue par la Chambre des députés pour l'étude des questions relatives à la liberté et à l'organisation de l'enseignement en France. « Si divisés que nous puissions être sur les questions soumises à notre examen, a dit M. Ribot [1], nous sommes tous d'accord pour reconnaître l'importance vitale de ces questions et la gravité de la crise que traverse l'enseignement secondaire dans notre pays. » Dans le même discours qui débute par

[1] Nous empruntons nos citations au texte reproduit dans le journal *la Vérité*, numéro du dimanche 4 décembre 1898.

Digitized by Google

ces graves paroles, nous avons été heureux de recueillir la déclaration suivante : « Vous me permettrez de dire, avec le respect que je dois à des opinions sincères, que le remède ne saurait être efficacement cherché dans un retour au monopole de l'État. J'ai toujours défendu la liberté de l'enseignement : je demeure fidèle à ma conviction. Ce n'est pas vers des restrictions à la liberté, mais vers de larges réformes de notre système d'enseignement, que je voudrais voir la commission orienter ses travaux et tourner ses préoccupations. »

Tout homme un peu éclairé, qui considère avec un calme regard et de sens rassis l'état actuel de la société française, ne saurait douter que toute restriction nouvelle apportée à la liberté de l'enseignement, tout mouvement de retour vers un monopole, non seulement oppressif, mais suranné, ne fût un coup funeste porté aux intérêts de la patrie et de l'Université elle-même. Aux esprits faux qui prétendent que les maîtres les plus renommés, disons même les plus redoutés, quoique cette crainte soit injuste et sotte, de l'enseignement secondaire libre, sacrifient l'idée nationale à leur prétendu fanatisme religieux, il suffit de montrer, si du moins on peut supposer que la haine sectaire garde encore quelque lueur de bon sens et de bonne foi, des œuvres telles que celle dont un grand journal quotidien [1] signalait récemment le caractère en ces termes : « Si Beyrouth est devenue une ville de civilisation occidentale, si sa prospérité s'est développée avec une certaine rapidité depuis quarante ans, si cette misérable ville de la côte syrienne, dont la population ne dépassait pas quinze ou vingt mille âmes il y a un demi-siècle, est devenue une grande et riche cité de cent mille habitants, c'est aux Jésuites qu'elle doit sa transformation.... — Les Jésuites dirigent, dans Beyrouth et dans la région avoisinante, cent quatre-vingt-dix écoles où s'instruisent douze mille enfants, tant chrétiens que musulmans. Après avoir organisé l'enseignement primaire dans cette ville de l'Orient où autrefois les quatre-vingt-dix-neuf centièmes de la population croupissaient dans l'ignorance, les Jésuites ont abordé l'enseignement secondaire. Ils ont fondé à Beyrouth un lycée où quatre cents élèves reçoivent la même instruction que dans un établissement similaire de France. Enfin, depuis quinze ans, ils ont créé une école de médecine, à laquelle a été adjointe récemment une clinique d'accouchement. — Cette école de médecine, dirigée par un Jésuite, le P. Catin, est admirablement installée et organisée, avec ses annexes de chimie, de pharmacie et un laboratoire de microbiologie. Les étudiants en médecine qui suivent les cours sont au nombre de cent trente. L'enseignement technique est donné par

[1] Le *Soleil*, numéro du mercredi 23 novembre 1898. *La Ville des Jésuites.*

Digitized by Google

huit médecins français, anciens internes des hôpitaux et diplômés de nos grandes Facultés, Paris, Lyon, Montpellier. — D'ailleurs, dans tous les établissements hospitaliers ou d'instruction fondés par les Jésuites à Beyrouth, le personnel est exclusivement recruté en France et l'enseignement est donné en français; de sorte que tous ces établissements religieux servent à la propagande française, répandent en Orient la langue française, les idées françaises, les sentiments français. — Ce sont les Jésuites qui ont le plus puissamment contribué, au cours de ce siècle, à donner à la France, en Orient, cette « belle clientèle catholique » dont Gambetta parlait avec admiration. — Aussi, Beyrouth, la « ville des Jésuites, » est-elle une ville française. »

Le maintien en France de la liberté de l'enseignement est évidemment uni par un lien logique à cette efflorescence nationale au dehors dont nous venons de voir un si bel échantillon. Mais cette liberté n'importe pas moins à l'Université elle-même. C'est ce que n'hésitent pas d'ailleurs à reconnaître les bons esprits qu'elle renferme dans son sein [1]. Parmi ceux de ses membres mêmes qui lui attribuent, entre les institutions de l'État français, une importance, selon nous, quelque peu outrée, les hommes que n'aveugle point la passion sectaire répudient la pensée d'un retour au monopole. C'est avec un réel plaisir que nous avons lu dans le récent et remarquable ouvrage de M. Alfred Fouillée : *Les Études classiques et la Démocratie* [2], cette judicieuse réserve, à savoir que les remarques de l'auteur tendant à l'amélioration de l'enseignement universitaire n'ont pas pour objet de « refuser à l'enseignement libre le droit, dont il use largement, de coopérer à l'éducation nationale; » que l'État doit effectuer les modifications qu'on souhaite de lui, « en respectant la liberté de l'enseignement; » que l'auteur enfin n'entend pas nier la « valeur » et « l'utilité propre » des « établissements ecclésiastiques. » L'éminent académicien a tout à fait raison de penser ainsi. Parmi les causes de la « crise » universitaire il signale en effet, non sans une juste amertume, la déplorable mais irrésistible influence de la politique et des « politiciens [3]. » — « Pour qui connaît, nous dit-il en propres termes [4], les vraies causes (de cette crise) et les a vues à l'œuvre, c'est surtout sous la pression des partis soi-disant démocratiques qu'ont été accomplies les réformes à rebours par lesquelles l'Université travaillait contre elle-même et, simultanément, contre la vraie démocratie. La Chambre des députés se plaint aujourd'hui de voir les classes

[1] Cf. sur ce sujet un intéressant article de M. Charles Maurras : *Le Monopole et les professeurs*, dans le *Soleil*, numéro du mardi 29 novembre 1898.
[2] Paris, Armand Colin, 1898, in-16 de 250 p. — Cf. p. 57, 58, 175.
[3] Ouvrage cité, p. 49.
[4] Ouvrage cité, p. 66, 67.

Digitized by Google

moyennes et supérieures échapper à l'Université de France, sur laquelle elle comptait pour entretenir l'esprit républicain; qu'elle s'en prenne à elle-même, à ses passions politiques et religieuses, à ses empiétements administratifs (qui font qu'on n'ose pas toucher à un fonctionnaire dévoyé sans s'exposer à une interpellation), à l'esprit de parti qu'elle a transporté jusque dans les hautes sphères de l'enseignement par le choix de ses ministres et par l'ingérence de ses membres, enfin à la perturbation publique qu'elle a entretenue et qui, après avoir pénétré même dans la magistrature et l'armée, devait faire irruption dans l'enseignement. » Et un peu plus loin[1] : « L'Université n'est malheureusement pas à l'abri, comme elle le devrait être, des sautes de vent politiques, qui amènent au pouvoir les ministres les plus changeants, aujourd'hui pour Virgile et Homère, demain contre; aujourd'hui pour le maintien du baccalauréat, demain pour sa suppression; aujourd'hui présidant le grand banquet des maîtres d'étude émancipés, demain luttant contre leurs associations. » — L'existence et la concurrence des établissements d'enseignement libre, moins sujets, malgré la tyrannie des programmes, aux caprices contradictoires des « politiciens » plus ou moins éminents, portés au pinacle par les combinaisons variées de la tactique parlementaire, est comme une digue protectrice pour un certain reste de stabilité dans l'enseignemement et l'éducation d'État. Mais que deviendrait ce dernier vestige de tradition et de cohérence universitaire le jour où l'établissement du monopole livrerait, sans limite ni résistance aucune, aux tout-puissants caprices des parvenus ministériels et aux redoutables exigences de leur clientèle soit parlementaire, soit surtout électorale, le domaine tout entier de l'instruction secondaire? C'est alors que l'Université serait tristement en proie, ainsi qu'une simple girouette, aux quotidiennes « sautes de vent » de la politique. C'est alors qu'il lui faudrait probablement, sous l'impulsion d'une démocratie jalouse, renoncer, dans un bref délai, aux débris encore subsistants des anciennes « études classiques, » demeurées, avec toute raison, dans leurs principes essentiels, chères à l'esprit élevé et au patriotisme idéaliste de M. Alfred Fouillée[2].

Nous avons le regret de ne pouvoir partager en tout les vues de l'éminent académicien sur les réformes et les améliorations à intro-

[1] Ouvrage cité, p. 69, 70.

[2] « La plupart des ministres, dit pittoresquement M. Fouillée, s'occupent moins de l'Université et de ses vœux que des directions du vent politique dans l'anémomètre parlementaire. » Et un peu plus loin : « A force de discréditer, de gêner, de mutiler l'enseignement classique, *on finira par le tuer.* » C'est l'auteur lui-même qui souligne ces derniers mots. Ouvrage cité, p. 172, 175.



Digitized by Google

duire dans l'enseignement secondaire. Mais nous sommes en plein accord avec lui sur la nécessité de maintenir dans l'élite de notre jeunesse et, par son entremise, dans la nation tout entière, ce sentiment esthétique qui, parmi tant de pertes et de diminutions lamentables, demeure l'un des avantages, l'une des supériorités qui nous sont reconnues par les nations étrangères. Nous sommes également et entièrement de son avis quand il considère les études classiques, les humanités, comme le moyen naturel et presque essentiel pour la culture de ce sentiment chez nous. Or, le fondement des humanités, c'est l'étude suffisamment intensive de la langue latine, organisée en vue de cette culture esthétique, et non point, selon la thèse superficielle de certains novateurs, en vue seulement d'une connaissance telle quelle du vocabulaire et de la grammaire, suffisante pour la rapide lecture et la demi-intelligence des auteurs latins inscrits dans le programme du baccalauréat. Nous nous rangeons donc à côté ou plutôt derrière M. Fouillée, parmi les défenseurs énergiques du latin, considéré, soit en lui-même, soit surtout comme la substance et la moelle du style et de l'art français. Quoique moins nécessaire, l'étude du grec est si importante, si utile pour le même objet d'éducation esthétique de l'esprit national ; elle se rattache, d'ailleurs, d'une part au latin lui-même, qui littérairement en procède, de l'autre à certaines analogies et tendances spontanées du génie français, par des liens si forts et si beaux, que nous aurions quelque peine à ratifier, pour notre part, les concessions un peu trop larges qu'a cru devoir faire à cet égard M. Fouillée aux fougueux adeptes de l'*utilitarisme* contemporain.

A côté du sentiment esthétique, indispensable au maintien de la grandeur française, il est un sentiment dont nos douleurs mêmes, extérieures et intérieures, nous révèlent la nécessité de plus en plus évidente, et que malheureusement nous n'avons pas ou, pour mieux dire, que nous n'avons plus au même degré que le premier, c'est le sentiment *critique*, cette sorte de tact rationnel par lequel on distingue promptement dans les faits, dans les idées, dans les paroles, dans les écrits, le vrai du faux et du spécieux. La culture raisonnable du sentiment critique dans l'élite de notre jeunesse et, par son entremise, dans la nation tout entière, est l'une des conditions d'un meilleur avenir pour la France. Aussi regrettons-nous, à ce point de vue, certaines préventions de M. Fouillée contre les tendances qui se sont manifestées en ces derniers temps vers une allure moins exclusivement oratoire, mais plus précise, plus distinctive, plus comparative, plus historique, au bon sens du mot, dans les études, même proprement littéraires, de l'enseignement secondaire, à plus forte raison dans l'enseignement de l'histoire elle-même. Cette culture

Digitized by Google

critique, où toute inclination de scepticisme antireligieux est soigneusement à éviter, ne se confond non plus en aucune manière avec les abus d'érudition si justement signalés et réprouvés par M. Fouillée, et qui sont tout à fait hors de leur place, qu'il s'agisse d'archéologie, de philologie ou de métrique, dans l'enseignement secondaire[1].

Le sentiment esthétique et le sentiment critique ne suffisent pas, selon nous, à l'élite de notre jeunesse. Il importe au plus haut point, surtout à l'heure présente, qu'elle soit profondément imbue du sentiment national, et, pour cela, qu'elle ait une claire notion du long et illustre passé dont elle est l'héritière, qu'on lui inspire de bonne heure le culte raisonné, mais vif et patriotique, des antiquités et des gloires proprement françaises. Nous ne saurions trop regretter à cet égard les préjugés de M. Fouillée contre l'étude, même sagement mesurée, des manifestations diverses du génie national au moyen âge, époque où ce génie a mis sa marque ineffaçable sur les origines intellectuelles de l'Europe civilisée. Nous sommes vraiment quelque peu scandalisés de l'animosité bizarre de l'éminent académicien contre la *Chanson de Roland*, cette sublime esquisse de l'art français, ce poème homérique et cornélien tout ensemble, où, dès le XIe siècle, on entend, pour ainsi dire, battre si fortement le cœur de la France. Faudra-t-il aussi, pour lui complaire, rayer Joinville, l'inimitable biographe de saint Louis, de la liste des classiques français, où il a maintenant, Dieu merci! sa place? Nous résisterions, quant à nous, de toutes nos forces à cette déchéance. Cela ne veut pas dire d'ailleurs (nous

[1] « Nous avons sous les yeux, remarque plaisamment le savant académicien, plusieurs traités de prosodie et de métrique. Dans l'un de ceux qui se donnent comme élémentaires et qui a eu l'approbation des plus hautes autorités, l'auteur déclare avoir « volontairement supprimé les termes et les discussions qui auraient pu effrayer l'expérience des enfants ; » c'est pourquoi il leur parle longuement de la césure *penthémimère*, qu'on remplace quelquefois « par une césure hepthémimère, ordinairement accompagnée d'une césure trihémimère. » Il les initie aux *synalèphes*, aux *apocopes* et aux *aphérèses*, et il les avertit qu'il a « adopté la scansion par anacruse et supprimé le choriambe dans les vers logaédiques. » Il leur révèle aussi les mystères du « quaternaire hypermètre ou dimètre hypercatalectique ou encore ennéasyllabe alcaïque. » Que dire du « vers hexamètre dactylique catalectique in dissyllabum, » du procéleusmatique tétramètre catalectique, du dochmiade dimètre, et de la strophe trochaïque hipponacléenne, du distique trochaïque hipponactéen? C'est ainsi que l'on développe le sens poétique des élèves. Mieux vaudrait les envoyer jouer. — Ce même auteur apprend aux élèves que « la loi de l'Anglais Porson (1759-1808), qui veut qu'entre le premier et le dernier temps fort d'un hémistiche trochaïque ou ïambique un demi-pied faible suivi d'un repos soit formé d'une brève, a été inconnue des Latins et même des poètes comiques grecs. Elle ne s'applique qu'au trimètre ïambique et au tétramètre trochaïque catalectique de la tragédie. » Alors, pourquoi en parler? » Ouvrage cité, p. 97.

Digitized by Google

sommes en cela de l'avis de M. Fouillée) qu'il faille donner place pour le moyen âge, non plus que pour l'antiquité classique, aux spécialités de l'érudition dans l'enseignement secondaire. Mais l'étude du *Roland* et de Joinville, telle qu'on la peut et la doit faire dans nos collèges, n'est pas, dans l'état actuel des connaissances acquises, un travail d'érudition, non plus que l'enseignement historique de la langue française, contre lequel le savant académicien s'insurge avec beaucoup de passion et un peu d'inconséquence. En effet, l'un des arguments qu'il invoque à bon droit pour le maintien des études latines, ce sont les rapports de filiation du latin et du français. Mais précisément, pour le fond de notre langue, vocabulaire et grammaire, cette filiation ne s'établit bien que par l'intermédiaire de l'ancien français. Peut-être même, en la supposant sagement conduite, c'est-à-dire fortement soutenue et contenue par l'humanisme esthétique, dont nous ne sommes pas un partisan moins résolu que M. Fouillée, cette étude de notre ancienne langue et des chefs-d'œuvre de notre ancienne littérature ne serait-elle pas sans profit chez nous pour l'art d'écrire. Telle est du moins l'opinion ingénieusement exprimée naguère par M. Michel Bréal : « L'habitude d'écrire en latin, dit-il [1], nous a rendus timides dans le maniement de notre propre langue. Nous commençons à la traiter comme une langue morte : on demande des autorités pour les mots, on condamne les tours qui ne sont pas dans les grammaires. Je vois beaucoup de juges sévères toujours disposés à en retrancher quelque chose : mais les accroissements qu'elle reçoit sont ou nuls ou de si mauvais aloi qu'on n'y peut voir un gain véritable. En remontant jusqu'aux sources de l'ancien français et jusqu'aux temps ou la langue avait plus de liberté dans la formation des mots et dans la construction de la phrase, nous retrouverions quelque chose de cette initiative et de ce don d'heureuse invention qui ne sont pas moins nécessaires à la vie d'une langue qu'à celle d'une littérature. On reconnaîtrait bientôt, à la saveur et à la propriété de leur langage, ceux qui auraient lu Joinville. »

Le développement croissant des sciences mathématiques, physiques et naturelles, exige évidemment que, dans l'enseignement secondaire, même classique, une part notable soit faite désormais à la culture scientifique. Notre incompétence ne nous permet guère d'avoir sur ce sujet des opinions arrêtées. Mais nous plaçons volontiers sous les yeux de nos lecteurs, car elles sont tout au moins très dignes d'attention, les remarques suivantes de M. Fouillée [2] : « La

[1] *Quelques mots sur l'instruction publique en France*. Paris, Hachette, 1872, in-16; p. 236, 237.
[2] Ouvrage cité, p. 77-79.

Digitized by Google

vraie base de l'éducation scientifique est une bonne culture mathématique et physique, d'où dérivent l'habitude du raisonnement déductif et inductif, l'initiation à l'idée de loi, au calcul des problèmes, aux méthodes d'expérimentation. On néglige aujourd'hui les mathématiques, et pourtant elles sont l'instrument universel. La géométrie donne à l'esprit le sentiment de la rigueur, elle lui fournit un type de la science parfaite, elle l'introduit dans le temple auguste de la certitude. « La géométrie, dit Poinsot, est la base de toutes les sciences, comme la grammaire et les humanités sont la base de toute littérature ; cela est reconnu de tout le monde ; mais ce qui n'est pas moins démontré pour nous, c'est que les deux études s'éclairent encore et se fortifient mutuellement. Les mathématiques jouissent de ce privilège inappréciable, et sans lequel il serait souvent superflu de les étudier : c'est qu'il n'est pas nécessaire de les savoir actuellement pour en ressentir les avantages, mais qu'il suffit de les avoir bien sues. Toutes les opérations, toutes les théories qu'elles nous enseignent, peuvent sortir de la mémoire, mais la justesse et la force qu'elles impriment à nos raisonnements restent. » — Poinsot a raison de ne pas séparer les études classiques et les études mathématiques. Les premières, tout comme les secondes, sortent de la mémoire, mais restent dans l'intelligence. Une version latine bien comprise et bien traduite développe plus les aptitudes intellectuelles dont profiteront les sciences, qu'un emmagasinage dit scientifique par voie de rédaction ou même par voie d'expériences dans un cabinet de physique, où le maître seul a une initiative et où l'élève ne fait que regarder. Il n'y a en ces exercices passifs rien qui éveille l'esprit de déduction, d'induction, d'invention, rien qui fortifie et assouplisse l'intelligence, rien, par conséquent, qui développe la vraie aptitude scientifique. On ne devient pas un savant en *apprenant* des sciences, mais en acquérant le sens et les méthodes scientifiques. Les exercices littéraires y servent eux-mêmes, en développant, à côté de l'esprit de géométrie, ce correctif indispensable qui est l'esprit de finesse. Comme l'ont montré les Pascal et les d'Alembert, « l'esprit de conjecture, » que développe au plus haut point la pratique de la traduction, de la composition littéraire et de la dissertation philosophique, est « plus admirable quelquefois que l'esprit même de découverte, par la sagacité qu'il suppose dans celui qui en est pourvu, » par l'adresse avec laquelle il fait entrevoir ce qu'on ne peut parfaitement connaître, « suppléer par les *à peu près* à des déterminations rigoureuses et substituer, lorsqu'il est nécessaire, la probabilité à la démonstration. »

Si fort en garde que nous le montre son livre contre les exagérations des spécialistes, M. Fouillée n'a pas échappé lui-même au piège

Digitized by Google

de sa propre spécialité. Il s'y est même laissé prendre jusqu'à tomber dans l'utopie. Nous n'avons pu nous défendre de constater l'illusion dont il est victime en lisant les pages si convaincues, mais si chimériques, consacrées par lui à établir la prépondérance qui devrait être attribuée, selon sa pensée, à la culture philosophique et sociologique dans l'enseignement universitaire. Cette culture, en effet, l'Université est incapable de la donner, non pas assurément faute de talent et d'instruction (le nom seul de M. Fouillée suffirait à prouver le contraire), mais faute d'une doctrine philosophique et sociologique commune, qu'elle n'a pas et ne peut avoir. Personne n'ignore l'anarchie qui existe chez elle en pareille matière, et à laquelle quiconque tenterait de porter remède serait immédiatement honni comme coupable d'un attentat contre la libre pensée. L'échec de Victor Cousin dans une pareille entreprise, conçue et exécutée dans des conditions exceptionnellement favorables, est de nature à décourager tout nouvel effort vers une orthodoxie de rationalisme universitaire. Mais, sans cette orthodoxie, point d'enseignement doctrinal, et sans enseignement doctrinal, point de culture philosophique et sociologique, au sens du moins où l'entend et la veut M. Fouillée. De là vient la place excessive occupée dans les classes de philosophie des lycées par l'exposé historique des divers systèmes. Les professeurs commis par l'État pour enseigner la philosophie à l'élite de notre jeunesse se réfugient sur ce terrain, parce que le terrain dogmatique est pour eux plein de fondrières, car comment, par exemple, un professeur « déterministe » osera-t-il, dans sa chaire, devant les jeunes gens dont il a charge publique, nier ou seulement mettre en doute l'existence du libre arbitre et de la responsabilité humaine, et, d'autre part, comment prendra-t-il sur lui d'enseigner et de prouver cette existence, s'il pense le contraire? L'enseignement secondaire libre, quand il est chrétien, ce qui, Dieu merci! est le cas le plus ordinaire, a en ce point, sur l'enseignement actuel d'État, un avantage manifeste. Il a, lui, une philosophie vraiment doctrinale, appuyée sur une incomparable théologie. Il peut, il doit faire converger toutes les parties de son plan d'études, y compris la philosophie naturelle et rationnelle, vers une fin supérieure, admirablement déterminée en ces termes dans la lettre écrite en 1549 au duc de Bavière par saint Ignace de Loyola, au sujet de la fondation du collège d'Ingolstadt : « Le collège rapporte à une seule fin toutes les études, tous les soins et toutes les veilles : c'est de corriger les mœurs dépravées de ce temps, de convertir les cœurs par les exemples, par la sanctification des âmes, par une science et une érudition fondées sur la pure et véritable foi et sur les saints préceptes de Jésus-Christ, de ramener les hommes des pernicieuses séductions des plai-

Digitized by Google

sirs à une vie chrétienne et bienheureuse, de la chair à l'esprit, du monde à Dieu [1]. »

Même dans l'enseignement classique, M. Fouillée reconnaît avec raison que la culture pratique et utilitaire, sans y être dominante, doit avoir maintenant quelque place. Elle s'y manifeste notamment par l'étude des langues vivantes, au sujet de laquelle le savant académicien fait cette remarque judicieuse : « La culture littéraire, dans l'enseignement classique, ayant lieu par les littératures ancienne et française, l'étude des langues vivantes devrait y avoir, selon nous, un caractère essentiellement et exclusivement [2] pratique.... Dans les langues vivantes, a dit avec raison M. Berthelot, on réclame avant tout « un objet réel et un emploi immédiat. » Tant que ce but ne sera pas atteint, on aura droit de se plaindre hautement « du vice des méthodes et du détriment réel apporté aux élèves [3]. »

Son utopie philosophique et sociologique mise à part, l'idée générale et dirigeante du livre de M. Fouillée, c'est la distinction nette et tranchée qu'il convient, selon lui, d'établir, dans l'enseignement secondaire, entre deux branches répondant à des aptitudes et à des besoins différents : l'enseignement *classique* et l'enseignement *pratique*. « Notre pays, dit-il [4], doit se prémunir contre un double péril : l'affaiblissement de son influence intellectuelle, littéraire et artistique, et l'affaiblissement de sa puissance économique, industrielle et commerciale. Tout l'enseignement doit être orienté pour faire face à ces deux dangers, et, par conséquent, il faut tout ensemble fortifier les études libérales et les études plus proprement utilitaires. Tout ce qui tend à confondre ces deux genres d'études ou à les mettre en conflit compromet à la fois les unes et les autres. » D'où les mordantes critiques dirigées par l'éminent académicien contre le genre bâtard organisé, dans ces dernières années, sous le nom d'enseignement « moderne », dont le plus clair résultat, pense-t-il, est de compromettre à la fois les études classiques et les études utilitaires et de nous faire manquer simultanément le double relèvement où nous devons tendre. Nous sommes pour cela entièrement de son avis. Les

[1] *Saint Ignace de Loyola*, par Henri Joly, dans la collection « *Les Saints.* » Paris, Victor Lecoffre, 1898, in-12, p. 179.

[2] *Exclusivement* nous semble un mot excessif. Même dans l'enseignement classique, l'étude des langues vivantes doit être avant tout pratique. Mais il n'y a pas de motif suffisant pour se priver, d'une façon absolue et systématique, d'un certain bénéfice esthétique et littéraire, qu'il n'est pas impossible d'en tirer. Cet objet toutefois doit, répétons-le, demeurer tout à fait secondaire et subordonné. On apprend les langues mortes pour cultiver son esprit, les langues vivantes, pour les posséder et en faire activement usage.

[3] Ouvrage cité, p. 84, 85

[4] Ouvrage cité, introduction, p. III.

Digitized by Google

prétentions de l'enseignement et du baccalauréat « modernes » à s'égaler en tout à l'enseignement et au baccalauréat classiques et à forcer l'accès des carrières libérales et de toutes les fonctions administratives, des facultés de médecine et même des facultés de droit, nous paraissent un déplorable assaut livré à la haute culture française par la démocratie « politicienne », c'est-à-dire par la barbarie. Unissons-nous contre les Barbares. Mais, au contraire, le développement spécial d'un enseignement secondaire vraiment pratique, institué à côté, mais pourtant au-dessous de l'enseignement classique, réservé à l'élite des intelligences, nous paraît une idée et une œuvre fécondes. Le besoin qu'en ont conçu beaucoup d'esprits et qu'en ressentent beaucoup de familles, dans notre pays, explique, entre autres causes, le succès retentissant de livres tels que ceux de M. Edmond Demolins, véritables manifestes de l'école « utilitaire [1], » où beaucoup de faits intéressants et un certain nombre d'idées justes, présentés avec un remarquable talent d'écrivain, se mêlent à des observations qui semblent un peu hâtives, à des conclusions peut-être précipitées et à des vues contestables. Ce sont des ouvrages à lire avec attention, mais aussi avec critique et sans engouement. Nous nous proposons d'y revenir, au point de vue des questions d'enseignement et d'éducation et peut-être à d'autres points de vue encore, dans notre prochaine chronique.

## II.

La séance publique annuelle des cinq Académies s'est tenue, cette année, le 25 octobre, sous la présidence de M. Longnon, dont le discours a eu pour objet principal de faire ressortir l'importance des richesses léguées à l'Institut par le duc d'Aumale dans le château de Chantilly. M. Édouard Corroyer a fait une lecture sur les origines de l'architecture française au moyen âge.

A la séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le 25 novembre, M. Wallon a lu une notice biographique sur M. de Rozière, et M. Dieulafoy un curieux mémoire sur la statuaire polychrome en Espagne, en remontant au buste de femme du IVe siècle avant notre ère récemment découvert à Elche.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance du 26 août, a pris connaissance d'une lettre du R. P. Delattre sur ses

[1] *A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons.* Paris, Firmin-Didot, in-12 de IV-464 p. *Quinzième mille.* — *Les Français d'aujourd'hui. Les Types sociaux du Midi et du Centre.* Même librairie, in-12 de XII-465 p. *Sixième mille.* — *L'Éducation nouvelle. L'École des Roches.* Même librairie, in-12 de XII-320 p. *Quatrième mille.*

Digitized by Google

fouilles dans la nécropole sise près de Bordj-Djedid : le résultat le plus intéressant en a été la découverte, importante pour la topographie carthaginoise, du temple de Cérès. M. l'abbé J.-B. Chabot a ensuite rectifié l'interprétation, donnée par M. D.-H. Muller, d'une inscription palmyréenne de l'an 193 de notre ère.

Le 2 septembre, M. Léopold Delisle a fait savoir à l'Académie l'heureuse découverte par M. le duc de la Trémoïlle, dans ses riches archives, du registre contenant les procès-verbaux, que l'on croyait à tout jamais perdus, des assemblées de la Faculté de théologie de Paris, de 1505 à 1533, découverte d'autant plus précieuse qu'elle nous fait assister aux détails de la lutte quotidienne entre l'orthodoxie et les partisans de la réforme. Les écrits de Luther, d'Érasme et de Berquin prêtent matière à des discussions ; nous noterons également parmi les passages curieux ce qui est relatif au divorce de Henri VIII [1]. Tous les amis des études se féliciteront avec M. Delisle de la générosité du possesseur de ce précieux document, qui l'a mis à la disposition des travailleurs en le cédant à la Bibliothèque nationale.

A la séance du 9 septembre, après la rectification, par M. Clermont-Ganneau, des erreurs d'interprétation d'une inscription nabatéenne par M. Sachau, M. Blancard nous a représenté le roi René dans l'intimité. Son étude a pour base les comptes du domaine de Gardane, qui fournissent de précieux détails non seulement sur la vie rurale au xv^e siècle, mais sur le roi, son caractère et ses mœurs. M. Blancard a raconté aussi l'histoire de l'acquisition de ce domaine par le roi, qui, après avoir essayé de le confisquer, se détermina à l'acheter, mais ne le paya jamais.

Le 23 septembre, M. Oppert a fait une curieuse communication sur le retrait lignager qui s'exerçait en Assyrie sur tous les biens. Une note de M. F.-P. Thiers, lue par M. Héron de Villefosse et relative à l'inscription de Coligny (Ain), dont l'Académie s'était déjà occupée dans le courant de cette année, renforce ce que M. Thiers avait déjà dit de l'emploi dans ce calendrier du cycle grec de Méton ; M. Thiers s'évertue même à prouver que les Celtes du Jura faisaient usage d'un idiome grec mélangé de radicaux celtiques. M. Émile Eude a emprunté à Fortunat des textes sur le mouvement architectural dans la Gaule barbare ; il insiste particulièrement sur l'emploi des couvertures en étain dans les basiliques.

Le 30 novembre, M. Babelon a présenté un camée en calcédoine, représentant peut-être Julien l'Apostat; il a communiqué ensuite et critiqué un mémoire de M. Rouvier sur les monnaies des villes

[1] Cf., dans cette revue, l'article de M. l'abbé Feret, livraison de juillet 1898.

Digitized by Google

d'Aradus et de Marathus en Phénicie. Les fouilles du P. Delattre à Bordj-Djédid, dont les résultats ont été communiqués par M. Héron de Villefosse, ont amené notamment la découverte d'un sarcophage anthropoïde semblable à ceux que feu Renan avait trouvés en Phénicie.

Un curieux mémoire de M. Eugène Müntz, lu dans la séance du 7 octobre, tend à faire honneur à Léonard de Vinci de la découverte de la chambre noire. M. Gauckler, dans la même séance, a présenté les photographies et les aquarelles de mosaïques découvertes en Tunisie et transportées au musée du Bardo, dont l'une est particulièrement intéressante, parce qu'elle nous offre la figure de vingt-cinq espèces différentes d'embarcations, toutes désignées par leurs noms latins. Enfin M. Clermont-Ganneau a entretenu l'Académie d'une inscription latine des croisades trouvée à Jérusalem, dans la mosquée de la Kânkah, et détruite par ordre des musulmans; l'on a seulement pu se rendre compte que c'était la dédicace du palais patriarcal construit sous Godefroy de Bouillon.

Le 14 octobre, l'Académie a tour à tour entendu de nouveaux détails du P. Delattre sur ses fouilles à Carthage, et une communication de M. Omont sur la conférence internationale réunie à Saint-Gall pour examiner les causes de destruction des anciens manuscrits et les moyens d'en assurer la conservation. M. Huguet a retracé ensuite l'histoire des premières relations de la France avec le Mzab depuis 1852.

M. Heuzey a entretenu, le 21 octobre, l'Académie des résultats de la mission en Perse de M. de Morgan; tandis que M. Dieulafoy avait étudié l'étage perse ou achéménide, M. de Morgan s'est attaché à pénétrer la couche proprement susienne ou élamite; les fouilles ont amené notamment la découverte d'un obélisque chargé de quinze cents lignes d'écriture et d'objets offrant la preuve d'un art chaldéen assez avancé.

Nous relevons, le 25 octobre, la présentation par M. S. Reinach, de la part de M. Michel Clerc, d'une inscription romaine découverte à Tarry-le-Rouet (Bouches-du-Rhône), et la lecture par M. Foucart d'une note sur la nécropole fouillée à Éleusis, dont le mobilier, en partie égyptien (notamment statue d'Isis), semble confirmer l'opinion émise précédemment par l'auteur de la note sur l'origine égyptienne des mystères d'Éleusis. M. Clermont-Ganneau a ensuite parlé de la ville royale chananéenne de Gezer, l'une des plus anciennes de la Palestine, et dont l'emplacement, fixé autrefois par lui à Tell-el-Djezer, se trouve confirmé à cet endroit par la découverte d'une nouvelle inscription.

L'inscription de Coligny a de nouveau occupé l'Académie dans la

Digitized by Google

séance du 4 novembre. M. Dissard est parvenu à reconstituer le monument entier par la juxtaposition des fragments : le calendrier comprend un lustre ou cinq années, soit soixante-deux mois lunaires, avec une moyenne de trois cent soixante-sept jours pour l'année. Une autre inscription trouvée sur la colline de Fourvière, près de Lyon, et dont M. Héron de Villefosse entretient ensuite l'Académie, est un nouveau document sur la dix-septième cohorte connue jusqu'ici par une seule inscription. M. Dieulafoy a lu un mémoire sur la peinture polychrome en Espagne, et M. Marcel Schwob a présenté quelques considérations sur divers personnages du grand et du petit testament de Villon.

Le 11 novembre, M. L. Delisle a donné communication d'un mémoire de M. de Manteyer sur un manuscrit du fonds de la reine Christine au Vatican (n° 540), contenant un martyrologe toulonnais, et sur les manuscrits de Petau conservés dans le même dépôt. M. Viollet a présenté ensuite ses recherches sur la commune et les membres de la commune au moyen âge, lecture qui a provoqué une discussion à laquelle ont pris part MM. Deloche, Bréal et Paul Meyer.

Le 18 novembre, M. Ph. Fabia a présenté une étude sur Poppée, la seconde femme de Néron, après avoir été sa maîtresse, et qui sut conserver sur lui un pernicieux ascendant. M. Viollet a examiné le sens du mot consul dans les textes du moyen âge.

A l'Académie des sciences morales et politiques, le 3 septembre, M. Gabriel Monod a présenté quelques considérations sur le *Précis d'histoire moderne* de Michelet, rédigé, sur la demande de Mgr Frayssinous, en 1827.

Le 24 septembre, M. Luchaire a offert un tableau de la régence de Suger (1145-1149).

Le 22 octobre, nous noterons un mémoire de M. Mabilleau sur l'ancien stoïcisme grec.

L'Académie française a décerné, sur la fondation Montyon, un prix à M. Pierre de Ségur pour son ouvrage sur *le Royaume de la rue Saint-Honoré* (le salon de Mme Geoffrin). Le prix Bordin a été partagé entre MM. Goyau (*l'Allemagne religieuse*) et Pariset (*l'État et les églises de Prusse sous Frédéric-Guillaume Ier*). Une moitié du prix Vitet a été accordée à M. Emmanuel de Broglie, pour ses beaux ouvrages sur les Bénédictins et sur le président Bouhier. 1,000 francs sur le prix Courcel ont été accordés à *la Gaule mérovingienne* de M. Maurice Prou. Le prix Thiers a été partagé entre notre collaborateur le R. P. Pierling (*la Russie et le Saint-Siège*) et M. Seignobos, pour son travail sur l'histoire de l'Europe de 1815 au traité de Berlin.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a partagé le prix Fould entre MM. E. Lefèvre-Pontalis (*l'Architecture religieuse dans l'an-*

Digitized by Google

*cien diocèse de Soissons au XI^e et au XII^e siècle*) et Georges Foucart (*l'Ordre lotiforme*).

L'Académie des sciences morales et politiques a décerné sur la fondation Audiffred 1,000 fr. à M. le général Niox (*La Guerre de 1870, simple récit*), 1,000 fr. à M. Ch. Gomel (*Histoire financière de l'Assemblée constituante*), une mention honorable à M. Étienne Martin Saint-Léon (*Histoire des corporations de métiers*).

Pour le prix Le Dissez de Penanrun, une mention très honorable a été accordée à MM. Ch. V. Langlois et Seignobos pour leur *Introduction aux études historiques*, et une mention à M. P. Bonnefon (*Montaigne et ses amis*). Le prix Rossi, d'une valeur de 4,000 fr, a été décerné à l'*Histoire économique du coton*, par M. Henri Lecomte.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres met au concours pour le prix Bordin, à décerner en 1901, une étude sur les sentiments des Romains et leurs principes de gouvernement à l'égard des Grecs pendant la période républicaine. Elle a en même temps prorogé à la même date de 1901 le sujet du concours pour 1898 : Catalogue des peintures de vases dont les sujets paraissent empruntés au drame grec. Le sujet du prix ordinaire pour la même date est le suivant : Liste alphabétique des noms de toute nature qui figurent dans les chansons de geste françaises antérieures au règne de Charles V, qui ont été imprimées.

L'Académie des sciences morales et politiques a choisi comme sujet du prix Crouzet, à décerner en 1901, une étude de l'idée d'évolution dans la nature et dans l'histoire ; comme sujet du prix Rossi (même date), l'étude comparative des budgets de la France au XIX^e siècle.

L'Académie royale de Belgique met au concours les sujets suivants, qui intéressent les études historiques : Étude critique sur les sources de l'histoire du pays de Liège au moyen âge (800 fr., 1^er nov. 1899) ; — Étude historique et critique de l'organisation des banques nationales (même valeur, même délai) ; — Origines et développements des béguinages dans les anciens Pays-Bas (prix Stassart, 3,000 fr., 1^er nov. 1899) ; — Origine et histoire de la chancellerie de l'Empire romain (prix Gantrelle, 3,000 fr., 31 déc. 1900).

Parmi les sujets de concours de l'*Istituto veneto* nous relevons : la poésie historico-politique à Venise pendant la période républicaine (31 déc. 1900, 3,000 fr.) ; — Histoire de la peinture vénitienne jusqu'à la fin du XV^e siècle (31 déc. 1901, 3,000 fr.).

Le succès de nos écoles d'Athènes, de Rome et du Caire, qui aident si puissamment au développement des études historiques, a donné l'idée de faire une fondation analogue dans l'Indo Chine ; c'est M. Doumer qui a pris l'initiative de cette école de l'Indo-Chine, qui

Digitized by Google

contribuerait certainement à donner chez nous un nouvel essor aux études indiennes et indo-chinoises.

Une imposante manifestation, à laquelle nous nous associons bien volontiers, a eu lieu à Liège, le 20 novembre dernier. Étudiants et professeurs se sont réunis dans la salle académique de l'Université pour fêter le vingt-cinquième anniversaire de la fondation dans cette Université du cours pratique d'histoire par notre éminent ami M. Godefroid Kurth. L'initiative prise par lui, il y a vingt-cinq ans, a eu d'heureux résultats, et l'enseignement pratique de l'histoire non seulement s'est établi de fait dans les Universités, mais même a été consacré par une loi. C'est à M. Kurth qu'en revient le premier mérite, et il était naturel que la célébration de cet anniversaire devînt une manifestation en son honneur. Comme souvenir durable de cette manifestation, M. Paul Fredericq a rédigé un rapport, dédié à l'éminent professeur liégeois, sur l'origine, l'organisation et les développements de ces cours.

La nomination de M. l'abbé Pierre Batiffol au rectorat de l'Institut catholique de Toulouse a eu pour conséquence immédiate la création à la Faculté de théologie de cours dont l'intérêt n'échappera pas à nos lecteurs : nous signalerons tout d'abord, parce qu'il répond à un vœu du Congrès bibliographique mentionné dans l'une de nos dernières chroniques [1], le cours de M. de Saint-Raymond, sur les monuments de l'art religieux des provinces ecclésiastiques du Sud-Ouest antérieurs à l'époque gothique. Les autres cours sur lesquels nous appellerons également l'attention sont ceux de MM. Bareille (Patrologie), Saltet (Histoire ecclésiastique), Couture (Histoire de la littérature théologique catholique depuis le concile de Trente), et les exercices que le recteur même de l'Institut dirigera sur l'ancienne littérature chrétienne. Nous ne pouvons que nous féliciter de ces innovations, qui, en montrant la vitalité de l'Institut catholique de Toulouse, nous promettent de son activité de beaux fruits pour la science catholique.

Parmi les revues récemment nées, nous croyons devoir signaler à nos lecteurs les *Archives liégeoises* que publie la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège.

Nous annoncerons également, comme intéressant nos études, l'*Archiv für Papyrusforschung und verwandte Gebiete*, que la grande maison Teubner, de Leipzig, lancera en janvier. Ce recueil, dirigé par M. Ulrich Wilken, et qui paraîtra par fascicules irréguliers dont quatre formeront un volume (20 marks en souscription), n'aura pas seulement pour objet l'étude des papyrus, qui depuis quelques années

[1] *Revue des questions historiques*, juillet 1898, p. 252, note.

Digitized by Google

nous ont restitué de si précieux fragments de la littérature grecque, mais aussi les recherches sur les Grecs en Égypte depuis Alexandre le Grand jusqu'à la chute de la domination arabe.

La Société d'histoire contemporaine vient de distribuer à ses membres deux nouveaux volumes, qui sont appelés à un succès égal à celui qu'ont obtenu les *Mémoires de l'abbé Baston*, dont le premier volume a paru récemment, et qui seront suivis de deux autres, non moins intéressants ; ces volumes sont : 1° les *Souvenirs du comte de Semallé*, page de Louis XVI, publiés par son petit-fils ; 2° les *Mémoires du comte de Moré*, publiés par notre collaborateur M. Geoffroy de Grandmaison, dont on a pu lire, dans la dernière livraison, le curieux mémoire sur ce brillant « cadet d'Auvergne » dont la carrière fut si accidentée.

Nous avons sous les yeux quatre volumes des *Travaux de l'Académie nationale de Reims*. Le tome XCVIII est entièrement rempli par un savant mémoire de M. Ch. Givelet sur l'*Église et l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims*, avec de nombreuses illustrations. C'est l'histoire et la description de « cette illustre basilique qui, pendant près de six siècles, avait excité l'admiration générale et qui, bâtie sur le point culminant de la ville, pouvait être considérée comme son fleuron. » Malgré tous les efforts des Rémois, détruite par le vandalisme révolutionnaire, elle fut adjugée, ainsi que les bâtiments de la maison conventuelle, le 4 nivôse an VII, à Jean-Simon Defienne, de Paris, cautionné par Santerre, pour le prix de 2,001,000 fr. en assignats, ou 45,000 fr. en écus. C'est en vain qu'on s'efforça de conserver les ruines de l'église. La démolition commença en 1799, et jusqu'en 1840 les matériaux servirent de carrière. M. Lepage-Martin, architecte, a reconstitué l'édifice, dans de grands dessins déposés au musée de l'hôtel de ville. Le beau travail de M. Ch. Givelet offre une description complète de l'église et un historique de l'abbaye. — Le tome XCIX contient, en fait de travaux historiques, une étude de M. Bulteau sur le *Babysme;* un rapport de M. Froussard sur la discussion entre M. Poinsignon et M. l'abbé Misset au sujet de l'origine champenoise de Jeanne d'Arc ; un article de M. l'abbé Charles sur la fausse Jeanne d'Arc ; une monographie de la basilique de Saint-Remi, par M. Gosset ; de curieuses recherches de M. H. Jadart sur les vieilles rues et les vieilles enseignes de Reims. — Le tome C est consacré à une table générale alphabétique de la collection. — Le tome CI nous offre : une notice sur le poète Guillaume Coquillart, lue en séance publique, par M. Gaston Paris ; une étude sur la cathédrale d'Amiens, par M. Lamy ; des lettres inédites de Jean Devillers, d'Épernay, chirurgien-major de l'armée française au siége de Philippsbourg, en 1734, contenant d'intéressants détails sur cette opération

Digitized by Google

militaire; enfin un récit des fêtes du couronnement de l'empereur Nicolas II, par le baron de Baye, avec photogravures.

La librairie Victor Lecoffre, dont l'activité est de bon exemple et de bon augure, entreprend une publication nouvelle et annuelle sous ce titre : *L'Année de l'Église*. Elle en a confié la direction à M. Charles Égremont. « Retracer d'une manière vivante, sous une forme concise, les innombrables manifestations de la vie de l'Église dans le monde entier; extraire la substance des événements et leur portée morale, sans cependant négliger le fait précis; faire ensuite la synthèse de ces données si diverses, » tel est le but qu'elle se propose. On y trouvera « des renseignements puisés aux meilleures sources sur les sujets les plus divers : état du personnel ecclésiastique, rapports de l'Église et de l'État, congrès, synodes, encycliques, discours importants, discussions parlementaires, controverses scolaires, lettres, sciences et arts, œuvres de toutes sortes, etc., etc. » — Nous ne pouvons que souhaiter le succès de cette intéressante et utile publication.

Parmi les récentes publications dues à l'activité scientifique de M. Léopold Delisle, nous signalerons, à cause de l'intérêt qu'ils offrent tout particulièrement à nos lecteurs, les travaux suivants : *Dépouillement du Monasticon benedictinum* (Paris, Bouillon, 1897, in-8 de 31 p., extrait de la *Revue des Bibliothèques*). Ce dépouillement alphabétique rendra plus facile et plus sûre la consultation du célèbre recueil manuscrit des Bénédictins. — *Actes relatifs aux abbayes et à divers établissements ecclésiastiques de Basse-Normandie conservés dans les Collections de Gaignières* (Saint-Lô, imprimerie F. Le Tual, 1898, in-8 de 24 p.). Parmi les textes analysés, « le dossier de l'abbaye du Mont Saint-Michel est particulièrement curieux. Il renferme une longue série de documents sur le concours actif que l'abbé Robert Jolivet donna au gouvernement anglais, à l'époque même où le Mont Saint-Michel affirmait si héroïquement sa fidélité à la cause nationale.» — *Les Tablettes des petites écoles. The Horn-Books des Anglais* (Paris, Techener, 1898, in-8 de 5 p., extrait du *Bulletin du Bibliophile*); intéressante contribution à l'histoire de l'enseignement et des usages scolaires.

Nous sommes heureux de signaler la récente apparition de la quatrième édition du bel ouvrage de notre éminent collaborateur M. Godefroid Kurth : *Les Origines de la civilisation moderne* (Paris, Victor Retaux, 1898, 2 vol. in-8 de XXXIX-326 et 354 p.). « En offrant au lecteur cette nouvelle édition, dit M. Kurth, je tiens à lui dire que je me suis efforcé de la tenir au courant des plus récents progrès de la science et des accroissements quotidiens de la bibliographie. On s'en apercevra bien si l'on veut la comparer aux précédentes, et

Digitized by Google

particulièrement à la troisième. J'ose donc espérer que le public lui réservera le même accueil qu'à ses devancières. » — Cet espoir, nous en avons déjà de bons indices, ne sera certainement pas déçu.

C'est avec la même satisfaction que nous constatons le grand succès de la *Marie-Antoinette* de notre distingué collaborateur M. Pierre de Nolhac, dont la *huitième* édition vient de paraître, avec quelques retouches au vivant portrait si finement tracé par une plume habile et délicate. M. de Nolhac n'est pas seulement un écrivain, c'est un peintre; chez lui, l'historien et l'artiste se combinent pour donner autant d'autorité que de charme à ses productions.

Le R. P. J. Doizé, de la Compagnie de Jésus, vient de donner au *Moyen âge* un excellent article sur *le Gouvernement confraternel des fils de Louis le Pieux et l'unité de l'empire (843-855)*. En renvoyant nos lecteurs pour le contenu de cet article à notre *Revue des périodiques*, nous nous contenterons de signaler ici le tirage à part qui vient d'en être fait (Paris, Émile Bouillon, in-8 de 33 p.).

Un registre des archives aragonaises (numéro 318) comprend les lettres adressées par le roi Jacques II à son gendre Frédéric le Beau et à sa fille Élisabeth, pendant les années 1314-1327. L'intérêt de cette correspondance, notamment pour la connaissance de la politique italienne de Frédéric le Beau et pour ses relations avec la curie romaine, n'a pas échappé à M. von Zeissberg, qui l'a imprimée dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie de Vienne, et en tirage à part : *Das Register Nr. 318 des Archivs des Aragonischen Krons in Barcelona enthaltend die Briefe König Jakobs II von Aragon an Friedrich den Schönen und dessen Gemahlin Elisabeth sammt einigen verwandten Stücken aus den Jahren 1314-1327* (Wien, C. Gerold's Sohn, 1898, in-8 de 91 p., avec planche).

Aux dissertations qui vont se multipliant sur la nature et la méthode de l'histoire, vient s'ajouter le discours prononcé à l'ouverture des cours de l'Académie scientifique littéraire de Milan, par M. Antonio Rolando : *Intorno all' indole e al metodo della storia* (extrait de l'*Annuario della r. Accademia scientifico-letteraria di Milano*. Milano, tip. Vittorio Galli, 1898, in-8 de 50 p.). M. Rolando, qui constate les divergences qui existent entre les définitions que l'on a voulu donner de l'histoire, examine les différents types qui se sont produits (histoire narrative, politique, philosophique, etc.). Il observe assez justement que l'histoire n'est pas seulement le produit d'une méthode, mais d'une personne, et que l'élément personnel y joue un rôle considérable.

Sous le titre : *Frère Jean Angeli. Épisode des conflits entre le clergé séculier et le clergé régulier à Tournai (1482-1483)* (Extrait des *Bulletins de la commission royale d'histoire*. Bruxelles, Hayez, 1898, in-8

Digitized by Google

de 59 p.), M. l'abbé Paul Demeuldre publie le curieux dossier d'un cordelier dont les doctrines furent condamnées comme hérétiques par l'Université de Paris, et il étudie les phases de la lutte engagée là-dessus entre le chapitre de Tournai et le couvent des cordeliers de cette ville. Les documents publiés par M. Demeuldre comprennent notamment des plaidoiries au Parlement de Paris entre les cordeliers et le chapitre de Tournai; la censure par l'Université de quatorze propositions de frère Jean; l'accord conclu entre le chapitre et le couvent des cordeliers, enfin la rétractation par ces derniers des doctrines déclarées hérétiques.

C'est un point de notre histoire diplomatique au début du XVIe siècle que nous retrace M. Otto R. Redlich, dans un article des *Beiträge zur Geschichte des Niederrheins*, qui vient d'être tiré à part: *Französische Vermittlungspolitik am Niederrhein im Anfang des 16. Jahrhunderts* (Düsseldorf, Ed. Lintz, in-8 de 80 p.). Depuis le traité d'Orléans (29 déc. 1499), dû à l'arbitrage de la France, Louis XII s'efforça de s'interposer comme médiateur dans la question du duché de Juliers, convoité par Charles de Gueldre. Sur ce terrain, l'influence française se heurtait à celle des Habsbourg. Le traité de Sittard du 25 novembre 1519, qui lia les ducs de Clèves et de Juliers à la fortune de Charles-Quint, fut la ruine de l'influence française.

M. Émile Longin ne se lasse pas d'étudier l'histoire des guerres du XVIIe siècle, en ce qui concerne spécialement la Franche-Comté. Nous avons à noter aujourd'hui trois brochures de réelle valeur ayant trait au sujet, savoir : *Lure pendant la guerre de Trente ans* (Vesoul, Louis Bon, in-8 de 132 p.). Quarante-quatre pièces justificatives terminent cet excellent travail; — *Contribution à l'histoire de Jonvelle* (Vesoul, Louis Bon, in-8 de 41 p., y compris dix pièces justificatives); — *Documents inédits sur le siège de Dole (1636)* (Besançon, P. Jacquin, in-8 de 31 p.).

Le même érudit a publié une étude historique sur *Saint Pierre Fourier et la Franche-Comté* (Besançon, P. Jacquin, in-8 de 60 p., avec 8 pièces justificatives), qui, par certains côtés, se rattache, comme les précédentes, aux luttes qui devaient amener la réunion définitive de la Franche-Comté à la France.

M. Guido Bigoni consacre une étude documentaire à l'histoire de la chute de l'ancienne république de Gênes et de l'établissement du gouvernement provisoire en 1797 : *La Caduta della repubblica di Genova nel 1897* (Genova, Istituto Sordo-muti, in-8 de 115 p. Extrait du *Giornale ligustico*).

Parmi les dernières publications dues à la plume de notre savant collaborateur et excellent ami M. Léon-G. Pélissier, nous signalerons les suivantes, relatives à l'histoire d'Italie : *Textes et fragments*



Digitized by Google

*inédits relatifs à l'histoire des mœurs italiennes* (formant le fasc. V des *Notes et documents d'histoire d'Italie*. Extrait de la *Revue des langues romanes*. Montpellier, Imp. centrale du Midi, 1898, in-8 de 40 p.), donnant, sur des personnages ou des sujets groupés alphabétiquement, des renseignements curieux et parfois importants; — *Una relazione dell' entrata di Luigi XI a Parigi* (fasc. 9 de la même collection, extrait de l'*Archivio storico italiano*. Firenze, tip. Galileiana, 1898, in-8 de 11 p.); — *La Ville de Sienne en 1845* (Extrait du *Bullettino senese*. Siena, imp. L. Lazzeri, 1898, in-8 de 10 p.), qui nous fournit deux réponses anonymes au questionnaire posé par Pons de l'Hérault à ses correspondants et dont il a déjà été question dans cette *Chronique*; — *Livorno nel 1846* (Extrait de la *Rivista storica del risorgimento italiano*. Torino, Roux, Frassati, e C., 1898, in-8 de 23 p.), qui nous offre une réponse à un questionnaire analogue du même, due à Henri Mayer. — Indiquons aussi une *Note sur la correspondance du cardinal Quirini à la bibliothèque de Brescia* (Extrait de la *Revue des langues romanes*, s. l. n. d., in-8 de 9 p.), dans laquelle M. Pélissier reproduit onze lettres de Dacier, Baluze, Montesquieu, le cardinal Fleury, G. Berthier, d'Aguesseau, L. Racine, Bréquigny, dom Bouquet et Tourreil, et d'intéressants *Souvenirs du danseur Favier* (Extrait du *Journal de la Société d'archéologie lorraine*. Nancy, imp. Crépin-Leblond, in-8 de 12 p.).

On sait tout l'intérêt des *Mémoires* et du *Journal* (malheureusement incomplet dans son état actuel) de l'abbé Ledieu sur Bossuet. L'édition de l'abbé Guettée (Paris, 1857, 4 vol. in-8) laisse beaucoup à désirer pour l'exactitude de la reproduction des manuscrits. C'est afin de remédier, autant que possible, à ce défaut, que M. l'abbé Ch. Urbain, docteur ès lettres, a entrepris le travail de collation dont il nous donne le résultat dans sa très utile publication intitulée : *L'Abbé Ledieu, historien de Bossuet. Notes critiques sur le texte de ses Mémoires et de son Journal* (Paris, Armand Colin, 1898, in-8 de 78 p.). Avec la liste d'*errata* qu'il a dressée, les possesseurs des écrits de Ledieu pourront corriger leur texte et s'y fier comme à l'original.

Nous appelons l'attention et même, à l'occasion, le sympathique concours de nos lecteurs sur l'œuvre de restauration historique et littéraire, analogue à celle de l'abbé Lebarcq sur Bossuet, entreprise pour Bourdaloue par le R. P. Henri Chérot, de la Compagnie de Jésus. Le volume intitulé : *Bourdaloue, sa correspondance et ses correspondants* (Paris, Victor Retaux, in-8 de 250 p.) en est, pour ainsi dire, un des travaux d'approche, et il a d'ailleurs en lui-même un réel intérêt par rapport à l'histoire du grand siècle. « Notre but, en formant ce modeste recueil, dit le P. Chérot, est de provoquer de nouvelles recherches qui permettraient de faire paraître la correspondance de

Digitized by Google

Bourdaloue en 1904, année du deuxième centenaire de sa mort (13 mai). Et qui sait si, à force de poursuivre cette chasse aux autographes des lettres, on ne tomberait pas quelque jour sur la piste des manuscrits des sermons? Ce jour-là, personne ne regretterait plus sa peine : le résultat aurait dépassé tous les efforts et toutes les espérances. »

On ne lira pas sans intérêt la notice sur *Dom Fonteneau, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur* (Extrait de la *Revue bénédictine*. Bruges, Desclée, de Brouwer et Cie, 1898, in-8 de 36 p.), par dom J. M. Besse. L'auteur nous donne de curieux détails sur la façon dont Fonteneau rassembla les matériaux, aujourd'hui encore si précieux, d'une histoire du Poitou, sur la disgrâce qui le frappa et l'obligea d'interrompre ce travail, et sur ses querelles regrettables avec ses supérieurs.

M. Paul Meyer a extrait du tome XXXII de l'*Histoire littéraire de la France* (en cours d'impression), une intéressante *Notice sur Barthélemy Hauréau (1812-1896)*, (Paris, Imprimerie nationale, 1898, in-4 de 15 p.). — Dans un opuscule intitulé : *M. Barthélemy Hauréau et le budget du ministère de l'instruction publique en 1848* (Extrait de la *Revue des bibliothèques*, août-septembre 1898, in-8 de 8 p.), M. Léon Dorez a mis en plus vive lumière un trait fort honorable de la carrière parlementaire du regretté académicien.

Les quelques pages que M. le baron d'Avril consacre à la question *De l'arbitrage international* (Extrait des *Questions diplomatiques et coloniales*. Paris, impr. F. Levé, in-8 de 7 p.) sont un fragment du rapport qu'il a présenté au dernier Congrès bibliographique international.

La *Revue* a reçu les publications suivantes, dont il sera rendu compte dans nos prochaines livraisons : *Atlas historique. États européens*, par Vast et Malleterre (gr. in-8 cart., Delagrave); — *Storia della marina militare e commerciale*. T. V. *La Marina in Virgilio*, da F. Corazzini di Bulciano (Torino, Clausen, in-8); — *Geschichte Roms und der Päpste im Mittelalter*, von H. Grisar, S. J. (Fribourg, Herder, in-8) ; — *Saint Étienne, roi apostolique de Hongrie*, par E. Horn (Lecoffre, in-12) ; — *Saint Ignace de Loyola*, par H. Joly (Lecoffre, in-12) ; — *Philipp II August, König von Frankreich*, von A. Cartellieri (Leipzig, Meyer, in-8); — *Histoire du moyen âge et des temps modernes, 1270-1610*, par H. Gaillard et H. Froidevaux (Delagrave, in-12 cart.) ; - *Un apôtre de l'union des Églises au XVIIe siècle*, par le R. Dom A. Guépin (2 vol. in-8, Oudin) ; — *Les Traités de Saint-Germain (1679)*, par G. Bulard (Picard et fils, in-8) ; — *Les Grands traités du règne de Louis XIV*, publiés par H. Vast. T. II, 1668-1697 (Picard et fils, in-8); — *Olivier de Clisson, connétable de France*, par A. Lefranc (Retaux, in-8) ; — *La Philosophie sociale*

Digitized by Google

*du XVIII^e siècle et la Révolution*, par A. Espinas (Alcan, in-8); — *Mes souvenirs*, par Jacob-Nicolas Mereau (1717-1803), publiés par Camille Hermelin. Première partie (gr. in-8, Plon). — *Mémoires du général baron Desvernois*, publiés par A. Dufourcq (Plon et Nourrit, in-8); — *La Deuxième campagne d'Italie (1800)*, par Ed. Gachot (Pernin, in-12); — *Lettres inédites de Napoléon Ier*, par L. de Brotonne (Champion, gr. in-8); — *Histoire de la troisième République*, par E Zévort, t. III (Alcan, in-8); — *Un essai de commune autonome et un procès de lèse-nation*, par P. Montarlot (Autun, Dejussieu, in-8); — *Études d'histoire et d'archéologie*, par P. Allard (in-18, Lecoffre); — *Histoire de la liberté d'enseignement en France depuis l'ancien régime jusqu'à nos jours*, par L. Grimaud (Rousseau, in-8); — *Le Régime des capitulations. Son histoire, son application, ses modifications*, par Un ancien diplomate (Plon et Nourrit, in-8); — *Histoire des doctrines économiques*, par L. Cossa (Giard et Brière, in-8); — *La Moneta e il rapporto dell' oro all' argento*, da C. Desimoni (Roma, Accademia dei Lincei, in-8); — *Les Impôts en Suisse*, par M. de Cérenville (Chevalier-Marescq, gr. in-8); — *L'Exploitation du bassin houiller d'Alais sous l'ancien régime*, par A. Bardon (Nimes, Chastanier, gr. in-8); — *Les Évêques de Saint-Omer, depuis la chute de Thérouanne, 1553-1619*, par l'abbé O. Bled (Saint-Omer, impr. d'Homont, in-8); — *Château-Regnault. Bogny*, par l'abbé L. Péchenart (Charleville, imp. du *Courrier des Ardennes*, gr. in-8); — *Le Soulèvement des travailleurs d'Angleterre en 1381*, par A. Réville et C. Petit-Dutaillis (Picard et fils, in-8); — *La Persécution des catholiques en Angleterre. Un complot sous Charles II*, par la comtesse R. de Courson (Firmin-Didot, in-12); — *Il miminestero in Spagna e il processo del card. Giulio Alberoni*, per Alfonso Professione (Torino, Carlo Clausen, gr. in-8); — *Asti ricuperata e la cittadella d'Alessandria liberata (1745-1746)*, da D. Perrero (Turin, Artigianelli, in-8); — *La Question d'Orient depuis ses origines jusqu'à nos jours*, par E. Driault (Alcan, in-8); — *L'Allemagne, 1810-1852*, par E. Denis (May, in-8); — *Les Mémoires de Bismarck*, recueillis par M. Busch. T. I. *La guerre de 1870-1871* (Fasquelle, in-8); — *Ensayo sobre la América Precolombina*, por N. Sentenach (Toledo, J. Peláez, in-8); — *La Lengua y la literatura sanskritas*, par N. Sentenach (Conferencias dadas en el Ateneo de Madrid, in-8); — *L'Inde inconnue*, par le R. P. E. Brosse (Poussielgue, in-8); — *Korveier Studien*, von G. Hüffer (Munster, Aschendaff, in-8); — *Vers le bonheur! Les femmes de la Renaissance*, par R. de Maulde la Clavière (Perrin, in-8); — *Antoine-Pierre Ier de Grammont, archevêque de Besançon, 1615-1698. Sa vie et son épiscopat*, par l'abbé P. Filsjean (Picard et fils, in-12); — *La Beaumelle et Saint-*

Digitized by Google

*Cyr*, par A. Taphanel (Plon et Nourrit, in-8); — *Montalembert*. T. II. *La Liberté d'enseignement* (*1835-1850*), par le R. P. Lecanuet (Poussielgue, in-8); — *Les Savants modernes, leur vie et leurs travaux*, par A. Rebière (Nony, in-8).

Parmi les vides que la mort a faits récemment dans les rangs des historiens, il en est deux que nous ne pouvons passer sous silence. M. Alfons Huber, tour à tour professeur aux Universités d'Innsbruck et de Vienne, s'est acquis des titres à la reconnaissance des hommes d'étude, non seulement par des recherches spéciales d'histoire autrichienne, mais surtout par la composition d'une excellente histoire de son pays (*Geschichte Oesterreichs*, 1885-1893, 4 vol. in-8), l'une des plus solides que nous possédions. — D. Adolfo de Castro y Rossi, l'un des meilleurs écrivains de l'Espagne contemporaine, compte dans son bagage scientifique et littéraire d'assez nombreux volumes d'histoire, soit locale (histoire de Jerez et de Cádiz), soit plus générale comme son *Historia de los Judios en España* (1847) et son *Historia de los protestantes españoles y de su persecucion por Felipe II* (1851).

MARIUS SEPET. — EUGÈNE LEDOS.

---

Digitized by Google

# REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

Le R. P. Doizé, S. J. [1], s'est proposé de rechercher ce que devint l'unité de l'empire carolingien sous les trois fils de Louis le Débonnaire. Lothaire, associé dès 817 à la dignité impériale, prétendit, dès l'abord, rendre sa domination effective dans tout l'empire et être le maître souverain non seulement dans la portion de territoire que lui avait spécialement réservée son père, mais aussi dans les royaumes assignés à ses frères Louis et Charles. On sait comment sa tentative échoua, et comment, mis en déroute par ses frères, il dut consacrer à Verdun le partage définitif. Le principe de l'empire subsista néanmoins, et l'auteur nous montre Lothaire exerçant les fonctions impériales d'abord dans l'administration de l'Église par ses rapports avec les souverains pontifes, puis dans l'ordre temporel par sa lutte contre les ennemis de l'empire ; il nous le fait voir essayant de ressaisir de biais l'autorité qui lui échappe sur ses frères, par la constitution d'une primatie des Gaules qui soumettrait tout le spirituel du royaume de Charles à un primat dévoué à sa personne ; il examine les actes du gouvernement confraternel, le règlement des questions générales par des entrevues entre les trois frères, mais il rappelle aussi qu'aux paroles de concorde qu'ils échangent entre eux s'opposent les actes de malveillance et d'ambition personnelle par lesquels ils se nuisent réciproquement. D'ailleurs la dissolution de l'autorité impériale, qui hâte la division de l'empire en royaumes, lui semble un produit nécessaire de l'évolution féodale, commencée déjà depuis un certain temps.

— Lorsque les bénédictins de Noirmoutier furent chassés de leur île par les Normands, ils vinrent s'établir sur les bords de la Loire, au bourg de Cunauld (Maine-et-Loire), emportant leurs objets les plus précieux et leurs parchemins. Obligés encore de fuir en 862, ils cherchèrent un refuge en Bourgogne ; cependant Cunauld, qui ne fut plus par la suite qu'un prieuré de l'abbaye de Tournus, eut la bonne fortune de conserver ces archives. M. Léon Maître [2] publie trois do-

[1] *Le Moyen âge*, juillet-août 1898.
[2] *Bibliothèque de l'École des chartes*, mai-août 1898.

Digitized by Google

cuments historiques importants, aujourd'hui en la possession de M. de Terrebasse, et qui font partie des pièces du prieuré de Cunauld. Ce sont : une donation d'Ansoald, évêque de Poitiers, en faveur de l'abbaye de Noirmoutier, datée de la deuxième année du règne de Dagobert II et transcrite au XIe siècle d'après l'original ; — un diplôme des empereurs Louis le Pieux et Lothaire, du 2 août 830, pour le rétablissement du monastère de Saint-Philbert de Noirmoutier, duquel D. Bouquet a donné un texte incorrect dans le tome VI des *Historiens des Gaules et de la France ;* — enfin la donation, par un certain Geilon, en date du 25 août 868, aux religieux de Saint-Philbert, des domaines du monastère de Saint-Freigne en Poitou, Angoumois et Saintonge.

— M. Maurice Prou [1] consacre une étude approfondie à l'acquisition du Gâtinais sous Philippe Ier, dont les chroniqueurs angevins ne précisent pas la date et sur laquelle ils fournissent des renseignements contradictoires. A la mort de Geoffroy Martel (14 novembre 1060), le neveu du défunt, Geoffroy le Barbu, déjà en possession du comté du Gâtinais, avait hérité des comtés d'Anjou et de Touraine, à l'exclusion de son frère Foulque Réchin. Après avoir vécu en paix avec son frère pendant quelques années, Foulque se prétendit lésé et gagna à sa cause des barons de l'Anjou et de la Touraine, qui, le 4 avril 1067, lui livrèrent Geoffroy. Celui-ci parvint à s'échapper, mais le Réchin s'empara de nouveau de sa personne en 1068, et après s'être assuré la neutralité de Philippe Ier sous la promesse de lui céder le Gâtinais, se fit définitivement reconnaître comme comte de Touraine et d'Anjou. M. Prou établit que la cession du Gâtinais ne put avoir lieu immédiatement après le 4 avril 1067, car, le 7 août de cette année, Philippe Ier et Geoffroy le Barbu, qualifié de comte, confirmaient une charte de donation de l'église Saint-Malo de Sablé à l'abbaye de Marmoutier, et, à cette époque, le roi de France ne pouvait avoir pris aucun engagement avec Foulque. Ce fut donc à la fin de l'année 1067 ou au commencement de 1068, et certainement après le 7 août 1067, que Philippe Ier promit sa neutralité à Foulque, et avant le 11 mars 1068, époque où la guerre était terminée, que le comté de Gâtinais devint domaine royal.

— M. A. Morel-Fatio [2] publie le texte de la chronique des rois de Castille de Jofré de Loaisa, conservée aujourd'hui dans le manuscrit 982 de l'Arsenal, autrefois à la bibliothèque du collège de Navarre. Cette chronique, qui complète ou rectifie heureusement les

[1] *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, 3e trimestre de 1898.

[2] *Bibliothèque de l'École des chartes*, mai-août 1898.

Digitized by Google

chroniques royales, pour les règnes d'Alfonse X, de Sanche IV et de Ferdinand IV, semble n'avoir été connue d'aucun des érudits espagnols du XVIe siècle. A la fin du XVIIe siècle, quelques bibliographes et historiens espagnols la mentionnent, ne la connaissant d'ailleurs que d'après ce qu'en ont dit et publié en France Arnaut Oihénart, Pierre de Marca et J.-J. Chifflet. Écrite d'abord en langue vulgaire par un archidiacre de Tolède, du nom de Gaufridus, elle fut, à sa demande, traduite en latin par Armand de Crémone, chanoine de Cordoue, et plus tard *socius* de l'église de Tolède. De son véritable nom, l'auteur s'appelait Jofré de Loaisa. M. Morel-Fatio nous fournit quelques renseignements biographiques sur lui et sur sa famille. Son père, appelé comme lui Jofré de Loaisa, eut la charge de gouverneur de l'infante Yolande, fille de Jacques Ier d'Aragon, qu'il accompagna à Valladolid, en 1246, lors de son mariage avec l'infant Alfonse. Devenu roi, Alfonse X garda Jofré à son service, lui confia l'éducation de son fils, l'infant Ferdinand, et le prit parmi ses conseillers. Le second fils de Jofré, auteur de la chronique, était déjà pourvu de la dignité d'archidiacre de Tolède en 1280. Les annales des rois de Castille furent terminées et peut-être écrites entièrement en 1305; mais rien ne prouve que l'auteur n'ait pas vécu au delà de cette date qui marque la fin de son récit. Dans des notes mises au bas du texte de la chronique de Jofré de Loaisa, M. A. Morel-Fatio identifie la plupart des personnages cités et signale les divergences avec les autres sources historiques de la même époque. Une table des noms de personnes et de lieux facilite encore les recherches.

— A côté des Anglais, des Allemands, des Normands et des Gascons qui, au XIVe siècle, sous la conduite d'un soldat de fortune, louaient leurs services aux princes belligérants ou rançonnaient le pays pour leur propre compte, il convient de faire place aux Bretons. Dans une étude fort neuve, dont les éléments sont empruntés en grande partie aux archives de Sienne, de Florence et du Vatican et aux récits des chroniqueurs italiens, M. Léon Mirot[1] relate les exploits des Bretons et de leur chef Sylvestre Budes. Les Budes, seigneurs du Plessis-Budes et d'Uzel, ne commencent à se faire connaître que vers la fin du XIIIe siècle. Cousin de Du Guesclin, Sylvestre Budes sert sous ses ordres dans la guerre de Bretagne et combat avec lui à la bataille d'Auray (1364). Il le suit en Espagne, et lorsque Du Guesclin a été fait prisonnier à la journée de Navarette, il passe successivement à la solde de Henri de Transtamare et du duc d'Anjou. Il prend part à la seconde expédi-

[1] *Bibliothèque de l'École des chartes*, septembre-décembre 1897 et mai-août 1898.

Digitized by Google

tion de Du Guesclin en Espagne et assiste à la bataille de Montiel. En 1371, on le trouve associé à son compatriote Jean de Malestroit luttant en Gascogne contre les Anglais. Trois ans plus tard, il est dans les rangs des bandes commandées par Olivier Du Guesclin, frère du connétable, qui vont piller et dévaster le Comtat. Après de longues négociations, les Bretons consentent, moyennant une somme de 5,000 fr. que leur donne Grégoire XI, à quitter les terres pontificales et passent au service d'Enguerrand de Coucy, résolu à disputer aux ducs d'Autriche la possession de certains territoires en Suisse. Ils ravagent la Bourgogne, le Barrois, le Bassigny, l'Alsace ; mais, défaits en plusieurs rencontres, ils regagnent la vallée du Rhône. Grégoire XI parvient à s'entendre avec eux et les envoie combattre Florence, qui avait soulevé contre la papauté la Toscane, Bologne et la plus grande partie des terres de l'Église. Conduits par le cardinal Robert de Genève, commandés par Budes et Malestroit, ils pénètrent en Lombardie (juin 1376) et descendent la vallée du Pô, semant sur leur passage la terreur et la ruine. Bologne, menacée, négocie et obtient enfin du pape la retraite des Bretons, qui, par Faenza, gagnent Césène. Les Bretons n'étaient point des hôtes commodes : une rixe éclate entre eux et les bouchers de Césène. Ces derniers ont le dessous ; les habitants de Césène courent sus aux vainqueurs et en tuent plus de quatre cents. Budes appelle à lui les troupes de Hawkwood, qui quittent Faenza et, de concert avec les Bretons, font le sac de Césène et y commettent des atrocités (3 février 1377). Laissant dans la ville Jean de Malestroit avec Robert de Genève, Budes va combattre les troupes de la Ligue dans la marche d'Ancône. M. Mirot nous retrace les exploits des Bretons dans cette campagne, d'après le poème de Guillaume de la Penne. Les auxiliaires de Grégoire XI ne remportèrent pas de grands succès et ne réussirent pas à s'emparer de Camerino ni de San Severino. Lorsque Rodolphe de Camerino passa de la Ligue florentine au service de l'Église, Budes, qui ne se souciait pas de voir un autre chef guerroyer avec lui dans les Marches, quitta le pays vers la mi-juillet et, sur l'invitation du pape lui-même, porta la guerre en Toscane. L'échec des Bretons devant Bevagna fut compensé par la prise de Spello et de Todi et par une victoire sous les murs de Viterbe. Le pape aurait voulu mettre fin aux hostilités en poussant une pointe jusqu'à Florence : mais, au lieu d'aller combattre la république sur son propre territoire, les Bretons pillèrent l'Ombrie. Une nouvelle distribution d'argent avait raffermi leur zèle et ils avaient repris le chemin de la Marche, quand Grégoire XI mourut (27 mars 1378). Dans la lutte entre Urbain VI, successeur de Grégoire, et Robert de Genève, qui s'était indûment fait proclamer pape sous le nom de Clément VII, ils embrassent la cause de leur ancien chef, représentant le parti fran-

Digitized by Google

çais. Battus dans une rencontre à Tivoli par Alberico de Borbiano. ils se dispersent définitivement. Budes, fait prisonnier, mais racheté par Clément VII, protège son retour en Avignon. Les circonstances qui accompagnèrent la mort de Budes sont demeurées assez obscures. M. Mirot estime que dans sa vie errante, le chef breton s'était rendu coupable de quelque délit de droit commun, qui lui valut d'être arrêté et décapité par ordre du bailli de Mâcon, sans que son cousin Du Guesclin ait paru s'en émouvoir.

— M. Léonel de la Tourrasse [1] s'est donné pour tâche de réhabiliter la conduite du duc d'Alençon, plus tard duc d'Anjou, dans sa tentative de mainmise sur les Pays-Bas. L'étude des documents l'a convaincu que le duc n'a fait que céder aux sollicitations pressantes des États généraux. Mais, s'il semble bien ressortir de son récit que le sieur des Pruneaux, agent du duc d'Alençon, a manifesté dans toutes les négociations autant de zèle que d'adresse, l'on ne voit pas bien comment l'auteur excuse la malheureuse *Folie d'Anvers* et la retraite du duc, qui compromit singulièrement sa situation. La mort du prince n'arrêta pas le zèle du sieur des Pruneaux, qui tâcha dès lors de jeter les Pays-Bas dans les bras du roi de France, qui y réussit et qui eut le chagrin de voir tout l'échafaudage des négociations si laborieusement dressé par ses soins s'écrouler par l'apathie et la mauvaise volonté de Henri III.

— L'on n'est pas impunément premier ministre pendant dix-huit ans sans déchaîner contre soi des haines violentes : Mazarin en put faire l'expérience; sa mort même n'imposa pas silence à ses ennemis. Parmi beaucoup d'accusations fondées que certains de ses contemporains dirigèrent contre le ministre et contre l'homme, il s'en glissa d'autres absolument fausses. L'une des plus répandues, que quelques historiens — Michelet entre autres — se sont empressés de reproduire sans un contrôle suffisant, est que le cardinal négligea l'éducation de Louis XIV enfant et s'efforça même de le pervertir. M. G. Lacour-Gayet [2] répond aux détracteurs du cardinal en leur opposant le témoignage de contemporains bien renseignés et dignes de foi, comme Loménie de Brienne, Colbert, le valet de chambre Dubois, qui proclament que l'éducation morale et intellectuelle du Roi fut sérieusement dirigée; il cite à l'appui des lettres de Mazarin qui montrent avec quel soin il prépara Louis XIV à exercer son métier de roi. Dès 1654, le ministre avait soin de faire assister le Roi aux séances du Conseil où l'on examinait des affaires peu compliquées qu'il pût résoudre par lui-même, pensant que c'était le meilleur moyen de l'instruire

[1] *Revue d'histoire diplomatique*, octobre 1898.
[2] *Revue historique*, novembre-décembre 1898.

Digitized by Google

sans le rebuter. Dans de fréquentes conversations, il l'initiait à toutes les affaires importantes du gouvernement et lui apprenait à connaître les hommes. Plus le Roi avançait en âge, plus le ministre multipliait ses entretiens et élevait la portée des leçons toutes pratiques qu'il donnait à son royal élève. Il ne prenait pas moins de souci de sa conduite, veillant à ce que les enfants d'honneur qui partageaient ses jeux fussent de mœurs irréprochables, et, même dans son exil de Brühl, ne cessant de recommander que l'on surveillât de près l'entourage du Roi. Louis XIV se montra reconnaissant à Mazarin de lui avoir appris à régner, et, deux jours après la mort du cardinal, il dicta à l'un de ses secrétaires le résumé des suprêmes recommandations qu'il en avait reçues, afin de les graver à jamais dans son esprit. Privé du ministre qui avait dirigé l'État si longtemps et qui avait porté si haut le renom de la France, il sut dès l'abord se montrer son digne élève et jouer sans peine son rôle de roi.

— Dans un second article sur les journées des 5 et 6 octobre 1789, M. A. Mathiez [1] examine les conséquences de l'arrivée à Versailles du régiment de Flandre et du banquet que lui offrirent les gardes du corps, ainsi que le rôle du duc d'Orléans et de Mirabeau dans la préparation de l'émeute. Depuis quelques mois, les questions politiques étaient partout à l'ordre du jour, à Paris surtout, où la journée du 14 juillet avait surexcité le *patriotisme* de la population. La nouvelle que des troupes étaient venues à Versailles y causa une profonde émotion : on vit dans ce fait à la fois un défi et une menace, et il sembla dès lors que le triomphe de la Révolution se trouvait subordonné au retour du Roi à Paris. La Commune décide que l'on demandera des explications au ministère; La Fayette s'indigne d'une mesure prise en dehors de lui; la presse répand cette idée dans les masses que la Cour et l'Assemblée sont d'accord pour arrêter la Révolution, et que seul le retour à Paris du Roi et de l'Assemblée peut conjurer ce danger. Tandis que les gardes nationaux et les gardes-françaises se préparent à marcher sur Versailles, les patriotes de l'Assemblée, qui ont perdu toute confiance dans Necker et désespèrent de voir les réformes aboutir par les voies légales, se concertent avec les patriotes du dehors. La sanction accordée par le Roi aux arrêtés du 4 août ne peut lui ramener les députés patriotes, définitivement détachés de lui. A la faveur des troubles, le duc d'Orléans et ses partisans recommencent leurs intrigues, décidés à tirer parti des circonstances. Pour stimuler l'ardeur et le zèle des troupes et des émeutiers, on leur avait fait d'amples distributions d'argent, et il est

[1] *Revue historique*, novembre-décembre 1898.

Digitized by Google

possible, bien que le fait ne soit pas prouvé, qu'une partie de cet argent soit venu du Palais-Royal. M. A. Mathiez ne pense pas que les chefs du mouvement, les Camille Desmoulins, les Danton, les Loustalot, aient travaillé pour le duc. Quoi qu'il en soit, La Fayette, persuadé que celui-ci avait joué un rôle important dans les journées d'octobre, obtint de Louis XVI que, sous couleur d'une mission à Londres, il le forçât de quitter la France; et il semble certain que si le prince n'avait pas redouté les poursuites dont il pouvait être l'objet, il n'eût pas accepté aussi facilement cet exil déguisé. La popularité dont il jouissait lui aurait permis sans doute de tirer profit de la situation; mais il manquait de décision et d'énergie, qualités sans lesquelles il n'y a pas de vrai chef de parti. Pas plus que le duc d'Orléans, Mirabeau ne fut en mesure d'imprimer une direction à l'émeute : suffisamment lié avec le duc pour se dire de ses amis et aspirer au rang de premier ministre si, le roi prenant la fuite, celui-ci se faisait nommer lieutenant général du royaume; intriguant avec le comte de Provence et espérant obtenir par son intermédiaire l'emploi de conseiller rétribué de la Cour, il avait des attaches avec le parti patriote, dont il se montrait à l'Assemblée le plus ferme soutien; en un mot, guidé par son intérêt personnel, il cherchait avant tout à parvenir au ministère et, quoi qu'il arrivât, à faire sa propre fortune. Pour empêcher que l'appel du régiment de Flandre à Versailles pût paraître une provocation, le ministère eut l'habileté de décider la municipalité et les chefs de la garde nationale de Versailles à adresser au Roi le vœu de faire venir dans cette ville un secours de 1,000 hommes d'infanterie. Il chercha aussi, mais vainement, à gagner La Fayette, à qui l'on proposa l'épée de connétable. Quant aux courtisans qui voulaient que le Roi se retirât dans une ville frontière, et peut-être étaient décidés à l'y contraindre, l'arrivée du régiment de Flandre ne suffisant pas pour assurer la réussite de leur dessein, ils travaillaient activement à recruter un régiment des « gardes de la régénération française, » destiné à remplacer les gardes-françaises. M. A. Mathiez refait le récit du banquet des gardes du corps, dont les incidents ne furent pas, d'après lui, l'œuvre du hasard. Il avait été décidé d'avance que l'on ne porterait pas la santé de la nation et que la reine visiterait les convives. L'on n'a aucune raison, d'après l'auteur, de nier que la cocarde tricolore ait été foulée aux pieds, ce fait lui semblant établi par les témoignages « les plus formels et les plus authentiques. » Lorsque la nouvelle du banquet fut connue à Paris, les journalistes et les orateurs populaires dénoncèrent le complot aristocrate, et le peuple exaspéré se prépara à prendre les armes et à marcher sur Versailles.

— M. A. Aulard nous reporte aux dernières semaines de l'As-

Digitized by Google

semblée constituante[1]. L'on ne peut nier les conséquences funestes pour la monarchie de la fuite de Louis XVI à Varennes. La république existant de fait du 21 juin au 14 septembre 1791, l'on s'était habitué en France à se passer du Roi, et la proclamation de la république, en 1792, ne fut que le renouvellement d'une expérience déjà tentée. Dans l'étude des événements écoulés depuis le jour où le Roi quitta les Tuileries jusqu'à la fusillade des pétitionnaires au Champ de Mars le 17 juillet, M. A. Aulard recherche les progrès du mouvement républicain. Dès que la fuite du Roi avait été connue, l'Assemblée constituante avait pris les mesures nécessaires pour empêcher sa sortie du royaume, et résolument avait substitué sa propre autorité à celle du Roi; d'ailleurs pleine de défiance pour le parti républicain, elle devait déclarer que le Roi n'était point coupable et le replacer sur son trône. En désertant son poste, Louis XVI avait porté une grave atteinte à sa popularité; cependant la masse du peuple n'a pas idée que l'on puisse abolir la monarchie, et le club des Jacobins se prononce pour le maintien de cette forme de gouvernement. Seul le club des Cordeliers adresse une pétition à l'Assemblée pour demander l'avènement de la république. Le retour du Roi diminua encore le nombre des républicains. Ceux mêmes qui, comme Brissot, venaient de déclarer que le maintien d'un Roi n'était pas conciliable avec la nouvelle Constitution, se reprenaient et acceptaient un Roi dont le pouvoir serait modéré par un conseil exécutif élu. Le parti républicain, vaincu, ne voulut pas s'avouer sa défaite; représenté presque uniquement par les publicistes, il commença une guerre de presse et discuta la question de la forme de gouvernement. Condorcet, l'un de ses plus habiles représentants, combattait la monarchie par la parole et par la plume, et propageait les principes républicains. A part quelques manifestations républicaines qui se produisirent dans l'Est, la province comme Paris répugnait à l'établissement d'un régime républicain; mais par contre les idées démocratiques se répandaient chaque jour davantage dans le pays tout entier. Après le 21 juin, un véritable mouvement se produisit en faveur d'une sanction nationale des lois. Le jour même où l'Assemblée allait rétablir le trône de Louis XVI, les démocrates signaient sur l'autel de la patrie une pétition pour demander qu'un vote populaire fixât le sort du Roi. Les commissaires chargés de porter l'adresse aux députés se virent refuser la salle des séances : le décret étant rendu, l'on n'avait que faire d'entendre leurs vœux. Cette attitude des députés hostiles aux idées démocratiques rendit menaçante la foule qui s'était portée aux abords de l'Assemblée. Les Jacobins marchèrent unis aux répu-

[1] *La Révolution française*, 14 novembre 1898.

Digitized by Google

blicains pour le triomphe de la démocratie, et le 17 juillet l'on portait à l'Assemblée une nouvelle pétition la priant de revenir sur son vote du 15. L'Assemblée nationale répondit aux démocrates par la fusillade du 17 juillet 1791, qui fit faire de nouveaux progrès au mouvement républicain. L'article de M. A. Aulard serait plus intéressant s'il n'était trop souvent le commentaire un peu développé d'articles antérieurs, et ne renfermait de nombreux paragraphes empruntés textuellement aux chapitres qu'il a consacrés à l'Assemblée constituante dans le tome VIII de l'*Histoire générale*.

— Après nos premiers revers en avril 1792, Dumouriez confia à Luckner, regardé comme l'un des généraux les plus habiles de son temps, le commandement de l'armée du nord, avec mission de tenter à nouveau l'invasion des Pays-Bas que devaient favoriser les patriotes belges, las de la domination autrichienne. Lorsque le maréchal eut réorganisé ses troupes, il quitta Valenciennes, et filant le long de la frontière, franchit la Lys au-dessus de Menin et enleva Courtrai le 18 juin; puis au lieu de poursuivre sa marche, et sans même empêcher la concentration des forces ennemies, après quelques jours d'inaction, il cédait devant la première attaque d'un corps autrichien et se repliait en hâte sur Valenciennes. Luckner, qui, maître de Courtrai, écrivait au ministre de la guerre que sa position était excellente, changeait brusquement d'avis, déclarait les forces ennemies trop supérieures pour qu'il pût tenir devant elles. Les contemporains crièrent à la trahison et jugèrent que des raisons politiques avaient motivé ce changement d'attitude : le maréchal, de connivence avec La Fayette, voulait marcher sur Paris, et sa retraite était un contrecoup de la journée du 20 juin; ou bien il obéissait à un mot d'ordre du roi et de la reine, et faisait le jeu du parti autrichien. Beaucoup d'historiens avaient ajouté foi à ces bruits; dans un ouvrage récent (*Der Feldzug Luckners in Belgien im Juni 1792*. Leipzig, 1897, M. Heinrich Pfeiffer prouve que ces suppositions sont dénuées de fondement et cherche à établir qu'en battant en retraite après ses succès, Luckner se laissa guider par des raisons toutes militaires. M. Arthur de Ganniers [1], étudiant à son tour la question et consultant les documents relatifs à la campagne de juin 1792 que renferment les archives de la guerre, admet, avec M. Pfeiffer, que Luckner a cédé à des motifs exclusivement militaires, mais non à ceux que l'érudit allemand a signalés. Tout d'abord la conduite du maréchal ne lui paraît pas avoir été conforme aux « vieilles méthodes stratégiques; » depuis longtemps Jomini a déclaré que la marche sur Courtrai « vers la gauche » était une monstruosité en stratégie,

[1] *Revue historique*, novembre-décembre 1898.

Digitized by Google

l'armée française pouvant marcher directement sur Mons et Bruxelles. Enfin la situation des troupes françaises n'était pas si mauvaise qu'elles ne pussent prendre l'offensive. Luckner ne manquait pas d'officiers généraux comme il s'en plaignait, et ses soldats, pris pour la plupart dans les anciens régiments de la monarchie, composés pour le reste des volontaires de 1791, généralement instruits et pleins d'ardeur, formaient une armée assez forte et assez disciplinée pour tenir tête aux 30,000 Autrichiens qui lui étaient opposés. La véritable cause de l'échec de Luckner fut son incapacité, et l'on ne songea pas que les succès remportés par lui pendant la guerre de Sept ans étaient ceux d'un chef de partisans et non d'un général d'armée. M. de Ganniers n'est pas loin de se ranger à l'avis de Mme Roland, qui le déclarait un « vieux soldat demi-abruti, sans esprit et sans caractère. »

— En quinze années, les îles Ioniennes, passées de la domination vénitienne à celle des Français, tombèrent tour à tour sous le joug des Turcs, des Russes, pour revenir aux mains des Français et échouer en 1814 au pouvoir des Anglais. M. Rodocanachi [1], ajoutant aux sources imprimées les renseignements puisés aux sources manuscrites, retrace ces vicissitudes singulières. Il commence son récit au moment où les Russes et les Turcs, après avoir chassé de concert le drapeau français de Corfou, se disputèrent la possession de cette proie; les îles sont érigées par la convention du 21 mars 1800 en république septinsulaire; la nouvelle constitution, au lieu de faire renaître l'ordre, provoque la haine contre la noblesse et le parti populaire ; en vain l'agent russe Mocenigo voulut-il établir une constitution qui tînt la balance égale entre les deux partis, on ne put l'appliquer; le mécontentement excité contre la Russie par les changements apportés à cette constitution en 1806 parut ouvrir les portes à la domination française, que le traité de Tilsitt assura. La mauvaise administration du général Berthier, que Napoléon dut révoquer brusquement dès le 28 janvier 1808, les embarras financiers notamment, dans lesquels se débattit son successeur le général Donzelot, la mauvaise volonté d'Ali-pacha et des autres gouverneurs turcs voisins, qui s'efforçaient d'exciter la Porte contre les Français et qui ne se gênaient pas pour enlever les convois destinés aux îles, rendirent difficile la position des Français. Les Anglais commencèrent en 1810 à se saisir des îles sous prétexte d'y rétablir l'indépendance, et le 26 juin 1814 ils entrèrent dans Corfou, abandonné enfin par les troupes françaises. Le 27 septembre 1816, la France, qui de 1807 à 1814 avait dépensé soixante millions dans les îles Ioniennes, accéda à la conven-

[1] *Revue d'histoire diplomatique*, octobre 1898.

Digitized by Google

tion de Paris qui les plaçait sous la protection exclusive de la Grande-Bretagne.

— Ce sont les petits côtés de l'histoire que nous fait envisager M. Frédéric Masson[1] en retraçant l'existence de Joséphine aux Tuileries, et on les trouverait sans doute d'un bien mince intérêt s'ils ne se rapportaient à la femme que Napoléon associa à sa fortune et qui pendant cinq ans et demi porta le titre d'impératrice. Durant cette période si courte en réalité, mais qui semble si longue quand on songe aux événements qui la remplissent, Joséphine demeure à peine douze mois à Paris ; entraînée à la suite de l'empereur dans une course vertigineuse, elle se montre d'un bout à l'autre de la France et visite une partie des États de l'Europe. Au reste, le cadre où elle apparaît n'est pas sensiblement différent et sa vie s'écoule suivant des règles immuables. Partout elle trouve un appartement d'honneur et un appartement intérieur dont M. F. Masson nous décrit les dispositions, l'ameublement et l'usage. Joséphine a des goûts changeants : pendant ses fréquentes absences des Tuileries, architectes et décorateurs travaillent à l'envi à transformer ses appartements sans parvenir à la satisfaire. Elle est entourée d'un nombreux personnel de femmes de chambre entre les mains desquelles elle passe trois heures de sa matinée, car sa toilette est fort longue. C'est une pièce en plusieurs actes dont chacun est indispensable au dénouement, qui est la mise à point de Joséphine. L'auteur en suit minutieusement toutes les péripéties. Parmi le personnel de l'impératrice il n'a garde d'omettre les personnages exotiques, nains et géants noirs ou jaunes, et les bêtes familières dont elle aime à s'entourer. Il nous ouvre la garde-robe, dressant l'inventaire de tous les objets, en marquant le prix, depuis les deux cent huit paires de bas de soie jusqu'aux six cent soixante-seize robes d'étoffes. L'impératrice dépense sans compter ; sa pension de toilette est fixée à 450,000 francs ; mais cette somme est insuffisante pour elle et ses dépenses atteignent une moyenne de 1,100,000 francs par an. Couturiers, bijoutiers, modistes, ébénistes, porcelainiers...., les représentants de tous les corps de métiers semblent se donner le mot pour tenter Joséphine, qui se laisse toujours entraîner. Lorsqu'elle a de grosses dettes elle se désole, elle pleure et Napoléon paie, peut-être par faiblesse pour la femme, mais surtout parce qu' « il sait que de telles folies sont utiles, profitables et peut-être nécessaires. » Sur sa cassette sont prélevés les *secours* accordés directement, les bienfaits de Sa Majesté l'impératrice et reine, distribués en son nom par la dame d'honneur, les pensions *aux personnes que Sa Majesté a connues*, et elles sont nombreuses. L'abbé Nicolas Halna,

[1] *Revue des Deux Mondes*, 1er et 15 septembre 1898.

Digitized by Google

sorte d'encyclopédie vivante, est chargé de la renseigner sur les hommes marquants et sur les familles princières de l'Europe. Corvisart lui rend visite chaque matin, et comme elle se croit toujours souffrante et veut à toute force être droguée, il lui ordonne des pilules.... de mie de pain qui ne manquent pas de la rétablir. M. Masson nous décrit ensuite le déjeuner de l'impératrice, où elle invite les femmes des personnages officiels et aussi des femmes qui n'appartiennent point à ce monde, ses promenades en voiture au bois de Boulogne ou à la Muette. Lorsque la fantaisie de chasser prend à l'Empereur, elle le suit en voiture à Boulogne, à Marly, à Saint-Germain, à Versailles, malgré son dégoût pour ce genre de distraction. Ce qu'elle préfère, ce sont les journées passées dans le salon jaune où elle reçoit surtout les membres de la famille de son premier mari et de la sienne propre, pour qui elle a toujours quelque place à demander à l'Empereur. La toilette du soir est souvent dérangée par l'arrivée de Napoléon, qui après avoir, suivant son humeur, assailli les femmes de chambre de questions ou les avoir taquinées, disparaît jusqu'au dîner, fixé à six heures. Mais l'Empereur oublie les heures et Joséphine, qui le soir dîne avec son mari, l'attend quelquefois jusqu'à onze heures. Si le couple impérial ne va pas au théâtre, la soirée se passe en petit comité ; l'Empereur a hâte de remonter travailler et Joséphine, passionnée pour le jeu, retient ses dames le plus longtemps possible. « Ainsi passent les jours dans ce loisir inoccupé de harem, où la femme, tout entière soumise au maître et à ses désirs, semble toute courbée, plus par terreur que par amour, à lui plaire et à le servir. »

— Les lettres de Murat publiées par M. Albert Lumbroso [1] jettent un jour nouveau sur la conduite du roi de Naples pendant les années 1813, 1814 et 1815, et précisent certains points d'histoire. On y voit qu'au retour de l'expédition de Russie, bien loin de pousser son mari à trahir l'Empereur, Caroline fit tous ses efforts pour le décider à garder le commandement de l'armée. Dans les lettres qu'il adresse de Naples à l'Empereur et malgré ses promesses de dévouement, on sent que Murat fait passer ses propres intérêts avant ceux de son beau-frère et cherche surtout à se maintenir sur son trône. Lorsqu'il écrit : « Je me suis fait Napolitain autant que je le pouvais en restant bon Français, » il se trompe lui-même, et le désir de conserver sa couronne lui fait alors oublier qu'il est Français. N'ayant pu obtenir de Napoléon qu'il lui cède l'Italie jusqu'au Pô, il se tourne vers l'Autriche ; il écrit à « monsieur son frère » François II ; les mêmes protestations de dévouement qu'il adressait à Napoléon reviennent sous sa plume sans effort. De temps à autre il parle bien de son amour

[1] *Revue de Paris*, 15 octobre 1898.



Digitized by Google

pour la France, des vœux qu'il fait pour sa gloire, mais comme il souhaite non moins vivement le succès de l'Autriche, il est difficile d'ajouter foi à ses paroles. Les correspondants d'ailleurs comprirent qu'ils ne pouvaient pas compter sur lui : François et le régent d'Angleterre, pas plus que Napoléon, ne crurent à sa sincérité. Bon général de cavalerie, sachant enlever ses hommes et exécuter un ordre donné, Murat n'avait pas les qualités d'un commandant en chef ni celles d'un bon souverain ; même quelques-unes des qualités essentielles d'un honnête homme lui faisaient défaut.

— En rappelant l'histoire de l'administration de Jean de Bry, préfet du Doubs de 1801 à 1814, M. Léonce Pingaud[1] trace le portrait du préfet modèle. Député de l'Aisne aux assemblées révolutionnaires, échappé providentiellement au guet-apens où périrent les plénipotentiaires français au congrès de Rastatt, de Bry avait passé par toutes les nuances politiques lorsqu'il vint à Besançon. Le pays était encore profondément agité : royalistes et républicains se coalisaient pour renverser Bonaparte; le nouveau préfet s'employa à déjouer leurs complots et à réconcilier les opposants avec le pouvoir établi. Des prisonniers de marque furent souvent renfermés à la citadelle de Besançon et au fort de Joux, il chercha par tous les moyens à rendre leur sort moins dur, et plus d'un même s'enfuit du consentement tacite du gouvernement et pour la plus grande joie du préfet. Son principal soin était d'assurer l'application exacte des lois sur la conscription. Il eut plus de mal à obtenir la pacification religieuse. Les Franc-Comtois, demeurés fidèles au clergé réfractaire, regardaient d'assez mauvais œil leur nouvel archevêque, Mgr Le Coz, ancien prélat de l'Église constitutionnelle, qui favorisait de tous ses efforts le clergé assermenté. De Bry fit donner la plupart des emplois aux prêtres restés en communion avec Rome, et le jour de l'inauguration du Concordat, il monta dans la chaire de la cathédrale, de l'aveu de l'autorité ecclésiastique, et prononça un grave discours, fort goûté des assistants, « sur la religion, sur son importance dans la vie des peuples et sur ses rapports avec la société civile. » Grâce à son influence, Besançon obtint, immédiatement après Paris, une Faculté des lettres, et par ses soins les sœurs rentrèrent dans les hôpitaux ; il s'intéressa à toutes les œuvres destinées au soulagement des pauvres et des malades et contribua à la fondation des sœurs de charité de Besançon. Plein de goût pour les choses de l'esprit et écrivain à ses heures, il restaure l'Académie de Besançon, lui fait obtenir des subsides officiels, et lorsqu'il en est élu président, encourage de toutes ses forces ses confrères au travail. Il tient beaucoup au respect de

[1] *Revue de Paris*, 1er novembre 1898.

Digitized by Google

l'étiquette et accueille avec la même hauteur les anciens émigrés et les anciens jacobins. Tout dévoué aux intérêts de ses administrés, de Bry n'avait d'autre ambition que de rester jusqu'à la fin de ses jours préfet du Doubs. L'invasion de 1814 vint mettre fin à ce rêve. Le 6 janvier les alliés investissaient Besançon. Le 7 avril on apprit à la fois la prise de Paris, la déchéance de Napoléon et l'arrivée d'un commissaire provisoire. A la fin d'un registre officiel où de Bry exhalait son anxiété, on lit ces paroles qui dépeignent bien l'état de son âme : « ....L'abdication du 11 m'a dégagé de mes serments, mais mes affections, mais la patrie, mais ces vieux souvenirs de la liberté, de la gloire nationale! qui me les rendra, qui s'en portera garant? » Administrateur intelligent et intègre, il semble n'avoir pas été doué d'une grande énergie morale. Il eut beau accepter la cocarde blanche des mains des royalistes qui vinrent manifester jusque dans son hôtel, et crier avec eux : Vive le Roi! il n'en fut pas moins destitué. Ayant obtenu une pension du gouvernement de Louis XVIII, il se disposait à se retirer dans son pays natal, quand Napoléon, de retour de l'île d'Elbe, lui confia la préfecture du Bas-Rhin. Exilé sous la Restauration, il revint en France après la révolution de juillet et vécut encore quelques années, devenu royaliste constitutionnel, passant ses heures les plus agréables au milieu des livres, et recevant de temps à autre la visite des amis qu'il avait connus à Besançon en des jours plus heureux.

— Le récit de la révolution de février 1848 par le comte de Montalivet[1], qui forme l'un des chapitres de ses *Fragments et souvenirs*, appelés à paraître prochainement, émane d'un témoin qui a su voir et comprendre les événements. Doué d'une rare perspicacité, il considéra toujours que son dévouement au Roi lui faisait un devoir de ne lui déguiser jamais la vérité, dût cette vérité être désagréable à entendre; et ce qu'il n'hésitait pas à dire, il n'a pas hésité davantage à l'écrire, reconnaissant les fautes commises par le gouvernement de juillet. Le maintien au pouvoir d'un ministre aussi impopulaire que Guizot fut l'une des principales causes de la révolution de 1848. Comme Montalivet, la reine Marie-Amélie avait compris le danger que l'obstination du Roi faisait courir à sa dynastie. Mais quand elle parvint à en triompher et que Louis-Philippe consentit à se séparer de Guizot, il était trop tard. Si le Roi n'avait pas su prévoir la révolution, ceux qui auraient pu la réprimer manquèrent de décision et de volonté. Le duc de Nemours, chargé de diriger les troupes, n'envoyait aucun ordre aux généraux de Garraube, Prévost, Julien et Talandier, qui, établis, le premier à la porte Saint-Denis, le second à la Bastille,

[1] *Revue des Deux Mondes*, 15 novembre 1898.

Digitized by Google

les deux derniers à l'Hôtel de ville, sans nouvelles de ce qui se passait, isolés les uns des autres, pressés par la foule, ne pouvaient agir pour une action commune. Montalivet lui fit comprendre le danger d'une telle situation et obtint de lui la mission d'aller, à la tête d'un détachement de cavalerie, rallier les généraux, leur annoncer les événements de la matinée et leur porter quelques paroles d'encouragement. Aux Tuileries, Louis-Philippe attendait tranquillement le résultat des démarches de Molé, qu'il avait chargé de former un nouveau ministère. Montalivet fait ressortir à ses yeux combien il est pernicieux de ne pas avoir de gouvernement au milieu de l'agitation toujours grandissante. Pas plus que le Roi, Guizot et Duchâtel ne croyaient à l'imminence du danger. Cependant, Molé étant venu annoncer qu'il avait échoué dans ses démarches, Montalivet obtint enfin que Thiers fût immédiatement appelé et chargé de former un ministère, sans qu'on lui imposât la condition, inacceptable pour lui, de ne pas dissoudre une Chambre toute dévouée aux ministres démissionnaires. Thiers ne voyait, de son côté, dans le mouvement réformiste, qu'une révolution constitutionnelle et dynastique ; il ne doutait point que la nouvelle de la formation d'un ministère dont il serait le chef et où entreraient les membres les plus populaires de la gauche suffirait à tout faire rentrer dans le calme. La même confusion régna dans la journée du 24 février. Aucun ordre ne fut donné pour que l'armée vînt au secours de la petite troupe prisonnière au poste du Château-d'Eau et qui périt ainsi au milieu des flammes. Sur la place du Carrousel, l'accueil de la garde nationale acheva de décourager le Roi. Montalivet, qui marchait à cheval à ses côtés pendant cette revue, avait été frappé d'entendre les gardes nationaux de la 10e légion, où dominaient les légitimistes du faubourg Saint-Germain, crier plus fort que les autres : Vive la réforme ! Dans leur bouche, ce mot était synonyme de : Vive la révolution ! Quelques instants plus tard, Montalivet arrivait aux Tuileries, comme Louis-Philippe, entouré des membres de sa famille et de personnages politiques, signait son abdication. Bientôt les coups de fusil se rapprochèrent, et les émeutiers, qui n'étaient pas contenus, menacèrent le château. Ce fut alors un sauve-qui-peut général. Montalivet, qui avait gardé tout son calme et toute sa présence d'esprit, protégea le Roi et sa famille, et, à la tête de son escadron, escorta les fugitifs jusqu'à Saint-Cloud, leur donnant ainsi une dernière preuve de son attachement.

— Nous accorderons encore une mention aux articles suivants : M. l'abbé Jarossay [1] s'attache à faire revivre à nos yeux l'histoire

[1] *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, 1er, 2e et 3e trimestres de 1898.

Digitized by Google

de l'abbaye de Ferrières depuis les origines de la chapelle de Notre-Dame de Bethléem, élevée par saint Savinien, jusqu'à l'introduction de la règle bénédictine, en 817; les pages suivantes sont consacrées à la période de prospérité que traverse l'abbaye sous le gouvernement de saint Aldric, qui le premier appliqua la règle de saint Benoît, et de Servat Loup, sous lequel l'école monastique jeta son plus vif éclat; enfin aux temps d'épreuve qui suivent la mort de Loup de Ferrières jusqu'en 962.—En nous traçant l'itinéraire suivi par l'archevêque de Bourges dans sa visite du diocèse de Cahors en 1285 et dans celle des diocèses de Cahors et de Limoges en 1291, M. l'abbé F. Galabert [1] nous montre ce qu'étaient à cette époque les tournées pastorales, qui exigeaient une singulière vigueur de la part des prélats, parcourant à cheval pendant plusieurs mois un territoire égal en étendue à une quinzaine de départements, bravant les intempéries, et, à leur arrivée au gîte, trouvant quelquefois de la paille pour se reposer. — M. Noël Valois [2] publie la lettre close (du 11 juillet 1382) du pape Urbain VI à la ville de Lucques pour exhorter ses habitants à résister à l'armée de Louis Ier d'Anjou et à défendre les causes sacrées « de la foi, de la patrie, de la liberté, » tout en leur inspirant confiance dans les forces dont il dispose lui-même.— M. R. Rey [3] étudie l'administration du cardinal Georges d'Armagnac comme colégat d'Avignon (1566-1585) et fait ressortir les efforts du cardinal non seulement pour défendre contre l'invasion huguenote les territoires qu'il administre, mais pour y entretenir et y développer l'influence française. — M. P. Courteault [4] a le bonheur d'enrichir la correspondance de Blaise de Monluc, rassemblée avec tant de soin par le défunt baron de Ruble et à peine grossie par quelques découvertes ultérieures, en publiant douze lettres du fameux capitaine qui se rapportent en majeure partie aux années 1567-1570.—M. Émile Longin [5] publie le journal d'un bourgeois de Clairvaux, Jacques Cordelier, qui renferme des détails inédits sur le siège de Dole par Henri II de Bourbon, prince de Condé, en 1636. — D'après la correspondance de lord Stair avec Craggs, M. Louis Wiesener [6] raconte les derniers incidents du séjour à Paris de l'ambassadeur d'Angleterre, rappelé par Stanhope à cause de ses démêlés avec Law, et son dernier entretien avec le Régent pour lui dénoncer les dangers que les desseins du célèbre financier faisaient courir à la

[1] *Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, 2e trimestre de 1898.
[2] *Bibliothèque de l'École des chartes*, mai-août 1898.
[3] *Annales du Midi*, avril et juillet 1898.
[4] *Ibid.*, juillet et octobre 1898.
[5] *Annales franc-comtoises*, septembre-octobre 1898.
[6] *Revue de la Société des études historiques*, 1898, n° 4.

Digitized by Google

France. — Les dépêches conservées dans les archives du ministère des affaires étrangères ont permis à M. le vicomte Maurice Boutry [1] de démêler les intrigues ourdies à Rome par le cardinal de Rohan et l'abbé de Tencin, pour forcer la main à Innocent XIII et obtenir de lui l'élévation de Dubois au cardinalat. — La cabale montée par Mme de Pompadour et ses amis pour amener la disgrâce du maréchal d'Estrées, aussitôt après sa victoire d'Hastembeck, et son remplacement par le maréchal de Richelieu, a trouvé un historien consciencieux dans M. René Bittard des Portes [2]. — On ne lira pas sans intérêt le journal résumé du séjour à Paris du tsarewitch Pierre, fils de Catherine II et futur ennemi de la France, du 18 mai au 19 juin 1782, que nous donne M. Justin Bellanger [3]. — On verra par le récit des opérations préliminaires de la convocation des États généraux dans la circonscription de Clamecy, emprunté par M. Camille Bloch [4] à une lettre du subdélégué de Clamecy à l'intendant de la généralité d'Orléans (13 mars 1789), que les mœurs électorales ne se sont guère modifiées depuis cette époque. — Parmi les soixante-quinze prêtres qui s'embarquèrent aux Sables-d'Olonne, le 9 septembre 1792, pour obéir à la loi de déportation, se trouvaient huit chanoines de Luçon, MM. de Landerneau, Gandillon, Bouhier, de Fontaines, Hamon, Serin de Lesnardière, de Buor, Sicard, sur lesquels M. Edgar Bourloton [5] nous donne d'intéressantes notices biographiques. — Ce n'est guère que l'histoire locale qui est intéressée aux travaux de MM. Alfred Charron [6] : monographie de la commune de Sainte-Geneviève des Bois, près Montargis; — Henri Stein : histoire du pont de Samois, qui fut longtemps le seul passage entre la Brie et le Gâtinais, de Moret à Melun, depuis sa fondation vers le XIe siècle jusqu'à sa disparition au XVIIIe [7]; — Maurice Perrod : l'enseignement public à Salins depuis le XIVe siècle jusqu'en 1641, époque à laquelle le collège de cette ville fut confiée aux Oratoriens [8]; — le chanoine Douais : publication de l'instrument de vente de l'hôtel de Guillaume Garric, professeur de droit à Carcassonne (XIVe siècle), particulièrement intéressant, parce que l'ensemble des pièces qui le constituent nous fait connaître la suite et le détail des opérations du fisc [9]; — Aug. Vidal :

[1] *Revue de Paris*, 15 octobre 1898.
[2] *Revue de la Société des études historiques*, 1898, n° 4.
[3] *Ibid.*
[4] *La Révolution française*, 14 octobre 1898.
[5] *Revue du Bas-Poitou*, 3e livr. de 1898.
[6] *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, 1er et 2e trimestres de 1898.
[7] *Ibid.*, 3e trimestre de 1898.
[8] *Annales franc-comtoises*, novembre-décembre 1898.
[9] *Annales du Midi*, janvier 1898.

Digitized by Google

curieuse étude, que l'on voudrait voir tentée par d'autres travailleurs, sur le prix des choses à Albi, en 1368-1369, d'après les comptes consulaires [1]; — H. Courteault : publication de deux lettres de rémission qui éclairent la part prise par les seigneurs aventuriers du Midi aux luttes franco-anglaises de la première moitié du xv^e siècle [2]; — Charles Nerlinger : complément, à l'aide de documents découverts aux archives de la Côte-d'Or et aux archives municipales de Thann, de sa notice sur le château de Thann à la fin du xv^e siècle [3]; — O. Granat : recherches sur l'industrie de la draperie à Castres au xvii^e siècle, dans lesquelles l'auteur nous fait connaître successivement la matière employée par les fabricants, le mode de fabrication, les diverses espèces d'étoffes qui en étaient le produit, les règlements antérieurs à Colbert [4]; — le vicomte Odon du Hautais : l'état des esprits et le mouvement des affaires dans une petite ville à la fin du xvii^e siècle, d'après la correspondance d'un habitant de Port-Louis avec un armateur de Rennes [5]; — J. Krug-Basse : suite de l'histoire du parlement de Lorraine et Barrois, nous faisant assister à la création des quatre présidiaux de Nancy, Mirecourt, Saint-Dié et Dieuze dans le ressort de cette cour (1772), au conflit qui éclata entre elle et le Grand Conseil, aux événements qui l'amenèrent à échanger son titre de cour souveraine contre celui de parlement (1775), à son opposition aux réformes de Turgot et de Necker [6]; — Alfred Hachette : règlement pour la légion des enfants patriotes de Montluçon, organisée sous les auspices et avec l'approbation de la municipalité et incorporée à la garde nationale de la même ville [7]. — Tandis que M. L. Dimier [8] nous retrace les vicissitudes des logis royaux de Fontainebleau depuis François I^er jusqu'à Charles IX, et les usages différents auxquels furent affectées les diverses pièces, M. Félix Herbet [9], s'occupant de l'église Saint-Louis de Fontainebleau, établit que la construction n'en a pas eu lieu en 1624, puisqu'en 1613 les travaux battaient déjà leur plein, et nous fournit sur l'architecte Claude Martin quelques renseignements biographiques. — Signalons encore quatre notices biographiques : l'histoire, par M. Charles Nerlinger [10],

[1] *Annales du Midi*, janvier 1898.
[2] *Ibid.*, avril 1898.
[3] *Bibliothèque de l'École des chartes*, mai-août 1898.
[4] *Annales du Midi*, octobre 1898.
[5] *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, août 1898.
[6] *Annales de l'Est*, octobre 1898.
[7] *La Révolution française*, 14 novembre 1898.
[8] *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, 1^er et 2^e trimestres de 1898.
[9] *Ibid.*, 3^e trimestre de 1898
[10] *Annales de l'Est*, octobre 1898.

Digitized by Google

du comte Henri de Würtemberg-Montbéliard, seigneur de Horbourg et de Riquewihr (1448-1519), et le récit de son scandaleux procès contre Étienne Grucker, conseiller de Riquewihr, constituent une curieuse étude de mœurs sur la noblesse et la bourgeoisie d'Alsace au xv^e siècle. — Honorat Prévost, seigneur du Chastellier-Portant, fut l'un des premiers gentilshommes protestants qui répondirent à l'appel de Condé après le massacre de Vassy; les services qu'il rendit à son parti lui valurent l'honneur d'être nommé vice-amiral de la flotte de La Rochelle, et d'aller négocier un traité d'alliance avec la reine d'Angleterre, Élisabeth; fait prisonnier à Jarnac, il fut tué par le parti victorieux, le 13 mars 1569 [1]. — M. Joseph Rousse [2] a réuni quelques renseignements sur le perruquier Gaston, l'un des principaux chefs des Vendéens, fusillé à Saint-Gervais au mois d'avril 1793. — Enfin, M. le marquis d'Elbée [3] nous fait voir à l'œuvre la commission militaire qui, détachée de l'état-major de Dutruy, et installée à Noirmoutier après la prise de cette ville, en janvier 1794, dépêcha en trois jours quinze cents royalistes; il fixe entre le 17 et le 19 nivôse, et non au 20, suivant l'opinion commune, la date de l'exécution du fameux chef vendéen.

ALBERT ISNARD.

[1] Article de M. René de la Bartetière, dans *Revue du Bas-Poitou*, 3^e livr. de 1898.
[2] *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, novembre 1898.
[3] *Revue du Bas-Poitou*, 3^e livr. de 1898.

Digitized by Google

# BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

**Découverte dans la montagne d'Éphèse de la maison où la très sainte Vierge est morte,** *et fouilles à faire pour découvrir le tombeau d'où elle s'est élevée au ciel* (sans nom d'auteur). Paris, 1898, in-8 de xx-408 p. (Se vend chez l'auteur, 7, rue Berthollet, au profit de l'œuvre.)

C'est une question agitée depuis quelques années de savoir où est situé le tombeau de la sainte Vierge. Une tradition respectable le plaçait à Jérusalem, à quelques pas du jardin de Gethsémani; une église, dont on fait remonter la fondation à sainte Hélène, y a été construite au IVe siècle, et sur ses ruines a été élevée l'église actuelle, dont l'origine se rattache au souvenir de la princesse Mélisande, fille de Baudouin II et femme de Foulques d'Anjou, quatrième roi de Jérusalem.

A cette tradition on a opposé la tradition éphésine, en faveur de laquelle a été publié récemment un volume résumant tous les arguments qui peuvent confirmer l'authenticité du sanctuaire de Panaghia-Capouli.

M. l'abbé G. entreprend de soutenir cette opinion, et il le fait avec une ardeur de convictions qui l'honore; il croit fermement avoir retrouvé la maison où la sainte Vierge a passé les dernières années de sa vie, et personne ne peut le lui reprocher, car il s'agit là d'une opinion libre touchant une question qui n'a été résolue ni par l'autorité ecclésiastique, ni par l'accord des savants.

M. l'abbé G. nous annonce que si la croyance pour laquelle il combat n'est pas définie, « elle pourrait bien l'être plus ou moins prochainement, » et alors nous n'aurons qu'à nous incliner; il ajoute « qu'elle aura et a déjà pour résultat de contribuer puissamment à la conversion des âmes, de seconder les efforts du souverain pontife pour faire rentrer tous les chrétiens d'Orient dans le sens de l'Église, » etc. (p. XI). J'avoue ne pas bien comprendre en quoi tous ces résultats fort désirables sont liés à la solution d'un problème d'histoire et d'archéologie.

En fait j'ai bien peur que le livre de M. G. ne nous achemine pas vers le but, car, tout en rendant hommage à l'élévation de vues et à la dignité sacerdotale de l'auteur, je regrette de ne pas trouver dans son ouvrage les éléments d'une argumentation scientifique.

Nous avons un texte attribué aux Pères du concile d'Éphèse où se trouve cette phrase tronquée : « où Jean le Théologien et la mère de Dieu, la sainte Vierge Marie.... » La fin manque et M. G. entreprend de démontrer qu'il faut suppléer « sont morts et ont leurs tombeaux. » Trente pages (180-210) de discussion ne m'ont pas paru

Digitized by Google

contenir un seul argument ayant quelque portée.

La base de tout le travail est l'étude des révélations de Catherine Emmerich, étude faite sur les lieux au cours d'un séjour en Asie Mineure. La concordance de la description et des lieux décrits est-elle exacte? Non; l'auteur en convient, mais il ne s'en émeut pas, bien au contraire : « Il peut, « dit-il (p. 44 et 45), il doit y avoir « quelques défectuosités ; autrement « ce ne serait plus une révélation « privée, où la révélation divine est « transmise par une personne aban- « donnée à elle-même ; ce serait, « comme l'Écriture sainte, la parole « de Dieu transmise par une person- « ne encore actuellement inspirée et « dirigée par Dieu. »

Mais il y a à Jérusalem un tombeau de la sainte Vierge? Oui, répond M. G., mais la sainte Vierge n'y a pas été déposée ; lors du voyage qu'elle fit à Jérusalem, en 46, elle fut gravement malade, et les apôtres lui firent préparer un tombeau; mais au lieu de trépasser, comme on s'y attendait, elle guérit, retourna à Ephèse, et le tombeau de Jérusalem resta vide (p. 84, 213-214).

Aux révélations de Catherine Emmerich les partisans de l'autre opinion ont opposé les révélations de Marie d'Agréda, mais, après une discussion qui ne comprend pas moins d'une cinquantaine de pages, M. G. arrive à cette conclusion que Marie d'Agreda n'a donné qu'un récit erroné, contenant « des révélations de Polichinelle ou de La Palisse » (p. 348).

On voit qu'il ne fait pas bon de ne pas être de l'avis de M. G. ; il est permis de supposer que, trouvant devant lui des contradicteurs contemporains, M. G ne leur ménagera pas non plus les arguments désobligeants : l'abbé le Camus, l'abbé Duchesne, le R. P. de la Broise sont pris à partie avec une verdeur de style qu'on s'est habitué, dans nos temps malheureux, à rencontrer dans les polémiques de journaux; ces procédés de raisonnement détonnent dans un travail auquel on a cherché à donner des allures scientifiques.

P. Pisani.

---

**Abrégé des merveilles**, traduit de l'arabe par le baron Carra de Vaux. Paris, Klincksieck, 1898, in-8 de xxxvi-415 p. (*Actes de la Société philologique*, organe de l'œuvre de Saint-Jérôme.)

Il y a quelques années, sous une inspiration scientifique religieuse, et l'on peut ajouter patriotique, s'est fondée à Paris l'œuvre de Saint-Jérôme, dont le but est de venir en aide aux missions pauvres. Elle recueille les dictionnaires, les grammaires rédigés par les prédicateurs de l'Évangile pour leurs néophytes; mais, à côté de travaux de ce genre, fondue avec la Société philologique, elle donne une place à des œuvres d'un caractère plus spécialement scientifique. Sous ses auspices a paru, il y a trois ans, un curieux livre de M. le comte de Charencey, le *Folklore dans les deux mondes*. Elle vient d'enrichir sa collection d'un volume fort important dont nous devons la traduction à M. le baron Carra de Vaux. Cet ouvrage, écrit en arabe, est intitulé : *L'Abrégé des merveilles*. Il appartient à une date antérieure à celle des *Mille et une Nuits*, et on ne doit le comparer ni à ces contes célèbres ni aux romans dont le *Livre d'Antar* est le type le plus connu. Par qui fut-il composé? On ne peut sur ce point se prononcer avec certitude; on

Digitized by Google

l'a attribué à Mas-Oudi et à Ibrahim, fils de Wasif Chah el Ostadi. L'un a vécu au IVe et l'autre au VIIe siècle de l'hégire. L'auteur n'était ni un poète ni un romancier, c'était un folkloriste.

Dans sa pensée, le mot merveilles n'avait pas le sens que nous lui donnons. En trois lignes, il expose le sujet de son ouvrage : « J'ai intitulé mon livre : Livre des histoires du temps et de ce qui a été détruit par les révolutions, des merveilles, des pays, des mers et des terres » (p. 4). Les merveilles dont il parle sont des lieux, des monuments auxquels se rattachent le souvenir d'êtres divers, des faits d'histoire, de géographie et surtout de très nombreuses légendes. Dans ce tableau l'auteur ne s'est pas toujours complu à rapporter des choses extraordinaires, des merveilles. Bien des passages sont rédigés avec sérieux et pourraient être comparés aux descriptions analogues des géographes (p. XVIII).

Le lecteur ne peut pas me demander d'analyser en quelques lignes une production aussi complexe, mais c'est une tâche dont M. Carra de Vaux s'est parfaitement acquitté dans l'introduction, où il expose si bien la nature et la valeur de l'*Abrégé des merveilles*. Parmi tant de légendes que l'auteur arabe a réunies, il en est quelques-unes pourtant que je voudrais signaler. Ce sont celles qui ont rapport à Alexandre le Grand, là assez différent du héros du pseudo-Callisthène, de Lambert-li-Tors, de Gautier de Châtillon et de Juan Lorenzo. Il serait curieux de voir ce que notre Arabe a pu emprunter au Persan Firdousi. Les légendes qui me frappent le plus sont celles qui, dérivant de la Bible, sont souvent altérées dans des transmissions coptes et en passant à travers le Coran. Le lecteur qui se plaît aux confrontations aimera à comparer l'histoire de Joseph, resté si fameux en Orient, avec le vieux poème espagnol qu'a découvert et publié M. de Gayangos.

Les Arabes avaient conservé très vivaces les souvenirs de la conquête de l'Espagne. Dès le IXe siècle ils avaient recueilli des traditions souvent fabuleuses sur Rodrick. Ebn Abdo el Haquem, qui mourut en l'an 257 de l'hégire (870-871), paraît avoir le premier parlé du déshonneur de la fille ou de la femme du comte Julian. D'autres chroniqueurs arabes répétèrent ce récit, le moine de Silos le recueillit, et il se répandit partout de manière à en imposer même à des historiens sérieux. On ne le retrouve pas dans le livre des merveilles, mais on y rencontre un autre épisode que l'on chercherait vainement dans la chronique des derniers rois de Tolède, si bien publiée par le R. P. Tailhan (Leroux, 1884, in-folio), qu'ont redit beaucoup de chroniqueurs, que Guttiere Gomez a rapporté dans son *Victorial*, qui a inspiré quantité de romances et dont Lope de Vega s'est souvenu en composant sa pièce *El ultimo Godo*. Nous voulons parler de cette tour d'Hercule que Rodrick fit imprudemment ouvrir et dans laquelle il trouva l'annonce prophétique de la perte de son royaume. L'*Abrégé des merveilles* raconte cette histoire (p. 121 et suivantes) à peu près dans les mêmes termes que les écrivains espagnols. Ceux-ci l'ont-ils empruntée aux Arabes? Ces derniers, au contraire, l'ont-ils rapportée des pays conquis par eux?

Il y aurait certes bien d'autres points intéressants à signaler dans le livre des merveilles; mais il faut nous borner. Disons seulement, d'a-

Digitized by Google

près M. de Vaux, que toutes les légendes qu'il renferme sont d'origine assez ancienne, et ce livre peut bien représenter l'état du folklore dans le monde musulman au XIe siècle de notre ère. Ajoutons que l'éminent traducteur déclare que ses vœux seront satisfaits si l'ouvrage intéresse les orientalistes et les folkloristes et s'il amuse quelques profanes. Une telle récompense est certes bien due à l'auteur d'un travail aussi considérable.

TH. DE P.

—

**Charles the Great**, par Thomas HODGKIN. London, Macmillan, in-8 de x-250 p.

Ce volume appartient à une série : « Hommes d'État étrangers, » où l'on trouve les douze noms de Richelieu, Philippe-Auguste, Guillaume le Taciturne, Charlemagne, Louis XI, Ferdinand le Catholique, Mazarin, Louis XIV, Catherine II, Mirabeau et Cavour. C'est le pendant des douze hommes d'État anglais : Guillaume le Conquérant, Henri II, Édouard Ier, Henri VII, Wolsey, Élisabeth, Cromwell, Guillaume III, Walpole, Pitt, Peel et Chatham. Ce sont des ouvrages de généralisation, destinés au « grand public, » et sans aucun apparat d'érudition, comme Th. Hodgkin le reconnait dans sa préface (p. VII) : « Les écrivains modernes qui ont traité la vie de Charlemagne sont plusieurs centaines, et je n'ai aucunement la prétention de commenter même superficiellement la biographie d'un si vaste sujet. » Pour les sources anciennes, il utilise Frédégaire, Paul Diacre, les *Annales Laurissenses majores* et les Annales d'Einhard. L'ouvrage est divisé en treize chapitres : Introduction ; les premiers maires du palais ; Pépin d'Héristal et Charles Martel ; Pépin, roi de France ; chute de la monarchie lombarde ; la conversion des Saxons ; révoltes et conspirations ; Roncevaux ; guerres avec les Avares et les Slaves ; relations avec l'Orient ; Carolus Augustus ; les dernières années ; les résultats. Et, en appendice : la généalogie des ancêtres de Charlemagne ; la famille de Charlemagne.

A. S.

—

**Ein Donaueschinger Briefsteller.** *Lateinische Stilübungen des XII. Jahrhunderts aus der Orleans'schen Schule*, par A. CARTELLIERI. Innsbruck, Wagner, in-8 de XXIII-75 p.

On a beaucoup écrit sur les écoles d'Orléans et de Meung-sur-Loire, au XIIe siècle, comme le prouve la bibliographie donnée en appendice (p. 73-75). Comme la plupart des formulaires, ce volume contient des documents originaux mêlés à de simples exercices de style, et on regrette souvent que le compilateur remplace volontairement les noms véritables par des dénominations fantaisistes. Un grand nombre de lettres concernent Philippe-Auguste, la guerre avec Henri II (nos 152-154), ses difficultés avec ses vassaux (149-150), ses relations avec le duc de Bourgogne (163-164). D'autres intéressent Richard Cœur de Lion (59, 103, 111, 112, 182, 186), qui fut réprimandé par le Saint-Siège pour avoir abandonné ses projets de croisade. Le numéro 20 est une lettre de l'évêque d'Orléans, Manassès Ier (1146-1185), qui ordonne des prières pour la guérison du roi Louis VII, au printemps de 1179.

A. S.

—

Digitized by Google

**Charles II, roi de Navarre,** *comte d'Évreux, et la Normandie au XIVe siècle*, par Edmond Meyer. Paris, Ernest Dumont, 1898, in-8 de VIII-305 p.

C'est du roi Charles le Mauvais que M. E. Meyer a entrepris d'écrire la vie; mais il n'accepte pas ce surnom consacré par l'histoire, car c'est précisément l'apologie de ce prince qu'il s'est proposé d'entreprendre. Le procédé dont il s'est servi pour y parvenir est d'un emploi facile, mais d'une efficacité douteuse. Il donne de tous les faits et méfaits du roi de Navarre un récit à sa guise, écartant également le témoignage des contemporains et l'autorité des historiens, dans lesquels il ne voit que mensonges, faussetés et calomnies. Les recherches de tous les érudits sortis de l'École des chartes lui sont également suspectes, en raison de ce qu'il appelle l'esprit rétrograde et royaliste de cette École. Sismondi est le seul historien qui trouve grâce à ses yeux; parmi les chroniqueurs, il s'appuie surtout sur l'autorité de Pierre Cochon, qui vivait au siècle suivant, tout en constatant que ses « récits ne sont pour toute cette époque qu'un tissu d'erreurs » (p. 226). Il se garde surtout de citer l'éloge qu'a fait celui-ci du roi Charles V, car aux yeux de M. E. Meyer, ce monarque, Du Guesclin, et en général tous les défenseurs de la France, sont les derniers des hommes. Pourquoi soutenaient-ils ce qu'il appelle l'usurpation des Valois? Comment les Français avaient-ils le mauvais goût de ne pas adopter la domination du roi Édouard III d'Angleterre, dont, fait-il observer, les descendants auraient pu avec le temps s'identifier à notre nation? S'il reconnait un tort à son héros, c'est celui de ne pas avoir revendiqué hautement pour son compte personnel la couronne de France. Que M. E. Meyer n'a-t-il vécu à la cour de Charles de Navarre! Quels bons conseils il aurait pu lui donner! Ce n'est pas seulement de sa conduite politique qu'il présente ordinairement la défense; les crimes de la vie privée, dont les contemporains l'ont accusé, trouvent chez M. Meyer un apologiste résolu. D'abord ce sont nécessairement autant de calomnies. Puis, en admettant que le roi de Navarre ait cherché à donner du poison à Gaston Phébus par la main inconsciente de son jeune fils, la chose paraîtrait à notre auteur assez excusable, vu les torts que le comte de Foix avait envers son épouse. « Dieu seul peut être son juge » ajoute-t-il avec componction (p. 249).

En voilà assez pour juger de la valeur, ou plutôt du manque absolu de valeur historique de ce livre. Non seulement la critique de M. Edmond Meyer ne s'inspire que des fantaisies bizarres d'un esprit passionné, mais elle est étrangère à toute méthode scientifique régulière et suivie. Il sait relever les erreurs de détail échappées à plus d'un historien, faire valoir les nombreuses contradictions que présentent les récits des chroniqueurs; mais il présente souvent à son tour les faits d'une façon incohérente ou contradictoire. Il ne cite jamais ses autorités que de la manière la plus vague; un nom au bas de la page lui suffit : aucune indication qui puisse guider le lecteur dans une confrontation de textes. Enfin son livre, curieux comme exemple d'aberration historique, n'est de nature à apporter à des études sérieuses aucun élément d'une utilité appréciable.

L. de N.

Digitized by Google

**François Ier et Henri VIII à Boulogne-sur-Mer** (1532). *Intervention de la France dans l'affaire du divorce*, d'après un grand nombre de documents inédits, par le P. A. Hamy, S. J. Paris, Gougy, 1898, in-8 de 212-458 p., avec carte.

C'est à peine si, dans un ouvrage publié en France en 1890 et intitulé : *Un Divorce royal, Anne Boleyn*, l'entrevue de Henri VIII avec François Ier à Boulogne-sur-Mer, en 1532, est mentionnée. Le sujet restait donc intact, et il était digne de tenter un historien. Mais il ne faut pas se dissimuler que ce n'est point chose aisée à un Français d'aborder une question sur laquelle les Anglais ont déjà tant publié. La connaissance approfondie des deux langues ne suffit pas pour l'intelligence des textes écrits dans la langue du XVIe siècle, et, de plus, la lecture des documents originaux est particulièrement difficile. Nous félicitons d'autant plus le P. Hamy d'avoir exploré cette région où l'on ne s'aventure guère. Peut-être des spécialistes trouveraient-ils quelque faute de détail à relever ici ou là; mais lui-même a donné parfois des leçons meilleures que celles des publications antérieures réputées les plus exactes, et si toutes les pièces qu'il analyse ou qu'il cite ne sont pas de première importance, elles servent toutes à éclairer quelque côté extérieur de la question, à prêter l'éclat de la couleur locale à des faits diplomatiques oubliés dans les cartons des archives. Le registre de comptes (Bibl. nat., *fr.* 10388) d'où il a tiré, à force d'ingénieuses restitutions, des tableaux si vivants, était presque entièrement ignoré; personne du moins n'en avait encore tiré parti.

Mais le sujet intime, l'a-t-il pénétré ? Quels propos ont échangés dans leurs conférences François Ier et son *bon frère* Henri VIII, dans ces journées qui suivirent le 21 octobre 1532, où ils se montrèrent chevauchant côte à côte, ou présidant de pantagruéliques banquets, à Calais, à Marquise, à Boulogne ? Le mystère de leur tête-à-tête n'a été révélé par aucun des ambassadeurs contemporains, pourtant si bien renseignés ou qui feignaient de l'être. Mais on peut croire que les événements accomplis au lendemain de l'entrevue le furent en conformité des arrangements convenus, et que par conséquent ils en donnent la clef.

Le rapprochement entre le roi d'Angleterre et le roi de France date de la paix de Cambrai (1529). Henri VIII boudait Charles-Quint, non seulement parce qu'il était l'oncle de Catherine d'Aragon, mais parce qu'il avait refusé au monarque anglais le partage des dépouilles opimes de la France. Louise de Savoie et Wolsey avaient concouru à rétablir les bons procédés entre le vaincu de Pavie et son voisin d'outre-Manche. Celui-ci avait d'ailleurs besoin de protection, ou tout au moins d'appui en cour de Rome, pour l'affaire du divorce. Clément VII avait cité Henri VIII à comparaître en personne au tribunal de la Rote, le 19 décembre 1530. L'année suivante, il engageait des négociations avec François Ier, « à qui il demandoit la veue, » dit Jean du Bellay, et, en 1532, cette entrevue avait lieu, sinon clandestinement, à coup sûr sans ce royal apparat qui avait immortalisé dix ans plus tôt, entre Ardres et Guines, le camp du Drap d'or.

Anne Boleyn resta dans la coulisse à Calais, mais se montra bonne Française et reçut un diamant de quinze mille écus.

François Ier ne fut pas moins prodi-

Digitized by Google

gue de promesses. Il laissa croire à Henri VIII qu'il était fort mécontent de la conduite politique du pape et des exactions de la cour de Rome; qu'il allait menacer le pontife romain d'un concile national, et qu'au besoin, il braverait les censures. « La France et ses agents s'efforceront de traiter l'affaire d'Angleterre comme si c'était la leur propre. » Tel est le dernier mot. François Ier paraît l'avoir vite oublié, et il s'occupa beaucoup plus activement du mariage du Dauphin avec la nièce de Clément VII, bien qu'il eût déclaré à Henri VIII s'en soucier fort peu. Catherine de Médicis lui importait plus qu'Anne Boleyn ou Catherine d'Aragon.

H. Chérot, S. J.

—

**Histoire de la Ligue sous les règnes de Henri III et de Henri IV,** *ou Quinze années de l'histoire de France,* par Victor de Chalambert. Paris, Firmin-Didot, 1898, in-8 de xviii-504 p.

M. Abel de Chalambert vient de publier un ouvrage, auquel son père, M. Victor de Chalambert, a consacré dix années d'un travail persévérant.

L'auteur de ce livre raconte ou plutôt fait raconter les événements d'une époque troublée entre toutes, par les acteurs mêmes du grand drame qui s'y déroule, par les démagogues qui s'agitent et pérorent dans les assemblées et inaugurent cette guerre des rues, depuis si chère aux Parisiens, qui lui doivent, cependant, bien des déconvenues, comme par les défenseurs du droit traditionnel, ces modérés auxquels la victoire va rester.

L'ouvrage est précédé d'une introduction dans laquelle est résumée l'histoire des quatre périodes qui, d'après l'auteur, se partagent, en France, les temps antérieurs à la grande lutte religieuse suscité par la Réforme : la première qui va de l'établissement des Francs au règne de Charlemagne; la deuxième, du règne de Charlemagne au pontificat de Grégoire VII; la troisième, du pontificat de Grégoire VII au règne de Philippe le Bel; la quatrième, du règne de Philippe le Bel au commencement du xvie siècle; périodes dont chacune a son caractère particulier.

M. V. de Chalambert fait commencer l'histoire de la Ligue un peu trop tard, à notre avis, avec la mort du duc d'Anjou en 1584. Cette fin prématurée de l'héritier présomptif de la couronne a été, en réalité, un événement de la plus haute gravité : le roi régnant Henri III, n'ayant pas d'enfant, ni l'espoir d'en avoir, la famille de Valois devait s'éteindre avec lui, et celui qui, par sa naissance, se trouvait appelé à lui succéder, était le chef du parti réformé. Mais la Ligue existait déjà à cette époque : elle remonte, en effet, aux États de Blois en 1576. Il la termine également trop tard, en la conduisant jusqu'à l'Édit de Nantes en 1598 : elle finit réellement avec l'entrée de Henri IV à Paris en 1594, événement d'une bien autre portée qu'un acte d'opportunité contestable et gros d'orages dans l'avenir.

Ces réserves ne nous empêcheront pas de reconnaître le très grand intérêt d'un ouvrage dans lequel la pensée et le style ne cessent pas d'être à la hauteur du sujet.

J. Meynier.

—

Digitized by Google

**Les Empoisonnements sous Louis XIV**, *d'après les documents inédits de l'affaire des poisons (1679-1682)*, par le docteur Lucien Nass, ancien externe des hôpitaux de Paris. Paris, Carré et Naud, 1898, in-8 de 204 p.

Cet ouvrage est une thèse de médecine, et si elle ne prétendait pas être autre chose, nous n'y trouverions pas à redire. Mais l'auteur a éprouvé le besoin de commencer par une longue digression, soi-disant historique et philosophique, sur un terrain qui n'est pas le sien. En attendant les séances de la Chambre de l'Arsenal ou les descentes des experts chez les droguistes du temps, on nous fait passer par les appartements des Borgia, par la cour pontificale du moyen âge et par les maisons des Romains de la décadence. On trouve de tout dans ces excursions à travers l'histoire médiévale ou ancienne, mais surtout des tirades contre l'ancien régime et cette société du grand siècle, laquelle, « malgré Bossuet et Pascal et leur austère morale, » fut « plus hypocritement criminelle, plus stupidement superstitieuse » qu'aucune société connue (p. 13).

L'auteur semble vraiment avoir découvert tout cela d'hier, et l'on croirait, à le lire, qu'il est le premier à s'en indigner. C'est oublier que, dans le sermon sur l'*Impureté*, Bourdaloue s'écriait : « Nous les avons vus avec effroi, et tant d'événements tragiques nous ont appris plus que nous ne voulions, ce qu'un commerce criminel peut produire, non plus dans les États, mais dans les familles, et dans les familles les plus honorables. L'empoisonnement était parmi nous un crime inouï; l'enfer, pour l'intérêt de cette passion, l'a rendu commun. » Mais M. le docteur Nass paraît cultiver Michelet, et encore Michelet, et toujours Michelet, ce qui ne laisse pas de fatiguer après tout le tapage ridicule fait autour de son centenaire. L'Introduction à l'*Histoire de France* et un vieil article de la *Revue des Deux Mondes* sur la décadence morale au XVII^e siècle sont ici dilués à la manière d'un poison, et rien n'est indigeste comme cette décoction. Que l'on empoisonne l'esprit du peuple avec ce toxique, c'est déjà trop.

M. le docteur Nass pense que « les grands coupables dans cette lamentable affaire...., ce sont les mœurs de la cour comme de la ville, et c'est la facile absolution du confessionnal » (p. 19). Pas si facile que cela, puisque, lui-même le reconnaît, ce fut le pénitencier de Notre-Dame qui donna l'éveil. Mais Michelet n'aurait pas mieux dit.

Quand on parle de la sottise du XVII^e siècle, il conviendrait peut-être aussi aux représentants de cette science qui s'appelle la médecine d'être un peu plus modestes. De toutes les superstitions qui régnaient alors, celle des trois S, saignée, séné, seringue, n'était pas la plus inoffensive, et ce ne sont pas les docteurs en théologie qui la propageaient. L'ignorance des juges était très fâcheuse; mais à qui la faute?

Et quel style! Voici la première conclusion : « En pleine apothéose du règne de Louis XIV, éclate un effroyable scandale : l'affaire des poisons. La cause? la superstition grossière des esprits, l'illuminisme espagnol (???), l'ambition démesurée des dames de la Cour voulant conquérir le Roi; en somme, crime pseudo-passionnel. L'origine du poison? L'Italie, la patrie des Borgia » (p. 135). L'arsenic est « le roi des poisons » (ibid.). Est-ce là une définition scientifique? Ailleurs,

Digitized by Google

l'auteur, qui tient à ses formules, revient à son *Malgré Bossuet* et ajoute : « Malgré la remarquable évolution du *Cid*, qui datait de 1636, et qui, en 1678 (*sic*), avait produit Molière, Racine et Boileau.... » (p. 24). Ainsi voilà le *Cid* qui produit, par un secret nouveau de sorcellerie ou de nécromancie, *en 1678*, Molière mort le 17 février 1673. Il faut croire que ce nom de Molière a le privilège après deux siècles de troubler encore les héritiers de Valot, de Bourdelot ou de Patin.

M. Nass paraît s'inspirer, après Michelet, d'un ouvrage paru il y a quelques années : *Médecins et empoisonneurs au XVII^e siècle*, par le docteur Legué, ouvrage aussi peu recommandable que le sien. Il doit à M. Funck-Brentano quelques documents inédits, tels que visites de drogues, inventaires, rapports d'autopsie, arrêts de mort. C'est la meilleure partie de son livre.

H. Chérot, S. J.

—

**La Duchesse de Bourgogne et l'alliance savoyarde sous Louis XIV**, par le comte d'Haussonville. Paris, Calmann Lévy, 1898, in-8 de vi-502 p.

On ne pouvait choisir un sujet qui prêtât mieux à l'histoire anecdotique, aux portraits, aux épisodes; et pour rappeler les souvenirs de la cour du grand Roi, pour apprécier malicieusement le rôle des personnages connus qui se rattachent à l'époque, personne n'était plus préparé que M. d'Haussonville. Aussi a-t-il fait vraiment un livre d'académicien. Non pas qu'il ait négligé de puiser à toutes les sources qui donnent aujourd'hui une saveur nouvelle à l'histoire : archives des Affaires étrangères, archives du dépôt de la Guerre, manuscrits de la Bibliothèque nationale et collections de l'Arsenal, archives de Turin, papiers du maréchal de Cossé, l'auteur a trouvé de l'inédit autant qu'il en était besoin; mais il s'en est servi discrètement, n'abusant pas des citations ni des pièces, et ne cherchant dans les documents que les faits précis qu'il voulait mettre en relief. Peut-être a-t-il un peu spéculé sur l'ignorance de ses lecteurs, en mettant en note des dates et des renseignements biographiques qui se trouvent dans tous les dictionnaires, sinon dans toutes les mémoires.

Toujours est-il qu'il a su donner à son récit, selon sa propre expression, les grâces du roman, s'efforçant de pénétrer la destinée de cette « fleur de Savoie, éclose au flanc des rudes Alpes, transplantée, à peine ouverte, dans le riche jardin de la France, qui pendant seize ans s'y est épanouie, l'a orné de ses couleurs et enchanté de ses parfums. » La première partie de la vie de la duchesse de Bourgogne était la plus facile à traiter; c'est celle qui occupe tout le présent volume. Lorsqu'il se termine, en décembre 1697, nous venons seulement d'assister aux fêtes splendides qui, pendant huit jours, furent données à Versailles à l'occasion du mariage de ces jeunes héritiers du trône, dont jusqu'à présent, comme l'observe l'ambassadeur vénitien, les esprits n'ont pas été moins séparés que les personnes.

Le plan de l'auteur était tout indiqué : il raconte successivement l'enfance et l'éducation de la princesse de Savoie et du petit-fils de Louis XIV. C'était naturellement la petite cour de Turin qui nous était le moins connue. Elle avait l'habileté traditionnelle de se prêter à tout, et de varier avec le temps selon son intérêt. Aussi,



Digitized by Google

on s'explique mieux la façon un peu rude dont Henri IV traita Charles-Emmanuel, que la condescendance de Louis XIV pour Victor-Amédée, dont il put promptement mesurer l'ingratitude. Mais les négociations du mariage menées par Cessé sont curieuses, aussi bien que l'étiquette adoptée, non sans discussions graves, pour la remise à Pont-de-Beauvoisin de la princesse, dont la composition de la « maison » fut une véritable « affaire d'État. » Sur la jeunesse du duc de Bourgogne, M. d'Haussonville n'a eu qu'à consulter Saint-Simon et Dangeau, auxquels il a joint les dépêches du comte de Givone, le représentant du duc de Savoie près Louis XIV. Le caractère du dauphin et de sa femme, le rôle de Mme de Maintenon, la terreur que le Roi inspirait à son entourage, les idées de Fénelon sur l'éducation d'un prince et la disgrâce qu'elles lui valurent, tout cela est fort agréablement raconté, du ton dégagé dont il convenait de juger ces vieux souvenirs. La politique n'y joue qu'un rôle très secondaire, et on ne dirait pas que ces années ont été celles de la révocation de l'édit de Nantes, de la formation de la ligue d'Augsbourg, de l'avènement de Guillaume d'Orange au trône d'Angleterre, de la guerre et de l'incendie du Palatinat. Il est probable que le second volume, en achevant le récit de la trop courte existence du père et de la mère de Louis XV, fournira sur l'histoire générale des renseignements plus importants.

G. Baguenault de Puchesse.

—

**La Révolution et les pauvres**, par Léon Lallemand, correspondant de l'Institut de France. Paris, Alphonse Picard et fils, 1898, gr. in-8 de 398 p. (Tiré à 500 exemplaires numérotés.)

Dans cette question d'assistance publique que M. Léon Lallemand a tant de raisons de bien connaître, il a visé deux buts : l'un, d'ordre historique; l'autre, d'ordre à la fois théorique et pratique.

En ce qui touche le premier, il a passé en revue les utopies qui ont précédé et inspiré la législation révolutionnaire, puis cette législation même, d'abord dans ses dispositions subversives et spoliatrices, plus tard dans ses mesures réparatrices de vendémiaire an V et de floréal an XII. De là, il a montré l'application dans le personnel hospitalier (administration centrale, employés, médecins, servantes des pauvres), dans la fortune hospitalière, dans la situation faite aux administrés. Ce tableau historique est, à vrai dire, tout son ouvrage. Pour le composer, il a soigneusement dépouillé la série F15 (hospices et secours) des Archives nationales. Avec les abondants documents qu'il y rencontrait, il lui eût été loisible de nous offrir plusieurs volumes de pièces justificatives. Il a résisté : pour un érudit en possession de documents inédits, ce n'est pas un mince mérite; il a choisi dans cette foule de pièces qui se pressaient sous ses yeux, et n'en a extrait que la valeur d'un volume, facile à lire et très richement documenté.

Le serment à la Constitution civile du clergé ruina l'édifice de l'assistance comme il avait fait celui des écoles, des collèges et des universités; la haine de tout ce qui était catholique fit le reste. C'est un lamentable

Digitized by Google

tableau que celui de toutes les maisons hospitalières d'où les sœurs sont expulsées, souvent contre le vœu des administrations locales comme des malades et des pauvres. Un grand nombre de localités résistèrent; quant aux sœurs, sauf qu'elles durent renoncer à leur costume, à la prière publique, à l'exercice ostensible du culte, elles y continuèrent leur charitable ministère. Nous avons nous-même eu à citer ces filles de la Charité qui desservaient à Rochefort l'hospice Saint-Maurice : un Sulpicien, l'abbé Croizettière, y demeurait aussi, muni des pouvoirs de Mgr de Coucy. Qui nous raconte cela ? L'un des déportés et leur hôte, M. Brumauld de Beauregard. Qui encore? dans son discours de réception à l'Académie française, Alfred de Musset. C'est encore M. Brumauld de Beauregard qui nous montre dans l'hôpital de Cayenne les sœurs de Saint-Maurice de Chartres; on avait voulu les expulser, et c'étaient les soldats malades qui, presque de force et en dépit des ordres supérieurs, les avaient maintenues. C'est au milieu de leurs soins que mourut dans cet hôpital le sanguinaire Collot d'Herbois.

Les congréganistes expulsées (et il y en eut d'emprisonnées et même de guillotinées), on voulut les remplacer par des laïques. Pour quelques-unes qui se montrèrent dévouées et à la hauteur de leur mission, combien d'autres, quand on en trouvait, introduisirent le désordre dans les hôpitaux, ou n'y apportèrent que leur inexpérience! Personnel insuffisant, coûteux, indiscipliné, sans parler des mauvaises gestions, des pillages, du désordre des mœurs. A Quimper, tout ce monde danse et boit aux sons du biniou; à Lannion, le linge disparaît; à Tréguier, on brûle les marches d'un escalier. — « Après une expérience de plusieurs années, écrit M. Léon Lallemand, la laïcisation fait banqueroute; d'une extrémité à l'autre du territoire, une clameur s'élève : *Rendez-nous les hospitalières!* » (P. 146.) Le curé apostat Coupé, dans son rapport au Conseil des Cinq-Cents, réclamait ce qu'on a appelé depuis « des religieuses laïques, » ce qui n'existait pas plus, dit avec raison M. Léon Lallemand, à la fin du XVIIIe siècle qu'en l'année présente 1898. Les religieuses, non laïques bien entendu, rentrèrent peu à peu sans condition de serment; on était trop heureux de les reprendre, jusqu'à ce qu'un arrêté des consuls du 24 vendémiaire an XI autorisât les sœurs de Charité à se livrer en costume au soulagement des malades et à l'instruction des filles pauvres (p. 153) : « Leur établissement est national, écrivait Portalis; il est né en France, il est le fruit de la religion de nos pères.... »

Que de choses sur la dilapidation de la fortune hospitalière, sur la misérable situation faite aux malades, aux enfants de la patrie, aux nourrices, sur les plaintes trop légitimes de celles-ci! Que de milliers d'enfants qui moururent littéralement de faim et que leurs nourrices furent forcées d'abandonner! La banqueroute de l'assistance faisait concurrence à la guerre pour dépeupler la France! Mais le défaut d'espace nous oblige à nous arrêter et à renvoyer le lecteur aux pages palpitantes de M. Léon Lallemand.

La conclusion pratique arrive d'elle-même et sans qu'il soit besoin de longs développements théoriques. On a vu à quels résultats d'impuissance aboutit jadis la charité légale, la bienfaisance d'État : va-t-on recommencer l'expérience? « Le péril est

Digitized by Google

grand, dit l'auteur; des lois ont été votées, on en prépare d'autres plus dangereuses encore; mais nous devons agir, en appeler du parlement mal informé au parlement mieux informé. » S'il est possible d'enrayer ce déplorable entraînement des pouvoirs publics, aucun livre n'y pourra mieux aider que celui dont nous venons de donner une sympathique, mais forcément incomplète analyse.

VICTOR PIERRE.

—

**Onze ans d'émigration. Mémoires du chevalier Blondin d'Abancourt**, *adjudant-major des Cent-Suisses, chevalier de Saint-Louis*, 1791-1830, publiés par son petit-neveu BLONDIN DE SAINT-HILAIRE, et suivis d'un historique de la compagnie des Cent-Suisses, depuis Charles VIII. Paris, Alphonse Picard et fils, 1897, gr. in-8 de 136 p.

« Un pieux souvenir pour la mémoire de mes grands-oncles et un véritable culte pour celle de mon père, confident de leurs joies et de leurs misères, me font un devoir de publier le récit que le chevalier Blondin d'Abancourt nous a laissé de sa vie militaire. » C'est en quelque sorte un mémorial de famille que nous offre M. Blondin de Saint-Hilaire, ancien officier de cavalerie. L'auteur raconte brièvement les incidents de son existence. Né à Abbeville, le 7 mai 1764, fils d'un conseiller du Roi en la sénéchaussée de Ponthieu, il entra, le 25 septembre 1791, en qualité de volontaire, dans la compagnie des gentilshommes d'Artois formée à Tournai sous les ordres du comte de Conchy. Le 24 janvier 1792, il est nommé lieutenant dans une compagnie noble d'ordonnance à Coblentz (armée des Princes); licencié le 25 novembre 1792, il rejoint l'armée de Condé le 2 juin 1793, et prend part aux opérations militaires jusqu'au 10 décembre 1793. Il s'enrôle le 8 juin 1794 dans les hussards de Béon, à la solde de la Hollande, entre le 28 octobre suivant dans le régiment Mortemart à la solde de l'Angleterre, jusqu'au licenciement en 1802. Rentré alors en France, il reprend du service en juillet 1814, comme premier sergent-major dans la compagnie des Cent-Suisses de la garde du Roi, et suit Louis XVIII à Gand. Adjudant-major de la compagnie des gardes à pied du Roi le 6 juin 1821, il est licencié le 11 août 1830, avec le brevet de lieutenant-colonel.

Il ne faut pas s'attendre à trouver dans ces *Mémoires* des détails circonstanciés sur les événements; c'est une simple autobiographie, où l'histoire trouvera peu de renseignements, et qui atteste seulement l'invariable fidélité du serviteur de la monarchie. A la suite de ces pages de souvenirs personnels, le pieux éditeur a joint un certain nombre de pièces justificatives : jugement du tribunal révolutionnaire de la Seine-Inférieure portant condamnation à mort de Blondel d'Ésigny, de Marie-Françoise de la Vieuville, sa femme, et de leur fils; certificats, brevets, etc., donnés à Blondel d'Abancourt; historique de la compagnie des Cent-Suisses; liste chronologique des capitaines et lieutenants suisses, noms des officiers faisant partie de la garde à pied ordinaire du corps du Roi le jour du licenciement (11 août 1830).

Nous signalerons en terminant quelques erreurs de noms qu'il eût été facile d'éviter : *Bouthillerie*, pour *Bouthillier* (p. 8); *Morlemart* pour *Mortemart* (p. 10); *Autichamps* pour *Autichamp* (ibid.); *Rothalier* pour *Rotalier* (p. 41).

G. DE B...

Digitized by Google

**Souvenirs du comte de Semallé**, publiés pour la Société d'histoire contemporaine par son petit-fils. Paris, Alph. Picard, 1898, in-8 de 445 p.

Jean-René-Pierre de Semallé, né à Mamers en 1772, fut reçu en 1786 page du Roi en sa Grande Écurie. Il manifesta de bonne heure les sentiments d'un attachement très dévoué à la cause de la royauté : aucune circonstance ne put l'en faire dévier. Il ne cessa de rechercher toutes les occasions de servir cette cause avec le désintéressement le plus complet, et s'exposa souvent pour elle aux plus imminents périls. Émigré en février 1791, il fit partie d'un corps licencié après la campagne de 1792, et passa plus de deux ans dans les pénibles péripéties d'une situation précaire. Son dévouement royaliste le ramena à Paris en octobre 1795, malgré la proscription qui pesait sur sa tête; ce fut pour assister à la journée du 13 vendémiaire, fatale aux espérances de ses amis. Sans se décourager, il resta caché sur divers points du territoire français, trouvant partout protection auprès des autorités républicaines, dont beaucoup ne partageaient plus les passions révolutionnaires. Sa situation légale ne tarda pas à être régularisée. Il continua à employer son activité à porter assistance à ceux de ses coreligionnaires politiques qui se trouvaient encore exposés à tous les dangers. Le régime impérial s'établit sans ébranler sa fidélité ou le faire renoncer à ses espérances. Il le vit tendre vers sa chute, aussi disposé que jamais à servir la cause des Bourbons.

Ce fut alors que M. de Semallé joua un rôle qui a laissé une trace dans l'histoire. Les royalistes les plus zélés, apprenant que le comte d'Artois se disposait à pénétrer en France par la frontière de l'Est, conçurent le désir de se mettre en rapports avec lui. Semallé s'offrit pour cette mission périlleuse, et partit de Paris le 5 janvier 1814, afin de la remplir. Le 27 février, il parvenait à Vesoul et était admis à conférer avec le prince. Il en reçut un écrit l'accréditant auprès de ses amis de l'intérieur, joint à l'instruction de s'entendre avec M. de Polignac, qui jouissait de toute la confiance du comte d'Artois. M. de Semallé était de retour à Paris le 16 mars; de concert avec quelques amis dévoués, il travailla à grouper les éléments royalistes encore bien faibles que renfermait la capitale. Ce fut grâce à eux que les souverains alliés, à leur entrée dans Paris le 30 mars, furent accueillis par des démonstrations enthousiastes en faveur de Louis XVIII et des Bourbons. Ce mouvement, à la vérité un peu factice, les frappa d'autant plus qu'ils n'avaient jusque-là rencontré que des apparences hostiles. Il y a tout lieu de croire que, sans la manifestation de royalisme qui se produisit sur leur passage, les souverains étrangers ne se seraient pas arrêtés un instant à la pensée d'appeler au trône le roi légitime.

MM. de Polignac et de Semallé, entre lesquels l'entente était complète, purent, grâce aux pièces écrites dont ils étaient porteurs, se faire considérer comme les représentants du comte d'Artois jusqu'à l'arrivée de ce prince à Paris. A ce titre ils déléguèrent dans les départements des commissaires qui contribuèrent efficacement à faire reconnaître partout le gouvernement royal. Même au centre de la capitale, où ils étaient tenus en échec par le gouvernement provisoire inauguré par Talleyrand et le Sénat,

Digitized by Google

leur rôle ne resta pas complètement inaperçu. Il ne devait d'ailleurs durer qu'un petit nombre de jours.

Le retour offensif de Napoléon vint fournir à M. de Semallé l'occasion de donner de nouvelles preuves de fidélité et de dévouement. Il fut pendant les Cent-jours commissaire du Roi à Bruxelles. La seconde Restauration fut suivie de près par la période de la faveur de M. Decazes : elle détermina Semallé à se retirer de la politique active.

Il resta cependant en rapports avec les membres de la famille royale. Selon lui, c'est sur Fouché seul que doit peser la responsabilité de l'exécution de Ney et de Labédoyère et de la condamnation de Lavallette ; Louis XVIII, dit-il, aurait voulu les éviter. Malgré la nuance prononcée de ses opinions, Semallé blâme la Chambre Introuvable d'avoir voté le bannissement des régicides : les services que quelques-uns d'entre eux lui avaient autrefois rendus semblent lui avoir en ce cas inspiré une mansuétude que peu de ses amis partagèrent.

Il faut arriver aux journées de Juillet pour retrouver quelques signes d'activité chez M. de Semallé. Charles X lui donna alors la mission de pourvoir à la sûreté du prince de Polignac ; il s'y consacra avec beaucoup de dévouement et de courage, plus que de prudence, semble-t-il. Ce ne fut toutefois pas entre ses mains que fut saisi ce ministre malheureux et malavisé.

Les nombreuses aventures dans lesquelles a figuré le comte de Semallé auraient pu servir de cadre à plus d'une scène dramatique. L'extrême simplicité qu'il apporte dans ses récits en atténue considérablement l'effet. Il faut dire qu'il ne les a rédigés que dans sa vieillesse, quarante ans peut-être après les événements, alors que ses souvenirs avaient perdu sans doute beaucoup de leur vivacité. Il y a plus de couleur dans deux fragments dus à la plume de la comtesse de Semallé, sur des scènes de 1793, et sur celles de la première Restauration. Le tout forme un volume qu'on peut lire avec plaisir et intérêt, et où l'on puisera des notions instructives sur une partie des événements écoulés de 1789 à 1815.

L. DE N.

—

**Campagnes de Crimée, d'Italie, d'Afrique, de Chine et de Syrie (1849-1862).** *Lettres adressées au maréchal* DE CASTELLANE par les maréchaux BARAGUEY D'HILLIERS, NIEL, BOSQUET, PÉLISSIER, CANROBERT, VAILLANT, et les généraux CHANGARNIER, CLER, MELLINET, DOCAI, etc., etc. Paris, Plon et Nourrit, 1898, in-8 de 434 p.

Dans un précédent ouvrage, dont la *Revue* a rendu compte, nous avions pu suivre, grâce aux correspondances régulières des officiers qui avaient pris part à toutes les opérations, les principales étapes de la conquête de l'Algérie. Ce nouveau recueil des lettres adressées par de nombreux généraux et officiers de divers grades au maréchal de Castellane, leur chef et leur ami, constitue une contribution fort importante à l'histoire militaire de la France sous le second Empire.

A elles seules, les lettres du général Cler et du général Herbillon, le vainqueur de la bataille de la Tchernaïa, suffiraient à retracer les différents épisodes de la longue et meurtrière campagne de Crimée. Les correspondances des capitaines de Pontgibaud et de Sachy les complètent heureuse-

Digitized by Google

ment. C'est là de l'histoire vécue, narrée par des soldats le soir même ou le lendemain de l'action. Si parfois ils sont tentés de grossir quelque peu les incidents qui se sont passés sous leurs yeux, la diversité des croquis pris sur les divers points du champ de bataille permet aisément de contrôler les détails et de les ramener à leurs véritables proportions.

Il convient de rendre grâce au maréchal de Castellane. Sa bienveillance continue, sa sollicitude éclairée pour les officiers qui servirent sous ses ordres, lui ont fourni les moyens de recueillir sur les guerres d'Algérie et de Crimée des documents autrement précieux que ceux qui figurent dans les archives officielles, et la publication de ces documents fixera définitivement dans nos annales ces laborieuses campagnes, où des fautes furent sans doute commises, mais où s'affirmèrent hautement l'énergie de nos généraux, la bravoure et l'endurance des troupes qu'ils commandèrent.

ROGER LAMBELIN.

—

**Histoire contemporaine :** *La chute de l'Empire, le Gouvernement de la Défense nationale*, par M. Samuel DENIS. T. II. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1898, in 8 de 520 p.

Le premier volume de cet ouvrage (V. t. LXII, p. 675) se fermait sur le récit de l'insurrection du 31 octobre. Le second tome prend, au lendemain de cet épisode, la narration des événements, qu'il conduit jusqu'à la première séance de l'Assemblée nationale. Il se divise en trois livres, dont la matière respective peut être ainsi résumée : le siège de Paris, la Délégation de Tours et de Bordeaux, l'armistice. Fidèle au plan adopté par lui à l'origine, l'auteur s'attache avant tout à retracer les faits d'ordre politique; les faits d'ordre militaire sont rapidement esquissés et ne donnent lieu à une étude de détail que dans leurs rapports avec les premiers.

Ce volume n'est pas moins attachant que son aîné. Il se distingue par les mêmes qualités de clarté dans l'exposition et de facilité dans le style. Tout au plus pourrait-on regretter, à ce dernier point de vue, que la vigueur soutenue de l'expression ne nuise parfois au souci des nuances et critiquer le retour assez fréquent de certaines transitions un peu uniformes, qui, parfaitement à leur place dans un discours, plaisent moins dans une rédaction écrite.

L'idée qui domine le livre, c'est qu'à partir de la reddition de Metz, la lutte était impossible et que la sagesse commandait de traiter. On aurait, pense M. Samuel Denis, obtenu des conditions moins dures que celles de la paix de Francfort et probablement conservé la Lorraine. A vrai dire, ni l'un ni l'autre point ne sont établis d'une manière irréfutable. Quant au premier, il est impossible d'oublier que des généraux, tels que Chanzy, ont cru à la possibilité de continuer la guerre. En ce qui touche le second, si l'auteur apporte à l'appui de son sentiment des raisons d'un grand poids, comme l'opinion de Thiers et une affirmation très grave de M. Fresneau (p. 42, note 1), des arguments non moins sérieux, développés par le général Trochu dans ses *Mémoires* et reproduits par M. Denis (p. 37), permettent de soutenir la thèse adverse; et en somme un certain doute subsiste.

En revanche, une conclusion se dégage avec évidence de l'ouvrage ;

Digitized by Google

c'est que l'instigateur de la Défense nationale, Gambetta, a été mû bien moins par l'ardeur de son patriotisme que par l'intérêt de son parti. Certes il désire sauver la France du démembrement; mais il vise un autre but qui lui tient bien davantage à cœur, à savoir l'établissement de la république. Il sent que la fin de la guerre, c'est la fin de sa dictature; ce sont des élections générales, qu'il prévoit défavorables au régime de son choix. Alors il s'obstine à retarder la paix pour conserver le pouvoir et républicaniser le pays. Aux plus sombres jours de l'invasion, nous le voyons employer, en vue de ce résultat, les procédés les plus mesquins : dissolution des conseils généraux, révocation de fonctionnaires, ordre aux instituteurs de lire publiquement une fois au moins par semaine les élucubrations fantaisistes insérées au *Bulletin de la république*, organe de propagande politique créé *ad hoc*, décret portant inéligibilité à l'Assemblée nationale de nombreuses catégories de citoyens ayant servi l'empire. La résistance scandaleuse que, appuyé sur les fantoches qui composaient avec lui la délégation de Bordeaux, Gambetta opposa à ses collègues du gouvernement de la Défense nationale, qui se refusaient à l'application de ce décret, est un des épisodes les plus curieux et les plus édifiants de cette triste histoire.

M. Samuel Denis établit très clairement contre le dictateur un autre grief, qui atteint plus directement encore M. de Freycinet, celui d'être intervenu dans les opérations stratégiques. Il est impossible de n'être pas révolté à la lecture des injonctions, absurdes au fond, inconvenantes en la forme, que, du haut de son incompétence, le délégué civil à la guerre adressait aux chefs de nos armées. L'échec du général d'Aurelles à Beaune-la-Rolande, celui du général Bourbaki à Héricourt, sont manifestement imputables à ce personnage et recommandent médiocrement le principe de la subordination du pouvoir militaire au pouvoir politique.

Jules Favre et le général Trochu sont l'objet d'appréciations beaucoup plus favorables. M. Denis a même une véritable sympathie pour le premier, en qui il reconnaît un remarquable esprit d'abnégation et de sacrifice. Il va jusqu'à l'absoudre de toute responsabilité dans le désastre final de l'armée de l'Est, communément attribué à une rédaction vicieuse de la convention d'armistice. Peut-être en effet a-t-on dépassé toute mesure dans la critique. Il n'en subsiste pas moins qu'il y avait quelque imprudence de la part du ministre des affaires étrangères, enfermé depuis quatre mois dans une place forte, sans communication avec le dehors, à ne pas traiter seulement de la capitulation de cette place, mais à débattre en outre les conditions de la paix générale.

Somme toute, le livre de M. Samuel Denis offre un grand intérêt, et il éclaire d'une vive lumière les origines de la troisième république. Nous ne croyons pas qu'il existe sur le même sujet une étude d'ensemble plus complète. H. Rubat du Mérac.

—

**Histoire complète de Mac-Mahon**, maréchal de France, duc de Magenta, par Léon Laforge, ouvrage historique illustré. Paris. Lamulle et Poisson, 1898, 3 vol. in-4 de xix-330, 340 et 501 p.

L'*Histoire de Mac-Mahon* est éditée avec un luxe de typographie et de

Digitized by Google

gravures qui fait honneur aux éditeurs. Elle contient une ample collection de documents et témoigne de laborieuses recherches dans nos archives.

Le premier volume est consacré à l'enfance, à la jeunesse, à la vie militaire de Mac-Mahon ; les campagnes d'Afrique, la guerre de Crimée, la campagne d'Italie, la guerre franco-allemande, y sont résumées avec intérêt, et le rôle joué par le héros de Magenta y est développé de façon très complète. Le récit de la bataille de Reichshoffen, partiellement emprunté au livre connu de M. de Monzie, est clairement présenté; une carte topographique aurait cependant permis au lecteur de suivre plus facilement les phases de la journée. Dans ce chapitre, l'auteur a intercalé une pièce de vers qui décèle les meilleures intentions, mais constitue bien un hors-d'œuvre.

Dans le second volume, M. Léon Laforge étudie la Commune de Paris, et raconte en grand détail l'élection du maréchal à la présidence de la République et l'histoire du Septennat. Si tous les Français rendent hommage à la gloire militaire de Mac-Mahon, bon nombre d'entre eux n'admirent pas sans réserves les actes de sa vie politique. M. Léon Laforge approuve tous les faits et gestes du vaillant soldat dont il s'est fait le biographe; il décerne des éloges ou des critiques aux leaders de l'Assemblée nationale, suivant que leurs discours ou leurs projets servaient ou contrariaient les intérêts du maréchal-président. Il fait preuve de quelque naïveté, en écrivant que la lettre connue de Monsieur le Comte de Chambord au vicomte de Rodez-Benavent était « très importante, car le Roi affirmait qu'il ne rétablirait pas la dîme et les droits féodaux. »

Quelques pages plus loin, mention est faite de la présence du Prince à Versailles et du refus du maréchal de recevoir la visite du descendant de Henri IV. L'auteur se borne à confirmer le récit du marquis de Dreux-Brézé. Par ailleurs, il ne comprend pas que les monarchistes conservent leurs principes et leurs espérances, « méprisant la volonté du maréchal de Mac-Mahon, qui était de donner à la France un gouvernement fort et durable » (t. II, p. 203).

Les crises du 24 mai et du 16 mai sont encore trop près de nous pour qu'on puisse apprécier avec impartialité leurs causes et leurs conséquences. Les avis recueillis et les jugements transcrits par M. Léon Laforge ont une valeur simplement documentaire; en tout cas le maréchal, qui n'était pas fait pour la politique, sut abandonner le pouvoir avec dignité, en refusant de sacrifier aux vengeances républicaines cinq commandants de corps d'armée.

Le dernier volume raconte la fin de la vie du maréchal, ses funérailles, les derniers hommages rendus à sa mémoire, notamment l'éloge funèbre de Mgr Perraud et le panégyrique de Mgr Thomas.

En appendice, M. Léon Laforge a publié un chapitre intitulé : *le Maréchal et l'alliance russe*, qui contient plusieurs détails intéressants, et a rassemblé une longue série de pièces officielles, harangues, discours, prononcés au cours des voyages présidentiels, etc., dont plusieurs seront consultés avec profit.

En somme, malgré ses imperfections, cet ouvrage considérable a sa place marquée dans les bibliothèques d'histoire contemporaine. Ajoutons

Digitized by Google

qu'il contient, outre les gravures très soignées, des pages autographes du maréchal, de Bismarck, du duc de Broglie...., et même de l'auteur.

RAOUL LOKY.

—

**Histoire du bailliage de Saint-Omer**, 1193 à 1790, par M. PAGART D'HERMANSART, correspondant du ministère de l'instruction publique, etc. Saint-Omer, impr. et lith. d'Homont, 1898, 2 vol. in-8 de VII-481 et 440 p.

Nul n'était mieux préparé que M. Pagart d'Hermansart à nous donner, en écrivant l'*Histoire du bailliage de Saint-Omer*, le tableau de tout ce qui se rattache aux fonctions d'un bailli et des officiers d'un bailliage dans l'ancienne France. La situation particulière de la province d'Artois, celle de la ville de Saint-Omer, qui, jusqu'à sa réunion définitive à la France en 1677, avait joui de nombreuses libertés, ajoutent un intérêt de plus à cette étude. Le travail que nous signalons, bien que limité au rôle et à l'intervention du bailli dans les affaires de la ville, sert d'utile complément à l'histoire des institutions municipales de Saint-Omer et met en lumière les documents qui, depuis l'origine de la commune, « montrent les bourgeois défendant pied à pied pendant plusieurs siècles leurs privilèges politiques et les garanties sociales qu'ils avaient obtenues. » Mais, « en dehors de ses relations avec le pouvoir communal, le bailli avait des attributions financières, militaires, administratives, judiciaires; il n'eut pas pour seul adversaire l'échevinage, mais aussi l'évêque de Thérouanne, les divers établissements ecclésiastiques et les seigneurs féodaux, enfin il présidait une importante cour féodale dont la juridiction s'étendait sur plus de deux cent cinquante villages et hameaux. » On voit quelle est l'importance du sujet que le savant auteur a entrepris de traiter.

Dans un premier livre, il étudie le bailliage de Saint-Omer jusqu'à la fin du XVe siècle, nous fait assister à la création des baillis qui remplacent le prévôt, le châtelain et le sénéchal dans la plupart de leurs attributions, énumère les attributions si variées du bailli, entre enfin dans le détail des luttes que les baillis de Saint-Omer eurent à soutenir sur ces différents terrains. — Dans le livre II, l'auteur suit, à partir du XVe siècle, les transformations survenues dans les fonctions des baillis, lesquels, sous les derniers archiducs d'Autriche et sous les rois d'Espagne, deviennent des personnages politiques en même temps que des officiers de guerre. Délivrés presque complètement des attributions financières, ils restent, en matière judiciaire, chefs de la cour du bailliage; mais, devenus surtout hommes d'épée, ils partagent le droit de conjure avec le lieutenant général, à qui l'exercice de la justice passe insensiblement. En 1677, la ville de Saint-Omer devient française. Tout change; les droits militaires du bailli disparaissent, le gouverneur ou lieutenant du Roi, l'intendant, absorbent peu à peu les fonctions du bailli, qui, s'il garde son titre de *grand bailli*, se trouve réduit à un rôle presque insignifiant. — Après avoir suivi le bailli depuis l'origine jusqu'au déclin de ses fonctions, l'auteur passe aux officiers du bailliage : conseillers, procureur du Roi, sous-bailli, greffiers, etc.; à l'administration de la justice, aux gages et épices, aux droits honorifiques du

Digitized by Google

bailli et des officiers du bailliage. — Le livre IV est consacré à la juridiction de la cour du bailliage : étendue de la juridiction ; juridiction sur les fiefs ; juridiction sur la ville et la banlieue, etc. — Le livre V traite de la compétence de la cour du bailliage : cas royaux; compétence civile; compétence criminelle; compétence en matière de police; compétence en matière ecclésiastique. — Le livre VI traite de l'appel des jugements au bailliage. Viennent ensuite des listes des officiers du baillage : baillis, auditeurs des comptes, lieutenants généraux, lieutenants particuliers, conseillers, procureurs du Roi, sous-baillis, greffiers, etc ; enfin une série de pièces justificatives, au nombre de dix-sept, de 1323 à 1748, et une table des noms des officiers du bailliage cités dans l'ouvrage.

Cette rapide analyse suffit à montrer avec quel soin M. Pagart d'Hermansart a rempli sa tâche d'historien. Il y a apporté en outre les qualités d'érudition et de méthode qu'avaient révélées ses précédents travaux. Nous ne pouvons donc que le remercier et le féliciter de cette nouvelle contribution à l'histoire locale, qui intéresse en même temps notre histoire administrative. G. DE B.

—

**Tableau de la province d'Anjou** (1762-1766). Manuscrit publié par l'abbé F. UZUREAU. Première série. Angers, Lachèse, 1898, gr. in 8 de 80 p.

On a de nombreux rapports dressés sous Louis XIV, Louis XV et Louis XVI par les intendants des provinces et qui contiennent les renseignements les plus précieux. M. l'abbé Uzureau nous donne aujourd'hui une partie du Tableau de la province d'Anjou, extrait du *Tableau de la généralité de Tours depuis 1762 jusques et y compris 1766*, dressé par les intendants Lescalopier et le marquis de Montpipeau, et dont M. l'abbé Chevalier a publié ce qui concernait la Touraine. La première série de cette publication contient le dénombrement des habitants, avec l'état de comparaison des naissances, mariages et morts : 1° de 1690 à 1701 ; 2° de 1752 à 1763 ; le détail de l'administration ecclésiastique, des couvents d'hommes et de femmes, avec le revenu de chacun d'eux ; de l'administration militaire ; de l'administration civile ; des terres titrées ; des corps de villes ; des hôtels-Dieu, avec leurs revenus, leurs dépenses et charges ; des hôpitaux de charité et d'enfants trouvés ; des collèges, l'Université, des communautés d'arts et métiers, etc. — Nous remercions M. l'abbé Uzureau, et nous souhaitons qu'il poursuive son intéressante publication.

L. C.

—

**Les Villes décorées de la Légion d'honneur**, par Henri TAUSIN. Paris, Em. Lechevalier, 1898, gr. in-8 de 71 p.

M. Henri Tausin, dans cet opuscule, s'est proposé de faire le récit sommaire des actions d'éclat qui ont valu à certaines villes d'être décorées et de donner la description de leurs armoiries, avec le chiffre de leur population. « Disons incidemment, écrit-il dans son avant-propos, que le mot *croix* de la Légion d'honneur est employé improprement pour désigner le signe de cet ordre, » et il déclare qu'il n'emploiera que la désignation *étoile*, spécifiée dans le décret impérial du 11 juillet 1804. L'observation est un peu puérile : pourquoi

Digitized by Google

alors intituler son travail : *les Villes décorées*, il aurait fallu mettre *étoilées*. La plupart des décrets rendus portent : « la ville de.... est autorisée à ajouter à ses armes la *croix* de la Légion d'honneur. » — Les villes décorées sont : *Chalon-sur-Saône* (décret impérial du 22 mai 1815, confirmé par Louis-Philippe le 6 septembre 1831); *Tournus* (décret de Napoléon III du 10 août 1861); *Saint-Jean-de-Losne* (décret impérial du 22 mai 1815, confirmé par Louis Philippe le 1er octobre 1831); *Roanne* (décret de Napoléon III du 7 mai 1864); *Châteaudun* (décret du maréchal de Mac-Mahon du 3 octobre 1877); *Belfort* (décret de M. Félix Faure du 19 avril 1896); *Rambervillers* (décret de même date); *Saint-Quentin* (décret du 6 juin 1897).

L. C.

—

**L'Unité italienne** (1815-1870), par J. de Crozals, professeur d'histoire à l'université de Grenoble. Paris, Henri May, 1898, in-8 de 284 p.

Ce volume appartient à la collection dite « Bibliothèque d'histoire illustrée, » qui parait sous la direction de MM. Zeller et Vast. Il n'y faudrait point chercher ce que l'auteur ne s'est manifestement pas proposé de nous fournir, à savoir des informations inédites ou des aperçus nouveaux. C'est un bon résumé des événements accomplis au delà des Alpes entre 1815 et 1870. On y trouve successivement exposés, dans un style clair et correct, le mouvement d'opinion qui travailla l'Italie au cours des trente années subséquentes à la chute de l'empire napoléonien, l'échec lamentable de la tentative faite par Charles-Albert, en 1848, pour chasser l'Autriche de la péninsule, enfin les succès ininterrompus qui, à partir de 1859, couronnent les efforts de Cavour et permettent à Victor-Emmanuel d'achever, en 1870, l'œuvre de l'unité nationale.

M. de Crozals est assez sobre d'appréciations personnelles. Mais les idées qu'il exprime de temps à autre sont nettement anticléricales. A propos de la promulgation du *Syllabus*, le pape Pie IX nous est représenté comme l'interprète du parti qui, depuis le XVIe siècle, a mis l'Église en conflit avec le monde civil et la science, et comme un ennemi de la civilisation (p. 228). L'aperçu que l'auteur nous donne des principes de la société moderne justifie d'ailleurs suffisamment la répugnance de l'Église à les sanctionner. Il y a trop de couvents : rien de plus naturel que d'en supprimer un grand nombre (p. 230). Le budget est en déficit : il est tout à fait légitime de se procurer des ressources par la vente des biens ecclésiastiques (p. 247). Les États du pape forment obstacle à l'unité italienne : quoi de plus simple que de les annexer? Cette manière de concevoir la liberté, le respect de la propriété et le droit des gens peut être très moderne; mais est-ce bien se montrer l'ennemi de la civilisation que de les entendre autrement?

H. Rubat du Mérac.

—

**L'Orient et l'Europe,** *depuis le XVIIe siècle jusqu'aujourd'hui.* — Ouvrage contenant des cartes de l'Orient aux principales époques de son histoire, par le baron Amaury de la Barre de Nanteuil. Paris, Firmin Didot, 1898, in-8 de xx-251 p.

Le livre de M. de la Barre de Nanteuil est agréable à lire : il sera bon à consulter sur une question qui, chose remarquable, est peut-être

Digitized by Google

mieux connue dans plusieurs de ses parties que dans l'ensemble. L'auteur aborde la situation au moment où va commencer la décadence de l'empire ottoman. Jusqu'à la fin du XVII^e siècle, la Turquie a fait trembler l'Europe : on était alors à se demander quelles contrées l'islamisme allait encore envahir. A partir de la paix conclue à Carlovitz, la question d'Orient, suivant une expression fort bien trouvée de l'auteur, et qui restera, la question d'Orient, dis je, se *retourne :* on se demande à quel État chrétien reviendra tel ou tel des *disjecta membra* de l'ex-colosse. La Turquie, dit M. de Nanteuil, avait vieilli. Que faut-il entendre par « une nation jeune? une nation vieille? » Il ne s'agit pas du nombre d'années. La France vivait depuis mille ans, lorsque l'empire ottoman est né sur le Bosphore. Voilà une bien grosse question. On peut dire que, pour les collectivités comme pour les individualités, il y a des vieillesses jeunes et des jeunesses vieilles. C'est une affaire ethnologique.

A la fin du XVII^e siècle, les aspirants à la succession du *de cujus* étaient l'Autriche, Venise, la Russie. Au traité de Passarovitz, la république de Saint-Marc sort de la scène orientale pour n'y plus rentrer : la paix de 1718 est le triomphe de l'Autriche, qui prend alors une partie de la Serbie et la petite Valachie, qui s'assure le protectorat des catholiques dans la presqu'île des Balkans. L'Autriche, devant l'influence de la France, recule en 1739 pour céder bientôt la place à la Russie; mais elle fait un nouveau pas en avant par le traité de Berlin, qui lui concède l'administration de la Bosnie-Herzégovine et l'occupation du pachalik de Novy-Bazar, autrement dit, la route de Salonique.

M. de la Barre de Nanteuil conduit son récit jusqu'à nos jours. Un nouvel envahisseur a surgi « L'éléphant et la baleine, dit-il en terminant...., s'observent dès maintenant dans les parages de l'Archipel. »

A. D'AVRIL.

---

**Dames d'hier et d'aujourd'hui**, par M^lle BLAZE DE BURY. Paris, Perrin, 1898, in-16 de x-259 p.

Ces dames d'hier et d'aujourd'hui sont : Renée de France, duchesse de Ferrare, fille de Louis XII, à laquelle nous reviendrons; Arabella Stuart, dont la destinée offre un exemple de la fatalité qui semblait attachée à son illustre race; Dorothée Osborn, qui épousa, après un long amour, Guillaume Temple, et dont la correspondance fournit à M^lle Blaze de Bury d'intéressants tableaux de la vie en Angleterre au XVII^e siècle; la margrave de Bayreuth, que Sainte-Beuve avait déjà fait figurer dans ses *Lundis;* Rahel de Varnhagen, près de laquelle apparaît Gœthe; l'impératrice Frédéric, dont l'auteur rappelle la compatissance à l'égard de nos prisonniers, ce qui ne nous fait pas oublier les cruels événements, cause fatale de leur captivité; la reine d'Italie Marguerite de Savoie, qu'on s'étonne un peu de voir rapprocher de notre reine Blanche, et à laquelle l'auteur se complaît à faire une pieuse généalogie de saints et de saintes qui, sans doute, pourront prier pour le roi Humbert; la reine Victoria, « qui n'a jamais cessé de *vibrer* en femme, » et enfin M^me Craven, sur laquelle on trouve beaucoup de détails, animés par de nombreux fragments empruntés à sa correspondance avec une amie.

Nous avons dit que nous reviendrions à Renée de France. C'est avec justice que M^lle Blaze de Bury fait

Digitized by Google

l'éloge de cette princesse, de sa générosité, de son grand caractère, de son esprit, de son goût pour les lettres et les arts; mais la duchesse de Ferrare ne se contenta pas de savoir l'italien, l'espagnol, le latin, le grec, les mathématiques, l'astrologie, sa passion pour l'étude la conduisit à ouvrir des ouvrages de théologie, de la théologie elle tomba dans l'hérésie, et ses relations avec Calvin achevèrent de l'égarer loin du catholicisme. Nous aurions voulu sur ce triste épisode trouver autre chose que ces lignes trop indulgentes : « Quand Calvin parla des *futurités* célestes à cette âme outragée par le spectacle des licences romaines, quand Calvin entreprit avec cette âme brisée une nouvelle ascension religieuse à l'aide d'une doctrine plus raisonnée, en laissant à l'esprit net et clairvoyant de la nouvelle amie l'espace de la libre discussion des textes sacrés, le cœur de Renée se détournait déjà suffisamment des déceptions terrestres pour suivre son nouveau guide.... Ce fut le Christ d'amour et de pitié qui lui toucha le cœur plus encore que l'éloquence de Calvin » (p. 28).

Si Mlle Blaze de Bury, en parlant des pieux ascendants de la reine d'Italie, n'avait paru faire un si grand cas des saints, nous la croirions protestante. Si elle l'est en effet, il n'y a pas à s'étonner de l'absence d'un blâme ou au moins d'un regret pour la palinodie d'une fille de France; mais le lecteur catholique ne peut partager, en cette occurrence, la bienveillance de l'auteur.

En lisant les lignes que je viens d'emprunter à Mlle Blaze de Bury, on a pu être étonné de la présence d'un mot inconnu, *futurité*. On le chercherait vainement dans Littré, de même que quelques autres tels que : *mémoiriste* Page 29, il est parlé de papalins qui *détoitaient* une cathédrale pour écouter le moine Ochino. Mlle Blaze de Bury affectionne trop les néologismes, les vocables peu usités, elle va même en chercher dans la langue médicale : dans une demi-page nous la voyons parler d'idiosyncratie, de prodromes, de diagnostic.... Il y aurait peut-être à signaler aussi quelques légères désobéissances à la grammaire.

Mais voilà bien des observations minutieuses (qu'on me les pardonne, je viens de lire les *Déformations de la langue* de M. Deschanel), mais il me semble que, appartenant à une famille éminemment littéraire, dédiant son livre à un académicien : M. de Vogüé, ayant eu un de ses ouvrages, *Un divorce royal*, couronné par l'Académie française, Mlle Blaze de Bury doit moins que tout autre donner de mauvais exemples, et certes elle est douée de façon à n'en donner que de bons quand elle le voudra. Elle a l'imagination impressionnable et vive, la pensée brillante, une mémoire nourrie de lectures érudites. Pourquoi, avec toutes ces qualités, chercher à devenir obscure et écrire, par exemple, des phrases comme cette fin de sa préface : « Que si la note douloureuse se retrouve dans ces quatre âmes féminines, un peu monotonement peut-être, le lecteur veuille bien exonérer l'auteur du reproche de morbidité en se souvenant que le rapprochement de ces esquisses dans un même volume est la cause unique de ce sostenuto en mineur » (p. x).

TH. DE P.

—

Digitized by Google

**Manuel de bibliographie générale** (*Bibliotheca bibliographica nova*), par M. Henri Stein. Paris, Alph. Picard et fils, 1898, in-8 de xx-895 p.

M. Henri Stein nous donne, dans ce précieux *Manuel*, le résultat de plus de dix ans de travail, et il peut dire justement que son livre « est la synthèse de toutes les bibliographies publiées jusqu'à la fin de l'année 1896. » Il a adopté une nouvelle classification, dont voici les grandes divisions : I. *Bibliographies universelles;* II. *Bibliographies nationales;* III. *Sciences religieuses;* IV. *Sciences philosophiques;* V. *Sciences périodiques;* VI. *Sciences économiques et sociales;* VII. *Sciences pédagogiques;* VIII. *Sciences pures;* IX. *Sciences appliquées;* X. *Sciences médicales;* XI. *Philologie et belles-lettres;* XII. *Sciences géographiques;* XIII. *Sciences historiques;* XIV. *Sciences auxiliaires de l'histoire;* XV. *Archéologie et beaux-arts;* XVI. *Musique;* XVII. *Biographie.* Chacune de ces grandes divisions se subdivise, de façon à rendre le classement aussi clair et la recherche aussi facile que possible. Chose essentielle et qui atteste l'immense travail que s'est imposé l'auteur, il a vu la majeure partie des livres indiqués, et a tenté de se rendre compte de la valeur relative et actuelle de chaque bibliographie : c'est là le côté critique de l'œuvre, et ce qui la distingue de toute œuvre analogue. M. Stein est, avec raison, persuadé que la « mission du bibliographe est tout autre qu'on ne le croit généralement, » et il a voulu faire un « travail raisonné : » ainsi, il accompagne souvent la mention de l'ouvrage de remarques fort précieuses, d'observations critiques et d'indications techniques des plus utiles.

Ce *Manuel* constitue donc une œuvre de premier ordre, vraiment originale, et qui est appelée à rendre les plus grands services.

Mais M. Stein ne s'est pas borné à nous offrir, dans ses dix-sept grandes divisions, les renseignements bibliographiques les plus complets. Outre les 554 pages de ses nomenclatures, il nous en donne 214 autres d'*appendices*, et cette partie de son livre n'est pas la moins originale ni la moins utile. Nous avons là : Premier appendice : *Géographie bibliographique*, ou liste raisonnée des localités du monde entier qui ont possédé une imprimerie avant le xix^e siècle (p. 555-636); — Appendice II : *Répertoire des tables générales de périodiques*, en toutes langues (p. 637-710); — Appendice III : *Répertoire des catalogues d'imprimés des principales bibliothèques du monde entier* (p. 711-768). En outre, un supplément (p. 769-802) donne les additions et, de plus, signale les ouvrages parus pendant l'impression du volume. Enfin, une table des matières (p. 803-895) contient toutes les indications de matières, lieux, personnages, etc.

Tel est le magnifique travail que nous devons à M. Henri Stein, et pour lequel on ne saurait lui avoir trop de gratitude. Remercions-le donc, et félicitons-le d'avoir entrepris une telle tâche et de l'avoir si bien remplie.

G. de B.

---

**Répertoire bibliographique des principales revues françaises** *pour l'année 1897*, rédigé par D. Jordell. Paris, Per Lamm (libr. Nilsson), 1898, gr. in-8 de x-210 p.

Comme le dit très justement M. H. Stein, dans la courte préface qui

Digitized by Google

ouvre ce *Répertoire*, « nul ne peut se flatter, avec les répertoires bibliographiques dont nous disposons jusqu'à présent, de pouvoir suivre le mouvement et de se tenir au courant de ce qui paraît périodiquement, non seulement en province, mais à Paris même; et combien d'articles intéressants ou simplement curieux échappent à la connaissance de ceux qui auraient le plus grand intérêt à les lire! » M. Jordell, le continuateur du *Catalogue de la librairie française* de Lorenz, a entrepris de combler cette lacune au moyen d'une table de cent quarante-six revues paraissant en France. L'ouvrage débute par la nomenclature des revues répertoriées, avec l'indication du tome ou de l'année. Le *Répertoire bibliographique* est disposé par ordre alphabétique des matières, ce qui permet de se rendre compte, d'un coup d'œil, de ce qui a paru dans l'année sur tel ou tel sujet, tel ou tel personnage historique. Vient ensuite une table alphabétique par noms d'auteurs. Ce travail, fait avec le plus grand soin, offre — c'était inévitable au début — plus d'une lacune. Mais il est appelé à rendre les plus grands services et pourra être complété d'année en année. Dès à présent il doit prendre place sur la table de tous les travailleurs, et nous ne saurions trop remercier M. Jordell de sa courageuse initiative.

G. DE B.

*Le Gérant :* L. PIQUET.

---

BESANÇON. — IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE PAUL JACQUIN.

Digitized by Google

# POLYBIBLION

## REVUE BIBLIOGRAPHIQUE UNIVERSELLE

**Paraissant du 10 au 15 de chaque mois**

5, Rue Saint-Simon, 5

(Boulevard Saint-Germain)

---

TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE

---

**Le Polybiblion,** publié sous les auspices de la Société bibliographique, paraît chaque mois en deux parties distinctes, qui peuvent être l'objet d'abonnements séparés.

La première (*partie littéraire*) se publie par fascicules de six feuilles d'impression et forme, à elle seule, deux volumes semestriels de près de sept cents pages. Elle comprend : 1° des *Articles d'ensemble* sur les différentes branches de la science et de la littérature; 2° des *Comptes rendus* des principaux ouvrages publiés en France et à l'étranger; 3° un *Bulletin* faisant connaître les ouvrages récents et de moindre importance; 4° des *Variétés* littéraires, historiques, bibliographiques; 5° une *Chronique* résumant tous les faits se rattachant à la spécialité du Recueil; 6° une *Correspondance* offrant des renseignements bibliographiques circonstanciés sur tel ou tel sujet; 7° des *Questions et Réponses* sur des points d'histoire, de littérature, de bibliographie, etc.

La seconde (*partie technique*) contient : 1° une *Bibliographie méthodique* des ouvrages publiés en France et à l'étranger, *avec indication des prix;* 2° les *Sommaires* des principales revues françaises et étrangères; 3° les *Sommaires* des mémoires publiés par les sociétés savantes; 4° les *Sommaires* des articles littéraires des grands journaux de Paris. La partie *technique* forme, par mois, une livraison de deux à trois feuilles d'impression et, au bout de l'année, un volume de quatre cent cinquante à cinq cents pages.

Enfin, le **Polybiblion** contient un *Bulletin d'annonces* de librairie, auquel est joint, sous le titre de *Demandes et offres,* un catalogue de livres d'occasion, utile aux amateurs qui veulent se débarrasser d'ouvrages en double ou dont ils n'ont plus besoin.

PRIX D'ABONNEMENT. Les prix d'abonnement sont ainsi fixés :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| *Partie littéraire,* | France. . . | 15 fr.; | pour les sociétaires. . | 12 fr. |
| *Partie technique,* | — | 10 fr.; | — | 8 fr. |
| *Les 2 parties réunies,* | — | 20 fr.; | — | 17 fr. |

Abonnement a vie aux *deux Parties,* France : 250 fr. — Étranger : 280 fr.
— à la *partie littéraire seule,* 180 fr. — 200 fr.
— à la *partie technique seule,* 120 fr. — 140 fr.

Une livraison séparément : littéraire, 1 fr. 50; technique, 1 fr.; les deux parties, 2 fr. 50.

Pour les autres pays, *le port en sus.*

Les abonnements partent du 1er janvier de chaque année et sont payables d'avance en un mandat sur la poste.

COLLECTIONS. — Les années 1868 à 1898 forment une collection de 82 volumes grand in-8.

*Un numéro spécimen de l'une ou l'autre partie sera adressé,* franco, *à ceux qui en feront la demande.*

Bureaux du **Polybiblion,** 5, rue Saint-Simon (Boulevard Saint-Germain). Libraires correspondants : à Londres, Burns et Oates, 28, Orchard Street; à Fribourg en Bade, B. Herder; à Vienne, Gerold et Cie, Stefansplatz; à Bruxelles, Guillaume Larose, 8, rue des Paroissiens; à Rome, le Chevalier Melandri, ancien Directeur de la Librairie de la Propagande, rue Giulia, 10, p. 2; à Madrid, José Ruiz y Ce, 14, Principe; à Lisbonne, Manoel-José Ferreira, 132, rua Aurea, 134; à Montréal, Cadieux et Derome, rue Notre-Dame.

Digitized by Google

LA REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES

Paraît tous les trois mois par livraisons de 20 à 22 feuilles d'impression et forme deux volumes de 650 à 700 pages par an.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

**Paris et Départements** . . . . . **Un An : 20** fr.
**Étranger.** . . . . . — **25** fr.

On s'abonne à Paris, aux bureaux de la Revue, rue Saint-Simon, 5.
Les communications relatives à la rédaction doivent être adressées à M. le marquis de Beaucourt, rue de Babylone, 53, à Paris.
Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé à M. le Gérant de la Revue, rue Saint-Simon, 5.
*La reproduction et la traduction des travaux de la* Revue des questions historiques *ont interdites. — Aucun tirage à part ne doit être mis en vente.*

# COLLECTION DE LA REVUE

Les quarante-quatre premiers volumes de la **Revue des questions historiques**, formant la collection de 1866 à 1888, sont la propriété de M. H. Welter, libraire, 59, rue Bonaparte.

Pour les conditions de prix, s'adresser à M. H. Welter.

Les tomes XLV et suivants se trouvent aux bureaux de la *Revue*.

Les tables des quarante premiers volumes forment deux séries ; elles sont accordées gratuitement à ceux qui achètent la collection.

Première série (table des tomes I à XX);

Deuxième série (table des tomes XXI à XL).

EN VENTE AUX BUREAUX DE LA *REVUE* :

**Table des tomes XLI à LX, 1 vol. gr. in-8. — Prix : 8 fr.**

BESANÇON. — IMPRIMERIE DE PAUL JACQUIN.

Digitized by Google

# REVUE

DES

# QUESTIONS HISTORIQUES

HARVARD COLLEGE LIBRARY
MAY 6 1899
CAMBRIDGE, MASS.

TRENTE-TROISIÈME ANNÉE

130e LIVRAISON

1er AVRIL 1899

PARIS
BUREAUX DE LA REVUE
5, RUE SAINT-SIMON, 5
1899

Digitized by Google

## LIVRAISON DU 1er AVRIL 1899


Pages

I. — SAINT AUGUSTIN DE CANTORBÉRY. — PREMIÈRE MISSION BÉNÉDICTINE, par **Dom Louis Lévêque**, O. S. B. 353

II. — L'IDOLATRIE EN GAULE AU VIe ET AU VIIe SIÈCLE, par **M. l'abbé Vacandard** . . . . . 424

III. — L'UNIVERSITÉ DE PARIS ET LES JÉSUITES DANS LA SECONDE MOITIÉ DU XVIe SIÈCLE, par **M. l'abbé P. Feret** . . . . . 455

IV. — UN CAS D'INSUBORDINATION MILITAIRE : DUMOURIEZ CONTRE LUCKNER (JUILLET 1792), D'APRÈS LES DOCUMENTS INÉDITS DU DÉPOT DE LA GUERRE, par **M. Arthur de Gannlers** . . . . . 498

V. — MÉLANGES : UN ÉPISODE DE LA LUTTE COMMERCIALE AVEC LES ANGLAIS : LA PRISE DU *TRITON*, par **M. Émile Garnault** . . . . . 560

LES RAPPORTS AMÉRICAINS SUR LE CONTESTÉ ANGLO-VÉNEZUELIEN, par **M. Henri Froidevaux** . . . . 568

DEUX NOUVEAUX VOLUMES DE « L'HISTOIRE DES PAPES » DU Dr PASTOR, par **M. l'abbé Jules Chevalier**. . . . . 578

UN LIVRE SUR SAINT FRANÇOIS DE SALES, par **Dom A. du Bourg**, O. S. B . . . . . 584

LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE NANCY, par **M. Léon Germain** . . . . . 588

VI. — CORRESPONDANCE. — LETTRES DE M. L'ABBÉ GOUYET ET DE M. LE CHANOINE PISANI . . . . . 592

VII. — CHRONIQUE, par **M. Eugène Ledos** . . . . . 598

VIII. — REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES, par **M. Albert Isnard** . . . . . 611

IX. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE. . . . . 624


Digitized by Google

# SAINT AUGUSTIN DE CANTORBÉRY

## PREMIÈRE MISSION BÉNÉDICTINE

HARVARD COLLEGE LIBRARY
MAY 6 1899
CAMBRIDGE, MASS.

Après les travaux nombreux, variés, et d'ailleurs de valeur très diverse, publiés il y a deux ans à l'occasion du treizième centenaire de saint Augustin de Cantorbéry, il semble qu'il n'y a plus rien à dire sur ce sujet, et qu'il est superflu d'y revenir. Il y a peut-être lieu d'espérer que, après avoir lu les pages qui vont suivre, le lecteur en jugera autrement. L'intérêt de l'actualité a sans doute disparu, mais il reste toujours celui de la vérité, qui ne passe pas. On peut considérer saint Augustin et ses compagnons à bien des points de vue différents. Les a-t-on suffisamment considérés au point de vue monastique, qui est le vrai, puisqu'ils étaient moines et faisaient œuvre de moines? L'auteur du présent travail ne l'a pas pensé, et il a essayé de combler cette lacune.

### I.

Tout le monde sait qu'un jour, traversant un des marchés de Rome, saint Grégoire y trouva de jeunes esclaves anglo-saxons, mis là en vente comme une vile marchandise [1]. Apprenant qu'ils étaient païens comme toute leur nation: « Hélas, dit-il en gémissant, quel malheur que le prince des ténèbres possède des visages si lumineux et que des fronts si beaux abritent des âmes vides de Dieu ! » En ce moment, une grande résolution germa dans le cœur du moine : il ira convertir ces peuples à

[1] Si saint Grégoire était alors abbé du monastère de Saint-André, ce fait dut se passer après 587, car à cette date il ne l'était pas encore. V. Greg. I, *Reg.*, t. II, ap. 1.



Digitized by Google

la foi du Christ. Mais le pape Pélage II [1] s'opposa à l'exécution de ce noble et généreux dessein.

Élevé sur la chaire de saint Pierre, il se promit bien d'en poursuivre l'exécution le plus promptement possible.

L'invasion des barbares avait fait perdre au christianisme tous les pays situés sur la rive droite du Danube, sur la rive gauche du Rhin, les bords de la Manche, et la Grande-Bretagne presque entière, conquise par les Anglo-Saxons.

Au temps de saint Grégoire, l'invasion était finie. Le moment paraissait donc venu de songer à reconquérir les pays perdus par la foi chrétienne, et d'attaquer vigoureusement le nouveau paganisme germanique, partout vainqueur, et partout plus ou moins oppresseur des chrétiens. L'entreprise était immense ; elle n'effraya pas le génie de saint Grégoire. Il commença par les deux extrémités, au midi et au nord ; d'abord, les Lombards, ses voisins. Là, il pouvait exercer une action personnelle considérable par l'ascendant de sa haute intelligence et de sa sainteté, par le respect qu'inspirait aux barbares eux-mêmes sa suprême dignité, par ses relations avec la reine Théodelinde, catholique fervente, et qu'on pourrait presque appeler la Clotilde des Lombards, et avec l'archevêque de Milan, dont l'influence était grande et respectée.

La conversion des Lombards allait cependant assez lentement, et ne pouvait s'accomplir qu'à la faveur des circonstances et du temps.

Saint Grégoire porta ses regards à l'autre extrémité du monde barbare, au nord, et entreprit la conversion des Anglo-Saxons. Le succès de cette tentative devait rendre plus facile la conversion des barbares de la Gaule, déjà bien avancée par celle des Francs.

Il est permis de penser que saint Grégoire entrevit les grandes lignes de ce plan vaste et hardi. En définitive, les âmes de ces barbares du nord n'étaient pas plus précieuses aux yeux de Dieu que tant d'autres, mieux à portée d'être converties et tout aussi dignes d'intérêt. S'il s'attacha avec tant de persévérance à la conversion de ce peuple, malgré les difficultés énormes qu'elle présentait, c'est qu'il en avait compris, si l'on

[1] Et non Pascal II, comme le dit le R. P. Brou, par distraction.

Digitized by Google

peut dire, l'importance stratégique pour les futures conquêtes de la foi chrétienne.

A quels missionnaires confierait-il la conversion des Anglo-Saxons ? Cette première difficulté n'était pas facile à résoudre. Saint Grégoire se plaignait du peu de zèle des évêques voisins pour la conversion des Anglo-Saxons [1]. Quels étaient ces évêques? Ceux des Francs, disent les uns ; ceux des Irlandais, affirment d'autres. Sans aucun doute, on le verra plus loin, saint Grégoire faisait allusion aux évêques bretons [2]. Ce n'est pas dans le clergé d'Italie, amoindri, désorganisé par les invasions, et qui avait tant besoin d'être relevé, instruit et discipliné, que saint Grégoire pouvait trouver les missionnaires qu'il cherchait. Il réfléchit et attendit longtemps [3].

Il prit enfin le parti de recourir à la réserve solide qu'il s'était assurée pour le gouvernement de l'Église, à l'Ordre monastique, réformé naguère par saint Benoît. Il y avait là un grand nombre de moines distingués par le savoir, par le zèle, par le dévouement et l'obéissance. Saint Benoît n'avait-il pas converti les païens des environs du Mont-Cassin ? Et lui-même, étant encore moine, n'avait-il pas résolu de porter l'Évangile aux Anglo-Saxons ? Désormais il était fixé ; il enverra des moines dans la Grande-Bretagne.

Mais ces moines iraient-ils se répandre parmi ces peuples, prêchant de ville en ville, de bourg en bourg, la bonne nouvelle à la façon des premiers apôtres ? La haute importance, la nécessité même de la clôture monastique, de laquelle le moine ne doit sortir que temporairement et pour de graves motifs, d'après saint Grégoire, ne lui permettait pas d'adopter ce genre d'apostolat. Il fut ainsi amené à concevoir une méthode nouvelle d'apostolat, qui rompait avec les idées de son temps et des temps passés, soit sur la vie monastique, soit sur la manière de prêcher l'Évangile aux païens. Cette méthode consistait à envoyer au sein des barbares à convertir, au lieu de quelques moines isolés ou réunis en petit nombre, tout un monastère,

[1] « Sed sacerdotes e vicino negligere et desideria eorum cessare sua adhortatione succendere. » Greg. I, *Reg.*, VI, 49. Nous citons les lettres de saint Grégoire d'après l'édit. de Hartmann.

[2] Bède, *H. E.*, I, 22. — Greg. I, *Reg.*, VI, 49, note 2.

[3] « Diu cogitans Anglorum genti...., impendere studui. » *Reg.*, IX, 222.

Digitized by Google

qui, dès la première heure, ferait briller aux yeux des païens étonnés le spectacle merveilleux de la vie chrétienne, et qui serait pour eux comme un livre largement ouvert, dont ils pourraient lire tous les caractères; il serait le commentaire perpétuel et vivant de la doctrine que les moines les plus capables prêcheraient aux païens. Ce monastère, ainsi établi dès le début, servirait de foyer permanent à chaque chrétienté, et formerait comme la forteresse de laquelle les prédicateurs ne s'éloigneraient pas beaucoup ni pour longtemps, et dans laquelle ils reviendraient souvent renouveler leur ferveur et retremper leurs forces.

D'après cette méthode d'évangélisation, la foi chrétienne devait provoquer d'abord la sympathie des barbares, les attirer par le spectacle de la nouveauté, exciter leur attention, les préparer en un mot à recevoir la parole de vérité. La conquête du pays se faisait ainsi pas à pas, d'une manière sûre, les nouveaux chrétiens se trouvant toujours en contact avec leurs apôtres, et pouvant sans cesse puiser à sa source l'aliment spirituel dont leur foi naissante ne pouvait se passer sans de graves périls. C'est pourquoi, dès qu'ils avaient pris pied dans un pays, et y avaient fait un certain nombre de conversions, les missionnaires bénédictins se hâtaient d'y bâtir un monastère pour affermir et continuer l'évangélisation commencée.

Telle fut la méthode que les Bénédictins reçurent de saint Grégoire le Grand, et qu'ils appliquèrent durant plusieurs siècles avec un succès merveilleux. Ne dirait-on pas que le vieux génie de Rome avait inspiré à ce représentant de l'antique patriciat, pour l'appliquer aux conquêtes spirituelles de l'Évangile. le célèbre système des colonies romaines, qui fut le plus sûr moyen dont la Rome païenne se servit pour s'assurer la conquête du monde, et répandre partout sa langue, son esprit, ses mœurs, ses institutions et la gloire de son nom? Mais cette méthode, dont la Rome chrétienne se servit pour conquérir à la foi l'Europe barbare et y propager son esprit et ses institutions, était autant supérieure au système colonial de la Rome païenne que l'Évangile l'emporte sur les conceptions humaines et sur les combinaisons politiques.

En somme, cette méthode d'apostolat fit entrer dans l'Église tout le monde barbare, du VIIe au Xe siècle, et implanta si pro-

Digitized by Google

fondément dans l'Europe entière la foi chrétienne, l'esprit de l'Évangile et la vie de l'Église, que les idées, les mœurs, les institutions privées et publiques, politiques et sociales en furent pénétrées et comme pétries, et que la société, transformée jusque dans ses profondeurs, fit de l'Évangile sa règle, et de la vie de l'Église sa propre vie, durant tout le moyen âge.

De nos jours, et depuis longtemps, on ne comprend plus la nature de l'apostolat bénédictin. Elle n'est plus même appréciée au simple point de vue historique pour la place qu'elle a occupée et les services qu'elle a rendus. On dit bien que les Bénédictins ont converti l'Europe barbare, mais sans se rendre compte du caractère de leur apostolat, sans se départir de la manière dont l'apostolat est conçu et pratiqué dans les temps modernes.

Ces considérations ne nous ont pas fait perdre de vue saint Grégoire le Grand, auquel revient tout l'honneur de l'apostolat bénédictin durant le haut moyen âge.

Saint Grégoire dut choisir avec le plus grand soin les moines les plus capables de remplir la mission extraordinaire qu'il leur confiait, et à laquelle évidemment ils n'avaient pas eu le temps de se préparer. Ils étaient au nombre de quarante environ, et tirés du grand monastère de Saint-André [1]. Un très petit nombre d'entre eux étaient prêtres ou diacres, selon la coutume monastique de ce temps. Les autres étaient destinés à peupler les monastères et à prêcher par leurs exemples et leurs prières. Il mit à leur tête Augustin, prieur du monastère de Saint-André, l'un de ses plus intimes amis, et dont il connaissait la science profonde et l'éminente sainteté. On ne sait rien de saint Augustin jusqu'à cette époque. Qu'étaient ces moines? « Ils étaient gens du peuple [2]. » C'est possible, mais où sont les preuves? Il est fort à présumer que plusieurs d'entre eux venaient d'une classe plus élevée. Saint Benoît inséra dans sa règle un chapitre spécial intitulé : *Des fils des nobles qui sont offerts aux monastères*, ce qui suppose que ces cas étaient fréquents. L'exemple du préfet de Rome, quittant les grandeurs du monde pour revêtir l'humble et pauvre habit de Saint-Benoît, joint aux malheurs des temps, attira sans nul doute plusieurs membres des

[1] Bède, *H. E*, I, 25, « ferme quadraginta, ut ferunt. »
[2] *Saint Augustin....*, par le R. P. Brou, S. J., p. 41.

Digitized by Google

grandes familles de Rome ou des environs dans ce beau monastère fondé par l'ancien préfet, et dans lequel florissaient les plus éminentes vertus, l'étude des lettres sacrées, et que signalaient d'assez fréquents miracles [1]. Saint Grégoire dut prendre parmi eux les plus capables de coopérer à l'œuvre qu'il entreprenait.

L'histoire, a-t-on dit, ne parle pas des talents de ces moines, et l'on ignore s'ils brillaient par l'intelligence et le savoir [2]. L'histoire, si l'on sait l'interroger, n'est pas muette à cet égard. Nous savons, par saint Grégoire lui-même, avec quelle ardeur on cultivait l'étude à Saint-André, et surtout à l'*episcopium* du Latran, où saint Grégoire s'était entouré de moines studieux et savants. Nous apprenons du vénérable Bède que ces moines possédaient à un degré peu ordinaire toutes les connaissances de leur temps, et qu'ils les enseignaient aux Anglo-Saxons. La qualité de *disciples du bienheureux pape Grégoire*, qu'on leur donnait généralement, était comme le brevet d'un savoir rare et presque universel. Ils fondèrent une école à Cantorbéry qui ne fut pas sans éclat. Au reste, l'œuvre qu'ils accomplirent proclame assez haut leurs talents, et prouve que saint Grégoire ne s'était pas trompé dans son choix.

Ces moines étaient-ils bénédictins? Oui, sans aucun doute. Cela a été si souvent et si péremptoirement démontré, qu'on ne lit pas sans quelque étonnement, dans le dernier historien de saint Augustin, les paroles suivantes : « L'opinion généralement reçue veut qu'ils aient été bénédictins, » et en note : « Baronius croit qu'ils suivaient la règle de saint Equitius [3]. » Le lecteur reste donc dans le doute sur une question qui paraissait tranchée aux yeux des érudits les plus compétents et les plus désintéressés. Sans faire aucune démonstration, ce que le caractère de son livre ne comportait pas, l'auteur dont nous parlons pouvait donner, des travaux faits à ce sujet, une conclusion qui fît sortir la question de l'incertitude où elle était au siècle dernier. Il y a là un retard sur le progrès accompli depuis bien des années.

Nous ne pouvons pas, en ces quelques pages, entrer dans de

[1] Greg. I, *Reg.*, XI, 26.
[2] R. P. Grisar, *Civilta catt.*, 1893, xv^e sér., t. II.
[3] *Saint Aug. de Cant.*, p. 41. — Le R. P. Grisar considère comme prouvé par les bénédictins que la règle de saint Benoît était suivie à Saint-André. *Civilta catt.*, 1890.

Digitized by Google

longs développements; nous nous bornons à citer trois faits qui prouvent péremptoirement que saint Grégoire avait donné à son monastère de Saint-André la règle de saint Benoît.

Saint Grégoire nous apprend, dans la préface du deuxième livre des *Dialogues*, qu'il reçut de la bouche de quatre disciples de saint Benoît le récit des vertus et des miracles de leur saint fondateur. Deux d'entre eux étaient les successeurs de saint Benoît dans le gouvernement du monastère du Mont-Cassin, Constantinus et Simplicius. Le premier dut mourir vers 560, et le second une dizaine d'années plus tard. Saint Grégoire avait une vingtaine d'années à la mort de Constantinus; c'est donc à cet âge, ou même avant, que le jeune patricien fit son premier pèlerinage au célèbre monastère. Il en fit d'autres pour satisfaire son goût et compléter ses récits, ayant sous la main des hommes qui avaient intimement connu le saint patriarche, et les plus dignes de foi. Là, saint Grégoire apprit aussi à connaître la règle bénédictine, qui fit sur lui une grande impression, et dont il fit plus tard, dans ses *Dialogues*, un si bel éloge. L'observation de cette règle, les fruits qu'elle produisait, et qu'il voyait de ses yeux, provoquèrent assurément son admiration. Ce sont des souvenirs et des impressions qu'un noble et saint jeune homme, comme saint Grégoire, ne devait pas oublier. Quelle autre règle saint Grégoire, encore plein des souvenirs parfumés de ses visites au Mont-Cassin, pouvait-il donner à ses moines?

Il fonda, quelques années plus tard, six monastères en Sicile, et il leur donna, nous le savons avec certitude pour quelques-uns du moins, la règle de saint Benoît. Pourquoi en aurait-il donné une autre au dernier des monastères qu'il fonda, dans sa propre maison, à Rome?

Enfin, c'est un fait indéniable que les moines envoyés dans la Grande-Bretagne par saint Grégoire y introduisirent la règle bénédictine. Nul auteur sérieux ne le nie; il est superflu d'insister [1].

Les moines envoyés par saint Grégoire en Angleterre, tirés

[1] « Il demeure établi par l'autorité de Bède et de toutes les sources primitives qu'Augustin lui-même et ses successeurs, ainsi que tous les religieux de son église métropolitaine et de la grande abbaye de son nom, suivaient la règle de saint Benoît, comme le grand pape dont ils tenaient leur mission. » Montal., l. XII, c. III. Le R. P. Brou avait lu les considérants de cette conclusion.

Digitized by Google

du monastère de Saint-André, étaient donc bénédictins sans nul doute.

Saint Augustin, déjà prieur du monastère, était doué de qualités supérieures. Saint Grégoire, bien capable de le connaître et de le juger, nous le fait connaître lui-même par l'éloge qu'il en faisait au roi Ethelbert. « Augustin, lui disait-il, est instruit dans l'observance monastique, rempli de la science des Écritures, et il excelle par les bonnes œuvres. Écoutez-le de tout cœur, et secondez ses efforts par la puissance que Dieu vous a donnée [1]. » L'histoire nous le montre ferme, hardi, actif, entreprenant, organisateur, comprenant et exécutant avec succès les projets et les directions de son illustre maître. Saint Augustin a été diversement jugé. Il faut s'en tenir aux témoignages anciens et aux faits.

Le jour fixé pour le départ étant arrivé, les moines missionnaires, Augustin à leur tête, s'assemblèrent dans l'oratoire de Saint-André pour se recommander aux prières de l'abbé, qui était alors Candidus, et de tous leurs frères, selon la prescription de la règle bénédictine [2]. Avec quelle ardeur les prières durent s'élancer de tous ces cœurs fraternels vers le ciel pour attirer les bénédictions de Dieu sur ces quarante missionnaires que l'obéissance envoyait aux lointains et périlleux travaux de l'apostolat ! Il y a bien lieu de penser que saint Grégoire s'était rendu à son cher monastère, et qu'il assistait à cette émouvante séparation, pour faire une fortifiante exhortation et donner une dernière bénédiction à ces vaillants moines, qui, sur sa parole, animés de son esprit, allaient, au prix de bien des travaux et des dangers, conquérir les peuples à Jésus-Christ. Les voir partir, c'était pour lui un bonheur, la réalisation d'un rêve brillant caressé depuis dix ans ; mais, ne pouvoir les suivre, c'était un regret poignant et douloureux [3]. La belle troupe de missionnaires s'embarqua sur le Tibre en présence, vraisemblablement, d'une grande foule qu'attirait un spectacle si nouveau, et partit d'un cœur joyeux, en chantant des psaumes en harmonie avec cette circonstance solennelle. Autrefois, les légions partaient de Rome pour aller, sur des plages lointaines, répandre la terreur

[1] *Regist.*, XI, 37.
[2] *Regul.*, c. LXVII.
[3] Premiers jours de juillet 596.

Digitized by Google

et la mort. Maintenant, pressé de toutes parts par les barbares, le grand pape envoyait cette bien modeste légion conquérir, par la parole et par la croix, d'autres barbares à la vérité et à la véritable vie ; c'était une sorte de croisade pacifique.

## II.

Le navire qui portait les missionnaires fit escale peut-être à Lérins, et aborda aussitôt la côte de la Provence, où se fit le débarquement [1]. A Aix, ayant entendu parler des mœurs très barbares et de l'impiété des peuples auxquels ils étaient envoyés, et dont ils ignoraient la langue, ils se laissèrent gagner par le découragement, et résolurent d'un commun accord de reprendre le chemin de Rome. Mais, pour rester fidèles à la règle de saint Benoît, qui permet aux moines de faire connaître au supérieur les raisons qu'ils croient avoir de ne pouvoir faire ce qui leur est commandé, ils députèrent Augustin, leur chef, auprès de saint Grégoire pour le supplier de leur épargner un voyage aussi fatigant, aussi périlleux et d'un succès si incertain [2].

Le grand pape ne se laissa pas fléchir par de telles représentations. Il renvoya Augustin avec une lettre propre à ranimer la foi et à relever le cœur abattu de ses fils bien-aimés. « Il faut, mes très chers fils, leur disait-il, accomplir avec ardeur ce que vous avez commencé avec le secours de Dieu. Que les difficultés d'un laborieux voyage, que l'ignorance de la langue de ces méchants barbares n'ébranlent point votre volonté ! Achevez, au contraire, avec tout l'empressement, avec toute l'ardeur dont vous êtes capables, l'entreprise que Dieu vous a inspirée, sachant que si le labeur est grand, grande aussi sera la gloire de l'éternelle récompense. »

Pour leur donner une direction plus ferme et plus respectée, il conféra à Augustin le titre d'abbé. Ces missionnaires formaient ainsi un monastère ambulant. Saint Grégoire achève sa lettre par ces paroles touchantes : « Que la grâce du Dieu tout-puissant

[1] Si les missionnaires avaient séjourné quelque temps à Lérins, saint Grégoire n'aurait pas manqué d'en remercier l'abbé de ce monastère avec effusion, comme il remercia l'évêque d'Aix et le comte Arigius, et tous ceux qui rendirent quelques services à ses missionnaires. Or, il n'y fait pas même allusion.

[2] *Reg. S. Bened.*, c. LIII.

Digitized by Google

vous protège, et qu'il m'accorde celle de voir dans l'éternelle patrie les fruits de vos travaux ! Que si je ne suis pas au travail avec vous, j'aie part à la récompense comme prix de ma bonne volonté [1]. »

Pour aplanir les difficultés du voyage et ménager des secours et des encouragements à ses chers missionnaires, saint Grégoire donna à Augustin des lettres de recommandation destinées aux évêques des villes par lesquelles ils devaient passer. Il en profitait pour traiter certaines affaires avec quelques évêques. Ainsi, il recommandait à l'évêque d'Arles d'envoyer à Rome les revenus des domaines que l'Église romaine possédait dans le comté d'Arles [2], et dont il était détenteur depuis plusieurs années [3]. Ces lettres étaient pour les évêques d'Aix, de Marseille, d'Arles, de Vienne, de Lyon, de Tours.

Les missionnaires, fortifiés par la lettre de leur Père vénéré et par l'autorité de leur nouvel abbé, reprirent vaillamment leur marche à travers la Gaule, passant par Vienne, Lyon, Autun, où ils paraissent avoir séjourné quelque temps auprès de saint Syagrius, qui leur fit un accueil affectueux et leur rendit des services de toute sorte. Saint Grégoire ne l'oublia jamais, et l'en récompensa plus tard en lui accordant l'usage du sacré pallium, dont les évêques d'Autun sont encore en possession. De Tours, où ils étaient allés vénérer le tombeau de saint Martin, les missionnaires se rendirent à Orléans, résidence du roi Thierry, pour lequel ils avaient une lettre de saint Grégoire, puis à Metz, capitale de l'Austrasie, où Brunehaut, alors au faîte de la puissance, exerçait le pouvoir au nom de son petit-fils Théodebert. Saint Grégoire recommandait spécialement à cette reine ses missionnaires, et la louait de ses bonnes dispositions et de ses bonnes œuvres. Brunehaut reçut les missionnaires envoyés par le grand pape avec empressement, et pourvut royalement à leurs besoins. C'est là qu'ils prirent des interprètes, selon la recommandation de saint Grégoire. C'étaient sans doute des prêtres connaissant la langue germanique, comme il y en avait beaucoup dans l'Austrasie.

[1] Greg., *Reg.*, VI, 50ª. Bède, I, 23.
[2] Et non pas des *aumônes*, comme dit le dernier historien de saint Augustin. *S. August.*, p. 46.
[3] Greg., *Reg.*, VI, 43, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57 ; VIII, 4.

Digitized by Google

Ces longues pérégrinations avaient pris l'automne et l'hiver. A l'approche du printemps, les missionnaires se dirigèrent vers la mer et s'embarquèrent probablement à Boulogne. Au printemps de 597, ils débarquèrent à l'île de Thanet, formée par les deux bras de la Stour, sur la côte du royaume de Kent, non loin de Cantorbéry, capitale de ce petit royaume. Or, le roi de Kent, Ethelbert, avait épousé Berthe, princesse catholique, fille de Charibert, roi de Paris, et arrière-petite-fille de Clovis, avec la condition qu'elle pratiquerait librement sa religion. Elle avait un évêque pour aumônier. Cette circonstance heureuse détermina Augustin à commencer son œuvre par ce petit royaume, et il dépêcha aussitôt des interprètes pour annoncer au roi l'arrivée de missionnaires, qui venaient de Rome lui apporter la bonne nouvelle, et lui promettre des joies éternelles et un règne sans fin avec le Dieu vivant et véritable. Le roi, qu'un pareil langage ne devait pas beaucoup étonner, leur permit de s'établir dans l'île, et fit pourvoir à leurs besoins.

Quelques jours après, il y vint lui-même, et admit en sa présence Augustin et ses compagnons, qui s'avancèrent processionnellement, portant pour étendard une croix d'argent et un tableau représentant l'image du Sauveur. Ils suppliaient le Seigneur, par le chant des litanies, pour leur propre salut et pour le salut de ceux auprès desquels ils étaient envoyés. Un tel spectacle dut faire une impression favorable sur le roi et les grands qui l'accompagnaient. Augustin fit entendre au roi, par le moyen de ses interprètes, les paroles de la vie éternelle, c'est-à-dire l'exposé rapide de l'Évangile et des principales vérités. Le roi, touché par ce langage et par la vue de tous ces moines modestes et pieux, fit cette réponse : « Vos paroles et les promesses qu'elles renferment sont fort belles, assurément ; mais parce qu'elles sont nouvelles et dépourvues de preuves certaines, je ne puis pas y acquiescer et abandonner le culte que j'ai si longtemps pratiqué avec toute la nation des Angles. Cependant, comme vous venez d'un pays lointain, avec le désir, je le vois bien, de nous communiquer ce que vous croyez être la vérité et le bien, loin de vous inquiéter, nous voulons vous donner une hospitalité bienveillante, et fournir à votre entretien ; vous pourrez même prêcher votre religion et y attirer qui vous pourrez [1]. »

[1] Bède, *H. E.*, I, 25.

Digitized by Google

Rien de plus sensé qu'une telle réponse. Il n'y a ni répulsion violente ni enthousiasme irréfléchi. Le roi se tient sur la réserve; il veut prendre le temps d'examiner à fond le grave problème qui vient d'être posé devant lui. Mais il accorde aux missionnaires la liberté de prêcher, c'est le point capital; tout dépend de là, et dès ce moment la cause des missionnaires est gagnée. De cette liberté va sortir l'avenir de l'Angleterre. La rencontre du monde nouveau, qui a sa racine dans le ciel, et du monde barbare, où tout est à transformer, ne pouvait se faire dans de meilleures conditions. Tout s'était passé au grand jour, publiquement, sans arrière-pensée d'aucun côté; chacun agissait et parlait en pleine connaissance de cause.

Le roi donna, selon sa promesse, aux missionnaires une demeure dans Cantorbéry, et leur fournit tout ce dont ils avaient besoin.

Arrivés près de la ville, les quarante missionnaires arborèrent la croix et l'image du grand roi, Jésus-Christ, comme ils l'avaient déjà fait dans l'île, et entrèrent en chantant d'une voix harmonieuse cette litanie : « Nous vous supplions, Seigneur, de vouloir, par votre miséricorde, éloigner votre courroux et votre colère de cette cité et de votre maison sainte, parce que nous avons péché. Alleluia ! »

Quelle impression dut faire, sur la foule accourue, la vue de ces quarante religieux marchant lentement et recueillis, ces chants d'une harmonie inconnue, et qui contrastaient si profondément avec les voix rauques et sauvages des Anglo-Saxons ! C'était pour ce peuple toute une révélation. On comprend qu'à la lecture de ce récit si simple dans sa grandeur, Bossuet ait écrit : « L'histoire de l'Église n'a rien de plus beau que l'entrée du moine Augustin dans le royaume de Kent avec quarante de ses compagnons qui, précédés de la croix et de l'image du grand roi Notre-Seigneur Jésus-Christ, faisaient des vœux solennels pour la conversion de l'Angleterre [1]. »

Quelle ouverture de mission ! quelle publicité ! quelle impression favorable produite sur les esprits de tous ces barbares ! Là éclate déjà la supériorité de la méthode apostolique créée par saint Grégoire le Grand. Dès ce début, les barbares qui consi-

[1] *Disc. sur l'hist. univ.*, XI^e ép.

Digitized by Google

déraient ces moines et entendaient leurs chants harmonieux et graves se faisaient une idée de l'excellence de la religion qu'ils venaient leur annoncer [1].

A peine entrés dans la maison qui leur avait été assignée, dans un faubourg, à l'est de la ville, les moines établirent l'observance bénédictine, à l'imitation de la vie de l'Église au temps des apôtres. Ils célébraient, aux heures prescrites, l'office divin, l'œuvre de Dieu, selon l'expression de saint Benoît. Ils jeûnaient ; la nuit ils se levaient pour chanter les matines, et le matin, les laudes. Il y avait, près de leur maison, une ancienne église dédiée à saint Martin et qui servait d'oratoire à la reine Berthe. C'est là que les moines se réunissaient pour prier et célébrer les saints mystères. Dès les premiers jours, les barbares durent venir dans cet oratoire pour voir ces moines, assister à leurs cérémonies et entendre leurs chants, qui les avaient si vivement impressionnés tout d'abord. Ces belles mélodies grégoriennes devaient être pour ces moines apôtres un auxiliaire puissant. Les Anglo-Saxons s'y montrèrent toujours très sensibles et en prirent promptement le goût. Comme elles étaient intimement liées aux cérémonies du culte, elles étaient en même temps une prédication pour les païens [2]. L'auditoire des nouveaux missionnaires se forma ainsi promptement, et ils durent le plus tôt possible leur annoncer la parole de Dieu. D'un autre côté, pour l'entretien de plus de quarante personnes, il fallait bien des choses, et des rapports immédiats s'établirent avec les gens de la ville. On venait chez eux, on étudiait leurs usages, leur manière de vivre, leurs conversations, qui révélaient leurs sentiments et leurs dispositions intimes. Quand on les vit mener une vie si simple, mépriser les biens du monde, ne recevoir des dons qu'on leur faisait que le strict nécessaire, vivre en parfaite conformité avec la doctrine qu'ils enseignaient, et prêts à souffrir toutes les contrariétés et la mort même pour la vérité qu'ils étaient venus prêcher, on était profondément touché, et déjà les esprits s'ébranlaient.

Un tel spectacle ne tarda pas à porter ses fruits, et plusieurs

[1] Bède, I, 25.

[2] Ce beau chant grégorien valait assurément mieux et produisait un effet autrement profond et durable que les *accordéons et les boîtes à musique* dont parle le dernier historien de saint Augustin. *S. Aug. de Cant.*, p. 41.

Digitized by Google

païens demandèrent le baptême, et le reçurent sans doute à la fête de Pâques suivante (597). Le roi s'en réjouit, et la lumière pénétrant dans son esprit, il ne doutait plus des vérités chrétiennes, confirmées d'ailleurs par l'éclat des miracles qu'Augustin et plusieurs de ses moines accomplissaient en grand nombre [1]. A son tour, il reconnut le Dieu que Berthe adorait et que de tels missionnaires lui annonçaient, et il reçut le baptême aux solennités de la Pentecôte de cette année, dans la petite église de Saint-Martin. La détermination du roi, que l'on savait très réfléchie, dut produire un grand mouvement dans tout le royaume, dont une partie de la population accourut sans doute pour assister à la sainte cérémonie. Les quarante moines étaient là, rangés autour d'Augustin, pour accomplir ou diriger les cérémonies du baptême et faire entendre les chants harmonieux de la liturgie sacrée. Un spectacle si grandiose produisit sur ces âmes ignorantes et barbares des impressions jusque-là inconnues.

A partir de cet événement, qui fut, pour le peuple anglo-saxon, comme le baptême de Clovis pour les Francs, le vrai commencement de leur histoire et l'initiation à de glorieuses destinées, il se fit un grand concours de peuple auprès des missionnaires pour entendre la parole de Dieu, et beaucoup de barbares entrèrent dans la sainte Église de Jésus-Christ. Le roi cependant ne poussait personne au baptême; il se contentait de témoigner plus d'affection à ceux qui le recevaient, et qui devenaient ses futurs concitoyens du royaume céleste. Il avait appris de ses maîtres dans la foi que le service de Dieu doit être volontaire et non forcé. C'était la doctrine que les missionnaires avaient reçue de saint Grégoire [2].

Devenu chrétien, Ethelbert ne pouvait plus laisser à l'écart, comme des étrangers, ceux dont il avait reçu le bienfait de la foi. Il se hâta de les établir dans la ville et de les doter de possessions importantes pour leur entretien.

Saint Grégoire avait destiné Augustin à l'épiscopat dans le cas où les Anglo-Saxons embrasseraient la foi chrétienne. Après la

[1] Bède, I, 26. Saint Grégoire dit : « Quia tantis miraculis vel ipse (Augustinus) vel hi qui cum eo transmissi sunt in gente eadem coruscant, ut apostolorum virtutes in signis quae exhibent imitari videantur. » Greg. I, *Reg.*, VIII, 29.
[2] Bède, I, 26.

Digitized by Google

conversion du roi et le grand mouvement qu'elle provoqua, on pouvait croire tout le royaume de Kent gagné, à bref délai, à l'Évangile. Le moment était donc venu, selon la disposition de saint Grégoire, de donner une organisation définitive à cette Église naissante, et d'élever l'ancien prieur de Saint-André à l'épiscopat [1]. Le grand pape ne voulut pas qu'il reçût la consécration épiscopale des mains des évêques bretons, si peu zélés pour la conversion de leurs voisins, et dont on ignorait d'ailleurs avec précision les dispositions et le degré de fidélité au Saint-Siège. Il écarta aussi les évêques des Gaules, parmi lesquels régnait la simonie. Il le fit sacrer par l'archevêque d'Arles, légat du Saint-Siège, pour bien marquer son union avec l'Église romaine. Cette ordination eut lieu dans le mois de novembre, dit-on ; cependant, dès le mois de septembre, saint Grégoire lui donne le titre d'évêque et le traite de confrère [2].

Avant de partir, Augustin avait donné de l'extension à la mission et établi quelques moines en divers lieux. A son retour, il trouva les conversions si nombreuses qu'à la fête de Noël il administra le baptême à dix mille néophytes [3].

Au début de l'année suivante, Augustin envoya deux de ses moines, le prêtre Laurent [4] et Pierre, porter à saint Grégoire les nouvelles détaillées des grands événements qui s'étaient accomplis en Angleterre depuis leur arrivée, et pour lui demander de nouveaux auxiliaires, car la moisson était abondante et mûre, mais trop peu nombreux étaient les ouvriers pour faire une telle récolte. Les moines qu'il avait établis en divers lieux ne pouvaient suffire aux travaux qui les accablaient [5]. Saint Augustin ne pouvait disposer que d'un nombre très limité de ses moines ; les autres, n'étant pas dans les ordres, formaient le monastère et pratiquaient l'observance régulière. Enfin, il demandait au grand pape la solution des difficultés qu'il rencon-

[1] Bède, I, 23. Joan. diac., II. 33. *Moral.*, l. XXII, 11.

[2] Greg. I, *Reg.*, VIII, 4. « Fratrem et coepiscopum nostrum Augustinum, » d'après la nouvelle édition des lettres de saint Grégoire.

[3] Greg. I, *Reg.*, VIII, 29.

[4] Laurent est toujours appelé prêtre, ce qui a fait croire que très probablement il n'était pas moine (*S. Aug. de Cant.*, p. 41). C'est une erreur. Pendant plusieurs siècles, quand un moine était prêtre, il était presque toujours désigné par cette qualité, et non par celle de moine.

[5] « Coepiscopus noster Augustinus eos qui secum sunt ad hoc opus exequendum per diversa loca asserat non posse sufficere. » Greg., *Reg.*, XI, 41.

Digitized by Google

trait dans l'organisation et la direction de sa nouvelle Église.

En attendant le retour de ses envoyés, Augustin poursuivit l'évangélisation du royaume, et poussa activement les travaux d'installation et d'organisation.

Nous avons dit qu'après sa conversion le roi avait voulu établir ses maîtres dans la foi dans des conditions plus dignes de leur caractère et de leur mission. Il donna d'abord au nouvel archevêque son propre palais dans Cantorbéry, par humilité sans doute, et peut-être aussi parce qu'il n'en trouva aucun autre qui fût convenable, car les Germains n'étaient pas difficiles en fait d'habitation. Il se retira lui-même à Reculver, non loin de la ville, où il se bâtit un autre palais. Il y avait près de la nouvelle résidence épiscopale une ancienne église, bâtie au temps de la domination romaine et qui n'avait pas été détruite; Augustin en fit l'acquisition, il la restaura et la dédia au Saint-Sauveur, en souvenir sans doute de l'église de Saint-Jean de Latran ; ce fut sa cathédrale. Le palais que le roi lui avait cédé devait être transformé en monastère, au milieu des vastes terrains qui l'entouraient.

Mais d'autres travaux étaient menés de front avec ceux-ci. Il y avait, à mi-chemin, entre la ville et l'église de Saint-Martin, une ancienne église, qui avait été convertie en temple païen, dans lequel, dit-on, le roi Ethelbert, avant sa conversion, venait offrir des sacrifices à ses idoles de bois et de pierre. Le roi le céda à Augustin avec les terrains environnants. Celui-ci le purifia et en fit une église, qu'il dédia à l'illustre et aimable martyr saint Pancrace, très populaire à Rome. C'est là, dans la solitude et non loin de la ville, que saint Augustin fonda un monastère.

Tous ces travaux furent exécutés par les moines eux-mêmes. Le travail manuel occupe une large place dans la règle bénédictine, et ce sont les moines qui bâtirent presque tous les anciens monastères. En Angleterre, il ne pouvait en être autrement. Ils furent les architectes, les maçons, les charpentiers. Toutes les ressources des arts et des métiers romains étaient à leur disposition. Ces constructions ne furent certainement pas aussi primitives que le disent quelques auteurs un peu trop engoués de couleur locale [1]. La règle bénédictine détermine le caractère

[1] « Tandis que l'évêque officiait dans sa basilique de pierre, ses moines,

Digitized by Google

et la disposition du monastère. Il fallait un cloître, plus ou moins vaste, selon les proportions que l'on voulait donner au nouveau monastère, et dont les côtés étaient formés par l'église, le chapitre, le réfectoire, la cuisine et ses dépendances, et autres pièces nécessaires; au-dessus, les dortoirs, la bibliothèque.... En dehors du cloître, le noviciat, l'hôtellerie, les divers ateliers, etc. Le monastère de Cantorbéry, peuplé de bonne heure d'un grand nombre de moines, et qui devint le modèle de tant d'autres monastères, formait, dès l'origine, un respectable ensemble de constructions solides et régulières. Du reste, le roi et l'archevêque se proposaient d'en faire la nécropole des rois et des archevêques de Cantorbéry. L'église du monastère, que le roi prit à sa charge, fut commencée aussitôt et dédiée plus tard aux princes des apôtres saint Pierre et saint Paul. C'était encore un souvenir de Rome. Cantorbéry devenait une image de la Rome chrétienne, comme autrefois les cités des provinces se formaient sur le modèle de la Rome païenne.

Hâtons-nous de le dire, ces travaux constituaient aussi un apostolat. Les moines romains communiquaient aux Anglo-Saxons les secrets des métiers divers qu'ils pratiquaient eux-mêmes sous leurs yeux, comme ils les initiaient aux travaux des jardins et des champs, dont le monastère était entouré.

Les hommes libres, qui formaient la masse de la population chez les Germains, ne travaillaient pas, estimant le travail indigne d'eux. Il en était ainsi chez les Anglo-Saxons. Mais l'exemple des moines romains, la connaissance qu'ils avaient des divers métiers, de la culture des jardins et des champs, finirent par les intéresser; peu à peu ils se mêlèrent à eux, le travail gagna dans leur estime, et enfin ils se décidèrent à en prendre leur part. Plus tard, quand le monastère eut pris de plus grands dé-

dans la campagne, se contentaient de barbares constructions en bois, œuvres de charpentiers saxons, des troncs d'arbres sciés dans le sens de la longueur, ajustés côte à côte, l'écorce en dehors, une poutre en bas pour faire la plinthe, une autre en haut comme entablement; un toit de chaume ou de roseaux, des mottes de gazon ou des bouchons de paille dans les interstices des murs; c'était alors toute l'architecture saxonne » (*S. August. de Canterbury*, p. 76). Nous ne pouvons reconnaître dans cette description, d'ailleurs pittoresque, les commencements du célèbre monastère de Saint-Pierre et Saint-Paul de Cantorbéry. Sa construction fut-elle abandonnée aux Saxons? L'auteur avait dit cinq pages plus haut : « A Cantorbéry, les moines se firent architectes, initièrent les Saxons à quelques-uns des secrets du métier, leur donnant la recette du fameux ciment romain.... » (p. 71).



Digitized by Google

veloppements, les entreprises agricoles s'étendirent davantage, et on en vint aux défrichements. Les fertiles vergers et les belles moissons prirent la place des forêts ou des terrains abandonnés. Là s'établirent des familles plus ou moins nombreuses, qui se rattachaient au monastère et formaient, comme on disait, *sa famille*.

Avec la pratique du travail industriel et agricole, les moines apprenaient aux barbares les vérités chrétiennes, et leur donnaient l'exemple des vertus qu'elles inspirent et dont ils n'avaient aucune idée : les devoirs envers Dieu, l'obéissance à l'autorité, la charité envers le prochain, la patience dans le travail et les souffrances, la douceur, l'humilité, la sobriété, la régularité dans les diverses occupations de la journée, le bon ordre dans les affaires, l'économie, la prévoyance, le soin de toutes choses, la paix et la tranquillité, qui régnaient dans le monastère et parmi les moines. Ces vertus constituaient les bases non seulement de la vie chrétienne, mais de la vie sociale et domestique.

Cet apostolat éloquent, quoique muet, préparait et complétait celui qui se faisait à l'église par la parole et par la liturgie, à laquelle les moines, quarante pour commencer, donnaient évidemment par l'harmonie des chants, les ornements de l'autel et de l'église, par l'éclat des cérémonies, une solennité et une splendeur saisissantes. Quand, après cela, on leur parlait du bonheur céleste avec le Dieu vivant qui a créé le ciel et la terre, ils se faisaient quelque idée de ce qu'il pouvait être par les impressions douces et profondes qu'ils éprouvaient. Ce monastère ne cessa plus d'être un centre puissant d'attraction et un foyer qui rayonnait au loin.

Cependant, les deux moines envoyés par Augustin étaient arrivés à Rome. Les grandes nouvelles dont ils étaient porteurs firent éclater dans la capitale du monde chrétien la joie la plus vive, et un enthousiasme qui rappelait celui que provoquait dans l'ancienne Rome la nouvelle des plus glorieuses victoires de la république. *Gloria in excelsis Deo*, s'écria saint Grégoire, en apprenant des succès qui dépassaient toutes ses espérances. Ce fut assurément le plus beau jour de sa vie [1].

[1] Greg., *Reg.*, XI, 36.

Digitized by Google

Malgré ses intolérables douleurs de goutte, le grand pape se mit à préparer la nouvelle expédition monastique, avec tous les objets qu'elle devait emporter. Elle ne partit que trois ans après, en 601. Elle formait, comme la première, une communauté dont Mellitus était abbé. Quatre seulement de ces moines nous sont connus : Mellitus, Justus, Paulinus et Ruffianus, les seuls qui fussent prêtres sans doute. Laurent et Pierre retournaient avec eux.

Ils étaient chargés de vases sacrés, d'ornements d'église, de reliques, et d'un grand nombre de livres. Ce fut le commencement de cet exode d'objets d'art religieux et de livres, qui de Rome passèrent chez les Anglo-Saxons durant les VII^e^ et VIII^e^ siècles. Les moines ne furent pas seulement les missionnaires de la vérité évangélique, ils furent aussi les missionnaires et les initiateurs des lettres, des sciences et des arts, qui jetèrent quelque éclat parmi les Anglo-Saxons avant l'invasion danoise. Ces livres devaient former le premier fonds de la première bibliothèque de l'Angleterre, lequel alla toujours se développant par les soins des moines qui succédèrent à ceux qui l'avaient apporté de Rome. L'installation de cette bibliothèque amena peu après la création à Cantorbéry d'une école, la première de toutes les écoles de l'Angleterre, le noyau qui donna naissance au grand arbre qui étendit ses ramifications sur tout l'archipel britannique, et qui est aujourd'hui plus puissant que jamais. D'après une tradition très ancienne, deux de ces livres, deux évangéliaires, seraient conservés encore aujourd'hui, l'un à la Bodléienne d'Oxford, l'autre au *Corpus Christi* de Cambridge. De ces manuscrits « plusieurs étaient des ouvrages de luxe. On montrait aux pèlerins du moyen âge, qui visitaient le monastère de Saint-Augustin, la *Biblia Gregoriana*, sur feuillets roses ayant d'étranges reflets à la lumière. Sur le retable du grand autel, au milieu des reliquaires de toutes formes, étaient exposés les Psautiers, les Passionnaires, les Évangéliaires à reliure d'argent ciselé orné de béryls et de cristaux, tout cela, présents du grand pape [1]. » Il fallut bien du temps pour préparer tant d'objets précieux.

Les nouveaux missionnaires étaient encore porteurs de lettres

[1] *S. Aug. de Canterb.*, p. 87.

Digitized by Google

pour les princes franks et pour plusieurs évêques des Gaules, par lesquelles saint Grégoire sollicitait leur protection en faveur des moines qu'il envoyait à saint Augustin. Toutes ces lettres sont datées des mois de juin et de juillet 601 [1]. Il y en avait d'autres pour la reine Berthe, pour le roi Ethelbert, et pour Augustin lui-même. Grégoire remercie Berthe du concours puissant qu'elle a donné à Augustin, et il la compare à Hélène, mère de Constantin; à Ethelbert, il disait que Dieu s'était servi de son pouvoir et de son exemple pour la conversion de son peuple, et il l'engageait à propager la foi chrétienne. Dans une autre lettre, dont Augustin devait lui donner connaissance, il l'engageait à conserver les temples des idoles, qui, purifiés par l'évêque, seront changés en églises, et recevront des autels et des reliques; les bœufs qu'on y immolait autrefois aux faux dieux serviront à des repas fraternels entre les chrétiens, qui s'y rendront plus volontiers.

Il y avait deux lettres pour Augustin lui-même. Dans l'une, Grégoire lui dit la joie que lui a fait éprouver la conversion des Angles, et il glorifie Dieu de si éclatants succès. Mais ensuite, dans un langage magnifique, s'adressant au moine Augustin, il lui inspire les plus puissants motifs d'humilité. Il dit en finissant : « Je vous tiens ce langage parce que j'ai un grand désir

[1] Dans sa réponse aux questions que saint Augustin lui avait adressées, saint Grégoire s'excuse de n'avoir pu répondre plus longuement d'abord, sur le départ précipité de Laurent et de Pierre, qui l'ont laissé dans de violentes douleurs de goutte. Mais comment n'avait-il pas eu le temps de répondre longuement, si ces moines étaient restés trois ans à Rome? C'est ce qui a fait supposer à l'auteur de *S. Aug. de Canterbury* que Laurent et Pierre firent deux voyages à Rome, l'un en 598, dont parle Bède (I, 27), l'autre en 601, dont personne ne parle. Mais ceci est peu fondé. Les questions que saint Augustin adressait à saint Grégoire furent portées en 598, Bède le dit expressément (I, 27). Le pape avait eu donc trois ans pour répondre. Comment dit-il alors qu'il n'a pas eu le temps? Il donne lui-même l'explication de la difficulté, si l'on pèse bien ses expressions. Laurent et Pierre étaient d'abord très pressés de repartir, mais ensuite les préparatifs devant prendre beaucoup de temps, ils ne songèrent plus à un départ prochain, et quand le moment de reprendre le chemin de la Bretagne fut venu, et que tout fut prêt, Grégoire se trouva de nouveau en proie aux douleurs de la goutte. Et cum urgerent citius se dimitti, *ita relaxati sunt*, ut in eadem me doloris afflictione relinquerent. — Cette lettre renferme un fait important, qui est mentionné dans deux lettres de Grégoire, à l'évêque de Marseille et à Brunehaut, en juin 601. Il s'agit d'un voyage de saint Augustin à Arles, c'est là une des preuves de l'authenticité de cette lettre, que nous admettons après les explications d'Hartmann. Greg., *Reg.*, XI, 56ᵃ, note.

Digitized by Google

de plonger dans l'humilité le cœur de celui qui m'écoute. Mais que votre humilité même garde la confiance qu'elle doit avoir, car tout pécheur que je suis, j'ai l'espérance très assurée que par la grâce de Jésus-Christ vos péchés vous sont remis, et que vous avez été choisi pour remettre ceux des autres [1]. » Langage digne du grand moine devenu pape, qui le tenait avec une magistrale paternité, et du grand moine devenu archevêque, qui l'écoutait avec la soumission d'un disciple et la docilité d'un enfant.

Dans une autre lettre, saint Grégoire, en pape de génie, trace à Augustin le programme qu'il devra suivre dans l'organisation de l'Église d'Angleterre. Il lui accorde le pouvoir d'établir, dans le midi, douze évêchés, dont celui de Londres aura, à l'avenir, la primauté. Dans le nord, Augustin devait envoyer un missionnaire, après l'avoir ordonné évêque d'York. Si ce pays embrasse le christianisme, l'évêque d'York établira douze évêchés, dont il sera le métropolitain, et il recevra le sacré pallium. Néanmoins, il restera sous la juridiction d'Augustin jusqu'à la mort de celui-ci. Après, le plus ancien métropolitain aura la préséance sur l'autre. Enfin, saint Grégoire place sous la juridiction d'Augustin les évêques des pays bretons, auxquels celui-ci donnera par sa parole et par ses exemples la règle de la vraie foi et de la sainte vie [2].

Saint Grégoire envoyait en même temps à saint Augustin le sacré pallium, par lequel la nouvelle Église était entièrement rattachée à l'Église romaine, sa mère. Au reste, fondée par des moines romains, l'Église d'Angleterre pouvait-elle n'être pas unie par des liens puissants à la chaire de Pierre? Grâce à eux, l'amour de l'Église romaine, la dévotion à saint Pierre, auquel un grand nombre d'églises furent consacrées, pénétrèrent profondément dans le cœur des Anglo-Saxons.

Saint Augustin reçut en même temps les réponses aux neuf questions qu'il avait adressées à saint Grégoire. Nous ne nous occuperons que de la première : comment les évêques doivent vivre avec leur clergé, et de la septième : rapports avec les évêques gaulois et les évêques bretons.

[1] Greg. I, *Reg.*, XI, 36.
[2] *Reg.*, XI, 39; XI, 56ᵃ, VIIᵉ *inter*.

Digitized by Google

Après avoir rappelé que les revenus d'une église doivent être divisés en quatre parts, Grégoire ajoute : « Mais pour vous, formé aux règles de la vie monastique, vous ne pouvez pas vivre séparé de vos clercs. Il faut donc établir dans l'Église naissante des Angles le genre de vie pratiqué par nos pères dans la primitive Église, parmi lesquels toutes choses étaient communes. Il veut donc qu'Augustin introduise dans sa résidence épiscopale la vie monastique, et qu'il vive lui-même de cette vie à la tête de ses moines. Cette vie commune de l'évêque avec ses moines avait de si grands avantages que saint Grégoire, ne pouvant l'introduire dans les évêchés déjà existants, voulait l'établir dans toutes les églises anglo-saxonnes qui prenaient alors naissance [1]. Saint Augustin se hâta de mettre à exécution la recommandation de saint Grégoire, et établit dans sa résidence épiscopale un monastère, avec le renfort de moines que Mellitus lui amenait, et dont quelques-uns, honorés du sacerdoce ou d'autres ordres, furent ses coopérateurs. La cathédrale de Cantorbéry fut desservie par un clergé monastique. Les autres cathédrales de l'Angleterre se formèrent en grand nombre sur le modèle de Cantorbéry, et durant les siècles suivants plus de la moitié d'entre elles étaient desservies par des monastères bénédictins [2].

En même temps, le monastère de Saint-Pierre et Saint-Paul, appelé plus tard de Saint-Augustin, s'achevait, sauf la belle église, dont saint Augustin n'eut pas la joie de voir le couronnement. Éthelbert le dota de possessions considérables, comme il dota aussi le monastère cathédral. Le monastère de Saint-Augustin devint le type et resta la tête des monastères bénédictins de la Grande-Bretagne. Il eut pour premier abbé le moine Pierre, qui avait accompagné Laurent à Rome. Il était capable de lui donner une organisation matérielle et spirituelle forte et durable. Malheureusement, il ne le gouverna pas longtemps ; chargé d'une mission en Gaule, il se noya en passant la Manche. Il fut retrouvé, grâce aux prodiges que Dieu fit éclater pour attester sa sainteté, et enseveli avec honneur à Boulogne [3]. Saint Augus-

[1] « In ecclesia Anglorum, quae auctore Deo nuper adhuc ad fidem adducta est, hanc debet conversationem instituere. » Bède, I, 237.
[2] Mabillon, *Ann.*, l. X, 14.
[3] Bède, I, 33. — Mabillon, *Ann*, l. X, 15.

Digitized by Google

tin choisit sa sépulture dans ce monastère, et tous ses successeurs y furent ensevelis jusque vers le milieu du VIIIe siècle. Il fut aussi, comme nous l'avons dit, la nécropole des rois de Kent.

La première église anglo-saxonne était à peu près constituée, avec ses deux monastères importants qui semblaient lui servir de bases solides et durables. La pensée de saint Grégoire était réalisée.

Revenons aux réponses que saint Grégoire fit aux questions de saint Augustin, et dont une seconde, qui est la septième, doit trouver ici sa place.

Saint Augustin demandait quelle devait être sa conduite à l'égard des évêques des Gaules et des évêques bretons.

Les évêques des Gaules étant sous la juridiction de l'archevêque d'Arles, Augustin ne peut exercer sur eux aucune autorité. Mais saint Grégoire suppose ensuite le cas où Augustin viendrait en Gaule. Était-ce là, dans la pensée de saint Grégoire, une simple possibilité, une hypothèse quelconque ; ou bien une décision arrêtée dans son esprit, mais qu'il ne voulait pas dévoiler encore ? C'est ce que les historiens ne disent pas [1].

Saint Grégoire pressait les évêques des Gaules de tenir un concile, auquel devait assister en son nom l'abbé Cyriacus, envoyé de Rome, pour l'extirpation des abus et des vices dont plusieurs églises des Gaules étaient déshonorées [2]. Mais Cyriacus mourut en Gaule avant la réunion du concile projeté [3]. Saint Grégoire eut alors la pensée de se faire représenter à ce concile par un autre moine romain, devenu archevêque de Cantorbéry, saint Augustin. Une lettre à la reine Brunehaut [4], par laquelle il lui demande, sans donner aucun nom, si ce projet ne lui déplairait pas, et une lettre à Virgile d'Arles [5], ne laissent là-dessus aucun doute. On comprend combien la mission d'un archevêque, étranger à la Gaule, et chargé de corriger ces abus et ces vices, était délicate et exigeait de tact. Ainsi s'explique très bien le langage de saint Grégoire dans sa réponse à la septième des questions

[1] Montal., *Moines....*, t. III, p. 383. — R. P. Brou, p. 106.
[2] Greg. I, *Reg.*, IX, 213, 218, 227, 228, 230.
[3] *Reg.*, XI, 10.
[4] XI, 46. « Et personam, si praecipitis, cum vestrae auctoritatis assensu transmittimus, quae una cum aliis sacerdotibus hoc et subtiliter quaerere, et secundum Deum debeat emendare. »
[5] *Ibid.*, XI, 45. Juin 601.

Digitized by Google

d'Augustin. Ceci est intéressant à relever pour mettre dans une plus grande lumière la haute estime que saint Grégoire avait de l'archevêque de Cantorbéry. Le concile des Gaules n'eut pas lieu.

Quant aux évêques bretons, saint Grégoire les place tous sous la juridiction d'Augustin, afin qu'il instruise les ignorants, qu'il fortifie les faibles, qu'il corrige les méchants par la force de l'autorité.

Saint Grégoire n'avait pas grande confiance en cet épiscopat breton, qui montrait si peu de zèle pour la conversion des païens, et que plusieurs usages tenaient éloignés de l'Église romaine. Il veut qu'Augustin ordonne seul les évêques plutôt que de le faire assister par les évêques bretons, ses voisins [1].

Le moment était venu pour Augustin de se mettre en rapport avec l'Église bretonne, placée sous sa juridiction.

## III.

Le nombre des ouvriers évangéliques dont il disposait étant insuffisant pour pousser plus vigoureusement la prédication de la foi chrétienne, il résolut d'en demander aux évêques bretons, espérant les tirer de leur torpeur et les rapprocher de l'Église romaine. Appuyé par le roi Éthelbert, dont l'autorité, comme Bretwalda [2], s'étendait jusqu'à la frontière bretonne, il convoqua les évêques bretons à une conférence, qui se tint en plein air, sous un chêne, appelé depuis le *Chêne d'Augustin*. « Il commença par les exhorter avec une affection fraternelle à s'unir à lui, dans la paix catholique, pour travailler ensemble à l'évangélisation des païens. » Les Bretons suivaient plusieurs usages, sur des points de liturgie ou de discipline, en opposition avec ceux de l'Église romaine, entre autres celui de ne pas célébrer la fête de Pâques le même dimanche que cette Église, ou plutôt que l'Église universelle. Il est clair que cette diversité d'usages sur des points parfois très apparents aurait paralysé la prédication de l'Évangile parmi les païens. Les Bretons qui s'étaient rendus à la conférence repoussèrent la proposition d'Augustin. Celui-ci employa les prières, les exhortations, les menaces même, sans

[1] Bède, I, 27. *Inter.* VIIe.
[2] Le Bretwalda exerçait une certaine suprématie sur les autres états.

Digitized by Google

pouvoir les ébranler. Il fit alors directement appel à l'autorité divine : « Qu'on amène un malade, dit-il, et l'on suivra la croyance et les usages de ceux qui l'auront guéri. » Les Bretons succombèrent à l'épreuve; l'aveugle que l'on avait amené recouvra la vue par l'ardente prière d'Augustin. Les Bretons se rendirent à l'évidence, mais ils déclarèrent qu'ils ne pouvaient pas renoncer à leurs anciens usages sans le consentement de leurs compatriotes. Une seconde conférence fut accordée par saint Augustin.

Il s'y trouva sept évêques et plusieurs docteurs, presque tous du célèbre monastère de Bangor, avec leur abbé Dinoot. Un ermite, que ces évêques allèrent consulter avant leur départ, leur conseilla de repousser les propositions d'Augustin si, à leur approche, il ne se levait, ce qui serait un signe certain de son orgueil. Par malheur, Augustin ne se leva pas [1]. Ce fut fini : les Bretons, irrités, ne voulurent plus rien entendre ; Augustin essaya de les calmer. Il consentit même à leur laisser tous leurs usages, excepté deux, la célébration de la fête de Pâques et les rites de l'administration du baptême, s'ils voulaient se joindre à lui pour prêcher la foi aux Anglo-Saxons païens. Ils répondirent en lui refusant même le titre d'archevêque : « S'il n'a pas voulu se lever tout à l'heure en notre présence, disaient-ils, combien plus il nous méprisera quand nous lui serons soumis [2]. »

Remarquons que les Bretons se bornèrent à rejeter la juridiction personnelle d'Augustin, sans aucune allusion à la juridiction de l'Église romaine. On dit cependant que Dinoot, abbé de Bangor, alla plus loin et repoussa toute soumission au chef de l'Église catholique [3]. Ce récit est dénué de tout caractère d'authenticité, et le vénérable Bède n'en dit rien. Fût-il

[1] Singuliers évêques qui, dans une si grande affaire, prennent pour règle un signe aussi futile, donné par un ermite ! Ceci a bien l'air d'un conte arrangé après coup. Admettons-le cependant. Faut-il dire « qu'Augustin eut tort ? » (*S. Aug. de Canterb*) Nous ne le pensons pas. Les Bretons auraient voulu qu'Augustin se levât dès qu'il les aperçut au loin. *Quod illi videntes, mox in iram conversi sunt.* Voilà dans quelles dispositions ils étaient venus. Du reste, ils avaient tendu un piège à l'archevêque. Les historiens sérieux, même anglicans, apprécient cet incident à sa valeur. V. William Bright : *Chapters of early english church history*, p. 95.

[2] Bède, *H. E.*, II, 2.

[3] La lettre que Dinoot ou Dunot aurait adressée à Augustin à cette occasion est dans Migne, t. LXXX.

Digitized by Google

vrai, il prouverait qu'il y a toujours des esprits qui, dans les moments d'agitation, vont d'un bond à l'extrême limite et la dépassent.

Saint Augustin aurait ajouté, dit-on, que puisqu'ils ne voulaient pas vivre en paix avec leurs frères, ils auraient la guerre avec leurs ennemis ; et que n'ayant pas voulu annoncer aux Angles la voie de la vie, ils recevraient la mort de leurs mains.

Les conférences, comme ces dernières paroles, mettent au grand jour le but qu'Augustin voulait atteindre en s'abouchant avec les évêques bretons; c'était la conversion des Anglo-Saxons. Et c'était afin d'en poursuivre l'exécution qu'il leur demandait le sacrifice de deux de leurs nombreux usages. Ils repoussèrent ce dernier point, ne voulant pas concourir à l'autre.

La prédiction d'Augustin s'accomplit environ dix ans après sa mort. Le farouche Ethelfrid, roi de Northumbrie, déjà célèbre par ses victoires sur les Bretons, envahit le pays de Galles, et détruisit l'armée bretonne à Carléon. Avant la bataille, il avait massacré douze cents moines, la plupart venus de Bangor, qui, après un jeûne de trois jours, s'étaient retirés sur une colline et priaient pour obtenir la victoire de leurs compatriotes (613). Patriotisme admirable, mais excessif, puisqu'il allait jusqu'à refuser à des ennemis le bienfait de l'Évangile! Foi et piété dignes des martyrs, si elles avaient pu s'élever au-dessus de considérations trop humaines, et ne pas sacrifier les intérêts de la patrie céleste à ceux de la patrie terrestre ! Quelques écrivains catholiques déplorent la dureté des Anglo-Saxons, du vénérable Bède par exemple, à l'égard des Bretons, dont le patriotisme toujours vaincu et meurtri ne se laissait abattre par aucun désastre.

Mais pour ces Anglo-Saxons, le crime des Bretons, c'était précisément leur refus de prêcher l'Évangile à leurs ennemis païens. N'y a-t-il pas quelque naturalisme dans les appréciations des écrivains dont nous parlons ?

Qu'il se soit rencontré des historiens pour rendre Augustin responsable du massacre de ces moines et de la défaite de Carléon, cela n'a pas lieu d'étonner. Mais il suffit de faire remarquer que l'apôtre des Anglo-Saxons était mort depuis dix ans, et qu'Ethelfrid était roi de Northumbrie, bien loin de Cantorbéry,

Digitized by Google

et païen; il n'avait aucune raison de prendre en mains et de venger la cause d'Augustin [1].

Les premiers rapports des missionnaires romains avec l'Église bretonne donnent naissance à des questions de grande importance, qui demandent impérieusement à être examinées à fond.

Qu'était cette Église bretonne? Quelle fut la vraie cause de sa résistance aux propositions de saint Augustin? — Remarquons d'abord que dans l'histoire du conflit qui vient d'éclater, et qui sera longue, les moines occuperont, de part et d'autre, la première place, jusqu'à la victoire définitive de la cause romaine au commencement du VIIIe siècle. Et c'est par les Enfants de saint Benoît que cette cause triomphera sur toute la ligne. N'était-ce pas providentiellement qu'en face de cette Église celtique où le monachisme était tout-puissant, saint Grégoire eût envoyé tant de moines bénédictins! Sans cela jamais la cause romaine n'aurait triomphé.

L'invasion anglo-saxonne, commencée au milieu du Ve siècle, refoula les Bretons, qui avaient échappé au massacre ou à la servitude, à l'ouest de l'île, entre les montagnes et la mer. Dès lors, ils furent isolés du reste du continent, désorganisés et livrés pendant longtemps à des troubles intérieurs. Lorsqu'un état un peu régulier se fut établi, il y eut cinq ou six royaumes indépendants les uns des autres, souvent en guerre entre eux, plus souvent avec les Anglo-Saxons.

Les Bretons étaient alors tombés dans une décadence lamentable, dont le moine Gildas, contemporain et Breton lui-même, nous a laissé un navrant tableau.

Les rois rivalisaient entre eux de tyrannie, de brigandage et d'immoralité. Le clergé était dévoré par la lèpre hideuse de la simonie avec son cortège de vices: l'avarice, l'ivrognerie, l'immoralité, l'ignorance, l'abandon des devoirs envers le peuple chrétien.

Il y avait quelques évêques exempts de ces vices, mais ils étaient trop faibles pour résister au torrent. Enfin, il s'en trouvait qui étaient vraiment dignes de leur grande dignité [2].

[1] Bède, *l. c.*

[2] Gild., *De excidio et conquestu Britanniae*, 27-66. « Paucissimos bonos pastores conservet ab omni malo et municipes faciat... civitatis Jerusalem. » 110, édit. *Monum. Ger. hist. chron. min.*

Digitized by Google

Tel était l'épiscopat dont saint Augustin sollicitait le concours pour la conversion des Anglo-Saxons païens.

Mais le clergé régulier consolait de ce triste spectacle par sa ferveur, la fidélité à ses devoirs, par sa science et la pratique des études.

Il y avait chez les Bretons de nombreux monastères, peuplés de centaines, parfois de milliers de moines, presque tous fondés par des saints très populaires, et animés d'un grand zèle pour la louange divine, pour le travail et pour l'étude. Un des plus célèbres est celui de Bangor Iscoed, qui comptait environ deux mille moines célébrant sans interruption la louange divine [1]. Les moines paraissent avoir exercé une grande autorité morale sur le peuple breton et même sur les rois. Du reste, Gildas n'a pas un mot de blâme contre eux. L'ascendant qu'ils exerçaient n'était dû évidemment qu'à leurs vertus incontestées.

En somme, l'Église bretonne était dans un lamentable état, à la fin du VIe siècle, à l'exception de l'Ordre monastique.

Elle faisait partie de l'Église celtique, qui comprenait aussi les Églises d'Irlande et celles de la Calédonie où Écosse moderne.

Quelle fut la vraie cause de la résistance de l'Église bretonne aux propositions d'Augustin ? Ce fut, répondent les écrivains de l'Église anglicane, la nécessité de défendre l'indépendance dont elle jouissait vis-à-vis de l'Église romaine, et qu'elle était menacée de voir disparaître devant les prétentions des évêques de Rome. D'après eux, au XVIe siècle, l'Église d'Angleterre ne fit que reprendre l'indépendance dont elle avait été injustement dépouillée mille ans auparavant.

Soutenir cette théorie n'est pas chose facile, et les écrivains anglicans y reviennent sans cesse. Ils posent en principe que l'Église celtique, n'ayant pas été fondée par l'Église romaine, n'est point soumise à sa juridiction. Assertion, est-il besoin de le démontrer, absolument erronée. Or, c'est à l'Orient, non à Rome, aux disciples de saint Jean, non à ceux de saint Pierre, que l'Église celtique doit le bienfait de la foi. Elle était donc indépendante de la juridiction des évêques de Rome. Pendant deux siècles et demi, l'Église anglicane dormit en paix sur cet

[1] Bède, II, 2.

Digitized by Google

oreiller commode, sans vouloir entendre les redoutables objections que l'on soulevait autour d'elle.

Aujourd'hui, l'anglicanisme doit abandonner ce terrain, d'où il semblait défier tous les efforts de l'érudition romaine. Un des plus savants défenseurs de l'Église anglicane, à l'heure présente, constate cette retraite avec un sentiment de pénible déception. Il doit convenir que « la théorie de l'origine orientale de l'Église celtique, qui eut dans le temps beaucoup de vogue, est aujourd'hui généralement abandonnée comme insoutenable [1]. »

Cette faillite irrémédiable de l'orientalisme de l'Église celtique n'a pas causé une médiocre émotion parmi les écrivains dont nous parlons. Ils n'en soutiennent pas moins que l'Église celtique, n'ayant pas été fondée par l'Église romaine, était tout à fait indépendante de sa juridiction.

Ils ont beau incliner jusqu'à les rompre les règles de la critique, et imposer silence à la plus simple logique, ils n'arriveront jamais au but qu'ils poursuivent, et ils devront tôt ou tard, cela est dès maintenant visible, abandonner encore ce terrain qui se dérobe sous leurs pieds.

Les premiers missionnaires et les fondateurs de l'Église bretonne sont inconnus. Mais il est certain que jusqu'à sa destruction presque complète par les Anglo-Saxons, elle faisait partie de l'Église universelle, c'est-à-dire romaine, et reconnaissait la juridiction de son chef ; ce que les documents ecclésiastiques en disent ne laisse aucun doute à cet égard. « Avant le VIe siècle, on n'avait fait aucune opposition aux prétentions romaines, soit parce qu'elles n'avaient pas encore été formulées comme elles le furent après la mission de saint Augustin ; soit parce que, si elles existaient virtuellement, l'Église chrétienne de ces iles n'en avait pas du tout conscience [2]. »

Cette explication trahit un grand embarras. Quoi que l'on dise, les faits sont là. En 314, nous voyons siéger au grand concile d'Arles trois évêques bretons, celui de Londres, celui d'York, et celui de Caerleon-on-Usk, ou, selon d'autres, Lincoln [3], avec un prêtre et un diacre.

[1] *Liturgy and ritual of the celtic church*, by F. E. Warren. Oxford, 1881, p. 46.
[2] Warren, *op. cit.*, p. 36.
[3] William Bright, *Chapters....*, p. 10.

Digitized by Google

Ils souscrivirent la lettre que le concile adressa au pape, au chef de l'unité catholique.

Au siècle suivant, la mission confiée par le pape et les évêques des Gaules aux deux grands évêques Loup et Germain, d'aller combattre dans la Grande-Bretagne l'hérésie pélagienne, prouve avec non moins de clarté que l'Église bretonne reconnaissait la juridiction du successeur de saint Pierre [1]. Le souvenir de saint Germain paraît avoir laissé des traces profondes dans le pays de Galles, où plusieurs églises lui furent plus tard dédiées.

Durant l'invasion anglo-saxonne, les Bretons, cantonnés entre les montagnes et la mer, à l'ouest, ne cessèrent pas de considérer le successeur de saint Pierre comme le chef suprême de l'Église universelle. Gildas nous en donne la preuve. Il appelle saint Pierre le *portier du royaume des cieux*, le *prince des apôtres*. Il cite les paroles de Notre-Seigneur : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église. Puis il ajoute : Le Seigneur dit à Pierre et à ses successeurs : Je te donnerai les clefs du royaume des cieux, tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans le ciel [2]. Il dit comment les ambitieux, qui ne pouvaient obtenir l'épiscopat dans leur pays, allaient à Rome pour se le faire accorder, employant pour cela tous les moyens, puis revenaient pleins d'orgueil, semblables au porc noir Novat, qui avait acheté la perle précieuse de l'épiscopat. Nul, dans l'Église bretonne, ne contestait l'épiscopat obtenu du Saint-Siège, souvent trompé par de faux rapports. Ajoutons enfin que, depuis saint Germain, les Bretons faisaient volontiers le pèlerinage de Rome pour honorer le tombeau des saints apôtres [3].

Rien dans l'histoire de l'Église bretonne ne prouve qu'elle se soit considérée, à aucune époque, comme indépendante de l'Église romaine.

[1] La mission donnée par le pape à saint Germain est indéniable. Elle est attestée par saint Prosper, tout à fait contemporain, qui, après avoir longtemps vécu en Gaule, alla à Rome, et écrivait dans l'entourage même du pape son ouvrage *Contra Callatorem* (c. XXI), entre 433 et 440, et un peu plus tard sa *Chronique*. Le silence de Constantius (*Vit. S. Ger.*), venu un demi-siècle après, ne peut prévaloir.

[2] Gild., 71. Nous citons l'éd. des *Monument. G. hist. chron. min.* « Audiamus ergo quid princeps apostolorum beatus Petrus de tali negotio signaverit, » 88. V. surtout à partir du n° 67 jusqu'à la fin.

[3] Girald, *Camb.*, 18.

Digitized by Google

L'Irlande aussi reconnaissait la suprématie de l'Église romaine. Grand est l'embarras des écrivains anglicans pour établir que cette grande île ne fut pas évangélisée par des missionnaires venus de Rome. Nous ne pouvons pas entrer dans une discussion approfondie, et d'ailleurs peu nécessaire, pour réfuter une telle assertion.

Le pape saint Célestin conféra l'ordination épiscopale au diacre Palladius, et l'envoya prêcher l'Évangile aux Irlandais (vers 429) ; ce fait est attesté par saint Prosper, qui écrivait à Rome même et en ce même temps. Les Anglicans torturent ce texte pour le faire mentir [1]. La mission de Palladius ne réussit pas. C'est Patrice qui devait avoir la gloire de convertir cette île.

A trente ans, il partit « pour aller visiter le siège apostolique, le centre de toutes les églises de l'univers, et lui rendre les hommages qui lui sont dus. » Il s'arrêta longtemps auprès de saint Germain d'Auxerre, un ami des Bretons, puis il se rendit à Rome, et reçut du pape Célestin la mission d'aller annoncer l'Évangile aux Scots ou Irlandais, comme il en avait déjà chargé Palladius [2].

Patrice se rendit en Irlande, qui, à sa parole, crut à l'Évangile presque tout entière et reçut le baptême de ses mains.

[1] Warren, *op. cit.*, p. 30-31.

[2] « Et erat annorum XXXtis, secundum apostolum in virum perfectum.... Egressus ad sedem apostolicam visitandam et honorandam, ad caput itaque omnium ecclesiarum totius mundi, ut sapiens jam divina sanctaque misteria ad quae vocavit illum Deus ut disceret. » — *Vita sancti Patricii*, auct. Muirchu Maccumachtheni, *Anal. Bolland.*, t. I, p. 551.

« VII aliis annis ambulavit.... per Gallias atque Italiam totam atque in insolis quae sunt in mari Terreno. » Tirechan. annot. *Anal. Bolland.*, t. II, p. 36.

« XIII anno Theodosii imperatoris a Celestino episcopo papa Romae Patricius episcopus ad doctrinam Scotorum mittitur, qui Celestinus XLVII episcopus fuit a beato Petro apostolo in urbe Roma.... Palladius episcopus primo mittitur, qui Patricius alio nomine appellabatur.... Deinde Patricius secundus ab Angelo Dei, Victor nomine, et a Celestino papa mittitur, cui Hibernia tota credidit, qui eam poene totam baptizavit. » *Anal. Bolland.*, t. II, p. 67.

Muirchu Maccumachtheni et Tirechan furent insérés dans le livre d'Armagh, qui constate ainsi la mission donnée à saint Patrice par le pape Célestin. Le premier écrivait avant la fin du VIIe siècle, et il nous apprend qu'avant lui bien d'autres avaient travaillé sur la vie de saint Patrice et qu'il avait profité de leurs travaux. — Tirechan est un peu antérieur, il était disciple de l'évêque Ultan, auteur d'un écrit sur la vie de saint Patrice et qui mourut vers 656 Entre celui-ci et les derniers survivants de l'apôtre de l'Irlande, il n'y eut donc qu'un court intervalle. La *vie* de Muirchu et les annotations de Tirechan ont été publiées dans les *Anal. Bolland.*, ainsi que les *Dicta Patricii*, t. I, p. 542 et seq.; t. II, p. 30 et seq.

Digitized by Google

Saint Patrice atteste lui-même son voyage en Italie et dans les îles de la Méditerranée, en même temps que l'inspiration qu'il avait puisée évidemment à Rome même, et le caractère romain qu'il avait donné à son Église [1].

Les écrivains anglicans rejettent le voyage de saint Patrice à Rome, préférant s'appuyer sur les auteurs celtiques, qui n'en disent rien, plutôt que sur ceux qui en parlent expressément [2]. Ils disent encore que saint Patrice, d'après ses propres paroles, reçut sa mission de Dieu; donc il ne la reçut pas du pape : comme s'il y avait là une incompatibilité quelconque [3].

Au reste, voici un témoignage qui coupe court à toute subtilité, à toute interprétation spécieuse. Saint Colomban écrivait au pape : « Nous sommes les disciples des saints apôtres Pierre et Paul, et de tous les disciples qui ont écrit par l'inspiration du Saint-Esprit, les Écritures canoniques...., chez nous...., la foi catholique telle qu'elle nous a été transmise *au commencement* par vous, qui êtes les successeurs des saints apôtres, est inébranlablement maintenue [4]. » Il dit encore : « Depuis que les apôtres Pierre et Paul nous ont apporté le Christ, leurs succes-

[1] « Timorem Dei habui ducem itineris mei, per Gallias atque per Italiam totam etiam in insolis quae sunt in mari Terreno. Aecclessia Scotorum, immo Romanorum, ut christiani, ita ut Romani sitis, ut decantetur vobiscum oportet omni hora orationis vox illa laudabilis : Curie lession, Christe lession. Omnis Aecclessia quae sequitur me cantet : Cyrie lession, Christe lession. Deo gratias. » *Anal. Bolland.*, t. I, p. 585. — Le silence de la *Confessio* sur ce voyage est un argument purement négatif.

[2] Quelques écrivains, même catholiques, admettent le voyage de saint Patrice en Italie, mais non à Rome, car à cette époque, disent-ils, cette ville n'était pas comprise dans l'*Italie*, province administrative du nord de la péninsule. Patrice dit bien qu'il a été en Italie, mais non qu'il est allé à Rome (*Revue celtique*, t. XII, p. 291). C'est bien subtil; car dans le langage ordinaire on tient fort peu de compte généralement de ces divisions administratives, quand il s'agit surtout d'un pays aussi fameux que l'Italie. Saint Patrice dit qu'il a parcouru *toute l'Italie*. Entendait-il seulement l'Italie administrative sans y comprendre Rome ? Trouverait-on beaucoup d'écrivains, au v^e siècle, qui, en parlant simplement de l'Italie, ne voulaient désigner que l'Italie administrative ? Et puis, voilà saint Patrice qui part pour aller visiter et vénérer le siège de Pierre, et qui, arrivé en Italie, ne va pas jusqu'à Rome ! Est-ce admissible ?

[3] Warren, *op. cit.*, p. 36.

[4] « Nos enim SS. Petri et Pauli et omnium discipulorum divinum canonem Spiritu sancto scribentium, discipuli sumus, toti Yberi, ultimi habitatores mundi, nihil extra evangelicam et apostolicam doctrinam recipientes, nullus hereticus, nullus Judaeus, nullus schismaticus fuit; sed fides catholica, sicut a vobis primum sanctorum scilicet apostolorum successoribus tradita est, inconcussa tenetur.... »

Digitized by Google

seurs sont à nos yeux grands et illustres, et Rome nous apparait plus grande et plus noble [1]. »

C'est donc de Rome, et par les missionnaires qu'elle envoya, que l'Irlande reçut *au commencement* la foi chrétienne. Les écrivains anglicans font des efforts désespérés pour écarter le poids de ces témoignages qui les accablent [2].

Citons encore saint Colomban, comme témoin de la croyance de sa nation relativement à la suprématie du Saint-Siège. Il écrit au pape : « Quant à nous, comme je l'ai déjà dit, nous sommes enchaînés à la chaire de Pierre, car bien que Rome soit grande et son nom répandu dans tout l'univers, elle n'est grande et glorieuse chez nous que par cette chaire [3]. » Ce témoignage de saint Colomban est corroboré par un autre de grande valeur. En 634, un concile d'évêques et d'abbés de l'Irlande méridionale envoya des délégués à Rome, *comme des enfants à leur mère*, pour y étudier la question de la Pâque [4]. Ainsi l'Église d'Irlande considérait et vénérait l'Église romaine comme sa mère.

Saint Colomban prouve la même vérité, et non moins éloquemment, par sa conduite à l'égard du Saint-Siège.

En Gaule, pressé par les évêques de renoncer à ses usages et surtout à son comput pascal ; en Italie, entouré de schismatiques triomphants, il s'adresse au pape et déclare que son autorité est assez grande et assez respectée pour le protéger et lui donner raison contre les évêques de la Gaule, et pour abattre le schisme menaçant qu'il dénonce [5].

Cet appel au pape est un fait indéniable, qui en dit plus sur la conviction de saint Colomban que toutes les phrases que l'on peut extraire de ses lettres, et qui sont contredites par d'autres d'un sens tout différent.

Citons les titres que saint Colomban donne au pape dans ses

[1] « Ex eo tamen tempore, quo Deus et Dei Filius esse dignatus est, ac in duobus equis.... Petro scilicet et Paulo.... ad nos usque pervenit. » *Columb. epist. V* ad Bonif. papam.

[2] Warren, *loc. cit.*, p. 31-37.

[3] « Nos enim, ut dixi, devincti sumus cathedrae sancti Petri ; licet enim Roma magna est et vulgata, per istam cathedram tantum apud nos est magna et clara » (*S. Columbani epist. V. Epist. Merov. et Karol. aevi*, t. I.

[4] « Misimus quos novimus sapientes et humiles esse, velut natos ad Matrem.... » *Cuminiani epist.* Migne, t. LXXXVII, col. 970.

[5] *Epist.*, III.



Digitized by Google

lettres : « La tête de toutes les Églises de l'Europe, le pasteur des pasteurs, le père, le maître ou docteur, le vrai pasteur, le pilote de la barque de l'Église, le chef des chefs, le successeur de saint Pierre, la sentinelle chargée de veiller sur toute l'Église, la colonne inébranlable de la sainte Église, le possesseur de la chaire qui a la principauté de la foi orthodoxe, le guide que toute l'Église doit suivre, comme il suit lui-même saint Pierre [1]. »

Tout ce qui précède est confirmé et couronné par un fait d'une importance décisive, révélé tout dernièrement, et qu'il ne sera peut-être pas facile d'ébranler. Quoi qu'il en puisse être, voici ce fait.

Il y a dans la *Paléographie musicale* publiée par les Bénédictins de Solesmes une étude très fouillée, très sagace, très vaste, sur l'antiphonaire ambrosien. Le savant auteur est amené à parler du *Sacramentaire de Bobbio*, dont il fait une étude aussi complète et approfondie qu'elle est neuve.

Par un procédé qui lui est propre et qui a fait déjà ses preuves, il distingue dans ce sacramentaire deux parties bien accusées : la première, ou le noyau primitif; la seconde, qui comprend les additions reçues dans la suite.

L'auteur prouve, de manière à ne laisser aucun doute, que la première partie, le noyau primitif, date du commencement du v^e siècle. Il établit non moins solidement, par la large place que saint Pierre y occupe et par d'autres indices sérieux, que cette première rédaction fut faite à Rome même.

Or, le perspicace et heureux auteur a découvert une ressemblance aussi approximative, disons mieux, aussi complète que possible entre ce sacramentaire ou missel de Bobbio et le plus ancien missel irlandais, le *Stowo Missal*, lequel peut facilement être du VII^e siècle, et même, pour le fond, plus ancien [2]. Nous ne pouvons pas entrer dans les détails de cette démonstration, qui sont du plus haut intérêt et difficilement contestables.

Une ressemblance analogue existe entre ce sacramentaire ou missel de Bobbio, et un fragment de liturgie celtique dit de Saint-Gall.

Comment expliquer cette ressemblance?

[1] S. Columbani *Epist.*, *passim*.
[2] Warren, *op. cit.*, p. 198-200.

Digitized by Google

L'auteur fait remarquer que les développements postérieurs reçus par le noyau primitif ont été reçus hors et loin de Rome, toutefois dans le sens de la liturgie romaine, mais en retard sur elle. Puisqu'il a tant de ressemblance avec le missel de Stowe et le fragment de Saint-Gall, qui sont irlandais, il y a tout lieu de croire qu'il était allé en Irlande, et précisément il était sorti de Rome vers l'époque où le pape Célestin se préoccupait de la conversion de l'Irlande, emporté sans doute par l'évêque Pallade ou par tout autre, et qu'il resta dans ce pays. Toujours est-il qu'à cette époque le sacramentaire de Bobbio, qui représentait la liturgie romaine durant le premier quart du v^e siècle, fut porté en Irlande, sans doute vers la même époque où y fut importé le cycle pascal de quatre-vingt-quatre ans, auquel les Irlandais s'attachèrent avec tant de ténacité.

Comme les Irlandais, situés à l'extrémité du monde, restaient dans leur isolement, les changements liturgiques qui s'accomplissaient sur le continent n'arrivaient chez eux qu'incomplètement, et surtout tardivement. Ce sacramentaire devait donc être en retard sur l'état de la liturgie, quand, au commencement du VII^e siècle, saint Colomban l'apporta à Bobbio. Il en était ainsi, comme il est facile de le constater par l'exemplaire que ce saint en fit exécuter, et qui est celui que nous avons. On y voit les additions qu'il avait reçues soit en Irlande, soit à Bobbio, depuis son départ de Rome [1].

La conséquence de ce fait nouveau est évidente et met fin à la discussion, tant que de nouvelles études n'auront pas ébranlé le fait liturgique dont il s'agit. L'Église d'Irlande reçut à sa naissance la liturgie romaine des mains de ses premiers missionnaires venus de Rome.

Passons à l'Écosse, dont le premier missionnaire fut un Breton, Ninias, que le pape envoya dans ce pays après l'avoir ordonné évêque, à Rome, mais qui mourut peu de temps après [2], au commencement du v^e siècle.

C'est le moine irlandais Columba qui fut le vrai missionnaire des Scots et des Pictes de la Calédonie. Forcé de fuir sa patrie,

[1] Nous ne donnons que quelques lignes de la charpente de ce travail, riche de renseignements et d'observations liturgiques, qu'il faut lire en entier, *Paléograph. music.*, ann. 1897, p. 96; 1898, janv. et avril.

[2] Bède, III, 4.

Digitized by Google

il alla fonder le célèbre monastère d'Iona, qui fut le foyer de la prédication évangélique et la métropole monastique de toute l'Écosse [1]. Que cette nouvelle Église reconnût la suprématie du Saint-Siège, ce n'est pas douteux, puisque son fondateur était Irlandais. D'ailleurs, la suite le fait bien voir.

Le vénérable Bède, que l'on représente volontiers comme un champion ardent de l'Église romaine [2], fait un éloge enthousiaste de saint Aïdan, venu d'Iona pour convertir les Northumbriens à la foi chrétienne. Il ne lui reproche que de n'avoir pas célébré la fête de Pâques le même jour que l'Église romaine [3]. N'aurait-il pas fait une autre réserve, si Aïdan avait repoussé l'autorité du Saint-Siège?

A l'assemblée de Withby (664), réunie pour examiner et trancher la question de la Pâque, les représentants des Scots reconnurent comme les Romains la suprématie des successeurs de saint Pierre. L'occasion était belle pour les disciples de Columba de déclarer qu'ils n'acceptaient pas cette suprématie. Leur silence en un pareil moment est décisif [4].

Le parti que prit saint Wilfrid d'aller à Rome, comme à la source des vraies doctrines, et les encouragements qu'il reçut des moines de Lindisfarne, comme nous le dirons plus loin, prouvent bien que dans ce monastère, centre de l'action celtique en Northumbrie, on avait conscience de la supériorité des successeurs de saint Pierre.

Nous concluons, sans la moindre hésitation, que, pour tout esprit non prévenu, l'Église celtique ne se crut jamais indépendante de la juridiction des successeurs de saint Pierre.

Si donc les évêques et les docteurs bretons repoussèrent avec insolence les propositions d'Augustin, ce ne fut pas pour défendre une indépendance à laquelle ils n'avaient jamais songé, et dont l'Église anglicane croit avoir fait la tardive découverte.

Ce ne fut pas davantage pour conserver leurs usages liturgiques ou disciplinaires.

[1] Bède, III, 4.
[2] Warren, *op. cit.*, p. 34.
[3] Bède, III, 17.
[4] Bède, III, 25.

Digitized by Google

Quels étaient ces usages? On a pu en déterminer quelques-uns.

Les écrivains anglicans y font entrer : 1° *le mariage des prêtres.* Mais c'est là une assertion tout à fait erronée. Avant l'invasion anglo-saxonne, le célibat ecclésiastique était en vigueur chez les Bretons comme dans toute l'Église catholique. Gildas nous autorise à affirmer qu'il fut maintenu pendant cette invasion. Nous ne pouvons donner ici que quelques indications rapides, qui néanmoins suffiront.

Ce qu'il dit des prêtres mariés doit s'entendre des prêtres mariés, mais séparés de leurs femmes et vivant dans la continence, comme il y en avait beaucoup durant les premiers siècles. De tous les exemples cités par ces auteurs, « il n'en est aucun que les textes formels représentent comme vivant dans les liens du mariage au moment même où ils exerçaient les fonctions de l'épiscopat [1]. » Mais Gildas prouve bien qu'il en était ainsi, car parlant de quelques malheureux prêtres, il dit : « Ils chassent de leurs demeures une mère vénérable ou leurs sœurs, et ils dressent, ou plutôt ils dépravent des femmes étrangères pour le service secret de leur intérieur [2]. » Preuve manifeste qu'il n'y avait pas d'épouses dans ces maisons. Le vénérable Bède, qui parle si souvent des usages celtiques, ne fait jamais aucune allusion à celui-là; c'est un argument négatif; mais les écrivains anglicans y ont si souvent recours !

Ce prétendu usage breton doit donc être retranché.

2° *La liturgie de la messe.* L'Église des Bretons n'était pas la seule à avoir des particularités à ce sujet; beaucoup d'autres en avaient, sans être pour cela en opposition avec l'Église romaine. Il n'y avait donc pas là matière à dissidence entre les Bretons et cette dernière.

3° *La tonsure.* Elle allait, sur le devant de la tête, d'une oreille à l'autre, chez les Celtes; tandis que la tonsure romaine était en forme de couronne. La première, d'origine évidemment locale, rappelait peut-être la manière dont les druides se rasaient la tête.

4° Quelques *cérémonies du baptême* différaient chez les Bretons

[1] Varin, *Mém. Acad. des inscript. et belles-lettres.* 1857, p. 99.
[2] Ibid.

Digitized by Google

des cérémonies du baptême romain, sans qu'on puisse les déterminer avec précision.

5° *La fête de Pâques* n'était pas célébrée dans l'Église celtique le même dimanche que dans l'Église romaine. Mais cette divergence n'était pas ancienne. Il est certain qu'après le concile de Nicée toutes les Églises de l'Occident, celles des Bretons comme les autres, suivaient le cycle pascal de l'Église romaine [1]. Mais ce cycle fut reconnu inexact et corrigé, puis remplacé par le cycle de cinq cent trente-deux ans de Denys le Petit (525). Cette dernière réforme ne fut pas adoptée par les Bretons, séparés alors du continent, et mis hors d'état de suivre les progrès qui s'accomplissaient au sein de l'Église catholique. Au moment où saint Augustin se trouva en face de l'Église bretonne, celle-ci célébrait la fête de Pâques, le plus souvent huit jours avant, et parfois un mois entier après l'Église romaine [2].

Ces usages se trouvent d'abord chez les Bretons, qui les communiquèrent aux Irlandais, et ceux-ci à leur tour les portèrent chez les Scots et les Pictes de la Calédonie.

Du vivant même de saint Patrice, on trouve des preuves manifestes de cette propagation. Le grand apôtre de l'Irlande s'en plaignait et la combattait. Voilà pourquoi il insistait sur le caractère romain des églises qu'il fondait, afin de les distinguer d'autres églises rivales. Soyez l'Église des Scots, disait-il, ou plutôt l'Église des Romains ; que toute l'Église qui me suit chante *Kyrie eleison* [3].... Il prescrivait à ses clercs de porter la tonsure romaine, preuve qu'il y en avait une autre. C'est encore prouvé par les relations très fréquentes des moines bretons et des moines irlandais, comme on peut le voir longuement dans l'hagiographie des deux pays. Il n'y a là-dessus aucun doute.

D'où venaient ces usages ? De l'Orient, répondaient autrefois les anglicans, mais non plus aujourd'hui. Primitivement, les

[1] Lettre de Constantin aux évêques, après le concile de Nicée, dans Eusèbe, *Vie de Constantin*.

[2] A ces usages particuliers M. Warren ajoute les cérémonies de l'ordination et les rites de la consécration des églises et des monastères, *op. cit.*, p. 63, 82.

[3] « Aecclesia Scotorum, immo Romanorum, ut Christiani, ita ut Romani sitis ... omnis Aecclesia quae sequitur me cantet Kyrie eleison.... » *Anal. Bolland.*, t. I, p. 585. Dans un des conciles qu'il présida on lit ce canon : « Clericus qui de Britannia ad nos venit sine epistola, etsi habitat in plebe, non licitum ministrare. » Labbe, t. IV, p. 753.

Digitized by Google

Bretons, nous l'avons dit, célébraient la fête de Pâques comme l'Église romaine, jusqu'à l'adoption par celle-ci du cycle de Denys le Petit. Les autres usages avaient pris naissance chez les Bretons eux-mêmes, et bien d'autres Églises avaient des usages en désaccord, sur ces mêmes points, avec l'Église romaine, ce qui ne les empêchait pas de lui rester étroitement unies.

En somme, aucun de ces usages, si l'on excepte peut-être celui de la Pâque, car les Bretons pouvaient croire, et saint Colomban le croyait, que l'Église romaine s'était écartée du vrai comput, n'était de nature à provoquer un conflit entre l'Église celtique et l'Église romaine. Et peut-on croire que les Bretons auraient accepté la coopération que les missionnaires romains leur demandaient, si ceux-ci les avaient laissés en pleine possession de tous leurs usages sans exception? L'ensemble des circonstances oblige à répondre négativement.

Quelle fut donc la vraie cause de ce malheureux conflit? M. Varin l'a signalée, et l'érudition postérieure ne lui a pas donné tort. Cette cause fut bien plus nationale que religieuse; bien plus humaine que spirituelle et surnaturelle.

Les Bretons avaient vu leur patrie vaincue, ravagée, dépeuplée par de farouches païens, qui les avaient rejetés, après une lutte acharnée et sans pitié, derrière leurs montagnes et parqués entre celles-ci et la mer. Là, toujours affamés de vengeance, toujours soutenus, en dépit de tous leurs désastres, par l'espoir du triomphe final, ils continuaient sans défaillance cette lutte meurtrière et sans fin. Il y avait de plus une question de race, car les Bretons, se considérant comme bien supérieurs à ces atroces barbares, n'avaient pour eux que le plus profond mépris.

Leur patriotisme exalté, leur haine inassouvie, dominaient tous les sentiments et enflammaient tous les cœurs. Ils étaient bien résolus à n'avoir aucun rapport avec ces maudits païens, pas même pour les convertir à la foi chrétienne, celle-ci n'ayant pas assez d'empire sur ces âmes ulcérées et dévorées de haine.

On a dit de saint Grégoire : « Il ne se faisait évidemment aucune idée de l'antipathie nationale et trop légitime dont les chrétiens bretons étaient enflammés contre les Saxons païens....

Digitized by Google

Il se figurait que ces chrétiens toujours fidèlement soumis à l'Église romaine prêteraient un concours dévoué à la mission des moines romains.... Il ignorait la haine implacable des vaincus pour les vainqueurs [1]. »

Il n'est pas si sûr que saint Grégoire ait ignoré ces choses, car ayant appris le peu de zèle des évêques voisins pour la conversion des païens, il devait en savoir la cause principale. Ce qu'il ignorait sans doute, c'est que la haine des Bretons fût poussée à un tel point qu'elle ne laissât plus aucune place pour le zèle de la conversion des âmes, et qu'elle fît passer les rancunes nationales avant le devoir élémentaire d'annoncer la parole de Dieu et le salut aux ennemis aussi bien qu'aux amis, au prix même des plus lourds travaux et des plus grands périls. Il pouvait espérer que l'on ferait comprendre à ces évêques que la seule vengeance digne d'eux était de donner la patrie du ciel à ceux qui leur avaient violemment enlevé la patrie de la terre. On dira que c'est là de l'héroïsme le plus élevé ; sans doute, mais c'est le pur Évangile, et cet héroïsme n'est pas inconnu dans les annales de l'Église. La vérité est que ce clergé breton était tombé, nous l'avons dit, dans une profonde décadence morale, que les vices les plus hideux régnaient dans son sein, ce qui explique bien comment l'héroïsme chrétien ne pouvait être compris de lui. Le ressort surnaturel était rompu.

Voilà pourquoi les Bretons ne voulurent voir dans les missionnaires romains que des amis, des alliés de leurs ennemis implacables, venus peut-être pour les trahir, ou tout au moins pour affaiblir leur résistance et préparer leur future soumission. « Si déjà il nous méprise, disaient-ils d'Augustin sur un motif futile, que ne fera-t-il pas quand nous lui serons soumis ? » Mépriser des Bretons, c'était la plus sanglante injure qu'on pût leur faire, surtout si l'on paraissait avoir quelque sympathie pour les Saxons abhorrés. Dès lors, les Bretons furent animés d'une profonde et irréductible antipathie pour les missionnaires romains. Moins d'un siècle plus tard, les prêtres bretons avaient en telle horreur la communion des prêtres anglo-saxons, qu'ils ne voulaient ni célébrer l'office divin avec eux dans l'église, ni s'asseoir à la même table, qu'ils jetaient aux chiens ou aux porcs les

[1] *Moines d'Occident*, t. III, p. 395.

Digitized by Google

restes de leurs repas, et lavaient avec de la cendre les ustensiles dont ils s'étaient servis [1].

Ce qui prouve avec évidence que cette répulsion était inspirée uniquement par la haine nationale, et non par ces usages, c'est que les Pictes et les Scots de la Calédonie, et les Irlandais, qui avaient les mêmes usages, étaient en rapports fréquents avec les Anglo-Saxons chrétiens.

C'est pourquoi ces peuples, quoique plus éloignés de l'influence romaine que les Bretons, échangèrent plus promptement qu'eux leurs usages contre ceux de l'Église romaine. Dès 634, sur une invitation du pape Honorius, l'Irlande méridionale adopta les usages romains, et le plus important de tous, le comput pascal [2]. L'Irlande septentrionale les adopta à son tour avant la fin de ce siècle [3]. L'adoption des usages romains par les Pictes et les Scots de la Calédonie eut lieu dans la seconde moitié du VII^e siècle, et au commencement du VIII^e. Nous exposerons tout à l'heure ces faits avec plus de détails ; il suffit ici de signaler leur date.

Quant aux Bretons, ils persistaient dans leur haine envers les Anglo-Saxons. « Jusqu'à nos jours, dit Bède, qui écrivait son histoire vers 730, les Bretons ont continué de ne tenir aucun compte de la foi et de la religion des Angles, et de n'avoir pas plus de rapports avec eux, sur quelque sujet que ce soit, qu'avec les païens [4]. » Ces Bretons de la Cambrie et du pays de Galles furent les derniers des peuples de l'Église celtique à prendre les usages romains ; ce fut dans la seconde moitié du VIII^e siècle.

Concluons que les Bretons repoussèrent les propositions des missionnaires, et donnèrent lieu à ce funeste conflit, non pour sauvegarder une indépendance qui n'existait pas et des usages qui n'étaient pas de nature à empêcher leur union avec l'Église romaine, mais par une haine violente contre les oppresseurs de leur patrie, qui leur fit mettre leur patriotisme exalté au-dessus de la dilatation du royaume de Dieu et du salut des âmes [5].

[1] S. Aldhelm., *Epist.*, I, Mig., t. LXXXIX.

[2] V. la lettre d'Honorius, Bède, II, 19; celle de Cuminianus, Mig., t. LXXXVII. p. 970.

[3] Adamn. Vit. Mabill., *Acta SS.*, t. IV. — Bède, V, 15. — Warren, *op. cit.*, 9.

[4] Bède, II, 20.

[5] Dans toute cette question des usages bretons nous avons suivi le savant travail de M. Varin, *Acad. des inscript.*, 2^e mém., 1858.

Digitized by Google

Ajoutons que dans les deux conférences avec les Bretons, saint Augustin ne se servit que de termes inspirés par la charité, qu'il fit preuve de beaucoup de patience et d'un grand désir d'entente, qu'il ne se prévalut pas de son titre de primat, ni de la suprématie universelle de l'Église dont il était le représentant.

Rentré à Cantorbéry sans espoir d'avoir jamais les Bretons pour collaborateurs, Augustin donna une plus grande extension à sa mission. Il conféra l'ordination épiscopale au moine Mellitus, et le chargea d'aller avec quelques moines prêcher l'Évangile dans le royaume d'Essex, dont Sabert, neveu d'Ethelbert, était roi, et Londres la capitale. Ce prince et une partie de son peuple ayant embrassé la foi, Mellitus fixa son siège épiscopal à Londres, où Ethelbert, comme Bretwalda, fit bâtir une église que l'évêque dédia à saint Paul, en souvenir de Saint-Paul de Rome. A l'ouest et en dehors de la ville, Mellitus et le roi fondèrent un monastère dédié à saint Pierre, qui, sous le nom de Westminster, devint le plus célèbre de l'Angleterre, et fut choisi pour être la nécropole des rois de ce pays, comme Saint-Denis pour ceux de la France.

Saint Augustin ordonna un second évêque, le moine Justus, et lui confia la conversion de la partie occidentale du royaume de Kent. Justus fixa sa résidence épiscopale à Rochester. Ethelbert y fit bâtir une cathédrale qui fut dédiée à saint André, apôtre cher aux moines sortis du monastère de ce nom, au mont Cœlius, et la dota de biens considérables pour l'entretien de l'évêque et de ses collaborateurs [1]. Un monastère fut également établi près de cette cathédrale. C'étaient donc, dans un espace de temps assez restreint, trois évêchés et quatre monastères. Voilà bien l'application exacte de la méthode d'apostolat prescrite par saint Grégoire. Aussi la petite chrétienté de Kent restera-t-elle, au milieu des pénibles vicissitudes des autres chrétientés, la base solide de l'évangélisation, le foyer toujours allumé.

Prévoyant sans doute sa fin prochaine, et craignant d'exposer son œuvre jeune encore aux périls d'une succession épiscopale,

[1] Bède, II, 3.

Digitized by Google

Augustin se choisit un successeur et lui conféra la consécration épiscopale : ce fut Laurent, un des plus distingués parmi ses premiers compagnons [1].

Nous ne savons rien autre chose des travaux du premier archevêque de Cantorbéry. Saint Grégoire ayant dit qu'il avait fait beaucoup de miracles, les hagiographes postérieurs n'ont pas manqué d'en rapporter quelques-uns en détail. Quelque figure que fassent ces récits dans une biographie du saint, ils n'en sont pas moins dépourvus d'une authenticité suffisante. On attribue aussi à saint Augustin des courses apostoliques à travers l'Heptarchie, et jusque dans la Northumbrie. Ceci est en contradiction avec la méthode d'apostolat inaugurée par lui et par ses compagnons Il faut donc nous contenter des renseignements puisés dans Bède et les lettres de saint Grégoire, quelque insuffisants qu'ils soient pour notre légitime curiosité.

Saint Augustin mourut en 605, d'après l'opinion commune, après huit ans seulement d'épiscopat, et fut enseveli tout près mais en dehors de l'église abbatiale de Saint-Pierre et Saint-Paul, qui n'était pas achevée, et placé dans l'intérieur en 613.

Saint Grégoire, son illustre maître et son ami, était allé, un an auparavant, recevoir au ciel la couronne de gloire que lui assurait un des plus laborieux et des plus féconds pontificats [2]. Le vénérable Bède et, après lui, la postérité lui ont décerné avec raison le titre glorieux d'*apôtre de l'Angleterre*. C'est lui qui avait conçu cette grande œuvre, qui en avait fait comme l'affaire principale de sa vie, et ce sont les disciples qu'il avait formés dans le cloître, envoyés, soutenus, dirigés, qui l'accomplirent, ou du moins qui en jetèrent les bases inébranlables.

Après lui, la première place appartient à saint Augustin, mis à la tête des moines missionnaires, dont il dirigea les travaux, et qui fonda la première église, la métropole de Cantorbéry.

L'œuvre de saint Grégoire et de saint Augustin est une ; elle forme un tout complet, qui ne saurait être coupé ni divisé par la mort de l'un et de l'autre. Les succès futurs ne furent que

[1] Bède, II, 4.

[2] Il avait gouverné l'Église treize ans six mois et huit jours (sept. 590-mars 604. Jaffe-Wattenbach). D'après le P. Brou, il mourut en mars 605, et saint Augustin deux mois après, et cependant le pontificat reste de treize ans. *Saint Augustin*, p. 148.

Digitized by Google

l'épanouissement de la semence qu'ils avaient jetée sur cette terre barbare, et que les ouvriers désignés par eux cultivèrent laborieusement et firent grandir jusqu'à la moisson.

Il faut donc jeter un coup d'œil rapide sur la suite de la mission bénédictine chez les Anglo-Saxons, jusqu'à la complète réalisation des desseins de saint Grégoire.

## IV.

Le nouvel archevêque de Cantorbéry déploya un grand zèle pour le développement de cette église, dont les fondements avaient été arrosés de ses sueurs et sanctifiés par ses pénitences et ses prières. Mais il comprenait mieux que jamais que l'Église celtique devait attirer tout particulièrement son attention, et qu'il lui importait au plus haut point d'obtenir sa coopération pour la conversion des Anglo-Saxons.

Les trois évêques réunis adressèrent donc une lettre collective aux Scots d'Irlande pour les engager à rejeter leurs faux usages et à célébrer la fête de Pâques comme l'Église romaine. Ils expriment l'étonnement pénible que leur a fait éprouver leur répulsion pour ceux qui suivaient les usages romains, au point de vouloir n'entretenir aucun rapport avec eux, comme faisaient les Bretons. Cette lettre aux Irlandais ne produisit pas un effet immédiat. Ils adressèrent une lettre semblable aux Bretons, mais en pure perte, ceux-ci étant animés, nous l'avons dit, d'une haine violente contre les Anglo-Saxons et leurs missionnaires [1].

Il y avait quelques années que saint Grégoire et saint Augustin avaient quitté la terre. Il importait à la jeune Église de Cantorbéry de nourrir des rapports intimes avec sa mère, l'Église romaine, de lui exposer sa situation, et de recevoir ses conseils et ses directions. Mellitus se rendit à Rome, et y assista à un concile qui s'occupa des moines, et dont il porta les décrets en Angleterre, en même temps que des lettres du pape Boniface IV pour Laurent et pour Ethelbert [2].

[1] Bède, II, 4.
[2] Ibid., II, 4.

Digitized by Google

Mais voici que l'orage va s'abattre sur la jeune Église anglo-saxonne.

La mort du roi Ethelbert, qui avait pris une part si grande et si glorieuse à l'établissement du christianisme dans son royaume et dans celui d'Essex, faillit entraîner la ruine totale de cette œuvre. Avant de mourir, il avait, par sa législation, marqué la place que l'Église devait occuper dans la société nouvelle, et c'était une place élevée. « Il voulait ainsi assurer une protection efficace à ceux qu'il avait recueillis dans son royaume, et dont il avait embrassé la doctrine [1]. » Par malheur, son successeur Eadbald était resté païen. Sabert, roi d'Essex, qui mourut très peu après, laissait aussi son royaume à son fils Sigebert, également païen. Les deux jeunes princes se hâtèrent de rejeter le voile de dissimulation dont ils s'étaient couverts, et se livrèrent sans réserve à leurs mœurs désordonnées.

La réaction païenne, c'est-à-dire la réaction des mauvaises passions tenues en bride, éclata aussitôt. Mellitus et ses collaborateurs furent violemment expulsés de Londres pour avoir refusé de donner la sainte Eucharistie au roi et à ses compagnons, qui la réclamaient, bien qu'ils fussent restés païens [2]. Il se replia sur Cantorbéry. Justus, expulsé sans doute aussi de Rochester, se réfugia également auprès de Laurent, dont la situation était la même. Ils décidèrent que, dans l'impossibilité où ils étaient de faire du bien à ces barbares, il leur était préférable de se retirer et de servir Dieu en liberté, en attendant des jours meilleurs. Mellitus et Justus passèrent en Gaule, d'où ils pourraient suivre les événements, et revenir dès qu'ils pourraient. Quelque temps après, la situation devenant plus difficile, et tout bien impossible, Laurent se disposait à aller les rejoindre, non sans éprouver une douleur profonde de se voir contraint de quitter sa chère Église. Mais, durant la nuit qui précéda son départ, saint Pierre lui apparut, lui reprocha d'abandonner le troupeau qui lui avait été confié, et lui infligea une douloureuse flagellation. En apprenant la cause des blessures douloureuses dont le corps de l'archevêque était profondément labouré, le roi, effrayé, se convertit et reçut

[1] Bède, II, 5.

[2] « Pane illo refici volumus, cumque diligenter ac saepe ab illo essent admoniti, nequaquam fieri posse ut absque purgatione sacrosancta.... ad ultimum furore commoti.... expulerunt eum. » Bède, II, 5.

Digitized by Google

le baptême. La faute de Laurent fut d'avoir voulu fuir avant d'y être contraint par la violence. L'archevêque demeura à son poste, mais parce que le châtiment qu'il avait reçu avait converti ce prince. Mellitus et Justus revinrent de la Gaule, où ils avaient passé environ un an. Mais le premier ne put rentrer dans le royaume d'Essex, resté obstinément païen [1].

La conduite de ces trois évêques a été jugée, en général, trop sévèrement [2]. Pouvaient-ils demeurer dans leurs diocèses malgré le prince? Il n'en est pas des petits États comme des grands royaumes, où les missionnaires peuvent à la rigueur se cacher et même faire quelque bien, en attendant la fin de la tourmente. Dans les premiers, un missionnaire ne peut rien tenter sans la liberté obtenue du prince, à la surveillance duquel il ne peut échapper, et il n'y a aucun espoir de faire des conversions, s'il n'y consent. Élargissons la question. Trouve-t-on beaucoup de martyrs durant la longue période de la conversion des barbares germains? Fort peu. Les princes germains, si l'on excepte les Vandales d'Afrique et quelques autres çà et là, ne persécutèrent pas les missionnaires, et les martyrs que l'on trouve furent victimes du fanatisme populaire plutôt que des ordres des souverains. Là, les choses se passèrent comme en Angleterre. Saint Boniface, le futur martyr, n'ayant pu obtenir de Ratbod, qui chassait les chrétiens et détruisait les églises, de rester dans la Frise, retourna en Angleterre, en attendant des temps meilleurs. Les Bructères, qu'évangélisait l'évêque saint Suilbert, ayant été vaincus par les Saxons, celui-ci se retira auprès de Pépin. En Angleterre même, lorsque Penda eut vaincu Oswald et envahi la Northumbrie, l'austère et saint évêque Aïdan se retira dans une île, à deux milles de la côte [3].

Saint Laurent ne survécut pas longtemps à l'orage qui avait

[1] Bède, II, 5-6.

[2] A cette occasion, le dernier biographe de saint Augustin, comme Montalembert, regrette de ne pas trouver des martyrs parmi les missionnaires des Anglo-Saxons, et il veut bien plaider en leur faveur les circonstances atténuantes. « L'Église les tient pour saints quand même, car enfin leur vie fut dure et ils moururent à la peine. D'où vient, malgré tout, qu'il manque quelque chose à ces premières pages de l'histoire ecclésiastique anglaise? On y cherche des martyrs. » Qu'est-ce à dire, sinon que chez eux la prudence l'emporta sur la force et sur le zèle? Il était si simple de dire qu'il n'y eut pas de martyrs parce qu'il n'y eut pas de persécuteurs pour verser le sang.

[3] Bède, III, 16.

Digitized by Google

failli ruiner son Église. Il eut pour successeur Mellitus (619), qui brillait par l'ardeur de son zèle et ses grandes vertus. A sa mort (624), Justus monta sur le siège de Cantorbéry. Il reçut du pape Boniface V une lettre qui louait son zèle, l'engageait à étendre de plus en plus la prédication évangélique et à créer de nouveaux diocèses [1]. L'occasion se présenta bientôt de répondre aux désirs du pape.

Le puissant roi de Northumbrie, Edwin, qui avait étendu sa domination sur tous les États saxons, excepté Kent, et pris le titre de Brithwalda, épousa Éthelburga, fille d'Éthelbert, avec la condition qu'elle aurait toute liberté de pratiquer sa religion. Elle prit pour aumônier Paulin, un des moines envoyés par saint Grégoire, auquel Justus conféra la consécration épiscopale (625).

Les premiers efforts de Paulin auprès du roi n'eurent pas de succès. Mais avant de partir pour une guerre contre le roi de Wessex, Edwin promit d'embrasser la foi chrétienne s'il revenait vainqueur. Il remporta une victoire éclatante. Cependant, ce ne fut qu'après avoir bien réfléchi et consulté qu'il consentit à recevoir le baptême, avec les grands de son entourage et une multitude de gens du peuple (627). Il fit bâtir à York une belle cathédrale en pierre, dédiée au Prince des apôtres. Ainsi commençait à se réaliser pour le nord le plan de saint Grégoire. Durant les six ans que dura encore le règne d'Edwin, Paulin et son diacre, le moine Jacques, prêchèrent l'Évangile avec un succès prodigieux, et toute la Northumbrie embrassa la foi chrétienne. Paulin franchit même l'Humber, et convertit la province de Lincoln, où il bâtit une belle et grande église [2].

Edwin, à son tour, était devenu apôtre, et il décida le roi d'Est-Anglie à embrasser la foi du Christ. Mais celui qui procura vraiment la conversion de ce royaume, ce fut le pieux roi Sigebert (631), avec le concours de l'évêque burgonde saint Félix, que lui avait envoyé l'archevêque de Cantorbéry, Honorius, successeur de Justus. Félix établit son siège épiscopal à Dunwich. Des moines venus de Cantorbéry fondèrent un monastère, sans doute celui de la cathédrale, et ouvrirent une école remar-

[1] Bède, II, 8.
[2] Ibid., II, 9, 13, 14.

Digitized by Google

quable. Sigebert, le premier des rois anglo-saxons, revêtit l'habit bénédictin dans un monastère qu'il avait lui-même fondé. L'évêque de Dunwich était suffragant de Cantorbéry.

Mais, durant ce temps, un orage formidable s'abattait sur la Northumbrie. Le farouche Penda, roi païen de Mercie, et Cadwallon, roi des Bretons, chrétien, mais plus barbare qu'un païen, envahirent la Northumbrie, dont le roi fut vaincu et tué à la bataille de Hatfield (633). Pendant un an, la Northumbrie fut ravagée en tous sens et arrosée du sang de ses habitants [1].

Ne voyant plus la possibilité de faire aucun bien dans ce malheureux pays, Paulin se retira dans le royaume de Kent avec l'infortunée Éthelburga. Il occupa plus tard le siège de Rochester. Il laissa à York son diacre, le moine Jacques, le seul compagnon qu'il avait pris en partant de Cantorbéry. La rapide conversion de la Northumbrie ne lui avait pas laissé le loisir de fonder des monastères. Le diacre Jacques, animé d'un grand zèle apostolique, maintint pendant longtemps haut et ferme le drapeau de la foi chrétienne, et continua d'apprendre aux chrétiens restés fidèles ou ramenés par lui le chant sacré dans lequel il excellait.

Éthelburga fonda le monastère de Lyminge, près de Cantorbéry, le premier monastère de femmes fondé en Angleterre, et y embrassa la vie monastique.

Quelque temps après le désastre de la Northumbrie, Penda envahit l'Est-Anglie et attaqua Sigebert, l'ancien roi, que ses sujets avaient tiré du cloître pour le placer à leur tête. L'armée fut détruite et Sigebert tué. Le nouveau roi, le pieux Anna, releva la foi chrétienne dans ce royaume et prêta un concours actif à l'évêque saint Félix.

Après la ruine de la Northumbrie, le pape Honorius avait envoyé de nouveaux missionnaires ayant à leur tête l'évêque saint Birinus. Ils entreprirent la conversion du royaume de Wessex et eurent de grands succès. Le roi ayant reçu le baptême, presque tous ses sujets suivirent son exemple (635). Birinus établit son siège épiscopal à Dorcester [2].

Il y avait donc trois royaumes chrétiens au sud de l'Humber :

[1] Bède, II, 20.
[2] Ibid., III, 7.

Digitized by Google

celui de Kent, celui d'Est-Anglie et celui de Wessex. Ils avaient les usages et l'esprit de l'Église romaine, ayant été convertis par des missionnaires envoyés par Rome ou par Cantorbéry.

Les autres royaumes anglo-saxons marcheront dans une voie toute différente.

Revenons à la Northumbrie, dont les destinées, après le désastre dans lequel elle avait sombré, allaient prendre une direction toute nouvelle.

Le jeune Oswald, neveu du grand Edwin, monta sur le trône de ce malheureux pays. Il réunit une petite armée, et comptant sur le secours de Dieu et la vaillance de ses compagnons, il attaqua le farouche Cadwallon. Avant la bataille, il planta en terre une croix de bois devant laquelle sa petite troupe tomba à genoux, et il prononça à haute voix une courte et ardente prière. La grande armée de Cadwallon fut détruite, et lui-même tué : ce fut la bataille de Heavenfield. Plus tard, une église et un monastère s'élevèrent sur ce champ de bataille, qui devint un lieu de pèlerinage (635).

Le premier soin du jeune vainqueur fut de rétablir le christianisme dans sa patrie. Ne connaissant que les Scots, chez lesquels il avait été élevé, instruit et baptisé durant son exil, c'est à eux qu'il demanda des missionnaires. Ils répondirent promptement à son appel. Le grand monastère d'Iona lui envoya le moine Aïdan, qui reçut, avant son départ, la consécration épiscopale. Il établit sa résidence, non à York, comme saint Paulin, mais dans l'île déserte et stérile de Lindisfarne, sur la côte de la Northumbrie, comme Columba s'était établi dans l'île sauvage d'Iona. Il y fonda un monastère dans lequel il menait avec ses moines la vie monastique, et il n'avait d'autres collaborateurs que les moines [1]. Leur vie était très austère, leur zèle pour la prédication très ardent, leurs vertus éclatantes. Aïdan bâtit à Lindisfarne une cathédrale en bois, selon l'usage des Scots.

Ainsi, les moines scots reprenaient l'œuvre ruinée et abandonnée des enfants de saint Benoit, et la menaient promptement à bonne fin. Mais ne l'oublions pas, ils travaillaient sur un terrain bouleversé, sur lequel une première moisson avait déjà mûri, et laissé partout des germes nombreux, qui n'atten-

[1] Bède, III, 1, 2, 3. — *Vita S. Cuthberti*, Mig., t. XCIV.



Digitized by Google

daient pour revivre et grandir que des circonstances favorables.

Grâce à l'activité de saint Aïdan et de ses moines, qui parcouraient le pays, toujours à pied, et au concours actif d'Oswald, la Northumbrie revint promptement à la foi chrétienne. Partout s'élevèrent des églises et des monastères, où les enfants étaient reçus et instruits [1]. Mais partout les usages scots, et surtout le cycle pascal, étaient introduits. Les usages romains cependant conservaient encore des partisans, beaucoup de chrétiens qui avaient survécu à la ruine de leur patrie ayant été baptisés par saint Paulin et soutenus par le moine Jacques.

La gloire d'Oswald, qui avait pris le titre de Bretwalda, ne fut pas de longue durée. Penda envahit une seconde fois la Northumbrie avec une armée formidable. Oswald fut vaincu et tué à la bataille de Maserfield (642). En tombant, il s'écria : « Mon Dieu, ayez pitié de ces âmes ! » Son corps fut transporté au grand monastère de Bardney, au pays de Lincoln [2].

Oswy, frère et successeur d'Oswald, dut, pendant plusieurs années, lutter contre les incursions des Merciens païens. Il eut le malheur de faire mettre à mort un jeune prince de la famille royale, Oswin, qui régnait sur une partie de la Northumbrie, et que la trahison lui avait livré. L'évêque Aïdan, qui aimait ce jeune prince à cause de ses excellentes vertus, en éprouva une douleur profonde. A Gilling, où le meurtre avait été commis, la femme d'Oswy, Eanfléda, la fille du grand Edwin, fit élever un monastère, dont la mission était de prier à perpétuité pour le meurtrier et pour sa victime [3].

Aïdan survécut peu de temps à son ami Oswin (651). Le vénérable Bède fait un éloge pompeux et sincère de ses vertus. Il ne lui reproche que de n'avoir pas célébré la Pâque le même jour que l'Église romaine. Aïdan se considérait-il comme indépendant du Saint-Siège, ainsi qu'on l'a dit? Non, car Bède, dans ce cas, n'aurait pas manqué de faire sur ce point, comme sur celui de la fête de Pâques, une réserve très nette. Il dit, et ceci est d'une grande importance, que l'archevêque Honorius, de Cantorbéry, le dernier des moines envoyés par saint Grégoire, et

[1] Bède, III, 25-26.
[2] Ibid., III, 9, 6, 12.
[3] Ibid., III, 14-24.

Digitized by Google

l'évêque Félix, de l'Est-Anglie, l'avaient en grande vénération [1]. Du reste, Aïdan et bien d'autres Scots ont été honorés comme saints par l'Église romaine.

Aïdan avait fondé un monastère à Melrose, sur la Tweed, et en avait confié le gouvernement à Eata, un de ses premiers oblats de Lindisfarne.

Oswy fit oublier par ses vertus et ses bienfaits le meurtre d'Oswin. Il se fit apôtre lui aussi. Sigebert, roi d'Essex, étant venu le visiter, il le détermina par ses chaleureuses exhortations à renoncer aux idoles et à recevoir le baptême, que l'évêque Finan, successeur d'Aïdan, lui conféra. Sigebert rentra dans son royaume, accompagné de deux moines scots, dont l'un, Céed, fut élevé à l'épiscopat. Ces missionnaires reprirent là aussi l'œuvre ruinée des moines bénédictins, et rétablirent le christianisme dans cet ancien diocèse de Mellitus. Céed organisa cette Église, ordonna des prêtres et des diacres, et bâtit des églises et des monastères [2]. Les usages celtiques passèrent de la Northumbrie dans le royaume d'Essex.

Oswy avait déjà attiré un autre prince à la foi chrétienne : c'était Péada, le fils du terrible païen Penda, qui était venu en Northumbrie lui demander sa fille en mariage. Oswy n'y consentit qu'à la condition que Péada abjurerait ses faux dieux et deviendrait disciple du Christ. Il y consentit, se fit instruire à fond et se déclara décidé à recevoir le baptême, quand même le mariage n'aurait pas lieu. L'évêque Finan envoya quatre missionnaires scots pour travailler à la conversion des sujets de Penda, auquel son père avait donné une partie de la Mercie. Cette conversion fut rapidement achevée [3]. Là encore les usages celtiques furent introduits.

Cependant Penda ne cessait pas de faire des incursions dévastatrices dans la Northumbrie. Oswy résolut d'en finir. Ne comptant que sur le secours du ciel pour arracher son royaume à la ruine totale dont Penda le menaçait, il réunit une petite armée, comme avait fait son frère Oswald vingt ans auparavant; il marcha contre Penda, qu'il défit et tua, bien que son armée

[1] « Ab his quoque episcopis Honorio.... et Felice.... venerationi habitus est. » Bède, III, 25.
[2] Bède, III, 22.
[3] Ibid., III, 21.

Digitized by Google

fût, dit-on, trente fois plus nombreuse que la sienne. Cette victoire, remportée à Leeds, faisait passer le royaume de Mercie sous la domination d'Oswy, qui prit le titre de Bretwalda. Avec Penda, le paganisme expirait dans la Grande-Bretagne [1].

La foi chrétienne fit de rapides progrès dans la Mercie; Finan y établit un évêché, dont la juridiction s'étendit sur tout ce vaste royaume, et conféra la consécration épiscopale au Scot Diuma. Ce royaume suivait ainsi, comme la Northumbrie et l'Essex, les usages et la direction des Scots.

Avant de marcher contre Penda, Oswy avait fait vœu, s'il remportait la victoire, de consacrer à Dieu sa fille Elfleda, qui n'avait qu'un an, et de fonder douze monastères. Il donna des terres suffisantes pour ces douze fondations, et confia sa fille à l'illustre abbesse Hilda, petite-nièce du grand Edwin, qui gouvernait le monastère de Hartlepol. Elle fonda un peu plus tard le célèbre monastère de Whitby, sur la côte de la Northumbrie. C'est l'évêque Aïdan qui lui avait donné le voile. Quand elle mourut, Elfleda, la fille du roi Oswy, lui succéda. Sa tante Ebba, la fille d'Oswald, s'était retirée dans le monastère de Coldingham, qu'elle gouverna près de vingt-cinq ans [2]. Un très grand nombre de filles, sœurs, nièces, femmes de rois échangèrent à cette époque l'éclat des grandeurs humaines contre l'humble et austère vêtement monastique. Tous les monastères de la Northumbrie, de la Mercie et de l'Essex suivaient la règle de saint Columba ou d'Iona, avec les usages celtiques.

Les États anglo-saxons, excepté le petit royaume de Sussex, avaient embrassé la foi chrétienne. Les vœux de saint Grégoire étaient accomplis, même dépassés. Mais son esprit, l'esprit catholique et romain, allait être vaincu et remplacé par l'esprit qu'il avait voulu détruire en plaçant les évêques bretons sous la juridiction d'Augustin.

On n'a pas généralement attaché assez d'importance à la question des usages celtiques, qui paraissaient assez inoffensifs. N'oublions pas qu'ils étaient l'enveloppe dont se couvrait l'esprit celtique, ou, si l'on veut, la barrière qui tenait l'Église celtique trop éloignée de l'Église universelle. Il importait extrêmement

[1] Bède, III, 24.
[2] Bède, IV, 23, 26, 19, 21. *Vita S. Cuthberti.* Eddi, *Vita S. Wilfr.*, 38. — *Bolland.*, t. V, aug., p. 194.

Digitized by Google

de faire tomber cette barrière, et c'est pourquoi l'Église romaine y mit une insistance modérée mais persévérante, qui, à première vue, a lieu d'étonner. Au reste, l'Église celtique avait tout intérêt elle-même à dépouiller son esprit particulier, local et étroit, pour s'ouvrir largement à l'esprit catholique : voilà la question.

Au VIIe siecle, l'Église celtique avait gardé encore la vraie foi. Mais reléguée dans un coin du monde, au nord-ouest, séparée de l'Église universelle, qui gardait la doctrine évangélique et les règles de la vie morale, elle aurait tôt ou tard dévié dans sa foi sans pouvoir être ramenée par une autorité divinement établie. Elle fermait elle-même la porte par laquelle les progrès légitimes auraient pu pénétrer chez elle. La question de la Pâque est, sous ce rapport, très instructive, et fait voir les dangers de l'avenir.

L'Église celtique ne brillait pas par son esprit d'organisation. Ses missionnaires, dévorés de zèle pour la prédication dans les campagnes les plus reculées, ne savaient rien établir pour soutenir les populations évangélisées, qu'ils laissaient presque toujours sans églises et sans prêtres [1]. Ils créaient peu d'évêchés, et rarement dans les villes. Indépendants les uns des autres, sans supérieur hiérarchique, les évêques celtes étaient entièrement livrés à leur inspiration personnelle, et exposés à tomber sous la domination des princes.

La direction morale et disciplinaire des évêques scots était d'une rigueur excessive. Sortis à peu près tous des monastères celtiques, dont l'observance était trop austère, ils tenaient peu de compte des faiblesses de la nature. La condescendance, la mansuétude, la miséricorde de l'Évangile, n'occupaient pas dans leur cœur la première place. Le premier évêque qui vint d'Iona en Northumbrie échoua à cause de sa sévérité. Aïdan, qui fut envoyé à sa place à cause de sa discrétion, n'était pas tendre pourtant. Il reprenait durement les coupables [2]. Il est dit de Colman qu'il avait une âme dure [3]. Ils étaient assurément très sévères pour eux-mêmes, et les peuples admiraient leurs rigides vertus; ce devait être pour eux une raison de se montrer très

[1] L'évangélisation du royaume d'Essex à deux reprises par les missionnaires scots est intéressante à étudier sous ce rapport. Bède, III, 22, 30.

[2] « Aspera illos invectione corrigebat. » Bède, III, 12

[3] « Homo ferocis animi. » Bède, III, 26.

Digitized by Google

doux envers les autres; loin de là, ils voulaient les former à leur image.

Chez les Celtes, le monachisme était prédominant, et l'on sait qu'en Écosse les évêques étaient soumis à l'abbé d'Iona, la métropole monastique de tout le pays. Or, c'est de ce grand monastère que vinrent à peu près tous les missionnaires scots des Anglo-Saxons.

Mais ce qui est propre à l'Église celtique, c'est la fondation de monastères doubles. Un monastère de moines, chargés des soins spirituels et temporels des religieuses, était à peu près toujours annexé au monastère de celles-ci, mais avec des bâtiments distincts et sans communication. C'est l'abbesse qui avait le gouvernement des deux communautés; ce qui était logique, puisque les moines étaient pour le service des religieuses. Ces monastères avaient pris naissance en Orient, et l'Église celtique, au VIe siècle, avait ouvert ses portes à cette conception. La prudence de l'Église romaine ne les admettait pas, et se bornait à tolérer provisoirement ceux que les émigrations celtiques avaient fondés en grand nombre sur le continent. Saint Grégoire ne les aurait pas autorisés, lui qui félicitait un évêque de Sardaigne de s'être opposé à l'établissement d'un monastère d'hommes dans une maison attenante à un monastère de femmes [1].

Ces monastères donnaient naissance à de grands périls; on en eut des exemples. Ils devaient disparaître, mais sous une influence autre que celle de l'Église celtique [2].

Les monastères celtiques, ceux de l'Irlande surtout, étaient assurément, au VIIe et au VIIIe siècle, des foyers très actifs d'études et d'enseignement, dont la réputation s'étendait au loin, et qui attiraient des milliers d'étudiants. Cependant toutes ces écoles, presque sans rapport avec le continent, enfermées dans un cercle d'études assez restreint, couraient risque de s'épuiser, de tomber dans un enseignement purement traditionnel, sans originalité, sans vie, sans possibilité de faire aucun progrès. Elles avaient besoin d'élargir leur cadre et d'y introduire un souffle régénérateur, des courants qui les missent en

[1] Greg. I, *Reg.*, XI, 13.

[2] M. Varin a traité à fond la question des monastères doubles dans le Mémoire que nous avons cité. *Mém. de l'Acad. des inscript.*, 1858.

Digitized by Google

communication avec les sources vives du savoir, avec de meilleures méthodes, avec de nouveaux éléments de science et d'art.

Or, au VIIe siècle, ce grand mouvement de régénération et de progrès pour les écoles celtiques ne pouvait venir que de Rome, l'indéfectible foyer des études, la patrie des arts anciens et nouveaux. En ce temps, le progrès soufflait de Rome et non d'ailleurs : c'est de toute évidence. Les esprits les plus élevés le comprenaient, et leurs aspirations se tournaient du côté de Rome.

Pour accomplir les progrès que nous venons d'indiquer rapidement, il fallait infuser à l'Église celtique l'esprit romain, la rapprocher du siège apostolique, source de toute vitalité chrétienne, et raviver ainsi son sang appauvri. Il suffisait pour cela de remplacer les usages de l'Église celtique par les usages de l'Église romaine, usages peu importants en apparence, mais qui abritaient plus ou moins une opposition de race. Qu'on se rappelle saint Colomban aux prises avec les évêques des Gaules pour le maintien de ses usages, et sommant le pape de corriger le cycle pascal de Rome sur le cycle irlandais [1].

Chose singulière! c'est du fond du grand monastère celtique de Lindisfarne que partit le mouvement : saint Wilfrid, devenu moine bénédictin, reprit l'œuvre des moines envoyés par saint Grégoire, en corrigeant ce qu'avait de faux et d'imparfait celle des moines celtiques, et en prépara le succès complet et définitif.

## V.

Saint Wilfrid mena plusieurs années la vie monastique à Lindisfarne, sans cependant émettre la profession religieuse, et acquit toutes les sciences que l'on pouvait y apprendre. Son esprit actif et pénétrant comprit vite qu'il y avait là des lacunes considérables, que l'horizon était étroit, et la voie qu'on y suivait peu sûre. Bien qu'élevé, dès son enfance, dans un monastère celtique, il éprouvait un grand désir de voir la chaire de Pierre, du prince des apôtres. Il partit pour Rome, se proposant de puiser à leur source pure les vrais principes de la piété chrétienne, de la vie monastique et des sciences sacrées. Il cédait,

[1] Columb. *epist.* 2 et 3. *Epist. Merov. et Kar. aevi*, t. I.

Digitized by Google

l'un des premiers, à l'attrait que Rome exerce sur les natures droites et avides de vérité. Il avait l'assurance, d'ailleurs, que ce pèlerinage aux tombeaux des saints apôtres purifierait son âme de ses péchés et lui attirerait de grandes bénédictions [1]. Ce voyage de saint Wilfrid à Rome, vers le milieu du VII^e siècle, fut un événement d'une portée considérable pour l'histoire de l'Église dans l'archipel britannique. Il partit avec les encouragements des moines de Lindisfarne, indice très clair qu'ils ne se considéraient pas comme séparés du siège apostolique, et que l'aurore des temps nouveaux jetait ses premières lueurs (652).

Après un séjour d'environ un an à Cantorbéry, auprès d'Honorius, il se rendit à Lyon, et déclara à l'évêque de cette ville qu'il allait à Rome s'instruire à fond non seulement pour son profit personnel, mais pour le plus grand avantage de sa patrie. Il avait conscience de son rôle [2].

A Rome, où il demeura près d'un an, il s'appliqua avec ardeur à l'étude des sciences sacrées. Il étudia les quatre Évangiles, le comput pascal, que les Bretons et les Irlandais ignoraient, et beaucoup d'autres sciences qu'il ne lui était pas possible d'apprendre dans sa patrie. Il pria saint André, dans sa basilique, de lui obtenir la facilité de s'instruire et l'éloquence requise pour prêcher l'Évangile aux païens [3].

A son retour, il s'arrêta pendant trois ans à Lyon pour s'y perfectionner, sous la direction des plus habiles maîtres, dans les sciences et dans les arts. Le martyre de Dalfinus, évêque de Lyon, ordonné par Ebroïn, obligea Wilfrid, qui aurait voulu mourir avec lui, à rentrer dans sa patrie (658) [4].

Le jeune prince Alcfrid, fils d'Oswy, et roi d'une partie de la Northumbrie, aimait les usages romains et le Saint-Siège, car sa mère Eanfléda, fille d'Edwin, baptisée par saint Paulin, avait passé sa jeunesse à Cantorbéry. Il appela Wilfrid auprès de lui,

[1] « Minime perfectam esse virtutis viam quae tradebatur a Scotis. » Bède, V, 19. — « Videre sedem apostolicam Petri et apostolorum principis adhuc inatritam viam genti nostro tentare.... ab eo omnem nodum maculae solvendum sibi credens, et beatitudinem benedictionis accipiendam. » (*Vit. sancti Wilfridi*, apud Mabill., *Act. SS. Ord. S. B.*, t. V, append.

[2] « In augmentum gentis nostrae. » *Vit. S. Wilf.*

[3] C'était la basilique de Saint-André adossée à Saint-Pierre, et non pas, comme le dit Montalembert, l'église du monastère de Saint-André. *Lib. pontif.*, t. I, p. 265, édit. Duchesne.

[4] *Vita Wilf.*

Digitized by Google

se constitua son disciple, et se lia avec lui d'une vive amitié. On le considérait comme un grand docteur, une sorte de prophète [1]. Alcfrid mit en demeure les moines de Ripon, monastère bâti par les moines scots sur un terrain qu'il leur avait donné, d'adopter les usages romains. Eata, leur abbé, refusa et préféra se retirer. Alcfrid donna ce monastère à Wilfrid, qui y réunit quelques moines dont il fut l'abbé, et auxquels il donna la règle de saint Benoît et les usages romains (vers 662) [2]. C'était un rude coup porté au scotisme.

La lutte entre les partisans des usages romains et des usages celtiques était déjà engagée : c'est la question de la Pâque, la plus considérable, qui en faisait l'objet, mais les autres étaient liées à celle-là.

A la tête des premiers, signalons le vieux moine Jacques, diacre de saint Paulin, qui tenait haut et ferme, dans la Northumbrie, le drapeau de l'esprit, des idées et des usages du Saint-Siège ; le Scot Ronan, formé en Italie, ardent à la discussion ; la reine Eanfléda et le prêtre Romain, son aumônier ; enfin, le jeune roi Alcfrid. Les usages celtiques étaient défendus par les évêques de Lindisfarne, Finan, d'abord, et puis Colman ; Céed, l'évêque de l'Essex ; par tous les monastères d'hommes et de femmes de la Northumbrie, parmi lesquels brillait celui de Whitby, gouverné par la sainte et savante abbesse Hilda ; par le roi Oswy, élevé chez les Scots. Les discussions entre les deux partis étaient vives et fréquentes ; la division était partout. Il arrivait parfois que les uns se livraient au jeûne et aux larmes de la semaine sainte, tandis que les autres célébraient la résurrection du Sauveur dans des transports de la plus vive allégresse [3].

Les choses en étaient là, lorsque Wilfrid, avec ses belles qualités et sa grande science, vint se placer avec Alcfrid au premier rang des défenseurs des usages romains et du Saint-Siège. Il provoquait quelque antipathie de la part des Scots, que l'on traitait du reste avec une exagération évidente, presque comme des schismatiques et des réfractaires obstinés. C'était un effet des polémiques ardentes.

A la mort de l'évêque Finan, de Lindisfarne, qui fut remplacé

[1] Bède, V, 19. — *Vita Wilf.*, 6, 8.
[2] Bède, III, 25.
[3] Bède, III, 25.

Digitized by Google

par Colman, plus ardent à la lutte, les discussions devinrent plus violentes. Les consciences commençaient à se troubler chez beaucoup de partisans des usages celtiques [1].

L'évêque gaulois Agilbert, qui avait gouverné durant quelques années le diocèse de Wessex, étant venu en Northumbrie, donna une nouvelle force aux partisans des usages romains. Les deux rois, Wilfrid et lui, décidèrent, pour en finir, la réunion d'un concile ou conférence, au monastère de Whitby, dans laquelle les deux partis seraient représentés. Elle se composait d'abord des deux rois, puis de leurs évêques Colman et Céed avec leurs clercs, et de l'abbesse Hilda, pour les Scots; de l'évêque Agilbert, du vieux moine Jacques, de Wilfrid et du prêtre Romain, aumônier de la reine, et de beaucoup d'autres personnes des deux côtés; c'était une sorte de concile mixte.

Le roi Oswy, qui ouvrit la séance, précisa le but de la conférence. Quelle était la meilleure tradition concernant la Pâque? Celle des Celtes, ou celle de l'Église romaine?

L'évêque Colman parla le premier et déclara que la coutume des Celtes était celle que saint Jean avait pratiquée. Wilfrid, chargé de défendre la tradition romaine, le fit avec beaucoup de science, d'ampleur et d'éloquence, mais il manqua de modération et d'habileté. Il ne comprenait pas que les Pictes et les Bretons, avec les complices de leur obstination, soutinssent une lutte insensée contre l'univers entier. Blessé de ce langage, Colman invoqua l'exemple de saint Jean et de saint Columba. Le jeune et savant orateur n'eut pas de peine à le réfuter en invoquant à son tour l'autorité de saint Pierre, sur lequel le Seigneur a bâti son Église, et auquel il a donné les clefs du royaume des cieux.

Frappé de ces paroles, le roi dit à Colman : « Est-il vrai que le Seigneur ait adressé ces paroles à saint Pierre? — Oui, dit Colman. — Pouvez-vous dire qu'une telle puissance ait été donnée à votre Columba? — Non, » répondit-il. Oswy demanda à toute l'assemblée s'il était vrai que le Seigneur eût dit ces paroles à saint Pierre, et qu'il lui eût donné les clefs du royaume des cieux. Tous répondirent : Oui. Le roi conclut en ces termes

[1] « Unde movit haec questio sensus et corda multorum timentium ne forte accepto christianitatis vocabulo, in vacuum currerent aut cucurrissent. » Bède, III, 25.

Digitized by Google

toute la discussion : « C'est donc bien là le Portier, avec lequel je ne veux pas me mettre en contradiction. Je veux, au contraire, autant que je le puis, obéir à tous ses préceptes, afin qu'à mon arrivée à la porte du ciel, il ne s'oppose pas à mon entrée. » L'assemblée applaudit, et les usages de l'Église romaine furent adoptés [1]. C'était le coup de mort du scotisme, qui perdit rapidement du terrain. Wilfrid triomphait, mais il avait fait au cœur des Scots les plus influents des blessures qui mirent longtemps à se cicatriser, et dont il eut à souffrir lui-même toute sa vie [2].

Colman refusa d'adopter les usages romains, et se retira avec les moines de Lindisfarne, qui partageaient son obstination, au monastère d'Iona. Eata, abbé de Melrose, fut placé à la tête des moines resté à Lindisfarne. Il avait donc adopté les usages romains, qu'il avait refusé d'introduire à Ripon, avant le concile de Whitby. Dans les monastères, la règle de saint Benoît semble avoir fait partie de ces usages. Il en était certainement ainsi dans la pensée de saint Wilfrid, le promoteur de ce grand mouvement. C'est pourquoi Eata chargea saint Cuthbert, prieur de Melrose, d'introduire la règle de saint Benoît dans ce monastère, et puis dans celui de Lindisfarne. Dans ce dernier, la résistance des moines fut très vive. Mais le saint prieur en vint à bout, grâce à l'autorité dont il était investi et aux exemples de sa sainte vie [3].

[1] Bède, III, 25. — *Vita S. Wilf.*, 10-11.

[2] Les historiens anglicans reconnaissent la nécessité et la grandeur de l'œuvre que saint Wilfrid avait à accomplir à l'égard de sa patrie. Mais ils l'accusent de s'être laissé emporter, malgré toutes ses qualités et beaucoup de vertus, par un esprit impérieux, qu'il devait, ajoutent-ils, à son contact avec Rome, et par un grand égoïsme. Ils n'aiment pas Wilfrid parce qu'ils voient en lui l'ennemi des usages celtiques, et parce qu'il représentait l'Église romaine. En réalité, Wilfrid ne manqua que de modération et de prudence. V. *Chapters of early*...., 3e édit., p. 222.

[3] Bède, III, 26; IV, 27. — *Vita S. Cuthberti.* — Le Bollandiste Henschenius n'a pas admis que la règle introduite à Melrose et à Lindisfarne par saint Cuthbert fût celle de saint Benoît, mais plutôt une règle composée par saint Cuthbert lui-même (*Act. SS.*, t. III, mart., p. 96-97).

Ce n'était pas une règle composée par saint Cuthbert lui-même, laquelle n'aurait pas soulevé autant d'opposition. Un changement de règle dans ces deux monastères immédiatement après la décision du concile de Whitby, et dès qu'Eata eut adopté les usages romains, ne s'explique que par l'introduction de la règle bénédictine, qui était, elle aussi, un usage romain.

D'autre part, les expressions dont se servent les meilleures sources de ce temps excluent cette hypothèse. Eata donna à saint Cuthbert la mission d'établir cette règle dans les deux monastères : « Ut ibi quoque fratribus custodiam disciplinae regularis et auctoritate praepositi intimaret, et propria actione praemonstraret. » (Bède, IV, 27.) Dans la vie de saint Cuthbert, Bède

Digitized by Google

Les autres monastères scots de la Northumbrie adoptèrent sans doute aussi, et par les mêmes raisons, la règle bénédictine.

Peu après le départ de Colman, Wilfrid fut élu évêque d'York, et résolut d'établir son siège dans cette ville, voulant ainsi se rattacher à saint Paulin et à saint Grégoire. Il alla recevoir l'onction épiscopale en Gaule, des mains de son ami Agilbert, devenu évêque de Paris, ne voulant pas que les évêques ordonnés par les Scots eussent quelque part à son ordination.

Cette démarche dut déplaire au parti des Scots. Aussi, peu après son départ, celui-ci réussit à gagner le roi Oswy, et fit élire un nouvel évêque d'York, qui fut le Scot Chad, abbé de Lastingham. Afin de rassurer les partisans des usages romains, on l'envoya recevoir l'ordination épiscopale des mains de l'archevêque de Cantorbéry.

A son retour, Wilfrid, voyant son siège occupé par un intrus, se retira modestement dans son monastère de Ripon, où il demeura trois ans. Il fonda des monastères dans la Mercie, et se rendit à Cantorbéry, sur l'invitation du roi de Kent, Egbert [1]. Le siège de Cantorbéry était vacant. Des entretiens de l'évêque exilé d'York et du roi de Kent, une idée féconde et pratique semble avoir jailli. La paternité doit en revenir, ce semble, à

dit encore avec plus de clarté : « Ut ibi quoque regulam monachicae perfectionis.... edoceret.... instituta monachica fratribus traderet. » Avant de mourir, saint Cuthbert disait à ses frères *que Dieu avait donné par son ministère les institutions de la vie régulière.* Ces expressions, à les bien peser, ne peuvent pas se rapporter à une règle fraîchement composée, par un simple particulier sans notoriété. On peut croire cependant que saint Cuthbert garda quelques usages de l'observance scotique d'après ces paroles de l'auteur anonyme et contemporain de sa vie : « Nobis regularem vitam primum componens constituit quam usque hodie cum regula Benedicti observamus » (*Act. SS.*, t. III, mart.). Voici un rapprochement instructif. L'épitaphe de saint Wilfrid signale en ces termes l'introduction de la règle de saint Benoit dans la Northumbrie par ce pontife :

« Inque locis istis monachorum agmina crebra
Colligit, *ac monitis cavit quae regula Patrum*
*Sedulus instituit.* » (Bède, V, 19.)

Et dans la vie métrique de saint Cuthbert, Bède prête à celui-ci ces paroles :

Vos quoque celsa, precor, servetis jura perennes,
*Coelestis Patrum vobis quae regula cavit,*
Ipse vel exiguus fueram quae promere dictis,
Dum sata quae proceres summi seruere rigarem.

Cuthbert s'est borné à arroser les plantations des grands maîtres de la vie monastique.

[1] Bède, III, 28. — *Vita S. Wilf.*, 11 et seq.

Digitized by Google

Wilfrid, tant elle s'harmonise bien avec le but qu'il poursuivait, et qu'il ne pouvait plus espérer d'atteindre jamais lui-même. Cette grande pensée consistait à faire élire, pour le siège de Cantorbéry, un Anglo-Saxon, de l'envoyer à Rome recevoir du pape la consécration épiscopale, avec le pouvoir de faire toutes les ordinations dans l'heptarchie. Ainsi seraient coupés dans leurs racines tous les germes de division dont les églises de ce pays souffraient depuis si longtemps, et qui ne paraissaient pas près de finir encore.

Placé sous l'influence des Scots, Oswy ne pouvait avoir une telle inspiration, mais en sa qualité de Brethwalda, il pouvait la faire réussir, s'il l'adoptait; il l'adopta avec empressement. L'élu fut un prêtre de Cantorbéry, Wighard, instruit à fond des sciences ecclésiastiques par les disciples de saint Grégoire [1].

Malheureusement, il mourut en arrivant à Rome (667). Le pape Vitalien le remplaça par le moine grec Théodore, très instruit dans les sciences sacrées et profanes, parlant bien les langues grecque et latine. Il lui donna pour compagnon Hadrien, abbé d'un monastère bénédictin près de Naples, possédant les mêmes sciences que lui. Après avoir reçu la tonsure romaine et sans doute aussi l'habit de saint Benoît [2], Théodore fut sacré par le pape et partit pour l'Angleterre en compagnie d'Hadrien avec d'autres moines et d'un jeune et distingué Northumbrien, Benoît Biscop. Celui-ci avait quitté le monde à vingt-cinq ans, pour aller, comme Wilfrid, son ami, s'instruire à Rome de toutes les sciences et de l'observance monastique. Durant un second voyage à Rome, il se rendit au monastère de Lérins, où il pratiqua la vie bénédictine pendant deux ans, après lesquels il revint à Rome. Le pape Vitalien, qui appréciait ses vertus et son savoir, le chargea d'accompagner en Angleterre l'archevêque Théodore et l'abbé Hadrien avec leur suite [3].

C'était une nouvelle expédition monastique, qui allait couronner l'œuvre commencée par Augustin et reprise par saint Wilfrid. Théodore, muni de tous les pouvoirs que saint Grégoire

[1] Bède, III, 29; IV, 1.

[2] Son tombeau ayant été ouvert en 1091, on trouva son corps revêtu de la coule monastique : *cuculla monastica*, c'est-à-dire bénédictine. Joscelinus, *Hist. transl.*, l. II, 27. Mig., t. CLV.

[3] Bède, *Vita Pat. Wer.* Migne, t. XCIV.

Digitized by Google

avait accordés à saint Augustin, arriva en Angleterre au printemps de 669, prit possession du siège de Cantorbéry, et plaça Benoît Biscop à la tête du monastère de Saint-Pierre et de Saint-Paul, alors vacant. Deux ans après, Hadrien lui succéda [1].

Théodore et Hadrien commencèrent aussitôt la visite de toutes les églises anglo-saxonnes. Le représentant de l'Église romaine était partout reçu avec les plus grands honneurs et le plus profond respect. Beaucoup d'abus, d'erreurs, de superstitions, de vices de diverses natures, régnaient parmi ces populations. Théodore et Hadrien enseignaient les véritables règles de la vie chrétienne, et veillaient à leur exécution. En même temps, ils supprimaient les usages scots répandus dans l'Essex, la Mercie et la Northumbrie, et faisaient adopter partout le cycle pascal romain, en sorte que la fête de Pâques était célébrée le même jour que l'Église romaine [2]. Mais la mission principale de Théodore était de faire lui-même les ordinations épiscopales, de corriger les violations du droit canonique et d'augmenter le nombre des évêchés.

Dans la Northumbrie, il trouva le pays divisé entre les Scots avec leur évêque intrus Chad, et les Romains avec Wilfrid, l'évêque légitime, retiré à Ripon. Son rôle était délicat, voulant arriver à la réconciliation. Wilfrid fut rétabli sur son siège d'York ; Chad, à raison de sa bonne foi et de ses vertus, et sans doute aussi pour ménager le parti scot, ne fut pas déposé et monta un peu plus tard sur le siège épiscopal du royaume de Mercie. Mais son évêque consécrateur avait été assisté de deux évêques bretons. Théodore refit la consécration de Chad, d'après toutes les règles du cérémonial romain [3].

La visite de Théodore dans la Northumbrie avait assuré à jamais le triomphe de l'esprit romain, de l'amour et de la vénération pour le Saint-Siège, parmi ces populations. On en vit une preuve éclatante dans les dispositions avec lesquelles le puissant roi Oswy rendit le dernier soupir. Il avait formé le projet,

[1] « Praeceperat enim Theodoro abeunte Domnus apostolicus, ut in dioecesi sua provideret, et daret ei locum in quo cum suis apte degere potuisset. » Bède, IV, 1. — Hadrien avait donc une suite de quelques moines de son monastère.

[2] Bède, IV, 2.

[3] « Sed ipse ordinationem ejus denuo catholica ratione consummavit. » Bède, IV, 2.

Digitized by Google

s'il revenait à la santé, d'aller à Rome, accompagné de Wilfrid, et d'y terminer ses jours. Son fils Ecfrid lui succéda (670). C'était encore un ami pour Wilfrid [1].

Wilfrid avait la plus grande part dans ce triomphe. Durant ses trois ans d'exil, il séjourna dans la Northumbrie, la Mercie et le royaume de Kent. Partout il enseignait et recommandait les pratiques et les institutions de l'Église romaine avec un complet succès. Dans son vaste diocèse de la Northumbrie, son influence était toute-puissante sur les monastères, sur les grands et sur toute la population [2].

A Ripon, il avait reçu au nombre de ses moines un jeune noble, qui, à dix-huit ans, avait quitté la cour d'Oswy pour embrasser la vie monastique; c'était Céolfrid. Il l'envoya au monastère de Saint-Pierre de Cantorbéry, dont Benoît Biscop était alors abbé, pour étudier à fond l'observance bénédictine [3].

Avec des ouvriers qu'il avait amenés de Cantorbéry, des moines, évidemment, il répara magnifiquement sa cathédrale, bâtit une grande église qu'il orna de toutes les merveilles des arts, à Ripon. Il fit construire, à Exham, un monastère dédié à saint André et une église qui défiait par ses proportions et sa beauté toutes les églises d'en deçà des Alpes [4]. A côté de ces merveilles, les églises en bois, couvertes de chaume, des Scots, faisaient pauvre figure.

Wilfrid employait d'autres moyens pour élever les âmes à Dieu. Il fit venir des chantres de Cantorbéry et créa à York une école de chant romain très remarquable. Il introduisit dans la Northumbrie l'usage de chanter à deux chœurs les douces mélodies des antiennes et des répons, qui ravissaient ces âpres natures du nord [5].

La Northumbrie était en même temps éclairée par un autre flambeau de sainteté et de science, saint Benoît Biscop, que nous avons laissé abbé de Saint-Pierre de Cantorbéry. Il fit six voyages à Rome, d'où il rapporta une multitude d'objets d'art et surtout des livres, dont il forma une magnifique bibliothèque.

[1] Bède, IV, 5.
[2] Ibid., III, 28.
[3] Anonyme, *Vit. Abbat.*, apud Bède, t, VI.
[4] *Vita Wilfr.*, 21. Eadmer, *Vita Wilfr.*, 29.
[5] *Vita Wilfr.*, 44.

Digitized by Google

Sur les terrains que lui donna le roi Ecfrid, près de l'embouchure de la Wear, il fonda un grand et beau monastère, qu'il dédia au prince des apôtres, et appelé Wearmouth (674). Il avait fait venir pour cette construction des ouvriers de la Gaule, des fabricants de verre, qui introduisirent la verrerie en Angleterre. Son église était enrichie de reliques nombreuses, et les murs en étaient tapissés de peintures et d'images saintes apportées de Rome. L'effet de ces représentations, qui parlaient éloquemment aux yeux, était prodigieux.

Benoît Biscop avait obtenu du pape que l'archichantre de Saint-Pierre, Jean, abbé de Saint-Marlin, viendrait apprendre le chant romain aux moines de Wearmouth, et y établirait l'ordre des offices et des cérémonies comme à Rome. Ce monastère devint ainsi une école de chant ecclésiastique, dont l'influence fut puissante et étendue.

Avant de mourir, Benoît fonda un second monastère tout près du premier, celui de Iarrow, et le dédia à saint Paul. Il avait donné à ses deux monastères la règle de saint Benoît, avec quelques modifications. Il mourut en 690 [1]. Céolfrid, qui avait passé de Ripon à Wearmouth, lui succéda, et mourut durant un voyage à Rome, qu'il avait entrepris à soixante-quatorze ans.

L'archevêque Théodore et l'abbé Hadrien travaillaient en même temps à inspirer aux fidèles, au clergé séculier et régulier, le respect du Saint-Siège et l'amour de l'Église romaine. Ils répandaient partout et avec abondance la connaissance des lettres, des sciences et des arts chrétiens. Ils étaient entourés de nombreux disciples, auxquels ils enseignaient les règles de la poésie, l'astronomie, l'arithmétique, les langues latine et grecque, et le chant romain. L'école de Cantorbéry devint très brillante. Théodore y enseignait la philosophie, qu'il avait étudiée à Athènes. Beaucoup d'autres écoles furent fondées, et formèrent des maîtres nombreux et savants.

Ainsi s'accomplissait sur tous les points à la fois, sous la féconde impulsion venue de Rome, et communiquée par les enfants de saint Benoît, la transformation de l'Angleterre. Grande et heureuse époque de rénovation que celle-là. « Jamais, dit Bède, depuis l'arrivée des Saxons, l'Angleterre n'avait connu de

[1] Bède, *Vita abbatum Werearm.* Bolland., *Act. SS.*, t. III, sept., p. 118.

Digitized by Google

temps plus heureux. Ses rois puissants et chrétiens inspiraient la terreur à leurs voisins barbares, pendant que les âmes aspiraient au ciel et que tous ceux qui voulaient s'instruire avaient à leur disposition des maîtres capables [1]. »

Ces rois, dont parle Bède, secondaient, à peu d'exceptions près, ce mouvement de transformation, et tout à la fois le subissaient. Une dizaine d'entre eux descendirent du trône pour embrasser la vie monastique. Les reines et les princesses qui, à ce même temps, se consacrèrent à Dieu dans les austérités du cloître, ne sauraient se compter. Un pareil entrainement pour la vie monastique parmi les grands ne s'est vu à aucune autre époque de l'histoire.

Dans le même temps un souffle puissant poussait les âmes vers Rome. Voir Rome, vénérer les tombeaux des saints apôtres, c'était un rêve dont tout Anglo-Saxon se berçait, et que beaucoup pouvaient réaliser [2].

Cependant, Théodore accomplissait sa mission. Il convoqua un concile important à Hertford, sur les confins de l'Est-Anglie et de la Mercie, et y fit adopter plusieurs canons pour la restauration de la discipline et surtout pour l'adoption de la Pâque romaine. L'un d'entre eux posait en principe la division des grands diocèses [3]. Théodore devait avoir en vue le vaste et riche diocèse de Wilfrid, qui comprenait tout le royaume de Northumbrie (673). Il attendit l'occasion de mettre son dessein à exécution.

Conformément à la volonté du pape Agathon, Théodore réunit et présida un second concile à Hatfield, pour attester la foi de l'Église de la Grande-Bretagne sur la question du monothélisme, qui troublait alors tout l'Orient (680). Les Pères de ce concile, auquel tous les évêques avaient été convoqués, déclarèrent accepter tous les décrets des cinq conciles généraux, et souscrivirent spécialement aux décrets des cent vingt-cinq évêques, présidés à Rome par le pape saint Martin, contre les monothélites. Ces décrets avaient été apportés à Théodore par l'archichantre Jean, abbé de Saint-Martin, qui assista au concile au nom du pape [4].

[1] Bède, IV, 2.
[2] Bède, V, 7.
[3] Bède, IV, 5.
[4] Bède, IV, 17.



Digitized by Google

Ainsi, l'Église anglo-saxonne professait solennellement la foi de l'Église romaine sur toutes les doctrines controversées depuis le concile de Nicée, et particulièrement sur les deux volontés et les deux opérations en Jésus-Christ. L'année précédente, Wilfrid à Rome, dans un concile auquel il avait assisté, avait rendu témoignage de la foi des Églises anglo-saxonnes et bretonnes sur ce même point,

Ces conciles, qui constituent les actes principaux du gouvernement de Théodore, réalisaient l'unité de l'Église anglo-saxonne, et du même coup la rattachaient étroitement au Saint-Siège. Ils ne furent pas moins utiles au point de vue national, en préparant la fusion des divers États.

Il restait un dernier progrès à réaliser ; ce fut l'œuvre de Wilfrid, qui ne l'accomplit qu'au prix de violentes persécutions.

Ecfrid, roi de Northumbrie, mécontent du départ de la reine Etheldrida, qui, nouvelle Radegonde, avait été soutenue et encouragée par Wilfrid, poussé d'ailleurs contre ce dernier par d'habiles calomnies, finit par laisser éclater sa haine, et l'expulsa de son royaume.

Théodore mit à profit cette douloureuse circonstance pour dépouiller Wilfrid de son diocèse, qu'il partagea en trois évêchés, sans l'avoir reconnu coupable d'aucune faute, sans l'avoir même prévenu. Wilfrid en appela au pape, et partit pour Rome (678). Nul doute que, dans cette triste affaire, Théodore n'ait été soutenu par le vieux parti scot, qui n'avait pas pardonné à Wilfrid, quand on voit Hilda, l'abbesse de Whitby, envoyer à Rome des agents pour l'accuser [1].

Un concile présidé par le pape Agathon examina la cause de l'archevêque d'York, et décida que dans l'heptarchie chaque province (établie par saint Grégoire) se composerait de douze évêchés, afin que la doctrine fût plus efficacement enseignée et maintenue dans sa pureté, et la discipline mieux observée. Le pape Agathon reprenait le programme de saint Grégoire. Wilfrid remontait sur son siège d'York, mais le principe de la division était maintenu et Théodore ne recevait aucun blâme [2].

[1] *Vita S. Wilfr.*, 51.
[2] *Vita S. Wilfr.*, 28-30.

Digitized by Google

A cette nouvelle, que Wilfrid lui apporta, Ecfrid, irrité, dédaigna la sentence du pape, et jeta dans une étroite prison l'archevêque d'York. Mais il faut le remarquer, nul, dans la Northumbrie ou ailleurs, ne contesta la légitimité de l'appel au Saint-Siège ni le droit de celui-ci.

Mis en liberté par l'intervention de l'abbesse Ebba, tante du roi, Wilfrid se retira dans le petit royaume de Sussex, et, après cinq ans de travaux, le convertit à la foi chrétienne. Il eut la gloire d'achever ainsi, pendant un exil inique, la conversion de l'heptarchie anglo-saxonne (685) [1].

La mort du roi Ecfrid, tué par les Pictes, qui l'avaient attiré dans leurs montagnes, mit fin à tant d'épreuves. Théodore se réconcilia solennellement avec Wilfrid, avoua ses torts, et lui en demanda pardon [2].

Tout est réparé chez les saints par l'humilité et la charité. Alfrid, le nouveau roi de Northumbrie, rendit à Wilfrid son évêché d'York, le monastère et l'église d'Exham, ainsi que Ripon [3].

Wilfrid jouit de la paix jusqu'à la mort de Théodore, qui arriva en 690. «Les Églises anglo-saxonnes, dit Bède, recueillirent plus de fruits spirituels de cet épiscopat qu'à aucune autre époque antérieure [4]. » La grande œuvre de Théodore fut d'implanter solidement en Angleterre les usages romains, l'esprit catholique, le respect et l'amour du siège apostolique ; il couronna la fondation de l'Église anglo-saxonne. Saint Wilfrid avait été, il faut le répéter, l'initiateur de ce grand mouvement de retour, et avait préparé la mission de Théodore. Ces deux grands hommes ne purent pas s'entendre. Pour le fond, Théodore avait raison, mais il manqua de modération et même de justice dans sa manière d'agir à l'égard de Wilfrid, dont la conduite fut toujours noble et généreuse.

Théodore eut pour successeur Berthwald, abbé du monastère bénédictin de Reculver. Alfrid, roi de Northumbrie, recommença la lutte contre Wilfrid, qui dut se réfugier dans le royaume de Mercie, auprès de son ami le roi Ethelred, où il demeura dix ans.

[1] Bède, V, 19. *Vita S. Wilfr.*, 32, 37.
[2] « Consentiens regibus, sine causa peccati, propriis substantiis spoliantibus te. » *Vita S. Wilf.*, 41.
[3] Bède, V, 3, 19.
[4] Ibid., V, 8.

Digitized by Google

Une pareille violence devait avoir un terme. Alfrid lui-même prit l'initiative d'un grand concile qui se réunit à Easterfield, près de Ripon (702). Docile aux inspirations du roi, le concile dépouilla Wilfrid de son évêché, ne lui laissant que Ripon. Celui-ci en appela pour la seconde fois au pape, et prit le chemin de Rome. Le pape Jean VI déclara Wilfrid innocent des accusations portées contre lui, et remit l'arrangement de cette affaire à un concile qui se réunit dans la Northumbrie. Wilfrid se contenta de son monastère de Ripon et de l'évêché d'Exham, que le concile lui restitua, et la paix fut rétablie (705) [1].

Saint Wilfrid avait fait triompher dans l'heptarchie le droit d'appel au Saint-Siège. Toutes ces Églises, fondées par les Scots, et naguère si éloignées de Rome, avaient dû courber la tête, bon gré, mal gré, devant la suprême juridiction du chef de l'Église universelle. Dans le concile d'Easterfield, en 705, Wilfrid s'attribuait le mérite, sans être contredit, d'avoir, « le premier après la mort des grands hommes envoyés par saint Grégoire, travaillé à déraciner les germes vénéneux des implantations scotiques [1]. » Le scotisme était bien mort dans l'heptarchie, et l'opposition faite à saint Wilfrid était toute personnelle.

Saint Wilfrid mourut en 709. Sa longue et orageuse carrière semblait s'achever sur un échec. En réalité, il expirait à l'ombre d'un étendard victorieux, celui qu'il avait arboré le premier dans la Northumbrie, environ un demi-siècle auparavant.

L'abbé Hadrien ne survécut qu'un an à saint Wilfrid. C'était encore un grand ouvrier qui disparaissait. Ces ouvriers pouvaient s'en aller l'un après l'autre, leur œuvre était achevée; ils laissaient des disciples capables de la maintenir et même de l'étendre davantage. C'est ce qu'il nous reste à dire en peu de mots.

Adamnan, abbé du monastère d'Iona, auquel était parvenu un écho de ce qui se passait chez les Anglo-Saxons, fut député par ses compatriotes pour venir étudier dans la Northumbrie les usages romains. Ses entretiens avec Céolfrid, abbé de Wearmouth, le convainquirent de l'erreur des Scots. A son retour, il paraît avoir passé par le pays des Bretons de Strachclyde et leur avoir persuadé de prendre le cycle pascal et la

[1] *Vita S. Wilfr.*, 45-57. — Bède, V, 19.

Digitized by Google

tonsure de l'Église romaine [1]. Mais il fut moins heureux auprès de sa communauté d'Iona. Il passa en Irlande et parvint à faire adopter la Pâque romaine dans tout le nord de cette île (692), dont le midi l'avait adoptée depuis 634 [2].

Un écrit de saint Aldhelm, abbé du monastère bénédictin de Malmesbury, ramena à l'observance romaine les Bretons du royaume de Wessex (705) [3]. L'année qui suivit la mort de saint Aldhelm, 710, Naiton (Nechtan), roi des Pictes septentrionaux, demanda des explications sur le comput romain et la tonsure au savant bénédictin Céolfrid, dont nous avons parlé. Après avoir reçu sa réponse, il imposa au clergé régulier et séculier la célébration de la fête de Pâques comme l'Église romaine et la tonsure en forme de couronne. Avec les ouvriers que Céolfrid lui avait envoyés, il bâtit une église en pierre, dédiée au chef des apôtres [4]. C'était bien significatif.

Le scotisme n'existait plus que dans le monastère d'Iona, sa dernière forteresse. Un grand moine, Egbert, Anglo-Saxon, qui avait passé de longues années en Irlande, réussit à forcer ce dernier refuge des usages celtiques. Il s'y rendit et y reçut un bon accueil à cause de sa science et de sa sainteté. Après treize ans de séjour dans ce monastère, il finit par le gagner à la cause de la Pâque romaine (716). Il ne la célébra cependant qu'en 729 avec l'Église romaine [5]. Tous les monastères qui dépendaient d'Iona l'adoptèrent à leur tour. L'Écosse, comme l'Irlande, avait donc adopté les usages romains. L'œuvre tentée par saint Augustin dans ses conférences avec les Bretons était achevée. Seuls ces derniers s'obstinaient à repousser la Pâque romaine.

Bède fait une réflexion fort importante. « Tous ces événements, dit-il, avaient été disposés par la divine Providence. Il était juste que la nation des Pictes, qui avait libéralement communiqué aux Angles la connaissance de la vérité divine, dont elle était en possession, fût dans la suite ramenée par ceux-ci à une règle de vie plus parfaite. Au contraire, les Bretons, qui

[1] *Vita S. Wilfr.*, 44.
[2] Warren, *op. cit.*, p. 4.
[3] Ibid.
[4] Ibid.
[5] Bède, V, 21.

Digitized by Google

n'avaient pas voulu apprendre aux Angles la connaissance du christianisme, se traînent, obstinés et boiteux, avec leur tête sans couronne, et célèbrent, en dehors de l'Église universelle, les solennités pascales, tandis que les Anglo-Saxons, fermement croyants à cette heure, sont instruits à fond de toutes les règles de la foi catholique. » Bède ajoute : « En ce temps, la nation des Pictes est heureuse d'être en paix avec les Angles et en communion, dans la paix et dans la vérité, avec l'Église universelle [1]. »

Les Bretons, qui avaient repoussé les propositions de saint Augustin, restaient donc seuls attachés à leurs usages et exclus, par là même, de cette communion, dans la paix et dans la vérité, avec l'Église universelle, que saint Augustin était venu leur offrir il y avait plus d'un siècle.

Telle fut l'œuvre des Bénédictins en Angleterre au VII^e et au VIII^e siècle.

Lorsque les illustres initiateurs de ce grand mouvement, Wilfrid, Benoît Biscop, Hadrien, Théodore, disparurent, comme des ouvriers dont la journée est achevée, l'archipel britannique était couvert de monastères florissants, dans lesquels la ferveur rivalisait avec l'étude des sciences et la pratique des arts. Les cathédrales comme les églises des campagnes avaient aussi leurs écoles tenues généralement par les moines. Parmi toutes ces écoles, quelques-unes brillaient d'un vif éclat. Citons celle d'York, destinée à occuper bientôt le premier rang; Wearmouth, avec ses six cents moines, ayant à leur tête le saint et savant Céolfrid, et dans le sein duquel brillait déjà un des plus illustres enfants de saint Benoît, le vénérable Bède, dont les œuvres annonçaient qu'il serait la plus pure gloire de sa patrie et de son siècle; Saint-Pierre de Cantorbéry, auquel Théodore et Hadrien avaient fait une renommée qui s'étendait sur toute l'Angleterre. Un autre foyer d'études, d'enseignement et de piété monastique, c'était le monastère de Malmesbury, dans le royaume de Wessex, que saint Aldhelm, disciple de Théodore et d'Hadrien, avait élevé à un très haut degré de prospérité. Aldhelm possédait toutes les sciences de son temps et les enseignait à Malmesbury, avec tant de succès que d'innombrables étudiants venaient écouter ses leçons. Ceux-ci l'aimaient avec

[1] Bède, V, 9, 23.

Digitized by Google

une sorte de passion, juste récompense de son incomparable habileté à enseigner, de son art merveilleux de s'attacher ses disciples et de les enflammer d'amour pour l'étude des sciences sacrées et profanes. Il mourut évêque de Sherborne, laissant de nombreux ouvrages, dont plusieurs sont en vers. Nous pourrions signaler bien d'autres centres d'activité intellectuelle, mais ce serait trop long.

Une telle abondance de savoir et de vertus ne pouvait être contenue dans d'étroites limites. Le trop-plein devait s'épancher au dehors, sur la Germanie encore païenne, mais déjà entamée par les moines celtiques. Les Anglo-Saxons semblaient désignés pour évangéliser leurs anciens compatriotes de la Germanie. Saint Willibrod, formé au monastère de Ripon, sous les yeux de saint Wilfrid, passa avec onze compagnons, moines bénédictins comme lui, dans la Frise (690), à la conversion de laquelle il consacra sa vie. D'autres moines allèrent le rejoindre. Saint Boniface se préparait par l'étude et la pratique des vertus, dans le silence du cloître, à devenir l'apôtre de l'Allemagne, avec le concours d'autres moines zélés et de bénédictines aussi savantes que pieuses et fortes.

Tout en travaillant à la conversion des païens, ces missionnaires, comme ils l'avaient fait en Angleterre, remplaçaient l'esprit et les usages celtiques, répandus un peu partout, par les usages romains, c'est-à-dire par l'esprit et la direction de l'Église romaine. Ç'a été un grand bien pour la vie et la vérité catholiques, et un progrès considérable pour la civilisation chrétienne.

Saint Grégoire avait-il prévu que son œuvre prendrait d'aussi vastes développements et opérerait, pour employer une expression toute moderne et vulgaire, ce beau mouvement tournant pour atteindre sûrement la race germanique et en faire une grande et vigoureuse nation chrétienne durant tout le moyen âge? Il eût été difficile à un homme, quel que fût son génie, de pousser aussi loin la clairvoyance de ses prévisions. Il suffit à la gloire de saint Grégoire d'avoir imprimé ce puissant mouvement, et aux enfants de saint Benoît de l'avoir suivi et étendu jusqu'au terme que la Providence lui avait assigné.

Dom Louis Lévêque, O. S. B.

Digitized by Google

# L'IDOLATRIE EN GAULE

## AU VIe ET AU VIIe SIÈCLE

On s'est maintes fois demandé à quelle époque l'idolâtrie avait complètement disparu de la Gaule. La question n'a jamais été étudiée à fond, que nous sachions, pas même par Beugnot. Fustel de Coulanges, qui eut l'occasion de la traiter incidemment, ne jugea pas à propos de l'examiner avec soin, il la trancha en ces termes qui ne souffrent pas de réplique : « Ce qui est sûr, c'est que les documents, dès le VIe siècle, ne nous montrent pas de Francs païens. C'est à peine si quelques Vies de saints autorisent à penser qu'il en était resté quelques-uns dans le pays de Tournai ou de Cologne. Nous voyons aussi quelques coutumes païennes qui se conservaient dans les campagnes ; mais ce sont de ces coutumes populaires qui persistent chez tous les peuples convertis ; elles ne prouvent donc pas que ces Francs ne fussent pas officiellement chrétiens. Jamais il n'est fait mention d'un prêtre païen, d'un sanctuaire païen, de divinités païennes.... Nous avons une constitution de Childebert Ier († 558) qui défend de conserver des idoles dans sa maison [1], une autre de Gontran et une de Childebert II qui enjoignent, sous des peines sévères, d'observer le repos dominical [2]. On se tromperait beaucoup si l'on regardait ces textes comme des indices de paganisme. Ils prouvent au contraire que ces rois ne reconnaissaient pas l'existence d'un culte païen. Ils impliquent même que toute la population était chrétienne, bien que quelques-uns eussent conservé individuellement des amulettes païennes et quelques usages de leurs ancêtres. Qu'on lise ces trois textes, on n'y trouvera pas un mot qui signifie qu'il

[1] *Histor. des Gaul.*, t. IV, p. 113 ; éd. Boretius, *Mon. Germ.*, in-4, p. 2.
[2] *Histor. des Gaul.*, t. IV, p. 116.

Digitized by Google

existât encore une religion païenne.... En général, il faut se défier quelque peu des hagiographes, qui prêtent volontiers à leurs héros des conversions de païens ; voyez par exemple *Vita Radegundis* (lib. II, cap. II) [1]. »

Nous ferons à cette théorie de Fustel un double reproche. En premier lieu, elle est trop absolue, ou, si l'on veut, elle repose sur une équivoque. L'auteur semble supposer que par idolâtrie on ne peut entendre autre chose que la religion païenne, ouvertement pratiquée par un groupe d'hommes, et officiellement reconnue par l'État. A ce compte, il est sûr qu'il n'y a plus trace d'idolâtrie en Gaule au VIe siècle. Mais si l'on admet que le culte privé reflète, non moins fidèlement que le culte public reconnu, les sentiments religieux des individus ou même des groupes sociaux, il faut reconnaître qu'il y eut encore des idolâtres sous les Mérovingiens. Et à cet égard Fustel abuse ses lecteurs quand il affirme que jamais « dans les documents il n'est fait mention d'un sanctuaire païen, de divinités païennes. » A notre sens (et c'est là notre second reproche), il fait trop bon marché des documents. Il ne paraît pas les avoir consultés suffisamment, et il les suspecte trop facilement. On ne voit pas, par exemple, pourquoi il frappe de suspicion le biographe de sainte Radegonde, qui en appelle à des témoins oculaires. Bref, malgré l'autorité de l'historien des *Institutions politiques de l'ancienne France*, la question de l'idolâtrie en Gaule au VIe et au VIIe siècle n'est pas clairement résolue [2]. Nous essaierons de l'élucider, en ayant soin de distinguer le culte idolâtrique proprement dit, non officiel mais privé, des simples coutumes ou observances païennes.

## I.

Le premier texte à consulter est la Constitution de Childebert Ier, à laquelle justement Fustel nous renvoie. C'est une lettre adressée aux évêques et par eux aux fidèles, dans le but de

[1] *La Monarchie franque*, p. 507-508, fol. et notes.

[2] Beugnot (*Histoire de la destruction du paganisme en Occident*, t. II, p. 314-330) et M. Hauck (*Kirchengeschichte Deutschlands*, t. I, p. 114-122) attestent la persistance du paganisme en Gaule au VIe et au VIIe siècle. Mais il nous a paru utile de reprendre et de renforcer leur thèse, en apportant des documents nouveaux, notamment les témoignages des hagiographes.

Digitized by Google

consommer la ruine de l'idolâtrie. « Nous croyons, avec la faveur de Dieu, qu'il importe à notre salut et au salut du peuple que le peuple chrétien, après avoir abandonné le culte des idoles, serve purement Dieu, à qui nous avons promis une foi intègre. Et parce qu'il est nécessaire que les fidèles qui n'observent pas comme il faut le précepte de l'évêque soient corrigés par notre autorité, nous avons décidé d'envoyer cette charte dans tous les lieux, et ordonnons que tous ceux qui n'enlèveront pas sur-le-champ de leurs domaines les statues qui y ont été construites et les idoles qui ont été dédiées au démon par les hommes, ou que ceux qui empêcheront les évêques de les détruire, donnent des répondants et comparaissent devant notre tribunal [1]. »

Cette charte suppose à coup sûr que la religion païenne est officiellement abolie dans le royaume de Childebert, et nous n'avons aucun motif de croire qu'il en fût autrement dans les autres parties de la Gaule mérovingienne. Mais n'est-il pas clair également que les idoles n'avaient pas été détruites partout? Fustel estime que ce sont là des « idoles conservées dans la maison, » et il donne à entendre qu'il faut les confondre avec « des amulettes païennes. » Il est fâcheux pour sa thèse que le texte porte *de agro suo*, et non *de domo suâ*. Nous ne pouvons, non plus, nous résoudre à voir de simples « amulettes » dans les images dont il est dit : *ubicumque fuerint simulacra constructa*. Le mot *constructa* emporte, selon nous, l'idée d'architecture ou de sculpture et d'ouvrage solidement établi. Le contexte : *vel sacerdotibus haec destruentibus prohibuerint*, confirme cette interprétation. Si la charte n'avait visé que des amulettes ou petites idoles portatives, elle aurait ordonné simplement de les détruire ou de les livrer aux évêques. Mais ici on voit les évêques pénétrer, non dans la maison, mais dans le domaine, pour accomplir leur œuvre de destruction ; et ce qu'on interdit aux fidèles, c'est d'entraver leur entreprise. Il semble donc incontestable que, dans la pensée de Childebert, de nombreuses idoles ou statues païennes souillaient de leur présence les propriétés des chrétiens, et favorisaient inévitablement, sinon chez leurs possesseurs, au

[1] « Praecipientes ut quicumque admonitus de agro suo, ubicumque fuerint simulacra constructa, vel idola demoni dedicata ab hominibus, factum non statim abjecerint, vel sacerdotibus hæc destruentibus prohibuerint, » etc. *Hist. des Gaul.*, t. IV, p. 114.

Digitized by Google

moins chez les serfs des campagnes, un retour aux pratiques idolâtriques ou même au culte païen proprement dit. Le texte ne dit pas que les fidèles succombaient à cette dangereuse tentation. Mais d'autres documents nous montreront que la mesure prise par le fils de Clovis n'était pas inutile, et que, pas plus que les idoles, l'idolâtrie n'était complètement détruite de son temps.

Il peut paraître surprenant que Fustel de Coulanges n'ait pas aperçu dans les canons des conciles les traces de ce paganisme dont il nie l'existence. Chose plus étonnante encore, il invoque en faveur de son opinion un témoignage qui tourne contre lui. « En 527, dit-il, Tournai a été le siège d'un synode, et l'on peut remarquer que ce synode n'a pas eu à travailler contre le paganisme, mais contre des hérésies qui troublaient le pays. » Il en conclut qu' « il ne faut pas croire que Tournai, à cette époque, soit resté un pays de paganisme [1]. » Par malheur, le document auquel il se réfère est une œuvre de seconde main [2]. Le synode purement diocésain dont il est ici question est donné par la *Vita Eleutherii*. Saint Eleuthère, évêque de Tournai, y condamne ceux de ses clercs qui soutenaient une doctrine hétérodoxe touchant la divinité du Christ [3]. Mais ce n'est là qu'un incident de la vie du saint. Son biographe nous le montre constamment occupé à la conversion des païens [4]. Évidemment Fustel ne s'est pas donné la peine de remonter aux sources. En jetant un coup d'œil sur la *Vita Eleutherii*, il eût vite reconnu combien il s'abusait.

Puisqu'il invoque l'autorité des conciles, que n'a-t-il consulté la série des conciles mérovingiens? Il y eût infailliblement rencontré nombre de décisions qui attestent la persistance du paganisme en Gaule au VIe siècle et même au VIIe.

Le second concile d'Orléans (533) s'élève contre « les catholiques qui ne gardent pas dans son intégrité la grâce du baptême et qui retournent au culte des idoles, ou qui, par une présomption coupable, osent manger des viandes immolées au culte des idoles [5]. » Ce canon répond bien à la préoccupation que sup-

[1] *La Monarchie franque*, p. 508, note 2.
[2] Il cite *Collect. Conciliorum Galliae*, col. 929.
[3] Nous avons deux *Vies* de saint Eleuthère (*Acta SS.* februar., t. III, p. 187-192). Le synode est mentionné, avec force détails, dans la seconde.
[4] Notamment *Vita prima*, cap. II, nos 9-10, p. 188.
[5] « Catholici qui ad idolorum cultum non custoditam ad integrum accepti

Digitized by Google

pose de son côté la charte de Childebert. Évêques et princes se font écho dans leur langage.

Cinq ans plus tard (538), un nouveau concile tenu à Orléans signale des époux qui n'ont reçu le baptême qu'après leur mariage, *qui modo ad baptismum veniunt.* Il n'est pas interdit de voir en eux des juifs convertis. Mais combien est-il plus probable que nous nous trouvons en présence d'idolâtres attardés dans le paganisme [1] !

On pourrait croire que l'idolâtrie n'avait plus d'adeptes que dans les classes inférieures de la société, par exemple chez les serfs ou les colons. Il est hors de doute, en effet, que les coins perdus des domaines seigneuriaux furent le dernier asile du paganisme expirant. Cependant le concile d'Orléans de 549 suppose le cas où des serfs ont affaire à des maitres infidèles [2]. Dira-t-on qu'aux yeux des évêques c'était là un cas purement chimérique ?

Et qu'on veuille bien remarquer que ces décisions ont été prises, non pas dans le nord ou le nord-est de la Gaule, mais au centre même de la monarchie franque ; non dans le domaine de Childebert, qui prêta toujours si généreusement son concours aux évêques, mais sur le territoire de Clotaire Ier, dont la politique était trop souvent hostile à l'Église. La région du nord-est est représentée au concile de 549 par les évêques de Trèves, de Tongres et de Verdun. Mais ne serait-il pas téméraire de penser que le canon qui regarde les païens a été rédigé uniquement à leur instigation et à leur usage ? En tout cas, aucun évêque de l'Austrasie ne souscrit aux conciles de 533 et de 538. Il est donc clair que les idolâtres dont il s'agit dans les canons de ces deux conciles étaient répandus dans les autres parties de la Gaule franque [3].

baptismi gratiam revertuntur, vel qui cibis idolorum cultibus immolatis gustu inlicitae præsumptionis utuntur. » Can. xx, ap. Maassen, *Concilia meroving.*, p. 64.

[1] « De incestis conjunctionibus ita quae sunt statuta serventur, ut his qui aut modo ab baptismum veniunt, aut quibus, etc...., ita pro novitate conversationis haec fidei suae credimus consulendum, » etc. Can. xi (x), ap. Maassen, p. 76.

[2] « Quod si gentilis dominus fuerit, aut alterius sectae, qui a conventu Ecclesiae probatur extraneus, » etc. Can. xxii, Maassen, p. 108.

[3] Le *Prologus* de la loi bavaroise note que les trois frères, Thierry, Childebert et Clotaire, ont travaillé successivement à la destruction du paganisme :

Digitized by Google

Nous ne citerons que pour mémoire les décisions des conciles d'Orléans (541) [1], d'Éluse (551) [2], de Tours (567) [3], d'Auxerre (573-603) [4], qui ont trait uniquement aux pratiques idolâtriques. Il serait peut-être excessif de voir dans les *designata loca gentilium* du concile de Tours des lieux de rendez-vous réels des païens. Mais le concile de Clichy de 626 (?) est formel sur la coexistence des païens et des chrétiens dans la Gaule. Il ne se contente pas de flétrir les observances idolâtriques : il note expressément que « les païens immolent des victimes aux idoles, » et que certains chrétiens prennent part au sacrifice. *Sunt etiam nonnulli (christiani) qui cum paganis sumunt cibos...., quod si idolatriis vel immolantibus se miscuerint* [5]. Un prétendu concile de Reims répète cette formule dans les mêmes termes [6]. On peut s'étonner qu'un texte aussi catégorique ait échappé à l'œil perspicace de Fustel de Coulanges. S'il l'a connu, on doit s'étonner davantage encore qu'il l'ait passé sous silence, ou n'ait pas tenté d'en donner une interprétation en conformité avec sa thèse.

« Quicquid Theodoricus rex propter vetustissimam paganorum consuetudinem emendare non potuit, post haec Hildebertus rex inchoavit, sed Lotharius rex perfecit. » *Mon. Germ.*, Leges, t. III, p. 259. A vrai dire il s'agit surtout ici de l'Austrasie.

[1] « Si quis post acceptum baptismi sacramentum ad immolata daemonibus sumenda.... revertitur, » etc. Can. xv, Maassen, p. 90; cf. Concil. Aurelian. (ann. 533). can. xx, *ibid.*, p. 64.

[2] « De incantatoribus, vel eis qui instinctu diaboli cornua praecantare dicuntur, » etc. Can. III, Maassen, p. 114.

[3] « Quoniam cognovimus nonnullos inveniri sesquipedas erroris antiqui, qui kalendas januarii colunt, cum Janus homo gentilis fuerit, rex quidem, sed esse Deus non potuit.... Sunt etiam qui in festivitate cathedrae domini Petri intrita mortuis offerunt et post missas redeuntes ad domus proprias ad gentilium revertuntur errores et post Corpus Domini sacratas domini escas accipiunt.... Vel ad nescio quas petras, aut arbores, aut ad fontes, designata loca gentilium (christianos) perpetrare viderint, » etc. Can. XXIII (XXII), Maassen, p. 133.

[4] « Non licet kalendis januarii vetolo aut cervolo facere aut strenas diabolicas observare.... Non licet.... ad arbores sacrivos vel ad fontes vota dissolvere.... nec sculptilia aut pede aut hominem ligneo fieri penitus praesumat. Non licet ad sortilegos vel auguria respicere nec ad caragios nec ad sortes, quas sanctorum vocant, vel quas de lignum aut de pane faciunt aspicere. » Can. I, III, IV, Maassen, p. 180.

[5] Can. XVI, Maassen, p. 199.

[6] Can. XIV. Maassen (p. 202-206) donne ce concile comme authentique. Si nous le nommons ici, c'est parce que Fustel le cite quelquefois. Voir, dans la *Revue des questions historiques* (avril 1898, p. 367, note 4), une note dans laquelle nous établissons, après M. Duchesne, que l'existence de ce concile est très problématique.

Digitized by Google

En résumé, les canons des conciles attestent la persistance du paganisme dans les royaumes francs au VIe siècle. Dès lors il est aisé d'apprécier la valeur des témoignages empruntés aux historiens et aux hagiographes.

Si l'on en croyait Procope, les Francs devenus chrétiens (il s'agit particulièrement des soldats de Théodebert Ier) n'auraient pas renoncé aux pratiques païennes. Ils auraient même continué de faire des sacrifices humains [1]. Cette dernière imputation est sûrement calomnieuse. Mais que les Francs austrasiens soient retombés dans l'idolâtrie après la mort de Clovis, cela n'a rien que de vraisemblable.

Il est même certain que le paganisme n'avait pas complètement disparu des diocèses de Cologne et de Trèves. Fustel en convient. Saint Gall, futur évêque de Clermont, venant à la cour de Thierry Ier, rencontra près de Cologne un « temple, *fanum quoddam*, peuplé de statues, dans lequel la barbarie du voisinage offrait des libations et faisait des excès de table. » Les malades demandaient leur guérison aux statues, qu'ils adoraient comme des dieux, et gravaient sur le bois le membre qui ressentait la douleur, pour intéresser le dieu à leur souffrance et obtenir ainsi leur guérison. Scandalisé de ces pratiques, Gall profita d'une absence des païens pour mettre le feu au temple. A la vue de l'incendie, les païens accourent, tirent leurs épées, poursuivent Gall jusque dans le palais de Thierry et le menacent de mort. Il ne dut son salut qu'à l'intervention du roi, qui apaisa par de flatteuses paroles le courroux des idolâtres [2].

A quelques années de là, le lombard Vulfilaïque, disciple de saint Aredius (Yrieix), cherchant la solitude dans le diocèse de Trèves, s'arrêtait près d'Ivois (aujourd'hui Carignan). Il découvrit bientôt une colossale statue de Diane que les paysans de

[1] « Οἱ βάρβαροι οὗτοι χριστιανοὶ γεγονότες τὰ πολλὰ τῆς παλαιᾶς δόξης φυλάσσουσι, θυσίαις τε χρώμενοι ἀνθρώπων καὶ ἄλλα οὐχ ὅσια ἱερεύοντες, ταύτῃ τε πάς μαντείας ποιούμενοι. » *De Bello Goth.*, II, 25.

[2] « Erat autem ibi fanum quoddam diversis ornamentis refertum, in quo barbaries proxima libamina exhibens usque ad vomitum cibo potuque replebatur; ibique et simulacra ut deum adorans, membra, secundum quod unumquemque dolor attigisset, sculpebat in ligno.... Gallus accenso igne, cum nullus ex stultis paganis adesset, ad fanum applicat ac succendit, » etc. Gregor. Turon., *Vitae Patrum*, cap. VI, n. 2, ap. Migne, t. LXXI, p. 1031.

Digitized by Google

l'endroit adoraient comme une déesse. Détruire l'idole eût été une entreprise périlleuse. Vulfilaïque jugea plus habile d'amener les idolâtres à le faire eux-mêmes. A force de leur démontrer combien leur conduite était injurieuse au Dieu véritable, il les convainquit de la nécessité de renoncer au culte des vains simulacres de la divinité. Mais leur conversion ne pouvait être assurée tant que la statue serait debout. Finalement ils se décidèrent à l'abattre, et, à coups de marteau, Vulfilaïque la réduisit en poudre [1].

Ceci se passait sous le règne de Childebert II, mort en 597. En cette même année, le pape saint Grégoire écrivait à Brunehaut : « Vous devez aussi contraindre avec modération vos sujets à se soumettre à la discipline de l'Église, en sorte qu'ils n'immolent plus aux idoles, qu'ils n'adorent plus les arbres et qu'ils n'étalent plus en public les têtes des animaux dont ils ont fait des sacrifices impies. Nous sommes même informés que plusieurs chrétiens qui accourent aux églises continuent cependant, chose abominable ! de rendre un culte aux démons [2]. »

Telle était la situation religieuse de l'Austrasie. Et il ne faudrait pas croire que l'idolâtrie fût localisée dans cette région, qui formait le nord-est de la Gaule franque. L'historien de sainte Radegonde en signale des vestiges dans le royaume de Soissons ou d'Orléans [3]. Comme, un jour, la reine se rendait en grande pompe à un dîner que lui offrait une matrone des plus illustres parmi ses sujettes, elle apprit de son entourage qu'elle passait près d'un temple, *fanum*, où les Francs adoraient les faux dieux. Surprise de cette nouvelle et contristée de voir Dieu outragé de la sorte, elle ordonna à ses serviteurs de mettre le feu à l'édifice. Mais les Francs et une multitude considérable de paysans, munis de glaives et de bâtons, s'efforcèrent d'empêcher l'exécution de cet ordre. Radegonde tint tête aux idolâtres et ne bougea pas que le temple ne fût réduit en cendres. Les païens finirent d'ailleurs par se calmer devant l'attitude

[1] Greg. Turon., *Hist. Franc.*, lib. VIII, cap. xv.

[2] Jaffé, *Regesta Roman. Pontif.*, n° 1491. Cette lettre est de septembre 597.

[3] Joerres (*Chronologische und religionswissenschaftliche Untersuchungen über das Leben der h. Radegunde und ihrer Verwandten*. Ahrweiler, Plachner, 1896) a démontré que Radegonde se sépara de Clotaire en 557; et Clotaire ne devint roi d'Austrasie qu'en 558.

Digitized by Google

courageuse, le charme, et la majesté de la pieuse épouse de Clotaire [1].

Le biographe de sainte Radegonde semble avoir grossi, dans son récit, le nombre des idolâtres, en leur appliquant sans aucune réserve le nom générique de *Franci*, auxquels il joint une « multitude » de paysans, qui ne peuvent être que des Gallo-Romains. A première vue, on croirait que tous les Francs de la région étaient encore païens. C'est sans doute cette considération qui a rendu suspect aux yeux de Fustel de Coulanges le témoignage de l'hagiographe. Mais en faisant la part de l'exagération que peut contenir un récit rédigé cinquante ans après l'événement, nous n'avons pas de motif sérieux de contester la réalité du fait. Il est difficile de croire qu'un historien, ordinairement bien informé, qui invoque justement pour ce cas même l'autorité des témoins oculaires, ait inventé de toutes pièces une anecdote qui n'ajoute rien à la gloire de son héroïne [2].

Fustel était-il choqué de rencontrer encore parmi les idolâtres du royaume de Clotaire des Gallo-Romains? Quand on se rappelle l'attachement opiniâtre que les paysans témoignaient pour le culte des dieux, le fait ne paraît pourtant pas invraisemblable. L'idolâtrie, exilée des villes et des lieux très fréquentés, trouvait un asile au fond des campagnes ou dans le secret des forêts mal explorées. C'est ainsi qu'on en rencontre des vestiges non douteux en plusieurs régions que n'avaient pas occupées les Francs et jusque dans le midi de la Gaule.

Nous ne voudrions pas faire grand fond sur la légende de saint Félix, évêque de Nantes, qui est de très basse époque. Mais le paganisme qu'elle signale dans une ville de ce diocèse, au cours du VIe siècle, n'a rien d'improbable [3].

[1] « Hoc illa audiens ibi a Francis fanum coli, jussit famulis fanum igni comburi.... Hoc audientes Franci universaque multitudo cum gladiis et fustibus.... conabantur defendere, » etc. *Vita Radegundis*, lib. II, cap. II, éd. Krusch, *Script. rerum merovingicarum*, t. II, p. 380.

[2] Radegonde mourut le 13 août 587, et son biographe, Baudonivie, écrivait peu après l'an 600 (cf. Krusch, *loc. cit.*, p. 359-360). Or Baudonivie s'exprime ainsi à propos du fait que nous citons : *Teste Domino loquor.... quia quod audivimus dicimus, et quod vidimus testamur.*

[3] Félix de Nantes a joué un rôle important au VIe siècle (cf. *Gallia christiana*, t. XIV, p. 798-800, article de M. Hauréau). Il mourut en 582. Une courte légende, tirée d'un bréviaire nantais, lui est consacrée dans les *Acta SS.* au 7 juillet (Jul., t. II, p. 471). Elle paraît tirée en partie de la *Vie* de saint Martin de Vertou (Mabillon, *Acta SS. Ord. S. Bened.*, t. I, p. 372). Cette *Vie* n'est

Digitized by Google

Le biographe de saint Yrieix (Aredius) nous apprend qu'en plein centre de la Gaule le pieux abbé rencontra des idoles consacrées par un culte païen : *Erant ibi tria idola cultu gentili dicata* [1]. On contestera peut-être aussi la valeur de la *Vita Aredii*. A la vérité, il paraît sûr qu'elle ne reçut pas sa dernière forme avant la fin du VII^e siècle, peut-être pas même avant l'époque carolingienne. Les emprunts que son rédacteur a faits à la *Vita Eligii* la rendent justement suspecte [2]. Il serait pourtant téméraire, ce nous semble, de prétendre qu'elle n'a pas un fond très ancien. Un homme tel qu'Aredius n'est pas resté sans biographe. Et, si nous ne nous abusons, la première *Vie* contenait le récit qui mentionne les idoles païennes.

Quoi qu'il en soit, une anecdote dont saint Yrieix est lui-même le garant, sinon le héros, fait voir que de son temps le paganisme avait encore dans le midi de la Gaule des adhérents assez nombreux. Un chrétien, d'origine arverne, qui avait une dévotion particulière à saint Nicet, évêque de Trèves, ayant entrepris de faire un voyage en Italie, s'était embarqué avec « une multitude de païens. » La tempête les surprit et mit le navire en danger. L'Auvergnat « invoqua le nom du Seigneur, tout en se recommandant aux prières » de Nicet. « Mais les païens invoquaient leurs dieux, l'un Jupiter, l'autre Mercure, celui-là Minerve, celui-ci Vénus. » « N'invoquez donc pas ces dieux, leur dit le saint homme, car ce ne sont pas des dieux, mais des démons : si vous voulez échapper à la mort, adressez-vous à saint

pas antérieure à l'invasion normande. Mabillon en a publié une seconde (*Ibid.*, p. 682), de la fin du x^e siècle. Tous ces documents sont bien tardifs pour être sûrs. Dans la légende du bréviaire il est dit : *Tradunt Herbadillam.... civitatem quamdam paganorum*. La première *Vie* n'est pas plus explicite : *Quae urbs Herbadilla ab incolis dicta.... idolorum multiplicibus sordebat spurcitiis*. Mais la seconde *Vie* entre dans plus de détails et veut que saint Martin, envoyé à Herbauges pour combattre le paganisme, *viderat ibi aurei Jovis simulacrum, Mercurii et Dianae, Veneris quoque et Herculis, aere aut marmore fusa portenta*. Beugnot, qui n'a connu que ce dernier document (*Histoire de la destruction du paganisme en Occident*, t. II, p. 317), fait observer que « les noms de Jupiter et de Mercure, qui apparaissent dans la série des dieux adorés à Herbadilla, font naître de légitimes soupçons. » Mais nous avons vu que les documents antérieurs ne désignaient par son nom aucune divinité. Sous cette forme vague, *urbs quae idolorum sordebat spurcitiis*, la tradition de la *Vita prima Martini*, recueillie par le bréviaire nantais, est plus acceptable. Voir cependant sur ce point Krusch, *Script. rerum meroving.*, t. III, p. 565.

[1] *Vita Aridii abbatis Lemovicini*, cap. XLV, éd. Krusch, *Scriptor. rerum meroving.*, t. III, p. 598.

[2] Cf., sur ce point, Bruno Krusch, *loc. cit.*, p. 578-579.



Digitized by Google

Nicet, qui vous obtiendra le salut par la miséricorde de Dieu. » Les païens terrifiés n'hésitèrent pas à se tourner vers le sauveur qu'on leur indiquait, et d'une seule voix ils s'écrièrent : « Dieu de Nicet, sauvez-nous. » Au même instant le vent s'apaisa et la mer redevint calme. L'équipage était sauvé. L'Auvergnat raconta lui-même ce miracle en présence d'Yrieix au saint évêque de Trèves, et, après avoir reçu la tonsure monacale, retourna dans son pays. Tel est, en abrégé, le récit de Grégoire de Tours [1]. Nous n'en voulons tirer qu'une conclusion, c'est que, au sentiment de Grégoire et de son confident, la rencontre que le pèlerin avait faite d'une « multitude de païens » n'avait rien qui étonnât des hommes du VIe siècle [2].

Par ailleurs nous voyons l'évêque d'Arles, saint Césaire († 542), combattre, dans son diocèse, ou peut-être dans les diocèses voisins, non seulement les observances païennes, mais encore l'idolâtrie proprement dite. Le midi de la Gaule n'était pas complètement débarrassé des temples et des autels des faux dieux. Césaire conjure ses auditeurs de les abattre et de les briser [3]. C'est le seul moyen de mettre un terme à ce culte impie. Mais parmi les adorateurs des idoles faut-il croire qu'il n'y avait que des chrétiens relaps? A la vérité, Césaire ne nomme pas expressément de païens. Pour bien saisir toute la portée de son discours, peut-être est-il bon de le rapprocher d'un discours semblable adressé cent ans plus tôt par saint Maxime aux habitants des campagnes voisines de Turin : *Sur la nécessité d'enlever les idoles des propriétés particulières.* « Je vous avais déjà avertis, ô mes frères, de purifier, comme doi-

[1] *Vitae Patrum*, cap. XVII, n. 5. Noter les mots *multitudo paganorum*, qui est, dans le texte, synonyme de *multitudo rusticorum*.

[2] « Dans cette circonstance, remarque Beugnot (*ouv. cit.*, t. II, p. 315-316), l'historien ne s'est pas trompé sur la nature des dieux invoqués, et ces paysans, s'embarquant dans quelque port de la mer Méditerranée (peut-être Port-Vendres, *Portus Veneris*) pour l'Italie, ne pouvaient être que des idolâtres romains. » A comparer à ces idolâtres les matelots de la Manche, dont il est question dans la *Vie* de sainte Gertrude († 658), qui, surpris par une tempête, *suis votum voverunt idolis* (*Vita Gertrudis Nivialensis*, cap. V, ap. Mabillon, *Acta SS.*, t. II, p. 465).

[3] « Nolite ad arbores vota reddere, nolite ad fontes orare.... Quicumque juxta domum suam aras aut fanum aut arbores profanas, ubi vota reddantur, esse cognoverit, studeat infringere, dissipare atque succidere. » Homélie citée par Caspari, *Kirchenhistorische Anecdota*, Christiania, 1883, p. 222. Cf. *Appendix* aux Sermons de saint Augustin, serm. 278, n° 5, ap. Migne, t. XXXIX, col. 2271.

Digitized by Google

vent le faire des hommes pieux et saints, vos propriétés de la souillure des idoles, et d'enlever de vos champs tout ce qui rappelle l'erreur des Gentils. Il ne vous est pas permis, à vous qui portez le Christ dans vos cœurs, d'avoir l'Antéchrist dans vos habitations. Pendant que vous adorez Dieu à l'église, vos gens honorent le démon dans des temples, *fanis*. Qu'on ne pense pas pouvoir se justifier en disant : *Je ne l'ai pas ordonné*. Quiconque sait qu'il se commet des sacrilèges sur sa terre et ne s'y oppose pas est, pour ainsi dire, censé les avoir commandés ; en se taisant, en ne blâmant pas, il a donné son consentement au sacrificateur. Ainsi, mon frère, quand tu sais que ton paysan sacrifie, si tu n'y mets obstacle, tu pèches, non pour avoir fourni les moyens, mais pour avoir permis.... Lorsque le paysan immole, le maître est souillé. Si vous entrez dans le temple, *cella*, qu'y trouvez-vous? des autels ruinés et des charbons éteints : sacrifice digne du démon, car un dieu mort est honoré par des objets sans vie. Dans les champs ce sont des autels de bois et des statues de pierre : chose naturelle, puisqu'on peut, pour prier des dieux insensibles, se servir d'autels qui pourrissent. Si tu rencontres de bonne heure un paysan ivre, apprends, car on le dit, que c'est un *Dianaticus* ou un aruspice. En effet, un dieu fou a d'ordinaire un pontife insensé [1]. » Que ces traditions d'idolâtrie se soient transmises du v^e^ au vi^e^ siècle dans les populations ignorantes et grossières des campagnes et des bois, cela n'a rien qui doive nous surprendre. Cela explique le zèle que l'évêque d'Arles déploie dans la destruction des idoles ; cela montre pareillement la justesse du but que poursuivait Childebert l^er^ dans la lettre qu'il adressa aux évêques de son royaume.

## II.

Il nous paraît hors de doute que ce n'est pas le vi^e^ siècle, mais le vii^e^ qui vit disparaître complètement de la Gaule le culte idolâtrique. Jusque vers 650 les documents nous montrent des idoles et des païens. Toutefois on n'aperçoit plus guère les derniers

[1] Maximus Taurinens. Serm. 102, *De Idolis auferendis de propriis possessionibus*. Migne, t. LVII, col. 733-734.

Digitized by Google

représentants du paganisme que dans la partie de l'empire franc située au nord de la Seine.

Le concile de Clichy de 626 ou 627 signale, comme nous l'avons déjà remarqué, l'existence d'idolâtres non baptisés qui sont un scandale pour les fidèles : *Nonnulli (Christiani) cum paganis comedunt cibos*, etc. Ce texte jette une vive lumière sur l'état des esprits à cette époque, et nous aide à comprendre les récits hagiographiques que Fustel de Coulanges traite si dédaigneusement comme des renseignements peu dignes de foi ou même tout à fait négligeables.

A vrai dire, les païens deviennent une rareté, même en Austrasie. Le biographe de saint Arnoul, évêque de Metz, n'en mentionne qu'un seul, et encore un étranger, malade de la lèpre. Le contexte fait entendre nettement que tous les habitants du royaume sont censés avoir reçu le baptême [1].

Dans l'extrême nord cependant, dans la région de Gand et dans le diocèse de Maëstricht, l'idolâtrie est toujours florissante. Saint Amand, parcourant les bords de l'Escaut, trouve les habitants adonnés au culte des faux dieux. Cette région avait déjà été évangélisée. Mais le paganisme avait peu à peu repris le dessus, et les idoles reconquis leurs adorateurs. On ne fréquentait plus les églises à peine fondées, mais les temples, qu'on n'avait pas pris la précaution de détruire. Amand eut à lutter vigoureusement contre cette recrudescence de l'idolâtrie ; il eut même recours au bras séculier. Il obtint de Dagobert un précepte qui obligeait tous les habitants à faire baptiser leurs enfants. Mais les païens opposèrent à cette pression morale la force matérielle et les moyens violents ; les femmes s'en mêlèrent ; on pourchassa l'apôtre, on le frappa à coups de bâton, on alla jusqu'à le jeter à l'eau. Son indomptable courage finit par avoir raison de toutes les passions déchaînées. A force de patience, de prières, de prédications, il convertit un grand nombre de ses persécuteurs. Les idoles furent abattues et, à la place des temples détruits, Amand fit élever des monastères et des églises [2].

[1] *Vita Arnulphi, ep. Metensis*, cap. XI, éd. Krusch, *Script. rerum Meroving.*, t. II, p. 436. Saint Arnoul n'interroge le lépreux *si sacra unda baptismatis oblatus fuisset* que parce qu'il est étranger, *quia barbarus erat.*

[2] *Vita Amandi*, cap. XI, XIII, ap. Mabillon, *Acta SS. ord. S. Ben.*, t. II, p. 714-715 ; cf. *Vita S. Bavonis*, cap. IV, *Ibid.*, p. 397.

Digitized by Google

Des scènes à peu près semblables se répétèrent dans le diocèse de Maëstricht jusque vers la fin du VIIe siècle. Le biographe de saint Lambert nous montre le généreux évêque s'exposant à la colère des païens pour établir le christianisme sur les ruines de l'idolâtrie. Idoles et temples tombent aussi sous ses coups, et, grâce à sa persévérance, la Toxandrie est conquise à l'Évangile [1].

Si nous quittons ces régions, qui forment l'extrême limite de l'empire franc [2], pour redescendre vers le sud, nous rencontrons le pays des Morins qu'évangélise saint Omer. Le diocèse de Térouanne est aussi infesté par l'idolâtrie. La population, jadis convertie en grande partie par un disciple de saint Victoric et de saint Fuscien, retourna bien vite au culte des faux dieux. « Non seulement, nous dit le biographe de saint Omer, ceux qui avaient refusé de recevoir le nom du Seigneur, mais encore ceux qui avaient été baptisés, adoraient de concert les idoles. » Et on ne saurait s'en étonner quand on songe que le siège épiscopal de Térouanne ne connut que deux évêques avant saint Omer, et demeura vacant près de soixante-quinze ans. Les idoles abandonnées avaient eu le temps de regagner leur ancien prestige. Omer, en prenant possession de son diocèse, se trouva donc en pays à demi païen. Il lui fallut détruire, en même temps qu'édifier. Son premier soin, lorsqu'il eut gagné les cœurs par sa prédication, fut de mettre le feu aux idoles et aux temples. Son biographe nous assure qu'il convertit tous les habitants à la foi catholique, et qu'il ne laissa ni un temple ni une idole debout [3].

L'évangélisation des diocèses limitrophes de Cambrai, de Beauvais, de Noyon et d'Amiens avait été plus complète et plus efficace dès le Ve et le VIe siècle. Cependant saint Géry (623-626) abat encore des idoles à Cambrai, et son biographe nous apprend qu'étant simple prêtre il avait fait la rencontre d'un lépreux païen

[1] *Vita Lamberti, episc. Trajectensis*, cap. VII, VIII, ap. Mabillon, *Ibid.*, t. III, 1, p. 73.

[2] Sur la géographie des royaumes francs au VIIe siècle, cf. Longnon, *Atlas historique de la France*, planches III et IV.

[3] L'église de Térouanne eut un évêque nommé par saint Remi, et après lui Athalbert, mort vers 552, et dont Venance Fortunat fait l'éloge (cf. *Gallia christiana*, t. X, p 1529). Saint Omer ne fut placé sur le siège de Térouanne au siècle suivant que sur la demande d'Achaire, évêque de Noyon. Sur son œuvre apostolique à l'égard des idolâtres, voir surtout *Vita Audomari*, cap. IV, ap. Mabillon, *Acta SS.*, t. II, p. 560.

Digitized by Google

auquel il avait administré le baptême. Mais il ne faut sans doute voir là qu'une exception [1].

C'est pareillement comme exception que l'historien de saint Amand nous signale une femme idolâtre dans le diocèse de Beauvais au commencement du VII^e siècle. Et il est juste de remarquer que cette mauvaise chrétienne ne s'adressait pas à une divinité païenne bien définie, telle que Mercure, Jupiter ou Vénus, mais à un arbre considéré comme sacré [2]. C'était là un genre d'idolâtrie fort répandu à cette époque, comme nous le dirons plus loin.

Le diocèse d'Amiens paraît avoir été plus gravement infesté de paganisme. On cite souvent le fait suivant rapporté par le biographe de saint Valery. Des paysans de la vallée de la Bresle, vraisemblablement chrétiens, continuaient d'adorer un énorme tronc d'arbre sur lequel étaient figurées diverses images de la divinité. Valery le fit abattre par son serviteur ; et comme les paysans arrivaient avec des armes et des bâtons pour venger leur dieu, Valery les arrêta d'un mot, et se mettant à prêcher, finit par les convaincre de la vanité du culte des idoles [3]. Mais on n'a pas assez remarqué un chapitre beaucoup plus important de la *Vita Valerici*. L'hagiographe met sur le compte de Blitmond, successeur de saint Valery à Leuconoë, la destruction totale des idoles adorées dans le voisinage du monastère [4]. Qu'il n'ait pas reporté sur son héros tout l'honneur de cette action, c'est là une marque non douteuse de sa probité historique et une sorte de garantie d'authenticité pour le fait qu'il rapporte.

[1] *Vita Gaugerici, episc. Camerac.*, cap. V et XIII. « In loco unde idola destruere procuravit, quae est in oppido Cameracensi civitate. » Ed. Krusch, *Script. rerum meroving.*, t. III, p. 653 et 657.

[2] « In pago Belvacensi.... ad quemdam locum cui vocabulum est Rossonto, juxta fluvium Aronnam.... auguria vel idola semper coluerat. Insuper ostendit ei locum, in quo praedictum idolum adorare consueverat, scilicet arborem quae erat daemoni dedicata. » *Vita Amandi*, cap. XXIII, ap. Mabillon, *Acta SS.*, t. II, p. 718.

[3] « Ad locum qui dicitur Augusta, juxta Auvae fluvium.... juxta ripam fluminis stirps erat magnus diversis imaginibus figuratus,.... qui nimio cultu, more Gentilium, a rusticis colebatur. » *Vita Walerici*, cap. XXV, ap. Mabillon *Acta SS.*, t. II, p. 84. Sur la position d'Augusta, voir Sauvage, dans *La Picardie*, revue historique et littéraire, février et juin 1884. Sur le nom *Auvae fluvium*, cf. *Vita Lupi, episc. Senon.*, cap. XII, dans *Acta SS.*, sept., t. I, p. 259, où la même rivière est appelée *fluvius Ancia*. Il y a évidemment dans l'un des deux cas une faute de lecture : *Ancia* pour *Auva*, ou *Auva* pour *Ancia*.

[4] *Vita Walerici*, cap. XXIX, n° 41, *loc. cit.*, p. 90.

Digitized by Google

Il ne s'agit peut-être ici que d'actes idolâtriques accomplis par des fidèles baptisés. La *Vie* de saint Loup, évêque de Sens, va plus loin et mentionne expressément un groupe considérable de païens, qui habitaient, au VII^e siècle, la vallée de la Bresle ou les environs. « Le roi Clotaire, nous dit-on, irrité contre l'homme de Dieu (saint Loup, mort vers 625), l'exila dans un village du Vimeu, nommé Ansenne, et le soumit à la surveillance du duc Boson Landégisile, qui était encore païen et fréquentait, avec ses décurions, des temples remplis d'idoles, » *templa phanatica*. Loup convertit ses gardiens et « baptisa, en même temps que Boson, un grand nombre de Francs [1]. » Il faut convenir que ce récit est de basse époque et dénature très probablement les faits. Il n'est pas vraisemblable qu'un des principaux officiers du palais de Clotaire II, un duc, n'ait pas été baptisé. Tout ce qu'on peut admettre (et sur ce point l'hagiographe se rencontrerait avec les conciles), c'est que la région soumise à Boson Landégisile comptait encore des adorateurs d'idoles, peut-être même des Francs païens. Quant au nombre, il est difficile de se prononcer. La formule *plurimum Francorum exercitum* est sûrement exagérée. C'est là une locution oratoire familière aux panégyristes. On voudra bien remarquer cependant que le biographe de saint Loup ne place pas ces conversions de païens dans le diocèse de Sens, qui était alors complètement chrétien, mais dans le diocèse d'Amiens, dont l'évangélisation était moins avancée. Comme en cela son témoignage s'accorde dans une certaine mesure avec d'autres documents plus autorisés, il est juste de lui accorder quelque crédit.

Ce qui se passe dans le diocèse d'Amiens nous aidera à comprendre l'état du diocèse de Noyon et de Rouen, vers la même époque. Il résulte d'un passage important de la *Vie* de saint Éloi que nombre de ses diocésains, c'est-à-dire des habitants de

[1] « Rex Clotarius virum Dei.... retrusit in exilium in pago quodam Neustriae nuncupato Vinimaco, traditum duci pagano nomine Bosoni Lendegisilo quem ille direxit in villam quae dicitur Andesagina super fluvium Anciam, ubi erant templa phanatica a decurionibus culta.... Praedictum ducem superbum sub sanctae crucis humiliavit signaculo atque vitali tinxit in lavacro, plurimumque Francorum exercitum qui adhuc erroris detinebatur laqueo, sanctus illuminavit per baptismum. » *Vita Lupi ep. Senon.*, cap. XII-XIII, ap. *Acta SS.*, sept., t. I, p. 259. La façon dont le fait est localisé prouve qu'il s'agit d'une tradition bien précise, et par conséquent digne de foi quant au fond. Sur *fluvium Anciam*, voir la note des Bollandistes, et plus haut, note 3.

Digitized by Google

l'ancienne Belgique, adoraient encore Neptune, Orcus, Diane, Hercule, Minerve et Ginescus (Génie local) [1].

Saint Romain, qui occupa le siège fondé par saint Mellon, pendant toute la durée du règne de Dagobert en Neustrie, avait à peine fait son entrée dans sa ville épiscopale, lorsqu'on attira son attention sur les restes d'un temple de Vénus, situé près des murs mêmes de la cité. Les historiens du XIe siècle ont voulu voir là un véritable *fanum*, avec un autel, *ara*. Mais le premier biographe connu de saint Romain donne à entendre, avec beaucoup plus de vraisemblance, qu'il ne s'agit que d'un ancien temple jadis consacré à Vénus et alors utilisé par des courtisanes, ce qui lui permettait de conserver son titre. Les abominations qui se commettaient dans ce lieu infâme autorisaient les habitants de Rouen à le considérer comme le refuge des démons, toujours prêts à désoler la ville. C'est pourquoi ils invitèrent leur nouvel évêque à l'exorciser. Romain se rendit avec son clergé, portant des croix et les reliques de Marie, la sainte Mère de Dieu, jusqu'au pied du temple maudit, et pendant qu'il priait, le peuple, encouragé par sa présence, se rua sur l'édifice et le détruisit de fond en comble [2].

[1] « Nullus (Christianus) nomina daemonum, aut Neptunum, aut Orcum, aut Dianam, aut Minervam, aut Geniscum, aut caetera hujusmodi ineptia credere, aut invocare praesumat.... Nulla mulier praesumat succinos ad collum dependere, nec in tela vel in tinctura, sive quolibet opere, Minervam vel infaustas caeteras personas nominare, » etc. Sermon attribué à saint Éloi, en tout cas rédigé de son temps, dans *Vita Eligii*, lib. II, cap. XV; Migne, t. LXXXVII, col. 528. Noter que le diocèse de Noyon s'étendait jusque dans la Flandre (cf. *Ibid.*, lib. II, cap. II).

[2] Nous possédons trois *Vies* différentes de saint Romain, représentées : la première par les codices Y 80 (fol. 51) de Rouen, et 1805 de Paris (Bibl. nat., fonds latin) ; la seconde par le codex Y 27 de Rouen (Livre d'ivoire) et Y 41 également de Rouen (livre noir de Saint-Ouen), et 101 de la Bibl. municip. d'Évreux, etc. ; la troisième par un manuscrit de Braine aujourd'hui perdu. La première est due à Gérard de Soissons, qui la copia, dit-il, sur un manuscrit ancien pour l'évêque de Rouen, Hugues II, mort vers 989. La seconde a pour auteur un archidiacre de Rouen, du nom de Fulbert, qui vivait en 1056 (Cf. *Acta SS.*, octob., t. X, p. 75, n° 7). Elle est évidemment antérieure à la rédaction des *Acta episcoporum Rotomagensium*, qui date du pontificat de Jean d'Avranches, car les *Acta* insérés au Livre d'ivoire mentionnent la présence d'une *Vie de saint Romain* dans les archives de la cathédrale. Et si on avait possédé alors la *Vie* de Gérard, on n'aurait pas éprouvé le besoin d'en rédiger une autre. La troisième ne nous paraît pas antérieure à 1090, date de la translation du chef de saint Romain, de Soissons à Saint-Ouen, car il y est fait allusion au retour des reliques dans une prophétie attribuée au saint lui-même (*Vita Romani*, cap. VIII, ap. *Acta SS.*, octob., t. X, p. 97). Les Bollandistes (Van Hecke) ont donné la première et la dernière dans leurs *Acta*, au

Digitized by Google

Bien que le diocèse de Rouen eût été, depuis plus de trois cents ans, parcouru et évangélisé sans interruption par de généreux et saints évêques, l'idolâtrie, nous dit-on, avait pu se maintenir dans certains recoins perdus, de difficile accès. Romain y rencontra encore des temples de Mercure, de Jupiter et de Vénus, qu'il remplaça par des églises [1]. On ne nous dit pas si les idolâtres qui fréquentaient ces sanctuaires étaient des chrétiens relaps ou des païens endurcis. Mais il n'est pas improbable que le saint évêque ait eu affaire à quelques païens.

Ce qui le donne à penser, c'est que la *Vita Audoeni*, qui est

23 octobre, la première sur un manuscrit malheureusement incomplet, et la dernière sur le ms. de Braine. La seconde a été publiée par Nicolas Rigaut (*Vita Romani archiep. Rotomag.*, Lutetiae, 1660), sans la lettre de Fulbert qui se trouve en tête de la *Vie* dans le codex 101 de la bibliothèque d'Évreux, et que Martène avait publiée (*Thesaurus Anecdot.*, t. I, p. 181) d'après un manuscrit de Saint-Ouen. Ces indications, que mon savant ami M. l'abbé Legris, curé d'Envermeu (Seine-Inférieure), précisera dans une prochaine étude sur les diverses *Vitae S. Romani*, étaient nécessaires pour apprécier la valeur des récits qui y sont contenus. Comme nous l'avons dit, Gérard de Soissons se réfère à une *Vie* plus ancienne, qui dut paraître au moment où un culte public fut rendu à saint Romain (à quelle époque exacte ? nous l'ignorons). La tradition sur l'œuvre apostolique de saint Romain y était consignée. « Extat locatum prisco tempore a daemonum cultoribus enorme edificium templumque quod constat in veneratione profanae Veneris dicatum. Est autem ibi et lupanar in quo meretricum deget phalanga non modica, inlecebrosam adprime exercentes vitam.... Omne illud nefandum ab imis destruxerunt fanum » (Cod. Y 80, de Rouen, fol. 53 r°). Ce passage est ainsi développé par Fulbert (Livre d'ivoire, fol. 71) : « Erat enim juxta urbem a septentrionali latere lapideo opere constructa in modum amphitheatri muralis machinae altitudo in qua subterraneum speleum angustum iter introeuntibus praebebat. Domus illic subterranea latebrosis fornicibus cingebatur. Hanc domicilium Veneris propter scortantium usus appellabant. Verum desuper intra ambitum muri exterioris spatiosa patebat area, in cujus fanum artifici opere constructum eminebat, in quo ara editiori loco stabat et desuper titulus Veneris. » Romain dit aux Rouennais : « Oportet nos, filii, hujusmodi delubrum videre, de quo nunc primo nostris auribus insonuit querimonia. » Voir dans les *Acta SS.* (octob., t. X, p. 97), comment la troisième *Vie* (cap. VII et VIII) amplifie les détails de l'entrevue entre Romain et les Rouennais. A noter dans la première *Vie* la mention des reliques de la sainte Vierge que possédait dès lors la cathédrale : *Cum crucibus sanctaeque Dei Genitricis Mariae pignorum muneribus sumptis.*

[1] « Perscrutatus interea omnia suae dioecesis *locorum abdita*, quodam in loco daemonum repperit fana, Mercurii scilicet, Jovis atque Apollinis, miro compta opere, quae Dei nutu ita subvertit ut nec lapis super lapidem remaneret. Ubi autem quoddam daemonum culturae edificium audiebat constructum, nec mora, ab imis destruebat, ac templa Xristi ibidem locabat » (Première *Vie*, Cod. Y 80, fol. 53 r°, de Rouen ; cf. *Ibid.*, cod. U 20, fol. 97 v°). Le codex 1805 fonds latin, Bibl. nat. Paris, ne cite pas d'autres divinités que Mercure et Apollon, d'après la copie que les Bollandistes en ont donnée (*Catalog. codicum hagiograph. latinor. Parisiens.*, t. I, p. 82).

Digitized by Google

de bonne note, atteste que le successeur de saint Romain trouva encore, dans ses courses apostoliques à travers son diocèse, des Francs païens à baptiser [1].

A la vérité, la *Vie* de saint Wandrille donne une impression un peu différente. Elle note que les Francs de la région, récemment convertis, n'avaient pas dépouillé leurs habitudes idolâtriques. On avait peine à les arracher au culte des faux dieux. Mais il n'est pas question de païens proprement dits [2].

Pour concilier ces divers récits, il est bon d'observer que le biographe de saint Wandrille ne s'occupe que du pays des Calètes, plus spécialement des villages qui avoisinent Fontenelle, tandis que l'historien de saint Ouen a en vue tout le diocèse de Rouen, qui embrassait alors le Vexin jusqu'à Pontoise, et le Talou jusqu'à la Bresle. Rapprochées l'une de l'autre, les *Vies* de saint Valery, de saint Éloi, de saint Loup, de saint Romain, de saint Ouen, de saint Wandrille, montrent que la région comprise entre la Somme et la Seine comptait encore, pendant la première moitié du VIIe siècle, une quantité considérable d'idolâtres et parmi eux un certain nombre de païens : conclusion semblable à celle qui se dégage des textes conciliaires, notamment du canon XVI du concile de Clichy (626-627).

Passé le milieu du VIIe siècle, les vestiges du culte païen proprement dit disparaissent des documents, même des documents hagiographiques [3]. A plus forte raison, le VIIIe siècle n'eut-il pas à les réprouver. On lit, il est vrai, à la suite des ca-

[1] « Ita protegente Domino religione fidei roboratus Francorum saevissimam feritatem in mansuetudinem vertit, et ex sacra fonte mellis dulcedine temperavit, parochiasque suas divino cultui consecravit : ut relicto ritu gentilium, sponte ad Christi jugum vel servitium colla sua supponerent. » *Vita Audoeni*, cap. I, n° 6, ap. *Acta SS.*, august., t. IV, p. 806. Cette *Vie* ne saurait être postérieure au VIIe siècle.

[2] « Irrigabat (Wandregesilus) terram gentilium.... tam feroces vel immanes barbaras gentes nuper christianas » (*Vita Ia*, cap. XV, ap. Mabillon, *Acta SS.*, p. 531-532). « Sed et omnes Caletorum populi ita brutis ac belluis similes ante adventum illius in hac regione fuerant, ut praeter christianae fidei nomen, virtus religionis paene abolita in illis locis haberetur » (*Vita IIa*, cap. XXII, *Ibid.*, p. 544). Sur la valeur historique de ces deux *Vies* de saint Wandrille, voir Legris : *Les Vies interpolées des saints de Fontenelle*, dans les *Analecta Bollandiana*, t. XVII (1898), p. 297-305.

[3] Les *Acta SS. Ord. S. Bened.* ne fournissent plus d'indications relatives au paganisme ou à l'idolâtrie proprement dite, à partir de la seconde moitié du VIIe siècle. La païenne signalée dans la *Vie* de saint Eucher d'Orléans (cap. X, ap. Mabillon, t. III, p. I, p. 599) est une exception.

Digitized by Google

nons du synode tenu à Leptines, en 743, un *Indiculus superstitionum et paganiarum* qui semble mentionner l'existence du culte de Jupiter et de celui de Mercure, car l'article VIII est ainsi conçu : *De sacris Jovis vel Mercurii*, et l'article XX porte : *De feriis quae faciunt Jovi vel Mercurio* [1]. Mais il est évident que ces décisions ne regardent pas la Gaule; le synode de Leptines avait pour but de pourvoir à l'administration spirituelle de la Thuringe.

## III.

Ce que nous disons du culte idolâtrique ne s'applique pas à certaines pratiques superstitieuses qui étaient comme l'efflorescence naturelle du paganisme. Ces pratiques, qualifiées de *paganiae* et de *superstitiones*, étaient trop chères aux populations des campagnes pour disparaître avec les idoles. Plusieurs d'entre elles ont traversé les âges pour arriver jusqu'à nous. Le christianisme ne put venir à bout de les détruire. Mais les plus grossières ont fini par tomber dans le discrédit général et dans une complète désuétude.

La singularité de ces dernières mérite qu'on y donne quelque attention. Nous n'aurions qu'une idée insuffisante de l'idolâtrie aux VI^e^ et VII^e^ siècles, si nous n'examinions l'infinie variété des pratiques qui s'y rattachaient étroitement. On en trouve pour ainsi dire un catalogue dans un sermon attribué à saint Éloi [2], qui reflète la doctrine des conciles contemporains et reproduit presque les propres termes des homélies de saint Césaire.

Avant tout, dit l'orateur, je vous en supplie, n'observez aucune des coutumes sacrilèges des païens; ne consultez pas les charlatans [3], ni les devins, ni les sorciers, ni les enchanteurs, pour aucune cause ou maladie que ce soit, car celui qui fait ce mal perd aussitôt la grâce du baptême. Pareillement, n'observez pas les augures, ni les

[1] Migne, t. LXXXIX, col. 810-814.

[2] *Vita Eligii*, lib. II, cap. XV, dans Migne, t. LXXXVII, col. 528-529. Cf. Pirminii, *De singulis libris christianis Scarapsus*, Migne, t. LXXXIX, col. 1041.

[3] *Caraios*. Expression courante qu'on trouve encore sous la forme *caragos* ou *caragios*, soit dans saint Césaire (Sermon 278, n° 5, dans *Appendix* aux Sermons de saint Augustin, Migne, t. XXXIX, col. 2270), soit dans les conciles (cf. concile d'Auxerre de 573-603, can. 4, ap. Maassen, p. 180), soit dans saint Pirmin, *loc. cit.*; cf. note précédente. Les *Caragi* étaient des devins ou sorciers. Voir du Cange au mot *Caragus*.

Digitized by Google

éternuements; et quand vous êtes en chemin, ne faites pas attention au chant des petits oiseaux. Qu'aucun chrétien n'observe quel jour il sort de chez lui, ni quel jour il y rentre, car Dieu a fait tous les jours; que nul, pour entreprendre une œuvre, ne fasse attention au jour ni à la lune; que nul, aux calendes de janvier, ne fasse des choses abominables et ridicules, ne se déguise en veau ou en cerf, ne tienne table ouverte pendant la nuit, ne donne ou reçoive des étrennes, et ne se livre aux excès du vin; que nul ne croie aux devineresses[1] et ne s'assoie pour écouter leurs chants, car ce sont des œuvres diaboliques; que nul, à la Saint-Jean, ou aux autres fêtes de saints, aux solstices, ne pratique les danses, les sauteries, les caroles[2] et les chants diaboliques; que nul n'invoque les noms des démons, comme Neptune, Pluton, Diane, Minerve ou Geniscus, ou toute autre ineptie du même genre. Que nul ne garde le repos le jour de Jupiter, à moins qu'il ne coïncide avec des fêtes saintes, pas même en mai, ni en aucun autre temps; que nul n'observe les jours des *tiniarum vel murorum*[3], bref aucun jour de la semaine si ce n'est le dimanche. Que nul n'allume des flambeaux ni ne fasse des vœux au pied des temples, *fana*, auprès des pierres, des fontaines, des arbres, des enclos, ou dans les carrefours; que nul ne suspende au cou d'un homme ou d'un autre animal des phylactères, même offerts par des clercs et déclarés sacrés sous prétexte qu'ils contiennent des passages de l'Écriture, car il n'y a pas là un remède du Christ, mais le venin du diable. Que nul n'ait la présomption de faire des lustrations, ni d'enchanter les herbes, ni de faire passer son troupeau par un trou d'arbre ou par un trou creusé en terre[4], parce que c'est là en quelque sorte les consacrer au diable. Que nulle femme ne suspende de l'ambre, *succinos*, à son cou et n'invoque Minerve ou toute autre personne de malheur, pendant qu'elle est occupée à faire de la toile, ou à teindre, ou à n'importe quelle besogne. Que nul ne se mette à vociférer pendant les éclipses de lune, parce que c'est Dieu qui permet

[1] Le texte porte *in puras*, qu'il faut lire *impuras* ou mieux *impurias*, si l'on s'en rapporte au texte parallèle de saint Pirmin : « Qui impurias, quae dicunt homines super tectus mittere, ut aliqua futura possint eis denuntiare, quod eis bona vel mala adveniant, nolite eis credere, quia soli Deo est futura praescire. » *Loc. cit.* Voir cependant Ghesquière, *in h. loc.*

[2] *Caraulas.* Du Cange estime qu'il faut lire ici *caraudas;* nous maintenons « caraulas, » *caroles*, rondes, danses en rond. Voir sur ce mot le *Dictionnaire* de Godefroy.

[3] Du Cange et Ghesquière (dans son édition de la *Vita Eligii*) lisent *murium*. L'explication qu'ils donnent de ces mots nous paraît difficilement admissible. Du reste tous les manuscrits que nous avons consultés portent *murorum*. Attendons l'édition et le commentaire de M. Bruno Krusch.

[4] Ces pratiques sont encore familières de nos jours à certains bergers de la campagne.

Digitized by Google

que la lune s'obscurcisse à certaines époques; et qu'on n'aie pas peur d'entreprendre quelque chose à la lune nouvelle, car Dieu a fait la lune pour marquer les temps et pour tempérer les ténèbres des nuits, non pour empêcher l'ouvrier de se livrer à ses travaux, ni pour rendre l'homme dément, comme le croient les insensés qui s'imaginent que les démoniaques souffrent à cause de la lune. Que nul n'invoque le soleil et la lune comme des dieux et ne jure par eux, car ce sont des créatures de Dieu. Que nul ne croie au destin, à la fortune, à l'horoscope, qu'on appelle vulgairement la naissance, et qui fait dire : « Tel l'a fait sa naissance, tel il sera, » car « Dieu veut que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité. » En cas de maladie, n'allez pas chercher les enchanteurs, les devins, les sorciers, les charlatans, *caragi*, et n'appliquez pas des phylactères diaboliques aux fontaines, aux arbres et aux embranchements des routes; mais que celui qui est malade, confiant dans la seule miséricorde de Dieu, reçoive l'Eucharistie et l'Extrême-Onction. Ne souffrez pas dans vos maisons des jeux diaboliques, des danses, des chansons de païens, car tout chrétien qui pratique ces choses devient par là même un païen. Ne rendez de culte qu'à Dieu et aux saints; laissez là les fontaines, et coupez les arbres qu'on appelle sacrés ; défendez de faire ces images de pieds que l'on place aux embranchements des routes, et partout où vous en trouverez, jetez-les au feu. Quelle tristesse de voir que, si ces arbres, près desquels de malheureuses gens font des vœux, viennent à tomber, on n'ose les rapporter à la maison pour en faire du feu ! Et combien grande est la folie des hommes qui rendent un culte à un arbre insensible et mort, et qui méprisent les commandements de Dieu !

Parmi ces observances païennes, plusieurs sont énigmatiques ou surannées. La plupart ont été décrites par les écrivains du temps. Telles sont, par exemple, les calendes de janvier; les fêtes auxquelles elles donnaient lieu comprenaient des étrennes, des mascarades et des banquets nocturnes.

Comme aux plus beaux jours du paganisme, Janus est honoré par tous. « Le fidèle même se lève de grand matin et va au-devant de chacun avec de petits présents qu'on appelle des étrennes, et voulant saluer ses amis, il leur fait un cadeau avant de leur souhaiter le bonjour. Les lèvres se pressent, les mains se serrent, non pour faire échange de témoignages d'amitié, mais pour que les politesses de l'avarice soient payées. C'est

Digitized by Google

ainsi que tout ensemble on embrasse et on rançonne un ami [1]. »

Puis voici des monstres qui s'avancent : on dirait un veau, un cerf, une biche ou quelque autre animal. « Quel homme sensé, dit saint Césaire, pourrait croire que des hommes raisonnables veuillent se changer en bêtes sauvages. Les uns ne revêtent que la peau d'un animal, d'autres en prennent la tête, et ils se réjouissent de ressembler, ainsi couverts, à la brute. Par là ne montrent-ils pas qu'ils ont les sentiments de la bête, plus encore que les dehors, et le cœur plus que la forme ? D'autres se déguisent en femmes ou efféminent leur virilité en prenant des figures de jeunes filles; ils ont des faces barbues et veulent avoir l'air de femmes. Et vraiment, par un juste jugement de Dieu, ils ont perdu la force qui fait l'homme en se déformant ainsi sous l'accoutrement féminin. » Toute cette mascarade défile dans les rues et va frapper aux portes. « Qu'on leur ferme la porte au nez, s'écrie l'orateur scandalisé, et non seulement qu'on ne les reçoive pas, mais qu'au besoin, on les repousse avec des coups [2]. »

La fête s'achève dans les festins et la débauche. Dans la campagne surtout, riches et pauvres chargent ce jour-là leurs tables de viandes, de vins, de friandises, de tout ce qu'ils peuvent avoir de plus exquis. C'est une croyance populaire que l'année entière se ressentira de cette abondance, et que les calendes de janvier donnent la mesure de ce que doivent être les jours qui suivront. Aussi voit-on les paysans se livrer à tous les excès de la table. « Ils affectent une telle débauche, dit un saint évêque, que celui qui toute l'année a été chaste et tempérant, devient ce jour-là ivrogne et crapuleux, et s'il en faisait moins, il dirait qu'il a perdu son temps [3]. »

En présence de telles coutumes, on comprend que les évêques se soient élevés avec force, dans leurs sermons et dans les canons

[1] Maximi Taurinens. Homilia 103, *de Kalendis gentilium*, ap. Migne, t. LVII, col. 492. Cf. Concil. Autissiodor. (ann. 573-603), can. 1, ap. Maassen, p. 179.

[2] Serm 129, n° 2, ap. Migne, t. XXXIX, col. 2001 ; serm. 130. n°s 1-2, col. 2003-2004. Cf. Concil. Autissiod. (573-603), can. 1 : « Non licet Kalendas Januarii vetolo aut cervolo facere. » Maassen, p. 179.

[3] Maximi Taurin. Homil. *de Kalendis gentilium*, loc. cit., p. 492; cf. Homil. 16, p. 255; Césaire, serm. 129, n° 3, *loc. cit.*, col. 2002.

Digitized by Google

des conciles [1], contre les calendes de janvier. Mais en dépit de leurs efforts, les étrennes, les mascarades et les repas copieux du premier jour de l'an se sont maintenus à travers les siècles, sous une forme atténuée peut-être et sans égard au culte de Janus, mais toujours reconnaissables et portant la marque de leur origine. Tout au plus peut-on observer que les mascarades ont changé de date en certaines régions.

Pour abolir le culte de Janus, l'Église des Gaules avait institué au 1er janvier un jeûne solennel, et célébrait le même jour la circoncision du Christ [2]. Des solennités chrétiennes, établies de la sorte tout le long de l'année, étaient destinées à détourner les fidèles des fêtes païennes avec lesquelles elles étaient en concurrence. Notons, par exemple, à ce point de vue, la Nativité de saint Jean-Baptiste et le *Natale cathedrae Petri*.

A la veille de la Saint-Jean, saint Césaire prémunit ses diocésains contre la coutume des bains nocturnes, qui est un héritage du paganisme. « Que personne d'entre vous, dit-il, n'ait la présomption de se laver ainsi, soit la nuit, soit le matin, dans les fontaines, dans les marais, dans les fleuves. Ce bain sacrilège cause non seulement la mort de l'âme, mais encore, qui pis est, très fréquemment celle du corps. Redoutez au moins la mort du corps, si vous oubliez le salut de votre âme [3]. »

Le *Natale Petri de cathedra* « avait pour objet de solenniser le souvenir de l'inauguration de l'épiscopat ou de l'apostolat de saint Pierre. Le choix du jour (22 février) n'avait été dicté par aucune tradition chrétienne. Il suffit de jeter les yeux sur les anciens calendriers de la religion romaine pour voir que le 22 février était consacré à une fête populaire entre toutes, celle des défunts de chaque famille. L'observation de cette fête et les rites qui l'accompagnaient étaient considérés comme incompatibles avec la profession chrétienne. Mais il était très difficile de déraciner des habitudes particulièrement chères et invétérées. C'est pour cela, on n'en peut douter, que fut instituée la fête du

[1] Cf. notamment concile de Tours (567), can. 22 (23), ap. Maassen, p. 133; et concile d'Auxerre (573-603), can. 1, *ibid.*, p. 179.

[2] Duchesne, *Origines du culte chrétien*, p. 262-263. Cf. concile de Tours (567), can. 17 (18), Maassen, p. 126-127; et Césaire, Serm. 129, n° 4; 130, n° 3, *Appendix* à saint Augustin, ap. Migne, t. XXXIX, col. 2002 et 2004.

[3] *Appendix* à saint Augustin, serm. 277, n° 4, Migne, t. XXXIX, col. 2268.

Digitized by Google

22 février. En Gaule, on la trouve d'assez bonne heure. Dès l'année 448, elle est marquée dans le calendrier de Polemius Silvius; diverses homélies attestent son existence » au VIe siècle « et sa coïncidence avec la fête de la *Cara cognatio* [1]. » « Je m'étonne qu'en ce jour, dit saint Césaire, par suite d'une pernicieuse erreur païenne, des chrétiens, pour ne pas dire des infidèles, portent des mets et du vin sur les tombeaux des défunts. Est-ce que les âmes ont besoin de cela? Mais tel qui dit qu'il prépare ce festin à ceux qui lui sont chers le dévore lui-même, et ce qu'il accorde à son ventre, il se l'impute à piété [2]. » En 567, le concile de Tours tonne encore contre cette coutume impie [3]. « On voit par là combien l'antique repas funéraire du 22 février était difficile à supprimer. Il dura en Occident jusqu'au XIIe siècle au moins [4]. »

Le biographe de saint Éloi nous rapporte une anecdote où éclate pareillement l'attachement furieux des Gallo-Romains ou peut-être des Francs aux pratiques profanes, issues du paganisme antique. C'était un jour de la fête de saint Pierre, apôtre. Éloi, prêchant dans une paroisse de son diocèse, voisine de Noyon, exhortait ses auditeurs à « rejeter tous les divertissements abominables des démons et les danses ou rondes insensées, bref toutes les vaines superstitions. Mais les principaux habitants du pays souffraient avec une impatience à peine contenue une prédication qui tendait à ruiner leurs fêtes et à supprimer des coutumes légitimes à leurs yeux. » Dans leur irritation, ils formèrent le projet, si Éloi revenait à la charge contre leurs divertissements, de se jeter sur lui et de le tuer. Le saint évêque fut averti du complot. Il n'en fallait pas davantage pour exciter son zèle. Il se présenta au milieu de la foule, et gravissant un monticule devant l'église, il commença à reprendre avec plus de force que jamais ce peuple apostat qui, « tournant le dos aux conseils salutaires, donnait son attention

[1] Duchesne, *Origines du culte chrétien*, p. 266-267.

[2] *Appendix* aux Sermons de saint Augustin, serm. 190, n° 2; cf. serm. 191, n° 3.

[3] « Sunt etiam qui in festivitate cathedrae domni Petri intrita mortuis offerunt, et post missas redeuntes ad domus proprias ad gentilium revertuntur errores et post Corpus Domini sacratas daemoni escas accipiunt. » Can. 22 (23), Maassen, p. 133.

[4] Duchesne, *Origines du culte chrétien*, p. 267.

Digitized by Google

et sa foi aux phylactères du diable. » La foule, violemment émue à ce discours, le couvrit d'injures et, tout en le menaçant de mort, lui criait : « Jamais, Romain que tu es, bien que tu nous rabâches souvent la même chose, tu ne pourras détruire nos coutumes; nous célébrerons toujours nos solennités comme nous l'avons fait jusqu'ici, et il n'y a personne au monde qui puisse nous interdire ces jeux antiques qui nous sont si chers. » Devant cette opiniâtreté, Éloi sentit que toute parole serait inutile. Il en appela à la justice et à la puissance divine, qui frappa d'une maladie nerveuse les plus acharnés danseurs et les meneurs du complot. L'année suivante, nous dit-on, la population demeura tranquille : elle était guérie de sa folie des divertissements païens [1].

D'autres superstitions avaient en quelque sorte leurs docteurs et leurs apôtres dans une race d'hommes qui traversa tout le moyen âge, je veux dire les devins et les sorciers. En dépit de toutes les recommandations de l'Église, les bonnes gens de la campagne, et même des villes, ne cessèrent d'avoir recours à eux dans leur détresse, notamment dans leurs maladies et dans celles de leurs troupeaux. Le remède qu'ils obtenaient de ces faux médecins consistait en certaines formules cabalistiques que l'on récitait sur les personnes à guérir, en les *touchant*, ou qu'on leur faisait porter au cou sous forme de phylactères. Le nom de phylactères s'étendit à d'autres objets également portatifs, sortes d'amulettes ou de talismans. Formules, amulettes s'appliquaient de la même manière aux animaux malades. Pour augmenter le crédit de ces recettes ridicules, les sorciers prenaient quelquefois la peine de les faire bénir par des clercs ignorants, ou d'y insérer des passages de l'Écriture sainte [2]. Saint Éloi et

[1] *Vita Eligii*, lib. II, cap. XIX, ap. Migne, col. 553-554. Sur les bals et les danses qui avaient lieu les jours de fête aux abords des églises, cf. saint Césaire, dans Migne, t. XXXIX, col. 2239, serm. 265, n° 4.

[2] Césaire, *Appendix* aux Sermons de saint Augustin, serm. 278, n°s 1 et 5; serm 279, n° 4. Dans le premier sermon, Césaire stigmatise les *caragi*, les *divini*, les *aruspices*, les *phylacteria* et *alia quaelibet auguria*. Dans le second, on voit les devins et les sorciers à l'œuvre : « Solet fieri, fratres, ut ad aliquem aegrotantem veniat persecutor ex parte diaboli et dicat : Si illum praecantatorem adhibuisses, jam sanus esses; si characteres illos tibi voluisses appendere, jam poteras sanitatem recipere.... Venit forte et alius qui dicat : Mitte ad illum divinum, transmitte ad illum cingulum aut fasciam tuam, mensuretur et aspiciat, et ipse tibi dicet quid facies, aut utrum evadere possis. Dicit et alius : Ille bene novit fumigare; nam quicumque hoc fecit, statim



Digitized by Google

d'autres Pères de l'Église condamnent fortement toutes ces pratiques.

La sorcellerie eut un succès assuré auprès des femmes. Un capitulaire de Louis le Débonnaire signale une classe de sorcières dont les pratiques se rattachent autant à la mythologie germano-franque qu'au paganisme gréco-romain. « Il ne faut pas oublier, dit l'auteur, que quelques femmes scélérates retournant vers Satan, et séduites par les illusions et les fantômes des démons, croient et disent que, montées sur des animaux et en société de Diane, déesse des païens, et d'une innombrable multitude de femmes, elles parcourent, pendant le silence d'une nuit tranquille, des espaces immenses; qu'elles obéissent à Diane comme à leur maîtresse, et que pendant certaines nuits elles sont appelées pour la servir. Plût au ciel que ces misérables périssent seules dans leur perfidie, et qu'elles n'entraînassent pas à leur suite un grand nombre de personnes dans la mort de l'infidélité! Car une multitude innombrable, trompée par cette fausse croyance et lui accordant une foi trop grande, dévie de la foi véritable pour revenir à l'erreur des païens [1]. » En dépit du nom de Diane, cette superstition, comme le remarque Beugnot, offre bien le caractère d'une pratique venue de la religion du Nord. « Je ne parle pas ici, dit-il, des chasses aériennes et nocturnes d'Odin escorté par les Ases, mais des courses de ces

melius habuit, omnis tentatio de domo illius discessit.... Solet etiam diabolus in hac parte decipere negligentes et tepidos Christianos, ut si aliquis furtum pertulerit, instiget de amicis tuis ille crudelissimus persecutor, et dicat ei : Veni secreto ad illum locum, et ego tibi excitabo personam, quae tibi dicat quis est qui tibi furatus est argentum aut pecuniam tuam; sed si hoc cupis agnoscere, quando ad illum locum venis, noli te signare. » Nous avons cité ces textes tout au long, parce qu'ils représentent des pratiques encore en usage de nos jours. Nous pourrions citer les noms de certaines personnes qui s'y adonnent. Contre ces superstitions, cf. Concil. Autissiod. (573-603), can. 4 : « Non licet ad sortilegos vel auguria respicere nec ad caragios nec ad sortes quas sanctorum vocant, vel quas de ligno aut de pane faciunt, aspicere. » Maassen, p. 180.

[1] Fragm. Capitular., éd. Baluze, II, 365. Nous ne citons ce fait, dépendant de l'époque carolingienne, que parce qu'il se rattache au culte de Diane et au *Dianaticus* de l'époque mérovingienne. Cf. dans la *Vie* de saint Césaire (lib. II, cap. XVIII-XIX), *daemonium quod rustici Dianam appellant* (*Script. rerum Merovingicarum*, éd. Krusch, t. III, p. 491); *Dianaticus spiritus* dans *Vita Patrum Jurensium Romani, Lupicini, Eugendi*, lib. III, cap. XI, éd. Krusch, *ibid.*, p. 159 et note. Dans l'Homélie, que nous avons citée, de saint Maxime, *Sur la nécessité d'enlever les idoles des propriétés particulières*, il est pareillement question du *Dianaticus*, assimilé à un aruspice. Migne, t. LVII, col. 734.

Digitized by Google

femmes que l'on désignait sous le nom de *Troll*, sorte de sorcières qui avaient pour protectrice et pour compagne la fameuse Trollkona [1]. »

Diane était pour les païens la personnification de la lune, comme Apollon était la personnification du soleil. Quand le culte proprement dit d'Apollon et de Diane tomba, le soleil et la lune n'en restèrent pas moins, pour longtemps encore, l'objet d'un certain respect. Pour les paysans, en particulier, la lune était un être animé, sujet, comme tel, à divers accidents auxquels toute vie est exposée. L'éclipse était l'un des plus redoutables; il semblait qu'elle dût avoir un retentissement sur notre planète et exercer même sur les hommes une influence néfaste. Aussi provoque-t-elle un véritable effroi et une explosion de cris. Par une aberration qu'on ne s'explique guère, les païens et à leur suite les fidèles, mal guéris du paganisme, s'imaginaient que la lune était alors en travail, et ils croyaient la soulager en poussant des clameurs désordonnées. Les Pères de l'Église ne savent quel remède apporter à une superstition aussi absurde. Les uns procèdent par intimidation, d'autres par ironie. « Le soir même du jour où je vous adressais la parole, dit saint Maxime à ses diocésains, vers l'heure des vêpres, il s'éleva un si grand cri de tout le peuple, qu'il montait jusqu'au ciel. M'étant informé de ce que signifiaient ces clameurs, on me dit que c'était pour soulager la lune en travail et pour empêcher son éclipse. Je me mis à rire, en vérité, et je m'étonnai de votre vanité et de ce qu'en dévots chrétiens vous portiez secours à Dieu. Vous criiez, en effet, comme si, en gardant le silence, vous eussiez été cause qu'il perdît la lune. Sans votre secours, vous pensiez donc qu'il ne pouvait conserver les flambeaux qu'il a créés. Vous faites bien d'aider ainsi Dieu, afin qu'avec le secours de vos prières et de vos vœux, il puisse gouverner le ciel [2]. »

Et ce n'étaient pas seulement les éclipses de lune qui effrayaient les gens superstitieux. Des idées chimériques étaient pareillement attachées à ses phases. Pour rien au monde, par exemple, on n'aurait fait entreprendre un ouvrage à certaines personnes le premier jour de la lune. A cet égard, nombre de

[1] *Histoire de la destruction du paganisme en Occident*, t. II, p. 340.
[2] Homilia 101, *de Defectione lunae*, Migne, t. LVII, p. 485.

Digitized by Google

chrétiens du VIIe siècle n'étaient pas plus avancés que les païens du temps d'Hésiode.

On sait aussi que les jours de la semaine, comme la plupart des mois, portaient des vocables qui sentaient leur origine idolâtrique. En vain l'Église s'ingénia à leur substituer des noms indifférents ou chrétiens [1]. Ils passaient dans les langues modernes, aussi bien dans l'idiome anglo-saxon que dans les langues néo-latines. Qui pis est, le culte qu'ils rappelaient se maintint longtemps comme un débris de la religion antique. Le respect du jeudi, en particulier, *Jovis dies*, était encore très florissant au VIe et au VIIe siècle. « Nous apprenons, disait saint Césaire [2], que des hommes et des femmes sont tentés à ce point par le diable, que ni les uns ne travaillent ni les autres ne filent le cinquième jour de la semaine. Malheur à ceux qui chôment ainsi en l'honneur de Jupiter, et qui ne rougissent pas et n'ont pas honte de travailler le jour même consacré au Seigneur. » Saint Éloi rappelle à ses auditeurs cette observance idolâtrique et la malédiction qui y est attachée.

La même réprobation s'étend aux arbres sacrés. « Les arbres, écrivait Pline, furent les premiers temples des dieux ; la religion antique leur dédiait les champs en friche, et même aujourd'hui on dédie à chaque divinité un arbre spécial. Ces arbres ont toujours gardé le nom des dieux auxquels ils ont été consacrés ; le chêne est dédié à Jupiter, le laurier à Apollon, l'olivier à Minerve, le myrte à Vénus, le peuplier à Hercule [3]. » Nous ne saurions dire quels arbres honoraient spécialement les païens idolâtres ou les chrétiens superstitieux du VIIe siècle ; mais l'insistance avec laquelle les conciles proscrivent le culte des arbres, *arbores sacrivi* [4], montre que c'était là une pratique populaire très répandue. Ces arbres pouvaient tomber de vétusté ; le respect superstitieux qu'on leur témoignait était tel qu'on n'eût osé les ramasser pour les jeter au feu [5].

[1] Cf. Césaire, *Appendix* aux sermons de saint Augustin, serm. 130, n° 4, dans Migne, t. XXXIX, col. 2004-2005. Cf. Augustin, *Enarratio* in Psal. XCIII, n° 3.

[2] Sermo 265, n° 5, *loc. cit.*, col. 2240.

[3] *Histor. natural.*, lib. XII, cap. I.

[4] « Non licet ad arbores sacrivos vel ad fontes vota dissolvere. » *Concil. Autissiod.* (573-603), can. 3 ; cf. *Concil. Turon.* (567), can. 22 (23).

[5] « Nam et illud quale est, quod quando arbores illae ubi vota redduntur ceciderint, nemo ex illis arboribus lignum ad focum offert. » Césaire, *Appendix* à saint Augustin, serm. 278, n° 5, *loc. cit.*, col. 2271.

Digitized by Google

Nous avons vu que certains paysans gravaient sur des troncs d'arbres une ou plusieurs images de la divinité, devant lesquelles ils se prosternaient et faisaient brûler des luminaires. Les pierres et les fontaines sacrées étaient l'objet d'un culte semblable [1]. D'autres fois c'étaient des espèces de pieds que l'on déposait aux bifurcations en l'honneur des dieux qui présidaient aux routes, *pedum similitudines, quas per bivia ponunt* [2]. Ces objets consistaient en des troncs d'arbres ou pièces de bois représentant, par le bas, des pieds très grossièrement sculptés. Les *dii viales* voulaient être ainsi honorés. « Pour voyager on se sert des pieds, dit Varron, voilà pourquoi on ne montrait de ces divinités que les pieds. »

## CONCLUSIONS

Nous serions infini, si nous voulions examiner en détail toutes les superstitions qui florissaient à l'époque mérovingienne. Qu'il nous suffise d'avoir passé en revue les principales, et d'avoir marqué les efforts que faisait l'Église pour les déraciner toutes.

Les conclusions de cette étude seront brèves.

Le culte officiel du paganisme était aboli en Gaule, même chez les Francs, sous les successeurs immédiats de Clovis. Dès le VIe siècle, on n'aperçoit plus de prêtres païens [3]. Mais le culte idolâtrique se maintint dans les campagnes jusque vers le milieu du VIIe siècle, ayant pour adeptes non seulement des individus isolés, mais encore en certains endroits des groupes importants.

Ce culte ne consistait pas en de simples pratiques de superstition, telles que les énumère le fameux sermon de saint Éloi ; il comprenait aussi des actes formels d'idolâtrie, adressés aux

[1] Césaire, *loc. cit.*, col. 2271 ; *Concil. Turon.* (567), can. 22 (23) ; *Concil. Autissiodor.* (573-603), can. 3, etc.

[2] *Vita Eligii*, lib. II, cap. xv, col. 529. Cf. *Concil. Autissiod.* (573-603), can. 3 : « Nec sculptilia aut pede aut hominem ligneo fieri penitus praesumat. » Maassen, *Concil. Meroving.*, p. 179.

[3] Dans la *Vita Romani*, rédigée, selon nous, après 1090, il est dit « Apollinis et Mercurii statuas a *sacerdotibus* impudice coli. » N° 10, ap. *Acta SS.*, octob., t. X, p. 98. Je ne sais s'il faut voir là des prêtres païens. En tout cas, cette mention isolée et tardive serait sans valeur. Dans le passage parallèle de la première *Vie* de saint Romain, il n'est pas question de *sacerdotes*. Cf. Codex Y 80, p. 53 r°, de la bibliothèque de Rouen.

Digitized by Google

dieux gréco-romains ou autres, notamment à Jupiter, à Mercure, à Diane, à Vénus, dont on retrouve les idoles ou les temples debout, *idola*, *fana*.

Parmi ces adorateurs des faux dieux, il y a sans doute de nombreux chrétiens, mal guéris du paganisme, mais on y compte également des païens proprement dits, *pagani*, soit francs, soit gallo-romains (*pagani* est ici opposé à *christiani*).

L'idolâtrie se trouve localisée, surtout vers la fin de la période, dans le nord de la Gaule, par exemple dans la région située entre la Seine et la Somme, ou encore, à plus forte raison, dans les diocèses de Térouanne et de Tournai. Je ne parle pas de la Frise, ni des bords du Rhin, où le paganisme persista jusqu'au VIII^e^ et même au IX^e^ siècle.

Tout cela nous est connu non seulement par le témoignage des hagiographes, qui est parfois sujet à caution, mais aussi par des documents irréfragables, tels que les ouvrages de Grégoire de Tours et les canons des conciles. En 626 ou 627, le concile de Clichy atteste encore la présence de païens au milieu des populations chrétiennes gallo-franques.

E. VACANDARD.

---

Digitized by Google

# L'UNIVERSITÉ DE PARIS

## ET LES JÉSUITES

### DANS LA SECONDE MOITIÉ DU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE

Conçue au sein de l'Université, née dans une chapelle de l'église de Montmartre, élevée par Paul III à la dignité d'ordre religieux [1], la Société de Jésus, pour atteindre les deux principaux buts de son institution, l'enseignement de la jeunesse chrétienne et la conversion des infidèles, créait des collèges en Europe et envoyait des missionnaires aux contrées idolâtres.

Ce nom de *Société de Jésus*, qui devait soulever tant d'orages, avait été, dès l'origine et sur le vif désir du nouvel ordre, agréé et ratifié par Rome : « Ad Societatem vero de Jesu per nos institutam [2]... »

Ignace de Loyola, fondateur et premier général de la Société, souhaitait vivement la voir s'établir à Paris. Il y envoya d'abord quelques religieux, pour étudier au sein de la grande Université où il avait étudié lui-même. Ces religieux furent hospitalisés au Collège du trésorier, puis à celui des Lombards, où des bourses leur furent même accordées, enfin à l'hôtel de Clermont [3].

[1] Dans la première bulle de Paul III, en date du 27 septembre 1540, le nombre des membres était limité à 60 : « Volumus autem quod in Societate hujusmodi usque ad numerum sexaginta personarum, normulam vivendi hujusmodi profiteri cupientium, et non ultra admitti et Societati praefatae aggregari duntaxat valeant » (*Bullar. Roman.*, de Meynard, t. IV, part. I, p. 187). Mais dans une seconde bulle, en date du 14 mars 1543, la limitation était rapportée : Ignace et ses successeurs étaient autorisés à admettre autant de membres qu'ils le jugeraient à propos (Du Boulay, *Hist. Univers. Paris.*, t. VI, p. 562).

[2] *Bullar....*, *ibid.*, p. 243.

[3] Du Boulay, *Hist. Univers. Paris.*, t. VI, p. 562 ; le P. Carayon, *Documents inédits concernant la Compagnie de Jésus*, Poitiers, 1863-1864, t. I, in-8, p. 4.

Digitized by Google

Tout alla bien tant que les Jésuites ne furent qu'élèves. Mais, lorsqu'ils aspirèrent à être maîtres, surgit une vive opposition.

Dans une nouvelle bulle du 18 octobre 1549, Paul III avait accordé au nouvel ordre de grandes prérogatives. Au nombre de ces prérogatives étaient inscrites, pour le général, celle de conférer à ses religieux, par lui jugés capables, le droit d'enseigner la théologie et autres sciences [1], celle aussi d'absoudre de toutes censures et de relever des peines prononcées par les tribunaux ecclésiastiques ou séculiers quiconque postulait son admission dans la Société. Ce pouvoir d'absoudre et de relaxer était concédé aux représentants du général [2]. L'année suivante, Jules III ajoutait le pouvoir de conférer, à l'instar des Universités, le baccalauréat, la licence et le doctorat [3]. C'était transformer leurs collèges en autant d'Universités.

De semblables privilèges étaient de nature à froisser les susceptibilités de l'Université de Paris et à indisposer l'évêque diocésain. Le Parlement pouvait aussi se croire atteint; et, d'ailleurs, son omnipotence se trouvait engagée.

La nouvelle famille religieuse n'était pas autorisée à former des établissements dans le royaume. Quelques-uns de ses membres pénétraient en certains diocèses au même titre qu'à Paris, c'est-à-dire à titre de particuliers.

Sur les instances du cardinal de Lorraine, estimant qu'il y aurait là de précieuses recrues contre les nouvelles doctrines, Henri II donna, en janvier 1551, des lettres patentes pour l'admission des Jésuites, mais à la condition de n'avoir qu'une maison et qu'un collège dans la ville de Paris :

Agreons et approuvons les bulles de nostre sainct Pere qui confirment leurs privileges et permettons auxdits freres qu'ils puissent

Le P. Carayon déclare qu'il fera connaître plus tard la source et l'autorité de ces documents. N'eût-il pas mieux fait de le déclarer tout de suite ? Néanmoins, sur sa parole, corroborée par celle du P. Berbesson, nous croyons à leur authenticité.

[1] « .... proposito generali ejusdem Societatis, ut quos de suis idoneos indicaverit ad *lectiones theologiae et aliarum facultatum*, alterius licentia ad id minime requisita, ubilibet deputare possit. »

[2] *Bullar. Roman.*, de Meynard, t. IV, part. I, p. 243-248. La bulle est reproduite dans *Hist. Univers. Paris.*, t. VI, p. 562-569.

[3] « .... speciali bulla indulsit.... ut suos discipulos *ad gradus baccalaureatus, licentiatus et doctoratus* promovere possent.... » (*Hist. Univers. Paris.*, *ibid.*, p. 569).

Digitized by Google

construire, edifier et faire bastir des biens qui leur seroient aumosnez une maison et un college en la ville de Paris et non es autres villes, pour y vivre selon leur regle et statutz, et mandons à nos cours de Parlemens de verifier lesdites lettres et faire et souffrir jouir lesdits freres de leursdits privileges [1].

Les Jésuites présentèrent, pour l'entérinement, ces lettres patentes au Parlement, qui les renvoya aux gens du roi, c'est-à-dire au parquet. Noël Brûlart, procureur général et surnommé le Caton de l'époque, en conféra avec les avocats royaux Gabriel de Marillac et Pierre Séguier. Des conclusions furent rédigées. Elles n'étaient pas favorables. Il y avait assez d'ordres religieux : *Sibi videbatur haec congregatio* (des Jésuites) *nimia*. En second lieu, puisque le nouvel institut se proposait l'évangélisation des pays infidèles, il n'avait aucune raison de se fixer dans le royaume [2]. Au lieu de procéder à l'entérinement, la cour devait présenter des remontrances au roi.

Les Jésuites ne se tinrent pas pour battus. Ils firent agir près du roi, qui adressa des lettres de jussion pour l'enregistrement.

L'affaire traînait en longueur. Le 26 janvier 1553, Noël Brûlart, Gabriel de Marillac, Pierre Séguier maintinrent, devant la cour, par l'organe de ce dernier, et en les appuyant, leurs premières conclusions. La cour ne se pressa guère de statuer. Ce ne fut qu'en août 1554 qu'elle rendit cet arrêt : « Ladite cour, avant que passer outre, a ordonné et ordonne que tant lesdites bulles que lettres patentes dudit seigneur seront communiquées à l'evesque de Paris et au doyen et faculté de theologie de cette ville et université de Paris pour sur icelles estre ouys et dire ce qu'il appartiendra [3]. »

Cet arrêt peut être considéré comme une prudente et sage échappatoire.

## I.

Le siège de Paris était alors occupé par Eustache du Bellay, parent et successeur immédiat de Jean du Bellay, qui joua un

[1] Isambert, *Recueil génér. des anciennes lois franç.*, t. XIII, p. 178.

[2] Un troisième motif était allégué en ces termes : « Par lesdites lettres, il leur est permis tenir toutes leurs possessions sans aucun droit de dixme, tellement que les curez et ceux ausquels la dixme appartient, n'y pourroient rien pretendre de dixme. Cela semble nouveau. »

[3] *Hist. Univers. Paris.*, t. VI, p. 569-570.

Digitized by Google

rôle plus ou moins équivoque dans l'affaire du premier divorce de Henri VIII d'Angleterre.

Le prélat se mit à l'œuvre sans retard. Son avis s'accordait parfaitement avec les conclusions du parquet. C'étaient même ces conclusions, renforcées de quelques raisons nouvelles.

Toutefois, ce que n'avaient pas fait les gens du roi, il commençait par protester de son respect et de sa soumission à l'égard du Saint-Siège. *Sunt verba et voces :* c'était de pure forme. En effet, après cette protestation, il osait écrire que « lesdites bulles contiennent plusieurs choses qui semblent, sous correction, estranges et alienées de la raison et qui ne doivent estre tolerées ne receues en la religion chrestienne. » Et quelles étaient donc ces choses étranges et si peu rationnelles ?

En premier lieu, c'est le nom même de la Société qui ne lui inspire aucune confiance. Société de Jésus ! Nom « arrogant » que celui-là ; car il convient à l'Église universelle, *quod Ecclesiae catholicae et oecumenicae competit*, laquelle « est proprement dite la congregation ou societé des fideles, desquels Jesus-Christ est le chef, et semble qu'ils se veulent seuls faire et constituer l'Eglise. » C'était là une mauvaise chicane ; car il y avait l'ordre religieux de la Sainte-Trinité, et il devait y avoir bientôt un ordre de chevalerie sous le nom du Saint-Esprit. La critique n'avait pas attaqué le premier vocable ; elle n'allait pas être plus sévère pour le second. Cette chicane, pourtant, n'était pas près de finir.

En deuxième lieu, Eustache du Bellay ergotait sur les trois vœux de ces religieux nouveaux : « Ils promettent et vouent les trois vœux formellement et mesmement pauvreté, renoncent à avoir aucune chose propre, *etiam in communi*, fors qu'es villes esquelles y a Universitez, ils pourront avoir colleges fondez pour les estudians. » Et même avec ce vœu de pauvreté, « ils entendent pouvoir estre promeus aux dignitez ecclesiastiques et es plus grandes, comme archeveschez, eveschez, et mesme avoir collation et disposition des benefices. »

Mais voici les plus sérieuses raisons qui s'opposaient à l'admission.

L'admission de cet ordre, eu égard à « la malice du temps » et au refroidissement de la charité, ferait un tort considérable aux maisons religieuses et aux établissements qui vivent d'au-

Digitized by Google

mônes, comme les monastère des Mendiants et les hôpitaux.

Que dire de leur indépendance au sein de la sainte hiérarchie de l'Église? « Ils ne veulent estre corrigez que par la Societé! »

Que penser de leurs empiétements sur les droits des curés, des évêques, du pape lui-même?

Sur les droits des curés : ils entendent « prescher, ouyr les confessions et administrer le sainct Sacrement indifferemment, sans congé et permission desdits curez, » privilèges autrefois concédés aux Dominicains et aux Franciscains, mais qui ont été une cause de troubles et en seront une nouvelle.

Sur les droits des évêques : « ils veulent avoir pouvoir d'excommunier, dispenser *cum illegitime natis....* »

Sur les droits du pape : « ils peuvent dispenser *super irregularitate quod soli Romano pontifici competit....* »

Et les prérogatives des Universités, comme ils les foulent aux pieds, avec ce pouvoir « de commettre partout ou voudra leur general aux lectures de ladite theologie, sans de ce avoir permission! »

Le prélat terminait en priant le Parlement de ne pas perdre de vue que « toutes nouveautez sont dangereuses et que d'icelles proviennent plusieurs inconveniens non preveus ne premeditez. » Enfin il s'associait à la pensée de ceux qui, pour faciliter les missions des Jésuites chez les infidèles, leur conseillaient de s'établir à proximité de ces malheureuses contrées. Ainsi avaient fait autrefois les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, devenus chevaliers de Rhodes, puis de Malte [1].

La consultation de la Faculté de théologie fut encore, dans le sens négatif, plus accentuée que celle de l'évêque.

Fruit d'un examen de trois mois et de plusieurs assemblées, — l'acte est daté du 1er décembre de la même année, — elle s'ouvrait également par un témoignage de respect et d'obéissance au pontife de Rome, « le suprême vicaire de Jésus-Christ, le pasteur universel de l'Eglise, à qui toute puissance a été donnée par le Christ, à qui tous les fidèles doivent obéir, dont les décrets doivent être respectés et observés par chacun; » et

[1] *Causes d'opposition fournies par M. Eustache de Bellay, evesque de Paris, en l'an 1554, contre les Jesuites* (du Plessis d'Argentré, *Collectio judiciorum de novis erroribus....*, t. II, part. I, p. 192-194; Du Boulay, *Hist. Univers. Paris.*, t. VI, p. 570-572).

Digitized by Google

c'était pour continuer, à l'encontre du jugement même de deux souverains pontifes, en ces termes virulents :

« Cette nouvelle Société, s'attribuant d'une façon insolite et comme titre spécial le nom de Jésus; admettant si facilement et sans choix des sujets de toutes sortes, criminels, illégitimes, malfamés (*infames*); ne se distinguant des ecclésiastiques séculiers, ni par l'habit et la tonsure, ni par la manière de réciter en particulier ou de chanter en commun dans les temples les heures canoniales, ni par les observances du cloître et du silence, des abstinences, des jeûnes et autres règles et usages par lesquels se différencient et se conservent les ordres religieux ; comblée de si nombreux et divers privilèges, indults et immunités, surtout par rapport à l'administration des sacrements de pénitence et d'Eucharistie, et cela sans distinction de lieux et de personnes, et aussi en ce qui concerce les fonctions de prêcher, lire et enseigner, au préjudice des ordinaires, de l'ordre hiérarchique, des autres familles religieuses et même des princes et seigneurs temporels, contre les privilèges de l'Université, à la grande charge du peuple; cette Société, disons-nous, semble blesser l'honneur de l'état monastique, énerver le pieux et nécessaire exercice des vertus, des abstinences, des saintes pratiques et de l'austérité, fournir même l'occasion de quitter librement, par une sorte d'apostasie, les autres familles religieuses, soustraire aux ordinaires l'obéissance et la sujétion qui leur sont dues, priver de leurs droits les seigneurs ecclésiastiques et temporels, introduire le désordre dans l'un et l'autre domaine, engendrer, au sein des populations, des plaintes, des procès, des dissensions, des conflits, des schismes de différentes espèces. »

De pareilles prémisses ménageaient des conclusions conformes.

« Voilà pourquoi, continuaient les théologiens, après avoir mûrement examiné et pesé ces diverses considérations et autres encore, nous déclarons que, à nos yeux, cette Société est dangereuse en ce qui touche la foi, propre à troubler la paix de l'Église, à ruiner l'ordre monastique, plus apte à détruire qu'à édifier[1]. »

Un pareil acte, pas plus que celui de l'évêque, ne se discute : il porte en soi sa condamnation. Sans relever l'exagération calculée des considérants, les assertions étranges, l'inconvenance des expressions ; sans faire remarquer que la plupart des privilèges dont se plaignait la Faculté ne sortaient pas des limites

[1] *Sacrae Facultatis judicium de Instituto Jesuitarum* (*Collect. judicior.....* t. II, part. I, p. 194; *Hist. Univers. Paris.*, t. VI, p. 572).

Digitized by Google

de l'exemption et des immunités dont jouissaient d'ordinaire les ordres religieux, que les autres étaient légitimement accordés par le pouvoir suprême dans l'Église, qu'il nous suffise de dire que la Faculté de théologie ne tendait à rien moins qu'à substituer l'autorité de son jugement à l'autorité du jugement pontifical.

Les deux consultations portèrent coup. Pendant six ans, il ne fut plus officiellement question de l'affaire.

Néanmoins l'évêque de Paris donnait une rigoureuse et même injuste sanction à sa réponse au Parlement : il interdisait aux Jésuites toute fonction ecclésiastique, en sorte qu'ils allaient dire la messe à Saint-Germain des Prés, abbaye exempte de la juridiction de l'ordinaire.

D'autre part, un docteur de Sorbonne, devenu jésuite, Martin Olave, alors professeur au Collège romain, rédigeait une réponse à la consultation de la Faculté. L'auteur répondait à chaque point des accusations ou critiques en ce qui regardait le nom de l'ordre, le choix de ses membres, les privilèges à lui concédés, les prétendues charges imposées au peuple, les imaginaires dangers pour les autres ordres, pour la foi, pour la société civile. Au commencement, il reconnaissait dans les docteurs de Paris ses propres maîtres qu'il qualifiait de très sages : *magistri et praeceptores mei sapientissimi* [1].

En 1555, le cardinal de Lorraine, qui conservait les mêmes sentiments d'amitié pour le nouvel ordre, fit un voyage à Rome. Il était accompagné de Jean Benoit, Claude d'Espence, Jérôme de la Souchière, Crispin de Brichanteau, tous quatre docteurs de la Faculté de Paris. Ignace profita de la circonstance pour plaider la cause de son institut. La question fut examinée dans une réunion composée des quatre docteurs susnommés et de quatre Jésuites, dont Martin Olave, sous la présidence du cardinal. Benoit prit la défense de la Faculté. C'était naturel, puisqu'il était presque le père de la plus que sévère consultation. Olave répondit avec avantage, et le cardinal déclara qu'évidemment la Faculté était mal renseignée sur la Société de Jésus. En présence de cette déclaration, nos quatre docteurs gardèrent le silence [2].

[1] N. Orlandini, *Historia Societatis Jesu*, Anvers, 1620, in-fol., part. I, p. 373-377 : *Responsio Martini Olavii ad Decretum sorbonicum.*

[2] J. de Launoy, *Regii Navarrae gymnasii Pariensis Historia*, p. 716.

Digitized by Google

C'est ainsi qu'indirectement les Jésuites se ménageaient des chances de succès dans l'avenir.

François II venait de monter sur le trône. Le 12 février 1560, des lettres patentes pour l'admission de l'ordre nouveau furent adressées au Parlement, qui opposa un refus. Le 25 avril suivant, autres lettres patentes et nouveau refus, dissimulé sous la clause de la nécessité de consulter derechef l'évêque de Paris. Le 31 octobre de la même année, troisièmes lettres patentes. L'affaire devenait de plus en plus embarrassante pour le Parlement, qui ne voulait pas se déjuger et qui, d'ailleurs, recevait, le 8 novembre suivant, de la part de la reine mère, une lettre pressante à l'appui des lettres patentes du fils [1].

Il est à remarquer que, dans les lettres patentes de François II, il n'est plus question de limitation à la ville de Paris. C'est une pure et simple admission dans le royaume. Dans les troisièmes lettres patentes, le roi rappelle que les statuts et privilèges du nouvel ordre ne sont « aucunement contre les loix royales et de nostre royaume, ne contre l'Eglise gallicane, ne aux concordats faits entre N. S. Pere le pape, le siege apostolique et nous, ne contre tous droits episcopaux et parochiaux, ne semblablement contre les chapitres des eglises, soit cathedrales ou collegiales, ny aux dignitez d'icelles. »

Que fit le Parlement? Il chercha et trouva une nouvelle échappatoire. Par arrêt du 22 février 1561, il remit l'affaire à l'assemblée ecclésiastique qui devait prochainement se réunir à Poissy [2].

L'Université s'unit à la Faculté de théologie : dans une assemblée générale, au mois d'août de la même année, elle formula une décision d'opposition absolue [3].

Sur ces entrefaites, Guillaume du Prat, évêque de Clermont, avait légué par testament aux Jésuites des sommes considérables pour l'établissement de trois collèges, un à Paris, les deux autres à Billom et à Mauriac.

Les gens du roi ou le ministère public n'imaginèrent rien de mieux, pour continuer l'opposition, que de conclure à la remise du legs aux quatre ordres mendiants, « qui sont si necessiteux,

[1] P. Carayon, *Documents inédits....*, p. 14; *Histor. Univers. Paris.*, t. VI, p. 573, 575-576.
[2] *Hist. Univers. Paris.*, *ibid.*, p. 575-576.
[3] *Collect. judicior....*, *ibid.*, p. 342.

Digitized by Google

qu'ils seront contraints chasser tous les escholiers estrangers par faute de vivres. » Cette étonnante conclusion est du 26 mars 1561.

De là recours direct des Jésuites à l'assemblée de Poissy et au Saint-Siège.

Par une bulle du 19 août de la même année, Pie IV confirma les bulles de ses prédécesseurs, conséquemment le droit de posséder comme celui de conférer les grades [1].

L'assemblée de Poissy, connue en histoire sous le nom de Colloque de Poissy, s'ouvrit le 9 septembre suivant. Les Jésuites y furent représentés par le P. Laynès. Nous connaissons son discours, d'une grande fermeté doctrinale sur l'objet même de l'assemblée : conférences avec les hérétiques. L'orateur montra, en général, l'inutilité, le danger et, à l'heure présente, le hors-d'œuvre de ces conférences, puisque le Concile de Trente allait reprendre ses sessions. Mais nous ne savons pas comment il défendit son ordre, dont l'assemblée prononça la réception, bien que restrictive et conditionnelle en des points capitaux.

Ainsi l'assemblée ne voulait pas reconnaître le titre de Société de Jésus. Elle l'approuvait « par forme de societé et de college » et non point comme « religion nouvellement instituée. » Les conditions imposées étaient celles-ci : les membres de la Société seront sous la juridiction, même coercitive, de l'évêque diocésain; ils « ne feront, ne en spirituel ne en temporel, aucune chose au prejudice des evesques, chapitres, curez, paroisses et universitez, ne des autres religions; » le droit commun leur sera appliqué et eux-mêmes renonceront « au prealable et par expres à tous privileges portez par leurs bulles et choses susdites contraires. » Terrible était la sanction : « Autrement, à faute de ce faire, ou que pour l'advenir ils en obtiennent d'autres, les presentes demeureront nulles et de nul effet et vertu.... »

Quelques mois après, les Jésuites présentèrent au Parlement, aux fins d'enregistrement, l'acte de réception. L'enregistrement se fit le 13 février 1562. Les conditions et les restrictions formulées à Poissy étaient naturellement rappelées [2].

[1] *Hist. Univers. Paris.*, *ibid.*, p. 576-579.
[2] *Collect. judicior....*, t. II, part. I, p. 342-345; *Hist. Univers. Paris.*, *ibid.*, p. 580-583.

Digitized by Google

Il devenait difficile à l'évêque de Paris de maintenir entière son opposition. Il la modifia dans le sens de l'approbation de l'assemblée de Poissy. Il consentait à ce que les Jésuites fussent reçus « par forme de societé et compagnie seulement et non de religion nouvelle, » et avec les mêmes restrictions [1].

## II.

Après douze années de sollicitations et de luttes, le nouvel ordre avait obtenu un premier succès : son admission légale en France, laquelle entrainait la personnalité civile sous le nom de collège de Clermont [2]. Mais son admission au sein de l'Université, il fallait la poursuivre. Serait-elle enfin obtenue ? Ou, du moins, sans agrégation au corps universitaire, y aurait-il tolérance ou autorisation pour l'enseignement ? L'*Alma Mater* se montrait inflexible. Elle tenait, en outre, de ses usages, une fin de non-recevoir. Jusque-là, les réguliers n'avaient été admis que dans les Facultés de théologie et de droit canonique, tandis que les nouveaux venus prétendaient enseigner publiquement les arts, c'est-à-dire la grammaire, la rhétorique et la philosophie, aussi bien que la science sacrée.

Depuis plusieurs années, les Jésuites, grâce à la bienveillance de Guillaume du Prat, étaient logés à l'hôtel de Clermont.

En prévision de l'avenir, ils se rendirent possesseurs de la

[1] « 1° A la charge que lesdits confreres seront tenus prendre autre nom que de confreres de ladite Societé de Jesus ou de Jesuites;

« 2° Qu'ils ne pourront faire aucunes institutions nouvelles, changer ne alterer celles qu'ils ont jà faites.... ;

« 3° Qu'ils seront visitez et corrigez par leurs evesques sans pouvoir alleguer aucune exemption ;

« 4° Qu'ils ne pourront lire et interpreter la saincte Escripture publiquement ne de privé, sinon qu'ils soient receus et approuvez par les Facultez de theologie des Universitez fameuses et par le congé de l'evesque ;

« 5° Qu'il seront tenus par expres renoncer à tous privileges obtenus et à obtenir, mesmement à ceux qu'ils pretendent leur avoir esté concedez. .. en ce qu'ils seroient contraires aux limitations susdites ;

« 6° Et eux conformer ores et pour l'advenir à la disposition du droit commun.... »

(*Consentement donné par M. l'evesque de Paris en 1561 à l'establissement des Jesuites par addition à l'advis qu'il avoit donné en 1554....*, dans *Collect. judicior....*, t. II, part. I, p. 523-524.)

De Thou, *Histor. sui tempor.*, lib. XXXVII, cap. VIII, résume l'affaire.

[2] *Collect. judicior....*, t. II, part. I, p. 344-345 : *Arrest d'enregistrement dudit acte de reception....*

Digitized by Google

maison appelée la Cour de Langres, située rue Saint-Jacques, et l'approprièrent à destination de collège. Quand les travaux furent terminés, ils songèrent à l'ouverture des cours. Mais comment se faire autoriser ?

En février 1564, ils obtinrent d'un recteur complaisant, Julien de Saint-Germain, des lettres de scolarité. Mais l'Université jugea nulle cette concession. Quant à elle, elle maintenait l'exclusion. Tel fut l'avis unanime des Facultés. La conclusion de l'avis renfermait ces paroles sévères : « Ces hommes paraissent nuire très injustement à la sainte Faculté de théologie, à tous les curés des paroisses, aux lois et usages de la très illustre Université et aux très anciens collèges. » Joignez à cela qu'ils « ne veulent se soumettre à aucun supérieur, caractère certain d'une secte très orgueilleuse » (*quod est superbissimae sectae argumentum*) [1].

Jean Benoît, docteur en théologie, parlant sans doute au nom de la Faculté, mais certainement l'interprète de sa pensée, n'avait pas été moins violent. « Cette secte des Jésuites, s'écriait-il, qui ne reconnait aucun supérieur dans notre Université, a été depuis longtemps condamnée, rejetée, expulsée. » Il ajoutait : « A moins qu'ils ne nous présentent de nouvelles bulles, affirmant qu'ils se renferment dans les exercices de la vie religieuse dont ils font profession ; s'ils veulent enseigner, qu'ils aillent ailleurs, je veux dire dans les endroits où l'on manque de maîtres ; mais qu'ils n'entreprennent point de troubler le bel ordre qui règne dans les études à Paris, pour y substituer un affreux désordre [2]. »

Néanmoins, le *Collège de la Société de Jésus* — telle était l'inscription au-dessus de la porte, ce qui était contraire aux prescriptions ecclésiastiques et parlementaires — s'ouvrait au mois d'octobre de la même année 1564. De là, sans retard, opposition du nouveau recteur et nouvelle réunion universitaire qui confirma les précédentes décisions [3].

[1] *Hist. Univers. Paris.*, t. VI, p. 583-584.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.; Collect. judicior....*, t. II, part. I, p. 345. Le célèbre jurisconsulte Charles du Moulin donna sur le conflit une consultation : *Consilium super commodis vel incommodis novae sectae seu factitiae religionis Jesuitarum.* Il se prononçait également contre les Jésuites. Au point de vue religieux, les canons interdisaient l'établissement de nouveaux ordres ; les anciens ordres étaient



Digitized by Google

Les Jésuites avaient eu soin de faire savoir que leurs cours seraient gratuits. Cela devait être d'autant plus alléchant que, dans la Faculté des arts surtout, les maîtres recevaient, d'après l'usage, quelques honoraires ou gratifications. De plus, pour assurer le succès de l'enseignement, les supérieurs avaient envoyé à Paris leurs professeurs les plus distingués. Nous citerons, parmi ces derniers, Jean Maldonat, Espagnol de naissance, élève, puis maître à l'Université de Salamanque, et Edmond Auger, originaire de Troyes, mais qui avait pris l'habit à Rome. Celui-ci, dit Étienne Pasquier, « grand prédicateur, » celui-là « versé et nourry en toutes sortes de langues et de disciplines, grand théologien et philosophe [1]. »

Les Jésuites présentèrent à l'Université une supplique qui semblait devoir aplanir toutes les difficultés. Nous y lisons, en effet, ces paroles : « Nous déclarons que notre institut ne nous permet point d'aspirer aux dignités et aux bénéfices ecclésiastiques ni de tirer de nos travaux salaire ou récompense. Par conséquemment, nous renonçons aux droits et aux privilèges académiques. Nous renonçons même, bien que notre institut ne nous y oblige pas, aux magistratures, dignités, titres, offices universitaires, comme le rectorat, la chancellerie, les fonctions de procureur.... En nous désistant ainsi, notre dessein n'est pas de nous soustraire à l'obéissance. Nous promettons, au contraire, à M. le recteur et aux autres magistrats de l'Université l'obéissance qui leur est due. Nous nous engageons aussi à observer, en choses licites, les statuts de l'Université et des Facultés dans lesquelles nous serons admis. Enfin, nous nous acquitterons envers M. le recteur et l'Université de tous les devoirs et témoignages qui peuvent compatir avec nos règles disciplinaires. » Ils s'engageaient, en particulier, à faire prendre les grades académiques avant de permettre d'occuper une chaire ; à présenter aux examens uni-

déjà trop nombreux en France ; aux canons s'ajoutaient les arrêts du Parlement ; d'ailleurs, ces religieux, qui voulaient se parer du nom de Jésus, étaient pour la plupart étrangers, c'est-à-dire Italiens ou Espagnols. Au point de vue universitaire, il fallait l'autorisation de l'*Alma Mater*, et, comme il y avait beaucoup de collèges, on ne voyait pas la raison d'un nouvel établissement. La consultation était signée : « Et ainsi je pense, moi Charles du Moulin, jurisconsulte de France et de Germanie, ancien avocat au Parlement de Paris. » (*Opera*, Paris, 1681, in-fol., p. 445-446 )

[1] *Lettres d'Estienne Pasquier*, liv. IV, lettre XXIV, à M. de Fonsomme.

Digitized by Google

versitaires ceux de leurs membres qui auraient fait ailleurs leurs études; à ne point admettre aux leçons de leurs collèges les élèves des autres collèges, quand seraient commencés les semestres de la Saint-Remi et de Pâques, à moins d'une autorisation du professeur abandonné; à se rendre, selon l'usage des autres collèges, aux processions de l'*Alma Mater*. La requête se terminait par ces mots pressants et touchants : « Nous vous supplions donc par la charité qui vous anime envers la république chrétienne et envers tous ceux qui désirent concourir aux progrès des lettres, de vouloir bien nous recevoir, nous et nos élèves, sous vos ailes et dans votre sein, comme des enfants qui sont chers. Nous conjurons votre sagesse de ne pas permettre que les déserteurs de notre foi se réjouissent plus longtemps de nos discordes et en tirent avantage, mais d'acquiescer, au contraire, suivant le vœu des gens de bien, à notre désir de combattre, sous vos ordres, comme simples soldats, contre les ennemis de la religion que vous avez toujours si bien défendue [1].... »

Avant de se prononcer, l'Université décida qu'on interrogerait les suppliants sur leur qualité de réguliers ou de séculiers. En conséquence, le recteur les manda, le 14 février 1565, pour leur poser ces questions assez insidieuses, auxquelles furent faites ces habiles réponses :

*D.* Êtes-vous séculiers, réguliers ou moines ?

*R.* Nous sommes en France tels que le Parlement nous a nommés, c'est-à-dire Société du collège appelé de Clermont.

*D.* Êtes-vous réellement moines ou séculiers ?

*R.* Il n'appartient point au tribunal devant lequel nous comparaissons de nous demander cela.

*D.* Oui, êtes-vous moines, réguliers ou séculiers ?

*R.* Nous avons déjà répondu plusieurs fois. Nous sommes tels que le Parlement nous a nommés : *tales quales nos nominavit Curia*, et nous ne sommes pas tenus de répondre.

*D.* Point de réponse sur le nom. Sur la chose vous déclarez que vous ne voulez point répondre. Le Parlement vous a défendu de prendre le nom de Jésuites ou de Société du nom de Jésus.

*R.* La question du nom nous importe peu. Vous pouvez nous

[1] *Hist. Univers. Paris.*, p. 584-585 : *Celeberrimae Parisiensis Academiae rectori caeterisque ipsius moderatoribus dominis suis observandis socii collegii Claremontani, etc.*

Digitized by Google

appeler en justice, si nous nous attribuons un nom interdit par arrêt [1].

Les Jésuites ne se laissèrent donc pas prendre dans les filets du recteur. Entendant enseigner les lettres aussi bien que la théologie, ils ne pouvaient répondre d'une façon plus précise. C'eût été un mensonge de se déclarer séculiers, puisqu'ils constituaient réellement une famille religieuse. La qualification de moines les excluait de la Faculté des arts; celle de réguliers ne leur donnait entrée que dans les Facultés de théologie et de décret. Le vague des réponses, dont on voulut alors s'amuser, était dicté par la prudence.

Peu satisfaite de ces réponses, l'Université rejeta, deux jours après, la supplique. Mais les Jésuites essayèrent de justifier les réponses données. Ils rédigèrent une note explicative et l'adressèrent à l'Université, dont ils qualifiaient les membres d'*Amplissimi Domini*. La qualification d'ordre religieux (*nomen religionis*) est particulièrement réservée aux moines, à cause de l'excellence de leur manière de vivre. Les Jésuites ne peuvent donc, dans la rigueur des termes, se dire réguliers. Ils ne peuvent non plus se dire séculiers, car ils vivent en communauté. Leur société forme une congrégation à part, mais parfaitement légitime, puisqu'elle est approuvée par le Saint-Siège [2].

L'Université n'admit pas les explications. Elle est un corps composé de quatre Facultés, les Facultés de théologie, de décret, de médecine et des arts, lequel « reçoit deux manières de gens, réguliers et séculiers. » Ce n'est donc pas sans motif que le recteur a demandé aux Jésuites s'ils étaient réguliers ou séculiers. Mais, bien que les réponses n'aient pas eu la précision qu'on était en droit d'attendre, les requêtes par eux présentées ne laissent aucun doute sur leur qualité : ils sont réguliers; et même ils font un quatrième vœu qui les constitue « vassaux du pape, » ce qui les rend inadmissibles. D'ailleurs, l'assemblée de Poissy ne les admet pas à titre de religieux et elle les oblige à ne pas s'attribuer le nom de Société de Jésus. De plus, en prononçant leur admission, elle posait la condition qu'ils ne feraient rien de

[1] *Hist. Univers....*, *ibid*, p. 586; *Collect....*, t. II, part. I, p. 345.
[2] *Hist. Univers. Paris.*, *ibid.*, p. 586-587; *Collect....*, *ibid.*, p. 345-346 : *Responsio Jesuitarum ad quaesita Universitatis.*

Digitized by Google

préjudiciable au corps universitaire. Or, « ils ont leu en theologie sans congé de la Faculté, es lettres humaines sans estre graduez. *Ergo* au prejudice de l'Université. » C'est un collège qu'ils ont fondé. Mais il n'est pas de collège pour l'enseignement des lettres sans un principal qui soit maître ès arts : « Il n'est pas permis à soldat, tant bon soit-il, d'estre sous capitaine non advoué. » Enfin « l'Université admet le Concile par-dessus le pape, comme l'Église gallicane, par quoy ne peut recevoir societé ou college, tel soit-il, qui mette le pape par-dessus le Concile [1]. »

Une lettre dont l'Université avait eu connaissance n'était pas de nature à concilier aux Jésuites la bienveillance de l'*Alma Mater*. Le 15 février 1565, un Jésuite de Paris, Edmond Hay, avait écrit à un confrère touchant la situation. Il attribuait à deux causes l'opposition universitaire : la cupidité et l'envie.

La cupidité : nos exercices « ont la pleine approbation de tous les gens de bien; mais ils déplaisent fort à ceux qui se laissent dominer par la détestable soif de l'or (*auri sacra fames*) plus que par l'honneur de Dieu et le soin des âmes, et leur nombre est bien grand ici. Cette espèce d'hommes, haineux et puissants, combat contre nous, avec plus d'audace néanmoins que de succès. Nous espérons que bientôt cette Université nous admettra ou de gré ou de force. »

L'envie : « Un très grand nombre d'écoliers des autres collèges accourent à nos leçons, sans que les principaux puissent les en empêcher. De là, dans ce mois, plusieurs réunions universitaires; et, au sein de ces réunions, des clameurs se sont élevées contre nous. Avec des différences d'accent, mais mû par les mêmes sentiments qui animaient jadis les envieux de la gloire du Christ, on a répété : *Vous voyez que nous n'y gagnons rien; tout le monde va après eux* [2]. »

Puisque les portes ne s'ouvraient pas, il fallait les enfoncer. Les Jésuites portèrent la cause devant le Parlement.

Mais une nouvelle opposition surgit. Ce fut celle des curés de Paris, qui, dans une requête à ce haut tribunal, se joignirent, et

[1] *Histor...., ibid.*, p. 587-588; *Collect...., ibid.*, p. 346-347 : *Rationes Universitatis contra Jesuitarum receptionem.*

[2] *Hist. Univers. Paris.. ibid.*, p. 588-589 : *Litterae Edmundi Hayii.... de negotio Parisiensi.* Le P. Prat prétend que cette lettre avait été interceptée par un membre de l'Université (*Maldonat et l'Université de Paris*, Paris, 1856, in-8, p. 96).

Digitized by Google

pour les mêmes raisons, à l'Université. Avec les curés faisaient cause commune l'évêque de Paris, celui de Beauvais, conservateur des privilèges universitaires, les deux chanceliers de l'*Alma Mater*, les ordres mendiants, les hôpitaux, les représentants de la capitale.

Ces nouveaux opposants se montraient plus sévères que l'assemblée de Poissy et le Parlement lui-même. C'étaient de vrais intransigeants. Les Jésuites ne devaient être reçus « ne en titre de religion ne en titre de college et societé. » La raison en était simple : « Si l'on rejette, comme veritablement l'on fait, la religion des Jesuites, il faut par consequent rejeter le college, parce que *nullo est opus seminario,* pour peupler et entretenir ce qui est reprouvé et rejetté. » Il n'y avait pas à tenir compte de leurs déclarations et de leurs promesses en ce qui concernait les empiétements redoutés. En effet, « tel propos ne tend qu'afin de s'introduire, pour, après avoir mis un pied en ce royaume, y mettre les deux, et lors entreprendre sur tous Estats et rendre l'ordonnance de l'assemblée de Poissy et arrest sur ce intervenu illusoires et de nul effet, comme ils ont fait par cy devant, mesme à l'endroit du pape, en ce qu'ils luy ont promis et fait entendre qu'ils n'auroient nul propre, mais vivroient d'aumosnes.... Et néanmoins rendent ladite promesse illusoire...., en ce qu'ils avoient de sa part espérance de tenir plusieurs grands biens sous le nom de leur novicerie aux maisons qu'ils appellent colleges [1].... » Le pape leur avait même reconnu le droit de posséder.

Le procès, intenté à la suite de la requête en date du 20 février 1565, eut du retentissement. Pierre Versoris fut chargé de défendre la cause des Jésuites. L'Université, laissant de côté Montholon, Choart, Chauvelin, Chippart, avocats de renom, mais suspects ou même ouvertement favorables à la partie adverse, arrêta son choix sur le jeune Étienne Pasquier, peu

[1] *Collect. judicior....*, t. II, part. I, p. 347-348 : *Requeste presentée au Parlement par les curez de Paris....*

Le P. Prat a écrit que les curés de Paris étaient au nombre de trois ou quatre (*op. cit.*, p. 106). Où a-t-il pris cela? Il est, d'ailleurs, difficile d'admettre que trois ou quatre curés parlent au nom de tous ou de la majorité. La requête commence ainsi : « Les syndics des curez et recteurs des eglises parochiales de la ville et diocese de Paris, s'opposans à l'enterinement de la requeste presentée par les Jesuites.... »

Digitized by Google

connu au barreau, mais parfaitement au courant de l'affaire [1]. Pour la suivre, elle nomma des députés choisis dans chaque Faculté [2].

Versoris plaida naturellement le premier. Il se borna à exposer l'affaire, en commentant la requête.

Cette brièveté ne faisait point l'affaire de l'avocat de la partie adverse. « Quelle response sçaurions-nous donner, disait-il, à celuy qui ne nous combat d'argumens? » La pensée se développait en ces termes : « Vray est que je desirerois.... que sans arriere boutique il eust descouvert les moyens par lesquels il entendoit arriver à ses fins et conclusions, afin que de nostre costé nous fussions apprestez de luy respondre plainement. » C'était de la part de Versoris un « nouveau style, » un « inusité artifice. » Quant « à moi, Versoris, s'écriait-il, j'estime, au rebours de vous, que le plus bel artifice dont je puisse user en ce lieu est de n'user point d'artifice. » Néanmoins, il se proposait d'établir ces propositions, « c'est à sçavoir que non seulement ce nouveau monde qui, par titre partial, arrogant et ambitieux, se dit seul estre de la Societé de Jésus, ne doit estre adopté au corps de nostre Université, mais que l'on le doit totalement bannir, chasser et exterminer de la France [3]; » propositions auxquelles il s'efforça, avec esprit, habileté, virulence, de donner l'appui d'arguments spécieux.

La situation de ces nouveaux venus était religieusement anormale, puisqu'on ne savait s'ils étaient réguliers ou séculiers; il y avait dix ans qu'une autorité compétente, la Faculté de théologie, avait prononcé sur leur compte; les introduire était créer un péril religieux et social, car c'était introduire des étrangers, ennemis de la France, perturbateurs de l'ordre hiérarchique tant ecclésiastique que civil, et on ne tarderait pas, en nos temps troublés, à sentir les fatales conséquences de leurs funestes agissements. Chemin faisant, il lançait cette

[1] *Hist. de l'Univers. de Paris*, t. VI, p 181.

[2] Les députés de la Faculté de théologie furent Pelletier et Faber ou Lefebvre, auxquels on donna pour adjoints Levasseur et Dugast (*Histoire particulière des Jésuites en France ou Actes, dénonciations, conclusions et jugemens de la Faculté de théologie de Paris touchant les Jésuites....* A Sorbon, 1762, in-8, p. 28). V. aussi *Collect....*, *ibid.*, p. 347).

[3] Le mot *exterminer* se prend dans le sens du verbe latin *exterminare*, bannir. C'était, du reste, une ancienne acception du verbe français.

Digitized by Google

pointe à l'endroit de leur enseignement gratuit : « Dois-je appeller liberalité de ne prendre un sol pour l'entrée de vostre college et neantmoins vous estre rendus riches en dix ans de cent mille escus? Ou est le college de toute nostre Université qui soit parvenu depuis deux cens ans à de telles richesses [1] ? »

Versoris répliqua, et l'on peut dire que ce fut le vrai plaidoyer pour les demandeurs. Toutes les attaques dont ces derniers étaient le point de mire ne tenaient pas debout. Qu'y avait-il à craindre d'un institut qui relevait du Saint-Siège, qui se soumettait aux lois du royaume comme aux règlements de l'Université? Quant aux richesses qu'on reprochait aux honorables clients, c'étaient purement et simplement des allégations mensongères : les Jésuites ne possédaient en commun que « 2,000 livres de rente de fondation de feu messire Guillaume du Prat, evesque de Clermont [2]. »

Après la réplique de Versoris, l'avocat général, Baptiste du Mesnil, eut la parole.

[1] *Hist. Univ. Paris.*, t. VI, p. 604-630 : *Plaidoyé de M. Estienne Pasquier pour l'Université.* Cit. p. 604-605, 626.

Toutes les armes paraissent avoir été bonnes pour Etienne Pasquier. N'a-t-il pas osé dire dans son plaidoyer, p. 628 : « Depuis deux mois en ça vostre metaphysicien Maldonat a voulu par l'une de ses leçons prouver un Dieu par raisons naturelles, et en l'autre par mesmes raisons qu'il n'y en avoit point. Faire le fait et le defait sur un si digne sujet. Je demanderois volontiers auquel il y a plus d'impieté et transcendance ou en la premiere ou en la seconde leçon? Et en effet ce sont les saints mysteres esquels vous reluisez sur le peuple, ce sont les belles semences que vous dispersez entre vous. » L'avocat ignorait-il donc la méthode scolastique qui consiste à prouver d'abord et à réfuter ensuite, prouver la vérité exprimée et réfuter les objections opposées? Et pour bien les réfuter, ces objections, ne faut-il les pas exposer dans leur force et leur intégrité? Puis ferait-t-il un crime de prouver par des arguments naturels l'existence de l'être suprême? Nous avons écrit dans la citation : « Faire le fait et le defait.... » C'est la leçon de Bayle (*Dictionn.*, art. *Maldonat*, *Remarq.* L), et il nous semble que c'est la meilleure. En du Boulay et en du Plessis d'Argentré (*Collect....*, *ibid.*, p. 377) nous lisons : « Faire le faire et le défait.... »

[2] Du Boulay donne la réplique de Versoris pour le plaidoyer et, par conséquent, le place avant le discours de Pasquier : *Plaidoyé de M. Pierre Versoris pour les Jésuites* (*Hist.. .*, *ibid.*, p. 593-604). Du Plessis d'Argentré a pensé comme du Boulay et suivi le même ordre (*Collect....*, *ibid.*, p. 349 et suiv.). Mais il suffit de lire ce *Plaidoyé* pour s'apercevoir que c'est bien la réplique, puisque c'est la réfutation du discours de la partie adverse Du reste, Versoris le déclare spécialement en trois endroits. Ici (p. 596 de l'*Histor.*), il rappelle son plaidoyer : « Et parce que par mon plaidoyé j'ay parlé diversement des maisons professes.... » Là (p. 593), il s'exprime ainsi : « Si M. Estienne Pasquier fust entré en ceste consideration, il se fust retenu et ne vous eust remply les aureilles que de faicts veritables, bien averez, et se fust gardé de toute

Digitized by Google

C'était une cause « digne de la splendeur et amplitude de la cour et qui meritoit d'estre plainement ouye. » Deux choses se trouvaient en face : la prérogative indiscutable de l'Université de prononcer l'admission dans son sein et d'imposer des conditions d'admission ; le droit reconnu des Jésuites d'avoir un collège à Paris, clause formelle du testament de l'évêque de Clermont, consacrée par l'assemblée de Poissy et un arrêt du Parlement. Il fallait donc trouver un moyen de conciliation. Ce moyen paraissait celui-ci : maintien du collège avec un principal et un procureur séculiers [1].

Mais il y avait l'intervention des curés de Paris et autres. C'était une nouvelle action dans laquelle devaient encore se faire entendre Versoris pour les Jésuites, Pasquier pour l'Université, Baptiste du Mesnil au nom du roi. Les intervenants avaient pour avocats : l'évêque de Paris, Bochet ; celui de Beauvais, un autre du Mesnil ; les deux chanceliers, Évrard; les gouverneurs des pauvres de Clermont, du Vair; le prévôt des marchands et les échevins de Paris, de Thou [2]. Les avocats des curés, des ordres mendiants et des hôpitaux ne sont pas nommés. D'un autre côté, nous voyons apparaître celui des *gouverneurs des pauvres de Clermont*. Ces gouverneurs, sans doute, se plaçant dans l'hypothèse de la caducité du legs fait par Guillaume du Prat, étaient intervenus au nom et en faveur des pauvres de leur cité.

Toute cette procédure eut pour résultat un simple appointement de l'affaire; « coup fourré, » selon l'expression d'Étienne Pasquier; car les Jésuites « ne furent pas incorporez au corps de l'Université, comme ils le requeroient, mais aussi estants en possession de faire lectures publiques, ils y furent continuez [3]. » L'arrêt est du mois d'avril [4].

Un calme de quelques années succéda à ces bruyants conflits, calme relatif, car nous voyons que, dès l'année suivante (1566), défense est portée de fréquenter les écoles des Jésuites [5].

vehemence. » Ailleurs (p. 599), il n'est pas moins formel : « Messieurs, ce que j'ay recueilli du plaidoyé de l'advocat.... »

[1] *Hist....*, *ibid.*, p. 630-643 : *Plaidoyé de M. l'advocat du Mesnil.*

[2] *Histor....*, *ibid.*, p. 645. Nous ne saurions mieux désigner l'avocat de Thou.

[3] *Lettres d'Estienne Pasquier*, livre IV, lettre XXIV, déjà citée, où il rend compte du procès.

[4] *Hist....*, *ibid.*, p. 649.

[5] *Hist. Univ....*, *ibid.*, p. 656.

Digitized by Google

Le Parlement continuait à mieux traiter le nouvel ordre. Il avait accordé la délivrance du legs de l'évêque de Clermont; et, quand surgissaient des difficultés pour l'exécution, il agréait l'action des Jésuites contre les exécuteurs testamentaires [1].

## III.

Les Jésuites ne se contentaient pas de la liberté ou de la tolérance. Ils tenaient à être agrégés à l'Université. Mais, en 1572, à de nouvelles instances, de nouveaux refus [2]. Au mois de février 1573, l'Université accentua son hostilité, en refusant d'admettre à la licence et au doctorat ceux qui auraient suivi les leçons du collège de Clermont [3]. Le 5 novembre de l'année suivante, la Faculté des arts alla plus loin encore : elle les déclara privés de tout privilège académique [4].

Les rapports devinrent tout à fait aigus par suite d'un double enseignement erroné ou téméraire dont un Jésuite était accusé. Ce Jésuite était le plus célèbre de ceux de Paris, Maldonat, dont nous avons déjà écrit le nom. Après la philosophie, il professa, au collège de Clermont, la théologie. Il eut, dans l'un et l'autre enseignement, de très grands succès [5]. Mais en expliquant le livre des Sentences, il se prononça contre l'Immaculée Conception et s'avisa d'affirmer que la durée des peines du Purgatoire ne dépassait pas dix années. D'une part, c'était un enseignement

[1] *Histor....*, *ibid.*, p. 671, 676-708.

[2] *Hist....*, *ibid.*, p. 728.

[3] *Ibid.*, p. 732 : « .... eos qui sese conferunt ad Jesuitanae factionis professores, non esse ad gradum magisterii, ad licentiam seu magisterium admittendos. »

[4] *Ibid.*, p. 738 : « Censuit Facultas auditores Jesuitarum.... nunc et hoc tempore esse privandos privilegiis Academiae.... »

La Faculté des arts aurait même voulu que défense fût faite aux principaux des collèges qui n'étaient pas de plein exercice d'envoyer leurs boursiers aux cours des Jésuites.

[5] Si on s'en rapporte aux auteurs de la Compagnie de Jésus, on en était presque revenu au temps d'Albert le Grand. Pour être assuré d'avoir de la place aux cours de Maldonat, il fallait arriver deux ou trois heures à l'avance; et même le savant et éloquent professeur se voyait parfois obligé de se faire entendre dans la cour devant un auditoire qui débordait jusque dans la rue. V. Bayle, *Dictionn.*, art. *Maldonat*, *Remarque C*, et le P. Prat, *op. cit*, p. 187, lequel rédige d'après une *Histoire manuscrite du collège de Clermont*.

Digitized by Google

contraire à celui de l'Université; de l'autre, une doctrine tout à fait nouvelle, du moins à Paris [1].

Maldonat fut cité devant l'*Alma Mater*. Il avait à répondre de son opinion négative de l'Immaculée Conception, car elle avait précédé, dans l'ordre de la dénonciation, celle sur la durée des peines du Purgatoire. Il ne comparut point.

La question fut soumise à l'évêque de Paris. On pensait que, selon l'usage, il ne déciderait rien sans consulter la Faculté de théologie. Mais le prélat, Pierre de Gondi, était mécontent de la Faculté, qui s'était permis, malgré l'opposition épiscopale, de censurer la traduction de la Bible par René Benoît. Renvoyer la balle ne lui déplaisait point. Il prit seulement, et pour la forme, disait-on, l'avis de huit ou neuf docteurs, jeunes la plupart, tous disposés à acquiescer à ses volontés. Le 17 janvier 1575, il rendit un jugement déclarant que, diligences faites par le promoteur et témoins entendus, rien d'hétérodoxe n'avait été découvert dans l'enseignement du Jésuite [2].

Maldonat triomphait. Il fit poser par la ville des affiches dans lesquelles il déclarait n'avoir pas erré; par conséquent, il était permis de dire que Marie, mère de Dieu, avait, comme les descendants d'Adam, été conçue dans le péché.

Aux yeux de l'Université, c'était un vrai scandale qu'il fallait déférer au Parlement. Le 11 février, une requête fut rédigée à cet effet. Le 15, sur l'invitation de l'*Alma Mater*, la Faculté de théologie se réunit et, à la presque unanimité des membres présents, déclara qu'elle tenait, comme article de foi, la conception sans tache de la Vierge Marie [3]. Si Maldonat soutenait une opinion de plus en plus délaissée, la Faculté allait trop loin dans son décret : il ne pouvait encore y avoir article de foi [4].

[1] Il parait qu'on enseignait cela à l'Université de Salamanque. Le P. Prat cite ce passage de Dominique Soto, parlant de la clémence divine : « Quapropter crediderim nunquam aliquem in purgatorio viginti annis extitisse, imo, ut mea fert opinio, nec decem. » (*Op. cit.*, p. 371, note.)

[2] *Collect. judicior....*, t. II, part. I, p. 443 : *Sententia episcopi Parisiensis in gratiam Maldonati :* « .... dictum Maldonatum nihil haereticum nec a fide et religione catholica alienum docuisse dicimus et pronuntiamus. »

[3] *Ibid.*, p. 444 : « .... declararunt se de fide tenere B. Mariam conceptam esse sine macula originali. »

[4] Le P. Prat se trompe donc en disant : « Maldonat ne combattit que la prétention de la Faculté de faire de cette opinion un article de foi avant que l'Eglise l'eût défini. » (*Op. cit*, p. 355.) Il suffit, pour s'en convaincre, de comparer les dates : le jugement épiscopal innocentant le théologien jésuite

Digitized by Google

Le conflit s'aggrava.

Dans l'assemblée générale du 3 juin, Gabriel Tissard, docteur en théologie et recteur en exercice, dénonça une autre opinion absolument singulière du même Maldonat, celle que nous avons déjà signalée touchant la durée des peines du Purgatoire [1]. Soumettre la question à l'évêque de Paris n'était pas habile. Il fut résolu de la porter au Parlement. L'idée peut paraître étrange, comme dans l'exemple précédent ; mais il ne faut pas oublier que le Parlement était parfois, à cette époque, saisi de cas de doctrine, pourvu que, par quelque côté, ces cas tombassent sous la juridiction séculière.

Maldonat ne se tint pas en repos. Une supplique fut remise à l'évêque pour lui signaler les empiétements de la Faculté : c'était à l'évêque à juger les points doctrinaux. Pierre de Gondi se laissa gagner ; et sous menaces d'excommunication contre le recteur et les docteurs en théologie, il porta défense de procéder contre les opinions du Jésuite.

L'Université estima qu'il y avait là abus de pouvoir ; et sur les abus de pouvoir le Parlement prononçait. Il allait donc être invité à prononcer dans la circonstance. Telle fut la résolution prise dans l'assemblée du 20 juin. Il fut décidé, en même temps, d'envoyer une députation au cardinal de Bourbon, pour le prier, en sa qualité de conservateur apostolique, de prendre la défense de l'Université contre l'évêque de Paris.

Ce dernier, de plus en plus mécontent, frappa d'excommunication le doyen et le syndic de la Faculté de théologie.

Si le cardinal de Bourbon ne fit rien, le Parlement rendit son

est du 17 janvier, et le décret de la Faculté du 15 février suivant. Jusqu'alors la Faculté s'était bornée à obliger ses membres, sous peine d'exclusion, à enseigner la doctrine du privilège de Marie, peut-être à menacer les libraires qui se montreraient trop favorables aux Jésuites « Il y eut aussi, dit Crévier, des plaintes contre certains libraires qui s'entendoient avec les Jésuites. On ne dit pas en quoi. Mais la Faculté des arts ordonna que ces libraires jureroient ou de ne point favoriser et aider les Jésuites, ou seroient dépouillés des privilèges académiques. » (*Hist. de l'Univers. de Paris*, t. VI, p. 516.)

[1] Sur ce point, le P. Prat nous paraît épiloguer. L'Université, résumant la doctrine de Maldonat, lui reproche d'enseigner « animas defunctorum tantum degere et remanere in Purgatorio per spatium decem annorum. » Le P. Prat, puise dans les *Opuscula theologica* de Maldonat ces propositions : « Imo vero non videtur esse verisimile poenas tam graves.... esse valde diuturnas. Itaque libenter assentior iis qui putant neminem in Purgatorio esse fortasse decem annos » (*Op. cit.*, p. 370-371.) La différence entre les deux textes serait uniquement dans l'adverbe : *fortasse, peut-être.*

Digitized by Google

jugement le 2 août. Il reconnaissait les prérogatives de la Faculté et déclarait nulle la sentence épiscopale.

Au lieu de travailler pour le corps universitaire, le cardinal intervint en faveur des Jésuites, qui postulaient toujours leur admission académique. Le cardinal fit tenir à l'Université une nouvelle requête. Le moment était mal choisi. Mais, par égard pour l'éminent personnage, il y eut, le 19 du même mois, une assemblée générale à la Sorbonne. L'on invita même les Jésuites à se faire entendre, et parmi eux celui autour duquel se faisait le plus de bruit, Maldonat. Les questions de jadis sur leur qualité furent renouvelées, et renouvelées les anciennes réponses. Il y eut, le 27, une nouvelle assemblée dans laquelle la requête fut rejetée à l'unanimité.

Dans cette dernière séance, des lettres de Rome furent lues. Elles faisaient connaître que des accusations avaient été portées contre la Faculté et qu'elles faisaient leur chemin. La Faculté, pour en faire justice, résolut d'écrire au pape [1].

La lettre est simplement datée du mois d'août [2].

En ce qui touchait l'Immaculée Conception, la Faculté rappelait la croyance de l'Église gallicane à cet insigne privilège de la Mère de Dieu, la censure qu'elle avait portée et qu'elle devait porter contre Maldonat [3], l'opposition et les colères de l'évêque de Paris [4].

Elle profitait de la circonstance — puisque telle était la cause inspiratrice de l'étrange conduite du prélat — pour remettre en mémoire la juste condamnation de la version de la Bible par René Benoît, l'entêtement de celui-ci à ne pas reconnaître ses torts théologiques, sa perfide habileté à trouver des appuis, son

[1] *Collectio....*, t. II, part. I, p. 444-445.

[2] *Ibid.*, p. 445-448 : *Epistola sacrae Facultatis ad Gregorium XIII missa contra reverendissimum episcopum Parisiensem, Renatum Benedictum, et Joannem Maldonatum e Societate Jesu.*

[3] *Ibid.*, p. 446 : « Maldonatus Hispanus de Jesuitarum sodalitio, vir eruditus, multa animosius et acerbius dixit atque auditoribus dictavit, quibus fides hactenus apud Gallos recepta de immaculata conceptione Virginis matris a peccato originali convelleretur, quae ipsa tota Universitas ferre non potuit nec debuit ideoque censura notavit. »

[4] *Ibid.* : « Unde capta occasione quamdudum episcopus quaerebat, Universitatem ipsam tam in capite quam in membris ac praecipue Facultatis theologiae decanum et sindicum anathemati subjecit, a quo Universitas tota ad Senatum propter abusum episcopalis dignitatis appellavit. »

Digitized by Google

triste courage à déverser l'injure sur le corps enseignant auquel il appartenait [1].

Elle s'exprimait ainsi sur les peines limitées du Purgatoire, lançant des traits acérés contre les Jésuites à l'occasion de Maldonat : « Nous ne dirigeons point, au nom de Jésus, les consciences des princes d'après l'opinion qui réduit les peines du Purgatoire à dix années, donnant à entendre qu'on ne cause aucun dommage aux âmes des fondateurs morts depuis longtemps [2] quand on enlève les biens ecclésiastiques, soit aux monastères, soit aux autres titulaires, pour les donner en commende, les destiner à des usages profanes, les appliquer à d'autres œuvres pies, les réunir aux collèges. » Les paroles suivantes sont à citer, parce qu'elles achèvent de peindre l'état d'âme de la Faculté. En continuant à chanter ses louanges, celle-ci flagelle ses adversaires : « Nous ne vexons aucune Église ni même aucun individu. Nous ne captons pas les successions au préjudice des héritiers. Nous ne suggérons pas, pour nous enrichir, des testaments au mépris des droits de la nature (*inofficiosa testamenta*). Nous ne sommes pas à l'office pour faire tomber dans nos filets les monastères et les bénéfices ecclésiastiques, de manière à recueillir les profits sans acquitter les charges.... Pour nos études nous prenons sur nos médiocres patrimoines ou sur une modeste aisance honnêtement acquise par le travail ; nous nous tenons prêts pour l'appel à des charges, à des fonctions ecclésiastiques, à de nobles combats [3]. »

Dans le même mois, le 15 août 1575, le P. Claude Mathieu, de la Société de Jésus et de la maison de Paris, écrivait, de son côté, au souverain pontife. Il se plaignait des persécutions dont la Société était l'objet dans la capitale de la France. Mais il passait légèrement, et en les atténuant, sur les propositions condamnées ou critiquées de Maldonat. C'était prudent et habile.

[1] *Collectio....*, *ibid.*, p. 445 : « .... quasi sacrorum Bibliorum et publicae salutis causam susciperet.... ; nos contra omnium, etiam mulierculorum, convitiis agitabamur, quasi Bibliorum veritati obluctaremur, quasi ipsorum cognitionem populo invideremus et salutem, quasi de Benedicti strenuitate doleremus, cujus concionibus et scriptis, ut ignavi et imperiti rerum sacrarum, quotidie traducebamur. »

[2] Alexandre VII, par décret en date du 18 mars 1665, a condamné cette proposition : « Annuum legatum pro anima relictum non durat plus quam per decem annos. »

[3] *Ibid.*, p. 447.

Digitized by Google

« Nous ne parlons, disait-il, ni de la conception de la sainte Vierge ni du Purgatoire : le P. Maldonat n'a rien enseigné sur ces deux questions qu'on ne puisse enseigner à Rome, rien que ne puissent approuver le Saint-Siège, l'Inquisition, les théologiens d'Italie, d'Espagne ou de France. » Qu'a-t-il donc enseigné ? Et d'où vient la querelle si ardente ? Ici, l'auteur de la lettre ne connait pas moins l'atténuance. Il devient même mordant d'une part, insinuant de l'autre. « Que la conception immaculée de Marie ne soit pas tenue pour un article de foi ; que les peines du Purgatoire soient peut-être moins longues que quelques-uns ne le pensent communément, ce n'est pas de quoi ils (les théologiens de Paris) sont fâchés ; ce qui les inquiète, c'est que, par notre enseignement, la Sorbonne perd de son influence, tandis que l'autorité du souverain pontife s'accroit et se consolide de plus en plus » [1].

Rome garda le silence. Maldonat ne fut point condamné [2]. Mais la lutte avait été si vive, les adversaires se montraient si peu disposés à la paix, que la situation du Jésuite incriminé était difficile à Paris. Il se retira à Bourges [3].

L'Université ne laissait échapper aucune occasion qui lui permit d'exprimer ses sentiments à l'endroit des Jésuites. Un article du règlement de 1575 pour les collèges désignait les Jésuites sous le nom de *ceux du collège de Clermont*. C'était pour leur enjoindre le respect de la discipline scolastique. Par là, on

[1] Citat. dans *Maldonat et l'Université de Paris*, Paris, 1856, in-8, p. 394. La lettre est traduite en entier dans le corps de cet ouvrage, et le texte latin est reproduit parmi les *Pièces justificatives*.

[2] Grégoire XIII se borna, dans des vues pacifiques, à écrire à l'évêque de Paris de rappeler la bulle de Pie V touchant la conception de la Vierge : « Gregorius pontifex, controversia cognita, auctor fuit episcopo diplomatis Pii quinti. « (François Sacchini, *Hist. Soc Jes., par. IV sive Everardus*, Lille, 1661, in-fol., p. 83.

Le P. Prat chante victoire (*op. cit.*, p. 402-403). Le triomphe nous paraît modeste. Si Maldonat ne fut point condamné, la Faculté de théologie ne le fut pas non plus. Les témérités de l'un et les sévérités de l'autre demeurèrent indemnes. Le dirai-je ? Aux endroits où le P. Prat envisage notre sujet, le panégyrique se montre trop à l'égard de Maldonat, et, à l'égard de l'Université et en particulier de la Faculté de théologie, la diatribe se fait trop sentir. Pourquoi ne voir que du bien d'un côté, et du mal de l'autre ? Pourquoi, presque continuellement, à l'adresse de l'illustre corps enseignant, ces grosses accusations de mauvaise foi, de machinations, de colères furieuses....?

[3] Maldonat professa dans le collège de cette ville. Député, en 1581, par la province de France à l'assemblée de Rome, il resta dans la ville éternelle et y mourut en 1583.

Digitized by Google

semblait les comprendre dans l'*Alma Mater*. Telle était peut-être la pensée du Parlement, dont le règlement était l'œuvre. Mais l'Université ne l'entendait pas ainsi. Voilà pourquoi, lorsqu'elle fut appelée à donner son avis sur le nouveau règlement, elle eut soin de déclarer qu'elle laissait passer l'article, mais sans l'approuver [1].

Deux ans après, nouvelles instances, et cette fois directement par le cardinal de Bourbon, qui ne cessait d'être dévoué à ces religieux. Il s'adressa au recteur et lui exprima son désir personnel, désir ancien, mais toujours ardent et qui devenait presque volonté.

Le 29 décembre 1577, le recteur réunit les représentants de l'Université. Il fut répondu que, pour l'heure, le procès étant toujours pendant au Parlement, l'Université n'était pas libre de se prononcer, car ce serait empiéter sur les prérogatives de la haute cour.

Mais le cardinal de Bourbon voulut que la question fût traitée en sa présence. Il manda donc, le 12 janvier 1578, à l'abbaye de Saint-Germain des Prés, le recteur et les représentants de l'Université. L'évêque de Meaux, conservateur apostolique, et les évêques de Paris et d'Angers [2] étaient présents, ainsi que deux conseillers au Parlement. L'éminent prince de l'Église fit l'éloge des Jésuites, essaya d'établir que le corps enseignant était lui-même intéressé à les recevoir, rappela que, d'ailleurs, telle était la volonté du pape et du roi. Le recteur s'empressa de représenter que l'Université était pleine de déférence pour le cardinal, mais qu'elle ne pouvait sacrifier ses droits ; que, du reste, jusqu'alors, les Jésuites n'avaient eu garde de se prononcer sur leur situation religieuse. Étaient-ils réguliers ? Étaient-ils séculiers ? Voilà la déclaration franche qu'on attendait toujours d'eux. Le provincial des Jésuites était présent. Il reproduisit les explications plus ou moins vagues et embrouillées

[1] Crévier, *Hist. de l'Univ. de Par.*, t. VI, p. 307.

[2] A ces prélats le registre ajoute l'évêque de Vendôme (*episcopus Vendocinensis*). Mais cela doit être une faute de copiste qui est devenue une faute imprimée, Vendôme n'étant point évêché. Crévier se demande s'il ne faudrait pas entendre « le neveu du cardinal de Bourbon qui fut dans la suite appellé le cardinal de Vendôme. » (*Hist. de l'Univers. de Paris*, t. VI, p. 337-338, note.) C'est peu probable, puisque ce futur cardinal de Vendôme n'était alors âgé que de seize ans.

Digitized by Google

du passé, et insista sur les bulles qui autorisaient l'ordre à enseigner.

Montrez-nous ces bulles, répliqua le recteur, afin que nous sachions exactement ce qu'elles renferment; puis nous aviserons. Les représentants universitaires donnèrent leur assentiment. L'évêque de Meaux opina dans le même sens. Ce que voyant, le cardinal déclara s'en rapporter au jugement de l'Université, dont il avait suivi les leçons et dont il prendrait toujours la défense [1].

Les Jésuites ne considérèrent pas la partie comme perdue. On leur avait demandé de produire leurs bulles. Ils produisirent celle de Grégoire XIII, en date du 7 mai de l'année précédente. Cette bulle confirmait, renouvelait, au point de vue académique, les privilèges précédemment accordés [2]. Mais l'*Alma Mater* opposa comme fin de non-recevoir leur situation de réguliers et l'état toujours pendant du procès [3].

Loin de se montrer disposée à fléchir, l'Université se faisait un devoir de manifester son opposition en tout, même dans les choses qui ne paraissaient guère la regarder. Pendant la peste qui, en 1580, désola la capitale, les Jésuites déployèrent un grand zèle pour porter secours aux pestiférés. Afin de pouvoir étendre la sphère de leur action, ils s'étaient installés dans la chapelle de Saint-Symphorien. Ils eussent bien voulu la garder. Comme elle se trouvait au centre de plusieurs collèges, le recteur estima qu'il y avait inconvénient ou danger. Il obtint de l'autorité civile une menace d'expulsion. L'Université lui vota, à ce sujet, de chaleureux remerciements [4].

[1] *Hist. Univers. Paris.*, t. VI, p. 763-765; Crevier, *op. cit.*, p. 339.

[2] Cette bulle, d'après le P. Prat (*op. cit.*, p. 436), se lit dans l' « Institut » de la compagnie, édit. de Prague, 1757, t. I, p. 39 et suiv. Les Jésuites pouvaient donc, dans leurs collèges, donner des leçons et préparer aux grades : « ... quibuscumque scholasticis liceat in hujusmodi collegiis lectiones et alias scholasticas exercitationes frequentare, et quicumque in eis philosophiae vel theologiae auditores fuerint, in quavis Universitate ad gradus admitti possint; » et conférer ces grades : « Et cursuum quos in collegiis praedictis confecerint, ratio habeatur, ita ut, si in examine sufficientes inventi fuerint, non minus, sed pariformiter et absque ulla penitus differentia, quam si in Universitatibus praefatis studuissent, ad gradus quoscumque tam baccalaureatus quam licentiaturae, magisterii et doctoratus admitti possint et debeant, eisque super praemissis specialem licentiam et facultatem concedimus. » (Citat., *ibid.*, p. 437.)

[3] *Hist. Univ. Paris.*, t. VI, p. 765.

[4] *Hist....*, *ibid.*, p. 774.



Digitized by Google

Cependant les enfants de Loyola s'établissaient rue Saint-Paul. Le cardinal de Bourbon avait acheté pour eux l'hôtel d'Anville. Comme c'était une simple maison professe et en dehors du centre universitaire, l'*Alma Mater* n'avait ni raison ni prétexte pour intervenir. Mais les curés de Paris voyaient avec déplaisir cette nouvelle installation. Ils chargèrent deux des leurs, les curés de Saint-Séverin et de Saint-Jean en Grève, de citer ces religieux devant le grand vicaire de l'évêque : il n'était pas tolérable que ceux-ci étendissent ainsi leur concurrence aux curés par l'administration, dans leur chapelle, des sacrements de pénitence et d'Eucharistie. Grégoire XIII, ayant appris cette opposition, écrivit, le 18 avril 1580, à son vénérable frère de Paris pour lui recommander ces religieux : aimant beaucoup l'ordre, il espérait que le prélat partagerait ses sentiments d'affection et ferait réussir l'affaire si noblement commencée par le cardinal de Bourbon : « Erit hoc tua pietate dignissimum, nobis gratissimum, Deo acceptissimum [1]. »

L'évêque de Paris était toujours Pierre de Gondi. Le pape ne plaçait donc pas mal sa confiance. C'est dire que ses espérances ne furent point déçues.

## IV.

Jusque-là, l'Université pouvait être considérée comme agissant dans l'intérêt de ses droits et de ses prérogatives.

La Ligue dominait à Paris. Les Jésuites y avaient adhéré, comme les autres religieux, comme le clergé séculier, comme les bourgeois, comme à peu près tout le monde. Ils n'avaient pas, il est vrai, n'étant pas docteurs, participé aux décrets de la Faculté contre Henri III et Henri IV. Mais, quand tous se soumirent au roi victorieux, ils voulurent, d'accord avec les Capucins, attendre les décisions de Rome. Par là, ils donnèrent prise contre eux. Au point de vue de leur quatrième vœu, cela pouvait être bien, mais non au point de vue de la prudence.

L'Université jugea la circonstance favorable pour se débarrasser de ses rivaux. Elle demanda, dans une requête au Parlement, contre une *certaine nouvelle secte qui a prins son origine tant en Espagne qu'es environs*, et qui se donne la *qualité ambi-*

[1] P. Carayon, *Docum. inéd...*, t. I, p. 47-48.

Digitized by Google

*tieuse de Société du nom de Jesus*, des mesures extrêmes qu'elle indiqua en ces termes : « Ce consideré, nosdits sieurs, il vous plaise ordonner que cette secte sera exterminée, non seulement de ladite Université, mais aussi de tout le royaume de France, requerant à cet effet l'adjonction de M. le procureur general du Roy. » Et quels étaient les considérants ? La secte « s'est totalement rendue partiale et fautrice de la faction espagnole tant en cette ville de Paris que par tout le royaume. » Ses membres « n'ont servy que de ministres et espions en cette France pour arranger les affaires de l'Espagne. » Mais ces accusations ne pouvaient-elles pas se retourner contre l'Université elle-même, non moins ligueuse que la Société de Jésus ? Mais où la malveillance, la haine, apparaissent surtout, c'est quand la requête parle du « venin » que les suppôts de la secte ont « espandu » à Paris, et qu'ils épandront bientôt dans les autres villes de France. Comme on le voit, il ne s'agit plus seulement de prétendus désordres apportés au sein du corps enseignant [1].

La requête est du mois d'avril 1594.

Nous sommes heureux de constater, à l'honneur de la Faculté de théologie, qu'elle ne s'associa point à cette basse vengeance. Elle déclara que si les religieux de la nouvelle famille devaient être académiquement réduits, ils ne pouvaient être politiquement expulsés de France [2].

[1] *Hist. Univ. Paris.*, t. VI, p. 817-818 : *A Nosseigneurs de la cour de Parlement.*

[2] *Collect. judicior....*, t. II, p. I, p. 510 : *Conclusio sacrae Facultatis quae dicitur lata in favorem Societatis Jesu.... :* « Ipsa Facultas, matura deliberatione superhabita, in hunc modum censuit.... praedictos patres Societatis Jesu redigendos et recensendos esse in ordinem et disciplinam Universitatis; regno autem Gallico esse nullo modo expellendos. » Du Plessis d'Argentré voudrait-il jeter quelque doute sur la réalité de la décision de la Faculté de théologie, en disant qu'il n'avait pas rencontré cette décision dans les archives universitaires : « de qua nulla fit mentio in commentariis et tabulario sacri ordinis ? » Mais, au procès, les Jésuites produisirent la décision et l'avocat des curés de Paris en reconnut l'authenticité en ces termes : « Jugez, Messieurs, si ces hommes ont l'esprit de division, puisqu'ils font vaciller une si célèbre compagnie; et, les voyant soutenus de ceux qui autresfois estoient leurs plus grands adversaires, jugez s'ils ont profité en nos divisions, s'ils se sont accreus de nos ruines, veu que dedans les troubles ils ont trouvé leur affermissement. Si ces graves et vénérables théologiens qui ont autresfois condamné les Jésuites se pouvoient relever du tombeau, pour contempler ce que leurs successeurs font aujourd'huy, quelle honte ils auroient de voir qu'ils assistent les Jésuites de leur authorité et que par leur décret ils les appellent *venerabiles patres Societatis Jesu*, qui sont titres deffendus par vos arrests ? » (*Hist.*

Digitized by Google

Il ne faudrait pas croire qu'il y eût unanimité dans les trois Facultés de décret, de médecine et des arts. Les doyens des deux premières, trois procureurs des nations se prononçaient, entre autres, dans le sens de la Faculté de théologie [1].

L'Université, comme elle avait fait trente années auparavant, demanda l'adjonction des corps de la ville. Elle n'eut de succès qu'auprès des curés, et encore un certain nombre d'entre eux, peut-être le plus grand nombre, et c'est également à leur honneur, déclarèrent-ils vouloir rester en dehors [2].

Les Jésuites cherchèrent à parer le coup qui les menaçait. Ils firent tenir à l'Université une requête à l'effet d'engager l'*Alma Mater* à se désister : le procès était sans motif, puisque eux-mêmes ne désiraient que d'être incorporés à l'Université, et feraient la promesse de donner l'obéissance qui était due à M. le recteur et aux autres magistrats du corps enseignant. Du reste, il y avait dissidence au sein de l'Université. Néanmoins les trois Facultés décidèrent, en majorité, de continuer le procès tel qu'il était commencé.

De leur côté, les Jésuites se ménageaient des protecteurs puissants. Le nouveau cardinal de Bourbon, également archevêque de Rouen, le duc de Nevers, l'évêque de Clermont écrivirent au Parlement en leur faveur et pour se porter partie au procès.

Le premier cardinal de Bourbon avait fondé dans la ville de Rouen une maison et un collège de Jésuites. Le second cardinal de Bourbon en était l'héritier et le successeur. Il avait donc inté-

*Univers. Paris.*, *ibid.*, p. 853.) Le recteur lui-même, dans son discours pour appuyer la requête, confessait que des sept compagnies dont se composait l'Université, six avaient maintenu leur action judiciaire (*Hist. Univers....*, *ibid.*, p. 822).

[1] Les trois procureurs disaient « se nolle litem ipsis intendere, nisi circa negotium et disciplinam Universitatis; de iis autem aut ex Universitate aut ex Galliae regno ejiciendos nullo modo cogitasse nec velle ad id consensum praebere et suo nomine quidquam hujusmodi contra ipsos agi. » L'acte était signé des procureurs de la nation picarde, de la nation normande et de la nation germaine. Les procureurs avaient nom : « Lebel, Gueroult, Creittonius (*Docum. inéd....*, t I, p. 60).

[2] Leur avocat eut soin de déclarer que s'il ne parlait pas au nom de tous, il fallait tenir compte de la « suffisance, » de la « doctrine » et de la « probité » de ceux qui lui avaient confié leurs intérêts. Il ajoutait que la cour penserait certainement que « le moindre d'eux *esse debet instar omnium.* » Il disait encore : « Si entre les ecclésiastiques de Paris il y a cent hommes de bien, si cinquante, si dix, si deux, la cour ne rejettera point leur juste requeste.... » (*Collect....*, t. II, part. I, p. 853).

Digitized by Google

rêt à intervenir; et il serait fort regrettable que la volonté d'un recteur fût suivie « au prejudice du suppliant et de plusieurs grands princes et seigneurs qui ont fait de pareilles fondations. » Il ajoutait en post-scriptum : « Si mon indisposition me le permettoit, j'irois moi-mesme vous faire de bouche la presente requeste. »

Le duc de Nevers était un de ces généreux fondateurs. Lui aussi avait établi, dans la ville dont il portait le titre, un collège « tant pour l'instruction de la jeunesse et gentilshommes dudit pays et autres circonvoisins, que pour reduire beaucoup de personnes devoyées de la foy. » Dès lors, il demandait à être reçu « pour partie en ladite requeste, » afin de pouvoir « deduire plus particulierement l'interest qu'il a à la conservation dudit college. » Cette requête était bientôt suivie d'une autre aux mêmes fins.

L'évêque de Clermont était François de la Rochefoucauld. Il estimait de son devoir, dans ce procès, d' « intervenir et soy joindre » au collège de Clermont à Paris « pour le notable interest qu'il y a, et y deduire ses droits et moyens. »

Cette triple intervention ne fut point admise. L'action, intentée par le recteur, il est vrai, se poursuivait au nom du procureur général, car elle était d'ordre public. Conséquemment, aucun particulier, quelle que fût sa dignité, ne pouvait se présenter et agir comme partie intervenante.

Les Jésuites avaient cherché à gagner du temps. Mais l'affaire fut définitivement fixée au 12 juillet et jours suivants, pour être plaidée au fond [1].

L'Université avait choisi comme avocat Antoine Arnauld, dont l'enfance avait été *instruite dans le collège de Navarre* et qui s'était déja fait un nom au barreau.

Le recteur, Jacques d'Amboise, parla le premier. Précédemment, dans un discours public, il avait traité les enfants de Loyola d'ennemis de la loi salique et de la maison capétienne [2]. Ici, dans un discours latin, il qualifia ceux qui leur étaient favorables, de transfuges, d'hommes indignes de compter dans le corps enseignant. Toutefois, ces dissidences au sein de ce corps

[1] *Hist. Univers* . ., *ibid.*, p. 818-822, où sont reproduites les trois requêtes.
[2] *Ibid.*, p. 818.

Digitized by Google

ne tiraient pas à conséquence : la majorité s'était prononcée pour les poursuites [1].

Après lui, Antoine Arnauld eut la parole. Il se montra habile et violent, mais plus violent qu'habile. Son discours fut très long. Pourtant, sur le fond, il ne renfermait guère d'arguments nouveaux. Du reste, il était difficile qu'il en fût autrement. Il y avait si longtemps que la cause était débattue! La qualité des Jésuites, les bulles par eux obtenues, les privilèges dont ils se targuaient, leur quatrième vœu d'obéissance absolue au pape, leur esprit de domination, leur défaut de soumission académique, les désordres qu'ils avaient introduits à Paris et qu'ils devaient introduire dans le royaume, tout cela fut ressassé de nouveau avec finesse et avec ironie. La partie neuve du discours se trouva dans les reproches formulés contre les nouveaux venus d'être Espagnols et antifrançais. Mais, là, que de propositions fausses et hasardées! Que de haines accumulées!

« Leur principal vœu, s'écriait-il, est d'obeir *per omnia et in omnibus* à leur general et superieur, qui est toujours Espagnol et choisi par le roi d'Espagne. L'experience le montre trop clairement. Loyola, leur premier general, estoit Espagnol; Laynes, le second, aussi Espagnol; le troisiesme, Everardus, estoit Flamant, sujet d'Espagne; Borgia, quatriesme, estoit Espagnol; Aqua-Viva, le cinquiesme et qui l'est encore, est Napolitain, sujet d'Espagne. »

L'origine même de la Société était due à une haine antifrançaise.

« L'an 1521, les François voulurent rendre l'heritage à celuy qui l'avoit perdu à leur occasion; ils assiegerent Pampelune et la bastirent si furieusement qu'ils l'emporterent. Ignace Loyola, commandant à l'une des compagnies de la garnison castillanne, opiniastra le plus la defense et y eut les jambes rompues. Cela le tira de son mestier de guerre; mais, ayant voué une haine irreconciliable contre les François, non moindre que celle d'Annibal contre les Romains, avec l'aide du malin esprit, il couva cette maudite conjuration des Jesuites qui a causé tant et tant de ruine à la France! »

L'attentat de Barrière, comme les crimes de la Ligue, devait être mis sur leur compte.

« Ne fust-ce pas dans le college des Jesuites à Lyon, et encore dans

[1] *Hist. Univers.....*, *ibid*, p. 822.

Digitized by Google

celuy des Jesuites à Paris, que la derniere resolution fut prise d'assassiner le Roy au moys d'aoust 1593? La deposition de Barriere, executé à Melun, n'est-elle pas toute notoire et n'a-t-elle pas fait trembler et tressaillir tous ceux qui ont le cœur vrayement françois, tous ceux qui n'ont point basti leurs desseins et leurs esperances sur la mort du Roy? »

Qu'on ne le perde pas de vue, il y a danger pour la France entière.

« Quand on dit que l'interest de l'Université de Paris est borné dans l'enclos de ses murailles, c'est bien mal considerer la verité des choses; car, si on arreste les ruisseaux qui, joints ensemble, font les grandes rivieres, il faut necessairement qu'elles se seichent. Laissez les Jesuites par toutes les provinces, il faut que l'Université de Paris tarisse. Et, à la verité, la seule comparaison du haut degré de gloire, auquel vous, messieurs, avez veu nostre Université montée, sa decadence continuelle depuis que les Jesuites sont venus en France et se sont establis par toutes les villes d'ou venoit l'abondance des escholiers, et l'abysme de pauvreté, de misere et d'indigence auquel elle est maintenant reduite, preste à rendre les esprits, si elle n'est par vous, messieurs, ses enfans, secourue en ceste extremité, ne fait-elle pas assez clairement cognoistre la justice de la plainte et de la demande qu'elle vous fait maintenant? »

La conclusion était naturellement celle-ci : Par arrêt de la cour, « tous les Jesuites de France vuideront et sortiront le royaume, terres et pays de l'obeissance de Sa Majesté, dans quinze jours après la signification qui sera faite en chacun de leurs colleges et maisons [1].... »

[1] *Hist....*, *ibid.*, p. 823-850 : *Plaidoyé de M. Antoine Arnaud pour l'Université de Paris....* Cit. p. 825, 828, 831, 847, 850.

Arnauld, marchant sur les traces de Pasquier, avait aussi attaqué la cupidité de l'ordre nouveau. — A Paris : « Quelle supinité est ce que ces gens icy, sous pretexte de mepriser deux sols de porte et quelque lendit, ayent acquis en trente ans deux cens mille livres de rente! » (p. 835). — Dans la catholicité : ils « ont desja estably deux cens vingt huict colonies espagnoles, possedent plus de deux millions d'or de revenu, sont seigneurs de comtez et grandes baronnies en Espagne et en Italie....; et, s'ils duroient encore trente ans en tous les endroits ou ils sont maintenant, ce seroit sans doute la plus riche et puissante compagnie de la chrestienté, et souldoyeroient des armées, comme desja ils y contribuent » (p. 825).

C'étaient là des exagérations dont le P. Barni, dans sa réponse, a fait justice. Les 228 colonies se réduisaient à 80 ou 90 collèges, et les 200,000 livres de rente à 60,000 pour loger et nourrir 5 à 600 personnes (*Ibid.*, p. 875, 887).

Le discours d'Arnauld fit du bruit. Il fut aussitôt imprimé et tiré à un grand nombre d'exemplaires.

Digitized by Google

Louis Dollé était chargé de soutenir la requête des curés de Paris qui avaient signé l'adjonction. L'Université, dit-il, a fait entendre ses plaintes. Au clergé paroissial de faire maintenant entendre les siennes. Or, les Jésuites aspirent à être des « curez universels, » abolissant ainsi le « respect » que les paroissiens doivent porter à « leurs pasteurs ordinaires, » car ils ont deux maisons, l'une pour l'enseignement, l'autre pour le ministère sacré. Nous affirmons donc, à ce point de vue, qu'ils ne font partie de la hiérarchie ecclésiastique, ni comme prêtres séculiers, ni comme réguliers. Puis, s'adressant à eux, il continuait :

« Vous dites que vostre ordre est receu à Rome, en Italie, en Espagne, que le pape est le chef de la hierarchie de l'Eglise, duquel despend toute la juridiction qui est en l'Eglise. Vous pensez par là nous lier la langue et les mains.... Vous savez quelle response je vous dois faire. Je ne doute point de la puissance du pape ; *sed appello tribunos*, j'invoque les libertez de l'eglise gallicane. Si vous m'en demandez preuve, comme vous avez accoustumé de vous en moquer et d'appeler ces libertés heresies, *confugiam ad statuam mei Caesaris*, je vous monstrerai sa couronne pour toute preuve ; et, si vous n'en estes pas contens, à l'exemple de cet ancien Gaulois, j'y adjouteray son espée ».

C'était se placer en plein gallicanisme parlementaire.

Dollé n'oubliait pas non plus de faire peser l'accusation d'anti-français.

« S'il est vray que les Jesuites soient, comme ils se font nommer, *oculi mentis papae*, nous n'y serons jamais accueillis de bon œil, tant qu'il plaira aux Espagnols. Ils se sont comportez en sorte parmi nous, qu'ils ont fait cognoistre que le roy d'Espagne se sert d'eux comme d'hameçons pour surprendre les plus faibles esprits. »

Il terminait en ces termes :

« Je conclus subordinement aux conclusions de l'Université, à ce qu'ou il ne plairoit à la cour ordonner que les Jesuites de France vuideront et sortiront le royaume, que deffenses leur soient faites d'administrer les sacremens et entreprendre en sorte que ce soit sur la charge et pouvoir des demandeurs [1]. »

[1] *Hist.....*, *ibid.*, p. 850-866 : *Plaidoyé de M. Louis Dollé, advocat au Parlement.* Cit. p. 852, 853, 854, 865. Ce discours est aussi reproduit dans *Collectio judiciorum.....*, t. II, part. I, p. 510-523.

Dollé, ainsi que nous l'avons vu, faisait même un crime aux Jésuites du

Digitized by Google

Claude Duret, avocat des Jésuites, répondit en peu de mots. Du reste, une affaire pressante l'appelait à Tours, et ce ne serait qu'à son retour qu'il pourrait compléter la défense de ses honorables clients. Mais y avait-il affaire plus urgente que le procès en cours? N'était-ce pas plutôt que Duret ne se trouvait point à la hauteur de la situation, en d'autres termes, suffisamment préparé? En tout cas, une remise s'imposait.

Sur ces entrefaites, arriva une lettre du roi, datée de Laon, 28 juillet. Henri IV, ennuyé sans doute de ces débats, prescrivait au Parlement de se prononcer le plus tôt possible :

« Nous voulons et vous ordonnons tres expressement de passer outre au jugement dudit procès, garder le bon droit en justice à qui il appartiendra, sans aucune faveur, animosité et acception de personne, quelle qu'elle soit, afin qu'à la decharge de nostre conscience Dieu soit loué et honoré en nos bonnes et saintes intentions [1].... »

Il fallait se rendre aux injonctions royales. Un jour assez rapproché fut fixé pour la continuation des débats. Duret ne revenant pas et les défendeurs ne pouvant trouver un autre avocat, le P. Barni, procureur du collège de Clermont, se chargea de la défense, et, disons-le tout de suite, il s'en acquitta fort bien, dans un discours écrit et lu.

Établir la non-recevabilité des demandeurs et repousser leurs attaques, telle est la division du discours.

En ce qui concerne le premier point, il y a, d'abord, dissidence au sein de l'Université et parmi les curés de Paris : dans les deux corps, beaucoup ont refusé d'adhérer à la requête. Puis, comment condamner une société approuvée par le pape, louée par le concile de Trente [2], reçue par le clergé de France en l'assemblée de Poissy, admise par lettres patentes de Henri II, François II, Henri III, reconnue par les parlements qui

décret moins draconien de la Faculté de théologie, parce que ce décret était le résultat de la division qu'ils avaient su introduire dans le corps enseignant. Puis il s'écriait triomphalement : « Mes parties, qui sont de la Sorbonne, n'auront point de part à ce deshonneur : ils veulent perseverer en la resolution de leurs predecesseurs.... » (*Histor....*, *ibid.*, p. 853).

[1] *Histor...*, *ibid.*, p. 866.

Henri IV assiégeait la ville de Laon, qui tenait encore pour la Ligue.

[2] Sess. XXV, *De regul. et monial.*, cap. XVI : « Per haec tamen sancta Synodus non intendit aliquid innovare aut prohibere, quin religio clericorum Societatis Jesu, juxta pium eorum institutum, a sancta sede apostolica approbatum, Domino et ejus Ecclesiae inservire possit. »

Digitized by Google

ont enregistré ces lettres patentes et confirmé les legs qui ont été faits? En troisième lieu, les défendeurs s'engagent à être de loyaux et fidèles sujets. Les autres raisons se tirent principalement : des dommages qui seraient causés à d'éminents personnages, fondateurs de maisons et de collèges pour ces religieux, à la jeunesse que ces religieux instruisent, à la religion catholique qu'ils défendent; de l'égalité dans le traitement entre eux et les autres communautés, car ils ne sauraient être de pire condition ; de la promesse, qu'ils sont disposés à faire, de se conformer aux règlements universitaires.

Quant aux attaques ou objections, il « ne seroit grand besoin de les refuter, attendu qu'il y a des veritez tant claires que les vouloir prouver seroit eclaircir le soleil en plein midy, comme aussi il y a des faussetez si manifestes que d'elles mesmes elles se refutent. » Néanmoins, les défendeurs « ne veulent laisser en arriere aucun fait objecté. »

Or, les attaques ou objections d'Arnauld peuvent se ranger sous ces quatre chefs : les Jésuites se trouvent sous la domination absolue du pape, se montrent Espagnols, séditieux, sont tueurs de rois et de princes, ont conseillé le fanatique Barrière.

Mais le pape n'est-il pas le pasteur suprême de l'Église? Mais ne sont-ils pas tous Français d'origine? Mais en quoi se sont-ils montrés, dans les derniers troubles, plus séditieux que l'Université et le clergé tant séculier que régulier? Mais il ne suffit pas de lancer l'accusation si grave de tueurs de rois et de princes : il faut la prouver, ce que ne fait nullement l'avocat. Mais, en ce qui concerne l'attentat projeté de Barrière, « il n'est pas raisonnable que les autres innocens de ce crime personnel en portent la peine et que par la faute d'un qu'ils n'auroient pu prevoir ou empescher, toute la communauté en vinst à souffrir. » Mais le P. Varade, recteur du collège de Paris, qu'on accuse, « a tousjours respondu et protesté, sçachant les bruits qui en couroient, et a adjousté qu'il n'avoit jamais prins pied ny fondement aux paroles dudit Barriere, le prenant pour peu sage et sensé, qui estoit l'occasion pour laquelle il n'en donnoit advertissement au Roy [1]. »

[1] Nous voulons bien croire que Varade n'a pas conseillé, quoiqu'on le dise assez généralement (V., entre autres historiens, de Thou, *Hist. mei tempor.*, lib. CVII, cap. XIII ; *Journal de Henry IV*, 1593, 28 août ; *Mémoir. de la Ligue*,

Digitized by Google

Les attaques ou les objections de Dollé sont plus faibles encore. Selon lui, il y a, de notre part, perturbation dans la hiérarchie de l'Église et irrévérence à l'endroit des évêques. C'est une double fausseté.

Le pape est le chef incontesté de la hiérarchie ecclésiastique, le centre de toute juridiction spirituelle [1]. Or, les défendeurs « ont eu puissance du pape d'administrer les sacremens de penitence et de l'autel, lesquels toutefois ils n'administrent jamais qu'avec congé et permission de Messieurs les evesques en leurs dioceses et des curez en leurs eglises parochiales, et à Pasques n'administrent point le saint sacrement de l'autel selon la deffense de l'Église. » D'autre part, les défendeurs « se sont tousjours montrez obeyssants à Messieurs les evesques, » car

nouv. édit., t. V, p. 434-435), quoique le défenseur n'ose pas le nier absolument. En ce cas, il nous paraît incontestable, d'après les paroles de ce dernier, que Varade non seulement a manqué de prévoyance — les projets d'un fou n'étant pas à dédaigner, surtout quand il s'agit d'un attentat de cette nature — mais encore n'a eu garde de le dissuader. Voici les autres paroles de la défense, confirmant notre appréciation : « Et toutefois sçavant lesdits défendeurs que Varade a toujours protesté qu'il n'avoit jamais donné tel conseil à Barriere, mais que, comme il luy parla, il le jugea à son visage, regard, geste et parole égaré de son sens et que, comme il luy déclara son intention, il luy respondit qu'il ne luy pouvoit donner advis, estant prestre, et que, s'il luy conseilloit, il encourroit la censure d'irrégularité et par conséquent ne pourroit dire la messe, laquelle toutesfois il vouloit dire incontinent. Et comme ledit Barriere luy demanda de se confesser, il dit qu'on ne confessoit pas au collège pour se défaire de luy, mais qu'il s'en allast à la chapelle Saint Louis, rue Saint Antoine. » (*Deffenses de ceux du collège de Clermont....*, dans *Hist. Univers. Paris.*, t. VI, p. 884.)

[1] Arnauld avait rappelé l'opinion qui reconnaissait au pape un pouvoir sur le temporel des rois et que les Jésuites partageaient. Le P. Barni s'exprime ainsi sur ce point : Comme les défendeurs « tiennent et soutiennent pour article de foy la primauté et souveraine puissance et authorité spirituelle du pape en l'Église, laquelle embrasse et comprend tous les chrétiens : *Neque enim ovis est Christi, qui non ovis est Petri*, aussi ne tiennent-ils pour véritable l'opinion de quelques canonistes, peu en nombre, qui luy ont attribué une puissance temporelle sur tous les royaumes et principautez, estant ladite opinion rejettée du reste des canonistes et de tous les théologiens universellement. Dont ledit Arnaud à tort et à fausses enseignes a reproché à Robert Belarmin d'avoir soutenu ladite opinion, montrant en cela, ou ne l'avoir pas leu, ou ne l'avoir pas entendu, *dum falcem in messem alienam misit et theologica tractare voluit.* » (*Hist. Univers. Paris.*, t. VI, p. 870.) Il faut convenir cependant que si Bellarmin rejette le pouvoir direct du pape sur le temporel des rois, il professe formellement le pouvoir indirect. Le P. Barni visait évidemment le pouvoir direct.

Arnauld avait aussi reproché aux Jésuites de traiter d'hérésies les libertés de l'Église gallicane. Le P. Barni affirma, au nom des défendeurs, que « jamais telles paroles ne sont issues de leurs bouches. » (*Ibid.*, p. 881.)

Digitized by Google

« ils les ont tousjours respectez et honorez comme les successeurs des Apostres. »

En conséquence, les défendeurs concluent « à ce qu'ils soient renvoyez absous des demandes et conclusions desdits demandeurs, qui seront deboutez de l'enterinement de leur requeste [1]. »

Il était difficile au Parlement de condamner les Jésuites. Il ne voulait pas les innocenter. Il se borna à appointer de nouveau.

On était arrivé aux premiers jours de septembre 1594 [2].

## V.

Le succès relatif des Jésuites ne fut pas de longue durée. Quelques mois après, le 27 décembre, Jean Chastel attentait à la vie du roi. Ce jeune fanatique était élève des Jésuites. C'en fut assez pour les impliquer dans l'attentat, malgré l'affirmation du régicide qu'ils n'étaient absolument pour rien dans le crime [3].

[1] *Hist...., ibid.*, p. 866-889 : *Deffenses de ceux du collège de Clermont contre les requestes et plaidoyez....* Citat., p. 885.

[2] *Ibid.*, p. 889.

[3] La malignité accusa, à la vérité, les Jésuites d'avoir inspiré le forfait. Mais interrogé dès le lendemain de l'attentat, Jean Chastel « deschargea du tout les Jesuites, mesme le P. Gueret, son precepteur, dit qu'il avoit entrepris le coup de son propre mouvement et que rien ne l'y avoit poussé que le zele qu'il avoit à sa religion, de laquelle Henry de Bourbon (car il appelloit ainsi le Roy) estoit ennemy. » Ce sont les propres expressions de Pierre l'Estoile (*Journal de Henry IV*, 1594, 28 décembre).

Le récit de Palma Cayet concorde avec celui de Pierre l'Estoile. Dans un premier interrogatoire, dit Palma Cayet, Chastel « confessa y avoir longtems qu'il auroit pensé en soy mesme à faire ce coup et, y ayant failly, le feroit encore, ayant creu que cela seroit utile à la religion, qu'il y auroit huict jours qu'il auroit recommencé à deliberer son entreprise et environ sur les onze heures du matin qu'il avoit pris la resolution de faire ce qu'il avoit faict. » (*Chronologie novennaire*, Paris, 1608, in-8, part. III ou t. III, fol. 432-433.)

Dans un second interrogatoire, il est vrai, il déclara, au sujet des Jésuites, « leur avoir ouy dire qu'il estoit loisible de tuer le Roy et qu'il estoit hors de l'Eglise et ne luy falloit obeir ny le tenir pour roy jusqu'a ce qu'il fust approuvé par le pape. » (*Ibid.*)

Sur ce deuxième point, les *Mémoires de la Ligue* tiennent le même langage (nouv. édit., Amsterdam, in-4°, t. VI, 1758, p. 235 : *Procédure faite contre Jean Chastel*). De Thou écrit également que Chastel déclara « saepe in illa, in qua fuerat educatus, schola audivisse licere regem occidere, quippe tyrannum neque a pontifice approbatum. » (*Hist. mei tempor.*, lib. CXI, cap. XVIII.)

Ce sont là de dangereuses, de criminelles théories. Mais on ne saurait en conclure qu'un avis positif, personnel, ait été donné au régicide.

Naturellement, Crévier, historien sérieux, mais passionnément universitaire, devait s'en tenir au second interrogatoire et étendre même le sens de la réponse. « Comme l'assassin, dit-il, avoit été disciple des Jésuites et qu'il reconnaissoit leur avoir souvent entendu dire qu'il étoit permis de tuer le roi, à

Digitized by Google

Le bon roi pardonnait. L'Université eut la sagesse de rester en dehors [1]. Mais le Parlement voulut faire du zèle. Le jour même de l'exécution du régicide, c'est-à-dire le 29, il rendait un arrêt condamnant à l'exil tous les Jésuites de France « comme corrupteurs de la jeunesse, perturbateurs du repos public, ennemis du Roy et de l'Estat, » prononçant la confiscation de leurs biens et portant défense, sous peine de crime de lèse-majesté, d'envoyer des élèves dans leurs collèges à l'étranger. Trois jours leur étaient accordés, à dater de la signification du jugement, pour quitter leurs maisons, tant à Paris que dans les autres villes de France, et quinze jours pour franchir les frontières du royaume. Arrêt inique, scandaleux, révoltant, car comment frapper, en masse, dans l'espace de quarante-huit heures, « une nombreuse société religieuse qui n'avait été ni écoutée, ni défendue, pour une tentative de régicide auquel elle n'avait eu aucune part [2]? Arrêt suivi, quelques jours plus tard, le 7 janvier, d'un second qui lui donna la consécration du sang dans le supplice du P. Guignard, chez qui on avait découvert quelques propositions écrites de sa main au temps de la Ligue et qui en exprimaient les sentiments [3].

qui ils donnoient le nom de tyran, et que tel étoit le sentiment de toute la société, on se persuada que l'Université avoit bien pénétré leurs projets et jugé d'eux sainement. » (*Hist. de l'Univers. de Paris*, t. VI, p. 473.)

[1] D'ailleurs, tout le monde, sous le coup de l'émotion, travaillait indirectement pour elle. Passerat lui-même, dans une de ses leçons au Collège de France, fit une sortie violente contre les Jésuites (*Hist. de l'Univers. de Par.*, t. VI, p. 472).

[2] Sismondi, *Hist. de France*, t. XXI, p. 323.

[3] *Collect. judicior.*, t. II, part. I, p. 524 : *Arrest du Parlement de Paris* ...

Voici quelques-unes de ces propositions :

« Et premierement que si, en l'an 1572, au jour de Saint Barthelemy, on eust seigné la veine basilique, nous ne fussions tombez de fievre en chau mal, comme nous l'experimentons....

« II. Que le Neron cruel a esté tué par un Clement et le moine simulé depesché par la main d'un vray moine.

. . . . . .

« IV. Pensez qu'il faisoit beau voir trois roys, si roys se doivent nommer le feu tyran, le Bearnois et ce pretendu monarque de Portugal dom Antonio.

« V. Que le plus bel anagramme qu'on trouva jamais sous le nom du tyran defunct, estoit celuy par lequel on disoit : O le vilain Herode.

« VI. Que l'acte heroïque fait par Jacques Clement, comme doué du Saint-Esprit, appellé de ce nom par nos theologiens, a esté justement loué....

« VII. Que la couronne de France pouvoit et devoit estre transferée à une autre famille que celle de Bourbon.

. . . . . .

« IX. Que si on ne peut le deposer (le Béarnois) sans guerre, qu'on guer-

Digitized by Google

L'arrêt d'expulsion et de confiscation fut exécuté dans le ressort de la capitale [1]. La plupart des Parlements imitèrent celui de Paris. Mais les Parlements de Toulouse et de Bordeaux laissèrent les Jésuites en repos dans l'étendue de leur juridiction. Le bon roi n'eut garde de s'en offenser.

Le zèle du Parlement de Paris ne se refroidissait pas. Des Jésuites, ayant réellement ou fictivement quitté l'ordre, rentraient en France et entendaient se livrer à l'enseignement et à la prédication. Le 21 août 1597, sur la réquisition du procureur général, le Parlement rendit un nouvel arrêt, faisant « inhibitions et deffenses à toutes personnes, corps et communautez des villes, officiers et particuliers de quelque qualité et condition qu'ils soient, ne recevoir ne souffrir estre receus aucuns des prestres ou escholiers, eux disans de la Societé de Jesus, encore que lesdits prestres ou escholiers ayent abjuré ou renoncé au vœu de profession [2].... »

Dans l'affaire de l'ex-jésuite Porsan, qui dirigeait le collège de Lyon et auquel le Parlement de Paris voulait appliquer le dernier arrêt, Simon Marion, avocat général et chargé du réquisitoire, se félicitait de ce que, par suite de l'expulsion des Jésuites, l'Université était en train de retrouver ses splendeurs d'autrefois [3].

roye; si on ne peut faire la guerre, qu'on le fasse mourir. » (*Ibid.*, p. 525.)

Chez combien d'ardents ligueurs n'eût-on pas trouvé de pareilles propositions? N'étaient-ce pas des doctrines qui avaient cours au sein de la Ligue? Le grand tort du P. Guignard, c'est d'avoir conservé ces écrits après les troubles.

Le même jour, un arrêt spécial frappait un autre Jésuite, le P. Guérel, et Pierre Chastel. Le crime du premier était d'avoir professé la philosophie au régicide; celui du second, d'avoir été le père du criminel. A l'un, exil perpétuel; à l'autre, bannissement de neuf années, sans jamais cependant pouvoir rentrer dans Paris; et pour les deux, en cas d'infraction, pendaison « sans autre forme ni figure de procès. » (*Collect. judicior....*, t. II, part. I, p. 526 : *Arrest du Parlement du 7 janvier....*)

Mais les Jésuites eurent une consolation. La défense d'envoyer des élèves dans leurs collèges à l'étranger ne fut guère entendue. Leurs collèges de Douay, de Verdun, de Dole, de Pont-à-Mousson, de Besançon se remplissaient d'élèves français (P. Carayon, *Documents inédits....*, t. I, p. 88).

[1] Le dimanche 8 janvier, les Jésuites de Paris, au nombre de trente-sept, quittèrent la cité, les uns à pied, les autres dans trois charrettes, sous la conduite d'un huissier de la cour. L'Estoile ajoute que le procureur « estoit monté sur un petit bidet » (*Journal de Henry IV*, 8 janvier 1595).

Passerat, Baugrand et Gosselin logèrent au collège. La bibliothèque, qui comptait 18,000 à 20,000 volumes, devint la possession de cinq à six libraires (*Documents inédits....*, t. I, p. 84-85).

[2] *Hist. Univ. Paris.*, t. VI, p. 898; *Extrait des registres de Parlement.*

[3] *Ibid.*, p. 899-904 : *Plaidoyé de M. Marion....*

Digitized by Google

En effet, pendant que les Jésuites étaient en exil, on prenait tous les moyens pour relever l'Université, ce séminaire, comme l'on aimait à dire alors, où se formait la jeunesse appelée à servir l'Église et l'État dans les fonctions ecclésiastiques et les fonctions civiles.

En février 1595, le recteur Jean Galland avait fait cette communication aux représentants ordinaires de l'*Alma Mater :* Le roi, se proposant de remettre l'Université en bonne situation, a nommé des commissaires à cet effet. Il s'agissait d'élaborer un nouveau règlement, perfectionnant les anciens. Ces commissaires étaient Renaud de Beaune, archevêque de Bourges et grand aumônier de France; Achille de Harlay, premier président du Parlement; Jacques de Thou, maître des requêtes et bientôt président à mortier; Jacques de la Guesle, procureur général. On leur adjoignit Séguier, lieutenant civil, et Faucon de Riz, premier président du Parlement de Bretagne. Des remerciements furent votés au roi et une députation choisie pour les lui porter. Il fut décidé aussi de s'entendre avec les commissaires pour mener l'œuvre à bonne fin; et, pour attirer les bénédictions du ciel, une procession solennelle fut indiquée à laquelle présiderait l'évêque de Mende.

L'élaboration du nouveau règlement demanda trois ans et demi. Il fut enregistré, le 3 septembre 1598, par le Parlement, qui en confia l'exécution au président de Thou, aux conseillers Lazare Coqueley et Édouard Molé. Mais, certains articles devant être retouchés, on en remit à plus tard la publication en pleine assemblée de l'Université.

La cérémonie s'accomplit seulement le 18 septembre 1600. Le président de Thou et les deux susdits conseillers étaient présents, ainsi que l'avocat général Servin, qui leur avait été adjoint. De Thou ouvrit la séance par un discours où il parla de l'autorité civile touchant les réformes universitaires et préconisa les doctrines gallicanes. Ces doctrines se trouvaient résumées et consacrées sous le nom de *libertés de l'Eglise gallicane*. Après la lecture du règlement, Servin fit un second discours.

Il se proposait d'adresser quelques avis à chaque Faculté. Aux théologiens de donner l'Écriture sainte pour base à leur enseignement, sans pourtant négliger la scolastique, qui avait son utilité pour la réfutation des hérésies. Aux décrétistes de

Digitized by Google

ne rien avancer de contraire aux précieuses libertés de l'Église gallicane ; les médecins devant demander à Hippocrate, et non aux empiriques, la vraie science. Quant aux artiens, ils ne devaient pas oublier qu'ils poursuivaient deux buts : un but moral et un but littéraire. Le but moral était atteint, si les leçons tendaient au mépris du vice et à l'amour de la vertu. Le but littéraire l'était aussi, si on s'occupait moins des commentaires que du texte même de l'écrivain : c'est dans le texte de l'écrivain qu'on puise *la grâce, le sel et la substance des bons livres*. A la fin du discours, l'orateur portait ce coup aux adversaires toujours redoutés, les Jésuites : ainsi l'Université recouvrera son lustre sans avoir besoin d'*hommes nouveaux* [1].

L'Université, de son côté, s'exprimait sans ménagements sur le compte de ces *hommes nouveaux*. Elle leur attribuait en grande partie sa décadence. Elle appelait la Société une nouvelle Carthage qui était venue placer son camp au milieu du pays latin, un astre malsain dont les malignes influences ont terni l'éclat des Académies du royaume [2]. Elle en était pour l'instant délivrée. Puisse-t-elle n'en être jamais embarrassée ! Ainsi s'exprimait-elle dans une nouvelle supplique au Parlement et dans un discours d'action de grâces, supplique et discours imprimés à la suite des statuts, édition de 1601 [3].

Nous venons d'assister à une lutte d'un demi-siècle.

Dans cette lutte, l'Université trouva des auxiliaires zélés et un concours puissant. Les auxiliaires étaient les curés, qui croyaient avoir à se plaindre des privilèges accordés au sujet de l'administration des sacrements, estimant déjà trop nombreux

[1] De Thou, *Hist. mei temporis*, lib. CXXXIII, cap. XIV ; *Hist. Univers. Paris.*, t. VI, p. 891-892, 911 ; *Hist. de l'Univers. de Par.*, t. VII, p. 52 et suiv.

[2] « Pridem qui novo exemplo nostris luminibus offecerunt, non in tantum excrevissent aut in Academiae medicullio, quasi nova Carthago in romano solio, castrametati essent, nisi nostrorum supina vecordia tamdiu dormitasset. » Les écoles de Paris avaient prospéré « donec nostris his sedibus successerunt novi et insolentes hospites...., quibus in Gallia receptis, non modo Parisiensis, sed et insignes pleraeque per universam Galliam Academiae antea florentissimae paulatim fluere ac, veluti noxio malignoque sidere aliquo afflatae, intabescere coeperunt. »

[3] *Reformation de l'Université de Paris*, Paris, 1601, in-8, ou *Leges et Statuta in usum Academiae et Universitatis Parisiensis*. A la suite : 1° *Libellus supplex ad augustissimum senatum pro Academia Parisiensi ;* 2° *Gratiarum actio ad augustissimum senatum pro instaurata Parisiensi Academia*. Première citation dans *Libellus supplex*, p. 13 ; deuxième citation dans *Gratiarum actio*, p. 15-16.

Digitized by Google

les ordres qui usaient de semblables concessions. Le concours venait du Parlement, concours calculé, circonspect, toujours légal, jusqu'au moment où un royalisme exagéré fit commettre un forfait juridique.

Dans cette lutte, le beau rôle n'a pas été certainement pour l'Université. Si la Faculté de théologie se montra moins hostile que ses trois sœurs, la Faculté des arts se distingua entre toutes par son acharnement.

Sans doute, l'Université avait assez des séculaires conflits avec les ordres mendiants. Elle désirait en éviter d'autres avec un nouvel ordre. Mais ce n'était pas suffisant pour l'autoriser à faire, de parti pris, litière de toute réclamation, quelque juste et raisonnable qu'elle fût.

Sans doute, les avocats de l'Université — affaire de profession — forçaient quelque peu les termes. Mais, en définitive, ils n'étaient pas mauvais interprètes des pensées de leur cliente, qui parfois avait elle-même de bien dures paroles.

Que l'Université eût défendu ses droits, ses prérogatives, on n'eût été fondé à se plaindre qu'en se plaçant au point de vue d'une noble liberté, celle de l'enseignement. Mais ce refus obstiné avait certainement pour cause inspiratrice la jalousie, jalousie qui s'accroissait d'autant plus que les succès des Jésuites étaient grands dans l'enseignement.

Et encore, si cette jalousie avait eu un prétexte quelque peu plausible! Mais rien de cela : les Jésuites voulaient s'engager, d'une part, à se soumettre aux statuts et aux usages universitaires, et, de l'autre, à renoncer aux droits et privilèges académiques. Qu'avait donc à redouter la susceptible *Alma Mater?*

Ce qui aggrave le tort de l'Université, c'est que seule elle se montrait inflexible, voulant avoir raison contre tous, même contre le Saint-Siège, qui avait donné son approbation au nouvel ordre, même contre le Concile de Trente, qui en avait fait l'éloge. Et, sans sortir de la France, pourquoi se montrer plus sévère qu'une assemblée du clergé, celle de Poissy, plus sévère que les rois, plus sévère que les Parlements eux-mêmes? Pourquoi demander sans motif et poursuivre avec passion l'application d'une peine extrême, le bannissement?

Abbé P. Feret.

---



Digitized by Google

## UN CAS D'INSUBORDINATION MILITAIRE

# DUMOURIEZ CONTRE LUCKNER

**(Juillet 1792)**

D'APRÈS LES DOCUMENTS INÉDITS DU DÉPOT DE LA GUERRE

---

Le 20 avril 1792, c'est-à-dire à la date où l'Assemblée législative votait, à l'unanimité moins sept voix [1], une motion déclarant la guerre au « Roi de Bohême et de Hongrie, » la perspective d'une lutte à soutenir, non seulement contre l'empire d'Allemagne, mais contre l'Europe entière, avait été envisagée de longue main par les membres du gouvernement, — ce que l'on appelait alors le Conseil du Roi, — notamment par l'ancien ministre de la guerre, Narbonne, et par le ministre actuel des affaires étrangères, le général Dumouriez.

Déjà au mois de janvier précédent, — le mercredi 14, — Narbonne, rendant compte à l'Assemblée du voyage qu'il venait de faire sur la frontière, avait annoncé que les trois commandants d'armée : Rochambeau, Luckner et Lafayette, réunis avec lui à Metz, dans une conférence « spécialement ordonnée par le Roi, avaient examiné le plan de campagne offensif ou défensif que les événements pourraient amener un jour ou l'autre à développer [2]. »

Le maréchal de Rochambeau, se fondant sur le manque d'instruction des contingents très divers qui constituaient son armée, sur leur défaut d'homogénéité et de discipline, eût voulu conserver la défensive, faire tout au plus une guerre d'avant-postes

[1] Baert, Becquet, Mathieu-Dumas, Gentil, Hua, Jaucourt, Théodore de Lameth.

[2] *Moniteur* du 14 janvier 1792. Compte rendu de la séance du 11. Discours du ministre de la guerre.

Digitized by Google

— de postes, comme on disait alors — et ne point entamer d'opérations sérieuses, avant que l'expérience acquise par ses troupes lui eût offert quelque chance de tenter avec succès la grande guerre.

Lafayette avait émis l'avis d'exécuter avec son armée une pointe dans le pays de Liège, tandis qu'à sa droite et à sa gauche, les armées du Nord et du Rhin eussent fait de simples démonstrations. Quant à Luckner, il s'était prononcé simplement pour « l'offensive [1] », sans dire de quelle façon il l'entendait.

Ces propositions diverses furent écartées l'une après l'autre par Dumouriez, qui avait la haute influence dans le gouvernement, et ce fut sur son initiative que le Conseil du Roi se décida pour une invasion tentée directement en Belgique par une partie des troupes, par la partie la meilleure et la plus solide des troupes de l'armée du Nord.

Ces premières opérations des guerres de la Révolution, exécutées à la fin d'avril 1792, furent, comme on sait, extrêmement malheureuses.

Biron, l'ancien duc de Lauzun, qui avait mis en avant ce plan défectueux, espérant sans doute conquérir sur un véritable champ de bataille la célébrité qu'il n'avait encore su mériter que dans le boudoir de ses maîtresses, fut honteusement battu devant Mons et enveloppé dans une déroute dont « il n'y avait point d'exemple [2], » écrivait le lendemain le maréchal de Rochambeau. Le même jour, un peu à l'est de Baisieux, sur la route et en avant de Tournai, le général Théobald Dillon éprouvait un échec identique, et ne rentrait à Lille, au milieu de ses troupes affolées, que pour y être impitoyablement massacré.

C'était bien mal débuter dans une guerre où, comme on le sait pertinemment aujourd'hui, nous jouions le rôle de provocateurs responsables ; mais Dumouriez, avec la ténacité qui était une des caractéristiques de son tempérament, jugea qu'il

[1] « Il me reste à vous annoncer.... que le maréchal Luckner va le remplacer (Rochambeau).... L'avis de ce général (Luckner) est pour la guerre offensive. Voici ce qu'il m'écrivait le 24 avril : « Je ne doute pas, Monsieur, que M. de Grave ne concoure avec vous à la justice de mes demandes, à la nécessité d'y satisfaire et de quitter ce rôle défensif aussi ruineux que peu assorti au caractère français. » Assemblée législative. Séance du 4 mai. Discours de Dumouriez.

[2] Archives historiques de la guerre. Armée du Nord, mai 1792. Rochambeau au Roi, 2 mai.

Digitized by Google

n'y avait pas là motif à découragement. Il le pensa et il le dit à l'Assemblée nationale le lendemain même du jour où il apprit le désastre de Baisieux-Quiévrain : « Quelque douloureux que soient de tels événements, déclara-t-il le 4 mai devant les membres de la représentation nationale, ils ne sont point pour décourager quatre millions d'hommes libres armés pour la défense de leur patrie [1]. »

C'était juste. Toutefois, pour réussir, la première mesure à prendre était de mettre à la tête de l'entreprise un homme qui eût confiance dans sa réussite, et Rochambeau n'était point cet homme-là. D'ailleurs, celui-ci, valétudinaire, dégoûté, froissé d'avoir vu adopter un plan absolument contraire à ses idées, blessé à juste titre de ce que les instructions adressées à Biron et à Dillon leur eussent été expédiées directement et sans passer par ses mains, venait d'envoyer sa démission [2] ; on le remplaça par Luckner [3].

Luckner, que tout le monde, en France, prenait à cette époque pour un émule du grand Frédéric, n'avait en réalité jamais commandé qu'un régiment de cavalerie, n'avait pas davantage servi en Prusse et était demeuré, depuis les trente dernières années, dans une oisiveté inévitablement fatale aux quelques qualités militaires qu'il avait pu posséder jadis [4]. C'était, dans toute la force du terme, ce que l'on appelle vulgairement une « vieille culotte de peau, » un soldat « demi-abruti, sans esprit, sans caractère [5], » qu'il eût été sage de laisser dans sa retraite. Malheureusement, la France s'était tout à coup engouée, sans savoir pourquoi, de ce vieux sabreur cosmopolite [6], et c'est à lui qu'elle confiait ses destinées dans la crise la plus dangereuse qu'elle eût jamais traversée.

Dumouriez manda Luckner à Paris, lui expliqua le plan qu'il

[1] *Moniteur* du 6 mai 1792. Séance du 4 mai. Discours de Dumouriez à l'Assemblée législative.

[2] Archives historiques de la guerre. Armée du Nord, avril 1792. Rochambeau au Roi, 29 avril.

[3] *Moniteur* du 6 mai. Déclaration de Dumouriez. Archives de la guerre. Armée du Nord, mai 1792. De Grave à Luckner, 4 mai.

[4] Voir : *Le maréchal de Luckner et la première invasion de la Belgique* (*Revue des questions historiques* du 1er avril 1898).

[5] *Mémoires* de Mme Roland, éd. Dauban, in-8, Paris, Plon, 1864, p. 365.

[6] Voir l'article sur Luckner précédemment cité (*Revue des questions historiques*, 1er avril 1898), et l'article de Poten dans l'*Allgemeine deutsche Bibliographie*.

Digitized by Google

avait voulu faire exécuter par Rochambeau, c'est-à-dire l'invasion de la Belgique avec l'aide des Brabançons révoltés. Biron, qui avait jadis assuré Dumouriez que les Belges n'attendaient que notre entrée dans leur pays pour se soulever comme un seul homme, qui avait même prétendu que des régiments autrichiens déserteraient en masse pour se joindre à nos troupes [1], Biron avait été cruellement désillusionné par sa déroute de Quiévrain. Mais il avait si bien endoctriné Dumouriez deux mois auparavant, que celui-ci s'entêtait maintenant de l'opinion qu'on lui avait jadis inculquée et s'obstinait à croire à l'imminence d'un mouvement belge en notre faveur.

Luckner, après bien des hésitations, avait fini par accepter le commandement de l'armée du Nord dans les conditions où on le lui offrait; il avait assumé effectivement cette tâche le 18 mai, avait tardé vingt-deux jours à reprendre les opérations et s'était enfin mis en route le 9 juin [2].

Son armée, composée : 1° des troupes établies à Famars (sous Valenciennes); 2° du corps appelé de Dunkerque, sous les ordres du lieutenant général de Carle; 3° des troupes campées à Maulde, aux ordres du lieutenant général de la Noüe, s'élevait au chiffre d'environ 28,000 hommes. C'était peu, sans doute, mais c'était cependant suffisant, étant donné que l'on comptait sur la coopération des Belges, et que les troupes autrichiennes qu'on allait trouver devant soi ne dépassaient pas trente mille combattants [3].

A la vérité, on était assez mal outillé : on manquait de tentes, l'armement était incomplet ou défectueux, l'habillement était lamentable, mais l'esprit était presque bon, la confiance était revenue et les hommes avaient à cœur de venger leurs précédents échecs de Mons et de Tournai. A cette date, le général Biron écrivait à Servan que « l'armée étoit pleine de bonne volonté.... qu'elle montroit de la confiance dans ses chefs et paraissoit déterminée à leur en inspirer par sa conduite [4]. » Tou-

[1] Voyez *Correspondance du général Biron*. Archives historiques de la guerre, 1792. Armée du Nord, portefeuille A. 1. a.

[2] Archives historiques de la guerre. Armée du Nord, juin 1792. Luckner à Servan, 10 juin.

[3] Rapport du feld-maréchal Bender, 3 janvier 1792. Voyez Angeli cité par Pfeiffer dans sa brochure *Der Feldzug Luckners in Belgien*, 1792, p. 45.

[4] Archives historiques de la guerre. Armée du Nord, juin 1792. Biron à Servan, 11 juin.

Digitized by Google

tefois, si les soldats demeuraient dans ces dispositions excellentes, il n'en était pas de même des généraux, de certains généraux tout au moins, en particulier de Luckner, foudre de guerre seulement en paroles, qui, après avoir prôné la guerre à outrance, ne pensait plus qu'à la défensive et n'entreprenait le mouvement sur la Belgique qu'avec la pensée de battre en retraite au premier prétexte.

Toutefois, il se mit en route, comme nous l'avons dit tout à l'heure, pénétra en Belgique et remporta, avec les prises de Menin et de Courtrai, deux petits succès qui paraissaient en présager d'autres. Le vieux Luckner paraissait tout ragaillardi. Il écrivait le lendemain de la prise de Menin qu'il n'avait pas, depuis deux mois, passé une nuit aussi bonne, « sans doute, ajoutait-il, parce qu'il avait dormi en pays conquis [1]. »

L'entrée dans Menin avait eu lieu le 17 mai, Courtrai avait été pris le 18, tout faisait croire que le maréchal allait profiter de cet heureux début, du trouble que ces succès avaient causé nécessairement parmi les Autrichiens, pour pousser de l'avant. Il n'en fit rien. Luckner, maître de Courtrai, parut vouloir s'en tenir à cette première conquête : il semble qu'il était à bout de souffle, d'ambition. A Paris, on ne s'inquiéta pas d'abord outre mesure de cette inaction. Sans doute, on la regrettait, on en était préoccupé d'autant plus qu'on jugeait le succès de la campagne attaché à la rapidité des premières opérations. Mais Luckner passait alors, comme nous l'avons dit, pour un grand homme de guerre, un homme qui, à lui seul, nous valait « vingt mille soldats [2], » et l'on était persuadé que ce silence menaçant allait être rompu par quelque coup de tonnerre.

La foudre éclata en effet : l'augure se décida effectivement à parler; toutefois, ce ne fut point dans le sens qu'on se l'était tout d'abord imaginé.

Vers le 25 juin, les rumeurs les plus étranges commencèrent à circuler dans l'armée et même à Paris. On disait que le maréchal, sous le prétexte fallacieux que son armée était numériquement trop faible, que les Brabançons ne se soulevaient point,

[1] Archives historiques de la guerre. Armée du Nord, juin 1792. Luckner à Servan, 27 juin.

[2] Archives historiques de la guerre. Armée du Nord. Portefeuille A. 1. a. Biron à Dumouriez, 15 avril.

Digitized by Google

que sa position était critique entre la mer et Tournai, non seulement renonçait à l'offensive, mais songeait à se replier sur Valenciennes.

Et la nouvelle, tout extraordinaire qu'elle fût, était vraie; et l'exécution était à la veille de suivre la conception.

Effectivement, le maréchal de Luckner, qui depuis plusieurs jours préparait l'opinion du Conseil du roi à son mouvement rétrograde par une série de dépêches [1] où, à travers des réticences, des exagérations et des inconséquences, perçait l'idée maitresse qui l'absorbait, donnait irrévocablement, le 29 juin, l'ordre de la retraite. Le 30 au matin, le mouvement commençait : deux jours après, l'évacuation était un fait accompli.

Ce n'est pas le lieu de rechercher ici les mobiles qui inspirèrent à Luckner cette pitoyable résolution : nous avons dit ailleurs [2] les bruits qui coururent à cette époque sur les motifs auxquels on avait attribué sa conduite, et nous avons dévoilé les raisons véritables qui la dictèrent. Nous ne voulons retenir pour le moment que le fait brutal et matériel, à savoir : qu'après avoir pénétré en Belgique conformément à l'idée essentielle d'un plan conçu par Dumouriez et Biron, nous abandonnions sans raison, sans motifs valables, notre conquête et que nous passions, sans y être contraints, d'une offensive audacieuse et victorieuse à une défensive timide et pusillanime.

## I.

Au moment où se produisait à la frontière du nord cette fâcheuse et inexplicable reculade, Dumouriez, succombant aux attaques à la fois des constitutionnels et des jacobins, venait de quitter le ministère.

Quelque attrait qu'eût pour lui la diplomatie, elle ne le passionnait pas assez pour lui faire oublier qu'il était sinon l'inspirateur, tout au moins l'endosseur responsable du plan d'offensive en Belgique, et que sa réputation militaire, son prestige politique étaient intimement liés au succès de cette conception.

Plus que personne en France, il avait applaudi aux débuts

[1] Voir aux archives. Armée du Nord, juin 1792.

[2] Voir, dans la *Revue des questions historiques* du 1er avril 1898, notre étude sur Luckner.

Digitized by Google

heureux de nos troupes, plus que personne il s'était ému de la subite inaction de Luckner après Courtrai, plus que personne enfin, il était surpris, affligé, irrité que cette inaction aboutit à un échec.

Bien que Dumouriez ne fût plus ministre depuis le 24 juin, bien que par conséquent il ne connût plus exactement le fond des dépêches de Luckner, il savait par ses correspondants intimes à l'armée du Nord, notamment par Valence et Biron, que l'évacuation était, au 25 juin, décidée en principe et que lui seul pouvait avoir assez d'influence sur le maréchal pour faire varier sa résolution.

Mais, retenu aux Tuileries, au ministère, à l'Assemblée, par les dernières obligations de sa charge, par la nécessité de transmettre régulièrement le pouvoir à son successeur, de régler le compte des dépenses secrètes, d'assurer la solution de différentes affaires personnelles, Dumouriez dut encore passer quelques jours à Paris, et ce fut seulement le 27 dans la nuit qu'il put partir enfin pour la frontière. Il fit diligence; il doubla les postes, mais quelque soin qu'il prit de hâter son voyage, il n'arriva à Valenciennes qu'après que notre armée l'avait atteinte déjà, c'est-à-dire lorsque l'abandon de notre éphémère conquête était un fait accompli. A Valenciennes, le maréchal Luckner accueillit le nouveau venu avec une extrême froideur. A ce moment, Dumouriez était un astre éteint, une puissance déchue : tout le monde parmi ses camarades, le lui fit durement sentir. A un autre point de vue, l'ancien ministre des affaires, attaché, ou plutôt passant pour être attaché au parti le plus avancé de la Révolution, n'avait pour ainsi dire que des ennemis dans l'état-major général, où l'influence soit du Roi, soit de Lafayette, était encore prépondérante. Berthier notamment, chef de l'état-major de Luckner, Berthier, à cette époque très attaché encore à l'ancien régime, affecta vis-à-vis de l'ex-ministre un manque d'égards des plus blessants. Il était de règle alors, et les choses n'ont pas changé aujourd'hui, que lorsqu'un nouvel officier général arrivait à une armée, son entrée en fonctions était mise à l'ordre de façon que « nul n'en ignorât. » De plus, le major général organisait sans retard — pour les officiers n'ayant pas de commandement immédiat, ce qui était le cas de Dumouriez — le service des garde d'honneur, ordonnances, plantons, que le

Digitized by Google

règlement mettait alors à la disposition des officiers généraux, lui faisait porter chaque jour l'ordre et la décision du général en chef, le tenait, en un mot, au courant de tous les mouvements de l'armée. Berthier mit un soin particulier à déroger à tous ces usages. Dumouriez raconte lui-même dans ses *Mémoires* que pendant quelques jours on feignit à Valenciennes, sinon d'ignorer sa présence, tout au moins de ne point savoir qu'il était attaché à l'armée, de croire qu'il était venu là en simple particulier, en amateur.

Trop fin pour manifester le moindre dépit, trop maître de lui pour faire un esclandre banal, sans doute inutile, il résolut d'étudier de plus près ses nouveaux camarades, notamment le général en chef, qu'il connaissait en réalité à peine.

Le maréchal Luckner, tout vieux qu'il fût [1], avait conservé une activité physique qui contrastait singulièrement avec son affaiblissement intellectuel. A soixante-dix ans, il supportait facilement une course à cheval de plusieurs heures, à toutes les allures, et faisait également à pied, très allégrement, de longues marches. Au camp de Valenciennes, en juillet 1797, « il se levoit avant le jour, montoit à cheval sans autre but que celui de se montrer aux soldats, rentroit fort tard, dinoit mal, bourroit tout le monde, signoit des lettres qu'il ne lisoit pas et se couchoit à neuf heures [2]. »

A différentes reprises, Dumouriez essaya d'avoir avec lui un entretien particulier : le maréchal l'évitait. En vain Dumouriez se présentait presque immédiatement après son lever et l'accompagnait à cheval dans sa tournée à travers le camp, le vieux Luckner, surveillé de près par Berthier et ses autres entours, n'était jamais seul. Peut-être le soin que mettaient les aides de camp du généralissime à écarter de lui les intrus ne visait-il pas spécialement Dumouriez. On savait le maréchal très faible, facile à endoctriner, aisé à circonvenir. C'était lui rendre service que de lui éviter des actes de faiblesse qu'il eût été obligé de désavouer le lendemain. Ainsi pensaient Berthier, Lameth, même Valence et Biron.

Cependant, de la même façon qu'il n'est si bon cheval qui ne

[1] Il était né en 1722, à Cham en Bavière. Sur son activité physique, voir ses biographes, notamment Poten, Pfeiffer.

[2] *Mémoires de Dumouriez*, livre V.

Digitized by Google

bronche, il n'est geôlier si vigilant qui n'ait un instant d'oubli, et un beau matin Dumouriez put avoir avec Luckner l'entretien particulier qu'il recherchait. En tête à tête avec son chef, sans témoins, il lui parla avec la franchise et la vigueur qu'il savait déployer quand il voulait exercer une pression sur quelqu'un [1]. Il lui dit qu'il avait lieu de s'étonner qu'on traitât avec ce sans-façon un officier général qui avait été honoré de la confiance particulière du Roi, et qui n'était tombé, en somme, que pour avoir voulu soutenir le prince contre les Jacobins. Il lui mit ensuite nettement sous les yeux à quel danger il s'exposait, lui, Luckner, en se laissant mener par des jeunes gens comme Charles Lameth, Noailles, Mathieu de Montmorency, en signant, sans en prendre connaissance et sans se les faire expliquer, les lettres que lui rédigeait Berthier; en un mot, en tolérant que d'autres exerçassent réellement un commandement dont il gardait l'entière et redoutable responsabilité.

Le maréchal, auquel la moindre émotion faisait verser des larmes, ne manqua pas de s'attendrir au tableau que lui traçait son lieutenant : il pleura même abondamment. Puis, sautant brusquement de l'attendrissement à la colère, il jura que les choses allaient changer, que Charles Lameth, Montmorency, Berthier, étaient « des intrigants, des factieux [2], » et qu'il saurait les mettre à la raison. Il convia ensuite Dumouriez à dîner à sa table, ce qui ne lui était pas arrivé encore, et il fit comprendre aux officiers de l'état-major général qu'ils eussent à changer de conduite vis-à-vis du nouvel arrivé. Effectivement, le lendemain, Berthier alla rendre à l'ancien ministre de la guerre la visite qu'il lui devait depuis six ou sept jours; mais cette politesse n'impliquait pas que le chef d'état-major eût désarmé : il s'en fallait. D'ailleurs Luckner lui-même se sentait mal à l'aise à côté d'un homme comme Dumouriez, dont l'activité morale aussi bien que physique, dont les projets audacieux et multiples, sans compter les relations politiques suspectes, l'effrayaient et le déroutaient. Il résolut de l'envoyer commander le camp de Maulde, où se trouvait seulement un maréchal de camp, Beurnonville, qui y était, d'ailleurs, amplement suffisant. Sans

[1] Voir le détail complet de cette scène dans Dumouriez.
[2] *Mémoires de Dumouriez*. II, livre V.

Digitized by Google

doute, il eût été plus simple et plus raisonnable de garder Dumouriez à Valenciennes, où il n'existait pas d'autre lieutenant général que Biron [1]; mais alors on conservait près de soi un témoin incommode, peut-être un mentor ou un censeur gênant : à beaucoup de points de vue, l'envoi à Maulde était préférable. Dumouriez se rendit compte sans peine qu'on cherchait à l'éloigner : il eut même l'idée qu'en l'expédiant à l'extrême frontière, on espérait lui faire éprouver quelque échec éclatant qui eût anéanti les espérances que pouvaient fonder ses amis sur ses capacités militaires. En réalité, les projets de Luckner ne paraissent pas avoir été aussi noirs.

Le camp de Maulde, situé sur un mamelon qui domine les alentours d'une quinzaine de mètres [2], était et demeure encore une hauteur importante [3] au milieu de cette plaine brabançonne absolument plate; ce n'était donc point une position aussi dangereuse que le prétend Dumouriez. Sans doute, les ouvrages qu'on y avait tracés n'étaient encore qu'à l'état d'ébauches [4], mais la situation topographique était bonne, et il fallait peu d'efforts pour rendre d'un abord difficile les sept redoutes en construction.

Dumouriez, pour hâter le plus possible les travaux, ne voulut point s'installer à Saint-Amand, que le maréchal lui avait indiqué comme centre de son commandement (en dehors des troupes de Maulde, il avait sous ses ordres les garnisons de Douai et d'Orchies). Il préféra s'établir au camp même, de façon à surveiller de plus près ses travailleurs et à vivre au milieu de ses troupes.

Cependant, la retraite de Courtrai n'avait pas fait sur le Conseil du Roi l'impression fâcheuse qu'elle avait produite dans le public. Soit que Louis XVI vit sans déplaisir cet arrêt des hostilités, soit surtout que la confiance aveugle qu'on avait dans les talents de Luckner persuadât que si ce stratège avait battu

[1] M. de Crillon, appelé à Paris, n'était pas revenu. « Il faut comprendre M. de Crillon parmi le très petit nombre de gens qui sont dans le parti révolutionnaire ; il est sans talents et sans esprit. » La Marcq à Mercy, III, p. 294. Correspondance de Mirabeau publiée par Bacourt.

[2] La cote absolue est de 34 mètres.

[3] Nous y avons récemment construit un fort qui constitue, avec Valenciennes, Condé et Flines, la position dite de Mortagne.

[4] Luckner avait prescrit ces travaux lors de sa visite à Maulde le 10 juin, pendant sa marche sur Courtrai.

Digitized by Google

en retraite, c'est que la retraite s'imposait [1], on accepta l'événement comme inéluctable, et l'on s'efforça d'en pallier les inconvénients. La situation militaire avait d'ailleurs bien changé de ce côté-ci et de l'autre du Rhin, depuis que Luckner avait succédé à Rochambeau. Le dessein des puissances alliées, incertain au commencement de mai, commençait à transpirer; on savait que les armées austro-prussiennes se dirigeaient vers le Rhin [2], l'on était même persuadé que, pour appuyer ce mouvement, « toutes les troupes autrichiennes quittoient les Pays-Bas et remontoient l'électorat de Trèves, de façon à nous attaquer par la trouée de Montmédy, Longwy, le cours de la Sarre et l'Alsace [3]. »

Le ministre de la guerre Lajard, qui avait succédé à Servan le 20 juin, écrivit à Luckner, à la date du 1er juillet, pour le rassurer sur les suites de sa retraite de Courtrai au point de vue de sa faveur dans l'esprit du Roi [4]. En même temps, il lui demandait son avis sur la situation militaire et l'invitait à s'entendre avec Lafayette pour prendre « les mesures que lui dicteroient son expérience et son patriotisme. » En conséquence, un échange de vues eut lieu entre les deux généraux dès les premiers jours de juillet, et une lettre rédigée « le 6, à dix heures du soir, au quartier général de Valenciennes, » mit Lajard au courant des idées proposées en commun pour la continuation de la campagne.

Luckner et Lafayette posaient tout d'abord en principe que, « suivant toute vraisemblance, l'ennemi ne devoit faire aucune attaque considérable vers les Flandres; qu'il suffisoit donc, là, d'un corps d'observation joint aux garnisons des places [5]. » — « Le maréchal Luckner et le général Lafayette, — est-il dit en-

[1] Archives du Dépôt de la guerre. Armée du Nord, juillet 1792. Lajard à Luckner, 1er juillet.

[2] « .... Comme toutes les dépêches ministérielles et toutes les nouvelles nous annonçaient que les armées combinées sous le duc de Brunswick se portaient sur le Rhin.... » Archives du Dépôt de la guerre. Armée du Nord, juillet 1792. Lafayette à d'Abancourt, 29 juillet 1792. De Longwy.

[3] Mémoire adressé par le général Dumouriez au Roi, daté de Valenciennes, 18 juillet. Archives de la guerre. Armée du Nord, 1792, 18 juillet.

[4] Archives du Dépôt de la guerre. Armée du Nord, juillet 1792. Lajard à Luckner, 1er juillet.

[5] Archives du Dépôt de la guerre. Armée du Nord, juillet 1792. Luckner à Lajard, 6 juillet.

Digitized by Google

core dans ce document, — doivent à leur conscience, à leur amour pour la patrie, de représenter de nouveau au Roi que les moyens qu'on a mis dans leurs mains pour la défense du royaume sont très disproportionnés avec ceux que les puissances coalisées paraissent avoir préparés. Ils pensent, avec le Roi, que nous devons tous périr plutôt que de laisser porter atteinte à la souveraineté nationale et à la cause sacrée de notre liberté; mais ils se croient obligés de lui dire que si ces grands intérêts peuvent n'être pas compromis, une paix prompte et honorable seroit le plus important service que le Roi pût rendre à la nation, et Sa Majesté doit se pénétrer de plus en plus de la nécessité qui la presse de faire toutes les démarches personnelles qui pourroient contribuer à nous procurer ce grand bienfait [1]. »

Si les bénéfices de la paix ne pouvaient être obtenus, les deux généraux estimaient qu'il y avait lieu de porter toutes leurs forces plus au sud, vers le Rhin moyen et la Meuse, c'est-à-dire vers la zone où l'apparition des Austro-Prussiens paraissait probable. Il fut convenu, en outre, que Luckner défendrait la Lorraine et l'Alsace [2] et prendrait le commandement de toutes les troupes situées dans cette région, que Lafayette aurait sous ses ordres le pays de Dunkerque à Montmédy, en un mot que le maréchal reprendrait son ancien commandement de l'armée du Rhin et celui de l'armée du Centre, tandis que Lafayette assumerait le commandement de l'armée du Nord.

Cette modification dans la haute direction des deux grandes masses qui couvraient nos frontières n'eût dû être qu'une permutation entre deux individus; mais Luckner et Lafayette ne l'entendaient pas tout à fait ainsi. Par suite des dissensions qui déchiraient alors notre patrie, l'armée de Luckner, surtout l'armée de Lafayette, étaient des agglomérations où les préférences politiques avaient groupé des individus déterminés qui tenaient, pour des raisons diverses, à ne point s'éloigner de leur général en chef : le général lui-même désirait garder près de lui certaines personnalités qu'il savait particulièrement dévouées et sur lesquelles il pouvait compter en toutes circonstances. La-

[1] Archives du Dépôt de la guerre. Armée du Nord, juillet 1792. Luckner à Lajard, 6 juillet.
[2] Idem, ibid. Luckner à Lajard, 12 juillet.

Digitized by Google

fayette et Luckner décidèrent donc d'emmener chacun avec eux *leur* armée sur le nouveau théâtre de guerre qu'ils s'assignaient eux-mêmes : le Conseil du Roi approuva cette mesure [1], et son exécution fut fixée au 12 juillet.

Aussitôt la réception de votre lettre, écrivait à cette date le maréchal Luckner au ministre de la guerre — et de l'ordre du Roi qui y étoit inclus, j'ai expédié un courrier au lieutenant général Lafayette qui est arrivé à Valenciennes, et nous n'avons pas perdu un seul instant pour déterminer les mouvements ordonnés par Sa Majesté [2]. En conséquence : dix-sept bataillons et vingt escadrons de mon armée partent à une heure et demie du matin pour marcher sur Metz, où cette colonne arrivera le 24 au plus tard. Je laisse six bataillons et deux escadrons au lieutenant général Dumouriez, lesquels partiront le 20 pour venir me joindre à Metz, époque à laquelle arrivera un corps de cinq mille hommes de l'armée de M. de Lafayette commandé par M. de Chazot. M. Arthur Dillon commandera depuis Givet jusqu'à Dunkerque. Je laisse cinq bataillons et deux escadrons au camp de Maulde, huit bataillons et sept escadrons au camp de Maubeuge, indépendamment de cinquante-six bataillons et dix-neuf escadrons répartis dans la première division. Le lieutenant général Lafayette arrivera sur Montmédy le 22 avec vingt bataillons et vingt-neuf escadrons. Voilà, Monsieur, les dispositions arrêtées et exécutées à l'instant même, parce que nous ne savons qu'obéir. Le lieutenant général Lafayette est lié entièrement à moi et moi à lui, parce que nos principes sont les mêmes et que c'est avec une égale ardeur que nous combattons pour la

[1] « Les troupes que commande actuellement M. de Lafayette sont encore assez près des vôtres pour vous permettre, en vous concertant l'un et l'autre, de conserver chacun sous votre commandement immédiat les corps que vous désirez avoir particulièrement. Il en est de même de vos officiers généraux et de vos états-majors. Sa Majesté approuve en conséquence que vous donniez tels ordres de marche et de séjour que vous jugerez nécessaire, et, en vous invitant à prendre à cet égard un parti décisif le plus tôt possible, je vous prie de me faire connaître la force et la composition que vous donnerez à chacune des deux armées, ainsi que le progrès de leur marche et l'époque à laquelle vous présumez pouvoir les rassembler. » Lajard à Luckner, 8 juillet. — Une lettre identique était adressée à Lafayette. Enfin, on lit dans le Registre des délibérations du Conseil du Roi, à la date du 8 juillet : « Art. III. — .... Autorise le maréchal Luckner et le général Lafayette à répartir les troupes de leurs armées de la manière la plus convenable, en conservant chacun ceux des corps et des officiers généraux qu'ils désireront avoir plus particulièrement à leurs ordres. » *Moniteur* du mercredi 18 juillet 1792.

[2] Luckner aurait pu ajouter : « sur ma proposition, » mais cet homme, timoré à l'excès, s'efforçait de rejeter en toute occasion sur les autres la responsabilité d'actes dont l'initiative lui revenait tout entière. Toute sa correspondance, notamment celle de mai et juin 1792, est extrêmement curieuse et probante à cet égard.

Digitized by Google

liberté; il commandera depuis Dunkerque à Montmédy et moi depuis cette place jusqu'à l'Alsace comprise. Le lieutenant général Biron, qui part à l'instant pour les départements des Haut et Bas-Rhin, sera à mes ordres et dirigé par moi. Il est important, Monsieur, que vous dirigiez sur Metz le plus de troupes qu'il vous sera possible; vous sentez que les dispositions extérieures exigent que l'armée du Centre ait une force imposante [1].

Ce mouvement de deux armées défilant par le flanc en présence et pour ainsi dire au vu de l'ennemi, cette marche des troupes de Luckner sur Metz, tandis que celles de Lafayette se dirigeaient de Metz vers Valenciennes, était évidemment une erreur tactique, et seules les raisons politiques que nous avons dites pouvaient l'excuser. Toutefois, cette erreur n'avait pas la gravité qu'on a voulu lui attribuer, en ce sens qu'il n'y « avoit que deux petites marches de différence entre l'armée de Luckner et celle de Lafayette [2], » c'est-à-dire entre l'extrême droite de l'armée de Luckner et l'extrême gauche de l'armée du Centre, et que, écrivait Lafayette, « il auroit sûrement fallu plus de deux jours pour réorganiser les deux armées [3]. » Quoi qu'il en soit, les ennemis de Lafayette ne se firent pas faute d'en jaser, surtout quand Luckner, avec sa versatilité habituelle, eut laissé entendre que toute la responsabilité de la mesure retombait sur son collègue [4], et aux armées mêmes, bien des officiers ne se gênèrent pas pour exprimer leur avis sur le fameux « chassé-croisé [5]. »

Cependant Dumouriez était à Maulde, occupé à surveiller les travaux de fortification dont nous avons parlé, quand il fut appelé, le 11, à Valenciennes par le généralissime.

Il monta aussitôt à cheval, franchit d'un temps de trot la distance qui sépare le camp du grand quartier général, et se présenta sans différer au maréchal, qu'il trouva en compagnie de Lafayette, occupé à déterminer les directions, les routes, les

[1] Archives historiques de la guerre. Armée du Nord, juillet 1792. Luckner à Lajard, 12 juillet.

[2] Archives historiques de la guerre. Armée du Nord, juillet 1792. Lafayette à d'Abancourt, 29 juillet.

[3] Idem, ibidem.

[4] Voyez *Moniteur* du 20 juillet 1792. Discours de Lacuée, Sers, Dumolard. Rapport de Guadet.

[5] Notamment La Bourdonnaye, comme nous le montrerons un peu plus loin.

Digitized by Google

points d'étapes, en un mot, à régler les derniers détails de la double marche qu'allaient effectuer les armées. « Lafayette, décontenancé à la vue du nouvel arrivé, prit un air de dignité froide que Dumouriez lui rendit [1]. »

Effectivement, ces deux hommes, si différents par certains côtés, si ressemblants par quelques autres, étaient à cette époque des ennemis déclarés, et bien que travaillant ensemble, par des moyens très divers, à ce qu'ils estimaient le salut de la patrie, ils se considéraient néanmoins comme d'irréconciliables adversaires.

Tandis que Dumouriez tournait le dos à Lafayette, tandis que ce dernier, les yeux fixés sur sa carte de Cassini, affectait de ne pas faire attention à la présence d'un tiers, Luckner expliquait au commandant du camp de Maulde ce qu'il attendait de lui. Il lui dit ce que nous savons déjà par la lettre du 12 juillet citée plus haut, à savoir : que le gros de l'armée du Nord allait partir immédiatement pour Metz ; que Dumouriez demeurerait à Valenciennes avec la 2e division active, forte de six bataillons et cinq escadrons [2], jusqu'au 20, ayant autorité sur toutes les troupes et les places du département du Nord; qu'à cette date du 20, le général Dillon arriverait à Valenciennes pour prendre le commandement de la frontière de Valenciennes à Dunkerque (sous les ordres de Lafayette) ; qu'à cette époque également le général Chazot viendrait occuper Famars avec divers bataillons, et qu'il aurait alors, lui Dumouriez, à rejoindre, avec les troupes de la 2e division, le maréchal à Metz. Luckner ajouta que Dumouriez devrait suivre, avec son détachement, la même direction qu'aurait suivie l'armée et que si, pendant les huit jours qui le séparaient du 20 juillet, « il se passoit quelque chose d'imprévu ou d'anormal, il rendroit compte au général Lafayette et prendroit ses ordres [3]. »

Un officier général qui recevrait aujourd'hui des instructions de ce genre s'inclinerait probablement sans rien dire; mais la liberté, la dignité des mœurs militaires de l'époque toléraient chez l'inférieur l'expression d'idées personnelles, de remarques

[1] *Mémoires de Dumouriez*, II, livre V, ch. III.

[2] Comme on l'a vu plus haut, il ne devait rester d'abord à Valenciennes que deux escadrons. Sur les instances de Dumouriez, Luckner consentit à en laisser trois autres.

[3] *Mémoires de Dumouriez*, II, livre V, ch. III.

Digitized by Google

appréciatives, à la seule condition qu'elles fussent formulées d'une façon polie, et Dumouriez ne faillit point à donner son avis. Il répondit au maréchal qu'il exécuterait ponctuellement ses ordres; toutefois qu' « il se permettoit de trouver très imprudent et très déplacé » le mouvement de va-et-vient qu'on allait faire exécuter à nos armées, en présence, sous le canon de l'ennemi. Puis, se tournant vers Lafayette et le regardant bien en face, il lui dit : « Monsieur, vous devez voir avec peine, et moi aussi, que je sois pour quelques jours à vos ordres. Je vous promets devant M. le maréchal de servir avec fidélité à votre propre gloire, pourvu que vous travailliez pour le bien de votre patrie. Mais vous jugerez que je ne peux pas oublier vos procédés, et je vous jure qu'après la guerre nous viderons notre querelle ensemble. » Lafayette voulut entrer dans quelques explications. Ils sortirent tous trois du cabinet, et Luckner dit à ses trois aides de camp : « Dumouriez est bien généreux; il a remis sa querelle après la guerre. » Cette aventure a donné lieu au conte qu'on a fait que ces deux généraux s'étoient battus et que Lafayette avoit été blessé [1]. »

Le lendemain, à la première heure, Luckner quittait Valenciennes, en route pour Landrecies, sa première étape sur la route de Metz; quant à Lafayette, il devait demeurer encore quarante-huit heures à Valenciennes avant de rejoindre son quartier général de Villers-le-Rond ou de Rimogne.

## II.

Encore que les forces à la tête desquelles demeurait Dumouriez — six bataillons de gardes nationales, deux escadrons du 3e de cavalerie, trois escadrons du 6e chasseurs ci-devant Languedoc [2] — fussent minimes, encore que son autorité sur les autres troupes du département du Nord demeurât des plus précaires, il est certain qu'il s'estima heureux de voir s'éloigner Luckner, dont ni la personne, ni surtout l'entourage, ne lui était sympathique.

La situation militaire était cependant loin d'être rassurante.

[1] *Mémoires de Dumouriez*, II, livre V, ch. III.

[2] Mémoire adressé par le général Dumouriez au Roi, daté de Valenciennes, 18 juillet. Archives historiques de la guerre. Armée du Nord, 18 juillet.



Digitized by Google

Les troupes de la 1re division étant parties le 12 et les premiers bataillons de l'armée de Lafayette devant arriver à Valenciennes au plus tôt le 20, c'était une période de huit jours pleins — en admettant qu'aucun retard ne se produisit, — pendant lesquels la défense de la frontière du Nord allait demeurer confiée à des troupes peu nombreuses, généralement de nouvelle levée, à des bataillons de volontaires, extrêmement impressionnables, sans éducation militaire et sans cohésion. On savait à n'en pas douter que les armées alliées se dirigeaient vers le pays entre Sambre et Meuse, et l'on pouvait supposer que le commandant des troupes autrichiennes dans les Pays-Bas, le duc de Saxe-Teschen, tenterait quelque coup de main sur la Flandre française, précisément dans le but d'y retenir des troupes qu'il convenait aux alliés d'éloigner du Rhin moyen ou supérieur.

Qu'adviendrait-il si, sur ce front de plus de cent cinquante kilomètres qui va de Dunkerque à la Sambre, l'ennemi exécutait une pointe semblable à celle que nous venions d'effectuer sur Menin et Courtrai? Il y avait au camp de Famars un peu moins de quatre mille hommes (la 2e division aux ordres directs de Dumouriez), il y en avait trois mille à Maulde avec Beurnonville, deux mille et quelques à Douai, sous M. de Marassé, quatre à cinq mille à Lille aux ordres de Labourdonnaye, autant à Dunkerque et places environnantes, sous le général de Carle, en tout une vingtaine de mille hommes ayant des fusils et des cartouches, mais dépourvus de tous les accessoires indispensables pour marcher : voitures, ambulances, train d'artillerie, chevaux de bât ou, comme on les appelait alors — chevaux de peloton. — D'ailleurs, à moins de laisser des places comme Lille, Douai, Dunkerque, Aire, Béthune, etc., entièrement dépourvues de la garnison qui leur était absolument indispensable pour leur défense éventuelle, il n'était possible de leur enlever qu'une partie très minime de leurs troupes. Il est donc permis d'assurer qu'il n'y avait pas à ce moment sur la frontière du Nord plus de dix mille hommes prêts pour des opérations de campagne proprement dites, dix mille hommes répartis en trois camps principaux et échelonnés sur un front de cent cinquante kilomètres. Dans ces conditions, un ennemi un peu entreprenant ne devait pas avoir grand'peine à rompre le filet à larges mailles qu'il

Digitized by Google

allait rencontrer devant lui : en réalité, aucun obstacle sérieux ne s'opposait à sa marche.

Dumouriez sentait très nettement la réalité et l'imminence de ces menaces, mais avec l'extrême confiance en lui-même, avec l'audace qui faisaient le fond de son caractère, il comptait que l'ennemi agirait avec circonspection, peut-être avec pusillanimité; que lui-même au contraire saurait trouver — le cas échéant — une inspiration qui lui permettrait de conjurer l'éventualité la plus périlleuse. Il savourait avec une jouissance muette et profonde l'âpre plaisir que procure aux natures véritablement viriles le sentiment de l'indépendance, de la responsabilité, quand l'une et l'autre ont à s'exercer vis-à-vis de périls immédiats, réels, presque tangibles. Il souhaitait peut-être que le court intérim pendant lequel lui était dévolu le commandement en chef ne s'écoulât pas sans que quelque alternative redoutable le mit en mesure de déployer ses qualités d'homme de décision et d'action. Arrivé à cinquante-trois ans sans avoir exercé l'autorité autrement que dans des situations subalternes, il se voyait investi, encore que momentanément, du pouvoir suprême, et investi de ce pouvoir dans des circonstances qui eussent effrayé beaucoup d'autres. Mais Dumouriez était un homme que ni la responsabilité ni le danger n'émouvaient; il les aimait au contraire et trouvait à leur contact des satisfactions où son génie particulier respirait à l'aise, se dilatait. Les circonstances étaient graves, graves au point de vue politique, graves au point de vue militaire; le ministère dont il venait de sortir avait été le dernier avatar de son existence mouvementée, mais sa chute allait peut-être marquer le commencement de sa notoriété militaire : il n'était sans doute tombé que pour sauter de nouveau et plus haut. Même le plan de Luckner, tout défectueux qu'il fût, ou plutôt précisément parce qu'il était défectueux, ce déplacement de deux armées marchant parallèlement et en sens inverse le long de la frontière, la laissant un instant dégarnie au point le plus faible et le plus menacé, allait peut-être fournir à Dumouriez l'occasion rêvée de quelque conception géniale.

Ce qu'il ne voulait pas, c'était demeurer sous l'influence de deux hommes qui lui étaient également antipathiques : de Luckner, dont il jugeait aujourd'hui l'infériorité notoire; de Lafayette, dont il jalousait peut-être les qualités séduisantes et do-

Digitized by Google

minatrices. Ce qu'il désirait, c'était que les circonstances le rendissent nécessaire, indispensable à la frontière du Nord, qu'il fût à même de reprendre en personne le projet d'invasion du Brabant auquel il persistait à demeurer attaché malgré les déboires qu'il y avait déjà rencontrés.

Pour arriver à satisfaire ses aspirations à cet égard, Dumouriez comptait sur les circonstances, mais il était homme à les aider, à provoquer un incident favorable à ses desseins, et en dernier ressort à fouler hardiment aux pieds cette légalité conventionnelle qui n'a rien d'immanent, qui varie avec le système au pouvoir et qui, loi aujourd'hui, devient demain la révolte ou l'illégalité.

Quoi qu'il en soit, la situation militaire de nos provinces du Nord était celle que nous avons exposée un peu plus haut, c'est-à-dire une situation délicate que le départ des troupes de Luckner pouvait rendre brusquement désespérée, quand un événement vint faire supposer que les pires craintes allaient se réaliser. Effectivement, le 15 juillet au matin, le général Dumouriez apprit, à Valenciennes, qu'au point du jour, une troupe évaluée à cinq ou six mille hommes avait franchi la frontière, aux environs de Mouchin, et, se portant brusquement sur la petite ville d'Orchies, venait de l'enlever de vive force.

Orchies est, à vol d'oiseau, à vingt-cinq kilomètres de Valenciennes, à treize ou quatorze de Maulde, à quinze ou seize de Douai et à peu près au milieu de la ligne droite qui joint ces deux dernières villes; de ce point, l'ennemi pouvait, au moyen d'une marche moyenne, se porter sur l'une quelconque des trois places menacées avant que celle-ci pût recevoir le secours de ses voisines.

Evidemment, l'on avait été surpris. Qu'allait faire Dumouriez ?

Avant de prendre un parti, il était sage, il était nécessaire de connaître exactement les conditions dans lesquelles s'était produite l'attaque, d'être bien fixé sur la situation de l'ennemi, sur ses forces, ses intentions. La distance était assez minime pour qu'on n'attendît point longtemps la rentrée des reconnaissances ou des espions envoyés à la découverte : on en expédia; d'ailleurs, on reçut presque aussitôt le rapport du commandant des troupes d'Orchies, un capitaine du 74e régiment d'infan-

Digitized by Google

terie ci-devant Beaujolais, nommé Dumarais ou Desmarets [1].

On apprit alors les faits suivants. Orchies avait été attaqué au point du jour, c'est-à-dire vers trois heures du matin, par un détachement de troupes autrichiennes venues de Tournai et commandées par le général de La Tour [2]. Il y avait divergence sur les forces de l'assaillant : les uns les fixaient à six ou sept mille hommes, d'autres à trois mille seulement [3]. Quelle que fût la vérité à cet égard, il n'y avait point de doute que le nombre des assaillants n'eût été très supérieur à celui de la garnison d'Orchies, composée seulement d'une compagnie (cinquante hommes) du 74e régiment d'infanterie (capitaine Dumarais), d'un bataillon, le 2e, de volontaires de la Somme [4], lieutenant-colonel Thory ; de vingt-cinq dragons du 6e régiment [5], lieutenant Frin ; de quelques carabiniers et d'une vingtaine d'hommes du régiment de Penthièvre (78e), de passage à Orchies [6] ; enfin de douze canonniers, en tout six cents hommes environ disposant de quatre ou cinq pièces de canon [7]. L'ennemi avait essayé d'enlever la place par surprise, mais l'alarme avait été donnée par des paysans qui conduisaient leurs bestiaux aux champs [8], et les Autrichiens avaient trouvé porte close et gardée.

En 1792, Orchies, comme beaucoup de soi-disant places de guerre de cette époque, avait pour toute fortification une chemise de maçonnerie sans fossés, sans avancées d'aucune sorte, percée de portes sans pont-levis, c'est-à-dire un ensemble de défenses tout au plus suffisantes à arrêter des coureurs de cavalerie. Le service ne comprenait aucune garde extérieure, aucune patrouille mobile. La nuit venue et les portes fermées, la

[1] Dillon et Dumouriez l'appellent Desmarets : d'après sa signature, il faudrait lire Dumarais. D'autre part, il y avait, au 74e, un officier du nom de Lanneau de Marey qui pourrait bien être le même personnage.

[2] Voyez le rapport du général de la Tour. Archives historiques de la guerre. Armée du Nord, 15 juillet 1792.

[3] Voir les rapports cités dans la note 7 ci-dessous.

[4] Levé le 6 septembre 1791. Bardin et Camille Rousset.

[5] Le 6e dragons était celui qui avait pris la fuite à Quiévrain le 28 avril et causé le désordre des troupes de Biron.

[6] Rapport du capitaine Dumarais.

[7] Il existe aux Archives du Dépôt de la guerre cinq rapports sur la prise d'Orchies : celui du général Dillon, celui du lieutenant-colonel Thory, celui du capitaine Dumarais, celui du général autrichien de la Tour, enfin la copie d'un rapport particulier, non signé, publié par la *Gazette de France*.

[8] Rapport du général de la Tour.

Digitized by Google

garnison se tapissait entre ses murailles, ignorant la plupart du temps tout ce que l'assaillant pouvait tenter pour se rapprocher d'elle. Les Autrichiens avaient donc pu espérer arriver sans être aperçus, et n'était la malechance qui s'était tournée ce matin-là contre eux, ils eussent pu réussir pleinement dans leur tentative. D'autant qu'ils avaient joint la ruse aux combinaisons tactiques et à la force. Au lieu d'attaquer par le nord, c'est-à-dire du côté de Tournai, direction par laquelle ils arrivaient, ils avaient contourné la ville de façon à s'y présenter par le sud, du côté de Valenciennes, en un point où ils supposaient que la surveillance était moindre et que les portes étaient mal gardées. De ce côté, l'attaque avait été tentée par le colonel de Keim, ayant avec lui un bataillon du régiment de Bender et plusieurs pièces de canon. Une seconde colonne, dirigée par le général de La Tour lui-même, s'était portée vers le sud-ouest, avait ensuite fait demi-tour et avait attaqué par la porte de Douai, pour les mêmes raisons et dans les mêmes hypothèses que celles adoptées par le colonel Keim. La porte de Douai avait pu être enfoncée à coups de canon et les Autrichiens s'étaient précipités dans la ville par cette ouverture, tandis qu'un troisième détachement l'escaladait sur l'enceinte nord, sous la conduite du capitaine de Kraitsheim [1].

Nos six cents compatriotes s'étaient conduits bravement; une compagnie du bataillon de la Somme, commandée par le capitaine Thory, — probablement le frère du lieutenant-colonel. — avait soutenu la retraite avec une rare énergie [2]; finalement, quand on avait reconnu que la supériorité de l'attaque n'admettait aucun espoir de succès, quand le nombre sans cesse grandissant des assaillants avait fait redouter au capitaine Dumarais d'être tourné et coupé de sa ligne de retraite, la garnison s'était repliée en bon ordre, toujours combattant, et avait pris la route du camp de Maulde.

Mis au courant de ces détails, Dumouriez avait encore à rechercher si le détachement qui venait de s'emparer d'Orchies était un corps isolé ou s'il formait l'avant-garde d'une colonne plus considérable, celle, par exemple, du maréchal Bender, se

[1] Rapports du général de la Tour et de Dillon.
[2] Rapports Dillon, Dumarais, Thory.

Digitized by Google

dirigeant sur Valenciennes ou Douai. Il ne tarda pas à savoir positivement qu'aucune autre troupe n'avait paru dans les environs de la frontière ni sur la route de Tournai, qu'on avait affaire, par conséquent, à un détachement opérant isolément, sans doute dans le but de faire quelques réquisitions de vivres ou de fourrages. Après un instant de réflexion, Dumouriez conçut le dessein de cerner les Autrichiens dans leur conquête. Il envoya donc sur-le-champ aux troupes de Famars, de Maulde et de Douai, l'ordre de marcher sur Orchies directement, chacune pour son compte, sans concentration préalable, de façon à attaquer le détachement du général de La Tour, simultanément par trois côtés à la fois [1].

Ces instructions furent expédiées aux généraux Beurnonville et Marassé et aux troupes de Famars vers midi ; mais un peu avant trois heures de l'après-midi, Dumouriez apprit que la colonne du général de la Tour reprenait en cet instant la direction de Tournai, traînant avec elle un long convoi de voitures chargées de provisions, d'objets de toute sorte : vivres, fourrages, vins, mobilier, ne laissant aux habitants d'Orchies que ce qu'il était matériellement impossible de leur enlever [2].

En somme, on avait tout d'abord attribué au général en chef autrichien une initiative, une intelligence de la situation qu'il ne songeait point à manifester, heureusement pour nous. On avait craint — nous l'avons dit — que mis au courant comme il l'était, comme il eût dû l'être, du départ de l'armée de Luckner, il n'en profitât pour franchir la frontière et tourner la gauche des défenses françaises. Mais soit que le vieux renom de Vauban et la multitude de petites places accumulées sur le front flamand intimidassent le maréchal Bender, soit qu'il fût mal informé, soit qu'il eût des ordres du conseil aulique lui prescrivant de demeurer sur la défensive, il est certain qu'il ne devait tenter réellement aucune grave entreprise. Toute son ambition se bornait pour le moment à nous harceler par des pointes au fond fort bénignes, dont le seul mérite militaire était de nous aguerrir et de nous tenir en éveil, mais qui n'en étaient pas moins inquiétantes à l'heure où elles se produisaient, par cette

[1] Mémoire de Dumouriez. Rapport de Dillon.
[2] Rapport et procès-verbal de la municipalité d'Orchies. Archives historiques de la guerre, 16 juillet 1792.

Digitized by Google

raison qu'on ignorait alors jusqu'à quel point elles demeuraient inoffensives. Il advint donc que ces incursions, dont on eût pu pour ainsi dire ne pas tenir compte, jetèrent dans les villes et les campagnes un trouble profond. Les municipalités se firent l'écho de ces craintes : la plupart en écrivirent à leurs députés à l'Assemblée nationale et certaines se plaignirent directement au gouvernement. C'est ainsi, par exemple, que dans la séance du mercredi 18 juillet, le député Gossuin rendit compte à l'Assemblée d'une lettre reçue de Douai, dans laquelle un de ses concitoyens se « lamentait du dégarnissement de la frontière du Nord [1]. » Quelques jours après, le conseil général du département du Nord adressait au ministre de l'intérieur Champion, à l'Assemblée nationale et au général Dillon le procès-verbal d'une séance où les craintes de l'invasion étrangère étaient signalées en termes pressants [2].

D'ailleurs ce n'était point seulement vis-à-vis de Douai et de Valenciennes que nos ennemis tenaient nos populations en haleine par des alertes répétées; du côté de Lille et de Dunkerque, les incursions étaient également fréquentes. A vrai dire, ces agressions ne tiraient pas beaucoup plus à conséquence qu'à Orchies, mais là encore elles n'en entravaient pas moins l'existence normale des populations en les tracassant, les énervant, apportant un trouble permanent dans les relations sociales et commerciales.

Nous avons dit déjà que les généraux placés par Luckner à la tête de villes comme Douai, Lille, Dunkerque, ne se faisaient pas faute de gémir sur l'abandon dans lequel on les laissait. Personne, sous ce rapport, n'atteignit la mauvaise humeur de Labourdonnaye [3], qui, fort mécontent déjà d'avoir vu le maréchal lui enlever les compagnies de grenadiers de sa garnison pour les attacher à l'armée d'opérations, ne cessait de présenter au ministre ses doléances ou ses récriminations. Il écrivait le 16 juillet à Lajard : « Les généraux en chef, loin de pourvoir à la défense de cette partie (la frontière du Nord), l'ont dégarnie des grenadiers de tous nos bataillons et cependant nous faisons plus la guerre qu'à Fa-

[1] *Moniteur* du 18 juillet.
[2] Archives historiques de la guerre. Armée du Nord, juillet 1792, 18 juillet.
[3] Il ne faut pas confondre ces Labourdonnaye avec les Mahé de Labourdonnais ; c'étaient deux familles distinctes et sans parenté.

Digitized by Google

mars.... » Puis, faisant allusion aux voyages de Lafayette et de Luckner à Paris, soit à l'occasion du 20 juin, soit depuis la nouvelle organisation des armées, il ajoutait : « Les généraux en chef se promenant, ou voyageant pour d'autres objets que la défense des frontières, la désorganisation de l'armée et l'inexécution des lois pourront bien suivre. J'imagine que ce n'est pas l'intention du ministre de la guerre [1]. » Cette lettre qu'il signait « Bourdonnaye, » trouvant sans doute le *La* trop aristocratique, était suivie d'une autre où il rappelait au ministre que « M. Luckner ayant emmené les grenadiers de ses bataillons, il étoit fort affaibli [2]. » Et quand Lajard essayait de le calmer, de le faire patienter, lui montrant l'armée de Lafayette, la nouvelle « armée du Nord, » prête à remonter vers les Flandres et à venir à son aide, Labourdonnaye répondait : « L'armée du Nord ! Quelle armée du Nord ? Il n'y a plus d'armée du Nord. Nous avons des garnisons de première ligne, comme le camp de Maubeuge ou de Maulde, mais nous n'avons plus d'armée depuis ce mouvement extraordinaire des deux armées, que vous avez autorisé.... M. Luckner a emmené tous les grenadiers de cette frontière ; nous sommes pillés et ravagés sans avoir moyen de secourir les villes de Quesnoy, Tourcoing, Roubaix, etc. [3]. »

Le moment était donc mal choisi pour que Dumouriez pût songer à dégarnir les environs de Valenciennes du petit nombre de bataillons campés à Famars ; toutefois l'ordre du maréchal était formel. La 2e division devait prendre, le 20, la route de Metz : à la date du 17, qu'on venait d'atteindre, il fallait commencer les préparatifs de départ.

Mais Dumouriez partirait-il ?

Sans aucun doute la prise d'Orchies créait une situation nouvelle. A la vérité le général La Tour, après avoir enlevé Orchies, s'était retiré le jour même sur Tournai. Mais eut-il montré tant de prudence s'il avait su le camp de Famars et par conséquent Valenciennes inoccupés ?

Qui eût osé répondre par l'affirmative ?

[1] Archives historiques de la guerre. Armée du Nord, juillet 1792. Labourdonnaye à Lajard, 16 juillet.

[2] Archives historiques de la guerre. Armée du Nord, juillet 1792. Labourdonnaye à Lajard, 23 juillet.

[3] Archives historiques de la guerre. Armée du Nord, juillet 1792. Labourdonnaye a d'Abancourt, 29 juillet

Digitized by Google

Dumouriez, nous l'avons dit, désirait, pour beaucoup de raisons, demeurer dans le Nord. Il n'était pas homme à laisser passer, sans en profiter, les raisons très plausibles et très favorables à ses convenances personnelles que lui offraient les circonstances. Toutefois, il eût préféré que l'injonction de surseoir à son départ pour Metz lui vînt régulièrement de Lafayette, et c'est dans l'espoir d'obtenir ce contre-ordre qu'il lui rendit compte, le 15 au soir, de la prise d'Orchies [1]. Il ne lui paraissait pas possible que Lafayette, désormais chargé de la frontière du Nord, consentît à dégarnir cette frontière au moment où l'ennemi tentait contre elle un effort bien significatif. Il avait donc présenté l'affaire du 15 comme grosse d'avertissements, de menaces, et il se proposait d'attendre la décision des généraux en chef à cet égard. Mais il était écrit que les événements viendraient mettre à l'épreuve son caractère, son aptitude à prendre une décision dans les circonstances critiques, feraient éclater en lui, dès cette époque, les qualités d'inspiration, d'audace, qui devaient, deux mois plus tard, porter si haut sa renommée.

## III.

Le 18 août, dans la matinée, Dumouriez était au quartier général de Valenciennes, quand il apprit que dans la nuit les Autrichiens s'étaient emparés de Bavay, poste intermédiaire situé sur la route de Valenciennes à Maubeuge, à vingt-quatre kilomètres de la première, à six ou sept de la seconde. Cette agression nouvelle, faisant suite à la prise d'Orchies, corroborait toutes les craintes : elle avait, d'autre part, une gravité particulière. En effet, Bavay pris, c'était la liaison coupée entre Valenciennes et Maubeuge, c'est-à-dire entre le camp de Maubeuge et le camp de Maulde, c'étaient les communications entre l'armée du Centre et l'armée du Nord menacées, rendues précaires. En même temps que la nouvelle directe de cette seconde agression, Dumouriez reçut la confirmation de l'événement par un courrier du général La Noüe, courrier qui n'avait pu parvenir à Valenciennes qu'en faisant un long crochet par le Sud. Le commandant du camp

[1] Voir la lettre de Lafayette au ministre, datée de Rimogne 17 juillet, où il l'informe que Dumouriez lui a rendu compte de l'affaire d'Orchies. Archives historiques de la guerre. Armée du Nord. Nous en reparlerons plus loin.

Digitized by Google

de Maubeuge informait Dumouriez qu'aux termes des ordres donnés par Lafayette, la garnison de Maubeuge devait aller remplacer, le 20, les troupes campées à Famars, mais que les mouvements effectués depuis trois jours, sur la frontière, par les Autrichiens, que l'affaire d'Orchies le 15, la prise de Bavay effectuée cette nuit, l'inquiétaient, le rendaient perplexe et lui faisaient penser qu'il y aurait lieu de différer un chassé-croisé de troupes évidemment très périlleux.

Cette lettre du général de la Noüe et l'émotion causée par la prise de Bavay enlevèrent à Dumouriez ses derniers scrupules. Sur l'heure il jugea que les circonstances lui donnaient le droit, lui imposaient le devoir de prendre une décision catégorique, et sans hésiter, sans tergiverser, il dicta des ordres en conséquence.

Le premier point à déterminer était la destination de la 2e division : Dumouriez décida de la maintenir à Maulde. Mais les troupes de Beurnonville et les siennes ne faisaient point un total de plus de 6,000 hommes, c'est-à-dire un chiffre tout à fait insuffisant pour opposer une résistance efficace aux 30,000 ou 40,000 Autrichiens qu'on supposait cantonnés sous Tournai. Il songea donc à utiliser l'autorité que lui donnaient son ancienneté et les ordres précis de Luckner sur les différents officiers généraux employés dans le département du Nord, de façon à en obtenir quelques renforts. Demander des troupes à Labourdonnaye, qui se plaignait sans cesse de sa misère, eût été du temps perdu ; Dumouriez le laissa de côté ; mais il s'adressa avec plus de chances de succès à de Carle, qui commandait à Dunkerque, et lui écrivit à ce sujet la lettre suivante, dans laquelle de Carle devait être assez embarrassé de discerner le ton de la prière de celui du commandement.

Je suis obligé, mon cher général, de vous enlever M. de Moreton, maréchal de camp, que je prends pour chef d'état-major de l'armée actuelle du Nord. Je vous enlève aussi le bataillon de campagne du 19e régiment d'infanterie, les deux escadrons du 3e régiment de dragons, le 1er bataillon de la Somme, le 1er des Côtes-du-Nord en garnison à Gravelines, le bataillon des Deux-Sèvres, qui est en garnison à Aire. Je suis forcé de diminuer d'autant vos troupes parce que les Autrichiens viennent de se camper à Bavay, où ils se fortifient pendant qu'ils menaçent le camp de Maulde par un autre camp. La totalité de leurs forces monte à plus de trente mille hommes et je ne peux

Digitized by Google

pas leur en opposer la moitié même en réunissant tout ce que je peux enlever aux places qui ne sont pas directement menacées....

Signé : Le lieutenant général *commandant l'armée du Nord*,
DUMOURIEZ.

Ainsi Dumouriez prenait sur lui non pas seulement de n'exécuter point les ordres de Luckner, mais d'en donner d'autres en contradiction avec les premiers ; il signait : Dumouriez, lieutenant général commandant l'armée du Nord ; il faisait, en somme, preuve d'une initiative qu'on pourrait louer sans restriction, si l'on ne la savait dictée en partie par des raisons de convenances personnelles. Et encore, ne serait-il pas bien injuste de blâmer Dumouriez d'avoir profité de circonstances qu'il n'avait pas fait naître pour la seule raison qu'elles s'accordaient avec ses désirs?

Cependant, si les événements lui donnaient le droit de prendre les décisions importantes qu'il venait d'arrêter, aucune considération ne l'autorisait à ne point rendre compte de ces mesures à ses chefs directs. Il le savait, et pour rien au monde il ne se fût soustrait à cette obligation. D'autre part, ne se soumettant point à une partie des ordres de Luckner, il était bien aise de prouver qu'il n'avait point de mauvaise volonté préconçue à cet égard, et il était heureux de remplir scrupuleusement la seconde des injonctions du maréchal : « Si pendant votre commandement intérimaire, il survenait quelque événement important, vous en référeriez au général Lafayette, et vous prendriez ses ordres. » D'ailleurs, il était homme à prendre ses précautions de façon que cette subordination correcte, loin d'entraver ses projets, servit au contraire à leur confirmation et à l'indépendance de leur développement.

Quoi qu'il en soit, ce fut avec une apparence d'extrême soumission que le 18 juillet il écrivit à Lafayette la lettre suivante :

Valenciennes, le 18 juillet, à 6 heures du matin, l'an Ve de la liberté.

Monsieur, vous jugerez par la correspondance de M. de la Noüe [1] et par les pièces que je vous envoie, qu'il est impossible que M. de la Noüe quitte Maubeuge pour me relever et que même, s'il exécutait cet ordre qu'il était très naturel que vous donnassiez, ignorant les

[1] C'était la lettre à laquelle nous avons fait allusion plus haut et dans laquelle La Noüe avisait Dumouriez de la prise de Bavay.

Digitized by Google

circonstances où nous nous trouvons[1], je ne pourrais partir le 20, parce que ma division est la principale force du camp de Maulde qui peut seule nous sauver. J'engagerai donc M. de la Noüe, s'il arrive, à aller rejoindre son camp à Meubeuge et je resterai ici, tant que la nécessité sera absolue, avec ma division. J'en rends compte au Roi, à l'Assemblée nationale et à M. le maréchal de Luckner. Bien loin de diminuer le petit corps d'armée qui doit défendre ce pays-ci je prends le parti de réunir près de Valenciennes, soit à Maulde, soit ailleurs, suivant le mouvement de l'ennemi, toutes les forces que je peux tirer des garnisons, auxquelles je joindrai ce qui m'arrivera de Paris, si l'Assemblée nationale, d'après la grandeur du danger, juge devoir envoyer un renfort aussi promptement que cela me paraît nécessaire. Si M. Arthur Dillon arrive, je me mettrai sous ses ordres, mais je ne quitterai le département du Nord que lorsque je pourrai le faire sans danger pour la patrie. Pensez, Monsieur, que si j'emmenais les six bataillons et les cinq escadrons avec lesquels je devais partir, je laisserais au lieutenant général commandant dans le département du Nord, pour toute ressource cinq bataillons au camp de Maulde, neuf sous Valenciennes, faisant en tout sept mille hommes d'infanterie, et pour toute cavalerie deux escadrons du 6e régiment de dragons faisant à peu près trois cents hommes, à opposer à vingt-cinq ou trente mille hommes qui sont en pleine marche sur nos places dégarnies de toutes subsistances et de munitions de guerre[2]. Par le rassemblement que je vais faire près de Valenciennes, il y aura un petit corps d'armée de vingt-quatre bataillons et seize escadrons formant un camp de quatorze à quinze mille hommes pour couvrir les places et arrêter les progrès de l'ennemi. Je ne doute pas que l'Assemblée nationale et le Roi ne renforcent ce corps avec lequel je vais agir en rendant compte de mes mouvements. Je ne doute pas que vous ne preniez le parti de renforcer le camp de Maubeuge avec la plus grande célérité pour le porter de huit à dix mille hommes, auquel cas j'opérerai ma jonction avec M. de la Noüe, ou nous concerterions nos mouvements pour arrêter la marche de l'ennemi. Je joins ici le projet de mon rassemblement que je concerterai avec M. de Labourdonnnaye; je joins aussi mes opinions sur les projets de l'ennemi et sur la possibilité de leur exécution[3]. Je crois qu'il est nécessaire, Monsieur, que vous fas-

[1] Voir les détails contenus dans cette lettre. Archives historiques de la guerre. Armée du Centre et du Rhin. Portefeuille 1 La Noüe, 14 juillet 1792.

[2] Cette appréciation était erronée. Effectivement, dans le conseil de guerre tenu à Valenciennes le 23 juillet sous la présidence du général Dillon, conseil dont il sera parlé plus loin, il fut reconnu que la situation des places était au contraire bonne, sous les deux rapports que signale Dumouriez comme laissant à désirer.

[3] C'est le mémoire dont il sera parlé plus loin.

Digitized by Google

siez connaître au lieutenant général qui commandera dans le département du Nord votre position, votre force et vos projets de défense ainsi que ceux de l'ennemi, sa force et sa direction. Les Belges se rassemblent avec beaucoup de zèle au camp de Maulde; ils y seront après-demain sept à huit cents. Je presse pour obtenir des fonds pour l'augmentation de ce corps et je prends sur moi d'ordonner la levée des compagnies franches. Nous ne pouvons rien faire sans troupes légères. Vous verrez par l'incluse du district du Quesnoy combien on a négligé les premières précautions [1] et comment on fait marcher les troupes sans pourvoir aux moyens de leur subsistance; le même désordre règne partout, au moment où nous avons l'ennemi sur les bras; je vais tâcher de tout réparer [2].

Une lettre identique, ou peu s'en faut [3], fut adressée au maréchal Luckner, et en même temps que partaient ces courriers à la recherche de deux généraux en chef qui ne quittaient pas la grand'route, Dumouriez en envoyait un troisième à Paris chargé de remettre au Roi et au président de l'Assemblée nationale, en outre des comptes rendus dont il était parlé dans la lettre à Lafayette, deux dépêches spéciales dont on lira plus bas le contenu. Déjà, à la date du 16, Dumouriez avait rendu compte directement au Roi et à l'Assemblée des événements d'Orchies, et leur avait indiqué la gravité de la situation; la prise de Bavay semblait confirmer la réalité des dangers qu'il avait signalés : il n'était pas permis de négliger ce second avertissement.

La première lettre de Dumouriez au Roi n'est pas connue : tout au moins il n'en existe pas de traces au ministère de la guerre; au contraire, nous possédons celle qui fut adressée à l'Assemblée nationale et qui fut lue par le président Aubert-Dubayet dans la séance du 18 juillet [4]. On sait qu'elle commence par ces mots, dans lesquels certains ont voulu voir un trait d'insolence ou d'indiscipline : « *Comme j'ignore s'il y a un ministre de la guerre*, je crois devoir m'adresser à l'Assemblée

[1] Cette lettre, que nous croyons inutile de reproduire, prévient Dumouriez que la ville se trouve « sans farine ni blé » et que l'étapier sera dans l'impossibilité de fournir la nourriture de cinq bataillons dont le passage avait été annoncé à la municipalité.

[2] Cette pièce porte la mention : « Pour copie conforme à l'original qui m'a été envoyé par M. de Lafayette. Le maréchal de France : Luckner.

[3] Elle n'existe plus aux archives.

[4] Voir le *Moniteur* du 20 juillet.

Digitized by Google

nationale pour l'instruire des circonstances graves qu'a fait naître le départ de M. Luckner. » Mais, en réalité, cette façon de s'exprimer de Dumouriez était simplement l'expression de la vérité. Au 16 juillet, tout le monde savait que Lajard devait quitter le ministère de la guerre, et sa démission était imminente [1] : le Roi avait-il ou non pourvu à son remplacement? Dumouriez pouvait l'ignorer. Déjà, au moment de la démission de Narbonne, le ministère de la guerre était ainsi demeuré plusieurs jours sans titulaire ni intérimaire : le fait pouvait se renouveler. Toutefois, il y a lieu de croire que Dumouriez mettait sciemment à profit le doute qui pouvait s'élever, à cet endroit, dans son esprit, pour colorer d'un semblant de régularité l'incorrection de sa démarche. En principe, c'était à Lafayette, son général d'armée, qu'il devait rendre des comptes et demander des ordres. Si la gravité et l'imprévu des circonstances nécessitaient qu'il correspondît d'une façon directe avec le gouvernement central, c'était au ministre de la guerre que devaient aller ses dépêches.

Mais.... s'il n'y avait pas de ministre de la guerre?

Évidemment, dans ce cas, la logique voulait, concédait qu'il s'adressât directement au Roi et à l'Assemblée nationale, et la supposition de la non-existence d'un ministre de la guerre était ainsi absolument nécessaire pour rendre plausible cette irrégularité. La phrase de Dumouriez : *Comme j'ignore s'il y a un ministre de la guerre*, pouvait donc être bien réellement l'expression de la vérité, puisque le bruit de la démission du ministre courait partout, et qu'effectivement Lajard devait être remplacé par d'Abancourt cinq jours après [2] : elle n'était peut-être qu'une précaution habile ; en tout cas, elle demeurait une prémisse nécessaire et adroite à un acte postérieur d'une apparente incor-

[1] Cette démission était attendue bien avant le 18 juillet (elle fut officielle le 18). A la date du 12, Lajard écrivant à Luckner lui disait : « Je croirais avoir bien servi la chose publique *si, avant de quitter le ministère....* » Archives historiques de la guerre. Armée du Nord, 1792. Cahier de correspondance du ministre Lajard à Luckner, 12 juillet. Voir la note suivante.

[2] Lajard, comme nous l'avons dit dans la note précédente, était considéré comme démissionnaire depuis le 18 au moins : la lettre suivante que lui adressait, le 19, le ministre de la justice, en fait nettement foi : « Je vous transmets, mon cher collègue, une lettre qui a été écrite au roi par M. Dumouriez et les pièces qui y sont jointes. C'est demain matin que Sa Majesté nomme aux ministères de l'intérieur, de la guerre et de la marine.... » Archives historiques de la guerre. Armée du Nord, 19 juillet. Billet tout entier de la main du ministre.

Digitized by Google

rection [1], elle régularisait une irrégularité, une illégalité. En aucun cas elle ne pouvait passer pour une forfanterie.

Cependant, une fois entré dans cette voie, Dumouriez était forcé d'y demeurer, tout au moins il n'y avait pas de raison pour qu'il n'y persévérât point, et la prise de Bavay était même un motif pour l'y maintenir. A la date du 18, il écrivit donc en même temps qu'à Lafayette une seconde lettre au Roi et à l'Assemblée nationale, pour appuyer davantage sur la situation compromise qui était la sienne, pour attirer l'attention sur la nécessité d'avoir dans le Nord un général ayant ses coudées franches et l'indépendance de ses actes.

C'était, en somme, le but réel de ses désirs, l'objectif vers lequel il tendait : sa lettre au Roi l'indiquait d'ailleurs nettement.

Dumouriez, pendant son court ministère, avait, dit-on, séduit Louis XVI et même Marie-Antoinette par ses allures cavalières sans rudesse, par son entraînante franchise; lui-même affirme le fait dans ses *Mémoires* [2], et plus d'un historien l'a cru sur parole. Il y a sans aucun doute beaucoup d'exagération dans cette appréciation, et il paraît certain, au contraire, que le Roi et la Reine ne supportèrent jamais qu'à contre-cœur la présence dans le Conseil d'un ami de Gensonné et de Brissot. Non pas que Dumouriez eût rien du soudard et qu'il voulût introduire dans le palais ce que l'on est convenu d'appeler « la liberté des camps » ou le débraillé de la rue [3]. Il avait toujours été aussi soigné dans

[1] Ces premières dépêches avaient été portées à Paris par M. de Laumur, lieutenant-colonel, aide de camp de Dumouriez. L'original du sauf-conduit et laissez-passer qui lui fut délivré par son général existe encore au ministère; il est tout entier de la main de Dumouriez et porte en marge un petit cachet de cire rouge avec la légende : « Vivre libre ou mourir. » Voici d'ailleurs cet ordre *in extenso* : — « Armée du Nord. — Il est ordonné à M. de Laumur, lieutenant-colonel, mon aide de camp, de partir pour Paris, pour porter au Roi et à l'Assemblée nationale des dépêches importantes sur les mouvements des ennemis et de me rapporter les réponses et ordres en conséquence. — Je requiers tous les corps administratifs et municipaux de lui donner toute protection et secours. J'enjoins aux officiers militaires de lui donner l'ouverture des portes à quelque heure que ce soit et aux maîtres de postes de lui donner pour sa voiture et son courrier trois chevaux. M. de Laumur sera payé sur les fonds extraordinaires de l'armée ou sur les ordres du ministre de la guerre suivant la taxe réglée. Au camp de Maulde, le seize juillet 1792. 5e de la liberté : Le commandant par intérim de l'armée du Nord : Lieutenant général Dumouriez. »

[2] Il le fait à diverses reprises, notamment en racontant sa dernière entrevue avec Louis XVI en quittant le ministère. Voir t. II.

[3] Voyez ses portraits dans Rœderer, Mallet du Pan, Boguslawski. Consultez

Digitized by Google

sa mise que châtié dans son langage, et ses emportements étaient académiques comme sa tenue. Ce n'est point lui, assurément, qui se fut présenté aux Tuileries avec des souliers à lacet au lieu d'escarpins à boucle, comme ce bon Rolland, qui, peu rompu aux usages de la cour, y avait commis cet énorme scandale [1]. Non, Dumouriez avait assurément toutes les apparences qui pouvaient séduire Louis XVI, et s'il n'y parvint qu'en apparence, c'est que son passé, ses fréquentations anciennes ou actuelles le rendaient suspect. Mais il put lui-même se faire illusion, et il faut bien qu'il s'imaginât posséder la faveur, presque le cœur du Roi, pour lui écrire avec la liberté qu'on trouve dans la lettre du 18 juillet.

Sire, disait Dumouriez — la manière dont les deux généraux en chef ont arrangé, avec votre ministère, le commandement de vos armées, m'a mis dans une position si fort subalterne, qu'après avoir été destiné moi-même au commandement d'une armée [2], avant d'accepter le ministère, après avoir dirigé ces mêmes armées qu'on a mal conduites pour renverser mes plans — ce que j'ai entendu moi-même dire sans aucune discrétion — je me trouverais en troisième ou en quatrième dans l'armée de Luckner, si une circonstance impérieuse, suite des mauvaises opérations de l'armée du Nord, ne me plaçait tout naturellement en chef dans cette partie.

Votre Majesté a l'esprit trop juste pour ne pas juger qu'il est absurde que M. de Lafayette, quelque mérite militaire qu'il puisse avoir, étant lui-même fort occupé sur la Meuse et la Moselle, puisse dicter d'aussi loin les ordres pour la défensive du département du Nord, qu'il ne connaît même pas [3]. Malgré nos opinions contraires, je consentirais, pour le bien de la patrie, à servir sous ses ordres s'il était sur les lieux, mais ici l'intérêt public s'y oppose. Votre Majesté a donné le commandement à M. Arthur Dillon sous M. de Lafayette; si M. Dillon arrive, je servirai sous lui sans murmurer,

également les deux portraits tracés l'un par Chuquet, dans *Valmy*, page 8, l'autre par Albert Sorel, *Revue des Deux Mondes*, juillet et août 1874; ce dernier a pris place, remanié, dans l'*Europe et la Révol. française*, II, 403.

[1] On connaît assez l'histoire des souliers à lacets de Rolland : nous n'y insisterons pas.

[2] Celle du Midi. Il avait été question de la confier à Biron, puis à Wittgenstein; finalement on y avait nommé Montesquiou.

[3] Voir la lettre de Lafayette à d'Abancourt dans laquelle Lafayette insiste lui-même sur les inconvénients du front trop considérable qu'il a à garder, inconvénients dont le ministre lui imputait la responsabilité. Archives historiques de la guerre. Armée du Nord, juillet 1792. Lafayette à d'Abancourt, 29 juillet.



Digitized by Google

parce que vous l'aurez décidé; mais je vous représente comme une condition indispensable que le lieutenant général chargé de la défensive du Nord, quel qu'il soit, doit avoir carte blanche et être général en chef.

Si Votre Majesté daigne me donner cette marque de confiance, en plaçant M. Arthur Dillon dans l'armée du Centre, si elle me donne le commandement de l'armée du Nord, j'ose croire que je pourrai y servir utilement la nation et le Roi, qui sont identifiés dans mon cœur et dans mes principes constitutionnels.

Cette lettre n'a pas besoin d'un long commentaire; on y voit très nettement exprimé le désir naturel chez le futur vainqueur de Jemapes de commander en chef une armée, mais on y juge aussi de l'audace d'un lieutenant qui cherche à faire envoyer dans une autre armée le général dont il dépend, pour s'installer à sa place. Sans aucun doute, il fallait que Dumouriez fût bien sûr de la faveur, nous dirions volontiers de la faiblesse du Roi, pour lui adresser une requête si en dehors de tout principe hiérarchique, même de toute convenance. Peut-être le désordre général qui régnait alors dans les idées comme dans les choses excusait-il en partie le procédé; toutefois à cette époque même il parut étrange. Quant au Mémoire militaire qui était joint aux lettres au Roi et au président de l'Assemblée, il établissait en premier lieu l'idée à laquelle avaient obéi Luckner et Lafayette en dégarnissant la frontière du Nord, à savoir « qu'il n'y avoit plus rien à faire dans ce pays-là, qui alloit être réduit à la défensive la plus exacte [1]. » Il exposait ensuite que l'ennemi avait profité de cette situation pour s'emparer d'Orchies le 15 juillet, de Bavay le 17, et que ces opérations semblaient présager chez l'ennemi l'intention d'une offensive déterminée. Grâce à mes mouvements, ajoutait Dumouriez, j'ai pu déjouer ces tentatives; mais elles eussent certainement abouti si je n'avais point été présent, et elles deviendraient à nouveau menaçantes si je m'absentais.

Nous avons dit déjà que les craintes de Dumouriez étaient chimériques et que pas un instant le maréchal Bender n'avait pensé à prendre réellement l'offensive; mais c'était le droit, plus que le droit, le devoir de Dumouriez, de se livrer sous ce

[1] Voir la note 2, p. 508.

Digitized by Google

rapport à toutes les hypothèses, aux suppositions les plus pessimistes, d'étudier la façon de déjouer tous ces calculs, et il le faisait, dans son Mémoire, non seulement avec une imagination habilement investigatrice, mais avec une grande sûreté d'appréciation et un coup d'œil militaire très perspicace. Il signalait notamment au Roi et à l'Assemblée la possibilité d'une invasion, soit par la trouée au nord-est du Quesnoy, soit par le Câteau et la vallée de l'Oise, exposant avec lucidité et à-propos les avantages et les inconvénients de l'une et l'autre de ces voies [1]. Il terminait en demandant : 1° qu'on donnât carte blanche au lieutenant général quel qu'il fût qui commanderait dans le Nord (et sa lettre au Roi nous indique ses désirs intimes à cet égard); 2° qu'il fût autorisé à demeurer dans cette armée avec la 2e division, qu'il devait primitivement conduire à Metz; 3° qu'on envoyât à Cambrai et au Câteau quinze bataillons tirés de l'intérieur pour renforcer l'armée du Nord.

Quatre autres desiderata, concernant des détails d'organisation et de personnel, avaient une moindre importance.

La lecture de ces documents à l'Assemblée nationale ne fut pas sans provoquer un certain tumulte. Ils montraient un danger imminent sur une frontière d'où on l'avait cru éloigné : ils étaient de nature à impressionner vivement une population que la moindre émotion mettait en révolution. Les ennemis de Dumouriez, c'est-à-dire les constitutionnels et les feuillants, essayèrent d'obtenir de la représentation nationale qu'elle se déclarât incompétente, qu'elle ne tranchât pas elle-même le litige, qu'elle envoyât les pièces du procès au chef légal et naturel de Dumouriez, au ministre de la guerre, au ministre dont il feignait habilement d'ignorer l'existence. Dans le cas où ce système eût été adopté, Dumouriez pouvait tout craindre de l'hostilité de ses ennemis, non pas de Lafayette peut-être, mais de Luckner ou mieux de Berthier, dont le caractère vulgairement rancunier n'eût pas manqué de réclamer quelque châtiment excessif. Mais si l'Assemblée retenait le procès, si ce dernier devenait politique, si les députés admettaient que le salut de la patrie exigeait non pas précisément une désobéissance, mais un tempé-

[1] Ce mémoire intéressant est aux archives de la guerre, en double exemplaire, dont l'original de la main de Dumouriez. Voir A. G. Armée du Nord, juillet 1792.

Digitized by Google

rament, un délai dans l'obéissance, Dumouriez obtenait gain de cause, gagnait sa partie d'une façon retentissante, tirait une faveur nouvelle d'un acte fait pour le perdre.

Ce fut Mathieu-Dumas, le futur lieutenant général, qui soutint le premier l'accusation [1] : « M. Dumouriez, dit-il, qui prend sur lui de rendre des comptes à l'Assemblée nationale, avait reçu des ordres positifs de Luckner. Ces ordres ont été combinés pour le succès du plan ultérieur de défense du royaume.... C'est pour concourir à ce mouvement que M. Dumouriez avait reçu l'ordre de quitter Maulde. Voilà ce qui est positif. Ce qui ne l'est pas moins, c'est la désobéissance de M. Dumouriez; ce qui ne l'est pas moins, c'est que pour colorer sa désobéissance, il vous envoie des représentations...., puis, ne prenant conseil que de la manière dont il envisage et nos frontières et le salut public, il entreprend de vous faire courir le plus grand danger en déconcertant le plan que Luckner va exécuter.... J'insiste pour que l'Assemblée renvoie la solution de cette affaire au pouvoir exécutif [2]. »

Après Mathieu-Dumas, Lacuée, le futur ministre de la guerre de Napoléon, appuya le renvoi du litige à l'autorité militaire, démontrant qu'elle était seule compétente. « Il y a lieu de s'étonner, dit Lacuée, que M. Dumouriez feigne d'ignorer sans cesse [3] l'existence du ministre de la guerre et je ne vois dans cette ignorance qu'un moyen de compromettre le salut public. Je demande le renvoi au pouvoir exécutif [4]. »

Mais après Mathieu-Dumas et Lacuée, les députés Dumolard et Sers parlèrent habilement dans un sens contraire, affectant de mettre de côté la personnalité de Dumouriez pour faire ressortir l'ambiguïté notoire de la conduite de Luckner; le fâcheux effet qu'avait eu pour le pays la fameuse marche en tiroir des deux armées, les dangers que faisait courir cette marche aux provinces de la frontière du Nord.

[1] Mathieu-Dumas, membre du comité militaire, déjà connu comme un officier distingué, était un constitutionnel convaincu. Homme grave, sérieux et sensé, il jugeait Dumouriez très défavorablement et l'avait toujours combattu. Voir ce qu'il en dit dans ses *Souvenirs*. Paris, Didot, 1839.

[2] *Moniteur*. Séance du vendredi 20 juillet.

[3] La lettre lue à l'Assemblée, en date du 16 juillet, commence par ces mots : « J'ignore s'il y a un ministre de la guerre... ; » celle du 18 dit également au début : « Comme j'ignore s'il y a un ministre de la guerre.... »

[4] *Moniteur*. Séance du vendredi 20 juillet.

Digitized by Google

« Avant de savoir s'il y avait refus d'obéissance de la part de Dumouriez, il fallait protéger l'intégrité de la patrie : on aurait toujours le temps de trancher plus tard une question secondaire, de réprimer, s'il y avait lieu, une faute disciplinaire; mais pour le moment, la tâche des représentants du peuple était autre, leur ambition devait être plus élevée; c'est à arrêter l'ennemi qu'ils devaient surtout et seulement songer [1]. »

Une fois engagée dans ce sens, la discussion perdit de sa précision, dévia peu à peu, et finalement n'aboutit à aucune décision ferme.

## IV.

Pendant qu'à Paris Dumouriez gagnait ainsi sa première bataille, au quartier général de Lafayette et à celui de Luckner, sa conduite donnait lieu à d'autres débats.

Nous avons dit que, dès le 15 au soir, le commandant de la 2e division avait rendu compte à Lafayette de l'entrée des Autrichiens dans Orchies et de son intention de se porter à Maulde avec les troupes de Famars. Annonçant lui-même cet événement au ministre, Lafayette écrivait à Lajard, de son camp de Rimogne [2], le 17 au soir, que Dumouriez « avoit pris les mesures et occupé les postes qui pouvoient le mieux contribuer à la défense [3] » du camp de Maulde. Il approuvait donc l'initiative de son lieutenant et la faisait sienne par son approbation. Mais cette communauté de vues ne devait point durer longtemps. Effectivement, quand le surlendemain Dumouriez, apprenant à Lafayette la prise de Bavay, lui eut fait connaître qu'il se croyait autorisé à appeler à Maulde un certain nombre de bataillons empruntés aux garnisons voisines, le commandant de l'armée du Nord commença à trouver que son lieutenant tranchait un peu trop du général en chef et dépassait l'initiative permise à un subalterne. Toutefois il ne voulut point prendre aucune mesure de sévérité vis-à-vis d'un officier général qui n'était qu'accidentellement sous ses ordres, et il se contenta de

[1] Voyez les discours de Sers, Dumolard, le rapport de Guadet. *Moniteur* du 20 juillet, *passim*.

[2] Rimogne, près Rocroi.

[3] Archives historiques de la guerre. Armée du Nord, juillet 1792. Lafayette à Lajard, 17 juillet.

Digitized by Google

signaler le fait au maréchal Luckner, en lui envoyant, avec les dépêches de Dumouriez, le billet suivant :

J'envoie à M. le maréchal Luckner une lettre que je reçois à l'instant de M. Dumouriez, par laquelle il paraît que ce lieutenant général arrange une campagne à sa façon. J'imagine que M. le maréchal lui aura envoyé des ordres et je le prie de me renvoyer cette lettre quand il en aura pris lecture.

Au camp de Villers-le-Rond, l'an IVe de la liberté.

Le général d'armée : LAFAYETTE[1].

En quel endroit ce billet et les dépêches qu'il accompagnait allaient-ils trouver le maréchal Luckner? Lafayette n'en savait rien. Le maréchal, parti, comme nous l'avons dit, le 12 de très grand matin, pour Landrecies, avait reçu en route une lettre du ministre l'appelant près de lui pour fournir au Conseil du Roi des appréciations sur la situation militaire. Au lieu de continuer sur Metz, il s'était alors dirigé, ce même jour 13, sur Paris[2], avait passé là une petite semaine — du 13 au 18, — avait été entendu par les ministres, par le conseil des Douze de l'Assemblée nationale[3], par l'Assemblée elle-même, finalement était reparti le 18 et était arrivé à Châlons le 19[4], à la recherche de son armée. A Paris, Luckner avait eu connaissance de l'événement d'Orchies, peut-être même des mesures prises par Dumouriez pour la défense du camp de Maulde, mais seul, sans ses conseillers ordinaires, privé de Berthier et de Valence, il n'avait pas su s'il devait montrer de l'humeur ou de la satisfaction, et dans le doute il s'était tu. Cependant, aussitôt qu'il eut rejoint son quartier général et qu'il eut en main la lettre de Lafayette, son irritation un moment contenue n'eut plus de raison de ne point éclater. Elle se manifesta tout aussitôt en termes violents, comme ceux qu'il avait coutume d'employer. Les choses étaient à ce diapason déjà aigu quand une dépêche du lieutenant géné-

[1] Archives historiques de la guerre. Armée du Nord, juillet 1792. Le billet n'est pas daté, mais il est évidemment du 18 au soir ou du 19 juillet.

[2] « En attendant, j'ai l'honneur de vous prévenir que je vais partir cet après-midi pour me rendre aux ordres de Sa Majesté. » Archives historiques de la guerre. Armée du Nord, juillet 1792. Luckner à Lajard, de Landrecies, 13 juillet.

[3] Voir le rapport de Guadet. *Moniteur* du 20 juillet.

[4] Lettre du maréchal à Lafayette, lue à l'Assemblée nationale, datée de Châlons le 19 : « J'ai reçu, en passant, votre lettre du 17. » *Moniteur* du 20.

Digitized by Google

ral de Carle à Lafayette vint encore tendre la corde et empirer la situation. Cette communication était le compte rendu réglementaire adressé par le commandant de Dunkerque à son chef direct Lafayette, de l'ordre qu'il avait reçu de Dumouriez, relativement à l'envoi à Valenciennes et à Maulde des différents bataillons dont nous avons donné plus haut la liste. De Carle expliquait qu'il avait été étonné de recevoir des ordres d'une autre autorité que Lafayette, mais que, vu l'urgence et le danger de la situation telle que l'avait dépeinte Dumouriez, il n'avait pas hésité à déférer à sa réquisition. De Carle, très subordonné, ne sachant plus quel était son véritable général en chef, exposait l'abandon où il se trouvait à l'heure présente à Dunkerque et réclamait des renforts. Il disait encore que si le Roi avait apporté des changements dans le personnel du haut commandement de l'armée du Nord — chose qu'il soupçonnait d'après la lettre de Dumouriez, — on voulût bien les lui signaler, car il était indispensable qu'il les connût. Enfin, il terminait en assurant Lafayette qu'il « aimoit néanmoins à se persuader qu'il étoit toujours sous ses ordres et que ce seroit avec bien de la douleur qu'il apprendroit le contraire [1]. »

Cette dernière phrase produisit sur Luckner et davantage sur Lafayette une impression profonde de dépit. Qu'avait pu dire Dumouriez à de Carle, sur quel ton l'avait-il pris avec lui pour que le gouverneur de Dunkerque en arrivât à supposer que Lafayette ne commandait plus l'armée du Nord? Et si Dumouriez avait écrit en de tels termes au général de Carle, il avait dû agir de même en s'adressant à Labourdonnaye, à Marassé, à la Noüe, tous gens auxquels il avait probablement demandé des renforts : l'abus de pouvoir était évident, la désobéissance se compliquait d'une usurpation d'autorité et peut-être de plus encore!

Luckner, talonné par Lafayette et davantage encore par Berthier, écrivit au ministre de la guerre pour lui signaler la conduite de Dumouriez, pour s'en plaindre amèrement et demander qu'on le mît péremptoirement en demeure de conduire à Metz la 2e division.

[1] Archives historiques de la guerre Armée du Nord, juillet 1792, de Carle à Lafayette, 20 juillet.

Digitized by Google

Lajard ne pouvait manquer d'être très embarrassé. Au 22 juillet 1792, il était seulement ministre par intérim, et si peu, même avec cette restriction, qu'en réalité il ne l'était plus du tout. Il n'avait jamais tranché du maître alors que son autorité demeurait entière, comment eût-il fait acte d'énergie aujourd'hui qu'il ne détenait plus qu'une ombre de pouvoir? Il n'était pas homme à se fourvoyer entre l'enclume et le marteau; or, il avait le pressentiment qu'à se ranger avec Luckner et Lafayette contre Dumouriez il courait plus de risques qu'à soutenir Dumouriez contre Lafayette. D'ailleurs, l'Assemblée était saisie du litige et l'on ignorait à qui elle donnerait raison : Lajard ne se souciait pas de trancher la question avant elle. Il écrivit donc à Luckner une lettre ambiguë qui n'accordait point satisfaction au maréchal, mais qui, cependant, ne lui donnait pas tort non plus : « Je ne puis, Monsieur le maréchal, disait Lajard, vous donner des nouvelles officielles et positives de la 2e division que vous avez laissée à Valenciennes. M. Dumouriez a rendu à l'Assemblée nationale des comptes fort détaillés *qui ne me sont pas encore parvenus* [1].... Sa Majesté a trop de confiance aux opérations que vous avez réglées pour partager les inquiétudes de M. Dumouriez; elle ne veut rien changer aux ordres que vous avez donnés et ne pense pas que personne puisse les enfreindre. Si contre son attente cela arrivoit, *elle compte sur votre fermeté pour maintenir et faire exécuter vos ordres.* » Ce qui équivalait à dire : « Faites obéir M. Dumouriez, si cela est en votre pouvoir : nous croyons que cela n'est pas au nôtre. Lajard continuait sa lettre en annonçant à Luckner qu'il venait de recevoir « indirectement » des nouvelles du Nord, que M. Arthur Dillon était arrivé à Maubeuge « où il resteroit ; » que M. de la Noüe « passoit à Valenciennes » et M. Alexandre Lameth « à Maulde. » Puis, revenant à Dumouriez, le ministre terminait par cette phrase assez piteuse : « J'attends des nouvelles plus exactes.... sur le parti qu'aura pris M. Dumouriez, auquel je n'écris pas afin de ne rien altérer aux ordres que vous lui avez donnés [2]. »

[1] On a vu, par le billet du ministre de la justice en date du 19 juillet, que cette assertion est erronée.

[2] Archives historiques de la guerre. Armée du Nord, juillet 1792. Cahier de correspondance du ministre : Lajard à Luckner, 20 juillet.

Digitized by Google

Il est difficile de dire que Lajard montra dans cette circonstance l'énergie dont il eût fallu faire preuve, mais ce qu'on peut affirmer, c'est qu'il était sans doute l'homme de France le plus mal renseigné sur la situation des armées et spécialement sur les emplacements occupés par nos généraux ou leurs corps de troupes. A l'heure où il annonçait à Luckner que « M. Arthur Dillon resteroit à Maubeuge et que M. de la Noüe iroit à Valenciennes », le même Dillon, arrivé la veille à Valenciennes, s'était abouché depuis vingt-quatre heures avec Dumouriez et faisait cause commune avec lui pour le maintenir à l'armée du Nord.

Arthur Dillon, le frère aîné du malheureux Théobald assassiné à Lille lors de la déroute de Baisieux, était maréchal de camp depuis plusieurs années au moment où avait éclaté la Révolution, et était devenu lieutenant général grâce surtout aux nombreuses vacances produites par l'émigration. Très attaché à la reine Marie-Antoinette et par là même au parti de la cour, c'était un homme de beaucoup de cœur, d'une grande honnêteté [1], mais d'une capacité médiocre [2], qu'une nature ardente comme Dumouriez devait dès le premier jour séduire et dominer. Dillon n'avait pas causé une heure avec le commandant de la 2e division qu'il abondait dans son sens sur toutes les questions pendantes. Dès le premier entretien, Dumouriez, intelligent, adroit, brillant causeur, extrêmement insinuant et pénétrant, avait complètement séduit son nouveau chef et lui avait démontré que ce serait folie de dégarnir d'un seul bataillon le département du Nord. Il lui peignit en termes très vifs l'incorrection du mouvement en tiroir ordonné par les deux généraux en chef le long de la frontière, lui fit toucher du doigt les dangers qui résultaient pour les armées de cette extraordinaire marche de flanc, lui montra les Autrichiens à Orchies et à Bavay, c'est-à-dire ayant déjà un pied sur le territoire français et devant chercher certainement à y poser le deuxième. Il lui dit qu'en ce qui le concernait, lui, Dumouriez, il était prêt à partir pour Metz avec sa 2e division et à se conformer aux instructions du maréchal Luckner, mais les événements survenus depuis le 12 juillet n'avaient-ils pas rendu ces instructions caduques ?

[1] *Mémoires* de Dumouriez.

[2] Chuquet, *Valmy*, p. 4; p. 250 et suiv.; consulter aussi *La défense nationale dans le Nord en 1792*, par Foucart et Finot, I.

Digitized by Google

Telle était la question à résoudre, celle dont la solution s'imposait à l'initiative de Dillon, celle qui engageait d'une façon étroite, d'une façon redoutable, sa responsabilité devant l'Assemblée, devant le pays tout entier. C'était à lui, Dillon, de décider si Dumouriez devait partir, de déterminer si les circonstances étaient telles qu'elles permissent d'éluder les prescriptions d'un maréchal de France, qu'elles exigeassent leur modification.

Évidemment, à la guerre, les ordres ne valent qu'autant que la situation qui les a motivés ne s'est pas modifiée. Si l'on admet que dans la même journée, dans la même heure, l'aide de camp du général en chef qui apporte un ordre ferme à un commandant d'unité quel qu'il soit peut, sous sa responsabilité, modifier cet ordre s'il trouve changée la situation qui l'a fait donner [1], à plus forte raison, un lieutenant général commandant une aile isolée, un corps entièrement distinct de l'armée principale, séparé du généralissime par plusieurs journées de marche, était-il autorisé à modifier des instructions données huit jours auparavant, dans une situation entièrement différente de celle qui existait aujourd'hui.

Tous ces raisonnements firent impression sur Dillon, notamment le fantôme de la responsabilité devant l'Assemblée, qui commencait à prendre de plus en plus corps, jusqu'à ce qu'il devint le tyran sanguinaire qu'il fut sous la Convention et la Terreur. Il fut convenu que pour amoindrir, pour diluer cette responsabilité, on la répartirait sur un plus grand nombre de têtes et Dillon convoqua pour le 23, à Valenciennes, un conseil de guerre qui, sous le prétexte d'examiner la situation générale, devait trancher la question principale de l'exécution ou de

[1] Cette question a toujours été une des plus délicates qui puissent se présenter à l'esprit d'un officier d'état-major. Un aide de camp, quel qu'il soit, portant un ordre à une autorité quelconque et trouvant la situation qui a motivé l'ordre absolument changée, doit-il transmettre cet ordre avec son caractère impératif, c'est-à-dire tel qu'il l'a reçu; doit-il le transmettre tel qu'il l'a reçu en faisant remarquer que la situation lui paraît n'être plus la même; doit-il le modifier de sa propre autorité; doit-il enfin ne rien transmettre du tout et laisser au chef directement et immédiatement intéressé le soin de prendre les mesures qu'exige la situation nouvelle? Il existe des exemples de ces différentes manières d'agir qui ont échoué ou réussi, sans qu'on aperçoive la cause de l'échec ou du succès : ce qui n'est pas douteux, c'est que les péripéties soudaines de la guerre exigent souvent la modification d'ordres donnés d'une façon péremptoire; c'est à la façon d'apprécier jusqu'à quel degré et comment doivent être modifiés ces ordres que se mesure l'intelligence de l'exécutant,

Digitized by Google

l'inexécution de l'ordre de Lukner. Cette résolution prise, le jour même, le nouveau commandant de l'armée du Nord écrivit au ministre pour lui annoncer son arrivée à Valenciennes. Après être entré dans quelques détails sur les mesures qu'il avait prises en passant à Avesnes, Landrecies, Le Quesnoy, Maubeuge, places qu'il avait trouvées « dans le plus mauvais état eu égard à la proximité de l'ennemi » [1], le général Dillon continuait en ces termes :

M. Dumouriez m'a fait part, à mon arrivée ici, de la lettre qu'il a écrite à l'Assemblée nationale et au Roi. Je puis certifier qu'il n'a point chargé le tableau en présentant le détail de l'état de détresse et de confusion où on a laissé cette frontière. Sans doute le changement des généraux qui y commandaient n'a pas permis d'espérer que les choses fussent parfaitement en règle; mais M. le maréchal de Luckner, en emmenant l'élite des troupes, a pris aussi avec lui, ainsi que M. de Lafayette, une grande partie des compagnies de grenadiers. Les fonds manquent, ainsi que les vivres; les arsenaux sont presqne épuisés. Il n'y a point de chefs d'administration, on ne sait à qui entendre pour les demandes, ni à qui s'adresser pour mettre à exécution celles que l'on accorde. On vient de m'assurer que M. Malus, commissaire ordonnateur, homme du plus grand mérite et qui connaît parfaitement ce pays, où il est employé depuis plus de vingt ans, avait ordre de se rendre à l'armée du Midi. Je ne puis croire à une pareille extravagance et j'espère, Monsieur, que vous donnerez les ordres les plus prompts pour qu'il reste à la tête de l'administration de l'armée du Nord.

J'attends avec impatience le résultat des demandes faites par M. Dumouriez avant mon arrivée. Je rends compte à M. de Lafayette de la lettre que j'ai l'honneur de vous écrire; je désirerais fort être dans le cas de ne faire aucune démarche sans avoir préalablement eu l'aveu de ce général, mais je vous observerai, Monsieur, que dans l'éloignement où je suis de lui, il me paraît important de correspondre directement avec vous surtout dans un moment où la force et la position de l'ennemi nous mettront dans le cas de savoir le plus promptement possible les intentions du Roi sur le genre d'opérations qui doit être adopté.

Il m'a paru important pour la chose publique de constater de la manière la plus authentique l'état où j'ai trouvé cette armée ainsi que de connaître celui de nos ressources et de nos besoins. En consé-

[1] Voir la note de la page 522. La lettre ci-dessus est celle à laquelle nous faisions allusion dans cette note.

Digitized by Google

quence, je me propose d'assembler après-demain un conseil de guerre composé de tous les officiers généraux qui se trouvent à proximité, des chefs du génie et de l'artillerie et des états-majors. J'y appellerai également le directeur général des vivres, pour qu'il ait à démontrer quels sont nos besoins en cette partie [1]....

Effectivement, le 23 juillet, c'est-à-dire le même jour où Lajard était remplacé définitivement au ministère de la guerre par le colonel d'Abancourt, le conseil de guerre dont Dillon annonçait plus haut la convocation se réunissait à Valenciennes. L'assemblée, présidée régulièrement par Dillon, était composée de « M. Dumouriez, lieutenant général employé à l'armée de M. le maréchal Luckner » ; de six maréchaux de camp : MM. de Chermont, inspecteur des fortifications ; d'Orbai, inspecteur de l'artillerie ; de Marassé, commandant à Douai ; O' Moran, commandant à Condé ; Beurnonville, commandant à Maulde ; Moreton, précédemment employé à Dunkerque et que Dumouriez avait pris comme chef d'état-major de l'armée du Nord ; de MM. Malus et Morlet, commissaires ordonnateurs, l'un de la 1re subdivision de la 1re division [2] ; l'autre de la 2e [3]; de MM. de Sinceny, colonel du 3e régiment d'artillerie; du colonel de Champmorin, directeur du génie à Lille et commandant le génie de l'armée; du colonel de Vouillers, commandant le 5e régiment d'infanterie et la place de Valenciennes, du colonel de Chancel, adjudant général. Assistaient encore au conseil MM. du Mesnil, lieutenant-colonel, sous-directeur de l'artillerie ; Marmant, adjudant général ; de Crancé [4], lieutenant-colonel commandant le génie à Valenciennes ; enfin, M. Desmarets, directeur des subsistances militaires.

La séance étant ouverte, le général Dillon commença par faire un exposé général de la situation, qui n'était pas, dit-il, « favorable à ses espérances, » puis il donna la parole à Dumouriez.

« M. Dumouriez, nous dit le procès-verbal, observa qu'il étoit encore de l'armée commandée par M. le maréchal Luckner, qui lui avoit laissé l'ordre de le joindre avec six bataillons et cinq

[1] Archives historiques de la guerre. Armée du Nord, juillet 1792. Dillon à Lajard, 21 juillet.
[2] Dont le siège était à Lille, depuis l'organisation territoriale de 1788.
[3] Dont le siège était à Valenciennes.
[4] C'est le conventionnel.

Digitized by Google

escadrons qui étoient demeurés au camp de Famars. Que deux jours après le départ de M. le maréchal avec le gros de son armée, l'ennemi, profitant de la circonstance, avoit fait une fausse attaque au camp de Maulde, dans la nuit du 14 au 15 de ce mois, et que, pendant ce temps-là, il avoit porté des forces supérieures au poste d'Orchies....; qu'aussitôt qu'il avoit été informé de cet événement (lui Dumouriez), craignant avec raison pour le camp de Maulde dont la situation est précieuse pour la sûreté du pays, mais dont la faiblesse étoit extrême, puisqu'il y restoit à peine trois mille hommes, il avoit sur-le-champ levé le camp de Famars et porté à Saint-Amand et à Maulde les troupes qui y étoient demeurées, en sorte que ce mouvement avoit déterminé l'ennemi à abandonner sa conquête [1]. »

Dumouriez exposa ensuite que, d'après les renseignements obtenus par Beurnonville à Maulde et concordants avec ceux qui avaient été reçus de différents côtés, les forces ennemies consistaient dans cette partie en 25,000 hommes, dont 10,000 occupaient un camp retranché près de Tournai, 5,000 formaient la garnison de cette place et ne paraissaient être que des recrues qu'on exerçait journellement, 5,000 étaient campés à Bury avec une avant-garde à Wiers [2], et 5,000 environ étaient cantonnés depuis Hollain jusqu'à Peruwelz. Il ajouta que M. Dillon était informé par les rapports de M. de la Noüe, lieutenant général commandant le camp retranché de Maubeuge, que les ennemis avaient encore vingt mille hommes au moins, depuis les derniers postes du cantonnement de Peruwelz jusqu'à Binche, en sorte que leurs forces, opposées à cette partie de la frontière du Nord qui s'étend depuis Dunkerque jusqu'à Givet, pouvaient s'évaluer à quarante-cinq mille hommes au moins, dont trente-cinq mille étaient en état d'agir offensivement. Enfin, il termina son exposé en demandant si, dans ces circonstances, le conseil « estimoit qu'il dût se mettre en marche avec les troupes laissées au camp de Famars, pour se réunir à l'armée de M. le maréchal qui avoit pris la route du païs messin. »

[1] Procès-verbal du conseil de guerre tenu à Valenciennes le 23 juillet 1792. Archives historiques de la guerre. Armée du Nord, 23 juillet 1792.

[2] Dumouriez dans son mémoire au Roi et le rédacteur du procès-verbal écrivent Vihiers, mais c'est évidemment Wiers. On a rétabli l'orthographe exacte pour tous les noms de lieux.

Digitized by Google

Après Dumouriez, ce fut le tour de Beurnonville, qui, comme Dillon, était dans l'entière dépendance de Dumouriez. Beurnonville devait se rendre bientôt célèbre par ses excentricités de langage, ses gasconnades, les combats homériques où il tuait trois mille hommes à l'ennemi sans autre perte pour sa propre armée que « le petit doigt d'un chasseur ; » il appelait Dumouriez « son père, » et il signait en lui écrivant : « Ajax Beurnonville, votre fils aîné. » On sait que Napoléon devait lui donner le titre de comte, que Louis XVIII devait en faire d'abord un marquis, puis un maréchal de France [1] ; mais au 23 juillet 1792, c'est-à-dire à une époque où il n'était encore qu'un modeste maréchal de camp, Beurnonville ne se permettait pas de penser autrement que son général de division, et ce fut pour appuyer fortement les raisons mises en avant par Dumouriez qu'il prit la parole.

Il dit notamment que sa situation au camp de Maulde avait été infiniment critique depuis le 2 juillet jusqu'au 15, époque où il avait été renforcé par une partie des troupes venues du camp de Famars ; que « toutes les nuits il avait eu à repousser les tentatives d'un ennemi vigilant et très supérieur ; » que s'il n'avait été secouru, il en eût été réduit « à vendre chèrement sa vie ou à se faire jour la baïonnette au bout du fusil, en abandonnant à l'ennemi ce poste intéressant....; » qu'il estimait, en conséquence, que tout s'opposait à l'affaiblissement de l'armée et par suite « au départ de la division que M. Dumouriez avait ordre de conduire à Metz. »

Le général Dillon prit alors à nouveau la parole pour résumer la discussion et, en réalité, pour appuyer par de nouveaux arguments les considérations exposées par Dumouriez et Beur-

[1] Je tiens de mon père, qui avait vécu dans l'intimité de Beurnonville, dans la limite qu'autorisait la différence d'âge, l'anecdote suivante. L'ancien « Ajax » avait sollicité du Roi, dès 1814, le bâton de maréchal de France et avait eu la promesse de l'obtenir à bref délai. On sait que Louis XVIII lui conféra effectivement cette dignité en 1816; mais ce qu'on ignore généralement, c'est que, dès 1815, Beurnonville, impatient du nouveau titre attendu d'un jour à l'autre, s'était fait confectionner, d'avance, une grande tenue de maréchal. Il s'en revêtait, seul, dans sa chambre à coucher, et se regardait alors dans une psyché, avec la complaisance d'un enfant. Mon père, qu'il tutoyait, et qu'il recevait à quelque heure qu'il fût, le vit plusieurs fois dans cette tenue prématurée : « Eh bien, S...., lui disait en riant Beurnonville, cela me va bien, n'est-ce pas ?.... »

Digitized by Google

nonville. Il dit, en substance, qu'au moment où Luckner l'avait proposé au Roi pour commander la frontière de Dunkerque à Givet, le généralissime lui avait promis un corps de « quatorze mille hommes en état d'agir. » Or, il s'en fallait, et de beaucoup, qu'il disposât de ce chiffre. Il était bien loin d'y arriver, non seulement en ajoutant aux troupes de Maulde celles du camp de Famars, — qu'on voulait encore lui faire renvoyer à Metz, — mais en comptant même les bataillons qu'on venait d'appeler de Dunkerque, d'Aire, de Béthune, de Calais, de Lille, et ceux qui arrivaient de l'armée de Lafayette sous les ordres du général Chazot. Quand tous ces renforts auraient rejoint, il obtiendrait un total général d'un peu plus de douze mille hommes, soit onze mille fantassins et douze cents chevaux. Mais qu'étaient-ce que ces douze mille hommes vis-à-vis des quarante mille Autrichiens qu'on pouvait d'un moment à l'autre avoir sur les bras? Dans ces conditions, le général Dillon était d'avis que « le service de l'État s'opposoit au départ de M. Dumouriez, » d'autant qu'il venait d'apprendre que sept bataillons et douze compagnies de grenadiers, désignés précédemment pour se rendre de l'intérieur à la frontière du Nord, venaient de recevoir contre-ordre.

« Aussitôt, dit le procès-verbal, le général a pris les voix de MM. les officiers généraux et militaires sur ce premier objet de la délibération, et tous ont été d'avis qu'il seroit de la plus grande imprudence de se dégarnir de la division dont il s'agit, puisque, en la réunissant à toutes les forces énoncées ci-dessus, le tout étoit insuffisant pour faire face à l'ennemi avec quelque espérance de succès. »

Les autres motifs soumis à la délibération du conseil, c'est-à-dire l'état des fortifications, de l'artillerie, l'armement, l'habillement, l'équipement, le service de la solde et celui des subsistances, les hôpitaux, l'administration, n'avaient été inscrits au programme que pour réunir autour de la table du conseil un nombre plus élevé de membres ; ils faisaient l'office de comparses subalternes groupés autour d'un premier rôle ; nous n'en parlerons pas. La question véritable, la seule qui eût de l'importance, était le maintien, par ordre, de la 2e division à Valenciennes, et bien que, — comme on le verra plus loin, — l'adoption de cette résolution n'impliquât pas nécessairement le rattachement personnel de Dumouriez à l'armée du Nord, l'avis mo-

Digitized by Google

tivé rendu à l'unanimité par le conseil de guerre n'en était pas moins une véritable victoire pour l'ancien ministre.

Le procès-verbal de la séance rédigé par Malus, le commissaire ordonnateur, fut transcrit en quatre expéditions, qui furent adressées, l'une au ministre de la guerre, la seconde à l'Assemblée nationale, les deux dernières à Lafayette et à Luckner. Les copies destinées à Paris furent portées par l'adjudant général de Chancel, muni en outre d'une lettre de Dillon, où celui-ci suppliait « le ministre » — c'était d'Abancourt depuis le matin du 23 — « de prendre lecture de la délibération du conseil et un parti bien décisif sur les détails bien véridiques et bien fâcheux qu'elle contenoit. » Dillon faisait ainsi allusion à l'insuffisance des forces militaires qui avait été signalée dans la discussion.

## V.

Grâce à la résolution dont nous venons de parler, grâce à l'avis du conseil de guerre, Dumouriez, nous l'avons dit, semblait avoir gagné sa partie. Toutefois, comme nous l'avons indiqué également, le litige demeurait encore partiellement en suspens, et s'il paraissait n'être plus question, pour le moment, d'envoyer à Metz la 2e division, il ne s'ensuivait pas absolument que Dumouriez dût demeurer à Valenciennes. Effectivement, suivant les errements du temps, notamment à l'époque troublée dont nous parlons, les généraux n'étaient pas attachés nécessairement à la troupe placée sous leurs ordres; on les considérait comme liés plus étroitement encore au général en chef, dont ils constituaient, même dans des commandements bien déterminés, l'état-major particulier. Il advenait donc que, dans la circonstance présente, Dumouriez pouvait être réclamé personnellement à Metz par Luckner, d'après cette raison que, dans la répartition des officiers généraux, l'ancien ministre avait été désigné, non pas pour commander la 2e division, mais pour servir à l'armée du Rhin et sous les ordres du maréchal.

Rassuré sur le maintien de ses troupes à l'armée du Nord, Dumouriez entreprit dès lors de gagner, en ce qui le concernait personnellement, la seconde manche d'une partie si bien engagée. Déjà, dans sa lettre du 18 juillet au Roi, il avait abordé la question dans ce sens, et nous avons vu que Lajard, porte-

Digitized by Google

parole du souverain en cette circonstance, avait cru bon de garder, dans sa réponse, le silence habile d'un personnage qui ne veut pas se compromettre. Mais Dumouriez n'était pas homme à se contenter de mesures dilatoires, et aussitôt qu'il eut appris la nomination de d'Abancourt, il frappa à cette nouvelle porte, dans l'espérance, avec la volonté d'être mieux entendu. Il écrivait à d'Abancourt le 27 juillet :

Monsieur,

Le Roi vous aura remis, avec le portefeuille qu'il vous a confié, la dépêche que j'ai eu l'honneur d'adresser le 18 à Sa Majesté. Vous verrez, par le procès-verbal du conseil de guerre tenu par M. Arthur Dillon, qu'il est impossible que la division de six bataillons et cinq escadrons que je devois emmener le 20 à Metz quitte la frontière du Nord. Il ne s'agit plus que de savoir à quoi le Roi me destine personnellement; si je dois aller rejoindre l'armée de M. le maréchal Luckner, ou si je dois rester au camp de Maulde que je commande en ce moment. Je vous prie de prendre les ordres de Sa Majesté et de vouloir bien me les faire passer le plus tôt possible. Vos deux dépêches à M. Dillon sont d'une netteté qui annonce de grandes vues et un ministre vigoureux. Ma présence dans ce pays-ci y fait du bien parce que j'y suis né et que mes compatriotes m'ont témoigné de la confiance. Quelque part que je sois, je me dévoue entièrement au salut de la patrie[1].

Cette lettre était à peine partie qu'arriva à Valenciennes le lieutenant-colonel de Laumur, l'aide de camp que Dumouriez avait envoyé à Paris porter ses premières dépêches. Laumur, inquiet de la tournure que prenaient les événements, avait jugé à propos de s'éloigner de la tourmente et venait de se faire nommer commandant supérieur de Karikal[2] dans l'Inde; mais s'il avait tiré son épingle du jeu en ce qui le concernait, il n'avait pas été aussi heureux relativement à son général, et ne lui rapportait qu'un récépissé à la fois brutal et banal des lettres portées à Paris le 16.

Dumouriez, au moment où il écrivait sa lettre de l'avant-

[1] Archives historiques de la guerre. Armée du Nord, juillet 1792. Dumouriez à d'Abancourt, 27 juillet.

[2] « M. de Laumur, lieutenant-colonel, mon aide de camp, venant d'être nommé par le Roi commandant de Carical dans l'Inde, est venu me faire ses adieux au camp que je commande.... » Archives historiques de la guerre. Armée du Nord, juillet 1792. Dumouriez à Lajard, 29 juillet 1792.



Digitized by Google

veille à d'Abancourt, pouvait encore se leurrer de l'espoir que le silence gardé par le ministre était imputable plutôt à la négligence qu'à une volonté nettement déclarée de ne pas lui répondre. L'arrivée de M. de Laumur, revenant de Paris les mains vides, indiquait que ce silence était calculé, et que, si l'on ne voulait pas lui donner tort, on ne se souciait peut-être pas davantage de lui donner raison. Sans hésiter, il résolut de revenir à la charge, et le même jour, 29, il adressa à d'Abancourt la seconde dépêche suivante :

Monsieur,

Je me trouve très incertain sur mon sort, mais quelque part que je sois, je tâcherai d'être utile. Je le serois plus ici qu'ailleurs, parce que c'est ma patrie et que j'y jouis de la confiance publique. J'avois à conduire une division de six bataillons et cinq escadrons faisant trois mille hommes d'infanterie et cinq cent cinquante chevaux; vous savez à présent les raisons instantes qui m'ont empêché d'exécuter mon ordre ; il s'agit du salut de ce pays-ci et je n'ai rien à ajouter à cet égard à ce qui est motivé dans le procès-verbal du conseil de guerre tenu le 23 à Valenciennes, que M. Chancel, adjudant général, vous a porté de la part du général Arthur Dillon. L'inexécution d'un ordre que les circonstances ont rendu impraticable n'est point une désobéissance, et c'est ce que n'ont pas assez examiné les membres (de l'Assemblée nationale) qui ont désiré me faire une inculpation. Il ne faut plus compter sur cette division pour l'armée du maréchal Luckner et étant prévenu dès le 17, on a eu le temps de pourvoir à son remplacement. Il ne s'agit donc plus que d'examiner ce qui me regarde personnellement, et de décider dans quelle armée je dois servir et à quelle classe on doit me ranger pour l'utilité de la patrie ; je m'en rapporte avec confiance à l'opinion du Roi. M. de Laumur vous rendra un compte exact de ce qu'il a vu; je ne vous détaillerai pas mes vues militaires que je ne sache si cela vous convient. Ayant un supérieur, c'est par lui que je les ferai passer. Je sais obéir, je connais mes devoirs, et quelque emploi qu'on me donne, je tâcherai de le remplir d'une manière exemplaire pour mes subordonnés et utile pour la chose publique[1].

Pendant qu'à l'armée du Nord Dumouriez écrivait lettre sur lettre pour se soustraire à la volonté de Luckner, ce dernier, dépité, furieux de n'avoir plus de nouvelles ni de son lieutenant

[1] Archives historiques de la guerre. Armée du Nord, juillet 1792. Dumouriez à d'Abancourt, 27 juillet.

Digitized by Google

ni de sa 2e division, mécontent de la lettre ambiguë de Lajard, prenait le parti d'adresser directement à Dumouriez une sorte d'ultimatum, où il le sommait une dernière fois de rejoindre :

Je vous préviens, Monsieur, lui écrivait-il à la date du 28 juillet, que j'ai écrit au Roi pour le prier de vous donner une destination qui ne vous laisse plus à mes ordres. Si cependant vous n'avez pas reçu du ministre les nouvelles instructions que j'ai provoquées, vous mettrez en mouvement le 2 d'aoust la seconde division que j'ai laissée au camp de Famars, et vous lui ferez suivre la route que j'ai tenue avec mon armée. Dans le cas où vous persisteriez dans le refus d'obéir à mes ordres, je vous préviens que j'autorise le général Beurnonville à prendre le commandement de cette division, et qu'à cet effet je lui adresse des ordres conditionnels[1].

La mesure prise par le maréchal était grave. Il n'y avait pas à douter que la situation de la frontière du Nord ne fût à ce moment très périlleuse, et personne, au 28 juillet, ne pouvait prédire l'immobilité de l'armée autrichienne. Luckner savait, de plus, que le Roi et l'Assemblée étaient saisis de demandes émanant d'autorités diverses et signalant la situation comme exigeant des mesures d'exception ; il avait entre les mains le procès-verbal du conseil de guerre dans lequel huit officiers généraux et dix colonels ou fonctionnaires militaires avaient déclaré indispensable le maintien de la 2e division au camp de Maulde ; c'était assumer une grosse responsabilité que d'exiger l'exécution péremptoire d'un ordre donné quinze jours auparavant, sans admettre que rien pût en nécessiter la modification.

Connaissant Luckner comme nous le connaissons aujourd'hui, il serait peu généreux, il serait cruel de lui imputer la responsabilité de sa conduite en cette occurrence. Le vieux maréchal était incapable de cette énergie, il n'était pas de taille à prendre seul de telles résolutions, et comme le comprit et l'indique très justement Dumouriez dans ses *Mémoires*, il ne fit que sanctionner en cette circonstance une mesure qui lui fut dictée par son entourage. Nous avons dit déjà combien Berthier, qui tenait bien à tort Dumouriez pour un jacobin, avait d'hostilité à son endroit. Le futur prince de Wagram crut l'occasion favorable

[1] Archives historiques de la guerre. Armée du Nord, juillet 1792. Luckner à Dumouriez, 28 juillet.

Digitized by Google

pour saper irrémédiablement la situation d'un ennemi dangereux : il la saisit avec empressement.

Mais il avait affaire à forte partie, et Dumouriez n'était pas un homme qu'on jetât facilement à terre. Averti en sous-main par Biron, peut-être aussi par Valence, de l'origine véritable du coup qu'on lui préparait, il était prêt à parer cette botte avant que Luckner, ou plus justement Berthier, la lui portât.

Le 30 juillet, jour où arrivèrent à l'armée du Nord les dépêches comminatoires du maréchal, Dumouriez était au camp de Maulde, et Dillon venait de rentrer à Valenciennes, après avoir passé la journée à Bavay, évacué depuis l'avant-veille par les Autrichiens. Le commandant de la frontière du Nord avait passé la journée à étudier, en compagnie de la Noüe, d'Alexandre de Lameth, de Chazot, Miaczynski et quelques colonels, la situation de Bavay et l'opportunité de maintenir ou de supprimer la garnison de ce poste très difficile à garder. Le conseil de guerre, composé des officiers dont nous venons de parler, avait conclu unanimement au choix d'une position plus avantageuse et l'avait indiquée à Bertaimont, au sud de Bavay, la droite à la Sambre, la gauche à la forêt de Mormale. On avait beaucoup parlé dans cette réunion « de la grosse supériorité numérique de l'ennemi, » de la nécessité d'obtenir des renforts, et Dillon était encore sous le coup des préoccupations que soulevait dans son esprit cette comparaison de sa faiblesse vis-à-vis des troupes autrichiennes, quand, en rentrant le soir à Valenciennes, il reçut un courrier de Dumouriez lui donnant à connaître les nouveaux ordres du maréchal de Luckner.

Dumouriez, dans la dépêche qu'il adressait à Dillon au sujet de ces instructions, plaidait éloquemment sa cause, exposait les raisons qui exigeaient impérieusement le maintien de la décision du conseil de guerre du 23, s'étonnait que le maréchal ne tînt pas compte d'une délibération où dix-huit généraux ou colonels, présents sur les lieux, c'est-à-dire jugeant en pleine connaissance de cause, n'avaient eu en vue que les nécessités de la défense nationale et le service du pays.

Dans la lettre de Dillon, qu'on lira un peu plus bas, ce général parle simplement du « courrier de M. Dumouriez. » Nous ne nous étonnerions pas que le commandant du camp de Maulde fût venu lui-même à Valenciennes traiter de vive voix cette

Digitized by Google

question avec son général et arrêter avec lui les termes de la réponse à faire à Luckner.

Comme nous l'avons vu, Dillon, encore sous l'impression de la délibération de l'après-midi, n'était pas disposé à recevoir favorablement la demande de Luckner. Il se mit incontinent à sa table de travail et écrivit au maréchal, avec ou sans l'aide de Dumouriez, la lettre suivante, qui porte la date du 30 juillet :

Monsieur le Maréchal,

J'étois occupé à établir un camp sur la Sambre[1] pour mettre fin aux horribles brigandages que les ennemis viennent exercer sur notre territoire, depuis qu'ils s'étoient emparés de Bavay, lorsque j'ai reçu un courrier de M. Dumouriez qui commande le camp de Maulde, qui m'a annoncé l'ordre qu'il venoit de recevoir de vous, d'emmener six bataillons et cinq escadrons formant la seconde division projetée de votre armée. J'avais lieu de croire que la lecture du procès-verbal que j'ai tenu ici le 23 du mois dernier, et que j'ai eu l'honneur de vous adresser, vous auroit prouvé l'impossibilité où je me trouve de laisser exécuter cet ordre. J'ajouterai qu'ayant envoyé ce procès-verbal au Roi et au comité des Douze[2] de l'Assemblée nationale, il ne dépend plus de moi d'adopter aucune autre mesure que celles qui me seront prescrites par le Corps législatif et le Roi.

Permettez-moi de vous rappeler, monsieur le maréchal, que vous m'avez vous-même recommandé la position de Maulde comme le point le plus propre à préserver la frontière ; vous verrez dans le procès-verbal qu'il est à peine garni des deux tiers des troupes qui y seroient nécessaires, et il a fallu pour cela affaiblir considérablement la garnison des places qui, quoique moins exposées, ne sont cependant pas hors d'insulte. Si je vous envoyois le 6e régiment de chasseurs, il ne resteroit qu'une quarantaine de chevaux éclopés pour faire le service depuis Lille jusqu'à Maubeuge. Je joins ici un second exemplaire du procès-verbal du conseil de guerre, présumant que le premier ne vous est pas parvenu. M. de Beurnonville est à son poste ; cet officier général me paraît absolument nécessaire au camp de Maulde, où il sert avec la plus grande distinction. Rappelez-vous, monsieur le maréchal, que dans la note que vous m'avez donnée, vous avez compris cet officier général comme devant servir avec moi. Quant à M. Miac-

[1] Voir le procès-verbal du conseil de guerre tenu le 30 à Bavay et dans lequel il fut décidé qu'on abandonnerait ce poste, pour se reporter plus en arrière vers la forêt de Bertaimont, la droite à la Sambre, la gauche à la forêt de Mormale. Archives historiques de la guerre. Armée du Nord, 30 juillet.

[2] C'était le comité militaire.

Digitized by Google

zynski, il commande actuellement un camp très important à Pont-sur-Sambre, il est parfaitement instruit du local et de l'objet de sa mission[1], je ne pourrois le déplacer dans ce moment où il protège les moissons contre les incursions de l'ennemi, sans perdre la confiance des habitants de cette frontière et sans nuire à la chose publique.

Nous serions très disposés à croire que Dumouriez était pour beaucoup dans la rédaction de cette lettre; non seulement elle est de son style, mais on y discerne très bien sa logique, son habileté à répondre d'avance aux objections. On en est réduit cependant à cet égard à des conjectures, et nous n'irons pas plus loin que ces hypothèses ; mais ce qui est certain et ce qu'il faut ajouter, c'est qu'il ne crut pas suffisant d'avoir obtenu de Dillon la réponse qu'on vient de lire et qu'en dehors de cette lettre il en écrivit, lui personnellement, trois autres, au Roi, au ministre de la guerre, au maréchal, dans lesquelles il changeait habilement la question de terrain.

Sire, écrivait-il au Roi, permettez que je porte à Votre Majesté ma plainte sur la lettre du maréchal Luckner. Ce n'est pas contre lui, mais contre son état-major, et notamment contre le sieur Berthier qui l'égare et finira par le perdre. J'ai été forcé pour sauver ce pays-ci de suspendre l'exécution des ordres de Luckner, mais je n'ai pas désobéi. J'estime trop ses talents militaires pour ne pas croire que s'il eût été à portée de moi, il m'eût donné l'ordre d'aller au secours du camp de Maulde et de couvrir Lille, Douai, Bouchain, Condé et Valenciennes. Il vous a écrit pour vous engager à me donner une autre destination; j'ai pris de mon côté la liberté de vous faire une demande à laquelle je n'ai pas eu de réponse. Décidez de mon sort, Sire, et faites-moi passer vos ordres par le ministre de la guerre[2].

[1] Il est probable qu'en prévenant Dillon qu'il eût à donner par intérim le commandement de la 2e division à Beurnonville, Luckner indiquait Miaczynski comme pouvant éventuellement remplacer ce dernier officier général au camp de Maulde. La lettre de Luckner à Dillon n'existe pas aux Archives, on en est donc réduit à des conjectures à cet égard.

[2] Archives historiques de la guerre. Armée du Nord, juillet 1792. Dumouriez au Roi, 31 juillet. Xavier Audoin, le gendre de Pache, a écrit au verso de cette lettre la note ci-jointe qui date, comme on le verra plus loin, de 1797 : « Le c[itoyen] Berthier dont se plaint Dumouriez est le même qui avait eu une affaire à Versailles, fils du c[itoyen] Berthier, architecte de la guerre et chef du bureau des ingénieurs géographes. Il avait fait la guerre d'Amérique et avait déjà de la réputation dans l'état-major de l'armée lorsque la Révolution lui présenta de plus grands moyens de faire connaître ses talents. Custine demanda avec instance qu'on le lui donnât pour chef d'état-major; Ronssin l'emmena dans la Vendée, où il organisa les troupes levées à la hâte pour

Digitized by Google

Outre cette lettre au Roi, Dumouriez en adressait une autre au ministre de la guerre, dans laquelle, en des termes différents, il formulait les mêmes plaintes et présentait les mêmes demandes :

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous envoyer copie d'un ordre de M. le maréchal Luckner. Son exécution est impossible; vous le jugerez par le procès-verbal du conseil de guerre que vous a envoyé M. Dillon; c'est à lui à prendre un parti sur M. de Beurnonville et sur les troupes. Quant à moi, je porte au Roi mes plaintes sur la dureté de cette lettre et nommément contre le sieur Berthier, qui égare M. le maréchal et finira par lui nuire. On n'adresse pas une pareille lettre à un ancien officier et à un lieutenant général; on n'abuse pas ainsi de l'ignorance de l'idiome d'un brave et respectable général; on n'en fait pas ainsi l'instrument des intrigues et des cabales qui divisent nos armées dans un moment de crise où le danger commun devroit réunir tout le monde. J'attends la décision de mon sort, j'attends ma destination; mais si le Roi, qui me connaît parfaitement, veut en croire l'opinion publique et la confiance d'une province entière, il ne me fera pas sortir de ce pays-ci où je puis être très utile. Je vous prie de prendre les ordres de Sa Majesté et de me les faire passer au plus tôt. En attendant, je vais me tenir au camp de Maulde, où vous pourrez me les adresser [1].

Comme on le voit, cette lettre ne contenait pas seulement un refus de se conformer à des instructions formelles du général en chef, elle contenait des plaintes contre les procédés de ce même général, elle formulait la chose grave qu'on appelle en style militaire « la réclamation, » c'est-à-dire une révolte, une revendication qui n'est permise à l'inférieur, dit le règlement, « qu'après que cet inférieur a obéi. » D'ailleurs, Dumouriez ne devait pas se contenter d'adresser ses doléances au Roi et au ministre : il n'avait jamais été ménager de sa plume, il écrivait comme il parlait, facilement, d'abondance ; il voulut con-

cette guerre. Mais c'est surtout en Italie qu'il a eu des succès comme administrateur militaire. Il est à présent de l'expédition de Buonaparte*; il faut attendre, pour les juger l'un et l'autre, la fin de leur carrière militaire et politique. X. A. »

[1] Archives historiques de la guerre. Armée du Nord, juillet 1792. Dumouriez à d'Abancourt, 31 juillet.

* L'expédition d'Égypte.

Digitized by Google

vaincre le maréchal lui-même de la fausse voie où l'engageait l'état-major de Metz. Le même jour, 31 juillet, il lui écrivait :

Monsieur le Maréchal,

J'ai reçu hier soir votre ordre, daté du quartier général de Longeville près Metz, du 28 juillet, et j'en fais passer sur-le-champ la copie à l'Assemblée nationale, au Roi et au ministre de la guerre. Pour ce qui me regarde, je crois remplir parfaitement vos intentions en attendant ici les ordres et les instructions du Roi en conséquence de ce que vous lui avez écrit. Quant à M. Beurnonville et à la 2e division de votre armée, c'est à M. Arthur Dillon à confirmer votre ordre ou à en donner de contraires, d'après le résultat du conseil de guerre qu'il a tenu le 23, dont je vous ai envoyé copie et à M. de Lafayette. Comme cette pièce est entre les mains de l'Assemblée et du Roi, je crois qu'il sera obligé d'attendre le retour de M. Chancel, qu'il a dépêché en courrier à Paris, avant de pouvoir rien changer aux dispositions qu'il a faites.

L'inexécution forcée de vos ordres n'a jamais pu être prise pour un refus d'obéir. Je suis trop ancien soldat pour ne pas connaître mes devoirs, et j'avois trop d'amitié pour vous pour ne pas les remplir avec autant de plaisir que d'exactitude. Les circonstances justifient ce que j'ai fait. La dureté de votre lettre me feroit beaucoup de peine si je la méritois et si elle étoit de vous [1].

Qu'allait faire Luckner dans ce conflit où Dumouriez était désormais couvert par Dillon ? Qu'allait-il répondre, de quelle façon allait-il sortir de l'impasse où ses sous-ordres l'avaient engagé ? On pourrait se livrer à cet égard à bien des hypothèses, à bien des conjectures, dont l'étude du cœur humain pourrait tirer profit sans doute, mais dont l'histoire n'a ici que faire. La question fut tranchée de la façon la plus simple et la plus rationnelle, par une lettre de d'Abancourt à Luckner, l'avertissant que, sur l'avis du conseil de guerre tenu le 23 juillet à Valenciennes, sur les représentations de l'Assemblée nationale, le Conseil du Roi avait reconnu l'insuffisance de la force militaire chargée de veiller à la protection de la frontière du Nord; qu'en conséquence, il maintenait définitivement au camp de Maulde et à l'armée du Nord les troupes composant la 2e division de l'armée du Rhin et les faisait passer aux ordres du général Lafayette [2].

[1] Archives historiques de la guerre. Armée du Nord, juillet 1792. Dumouriez au maréchal Luckner, 31 juillet.

[2] « J'apprends, Monsieur, par un courrier de M. le maréchal de Luckner,

Digitized by Google

Quant à Dumouriez, il demeurait personnellement encore sans affectation; tout au moins on lui maintenait sa précédente situation, puisqu'on ne lui en attribuait point de nouvelle, et on laissait aux soins de Luckner et de Lafayette de décider s'il resterait à Maulde ou s'il rejoindrait à Metz.

Nous avons vu un peu plus haut que Luckner ne voulait plus de Dumouriez dans son armée et qu'il avait écrit au Roi pour demander qu'on attribuât à l'ancien ministre des affaires étrangères un commandement qui l'enlevât à l'armée du Rhin. Lafayette déclara à son tour qu'il n'accepterait à aucun prix la présence de Dumouriez à l'armée du Nord, et que celui-ci eût à vider la place le plus tôt possible. Il signifia cette décision à Dillon dans une lettre écrite le 30 juillet du camp de Villers-le-Rond : « .... Quant à M. Dumouriez, disait Lafayette, M. le maréchal de Luckner ni moi ne voulons qu'il reste dans mon armée ; il a eu les ordres de M. le maréchal pour en partir. Ce général a même écrit au Roi pour se plaindre formellement de M. Dumouriez, et comme il n'est point employé dans mon armée et que je n'ai point de commandement à lui offrir, vous ne l'emploierez point et vous lui ordonnerez de partir [1]. »

Dumouriez prétend, dans ses *Mémoires*, que Lafayette avait envoyé à Dillon l'ordre non point de le faire partir, mais de l'arrêter et de l'envoyer à la citadelle de Metz : « Dillon, ajoute Dumouriez, eut la sagesse de ne pas essayer d'exécuter cet ordre et la fidélité de le tenir secret [2]. » Rien n'existe aux archives de la guerre qui corrobore cette assertion de Dumouriez, et tout au contraire la lettre qu'on vient de lire la dément catégoriquement. Il y a lieu d'ajouter que Dumouriez n'était point sous les ordres de Lafayette, qu'il comptait à l'armée du Rhin et non du Nord, et que si quelqu'un avait pu prescrire de l'arrêter, c'eût été Luckner et non Lafayette.

Comme on peut en juger, il s'en fallait que la conduite de ces armées du début de la Révolution fût chose aisée : troupes sans

que le ministre a retenu en Flandre les six bataillons et les cinq escadrons que M. Dumouriez était chargé de conduire à l'armée du Centre ... » Archives historiques de la guerre. Armée du Nord, juillet 1792. Lafayette à Dillon, 30 juillet.

[1] Archives historiques de la guerre. Armée du Nord, juillet 1792. Lafayette à Dillon, 30 juillet.

[2] Dumouriez, *Mémoires*, II, livre V, ch. III.

Digitized by Google

homogénéité, la plupart sans expérience, essentiellement impressionnables ; des généraux remplis de bonnes intentions, mais affolés par la responsabilité qui leur incombait tout à coup, tirant chacun du côté où il leur semblait que se présentait le danger ; des ministres de la guerre sans valeur et sans autorité ; un généralissime hébété et gâteux, tels étaient les éléments avec lesquels il fallait s'opposer à une invasion qui apparaissait à ce moment formidable.

Lafayette eût été, à cette date, le seul homme dont l'influence sur l'armée, dont le prestige eussent été suffisants pour s'imposer à toutes ces bonnes volontés dévoyées. Il possédait, comme le dit Dumouriez, « l'extérieur du commandement [1], » et, avec ces dons physiques, très probablement le fonds d'un général en chef. Jomini a dit de lui « qu'il eût fait la guerre avec distinction si le sort n'en avait décidé autrement [2], » et toute sa correspondance officielle en 1792 confirme pleinement cette appréciation du grand critique militaire.

Il est très probable que, généralissime à la place de Luckner, Lafayette n'eût pas provoqué le conflit dont nous venons d'étudier l'histoire, conflit dont les suites ne pouvaient qu'être funestes à la discipline, à la valeur morale de l'armée. Il eût su en tout cas ne pas laisser prendre à cette querelle l'ampleur et la tournure aiguë qu'elle revêtit avec le maréchal. La fermeté de Lafayette était proverbiale dans cette armée qu'il commandait depuis un temps relativement court, et, au rebours de bien des chefs, il savait montrer les dents davantage à ses supérieurs qu'à ses subordonnés. Il avait prouvé déjà [3], et il devait faire voir à une brève échéance [4], qu'il n'hésitait pas, dans l'occasion, à assumer la plus grave responsabilité. Il écrivait le 20 juillet, de Longwy, au ministre Lajard, qui lui avait reproché de trop disséminer ses forces : « .... Je vous déclare, Monsieur, que parfaitement insensible aux clameurs, aux calomnies et aux raisonnements de ceux qui n'entendent pas le métier de la guerre, je ne me détournerai pas, pour les éviter, d'un quart

[1] Dumouriez, *Mémoires*, II, livre V, ch. III.
[2] Jomini, *Histoire des guerres de la Révolution*. Édition belge, Bruxelles, 1841, p. 116, col. 1.
[3] Au 20 juin.
[4] Après le 10 août.

Digitized by Google

de lieue de la route que je crois le plus utile à la chose publique [1]. »

Quant à Luckner, tout le monde convenait aujourd'hui qu'on s'était singulièrement mépris en le tenant pour un grand homme, et les gens qui s'étaient jadis estimés heureux d'aller combattre à son école avouaient tous leur déconvenue. Certains n'y mettaient même pas la délicatesse de forme de Dumouriez. Labourdonnaye, par exemple, que nous avons cité déjà, celui qui n'avait pu pardonner au maréchal de lui avoir enlevé ses compagnies de grenadiers, ne manquait pas une occasion d'afficher son mécontentement et son dépit. Quand Luckner, quittant l'armée du Nord au commencement de juillet, eut demandé qu'on lui donnât Labourdonnaye comme lieutenant général à l'armée du Rhin, celui-ci, qui avait assez vu Luckner pour ne pas se soucier de le suivre à Metz, répondit au ministre que l'état de sa santé ne lui permettait pas de quitter Lille, et que, par conséquent, il considérait sa nouvelle lettre de service comme non avenue. D'Abancourt, avec plus d'énergie que Lajard, n'arrivait pas davantage à contraindre à l'obéissance des généraux aussi récalcitrants. Il crut, en cette circonstance, ne pas devoir imposer son autorité, ne souffla mot, n'écrivit ni à Labourdonnaye ni à Luckner, de telle sorte que le premier fut persuadé que sa nomination avait été annulée, tandis que le maréchal demeurait convaincu que Labourdonnaye allait arriver d'un moment à l'autre. Plusieurs jours se passèrent dans cette attente, et, comme l'état-major de Metz ne voyait rien venir du côté du Nord, le maréchal se décida à écrire directement à Labourdonnaye pour lui demander de rejoindre incessamment. Sur ce, grande surprise et grande colère du gouverneur de Lille, qui, tout d'abord, ne comprit rien à cette résurrection d'un litige qu'il croyait enterré. Au bout de quelque réflexion cependant, Labourdonnaye devina que Luckner n'avait point été mis au courant de son refus d'aller à l'armée du Rhin ; mais au lieu de s'en prendre au ministre, comme il eût dû raisonnablement le faire, ce fut sur le maréchal qu'il laissa tomber sa mauvaise humeur. Il lui répondit donc, à la

[1] Archives historiques de la guerre. Armée du Nord, juillet 1792. Lafayette à Lajard, 20 juillet.

Digitized by Google

date du 31 juillet, une lettre d'un ton extraordinairement dégagé, dans laquelle il lui disait que « si le ministre avait fait son devoir, il eût envoyé à M. le maréchal sa réponse en date du 28 juillet par laquelle il lui annonçait que sa santé ne lui permettait pas de changer ni d'armée ni de résidence en ce moment. » D'ailleurs, ajoutait Labourdonnaye, « *si les armées et les généraux étoient tous sur les grands chemins ou à Paris*, les frontières ne seroient surveillées par personne dans les postes que les ennemis désirent le plus d'occuper [1]. »

Le cas de Dumouriez n'était pas isolé, comme on voit, et en admettant même que Labourdonnaye fût connu pour son manque de forme et son caractère grincheux, on ne peut s'empêcher de penser que ces généraux de la Révolution n'étaient peut-être si mal obéis que parce qu'ils étaient eux-mêmes d'une insoumission notoire.

Effectivement, en dépit des injonctions de Lafayette signifiant à Dumouriez d'avoir à quitter l'armée du Nord, au mépris des ordres de Luckner, des prescriptions du ministre, Dumouriez demeurait tranquillement au camp de Maulde, attendant là qu'on lui offrît la situation indépendante qu'il avait sollicitée du Roi. Était-il encouragé en sous-main à la résistance par ses amis de Paris? Avait-il, de là, des renseignements l'avisant que du jour au lendemain la situation allait changer? Nous ne possédons à cet égard aucune donnée certaine, mais si l'on songe que huit jours seulement nous séparent du 10 août, on admettra que cette hypothèse n'aurait rien de hasardé.

Si, d'autre part, on se rappelle que l'accusation de complot contre la sûreté de l'État dirigée contre Lafayette, à l'occasion de sa conduite après le 20 juin, se discutait en ce moment à l'Assemblée nationale [2], si l'on se souvient que ses adversaires

[1] Archives historiques de la guerre. Armée du Nord, juillet 1792. Labourdonnaye à Luckner, 31 juillet. Xavier Audoin a crayonné au dos de cette lettre la note suivante : « Presque toutes les lettres du général Labourdonnaye ne sont remplies que de ses querelles avec d'autres généraux, mais celle-ci est surtout remarquable par le refus qu'il fait d'obéir à un ordre du ministre. Ainsi cette anarchie dont on affecte de se plaindre depuis l'établissement de la république existait déjà dans la monarchie, et les ministres du Roi n'étaient pas mieux obéis que les nôtres. » Parler des droits ou des responsabilités de la monarchie au 31 juillet 1792, neuf jours avant le Dix août, quelle raillerie!

[2] Voir la discussion au *Moniteur*.

Digitized by Google

paraissaient résolus à tout tenter pour le perdre, on est amené à penser que, dès les premiers jours d'août, ils avaient sans doute escompté son appel à la barre, son arrestation, peut-être pis encore. Qu'ils eussent fait partager leurs espérances à Dumouriez, le fait serait fort possible et expliquerait dans une certaine mesure la résistance vraiment peu compréhensible, la force invincible d'inertie qu'opposait à toute injonction, d'où qu'elle vînt, le commandant de la 2e division. A la date du 5 août, Dumouriez, répondant à d'Abancourt qui lui exprimait son étonnement de le savoir encore à Maulde, affirmait au ministre qu'il était « inadmissible et désavantageux à la nation qu'il demeurât, lui Dumouriez, aux ordres de Dillon et par suite de Lafayette; » et il ajoutait cette phrase qui était presque une menace : « Cette mesure ne peut pas tenir et je vous prédis qu'elle sera détruite ou par les circonstances ou par la prévoyance de l'Assemblée nationale.... Avec de la persévérance, j'aurai le bonheur d'être un des sauveurs de ma patrie, quelque obstacle qu'y apportent mes ennemis personnels [1]. »

Comme on le sait, l'accusation portée à la tribune contre Lafayette n'eut pas le résultat qu'en attendaient ses adversaires, et dans la séance du 8 août, l'Assemblée décida, à la majorité de 406 voix contre 224, qu'il n'y avait lieu à aucune incrimination contre le commandant de l'armée du Nord. C'était donc un véritable succès pour Lafayette; mais jamais peut-être la roche tarpéienne n'avait été plus près du Capitole. Deux jours après cette mémorable séance éclataient les événements du Dix août; aussitôt cette révolution effectuée, Lafayette cherchait ostensiblement à en combattre les effets, se mettait en lutte déclarée avec les représentants de l'Assemblée envoyés à son quartier général pour lui signifier le nouvel état de choses, échouait dans sa tentative de résistance, et finalement, vaincu, abandonné, trahi, passait la frontière comme un déserteur.

Dans ses *Mémoires*, Dumouriez émet le regret que Lafayette, au lieu d'exécuter seul son coup de force, ne lui ait pas proposé de s'y associer. Il affirme que le succès eût couronné cette combinaison de leurs efforts réunis. Ces regrets paraissent sincères

[1] Archives historiques de la guerre. Armée du Nord, août 1792. Dumouriez à d'Abancourt, 5 août.

Digitized by Google

et ses réflexions à cet égard sont justes. Toutefois, en se livrant à ces confidences, Dumouriez oubliait qu'au moment où il avait connu la tentative de Lafayette, ou plutôt à l'instant où il avait appris l'échec de cette tentative, il avait écrit immédiatement à l'Assemblée pour l'assurer de son dévouement et pour donner son adhésion, « sans détours ni ménagements, » à la suspension du Roi et de la Constitution [1].

De telles variations d'opinion embarrasseront toujours l'historien qui cherchera à dégager définitivement cette figure étrange, chez laquelle l'astuce revêt à ce point le masque de la franchise qu'on ne sait jamais où commence l'une et où finit l'autre.

A une époque où on le connaissait en réalité fort mal, ses protestations de dévouement ne pouvaient manquer d'être accueillies comme sincères; peut-être, d'ailleurs, l'étaient-elles. Ce qui est certain, c'est que sa déclaration d'adhésion fut accueillie avec une satisfaction à ce point profonde qu'on l'investit sur l'heure de l'autorité laissée vacante par son adversaire de la veille.

Ainsi, par une bizarre succession d'événements précipités, inattendus, Dumouriez qui, au commencement du mois d'août, avait été sur le point de passer devant une cour martiale présidée par Lafayette, assumait le commandement confié la veille au même Lafayette, devenu du jour au lendemain le plus lamentable des proscrits. Tandis que, honni, couvert des malédictions d'un peuple dont les uns l'accusaient d'avoir tenté de sauver le Roi, les autres lui reprochaient de n'y avoir pas réussi, Lafayette quittait subrepticement le sol de sa patrie pour être jeté dans les cachots de l'ennemi et y traîner, plusieurs années durant, une vie misérable, Dumouriez montait au pinacle et allait tenir un moment entre ses mains la fortune de la France.

Lui aussi devait, comme Lafayette, déjouer les espérances qu'avaient fait concevoir de tels débuts et échouer pitoyablement dans un de ces coups de force que les majorités n'excusent qu'à condition qu'ils réussissent. Mais ce qui étonne, c'est que ses contemporains aient été surpris d'une telle fin, aient été

[1] Lettre du 14 août. *Moniteur* du 19. Dumouriez au président de l'Assemblée nationale.

Digitized by Google

choqués de voir le vainqueur de Valmy [1] et de Jemapes, le conquérant de la Belgique, réaliser, sous le couvert de la popularité légitime dont il jouissait alors, une résistance aux lois qu'il avait entreprise dix-huit mois auparavant, ayant infiniment moins de droits — sinon de motifs — pour la tenter.

De tels hommes, avec leurs faiblesses et leurs défauts, sont bien loin d'avoir été des héros, et l'on ne saurait les proposer comme modèles aux générations à venir. Il faut cependant reconnaître qu'ils étaient trempés avec une rare énergie, avec une vigueur peu commune, et que les ombres les plus obscures de leur vie, celles qu'on est le moins tenté de dissiper, laissent transparaître çà et là des lueurs fulgurantes.

C'est ainsi que cette personnalité de Dumouriez, si étrange, si bizarre, à la fois si séduisante et si peu recommandable, jouit encore d'une popularité inexpliquée.

C'est qu'en dépit de sa chute et de sa fin déplorables, Dumouriez demeure l'équivalent, l'incarnation de la campagne de Valmy. Et il a fait davantage que de donner de la confiance, de l'homogénéité, de la cohésion aux troupes novices qui combattaient côte à côte avec les régiments de la vieille monarchie; il a fait plus que de sceller sur le champ de bataille l'amalgame de l'ancienne armée avec la nouvelle. Dans ces plaines de Champagne, sur ces mêmes champs catalauniques qui avaient été, il y a quinze cents ans, funestes à d'autres barbares, il a, lui aussi, arrêté une invasion et préservé l'intégrité de la patrie.

C'est là le secret qui nous rendra toujours son œuvre sympathique, qui nous fera oublier les faiblesses ou les erreurs de l'homme; c'est là la véritable cause, la circonstance essentielle qui, malgré les événements, en dehors des appréciations favorables, en dépit des appréciations contraires, sauvera longtemps sa mémoire de l'oubli.

ARTHUR DE GANNIERS.

[1] On attribue d'ordinaire le succès de Valmy à Kellermann. Il n'est pas permis d'ignorer aujourd'hui que la victoire fut due surtout aux combinaisons de Dumouriez. Voyez notamment le *Valmy* de Chuquet.

Digitized by Google

# MÉLANGES

## I.

## UN ÉPISODE DE LA LUTTE COMMERCIALE AVEC LES ANGLAIS

## LA PRISE DU *TRITON*

J'ai déjà eu l'occasion de faire observer, dans mon ouvrage *le Commerce rochelais au XVIIIe siècle — 3e partie — Marine et Colonies, de 1718 à la paix d'Aix-la-Chapelle (1748)*, que le roi Louis XV accepta de la compagnie des Indes la rétrocession du privilège exclusif du commerce de la Louisane et du pays des Illinois, et qu'il déclara ce commerce libre à tous ses sujets (1731).

Il encouragea ce commerce presque inconnu des négociants avant la concession qui en fut faite à la compagnie des Indes, promettant une gratification par chaque tonneau de vivres ou de marchandises de traite que les négociants français y porteraient.

La Louisiane avait été cédée à la compagnie d'Occident en 1717, et, dès le printemps suivant, huit cents émigrants s'étaient embarqués à la Rochelle, sur trois bâtiments, pour aller s'y établir. C'était peu d'émigrants pour un territoire aussi vaste; mais il faut penser qu'il n'y avait pas à cette époque surabondance de population en France; que les nobles et le clergé n'avaient garde de favoriser l'éloignement des travailleurs et d'envoyer au Nouveau Monde les vassaux qui faisaient fructifier leurs domaines.

Malgré cela, on obtint plus qu'on n'aurait pu l'espérer, et les établissements qui se formèrent en divers endroits de la Louisiane assurèrent à la France la possession de cette colonie.

Les Anglais, jaloux de voir les Français s'étendre sur les bords du Saint-Laurent, des grands lacs et de l'immense vallée du Mississipi, soulevèrent les indigènes, qui massacrèrent une partie des colonisateurs. Les Français prirent leur revanche et restèrent maîtres de leurs

Digitized by Google

possessions ; mais l'insurrection des sauvages ayant soulevé l'opinion publique contre l'association qui exploitait la Louisiane, celle-ci fut obligée de rétrocéder au Roi tous ses privilèges sur ce pays et sur celui des Illinois.

Jacques Rasteau fut le premier armateur de la Rochelle qui arma, en 1731, pour la Louisiane, le vaisseau *le Saint-Paul*, de 150 tonneaux, capitaine Dupuy, et, les années suivantes, il fut imité par bien d'autres armateurs, qui trouvèrent sans doute quelques profits à cette navigation.

Mais survint l'affaire du capitaine écossais Jenkins, pris comme contrebandier par des garde-côtes espagnols, affaire que le peuple anglais traduisit par : *la mer libre ou la guerre*.

Deux escadres partirent d'Angleterre pour aller attaquer les Espagnols dans leurs possessions d'Amérique. La France comprit le danger que couraient ses propres colonies et jugea convenable de faire une démonstration en faveur de l'Espagne.

Il se développa alors, entre l'Angleterre et la France, une haine sourde et violente, et les Anglais s'acharnèrent à toujours commencer la guerre sans la déclarer, étant jaloux de la prospérité commerciale des colonies espagnoles et françaises.

Les Anglais visitaient tous les vaisseaux français qu'ils pouvaient arrêter et les confisquaient sous prétexte qu'ils avaient des piastres à bord, quoique les vaisseaux n'eussent pas même touché les côtes espagnoles, et alors que la traite de ces piastres pouvait venir de Saint-Domingue, où les Espagnols venaient acheter des marchandises que les capitaines leur vendaient comme aux sujets des autres nations. Ils emmenaient les prises faites à la Jamaïque, sans s'inquiéter même de la nature du chargement ni des expéditions dont les capitaines étaient munis.

Voici en quelle situation se trouvait notre marine marchande, bien avant que, par les outrages des Anglais, la guerre fût officiellement déclarée, le 15 mai 1744.

* * *

Les expéditions pour la Louisiane se multiplièrent à la Rochelle, avons-nous déjà dit, mais nous ne nous occuperons ici que des armements faits par Paul Vivier, armateur du vaisseau *le Triton*.

Cet armateur, né à la Rochelle le 16 août 1714, fut envoyé très jeune à Londres pour y faire ses études commerciales — n'étant âgé que de seize ans. C'était une habitude, dans les familles protestantes du pays, d'envoyer leurs enfants à l'étranger, pour les soustraire aux influences catholiques et les mettre à même d'apprendre une langue étrangère qui pût leur être utile.



Digitized by Google

Il était fils de Jean Vivier et d'Esther de Pont. Vivier était négociant, et après la révocation de l'édit de Nantes, ne voulant pas s'expatrier, il se livra au commerce et devint un des principaux propriétaires des nombreuses raffineries de sucre qui existaient alors à la Rochelle.

Il était possesseur, depuis 1732, du domaine seigneurial de Vaugouin, près la Rochelle, et, en conséquence, portait le nom de Vivier de Vaugouin : il était écuyer et gentilhomme de la maison du Roi, et descendait d'une famille qui comptait parmi ses ancêtres des conseillers au parlement de Paris, famille qui portait : *D'azur au cygne d'argent nageant sur des ondes de même, accompagné en chef de trois étoiles d'or ; l'écusson timbré d'un heaume de face.*

Ce Jean Vivier fut nommé syndic de la chambre de commerce de la Rochelle en 1721, puis appelé à la direction de cette assemblée en 1730, malgré les vives oppositions de la juridiction consulaire, qui ne voulait pas qu'un négociant professant la R. P. R. fût appelé à cette haute fonction [1].

Il décéda le 22 avril 1737, laissant à son fils Paul la seigneurie de Vaugouin, ainsi que celle du Nolleau (île de Ré), lequel fut lui-même nommé, le 10 août 1740, gentilhomme de la maison du Roi.

C'est ce Paul Vivier, armateur à la Rochelle, qui arma, en 1739, le vaisseau *le Triton*, de 250 tonneaux, pour Saint-Domingue, et qui, en 1740, envoya ce même vaisseau à la Louisiane, ayant pour capitaine Daniel Macarty; puis, satisfait de cette expédition, il le réarma en 1743 pour la Louisiane, sous le commandement d'André Prévost, et fit la déclaration à l'amirauté de la Rochelle, le 5 janvier, de son navire armé en guerre et en marchandises.

*
* *

En laissant la Rochelle, le *Triton* alla d'abord au Cap-Français (Saint-Domingue), traversée qu'il fit très rapidement; mais, en relevant de ce port pour la Louisiane, il rencontra, le 8 mars 1743, à la hauteur du môle Saint-Nicolas, le vaisseau anglais *le Reppon*, de soixante canons, commandé par M. Ranton, lequel tira sur lui un coup de canon à boulet, en l'approchant et lui criant d'amener.

Le capitaine André Prévost, n'ayant à sa disposition que quatorze canons, ne pouvait songer à lutter, et, au surplus, croyant à une méprise, il s'empressa d'obéir. L'Anglais envoya à son bord un de ses

[1] Émile Garnault, *La Juridiction consulaire et la Bourse de commerce de la Rochelle*, avec photogravures et similigravures. La Rochelle, 1896.

Digitized by Google

officiers, accompagné d'un *avocat* parlant très mal français, qui demanda à voir ses expéditions; puis il ordonna à Prévost de le suivre à bord du *Reppon*, muni de tous ses papiers.

Dans l'impossibilité de résister à cet ordre, Prévost y obtempéra; pendant qu'il était absent de son bord, on visita les coffres de l'équipage, sa chambre et celles de ses officiers; on fit ouvrir les panneaux de la cale, monter des balles de marchandises, dans l'espoir, sans doute, d'y trouver des piastres.

M. Ranton informa Prévost qu'il allait faire conduire son navire à la Jamaïque, pour pouvoir le visiter plus en détail, ce qui eut lieu aussitôt.

Le soir venu, les soldats anglais, craignant une révolte des Français, chargèrent leurs armes et s'emparèrent de la sainte-barbe; puis, le lendemain, ils firent l'ouverture des caisses d'armes, pour prendre des pistolets qu'ils armèrent; l'un d'eux fit partir son arme, la balle perça le pont et blessa à la jambe leur officier, qui, en ce moment, était couché dans la grande chambre. Cet officier crut tout d'abord que le coup avait été tiré par un Français qui, le premier, s'était porté à son secours, quand plusieurs soldats anglais entrant avec le valet de l'officier, ce dernier assura à son maître que le coup venait du Français : il voulait le tuer, lorsque, fort heureusement, survinrent plusieurs personnes qui affirmèrent que ce n'était pas lui. L'officier anglais s'élança sur le gaillard, où se trouvaient Prévost et un Français, voulant se venger sur quelqu'un; mais l'impassibilité de ceux-ci mit cet enragé dans l'incertitude du choix de sa victime, et il tomba, affaibli par le sang qu'il perdait. On se porta à son secours, et quand il fut remis, ses soldats purent enfin lui faire comprendre que le coup avait été tiré par l'un d'eux. Furieux, il jeta son épée sur le gaillard, et s'en alla.

On conçoit combien cette aventure dut mettre encore plus de rigueur dans les ordres de l'officier anglais.

Le 13 mars, le *Triton* arriva à Port-Royal de la Jamaïque.

Le 14, Prévost demanda à voir l'amiral anglais, mais il ne put obtenir l'autorisation de sortir de son bord.

Le 15, le secrétaire de l'amiral et le commissaire vinrent à bord du *Triton*, avec un interprète; ils firent subir à Prévost et à son équipage un premier interrogatoire : après cette formalité, Prévost réitéra sa demande de descendre à terre, pour vaquer à ses affaires, sans plus de succès.

Le 22, la visite du *Triton* commença : on mit tout sens dessus dessous; on désarrima les marchandises jusqu'au fond du navire, jetant des barres de fer de la cargaison sur les futailles de vin et d'eau-de-vie.

Digitized by Google

Le *Reppon* étant entré dans le havre de Port-Royal, dès qu'il fut mouillé M. Ranton vint à bord du *Triton*, sans qu'il fût permis à Prévost de lui parler. Il appela à comparaître devant lui le pilotin Daniel Audebert, qu'il ordonna de conduire à bord d'une galiote et bombarde de l'escadre : sa détention dura six jours, après lesquels il fut renvoyé.

Le 30, on continua la visite commencée le 22, et on alla jusqu'à fond de cale, levant les ferrures de la carlingue, pour visiter entre les mailles.

Le 1er avril, la visite paraissant finie, on ordonna à Prévost d'emmener tout son équipage à bord du *Reppon*, pour être interrogé. Cette formalité accomplie, Prévost insista pour pourvoir obtenir de descendre à terre, représentant que tout ce qui se passait était contre le droit des gens et contre toutes les lois, et qu'il était douloureux pour un honnête homme de se voir enfermé à son bord, sans savoir pourquoi. On se borna à lui dire que M. Ranton était à Spanish-Town.

Le 5, sur les huit heures du soir, Prévost fut informé qu'il était libre de vaquer à ses affaires. Le lendemain, il se rendit près de M. Ranton, pour savoir de lui s'il n'était pas satisfait de toutes les visites faites à son bord : à quoi il lui fut répondu que, par ordre de l'amiral, l'affaire était entre les mains d'un avocat et qu'il n'avait pas de temps à perdre pour se mettre en règle.

D'après une déclaration faite à la chambre de commerce de la Rochelle :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Le navire valait . . . . . | 48,605l | 2s | 9d |
| La cargaison valait . . . . . | 167,367 | 10 | » |
| La pacotille valait . . . . . | 80,000 | » | » |
| Total. . . | 295,972 | 12 | 9 |

En supposant que cette évaluation ait été faite selon la valeur de l'argent aux colonies françaises, elle représentait toujours bien environ 200,000 livres, argent de France.

C'était, on le voit, une affaire d'importance pour Paul Vivier et ses coïntéressés.

De pareils procédés par les Anglais étaient bien de nature à ralentir l'ardeur des armateurs français, alors que les Rochelais étaient inquiets au sujet de quatorze vaisseaux armés en leur port pour la Louisiane, qui, en s'y rendant ou en en revenant, pouvaient avoir touché aux colonies espagnoles du golfe du Mexique.

*
* *

Prévost apprit qu'il était accusé :

1° *D'avoir jeté des papiers à la mer.* Il offrit de faire serment, sur

Digitized by Google

ce qu'il y avait de plus sacré, qu'il n'avait, dans son navire, aucuns papiers autres que ceux remis par lui à M. Ranton;

2° *Qu'il y avait à redire sur son armement en guerre et en marchandises.* Prévost observa que c'était une faculté laissée aux armateurs français; que son navire était armé de quatorze canons, pour pouvoir se défendre, surtout en ce moment, contre les ennemis de la France;

3° *Que les cordages trouvés en grande quantité à son bord laissaient supposer l'intention d'en vendre dans les colonies espagnoles.* Cette quantité de cordages n'avait rien d'extraordinaire; Prévost en ayant vendu à son précédent voyage à la Louisiane à 14 et 15 piastres le cent[1]; que, d'ailleurs, il en fallait beaucoup pour monter les navires jusqu'à la ville, la rapidité du courant en faisant perdre, ainsi que des ancres;

4° *Que l'assurance était trop forte.* Il fit observer qu'elle était faite pour l'aller et le retour du navire, ainsi que pour tous risques, et que la crainte d'une rupture entre la France et l'Angleterre rendait l'assurance chère et fort difficile;

5° *Qu'il était à supposer que le fer de son chargement était destiné aux colonies espagnoles.* Il n'était propre qu'à griller des fenêtres et faire des balcons, dont il se faisait une grande consommation à la Louisiane;

6° *Que le navire était plus grand qu'il n'était porté sur les expéditions de l'amirauté.* A quoi Prévost fut obligé d'avouer que c'était l'habitude en France de ne déclarer qu'environ le tiers du port des vaisseaux, afin de diminuer les frais des droits de feux, d'ancrage et autres perçus par l'amirauté[2];

7° *Que l'on pouvait tirer des conséquences des ordres donnés à Prévost d'aller, sitôt son arrivée à la Louisiane, saluer les puissances et leur remettre les lettres dont il était porteur.* C'était ordinairement le préambule de tous les ordres donnés par les armateurs français; du reste, le gouverneur de la Louisiane était à Rochefort quand partit Prévost, et il ne devait laisser la France que quelques jours après, sur le vaisseau du Roi *la Charente.*

On le voit, ces accusations n'étaient pas redoutables, aussi Prévost comptait-il que le juge ne prononcerait pas la saisie de son navire; mais les Anglais, tenaces, cherchèrent à soudoyer son équipage pour lui faire déclarer quelque chose de plus compromettant, ce qu'ils ne purent obtenir, sauf d'un matelot, qui avait déserté au Cap-Fran-

[1] Prévost avait précédemment commandé pour la Louisiane, en 1739, le navire *l'Aimable-Suzanne*, armateur : J. Rasteau.

[2] D'après cette déclaration, le *Triton* devait être un navire de 750 tonneaux environ.

Digitized by Google

çais et qui avait été pris sur une goélette par le *Reppon*. Celui-ci déclara que Prévost avait à son bord des armes cachées soigneusement et qu'il allait bien aux colonies espagnoles.

Cette déposition était considérée sans importance par Prévost, venant d'un déserteur, probablement un mauvais sujet, qui fut embarqué sur les derniers jours de l'armement, sur la demande d'Élie Vivier, frère de Paul, l'armateur.

* * *

Les frais de consultation à la Jamaïque s'élevaient à un quadruple d'or et souvent à deux[1]. Les moindres traductions de pièces se payaient 5, 6 et même 10 livres sterling. De plus, Prévost était fréquemment obligé d'aller à Spanish-Town, capitale de l'île, résidence du gouverneur et siège de l'amirauté, distante de 18 milles, voyages extrêmement coûteux; aussi était-il effrayé des frais à faire; mais, confiant dans sa bonne cause, il ne négligea rien pour triompher.

Il était d'autant plus convaincu de son succès, que des jugements venaient d'être prononcés, relâchant des bâtiments, sortant ou allant aux colonies espagnoles, chargés d'argent. Un bâtiment venant de Cadix avec environ 50 tonneaux d'argent vif et des effets pour le compte du roi d'Espagne, allant à la Vera-Cruz, avait été pris et amené à la Jamaïque : le capitaine plaida et obtint la remise de son navire et de tout ce qui lui appartenait.

Il faut dire, d'après Prévost, que les Français étaient plus mal traités par les Anglais que les Espagnols. Ils avaient juré de prendre tous les vaisseaux qu'ils trouveraient sous le vent de Saint-Domingue, ne craignant aucun dédommagement envers ceux arrêtés si injustement.

* * *

Prévost n'était pas au bout de ses peines. Le 16 mai, il reçut l'ordre d'appareiller pour se rendre à Kingstown. On arbora à son bord le pavillon anglais, pour intimider son équipage, ainsi que ceux de ses gens détenus sur les vaisseaux de guerre, dans l'espoir de leur faire croire que le *Triton* était déclaré de bonne prise, et qu'ils pouvaient dire maintenant tout ce qu'ils savaient : ce fut encore peine inutile.

L'embarras de Prévost, dans ce nouveau port, fut extrême. Heureusement, il rencontra un médecin, M. Mollet, qui avait habité longtemps la France, qui, gracieusement, vint à son aide. Il fut sa caution, lui prêta de l'argent et lui donna tout secours en son pouvoir,

[1] D'après Bescherelle, un quadruple d'or était une double pistole, monnaie usitée à la Martinique et à la Guadeloupe, qui valait 87 fr. 75 à la première de ces colonies, et 96 fr. à la seconde.

Digitized by Google

sans vouloir toutefois paraître s'intéresser trop ouvertement à son procès.

Avec le climat malsain du pays, Prévost perdit plusieurs hommes de son équipage, ainsi que son chirurgien, de la maladie de *Siam*.

Le *Reppon* étant parti pour escorter des navires marchands, Prévost se désolait en pensant qu'en cas d'acquittement il ne pourrait actionner le capitaine Ranton, afin d'obtenir un dédommagement. L'affaire ne paraissait pourtant pas être encore sur le point d'être jugée.

Prévost emprunta à un capitaine français 1,800 piastres pour payer les frais de son procès, craignant bien que cela ne lui suffît pas encore, l'interprète qui avait examiné ses témoins lui réclamant 60 pistoles d'or, disant qu'il lui faisait grâce d'au moins 25 pistoles.

On arriva au 9 juin sans aucun résultat. Prévost commença à craindre que l'issue de son procès ne lui fût pas favorable : inquiet du sort qui serait réservé à son équipage, il demanda et obtint d'un capitaine en partance qu'il attendît quelques jours, afin, le cas échéant, de rapatrier ses gens.

De nouveaux retards étant apportés dans la solution de cette affaire, que les Anglais laissaient traîner depuis le 8 mars, jour de la prise du *Triton*, ce capitaine, ne pouvant attendre plus longtemps, mit à la voile, abandonnant Prévost et ses gens à leur malheureux sort, dans une île si peu hospitalière.

* * *

Enfin, le jour où la sentence devait être rendue arriva : le prononcé du juge eut lieu le 24 juin, et, sans vouloir entendre les avocats de Prévost, sans vouloir prendre connaissance des papiers qui étaient sa justification, le juge déclara le *Triton* de bonne prise, ainsi que sa cargaison.

Prévost, atterré de ce jugement, auquel pourtant il devait s'attendre, s'empressa d'en informer Paul Vivier, son armateur, lui faisant savoir qu'il avait interjeté appel; mais pour cela il fallait une caution pour les frais de procédure, l'appel devant être jugé à Londres. Il ajoutait : « Les misérables nous traitent d'une façon bien odieuse; les Espagnols, qui sont leurs prisonniers, sont mieux traités que nous. »

En effet, l'on connaît le sort lamentable qu'eurent à supporter les Français faits prisonniers pendant la guerre qui fut déclarée le 15 mars suivant, comme conséquence des pirateries des vaisseaux anglais, commises avec cruauté et barbarie.

L'intention de Prévost était de revenir par Londres : il comptait demander à l'amiral, commandant à la Jamaïque, que lui et ses

Digitized by Google

gens fussent rapatriés à Saint-Domingue, où il trouverait facilement un bâtiment en partance pour l'Europe; mais, disait-il, *je ne crois pas qu'il me l'accorde, car il n'est pas notre ami.*

* * *

Là s'arrête la correspondance de Prévost avec Paul Vivier, correspondance que nous avons eu la bonne fortune de trouver transcrite sur les registres de l'amirauté de la Rochelle.

Nous ne savons si l'appel eut lieu : nous ne le supposons pas. La situation ne pouvait paraître favorable à l'armateur, la France étant déjà depuis longtemps sous le coup d'une rupture prochaine avec l'Angleterre, au sujet des prises continuelles de nos navires sans guerre déclarée.

Nous pouvons constater seulement que cette grosse perte n'arrêta pas les affaires de Paul Vivier; qu'il laissa passer la guerre, et, la paix conclue, qu'il arma le *Jean-Élie*, de 230 tonneaux, à destination de Saint-Domingue. En 1751, il fut élu syndic de la chambre de commerce, et il mourut à la Rochelle, le 23 mai 1761.

L'un de ses fils, Jacques, né en 1752, lieutenant au régiment d'Austrasie, embarqué à bord du vaisseau *le Héros*, commandé par Suffren, fut tué par les Anglais au combat de Négapatam (Inde), le 6 juillet 1782.

ÉMILE GARNAULT.

---

## II.

# LES RAPPORTS AMÉRICAINS

### SUR LE CONTESTÉ ANGLO-VÉNÉZUÉLIEN

---

Ce serait une erreur de croire que les territoires compris entre l'Oyapock et l'Aragouary, qui constituent ce qu'on appelle le *Contesté franco-brésilien*, soient la seule contrée de l'Amérique du Sud pour laquelle les diplomates sont en désaccord; il suffit de regarder une bonne carte de ce continent pour se rendre compte que, de l'isthme de Panama au détroit de Magellan, il n'est pour ainsi dire pas une seule frontière dont un point quelconque ne soit réclamé par deux États à la fois. De ces revendications, dont la liste est longue, les unes sont

Digitized by Google

de date récente; pour d'autres, les origines sont très éloignées, pour le Contesté anglo-vénézuélien, par exemple, dont il faut aller chercher à la fin du XVIe siècle (sinon au lendemain même de la découverte de l'Amérique, à l'année 1493, date où fut promulguée la célèbre bulle de délimitation du pape Alexandre VI) les tout premiers débuts.

A bien des reprises déjà, depuis le XVIIe siècle, les Espagnols et les Hollandais d'abord, les Anglais et les Vénézuéliens ensuite, ont tenté de résoudre par des luttes à main armée ou par des négociations cette vieille contestation [1]. Un tribunal arbitral présidé par l'illustre conseiller russe M. de Martens, et siégeant à Paris, est à l'heure actuelle chargé de trancher définitivement le litige et de déterminer, au plus tard dans le cours de cette même année, la ligne qui servira désormais de frontière entre le Vénézuéla et la colonie de la Guyane anglaise. Peut-être ce tribunal ne serait-il pas encore constitué si les États-Unis, par une application heureuse et légitime de la loi de Monroe, n'avaient, à la fin de l'année 1895, protesté contre les empiétements continus de l'Angleterre et nommé une commission chargée de faire une enquête aussi complète que possible sur le bien fondé des prétentions britanniques et vénézuéliennes et (ce sont les expressions mêmes de l'acte du Congrès instituant la commission) « de rédiger un rapport sur la vraie ligne de démarcation entre la république du Vénézuéla et la Guyane anglaise. »

C'est le 27 février 1897 que cette commission d'enquête, présidée par M. David J. Brewer, a clôturé ses travaux; elle a produit en quatorze mois une œuvre considérable, d'un puissant intérêt, non seulement pour les membres du tribunal arbitral, mais encore pour tous ceux qui s'occupent de la géographie et de l'histoire de l'Amérique du Sud, et aussi de l'histoire de la colonisation européenne [2]. La série d'études et de documents rédigés par les savants spécialistes et par les professeurs d'universités américaines que la commission s'était adjoints et avait envoyés en mission en Europe, constitue un ensemble trop important pour qu'il n'en soit pas fait ici une sommaire analyse.

Des trois volumes publiés aux frais du Congrès, un seul, le dernier, est consacré à la géographie et à la cartographie du Contesté

[1] Cf. G. Pariset : *Historique sommaire du conflit anglo-vénézuélien en Guyane, des origines au traité d'arbitrage*, 1493-1897. Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1898, in-8 de 80 p., carte.

[2] United States Commission on Boundary between Venezuela and British Guiana. *Report and accompanying Papers of the Commission appointed by the President of the United States « to investigate and report upon the true divisional Line between the Republic of Venezuela and British Guiana. »* Washington, Government Printing Office, 1897, 3 vol. in-8 et atlas de 76 cartes.

Digitized by Google

anglo-vénézuélien [1]. Outre des notes très intéressantes et très précises sur la géographie du pays compris entre l'Orénoque et l'Esséquibo, que M. Marcus Baker avait réunies en vue d'un travail géographique d'ensemble sur le territoire contesté (p. 219-381), on y trouve une remarquable bibliographie des cartes de ce territoire (p. 383-517), dressée par le même auteur, et des études sur différentes séries de ces cartes, dues aux plumes autorisées de MM. Justin Winsor et George Lincoln Burr (p. 87-182). M. Severo Mallet-Prevost, secrétaire de la commission américaine, a, dans un travail préliminaire sur le témoignage cartographique des géographes, montré avec une grande perspicacité l'importance des recherches de ses collaborateurs; il a classé les cartes du pays délimité par les fleuves Orénoque et Esséquibo d'après les différences qu'elles présentent dans leur tracé de la frontière; il en a établi la filiation comme nos érudits établissent celle des manuscrits de l'auteur dont ils éditent le texte; il en a très finement dégagé le sens. Son excellent rapport (p. 1-85), rempli de passages pleins d'intérêt sur les géographes français du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle (Sanson, Delille, d'Anville, Robert de Vaugondy, Bonne, Bellin), constitue une véritable introduction à la lecture du reste du volume, et met en pleine lumière, en même temps que l'évolution historique du territoire contesté anglo-vénézuélien, les travaux méritoires de ses collaborateurs.

Un atlas de 76 planches, constituant en réalité un quatrième volume, renferme une série de documents cartographiques qui sont en quelque sorte les pièces justificatives du tome III. Outre une petite série de cartes géographiques du territoire contesté (pl. 1-4) et de cartes historiques (pl. 5-15), dressées à Washington, les unes par les soins du *Geological Survey*, les autres par le professeur George Lincoln Burr, de la Cornell University, cet atlas contient le fac-similé des 41 cartes les plus intéressantes du pays, publiées depuis 1538 (carte de Mercator) jusqu'à 1875 (carte de Schomburgk), c'est-à-dire pendant un intervalle de près de trois siècles et demi, — et celui de 20 cartes émanant de sources officielles ou semi-officielles, dont 12 étaient jusqu'à présent demeurées inédites. Les travaux précédemment mentionnés de MM. S. Mallet-Prevost, Justin Winsor et George Lincoln Burr [2] constituent un excellent commentaire de ces différentes cartes, dont ils montrent tout à la fois l'importance et l'intérêt.

Ce serait une erreur de croire que ce bel atlas ne puisse pas être

[1] T. III, *Geographical*, IV-517 p.

[2] Ce savant a rédigé, outre le travail dont il vient d'être question, un substantiel commentaire des cartes historiques insérées dans l'atlas sous les numéros 5-15 (*On Historical Maps*, p. 183-217).

Digitized by Google

utilement consulté au cours de la lecture des deux premiers volumes contenant les travaux de la commission américaine [1]. Il n'est pas une seule des cartes qu'il contient, — abstraction faite des planches 2, 3 et 4, — que ne doivent à un moment donné, parfois même assez fréquemment, consulter les lecteurs de la partie historique.

Cette partie comprend deux volumes, dont le premier contient, outre un rapport d'ensemble sur les travaux de la commission (p. 5-34), quatre mémoires, consacrés : le premier, de M. J. Franklin Jameson, à l'étude des établissements espagnols et hollandais dans le pays actuellement contesté, antérieurement à l'année 1648 (p. 35-69); les trois autres, rédigés par M. George Lincoln Burr, à la recherche du sens des articles V et VI du traité de Münster conclu entre Philippe IV d'Espagne et les Provinces-Unies des Pays-Bas le 30 janvier 1648 [2] (p. 71-96), à l'examen des droits territoriaux de la Compagnie hollan-

[1] T. I, *Historical*, 406 p. T. II, *Extracts from Archives*, XXVI-723 p.

[2] Dumont : *Corps Diplomatique Universel*, t. VI[1], p. 430-431. Voici les passages importants de ces deux articles : Art. 5. « La navigation et trafique des Indes Orientales et Occidentales sera maintenuë, selon et en conformité des octroys sur ce donnés, ou à donner cy-après.... ; et seront compris sous ledit traité tous potentats, nations et peuples, avec lesquels lesdits Seigneurs Estats, ou ceux de la Société des Indes Orientales et Occidentales en leur nom, entre les limites de leursdits octroys sont en amitié et alliance ; et un chacun, sçavoir les susdits Seigneurs, Roys et Estats respectivement, demeureront en possession et jouiront de telles seigneuries, villes, chasteaux, forteresses, commerce et pays ès Indes Orientales et Occidentales, comme aussi au Brésil et sur les costes d'Asie, Afrique et Amérique respectivement, que lesdits Seigneurs, Roys et Estats respectivement tiennent et possèdent, en ce compris spécialement les lieux et places qu'iceux Seigneurs Estats cy-après sans infraction du présent traicté viendront à conquérir et posséder ; et les directeurs de la Société des Indes tant Orientales que Occidentales des Provinces-Unies, comme aussi les ministres, officiers hauts et bas, soldats et matelots, estans en service actuel de l'une ou de l'autre desdites Compagnies, ou ayants esté en leur service, comme aussi ceux qui hors leur service respectivement, tant en ce pays qu'au district desdites deux Compagnies, continuëent encor, ou pourront cy-après estre employés, seront et demeureront libres et sans estre molestez en tous les pays estant sous l'obéïssance dudit Seigneur Roy en l'Europe, pourront voyager, trafiquer et fréquenter, comme tous autres habitants des pays desdits Seigneurs Estats. .. »

Art. 6. « Et quant aux Indes Occidentales, les sujets et habitants des royaumes, provinces et terres desdits Seigneurs Roy et Estats respectivement s'abstiendront de naviger et trafiquer en tous les havres, lieux et places garnies de forts, loges, ou chasteaux, et toutes autres possédées par l'une ou l'autre partie ; sçavoir que les sujets dudit Seigneur Roy ne navigeront et trafiqueront en celles tenuës par lesdits Seigneurs Estats, ny les sujets desdits Seigneurs Estats en celles tenuës par ledit Seigneur Roy, et entre les places tenuës par lesdits Seigneurs Estats seront comprises les places que les Portugais, depuis l'an mil six cent quarante et un, ont occupé dans le Brasil sur lesdits Seigneurs Estats, comme aussi toutes autres places qu'ils possèdent à présent tandis qu'elles demeureront auxdits Portugais ; sans que le précédent article puisse déroger au contenu du présent. »

Digitized by Google

daise des Indes Occidentales (p. 97-117), enfin à l'intérêt des Archives néerlandaises pour l'étude de la question de l'occupation et des droits des Européens dans la Guyane occidentale. Ce dernier rapport, très considérable (il va de la page 119 à la page 406), plein de faits nouveaux, rédigé par l'auteur après de fructueuses recherches dans les dépôts d'archives des Pays-Bas, constitue une excellente introduction à la lecture des documents, pour la plupart d'origine néerlandaise, publiés dans le tome II avec une méthode scientifique rigoureuse, et dans le texte original, et en traduction anglaise.

Il serait très intéressant d'examiner avec soin ces documents, en grande majorité inédits jusqu'à présent, et de montrer comment les historiens de la Guyane française peuvent, — beaucoup moins sans doute que ceux de la Guyane hollandaise, — en faire leur profit. Pour l'exploration des côtes de notre colonie guyanaise, en effet, pour l'intervention des Français soit sur l'Orénoque, soit dans le territoire contesté, pour d'autres points encore, il y a nombre de renseignements précieux à glaner dans les documents inédits recueillis aux Pays-Bas par M. George Lincoln Burr. On ne trouvera presque rien à prendre, au contraire, dans les notes fournies par le Vénézuéla à la commission américaine (t. II, p. 663-723); certaines des autorités dont on y invoque l'opinion sont telles qu'on a peine à s'en rapporter au témoignage de ses yeux; c'est Meissas et Michelot (p. 697), Grégoire (p. 696), Bouillet (p. 699), l'*Encyclopédie des gens du monde* (p. 698), etc., dont l'avis est soigneusement cité! Mieux vaut donc n'en pas parler [1], et insister sur le long travail de M. George Lincoln Burr qui termine le premier des trois volumes publiés aux frais du gouvernement américain.

Ce rapport ne contient pas seulement une série de précieuses notes et rectifications de détail relatives à l'histoire de la Guyane hollandaise; il forme en réalité une véritable histoire de la colonisation hollandaise dans le pays compris entre l'Esséquibo et l'Orénoque. Il montre les marins des Pays-Bas arrivant pour la première fois sur les côtes de la Guyane en 1598, considérant dès lors le littoral de la contrée comme ouvert à la colonisation, y fondant leur premier établissement peut-être dès 1600, mais suivant toute vraisemblance en 1613 seulement. Les deux Compagnies des Indes Occidentales qui se succèdent à partir de 1621 établissent sur l'Esséquibo, en 1625, un simple poste de commerce avec les Indiens, poste qui devient, à partir de 1658, le centre d'un établissement plus important; — puis, en 1658, une colonie sur le Pomeroon et sur la Morouca; – en 1683 seu-

[1] On y trouve aussi des fautes regrettables dans l'orthographe de certains noms propres : *Tamin* pour *Famin*, *Warkermaer* pour *Walckenaer* (p. 699).

Digitized by Google

lement, un petit poste sur le Barima, où jamais ne fut tenté un établissement sérieux; — elles ne créent enfin qu'au XVIII^e siècle des plantations sur le bas Couyouni. Quant au Waini, les Hollandais n'y ont jamais eu d'établissements, non plus que sur l'Amacoura, où ils se sont rendus cependant de bonne heure (et même jusqu'à l'embouchure de l'Orénoque) pour chasser et pour pêcher, mais où ils n'ont passé aucun traité avec les Indiens. Des interventions anglaises et françaises ont causé plus ou moins rapidement la destruction de différents établissements hollandais; un seul a fait réellement preuve de vitalité et a toujours reparu, celui de l'Esséquibo, d'où on a surveillé avec soin, au XVIII^e siècle, les empiétements des Espagnols sur le territoire contesté.

Quelque excellent que soit le rapport de M. George Lincoln Burr, il n'est pas absolument impossible de le critiquer sur plusieurs points [1]. Il y a lieu, par exemple, de se montrer surpris de l'étonnement avec lequel cet auteur constate que, pour les Hollandais de la fin du XVI^e siècle, « toute l'Amérique espagnole du Sud était encore le Pérou » (p. 138). C'est là une constatation que M. Burr a eu occasion de faire à différentes reprises, et dont des documents réunis par d'autres membres de la commission américaine fournissent de nouvelles preuves [2]. Si on désigne alors couramment en Hollande, en effet, l'Amérique espagnole du Sud tout entière sous le nom de *Pérou*, en France, ce nom, pour avoir parfois une acception plus restreinte — sa signification contemporaine — s'applique aussi et même le plus souvent à autre chose qu'au Pérou, aux Antilles et au moins aux terres continentales baignées par la mer des Caraïbes; c'est ce dont quelques citations fourniront bien vite la preuve.

Peut-on interpréter dans le sens actuel et restreint du mot le récit (contenu dans un arrêt du Parlement de Rouen en date du 1^er avril

[1] On peut discuter sur le sens d' « Indiens esclaves » donné par M. Burr (p. 208), à l'expression d' « Indiens *poitos*. » Un missionnaire qui a vécu longtemps chez les Indiens de la Guyane française au XVIII^e siècle, le P. Elzéar Fauque (demeuré à la Guyane de 1727 à 1765), a donné un meilleur sens dans une de ses lettres : « *Poïtos*, c'est ainsi qu'on nomme les sujets d'un capitaine indien. » (*Lettres édif.*, 24^e recueil, année 1739, p. 344.) Un autre auteur au courant des expressions indiennes, le docteur Artur, a employé le mot *poitos* dans le même sens quand il a écrit : « Cet Indien, quoyqu'on l'appellât capitaine, n'avoit pour tout poitos que deux ou trois Indiennes, qui étoient ses femmes, et quelques enfants qui étaient les siens » (H. Froidevaux : *Observations scientifiques de La Condamine.... Bull. Géog. Hist. et Descr.*, 1897, n° 1, p. 87).

[2] Cf. t. III, p. 428. On peut aussi noter que Hondius, dans la traduction française de son petit atlas, appelle l'Amérique du Sud *Amérique méridionale ou Peruane* (p. 634).

Digitized by Google

1557) de la poursuite *jusqu'au Pérou* d'une flotte espagnole par deux navires français de Dieppe, la *Barbe* et la *Marguerite?* Est-il admissible de croire que la *Salamandre* revenait, au mois de juillet 1575, du *Pérou* contemporain chargée de sucre, de cuirs et d'autres marchandises, quand elle fut attaquée par le navire pirate *le Dauphin?* ou encore qu'André Thevet désigne le même pays quand il parle « de ce valeureux pilote et capitaine Testu, qui depuis a fini ses jours *en la terre continente du Pérou* [1]. » Personne ne croit que Gaspard de Saulx-Tavannes ait songé aux contrées baignées par le Pacifique quand il raconte que « Villegagnon... *descend au Pérou* [2]. » C'est évidemment des Antilles et des côtes nord-orientales de l'Amérique du Sud que parle le marchand rouennais Guillaume Annery quand il raconte avoir livré, en janvier 1584, à Jean Bourdon, capitaine du *Dragon*, des marchandises pour porter « *aux îles et Indes du Pérou* pour trafiquer; » c'est dans les mêmes contrées que se rendent en 1594 le Dieppois Charles Raoul, faisant route sur le *Saint-Pol, vers le Pérou en l'Ile Espagnole*, et Guillaume du Cazau en 1595, quand il part sur la *Renommée* « pour faire le voyage du *Pérou*, terre ferme et autres lieux [3]. » Enfin c'est un texte très clair que celui du contrat passé le 31 octobre 1626 pour l'établissement des Français à Saint-Christophe; Belain d'Esnambuc et Urbain de Roissey y reconnaissent que le cardinal de Richelieu leur a concédé privilège et pouvoir « pour aller peupler et faire habituer par les François *les isles de Saint-Christophe et la Barbade, situées à l'entrée du Pérou* [4]. » Ce sont là des textes suffisants pour prouver que l'expres-

[1] Bibl. nat., mss., f. fr. 15457. Cité par A. Heulhard : *Villegagnon, roi d'Amérique* (p. 91, note 2).

[2] Cité par Heulhard, *op. laud.*, p. 314. Cf. *Mémoires de Gaspard de Saulx*, dans Buchon : *Choix de Chroniques et Mémoires sur l'histoire de France*, p. 217. Il convient de noter que le mot *Pérou* est ailleurs employé par le même auteur dans son sens actuel, quand il parle de l'occupation de ce pays par Pizarre et écrit que « trois mil François peuvent conquerir *le Perou et autres lieux des Indes portugaises et espagnoles* » (*Id.*, *ibid.*, p. 164 et 165).

[3] Tous ces textes, sauf ceux de Thevet et de Gaspard de Saulx-Tavannes, sont empruntés aux *Documents authentiques et inédits pour servir à l'histoire de la marine normande....*, par E. Gosselin (p. 158-160): On en trouve d'autres, non moins probants, dans le recueil de MM. Charles et Paul Bréard intitulé : *Documents relatifs à la marine normande et à ses armements aux XVI^e et XVII^e siècles* (p. 149-177).

[4] P. Margry : *Belain d'Esnambuc et les Normands aux Antilles*, p. 99. — Déjà Margry a été amené, dès 1863, à signaler incidemment ce sens large du mot *Pérou* (*ibid.*, note 1 de la p. 25), ainsi que MM. P. et Ch. Bréard (*loc. cit.*, p. 144-145). M. Gabriel Marcel a consacré au sujet un court article de la *Gazette géographique* (19 mai 1887, p. 381-384), où il conclut que le Pérou de nos anciens auteurs et navigateurs doit être cherché « en Amérique et dans le voisinage d'Hispaniola. »

Digitized by Google

sion *Pérou* était, en France, d'un usage courant, à la fin du XVIe et dans la première moitié du XVIIe siècle, dans le sens indiqué plus haut.

Sur le point spécial des interventions françaises dans le contesté anglo-vénézuélien, M. George L. Burr est beaucoup moins complet qu'il aurait pu l'être. Il parle bien (p. 259) du rôle que les Français des Antilles ont joué au Barima au XVIIe siècle, et de leur alliance à cette époque avec les Caraïbes établis sur les bords de ce cours d'eau, mais il ne semble pas se rendre un compte exact de ce que voulait faire dans les mêmes parages, vers 1730, l'évêque d'Oran Nicolas Gervais, dont un document publié par lui relate la mort (t. II, p. 251-253), et il ne dit rien des visées françaises sur cette contrée entre 1730 et 1740. M. Burr paraît ignorer la formation à cette époque, « au bourg Saint-Pierre de la Martinique, » d'une compagnie privée qui se proposait de coloniser les territoires situés entre l'Orénoque et l'Esséquibo, et qui envoya en 1738, sous les ordres du chevalier Foucaut du Razet, une expédition « pour aller visitter les lieux et y faire l'observation convenable à l'établissement projetté. » Foucaut du Razet, longea [1] la *terre ferme* entre l'Esséquibo et le Barima, la branche méridionale du delta de l'Orénoque, à la recherche de quatre Français « qui, dit-il, sont dans cet endroit depuis dix-sept mois. » A l'embouchure du Barima, il trouva un Galibi qui parlait le français, un autre qui parlait un peu le hollandais, et entra en relations avec les Indiens, dont le chef, raconte Foucaut du Razet, « me temoigna beaucoup d'envie de voir les François s'établir dans leur pais. Il me fit dire qu'il nous donneroit d'excellentes terres et des femmes si nous en manquions, qu'ils avoient des mines d'or et d'argent qu'ils nous montreroient sy nous voulions rester dans leur pais.... Il m'offrit derechef tant de terres que les François voudroient, m'engagea à y revenir incessamment, il m'assura qu'ils nous donneroient une terre infiniment plus belle et meilleure que celle que j'avois veuë, qu'ils ont au-dessus de Saint-Thomas de Goyane, sur laquelle ils s'obligeoient de nous maintenir et sur laquelle il y a des mines abondantes, du bois très pretieux et propre pour la matière. Enfin, rien n'egalle l'empressement dans lequel j'ay veu tous les sauvages de cette terre d'y voir les François establis. »

Ce qui explique de telles avances, c'était le désir qu'avaient les Galibis d'être débarrassés des Espagnols. Le même chef, qui avait nom Maicot, offrit à Foucaut du Razet « six cents hommes et plus » s'il vouloit « aller bruller le fort de Goyanne et en chasser les Espa-

[1] Sa relation se trouve aux archives du ministère des colonies, Correspondance générale, C14, Guyane, tome XVII (1737-1740), fol. 339 et s.

Digitized by Google

gnols ; » il le mit aussi au courant des luttes qui se poursuivaient sans cesse entre Espagnols et Hollandais [1].

Il pouvait n'être pas sans intérêt, à plusieurs points de vue, de citer ce texte encore inédit. Ce document montre combien les Français surent toujours se faire bien venir des indigènes de cette partie de la Guyane, sur laquelle ils avaient eu jadis des prétentions, et sur laquelle ils avaient abandonné leurs droits à l'électeur de Bavière ; il explique d'autre part ce que M. George L. Burr raconte d'une cession du pays faite (à en croire certaines rumeurs) par l'Espagne à l'Électeur de Bavière, qui aurait lui-même transféré ses droits au roi de Suède [2]. Voici, à cet égard, ce que rapporte Foucaut du Razet : « La France, à ce que j'ay apris par un François qui a resté long temps à Esquib, a donné cette partie de la France equinoxialle à l'electeur de Bavière qui l'a cedée au roy de Suède. Ce prince y envoia, il y a environ trois ans et demi, un de ses vaisseaux pour reconnoistre l'endroit, et en prendre pocession ; mais ce vaisseau aiant peri en retournant en Europe, corps et biens par le travers de la Bermude, on n'a depuis veû aucun Suedois sur ce lieu. Je ne garantis pas la verité de ce fait ; mais quoi qu'il en soit, les Hollandois d'Esquib sont dans la croiance que ce terrain d'Esquib appartient à la Suède, et qu'il a esté donné par la France. »

En ce qui concerne les *traitants* ou *traiteurs*, qu'ils fussent Espagnols, Hollandais, Anglais ou Français, ils étaient tous également indifférents aux questions de frontière, et M. George L. Burr a eu singulièrement raison de dire qu'il ne faut tirer de leurs voyages — fort mal connus d'ailleurs, — aucune indication au point de vue de la géographie politique et de la détermination des limites des différentes colonies guyanaises (p. 209). Ces aventuriers, dont le genre de vie rappelle à certains égards l'existence des coureurs des bois canadiens, ne veulent s'asservir à aucune obligation et n'ont en réalité ni nationalité ni patrie. Beaucoup d'entre eux sont comme ce Canada, dont nous avons raconté l'histoire ailleurs [3], qui, après avoir quitté le service militaire, se mit à faire le commerce avec les Indiens, et pénétra dès la seconde moitié de l'année 1721 assez loin dans l'intérieur de la Guyane française, « jusque chez des nations avec lesquelles nous n'avons encore eu aucune relation, » écrivait l'ordonna-

[1] « Ils m'aprirent aussy qu'il y avoit environ quinze jours [cela est écrit à la date du 11 octobre 1738] qu'une pirogue corsaire de Coumana avoit enlevé un baccassa hollandois d'Esquib qui allait traitter au haut de la rivière d'Orenoque. »

[2] P. 273-274. Cf. t. II, p. 263.

[3] V. nos *Explorations françaises à l'intérieur de la Guyane pendant le second quart du XVIII^e siècle* (*Bull. Géog. Hist. et Descr.*, 1894, n° 2, p. 225-228).

Digitized by Google

teur Lefebvre d'Albon un peu plus tard. Envoyé par le gouverneur de la colonie, dans les pays qu'il avait précédemment visités, à la recherche de gisements aurifères, Canada fait deux voyages au cours desquels il ne découvre pas ce qu'il cherche, mais néglige si peu ses intérêts particuliers qu'un peu plus tard, le gouverneur d'Orvilliers ayant entrepris une enquête sur la nationalité des indigènes qu'il avait précédemment ramenés esclaves à Cayenne, notre traitant émigra à Surinam, au moment même où la Cour lui octroyait une gratification en récompense de ses premières recherches [1].

C'est encore une constatation intéressante que celle faite un peu plus loin (p. 212) par M. Burr : dans les archives de la Compagnie des Indes Occidentales, il n'existe aucun traité passé avec les Indiens de la Guyane, et il ne semble pas que les Hollandais ont jamais considéré les indigènes du pays comme investis d'une propriété territoriale quelconque. Cette manière de voir ne paraît pas spéciale aux Hollandais; les Français semblent l'avoir eue également, au moins au XVII^e siècle. Leurs idées ne se sont-elles pas modifiées dans une certaine mesure au XVIII^e siècle, soit sous l'influence des idées philosophiques et humanitaires qui eurent cours alors, soit pour d'autres causes? La chose semble bien ressortir de l'étude du texte du premier traité (et peut-être du seul) qui ait été passé par des Indiens de l'intérieur de la Guyane française, les Caïcouchianes, avec le gouverneur de Cayenne, en l'année 1742 [2].

Il serait facile, à propos des renseignements contenus dans les volumes publiés par la commission américaine sur le Contesté anglo-vénézuélien, de multiplier les rapprochements avec un autre territoire contesté guyanais et de montrer comment, sur bien des points, l'histoire se répète, pour le plus grand bénéfice de ceux qui savent se préoccuper des questions en temps opportun, pour le malheur de ceux qui s'en sont alors désintéressés. De tels rapprochements nous entraî-

[1] C'est ce qui ressort d'une lettre de Lefebvre d'Albon en date du 19 septembre 1724 : « Votre Grandeur aura-t-elle la bonté, y dit l'ordonnateur, de se souvenir de l'ordonnance de 400 l. de gratification cy devant accordée au nommé Canada, qui a du depuis deserté à Surinamme ... » (Arch. du Minist. des Colon., Corr. génér., C^14 13, fol. 205 r°).

[2] Tel que ce traité est rapporté par le docteur Artur (*Explorations françaises....*, *loc. cit.*, p. 295), quand il dit que M. de Chabrillan demanda aux Caïcouchianes, s'ils quittaient leurs établissements pour se rapprocher des missions du Camopy et de l'Oyapock, « qu'au lieu de détruire leurs établissements et leurs plantations, comme ils se l'étaient proposé, ils les cédassent plutôt aux Aramichaux, leurs anciens alliés. » Il convient toutefois de noter que ce point n'est pas indiqué dans le texte authentique du traité, demeuré jusqu'à présent inédit ; mais la citation du docteur Artur suffit pour prouver le bien fondé de notre opinion.



Digitized by Google

neraient beaucoup trop loin. Bornons-nous, en tirant de la publication américaine un enseignement plus terre à terre, à souhaiter que la commission officielle chargée de soutenir les prétentions françaises sur le Contesté franco-brésilien fournisse à l'arbitre un travail aussi documenté, aussi précis, aussi complet que l'ouvrage des savants américains. L'histoire y trouvera son profit, aussi bien que la patrie.

HENRI FROIDEVAUX.

---

## III.

## DEUX NOUVEAUX VOLUMES DE « L'HISTOIRE DES PAPES » DU Dr PASTOR

---

PASTOR (Louis). **Histoire des papes depuis la fin du moyen âge** (traduite de l'allemand par Furcy Raynaud). Paris, Plon, 1898, in-8, t. V, 516 p., et t. VI, 583 p.

PASTOR (Louis). **Zur Beurtheilung Savonarolas.** Kritische Streifzüge. Freiburg-im-Breisgau, Herder, 1898, in-8, 79 p.

Innocent VIII, Alexandre VI et Jules II, tels sont les noms qui marquent les grandes divisions des nouveaux volumes que vient de publier l'éminent professeur d'histoire de l'université d'Innsbrück. Ces noms disent assez par eux-mêmes tout l'intérêt qui s'attache à ce travail, car ils sont de ceux sur lesquels, longtemps encore, s'exercera la critique historique, et qui garderont le privilège d'attirer notre attention, de piquer notre curiosité. Ils éveillent tout un passé et nous reportent à une époque où le vieux monde féodal croulait de toutes parts, pour faire place à une nouvelle société. On était à la fin du moyen âge. La confusion, le désordre étaient partout, dans le clergé, à tous les degrés de la hiérarchie, autant, peut-être plus que dans l'élément laïque. C'est un bien triste spectacle que celui qu'offre la société à la fin du XVe siècle, et surtout la société italienne. Mais dans le monde le mal n'est jamais absolu, et le regard scrutateur de l'historien ne manque pas de découvrir en cette nuit sombre quelques points lumineux, au milieu de cet effondrement universel quelques points plus solides et demeurés debout : là se trouvent et l'espérance de l'avenir et les assises de la future société.

Il n'est point d'étude plus attachante, plus réellement instructive

Digitized by Google

que celle des temps qui ont précédé, préparé la Renaissance. Elle nous fait assister aux origines de nos sociétés modernes; seule elle peut nous donner l'explication des transformations qui se sont accomplies et qui s'accomplissent encore dans nos idées et dans nos mœurs. Mais si cette étude est belle, pleine d'enseignements, que de difficultés elle présente, que de qualités elle exige chez celui qui veut l'entreprendre !

Il en est bien peu qui aient à la fois les talents, les loisirs et les moyens d'information pour oser aborder une étude directe des sources, et faire sur les événements et les hommes cette enquête générale et approfondie qui est le premier travail d'un historien consciencieux. Heureusement pour nous, d'autres se sont mis résolument à l'œuvre et nous invitent à jouir du fruit de leur labeur. Mais avant de les suivre, notre devoir sera de nous assurer s'ils peuvent être des guides sûrs et bien informés.

Or, nous n'apprendrons rien de nouveau à nos lecteurs en leur disant que M. Pastor est le mieux informé, le meilleur des guides pour les conduire au milieu des questions si complexes, si délicates, que soulèvent, pour ainsi dire à tout moment, les faits et gestes des papes de la fin du moyen âge. Tous ses écrits apportent à l'histoire de l'Église une masse considérable de renseignements du plus vif intérêt. Il se fait constamment un devoir de ne rien avancer qui ne soit absolument établi sur un texte authentique, et ses jugements témoignent toujours de l'honnêteté et de la liberté du véritable historien. Il fut un temps où, dans le clergé, on trouvait des éloges pour ce zèle indiscret qui voudrait, à tout prix, tout défendre et tout justifier. Nous avons progressé depuis, et comme l'occasion s'en présente, nous dirons franchement que l'Église a moins à redouter ces pamphlets historiques, dont la violence elle seule atteste le mensonge, que certains plaidoyers d'avocat qui jettent le discrédit sur son enseignement et la font passer pour réfractaire à tous les progrès. Dans ces dernières années, des légions de travailleurs ont retiré de la poussière des bibliothèques et des archives une masse énorme de documents; sur une foule de points des annales de l'Église, a brillé tout à coup une lumière nouvelle. Il faut tenir compte de ces découvertes, et ce serait être de mauvaise foi que de rejeter des résultats certains, acquis au prix de longues et difficiles recherches, par cela seul qu'ils battent en brèche certains systèmes de défense imaginés avec les meilleures intentions.

Avant d'aborder l'histoire des pontifes qui ont occupé le siège apostolique entre les années 1484 et 1513, l'auteur a cru devoir, dans une longue préface (p. 1-223), nous tracer un tableau des mœurs italiennes à la fin du xv^e siècle. Cette partie de son travail est de tout

Digitized by Google

point remarquable. Avec la noble indépendance de l'historien, n'ayant d'autre souci que de mettre en relief la vérité, il nous dévoile le mal qui causait de profonds ravages au sein d'une société descendant vers le paganisme, et aussi le bien qui se maintenait encore dans l'âme populaire, en dépit des efforts de l'impiété. Ce bien pourtant allait diminuant de jour en jour, et s'il y avait encore çà et là des saints, le nombre des indifférents, des incrédules, de tous ceux pour lesquels la vie n'est que jouissance matérielle, augmentait dans des proportions immenses. La littérature, les arts, ouvraient toutes grandes les sources de la corruption. Il en résulta un obscurcissement général du sens moral. Il était nécessaire d'écrire ces pages pour permettre au lecteur de porter un jugement équitable sur les étranges personnages dont on allait leur raconter la vie. Pour bien connaître un homme, il ne faut pas le séparer du milieu où il a vécu. C'est ce qu'a parfaitement compris M. Pastor, et voilà pourquoi il a voulu décrire, avant tout, la scène où vont se passer les actes qui feront le sujet de son récit. Les lois de la morale n'ont sans doute pas changé et la conscience humaine a toujours protesté contre le crime. Notre sensibilité pourtant est devenue plus délicate. Ainsi, le pape Alexandre VI, César Borgia, tels que nous les représentent les chroniques et autres documents contemporains, étudiés par nous à la lumière qui éclaire aujourd'hui le trône pontifical, nous étonnent, nous épouvantent, et notre premier mouvement est de regarder comme d'infâmes calomnies les faits rapportés par les historiens; mais si nous replaçons ces hommes dans le jour de la seconde moitié du xv^e siècle, et du xv^e siècle italien, ils reprennent alors leurs proportions véritables, ils cessent de nous apparaître comme des exceptions, et notre étonnement tombe peu à peu.

Nous ne pouvons songer à donner ici une analyse, fût-elle très succincte, des deux nouveaux volumes de M. Pastor. Il y a là une telle abondance de détails intéressants, tous puisés aux meilleures sources, qu'essayer de les signaler serait entreprendre une bien lourde tâche qui nous mènerait au delà des limites d'un compte rendu. Contentons-nous d'attirer l'attention du lecteur sur quelques faits particulièrement saillants.

Innocent VIII (1484-1492) se présente à nous comme un pontife dont les antécédents laissent beaucoup à désirer et qui est arrivé à la dignité suprême, grâce aux cabales du cardinal Julien de la Rovère. Il est juste de reconnaître qu'il fit des efforts pour rétablir la paix entre les petits princes italiens, qui avaient confisqué à leur profit les libertés des villes et vivaient dans une défiance réciproque, dans de perpétuelles querelles. Mais l'on ne tarda pas à reconnaître « qu'en dépit de sa bonne volonté, il n'avait ni l'énergie ni la clairvoyance

Digitized by Google

nécessaires pour jouer avec succès le rôle de médiateur. » Pour bien apprécier son caractère faible et indécis, il faut lire l'histoire de ses différends avec Ferrant, roi de Naples, différends qui, à un autre point de vue, présentent pour nous un grand intérêt, comme étant en quelque sorte le prélude des expéditions françaises en Italie. L'épisode de Djem ou Zizim, ce prince ottoman, réfugié chez les chevaliers de Rhodes et remis par eux au pape, qui comptait l'opposer à l'empereur de Constantinople son frère, a toujours intrigué les historiens et a fait naguère l'objet d'une curieuse publication : on trouvera dans le livre de M. Pastor de nouveaux et précieux détails. Le chapitre consacré aux arts et aux sciences sous ce pontificat nous permet de saisir sur le vif le culte professé alors pour les souvenirs de la Rome païenne : l'enthousiasme que provoqua chez les savants et jusque parmi le peuple la découverte du corps d'une jeune Romaine, enseveli depuis des siècles et retrouvé dans un merveilleux état de conservation, prit la proportion d'un vrai scandale. On conçoit que dans un tel milieu, avec un clergé dont la vie était le plus souvent un formel démenti aux maximes évangéliques, les hérétiques dussent lever la tête. On envoyait des inquisiteurs contre les Vaudois des Alpes, mais que pouvait ce genre de répression, lorsque ceux-là mêmes qui l'employaient eussent dû les premiers réformer leur conduite? Les nominations dans le sacré collège de Laurent Cibo, fils naturel d'un frère du pape, et de Jean de Médicis, un enfant de moins de quatorze ans, peuvent être données comme des signes du temps. La plupart des cardinaux n'avaient aucune des qualités réclamées par leurs hautes et délicates fonctions, par les circonstances particulièrement difficiles où se trouvait alors l'Église. Hélas! ils se sont chargés de fournir eux-mêmes une preuve irrécusable de ce que nous avançons, lorsque pour leur honte et le malheur de l'Église, à la mort d'Innocent VIII, ils appelèrent au trône pontifical Alexandre VI, que ses mœurs notoirement scandaleuses eussent dû éloigner de l'autel, à plus forte raison du rôle de représentant de Jésus-Christ.

Alexandre VI (1492-1503). Nous ne dirons rien de son élection simoniaque et des actes de son pontificat, durant lequel on peut admirer comment, entre de pires mains, la Providence sait conserver intact le dépôt de la foi, l'enseignement officiel des grandes vérités morales. Deux noms seulement fixeront notre attention, parce qu'ils désignent deux personnages étranges, personnifications frappantes des qualités et des vices de cette époque, où tout était extrême; nous voulons parler de Savonarole et de César Borgia.

L'ouvrage de M. Pastor ne pouvait manquer de réveiller les discussions qui de tout temps se sont élevées à l'occasion de Savonarole. Tandis que les uns en font un précurseur de Luther, les autres

Digitized by Google

le considèrent comme un saint. Ces thèses ne sont vraies ni l'une ni l'autre. Les protestants ne peuvent revendiquer pour eux ce moine, qu'ils appellent « le fléau de Babylone, l'ennemi juré de l'Antéchrist romain, le Luther de l'Italie, le Jean-Baptiste de la Réformation. » Ils ont beau accumuler des titres, ils ne persuaderont à aucun esprit sensé que Savonarole fût un hérétique. Il était catholique, notre ardent dominicain, et romain du fond de son cœur : c'était Rodrigue Borgia qu'il poursuivait de ses invectives, mais Rome et la papauté lui demeuraient chères. Quant à en faire un saint, comme le voudraient le P. Jean Proctor, provincial des dominicains d'Angleterre, et le P. Louis Fendi, qui se sont élevés avec une extrême violence contre le livre de M. Pastor, reprochant à notre auteur « de nombreuses et lourdes erreurs, » il n'y faut pas songer; et, dans un opuscule publié au sujet de ces attaques, le docte professeur réduit à néant les assertions, les raisonnements de ses adversaires. Savonarole était une âme grande, généreuse, d'une pureté d'enfant; mais, nourri de la vie mystique du cloître, il ne connaissait absolument rien de la vie pratique, et quand il tonnait du haut de sa chaire contre les abus de l'Église, les scandales du haut clergé, la corruption de la cour romaine, sa parole dépassait la mesure; avec les meilleures intentions, il compromettait la sainte cause qu'il voulait défendre. En somme, esprit peu équilibré, il n'était pas fait pour un rôle de réformateur, surtout à l'époque où la Providence l'avait placé. Son procès, dans lequel la haine de ses ennemis s'est donné libre carrière, et son supplice immérité ont projeté sur sa vie une auréole qui peut faire oublier en partie ses torts, mais qui assurément ne doit pas le ranger parmi les martyrs.

César Borgia fut le mauvais génie d'Alexandre VI. Une histoire détaillée de ce triste personnage nous permettrait de saisir sur le vif tous les genres d'abus qui désolaient alors l'Église. Chargé de bénéfices, pourvu des plus hautes dignités qui lui assuraient des revenus énormes, il avait eu soin de ne pas recevoir les ordres majeurs, de manière à se ménager le moyen de rentrer dans le siècle, si de ce côté la fortune lui souriait. C'est ce qu'il s'empressa de faire, lorsque Louis XII, voulant se rendre le pape favorable, consentit à ériger en sa faveur le duché de Valentinois, à seconder ses projets de conquête en Italie et à lui faire épouser Charlotte d'Albret. On connaît la suite. Il se rendit maître de l'Italie centrale, moins par la valeur de ses armes que par l'ascendant de son esprit et de sa duplicité, surtout par la terreur qui marchait devant lui. Il a mérité d'être l'idéal de Machiavel. On a beaucoup écrit sur César dans ces dernières années, et nous pensons faire un bel éloge du livre de M. Pastor, en disant qu'il apporte une somme considérable de renseignements nou-

Digitized by Google

veaux, et complète pour un grand nombre de points les ouvrages de MM. Thuasne et Yriarte.

Pie III (1503, septembre-octobre) ne fit que passer sur le trône pontifical, et vint après lui Jules II (1503-1513), dont les dix années de règne furent remplies de si grands événements. Là encore, pour juger équitablement les actes de ce pape, il faut se dégager des idées modernes, et se faire, par la pensée, citoyen de la Rome de son temps. La situation créée à l'Église par les Borgia était de telle nature qu'il fallait, avant tout, assurer sa dignité et son indépendance. Aussi le nouveau pape voulut-il mettre fin au démembrement des possessions temporelles du Saint-Siège et placer l'Église à l'abri du danger de retomber sous le joug des étrangers, en particulier des Français. L'auteur nous fait un récit des plus documentés, des plus intéressants, de ces grandes luttes avec la France, qui ont valu à Jules II d'être mis en parallèle avec les plus célèbres papes du moyen âge, et qui lui ont fait donner, même par des écrivains hostiles, les titres de « Sauveur de la papauté, de Libérateur de l'Italie. »

Nous ne pouvons songer à résumer ici, même très brièvement, un pontificat si mouvementé, si important. On ne saurait désormais étudier l'histoire de cette époque, sans tenir le plus grand compte de cet ouvrage, pour lequel son auteur a mis en œuvre un nombre infini de documents. Nous signalerons tout particulièrement le parti qu'il a su tirer de pièces publiées dans ces dernières années et qui ont jeté le plus grand jour sur les personnages dont il avait à raconter la vie : nous voulons parler des relations secrètes que les ambassadeurs des diverses puissances représentées à la cour romaine adressaient à leurs gouvernements respectifs. Ces relations, d'autant plus curieuses qu'elles n'étaient point destinées à devenir publiques, servent à contrôler les récits des contemporains, toujours plus ou moins inspirés par les passions du moment, et nous font pénétrer dans cette société italienne du xv^e et du xvi^e siècle si différente de la nôtre. On y rencontre, et là seulement, une foule de détails, de révélations intimes sur les papes, les cardinaux et les principaux fonctionnaires de la curie, qui nous font vivre de la vie même de ces hommes et nous fournissent, en quelques lignes, souvent plus d'explications que ne sauraient en donner de copieux récits d'historiens.

Mais il est temps de clore ce compte rendu. Ajoutons toutefois qu'un chapitre entier, consacré aux œuvres d'art qu'enfanta le génie des maîtres de cette époque, se recommande au lecteur, autant par l'abondance des renseignements que par la rectitude des appréciations. L'histoire de la reconstruction de l'église de Saint-Pierre se trouve là dans les moindres détails ; mais, si l'auteur admire les projets grandioses de Jules II, il ne peut s'empêcher de jeter un regard at-

Digitized by Google

tristé sur l'ancienne basilique vaticane, remplie de si chers et précieux souvenirs, que le pape condamnait à disparaître.

M. Pastor arrête son récit à la mort de Jules II, au moment où va éclater la révolution religieuse du XVIe siècle. Son œuvre peut servir de vaste introduction à une autre œuvre, non moins remarquable, à l'histoire de la Réforme en Allemagne du docteur Janssen : la Providence le destinait à continuer les travaux de son illustre compatriote. Leurs noms seront désormais inséparables, et leur gloire sera d'avoir élevé un monument historique qui fait le plus grand honneur à l'érudition allemande.

JULES CHEVALIER.

---

## IV.

## UN LIVRE SUR SAINT FRANÇOIS DE SALES

**Saint François de Sales.** *Introduction à l'histoire du sentiment religieux en France au XVIIe siècle*, par Fortunat STROWSKI, ancien élève de l'École normale supérieure. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1898, in-8 de VIII-424 p.

Dans le livre, très remarquable d'ailleurs, que nous avons à analyser, si l'on trouve beaucoup à louer, la critique rencontre aussi ample matière à s'exercer. C'est de grand cœur que nous applaudissons à l'acte d'énergie, d'indépendance et de bonne foi dont s'est honoré M. Strowski, ancien élève de l'École normale supérieure et membre de l'Université, en choisissant pour sujet de sa thèse du doctorat et en publiant cette étude psychologique et littéraire sur l'un des plus illustres et des plus attachants saints des temps modernes. Comme M. Brunetière, dont il fut le disciple, à qui il dédie son œuvre, et pour lequel il professe une enthousiaste admiration, tout en se plaçant sur le terrain rationaliste, il parle avec respect de la religion et des vérités révélées. Cet ouvrage, si remarquable au point de vue de l'érudition et de la forme littéraire, contient des pages, des chapitres admirables quand l'auteur, entraîné par la suave et irrésistible influence de son héros, se retrouve dans l'atmosphère bénie de la foi de ses jeunes années. Pourquoi faut-il que, comme pris de remords, il se hâte de couper court à l'émotion vraie et vibrante qu'il éprouvait et qu'il communiquait aux autres, et de se replacer sur le terrain froid et voulu de son scepticisme philosophique ?

Digitized by Google

Comme l'indique le sous-titre : *Introduction à l'histoire du sentiment religieux en France au XVII^e siècle*, l'œuvre de M. Strowski n'est pas une simple biographie de saint François de Sales. S'il étudie la vie, le caractère et les œuvres de son héros avec grand soin, avec une abondance de détails et de documents qui témoignent de l'attrait exercé sur lui par le saint évêque de Genève, et de la conscience apportée à ce travail, il le considère surtout comme le précurseur et l'initiateur de la vie chrétienne au XVII^e siècle. Dans une importante introduction, l'auteur étudie le sentiment religieux en France dans la période précédente, depuis 1560 jusqu'en 1600. Après avoir constaté l'affaiblissement, ou même la disparition du sentiment chrétien, sous l'influence néfaste du paganisme envahissant la société, M. Strowski cherche à établir que la Réforme fut la réaction religieuse contre la Renaissance, au lieu d'en avoir été la logique et déplorable conséquence. Je me permettrai de lui faire observer que le moyen d'arriver à la vérité, dans l'étude des temps passés, n'est pas de s'adresser presque exclusivement aux sources d'un même parti. L'auteur s'appuie uniquement sur les témoignages de Calvin, de Théodore de Bèze, d'Agrippa d'Aubigné, etc., se drapant dans les formules d'un mysticisme outré et cachant, sous les apparences d'une austérité de surface, leurs révoltes contre l'autorité et les doctrines singulièrement commodes de la direction immédiate du Saint-Esprit sur chaque âme et de la suffisance de la foi sans les œuvres ; il en arrive à conclure que les protestants avaient alors le monopole du sentiment religieux et des convictions chrétiennes, et que, si l'on en excepte une certaine fraction de leurs adhérents, la plupart avaient obéi, en France du moins, en prenant les armes, à des mobiles surnaturels et désintéressés : peut-être l'étude plus impartiale des témoignages contemporains et celle des archives du XVI^e siècle auraient-elles amené M. Strowski à être moins affirmatif dans ses conclusions, et à mettre plus de réserves dans le monopole du sentiment religieux qu'il croit pouvoir attribuer à la religion prétendue réformée et dans l'auréole surnaturelle dont il prétend l'environner. Ce n'est pas seulement au point de vue historique que l'auteur a subi la fâcheuse influence des sources exclusives où il a été puiser : les doctrines des théologiens protestants, dont il s'est nourri, l'entraînent dans des appréciations complètement erronées et à des affirmations contraires à la foi, qui constituent un des principaux défauts et un des plus sérieux dangers de cet ouvrage. Nous ne citerons à l'appui de cette critique que le passage où M. Strowski nous décrit ce qu'il appelle « la naissance d'un dogme dans l'Église catholique, » et où, comme origine de la vérité révélée, il substitue à Dieu « deux ou trois auteurs remarquables par leur piété ou par la sûreté de la doctrine, » qui con-

Digitized by Google

çoivent et lancent une idée ; cette idée « fait son chemin, les théologiens l'examinent, la dévotion populaire s'en empare. Après des siècles, un concile la discute et l'arrête, le pape la promulgue, et elle est entrée dans le dogme. » Et M. Strowski en arrive à cette conclusion absolument contraire à la foi : « En fait, les catholiques élaborent sans cesse le dogme avec ce qui surnage de génération en génération de la conscience religieuse. » (Introduction, p. 19.) Nous nous contentons de citer cet exemple, pris entre un grand nombre d'autres erreurs soit théologiques, soit philosophiques, que l'auteur a tirées des sources consultées et qui déparent surtout la première partie de l'ouvrage.

Dans la suite de son Introduction, M. Strowski, après avoir étudié avec une prédilection peu dissimulée l'action et l'état d'âme des protestants, passe aux catholiques ; il prend comme types de ces derniers trois hommes qui ont marqué leur place dans le monde littéraire de cette époque, et qui ont consigné dans des ouvrages remarqués et remarquables leurs pensées religieuses, philosophiques et sociales : Montaigne, Pierre Charron et Guillaume du Vair ; de son étude très vivante et très vraie sur ces trois personnages, sur leurs ouvrages, sur leur vie et leurs doctrines, M. Srowski conclut que la plupart des catholiques français de cette époque appuyaient leur foi sur la base très peu surnaturelle de leur patriotisme, et que leur catholicisme de convention se résumait à leur adhésion à la religion d'État. Si ces déductions sont admissibles pour un groupe de lettrés, je crois qu'il serait téméraire de les étendre à la nation tout entière, qui, pendant cette période troublée du XVIe siècle, avait prouvé par l'acharnement des guerres religieuses, par les excès mêmes de la Ligue, la vitalité du sentiment religieux dans le peuple français de cette période. L'auteur termine enfin son introduction en donnant le tableau du réveil merveilleux du sentiment chrétien en Espagne et en Italie, avec les sainte Thérèse, saint Jean de la Croix, saint Pierre d'Alcantara, avec les saint Philippe de Néri, saint Camille de Lellis, saint Louis de Gonzague, saint Charles Borromée ; il montre cette influence religieuse envahissant à son tour la France, renouvelant les mœurs et le zèle du clergé, provoquant la fondation ou la réforme d'une quantité considérable de couvents et d'instituts religieux, de congrégations nouvelles, offrant leurs asiles à la piété contemporaine. Il fallait un homme pour faire participer la société tout entière à cette piété qu'on pouvait croire exclusivement réservée au cloître, « pour former l'âme de la France. » Cet homme, ce fut saint François de Sales.

Après cette Introduction, sur laquelle nous nous sommes un peu longuement arrêté, parce qu'elle nous a permis de saisir l'esprit de cet ouvrage et d'en signaler les qualités et les défauts, M. Strowski aborde sa tâche biographique. Cette vie du saint est traitée avec une

Digitized by Google

admiration sincère et très vive ; tous les documents sont réunis avec patience et érudition pour éclairer cette figure ; son caractère est étudié avec l'art et la finesse de touche d'un philosophe et d'un littérateur. Pourtant l'on sent que le portrait n'est pas complet. Un point de vue, le point de vue surnaturel, faisait défaut à l'auteur pour comprendre et peindre cette sainte et suave figure. Il cherche dans l'influence des milieux et des circonstances, dans les motifs d'une sagesse humaine ou d'une diplomatie naturelle l'explication d'actes, de paroles et d'attitudes qui n'avaient pour mobiles que l'amour de Dieu et le zèle du salut des âmes. Nous signalons certains chapitres du livre III, où, malgré la convenance des termes employés, on ne peut s'empêcher d'être blessé par l'énonciation de sentiments trop naturels supposés entre l'âme de saint François de Sales et les âmes de celles que Dieu avait confiées à sa direction, notamment de sainte Jeanne-Françoise de Chantal, son admirable coopératrice pour l'œuvre de la Visitation. Dans le livre Ier, l'auteur nous décrit « la formation intellectuelle et religieuse de saint François de Sales ; » il nous donne des détails intéressants sur sa naissance, son éducation, les débuts de sa carrière ecclésiastique, la mission du Chablais, ses relations avec Théodore de Bèze ; mais il se montre souvent trop porté à confondre la charité du saint envers les errants, avec une transaction vis-à-vis de l'erreur. Le livre II est consacré à la prédication de saint François de Sales ; c'est une étude aussi remarquable au point de vue littéraire qu'à celui de l'érudition. Dans le livre III, M. Strowski considère saint François de Sales comme directeur d'âmes et, quoique pareil sujet parût fort en dehors de ses aptitudes et de sa compétence, il l'a traité avec une grande finesse d'aperçus et une grande sagacité dans l'étude du cœur humain : c'est une espèce de tour de force, exécuté avec beaucoup d'art, et déparé par les quelques passages signalés plus haut.

Du reste, à mesure que nous avançons dans la lecture de cet ouvrage, nous sommes frappés des heureuses modifications qui se manifestent dans les sentiments et les appréciations de l'auteur. Ce n'est pas impunément qu'on vit dans la société habituelle d'un saint comme saint François de Sales. On ne peut se défendre d'en ressentir la douce et bienfaisante influence, et, presque sans s'en douter, on passe du vague de la philosophie rationaliste à la clarté de la foi. Les livres IV et V, qui sont intitulés : « Le sens de la dévotion et le livre de l'Introduction à la vie dévote, » et « La philosophie de l'homme d'après le Traité de l'amour de Dieu, » sont dignes de tout éloge, animés d'un souffle ému et chrétien qui leur donne un grand charme et une valeur incontestable. Dans le livre VI, consacré à rechercher « la forme définitive de la pensée de saint François de Sales, » l'auteur nous dit les

Digitized by Google

relations de ce saint avec ses illustres contemporains, M. de Berulle, saint Vincent de Paul et les solitaires de Port-Royal, et l'influence exercée par lui sur leurs idées et sur leurs œuvres. Enfin M. Strowski complète son travail en étudiant dans le livre VII « l'influence de saint François de Sales sur la littérature profane au XVII^e siècle, » sujet dans lequel il se sentait chez lui et qu'il a traité de main de maître.

Tel est le résumé de cet ouvrage qui, par ses qualités et ses défauts, méritait plus qu'une simple notice. C'est un beau livre, ce n'est pas un bon livre. Ses qualités mêmes ne font que le rendre plus dangereux pour le lecteur, dont elles désarment la défiance. Nous souhaitons et nous espérons que saint François de Sales complétera l'œuvre qu'il a commencée en faveur de son admirateur et de son historien, et qu'en l'entraînant à sa suite sur le terrain de la vérité religieuse et de la philosophie chrétienne, il ajoutera aux remarquables qualités de l'érudit consciencieux, du philosophe profond et sagace, du littérateur éminent, celle du défenseur de la vérité absolue, dépouillée de tout alliage d'erreur.

Dom A. du Bourg,
*Prieur de Sainte-Marie.*

---

## V.

## LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE NANCY

---

*Catalogue des livres et documents imprimés du fonds lorrain de la bibliothèque municipale de Nancy*, dressé et publié sous la direction de J. Favier, conservateur de la bibliothèque. — Nancy, imp. A. Crépin-Leblond, 1898, gr. in-8 de XV et 794 pages.

Grâce à son excellent conservateur et à une administration municipale intelligente, la bibliothèque publique de Nancy peut être comptée, parmi toutes celles de province, comme la mieux organisée en vue des services à rendre au public sérieux.

A l'exception des dimanches et fêtes, et sauf le temps des vacances, où elle s'ouvre seulement une partie de la matinée, la salle de travail est accessible tous les jours, de neuf heures du matin à dix heures du soir, sans interruption; cette salle, pouvant donner place à cent vingt lecteurs, est bien aménagée, bien éclairée, soit par des fenêtres ouvertes sur deux côtés parallèles, soit par l'électricité; un calorifère la chauffe en hiver; les murs sont garnis de corps de bibliothèque, où

Digitized by Google

demeurent plusieurs milliers de livres usuels. Des employés compétents s'y relaient en nombre suffisant pour fournir rapidement les ouvrages demandés, et le conservateur est rarement éloigné de son cabinet, où tous les érudits reçoivent un bienveillant accueil ainsi que des renseignements et des conseils très appréciés. Si par le nombre de ses volumes imprimés et manuscrits la bibliothèque de Nancy ne peut pas soutenir aussi honorablement la comparaison avec d'autres établissements similaires, et si les administrations anciennes ont trop peu profité des richesses accumulées par la suppression des maisons religieuses, il faut reconnaître, en revanche, que cette bibliothèque se rehausse à un rang distingué par la qualité des ouvrages et le choix des éditions, et cela tout particulièrement pour le fonds historique. La plupart des grandes collections s'y trouvent. Mais c'est surtout le fonds lorrain qui, on le comprend facilement, est l'objet de la sollicitude de l'administration ainsi que des préoccupations du public. L'indépendance prolongée des différents États qui composaient la contrée de Lorraine, l'importance des annales de ce pays frontière, éternel champ de bataille entre la France et l'Empire, les événements survenus depuis une trentaine d'années, et l'établissement de l'Université de Nancy, héritière de celle d'autrefois à Pont-à-Mousson et d'avant-hier à Strasbourg, tous ces faits contribuent à donner à l'histoire de Lorraine, étendue aux quatre anciens départements, un intérêt exceptionnel et à y attirer le goût des hommes studieux, qui aiment à interroger le passé et même à préparer l'avenir.

M. J. Favier a cru, à juste titre, qu'il y aurait beaucoup d'utilité à publier le catalogue de ce fonds lorrain ; la municipalité a applaudi au projet et a fourni le moyen de faire imprimer ce catalogue en un beau volume grand in-8, de plus de 800 pages sur deux colonnes, d'une typographie très correcte et soignée.

L'auteur n'a pas eu à s'occuper des manuscrits, dont il a publié le catalogue antérieurement. Mais aux livres il a joint les *pièces* de tout genre et les estampes, trop souvent négligées, et qui offrent un puissant intérêt.

Outre un avertissement dans lequel M. Favier explique le classement qu'il a adopté, remercie ses collaborateurs, c'est-à-dire ses subordonnés, et rend hommage à l'administration municipale, il y a en tête de l'ouvrage une *Préface*, où M. Ch. Pfister, l'éminent historien, fait connaître d'une manière très précise, à ceux qui les connaissent mal, la bibliothèque de Nancy et le précieux instrument de travail qui est offert aux nombreux amateurs de l'histoire de Lorraine.

Pour donner une idée du catalogue dont il s'agit, je ne saurais guère mieux faire que d'emprunter quelques renseignements à ces préliminaires.

Digitized by Google

On trouvera dans ce catalogue, dit M. Favier, « des ouvrages de toute sorte que nous aurions pu classer, comme on le fait généralement pour les bibliographies universelles, sous les rubriques : THÉOLOGIE, JURISPRUDENCE, SCIENCES ET ARTS, BELLES-LETTRES et HISTOIRE. Mais, si nous avons dû conserver ces divisions dans leurs grandes lignes, nous en avons modifié l'ordre et les subdivisions pour les adapter à notre sujet suivant la logique et les besoins. — En fait de subdivisions, nous avons eu bien soin d'en restreindre le plus possible le nombre, pour ne pas égarer le chercheur dans des tableaux par trop compliqués. Une *table alphabétique* très détaillée rendra plus de services que l'emploi du meilleur des systèmes de classification. »

L'auteur a pensé que ce catalogue devait être considéré comme une sorte de bibliographie pour *l'étude de la Lorraine sous tous ses aspects ;* et l'idée qui domine dans la bibliographie d'un pays ou d'une province, c'est l'histoire : c'est donc à ce point de vue qu'il s'est placé pour son classement.

D'abord se présente la géographie, puis l'histoire proprement dite, où l'histoire de la famille ducale est confondue avec celle du duché. Un appendice se réfère à l'histoire des princes et princesses de la maison de Lorraine (Mercœur, Guise, etc.) ; ils sont si nombreux et d'un classement généalogique si compliqué, que M. Favier a, je crois, eu raison de présenter les ouvrages de cette série dans l'ordre alphabétique des prénoms sous lesquels les personnages sont généralement connus.

L'*Histoire des localités* comprend d'abord les dictionnaires et les ouvrages d'ensemble ; puis, dans l'ordre alphabétique des localités, tout ce qui se rapporte à chacune d'elles : monographies historiques, découvertes et notices archéologiques, plans, vues, etc. — Un système analogue a été suivi pour les biographies.

Sous la rubrique *Histoire religieuse* sont groupés tous les ouvrages qui se rapportent à l'origine, au développement et à l'exercice des différentes religions pratiquées dans la Lorraine. Quant à la théologie proprement dite, qui n'a point un caractère local, on en trouve les ouvrages à l'Appendice I, sous le nom de leurs auteurs.

La section *Jurisprudence* renferme une collection très importante de *mémoires* et *factums* relatifs à des procès engagés, de la fin du XVII^e siècle à la Révolution, par des communes, des maisons religieuses ou des particuliers. Ces pièces, du plus haut intérêt pour l'histoire de la jurisprudence, aussi bien que pour celle des localités, des familles et des maisons religieuses, ont été classées dans l'ordre alphabétique des noms des parties, en prenant pour repère le nom de la partie intéressée qui occupe le premier rang.

Digitized by Google

A la section *Sciences et arts* ne figurent ni les sciences philosophiques, ni les sciences exactes, dont les ouvrages sont, comme pour la théologie, reculés à l'Appendice. Mais il a été procédé autrement pour les œuvres des artistes lorrains, qui, pour la plupart, intéressent directement la province.

Parmi les auteurs lorrains, M. Favier a admis les auteurs qui, sans être nés dans cette contrée, y ont fait un séjour assez prolongé pour y acquérir, en quelque sorte, le droit de cité. On y trouvera de nombreux écrivains de différentes provinces de France. Lorsque le titre de l'ouvrage ne comporte pas d'indications suffisantes prouvant que l'auteur a les qualités requises pour figurer dans ce cadre, M. Favier a eu soin de mettre entre parenthèses son lieu de naissance ou toute autre mention justifiant le titre de Lorrain dans les conditions qui viennent d'être dites.

Il restait encore à décrire une catégorie d'ouvrages n'ayant de lorrain que leur lieu d'impression. Il en a été fait l'objet d'un second appendice « que nous considérons, dit M. Favier, comme indispensable pour quiconque voudrait étudier l'histoire de l'imprimerie en Lorraine, du XVe au XIXe siècle. C'est là que figurent : le premier livre imprimé à Nancy ; un des premiers sortis des presses de Saint-Dié ; un certain nombre de classiques imprimés à Pont-à-Mousson au commencent du XVIIe siècle, pour l'usage de l'Université lorraine ; la première édition des *Mémoires* du cardinal de Retz, etc., etc. »

Dans cet appendice, les ouvrages sont classés suivant l'ordre alphabétique des lieux d'impression ; les publications faussement attribuées à la typographie lorraine n'ont pas été écartées, mais le nom vrai est ajouté entre parenthèses à la suite du pseudonyme.

La bibliothèque elle-même, ainsi que l'a fait remarquer M. Pfister, tirera de ce catalogue un grand profit. Les amateurs de l'histoire lorraine sauront ce que possède cette bibliothèque, mais aussi ce qui lui manque. Ils signaleront ces lacunes et, à chaque occasion, on s'efforcera de les combler[1]. Même en dehors de Nancy, ce catalogue rendra de grands services. Il forme un répertoire bibliographique lorrain ; il est un inventaire général de tout ce qui a été écrit sur la Lorraine et de toutes les publications des auteurs lorrains. C'est celui de la plus riche bibliothèque lorraine qui existe, et il est disposé avec beaucoup de méthode.

LÉON GERMAIN.

[1] Si M. Favier avait pu communiquer aux auteurs vivants l'épreuve des mentions de leurs publications, nous croyons que plusieurs d'entre eux seraient parvenus à en compléter notablement le nombre.

Digitized by Google

# CORRESPONDANCE

## LETTRES DE M. L'ABBÉ GOUYET ET DE M. LE CHANOINE PISANI

Paris, le 4 mars 1899.

MONSIEUR LE CHANOINE,

Je ne puis comprendre que dans votre compte rendu de mon volume : *Découverte dans la montagne d'Éphèse de la maison où est morte la très sainte Vierge*, etc., vous affirmiez que j'y fais des déclarations que je n'y fais pas, des déclarations tout à fait opposées même à celles que j'y fais.

*Première déclaration qui m'est faussement attribuée*, DÉNATURANT ENTIÈREMENT MON OUVRAGE.

En 1881, j'ai entrepris un voyage pour contrôler l'exactitude des révélations d'A.-C. Emmerich.

Dans la première partie de mon volume, je déclare avoir trouvé ces révélations exactes en Égypte (p. 13), à Jérusalem, dans toute la Terre Sainte, inconcevablement, miraculeusement exactes pour la grotte inconnue de Kerbet en-Nassara, pour l'emplacement inconnu de Capharnaüm, pour la grotte de la Transfiguration (p. 30).

Je déclare avoir trouvé dans la montagne d'Éphèse, avec tous les signes de reconnaissance donnés par A.-C. Emmerich, la maison où la très sainte Vierge est morte (p. 42).

Dans la deuxième partie, je déclare que pour moi les preuves historiques confirment l'exactitude de ces révélations sur le séjour, la mort et l'Assomption de la très sainte Vierge à Éphèse (p. 79 à 263).

Dans la troisième et dernière partie, je déclare et je soutiens que les révélations d'A.-C. Emmerich sur les lieux habités par la très sainte Vierge sont si exactes que cette exactitude constitue un véritable miracle, qui atteste l'origine divine de cette révélation, et lui donne une valeur exceptionnelle et décisive (voir toute la 3e partie, et surtout la page 315).

Voilà tout l'ouvrage, et voilà ce que je déclare, ce que j'affirme.

Et vous, monsieur le Chanoine, que me faites-vous dire ?

Digitized by Google

« La concordance de la description et des lieux décrits est-elle exacte ? *Non ; l'auteur en convient* (p. 330 de la *Revue*).

— « Ah ! vraiment ? Voyons donc ! »

Que dit le texte de la page 44 que vous citez, monsieur le Chanoine ? Il dit clairement, et c'est d'ailleurs expliqué longuement en plusieurs endroits, que dans *toutes les révélations privées*, il doit y avoir quelque défectuosité, à cause de la tyrannie de la nature déchue (p. 323), *comme dans tout témoignage humain, dans toute histoire humaine* (p. 247), *et même dans toute sainteté humaine* (p. 274).

Est-ce que reconnaître ainsi *en général* la faiblesse humaine, et par suite la *possibilité* sur un point de quelque défectuosité, *que j'ai d'ailleurs niée* pour le point en question (p. 243), c'est convenir que *la concordance de la description et des lieux décrits n'est pas exacte*, quand on l'a affirmée au contraire dix fois, vingt fois de suite, et de toutes les manières (p. 39 à 44), et même déclarée *divine et miraculeuse ?*

N'est-ce pas là, monsieur le Chanoine, me faire dire le contraire de ce que je dis, et cela, sur le point pour moi le plus important ?

*Deuxième déclaration qui m'est faussement attribuée.*

« M. l'abbé G. nous assure que si *la croyance pour laquelle il combat* n'est pas définie, *elle pourrait bien l'être* plus ou moins prochainement (p. 323). »

Je dis, page XI, et avec les explications convenables (p. 80, 237 et 385), que la définition comme dogme de foi de l'Assomption de la très sainte Vierge, demandée par cent cinquante Pères environ du concile du Vatican, pourrait bien avoir lieu dans un avenir prochain.

Vous, monsieur le Chanoine, vous vous arrangez de manière à faire penser que c'est *ma croyance à la mort de la très sainte Vierge à Éphèse, pour laquelle je combats*, que je dis pouvoir être définie prochainement. C'est une sottise de premier ordre que vous me faites dire, le plus sérieusement du monde. Je laisse à juger si ce passage est convenable.

3° « Vous avouez ne pas comprendre comment à la solution d'un problème d'histoire et d'archéologie » — solution qui serait la découverte du tombeau de la très sainte Vierge, — « sont liés les résultats que j'indique, la conversion des âmes, etc., etc. »

Il vous suffisait, monsieur le Chanoine, de consulter un catéchisme, par exemple celui de Trente : « C'est au tombeau des Saints que les aveugles ont recouvré la vue, etc., etc. » (1re p., n° 15).

4° « Les trente pages d'explications sur la phrase elliptique du concile d'Éphèse ne vous ont pas paru contenir un seul argument ayant quelque portée. »

Cela n'empêche pas que ces explications sont données équivalem-



Digitized by Google

ment et soutenues par Tillemont, le P. Serry, D. Calmet, Benoît XIV, Sassarelli, Berti, Fleury, etc., etc., que je cite page 254 ; n'eût-il pas été juste d'en dire un mot ?

5° « Vous ne trouvez pas dans mon livre les éléments d'une argumentation scientifique. »

Est-ce que c'est sur votre compte rendu, monsieur le Chanoine, qu'il faut prendre modèle pour cette savante argumentation ?

Je passe tout le reste, monsieur le Chanoine ; mais ne voulant point être juge dans ma propre cause, je vais soumettre à vos lecteurs l'appréciation de trois personnages plus dignes de vous être opposés. Je tiens d'ailleurs les autographes à votre disposition.

Paris, le 28 août 1898.

MONSIEUR L'ABBÉ,

. . . . . .

Il m'a été très agréable de relire avec esprit de dévotion ce que j'avais d'abord lu, sur votre désir, en esprit de critique.

Les deux épreuves vous sont également favorables, et je tiens à vous envoyer mes remerciements avec la nouvelle assurance de mon plus respectueux dévouement à M.

Signé : M., *sup.*

Paris, le 7 juillet 1898.

MONSIEUR L'ABBÉ,

Quelle agréable et aimable surprise m'a causée l'hommage de votre étude sur la découverte de la maison où est morte la très sainte Vierge !

Je suis bien touché de votre attention et je vous en remercie cordialement.

Ce sujet attire l'âme ; il offre un aliment à la curiosité légitime de l'esprit et aux sentiments les plus tendres du cœur, *puisqu'il nous apprend où est morte notre Mère.*

Aussi je fais des vœux sincères, monsieur l'Abbé, pour que vos efforts soient récompensés dès ici-bas comme ils le méritent, et que votre ouvrage parvienne à une vaste publicité.

Agréez, etc.

Signé : PH. PÉCHENARD,
*V. G., Recteur de l'Institut catholique de Paris.*

Munich, rue Sainte-Anne, 12, 2/8 98.

MONSIEUR L'ABBÉ,

Je viens de recevoir votre livre sur ce cher sanctuaire de Panaghia-

Digitized by Google

Capouli. Je l'ai lu avec un très vif intérêt et avec grande satisfaction.

Veuillez me permettre, monsieur l'Abbé, de vous en féliciter et de vous en remercier tout sincèrement. Que la sainte Vierge vous donne en récompense la consolation de voir mis au jour le saint tombeau dans ces montagnes d'Ephèse.

. . . . . .

*Le cause de Panaghia vaincra malgré toutes les difficultés*, et je vous souhaite cette consolation de voir le triomphe final de Notre-Dame de Panaghia-Capouli.

En union de vos SS. SS.

Tout à vous, dans le Sacré Cœur de Notre-Seigneur.

Signé : L. Fonch, S. J.

Ce Père a visité les lieux et écrit de nombreux articles en faveur de Panaghia-Capouli.

Veuillez agréer, monsieur le Chanoine, mes respectueuses salutations.

Gouyet, *prêtre libre.*

---

Paris, le 15 mars 1899.

Monsieur le Marquis,

J'ai l'honneur de vous communiquer la lettre ci-jointe, dont l'auteur demande et requiert au besoin la publication dans la prochaine livraison de la *Revue des questions historiques;* nous pourrions lui répondre que son livre ayant paru sans nom d'auteur, et ayant été annoncé comme tel, nous aurions le droit de lui refuser l'insertion; mais si un sentiment estimable l'a engagé à laisser sa personnalité dans l'ombre, il ne faut pas qu'un préjudice résulte pour lui de cet acte d'humilité.

Il y a diverses circonstances où l'humilité trouve à s'exercer; j'entends la vraie et celle aussi qui, selon l'expression de M. l'abbé Gouyet, n'est pas absolument émancipée « de la tyrannie de la nature déchue. » Il est des écrivains qui, en recevant des éloges, croient devoir baisser modestement les yeux, prendre une mine de circonstance et balbutier de timides dénégations. Mon honorable correspondant n'est pas de ceux-là : il a reçu l'approbation de personnages éminents et ne craint pas de se placer sous le palladium de leur autorité; c'est montrer un vrai mérite que de se défier de soi-même et de s'en rapporter au jugement des autres, s'ils sont compétents en la matière, et à plus forte raison si ce sont des inconnus.

Devant les critiques, certaines natures un peu trop altières s'emportent et se laissent entraîner à des récriminations qui ne font

Digitized by Google

qu'amuser la galerie ; d'autres, plus maîtresses d'elles-mêmes, pèsent la valeur des objections, les discutent avec calme, s'il y a lieu, et se contentent d'opposer des arguments aux arguments.

On voit parmi lesquelles se range mon vénérable confrère : j'avais cru devoir citer quelques passages de son livre qui me paraissaient difficiles à admettre ; pour circonscrire le débat, j'avais eu soin de les transcrire intégralement et de les placer entre guillemets. M. Gouyet, sans contester les citations, déclare que je n'ai pas saisi sa pensée : c'est dire que, dans une autre édition, il tâchera de s'expliquer plus clairement, et alors nous aurons sans doute le plaisir d'être d'accord.

En usant des mêmes méthodes que M. Gouyet, je lui dirai que sur un point, entre autres, je n'ai pas parfaitement saisi son raisonnement. Il m'envoie très respectueusement étudier le catéchisme, et je le remercie de ce bon conseil : il m'indique le catéchisme de Trente, ce qui pourrait bien vouloir dire le catéchisme du Concile de Trente (cependant ce n'est pas tout à fait la même chose). J'ai donc cherché dans mon édition (Rome, Propagande, 1891) le texte visé et je ne l'ai pas trouvé ; mais, en supposant qu'il y soit, que pourrait-il prouver ? « C'est au tombeau des Saints que les aveugles ont retrouvé la vue.... donc.... » Donc, quoi ? Donc, M. l'abbé Gouyet a retrouvé le vrai tombeau de la sainte Vierge ? à moins que ce ne soit moi l'aveugle, qui dois me guérir de la cécité intellectuelle qui m'empêche de comprendre les argumentations de M. l'abbé Gouyet.

Sur ce point, quelle que soit la valeur du texte catéchistique, mon excellent confrère prétend que je lui fais dire autre chose que ce qu'il a dit. Nous allons donc être obligés de reprendre la citation plus haut :

Page XI, 2e alinéa : « Je prie tous ceux qui voudront bien prendre « connaissance de ce travail de considérer l'importance de *cette* entre- « prise, » c'est-à-dire de la découverte du tombeau d'Éphèse.

3e alinéa : « Elle (l'entreprise) a entièrement pour but la gloire de « Dieu... Elle aura (l'entreprise) et elle a déjà pour résultat de « contribuer puissamment à la conversion des âmes, de seconder les « efforts de notre Saint-Père le Pape pour faire rentrer tous les chré- « tiens de l'Orient dans le sein de l'Eglise, et rendre à ces pauvres « peuples depuis si longtemps égarés la vie surnaturelle, et avec elle « et par elle, comme toujours, la civilisation, la prospérité et le « bonheur. »

Par suite, si le tombeau de la sainte Vierge se trouvait à Jérusalem, les âmes ne se convertiraient pas, les chrétiens de l'Orient resteraient dans le schisme, l'hérésie, la sauvagerie, la misère et le malheur. Je regrette d'avoir à le répéter, mais je ne comprends pas.

Tout ceci ne modifie en rien l'estime que j'éprouve pour un confrère

Digitized by Google

dont je suis, depuis vingt-cinq ans, à même d'admirer les mérites; on peut être très versé dans la haute théologie et ignorer l'histoire; on peut être homme de bien et raisonner de travers.

Je n'ai qu'un seul souhait à exprimer, c'est que, si d'autres recueils font mention du livre de M. l'abbé Gouyet, ce soit avec la mesure et la réserve que je me suis efforcé de mettre dans toutes mes appréciations. En usant de ménagements, j'ai risqué de recevoir du papier timbré.... Qu'arrivera-t-il à celui qui s'aviserait d'appeler les choses par leur nom ?

Veuillez agréer, etc.

P. Pisani.

---

Digitized by Google

# CHRONIQUE

SOMMAIRE. — Académie des inscriptions et belles-lettres : communications du P. Germer-Durand, de MM. Saige, Gauckler, Blancard, Th. et S. Reinach, Joret, Héron de Villefosse, F. de Mély (la pancarte du clerge pascal de la Sainte Chapelle), Bréal, C. Jullian, Clermont-Ganneau, de Roquefeuil, Eug. Müntz (influence iconographique du Roman de la Rose), Tannery, Dubos, Cagnat, A. de Barthélemy, S. Lévi, P. Delattre, Foucart, Duchesne, E. Petit, E. Guimet, Carton, M. Schwob (*Journal des greffiers de la Tournelle criminelle du XV^e siècle*). — Concours et prix. — L'œuvre des études supérieures dans le clergé. — Sociétés. — Revues et publications nouvelles. — Nécrologie : M. Paul Fabre.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance du 2 décembre, a entendu la lecture d'une lettre du P. Germer-Durand, donnant le texte d'une inscription d'Arnoul de Roux, patriarche latin de Jérusalem, du XII^e siècle, et un mémoire de M. G. Saige, sur la formation du vicomté de Carlat, fusion au IX^e siècle d'un district de la Haute-Auvergne et d'une portion du Rouergue. M. Clermont-Ganneau a fait connaître deux inscriptions grecques, originaires de la région d'outre-Jourdain, émanant, l'une d'Hérode Agrippa II, l'autre d'un cornicularius d'une garnison romaine; et une autre inscription, provenant sans doute d'Égypte et qui permet de fixer au 16 août la date, si controversée, de la Sébaste, fête impériale.

Le 9 décembre, M. Gauckler a fait connaître par lettre le premier résultat de ses fouilles dans la villa romaine d'El-Alia (Tunisie) : il y a mis au jour une mosaïque offrant un paysage égyptien. M. Blancard a présenté d'ingénieux rapprochements entre la numismatique chinoise et celles des Grecs et des Romains.

Un ex-voto à la déesse Tanit, soumis le 16 décembre à l'Académie par M. Clermont-Ganneau, semble offrir la forme carthaginoise originale du nom de Sophonisbe : Sophonisbaal. M. Théodore Reinach a fourni quelques explications sur un temple de Cérès et de Proserpine, reconstruit au III^e siècle avant notre ère, sur les indications d'un oracle, et dont les frais furent couverts par une souscription des femmes de Tanagra.

Le 23 décembre, M. Salomon Reinach a fait connaître la découverte par M. Gsell, au musée d'Alger, d'une reproduction des trois statues de Mars Ultor à Rome.

Digitized by Google

Le 30 décembre, après une note de M. Joret montrant que le *Perseion* mentionné en Syrie par Posidonius est le pêcher, M. Héron de Villefosse a fait connaître la découverte dans la Cité, rue de la Colombe, d'un nouveau pan du mur antique.

Une lettre de M. F. de Mély, lue le 6 janvier, donne quelques renseignements sur la pancarte du cierge pascal de la Sainte Chapelle, de 1327. Cette pancarte précise quelques dates ignorées jusqu'ici. C'est le 25 mars (1248, pense M. de Mély) que fut reçu le troisième envoi de reliques fait par Baudouin à saint Louis; c'est en 1240 que fut posée la première pierre de la Sainte Chapelle; Charles IV le Bel naquit en 1285. — Une inscription en caractères étrusques, trouvée à Carthage par le P. Delattre et expliquée par M. Bréal, semble indiquer que le dieu Melkarth aurait eu des adorateurs italiotes. D'une communication de M. C. Jullian, il semble résulter que, tandis que la sainte Victoire de Voix (Basses-Alpes) serait d'origine celtique et se rattacherait à une déesse, Voconce Amdarta, celle d'Aix se rattacherait, comme le mont Ventoux, au latin Venturius; ni l'une ni l'autre, par conséquent, ne rappellerait la victoire de Marius.

Le 13 janvier, M. Clermont-Ganneau a signalé une inscription latine trouvée en Palestine par le P. Germer-Durand, et dédiée à Macrin quelques mois avant sa mort tragique. Un mémoire de M. de Roquefeuil, communiqué par M. Cagnat, donne le résultat de ses sondages dans la baie de Carthage et la description de la côte entre la pointe de Sidi-Bou-Saïd et le bout du Musoir. M. Eug. Müntz a étudié l'influence du Roman de la Rose sur l'art figuré du moyen âge : miniatures de manuscrits, tapisseries ont reproduit à l'envi, jusqu'au XVIe siècle, les scènes et les personnages du Roman de la Rose et des ouvrages qui en sont issus, comme la *Cité des dames*, de Christine de Pisan. — M. Tannery a fait connaître un cadran solaire vertical déclinant, de fabrication romaine et trouvé à Carthage. M. Dubos a trouvé à l'Henchir Alonim, en Tunisie, une inscription trilingue, latine, grecque et punique ; soumise à l'Académie par M. Ph. Berger, elle a provoqué quelques observations de MM. Cagnat et Clermont-Ganneau. — M. Héron de Villefosse a communiqué d'autres inscriptions trouvées en Tunisie par le P. Heurtebise, et dont l'une, de 229, fixe le nom latin d'Henchir el Fras (*Gilli* ou *Gillium*), et permet en même temps d'identifier le *monasterium Gillitanum* du VIe siècle.

Le 20 janvier, M. Cagnat a fait connaître une inscription trouvée dans la maison centrale de Lambèse par le curé du lieu, M. l'abbé Montagnon, qui s'ajoute aux règlements de collèges militaires que l'on possédait déjà. M. de Barthélemy a lu un mémoire sur les origines de la féodalité et des lettres d'anoblissement.

Le 27 janvier, M. Sylvain Lévi a fait connaître les résultats de sa

Digitized by Google

mission dans l'Inde et au Japon. M. Clermont-Ganneau a proposé d'importantes restitutions au texte d'un décret de la ligue béotienne, rendu au IVe siècle avant Jésus-Christ en faveur d'un Carthaginois, et dont Procope nous a laissé un texte assez défiguré. Une lettre du P. Delattre, communiquée par M. Héron de Villefosse, fournit des détails sur les découvertes, d'un caractère surtout archéologique, faites par lui dans la nécropole punique voisine de la colline de Sainte-Monique.

M. Foucart, dans un mémoire lu les 3 et 10 février, et qui a soulevé quelque discussion de la part de MM. Bréal, Croiset et Perrot, a étudié la façon dont étaient traduits en grec les noms des magistrats de la république romaine, montrant que les traductions officielles faites à Rome différaient de celles que l'on exécutait en Grèce même. Une lettre de M. l'abbé Duchesne, directeur de l'École française de Rome, communiquée le 3 février par M. Gaston Boissier, signale les récentes fouilles faites à Rome, et s'étend particulièrement sur la prétendue découverte du tombeau de Romulus, qui a soulevé d'assez vives polémiques. Un monument présenté par M. Ernest Petit comme élevé en 1040 au Champ de Ber, dans l'Yonne, à la mémoire du comte de Nevers Renaud, ne saurait, d'après M. le comte de Lasteyrie, être celui de ce prince, enterré à Auxerre. Le monument n'est point du XIe siècle, mais doit être attribué, d'après M. Deloche, à l'époque romaine.

Le 11 février, M. Émile Guimet a signalé des étoffes découvertes dans les tombes d'Antinoé (Égypte), dont plusieurs semblent d'anciennes étoffes asiatiques, de style sassanide notamment.

Le 24 février, une lettre de M l'abbé Duchesne signale la découverte à Rome de plus de deux cent cinquante fragments du fameux plan de Rome, près du palais Farnèse. Les fouilles pratiquées au théâtre de Dougga par le docteur Carton, et dont M. Boissier a entretenu l'Académie, ont dégagé les voûtes qui portaient la mosaïque de la scène, et permis de se rendre mieux compte de la disposition du théâtre. Parmi les monnaies frappées par le satrape Oronte, chef de l'insurrection en Asie Mineure contre Artaxercès III Memnon (362 avant Jésus-Christ), l'une des plus importantes est un statère d'argent, qui prouve que le satrape usurpa le titre de roi. Poursuivant ses recherches sur Villon, M. Marcel Schwob a retrouvé, dans un Journal des greffiers de la Tournelle criminelle, un arrêt du parlement (5 janvier 1463) annulant un jugement du prévôt de Paris qui condamnait le poète à être pendu et étranglé; tout en révoquant la sentence, le parlement crut devoir bannir Villon pour dix ans. Le même journal contient deux mentions relatives à la prise et au supplice de Jeanne d'Arc. M. de Mély a ensuite parlé de la distribution des épines de la sainte Couronne.

Digitized by Google

Parmi les sujets mis au concours par l'Académie royale de Belgique, nous relevons le suivant, proposé par la classe des lettres : *Histoire de la période calviniste à Gand (1576-1584)*, en flamand (1er novembre 1901. Prix de 1,000 fr.). La classe des beaux-arts, de son côté, décernera en 1900 les prix suivants, de 800 francs chacun : *Histoire de la céramique au point de vue de l'art dans les provinces belges du XVe au XVIIIe siècle ; — Histoire des édifices construits Grand'place de Bruxelles, après le bombardement de 1695 ; — La Peinture murale en Belgique jusqu'à la Renaissance ; — Histoire de l'école de gravure d'Anvers jusqu'à la fin du XVIIIe siècle ; — Histoire de la musique dans les provinces belges, y compris la principauté de Liège, au XVIIe et au XVIIIe siècle.* Les mémoires peuvent être écrits en flamand ou en français. La date pour la remise des manuscrits est fixée au 1er juin 1900.

La commission historique bavaroise a en préparation les ouvrages suivants : le tome X de la série ancienne et le tome III de la série nouvelle des *Reichtagsakten :* les *Jahrbücher Otto's II. und III.*, par M. Uhlirz, et un recueil de lettres d'humanistes, par M. Bezold.

La commission pour l'histoire de Saxe entreprend la publication de Regestes pour l'histoire de Nordhausen et d'un cartulaire du chapitre cathédral de Naumburg.

La commission historique du Nassau, récemment constituée, a décidé de mettre au jour les travaux suivants : Cartulaire nassovien, recueilli par MM. Wagner et Schaus ; — État sommaire des archives de Wiesbaden ; — Correspondance des princes de Nassau-Orange ; — *Nassovia sacra*, par M. Wedewer ; — enfin une bibliographie du pays de Nassau.

L'œuvre des études supérieures dans le clergé, dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs, continue à donner d'excellents résultats. Nous noterons dans le dernier rapport des secrétaires, MM. Jordan et Pautonnier, que deux des bourses accordées pour l'exercice 1898-1899 l'ont été, sur la demande spéciale de Nosseigneurs les archevêques de Toulon et de Besançon, en faveur de deux ecclésiastiques qu'ils destinent à l'enseignement dans leur diocèse. Cette indication, qui fait toucher du doigt l'utilité pratique de ces bourses d'étude, pourra être un stimulant à la générosité des personnes qui voudront contribuer à l'œuvre excellente que la bénédiction de Dieu a favorisée jusqu'ici.

Nous signalons avec plaisir la constitution à Aurillac d'une Société de la Haute-Auvergne, dont le programme fort vaste embrasse toutes les sciences, — au point de vue strictement local, naturellement, — et fait une place à l'histoire et à l'archéologie.

L'histoire trouvera aussi sa place dans les préoccupations de la So-

Digitized by Google

ciété grayloise d'émulation, qui s'est récemment établie à Gray et qui a déjà publié un bulletin, où nous relèverons particulièrement deux études du docteur Bertin sur le droit coutumier au moyen âge et sur la neutralité de la Franche-Comté pendant sa possession par la maison d'Autriche.

L'Université de Bordeaux entreprend la publication d'une *Revue des études anciennes* qui forme la quatrième série de ses *Annales* (trimestrielle, 10 fr. par an. Paris, Fontemoing). L'histoire et surtout l'archéologie y auront naturellement leur place [1].

La Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise entreprend la publication d'une *Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise*, qui paraîtra tous les trois mois (Versailles, Léon Bernard; Paris, H. Champion. 12 fr. par an). La première livraison contient, entre autres articles intéressants, la publication par M. Achille Taphanel des *Mémoires inédits de Manceau, intendant de la maison royale de Saint-Cyr*, un article de M. P. de Nolhac sur *les Consignes de Marie-Antoinette au Petit-Trianon*, et une biographie par M. Fromageot du conventionnel Lecointre. Ce premier numéro fait bien augurer de la nouvelle revue.

M. Moïse Schwab a communiqué au récent congrès des orientalistes un intéressant mémoire sur un traité hébraïque, se présentant sous la forme d'un « rouleau de jeûne, » et où sont énumérés les jours de l'année juive où il est, non pas prescrit, mais interdit de jeûner. La raison de cette interdiction est que ces jours sont des « anniversaires historiques » (*Meghillath Taanith*) de journées heureuses pour le peuple hébreu. « L'ensemble de ces journées constitue, dit l'auteur, un document intéressant, succinct par la forme, quoique embrassant un cadre étendu par le nombre des faits. Et ces faits se reproduiront depuis l'époque de Xerxès, au commencement du IVe siècle avant Jésus-Christ, jusqu'à l'empereur Antonin le Pieux, en 138 de l'ère vulgaire. » En outre, au point de vue littéraire, la *Meghillath Taanith* nous offre un intermédiaire entre la Bible et les premières compositions talmudiques. La communication de M. Schwab est publiée aujourd'hui en une brochure extraite du compte rendu du congrès (Paris, Durlacher, in-4 de 61 p.).

Le même érudit a extrait du *Bulletin archéologique* (1897) l'intéressante communication faite par lui naguère au Congrès des sociétés savantes sur le sujet suivant : *Inscriptions hébraïques en France du VIIe au XVe siècle* (Paris, Durlacher, in-8 de 40 p.).

[1] Nous signalerons, dans le premier numéro, la reproduction de la communication faite par M. C. Jullian à l'Académie des inscriptions et belles-lettres sur la Sainte-Victoire.

Digitized by Google

M l'abbé Umberto Benigni a entrepris la publication d'une collection de dissertations relatives à l'histoire ecclésiastique et aux sciences auxiliaires (*Miscellanea di storia ecclesiastica e studii ausiliari.* Roma, F. Pustet, in-8), dont il a paru deux fascicules. Le premier (19 p.) signale un rapprochement entre les doctrines des gnostiques des premiers siècles et les socialistes contemporains; fait ressortir le témoignage de l'évêque Aphraat, le Sage de la Perse, en faveur de la primauté du siège apostolique de Rome, témoignage qui prouve que l'église de Perse admettait cette primauté. Le second fascicule inaugure un spicilège de patrologie et d'hagiographie coptes par l'édition d'une version arabe d'un fragment de la *Didaché* copte (23 p.).

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que les *Éléments de paléographie* de M. le chanoine Reusens, dont nous leur avons autrefois parlé, viennent d'être complétés par le second et dernier fascicule (Louvain, l'auteur, 1899, in-8, p. 185-496). Ce fascicule comprend l'histoire et d'excellents spécimens de l'écriture depuis le XIe siècle jusqu'au XVIIIe; des indications sur la notation musicale au moyen âge, un chapitre sur les matériaux et les instruments de l'écriture et sur la forme des manuscrits; enfin la bibliographie et les tables : table chronologique des documents, table alphabétique des termes techniques, table alphabétique des matières. Nous rappelons que les *Éléments* offrent un intérêt tout particulier, puisque, outre la paléographie latine et la paléographie française, ils traitent de la paléographie flamande.

Dans son opuscule : *la Rançon de Du Guesclin* (Vannes, imp. Lafolye, in-8 de 15 p.), Mme la comtesse Amicie de Villaret, dont l'érudition est bien connue, établit, d'après une pièce découverte aux archives du Loiret, que cette rançon « ne fut acquittée par aucun autre moyen que celui d'une taille assise sur les terres du domaine royal, imposition dont le caractère, il faut bien le dire, n'eut rien de facultatif. » Mais cette constatation de fait ne nous semble pas infirmer par elle-même l'authenticité du célèbre propos de Du Guesclin à son vainqueur : « Si l'aide que j'espère trouver en ces seigneurs (les rois de France et de Castille) n'était pas suffisante pour m'acquitter envers vous, je demanderais aux filles de France de filer pour payer le reste. »

C'est comme un appendice à son *Essai historique sur le droit des marchés et des foires* que l'article sur *les Courriers des foires de Champagne,* inséré par M. P. Huvelin dans les *Annales de droit commercial français, étranger et international* (tiré à part. Paris, Arthur Rousseau, 1898, in-8 de 21 p.). Ce nouveau travail nous fait connaître le mécanisme des relations entretenues par les compagnies de commerce d'Italie avec les foires de Champagne au moyen de mes-

Digitized by Google

sagers dont le service est analogue à celui de notre poste contemporaine.

A la liste déjà longue des livres de raison ou de famille publiés jusqu'ici, MM. Léonce Lex et Symphorien Bougenot en ajoutent un autre qui n'est certes pas le moins intéressant. Le *Journal de famille des Dupré, bourgeois de Mâcon et de Tournus*, dont le manuscrit se conserve à la Bibliothèque nationale (Lat. 18351), embrasse une période de temps considérable, puisque la première mention qui s'y trouve remonte à l'année 1407 et que la plus récente est de 1770. Mais MM. Lex et Bougenot n'ont publié dans les *Annales de l'Académie de Mâcon* (t. II de la 3e série. Tiré à part. Mâcon, Protat frères, 1898, in-8 de 63 p.) que la partie relative aux années 1407-1520. Vers cette époque le détenteur du registre alla se fixer à Clermont-Ferrand, et l'on a voulu laisser aux érudits auvergnats le soin de publier la partie qui concerne leurs concitoyens. Le *Journal* contient quelques mentions historiques et des renseignements curieux sur le prix des denrées aux diverses époques.

Les *Quelques lettres inédites de l'abbé de Salamon* que M. le vicomte de Richemont met au jour dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire* (t. XVIII. Tiré à part. Rome, imp. de Philippe Cuggiani, 1898, in-8 de 32 p.), ne forment qu'une partie de celles qu'il a retrouvées dans les archives apostoliques et dont la prochaine publication complétera fort heureusement la *Correspondance secrète* de l'internonce (Paris, Plon, 1898, in-8). Il y a six lettres, qui vont de 1791 à 1800, et auxquelles M. le vicomte de Richemont a joint une pièce émanée d'un autre correspondant et datée du 5 octobre 1789.

Sous la présidence d'honneur du cardinal-archevêque de Paris et la présidence effective de Mgr Péchenard, recteur de l'Institut catholique, s'est constitué un comité français de l'Hommage solennel à Jésus-Christ Rédempteur. Ce comité a décidé la publication d'un ouvrage monumental, somptueusement illustré, et qui, sous le titre : *Le Livre d'un siècle*, aura pour objet de « retracer en leurs grandes lignes les progrès et les conquêtes dont se peut glorifier le XIXe siècle finissant; déterminer l'aloi de ces conquêtes, la valeur de ces progrès, ce qu'il y a de durable et ce qu'il y a d'éphémère dans les mouvements d'idées auxquelles ce siècle a dû son originalité; préciser les étapes qu'a parcourues l'esprit humain dans les domaines de la politique, de la science, de la littérature, de la sociologie....; montrer.... comment, à travers le XIXe siècle, la collaboration de l'homme et de Dieu, fondement de la civilisation chrétienne, s'est perpétuée dans l'histoire du monde. » C'est à des plumes éminentes que le comité a confié la rédaction de cet ouvrage, qui s'ouvrira par une introduction du vicomte de Vogüé et se clora par un épilogue du cardinal Perraud.

Digitized by Google

Le prix de souscription est fixé à 100 fr. (écrire à M. Chobert, 74, rue de Vaugirard) [1].

Poursuivant ses recherches sur l'art tourangeau, dont nous avons eu déjà l'occasion de signaler les brillants résultats [2], M. Louis de Grandmaison, archiviste d'Indre-et-Loire, publie le marché conclu, en 1523, pour la fabrication du tombeau de Lancelot du Fau, évêque de Luçon, entre les exécuteurs testamentaires dudit évêque et un orfèvre de Tours, Jean Rembert. M. de Grandmaison pense d'ailleurs que Rembert ne fut pas l'artiste qui exécuta le travail, et que l'auteur en est un autre orfèvre plus connu, Claude Content, qui se porte dans l'acte garant de l'exécution des conditions. Cette note sur *la Tombe de Lancelot du Fau, évêque de Luçon, et Claude Content, orfèvre de Tours*, a paru dans la *Revue du Bas-Poitou*, avant d'être publiée à part (Vannes, Lafolye, 1899, in-8 de 11 p.).

Notre savant collaborateur le P. Henri Chérot a publié et annoté *Deux nouvelles lettres de Bourdaloue* qui lui ont été signalées, l'une à la Bibliothèque royale de Berlin, l'autre à la Bibliothèque municipale de Nantes (Paris, Victor Retaux, in-8 de 30 p.). « Encouragé par ces bienveillantes communications, dit le docte religieux, nous ne nous lassons pas de demander à toutes les personnes qui pos-

[1] Voici la liste des chapitres dont se composera l'ouvrage, avec les noms des auteurs : INTRODUCTION : *L'an 1800*, Vte E.-M. de Vogüé, de l'Académie française. — PREMIÈRE PARTIE : MOUVEMENT POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE. *Le legs de Napoléon*, M. Albert Vandal, de l'Académie française ; *Le Siècle des nationalités*, M. Étienne Lamy; *Les Gouvernements*, M. Henri Joly; *La Législation*, M. Chénon ; *La Colonisation : le partage du monde*, M. René Pinon; *Les Peuples nouveaux*, Vte de Meaux; *La Guerre*, Gal de la Girennerie ; *L'Industrie*, Vte d'Avenel; *L'Agriculture*, M. Jean Brunhes; *La Question sociale*, Cte Albert de Mun, de l'Académie française; *Les Courants politiques du siècle et l'attitude de l'Église romaine*, M. Georges Goyau. — SECONDE PARTIE : MOUVEMENT INTELLECTUEL. *La Presse*, M. Eugène Tavernier; *L'Éducation*, Mgr Péchenard; *La Critique*, R P. Lapôtre, S. J.; *La Philosophie*, M. le chanoine Didiot; *Les Sciences mathématiques*, M. Georges Humbert ; *Les Sciences physiques et chimiques*, M. Bernard Brunhes ; *Les Sciences de la vie*, M. Arthus ; *Les Sciences de la terre*, M. de Lapparent, de l'Institut; *L'Archéologie*, M. Paul Allard ; *L'Histoire*, M. l'abbé Duchesne, de l'Institut; *La Littérature*, M. Brunetière, de l'Académie française ; *L'Architecture, la Peinture, la Sculpture*, M. André Pératé ; *La Musique*, M. Camille Bellaigue. — TROISIÈME PARTIE : MOUVEMENT RELIGIEUX. *La Religion et les religions*, R. P. de la Broise, S. J.; *Religions non chrétiennes*, Bon Carra de Vaux ; *Églises chrétiennes séparées*, M. le chanoine Pisani ; *Les Luttes de l'Église catholique*, M. Georges Fonsegrive ; *Expansion de l'Église catholique*, R. P. Feuillette, O. P.; *Évolution dogmatique dans l'Église*, R. P. Bainvel, S. J.; *Œuvres et charité de l'Église*, Cte d'Haussonville, de l'Académie française; *La Vie intime de l'Église*, S. G. Mgr Touchet. — CONCLUSION : *Vers l'Unité*, S. Ém. le cardinal Perraud, de l'Académie française.

[2] A propos de son étude, parue en 1897, sur *les auteurs du tombeau des Poncher*.

Digitized by Google

sèdent ou connaissent des autographes ou des copies de lettres et de sermons du célèbre prédicateur, ces pièces qui pourraient si utilement contribuer à une édition historique et critique de ses œuvres. »

Avec une ardeur et une persévérance tout alsaciennes, M. l'abbé Ingold poursuit, sous les auspices de la Société industrielle de Mulhouse, la publication des *Nouvelles œuvres inédites de Grandidier*. Il nous donne aujourd'hui le tome troisième de cette collection, qui est le premier du très important et utile ouvrage intitulé : *Alsatia sacra ou Statistique ecclésiastique et religieuse de l'Alsace avant la Révolution, avec des notes inédites de Schœpflin* (Paris, Alphonse Picard, in-8 de XVI-448 p.). A ce volume est jointe une carte de l'Alsace avec indications des limites des anciens diocèses et archiprêtrés, dressée par le docte éditeur.

Notre savant collaborateur M. le comte de Charencey a récemment publié un important mémoire sur *l'Historien Sahagun et les migrations mexicaines* (Alençon, A Harpin, 1898, in-4 de 82 p.). — L'historien qui a fourni à M. de Charencey la matière de ce travail est caractérisé par lui en ces termes : « Au premier rang, parmi ces pieux missionnaires que leur zèle pour le salut des âmes conduisit à étudier avec soin l'antique religion, la langue, les usages et les coutumes des néophytes, il convient de citer Fray Bernardino de Sahagun. Arrivé à la Nouvelle-Espagne en 1529, c'est-à-dire huit ans après la prise de Mexico, il profita de son séjour de deux années à Tépeopulco pour se renseigner à fond sur les croyances, culte et mœurs des habitants du pays. Ayant ensuite passé plus d'une année Tlatelolco, quartier de la cité de Mexico, le vénérable *padre* utilisa les loisirs que lui laissaient les soins de son ministère pour mettre en ordre les matériaux déjà recueillis. Après avoir consulté les vieillards les plus intelligents et les plus instruits de la localité, il faisait rédiger par de jeunes Indiens, sachant à la fois l'espagnol et le nahuatle, le résultat de ses conversations. C'est ce qui constitua les *Relaciones de las cosas de Nueva España*, dont une traduction française est due au concours de deux de nos compatriotes qui ont habité le Mexique pendant un certain temps (MM. le docteur Jordannet et Remi Siméon).... Si l'œuvre de Sahagun ne se recommande d'une façon particulière, ni par l'esprit critique ni par le mérite littéraire, elle n'en conserve pas moins beaucoup de valeur au point de vue des études américaines. C'est un vaste répertoire de documents dont plusieurs ne se rencontrent nulle part ailleurs. » Le mémoire de M. de Charencey est complété par un ample « tableau comparatif de la migration des tribus nahuatlaques ou azteco-mexicaines, » publié en appendice.

Le même savant a extrait du compte rendu du congrès de l'*Association française pour l'avancement des sciences*, tenu à Saint-

Digitized by Google

Étienne, en 1897, la communication faite par lui à cette réunion sur l'*Origine de la légende d'Huitzilopochtli*. (Paris, au secrétariat de l'Association, in-8 de 14 p.)

Dans son mémoire intitulé : *La Colonisation de l'Armorique par les Bretons insulaires* (Paris, Alphonse Picard, in-8 de 34 p.), Dom Plaine soutient la thèse suivante : « La colonisation bretonne de l'Armorique doit remonter, en principe, au plus tard, aux premières années du v^e siècle. Elle doit, selon toute apparence, avoir eu pour premier et principal point de départ occasionnel l'expédition du tyran Maxime en 383, pour premier et principal agent la nombreuse et florissante jeunesse bretonne que le tyran avait entraînée à sa suite au delà de l'océan. Mais, d'autre part, cette colonisation s'est faite pacifiquement. Les Bretons, dont je parle, ne conquirent pas un pouce de terrain à la pointe de l'épée. Ils agirent comme colons, au nom de l'autorité légitime, et sous le contrôle des magistrats romains. » — Malgré le remarquable déploiement d'érudition et de raisonnement fait en sa faveur par le docte religieux, il nous paraît peu probable que cette opinion soit destinée à prévaloir.

M. Léon Clédat vient de publier, sous ce titre : *Chansons de geste. Roland. — Aimeri de Narbonne. — Le Couronnement de Louis* (Paris, Garnier frères, in-12 de VII-446 p.), une traduction de ces vieux monuments de notre littérature, conçue d'après un système « qui consiste à reproduire aussi exactement que possible les mots, les tournures et le rythme de nos vieux poèmes. Notre but, dit l'auteur, est de donner, si l'on nous permet cette expression, la « sensation » de l'original à ceux qui n'ont pas fait les études spéciales sans lesquelles on ne peut lire dans le texte les auteurs du moyen âge. C'est moins une traduction que le texte même rendu lisible. » Ce volume fait partie d'une collection intitulée : *Bibliothèque du moyen âge. Traductions archaïques et rythmées.*

M. Jacques Soyer, ancien élève de l'École des chartes, archiviste du Cher, vient de publier une brochure consacrée à l'analyse des actes de Charles VII conservés dans les archives départementales du Cher (gr. in-8 de 36 p.). Beaucoup de ces documents sont inédits; il en est même dont on ne soupçonnait pas l'existence, car la plupart se trouvent dans les fonds d'archives du clergé régulier et du clergé séculier (séries G et H), dont il n'a point encore été dressé d'inventaires dignes de ce nom. M. Soyer se propose de publier *in extenso* tous les actes des souverains antérieurs au XV^e siècle. Nous voudrions voir cet exemple suivi par bon nombre de ses confrères. La brochure que nous avons sous les yeux contient l'analyse de cinquante et une lettres de Charles VII. Elle se termine par une table des noms d'hommes et de lieux, avec renvoi aux numéros des actes analysés.

Digitized by Google

Le livre du P. Victor Delaporte, le poète si justement estimé : *De la rime française* (Desclée, de Brouwer et Cie, in-8 de 233 p.), a, dans son ensemble, un caractère plutôt didactique et humoristique que proprement historique. Ceux pourtant qui étudient l'histoire de notre langue et de notre littérature y pourront recueillir d'utiles observations.

Voici de nouvelles preuves de l'infatigable activité historique et bibliographique de M. le baron Alberto Lumbroso : *Miscellanea Napoleonica. Introduzione* (Rome, Modes et Mendel; Paris, Alphonse Picard, in-8 de LXXXVIII p. Estratto della serie quinta); — *Gli ultimi lavori sulla Rivoluzione francese e sull' Impero* (Turin, Bocca, in-8 de 9 p. Estratto della *Rivista storica italiana*); — *Il Generale d'Armata, conte Teodoro Lechi, da Brescia (1778-1866) e la sua famiglia. Documenti inediti* (Turin, Roux Frassati, in-8 de 27 p. Estratto della *Rivista storica del risorgimento italiano*); — *Le Memorie di un ministro e di due generali di Napoleone III* (Turin, Bocca, in-8 de 9 p. Estratto della *Rivista storica italiana*); — *Del commercio del mondo e del sentimento della vita economica in Dante. Nota bibliografica* (même librairie, in-8 de 6 p. Extrait de la même revue).

Les hommes d'étude sauront gré au ministère de l'instruction publique d'avoir mis à leur disposition un répertoire commode, où ils trouveront une liste complète des publications faites par le comité des travaux historiques et scientifiques, — de celles qui relèvent du service des missions scientifiques et littéraires, — des catalogues de bibiothèques publiques de France et des inventaires des archives nationales ou locales. Outre l'index alphabétique des principales matières, qui termine ce volume, l'on y a joint une table alphabétique des villes représentées dans le *Catalogue des manuscrits* [1].

Nous avons reçu les publications suivantes, dont il sera rendu compte dans nos prochaines livraisons : *Les Saints : saint Ambroise*, par le duc de Broglie; *saint Basile*, par Paul Allard ; *sainte Mathilde*, par L.-Eug. Hallberg (Victor Lecoffre, 3 vol. in-12); — *Jesuiten-Fabeln*, von B. Duhr (Fribourg, Herder, in-12); — *Les Grands domaines dans l'Empire romain, d'après des travaux récents*, par E. Beaudouin (Larose, in-8); — *Cours de littérature celtique*, par H. d'Arbois de Jubainville. T. IV (Fontemoing, in-8); — *Les Origines des Églises de France et les fastes épiscopaux*, par C.-F. Bellet (Picard et fils, in-8); — *Abt Suger von Saint-Denis, 1081-1151*, von

[1] La publication a pour titre : *Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts. Direction du secrétariat et de la comptabilité. Comité des travaux historiques et scientifiques, missions, bibliothèques, archives, bibliographie de leurs publications au 31 décembre 1897*. Paris, Imp. nationale, 1898, in-8 de 131 p.

Digitized by Google

O. Cartellieri (Berlin, Ebering, in-8); — *La Réunion des provinces septentrionales à la couronne par Philippe-Auguste, Amiénois-Artois-Vermandois-Valois*, par le colonel Borrelli de Serres (Picard et fils, in-8); — *Chronique artésienne (1295-1304). Nouvelle édition et Chronique tournaisienne (1296-1314)*, publiée par F. Funck-Brentano (Picard et fils, in-8); — *Chronique d'Antonio Morosini*, publiée par L. Dorez et G. Lefèvre-Pontalis. T. Ier. 1396-1413 (Laurens, gr. in-8); — *L'Assassinat de François de Lorraine, duc de Guise, 18 février 1563*, par le baron de Ruble (Émile Paul et fils et Guillemin, in-8); — *Louis XIII; Marie de Médicis; Richelieu, ministre.* Étude nouvelle d'après les documents florentins et vénitiens, par Berthold Zeller (Hachette, in-8); — *Charles IV et Mazarin (1643-1661), d'après des documents inédits*, par F. des Robert (Champion, in-8); — *Correspondance inédite du général-major de Martange*, aide de camp du prince Xavier de Saxe, lieutenant général des armées (1756-1782), recueillie et publiée par Ch. Bréard (A. Picard et fils, gr. in-8); — *Souvenirs du lieutenant général vicomte de Reiset, 1775-1810*, publiés par le vicomte de Reiset (Calmann-Lévy, in-8); — *1795. Expédition des émigrés à Quiberon. Le comte d'Artois à l'île d'Yeu*, par C. Robert (Lamulle et Poisson, in-8); — *Bonaparte et le code civil*, par E. Jac (Rousseau, in-8); — *Pages d'histoire: la naissance du roi du Rome; l'affaire Maubreuil; Napoléon souverain de l'île d'Elbe* (Firmin-Didot, in-12); — *1815. Waterloo*, par H. Houssaye (Perrin, in-8); — *Louis XVIII et les Cent-Jours à Gand.* Recueil de documents inédits publiés pour la Société d'histoire contemporaine par E. Romberg et A. Malet (Picard et fils, in-8); — *La Société française contemporaine*, par le vicomte Brenier de Montmorand (Perrin, in-12); — *Questions politiques*, par E. Faguet (A. Colin et Cie, in-12); — *Psychologie de la colonisation française, dans ses rapports avec les sociétés indigènes*, par Léopold de Saussure (Alcan, in-12); — *Histoire de la marine française. Les Origines*, par C. de la Roncière (Plon et Nourrit, in-8); — *Les Colonies françaises pendant la Révolution*, par L. Deschamps (Perrin, in-12); — *De l'influence française sur l'esprit public en Roumanie*, par P. Éliade (Leroux, in-8); — *L'Église d'Angers pendant la Révolution et jusqu'en 1870*, par L. Bourgain (Picard et fils, gr. in-8); — *Alsatia sacra ou Statistique ecclésiastique et religieuse de l'Alsace avant la Révolution*, par A. M. P. Ingold (Picard et fils, gr. in-8); — *La Vasconie. Étude historique et critique sur les origines du royaume de Navarre, du duché de Gascogne, des comtés de Comminges, d'Aragon, de Foix, de Béarn et des grands fiefs de Gascogne*, par J. de Jourgain (Pau, imp. Garet, gr. in-8); — *L'Abbaye de la Grâce-Dieu*, par G. Musset (A. Picard et fils; Saintes, Mortreuil, in-8); — *Chaville*



Digitized by Google

*historique*, par l'abbé Dassé (Haton, in-8); — *Il Ministerio in Spagna e il processo del Cardinale Giulio Alberoni*, par A. Professione (Torino, Clausen, gr. in-8); — *L'Allemagne depuis la proclamation du formulaire de concorde jusqu'au commencement de la guerre de Trente ans (1580-1618)*, par J. Janssen (Plon et Nourrit, gr. in-8); — *Voyage d'Italie (1826-1827)*, par la comtesse A. Potocka, publié par C. Stryienski (Plon et Nourrit, in-12); — *Les Derniers jours de l'Acadie (1748-1758)*. Correspondances et mémoires publiés par G. du Boscq de Beaumont (Lechevalier, in-8); — *L'Art religieux au XIIIe siècle en France*, par Émile Male (E. Leroux, gr. in-8); — *Théophile et Paul de Viau*, par C. Garrisson (Picard et fils, in-8); — *Le Capitaine La Tour d'Auvergne, premier grenadier de la République*, par le capitaine E. Simond (Lavauzelle, in-8); — *La Dernière des Condé*, par P. de Ségur (Calmann-Lévy, in-8); — *Un Lamennais inconnu. Lettres inédites de Lamennais à Benoît d'Azy*, publiées par A. Laveille (Perrin, in-12).

C'est, à plusieurs égards, une perte bien cruelle que la mort prématurée de M. Paul Fabre, ancien membre de l'École française de Rome, maître suppléant de conférences à l'École normale supérieure, bibliothécaire à la bibliothèque de l'Institut. L'un des auteurs, avec MM. Georges Goyau et André Pératé, du bel et durable ouvrage : *Le Vatican, les papes, la civilisation et le gouvernement actuel de l'Église*, ce jeune maître était l'une des espérances les mieux justifiées de la science historique et de la science chrétienne, et l'on devait, à bon droit, s'attendre à voir s'ouvrir un jour, devant les preuves redoublées de son mérite, l'accès du haut enseignement de la Sorbonne, qu'avaient, dit-on, – sans nous rendre garants de cette opinion, nous ne pouvons malheureusement la rejeter *a priori* comme invraisemblable, — retardé pour lui la franchise et le zèle nettement avoué de ses convictions religieuses. Quoi qu'il en soit, les palmes que son talent lui aurait ici-bas réservées, sa foi, sans aucun doute, les a cueillies ailleurs, et la verdeur en est éternelle. Que ce soit la consolation de sa famille et de ses amis !

EUGÈNE LEDOS.

---

Digitized by Google

# REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

Ce fut seulement en 1869 que Charles Ruelens découvrit à la Bibliothèque royale de Belgique, parmi les manuscrits de l'érudit gantois Jean de Meyer, la fameuse lettre du pape Anastase à l'évêque de Milan Venerius. Les éditeurs successifs de ce texte, Ruelens, Nolte, le cardinal Pitra, J.-B. de Rossi, le P. Grisar, n'étaient pas parvenus à corriger les nombreuses erreurs de transcription du manuscrit de Bruxelles; le P. Van den Gheyn [1], mettant à profit les travaux de ses devanciers, propose un nouveau texte de cette lettre et étudie les différentes questions qu'elle soulève. Écrite par Anastase Ier, vers la fin de l'année 400 ou au cours de l'année 401, elle avait pour objet de condamner les doctrines d'Origène, que la traduction latine de Rufin venait de répandre en Occident. Pour nous, le principal intérêt de cette épître consiste dans les éloges décernés par Anastase au pape Libère, dont il proclame l'orthodoxie, si souvent mise en doute.

— M. H. Hubert [2] recherche comment les papes, en soutenant la foi catholique contre les empereurs iconoclastes de Byzance et en mettant à profit les attaques des rois lombards contre l'Italie centrale, arrivèrent peu à peu à rompre les liens qui les rattachaient à l'empire et à se constituer un domaine indépendant. A peine un édit impérial a-t-il proscrit le culte des images que la lutte commence entre l'Empire et le Saint-Siège. Ayant vainement cherché à convaincre Léon III de son erreur, le pape Grégoire II refuse de payer l'impôt, et toute l'Italie s'apprête à prendre la défense du Saint-Siège. D'ailleurs l'hérésie est vivement attaquée en Orient, où le patriarche de Byzance Germanos se déclare contre la nouvelle doctrine. Léon réunit un *silentium* ou conseil restreint (729); Germanos y paraît pour dénoncer l'erreur et déposer son pallium après en avoir appelé à un concile général; mais tandis que le syncelle Anastase, gagné aux idées de l'empereur, remplace Germanos, les catholiques orientaux, habitués à considérer le patriarche comme leur intermédiaire avec le pape, tournent leurs regards vers Rome, en haine de l'iconoclastie.

[1] *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, janvier-février 1899.
[2] *Revue historique*, janvier-février 1899.

Digitized by Google

Grégoire II menace Anastase de l'exclure du sacerdoce et fait entendre de nouvelles remontrances à l'empereur. Un des premiers soins de Grégoire III fut de réunir un concile (731) dont les membres signèrent un décret portant excommunication contre tous ceux qui détruisaient, profanaient ou blasphémaient les saintes images. Léon III, exaspéré, envoie en Occident une flotte que disperse la tempête. Pour se venger, il fait intercepter les messages du pape aux prélats de l'Église d'Orient et confisque les patrimoines pontificaux de Sicile et de Calabre. C'était encourager l'Église romaine à se séparer de l'Empire : cependant Grégoire III semble uniquement préoccupé des affaires d'Italie, et tantôt par les négociations, tantôt par la force, il défend Rome menacée par Luitprand. Peut-être parce que Rome était trop éloignée du siège de l'exarchat pour être efficacement protégée, son territoire fut érigé en duché et séparé de Ravenne. Mais le duc Étienne ne tarda pas à subir l'ascendant du pape, et il parut être son lieutenant bien plutôt que celui de l'empereur. En 739, les Lombards menacent Rome de nouveau; Grégoire ne songe même pas à demander aide et protection à l'Empire, mais implore le secours de Charles Martel, qui, d'ailleurs, quoique très flatté de cette marque de confiance, ne consentira point à combattre son allié Luitprand. Le pape Zacharie, élu à la mort de Grégoire et confirmé par le duc Étienne, affecte, lui aussi, un certain respect pour l'Empire, et lorsque Artavasde se fait proclamer empereur, il reste fidèle à Constantin IV, au souverain légitime. En Italie, sa puissance grandit tous les jours : après avoir obtenu de Luitprand la restitution au duché de Rome de quatre villes de Toscane et signé une trêve de vingt ans, il intercède encore auprès de lui en faveur de Ravenne. Les services qu'il a rendus aux populations de l'Italie centrale font de lui le véritable maître du pays. Il possède de vastes domaines et de riches revenus; les habitants de la campagne romaine sont presque tous ses colons, ses fermiers ou ses locataires; enfin, tandis que l'administration provinciale et municipale se désagrège, son administration est puissamment organisée. Après une nouvelle campagne d'Astolfe, roi des Lombards, contre Ravenne (751), l'exarque et les fonctionnaires impériaux disparaissent de la péninsule, et aucune autorité ne vient plus contrebalancer celle du pape, qui se trouve ainsi presque officiellement consacrée.

— Un édit du mois d'octobre 1699 décida qu'il y aurait un lieutenant général de police dans toutes les villes du royaume où siégeait une cour de justice. M. L. Cohen [1] examine comment cette mesure fut appliquée dans le ressort du Parlement de Paris. Les importantes

[1] *Revue des études historiques*, 1er février 1899.

Digitized by Google

prérogatives attachées à cette nouvelle charge lésaient les droits et diminuaient les revenus des officiers municipaux et des officiers de justice; aussi dans la plupart des circonscriptions, en dépit des termes mêmes de l'édit, s'en portèrent-ils acquéreurs, et, suivant les cas, le prévôt, le président au présidial, le bailli ou même le corps des officiers de justice remplit les fonctions de lieutenant de police. Le lieutenant de police n'est-il par hasard titulaire d'aucune autre charge, il doit entrer en lutte avec les officiers municipaux et les officiers de justice, qui défendent avec la dernière énergie ce qu'ils considèrent comme leurs droits. Si les parlements sont appelés à trancher le conflit, c'est presque toujours aux lieutenants de police qu'ils donnent tort. Aussi ces derniers doivent-ils presque partout renoncer à quelques-unes de leurs prérogatives, abandonner une partie de leurs droits : ainsi les intendants prétendent conserver la haute main sur les finances municipales, approuver les baux et les marchés conclus par les villes, surveiller l'emploi des deniers publics, et les municipalités ne permettent point aux lieutenants de police d'assister aux séances du conseil de ville. La difficulté que les nouveaux officiers éprouvaient à faire reconnaître leur autorité ne tarda pas à discréditer leur office, qui, vers 1730, trouvait peu d'acquéreurs. M. L. Cohen remarque justement qu'en leur refusant d'empiéter sur leurs attributions, les municipalités élues défendaient en réalité contre l'absolutisme royal les droits des cités qu'elles représentaient; il en conclut qu'au XVIIIe siècle les communes étaient des organismes plus vivants et plus agissants qu'on n'a coutume de le croire.

— Abandonné par nous au traité de Versailles et réduit à ses seules forces, notre fidèle allié le sultan de Maïssour avait dû à son tour poser les armes et accepter la paix; mais Tippou-Sahib conservait l'espoir de renouer un jour son alliance avec la France et de reprendre le cours de ses succès. Par l'intermédiaire de Souillac, gouverneur de l'Ile de France, il fit agréer de Louis XVI l'envoi d'une ambassade solennelle. Un négociant, Pierre Monneron, qui faisait un important commerce d'échange avec l'Inde, fut chargé d'amener en France, sur la corvette *l'Aurore*, les ambassadeurs du sultan. M. Victor Tantet [1] nous raconte, d'après les papiers des archives du ministère des colonies, la traversée et le séjour en France de la mission. Les ambassadeurs ne semblaient pas pressés d'arriver au terme de leur voyage, qui se fit lentement et dans des conditions fort agréables. L'on hiverna à l'Ile de France, l'on prit des tortues à l'île de l'Ascension, et à Gorée l'on se pourvut abondamment de provisions de route; aussi l'*Aurore* aborda-t-elle à Toulon dix mois et demi

[1] *Revue de Paris*, 15 janvier 1899.

Digitized by Google

après son départ de Pondichéry. Les envoyés de Tippou-Sahib traversèrent la France à petites journées, s'arrêtant dans toutes les grandes villes, partout fêtés et partout satisfaits. Ils avaient été tellement choyés que rien ne paraissait plus les pouvoir contenter : aussi eurent-ils le mauvais goût de ne pas trouver à leur convenance l'hôtel loué à leur intention, 15, rue Bergère, et où les attendait tout un personnel de serviteurs et une écurie bien pourvue. L'auteur les suit dans leurs courses à travers Paris et nous conte leur vie de plaisirs, dont quelques-uns par trop orientaux. Ce fut le 10 août 1788 que le Roi les reçut en audience solennelle au palais de Versailles. Après un échange de compliments et de vœux, eut lieu la cérémonie du nazer. Les orateurs avaient été brefs, mais ils laissaient entre les mains du Roi un long mémoire, assez maladroit, qui contenait une véritable apologie du sultan et rappelait, à côté des services rendus par lui à la France, les sujets de plaintes qu'il en avait reçus. Ils eurent encore une entrevue avec le ministre de la marine, le comte de la Luzerne, dont on ignore le résultat, et laissant définitivement de côté les choses sérieuses, s'absorbèrent dans les réjouissances de toutes sortes, avec la ferme intention de les faire durer autant qu'ils le pourraient. Leurs exigences avaient fatigué le gouvernement, et ce fut avec plaisir que, le 9 octobre, l'on parvint enfin à les décider au départ : si une alliance fut signée avec eux, il ne fut pas donné à Louis XVI d'en recueillir les fruits.

— Après avoir précédemment étudié les événements qui amenèrent les journées des 5 et 6 octobre 1789, M. A. Mathiez [1] cherche à en préciser les principaux caractères. Les journalistes et les pamphlétaires, en persuadant au peuple que le triomphe de la Révolution dépendait du retour à Paris du roi et des pouvoirs publics, ont préparé l'émeute, l'ont rendue inévitable ; le 5 octobre au matin, haranguant la foule sur les places publiques et dans les carrefours, ils la poussent à se rendre à Versailles. Lorsqu'elle en prend à son tour le chemin, la garde nationale affirme aussi son intention de demander au Roi de venir aux Tuileries. Préméditée, puisque les insurgés poursuivaient un but précis, l'insurrection d'octobre n'en fut pas moins spontanée et populaire. Elle n'eut point de chef : par ses largesses, le duc d'Orléans hâta le mouvement révolutionnaire, mais il ne le dirigea pas. Ce ne fut pas non plus La Fayette, comme le pense Sybel, qui conduisit le peuple à Versailles : partisan du retour du Roi à Paris, il s'efforça seulement par sa présence de donner une apparence de légalité à l'insurrection, tout en veillant au salut de la famille royale et en protégeant l'Assemblée contre un entraînement possible de la multitude.

[1] *Revue historique*, janvier-février 1899.

Digitized by Google

Les députés patriotes, eux aussi, avaient contribué à persuader au peuple qu'il fallait à tout prix arracher le Roi aux influences qu'il subissait à Versailles : ils achevèrent sa victoire en faisant décréter par l'Assemblée qu'elle était inséparable de la personne du Roi. Les journées d'octobre portèrent un coup mortel au parti anglais, dont Mounier était le chef, et qui avait encouragé Louis XVI à la résistance. Ayant vu leurs espérances trompées, ses membres résolurent de se rendre dans leurs bailliages et d'y protester contre la violence faite à l'Assemblée ; mais la province ne remua point. En cédant à l'émeute, le Roi aussi fut atteint : il eut beau protester qu'il rentrait librement dans Paris, personne ne le crut. C'est à regret qu'il sanctionna les décrets de l'Assemblée qui supprimaient les droits du clergé et de la noblesse. Au reste, sa situation n'était pas désespérée ; il pouvait encore retenir une partie de son pouvoir ; M. Mathiez fait même observer que jamais le Roi et la Reine ne jouirent d'une aussi grande popularité qu'après les journées d'octobre. Chacun s'empressait de déplorer les violences de la journée du 6, et les poissardes de la Halle, qui avaient pris une part importante à l'émeute, protestaient bien haut de leur dévouement au Roi ; l'Assemblée se montrait pleine de bonne volonté et personne ne songeait plus au duc d'Orléans. La royauté semblait sauvée.

— Plus d'un écrivain a été tenté de retracer le tableau de l'esprit public à Paris pendant la réaction thermidorienne. Selon M. F.-A. Aulard [1], s'inspirer surtout de mémoires rédigés à loisir longtemps après les événements, c'est, pour l'historien, s'exposer à manquer d'exactitude et à devenir dupe de sa propre imagination. C'est dans les journaux écrits sous le coup des impressions quotidiennes et dans les rapports de police, émanant de gens qui notaient sans arrière-pensée et sans prétention ce qu'ils voyaient, qu'il faut chercher la véritable physionomie de l'époque. La simple esquisse qu'il tente d'après ces seules sources, généralement négligées, montre ce qu'elles pourraient encore offrir d'intéressant au chercheur. Le peuple, depuis de longs mois demeuré fidèle au Comité de salut public et à la Convention, commença de manifester son opposition lorsque, la loi du maximum abolie, la vie matérielle lui devint presque impossible, et il s'en prit au régime sous lequel il mourait de faim. Le gouvernement fut obligé de rationner les habitants, et si le prix du pain demeurait fixé à trois sous la livre, certains jours l'on n'en distribuait que deux onces par personne. Loin de s'indigner des insurrections de germinal et de prairial, il y a lieu d'admirer la résignation du peuple qui ne se laisse pas aller à piller les boutiques des pâtissiers où s'étalaient de beaux

[1] *Revue de Paris*, 15 décembre 1898.

Digitized by Google

pains bien dorés, vendus aux riches seize livres les cinq cents grammes. M. Aulard pense que les victoires remportées par les armées aux frontières soutenaient le courage de l'ouvrier, lequel, indifférent au triomphe de tel ou tel parti politique, n'aurait secoué cette indifférence que si les Bourbons étaient revenus. Je crois que même dans ce cas le peuple n'eût bougé que pour acclamer un gouvernement capable de lui assurer le repos et du pain. Si la Convention pouvait compter sur la confiance et l'attachement du peuple, pourquoi a-t-elle eu soin de supprimer le suffrage universel et de rétablir le régime censitaire? Pourquoi, par un article additionnel à la constitution de l'an III, décréta-t-elle que les deux tiers des nouveaux conseils devraient être choisis parmi ses membres? De pareilles mesures n'indiquent-elles pas clairement que les conventionnels manquaient à la fois de prestige et de popularité? En ce qui concerne la licence des mœurs qui suivit la Terreur, M. Aulard croit qu'elle a été beaucoup exagérée, et les sources où il puise ne lui semblent pas indiquer un niveau moral moins élevé que sous Louis XV ou que sous la Constituante et la Législative. Qu'à la fin de 1794 et en 1795, les journaux ne content pas plus d'anecdotes scandaleuses et n'aient pas un langage plus cynique qu'au début de la Révolution, nous n'y contredisons pas; mais ce n'est pas une preuve que les derniers mois de la Convention n'aient été, comme le Directoire, une époque de corruption morale. N'est-ce pas un fait d'expérience qu'au lendemain de crises violentes les mœurs baissent, que l'agiotage, en bouleversant les fortunes, favorise la corruption? et l'inconvenance même des modes est un reflet de celle de la conduite.

— Lorsque Napoléon, au commencement de décembre 1812, quittant les débris de son armée, revint en hâte à Paris lever de nouvelles recrues, son major général Berthier [1] se chargea de lui envoyer chaque jour, et souvent plusieurs fois dans la même journée, un rapport sur l'état des troupes. Bien des récits ont été laissés de cette désastreuse retraite qui mit irrémédiablement fin au prestige de l'Empereur en Europe; il en est peu qui produisent une impression de tristesse aussi profonde que ces documents officiels. Alors tout dévoué à l'Empereur, Berthier semble partagé entre le désir de lui faire connaître la vérité tout entière et d'atténuer la peine que ces aveux pourront lui causer. Chaque message apporte des nouvelles plus mauvaises que le précédent, nouvelles que leur laconisme rend d'autant plus effrayantes : les fleuves gelés disparaissent sous la neige et l'on ne distingue plus les routes; les chevaux meurent foudroyés par le froid; à chaque étape on abandonne des blessés et des malades; les trophées et les

[1] *Le Carnet historique et littéraire*, 15 août et 15 septembre 1898.

Digitized by Google

papiers de l'état-major sont perdus; les traînards, de plus en plus nombreux, organisent le brigandage; l'armée forme une masse sans cohésion, incapable de se défendre, sourde à la voix du commandement; lorsque l'on trouve dans une ville des réserves d'eau-de-vie, les hommes défoncent les barils, et cherchant dans l'ivresse l'oubli de leurs souffrances, attendent la mort qui, par une température constante de 25 degrés, ne tarde pas à les prendre. C'est ainsi que l'armée fond peu à peu au milieu des plaines de la Lithuanie. Quelques poignées d'hommes mourants parviennent seuls à Kœnigsberg. Berthier se permet rarement de joindre des réflexions à son récit, encore moins de donner des conseils à l'Empereur; une fois cependant, le 16 décembre, il sort de cette réserve pour signaler l'incapacité de Murat comme général en chef et demander son remplacement immédiat. Ces rapports officiels, écrits au jour le jour, méritaient d'être publiés, car ils fournissent les détails les plus précis sur la dernière phase de la retraite de Russie.

— Compagnon de captivité de Napoléon à Sainte-Hélène, le général Gourgaud avait eu soin de noter chaque soir ses conversations avec l'Empereur. Ces confidences posthumes, dont la *Revue de Paris* [1] publie quelques morceaux, ne manquent point d'un certain piquant et montrent que le *Mémorial de Las-Cases* et le *Journal de Montholon* n'ont point épuisé la matière. S'il ne convient pas d'attribuer une importance extrême à des documents de cette sorte, il n'en demeure pas moins intéressant de connaître les opinions de l'Empereur, alors que, ayant perdu tout espoir de jouer jamais un rôle dans le monde, il pouvait parler en spectateur désintéressé. Il se montre sévère pour la Révolution. La France lui apparaît comme « un pays essentiellement monarchique. » Il estime que Louis XVI, trop intelligent pour abandonner le gouvernement à un premier ministre, « manquait de fermeté au moment de l'action. » Danton était un véritable chef de parti, sachant se faire aimer de ceux qui l'approchaient; le seul reproche qu'on puisse lui adresser, c'est de s'être « laissé guillotiner par Robespierre. » Quant à ce dernier, qu'il avait fréquenté au début de sa carrière, il croit qu'il ne sera jamais bien connu par l'histoire et se risque à déclarer que « Carrier, Fréron et Tallien étaient bien plus sanguinaires que lui. » Il nous offre quelques curieux détails sur les menées de Moreau, de Pichegru et de Cadoudal à l'époque du Consulat, et en particulier sur une entrevue qui aurait eu lieu entre les conjurés certain soir, place de la Madeleine. « Bon, mais faible, » Moreau céda aux entraînements de sa femme, qui ne savait garder aucune retenue. A une fête chez Talleyrand, ne

[1] 15 janvier 1899.

Digitized by Google

s'était-elle pas avisée de vouloir prendre le pas sur Madame Bonaparte; le maître de céans l'avait d'ailleurs rappelée aux convenances « en lui allongeant des coups de pied pour qu'elle se rangeât. » Oubliant le culte qu'il avait voué à Joséphine, Napoléon regrette que les femmes soient aussi considérées en France : « Elles ne doivent pas être regardées comme les égales des hommes et ne sont, en réalité, » — affirme-t-il avec brutalité, — « que des machines à faire des enfants. » Un jour qu'il est de fort méchante humeur, il prétend que « l'homme a été produit par le limon de la terre, échauffé par le soleil et combiné avec les fluides électriques, » et fait presque profession d'athéisme, Socrate, Platon, Moïse, Mahomet, l'empêchant de croire à une religion.

— Bien que Louis XVIII ait rencontré une violente opposition dans cette Chambre élue au mois d'août 1815, et saluée par lui à ses débuts du nom plein de promesses de Chambre introuvable, jamais il n'avait eu l'idée de sortir des embarras qu'elle lui créait en recourant à une dissolution. Sans nous retracer la lutte que le ministère de Richelieu eut à soutenir contre la majorité ultra-royaliste, M. Ernest Daudet[1] nous montre comment Decazes, comprenant dès la fin de l'année 1815 la nécessité de cette mesure pour sauvegarder le trône, avait réussi peu à peu à convertir à ses propres sentiments le président du conseil Lainé, puis enfin le Roi lui-même. L'entreprise était difficile, surtout en ce qui concernait Louis XVIII, qui estimait que la Chambre représentait à peu près exactement l'opinion du pays lui-même, et qui désirait ménager un parti désintéressé et dévoué à la monarchie. Decazes ne laissait échapper aucune occasion de faire ressortir les fautes des ultra-royalistes, qui, ouvertement, cherchaient à renverser la constitution, et, dans leur aveuglement, risquaient de déchaîner à la fois l'émeute et la guerre extérieure. Il donnait connaissance au Roi des lettres de ses amis, qui pouvaient l'éclairer sur l'état des esprits en France. Louis XVIII balança longtemps; Richelieu, Lainé, le duc de Feltre, Corvetto, partageaient déjà l'opinion de Decazes, que le Roi demandait encore à réfléchir. Après avoir prononcé la clôture de la session parlementaire par l'ordonnance du 29 avril, il lui en coûtait de dissoudre la Chambre sans l'avoir mise à même de témoigner à nouveau les sentiments dont elle était animée, et il aurait souhaité ne recourir à ce coup de force que pour répondre à de nouvelles attaques. On retrouve dans les lettres qu'il avait pris l'habitude d'adresser à Decazes les traces de ces hésitations. Pensant que la couronne du Roi était en jeu, le ministre se montrait tous les jours plus pressant, et il finit par l'emporter. Le 5 septembre au soir fut

[1] *Revue de Paris*, 1er février 1899.

Digitized by Google

signé le rescrit royal qui prononçait la dissolution de la Chambre. Ce fut dans le pays une explosion de soulagement et de joie; Richelieu, venu à l'Opéra le soir de la journée où la nouvelle avait paru au *Moniteur*, était vivement acclamé. M. Ernest Daudet émet l'avis que si Louis XVIII, au lieu de suivre ce conseil, avait confié le pouvoir aux ultra-royalistes, la chute des Bourbons et l'avènement du duc d'Orléans auraient été immédiats.

— A l'époque de la révolution de 1848, le général Rebillot, qui venait de sortir de l'école d'artillerie de Metz, était en congé à Paris. Employé volontaire à la place de Paris, les 22, 23 et 24 février, il fut témoin de certains événements importants, et recueillit des détails précis, sur ceux auxquels il n'assista pas, dans les papiers de son père, alors préfet de police. Il a pensé donner à son tour, de ces journées, un récit dont l'impartialité serait d'autant moins contestable que, n'ayant joué personnellement aucun rôle, la passion n'a pu avoir prise sur lui et l'entraîner à son insu à trahir la vérité [1]. Selon lui, la principale cause de la révolution fut la faiblesse du Roi, qui n'osa point résister aux sommations de l'émeute, et, contre les usages du régime parlementaire, remplaça un ministère en possession de la majorité dans les Chambres. La collision sanglante du boulevard des Capucines n'a pas été le signal de la révolution, qui était commencée dès le remplacement de Guizot, mais elle a précipité le succès des émeutiers. Thiers et Odilon Barrot avaient compté sur leur popularité pour apaiser l'agitation populaire, mais ils ne tardèrent pas à comprendre combien leur espoir était chimérique, car, dit l'auteur, « la popularité est une arme avec laquelle il est possible d'attaquer un pouvoir, mais jamais de le défendre. » Cependant, en chargeant Bugeaud du commandement des troupes, qui avaient en lui une confiance aveugle, le Roi pouvait encore se flatter de conserver son trône, et si le maréchal avait su maintenir fermement ses premiers ordres et faire engager sur tous les points une action immédiate et vigoureuse, le mouvement aurait été enrayé. Mais soit que les nouveaux ministres eussent réussi à lui persuader de cesser la lutte, soit que les hésitations du général Bedeau, arrêté devant une barricade au boulevard Bonne-Nouvelle, et lui envoyant demander des ordres avant de la prendre de vive force, eussent ébranlé ses résolutions, Bugeaud donna l'ordre à toutes les colonnes de se replier sur les Tuileries. Bedeau, dont les troupes, longtemps immobiles au milieu de la foule, avaient perdu toute cohésion, fit une retraite lamentable : lorsqu'il déboucha par la rue Royale sur la place de la Concorde, il était suivi d'une cohue où marchaient pêle-mêle gardes na-

[1] *Revue de Paris*, 1er décembre 1898.

Digitized by Google

tionaux, hommes du peuple et soldats crosse en l'air. Dans un récit paru dans la *Revue de Paris* du mois de juin [1], Bedeau rejette toutes les responsabilités de cette journée sur le maréchal Bugeaud et sur le duc de Nemours ; d'après le général Rebillot, témoin du massacre des gardes municipaux qui défendaient le poste Peyronnet, il semblerait du moins qu'une large responsabilité de ce malheureux événement incombe à Bedeau : car, après avoir assuré le chef du poste qu'il n'avait rien à craindre de l'émeute, il laisse écraser sa petite troupe dans une sortie désespérée, les chasseurs d'Orléans de sa colonne repoussant même au cri de : « Vous allez nous faire tuer ! » les malheureux gardes municipaux blessés qui cherchaient un refuge dans leurs rangs, et il empêche le général Regnault de Saint-Jean d'Angély de charger avec ses cuirassiers. De même, il laisse attaquer le poste du Château d'eau, sur la place du Palais-Royal, sans lui porter secours. Nommé commandant de la 1re division militaire de Paris par le gouvernement provisoire, il donna de nouvelles preuves de faiblesse, en envoyant l'ordre au 52e de ligne, caserné à la Pépinière, de rendre ses armes au peuple, et en laissant pendant plusieurs jours une troupe désarmée en butte aux outrages de la populace.

— Depuis que l'Italie, changeant l'orientation de sa politique, a cru de son intérêt de s'allier à l'Allemagne, ses hommes d'État et ses historiens affectent de ne point comprendre que la France puisse crier à l'ingratitude, et prétendent que les services rendus par Napoléon III à la cause de l'indépendance italienne ayant été largement payés, les deux nations se trouvent quittes, et que l'une d'elles ne saurait, sans injustice, prétendre à la reconnaissance de l'autre. L'étude que feu M. Rothan, si connu par ses travaux sur l'histoire diplomatique du second Empire, consacre aux origines de l'alliance franco-italienne [2], montre une fois de plus que la partie n'était pas égale entre les deux pays : le Piémont, petit État de troisième ordre, avait tout à gagner, la France se réservait juste assez pour n'avoir pas à redouter dès le lendemain la puissance du royaume de dix millions d'habitants qu'elle créait sur ses frontières. Autant Napoléon III montrait de désintéressement et se flait à la parole de Cavour, autant le ministre de Victor-Emmanuel s'empressait d'arracher à l'Empereur des engagements formels, et tandis qu'il se liait le moins possible, il cherchait à empêcher son allié de reprendre sa liberté d'action. Vrai disciple de Machiavel, Cavour sut captiver la volonté de l'Empereur, et tirer pour le Piémont un merveilleux parti des chimériques desseins du

[1] Cf. *Revue des questions historiques*, oct. 1898, p. 579.
[2] *Revue des Deux Mondes*, 1er février 1899.

Digitized by Google

prince qui semblait se persuader que la grandeur de la France était attachée à l'affranchissement de l'Italie.

— Nous ne pouvons accorder qu'une brève mention aux articles suivants. Continuant ses études sur les armateurs marins bretons d'autrefois, M. le docteur A. Corre[1] rappelle la formation en 1698, entre des négociants français, d'une compagnie de la mer du Sud qui devait faire le trafic sur la côte du Pérou; il montre que s'il y eut dans les premières années du XVIIIe siècle un grand mouvement d'affaires entre les ports de Saint-Malo, de Brest, de Lorient, de Nantes et les établissements espagnols de la mer du Sud, ces expéditions offraient de sérieuses difficultés, et que la conduite arbitraire des autorités espagnoles occasionnait parfois de gros déboires à nos nationaux. — M. Alfred Baraudon[2] retrace la tragique aventure qui termina les jours de Victor-Amédée II, le premier roi de Sardaigne : son mariage secret avec la comtesse de Saint-Sébastien, son abdication, sa tentative pour reprendre le pouvoir quand il vit qu'on le voulait tenir dans l'ignorance de ce qui se passait, enfin son emprisonnement par l'ordre de son fils. — En 1784, le baron de Breteuil, ministre de la maison du Roi, fit réunir par les archivistes de la Bastille les documents pouvant servir à l'histoire des prisonniers. M. F. Funck-Brentano leur emprunte[3] une note consacrée à retracer les derniers moments de Lally-Tollendal, qui nous le montre protestant jusqu'au bout de son innocence et cherchant à justifier sa conduite aux Indes. — Des quelques nouvelles observations du même auteur[4] sur les lettres de cachet en blanc, il ressort que les intendants ne pouvaient faire usage de ces lettres que dans des circonstances fort rares et toujours précisées d'avance par le conseil du Roi; dans les archives de la Bastille on ne trouve le nom d'aucun prisonnier enfermé sur une lettre de cachet en blanc. — M. le baron Bonnal de Ganges[5] étudie le rôle de la marine française dans notre guerre contre la Grande-Bretagne, en 1793 et 1794, et apprécie les réformes opérées dans la marine par le conventionnel Jean Bon-Saint-André. — Théophile Thoré, l'ardent révolutionnaire qui, sous la Restauration et la monarchie de juillet, répandait dans les journaux ses doctrines politiques et sociales, et qui fut aussi un critique d'art distingué, a laissé des notes renfermant d'intéressantes anecdotes sur des hommes de l'époque[6] : Thiers, Pierre Leroux, Jules Janin, Napoléon III, Courbet; on lira surtout avec

[1] *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, février 1899.
[2] *Revue d'histoire diplomatique*, 4e trimestre de 1898.
[3] *Nouvelle Revue rétrospective*, 10 novembre 1898.
[4] *Revue des études historiques*, 1er février 1899.
[5] *Revue du monde catholique*, 1er mars 1899.
[6] *Nouvelle Revue rétrospective*, 10 novembre 1898 et 10 janvier 1899.

Digitized by Google

plaisir les pages consacrées à Ganneau, cet original d'une intelligence supérieure, qui se faisait appeler Le Mapah et que Thoré fut le premier à découvrir.

— L'histoire provinciale est représentée par les articles suivants : M. le chanoine Guillotin de Corson[1] nous donne, d'après les archives d'Ille-et-Vilaine et de la Loire-Inférieure, une intéressante notice historique sur les deux petites villes de Dinard et de Saint-Énogat, depuis le XII^e siècle jusqu'à nos jours. — M. G. Tholin[2] esquisse à grands traits l'histoire des familles féodales de l'Agenais au milieu du XIII^e siècle : les de l'Isle, les Alaman, les Lautrec, les Lévis, les Lomagne, les Talleyrand, les Tantalon, les Pestillac, du Quercy ; les d'Albret, des Landes ; les Montpezat, les Du Fossat, les Durfort, les Ferréol, les Lustrac. — L'étude minutieuse du régime communal tel qu'il fonctionnait à Arbois aux XIII^e et XIV^e siècles, faite par M. Louis Stouff[3], d'après le cartulaire inédit de cette ville et d'autres documents manuscrits, l'a conduit à penser qu'en donnant à une communauté l'existence juridique, le grand seigneur ne songeait nullement à faire un acte gratuit, mais bien à tirer de ses domaines le parti le plus avantageux. — M. A. Laveille publie[4] le récit que l'abbé Durand, vicaire de Luzy pendant la Révolution, a laissé des souffrances endurées par les prêtres du département de la Nièvre déportés en 1794. — M. H. de la Fontenelle de Vaudoré[5] nous donne la bibliographie de quelques chefs vendéens : le comte Constant de Suzannet, commandant en 1799 les forces vendéennes en Bas-Poitou, mort au mois de juin 1815 des blessures qu'il reçut dans un combat avec les troupes impériales ; le prince de Talmard pris par une patrouille républicaine et condamné à mort quelque temps après la bataille du Mans ; le chevalier René de Tinguy, nommé par Charette gouverneur de Noirmoutier et, après un combat meurtrier, obligé de rendre l'île au général Haxo.

— Signalons quelques études aux archéologues. M. Adrien Blanchet[6], par des exemples bien choisis, montre l'importance de certains noms de lieu pour la recherche des antiquités de la période romaine et du moyen âge ; un lieu dit éveillant telle ou telle idée concrète peut fournir à l'archéologue de précieuses indications sur les fouilles à effectuer. — Les renseignements que l'on peut trouver sur la date des monu-

[1] *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, février 1899.
[2] *Revue de l'Agenais*, janvier-février 1899.
[3] *Nouvelle Revue historique du droit français et étranger*, mai-juin, juillet-août, septembre-octobre 1898.
[4] *Revue du monde catholique*, 1^er mars 1899.
[5] *Revue du Bas-Poitou*, 4^e livr. de 1898.
[6] *Bulletin monumental*, n° 3 de 1898.

Digitized by Google

ments du moyen âge et sur le nom des architectes qui les ont construits étant fort rares, il faut savoir gré à MM. H. Jadart et L. Demaison [1] d'avoir publié, en l'accompagnant d'un court commentaire, le texte d'une vingtaine d'inscriptions qui fixent l'origine des églises élevées du xe siècle au xviie siècle dans la ville ou les environs de Reims et dans la région ardennaise. — M. P. Lauzun [2] essaie, d'après le peu qu'il en reste, de reconstituer ce que devait être l'ancien château de Gavaudan (Lot-et-Garonne). — En Bourgogne, sous les ducs de la race de Valois, le maître des œuvres n'avait pas seulement pour mission de construire et d'entretenir les bâtiments ducaux, il devait encore diriger les travaux publics et pourvoir à la fortification du pays. M. Noël Canat de Chizy [3] recherche, d'après des documents d'archives, le rôle qu'il remplissait en sa qualité d'ingénieur, et passe en revue ses auxiliaires et ses subordonnés, la manière dont étaient contrôlés les travaux qu'il ordonnait, la comptabilité que l'on en tenait. — Un acte notarié dans lequel Jean Rembert, joaillier de Tours, s'engage à « faire faire, » moyennant 1,200 livres, une tombe en cuivre pour le défunt évêque de Luçon, Lancelot du Fau, et un aigle en même métal destiné à servir de pupitre dans la cathédrale de Luçon, laisse croire à M. Louis de Grandmaison [4] que Claude Content, qui intervient comme caution de Rembert, exécuta ces travaux d'orfèvrerie ; ce que l'on sait du célèbre orfèvre tourangeau fait regretter que ni le tombeau de Lancelot du Fau, ni l'aigle placé dans la cathédrale de Luçon, détruits en 1568 par les protestants, ni aucune des œuvres que l'on peut lui attribuer en toute certitude, ne soient parvenus jusqu'à nous et qu'ainsi nous ne puissions admirer son talent.

— Parmi les autographes généralement fort curieux que publie la *Nouvelle Revue rétrospective* [5], nous signalerons une note du Père Enfantin sur la constance en amour, écrite en 1832 ; une lettre du même philosophe (12 mai 1856) à Victor Hugo, au sujet de la publication des *Contemplations ;* deux lettres de Maxime du Camp au Père Enfantin, relativement aux poursuites exercées contre le fameux roman de Gustave Flaubert, *Madame Bovary ;* une lettre de Clairville à Béraud, contenant un plan de théâtre populaire, avec des places dont le prix oscillerait entre 0,50 et 0,10.

ALBERT ISNARD.

[1] *Bulletin monumental*, n° 3 de 1898.
[2] *Revue de l'Agenais*, janvier-février 1899.
[3] *Bulletin monumental*, n° 3 de 1898.
[4] *Revue du Bas-Poitou*, 4e livr. de 1898.
[5] 10 octobre 1898.

Digitized by Google

# BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

**La Storia como scienza sociale** da Paolo Raff. Trojano. *Prolegomeni*. Napoli, Luigi Pierro, 1898, in-16 de xix-271 p.

M. Trojano s'est proposé de rédiger un ouvrage qui fût « une critique, une logique et une physique de l'histoire. » Mais « avant de risquer une constitution scientifique de l'histoire, l'auteur a cru remplir « un devoir » en combattant, « du mieux qu'il a pu, l'idée que l'histoire est essentiellement une œuvre d'art. » Et avec une prolixité qu'il appelle simplement « une certaine ampleur, » M. Trojano traite, dans le volume que nous annonçons ici, des rapports entre l'art et l'histoire, et il sue péniblement pendant plus de deux cents pages pour prouver que l'histoire n'est ni un art ni un composé d'art et de science. J'avoue n'être pas convaincu par cette longue discussion, qui aurait gagné à être plus condensée. M. Trojano est trop porté à tout réduire en formules rigides, trop rigides pour être vraies. Il ne recule point devant les assertions dogmatiques, les affirmations tranchantes et étranges. Il est au moins exagéré d'écrire que « l'art est une production presque inconsciente ! » (p. 78.)

L'erreur fondamentale de M. Trojano, à mon sens, est qu'il confond la recherche historique et l'exposition historique. Ses affirmations en général trouvent leur application quand il s'agit de la première, mais tombent à faux s'il s'agit de la seconde. L'on a pu dire avec justesse qu'une pensée n'existe véritablement, ne se trouve dans sa plénitude que lorsqu'elle est exprimée, que la conception s'achève dans la parole. L'histoire aussi n'existe véritablement que lorsque la recherche historique a pu aboutir à l'exposition historique, et c'est dans l'exposition que l'art trouve sa place.

Quand M. Trojano affirme que l'ordre historique est l'ordre même chronologique, cela n'est pas une vérité dès qu'il s'agit de l'exposition; l'annaliste n'est pas nécessairement un historien, comme aussi le maçon qui joint quelques pierres pour en former une habitation grossière n'est pas un architecte. Que le curieux ou l'homme d'étude s'attache aux matériaux de l'histoire plutôt qu'à l'histoire même; qu'il préfère, dans son goût de critique, aux belles phrases de Tite-Live les documents que ce dernier avait sous les yeux, je n'y contredis pas; mais s'il veut à son tour mettre en œuvre ces matériaux et en tirer le tableau d'une époque, il devra bien, pour forcer l'attention du lecteur, pour mériter la faveur du public et exercer une action durable, mettre quelque art dans son exposition, et il ne deviendra historien qu'à la condition d'être, — inconsciemment peut-être, pour reprendre l'expression de M. Trojano, — un artiste. Je vais

Digitized by Google

même plus loin : si l'historien ne saurait être trop scrupuleux, trop exact, trop minutieux dans la recherche et dans la critique des éléments qui lui serviront à constituer son œuvre, il peut, sans grand inconvénient, débarrasser son récit de tout cet appareil scientifique dont, de nos jours, on se plait à encombrer le livre d'histoire, de cet échafaudage de notes et de références sous lequel il masque l'édifice; cette suppression peut lui nuire auprès de quelques lecteurs ; elle peut paraître et être en effet regrettable pour les travailleurs; elle n'ôte rien à la valeur scientifique du monument; au lieu que le défaut d'art dans la narration, indifférent, si l'on veut, à l'homme d'étude, rend l'ouvrage insupportable à l'homme de goût, rebutant pour le public, et en diminue l'utilité en même temps que l'agrément.

E.-G. Ledos.

—

**Efemerides de la Historia del Comercio y de la Industria,** par José Fiter é Inglés. Barcelona, imp. de José Cunill y Sala, 1898. In-16 de 432 p.

Sous forme d'éphémérides, comme son titre l'indique, ce livre contient une foule de renseignements historiques concernant le développement du commerce et de l'industrie dans tous les pays Chaque jour de l'année rappelle le souvenir d'un évenement mémorable qui a fait époque sous ce point de vue. Production de la richesse, associations de producteurs, moyens de communication, monnaies, institutions de crédit, tarifs de douanes et traités de commerce, etc., fournissent tout autant de sujets sur lesquels M. José Fiter é Inglés a rassemblé les documents intéressants qui font de son ouvrage une véritable encyclopédie commerciale. Tout cela est jeté pêle-mêle, jour par jour, dans les quatre cent trente-deux pages qui composent le livre ; et ce désordre apparent serait un grand défaut, si l'auteur n'avait pris soin de composer une table analytique, sorte de dictionnaire, à la fin du volume, de façon que le lecteur puisse immédiatement se reporter sans peine à tel article dont il a besoin dans ses recherches ou dans ses travaux. M. Fiter ne s'est pas borné à consigner ce qui peut intéresser l'Espagne, et en particulier la Catalogne : tous les autres pays de l'Europe, notamment la France et l'Angleterre, sont représentés dans cette compilation curieuse de documents historiques. L'idée originale qui a présidé au plan du volume dont nous parlons méritait d'être signalée au public; quant au fond même du livre, il prouve que l'auteur possède une vaste érudition et a su puiser à des sources aussi nombreuses qu'autorisées.

G. Bernard.

—

**Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken,** herausgegeben vom K. Preussischen historischen Institut in Rom. T. I, 1er fascicule. Rome, Loescher, in-8 de 164 p.

L'Institut historique prussien de Rome est d'une activité dévorante, tandis que l'Institut autrichien semble sommeiller : les volumes de nonciatures en Allemagne se succèdent rapidement. Une nouvelle entreprise a été commencée sous le nom de *Repertorium germanicum* : on y trouvera des extraits des volumes de minutes. *Registra Vaticana* (tenus depuis Innocent III), des registres de pétitions, des registres de Latran, etc. Le premier volume de ce Répertoire,



Digitized by Google

qui doit couvrir la période de 1378-1447, vient de paraître; il comprend la première année du pontificat d'Eugène IV (2,828 numéros). Outre les nonciatures d'Allemagne et le Répertoire, l'Institut prussien inaugure une série de *mélanges* (deux fascicules de dix pages chacun, par an), pour les petites contributions. Le premier numéro contient quatre bons articles : I. Haller, Notes sur les officiers de la Curie aux XIIIe et XIVe siècles; K. Schelhass, Actes sur la réformation de Félix Ninguarda en Bavière et en Autriche, 1572-1577; G. Kupke, la Cour de Prusse il y a cent ans (janvier-septembre 1797), d'après les dépêches du ministre d'Espagne à Berlin, Horazio Borghese; W. Friedensburg, une dépêche inédite d'Aléandre, pendant sa première nonciature auprès de Charles-Quint (Anvers, 23-29 septembre 1520). Le fascicule se termine par une chronique copieuse (p. 154-164). A. S.

—

**Saint Jérôme**, par le R. P. LARGENT, prêtre de l'Oratoire, professeur d'apologétique chrétienne à la faculté de théologie de Paris. Paris, Lecoffre, 1898, in-12 de XVI-209 p.

Cet ouvrage trouvera bon accueil auprès du public lettré, comme tout ce qui porte la signature du savant professeur de l'Institut catholique de Paris. Dans un style académique, le R. P. Largent nous montre dans saint Jérôme l'étudiant, le docteur, l'érudit, l'ami des saintes lettres, le défenseur de la vérité outragée et méconnue. Les juifs accusaient les chrétiens de citer la Bible sans l'entendre. Pour désarmer cette critique railleuse, Jérôme, soutenu par le pontife romain, se résout à traduire les livres sacrés sur le texte original. Les difficultés d'une pareille entreprise ne le déconcertent pas. Son courage, servi par une merveilleuse intelligence et une invincible ténacité, triomphe de tout, et mène à bonne fin l'œuvre gigantesque qui a valu au célèbre docteur une gloire presque sans égale. — On se plaît parfois à représenter saint Jérôme comme un moine austère, un homme sans entrailles. C'est une calomnie dont le venge son historien en exposant les méfaits d'un diacre sacrilège nommé Sabinien. Celui-ci avait surpris la bonne foi de l'évêque qui l'avait ordonné, trompé la confiance de Jérôme, en semant le désordre et le scandale dans une communauté de Bethléem où il remplissait les fonctions de lecteur. Ce crime méritait un châtiment sévère. Le coupable simule un sincère repentir, promet de faire pénitence et obtient facilement sa grâce. Quand Sabinien n'a plus rien à craindre, il s'enfuit de son couvent. Reprenant une vie vagabonde et désordonnée, il parcourt les villes de Syrie, et lance contre Jérôme les accusations les plus noires et les plus infâmes. Le solitaire de Bethléem oublie les injures dont il est l'objet, pour songer à une âme exposée au plus grave péril. Imitant le père de l'enfant prodigue, il court au-devant d'un fils égaré, et dans une lettre éloquente, pleine de tendres paroles, il le supplie d'avoir confiance dans la miséricorde divine.

Saint Jérôme, comme un intrépide champion, défendait avec une louable énergie les causes qui lui paraissaient saintes et justes. Il maniait la plume comme une épée et transperçait ses adversaires. Qu'il ait excédé dans l'ardeur du combat, qu'il ait manqué de mesure en plusieurs circonstances, son historien l'avoue avec franchise. Si d'autres saints ont laissé, plus que ce grand docteur, un renom de man-

Digitized by Google

suétude et de clémence, personne ne l'a surpassé pour son amour de la vérité. A une science profonde saint Jérôme joignait une vertu éprouvée, une grande expérience dans la conduite des âmes. Ses paroles enflammées et son exemple ont arraché à une vie luxueuse les femmes les plus distinguées de l'aristocratie romaine.

Pour terminer, le R. P. Largent passe en revue les écrits et les doctrines de saint Jérôme. C'est une étude complète dont les esprits sérieux s'accommoderont. Nous regrettons seulement qu'il n'ait pas signalé ce qui distingue le saint docteur des exégètes limitant l'inspiration aux choses du dogme et de la morale.

DOM P. A.

—

**Liber miraculorum sancte Fidis**, publié par M. l'abbé A. Bouillet. Paris, Alph. Picard, 1897, in-8 de XXXVI-291 p. (Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire.)

Le monastère de Conques, en Rouergue, où l'on vénérait, depuis la fin du IXe siècle, les reliques de sainte Foi, était au moyen âge l'objet d'un pèlerinage des plus fréquentés. Dans le premier quart du XIe siècle, Bernard, écolâtre d'Angers, qui avait lui-même fait trois fois le voyage de Conques, rédigea en trois livres (bientôt fondus en deux) un recueil des miracles qui s'étaient accomplis au tombeau de la sainte. Au XIe siècle encore, un moine anonyme de Conques continua l'œuvre de Bernard et y ajouta deux autres livres. Sous cette forme, le *Liber miraculorum sancte Fidis* jouit d'une assez grande vogue, attestée par les nombreux manuscrits qui en restent. Mais ces manuscrits sont souvent tronqués; des pièces ont été omises par les scribes, ou l'ordre en est interverti, et l'œuvre de Bernard et celle de l'anonyme sont confondues. C'est sur des manuscrits ainsi imparfaits qu'avaient été faites les éditions données jusqu'à présent par Labbe et les Bollandistes. M. l'abbé Bouillet a donné pour base à sa publication un manuscrit non encore utilisé, conservé à la bibliothèque municipale de Schlestadt, et qui est de beaucoup le plus complet de tous ceux qui sont connus; il a relevé les variantes d'un certain nombre d'autres. L'introduction donne des renseignements sommaires sur l'histoire et la composition du *Liber miraculorum* et sur les manuscrits employés; le texte, sobrement annoté, est des plus importants pour l'histoire sociale du Rouergue et des régions voisines, durant le haut moyen âge; et l'intérêt qu'il présente justifiait pleinement le travail très soigné de M. Bouillet.

E. JORDAN.

—

**Saint Henri**, par Henri LESÊTRE, curé de Saint-Étienne-du-Mont. Paris, Victor Lecoffre, 1899, in-12 de 215 p.

« Les princes que nous proclamons heureux, disait saint Augustin, sont ceux qui commandent avec justice....., qui ne succombent pas à l'orgueil, qui mettent leur puissance au service de la majesté de Dieu. » Bien peu de rois ont réalisé complètement l'idéal tracé par l'évêque d'Hippone; mais l'honneur n'en est que plus grand pour ceux qui ont réussi dans cette œuvre difficile, après avoir triomphé des enchantements du siècle et d'un pouvoir trompeur. Or saint Henri, duc de Bavière (994-1002), roi et empereur d'Allemagne (1002-1024), a mérité par ses vertus et par son amour de la justice de prendre place à côté des saints rois que l'Église a placés sur

Digitized by Google

ses autels, près de saint Étienne, son beau-frère, entre saint Edmond, roi d'Angleterre (xe siècle), et saint Louis, roi de France (xiiie siècle). Le récit de sa vie et de son règne est de ceux qui méritent tout particulièrement d'être connus. On y trouve une belle démonstration de cette vérité formulée par saint Paul, « que la piété est utile à tout, qu'elle autorise à tout espérer dans la vie présente non moins que dans la vie future. »

Si, en effet, saint Henri s'est acquis un nom ici-bas, s'il a joué un rôle important dans les affaires d'Allemagne au commencement du xie siècle, ce n'est pas à son génie militaire ni à des talents exceptionnels de gouvernement qu'il le doit, mais bien au zèle ardent qui le poussait à prendre en mains les intérêts de l'Église, « au zèle de Dieu » que lui attribue son historien Thietmar, qui était en même temps son contemporain, puisqu'il mourut six ans avant le pieux roi. Il aima et protégea l'Église, en travaillant à restaurer la discipline, à réformer les mœurs du clergé aussi bien que celles des laïques. Car si la foi était vive, une effrayante corruption rongeait cette malheureuse société des xe et xie siècles. Le clergé lui-même, qui pourtant comptait tant de saints évêques, était profondément atteint, et pour remédier au mal il était nécessaire que la puissance civile prêtât son appui aux lois ecclésiastiques.

Saint Henri mérita d'être appelé, par un ancien annaliste de Lorsch, « le père des moines. » C'est qu'il voyait dans les moines de merveilleux auxiliaires pour son œuvre de civilisation chrétienne. Les moines étaient, à ses yeux, les meilleurs éducateurs du peuple, les promoteurs les plus actifs de tous les progrès dans une nation encore en voie de formation.

Mais l'homme de Dieu, le « sergent du Christ » qui vivait en saint Henri, ne lui faisait pas oublier les intérêts matériels de son royaume. Non seulement « par sa piété et sa sagesse, ainsi que s'exprime son historien, il assura le plus grand honneur à la dignité impériale, » mais il ne recula jamais devant le péril, même devant l'effusion du sang, quand les frontières de l'empire étaient menacées, ou quand des seigneurs turbulents et indisciplinés troublaient le repos et le bon ordre public. Les exemples de sa fermeté ne manquent pas.

La *Vie de saint Henri*, racontée par M. le curé de Saint-Étienne du Mont, est aussi instructive qu'édifiante : elle nous donne un tableau, aussi complet qu'il était possible, de la société allemande au xie siècle, des travaux, des guerres que le roi dut entreprendre presque chaque année pour maintenir les droits de sa couronne, ou mieux pour remplir les obligations de sa charge; et en même temps, elle nous présente un modèle digne de notre imitation, un roi qui mérita cet éloge d'un de ses contemporains : « Catholique intégral dans la croyance et dans les actes. »

F. L.

---

**The Life of saint Hugh of Lincoln,** by Herbert Thurston, S. J. London, Burns and Oates, 1898, in-12 de xxvi-651 p.

Saint Hugues d'Avalon naquit, en 1140, dans les environs de Grenoble, d'une famille de chevaliers. Destiné de bonne heure au clergé séculier, il ne tarda pas à se retirer, étant encore diacre, au monastère de la Grande-Chartreuse. Il y resta longtemps ignoré dans le silence et l'obscurité du cloître. Devenu prêtre, puis procureur du monastère, il déploya

Digitized by Google

dans cet emploi de si rares qualités qu'il fut choisi, en 1180, pour diriger le prieuré de Witham, seule maison de Chartreux existante alors en Angleterre, et dont l'existence toute récente paraissait gravement menacée. Hugues y brilla par sa sainteté, et sut y conquérir en même temps le respect et les sympathies de Henri II, roi d'Angleterre. Élu évêque de Lincoln en 1186, il dut faire taire l'appréhension que lui causait cette charge sacrée, devant les réclamations unanimes du prince et de l'Église. Nul ne se montra plus que lui digne du caractère épiscopal; conciliant dans ses démarches, inflexible sur les principes, il fit preuve d'autant de fermeté contre les puissants du siècle, que de bénignité et de charité à l'égard des petits et des malheureux. Entouré de la vénération universelle, il mourut en 1200, laissant à son diocèse et à tous ses contemporains les plus amers regrets.

Les détails de la vie de saint Hugues nous sont beaucoup mieux connus que ceux concernant la plupart des saints du moyen âge, grâce à une biographie très complète dite *Magna vita sancti Hugonis*. L'auteur, nommé Adam, longtemps chapelain du saint évêque de Lincoln, et depuis abbé d'Eynsham, a été témoin oculaire de la plupart des faits qu'il relate; il fait preuve d'une grande bonne foi et se montre généralement sensé et judicieux. A l'aide d'un si précieux document, un religieux de la Grande-Chartreuse a publié, en 1890, une *Vie de saint Hugues, chartreux, évêque de Lincoln*. C'est l'ouvrage que le P. Thurston a traduit en anglais, en y apportant de sérieuses modifications. Il a supprimé certains passages comme de nature à être peu goûtés des lecteurs anglais; il en a transformé un plus grand nombre, et a intercalé à la suite de beaucoup de chapitres, puis à la fin du volume, des notes et des additions qui augmentent singulièrement la valeur historique de l'ouvrage. Il fallait une connaissance approfondie de l'histoire et des antiquités ecclésiastiques de l'Angleterre pour y ajouter cet utile complément, que la solitude de la Grande-Chartreuse ne donnait pas à l'auteur français la possibilité de faire entrer dans son œuvre originelle.

L. DE N.

—

**Saint Dominique**, par Jean GUIRAUD. Paris, Victor Lecoffre, 1898, in-12 de 200 p.

Je ne puis dire que du bien de ce livre. Cependant il me chagrine de le voir débuter par une erreur géographique. Ce n'est pas à Calaroga, localité imaginaire, mais bien à Caleruega que naquit saint Dominique. En esquissant avec clarté les diverses phases d'une vie entièrement passée au service de Dieu, l'historien de saint Dominique nous fait aimer son héros. Il signale à l'attention du lecteur son zèle pour le salut des âmes, son inépuisable charité envers le prochain et son amour de la pauvreté. Si le jeune chanoine d'Osma a travaillé à la conversion des Albigeois, il a bien mérité de l'Église et de la société. Ces terribles sectaires, avec leurs doctrines subversives, devenaient un véritable danger pour une nation. Leur erreur stérilisait pour jamais la fécondité d'un peuple et le condamnait à rentrer dans le néant. On comprend qu'il était nécessaire d'instituer une sage et judicieuse inquisition, pour prévenir la peste de semblables hérésies. Après avoir épuisé les moyens de persuasion, l'Église ne pouvait-elle

Digitized by Google

faire appel au bras séculier pour réprimer les excès de novateurs incorrigibles? N'a-t-elle pas ainsi préservé le monde des plus grandes calamités? Comme le dit son biographe, saint Dominique prêchait par la parole et surtout par l'exemple. La réserve qu'il conseillait si fort à ses disciples, il la pratiquait lui-même en toutes circonstances. Ministre d'un Dieu pauvre, il vivait pauvre. Il accomplissait à pied et sans escorte ses courses apostoliques, et donnait ainsi à d'autres missionaires, trop amis du faste, l'exemple d'une salutaire simplicité. Pour toucher les cœurs, il recourait à la dévotion du rosaire, qu'il a si heureusement transmise à la postérité. Avant de mourir, saint Dominique recommanda à ses fils d'aimer la pauvreté. Il appela la malédiction du ciel sur ceux qui donneraient aux frères prêcheurs des biens temporels et terniraient par une poussière terrestre l'ordre qu'il avait fondé. Il était rempli de sollicitude pour les déshérités de ce monde. Il prodiguait ses visites aux malheureux et aux prisonniers. Personne n'ignore que les liens d'une tendre amitié unissaient saint Dominique à saint François d'Assise. Ils s'étaient rencontrés dans la ville éternelle et compris dès le premier instant.

Le livre que M. Jean Guiraud a consacré au glorieux fondateur de l'ordre dominicain est une belle et une intéressante page d'histoire. Ceux qui le liront verront se dérouler devant leurs yeux la série d'événements qui troublèrent la France au commencement du XIIIe siècle. Ils admireront aussi la Providence divine qui sut associer la puissance des armes à la puissance de la vertu, Simon de Montfort au noble et pieux rejeton de la famille des Guzman. Tout est narré avec précision et méthode. D. P. A.

**Saint Étienne**, *roi apostolique de Hongrie*, par E. Horn, lauréat de l'Académie française. Paris, Lecoffre, 1898, in-12 de 197 p.

Parler des Magyars, ces féaux chevaliers de la chrétienté, qui au XIIIe et au XVe siècle ont formé un rempart invincible à l'invasion ottomane, c'est assurément évoquer du même coup le souvenir de leur fondateur et premier roi chrétien, saint Étienne. Or, si les Occidentaux, au témoignage d'un auteur non suspect (Michelet), n'ont pas encore payé comme il convient « leur dette de reconnaissance à ce peuple béni, sauveur de l'Occident, » il est encore plus vrai de dire qu'ils ont laissé dans l'oubli celui qui a été à la fois le Clovis et le saint Louis du royaume hongrois. Saint Étienne, par son caractère comme par ses vertus, était supérieur à son époque. Il ne fut pas compris de son peuple, à qui il voulait faire franchir les degrés de la civilisation occidentale. Les hagiographes du moyen âge l'ont sans doute représenté comme un modèle de perfection chrétienne, mais ils ont laissé dans l'ombre les traits saillants de son individualité. A côté du saint, ils n'ont pas su montrer le vaillant guerrier, ne reculant devant aucun péril pour sauver l'indépendance de sa patrie ou pour maintenir la conversion de son peuple au catholicisme. Ils ont gardé un silence presque complet sur le législateur au puissant génie, qui avait donné aux Hongrois la *constitution stéphanique*, ensemble de lois assez sévère pour obtenir l'obéissance de ces guerriers indépendants, assez souple pour s'adapter à tous les besoins d'un vaste pays, et cependant assez équitable pour satisfaire la nation tout entière et assurer son avenir.

Digitized by Google

Cette lacune a été abondamment comblée par M. E. Horn, qui nous donne toute l'histoire du saint roi, depuis les origines du peuple magyar jusqu'aux fêtes nationales que la Hongrie vient de célébrer pour glorifier l'anniversaire dix foix séculaire de son entrée en Europe. Il fait une large part à ces légendes poétiques qui se trouvent au berceau de tous les peuples et qui inspiraient encore les deux derniers héros de la chevalerie chrétienne, Jean Hunyady et son fils, le roi Matyas. Il fait le tableau des diverses péripéties de la *Sainte Couronne*. résume les principaux traits de la Constitution donnée par le roi Étienne, raconte les combats livrés pour cette constitution imprégnée du plus pur catholicisme. Un chapitre est consacré aux fondations; car saint Étienne fonda, outre dix évêchés, douze chapitres, soixante basiliques, d'innombrables hôpitaux pour les malades, des hôtelleries pour les pèlerins, plus de cent monastères, etc.

F. L.

—

**Saint Ignace de Loyola**, par M. Henri Joly. Paris, Lecoffre, 1899, in-12 de VII-228 p.

M. Joly nous avait donné la *Psychologie des saints*. Le caractère, la vie intime, l'âme des saints, l'intéressent beaucoup plus que le développement de leur action extérieure. Il a bien raison, car ici, plus que n'importe où, le dehors procède du dedans.

La vie de saint Ignace, étudiée et écrite à ce point de vue, offre un grand intérêt. Il fait bon suivre à travers les phases de son existence, depuis sa conversion jusqu'à sa mort, cet homme, dont la volonté de fer, secondée par une souplesse que l'expérience a singulièrement développée, accrue par le secours de la grâce, a su vaincre tant d'obstacles et réaliser de telles œuvres. C'était un homme extraordinaire. M. Joly excelle à le montrer. Peut-être ne réussit-il pas aussi bien à nous montrer le saint. Il cède un peu trop volontiers à une tendance assez générale qui, pour réagir contre les allures naïves de l'hagiographie du temps passé, a une peur irréfléchie de tout ce qui paraît extraordinaire, merveilleux.

C'est un reproche que j'adresserais surtout au travail que Hermann Muller vient de publier sur les *Origines de la Compagnie de Jésus, Ignace et Lainez* (Paris, Fischbacher, 1898, in-12 de VI-329 p.). Si le fondateur de la Compagnie de Jésus était bien l'homme qui nous est représenté dans ce dernier livre, aux petits calculs, aux procédés peu avouables, aux visées ambitieuses, etc., il serait difficile de vénérer en lui un saint. Comment s'expliquer, en effet, l'habileté avec laquelle il aurait puisé dans l'ascétisme musulman les éléments qui lui ont servi à organiser la Compagnie de Jésus? Il ne m'appartient pas de discuter de pareilles assertions. Les enfants de saint Ignace feront justice, je l'espère, d'insinuations qui sont une injure pour la mémoire de leur fondateur.

Lorsque Hermann Muller parle des emprunts faits par saint Ignace à l'*Exercice spirituel* de Cisneros, il se permet des exagérations regrettables. On ne saurait qualifier de plagiat l'influence qu'a exercée sur la rédaction des *Exercices spirituels* la lecture des écrits de l'abbé du Montserrat.

On ne saurait accuser M. Joly de trop accorder à Cisneros. Affirmer que l'*Exercice spirituel* et le *Directoire des heures canoniales* sont une compilation d'œuvres antérieures n'est pas prouver que saint Ignace ait eu re-

Digitized by Google

cours, non à Cisneros lui-même, mais aux écrits qu'il avait utilisés. Les Bollandistes, dans leur dernier *Bulletin des publications hagiographiques*, ont constaté, avec beaucoup de délicatesse, que cette preuve n'avait pas été faite par le P. Watrigan, dont les travaux servent de guide à M. Joly. La thèse soutenue ici même par Dom Besse garde toute sa force. L'auteur de « Saint Ignace de Loyola » ne semble pas plus la connaître qu'il ne connaît la fameuse lettre de Ribadeneira à Yepes.

Je ne voudrais point paraître déprécier le travail de M. Joly, en signalant ces lacunes et une ou deux méprises, telle que l'attribution à un bénédictin espagnol du *Combat spirituel* et des appréciations d'une sévérité excessive sur l'Inquisition espagnole. Malgré ces quelques défauts, son livre reste une œuvre intéressante et originale, qui sera lue avec profit.

***.

—

**Un Apôtre de l'Union des Églises au XVII<sup>e</sup> siècle.** *Saint Josaphat et l'Église gréco-slave en Pologne et en Russie* par le R<sup>me</sup> Dom Alphonse Guépin. Paris, Oudin, 1898, 2 vol. in-8 de 580 et x-589 p.

L'histoire de l'Église gréco-slave en Pologne et en Russie a été longtemps *terra incognita*. Le R<sup>me</sup> Dom Guépin a eu, le premier, l'incontestable mérite d'appeler sur elle l'attention du public français par ses deux volumes sur saint Josaphat. La tâche n'était point facile : les matériaux étaient dispersés et enfouis au fond des archives, et jusque-là n'avaient pas été mis en œuvre d'une manière complète.

L'auteur a vaincu ces difficultés, guidé parfois par un savant historien polonais, auquel il se plaît à rendre justice. La première édition, parue en 1874, a été favorablement accueillie par les lecteurs et par la critique. On y trouve un tableau esquissé à grands traits de l'Union de Brzesc, de ses origines, de son développement, de ses phases diverses. La grande figure de saint Josaphat domine ensuite les événements. On le voit à l'œuvre, aux prises avec les difficultés, toujours égal à lui-même, travaillant sans relâche et obtenant de véritables succès. Il n'est guère possible de donner en quelques lignes une idée de cet ouvrage : il contient une histoire mouvementée, pleine de détails intéressants, et qui se déroule sur un fond politique. A côté de saint Josaphat, il y a d'autres personnages qui lui sont associés et dont la vie est esquissée : un Jean Rutski, un Mélèce Smotricki. Les rois de Pologne, Sigismond III surtout, des magnats tels que Jean Zamojski, Léon Sapieha, le prince d'Ostrog, interviennent dans les affaires religieuses, et on leur fait une large part dans le récit. Ceux qui auront lu ces deux volumes auront une idée complète de l'*Union* en Pologne et en Russie depuis ses origines jusqu'à nos jours. Car la nouvelle édition contient, outre un avant-propos inédit, tout un chapitre intitulé : « Dernières épreuves et espérances, » où l'on raconte l'histoire des Uniates de 1866 à 1898. L'auteur s'est attaché de préférence au point de vue religieux et politique. Les historiens russes étudient la même histoire au point de vue social, économique, et les archives des métropolites uniates, en cours de publication, leur fournissent des séries de nouveaux documents dont il faudrait tenir compte. X.

—

Digitized by Google

**La Situation religieuse de l'Afrique romaine,** *depuis la fin du IVe siècle jusqu'à l'invasion des Vandales* (429), par F. Ferrère, docteur ès lettres, Paris, Félix Alcan, 1897, in-8 de xxiv-382 p.

M. Ferrère a donné un livre intéressant et bien écrit sur l'une des périodes les plus glorieuses de l'histoire de l'Église. Il a sérieusement étudié les sources de son travail, spécialement les œuvres de saint Augustin. Ce qu'il dit de la constitution de l'Église d'Afrique, de ses luttes contre le paganisme, du schisme de Donat, qui réussit à partager en deux camps ennemis le clergé et les fidèles africains, du manichéisme, qui put séduire une intelligence telle que celle du futur évêque d'Hippone, du pélagianisme et de l'arianisme, mérite d'être lu avec attention. Ce livre est l'une des meilleures introductions à l'étude des œuvres et de la vie du grand Docteur de l'Église africaine, saint Augustin, qui fut l'âme de cette époque.

M. Ferrère me permettra, après avoir dit tout le bien que je pense de son ouvrage, de lui signaler quelques lacunes. Son titre promet plus qu'il ne donne. Il s'occupe à peu près exclusivement des luttes religieuses qui ont tenu tant de place dans l'histoire de l'Afrique romaine. On demanderait à un livre sur la situation religieuse d'un pays de s'étendre plus longuement sur l'état de la société chrétienne et sur sa vie. Un chapitre n'est pas suffisant. Dans ce chapitre, il n'aurait pas fallu se borner à la peinture des mœurs dépravées des Africains. Il y avait bien quelque vertu parmi eux. La lecture des lettres de saint Augustin et de quelques-uns de ses ouvrages fournit sur ce sujet des renseignements qui ne sont pas sans intérêt. Elle révèle aussi un certain nombre d'usages liturgiques et autres sans lesquels il me semble difficile de se faire une juste idée de la société chrétienne.

M. Ferrère parle du monachisme africain. Pourquoi ne s'est-il point contenté des textes originaux pour se former une idée personnelle? On retrouve sous sa plume quelques opinions chères à certains auteurs du xviie et du xviiie siècle (Tillemont n'est pas du nombre). Tout ce qu'ils ont pu dire n'enlèvera pas au monachisme l'honneur de compter saint Augustin parmi ses membres. Il était moine avant de recevoir les ordres sacrés, il resta moine dans sa maison épiscopale. Il fit de sa demeure, non un séminaire, mais un monastère, où vivaient des prêtres qui joignaient à la vie monastique le caractère sacerdotal et l'exercice du ministère sacré. C'est un point sur lequel je reviendrai dans une étude sur le *monachisme africain*, qui va bientôt paraître. Dom J. M. Besse, m. b.

—

**Les Origines des Églises de France et les fastes épiscopaux**, par Charles-Félix Bellet. Paris, Alph. Picard, 1898, in-8 de xxvii-422 p.

Mgr Charles-Félix Bellet continue à combattre le bon combat pour la défense de nos traditions nationales. Dans la nouvelle édition qu'il nous présente de son ouvrage, édition entièrement refondue, il accomplit sa tâche avec une très solide érudition, une parfaite loyauté et une absolue courtoisie dans la discussion. Cet ouvrage est un acte de courage ; car les adversaires que Mgr Bellet a devant lui dans le champ clos de la science ne sont pas les premiers venus ; l'érudition que tout le monde se plaît à leur

Digitized by Google

reconnaître et le prestige dont ils jouissent dans le monde académique rendaient l'entreprise hardie, peut-être téméraire. Pourtant il a cru qu'il y avait un devoir à remplir, et n'a pas hésité à soutenir les droits de ce qu'il croit, de ce que beaucoup croient avec lui, la vérité historique, contre les attaques de la jeune école. Cette école, enhardie par le talent de quelques-uns de ses membres et par les applaudissements qui leur venaient de bien des côtés (et qui parfois pouvaient provenir d'autres mobiles que celui du zèle de la science pure), ne s'est pas contentée de faire passer, avant de les admettre, les traditions au crible de la critique pour séparer le vrai du faux; mais, dépassant le but, elle est devenue, de critique, *hypercritique* et *antitraditionaliste*. Le résultat de la campagne menée *à priori* contre toute tradition a été un travail de démolition qui a renversé déjà beaucoup de choses, en a miné bien d'autres qui ne méritaient pas peut-être un tel sort. Aussi ne peut-on s'empêcher de remercier Mgr Bellet de son entreprise et de la manière dont il s'en est acquitté. Tout lecteur impartial ne peut manquer d'être impressionné par le sérieux des raisons qu'il présente à l'appui de sa thèse et par la rigueur de sa dialectique.

Avec très juste raison, suivant nous, il réduit les catalogues épiscopaux, qui ont servi de base aux affirmations de M. l'abbé Duchesne, à n'être que des listes de noms inscrits sur les diptyques pour les prières publiques et nullement des documents chronologiques : les lacunes qu'ils présentent, les interruptions probables dans la succession des évêques, empêchent de baser sur un de ces catalogues une évaluation même approximative de la date originaire du siège épiscopal en question. En discutant avec beaucoup de soin et de compétence les textes d'Eusèbe, de saint Irénée et de saint Cyprien, et en s'appuyant souvent sur les opinions précédemment émises par M. l'abbé Duchesne lui-même, Mgr Bellet réfute l'opinion qu'à la fin du IIe siècle la Gaule n'avait que le seul siège épiscopal de Lyon, d'où auraient relevé toutes les chrétientés clairsemées dans le territoire. Il étudie les textes de Sulpice-Sévère, de Grégoire de Tours et d'Adon, en apprécie la valeur historique et le bien fondé des conclusions qu'on en a tirées sur les origines de certaines églises. L'auteur consacre un chapitre spécial à la question de saint Martial qui, grâce aux savants et persévérants travaux de M. le chanoine Arbellot, commence à sortir des ténèbres, et peut opposer aux adversaires de la tradition des documents remontant aux premières années du IXe siècle. Dans un important et intéressant appendice, Mgr Bellet parle du *cursus* ou prose rythmée, qui a été employée, avec certaines modifications, pendant les différentes périodes du moyen âge pour les documents pontificaux et ecclésiastiques et qui, grâce aux savantes recherches de MM. Valois, Havet, Couture, des RR. PP. Dom Pothier, Dom Mocquereau et Dom Grospellier, peut servir de base à la critique pour déterminer les dates des textes; et il tire de cette étude des conclusions très probantes pour la détermination de l'époque où fut composée la vie de saint Martial, et par conséquent des origines de l'Église de Limoges.

L'ouvrage de Mgr Bellet est une œuvre de sérieuse érudition qui aura, nous l'espérons, une heureuse influence pour modérer les hardiesses de destruction et de négation; en attendant le jour où l'exhumation de

Digitized by Google

quelques vieux témoins du passé, comme les produisent actuellement les fouilles opérées dans l'abbaye de Saint-Maur de Glandfeuil, vienne trancher d'une manière définitive des questions que l'étude des monuments paléographiques laisse encore dans l'indécision. DOM A. DU B.

—

**François II**, par le marquis DE BELLEVAL. Paris. E. Lechevalier, 1898, in-8 de VI-680 p.

M. le marquis de Belleval, très connu par nombre de travaux héraldiques ou archéologiques sur le Vimeux et le Ponthieu, et aussi par d'intéressants souvenirs politiques, vient d'entreprendre une grande étude historique sur les « fils de Henri II, la cour, la ville et la société de leur temps. » Son premier volume est divisé en deux parties : un précis général de l'époque, et une histoire particulière du règne de François II.

Les préliminaires sont beaucoup plus curieux que le récit lui-même. L'auteur trace un agréable tableau de l'organisation de l'armée française au milieu du XVIe siècle : infanterie, cavalerie, recrutement, armes, armures, costume militaire. Puis il passe aux grandes charges de la couronne, aux finances et aux monnaies, aux édits somptuaires, aux duels et aux assassinats, aux châteaux et manoirs, à la danse et aux plaisirs, à la vieille organisation du clergé et à la réforme huguenote. Ses sources sont peu nombreuses : les ambassadeurs vénitiens avec leurs « relations, » Brantôme avec ses intarissables anecdotes, ont fait presque tous les frais de ses lectures. Il y a joint pourtant des documents particuliers, qui ont leur prix ; car rien ne fait toucher du doigt la vie d'autrefois comme la reconstitution partielle des événements peu importants, survenus dans une famille, dont on peut suivre pas à pas l'évolution, qui a été à peu de chose près celle de tous les contemporains.

Quant au récit si souvent retracé du règne éphémère du fils aîné de Henri II, qui est celui de Marie Stuart et des Guises, M. de Belleval n'ajoute rien à ce que nous savions. Il a même pris peu de peine pour recourir aux originaux et ne les indique que très rarement. Il donne beaucoup de notes biographiques sur les personnages du temps, mais elles sont copiées, même avec leurs inexactitudes, dans le tome Ier des *Lettres de Catherine de Médicis* publié par M. le comte de la Ferrière.

Nous suivrons avec d'autant plus d'intérêt la suite de ces études que l'auteur, très sévère pour « l'Écossaise, » qu'il accuse d'avoir été « capable de tout par passion, décidée à perdre, pour celui qu'elle aime. France, Écosse, Angleterre, et, plutôt que de le quitter, à aller avec lui en jupon blanc au bout du monde, » n'annonce pas devoir être beaucoup plus tendre pour la reine mère, dont l'unique préoccupation, dit-il, en perdant son mari et ses enfants, était « d'être obéie. » Au reste, les observations de M. le marquis de Belleval ne manquent ni de hardiesse ni de couleur ; et ce sont là des qualités fort appréciables. G. B. DE P.

—

**Les Grands traités du règne de Louis XIV** publiés par Henri VAST, docteur ès lettres, dans la *Collection de textes pour servir à l'enseignement de l'histoire*. Paris. A. Picard. Fascicule 1, 1893, 187 p. in-8. Fascicule 2, 1898, 253 p. in-8

Il ne faut pas toujours juger les li-

Digitized by Google

vres sur leurs dimensions ou leurs apparences. Telle brochure a demandé à son auteur un travail bien plus considérable et singulièrement plus minutieux que des ouvrages considérables. Tel est à coup sûr le rare mérite de la série de publications commencée, il y a quelques années, par M. Henri Vast sur les grands traités de Louis XIV, et dont le second fascicule vient de paraître. Avec une méthode parfaite, l'auteur prend successivement tous les traités conclus sous le règne du grand roi, il en expose brièvement les antécédents diplomatiques, c'est-à-dire les guerres, il indique les intérêts en jeu, il montre les représentants des diverses puissances en présence, et il donne enfin le résultat souvent mal compris des négociations. Puis il énumère les sources historiques nécessaires à consulter, il donne la liste de tous les ouvrages français ou étrangers publiés sur la matière, il recherche dans quelles archives se trouve l'instrument original du traité, dans quelle langue il est écrit, quels plénipotentiaires l'ont signé, et il le publie intégralement avec l'exactitude la plus scrupuleuse. On peut ainsi étudier successivement avec M. Vast le congrès de Munster (1743-1748), la question d'Alsace et la ligue du Rhin, le traité des Pyrénées de 1659, puis la paix d'Aix-la-Chapelle en 1668, la paix de Nimègue après la guerre de Hollande en 1678, le traité de Ryswick en 1691, précédé par la paix de Turin, et la fin de la première coalition contre Louis XIV. Et, comme à cette époque les alliances ne se concluaient guère « sans les violons, » l'auteur a joint à ses documents les principales stipulations de mariages royaux qui ont été vraiment la conséquence des négociations et des traités.

On voit ce que l'histoire diplomatique peut trouver de ressources dans de semblables « textes, » qui ne valent que par leur indiscutable authenticité et le soin avec lequel ils sont commentés. Sous ce double rapport, on peut avoir confiance dans M. Vast. Aussi faut-il espérer qu'il continuera son œuvre sans relâche; car il a encore du chemin à parcourir s'il veut passer ainsi en revue les époques principales de l'histoire de France.

G. Baguenault de Puchesse.

—

**Les Traités de Saint-Germain** (1679). *Essai sur l'alliance étroite de Louis XIV et du Grand Électeur après la guerre de Hollande*, par Gustave Bulard. Paris, A. Picard, 1898, in-8 de 160 p.

La petite brochure de M. G. Bulard, professeur au collège de Vienne, est un tableau très exactement tracé de la politique suivie par l'Électeur de Brandebourg vis-à-vis de Louis XIV, de 1679 à 1686. Quand, après la paix de Nimègue, le Grand Électeur crut que l'hégémonie de la France sur l'Europe était définitivement établie, il se lia avec le grand roi par un traité secret, espérant en tirer de sérieux avantages pour l'accroissement de ses États. Il promit à Louis XIV tout ce qu'il voulut, même, le cas échéant, la dignité impériale, et pour le Dauphin le titre de roi des Romains. En échange, la France lui accorda de larges subsides, auxquels l'ambassadeur, M. de Rébenac, ajoutait encore de temps en temps des cadeaux particuliers de grande valeur, dont l'électrice, Dorothée, fort sensible à ces « gages précieux de bonté, » remerciait Louis XIV avec effusion. L'auteur énumère toutes les sommes remises ainsi en cinq ou six ans, selon la teneur du traité de Saint-Germain, verse-

Digitized by Google

ments que le Grand Électeur n'oubliait pas de réclamer aussitôt l'échéance. Mais, quand Frédéric-Guillaume vit que cette alliance ne lui procurait pas tous les bénéfices territoriaux qu'il avait espérés et que les États généraux et l'Empereur lui offraient mieux, il n'hésita pas à faire volte-face et prépara son adhésion à la ligue d'Augsbourg par un plan de campagne contre la France.

Cette courte étude est singulièrement précise et appuyée sur un nombre considérable de documents jusqu'à présent peu connus.

G. B. DE P.

—

**Mémoires du chevalier de Quincy**, publiés pour la Soc. de l'Hist. de France, par Léon Lecestre. T. I. 1690-1703. Paris, Renouard, 1898, in-8 de 372 p.

Joseph Sevin, chevalier de Quincy, était un frère du marquis de Quincy, auteur de l'*Histoire militaire du règne de Louis le Grand*. Les Mémoires, jusqu'à présent inédits, prouvent qu'il a fourni à son frère une partie des renseignements sur les campagnes d'Italie que celui-ci a utilisées dans son volumineux ouvrage. Le chevalier de Quincy était un homme intelligent d'un esprit suffisamment [illegible] mais superficiel, et partageant largement la légèreté de mœurs du règne [illegible] ploraiement [illegible] siècle. Ses récits jugent [illegible] a de nombreuses [illegible] démontre qu'il [illegible] divemen[illegible] pour [illegible] Leur [illegible] médiocre [illegible] tableau [illegible] l'infanterie [illegible] l'armée [illegible] aux [illegible]

Nous n'en citerons qu'un exemple. Vendôme, marchant à l'ennemi du 11 au 15 août 1702, est en vingt quatre heures abandonné par la plupart de ses soldats, qui se débandent pour se livrer à la maraude. Il livre la bataille de Luzzara avec des bataillons réduits en moyenne à soixante dix hommes, en sorte qu'au lieu d'une victoire assurée il ne remporte qu'un succès douteux. Dans toute cette guerre on voit les officiers, suivis d'un petit nombre seulement de bons soldats, faire des prodiges de valeur ; mais ils succombaient les uns après les autres, et peu d'entre eux survécurent à une pareille guerre. Même parmi les officiers généraux et chefs de corps, ce ne fut que la minorité qui put revoir la France.

M. Lecestre n'a rien négligé pour éclairer, par ses notes nombreuses et concises, le texte qu'il éditait et dont il rectifie avec soin toutes les erreurs. Qu'il nous soit permis de regretter qu'il ait renvoyé à la publication future d'un tome III la table [illegible] dont la place naturelle devait se trouver en tête de l'ouvrage.

L. [illegible]

—

**[illegible]** — [illegible] et le [illegible] de Vienne. [illegible]

[illegible]

Digitized by Google

par Charles XII et ayant disparu avec lui.

La politique égoïste du duc de Bourbon, les calculs cupides de sa maîtresse, Mme de Prie, avaient réalisé cette belle combinaison, qui ne donnait au roi de France ni un grand nom, ni une grande fortune, ni alliance, ni même beauté, et qui allait jeter son pays dans des embarras inextricables.

Le prince déchu, en effet, qui sortait de la misère et de la ruine par un coup d'éclat inattendu, ne rêva plus que de reconquérir le trône d'où il était tombé. Lorsque son heureux compétiteur Auguste II mourut, il revendiqua la couronne et sollicita, comme il fallait s'y attendre, l'appui de son puissant gendre. Mais, s'il avait l'ambition, s'il avait même le courage, il n'avait ni la fermeté ni la persévérance pour soutenir ses prétentions. Le gouvernement français, lui non plus, n'avait pas l'unité de vues et la netteté indispensables à la réussite de toute entreprise. Il laissa partir Stanislas et ne le soutint pas. Accueilli avec enthousiasme en Pologne, réélu presque par acclamation, puis presque aussitôt chassé par les armées russes et autrichiennes alliées aux dissidents, le malheureux Leszczynski dut se réfugier à Dantzig, qui lui gardait une invincible fidélité. Il y fut aussitôt bloqué par les troupes du maréchal Munnich. La ville se défendit vigoureusement; mais, abandonnée par la politique tortueuse de Fleury, elle fut, malgré une admirable résistance et le fol héroïsme du comte de Plélo, obligée de capituler, et Stanislas, après un court séjour en Prusse, où il fut bien reçu, dut rentrer en France, humilié et meurtri.

Mais alors, revirement nouveau. Les armées françaises, victorieuses en Italie et en Allemagne avec Villars et Berwick, forcèrent l'empereur Charles VI à demander la paix, et les conditions de cette paix furent la cession du royaume de Naples à l'infant don Carlos et celle de la Lorraine au roi de Pologne détrôné. Comment cela se fit, comment Stanislas dut, malgré lui, abdiquer ses droits à la couronne de Sobieski, comment le duc de Lorraine, François III, dut échanger le séculaire patrimoine de sa famille contre le grand-duché de Toscane et l'héritage des Habsbourg, comment l'opiniâtreté de Chauvelin vint à bout de la mollesse de Fleury, désireux de ménager l'Autriche dont il rêvait l'alliance, comment Stanislas ne fut que le titulaire des *Duchés* dont le vrai possesseur fut la France, c'est ce qu'il faut chercher dans le très intéressant et très complet travail de M. Boyé. Son patriotisme lorrain ne le rend-il pas un peu injuste pour les successeurs de ses ducs préférés ? Peut-être ; mais, s'il a horreur des légendes, la conscience et l'abondance des recherches qu'il a faites dans les archives de France, d'Autriche, d'Allemagne, de Pologne, et dans une foule d'archives particulières et publiques, étayent son opinion de documents de premier ordre, presque toujours de nature à entraîner la conviction chez les lecteurs.

M. DE LA ROCHETERIE.

—

**Le Château de Versailles sous Louis XV.** — *Recherches sur l'histoire de la cour et sur les travaux des bâtiments du Roi*, par P. DE NOLHAC, conservateur du musée national de Versailles. Paris, H. Champion, 1898, in-8 de 280 p.

« Il y aurait, dit le savant auteur, un sérieux intérêt à trouver fixés par des dates sûres et des documents précis la construction et les remanie-

Digitized by Google

ments des diverses parties du Château, à suivre en même temps la destination tant de fois changée des principales pièces, à localiser enfin, au grand bénéfice de la précision historique, les scènes de la vie publique et privée des souverains et des événements qui se sont passés autour d'eux. Il ne serait pas moins utile de trouver réunis des renseignements sur chacune des œuvres d'art accumulées par trois règnes si féconds, et de mettre une date et un nom sur chacune de ces belles décorations qui font du Château, malgré tant de mutilations et de destructions ininterrompues, un musée complet de l'art français aux deux derniers siècles. »

Ce travail, si intéressant au double point de vue de l'histoire et de l'art, M. de Nolhac nous le donnera un jour. En attendant, il vient d'y apporter une contribution des plus précieuses, en nous offrant, à l'aide de nombreux documents inédits, de plans et de dessins, une description des principaux appartements, avec des détails très précis sur leur destination, les modifications qu'ils ont subies, les faits dont ils ont été le théâtre. Chemin faisant, M. de Nolhac réfute certaines légendes, et nous donne une histoire intime de la cour sous Louis XV. Cet ouvrage a donc une double valeur historique et artistique, et sera fort apprécié des connaisseurs. Il fait vivement désirer l'apparition de la magistrale *Histoire du château de Versailles*, dont l'annonce vient de paraître, et qui sera un véritable monument.

G. DE B.

—

**Mes souvenirs**, par Jacob-Nicolas MOREAU, historiographe de France, etc. Collectionnés, annotés et publiés par Camille HERMELIN. Première partie (1717-1774). Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1898, gr. in-8 de XVI-442 p.

Le personnage dont on publie aujourd'hui les *Souvenirs*, né en 1717, mort en 1803, fut, dans les diverses fonctions qu'il occupa, mêlé à tous les événements, aux intrigues de cour, au mouvement littéraire; il fut en relation avec tous les personnages considérables du XVIIIe siècle. D'abord attaché au ministère des affaires étrangères comme chef d'un cabinet de législation, il devint successivement premier conseiller du comte de Provence, conseiller à la Cour des comptes, aides et finances de Provence, bibliothécaire de la reine Marie-Antoinette, enfin historiographe de France. « Servir loyalement le Roi, son maître, ne jamais celer la vérité, même aux puissants : tel fut l'objectif de sa longue carrière politique. » Écrivain fécond, chrétien convaincu, il exerça une influence considérable par ses écrits et par la fermeté de ses convictions. Associé au duc de la Vauguyon, précepteur des Enfants de France, il eut mission de rédiger de nombreux mémoires sur l'éducation des princes, et ces mémoires sont inspirés par les plus purs sentiments. « Plus je désirais, écrivait-il, que les rois fussent chrétiens, plus je souhaitais qu'ils ne le fussent que selon les maximes de l'Évangile. » — « Je n'avais, écrivait-il encore après 1793, que trop annoncé que la fausse philosophie de notre siècle était l'ennemie du trône des rois, de la liberté des peuples, et de la religion des uns et des autres. »

C'est donc une belle figure, restée pure au milieu des corruptions de

Digitized by Google

l'époque, des scandales de la cour, des entraînements de l'opinion, qui s'offre à nos regards; c'est un observateur fidèle de tout ce qui se passe sous ses yeux, et si le tableau présenté n'est pas édifiant, il est toujours instructif, car il fait pénétrer au sein de cette société en décadence que la Révolution entamait peu à peu, avant de la conduire aux catastrophes finales.

Les manuscrits dont M. Hermelin a tiré le présent ouvrage sont au nombre de cinq : 1° deux volumes consacrés en grande partie à la politique; 2° *les Confessions d'un patriote du vieux temps, ou testament littéraire;* 3° un volume de *Souvenirs* et de *Chansons ;* 4° un *Journal ;* 5° enfin une série de feuillets détachés formant la suite des *Souvenirs*. « Soucieux de la vérité, dit le consciencieux éditeur, et tenant avant tout à respecter les textes que nous avons sous les yeux, notre rôle s'est borné à rassembler chronologiquement les différentes parties du récit; à fondre ensemble les Souvenirs politiques et les Souvenirs intimes, et, pour plus de clarté, à les diviser par chapitres. »

C'est une très intéressante contribution à l'histoire du XVIII^e siècle, et nous devons à M. Hermelin des remerciements pour cette publication, en même temps que des félicitations pour la façon dont il s'est acquitté de sa tâche.

G. DE B.

---

**Mémoires du comte de Moré** (1758-1837), publiés pour la Société d'histoire contemporaine par M. GEOFFROY DE GRANDMAISON et le comte DE PONTGIBAUD. Paris, Alph. Picard, 1898, in-8 de 343 p.

Charles-Albert de Moré, d'abord connu sous le nom de chevalier de Pontgibaud, puis sous celui de comte de Moré, ne débuta pas dans l'existence d'une manière très heureuse. Dès l'âge de seize ans, il fut, à la suite de quelques étourderies, et sur la demande de sa famille, frappé d'une lettre de cachet, et enfermé dans le sombre château de Pierre-en-Cize. Dix-huit mois après, il parvint, à force d'audace, à s'échapper, et se réfugia chez son père, où il fut très bien reçu. C'était au début de la guerre d'Amérique; aller rejoindre les volontaires français qui combattaient sous les ordres de Washington était un parti qui convenait aussi bien à la situation du jeune Pontgibaud qu'à son caractère. Pris pour aide de camp par La Fayette, il se fit remarquer avantageusement pendant la durée de cette guerre et reçut le grade de capitaine dans l'armée française. Ni les rigueurs qu'il avait subies, ni l'influence de son ancien chef, ne purent lui inspirer de sympathie pour la cause de la Révolution. Il émigra, mais n'éprouva qu'une faible partie des souffrances de ses compagnons d'infortune, un nouveau voyage aux États-Unis lui ayant procuré les ressources que le gouvernement américain distribuait généreusement aux Français qui l'avaient servi.

Les *Mémoires* du comte de Moré sont le récit de ses aventures personnelles, beaucoup plus que des événements dont il a été le témoin. On y trouvera une lecture intéressante et agréable, et peu d'informations utiles au point de vue de l'histoire. Ce n'est point d'ailleurs un ouvrage inédit; il a été publié en 1827 sous une simple initiale; mais cette édition, tirée à peu d'exemplaires, est devenue introuvable. Il importe aussi de remarquer que, si le contenu de ces *Mémoires* a été certainement puisé

Digitized by Google

à la source unique des souvenirs personnels du comte de Moré, leur rédaction est beaucoup moins son œuvre que celle de son cousin germain le comte de Salaberry, l'orateur bien connu de la Chambre des députés de 1815 à 1830. Les explications des éditeurs permettent de le deviner, et la preuve en résulte du texte lui-même, dans lequel abondent les réminiscences littéraires et les citations classiques. Le comte de Moré nous renseigne sur la nature de ses études avec trop de franchise pour que nous puissions mettre à son compte ces ornements de style.

Les *Mémoires* ne remplissent pas les deux tiers du volume (p. 23-212). Le surplus est, pour la plus grande partie, consacré à la publication d'une cinquantaine de lettres inédites, adressées par l'auteur à des membres de sa famille. Elles sont datées de 1815 à 1832. On y trouvera exprimées vivement et sans ambages les impressions d'un vieil émigré sur les choses de ce temps. Cette partie du livre n'est pas celle qui satisfera le moins la curiosité du lecteur.

L. DE N.

—

**Un Essai de commune autonome et un procès de lèse-nation.** — *Issy-l'Évêque*, 1789-1794, par Paul MONTARLOT. Autun, imprimerie et librairie Dejussieu, 1898, in-8 de 270 p.

Il s'agit d'un bien curieux personnage. C'est un curé : il est en même temps maire de son village ; il réunit les deux pouvoirs ; au besoin, il se les arroge tous ; en chaire, il ne prêche pas, il légifère ; il s'attaque même aux propriétés ; il les démolit s'il lui plaît : bref, tout ce que se permet un pouvoir arbitraire, tout ce que se permettaient en ce temps-là les pouvoirs de Paris et d'ailleurs, lui, simple prêtre de campagne, et à lui seul, il le fait. On le traduit au Châtelet et plus tard devant d'autres tribunaux : enfin, il se tire d'affaire. Je n'entre pas dans les détails. Cependant, ce fut presque un personnage : l'Assemblée nationale ne s'occupa-t-elle pas de son cas ?

Il valait donc la peine qu'un livre qui ne parle que de lui portât au moins son nom et qu'on lût en tête : *Jean-François Carion, curé d'Issy-l'Évêque*, puis un sous-titre un peu expressif. M. Montarlot, le distingué narrateur de cette vie singulière, a préféré un titre administratif qui ne donne pas de son livre, particulièrement historique, l'idée qu'en doit prendre d'avance le lecteur.

Cette critique faite, il est d'un homme judicieux, très instruit de son sujet, très informé d'ailleurs et écrit de très bon style. Quelques digressions sur l'histoire du voisinage ou sur l'histoire générale ralentissent çà et là le récit. Quoi qu'il en soit, c'est un livre à lire, et, comme j'ai fait moi-même tout le premier, à relire.

VICTOR PIERRE.

—

**Correspondance inédite du constituant Thibaudeau** (1789-1791), publiée par Henri CARRÉ et P. BOISSONADE. Paris, Champion, 1898, in-8 de XXXI-214 p.

Il s'agit ici, non point de Thibaudeau le conventionnel, le préfet et l'historien de Napoléon Ier, mort sénateur sous Napoléon III, mais de son père, avocat à Poitiers et membre de l'Assemblée nationale en 1789. Celui-ci, juriste de province, transporté un moment malgré lui dans la vie publique, n'avait le tempérament ni d'un homme « à principes » ni d'un homme d'action ; du moins tel il se montre dans la correspondance qu'il entretint de Paris



Digitized by Google

pendant deux ans avec la municipalité de Poitiers et avec son ami Piorry, plus tard membre de la Législative et de la Convention. Modéré par faiblesse, *constitutionnel* dans l'Église comme dans l'État, Thibaudeau père ne se montra guère à la tribune; on ne le voit employer son intelligence et son activité qu'à l'écart, en faveur des intérêts du Poitou. Fidèle à l'esprit de clocher, il se passionne surtout pour les petites affaires de ses commettants; il veut assurer le plus d'avantages possible à une province qui va disparaître et, dans cette province, à la ville principale. Il réalise en somme le type, bien connu depuis, du député d'arrondissement. Thibaudeau sortit de la Constituante assez découragé, et son rôle dans son pays fut désormais exclusivement administratif et judiciaire. Il reparut un moment au Corps législatif sous le Consulat et mourut en 1813.

Ses lettres politiques, au nombre de quatre-vingt-quatre, ont été recueillies sur place par deux professeurs distingués de l'Université de Poitiers, qui en ont soigneusement établi le texte et y ont joint, sous forme de notes, des commentaires fort instructifs. Elles ont été imprimées d'abord dans les *Mémoires* de la Société des antiquaires de l'Ouest, et l'introduction, à en juger par certaine phrase de la page XVII, doit avoir été primitivement une lecture académique. Malgré leur saveur locale, elles peuvent servir à l'histoire générale de cette époque. Comme celles déjà connues de deux autres représentants de l'Ouest, Pellerin et Palasne-Champeaux, ou comme le Journal d'Adrien Duquesnoy, elles nous renseignent sur l'état d'âme des constituants et traduisent avec plus de vérité que le *Moniteur* et les autres journaux les impressions des contemporains sur les faits de chaque jour. Elles forment enfin une introduction utile au volume de Thibaudeau fils : *Biographie, Mémoires*, publié en 1875 (V. t. XIX, p. 727). L. P.

—

**Le Marquis de la Rouërie et la conjuration bretonne**, 1790-1793, d'après des documents inédits, par G. Lenôtre. Paris, Perrin, 1899, in-8 de XVIII-419 p.

La vie de Charles-Armand Tuffin, marquis de la Rouërie, le complot contre-révolutionnaire qui occupa ses dernières années, les circonstances tragiques de sa mort et les scènes sanglantes dont elle fut suivie, sont restées mal connues et ont été fort incomplètement racontées par les auteurs qui en ont parlé. Pour la première fois, ce sujet a été étudié à fond par M. Lenôtre, qui a été assez heureux pour réunir sur tous les points les renseignements les plus circonstanciés et les plus abondants, en même temps qu'entourés des garanties de l'authenticité la plus indiscutable. Il a pu dévoiler dans tout leur détail la vie et les agissements des deux infâmes espions qui, par leurs odieuses manœuvres, ont conduit à l'échafaud ceux dont ils avaient capté la confiance, quand ils n'ont pas trouvé l'occasion de les laisser vivre en les dévalisant.

Maître d'un sujet auquel s'attachait naturellement un intérêt poignant, M. Lenôtre a su le développer avec un art remarquable. Les scènes les plus dramatiques se succèdent, de manière à tenir en éveil l'émotion du lecteur. Nous ne doutons point que son livre ne soit appelé à un succès aussi durable que mérité.

Il est temps de faire maintenant la part de la critique. L'auteur a cédé à

Digitized by Google

une tendance si généralement répandue qu'elle peut passer pour inévitable. Il a donné à son principal personnage des proportions dépassant un peu celles de sa nature. La Rouërie était assurément un homme d'un caractère déterminé et d'un courage audacieux, mais il y joignait une inconcevable et incorrigible légèreté. Ce fut elle qui lui fit admettre dans sa confiance et initier à tous ses secrets un misérable dont les rapports intimes avec Danton, peut-être même avec Marat, lui avaient été révélés. Il vouait par là son entreprise la plus chère à l'avortement, et ses amis les plus dévoués à une perte inévitable. On ne peut attribuer que le plus mince degré de capacité à un homme capable de démarches tellement insensées.

Est-il possible d'admettre, comme le soutient M. Lenôtre, que La Rouërie fut le vrai créateur de cette chouannerie qui acquit peu d'années après, dans les départements de l'Ouest, une puissance si formidable? Rien ne paraît moins prouvé. Sans doute, le genre de combats auxquels il avait pris part en Amérique le préparait mieux qu'un autre à comprendre les avantages d'une guerre de partisans. Mais, en fait, le mouvement qu'il se flattait d'opérer était une insurrection subite et générale. Elle fut tentée peu de temps après sa mort, qui restait encore ignorée, par les royalistes bretons; elle eut pour eux les résultats les plus désastreux, et leur parti en fut pour longtemps frappé de paralysie complète. Rien ne prouve qu'il en eût été autrement si La Rouërie avait été encore à la tête des siens. A la suite de cet échec, ceux qui se trouvaient compromis ne songèrent plus qu'à se dérober à la proscription, et l'année 1793 se passa tout entière sans qu'ils cherchassent à profiter du point d'appui que leur aurait offert l'armée vendéenne. Les cantons parcourus par elle furent les seuls à lui fournir quelques recrues. Ce ne fut qu'après qu'elle eut succombé, vers la fin de l'hiver de 1794, devant les appels pressants du comte de Puisaye leur démontrant qu'il valait mieux périr en combattant que se laisser égorger en détail, que les anciens conjurés de La Rouërie revinrent à leurs premiers projets. La chouannerie commença seulement alors à avoir une existence réelle; elle n'acquit un peu de consistance que dans l'été suivant. La Rouërie, mort dix-huit mois plus tôt, ne peut donc être regardé comme en étant le créateur. Son action personnelle semble n'avoir eu que des suites funestes pour la cause à laquelle il s'était dévoué.

L. DE N.

---

**Toulon et les Anglais en 1793**, d'après des documents inédits, par Paul COTTIN. Paris, Paul Ollendorff, 1898, in 8 de xv-455 p.

Il est difficile de consulter plus de documents imprimés ou inédits que ne l'a fait l'auteur de ce livre; parmi ces derniers, signalons ceux du *Record-Office*, les archives historiques des ministères de la guerre, de la marine et des affaires étrangères, et celles de la municipalité de Toulon et du département du Var. Chaque allégation s'appuie d'une pièce citée en note, sans parler de nombreuses pièces justificatives reproduites intégralement en appendice, la plupart anglaises ou espagnoles. De là, des rectifications nombreuses à certaines opinions courantes : chaque nation en cause apporte son témoignage, qui contrôle ou corrige celui de sa voisine.

Digitized by Google

Il n'est plus douteux que l'Angleterre n'ait agi dans des sentiments d'égoïsme personnel qui ne tenaient compte ni des égards dus à l'Espagne son alliée, ni des droits des Français émigrés ou des royalistes de la ville, ni même des désirs du régent de France pour lequel elle était censée combattre : « Le Roi et son conseil, disait plus tard Louis XVIII, n'ont jamais cessé de penser que les services des Anglais sont des services perfides, qui n'ont pour but que l'entière ruine de la France » (p. 396). L'amiral Hood eut, dans toute cette affaire, une initiative hardie qui, en dépassant peut-être les vues de son gouvernement, ne les contredisait pas.

Quelques écrivains sont volontiers disposés à diminuer la part de Bonaparte dans la prise de Toulon. Bon pour Barras, dont la vanité était en jeu ! J'ai craint un instant (p. 207-209) que M. Paul Cottin ne se heurtât à ce paradoxe; mais, dans la suite du récit, il rend justice, comme le faisaient alors du Teil, Dugommier et les représentants du peuple à cette activité, qui, en quelques semaines, rassembla cent pièces de canon autour de la place assiégée, qui assuma la double charge de l'artillerie et du génie, multiplia les batteries, dressa les plans; et ce chef éminent ne se faisait pas moins remarquer par « son trop de bravoure. »

J'ai comparé la plupart des épisodes du siège, tels que les raconte M. Paul Cottin, avec les historiens antérieurs, spécialement avec l'*Histoire de Toulon*, d'Henry, travail soigneusement fait d'après les archives locales, l'un des meilleurs et des plus impartiaux qu'on ait sur ce sujet. M. Cottin s'en distingue par une abondance d'informations à laquelle concourent les sources d'origines si diverses auxquelles il a eu recours. Il a, sur bien des points, renouvelé ou raffermi nos connaissances.

Il a cru devoir suivre les variations d'appréciation qu'a provoquées, sous l'Empire et sous la Restauration, la conduite des royalistes toulonnais; il s'était arrêté auparavant aux conséquences qu'avait eues pour cette ville le 9 thermidor. Il y a pourtant une lacune. Comment l'auteur, qui est si curieux, n'a-t-il pas mentionné les sévices des commissions militaires, à la fin de 1797 et en 1798, contre les *fugitifs* de Toulon ? D'autres l'ont tenté, sans y apporter toute la précision qu'ils eussent souhaitée; les documents leur avaient manqué, sinon pour déterminer les faits, du moins pour les détailler : j'espérais que M. Paul Cottin aurait été plus heureux, s'il eût cherché : mais il ne semble même pas qu'il se soit, sur ce point, mis en quête. — Enfin, une petite chicane : pourquoi imputer au marquis de Surville, « âme chevaleresque, poète délicat, » d'avoir, par excès de royalisme, fabriqué de la fausse monnaie (p. 394) ? Le Directoire lui-même, tout disposé qu'il fût à calomnier ses adversaires, n'a pas osé le dire : il s'est borné à traiter Surville en émigré rentré; il ne s'autorisa pas du fait que Surville avait été arrêté dans une caverne où se trouvaient des outils pour la fabrication de la fausse monnaie, en même temps que des objets servant à l'exercice du culte, pour porter une aussi basse accusation contre celui que le *Moniteur* du temps appelait le « Mercure contre-révolutionnaire. »

VICTOR PIERRE.

—

Digitized by Google

**Le Treize vendémiaire an IV, par Henri Zivy. Paris, Félix Alcan. 1898. in-8 de 132 p., avec 2 pl.**

Cette étude a été une thèse pour le diplôme d'études historiques préparatoire à l'agrégation d'histoire. Elle en a conservé l'appareil scientifique et méthodique. Après un chapitre de bibliographie qui comprend les sources manuscrites et les diverses sortes de documents imprimés, l'auteur aborde, dans *la réaction thermidorienne et le décret du 5 fructidor*, les préliminaires de son sujet. Il montre bien comment le décret arbitraire de fructidor provoqua la conscience publique avant même d'éveiller le royalisme. Ce sera, du reste, la conclusion de son travail : « La question de la royauté n'était pas agitée au 13 vendémiaire ; le lendemain de la victoire des sections, elle se posait » (p. 112). Je ne relèverai dans cette introduction qu'une phrase qui ne me semble conforme ni aux faits ni à l'esprit du temps. Parlant des terroristes, M. Zivy écrit : « Pour de tels monstres, la justice paraît trop lente et superflue » (p. 10). Tout au contraire : c'est à ces « monstres » que furent réservées la justice la plus lente, la plus calme, les formes les plus protectrices : il suffit de compter les audiences qui furent accordées à Fouquier-Tinville, à Carrier et à Le Bon : jamais plus de précautions légales n'entourèrent les accusés. Page 11, l'auteur dit encore que « les prêtres fomentent des désordres. » L'assertion est trop générale, et la note au bas de la page est loin de la justifier.

Le récit se divise en trois parties : 1° *Le conflit ;* 2° *L'insurrection ;* 3° *Les suites de la journée*. Que de détails ! Que d'informations ! Il y en aurait trop peut être, s'il s'agissait d'une page d'histoire ; mais, dans un mémoire, tout cela est bienvenu. C'est surtout dans les sections que l'auteur a pénétré : il nous les montre délibérant, agissant, députant des délégués, se révoltant. Le 12 vendémiaire, Bonaparte est réintégré dans l'armée ; il prête son nom, ses talents militaires, sa plume même à Barras : il recueillera quelques jours après les premiers fruits de sa modestie. Du reste, au moment du combat, il montre à l'ombre de Louis XVI, comme aux successeurs du Roi du 10 août en 1830 et en 1848, comment on peut défendre les Tuileries contre les factions. L'auteur rectifie la légende au sujet de la canonnade de Saint-Roch.

Dans les *Suites de la journée*, j'eusse souhaité que l'auteur donnât des détails non pas plus précis, mais plus étendus, sur les conseils militaires. Il y avait même, sur le rôle qu'assuma en 1796 le tribunal criminel de Paris et sur sa générosité à acquitter les émeutiers de vendémiaire, quelques faits à ne pas omettre. Il est difficile, je crois, de se procurer le texte de ces arrêts ; mais M. Zivy a fouillé de tant de côtés qu'il eût pu trouver ces documents judiciaires qui motivaient dans le *Moniteur* l'indignation de Trouvé.

En résumé, l'appréciation générale de M. Zivy sur le 13 vendémiaire nous semble non seulement juste, mais justifiée : « Les royalistes ne furent, à vrai dire, qu'un état-major. Il y eut autre chose dans cette lutte que le complot d'une poignée de royalistes.... Ce fut un soulèvement général de Paris contre la Convention.... et les sentiments de la France entière étaient d'accord avec ceux de Paris » (p. 111). Il y a bien d'autres idées justes dans cette soigneuse étude : j'y renvoie volontiers les lecteurs.

VICTOR PIERRE.

Digitized by Google

**Mémoires du sergent Bourgogne** (*1812-1813*), publiés d'après le manuscrit original par Paul Cottin. Paris, Hachette, 1898, in 12 de xvi-358 p.

On a beaucoup écrit sur la campagne de Russie; M. de Ségur a publié sur elle son admirable épopée; le maréchal de Castellane en a tracé, dans ses *Souvenirs*, en quelques traits rapides, un précis et navrant tableau. Mais je ne sache pas de récit aussi émouvant et aussi poignant que les *Mémoires du sergent Bourgogne*, édités par M. Paul Cottin. Ces *Mémoires* n'embrassent absolument que cette courte période depuis le départ du Portugal, où les vélites de la garde impériale, dont Bourgogne faisait partie, luttaient contre les Anglais et Wellington, jusqu'au passage de la Vistule par les débris de cette garde, au retour de cette désastreuse expédition où ils avaient été décimés. Mais que de gloire, que d'espérances, que de déceptions, que de souffrances surtout pendant ces dix mois! A Moscou on est plein d'illusions; on croit à l'écrasement de la Russie, à la victoire définitive de l'invincible Empereur; mais voici que, par une héroïque et sauvage résolution, Moscou est incendié, et alors c'est fini de la marche triomphale rêvée sur Pétersbourg, c'est la retraite forcée à travers les steppes couverts de neige et glacés; puis, après la Bérésina c'est la déroute avec les tortures du froid et de la faim. Ces tortures, rien n'en peut donner une idée. M. de Ségur, M. de Castellane même, appartenaient à l'état-major; s'il y avait quelques adoucissements à la misère générale, ils en profitaient quelque peu. Mais les soldats! sans pain, sans vêtements, sans autre boisson que la neige, quand ils pouvaient la faire fondre, sans feu la plupart du temps, sans abri, exploités par les juifs russes et polonais, ne pouvant s'arrêter, car l'arrêt c'était la mort par le froid ou par la lance du cosaque, ne pouvant marcher, car leurs membres étaient gelés, les doigts des pieds et des mains étaient tombés. Un jour Bourgogne tombe dans un fossé plein de glace; épuisé de fatigue, il ne peut se relever et implore le secours des camarades qui passent. Un vieux grenadier s'approche: « Je n'en ai plus, » lui dit-il en tendant ses moignons pour montrer qu'il n'a pas de main à lui tendre. Il y eut alors des dévouements admirables, des soldats se sacrifiant pour leurs officiers, les emportant sur leurs épaules à travers ces routes glissantes ou les entourant pour les réchauffer, comme firent les Hessois pour leur jeune prince. Mais il y eut aussi de terribles défaillances: la bête humaine, surexcitée par la souffrance, n'étant plus retenue par la discipline, apparaissait dans toute sa brutalité. On s'arrachait les pommes de terre et la viande de cheval, on se volait les vêtements, on s'écrasait pour mieux s'enfuir. Et pourtant, si l'ennemi se montrait, si le clairon sonnait, on reprenait les armes de ses mains glacées, et l'on se serrait les uns contre les autres pour faire tête aux assaillants et sauver ce qui restait du drapeau. Puis l'on reprenait la marche, ou plutôt l'on continuait à se traîner, ne retrouvant sa route que par les cadavres qui la sillonnaient. Il faut lire tous ces détails dans les *Mémoires de Bourgogne;* ils sont navrants et saisissants dans leur réalisme parfois un peu cru. Nous citerons en particulier une scène d'orgie dans l'église de Smolensk, et l'agonie d'un malheureux Piémontais, du nom de Faloppa; c'est à faire dresser les cheveux sur la tête.

Digitized by Google

Remercions donc M. Paul Cottin d'avoir mis au jour ces souvenirs d'un de ces humbles, qui sont plus émouvants et qui peignent mieux peut-être que les grands, parce qu'ils ont vu de plus près et qu'ils ont plus souffert.

MAX DE LA ROCHETERIE.

—

**Louis XVIII et les Cent-Jours à Gand.** *Recueil de documents inédits*, publiés pour la Société d'histoire contemporaine par MM. Édouard ROMBERG et Albert MALET. Tome I. Paris, Alph. Picard, 1898, in-8 de LXIV-236 p.

Ce volume se compose de deux parties bien distinctes. Dans une introduction de soixante pages, M. Romberg a résumé les souvenirs qui se rattachent au séjour de Louis XVIII à Gand ; il donne à ce sujet plus d'un détail curieux et peu connu en France. Cette partie du livre est sans comparaison la plus intéressante et celle qui captivera davantage le lecteur. Nous sommes obligés de remarquer que la correction des épreuves aurait pu être faite avec plus de soin. Ce n'est cependant pas à cette cause qu'on peut attribuer la mention d'une duchesse de Ranzau qui n'a jamais existé; il il n'est pas possible de lire Rauzan, car ce titre n'a été créé qu'en 1819, date du mariage de la seule duchesse de ce nom.

Les documents réunis dans ce recueil n'offrent pas tous le même degré d'intérêt. La plus grande partie a été puisée dans les archives privées de M. le duc de Blacas, gracieusement ouvertes aux éditeurs. D'autres documents ont été empruntés au *Journal universel*, dit *Moniteur de Gand*. Quelques-uns sont de simples projets proposés au conseil du roi et n'ayant aucun caractère officiel. La lecture n'en est pas toujours attrayante. Elle l'est peut-être encore moins en raison du classement singulier qu'on a adopté. Négligeant complètement l'ordre chronologique, on a distribué les pièces en onze chapitres, suivant les personnages dont elles émanent ou la nature des questions qui y sont traitées ; puis, se trouvant en présence de diverses correspondances qui ne rentraient pas dans l'ordre de matières qu'on s'était tracé, on les a distribuées assez arbitrairement dans différents chapitres. Le résultat de ce système est de reporter sans cesse le lecteur d'une période des Cent-jours à une période essentiellement différente; du lendemain de Waterloo aux premiers moments de l'arrivée de Louis XVIII en Belgique. L'impression produite est nécessairement confuse et fatigante.

Une correspondance qu'on ne lira point sans un sentiment de surprise et de déception, est celle de M. Lainé. Le brillant orateur y montre aussi peu de force de caractère que de portée dans les idées. C'est un singulier exemple qui montre le talent de la parole s'alliant à la médiocrité de l'esprit.

M. Malet a joint aux pièces quelques notes dont il a soigneusement limité l'étendue. Il est regrettable qu'il y ait laissé transpirer des tendances qui n'ont rien de commun avec l'impartialité. Nous n'en citerons qu'un seul exemple. Tandis que tous les textes sont ramenés à l'orthographe normale, M. Malet s'écarte de cette règle pour les lettres de Monsieur, qui reste toujours pour lui le comte d'Artois; il nous avertit que la forme surannée de certains mots lui semble un indice des dispositions morales de ce prince. S'il appliquait la même méthode aux lettres autographes de Napoléon et de la plupart de ses maréchaux, il ob-

Digitized by Google

tiendrait des résultats dont il serait assurément surpris.

Ce volume est pourvu d'un index alphabétique. Cet index a le grave défaut de laisser absolument de côté l'introduction, pour laquelle son utilité eût été plus grande encore que pour les pièces. Ce n'est pas le seul reproche qu'on soit en droit de lui adresser. Nous y voyons confondus, sous le même titre, le comte Charles de Damas et un de ses collatéraux, le comte Étienne de Damas, depuis duc de Damas-Crux : méprise d'autant plus singulière qu'on trouve, parmi les pièces publiées, des lettres de l'un datées de Madrid, en même temps qu'une écrite par l'autre de Grammont en Belgique.

L. DE N.

—

**Histoire de la troisième république**, par E. ZEVORT, recteur de l'Académie de Caen. T. III. *La présidence de Jules Grévy*. Paris, F. Alcan, 1898, in-8 de 546 p.

De ce troisième tome nous ne pouvons dire autre chose que ce que nous avons dit des deux premiers. C'est toujours l'exposé, dans un style clair et correct, ministère par ministère, des événements que nous avons connus jadis par les journaux. Même absence d'informations nouvelles, même dénuement d'idées générales, et même mauvais esprit. Toutefois il convient de noter une admiration moins constante pour tout ce qui porte l'estampille républicaine. MM. Jules Grévy et de Freycinet sont l'objet de jugements aussi sévères que justes. Le rôle politique de l'un inspire à l'auteur ces lignes : « Ni le peuple n'a gardé sa mémoire, ni les républicains n'ont eu pour lui cette considération que l'on accorde même à des adversaires tombés du pouvoir. C'est que le président Grévy fut pour le peuple un inconnu, invisible dans l'Élysée, accomplissant strictement les devoirs de sa charge sans rien faire au delà, sans vivre de la vie de la nation, sans participer à ses joies et à ses deuils. Pour les hommes politiques, il fut aussi une figure énigmatique ; aucune impression ne se lisait sur ce masque immobile, dans ces yeux indifférents. L'abord glacial de M. Grévy empêchait la confiance.... Son scepticisme insouciant ne faisait place à une obstination un peu enfantine que lorsqu'il fallait écarter un rival possible ou, comme dans la dernière crise, lorsque son intérêt personnel était en jeu.... Peu de chutes ont été aussi lugubres que celle de ce vieillard qui rentrait dans la foule, par une froide matinée de décembre, avec une fortune augmentée et une réputation amoindrie » (p. 473 et suiv.).

Quant à M. de Freycinet, nous en trouvons çà et là divers portraits tout à fait ressemblants. A signaler celui des pages 236-237, à l'occasion de la chute de son second ministère, sur la question d'Égypte. Plus réussi encore est celui que provoque la réapparition de cet homme néfaste, à la tête du gouvernement, au mois de janvier 1886. « Il fallait que le parti républicain fût bien pauvre en hommes pour qu'après la retraite de M. Brisson, en l'absence de tout principe et de toute direction, l'on soit retombé presque fatalement à M. de Freycinet. Son plan de travaux publics si onéreux pour le trésor, son attitude en face des congrégations en 1880, les fautes de sa politique extérieure en 1882, auraient dû le tenir longtemps écarté du pouvoir. D'autres en ont été écartés à tout jamais pour de moindres erreurs. Ils n'avaient pas la merveilleuse souplesse de M. de Freycinet ; ils n'excellaient pas comme

Digitized by Google

lui à se diriger au milieu des écueils parlementaires, à faire dévier les coups, à embrouiller les contradicteurs, à sortir sains et saufs des plus confuses mêlées, à obtenir dans une seule séance deux et jusqu'à trois majorités différentes » (p. 377-378).

Les sympathies de M. Zevort vont à Gambetta et à Jules Ferry, qu'il considère comme de grands hommes d'État. La faute capitale de Jules Grévy est, selon lui, de n'avoir pas, dès le début de sa présidence, choisi Gambetta comme premier ministre et de n'avoir pas fait tous ses efforts pour conserver Jules Ferry dans le même poste après le 30 mars 1885. L'œuvre que l'auteur attendait d'eux, et que les ministères impuissants que nous avons vus passer dans une succession si rapide n'ont pu mener à bien, n'est pas de nature à nous faire regretter outre mesure le cours qu'ont pris les événements. Encore qu'ils n'aient guère offert de satisfaction ni à notre raison ni à notre patriotisme, nous ne pouvons que nous féliciter de ce que l'instabilité ministérielle qui a caractérisé jusqu'ici la troisième république, n'ait pas permis à ce régime de faire tout le mal qu'en espéraient bon nombre de ses partisans.

Ce qu'attendait avant tout et ce qu'attend toujours M. Zevort, c'est l'abolition de la loi de 1850 et le rétablissement du monopole universitaire. Le seul reproche qu'il adresse au fameux article 7, c'est de n'avoir pas édicté une mesure assez radicale, de n'avoir visé que les congrégations non reconnues. Hostile à la liberté de l'enseignement, il n'est pas moins contraire à la liberté d'association : en la défendant au Sénat en 1883, Jules Simon lui semble presque avoir trahi la république. Ajoutons qu'il approuve le crochetage des couvents, l'exil des princes, l'épuration de la magistrature, le massacre de Châteauvillain : bref, c'est ce qu'on appelle un *libéral*.

H. Rubat du Mérac.

---

**Recueil des documents concernant le Poitou,** *contenus dans les registres de la chancellerie de France*, publiés par Paul Guérin, secrétaire des Archives nationales. VIII. 1431-1447. (T. XXIX des *Archives historiques du Poitou.*) Poitiers, Oudin, 1898, gr. in-8 de LXVIII-508 p.

Ce recueil de documents est précédé d'une introduction où M. Paul Guérin expose les événements accomplis au Poitou, entre 1431 et 1447, en s'aidant des renseignements inédits fournis par les documents d'archives qu'il publie.— La rivalité entre Richemont et La Trémoille entraîna des luttes dont le Poitou fut principalement le théâtre. Outre ses terres patrimoniales, le tout-puissant ministre de Charles VII en possédait d'autres, dont il avait hérité de sa mère ou qui lui avaient été apportées par son mariage avec Catherine de l'Isle-Bouchard. En outre il eut d'autres places à sa discrétion, et, par suite de la confiscation des terres de Louis d'Amboise, il eut l'entière disposition de la vicomté de Thouars. Richemont, de son côté, avait en Poitou d'importantes possessions; la baronnie de Parthenay venait de lui échoir; la ville et la châtellenie de Fontenay-le-Comte faisaient partie du domaine de sa femme, Marguerite de Guyenne, et son jeune frère Richard avait, de son côté, plusieurs seigneuries. Le champ de bataille était donc tout trouvé. M. Guérin expose les phases de cette longue lutte, qui se rattache intimement à l'histoire générale du temps, et jette ainsi une vive lumière sur une période très agi-

Digitized by Google

tée du règne de Charles VII. Le rôle de Jean de la Rochefoucauld, contre lequel le Roi eut à sévir, est mis en retief, après M. Clément-Simon, qui a consacré à ce personnage une étude très documentée.

Après ce récit viennent les documents, au nombre de cent onze, que M. Guérin a extraits des registres du trésor des chartes, des registres du Parlement et autres fonds des Archives nationales, laborieusement explorés. Aux textes le savant éditeur a joint d'amples notes biographiques et historiques qui ajoutent à la valeur de ce recueil, indispensable aux futurs historiens du règne de Charles VII, et qui fait grand honneur à l'habile archiviste. Une ample table termine le volume. G. DE B.

—

**L'Alsace au XVII^e siècle**, par Rodolphe Reuss. Paris, Émile Bouillon, 1898, 2 vol. in-8.

Le deuxième volume de cet intéressant ouvrage complète et termine le tableau de la province au XVII^e siècle. L'auteur y esquisse à grands traits l'histoire de la civilisation alsacienne d'alors, dans trois livres consacrés : à la société ; à l'activité intellectuelle ; à la situation religieuse.

Le premier livre, qui est le sixième de l'ouvrage, après quelques observations générales, traite de la grandesse et de la noblesse alsaciennes, accessoirement de la chasse et de la pêche, qui ont toujours joué un grand rôle en Alsace, où la première était un des privilèges des classes élevées; de la bourgeoisie ; des paysans ; des superstitions, encore si répandues dans le pays, et particulièrement dans les cantons protestants ; de l'hygiène publique et de l'organisation médicale ; enfin, de l'assistance publique.

Dans le livre suivant, on trouve d'intéressants chapitres sur la langue française en Alsace ; sur l'imprimerie et la librairie ; sur la littérature ; sur les Académies et Universités ; sur l'enseignement primaire.

Le premier chapitre du dernier livre est consacré à l'Église catholique d'Alsace, à ses diocèses, chapitres, cures et bénéfices ; à la situation matérielle du clergé ; à ses mœurs et à son activité intellectuelle ; à ses rapports avec les populations ; à l'esprit religieux des masses ; aux couvents et ordres monastiques ; à l'attitude politique du clergé vis-à-vis du gouvernement français ; le deuxième, aux églises protestantes ; à leur situation générale ; à leur constitution ; aux mœurs religieuses des protestants ; au corps pastoral, à ses mœurs et à son activité intellectuelle ; à la situation matérielle des pasteurs ; aux paroisses réformées d'Alsace ; aux anabaptistes ; le troisième, à l'attitude réciproque des deux églises ; le quatrième, aux israélites.

Inutile de dire que, dans ce livre, M. Reuss ne tient pas toujours la balance bien égale entre l'Église catholique et l'Église protestante, et ne s'y est pas suffisamment défendu, quoi qu'il en dise, de la tentation de « mêler. .. l'histoire contemporaine à celle du passé. » La chose était « si facile » qu'il ne l'a pas évitée ; et nous le constatons, au risque d'être de nouveau classé, et bien injustement cependant, parmi « ceux qui se sont permis de mettre en doute jusqu'à la sincérité de son désir d'être impartial. »

Dans ses conclusions, M. Reuss se demande à quelle date s'est produite la fusion, bien réelle, de l'esprit alsacien avec l'esprit français. « On ne peut guère fixer, dit-il, de moment précis pour cette transmission sub-

Digitized by Google

tile de certains courants intellectuels, invisibles à leur point de départ et si puissants dans leurs effets. « N'aurait-il pas pu supposer que ces deux esprits n'ont jamais fait qu'un, et que cet esprit, resté à l'état latent tant qu'ont duré les funestes conséquences du retour à la barbarie imposé à l'Alsace par le traité de Verdun, n'a pas tardé à y reprendre son essor, dès que les liens du germanisme y ont été rompus ? Pour nous, deux choses essentielles ont, malheureusement, manqué à un retour complet à la France : la communauté du langage et l'unité de foi. Peut-être aurait-on pu, sans grande contrainte, réaliser la première ; on a même pu espérer, lorsque la chose était possible, qu'elle s'établirait spontanément. Mais l'unité de foi, comment y arriver ? Par la rigueur ? On ne pouvait l'employer. Et les moyens de douceur n'ont jamais réussi avec les dissidents, quels qu'ils soient. L'ancien régime français a vainement essayé de l'une et de l'autre, et on lui a trop reproché les tentatives, aussi malheureuses dans un sens que dans l'autre, d'agents plus zélés qu'adroits. Le service, mal compris, du Roi préoccupait d'ailleurs beaucoup plus ces hommes que celui de Dieu, qui, en bonne justice et à vues simplement humaines, ne pouvait bénir leurs efforts.

Dr J. Meynier.

—

**Étude sur la propriété foncière dans les villes du moyen âge** *et spécialement en Flandre*, avec plans et tables justificatives, par Guillaume des Marez, docteur en philosophie et lettres, docteur en droit. — Gand, H. Engelcke; Paris, Alph. Picard, 1898, in-8 de xxv-392 p.

Cette étude forme le vingtième fascicule des travaux publiés par la faculté de philosophie et lettres de l'Université de Gand ; elle est dédiée à un maître estimé, M. Pirenne : l'élève fait honneur au maître. Le sujet choisi intéresse l'histoire des institutions urbaines et l'histoire économique. Avec un droit particulier les marchands font naître dans les villes une propriété spéciale, et par cette propriété ils arrivent à acquérir dans la cité la plus grande influence : cette question de propriété devient ainsi une question de droit public. L'auteur a su, à l'aide de textes rares, se mouvoir parmi les difficultés des origines de la propriété urbaine ; on comprend qu'il se passionne pour un semblable problème, car, dit-il avec raison, « propriété, commerce, échevinage, se trouvent entre les mêmes mains, et ce n'est pas là l'effet du hasard, c'est la propriété qui a amené et cimente cette alliance. » Les actes privés : ventes, baux, donations, et les textes historiques du haut moyen âge ont été sérieusement étudiés ; M. des Marez en a tiré bon parti. L'ouvrage comprend quatre grandes divisions : Origine de la propriété ; — Étude du sol au point de vue du droit public ; — au point de vue du droit privé ; — le Cens et la rente. Il faut signaler la réfutation des théories d'Arnold de Gobbers et le chapitre de la formation des villes de Gand et d'Ypres, types des villes flamandes du moyen âge. Les comparaisons avec l'histoire des villes d'Allemagne ou de France font de ce travail une œuvre d'ensemble. Souhaitons que de semblables études soient plus nombreuses, et que les érudits français les négligent moins ; il y a là pour eux une mine féconde et à peine explorée. Une petite critique en terminant : les textes flamands auraient dû être traduits.

Félix Aubert.

Digitized by Google

**Études d'histoire et d'archéologie,** par M. Paul Allard. Paris, Lecoffre 1899, gr. in-18 de VIII-438 p.

Le volume que M. P. Allard nous offre aujourd'hui est composé d'articles parus dans diverses revues pendant ces dernières années. Les recueils de cette nature n'ont pas tous la même valeur : trop souvent des auteurs groupent, sous un titre commun, de hâtives productions d'actualité, qui ont pu avoir leur intérêt du moment, mais qui ont perdu leur fraîcheur, principal mérite des œuvres éphémères que le journalisme voit éclore, fleurs fanées qui n'ont plus leurs vives couleurs ni leur doux parfum, ni même leurs épines. Mais il en est aussi qui composent leur gerbe d'épis qui font la joie du glaneur; simples chapitres d'un beau livre qui n'est pas encore écrit, synthèses solides qu'a inspirées la méditation des problèmes contemporains ou qu'a provoquées la mort d'un savant regretté : tout cela est substantiel, et le public studieux en tire souvent un grand profit. Si j'ajoute qu'à ses qualités sérieuses se joint dans le volume de M. P. Allard l'esprit chrétien qui se rencontre dans chacune de ces œuvres, j'aurai suffisamment fait voir pourquoi ce livre est de ceux dont on ne saurait trop recommander la lecture.

C'est dans l'antiquité chrétienne que M. P. Allard choisit de préférence ses sujets : avec son indiscutable compétence il résume les découvertes du P. Germano dans le sanctuaire des Saints-Jean et Paul au Celius; en étudiant, après M. E. Jullien, l'enseignement secondaire à Rome, il demeure sur son terrain familier; son étude sur le « féminisme » est un chapitre nouveau de l'histoire des martyrs, car dans l'Église primitive la femme revendiquait l'égalité devant les supplices.

Voici une étude sur la théorie de l'esclavage dans les philosophes et moralistes païens, et non loin de là l'attachante monographie d'Édouard Coles, qui fut l'un des premiers tenants de l'émancipation des noirs en Amérique; suivent des études de critique à propos des ouvrages de MM. G. Boissier, Fustel de Coulanges et G. Kurth, relatifs aux dernières années de la Rome impériale et aux origines de la société moderne; nous relisons ensuite les pages émues que M. P. Allard consacra, dans le *Correspondant*, à la mémoire de son ami l'illustre commandeur de Rossi, et une savante étude sur les anciennes archives pontificales.

Enfin l'auteur, sortant complètement de son champ ordinaire d'observations, s'applique, dans un chapitre, conçu d'après les méthodes de Taine, à montrer quelle était la situation matérielle et l'état d'esprit de la petite noblesse de Normandie à la veille de la Révolution, et ce n'est pas la partie la moins instructive d'un volume où pas une page n'est dépourvue de mérite.

P. Pisani.

---

**Nouveaux essais d'histoire et de critique,** par Albert Sorel, de l'Académie française. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1898, in-12 de 308 p.

M. Albert Sorel a réuni en un volume diverses études de critique et d'histoire, discours ou articles de revues, parus à différentes époques et embrassant différents sujets. Un certain nombre apprécient des œuvres historiques, dues à la plume d'auteurs connus, et les apprécient avec cette sûreté d'érudition et cette hauteur de

Digitized by Google

vues qui ont fait de M. Sorel un des maîtres de l'histoire contemporaine. Voici le discours de réception à l'Académie et le jugement porté sur Hippolyte Taine. Voici, dans un autre discours académique, Challemel-Lacour et le duc d'Aumale. Puis c'est Richelieu, revivant dans l'œuvre magistrale de M. Hanotaux, et son confident, le Père Joseph, ordinairement si mal jugé, religieux exemplaire et diplomate de premier ordre; Frédéric II, si bien dépeint, dans sa toute jeunesse et avant son avènement, par M. Lavisse; Norvins, si différent, dans son *Mémorial*, du Norvins historien semi-officiel de Napoléon, un Norvins alerte, spirituel et vivant; enfin les travaux si fouillés et si émouvants de M Henri Welschinger, l'historien attitré et chevaleresque des victimes, du roi de Rome et du maréchal Ney, après le duc d'Enghien.

Mais la partie la plus neuve, la plus personnelle et la plus intéressante de ce volume, c'est assurément la première partie, celle qui porte ce titre : *Vues sur l'histoire*. Qu'est-ce que l'histoire et que doit-elle être? Est-ce un art, est-ce une science? Questions délicates, mais que l'auteur résout dès la première ligne et d'une façon irréfutable : l'histoire est à la fois un art et une science : « L'histoire tend à devenir une science, la science des sociétés; elle a toujours été, elle sera toujours un art, l'art de démêler les passions des hommes et de les peindre. L'historien n'existe pas, s'il n'est un savant pour observer la réalité, critiquer les témoignages, analyser et réunir les faits suivant leurs rapports de dépendance, comparer, composer, enchaîner, comprendre, juger; s'il n'est un artiste pour rendre ces connaissances intelligibles, traduire, expliquer, décrire; si, en un mot, il ne sait pas retrouver la vie dans le passé et montrer ce passé vivant à ses contemporains. »

On ne saurait mieux dire; on ne saurait tracer en termes plus nets et plus frappants les règles de la critique historique; mais M. Albert Sorel fait mieux encore que de les tracer : il les met lui-même en pratique.

MAX DE LA ROCHETERIE.

---

**Der politische Charakter von Mathous Parisiensis.** *Ein Beitrag zur Geschichte der englischen Verfassung und des Ständetums im 13 Jahrhundert*, par H. PLEHN. Leipzig, Duncker, in-8 de VIII-136 p.

Ce volume est le 26e fascicule d'une très importante série publiée sous la direction de G. Schmoller : « Recherches politiques et sociales » (1878-1897). Nous y signalerons, en passant, quelques études qui intéressent la France. *Le régime économique de la France au XIe siècle*, par K. Lamprecht (1878, VIII-152 p.); *Le commerce intérieur de Colbert à Turgot*, par H. W. Farnam (1878, VIII-85 p.); *Le commerce du blé en France jusqu'à 1789*, par P. Araskhaniantz (1882, X-166 p.); *Les principes généraux de l'économie politique, fondée par F. Quesnay et Adam Smith*, par W. Hasbach (1890); *Vauban, sa place dans l'histoire de l'économie nationale et son plan de réforme*, par Fr. Lehmann (1895, VIII-172 p.). L'Angleterre est également représentée : *L'assurance du travail en Angleterre*, par W. Hasbach (1883, XVI-447 p.); *Le paupérisme en Angleterre, dans son développement historique, et son état présent*, par P. Aschrott (1886, XXI-450 p.). — Le travail de H. Plehn est une contribution importante à l'histoire des origines du parlementarisme anglais, au début du XIIIe siècle : la

Digitized by Google

monarchie est élective, et le roi peut être déposé (Ire partie, chap. II et IV). Il y a de précieuses indications sur les premiers impôts extraordinaires directs : la dîme de Saladin (1188) présente la première ce caractère. L'auteur est en désaccord sur plusieurs points avec le Dr Stubbs. Quant à Mathieu Paris, on l'a souvent représenté comme un champion de la liberté; Freeman l'appelle un *libéral*, sans souci de l'anachronisme. H. Plehn croit, au contraire, trouver en lui un aristocrate et un partisan dévoué de la féodalité. Signalons, comme particulièrement curieux : le sentiment national anglais (p. 71), le service militaire (p. 82-88), les relations avec l'Écosse et le pays de Galles (p. 111-114). Dans une troisième partie sont passés en revue les autres annalistes du temps de Henri III (p. 115-123).

A. S.

—

**Le Soulèvement des travailleurs d'Angleterre en 1381**, par André Réville. Documents et introduction historique par Ch. Petit-Dutaillis. Paris, A. Picard, 1898, gr. in-8 de CXXXVI-346 p.

Ce volume, le second de la série des Mémoires et documents publiés par la Société de l'École des chartes, contient trois parties bien distinctes. Un jeune homme sorti en 1890 de cette école, et enlevé quatre ans après à ses amis par une mort inopinée, avait entrepris, lors d'un voyage en Angleterre, l'examen de pièces judiciaires sur les troubles de 1381, que les historiens anglais avaient jusqu'alors complètement négligées. Mais M. A. Réville n'avait pas voulu comprendre dans son étude ce qui concernait l'Angleterre tout entière, ni même l'insurrection des comtés de Kent et d'Essex, qui fut sans comparaison la plus sérieuse. Il s'était exclusivement appliqué à étudier les désordres du Hertfordshire, d'une part (p. 3 à 49), et le soulèvement du Suffolk et du Norfolk, de l'autre (p. 53 à 128); enfin la répression dans ces trois comtés (p. 131 à 172). Il n'est pas facile de deviner le motif qui lui a fait associer dans son travail deux régions où les troubles n'ont point du tout présenté le même caractère. Ceux du comté de Hertford ont été presque uniquement une émeute des tenanciers de l'abbaye de Saint-Alban contre le monastère dont ils étaient les vassaux. En Norfolk et Suffolk, au contraire, nous voyons se développer une vaste entreprise de pillage dirigée contre tous ceux chez lesquels il promettait d'être rémunérateur. Au surplus, l'œuvre de M. A. Réville présente une analyse attentive et soigneuse des documents, mais une analyse à laquelle ne se joint aucun essai de synthèse.

Cette synthèse, un ami de l'auteur défunt, M. Ch. Petit-Dutaillis, s'est chargé de nous la présenter sous forme d'introduction (p. XIX à CXXXVI). Il ne se borne pas aux trois comtés dont s'était occupé M. Réville; il envisage le mouvement insurrectionnel de 1381 dans son ensemble, et en recherche les causes. Il démontre avec beaucoup de justesse que ces causes ont été multiples; il en analyse les principales. Peut-être en est-il une qu'il a beaucoup trop négligée. Je veux parler des habitudes de déprédation que la partie la plus entreprenante du peuple anglais avait contractées dans les guerres de France. Piller les gens qui ne pouvaient se défendre et les rançonner au besoin, semblait à ceux qui l'avaient pratiqué un genre de travail aussi lucratif que rempli de charmes, et l'occasion

Digitized by Google

paraissant favorable, ils s'empressaient de s'y employer aux dépens de leurs compatriotes.

M. Petit-Dutaillis ne nous parait pas avoir bien compris ce qui constituait l'essence du servage. Il l'assimile fort mal à propos avec l'institution des corvées, qui n'y a aucun rapport direct. Les corvées subsistent encore en France sous le nom de prestations personnelles. Ce qui constitue le servage, c'est la nécessité d'accomplir des obligations de ce genre par soi-même et sans substitution de personne. Dès que l'on accepte un remplacement ou un équivalent, il n'y a plus de servitude ; l'obligation de personnelle devient réelle ; le servage a cessé d'exister. Il suffit pour cela d'un changement dans les habitudes de la jurisprudence. C'est ce qui survint en Angleterre au XVe siècle. C'est ce qui avait eu lieu dès le XIIe dans nos provinces du Nord-Ouest. Dans l'un et l'autre cas, le servage disparut tacitement et sans l'intervention d'aucune mesure législative.

La troisième partie du volume (p. 173-294) contient des documents variés sur les mouvements insurrectionnels dans les diverses parties de l'Angleterre. Les uns ont été recueillis par M. A. Réville, les autres par M. Petit-Dutaillis. Beaucoup ne sont que des catalogues de pièces d'un médiocre intérêt pour ce côté-ci du détroit.

L. DE N.

—

**La Persécution des catholiques en Angleterre ;** *un complot sous Charles II*, par la comtesse R. DE COURSON. Paris, Firmin-Didot, 1898, in-12.

L'histoire se recommence sans cesse. Voici le tableau d'une époque qui présente avec notre XIXe siècle français de singulières analogies. Le roi médiocre et l'excellent homme privé que fut Charles Ier, mort sur l'échafaud ; les sanglants démêlés, mi-sociaux, mi-religieux, des Cavaliers et des Têtes-Rondes; une république aboutissant à la plus autoritaire des monarchies : la France, depuis l'Angleterre, a vu ces choses. Quant au règne de Charles II, qui fait le sujet principal de ce volume, il offre la preuve que les caractères faibles sont les plus redoutables au pouvoir. Le prince proscrit, promettant au religieux qui favorise sa fuite de protéger plus tard les catholiques, est-il donc le même qui versera le sang de tant de bénédictins, de jésuites et de papistes laïques, pour terminer ses jours en demandant à l'Église romaine une absolution clandestine ? Lorsqu'on scrute les éléments de la terrible persécution anglaise, on en trouve trois : le fanatisme populaire, qni n'est que l'instrument ; les provocations et les calomnies des politiciens, inventeurs des prétendus complots; enfin cette faiblesse criminelle du souverain. C'est donc une bonne leçon de philosophie sociale que nous offre le remarquable ouvrage de Mme la comtesse de Courson. X.

—

**Philipp von Sötern geistlicher Kurfürst zu Trier,** *und seine Politik während des dreissigjährigen Krieges*, von Joseph BAUR. Tome I. Spire, Jäger, 1897, in-8 de 24-493 p.

Ce premier volume, consacré à Philippe de Sötern (1567-1652), va jusqu'à la paix de Prague (1635) : il embrasse donc la plus grande partie de la vie de ce prince ecclésiastique, placé depuis 1610 à la tête de l'évêché de Spire et, depuis 1652, de l'électorat de Trèves. Après avoir pensé

Digitized by Google

donner une biographie complète, l'auteur a dû se restreindre au rôle politique de Sötern, qui commence en 1623. Dans l'introduction, divisée en quatre chapitres, on trouve un tableau de l'électorat au commencement du XVIIe siècle, le règne de Lothar de Metternich, prédécesseur de Sötern, l'élection de 1623, et un résumé de la vie antérieure de Sötern. Suit en deux livres un tableau de la politique extérieure et de la politique intérieure de l'électeur : à l'extérieur, guerre dano-saxonne, paix de Lübeck, Gustave-Adolphe, neutralité de l'électorat, paix de Prague ; à l'intérieur, rapports de Sötern avec les différents corps de ses États : chapitre de la cathédrale, assemblées d'états, noblesse et corps savants, juifs ; ses rapports avec les territoires enclavés dans ses États : abbaye de Saint-Maximin, Spire-ville et Spire-évêché ; réformes. Sur tous ces points, l'auteur nous donne le résultat de longues recherches faites personnellement aux archives de Bruxelles, de Coblenz, de Carlsruhe, de Munich, de Spire, de Trèves, de Vienne ; et par correspondance, aux archives d'Amsterdam, de Francfort, de Copenhague, de Simancas, de Stockholm, à la bibliothèque de Barberini à Rome, et aux archives militaires de Vienne. On voit par cette énumération l'importance de son travail.

BERNON.

---

**Études italiennes** (*Florence, la Renaissance, Rome, Histoire monumentale*), par A. GEFFROY. Paris, Armand Colin et Cie, 1898, in-12 de XXII-309 p.

Peu d'historiens de nos jours ont eu un esprit plus éveillé et plus pénétrant, une carrière mieux remplie que M. Geffroy, l'initiateur des études scandinaves en France pendant la première partie de sa vie, le zélé directeur de l'École d'histoire et d'archéologie installée à Rome pendant la seconde. Même son œuvre posthume témoigne de la double et heureuse direction de ses aptitudes, depuis qu'à son mémoire sur l'Islande avant le christianisme (v. t. LXVIII, p. 292) la pieuse sollicitude de sa veuve a réuni pour le public le recueil de ses articles sur l'Italie ancienne et moderne.

Ce nouveau volume se compose d'études publiées de 1863 à 1894 dans le *Journal des Savants* et la *Revue des Deux Mondes* Il fait faire au lecteur le plus intéressant des voyages, sur une terre privilégiée, au milieu des grands souvenirs de l'histoire, des chefs-d'œuvre artistiques et littéraires. On y verra revivre Florence au temps de sa grandeur, représentée successivement par ces Médicis dont le nom est inséparable du sien, par l'illustre et malheureux réformateur politique et religieux Savonarole, par Guichardin, l'ami et l'émule de Machiavel. M. Geffroy a mis à notre portée les importants travaux des Reumont, des Villari, des Canestrini sur la Renaissance florentine, de même que dans son étude sur la Cenci, il a substitué, d'après Bertolotti, l'histoire vraie à la légende. J'imagine qu'il a dû tracer avec un plaisir particulier (car il travaillait sur des matériaux recueillis jadis à Stockholm) le portrait du célèbre collectionneur J. B. Piranesi. Mais il faut signaler entre tous les deux morceaux consacrés à Rome monumentale : l'un, composé d'après de Rossi et Muntz et ayant trait aux périodes du moyen âge et de la Renaissance ; l'autre, déposition d'un témoin navré, indigné et pourtant maître de lui-même, sur les transformations de la ville impériale

Digitized by Google

et pontificale devenue capitale d'un royaume italien. Celui-ci est un réquisitoire qui a toute la valeur d'un arrêt.

M. Georges Goyau a mis en tête de ce volume une préface où il caractérise avec bonheur, en M. Geffroy, « un esprit alerte et sagace, perpétuellement éveillé, butinant avec tact et prestesse parmi les découvertes érudites qui se multiplient autour de lui, poussé par la passion du vrai, servi par le solide agrément du style.... » Ces qualités de l'historien éminent, du maître aimé par plusieurs générations d'élèves, à l'École normale, à la Sorbonne, à Rome, revivent en effet tout entières dans les pages qu'on vient de rééditer et qui sont le digne complément de ses œuvres. L. P.

—

**Manuel historique de politique étrangère,** par Émile Bourgeois, maître de conférences à l'École normale supérieure. Tome II. *Les Révolutions, 1789-1830.* Paris, Belin frères, 1898, in-12 de 806 p.

Le premier volume de cette importante publication a paru en 1893. A la fin de la même année (voir t. LV, p. 322), nous en avons rendu un compte détaillé, en signalant l'utilité du travail, mais en contestant le jugement de l'auteur sur la légitimité et l'opportunité de l'alliance conclue par Richelieu avec les protestants d'Allemagne. Dans le second volume, nous ne voyons rien qui infirme le bien fondé de notre jugement : il ne serait même pas difficile d'y suivre le développement d'une situation qui ne devait éclater, avec la rigueur inflexible de ses conséquences organiques, que dans la dernière moitié du XIXe siècle.

Le nouveau travail de M. Bourgeois est moins un récit des faits qu'un commentaire perpétuel : *scribitur ad probandum.* A chaque fait, l'auteur attache une explication raisonnée des conditions qui l'ont amené. A l'intervention de chaque personnage, il explique les conditions internes ou externes qui ont déterminé sa conduite. Cette manière d'écrire l'histoire ne manque pas d'intérêt.

A propos de la Sainte-Alliance, par exemple, il expose clairement par quelles considérations Alexandre Ier y a été amené. Ici comme ailleurs, il a dépeint un homme et une situation. Comme toujours, il déploie une grande connaissance de tout ce qui a été publié sur son sujet; mais, en dehors de l'impérial auteur et de sa peu intéressante Égérie, il y a aussi le fait en lui-même et particulièrement le célèbre protocole ainsi conçu :

« Que si les puissances qui ont concouru au présent acte jugeaient nécessaire d'établir des réunions particulières pour y traiter en commun de leurs propres intérêts...., que, dans le cas où ces réunions auraient pour objet des affaires spécialement liées aux intérêts *des autres États* de l'Europe, elle n'aurait lieu qu'à la suite d'une invitation formelle de la part de ceux de ces États que lesdites affaires concerneraient et sous la réserve de leur droit d'y participer directement ou par leurs plénipotentiaires. »

Ce protocole, qui est encore en vigueur et qui a été invoqué en 1882, a sa place marquée dans un manuel.

A. D'AVRIL.

—

**Le Régime des capitulations,** *son histoire, son application, ses modifications,* par un ancien diplomate. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1898, in-8 de 396 p.

L'ancien diplomate expose d'abord avec clarté l'origine des capitulations,



Digitized by Google

les conséquences des croisades, l'histoire des colonies franques dans le Levant. Viennent ensuite, dans le texte intégral, les sept capitulations conclues avec les souverains ottomans depuis le règne de François Ier jusqu'à l'année 1740. Enfin il cite les différents actes internationaux par lesquels les capitulations ont été expressément renouvelées jusqu'au traité de commerce de 1861. Il ne manque pas à mentionner les facilités douanières accordées aux établissements français de bienfaisance et d'enseignement. Il était d'autant plus opportun d'en parler que ces facilités constituent implicitement la reconnaissance du droit d'enseigner, ce qui est de la dernière importance.

Avant de rapporter nos successives stipulations capitulaires, l'ancien diplomate expose les circonstances historiques qui les ont amenées. Tout en reconnaissant que cet exposé est très bien fait, je ne puis m'empêcher de déclarer que je ne partage l'admiration presque générale pour la politique antichrétienne et protestante de quelques-uns de nos souverains ni la haine contre la Ligue, laquelle avait du bon.

La partie la plus intéressante et la plus neuve de l'ouvrage est celle où l'auteur a parfaitement exposé ce qu'est devenu le régime capitulaire 1° dans les anciennes provinces de l'empire ottoman; 2° dans les régences barbaresques. Les renseignements contenus dans cette troisième partie seront d'une utilité incontestable et presque quotidienne pour les diplomates et pour les publicistes.

Une opinion de l'auteur m'a beaucoup frappé, à la page 323. Elle témoigne d'un véritable sentiment du droit et d'une grande rectitude de jugement en même temps que d'une parfaite connaissance de l'histoire. Avec grande satisfaction, j'y vois que je ne suis pas seul à professer que la Turquie n'avait pas le droit d'imposer les capitulations à la Roumanie, pas plus qu'elle n'avait, en 1812, le droit de démembrer la Moldavie.

Le livre de l'ancien diplomate restera le manuel indispensable de quiconque abordera dorénavant les questions que l'auteur y traite avec tant d'autorité. A. D'AVRIL.

---

**La Constitution hongroise.** Précis historique, d'après le docteur Samuel RADO, par A. DE BERTHA. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1898, gr. in-8 de VIII-183 p.

I. — «.... Les Magyars.... font partie de la famille des peuples touraniens et leur langue les rattache aux Finnes et aux Vogules, ainsi qu'aux Turcs également. Les documents les plus anciens les appellent *Turci* » (p. 1). Lorsque les Magyars détruisirent l'empire morave, ils étaient commandés par des chefs de tribus. « Sur le chemin du progrès, le roi Étienne rencontra l'opposition opiniâtre des chefs de tribus. Pour le but prochain de ses efforts, il a dû donc se proposer l'anéantissement de l'organisation basée sur le système des tribus.... Les chefs de tribus eurent pour remplaçants les *comites*, les comtes qui, en véritables fonctionnaires royaux, se trouvaient dans une situation subalterne » (p. 8).

Voilà donc de grands feudataires écartés au profit de l'autorité royale. Il ne résulta pas, cependant, de cette suppression que toute inégalité sociale ait disparu du monde magyar. Nous voyons bientôt surgir ou renaître une grande et une petite noblesse de propriétaires. Le livre que nous présentons attribue ce fait d'a-

Digitized by Google

bord aux usurpations des comtes qui accaparaient à titre de propriété privée les biens dont ils n'avaient d'abord qu'un usufruit attaché à la fonction. En second lieu, viennent les privilèges que conquirent les *milites* et les *servientes*, devenus peu à peu une classe nobiliaire de propriétaires moyens.

II. — Je ne suis pas fondé à contredire historiquement cette explication; mais je me suis toujours demandé si, en Hongrie comme ailleurs, les supériorités sociales ne furent pas dues aussi à une autre cause : je veux dire une différence, ou plutôt une supériorité ethnique. Cette question a déjà été posée par le comte de Gobineau en son *Inégalité des races humaines*. Dans l'armée d'Attila, ce prémagyar, il y avait les Huns blancs, ce qui veut dire une diversité de race d'avec le gros du groupe touranien. En a-t-il été de même chez les Magyars? Autrement dit, existait-il des Magyars blancs? *That is the question*. Consultons l'histoire.

Les invasions touraniennes pures, après les premières violences, se sont montrées souvent aptes à constituer des sociétés et des États solidement organisés, mais sur certaines bases égalitaires ou bourgeoises. On n'y a pas vu surgir une noblesse héréditaire appuyée sur la propriété du sol. L'empire ottoman en présente à nos yeux un exemple frappant. Il n'existe parmi les Turcs, il n'y a jamais existé rien qui ressemble à une noblesse territoriale et héréditaire : tous les Turcs sont égaux devant le Sultan. Nous voyons bien une véritable aristocratie sur certaines parties de ses domaines, mais parmi des races non touraniennes au sein desquelles les privilégiés d'avant la conquête ont conservé leur situation en abjurant la foi chrétienne. Tel est le cas en Bosnie, en Albanie, qui n'ont pas été colonisées par des vainqueurs dont la langue même y est demeurée toujours inconnue.

III. — Ce qui induirait à admettre une diversité primordiale de race entre la noblesse magyare et le gros de la nation, c'est d'abord une différence assez sensible de type physique, laquelle ne peut être due uniquement à des mariages; mais il y a une autre cause qui va nous entraîner à une généralisation peut-être téméraire sur un terrain rempli d'écueils.

L'idée d'une supériorité native et le sentiment chevaleresque ont leur source dans la race. A l'origine, et lorsqu'ils étaient encore à peu près purs de mélanges touraniens ou mélaniens, les Arians ont connu partout cet état d'âme, et l'organisation sociale qui en est le produit. A côté de leur caractère mythique, Rama, Arjouna, étaient des chevaliers indiens. L'iranien Roustem a été le grand justicier, le redresseur de torts, le Cid Campéador de l'Asie. L'histoire de l'Europe, depuis le IVe siècle de notre ère, est bien connue sous ce rapport.

IV. — Si donc, dans l'histoire de la Hongrie pendant le moyen âge et depuis, nous rencontrons, chez la noblesse magyare, le même sentiment d'une supériorité native et la virtualité chevaleresque qui, sur le mode arian, entraîne organiquement un être humain vers des voies supérieures à l'idéal utilitaire et bourgeois, l'ethnologue, l'historien n'est-il pas amené à admettre que cet être, dont la prédominance s'imposait à la masse, appartenait — sinon intégralement, du moins dans une mesure efficace — à la race qui a produit les aristocraties naturelles et le sentiment chevaleresque?

A. D'AVRIL.

Digitized by Google

**Les Origines du socialisme d'État en Allemagne,** par Charles Andler, maître de conférences à l'École normale supérieure. Paris, Félix Alcan, 1897, in-8 de 495 p.

M. Andler s'est proposé de nous décrire l'évolution d'idées qui a abouti en Allemagne à la formation du socialisme d'État. Il trouve le point de départ de cette doctrine dans les ouvrages de Hegel. Modifiée par les recherches mathématiques de Thünen, puis par les études historiques de List, la théorie ébauchée par Hegel trouve son expression définitive dans les œuvres de Rodbertus. Quand à Lassalle, son rôle fut seulement celui d'un vulgarisateur, habile à découvrir des formules capables de saisir l'imagination populaire.

Le livre de M. Andler témoigne d'un labeur énorme, et sera consulté avec fruit par ceux qui, sans vouloir recourir aux sources, désireront connaître les doctrines socialistes d'outre Rhin. Par exemple, nous n'ajouterons pas que le livre est d'une lecture facile. L'auteur remarque (p. 137), après J. B. Say et Blanqui, qu'il y a un tour d'esprit spécial aux Allemands. Je ne doute pas que ce tour d'esprit ne prête un charme propre au texte original de leurs écrits. Malheureusement, il ne favorise guère la traduction de leurs idées en langue française. Trop souvent, en lisant le livre de M. Andler, on se prend à croire que les auteurs dont il analyse les œuvres se sont bornés à émettre des lieux communs, qu'ils ont obscurcis d'expressions pédantesques.

La doctrine des socialistes d'État allemands peut se ramener à cette idée que, dans l'organisation économique actuelle, la répartition des richesses n'est pas proportionnelle au travail fourni. Cette assertion, d'ailleurs incontestable, n'était déjà pas neuve du temps d'Aristote. Mais alors est-il besoin de recourir à l'hypothèse bizarre de l'État isolé pour nous apprendre qu'il y a des terres plus fertiles que d'autres et que tous les domaines ne sont pas à égale distance des centres de consommation, ce qui rompt doublement l'équilibre au profit de certains propriétaires? Est-il nécessaire de noircir des pages entières de formules algébriques pour nous révéler que les bénéfices de l'industriel dépendent d'une circonstance à laquelle il est complètement étranger, le besoin social, ou que les effets de la concurrence entre ouvriers tendent à l'abaissement des salaires?

Les socialistes allemands se sont, il est vrai, proposé de porter remède à ces injustices. Ils font appel à l'intervention de l'État. Que l'État s'empare de toutes les terres; qu'il monopolise toutes les industries. De cette façon, les produits du sol et ceux du travail seront l'apanage non de quelques-uns, mais de la collectivité. Les détenteurs d'immeubles ruraux ou d'usines peuvent être expropriés, pense Lassalle, sans qu'aucune indemnité leur soit due, car le travail est la seule source légitime de revenu. « L'abus de s'approprier le fruit du labeur d'autrui parce qu'on détient les instruments de travail et le sol, ne peut, de sa durée antérieure, tirer une prétention à se survivre par une indemnité une fois qu'il est reconnu comme un abus. Cet état de choses fut compatible avec le sentiment public d'autrefois. Il froisse notre sentiment actuel » (p. 131). Au surplus, observe Rodbertus, l'expropriation pourrait n'être que graduelle. « On demanderait d'abord aux individus de renoncer à cette part de revenu que leur vau-

Digitized by Google

drait, selon le droit actuel, l'accroissement ultérieur de la productivité. On fixerait à son taux actuel toute rente, mais on n'en priverait personne. La rentabilité arrêtée dans son ascension cesserait de paralyser la production sociale. Il est donc à croire que le revenu collectif serait bientôt accru dans des proportions telles que le revenu des rentiers paraîtrait négligeable » (p. 476).

Quel sera, dans l'organisation nouvelle, le rôle des individus ? Ils « seront les maîtres de choisir parmi les métiers proposés par la société, mais la société sera maîtresse de leur proposer les métiers dont elle juge que dépend son salut. Elle décidera elle-même de sa culture ou de sa barbarie. Et c'est bien là une doctrine de liberté, » conclut M. Andler (p. 460), dont la sympathie pour les théories qu'il analyse est évidente. Droit de se livrer à un travail qu'on vous impose, sous le contrôle sans doute d'un surveillant également imposé, voilà une liberté qui ressemble singulièrement à la servitude !

H. Rubat du Mérac.

—

**La Question d'Orient**, *depuis ses origines jusqu'à nos jours*, par Édouard Driault, professeur agrégé d'histoire au lycée d'Orléans. Paris, F. Alcan, 1898, in-8 de xv-407 p.

M. Driault, avec beaucoup de raison, élargit le cadre de ce qu'on appelle communément la question d'Orient. « Son histoire, dit-il, est proprement l'histoire des progrès des nations voisines au détriment des peuples musulmans. » En conséquence, il expose la marche des Russes dans la Perse et dans la haute Asie et l'établissement des Anglais dans l'Inde. La question prend de nos jours, ajoute-t-il, un caractère économique.

Le récit est précédé d'une préface de M. G. Monod, que je trouve peu fondé à qualifier de *rapace et cruel* l'enthousiasme religieux des Russes et des Balkaniens. Rappelant « la vigoureuse intervention » de Napoléon III en Syrie, lors du massacre des Maronites (1860), M. Monod demeure « stupéfait » de l'indifférence de l'Europe en présence du massacre des Arméniens. Je ne me fais certes pas le défenseur de cette indifférence ; mais il y a lieu de s'en prendre surtout à l'Angleterre, qui a reçu Chypre en 1878 pour être en mesure de protéger les chrétiens d'Asie, et à la Russie, qui possède Kars dans le voisinage immédiat des massacres. M. Monod hasarde, sur cette abstention, une explication que je ne crois pas exacte. Il y a une autre raison d'ordre intérieur.

L'espace ne me permet pas de suivre M. Driault pas à pas dans le récit qu'il consacre aux perplexités de l'Islam en Europe, en Asie et en Afrique. Ce récit est généralement clair et sera consulté avec fruit par les historiens aussi bien que par les diplomates. On y trouvera des projets de partage qui ont tous échoué pour ne reposer que sur la base d'appétits insatiables et inconciliables, notamment les velléités de Joseph II et de Catherine II (p. 56).

A propos de la Syrie, M. Driault regrette avec raison que la France n'ait pas défendu les Maronites contre les violences et les exactions d'Ibrahim-pacha. Il ne sait peut-être pas que le consul Bourée avait signalé la honte, les dangers de cet abandon et que, devant son insistance bien justifiée, il fut désavoué et rappelé.

A. d'Avril.

—

Digitized by Google

**Les Civilisations tunisiennes.** Étude de psychologie sociale, par Paul Lapie. Paris, Alcan, 1898, in-18 de 304 p.

Ce petit livre est un exposé clair et facile à lire des principaux traits qui caractérisent la société musulmane et la société juive à Tunis. L'auteur examine successivement la vie économique, la famille, l'état, la religion et l'art, et ses observations sur ces divers points, sans être ni originales ni bien profondes, sont assez exactes d'une manière générale. Il nous semble que M. Lapie aurait gagné à ne point tant afficher de prétentions philosophiques. Il a voulu rechercher les deux principes fondamentaux d'où découlent toutes les particularités de la civilisation arabe d'une part, de la civilisation israélite de l'autre. Il a écarté à juste titre les considérations tirées de l'idée de race, car si l'on peut dire qu'il y a à Tunis une race israélite, il n'y a certainement pas de race arabe. Mais il a imaginé une âme arabe et une âme juive munies de tendances primordiales opposées, la première étant attirée vers le passé, la seconde étant orientée vers l'avenir. C'est pour cela que le juif accepte facilement notre civilisation et que l'Arabe ne l'accepte pas, que l'un est agriculteur et l'autre commerçant, que l'État musulman a surtout pour but d'encaisser l'impôt et de punir l'injustice, tandis que ce que l'auteur appelle improprement l'État israélite cherche plutôt à prévenir l'injustice et à assister les pauvres, que l'art musulman ignore le plan préconçu et que l'art juif n'existe pas, ce qui l'empêche d'ignorer le plan préconçu. Je voudrais trouver un mot poli pour qualifier une semblable théorie. Disons qu'elle est métaphysique. L'industrie des israélites, hommes de l'avenir, ne progresse pas plus que celle des Arabes, hommes du passé. La religion des uns n'a pas changé depuis un temps immémorial, celle des autres a été transformée d'une manière assez radicale et tous les jours elle est modifiée un peu par d'ingénieuses interprétations. La famille juive est beaucoup plus primitive, plus conforme aux usages anciens que la famille arabe; elle se rapproche en un grand nombre de points de la famille telle qu'elle est chez les Chinois, peuple essentiellement réactionnaire. Mais nous méconnaîtrions l'âme des théoriciens si nous supposions un moment que cela puisse embarrasser notre auteur. On se tire toujours des pires contradictions par de subtils raisonnements comme celui-ci : si les Arabes ont beaucoup d'enfants, c'est par imprévoyance, car les enfants sont une charge; si les israélites ont aussi beaucoup d'enfants, c'est par prévoyance, car les enfants sont une source de travail et, partant, de richesse. La théorie de M. Lapie l'entraîne à des erreurs de fait, comme lorsqu'il prétend que le fondement de la famille et la principale raison d'être du mariage chez les Arabes est le plaisir et non la procréation des enfants; or les Arabes tiennent en effet beaucoup plus que nous autres Européens à ne point rester sans progéniture. L'auteur aurait dû comprendre que le caractère particulier de ce qu'il appelle l'État juif est une conséquence naturelle de ce fait que ce prétendu État n'est en réalité qu'une commune non territoriale, à attributions étendues; il aurait dû comprendre que, si les juifs de Tunis aiment la nouveauté et se plaisent à nous imiter, c'est tout simplement qu'ils avaient des raisons très graves et très pratiques de n'être point satisfaits de l'ancien état des choses. En

Digitized by Google

somme, la plupart des différences qui se remarquent entre les Juifs et les Arabes de Tunis s'expliquent par la différence des conditions historiques dans lesquelles les deux peuples se sont développés.

Au point de vue du protectorat français, M. Lapie émet quelques idées judicieuses. Il montre que ce système, commode comme mesure de transition, coûte en réalité fort cher, malgré le préjugé, et qu'il est appelé nécessairement à disparaître; car le résident, les tribunaux et les contrôleurs français enlèvent de plus en plus au bey et aux fonctionnaires indigènes leur pouvoir et leurs fonctions, en sorte que dans quelques années nous aurons deux administrations, l'une active, qui subsistera, et l'autre oisive, qui tombera d'elle-même. A noter également ce que l'auteur dit de l'autoritarisme excessif du résident et de la mauvaise organisation de la conférence consultative, et le conseil excellent qu'il donne, pour conclure, de tout faire afin de constituer parmi les indigènes musulmans ou israélites une élite intellectuelle, munie d'une solide instruction scientifique, seule capable d'arracher les uns et les autres aux errements du passé et de les rapprocher de nous.

Les critiques que nous avons adressées au livre de M. Lapie ne doivent point décourager de le lire; elles prouvent au contraire que nous y attachons de l'importance et que nous le croyons digne d'être tiré de la masse chaque jour grandissante des banalités et des niaiseries, qu'inspire trop souvent aux Français qui daignent sortir de chez eux le désir de faire connaître au public le résultat de leurs observations sur les pays étrangers.

F. Grenard.

**American Historical Association.** *Report of the Historical Manuscripts Commission of the American Historical Association* (december 30, 1896), by J. Franklin Jameson, Talcott Williams, Frederic J. Turner and William P. Trent (from the *Annual Report of the American Historical Association* for 1896, vol. I, p. 463-1107). Washington, Government Printing Office, 1897, in-8.

Au sein de l'Association Historique Américaine a été constituée, à la fin de l'année 1895, une *Commission des Manuscrits Historiques*, chargée de recueillir toutes les données possibles sur les documents manuscrits relatifs à l'histoire de l'Amérique, en particulier sur les documents conservés dans les archives particulières ou dans celles des Sociétés privées. Le désir de l'Association Historique Américaine, en organisant une institution semblable, était de faire pour l'histoire de l'Amérique du Nord quelque chose d'analogue à ce qu'a fait pour l'histoire d'Angleterre la commission des Manuscrits Historiques créée par le gouvernement anglais en 1869, pour publier les documents contenus dans les bibliothèques particulières.

S'enquérir avec exactitude de ce qui peut exister comme documents manuscrits, dans l'Amérique anglo-saxonne, concernant l'histoire même de l'Amérique du Nord, voilà quel a été le premier soin de la commission présidée par le professeur J. Franklin Jameson. Deux circulaires ont été rédigées à ce sujet, l'une destinée aux particuliers, l'autre aux différents bibliothécaires des États-Unis. Grâce aux nombreuses réponses qu'elle a reçues (non pas tant des particuliers que des bibliothécaires), la commission a pu songer à dresser un inventaire des manuscrits historiques conservés dans les archives et dans d'au-

Digitized by Google

tres dépôts de l'Amérique septentrionale ; et pour être simplement provisoire, ce précieux travail, rédigé par M. Edmund C. Burnett (*List of printed guides to, and descriptions of archives and other repositories of historical manuscript*, p. 481-512), n'en rendra pas moins déjà de grands services aux historiens américains. Il contient dans une première partie l'indication des renseignements déjà publiés sur les archives officielles et l'inventaire sommaire de ces archives elles-mêmes (gouvernementales du Canada, nationales des États-Unis et régionales de chaque État); quant à la seconde partie, beaucoup moins complète, elle donne l'énumération des archives locales des municipalités, des sociétés et des particuliers du Canada et des Etats-Unis, et les inventaires déjà dressés de ces archives.

Il est inutile d'insister longuement sur les immenses services que le travail de M. Edmund C. Burnett rendra aux historiens ; on les comprend de reste, et on comprend aussi que la continuation de l'enquête si heureusement commencée doive être l'œuvre principale de la Commission des Manuscrits Historiques. Cette commission a considéré toutefois qu'elle avait une autre tâche à remplir, et qu'elle devait justifier en quelque sorte de son intérêt pour les documents inédits en en faisant connaître un certain nombre et en en publiant quelques séries, prises de préférence dans les archives particulières, beaucoup plus exposées que les autres à des vicissitudes de tout genre et à la destruction. Voilà pourquoi le rapport des membres de la Commission et l'inventaire de M. Burnett sont suivis de cinq séries de documents présentant un réel intérêt pour l'histoire de l'Amérique du Nord, intéressant aussi parfois l'histoire coloniale française.

Si les soixante et une lettres adressées par Phineas Bond, consul d'Angleterre à Philadelphie de 1787 à 1812, au Foreign Office de la Grande-Bretagne au cours des années 1787, 1788 et 1789 fournissent des preuves nouvelles de l'intelligence de cet agent, et si leur publication constitue une sérieuse contribution à la connaissance de trois années critiques de l'histoire des États-Unis (*Letters of Phineas Bond to the Foreign Office of Great Britain, 1787, 1788, 1789*, p. 513-659) ; — si les fragments mis en lumière du journal d'Edward Hooker sont surtout précieux au point de vue de la question esclavagiste (*Diary of Edward Hooker, 1805-1808*, p. 842-929), ces deux séries de documents, il convient de le reconnaître, sont loin d'avoir un intérêt aussi général que les autres séries publiées dans le même volume. Un historien de la colonisation française au Canada, un historien de la guerre de Sept ans auront profit, en effet, à étudier la courte correspondance (elle se compose de vingt-deux lettres) révélant la formation en Pensylvanie, au cours de l'année 1756, d'un complot contre l'autorité anglaise. Le correspondant inconnu du duc de Mirepoix qui signait *Filius Gallicae*. — un Irlandais peut-être, — ne se proposait rien moins que de faire tourner au bénéfice de la France l'expédition alors projetée contre le Fort Duquesne, et la saisie des lettres où il était question de ce projet causa au gouvernement anglais une véritable panique (*Intercepted letters to the Duke of Mirepoix, 1756*, p. 660-703). — Ceux qui s'occupent de l'histoire de la Révolution française liront avec autant de fruit que les historiens de

Digitized by Google

la Louisiane les lettres échangées entre l'Américain George Rogers Clark et Edmond Charles Genet, le ministre plénipotentiaire envoyé par la France aux États-Unis en 1793 ; on y trouvera les éléments d'une revision partielle du jugement très sévère porté par Barbé-Marbois, dans son *Histoire de la Louisiane*, sur ce « jeune homme qu'une instruction soignée avait préparé de bonne heure aux affaires publiques, mais d'un caractère inquiet, turbulent, plein d'audace et d'une politique entièrement à la hauteur de celle des hommes d'État qui l'avaient choisi » (p. 166). On y lira, exposée tout au long dans une importante série de documents (dont le complément paraîtra dans le *Rapport* de 1897), l'histoire de la très authentique expédition projetée par Genet, avec l'aide de Clark, en 1793-1794, contre les Espagnols, possesseurs alors de la Louisiane. Peut-être y aura-t-il lieu, après avoir pris connaissance des documents dont la publication est annoncé dans le *Rapport* de 1896, de revenir sur un sujet si curieux; du moins convenait-il d'en dire dès maintenant quelqnes mots, et de louer l'Index chronologique placé en tête de ce choix de pièces (*Selections from the Draper Collection in the possession of the State Historical Society of Wisconsin, to elucidate the proposed French expedition under George Rogers Clark against Louisiana, in the years 1793-94*, p. 930-1107). — Enfin la longue série de lettres du marchand de Boston Étienne Higginson (*Letters of Stephen Higginson, 1783-1804*, p. 704-841) contient sur les affaires politiques et commerciales de Terre-Neuve et sur l'histoire des Antilles françaises des renseignements qui ont aussi leur valeur.

Quelque bref que soit cet exposé, il suffit pour faire comprendre l'intérêt de l'œuvre entreprise par la Commismission des Manuscrits Historiques. Les textes qu'elle édite sont publiés avec le plus grand soin, soit dans leur langue originale quand elle est l'anglais ou le français, soit dans une traduction anglaise aussi rigoureuse que possible; ils sont précédés de bonnes introductions et parfois (c'est le cas pour les lettres d'Étienne Higginson et les documents relatifs à l'expédition française projetée contre la Louisiane) de précieux inventaires. Pour être sobres, les notes n'en rendent pas moins d'utiles services aux lecteurs. Aussi convient-il de féliciter sans réserve la Commission pour la façon dont elle a exécuté l'œuvre qu'elle avait entreprise; elle a débuté par une série de publications utiles et intéressantes à divers titres, qui lui assurent dès maintenant la reconnaissance des historiens.

HENRI FROIDEVAUX.

---

**Les États-Unis, l'Espagne et la presse française**, par Alberto Ruz (Egmont). Paris, P. Dupont, 1898, in-12 de II-61 p.

Ce livre est une diatribe virulente contre la société française, la presse française et, naturellement, contre les Jésuites. L'auteur n'y va pas de main morte et ne nous ménage pas du tout. C'est bien du bois vert.

La France n'a pas mérité les reproches de M. Ruz. Nous avons applaudi à l'autonomie de Cuba en 1897. L'avenir montrera si cette solution était mauvaise et si les outranciers ont eu raison.

En 1898, les États-Unis interviennent, dans un intérêt sucrier plutôt qu'humanitaire. La société et la presse françaises se prononcent en

Digitized by Google

faveur de l'Espagne, c'est-à-dire pour le faible contre le fort.

A. D'AVRIL.

—

**Nouvelles œuvres inédites de Grandidier**, publiées sous les auspices de la Société industrielle de Mulhouse. Paris, A. Picard et fils, 1898, 2 vol. in-8 de 450 et 625 p.

Le Père A. M. P. Ingold, de Colmar, a découvert, aux archives de Carlsruhe, une série inédite des œuvres de Grandidier, et s'apprête à les publier sous le titre de *Nouvelles œuvres inédites*, par allusion à une publication antérieure de M. Liblin.

Il a semblé bon au Père Ingold de faire précéder l'*Alsatia sacra* et l'*Alsatia litterata* de documents secondaires qui apprendront au lecteur ce qu'était Grandidier. C'est ainsi que, dans un premier volume, il reproduit, « à défaut d'une biographie, qui reste à faire, de l'illustre écrivain alsacien, plusieurs pièces qui en peuvent tenir lieu, » et il les a complétées par une biographie aussi détaillée qu'il a pu la faire. Il a fait suivre ces deux travaux de quelques pages éparses des fragments de Grandidier, « dont l'ensemble constitue assez bien ce que l'on aurait appelé, au siècle dernier, *l'esprit de Grandidier;* » d'un *Voyage dans le pays de Bade et la Suisse* en 1784; d'un *Voyage en Alsace* en 1786, et de deux *Dissertations* inédites, l'une *sur les poésies d'Erchambaud*, évêque de Strasbourg au x^e siècle, l'autre *sur la nourriture, l'habitation, l'habillement des anciens Alsaciens.*

Dans le deuxième volume, viennent des fragments d'une *Alsatia litterata ou Dictionnaire biographique des littérateurs et artistes alsaciens.*

C'est sous les auspices de la Société industrielle de Mulhouse que le Père Ingold a commencé une publication qui intéresse à la fois l'Alsace et la patrie française, et qui comprendra environ cinq volumes in-8.

J. MEYNIER.

—

**Raymond de Durfort**, *évêque d'Avranches et de Montpellier, archevêque de Besançon*, par le chanoine F. SAUREL. Montpellier, chez tous les libraires, et Paris, Champion, 1898, in-8 de x-219 p.

Cette vie d'un des derniers évêques de l'ancienne France a été écrite à Montpellier; c'est dire qu'elle est surtout intéressante pour les années (1766-1774) que Raymond de Durfort a passées dans cette dernière ville. De ses actes comme évêque d'Avranches (1764-1766), il n'y a rien à dire, vu qu'il n'a jamais paru dans ce diocèse. Quant à son rôle comme archevêque de Besançon, M. Saurel s'est borné, pour le décrire, à consulter trois sources d'inégale valeur, les mandements du prélat au nombre de trente-deux, son oraison funèbre prononcée par M. l'abbé Besson il y a une trentaine d'années, et le tome I de l'*Histoire de la persécution religieuse dans le Doubs*, par M. Sauzay.

A en juger par le portrait que trace de lui son biographe, Mgr de Durfort était un évêque d'une intelligence médiocre, mais régulier dans ses mœurs, assez actif dans son administration et, à la tête d'un diocèse où l'influence janséniste avait été un moment considérable et la réaction contre le jansénisme également très vive, il sut gouverner pacifiquement et s'attirer les éloges ou le respect de tous. A Besançon, autant il se montra favorable au mouvement de 1789, lorsque ce mouvement s'annonçait plein de promesses, autant il fut ferme en face de ceux qui l'avaien

Digitized by Google

fait dévier et prenaient à tâche de désorganiser, sous prétexte de réforme, l'Église comme l'État. Il ne quitta son diocèse qu'à la dernière extrémité et mourut peu de temps après, en Suisse, le 19 mars 1792.

Pour grossir son travail, un peu maigre malgré un certain nombre de lettres intégralement citées au cours du récit, M. Saurel l'a fait suivre d'une série de pièces justificatives presque toutes relatives au diocèse de Montpellier, et d'un appendice sur les obsèques de Mgr de Durfort dans sa cathédrale, célébrées seulement en 1868. C'est en somme, comme le dit le titre, une bonne « étude d'histoire ecclésiastique. » Raymond de Durfort ne s'étant distingué par aucune qualité saillante, par aucun écrit ou acte remarquable parmi ses collègues et ses contemporains. L. P.

—

**Luthers Lebensende.** *Eine kritische Untersuchung,* von Dr Nicolaus Paulus. Fribourg, Herder, 1898. In-8 de VIII-100 p.

Le problème de la mort de Luther a le don d'exaspérer les protestants; c'est un auteur catholique, le docteur Nicolaus Paulus, qui vient aujourd'hui le traiter et peut-être le résoudre avec la sereine impartialité de l'histoire. Pour lui, Luther est mort de mort naturelle, et l'histoire de son suicide doit être regardée comme une fable. Réduite à ces termes, cette étude aurait déjà le piquant d'établir, à l'encontre de certains témoignages protestants, une thèse que les protestants ne doivent pas trouver désagréable; mais l'auteur élargit la question, et avant de faire, dans les deux dernières parties de son travail, la critique des témoignages pour ou contre le suicide de Luther, il expose, dans une première partie d'un intérêt plus général parce qu'on y retrouve l'esprit de toute une époque, les fables qui ont cours au XVIe siècle sur la mort des personnages de marque. C'est une coutume dont se plaignent à la fois protestants et catholiques, mais que Luther lui-même n'a pas peu contribué à propager. Les mensonges des auteurs protestants à cet égard ne sont plus à compter; ils font preuve d'un luxe d'imagination et d'un amour du merveilleux peu en rapport avec la dignité de véritables réformateurs.

Ajoutons que la présente brochure est la première livraison d'une suite d'études pour éclaircir et compléter la grande *Histoire du peuple allemand* de Janssen. Janssen lui-même avait réclamé de son vivant ce concours de la jeune science catholique allemande, ce qui fera pour longtemps de son œuvre le centre de tout un mouvement historique. Bernon.

—

**Les Femmes de la Renaissance,** par R. de Maulde La Clavière. Paris, Perrin, 1898, in-8 de 717 p.

En donnant à son livre l'épigraphe alléchante : *Vers le bonheur!* M. de Maulde indique qu'il nous apporte une étude de psychologie autant qu'un travail d'histoire. Autour de l'amour, « éternelle chimère, » il a brodé les arabesques les plus fines, les plus variées, les plus gracieuses; mais pour leur donner une consistance, il a voulu les grouper dans un cadre spécial sinon étroit : la Renaissance. Il connaît à merveille cette époque étrange où le monde tout entier semble entrer en fusion dans un moule qui éclate, et les pages d'un gros livre sur la femme sont un monument d'érudition. Je n'en veux pour preuve que les quarante-quatre colonnes de petit texte de la seule table

Digitized by Google

des ouvrages consultés et des références citées, qui termine le volume. L'auteur a des lectures infinies et il possède une science impeccable ; parcourir seulement des yeux cette bibliothèque gigantesque, c'est employer une vie d'homme, laborieusement.

M. de Maulde manie, avec une dextérité incomparable, les auteurs les plus variés, les plus divers, les plus extraordinaires du XVIe siècle, et en s'inclinant devant la multiplicité de ses recherches, on sent qu'il a fait effort pour n'en pas accabler les profanes ; tout gros qu'est ce volume, il semble que ce soit une compilation synthétique et que l'auteur nous épargne, avec charité, d'être écrasé nous-mêmes sous le poids de richesses historiques, bibliographiques et littéraires que portent sans faiblir ses robustes épaules. Quelle époque bizarre, enchevêtrée, contradictoire, pédante et grossière ! La plume même de M. de Maulde n'a pu résister complètement au contact avec les préciosités de la littérature italienne et les gauloiseries des auteurs français. Du moins, il est élégant dans les afféteries et les mignardises, et il tire une morale très noble des immoralités du paganisme de la Renaissance.

Analyser ces pages est impossible : son livre vaut surtout par le tour prime-sautier et l'allure cavalière ; on ne retrouve pas toujours l'écrivain clair et précis qui nous donne chaque année des rapports si châtiés à la Société d'histoire diplomatique ; mais on pardonne des exubérances de forme à qui étudie des mœurs si libertines, et l'excès des impressions artistiques fait comprendre les sensations violentes de la plume de celui qui les exprime.

Passionné pour les « nobles femmes de la Renaissance, » l'auteur leur passe beaucoup de choses, et professe un culte ardent pour la beauté ; son encens lui fait parfois idéaliser et amincir la silhouette un peu massive de ces déesses, et son système esthétique frôle de bien près le sensualisme à certains endroits. Il faut lui savoir gré d'avoir toujours posé un pied solide et ferme sur un terrain si mobile et si délicat.

Le lecteur, embarqué à la suite de M. de Maulde sur le fleuve de la Renaissance, voguera agréablement « vers le bonheur ; » mais le but à atteindre est si loin, l'idéal à réaliser si complexe, que je ne sais, même avec un si bon guide, s'il y parviendra.

Voici du moins les « stations » agréables et piquantes qu'il rencontrera sur la route, et où M. de Maulde, pour descendre, lui donnera la main : *Le Mariage. — La Femme mariée. — Les Enfants. — Le Mari et les diverses manières de s'en débarrasser* (!). — *La Science du platonisme. — Le Sacerdoce de la beauté. — Le Cadre mondain. — La Conversation. — L'Influence politique. — L'Influence morale. — L'Influence intellectuelle. — L'Influence religieuse.* — Tout cela forme une toile charmante aux couleurs chatoyantes, aux tons chauds et dorés, comme un tableau de l'école vénitienne, qui attire l'œil du connaisseur, mais qui ne doit pas retenir le regard d'une jeune fille. G. DE G.

—

**Montalembert.** Tome II. *La liberté d'enseignement*, par le R. P. LECANUET, de l'Oratoire. Paris, Poussielgue, 1898, in-8 de XI-519 p.

La période que retrace dans ce volume l'historien du comte de Montalembert s'étend de 1835 à 1850 ; elle comprend quinze années, les années les plus laborieuses, les plus fécondes,

Digitized by Google

les plus éclatantes de la vie de l'illustre orateur. Nul, à l'égal de Montalembert, n'a contribué à rendre aux catholiques français le sentiment de leurs droits ; nul n'a redit avec plus de fermeté et de constance le cri de saint Paul : *Civis romanus sum*, que nous avions trop oublié. Ajoutons que cette âme généreuse souffrait de toutes les iniquités qui se commettaient dans le monde, et que ce spectacle douloureux lui a souvent inspiré des accents d'une poignante éloquence.

Mais le fait capital qui remplit ces quinze années, et que le R. P. Lecanuet a eu raison d'indiquer comme la caractéristique de son livre, c'est la lutte pour la conquête de la liberté d'enseignement. Aucun ouvrage ne pouvait venir à une heure plus opportune. D'une part, il apprend à nos contemporains l'histoire, non d'un passé lointain, mais d'un passé récent encore, — de toutes les histoires, c'est celle que d'ordinaire on connait le moins ; — d'autre part, en présence d'audacieux sectaires qui réchauffent de vieux sophismes pour reprendre une liberté conquise il y a un demi siècle, ce livre raconte les combats livrés sans trêve, en 1842, en 1844, en 1847, combats qui aboutirent à la nécessaire et bienfaisante transaction qu'on a nommé à bon droit la loi Falloux. Tous n'applaudirent point à cette transaction qui accordait moins qu'on n'avait longtemps demandé, mais ceux qui suivront d'un œil attentif, dans l'ouvrage du P. Lecanuet, le récit de tous les débats d'où sortit une loi d'affranchissement, avoueront qu'on a obtenu tout le possible, et que ce *possible* a procuré en France, à l'enseignement catholique, cinquante années prospères et fructueuses. Ni dans les commissions, ni dans l'Assemblée législative de 1849, les catholiques ne dominaient ; ils n'eussent pu se promettre la faible majorité (76 contre 71 voix), qui, au congrès belge de 1830, vota la liberté d'enseignement sans aucune mesure de surveillance.

Dans le *Montalembert* du P. Lecanuet, les faits abondent, puisés aux sources les plus sûres, notamment au journal du grand orateur. Indiquons, entre autres, une conversation dont Thiers, Cousin, Léon Faucher, le juif rationaliste Salvador, furent les interlocuteurs, et où le très beau rôle appartint à Thiers. Indiquons aussi un amusant monologue du roi Louis Philippe. En résumé, le P. Lecanuet apporte à l'histoire religieuse de notre époque une contribution importante ; il écrit une biographie qu'on ne sera pas tenté de refaire. A. LARGENT.

—

**Deux romans d'aventure au XVI^e siècle.** *Arabella Stuart, Anne de Caumont*, par Hector DE LA FERRIÈRE. — Avec un portrait de l'auteur et une notice sur sa vie et ses écrits, par le comte BAGUENAULT DE PUCHESSE. Paris, Ollendorff, 1898, in-8 de XVIII-201 p.

Le titre est bien choisi, encore qu'il désigne des pages d'histoire. Sur Anne de Caumont, nous n'avons pas à nous étendre, M. Clément Simon ayant inséré dans cette *Revue*, en janvier 1896, une étude (*La Maréchale de Saint-André et ses filles*) qui complétait celle du comte Hector de la Ferrière, parue dans la *Nouvelle Revue* en décembre 1895 et rééditée dans le présent volume. Arabella Stuart est un sujet moins souvent traité. Il est possible toutefois que l'ouvrage récent de miss Bradley intitulé *Life of Arabella Stuart* ait inspiré l'écrivain français, auquel les choses d'An-

Digitized by Google

gleterre n'étaient guère moins familières que celles de notre pays.

Il y a peu de figures aussi mélancoliques que celle de cette princesse. Comme sa royale tante Marie Stuart, elle fut malheureuse et sembla porter malheur à tous ceux qui s'intéressèrent à elle. Sur le livre d'heures de la reine Marie, aujourd'hui à Saint-Pétersbourg, elle avait écrit ces mots qui renferment sa propre destinée : *Your most infortunate Arabella*. Celui à qui elle léguait cette précieuse relique était sans doute l'époux de son choix, celui qui fut la cause involontaire de sa perte, William Seymour.

Orpheline de père et de mère dès le bas âge, Arabella fut élevée dans le sombre manoir de Scheffield, converti en prison pour Marie. Née en 1578, elle avait perdu sa mère le 21 janvier 1582, et ce fut Marie qui sécha ses premières larmes. Trois ans après, la douce reine était arrachée de Scheffield (12 janv. 1585) et toujours la scène déchirante des adieux resta sous les yeux d'Arabella, qui, elle aussi, sera prisonnière un jour, et, par les mêmes moyens que Marie — en leur envoyant des broderies faites de ses mains — essaiera de fléchir ses bourreaux. Seulement le bourreau, au lieu de s'appeler Élisabeth, se nommera Jacques Stuart, et celui-ci sera encore plus odieux que celui-là.

Arabella souffrit d'abord et ne cessera jamais de souffrir de la pauvreté. Sa grand'mère, la comtesse de Schrewsbury, était fort riche et encore plus avare. Elle avait bien le courage d'importuner la reine Élisabeth pour se faire payer la pension de l'orpheline : deux mille livres! Bientôt Jacques Ier, roi d'Écosse, aussi égoïste et cupide que l'aïeule, s'emparera de tous les bijoux légués à la pauvre enfant par lady Lennox.

La première entrevue entre Arabella et Élisabeth, qui venait de décapiter la reine Marie, fut tout à l'avantage de l'orpheline. « Ce sera un jour une maîtresse femme, dit la souveraine; *elle a beaucoup de moi*. » Élisabeth révélait ici son naïf orgueil. Puis l'heure du mariage sonna. Henri IV eût épousé volontiers Arabella, si elle avait « été seulement déclarée présomptive héritière » (p. 25). Mais Elisabeth ne pensait guère à pareille déclaration, et quand la reine entrée subitement en agonie, muette et immobile, les yeux grands ouverts et sans voir, entendit Cecil lui nommer lentement et un à un tous les prétendants à sa succession par droit de naissance, au nom de Jacques elle fit un signe d'assentiment. Ainsi fut désigné l'héritier du trône d'Angleterre. Jacques remplaçait Élisabeth (3 avril 1603). Arabella était invitée à conduire le deuil; elle refusa.

Dans ce refus dicté par la fierté éclate une des sources des malheurs de cette femme. Nullement intrigante, ambitieuse plutôt de garder l'honneur de son nom et de sa race que de parvenir et de gouverner, elle laissera échapper une à une les occasions que lui offrira la fortune de paraître et d'agir. Ce sera une sorte de *Grande demoiselle*. Elle n'agréera aucun parti princier, même la main du roi de Pologne; mais un jour elle rencontrera son Lauzun, et le dénouement sera tragique.

Jacques Ier était aussi lâche et défiant que cruel, comme tous les êtres faibles. Cecil au contraire, impitoyable envers les puissants, n'était pas toujours ombrageux envers ceux dont il n'avait rien à redouter. Il se montra habituellement le protecteur bienveillant et désintéressé d'Arabella, lui procurant de l'argent, la ti-

Digitized by Google

rant d'affaire dans les mauvais pas.

La princesse menait la vie de cour, si heureuse en apparence, si assujettissante et si monotone en réalité. Pour cette femme de la Renaissance, écrivant le latin comme Marie Stuart ou Elisabeth, c'était une cour bien grossière que celle de Jacques II. Le roi, les grandes dames, les seigneurs, tout le monde s'enivrait dans les longs festins de fête.

La réception du roi de Danemark Christian, frère de la reine Anne, l'épouse insignifiante et légère du roi Jacques, ne fut qu'une occasion d'orgies. « Les deux rois vont, ce soir, à Theobalds, le château du comte de Salisbury, écrit Arabella (3 août 1606). Il y sera force bu, puisque dimanche la seule maison du roi de Danemark vida quatre tonneaux de vin ; et, de bonne fortune, il s'est arrivé du frontignan dont j'ai envoyé l'autre pour au roi, qui l'a trouvé très bon ; j'en ai fait part aussi au comte de Salisbury qui lui aidera à faire le honneur de ses festins » (p. 67). Arabella remplissait habituellement auprès de la reine les fonctions d'ouvreuse [illegible]. Son triomphe était de figurer dans les ballets. Dans celui de la *Boxale* qui fut presque une alliance d'Espagne, [illegible] brouiller la France avec l'Angleterre (1607), elle figurait le signe [illegible] danseuse portée sur une pomme [illegible] mille francs de diamants.

Cependant Arabella avait [illegible] cinq ans. Pour le premier [illegible] aimé. Les quelques [illegible] vehemente [illegible] qui datent [illegible] que de [illegible] Un jeune [illegible] trône, [illegible] devait [illegible] mineur. [illegible] les avait séparés et internés. Mais une nuit, Seymour arrivait furtivement en barque à Greenwich, où Arabella avait pris toutes ses mesures, et le fils du doyen de Rochester bénissait leur mariage en présence de leurs serviteurs.

Nouvelle fureur de Jacques Ier, sitôt qu'il en est avisé par suite de quelque imprudence. Il envoie Seymour à la Tour de Londres, et Arabella, sous bonne garde, à Lambeth. Ils parviennent à nouer une correspondance secrète. Jacques l'apprend et expédie Arabella dans le nord, conduite par un évêque. Ici les épisodes dramatiques se succèdent. A force d'adresse et de courage, les deux époux réussissent à tromper toutes les surveillances et à s'embarquer sur deux vaisseaux en partance l'un pour la France, l'autre pour Ostende. Un accident les avait séparés. En même temps le roi avait tout su. Un brick royal s'élance à leur poursuite et joint le vaisseau d'Arabella en pleine mer. Le sang coule. La princesse se rend. Elle est jetée dans un cachot de la Tour. Son unique consolation était de savoir lord Seymour sauvé et arrivé à bon port.

Jacques Ier avait eu trop peur pour pardonner. Une Stuart catholique se réfugiant sur le continent, n'était-ce pas une prétendante que la France ou l'Espagne pouvait renvoyer en Angleterre avec une flotte destinée à le détrôner ? Il fut implacable. Lorsque Arabella eut compris que tout espoir était perdu pour elle, elle refusa tout aliment et se laissa mourir de faim. 27 décembre 1615.

Lord Seymour, plus heureux, obtint [illegible] rentrer en Angleterre, devint [illegible] de Charles Ier, [illegible] en souvenir de celle qu'il avait aimée, donna à son premier fils le nom d'Arabella.

Digitized by Google

Aujourd'hui, à Westminster, non loin de la tombe de Marie Stuart, on lit sur une pierre : *Arabella Stuart, née en 1575, morte en 1615.* Une complainte populaire chanta la « mauvaise étoile » de la princesse. Une fatalité pesait sur les Stuarts.

En tête de cette pathétique histoire qui n'a été défigurée encore par aucun romancier, M. le comte Baguenault de Puchesse a mis une intéressante notice sur le comte de la Ferrière, ce grand seigneur de la cour des Valois égaré au milieu de notre époque. En termes émus, il a retracé la carrière d'historien de cet érudit qui débuta par l'histoire locale de Normandie et termina sa carrière de quatre-vingt-cinq ans par la publication des *Lettres de Catherine de Médicis*. Cette vaste entreprise, laissée par lui inachevée, a été reprise par le comte Baguenault de Puchesse; il avait donc qualité pour nous parler de son prédécesseur. Il l'a fait en ami et en biographe, en homme de cœur et de savoir. H. Chérot, S. J.

—

**Antoine-Pierre Ier de Grammont, archevêque de Besançon, 1615-1698. Sa vie et son épiscopat,** par l'abbé Paul Filsjean. Paris, Alphonse Picard et fils, 1898, in-18 de ix-256 p., avec un portrait et une carte comparée de la Franche-Comté et de l'ancien diocèse de Besançon.

L'époque à laquelle vécut le prélat dont M. l'abbé Filsjean retrace l'intéressante et curieuse figure est certainement, pour Besançon et pour la Franche-Comté, l'une des plus mouvementées et les plus difficiles de leur histoire. C'est le temps où Besançon, ci-devant ville impériale libre, passe, non sans peine malgré les traités, à cause de l'opposition des habitants, sous la domination espagnole, bientôt remplacée, du reste, par l'autorité immédiatement voisine, plus réelle et plus absolue par conséquent, de la monarchie française. Il fallut donc à l'archevêque une prudence remarquable, un tact infini pour rester lui-même au milieu d'intérêts si opposés et de révolutions si profondes. L'auteur ne surcharge pas son travail de considérations ou de détails inutiles. En quatre chapitres, il nous montre Antoine-Pierre de Grammont à ses débuts, puis dans son attitude vis-à-vis de chanoines trop indépendants, puis dans sa conduite à l'égard du nouveau souverain du comté de Bourgogne, puis enfin dans son administration générale et surtout dans ses fondations, dont les deux plus importantes à nos yeux furent la création d'un séminaire diocésain et l'établissement des missionnaires de Beaupré. Mort à quatre-vingt-trois ans, M. de Grammont administra pendant environ trente-cinq années l'important diocèse que la Providence lui avait confié. Et de quelle manière ? La réponse à cette question se trouve dans le jugement que le biographe du grand archevêque a prononcé sur celui-ci et qui nous semble parfaitement justifié : « Venu après saint Charles Borromée, dit M. Filsjean, après saint François de Sales, dont l'action s'étendit à l'Église universelle, il continua, sur un champ moins étendu et avec moins de retentissement, l'œuvre dont ils avaient été, avec les Pères du concile de Trente, les initiateurs. Mais au-dessous d'eux et à côté de tous ceux qui travaillaient alors en France à la réforme des mœurs, il occupe une place de choix, et il a droit, auprès du clergé bisontin, au souvenir reconnaissant dont l'Église de France ho-

Digitized by Google

nore la mémoire de M. Olier, celles de l'abbé de Rancé et de saint Vincent de Paul. »

Couronné par l'Académie de Besançon, ce volume fait honneur à M. l'abbé Filsjean, qui, nous l'espérons, ne s'endormira pas sur ses lauriers. E.-C. GAUDOT.

—

**Catálogo de la Real Biblioteca.** — *Manuscritos.* — *Crónicas Generales de España descritas por* Ramón MENÉNDEZ PIDAL. Madrid, sucesores de Rivadeneyra, 1898, in-8 de x-165 p.

En 1896, M. Ramón Menéndez Pidal fit paraître, sur la tragique légende des Infants de Lara, un excellent volume qui obtint les éloges des romanistes les plus compétents. On remarqua beaucoup l'heureux parti que l'auteur sut tirer de la lecture de la *Chronique générale* d'Alfonse X et de ses nombreuses rédactions. L'auteur y trouva le moyen, non seulement de reconstituer la geste perdue des Infants de Lara, mais encore d'indiquer les remaniements qui en furent faits à diverses époques. Il est probable que cette attachante lecture a engagé M. Menéndez Pidal à consacrer un ouvrage spécial aux chroniques qui l'avaient si fructueusement intéressé, et il nous donne aujourd'hui le premier volume du catalogue des manuscrits et imprimés qui composent la bibliothèque particulière des rois d'Espagne. Elle est si importante cette bibliothèque, que, sans qu'il soit nécessaire de recourir à d'autres collections, son catalogue offre un tableau assez complet pour montrer quel fut en Espagne, au moyen âge, le développement des études historiques. M. Menéndez Pidal ne s'est pas borné à la description matérielle des manuscrits, il a donné l'analyse de leur contenu, et c'était indispensable, parce que beaucoup d'entre eux n'ayant point de titres spéciaux, l'indication exacte de ce qu'ils renferment pouvait seule en faire connaître l'importance et le caractère. Il y avait ensuite à examiner les rapports qu'ont entre eux ces différents textes, à leur assigner des dates et à en apprécier la valeur. Plusieurs fois, l'auteur a extrait des chroniques de nombreux passages qui viennent remplacer les vides laissés dans d'autres manuscrits analogues. C'est ainsi, par exemple, qu'après avoir décrit le manuscrit de la chronique générale de 1344, il reproduit, de la page 26 à la page 49, un fragment qu'on ne connaissait que par la rédaction altérée et amplifiée de la romanesque *Cronica del Rei don Rodrigo*. Ce passage est des plus curieux et contient tout l'épisode du funeste amour du dernier roi goth pour la fille du comte Julian. On le voit, le livre de M. Menéndez Pidal n'est pas un vulgaire catalogue fait au hasard des recherches, c'est la classification d'une importante famille d'œuvres historiques, c'est le résumé de tous les manuscrits si nombreux dérivés de la chronique d'Alfonse X qui forment la partie la plus originale, la plus importante et aussi la moins connue de l'ancienne littérature espagnole.

La reine régente a témoigné à l'auteur tout l'intérêt que lui inspire son savant ouvrage et a décidé que l'impression en aurait lieu aux frais du roi. Ce catalogue offre de nombreux fac-similés d'une parfaite exécution et forme un beau volume qui fait honneur aux presses espagnoles.

TH. DE P.

*Le Gérant :* L. PIQUET.



Digitized by Google

# TABLE DES MATIÈRES

DU

SOIXANTE-CINQUIÈME VOLUME

LIVRAISON DU 1er JANVIER 1899


L'Épiscopat de saint Basile, par **M. Paul Allard** . . . . . 5

Les Débuts du monachisme a Constantinople, par le **R. P. Pargoire,** des Augustins de l'Assomption . . . . . 67

L'Université de Paris et l'humanisme au début du XVIe siècle. — Jérome Aléandre, par **M. l'abbé J. Paquier** (*suite et fin*) . . 144

Le Maréchal de Belle-Isle pendant la guerre de la succession d'Autriche, d'après les lettres au comte de Labasèque, ministre a la cour de Trèves (1741-1743), par **M. le vicomte de Boislecomte** . . . . . 186

Mélanges : Philon le juif, d'après un livre récent, par **M. l'abbé Louis Saltet** . . . . . 214

Napoléon et sa famille, d'après les travaux de M. Frédéric Masson, par **M. Geoffroy de Grandmaison** . . . . . 227

Polémique : Nouvelles remarques sur les homélies attribuées a saint Éloi, par **Dom Fr. Plaine,** O. S. B. — Réponse, par **M. l'abbé Vacandard** . 235

Courrier allemand, par **M. S. Brükke** . . . . . 256

Courrier anglais, par **M. Alfred Spont**. . . . . 270

Lettre au directeur de la *Revue*, par **M. le Dr V. Ermoni** . . 285

Chronique, par **MM. Marius Sepet et Eugène Ledos** . . . 286

Revue des recueils périodiques, par **M. Albert Isnard** . . . 310

Bulletin bibliographique . . . . . 329


LIVRAISON DU 1er AVRIL 1899


Saint Augustin de Cantorbéry ; première mission bénédictine, par **Dom Louis Lévêque**, O. S. B . . . . . 353


Digitized by Google

L'IDOLATRIE EN GAULE AU VIe ET AU VIIe SIÈCLE, par **M. l'abbé Vacandard** . . . . . 424

L'UNIVERSITÉ DE PARIS ET LES JÉSUITES DANS LA SECONDE MOITIÉ DU XVIe SIÈCLE, par **M. l'abbé P. Feret** . . . . . 455

UN CAS D'INSUBORDINATION MILITAIRE : DUMOURIEZ CONTRE LUCKNER (JUILLET 1792), D'APRÈS LES DOCUMENTS INÉDITS DU DÉPOT DE LA GUERRE, par **M. Arthur de Ganniers** . . . . . 498

MÉLANGES : UN ÉPISODE DE LA LUTTE COMMERCIALE AVEC LES ANGLAIS : LA PRISE DU *Triton*, par **M. Émile Garnault.** 560

LES RAPPORTS AMÉRICAINS SUR LE CONTESTÉ ANGLO-VÉNÉZUÉLIEN, par **M. Henri Froidevaux** . . . . . 568

DEUX NOUVEAUX VOLUMES DE « L'HISTOIRE DES PAPES » DU Dr PASTOR, par **M. l'abbé Jules Chevalier** . . 578

UN LIVRE SUR SAINT FRANÇOIS DE SALES, par **Dom A. du Bourg**, O. S. B. . . . . 584

LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE NANCY, par **M. Léon Germain** . . . . . 588

CORRESPONDANCE. — LETTRES DE M. L'ABBÉ GOUYET ET DE M. LE CHANOINE PISANI . . . . . 592

CHRONIQUE, par **M. Eugène Ledos** . . . . . 598

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES, par **M. Albert Isnard** . . . 611

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE . . . . . 624

---

## OUVRAGES ANALYSÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

La Storia como scienza sociale, da Paolo Raff. Trojano. Prolegomeni . . . . . 624

Efemerides de la historia del comercio y de la industria, par José Fiter e Inglés . . . . . 625

Découverte dans la montagne d'Éphèse de la maison où la très sainte Vierge est morte, et fouilles à faire pour découvrir le tombeau d'où elle s'est élevée au ciel (sans nom d'auteur : M. l'abbé Gouyet) . . . . . 329

Abrégé des merveilles, traduit de l'arabe par le baron Carra de Vaux . . . . . 330

Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken, herausgegeben vom K. Preussischen historischen Institut in Rom. I, 1er fasc. . . . . 625

Saint Jérôme, par le R. P. Largent . . . . . 626

Digitized by Google

Liber miraculorum sancte Fidis, publié par M. l'abbé A. Bouillet. 627
Saint Henri, par Henri Lesêtre, curé de Saint-Etienne du Mont . 627
The Life of saint Hugh of Lincoln, by Herbert Thurston, S. J. . 628
Saint Dominique, par Jean Guiraud. . . . . 629
Saint Étienne, roi apostolique de Hongrie, par E. Horn . . . . 630
Saint Ignace de Loyola, par M. Henri Joly . . . . . 631
Un Apôtre de l'Union des Églises au XVIIe siècle. Saint Josaphat et l'Église gréco-slave en Pologne et en Russie, par le Rme Dom Alphonse Guépin . . . . . 632
La Situation religieuse de l'Afrique romaine, depuis la fin du IVe siècle jusqu'à l'invasion des Vandales (429), par F. Ferrère . . 633
Les Origines des églises de France et les fastes épiscopaux, par Charles-Félix Bellet . . . . . 633
Charles the Great, par Thomas Hodgkin . . . . . 332
Ein Donaueschinger Briefsteller. Lateinische Stilübungen des XII. Jahrhunderts aus der Orléans'schen Schule, par A. Cartellieri . 332
Charles II, roi de Navarre, comte d'Évreux, et la Normandie au XIVe siècle, par Edmond Meyer. . . . . 333
François Ier et Henri VIII à Boulogne-sur-Mer (1532). Intervention de la France dans l'affaire du divorce, d'après un grand nombre de documents inédits, par le P. A. Hamy, S. J. . . . . 334
François II, par le marquis de Belleval. . . . . 635
Histoire de la Ligue sous les règnes de Henri III et de Henri IV, ou Quinze années de l'histoire de France, par Victor de Chalambert . . . . . 335
Les Grands traités du règne de Louis XIV publiés par Henri Vast, dans la collection de textes pour servir à l'enseignement de l'histoire . . . . . 635
Les Traités de Saint-Germain (1679). Essai sur l'alliance étroite de Louis XIV et du Grand Électeur, après la guerre de Hollande, par Gustave Bulard . . . . . 636
Mémoires du chevalier de Quincy, publiés par Léon Lecestre . . 637
Les Empoisonnements sous Louis XIV, d'après les documents inédits de l'affaire des poisons (1679-1682), par le docteur Lucien Nass . . . . . 336
Un roi de Pologne et la couronne ducale de Lorraine. Stanislas Leszczynski et le troisième traité de Vienne, d'après les Archives d'État, les papiers du roi de Pologne et autres documents inédits, par Pierre Boyé. . . . . 637
Le Château de Versailles sous Louis XV. Recherches sur l'histoire de la cour et sur les travaux des bâtiments du roi, par P. de Nolhac. . . . . 638
Mes souvenirs, par Jacob-Nicolas Moreau, historiographe de

Digitized by Google

France, etc., collectionnés, annotés et publiés par Camille Hermelin. Première partie (1717-1774) . . . . . 639
Mémoires du comte de Moré (1758-1837), publiés pour la Société d'histoire contemporaine, par M. Geoffroy de Grandmaison et le comte de Pontgibaud . . . . . 640
Un Essai de commune autonome et un procès de lèse-nation. Issy-l'Évêque, 1789-1794, par Paul Montarlot. . . . . 641
Correspondance inédite du constituant Thibaudeau (1789-1791), publiée par Henri Carré et P. Boissonade . . . . . 641
Le Marquis de la Rouërie et la conjuration bretonne, 1790-1793, d'après des documents inédits, par G. Lenôtre . . . . . 642
Toulon et les Anglais en 1793, d'après des documents inédits, par Paul Cottin . . . . . 643
Le Treize vendémiaire an IV, par Henri Zivy . . . . . 645
Mémoires du sergent Bourgogne (1812-1813), publiés d'après le manuscrit original par Paul Cottin . . . . . 646
Louis XVIII et les Cent-jours à Gand. Recueil de documents inédits, publiés pour la Société d'histoire contemporaine par MM. Édouard Romberg et Albert Malet. T. I . . . . . 647
Histoire de la troisième république, par E. Zevort. T. III. La présidence de Jules Grévy . . . . . 648
Histoire du bailliage de Saint-Omer, 1193 à 1790, par M. Pagart d'Hermansart . . . . . 346
Recueil des documents concernant le Poitou, contenu dans les registres de la chancellerie de France publiés par Paul Guérin . 649
L'Alsace au XVII^e siècle, par Rodolphe Reuss. . . . . 650
Tableau de la province d'Anjou (1762-1766). Manuscrit publié par l'abbé F. Uzureau. Première série. . . . . 347
Les Villes décorées de la Légion d'honneur, par Henri Tausin. . 347
Étude sur la propriété foncière dans les villes du moyen âge et spécialement en Flandre, par Guillaume des Marez . . . . . 651
Études d'histoire et d'archéologie, par M. Paul Allard. . . . . 652
Nouveaux essais d'histoire et de critique, par Albert Sorel . . . 652
Der politische Charakter von Matheus Parisiensis. Ein Beitrag zur Geschichte der englischen Verfassung und des Ständetums im 13. Jahrhundert, par H. Plehn. . . . . 653
Le Soulèvement des travailleurs d'Angleterre en 1381, par André Réville. Documents et introduction historique par Ch. Petit-Dutaillis . . . . . 654
La Persécution des catholiques en Angleterre ; un complot sous Charles II, par la comtesse R. de Courson. . . . . 655
Philipp von Sötern geistlicher Kurfürst zu Trier, und seine Politik während des dreissigjährigen Krieges, von Joseph Baur. T. I. 655

Digitized by Google

Études italiennes (Florence, la Renaissance, Rome, Histoire monumentale), par A. Geffroy . . . . . 656
L'Unité italienne (1815-1870), par J. de Crozals . . . . . 348
Manuel historique de politique étrangère, par Émile Bourgeois, maître de conférences à l'École normale supérieure. T. II. Les Révolutions, 1789-1830 . . . . . 657
Le Régime des capitulations, son histoire, son application, ses modifications, par un ancien diplomate. . . . . 657
La Constitution hongroise. Précis historique, d'après le docteur Samuel Rado, par A. de Bertha. . . . . 658
Les Origines du socialisme d'État en Allemagne, par Charles Andler . . . . . 660
La Question d'Orient, depuis ses origines jusqu'à nos jours, par Édouard Driault. . . . . 661
L'Orient et l'Europe, depuis le XVIIe siècle jusqu'aujourd'hui. Ouvrage contenant des cartes de l'Orient aux principales époques de son histoire, par le baron Amaury de la Barre de Nanteuil . 348
Les Civilisations tunisiennes, étude de psychologie sociale, par Paul Lapie . . . . . 662
American Historical Association. Report of the Historical Manuscripts Commission of the American Historical Association (december 30, 1896), by J. Francklin Jameson, Talcott Williams, Frederic J. Turner and William P. Trent . . . . . 663
Les États-Unis, l'Espagne et la presse française, par Alberto Ruz (Egmont) . . . . . 665
Nouvelles œuvres inédites de Grandidier, publiées sous les auspices de la Société industrielle de Mulhouse . . . . . 666
Raymond de Durfort, évêque d'Avranches et de Montpellier, archevêque de Besançon, par le chanoine F. Saurel. . . . . 666
Luthers Lebensende. Eine kritische Untersuchung, von Dr Nicolaus Paulus . . . . . 667
Les Femmes de la Renaissance, par R. de Maulde La Clavière. . 667
Deux romans d'aventure au XVIe siècle. Arabella Stuart, Anne de Caumont, par Hector de la Ferrière. Avec un portrait de l'auteur et une notice sur sa vie et sur ses écrits, par le comte Baguenault de Puchesse . . . . . 669
Dames d'hier et d'aujourd'hui, par Mlle Blaze de Bury. . . . . 349
Antoine-Pierre Ier de Grammont, archevêque de Besançon, 1615-1698. Sa vie et son épiscopat, par l'abbé Paul Filsjean . . . . 672
Montalembert. Tome II. La liberté d'enseignement, par le R. P. Lecanuet, de l'Oratoire . . . . . 668
Manuel de bibliographie générale (Bibliotheca bibliographica nova), par M. Henri Stein . . . . . 351

Digitized by Google

Répertoire bibliographique des principales revues françaises pour l'année 1891, rédigé par D. Jordell . . . . . 351
Catálogo de la Real Biblioteca. Manuscritos. Crónicas Generales de España descritas por Ramón Menéndez . . . . . 673

---

## NOMS DES AUTEURS CITÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

ALLARD (Paul), 652.
ANDLER (Charles), 660.
BAGUENAULT DE PUCHESSE (G.), 669.
BAUR (Joseph), 655.
BELLET (Mgr), 633.
BELLEVAL (le marquis DE), 635.
BERTHA (A. DE), 658.
BLAZE DE BURY (Mlle), 349.
BOISSONNADE (P.), 641.
BOUILLET (l'abbé A.), 627.
BOURGEOIS (Émile), 657.
BOURGOGNE (le sergent), 646.
BOYÉ (Pierre), 637.
BULARD (Gustave), 636.
CARRA DE VAUX (le baron), 330.
CARRÉ (Henri), 641.
CARTELLIERI (A.), 332.
CHALEMBERT (Victor DE), 335.
COTTIN (Paul), 643, 646.
COURSON (la comtesse R. DE), 655.
CROZALS (J. DE), 348.
DRIAULT (Édouard), 661.
FERRÈRE (F.), 633.
FILSJEAN (l'abbé Paul), 672.
FITER E INGLÉS (José), 625.
GEFFROY (A.), 656.
GEOFFROY DE GRANDMAISON, 640.
GOUYET (l'abbé), 329.
GRANDIDIER, 666.
GUÉPIN (Dom), 632.
GUÉRIN (Paul), 649.
GUIRAUD (Jean), 629.
HAMY (le P. A.), 334.
HERMELIN (Camille), 639.
HODGKIN (Thomas), 332.
HORN (E.), 630.
JAMESON (J. Franklin), 663.
JOLY (Henri), 631.
JORDEL (D.), 351.
LA BARRE DE NANTEUIL (le baron DE), 348.
LA FERRIÈRE (Hector DE), 669.
LAPIE (Paul), 662.
LARGENT (le R. P.), 626.
LECANUET (le R. P.), 668.
LECESTRE (Léon), 637.
LECÊTRE (l'abbé H.), 627.
LENÔTRE (G.), 642.
MALET (Albert), 647.
MAREZ (Guillaume DES), 651.
MAULDE LA CLAVIÈRE (René DE), 667.
MENÉNDEZ (Ramon), 673.
MEYER (Edmond), 333.
MONTARLOT (Paul), 641.
MORÉ (le comte DE), 640.
MOREAU (J. N.), 639.
NASS (le Dr), 336.
NOLHAC (Pierre DE), 638.
PAGART D'HERMANSART, 346.
PAULUS (le Dr Nicolas), 667.

Digitized by Google

PETIT-DUTAILLIS (Ch.), 654.
PLEHN (H.), 653.
PONTGIBAUD (le comte DE), 640.
QUINCY (le chevalier DE), 637.
RADO (le Dr Samuel), 658.
REUSS (Rodolphe), 650.
RÉVILLE (André), 654.
ROMBERG (Édouard), 647.
RUS (Alberto), 665.
SAUREL (le chan. F.), 666.
SOREL (Albert), 652.
STEIN (Henri), 351.
TAUSIN (Henri), 347.
THURSTON (le P. Herbert), 628.
TRENT (William P.), 663.
TROJANO (P. R.), 624.
TURNER (Fred. J.), 663.
UZUREAU (l'abbé), 347.
VAST (Henri), 635.
WILLIAMS (Talcott), 663.
ZEVORT (E.), 648.
ZIVY (Henri), 645.

---

BESANÇON. — IMPR. ET LITH. DE PAUL JACQUIN.

Digitized by Google

# POLYBIBLION

## REVUE BIBLIOGRAPHIQUE UNIVERSELLE

**Paraissant du 10 au 15 de chaque mois**

5, Rue Saint-Simon, 5

(Boulevard Saint-Germain)

---

TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE

---

Le **Polybiblion,** publié sous les auspices de la Société bibliographique, paraît chaque mois en deux parties distinctes, qui peuvent être l'objet d'abonnements séparés.

La première (*partie littéraire*) se publie par fascicules de six feuilles d'impression et forme, à elle seule, deux volumes semestriels de près de sept cents pages. Elle comprend : 1° des *Articles d'ensemble* sur les différentes branches de la science et de la littérature; 2° des *Comptes rendus* des principaux ouvrages publiés en France et à l'étranger; 3° un *Bulletin* faisant connaître les ouvrages récents et de moindre importance; 4° des *Variétés* littéraires, historiques, bibliographiques; 5° une *Chronique* résumant tous les faits se rattachant à la spécialité du Recueil; 6° une *Correspondance* offrant des renseignements bibliographiques circonstanciés sur tel ou tel sujet; 7° des *Questions et Réponses* sur des points d'histoire, de littérature, de bibliographie, etc.

La seconde (*partie technique*) contient : 1° une *Bibliographie méthodique* des ouvrages publiés en France et à l'étranger, *avec indication des prix;* 2° les *Sommaires* des principales revues françaises et étrangères; 3° les *Sommaires* des mémoires publiés par les sociétés savantes; 4° les *Sommaires* des articles littéraires des grands journaux de Paris. La partie *technique* forme, par mois, une livraison de deux à trois feuilles d'impression et, au bout de l'année, un volume de quatre cent cinquante à cinq cents pages.

Enfin, le **Polybiblion** contient un *Bulletin d'annonces* de librairie, auquel est joint, sous le titre de *Demandes et offres,* un catalogue de livres d'occasion, utile aux amateurs qui veulent se débarrasser d'ouvrages en double ou dont ils n'ont plus besoin.

PRIX D'ABONNEMENT. Les prix d'abonnement sont ainsi fixés :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| *Partie littéraire,* | France. . . | 15 fr.; | pour les sociétaires. . | 12 fr. |
| *Partie technique,* | — | 10 fr.; | — | 8 fr. |
| *Les 2 parties réunies,* | — | 20 fr.; | — | 17 fr. |

Abonnement a vie aux *deux Parties,* France : 250 fr. — Étranger : 280 fr.
— à la *partie littéraire seule,* 180 fr. — 200 fr.
— à la *partie technique seule,* 120 fr. — 140 fr.

Une livraison séparément : littéraire, 1 fr. 50; technique, 1 fr.; les deux parties, 2 fr. 50.

Pour les autres pays, *le port en sus.*

Les abonnements partent du 1er janvier de chaque année et sont payables d'avance en un mandat sur la poste.

COLLECTIONS. — Les années 1868 à 1898 forment une collection de 82 volumes grand in-8.

*Un numéro spécimen de l'une ou l'autre partie sera adressé,* franco, *à ceux qui en feront la demande.*

Bureaux du **Polybiblion,** 5, rue Saint-Simon (Boulevard Saint-Germain). Libraires correspondants : à Londres, Burns et Oates, 28, Orchard Street; à Fribourg en Bade, B. Herder; à Vienne, Gerold et Cie, Stefansplatz; à Bruxelles, Guillaume Larose, 8, rue des Paroissiens; à Rome, le Chevalier Melandri, ancien Directeur de la Librairie de la Propagande, rue Giulia, 10, p. 2; à Madrid, José Ruiz y Cie, 14, Principe; à Lisbonne, Manoel-José Ferreira, 132, rua Aurea, 134; à Montréal, Cadieux et Derome, rue Notre-Dame.

Digitized by Google

LA REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES

Paraît tous les trois mois par livraisons de 20 à 22 feuilles d'impression et forme deux volumes de 650 à 700 pages par an.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

**Paris et Départements** . . . . . **Un An : 20** fr.
**Étranger.** . . . . . — **25** fr.

On s'abonne à Paris, aux bureaux de la Revue, rue Saint-Simon, 5.
Les communications relatives à la rédaction doivent être adressées à M. le marquis de Beaucourt, rue de Babylone, 53, à Paris.
Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé à M. le Gérant de la Revue, rue Saint-Simon, 5.
*La reproduction et la traduction des travaux de la* Revue des questions historiques *sont interdites. — Aucun tirage à part ne doit être mis en vente.*

# COLLECTION DE LA REVUE

Les quarante-quatre premiers volumes de la **Revue des questions historiques**, formant la collection de 1866 à 1888, sont la propriété de M. H. Welter, libraire, 59, rue Bonaparte.

Pour les conditions de prix, s'adresser à M. H. Welter.

Les tomes XLV et suivants se trouvent aux bureaux de la *Revue*.

Les tables des quarante premiers volumes forment deux séries ; elles sont accordées gratuitement à ceux qui achètent la collection.

Première série (table des tomes I à XX) ;

Deuxième série (table des tomes XXI à XL).

EN VENTE AUX BUREAUX DE LA *REVUE :*

**Table des tomes XLI à LX, 1 vol. gr. in-8. — Prix : 8 fr.**

BESANÇON. — IMPRIMERIE DE PAUL JACQUIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

THE BORROWER WILL BE CHARGED AN OVERDUE FEE IF THIS BOOK IS NOT RETURNED TO THE LIBRARY ON OR BEFORE THE LAST DATE STAMPED BELOW. NON-RECEIPT OF OVERDUE NOTICES DOES NOT EXEMPT THE BORROWER FROM OVERDUE FEES.

CANCELLED
CHARGE

Digitized by Google

3 2044 098 669 112

Digitized by Google